



HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

Contenant en vingt-quatre volumes in-octavo, les trente-six volumes in quarto de la dernière Edition de Paris, avec la Table générale de tout l'Ouvrage, en forme de Dictionnaire, faisant le vingt-cinquième Volume.

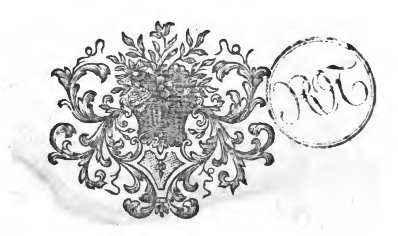
HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roi, LOUIS XV.

Nouvelle Édition, entièrement conforme à celle de Paris, revue & corrigée par l'Auteur.

TOME DIXIEME.

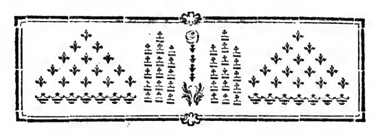
Depuis l'an 1129, *jusqu'en* 1198.



A NISMES,
Chez PIERRE BEAUME, Libraire, & Imprimeur du Roi.

M. DCC. LXXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.



SOMMAIRES
DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTE-HUITIEME.

I. MORT *d'Honorius II. Innocent II pape. Anaclet antipa-* 1130.
pe. II. *Ses lettres.* III. *Roger roi de Sicile schismatique.* 1131.
IV. *Fin de S. Hugues de Grenoble.* V. *Concile d'Estampes.* VI. *Inno-
cent en France.* VII. *Reconnu en Allemagne.* VIII. *Vient à S. De-
nis.* IX. *Concile de Reims.* X. *Sacre de Louis le jeune.* XI. *Suite du
concile de Reims.* XII. *Saint Norbert persécuté.* XIII. *Second voyage
de S. Otton en Pomeranie.* XIV. *Eglise de Jérusalem.* XV. *Le pape
à Clairvaux.* XVI. *Lettres de saint Bernard pour lui.* XVII. *Vul-
grin archevêque de Bourges pour Innocent.* XVIII. *Traité d'Arnoul
de Seès contre les schismatiques.* XIX. *Fin d'Hildebert de Tours.*
XX. *Exemption de dixmes à Cisteaux.* XXI. *Le pape en Italie.* XXII. 1132.
Lothaire couronné empereur. XXIII. *Thomas de saint Victor tué.* 1133.
XXIV. *Concile de Pise.* XXV. *Saint Bernard à Milan.* XXVI. *Fin* 1134.
du cardinal Matthieu. XXVII. *Retour de saint Bernard.* XXVIII.
L'abbé Rupert & ses écrits. XXIX. *Saint Bernard en Aquitaine.*
XXX. *Conversion du duc Guillaume.* XXXI. *Sermons de S. Bernard
sur le cantique.* XXXII. *Exhortation aux Templiers.* XXXIII. *Pé-* 1135.
nitence de Pons de Lazare. XXXIV. *Mort de Henri I. Etienne roi* 1136.
d'Angleterre. XXXV. *L'empereur Lothaire en Italie.* XXXVI. *Ten-* 1137.
tative du roi Roger sur le Mont-Cassin. XXXVII. *Troisième voyage
de S. Bernard en Italie.* XXXVIII. *Le pape & l'empereur en Campa-
nie.* XXXIX. *L'empereur arbitre entre le pape & les moines du Mont-
Cassin.* XL. *Ambassade de CP. près de Lothaire.* XLI. *Rainald abbé
du Mont-Cassin déposé.* XLII. *Mort de l'empereur Lothaire.* XLIII.
Mort du roi Louis le Gros. XLIV. *Saint Bernard à Salerne.* XLV. 1138.
Mort de l'antipape Anaclet. XLVI. *Mort de Girard frère de saint*

Bernard. XLVII. *Election d'un évêque de Langres.* XLVIII. *Lettres de saint Bernard sur ce sujet.* XLIX. *Conrad III roi des Romains.* L. *Alberic légat en Angleterre.* LI. *Concile de Londres.* LII. *Foucher archevêque de Tyr.* LIII. *Raoul patriarche d'Antioche.* LIV. *Concile de Latran* LV. *Arnauld de Bresse condamné.* LVI. *Schismatiques déposés.* LVII. *Le roi Roger fait sa paix avec le pape.*
1139. LVIII. *Saint Malachie d'Irlande.* LIX. *Il va à Rome.* LX. *Evêques*
1140. *d'Angleterre.* LXI. *Abailard renouvelle ses erreurs.* LXII. *Concile de Sens.* LXIII. *Lettres de saint Bernard.* LXIV. *Son traité contre Abailard.* LXV. *Samson archevêque de Reims.* LXVI. *Lettre contre Arnaud de Bresse.* LXVII. *Condamnation d'Abailard.* LXVIII. *Sa fin.* LXIX. *Guillaume de saint Thierri.* LXX. *Lettre de saint Bernard sur la Conception.* LXXI. *Traité du précepte & de la dispense.* LXXII. *Hugues de saint Victor.* LXXIII. *Saint Pierre archevêque de Tarantaise.* LXXIV. *Raoul patriarche d'Antioche déposé.* LXXV.
1141. *Baudouin III roi de Jérusalem.* LXXVI. *Condamnation des écrits de Constantin Chrysolame.* LXXVII. *Guillaume archevêque d'Yorck.* LXXVIII. *Pierre de la Chastre archevêque de Bourges.* LXXIX. *Let-*
1142. *tres de saint Bernard pour lui.* LXXX. *Tentative pour l'évêché de Tournai.* LXXXI. *Ecrits de Pierre de Clugni.*

LIVRE SOIXANTE-NEUVIEME.

1143. I. *Mort d'Innocent Celestin II pape.* II. *Mort de Jean Comnene*
1144. *Manuel empereur.* III. *Jugement contre des Bogomiles.* IV. *Mort de Celestin. Lucius II pape.* V. *Dol soumis à l'archevêque de Tours.* VI. *Lettre des Romains au roi Conrad.* VII. *Mort de*
1145. *Lucius. Eugene III pape.* VIII. *Lettres de saint Bernard.* IX. *Robert*
1146. *Pullus cardinal.* X. *Le pape à Viterbe.* XI. *Seconde croisade publiée.* XII. *Le pape à Rome.* XIII. *Evêché de Tournai.* XIV. *Croisade en France.* XV. *Saint Bernard empêche de tuer les Juifs.* XVI. *Il va en Allemagne.* XVII. *Ses miracles.* XVIII. *Parlement d'Estampes.* XIX. *Croisade en Allemagne.* XX. *Otton de Frisingue.* XXI. *Autres croi-*
1147. *sades d'Allemands.* XXII. *Réforme à sainte Genevieve.* XXIII. *Erreurs de Gilbert de la Poirée.* XXIV. *Henriciens hérétiques.* XXV. *S. Bernard à Toulouse.* XXVI. *Hérétiques de Cologne.* XXVII. *Cosme patriarche de CP. déposé.* XXVIII. *Voyage des deux rois*
1148. *croisés.* XXIX. *Mauvais succès de la croisade.* XXX. *Croisade des Saxons.* XXXI. *Concile de Reims.* XXXII. *Erreurs de Gilbert condamnées.* XXXIII. *Milon évêque de Terouane.* XXXIV. *Guillaume*

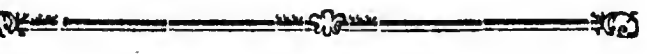
LIVRE SOIXANTE-DIXIEME.

le roi de France du voyage d'Espagne. XXXII. *Ordre de Calatrave.* XXXIII. *Hugues de Champfleuri, chancelier de France.* XXXIV. *Pierre Lombard, maître des sentences.* XXXV. *Jean de Sarisberi & ses écrits.* XXXVI. *Suite des différents entre le pape & l'empereur.* XXXVII. *Mort d'Adrien: Alexandre III pape. Octavien antipape.* XXXVIII. *Lettres pour Alexandre.* XXXIX. *Lettres pour Octavien.*
1160. XL. *Députation de l'empereur à Alexandre.* XLI. *Concile de Pavie.* XLII. *Jugement en faveur d'Octavien.* XLIII. *Suite du concile de Pavie.* XLIV. *S. Eberard de Salsbourg.* XLV. *Lettre contre le concile de Pavie.* XLVI. *Lettres d'Arnoul de Lisieux.* XLVII. *Lettres de Jean de Sarisberi.* XLVIII. *Alexandre reconnu en France & en Angleterre.* XLIX. *Hérétiques punis en Angleterre.* L. *Alexandre reconnu en Pa-*
1161. *lestine.* LI. *Amauri, patriarche de Jérusalem.* LII. *Milon II., évêque de Terouane.* LIII. *S. Pierre de Tarentaise pour Alexandre.* LIV. *Concile de Toulouse.* LV. *Concile de Lodi.* LVI. *Translation des trois*
1162. *rois.* LVII. *Le pape Alexandre en France.* LVIII. *S. Thomas, archevêque de Cantorberi.* LIX. *Ses commencemens.* LX. *Conférence à S. Jean de Laune.* LXI. *Voyage du roi de Danemarck en Allemagne.* LXII. *Alexandre honoré par les rois de France & d'Angleterre.* LXIII.
1163. *Concile de Tours.* LXIV. *Suite de la vie de S. Thomas de Cantorberi.* LXV. *S. Anthelme, évêque de Bellai.*

LIVRE SOIXANTE-ONZIEME.

I. *COMMENCEMENT de division entre le roi Henri & S. Thomas.*
1164. II. *Église d'Allemagne.* III. *Assemblée de Clarendon.* IV. *Coutumes d'Angleterre.* V. *Thomas refuse de les approuver.* VI. *Rupture entre le roi & lui.* VII. *Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape.* VIII.
1165. *Concile de Northampton.* IX. *Thomas condamné.* X. *Il se retire en France.* XI. *Il est bien reçu du roi Louis.* XII. *Envoyés d'Angleterre devant le pape.* XIII. *Thomas devant le pape.* XIV. *Ses parens bannis.* XV. *Fermeté de S. Gilbert de Sempringam.* XVI. *Thomas à Pontigni.* XVII. *Assemblée de Virsbourg.* XVIII. *Plaintes du pape contre le roi d'Angleterre.* XIX. *Sa défense.* XX. *Retour du pape Alexandre à Rome.* XXI. *Lettre d'Arnoul de Lisieux à Thomas* XXII. *Ca-*
1166. *nonisation de Charlemagne.* XXIII. *Thomas légat en Angleterre.* XXIV. *Conférence de Chinon.* XXV. *Thomas excommunie Jean d'Oxford, &c.* XXVI. *Concile de Londres. Appel.* XXVII. *Lettre au pape.* XXVIII. *Lettre à Thomas.* XXIX. *Sa réponse.* XXX. *Il est chassé de Pontigni.* XXXI. *Négociation de Jean d'Oxford à Rome.* XXXII. *Conférence*

avec l'impératrice Matilde. XXXIII. *Guillaume & Otton, légats.* XXXIV. *L'empereur Frideric en Italie.* XXXV. *L'empereur Manuel envoie au pape Alexandre.* XXXVI. *Constitution sur les fêtes.* XXXVII. *Question sur l'égalité du Père & du Fils.* XXXVIII. *Autres constitutions pour l'église grecque.* XXXIX. *Église d'Alexandrie.* XL. *Milan rebâti.* XLI. *L'empereur Frideric devant Rome.* XLII. *Il est excommunié par Alexandre.* 1167. XLIII. *Arrivée des légats en Normandie.* XLIV. *Conférence de Gisors.* XLV. *Conférence d'Argentan.* XLVI. *Appel contre Thomas.* XLVII. *Ses plaintes au pape & aux cardinaux.* XLVIII. *Absolutions surprises.* XLIX. *Sédition à Reims.* L. *Manichéens en Flandre & en Bourgogne.* LI. *L'empereur feint de vouloir* 1168. *quitter le schisme.* LII. *Fondation d'Alexandrie de la paille.* LIII. *Manuel envoie encore au pape Alexandre.* LIV. *Conversion des Rugiens.* LV. *Église d'Allemagne.*



LIVRE SOIXANTE-DOUZIEME.

I. *Conférence de Montmirail.* II. *Le roi Louis console saint* 1169. *Thomas.* III. *S. Thomas emploie les censures ecclésiastiques.* IV. *Sa lettre au cardinal d'Ostie.* V. *Gratien & Vivien, nonces vers le roi d'Angleterre.* VI. *Église d'Allemagne.* VII. *Conférence de Domfront.* VIII. *Conférence de Caen.* IX. *Guillaume de Champagne, archevêque de Sens.* X. *Ordonnance du roi d'Angleterre contre le pape.* XI. *Conférence de saint Denis.* XII. *Autre députation du pape au roi d'Angleterre.* XIII. *Thomas renouvelle les censures.* XIV. *Église de Hongrie.* XV. *Église de Sicile.* XVI. *Lettre du pape au sultan d'Iconie.* XVII. *Commission de l'Archevêque de Rouen & à l'évêque de Nevers.* XVIII. *S. Godric ermite.* XIX. *Conférence de Theorien avec les Arméniens.* 1170. XX. *Autre conférence.* XXI. *Couronnement du jeune roi d'Angleterre.* XXII. *Plaintes de Thomas sur ce sujet.* XXIII. *Paix entre le roi & Thomas.* XXIV. *Il en donne part au pape.* XXV. *Frideric feint de vouloir finir le schisme.* XXVI. *Lettre du pape pour l'Angleterre.* XXVII. *Thomas prépare son retour.* XXVIII. *Il arrive en Angleterre.* XXIX. *Il refuse d'absoudre les excommuniés.* XXX. *Conjuration contre sa vie.* XXXI. *Arrivée des meurtriers.* XXXII. *Son martyre.* XXXIII. *Affliction du roi d'Angleterre.* 1171. XXXIV. *Députation vers le pape.* XXXV. *Foulques, évêque d'Estonie.* XXXVI. *Saladin, sultan d'Egypte.* XXXVII. *Le roi d'Angleterre en Irlande.* 1172. XXXVIII. *Concile de Cassel.* XXXIX. *Absolution du roi d'Angleterre.* XL. *Concile d'Avranches.* XLI. *Canonisation de*

1173. *S. Thomas.* XLII. *Royaume de Jérusalem.* XLIII. *Assassins.* XLIV. *Voyage de Benjamin.* XLV. *Rabins fameux.* XLVI. *Richard, élu*
1174. *archevêque de Cantorberi.* XLVII. *Guerre civile en Angleterre.* XLVIII. *Canonisation de S. Bernard.* XLIX. *Fin de S. Pierre de Tarantaise.*
1175. L. *Richard de Cantorberi, sacré.* LI. *Pénitence du roi d'Angleterre.* LII. *Albert, archevêque de Salsbourg, déposé.* LIII. *Lambert le Bègue à Liége.* LIV. *Concile de Londres.* LV. *Exemption des moines.* LVI.
1176. *Alexandrie évêché.* LVII. *Ordre militaire de S. Jacques.* LVIII. *Hugucion, légat en Angleterre.* LIX. *Vivien, légat en Ecosse.* LX. *Jean de Sarisberi, évêque de Chartres.* LXI. *Pierre Comestor.* LXII. *Concile d'Albi. Manichéens.* LXIII. *Fin de S. Galdin de Milan.*

LIVRE SOIXANTE-TREIZIEME.

1177. I. *FRIDERIC résolu à quitter le schisme.* II. *Le pape à Venise.* III. *A Ferrare.* IV. *Réconciliation de l'empereur avec le pape.* V. *Paix jurée.* VI. *Conrad transféré de Mayence à Salsbourg.* VII. *Lettre du pape au prêtre Jean.* VIII. *Ecrits de Hugues Etérien.* IX. *Absalon, archevêque de Lunden.* X. *Guillaume de Paris, abbé en Danemarck.* XI. *Pierre, cardinal de S. Chrysogone, légat en France.*
1178. XII. *Manichéens à Toulouse.* XIII. *Autres en Albigeois.* XIV. *Fin de S. Anthelme de Bellai.* XV. *Sainte Hildegarde.* XVI. *Alexandre III rentre à Rome.* XVII. *Soumission de l'antipape Calliste.* XVIII. *Convocation d'un concile général.* XIX. *Guillaume, archevêque de Tyr.*
1179. XX. *Troisième concile de Latran.* XXI. *Ses canons.* XXII. *Peines contre les hérétiques.* XXIII. *Erreur de Pierre Lombard.* XXIV. *Evêques d'Allemagne.* XXV. *Saint Laurent de Dublin.* XXVI. *Couronnement*
1180. *de Philippe de France.* XXVII. *Schisme en Ecosse.* XXVIII. *L'antipape Lando se soumet.* XXIX. *Mort de Louis VII. Philippe Auguste.* XXX. *Pierre de Celle, évêque de Chartres.* XXXI. *Question du*
1181. *Dieu de Mahomet.* XXXII. *Mort de Manuel. Alexis Comnene, em-*
1182. *pereur.* XXXIII. *Eglise Latine d'Orient.* XXXIV. *Eglise d'Angleterre.* XXXV. *Henri, légat, poursuit les Albigeois.* XXXVI. *Mort d'Alexandre III. Lucius III pape.* XXXVII. *Affaire de Dol, en Bretagne.* XXXVIII. *Fin d'Arnoul de Lisieux.* XXXIX. *Scandale en l'abbaye de Grestain.* XL. *Enfans tués par les Juifs.* XLI. *Juifs chassés de France.* XLII. *Latins massacrés à Constantinople.* XLIII. *Andronic appelé à*
1183. *Constantinople.* XLIV. *Etat du royaume de Jérusalem.* XLV. *Boëmond, prince d'Antioche, excommunié.* XLVI. *Réunion des Maronites.* XLVII.
1184. *Archevêché de Montréal en Sicile.* XLVIII. *Mort de Chrystien. Con-*

rad, *archevêque de Mayence.* XLIX. *Subside accordé au pape.* L. *Mort du jeune roi d'Angleterre.* LI. *Andronic*, *empereur de Constantinople.* LII. *Entreprise de l'abbé de Fulde.* LIII. *Concile de Vérone.* LIV. *Décret contre les hérétiques.* LV. *Origine des Vaudois.* LVI. *Suite du concile de Vérone.* LVII. *Ambassadeur de Jérusalem en France.* LVIII. *En Angleterre.* LIX. *Baudouin*, *archevêque de Cantorberi.* LX. 1185. *Thessalonique prise par les Siciliens.* LXI. *Mort d'Andronic. Isaac l'Ange*, *empereur de Constantinople.*

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIEME.

I. *Mort de Lucius. Urbain III pape.* II. *Chroniqme de Godefroi de Viterbe.* III. *Différent avec l'empereur Frideric.* IV. 1186. *Plaintes de l'empereur contre le pape.* V. *Lettres des évêques Allemands.* VI. *Eglise de Livonie.* VII. *S. Hugues*, *évêque de Lincoln.* VIII. *Concile de Dublin.* 1187. IX. *Gui de Lusignan*, *roi de Jérusalem.* X. *Bataille de Tibériade.* XI. *Jérusalem prise par Saladin.* XII. *Mort d'Urbain. Gregoire VIII pape.* XIII. *Sa mort. Clement III pape.* XIV. *Son traité* 1188. *avec les Romains.* XV. *Décime Saladine.* XVI. *Fin du schisme d'Ecosse.* 1189. XVII. *Conférence de la Ferté-Bernard.* XVIII. *Mort de Henri II roi d'Angleterre.* XIX. *Richard I roi d'Angleterre.* XX. *Sédition contre les Juifs.* XXI. *Evêchés d'Angleterre.* XXII. *Voyage de l'empereur Frideric.* XXIII. *Sa mort. Henri VI empereur.* XXIV. *Concile de Rouen.* XXV. *Voyage des rois de France & d'Angleterre.* 1190. XXVI. *Mort de Guillaume de Tancrede*, *roi de Sicile.* XXVII. *Joachim*, *abbé en Calabre.* XXVIII. *Mort de Clement III Celestin. III pape.* 1191. XXIX. *Couronnement de l'empereur Henri VI.* XXX. *Prise d'Acre par les croisés.* XXXI. *Chevaliers Teutoniques.* XXXII. *Eglise d'Alexandrie.* XXXIII. *Combat d'Arsouf.* XXXIV. *Mort de Baudouin*, *archevêque de Cantorberi.* XXXV. *L'évêque d'Eli*, *chassé d'Angleterre.* XXXVI. *Poursuites contre lui à Rome.* XXXVII. *Légats refusés* 1192. *en Normandie.* XXXVIII. *S. Albert*, *évêque de Liège.* XXXIX. *Etienne*, *évêque de Tournai.* XL. *Ordre de Val-de-Choux.* XLI. *Le roi Richard* 1193. *pris par le duc d'Autriche.* XLII. *Hubert*, *archevêque de Cantorberi.* XLIII. *Philippe épouse Ingeburge & la quitte.* XLIV. *Retour du roi Richard.* XLV. *Plaintes contre Geofroi*, *archevêque d'Yorck.* XLVI. 1194. *Fermeté de S. Hugues de Lincoln.* XLVII. *Punition du duc d'Autriche.* XLVIII. *Monaco*, *patriarche de Jérusalem.* XLIX. *Dosithée*, *patriarche de Constantinople.* 1195. L. *Theodore Balsamon*, *& ses écrits.* LI. *Alexis l'Ange*, *empereur.* LII. *Concile d'Yorck* LIII. *L'archevêque*

Geofroi suspens. LIV. *L'empereur Henri, roi de Sicile.* LV. *Croisade*
1196. *publiée.* LVI. *Concile de Montpellier.* LVII. *Le roi Philippe se remarie.*
1197. LVIII. *Mort de Maurice. Eudes de Sulli, évêque de Paris.* LIX. *Question sur l'Eucharistie.* LX. *Prison de l'évêque de Beauvais.* LXI. *Croisade des Allemands.* LXII. *Mort de Henri VI. Philippe & Otton, roi des Romains.* LXIII. *Eglises du Nord.* LXIV. *S. Homobon de Crémone.*

APPROBATION.

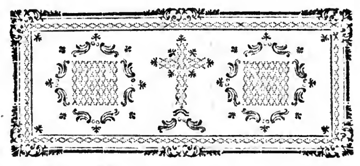
J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui est *le dixième Volume de l'Histoire Ecclésiastique* de Monsieur l'Abbé FLEURY. A Paris le 29 Décembre 1704.

L'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui a pour titre *le dixième Volume de l'Histoire Ecclésiastique* par Monsieur l'Abbé FLEURY. Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs, & j'ai continué à admirer la sincérité & l'exactitude de l'Auteur, aussi bien que le fond d'érudition qu'on admire dans les volumes précédens. Fait à Paris le 29 Décembre 1704.

PASTEL, Professeur de Sorbonne.



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

HONORIUS II, étant tombé malade au palais de Latran, se fit porter au monastère de saint André, où il mourut le quatorzième jour de Février 1130, & ne laissa pas d'être enterré dans l'église de Latran. Il avoit tenu le saint siége cinq ans & deux mois. Les premiers & les plus sages de l'église Romaine, le voyant à la mort, pour prévenir le tumulte qui pourroit arriver à l'élection de son successeur, convinrent de la faire à S. Marc, & tous ensemble, selon la coutume. Mais les cardinaux qui avoient été les plus familiers d'Honorius, & qui avoient été assidus auprès de lui pendant sa maladie, avec le chancelier Aimeri, craignant le tumulte des Romains s'ils alloient à S. Marc, se pressèrent de faire une élection avant que la mort du pape fut publiée. Ils élurent donc Gregoire cardinal de S. Ange, le nommèrent Innocent II, & le revêtirent des ornemens pontificaux. Les autres, ayant su la mort du pape, s'assemblèrent le même jour à l'heure de tierce à saint Marc, comme on étoit convenu; & élurent Pierre de Leon, prêtre cardinal de sainte Marie Trastevere, comme les autres avoient prévu; car c'étoit pour l'éviter qu'ils s'étoient pressés d'élire Gregoire. Pierre fut nommé Anaclet II par ceux qui l'élurent; & ainsi il y eut schisme dans l'Église Romaine.

AN. 1130.
I.
Mort d'Honorius II. Innocent II pape. Anaclet antipape.
Sug. vita Lud. Chr. Maurin. tom. 4. Duch.

AN. 1130. Ap. Baron. an 1130. Sup l. LXVII. n. 33.

Gregoire avoit été moine à S. Jean de Latran, puis abbé du monastère de S. Nicolas & S. Primitif, hors de Rome. Il fut fait cardinal diacre par le pape Urbain II, & envoyé légat en France avec Pierre de Leon, par Callifte II, en 1124. Pierre étoit petit-fils de Leon Juif converti & baptifé par le pape Leon IX, qui lui donna fon nom. Ce Leon, étoit très-favant & devint puiffant à la cour de Rome par fes grandes richeffes; mais fon fils Pierre de Leon eut encore plus de pouvoir & de réputation que lui. Il fervit fi utilement l'églife Romaine dans la querelle des inveftitures, par fes armes & par fes confeils, que le pape lui donna le gouvernement de la tour de Crefcence, c'eft-à-dire du château faint Ange, & le tenoit pour fon principal confident : ce qui lui donna occafion d'augmenter tous les jours en biens & en dignités. Il eut plufieurs enfans de l'un & de l'autre fexe, entre lefquels étoit le cardinal dont nous parlons, que l'on nommoit proprement Pierre de Pierre de Leon; car le nom du père fervoit alors ordinairement de furnom chez toutes les nations. Pierre, ayant été deftiné aux lettres, vint en France & étudia à Paris. En retournant à Rome il s'arrêta à Clugni où il prit l'habit; & après qu'il y eut appris quelque temps les obfervances monaftiques, le pape Pafcal II, à la prière de fon père, le rappela à la cour de Rome, & le fit cardinal. Du temps du pape Callifte, il fut envoyé légat en France avec Gregoire, & tint des conciles à Chartres & à Beauvais. Tels étoient les deux concurrens.

On compte du côté d'Innocent, dix-neuf cardinaux; entre autres Matthieu évêque d'Albane, Jean de Crême du titre de faint Chryfogone, & le chancelier Aimeri. Sitôt qu'ils eurent élu le nouveau pape, ils l'intronisèrent, le menèrent dans les lieux dont il devoit prendre poffeffion fuivant la coutume, & lui rendirent tout l'honneur qu'ils purent felon la circonftance du temps; car Pierre de Leon étoit le plus fort à Rome : enforte qu'Innocent & ceux de fon parti, n'étant pas en fureté dans leurs propres maifons, demeuroient auprès du palais de Latran. Ils furent même obligés de fe retirer dans les maifons des Frangipanes & des Corfes, qui étoient fortifiées, & où ils fe défendirent quelque temps. Pierre de Leon, indigné de cette réfiftance, marcha à faint Pierre bien accompagné, s'en rendit le maître, en enleva l'argenterie & tout le tréfor. Il en fit de même à

ſainte Marie majeure & aux autres égliſes de Rome, & ne trouvant point de chrétiens qui oſaſſent briſer les calices & les crucifix d'or, on dit qu'il les fit mettre en pièces par des Juifs. AN. 1130.

Il avoit déjà de grandes richeſſes, tant celles que ſon père lui avoit laiſſées, que celles qu'il avoit amaſſées lui-même, par les exactions ordinaires dans la cour de Rome, & dans ſes légations ; ainſi il gagna par ſes largeſſes le peuple & la plupart des grands ; & le pape Innocent ſe trouva aſſiégé de toutes parts avec les ſiens : enſorte qu'ils n'oſoient ſortir, & que perſonne ne pouvoit venir à eux ſans expoſer ſa vie. En cette extrémité, le pape Innocent réſolut de ſortir de Rome & ſe retirer en France ; & ayant fait préparer ſecrétement deux galères, il s'embarqua ſur le Tibre avec tous les cardinaux de ſon parti : excepté Conrad évêque de Sabine, qu'il laiſſa à Rome en qualité de ſon vicaire ; & par l'embouchure du Tibre ayant gagné la mer, il arriva heureuſement au port de Piſe.

II. Lettres de l'antipape. *Ap. Malmesb. 1. hiſt. nov.*

Cependant Pierre évêque de Porto, chef des cardinaux d'Anaclet, écrivit une lettre aux quatre principaux d'Innocent ; ſavoir Guillaume de Preneſte, Matthieu d'Albane, Conrad de Sabine, & Jean d'Oſtie, qui lui avoient écrit les premiers. Dans cette réponſe il leur dit : eſt-ce ainſi que vous avez appris d'élire un pape ? Dans un coin, en cachette, dans les ténèbres ? Si vous vouliez qu'il ſuccédât au pape mort, pourquoi diſiez-vous qu'il étoit vivant ? Vous pouvez voir vous-mêmes, que l'on doit compter pour rien ce que vous avez fait contre les canons, ſans me conſulter moi qui ſuis votre doyen, ni vos anciens ; ſans nous appeler ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux & en petit nombre. Dieu nous a bientôt fait voir le moyen de nous oppoſer à votre entrepriſe ; puiſque vos frères les cardinaux avec tout le clergé, à la prière du peuple & du conſentement des perſonnes conſtituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont élu unanimement le cardinal Pierre pour être le pape Anaclet. L'égliſe le reçoit, les barons le viſitent ; nous le viſitons, les uns en perſonne, les autres par nos envoyés. Nous ne voyons point cette déprédation & cette cruauté que vous nous oppoſez. Tous ceux qui viennent le conſulter ou lui propoſer leurs affaires, ſont bien reçus & ſe retirent contens. Rentrez enfin en vous-mêmes : ne faites point de ſchiſme dans l'égliſe, & ne vous appuyez

AN. 1130. pas sur des mensonges. J'ai toujours été de cet avis, que l'on ne fit mention du successeur, qu'après que le pape seroit enterré.

Cod. Cassin. ap. Baron. Anaclet lui-même écrivit de tous côtés pour se faire reconnoître pape. Premièrement à Lothaire roi des Romains, qu'il fait souvenir de l'amitié qui a duré long-temps entre ce prince & Pierre de Leon son père; & ajoute, qu'après avoir été élu canoniquement, il a été sacré par Pierre évêque de Porto, devant l'autel de saint Pierre en présence de plusieurs autres évêques, aux yeux de tous & avec grande solennité: au lieu que ceux du parti contraire ont été réduits à s'enfuir la nuit de la maison de Leon Frangipane leur principal protecteur, & se cacher au-delà du Tibre. Nous avons pour nous, ajoute-t-il, tout le clergé & toute la noblesse: nous exerçons librement toutes nos fonctions au-dedans & au-dehors de Rome: nous avons ordonné des cardinaux & sacré des évêques. Et ensuite: ne vous arrêtez pas aux mensonges d'Aimeri, ci-devant chancelier, voleur & simoniaque; ou de Jean de Crême, homme infame & vrai Nicolaïte; ni de ces autres fugitifs. La lettre fut envoyée par l'archevêque de Brême.

Le clergé du parti d'Anaclet écrivit aussi au roi Lothaire. La lettre porte en tête les noms de vingt-sept cardinaux & des autres évêques suffragans de Rome, des archiprêtres, du primicier, & de plusieurs abbés. Entre les cardinaux on comptoit sans doute ceux qu'Anaclet avoit ordonnés de nouveau. Nous vous écrivons, disent-ils, prince très-chrétien, comme aux autres églises d'Orient & d'Occident, pour dissiper les mensonges de ceux qui assurent par leurs écrits que le pape Anaclet n'a pas été élu canoniquement & librement, mais par la puissance de ses parens, par violence, à coups de bâtons & avec effusion de sang. Ils attribuent ensuite l'élection d'Innocent au chancelier Aimeri, qu'ils traitent d'impudique & de simoniaque; à cinq autres cardinaux qui mangeoient à sa table; & à quelques évêques, qui n'ont, disent-ils, aucun droit à l'élection du pape.

Le roi Lothaire n'ayant point fait de réponse à la première lettre d'Anaclet, il lui en écrivit une seconde par un clerc de Strasbourg, en date du quinzième de Mai; & il écrivit en même-temps à la reine son épouse: mais il n'eût aucune réponse de l'un ni de l'autre. Alors il fit écrire au roi

roi par le préfet de Rome & par quelques nobles, au nom de toute la ville, une lettre où ils le prient de prendre la protection d'Anaclet, s'il veut être reconnu empereur à Rome; & se plaignent du mépris qu'il leur a témoigné, n'ayant point répondu aux deux lettres du pape; ajoutant que c'est la raison pour laquelle il ne lui a point encore envoyé de légat. La lettre est du dix-huitième de Mai. AN. 1130.

Anaclet n'en usa pas avec la même réserve à l'égard du roi de France: il lui envoya d'abord un légat; savoir Otton évêque de Todi, avec une lettre en date du premier de Mai, où il témoigne avoir grande confiance en l'amitié de ce prince, de qui il dit avoir été aimé dès l'enfance & élevé avec affection. Ce qui sans doute se rapporte au séjour qu'il avoit fait à Paris pour ses études. Il se remet à son légat pour instruire le roi de ce qui regarde sa promotion & le schisme. Il chargea le même légat de plusieurs autres lettres aux prélats & aux seigneurs de France: dans l'une desquelles il donne pouvoir à son légat d'y célébrer des conciles, & rend ce témoignage à l'église Gallicane, qu'elle n'a jamais été infectée d'aucune erreur ni d'aucun schisme. Toutes ces lettres sont du premier jour de Mai. En même temps il envoya un autre légat en Aquitaine; savoir Gregoire diacre cardinal, chargé d'une lettre très-obligeante pour l'abbé & les moines de Clugni, où il déclare qu'il a prononcé anathême contre ceux qu'il traite de schismatiques, après les avoir cités trois & quatre fois pour rendre compte de leur conduite. Le même Gregoire fut chargé de la commission d'Anaclet, par laquelle il faisoit son légat Gerard évêque d'Angoulême, comme il l'avoit été sous le pape Pascal & ses successeurs Gelase, Calliste & Honorius. Ce prélat étoit Normand du diocèse de Bayeux, homme savant & éloquent dans les deux langues, c'est-à-dire en latin & en françois, d'une grande réputation & d'un grand crédit à Rome; & il avoit témoigné son zèle contre la vie scandaleuse de Guillaume duc d'Aquitaine. Après la mort d'Honorius il reconnut d'abord le pape Innocent, & lui demanda la continuation de sa légation, qui lui ayant été refusée, il embrassa le parti d'Anaclet, dont il fut le principal appui deçà les Monts. Anaclet envoya aussi un légat à l'empereur de de Constantinople, comme il paroît par sa lettre à l'évêque de Drivasto en Albanie: enfin il écrivit au roi de Jéru-

Epist. 8.

Order. lib. 13. *ad an.* 1136. *p.* 908. *Arnulf. Sag. tom.* 2. *Spicil. p.* 343.

Ibid. p. 355.

epist. 14.

AN. 1130.

salem. Mais tous ces mouvemens furent sans effet pour l'Orient.

III.
Roger, roi de Sicile, schismatique.
Chr. Cass. IV. c.
Chr. Benev. & dipl. ap. Baron.
Gang. Gloss.

En Italie toutefois il fut reconnu par Roger duc de Calabre. Car Anaclet alla cette année 1130 à Benevent, & de là à Avelline, où il traita avec ce duc, lui donna sa sœur en mariage, & lui accorda le titre de roi de Sicile, avec la permission de se faire couronner par les archevêques du pays assistés des autres évêques. Ils lui donna aussi la principauté de Capoue & la seigneurie de Naples; & à sa prière il permit à l'archevêque de Palerme de sacrer trois évêques de Sicile, savoir: ceux de Syracuse, de Gergenti, & de Mazare ou de Catane; le tout à la charge de faire hommage au pape, & de lui payer tous les ans six cents schifates: c'étoit une monnoie d'or portant la figure d'une coupe. La bulle est du vingt-septième de Septembre 1130, & c'est le premier titre du royaume de Sicile. Ceux qui ne veulent pas que le droit de légation, nommé la monarchie de Sicile, ait été accordé par Urbain II, en rapportent l'origine à cette concession de l'antipape Anaclet. Il envoya cette même année en Sicile le cardinal Comti, qui couronna Roger roi à Palerme le jour de Noël.

Baron. hic. Sup. liv. LXVI. n. 55.

IV.
Fin de S. Hugues de Grenoble.
Ernold. vita S. Bern. lib. II. c. I. Vita S. Hug. c. 5. I. Apr. Boll. tom. 9. p. 44.

Le pape Innocent de son côté envoya des nonces pour instruire l'église Gallicane de ce qui s'étoit passé, & exhorter les évêques à condamner le schisme; puis il vint lui-même en France. Mais avant qu'il arrivât, saint Hugues évêque de Grenoble vint au Pui avec d'autres évêques, nonobstant ses infirmités & son grand âge; car il avoit environ soixante-dix-huit ans. Il savoit certainement que Pierre de Leon n'avoit point été élu pape par son mérite, mais par le crédit de sa famille & par la violence. C'est pourquoi il n'eut aucun égard aux respects & aux bons offices que Pierre & son père lui avoient autrefois rendus: mais n'ayant en vue que la justice & le bien de l'église, il l'excommunia dans ce concile avec les autres évêques comme schismatique: & cette excommunication fut d'un grand poids à cause de l'autorité de saint Hugues.

Quelques années auparavant ce saint prélat avoit envoyé des députés au pape Honorius, pour lui demander la permission de quitter son siége. Ce desir, qu'il avoit eu dès le commencement de son épiscopat, lui dura toute sa vie: mais il augmenta à mesure qu'il vit croître son âge & ses

infirmités. Il se regardoit comme un serviteur inutile, qui occupoit la place d'évêque, en recevoit les honneurs & les revenus, sans en avoir le mérite ni en faire les fruits. Le pape Honorius n'eut toutefois aucun égard à sa demande; & renvoya ses députés avec des lettres de consolation, où il l'exhortoit à persévérer. Hugues ne se rebuta pas: il alla lui-même à Rome, & conjura le pape qu'il lui permît d'achever sa vie en repos, & qu'il donnât un meilleur pasteur à l'église de Grenoble; mais le pape demeura persuadé que, par son autorité & son bon exemple, il pouvoit être plus utile à son troupeau que tout autre. Il lui accorda donc ce qu'il demandoit d'ailleurs, le consola autant qu'il put & le renvoya avec honneur. AN. 1130.

L'excommunication de l'antipape Anaclet fut la dernière action remarquable de saint Hugues. Depuis ce temps ses infirmités allèrent toujours croissant; & il perdit la mémoire, excepté pour les choses spirituelles. Enfin il mourut le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le premier jour d'Avril 1132, âgé au moins quatre-vingts ans, la cinquante-deuxième année de son épiscopat. Trois évêques assistèrent à ses funérailles: Geoffroi de Chartres qui l'étoit venu visiter dans sa maladie, Ulric de Die, disciple, du saint, & Hugues Chartreux qu'il avoit fait ordonner de son vivant évêque de Grenoble. Ses successeurs pendant plus d'un siècle furent aussi tirés de la Chartreuse. Saint Hugues fut canonisé deux ans après sa mort par le pape Innocent II, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. *Gall. Chr. Martyr. Rom. 1. Apr.*

V. Concile d'Estampes.

Le roi de France Louis-le-Gros, ayant appris ce qui s'étoit passé à Rome, indiqua un concile à Estampes, pour examiner lequel des deux prétendus papes étoit élu le plus canoniquement. Saint Bernard fut nommément appelé à ce concile par les rois & par les principaux évêques; & il se mit en chemin avec une grande crainte connoissant le péril & l'importance de l'affaire. Mais il fut consolé pendant le voyage par un songe, où il vit une grande église dans laquelle on chantoit de concert les louanges de Dieu: ce qui lui fit espérer fermement la paix. Quand le concile fut assemblé à Estampes, après le jeûne & les prières, le roi s'étant assis avec les évêques & les seigneurs pour délibérer de cette grande affaire: ils convinrent tous d'un commun accord de s'en rapporter à l'abbé Bernard & d'en passer par son avis. *Sug. vita Lud. p. 317. Ernold. lib. II. vita Bern. c. 1.*

AN. 1130. Il accepta cette commission par le conseil de quelques amis fidelles, mais en tremblant; & ayant soigneusement examiné la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élu le premier: il déclara qu'Innocent devoit être reconnu pape, & toute l'assemblée y applaudit. On chanta les louanges de Dieu selon la coutume: tous souscrivirent à l'élection d'Innocent & lui promirent obéissance.

VI. Innocent en France. *Acta ap. Baron.*

Cependant le pape Innocent étant arrivé à Pise, y fut reçu avec tout l'honneur possible. Il y séjourna quelque temps, & régla avec autorité plusieurs affaires, tant dans cette ville, que dans le reste de la Toscane. Ensuite il prit congé des Pisans; les remercia de leurs bons offices; & s'étant rembarqué il passa à Gênes & aborda à saint Gilles en Provence. De-là il vint à Viviers, au Pui en Auvergne, & à Clermont où il tint un concile, & reçut Conrad archevêque de Salsbourg & Eribert de Munster, envoyé du roi Lothaire. Le pape vint ensuite à Clugni, dont les moines, ayant appris son arrivée en France, lui avoient envoyé soixante chevaux ou mulets, avec tout l'équipage convenable, tant pour lui, que pour les cardinaux & leur suite. Ils retinrent le pape onze jours; & il dédia leur nouvelle église en l'honneur de saint Pierre, le même jour qu'Urbain II en avoit dédié le grand autel trente-cinq ans auparavant: c'est-à-dire le vingt-cinquième d'Octobre. Cette réception donna au pape Innocent une grande autorité dans tout l'Occident, quand on vit que ceux de Clugni l'avoient préféré à Pierre de Leon, qui avoit été moine chez eux.

Otto Frif. VII. c. 18. *Oder. lib. 13. p. 895.* *Innoc. ep. 27. Sup. liv. LXIV. n. 27.*

Tandis que le pape étoit à Clugni, le roi Louis envoya l'abbé Suger lui faire ses premiers complimens; puis il s'avança lui-même avec la reine & les princes ses enfans jusques à saint Benoît sur Loire, où il se prosterna à ses pieds & lui offrit ses services, à lui & à l'église. Plusieurs évêques vinrent aussi au-devant du pape; entre autres Geoffroi de Chartres, qui le conduisit à sa ville. Cependant S. Bernard étoit allé trouver le roi d'Angleterre Henri, pour lui persuader de reconnoître le pape Innocent, de qui ses évêques le détournoient. Comme ce prince ne pouvoit s'y résoudre, le saint abbé lui dit: que craignez-vous? est-ce de commettre un péché, si vous obéissez à Innocent? Songez comment vous rendrez compte à Dieu de vos autres

Vita Lud. p. 318. *Vit. Bern. lib. II. c. 1.*

péchés : je prens fur moi celui-ci. A ce mot le roi fe rendit, & fortit des terres de fon obéiffance pour venir à Chartres trouver le pape, avec une grande fuite d'évêques & de feigneurs. Ainfi fuivant l'exemple du roi de France, il fe profterna aux pieds d'Innocent, & lui promit obéiffance filiale pour lui & pour fes fujets : c'étoit le treizième de Janvier 1131. Il le mena enfuite à Rouen, ou il lui fit des préfens, & lui en fit faire par les feigneurs, & même par les Juifs.

AN. 1130.

Orderic. l. 13. p. 895. Malmesb.

VII. Innocent reconnu en Allemagne.

Chr. Magd. M.S. ap. Mabill. præf in Bern. n. 41.

Innocent avoit envoyé en Allemagne, vers le roi Lothaire, Gautier archevêque de Ravenne, fon légat. Il fe trouva à un concile de feize évêques, que ce prince affembla à Virsbourg au mois d'Octobre 1130 ; & là le pape Innocent fut élu & confirmé par le roi Lothaire & par tous les affiftans. Les légats du pape, étant donc revenus d'Allemagne, lui apportèrent des lettres, par lefquelles le roi & les évêques le prioient, au nom de toute la nation, de venir les honorer de fa préfence : mais l'affection & la dévotion de l'églife de France l'y retint quelque temps. Après l'avoir vifitée comme l'occafion le demandoit, il paffa en Lorraine & vint à Liège, où il y eut une affemblée très-célèbre d'évêques & de feigneurs, le dimanche avant la mi-carême, vingt-deuxième de Mars 1131. Le roi Lothaire y étoit avec la reine fon époufe ; & comme on vint en proceffion recevoir le pape, il s'avança à pied dans la place devant l'églife cathédrale, tenant d'une main une verge pour écarter le peuple, & de l'autre la bride du cheval blanc que montoit le pape, à qui il fervoit ainfi d'écuyer ; & il le foutint lorfqu'il defcendit de cheval. En ce concile de Liège, Otton, évêque d'Alberftat, dépofé par le pape Honorius trois ans auparavant, fut rétabli à la prière du roi & des feigneurs.

Sup. l. LXVI. n. 5.

Le roi Lothaire, voulant profiter de l'occafion, preffa le pape de lui rendre les inveftitures que l'empereur Henri fon prédéceffeur avoit cédées, avec les difficultés que nous avons vues. Les Romains pâlirent à cette propofition : croyant avoir trouvé à Liège un plus grand péril que celui qu'ils avoient évité à Rome ; ils ne favoient quel parti prendre, quand faint Bernard, qui étoit préfent, s'oppofa hardiment à la prétention du roi, montra la malignité de la propofition, & appaifa le différent avec une autorité merveilleufe.

VIII. Le pape Innocent à S. Denis.

De Liège le pape revint en France & célébra à l'abbaye

AN. 1131. Suger vita Lud. p. 319.

de saint Denis la fête de Pâque, qui cette année 1131 étoit le dix-neuvième d'Avril. Il y arriva le mercredi de la semaine sainte; & l'abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa communauté. Le pape officia le jeudi saint selon l'usage Romain, & fit une largesse magnifique, nommée le presbytère; il fit aussi l'office du vendredi saint & celui du samedi, veillant toute la nuit. Le dimanche dès le grand matin il passa par dehors comme en secret à saint Denis de l'Estrée avec ceux de sa suite: là ils se revêtirent à la Romaine, & le pape sortit monté sur un cheval blanc orné d'une housse, & portant en tête la thiare en broderie avec un cercle d'or; ceux de sa suite marchoient aussi à cheval, deux à deux avec des manteaux, & leurs chevaux étoient couverts de housses blanches. Les barons vassaux de l'église de saint Denis, & les châtelains marchoient à pied & servoient d'écuyers au pape, menant son cheval par la bride; quelques-uns marchoient devant & jetoient de la monnoie en abondance pour écarter la foule. La rue étoit tapissée, les nobles & le peuple venoient au-devant par honneur; il n'y eut pas jusques aux Juifs de Paris qui n'y vinssent. Et comme ils présentèrent au pape le livre de la loi en rouleau & couvert d'un voile, il leur dit: plaise au Dieu tout-puissant d'ôter le voile de vos cœurs. Il arriva ainsi à la grande église parée de ses plus riches ornemens, & où brilloient de tous côtés l'or & les pierreries; & il célébra solennellement la messe, assisté de l'abbé & des moines. Après quoi le pape & sa suite allèrent dîner dans le cloître, qui étoit tapissé & où on avoit dressé des tables; d'abord ils mangèrent un agneau, étant comme couchés à l'antique: le reste du festin se fit à l'ordinaire. Le lendemain la procession alla de saint Remi à la grande église. Après avoir ainsi passé les trois jours d'après Pâque, ils vinrent à Paris; où le pape rendit au roi ses actions de grâces, & le roi lui promit aide & conseil.

Le pape continua de visiter les églises de France, suppléant à ses besoins de leur abondance; ce qui leur fut une grande charge: car il menoit avec lui les officiers de la cour de Rome & quantité de cliens, & ne pouvoit rien tirer des revenus du saint siége en Italie. Il séjourna quelque temps à Compiégne, & passa en France toute l'année 1131.

IX. Concile de Reims.

Il convoqua un concile à Reims pour la saint Luc, où il appela tous les prélats de l'Occident: mais comme on

s'y préparoit, il arriva à Paris un accident bien funeste. Le roi Louis le Gros avoit fait couronner, le quatorzième d'Avril 1129, Philippe son fils aîné, bien fait & de grande espérance. Ce jeune prince courant par divertissement dans les rues après un écuyer, un pourceau s'engagea dans les jambes de son cheval, & le fit tomber sur ce prince si rudement, qu'il en fut écrasé, & mourut la nuit suivante sans confession ni viatique, âgé d'environ quatorze ans. C'étoit le treizième d'Octobre, & on l'enterra solennellement à S. Denis. Le pape l'ayant appris, envoya consoler le roi son père par Geoffroi évêque de Châlons & le cardinal Matthieu évêque d'Albane; & Suger & les autres confidens du roi, craignant à cause de sa mauvaise santé qu'il ne manquât tout à coup, lui conseillèrent de profiter de l'occasion du concile, & d'y faire couronner Louis son second fils devenu l'aîné, pour éviter les troubles qui pourroient survenir.

AN. 1131.

Suger vita Lud. p. 318. Order. l. 13. p. 895. Chr. Maurin. 377.

Le dimanche suivant, qui étoit le jour de saint Luc dixhuitième d'Octobre, le pape étant à Soissons, dédia l'église de saint Medard; puis il se rendit à Reims pour le concile qui dura environ quinze jours. Il s'y trouva treize archevêques, deux cents soixante-trois évêques & un grand nombre d'abbés, de clercs & de moines François, Allemands, Anglois & Espagnols. Entre les abbés qui assistoient à ce concile, le plus distingué étoit saint Bernard, à qui le pape ne permettoit point de se séparer de lui, & le faisoit assister avec les cardinaux aux délibérations publiques. Les particuliers mêmes s'adressoient au saint abbé pour leurs affaires; & il en faisoit son rapport à la cour du pape pour protéger les opprimés.

Vita S. Bern. l. 11. c. 1.

En ce concile l'élection du pape Innocent fut solennellement approuvée, & Pierre de Léon excommunié, s'il ne venoit à résipiscence. On y publia aussi dix-sept canons de discipline, déjà publiés au concile de Clermont de l'année précédente, & répétés pour la plupart des conciles plus anciens. Ceux qui me paroissent les plus remarquables sont: Défense à qui que ce soit de piller les biens des évêques morts, qui doivent être réservés pour l'utilité de l'église & du successeur, sous la libre disposition de l'économe & du clergé. Ce canon semble regarder les princes qui se mettoient en possession des évêchés vacans, comme Guillaume le Roux roi d'Angleterre. Un autre canon défend aux moi-

tom. x. conc. p. 982.

can. 3.

can. 6.

AN. 1131. nes & aux chanoines réguliers d'étudier les lois civiles & la médecine pour en gagner de l'argent. Car, ajoute le canon, c'eſt l'avarice qui les engage à ſe faire avocats; & ils emploient leur voix, deſtinée au chant des pſeaumes, à plaider des cauſes, ſans diſtinction des juſtes & des injuſtes. Or les conſtitutions impériales témoignent qu'il eſt honteux aux clercs de vouloir être habiles plaideurs. C'eſt auſſi l'amour de l'argent, qui engage les chanoines & les moines, contre l'eſprit de leur profeſſion, à mépriſer le ſoin des ames, pour entreprendre la guériſon des corps humains, & arrêter leurs yeux ſur des objets dont l'honnêteté ne permet pas même de parler. Enfin on menace de dépoſition les évêques & les abbés qui conſentent à ces déſordres.

De clauſt. an. abuſ. 6. c. 17. ap. Hug. Victor. Un auteur qui vivoit dans le même temps, parle fortement contre les moines avocats: qui méditoient les décrets & les lois, au lieu de méditer les pſeaumes; qui cherchoient à défendre des mariages illégitimes, en étudiant les généalogies, car c'étoit une des matières plus ordinaires de procès; qui paſſoient les Alpes chargés de papiers, pour aller à Rome plaider la cauſe d'un prince ſéculier. Il eſt remarquable que le concile de Reims ne défend expreſſément qu'aux religieux profès d'être avocats & médecins, comme le permettant tacitement aux clercs ſéculiers; & en effet l'ignorance des laïques rendoit ce mal néceſſaire, puiſque ces profeſſions ne peuvent être exercées que par des gens de lettres.

c. 12. Un autre canon de ce concile défend les fêtes où les chevaliers s'aſſembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adreſſe : c'eſt-à-dire, les tournois. La raiſon de les défendre, eſt que l'on y mettoit en péril la vie des corps & des ames; c'eſt pourquoi on refuſe la ſépulture eccléſiaſtique à ceux qui y mourront, quoiqu'on leur accorde la pénitence & le viatique s'ils le demandent. Mais il ne paroît point que ces défenſes de l'égliſe, quoique ſouvent réitérées, aient eu aucun effet pour empêcher les joûtes & les tournois, dont l'uſage a continué d'être fréquent pendant quatre cents ans. Un autre canon prononce anathême contre celui qui aura porté ſes mains avec violence ſur un clerc ou ſur un moine; & défend à aucun évêque de l'abſoudre, juſques à ce que le coupable ſe ſoit préſenté devant le pape,
can. 13. & que l'évêque ait reçu ſon ordre. Le dernier canon du concile de Reims porte excommunication contre les incendiai-

res, crime fréquent dans la province Belgique; & on leur donne pour pénitence un an de service de guerre à la terre sainte, ou en Espagne. AN. 1131.

X. Sacre de Louis le jeune. Chr. Maurin. p. 378.

Le samedi vingt-quatrième d'Octobre le roi Louis le Gros vint au concile, accompagné de Raoul comte de Vermandois & sénéchal de France, son parent, & de plusieurs autres seigneurs. Le roi monta sur la tribune où étoit le pape, lui baisa les pieds; puis s'assit auprès de lui dans une chaire, & parla de la mort de son fils en peu de mots, qui tirèrent des larmes à tous les assistans. Le pape, tournant les yeux sur lui, lui fit un discours de consolation, l'exhortant à élever ses pensées au roi des rois, & à se soumettre à ses jugemens. Il a pris, dit-il, votre fils aîné dans l'innocence, pour le faire régner dès à présent avec lui dans le ciel, vous en laissant plusieurs autres pour régner ici bas après vous. C'est à vous à nous consoler, nous autres étrangers chassés de notre pays; comme vous avez fait en nous recevant avec tant d'honneur, & nous comblant de tant de bienfaits, dont vous recevrez une récompense éternelle. Aussi-tôt le pape se leva, & dit tout bas l'oraison dominicale & les prières accoutumées pour l'âme du jeune prince; puis il avertit les évêques & les abbés de venir le lendemain dimanche revêtus pontificalement comme ils étoient à la séance du concile, pour assister au sacre du nouveau roi.

Ce jour-là qui étoit le vingt-cinquième d'Octobre, le soleil sembla plus brillant que de coutume, pour éclairer la cérémonie. Le pape dès le grand matin, sortant du palais archiépiscopal avec sa cour & les prélats du concile, alla à saint Remi, où le roi logeoit avec le prince son fils; & fut reçu en procession avec toute la décence convenable, par les moines de cette abbaye. Là le pape prit le jeune prince nommé aussi Louis, & âgé d'environ dix ans, & le conduisit à l'église métropolitaine de Notre-Dame. Le pape étoit revêtu de ses ornemens les plus solennels, avec la thiare sur la tête; & lui & le prince étoient suivis d'une multitude innombrable de clergé, de noblesse & de peuple. A la porte de Notre-Dame ils trouvèrent le roi qui les attendoit avec quantité de seigneurs & de prélats; ils entrèrent dans l'église, présentèrent le jeune prince à l'autel, & le pape le sacra avec l'huile dont saint Remi avoit oint le roi Clovis à son baptême, & qu'il avoit reçue de la main d'un ange: c'est ainsi

AN. 1131. qu'en parle l'auteur du temps. Louis le Gros ainsi consolé s'en retourna avec la reine son épouse, qui étoit aussi venue au sacre, & avec le nouveau roi leur fils.

XI. Suite du concile de Reims.

Le lendemain saint Norbert archevêque de Magdebourg présenta au pape, en plein concile, des lettres du roi Lothaire, par lesquelles il promettoit de nouveau obéissance au pape, & lui déclaroit qu'il se préparoit pour le voyage d'Italie avec toutes les forces de son royaume. Henri roi d'Angleterre envoya aussi des lettres d'obédience au pape, par Hugues archevêque de Rouen : & les deux rois d'Espagne en envoyèrent de semblables par les évêques du pays. Ces deux rois étoient Alphonse le vieux roi d'Arragon, & Alphonse le jeune VIII du nom, roi de Castille. Après la mort d'Alphonse VI roi de Castille, le roi d'Arrangon son gendre prit le titre de roi de Castille, sous le nom d'Alphonse VII, pendant le bas âge d'Alphonse VIII, fils de sa femme Utraque & de son premier mari Raimond comte de Bourgogne; mais en 1122, ce jeune prince fut reconnu roi de Castille, & y régna trente-cinq ans. Son beau-père demeura ainsi réduit au royaume d'Arragon, qu'il avoit considérablement augmenté en 1118, par la prise de Saragoce sur les Mores. Ces deux rois envoyèrent donc au concile de Reims demander du secours contre les infidelles, particulièrement contre les Morabites ou Marabouts, nouvelle secte de Musulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Espagne, sous la conduite de Joseph fils de Tessefin fondateur de Maroc. Enfin l'abbé de Pontigni apporta au concile de Reims une lettre des ermites de la Chartreuse, qui y fut lue par Geoffroi évêque de Chartres & admirée de tout le monde. Ils y marquent l'extrémité où étoit réduit dès-lors le saint évêque de Grenoble; ils exhortent le pape à résister courageusement aux schismatiques, & lui recommandent les nouvelles religions de Cîteaux & de Fontevraud.

Sup. l. XLV. *n.* 66.

Mariana lib. I. *c.* 10.

Bibl. Orient. p. 623. 497.

Saint Norbert, venant au concile de Reims, apporta les anciens titres de son église, presque rongés des vers, qu'il fit tous renouveller & corriger par l'autorité du pape. Il y fit joindre l'expression des biens qu'il avoit retirés d'entre les mains des usurpateurs; & obtint un privilége, mais qu'il tint secret, d'établir dans sa cathédrale l'observance de Prémontré, quand il en trouveroit l'occasion favorable.

Depuis cinq ans qu'il gouvernoit l'église de Magdebourg, il avoit souffert de grandes persécutions. Car incontinent après sa prise de possession, sachant qu'un évêque, selon l'apôtre, doit bien gouverner sa maison, il appela tous ses officiers, & leur demanda quels étoient les revenus de la mense épiscopale, & par qui ils étoient administrés. Quand on eut tout compté & mis par écrit, avec les dépenses que l'on en devoit tirer, à peine se trouva-t-il de quoi subsister quatre mois. L'archevêque fort surpris demanda si cette église avoit été autrefois plus riche, & si ses prédécesseurs en avoient négligé les droits. On lui répondit que quelques-uns d'entre eux avoient donné ou prêté des terres de l'église à leurs parens; que d'autres en avoient donné en fief, ou n'avoient pas eu la force de résister aux usurpateurs.

AN. 1131. XII. S. Norbert persécuté. *Vita c. 15. n 91. 1. Tim. III. 4.*

Alors l'archevêque envoya de tous côtés dénoncer à ceux qui possédoient des terres de son église, qu'ils ne fussent pas assez hardis pour les retenir plus long-temps, à moins qu'ils ne fissent voir qu'elles leur venoient de leurs ancêtres. Ces usurpateurs furent extrêmement indignés de recevoir un ordre si absolu, de la part d'un homme pauvre & désarmé qui étoit venu sur un âne; & ils crurent que ce seroit une menace sans exécution. Mais le prélat les excommunia, & par-là ils se virent réduits à une fâcheuse condition; car l'usage étoit que ceux qui étoient demeurés un an excommuniés, étoient réputés infâmes, & toute audience leur étoit refusée dans les tribunaux. Ils quittèrent donc une grande partie de ce qu'ils avoient usurpés sur l'église de Magdebourg; mais ce fut bien malgré eux, & ils conservèrent une haine mortelle contre l'archevêque. Il s'attira encore celle du clergé, obligeant tous ceux qui étoient dans les ordres sacrés à garder la continence ou à renoncer à leurs bénéfices. Pourquoi, disoient-ils, avons-nous appelé cet étranger, dont les mœurs sont si contraires aux nôtres? Ils le chargeoient d'injures & le décrioient parmi le peuple, ensorte qu'il devint universellement odieux; aux uns, parce qu'ils se sentoient maltraités; aux autres, parce qu'ils craignoient de l'être; aux autres, parce qu'ils se laissoient entraîner aux bruits populaires. Il se rendit encore odieux par la fondation de plusieurs maisons religieuses, particulièrement de son ordre, comme sainte Marie de Magdebourg, d'où il ôta vingt chanoines

féculiers pour y mettre des fiens. Enfin la haine vint à tel point, que l'on attenta plufieurs fois contre fa vie.

Un jour de jeudi faint comme il recevoit les confeffions des pénitens, il vint un jeune homme demandant avec empreffement au portier d'entrer auffi pour fe confeffer. Mais l'archevêque le réferva pour le dernier ; & quand il entra lui défendit d'approcher, & lui fit ôter un manteau dont il étoit couvert comme les pénitens. Alors on vit à fon côté un couteau pointu, long d'un pied & demi ; & étant interrogé ce qu'il en vouloit faire, il fe jeta aux pieds du prélat, & confeffa qu'on l'avoit envoyé pour le tuer. Il nomma même les auteurs de cet attentat, & les affiftans furent bien étonnés de voir que c'étoient ceux qui avoient le plus de part aux confeils de l'archevêque. Il pardonna à l'affaffin ; mais il le fit mettre en prifon, afin de découvrir les deffeins de fes complices & les punir par la honte qui leur en reviendroit. Ce qui n'empêcha pas qu'un de fes clercs domeftiques ne tentât encore de le tuer la nuit, comme il alloit à matines.

Cependant Norbert permit aux religieux de Prémontré d'élire un autre abbé à fa place ; & ce fut Hugues fon premier difciple, qu'il renvoya de Magdebourg pour les gouverner, comme il fit jufques à l'an 1164 qu'il mourut. On établit auffi des abbés à faint Michel d'Anvers, & à Floref, à faint Martin de Laon, à Viviers & Bonne-Efpérance en Hainaut. Ces fix premiers abbés tinrent auffi-tôt un chapitre général, où ils ordonnèrent qu'ils en tiendroient tous les ans à l'imitation des moines de Cîteaux, pour la confervation de l'obfervance ; & dès le quatrième chapitre ils fe trouvèrent dix-huit abbés, tant l'inftitut de Prémontré fit de progrès en peu de temps.

XIII. Second voyage de S. Otton en Poméranie. *Vita lib.* III. *t.* 2. *Canif. p.* 420. *Sup. liv.* LXVII. *n.* 31.

Au commencement du pontificat d'Innocent II, S. Otton de Bamberg entreprit un fecond voyage en Poméranie, quatre ans après le premier, c'eft-à-dire l'an 1130. Il fuivit une autre route ; & s'étant embarqué fur l'Elbe, il traverfa la Saxe, & par la rivière d'Havel il entra au pays des Lutitiens, forte de Sclaves, qui occupoient une partie de Meclebourg & du Brandebourg. Il menoit cinquante chariots chargés de provifions & de quantité de richeffes pour faire des préfens. Il paffa dans quelques villes peu connues, où il délivra des captifs, réconcilia des apoftats, convertit &

baptifa des païens, abattit des temples d'idoles, & confacra des églifes. Enfuite il réfolut d'aller à Stetin; fachant que cette ville étoit retournée à l'idolâtrie. Mais les eccléfiaftiques qui devoient l'y accompagner, craignant la barbarie de ce peuple, l'en détournoient de tout leur pouvoir. Fatigué de leurs rémontrances, il leur dit : je vois bien que nous ne fommes venus que pour goûter des délices, & nous croyons devoir éviter toutes les difficultés qui fe rencontrent. Soit : je voudrois vous exhorter tous au martyre, mais je n'y contrains perfonne : fi vous ne voulez pas m'aider, je vous prie au moins de ne me pas empêcher, & me laiffer la liberté que je vous donne.

Ayant ainfi parlé, il s'enferma feul dans fa chambre, & fe mit en prières jufques au foir : enfuite il commanda à un de fes gens de fermer toutes les portes, & ne laiffer entrer perfonne fans ordre. Alors il prit fes habits de voyage, mit fes ornemens, fon calice, & les autres meubles d'autel dans un fac qu'il chargea fur fes épaules; & fortit feul la nuit, prenant le chemin de Stetin. Ravi de fe trouver en liberté, il commença à dire matines, & marcha fi bien le refte de la nuit, qu'il fit tout le chemin. Cependant fes clercs s'étant levés pour dire matines, allèrent à la chambre de l'évêque, & ne le trouvant nulle part, ils furent étrangement confternés : ils partirent, les uns à pied, les autres à cheval, pour le chercher de tous côtés; & le jour étant venu, ils le trouvèrent prêt à entrer dans une barque. Il en fut fort affligé, & pria Dieu qu'au moins ils ne le détournaffent pas de fon deffein. Eux étant defcendus de cheval fe jettèrent à fes pieds, il fe profterna de fon côté : ils fondoient en larmes de part & d'autre; & comme il vouloit les renvoyer, ils lui proteftèrent qu'ils ne l'abandonneroient jamais, & le fuivroient par-tout, foit à la mort, foit à la vie.

Etant arrivés à Stetin, ils logèrent à une églife qui étoit à l'entrée de la ville. Or le peuple étoit divifé; quelques-uns avoient. gardé la foi, mais la plupart étoient retournés au paganifme. Ceux-ci furent troublés de l'arrivée du faint évêque, mais les plus furieux étoient les facrificateurs des idoles : enforte qu'ils vinrent avec une troupe de gens armés environner l'églife, criant, comme des infenfés, qu'il falloit l'abattre & tuer tous ceux qui étoient dedans. Le faint évêque, qui défiroit ardemment le martyre, fe revêtit pon-

tificalement, & prenant la croix & les reliques pour ses armes, il commença avec son clergé à chanter des pseaumes, pour recommander à Dieu le combat qu'il alloit soutenir. Les barbares en furent touchés, ils admirèrent ces gens qui chantoient à l'article de la mort, ils s'adoucirent; & les plus sages, prenant en particulier leurs sacrificateurs, disoient que leur devoir étoit de défendre leur religion par raison & non par force. Ainsi ils se retirèrent peu à peu. C'étoit un vendredi; & l'évêque avec les siens passèrent ce jour & le suivant en jeûnes & en prières.

Il y avoit à Stetin un homme noble nommé Vistac, qui peu de temps auparavant étant allé en course sur mer, fut pris par les ennemis & enfermé dans une obscure prison. Ayant prié Dieu ardemment de le délivrer, il s'endormit & vit en songe l'évêque Otton qui l'avoit baptisé au premier voyage, & qui lui dit : je suis venu pour te délivrer; mais ne manque pas ensuite de porter mes ordres à Stetin. Vistac éveillé essaye de marcher, & se sent libre de ses fers; il s'avance à la porte de la prison, & la trouve ouverte : au bord de la mer il rencontre une nacelle avec laquelle il se sauve. Etant arrivé à Stetin, il assemble les habitans, leur raconte son aventure, & ajoute : cette ville est menacée d'une terrible vengeance de Dieu, parce que vous avez profané son culte, soit en le quittant pour
c. 15. les idoles, soit en les joignant avec lui. Quand l'évêque fut arrivé, Vistac parloit encore plus hardiment contre l'idolâtrie, & l'excitoit à prêcher le peuple.

Le Dimanche étant venu, l'évêque, après avoir célébré la messe, encore revêtu des ornemens, & la croix marchant devant lui, se fit conduire au milieu de la place publique, & monta sur des degrés de bois d'où on haranguoit le peuple. Comme il eut commencé à parler, & que la plupart l'écoutoient avec plaisir : un sacrificateur d'idoles
c. 16. fendit la presse, & de sa voix qui étoit très-forte étouffant celle de l'évêque, il le chargea d'injures, & exhorta le peuple à punir cet ennemi de leurs dieux. Ils avoient tous des dards à la main, & plusieurs se mirent en devoir de les lancer : mais ils demeurèrent immobiles en cette posture, sans pouvoir ni darder, ni abaisser les mains, ni se remuer de leur place. C'étoit un spectacle agréable aux fidelles; & l'évêque, prenant occasion de ce miracle, leur dit : vous voyez, mes frères, quelle est la puissance du

Seigneur : que ne jettez-vous vos dards ? combien demeurerez-vous en cet état ? que vos dieux vous secourent s'ils le peuvent. Enfin après leur avoir donné sa bénédiction, il se retira.

Cependant les anciens & les sages de la ville tinrent conseil depuis le matin jusques à minuit, & conclurent qu'il falloit extirper entièrement l'idolâtrie, & embrasser de nouveau la religion chrétienne. Vistac vint aussitôt apporter à l'évêque cette agréable nouvelle, & le lendemain le prélat les trouva tous disposés & soumis ; il reconcilia les apostats par l'imposition des mains, baptisa les autres, & confirma leur foi par plusieurs miracles. De Stetin il passa à Julin, dont il réduisit tous les habitans sans aucun obstacle : tant ils étoient frappés de l'exemple de la capitale. *c. 18.* *c. 22.* *c. 28.*

Saint Otton voulut ensuite passer chez les Ruthéniens : j'entends les habitans de l'île de Ruden, qui faisoit autrefois partie de celle de Rugen. Mais les Poméraniens lui représentèrent que c'étoient des hommes féroces, légers & brutaux ; & d'ailleurs l'évêque, considérant que ce pays dépendoit de l'archevêque de Danemark, ne voulut pas y aller prêcher sans sa permission. Il lui envoya donc un prêtre nommé Inuan, avec des lettres & des présens. Il fut reçu de l'archevêque avec une très grande joie ; & ce prélat s'informa avec soin de l'état de saint Otton, qu'il connoissoit depuis long-temps par la réputation de sa doctrine & de ses actions. Car c'étoit un homme droit & simple, dont la science & la piété n'étoit pas médiocre, quoique son extérieur sentît la rusticité Sclavone. Quant à la mission chez les Ruthéniens, l'archevêque dit qu'il ne pouvoit donner alors de réponse ; parce qu'il falloit auparavant consulter les seigneurs Danois. Le prêtre Inuan ne put attendre ce délai, & retourna chargé de présens retrouver son maître S. Otton : qui reçut peu de temps après des nouvelles, par lesquelles il étoit rappelé à Bamberg. Il revint par la Pologne au grand contentement du duc & de ses autres amis ; & arriva à Bamberg la veille de S. Thomas, vingtième de Décembre. *Baudr. an. Rugia.* *c. 29.*

XIV. Eglise de Jérusalem Foulques roi. *G. Tyr. XIII. c. 25.*

A Jérusalem le patriarche Etienne mourut l'an 1130, n'ayant pas achevé deux ans de pontificat. Quelques-uns disoient qu'il avoit été empoisonné ; & il passoit pour constant, que le roi Baudouin l'étant venu voir pendant

An. 1131. c. 26. ſa dernière maladie; & lui ayant demandé comment il ſe portoit, il répondit: ſeigneur, je ſuis maintenant comme vous me voulez. Son ſucceſſeur fut Guillaume prieur du ſaint Sépulcre, homme ſimple & médiocrement lettré, mais de bonne mine, & recommandable par ſes mœurs. Il étoit Flamand de nation, & fort agréable au roi, aux ſeigneurs & à tout le peuple; & il tint ce ſiège quinze ans.

c. 28. L'année ſuivante 1131, le roi Baudouin, ſe voyant malade à la mort, ſortit de ſon palais ſans aucune marque de ſa dignité, & ſe fit porter en la maiſon du patriarche pour être plus près du ſaint Sépulcre. Là, il fit venir Meliſende ſa fille aînée, le comte Foulques ſon gendre, & leur fils Baudouin âgé de deux ans; en préſence du patriarche, des prélats & de quelques ſeigneurs, il leur laiſſa le gouvernement du royaume & la pleine puiſſance avec ſa bénédiction: puis il prit un habit de religieux, & promit d'en garder les vœux s'il vivoit. Ainſi mourut le roi Baudouin du Bourg le vingt-unième jour d'Août 1131, & fut enterré au ſaint Sépulcre avec ſes deux prédéceſſeurs.

Liv. XIV. c. 1. Foulques ſon gendre & ſon ſucceſſeur étoit auparavant comte d'Angers, du Mans & de Tours, fils de Foulques Rechin & de Bertrade ou Berthelée de Montfort, qui épouſa depuis le roi Philippe. Foulques le jeune épouſa en premières noces Guiburge fille d'Elie comte du Maine, dont il eût deux fils & deux filles. Après qu'elle fut morte il alla en pélerinage à Jéruſalem, où il entretint un an durant cent chevaliers à ſes dépens, & gagna les bonnes grâces du roi & des ſeigneurs. Etant de retour chez lui il maria ſes enfans & régla ſes états; & quelques années après il fut rappelé à Jéruſalem par le roi Baudouin qui l'avoit choiſi pour ſon gendre. Il fut couronné ſolennellement le jour de l'exaltation de la ſainte croix, quatorzième de Septembre, dans l'égliſe du ſaint Sépulcre, par le patriarche Guillaume; & quoiqu'il eût plus de ſoixante ans, il en régna dix.

XV. Le pape à Clairvaux. Vita 1. c. 1. Le pape Innocent étoit cependant en France, & voulut viſiter par lui-même le monaſtère de Clairvaux, où il fut reçu avec une affection ſingulière, par les moines vêtus pauvrement, portant une croix de bois mal polie, & chantant modeſtement. Les évêques pleuroient & le pape lui-même, & tous admiroient la gravité de cette communauté: voyant que dans une joie ſi publique ils avoient tous les yeux arrêtés à terre, ſans les tourner de côté ou d'autre par curioſité

riosité ; ensorte qu'ils ne voyoient personne, étant regardés de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans cette église, qui excitât leur cupidité : il n'y avoit que les murailles toutes nues ; & ces moines n'avoient rien de désirable que l'imitation de leurs vertus. La joie de cette réception fut toute sainte ; on servoit à manger du pain bis, des herbes, des légumes ; & s'il se trouva quelque poisson, ce fut pour le pape. L'année précédente saint Bernard avoit refusé l'évêché de Gènes vacant par la mort de Sigefroi ; & cette année 1131 il refusa l'évêché de Châlons pour lequel il avoit été élu, & y fit mettre en sa place Geoffroi abbé de saint Medard de Soissons.

AN. 1131.

Mabill. Chr. Bern.

XVI. Lettres de S. Bernard pour le pape.

Pendant que le pape Innocent étoit en France, S. Bernard écrivit plusieurs lettres très-fortes à ceux qui ne le reconnoissoient pas encore, pour les amener à son obéissance. Il en parle ainsi à Hildebert archevêque de Tours, que Gerard d'Angoulême s'efforçoit d'attirer au parti de Pierre de Leon : tous les princes n'ont-ils pas reconnu qu'il est véritablement l'élu de Dieu ? Le roi de France, celui d'Angleterre, ceux d'Espagne, enfin le roi des Romains, reçoivent Innocent pour pape. Architophel est le seul qui ne sait pas encore que son conseil est découvert & dissipé. C'est Gerard d'Angoulême dont il parle. Il continue : le choix des plus gens de bien, l'approbation du plus grand nombre ; & ce qui est plus fort, une probité reconnue, rendent Innocent recommandable à tout le monde. Ecrivant à Geoffroi de Loroux docteur fameux, depuis archevêque de Bordeaux, & dès-lors homme de grande autorité, il dit : les rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Ecosse, des Espagnes & de Jérusalem, avec tout leur clergé & leurs peuples, adhèrent au pape Innocent. Et c'est avec justice que l'église reçoit celui dont la réputation est plus entière & l'élection plus légitime, par le nombre & le mérite de ceux qui l'ont faite. Il excite ce docteur à s'opposer à l'évêque d'Angoulême, & à ramener à l'unité de l'église le comte de Poitiers.

epist. 124.

2. Reg. XVII. 7.

epist. 125.

Enfin saint Bernard écrivit sur ce sujet une grande lettre à quatre évêques d'Aquitaine : savoir, ceux de Limoges, de Poitiers, de Perigueux & de Saintes ; où il décrit ainsi la conduite de Gerard d'Angoulême. Dans la lettre qu'il a écrite depuis peu au chancelier, il demande la légation d'une manière basse & indigne ; & plût à Dieu qu'il l'eût obtenue, il n'eût guère nui qu'à lui-même. Voyez ce que fait

epist. 126.

l'amour de la gloire. La légation est une charge pesante ;
AN. 1131. principalement à un vieillard, & toutefois cet homme si âgé trouve plus de peine à passer sans cette peine le peu de jours qui lui restent. Et ensuite : il écrit des premiers au pape Innocent, il demande la légation & ne l'obtint pas. Il se fâche, il quitte le pape & passe au parti de son compétiteur, il se vante d'être son légat. S'il ne l'avoit pas demandé auparavant au premier, ou s'il ne l'avoit pas ensuite reçu de l'autre, on pourroit croire que dans sa prévarication il auroit eu quelque autre vue, quoique mauvaise : mais à présent son ambition n'a point d'excuse. C'est qu'après avoir long-temps passé pour grand entre les siens, il
Eccli IV. 25. rougit de se dégrader ; & voilà cette honte criminelle dont parle l'écriture, qui fait que celui qui n'est que terre & cendre craint non-seulement de se soumettre, mais de ne pas dominer. Déjà ce légat fait à son pape de nouveaux évêques chez vous, afin qu'il ne soit pas pape pour lui seul ; & il n'attend pas que les évêques soient morts pour leur donner des successeurs, il met de leur vivant des usurpateurs dans leurs siéges : s'appuyant de la puissance tyrannique des seigneurs, injustement irrités contre les évêques de leurs villes.

Est-ce gratuitement que ce légat agit ainsi pour son pape ? Il se vante que ce pape a ajouté à son ancienne légation la France & la Bourgogne. Il peut y joindre, s'il veut, les Medes & les Perses, & tous les lieux où il mettra le pied, pour se glorifier au moins de vains titres. Il ne voit pas qu'il est la risée de tous ses voisins : semblable à un négociant qui marchande avec plusieurs vendeurs, jusqu'à ce qu'il ait trouvé celui qui lui donne ce qu'il désire au plus bas prix, il choisit pour pape celui qui veut bien le faire légat. Ainsi Rome ne pourra avoir de pape à moins que tu ne sois légat : d'où te vient ce privilége dans l'église de Dieu ? Tant que tu as eu quelque espérance d'obtenir d'Innocent la grâce que tu lui demandois impudemment, il étoit saint & pape dans tes lettres : comment donc l'accuses-tu maintenant d'être schismatique ? Sa sainteté & sa dignité se sont-elles évanouies avec ta vaine espérance ? Hier il étoit catholique & souverain pontife : aujourd'hui c'est un méchant, un schismatique, un séditieux. Hier c'étoit le saint pere Innocent : aujourd'hui c'est Gregoire diacre de saint Ange. C'est ressembler à ce juge inique, qui
Luc. XVIII. 2. n'avoit ni crainte de Dieu, ni égard pour les hommes.

Saint Bernard dépeint enſuite l'ambition, qui ſe décrie à meſure qu'elle ſe découvre, & ne réuſſit que par le ſecours de l'hypocriſie ; puis venant au fond de la queſtion du ſchiſme, il parle ainſi du prétendu pape Anaclet : celui-là n'eſt-il pas l'homme de péché, qui après l'élection, canoniquement faite par les catholiques, a uſurpé le lieu ſaint, non comme ſaint, mais comme le plus éminent ? qui l'a uſurpé, dis-je, par le fer & le feu, à force d'argent, ſans mérite & ſans vertu ; & qui s'y maintient de même. Car l'élection dont il ſe vante n'en eſt qu'une ombre & un prétexte pour couvrir la malice de ſes partiſans. On peut l'appeler élection, mais impudemment & fauſſement : car la maxime eccléſiaſtique eſt conſtante, qu'après une première élection il ne peut y en avoir une ſeconde. Suppoſé donc qu'il eût manqué quelque formalité à la première, comme prétendent les ennemis de l'unité, falloit-il procéder à une autre élection, ſans avoir auparavant examiné la première & l'avoir caſſée juridiquement ? C'eſt pourquoi ceux-là ſont les plus coupables, qui ſe ſont preſſés, contre la défenſe de l'Apôtre, d'impoſer les mains à ce téméraire uſurpateur : ils ſont les auteurs du ſchiſme.

Au reſte, ils demandent à préſent le jugement qu'ils devoient attendre auparavant ; & ils nous offrent à contre-temps la juſtice, qu'ils ont refuſée quand on leur offroit : afin que ſi on la leur refuſe, vous paroiſſiez injuſtes ; & que ſi on l'accepte, la conteſtation apporte un délai pendant lequel il puiſſe arriver quelque choſe. Vous défiez-vous de votre droit, & ne craignez-vous point que le mal augmente, quelque iſſue que la cauſe puiſſe avoir ? Quoi qu'il en ſoit du paſſé, diſent-ils, nous demandons maintenant audience, nous ſommes prêts à ſubir le jugement. C'eſt une fuite. Ils n'ont plus autre choſe à dire pour ſéduire les ſimples & armer les mal-intentionnés. Dieu a déjà jugé, non par une ſentence, mais par l'évidence du fait. Ce jugement de Dieu a été reconnu & approuvé par les archevêques Gautier de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Salsbourg. Il a été reconnu & ſuivi par les évêques Ecbert de Munſter, Hildebrand de Piſtoye, Bernard de Pavie, Landulſe d'Aſt, Hugues de Grenoble, Bernard de Parme. La ſainteté & l'autorité de ces

prélats, respectable à leurs ennemis mêmes, nous a facilement persuadés de les suivre, nous qui leur sommes si inférieurs en mérite & en rang, dussions-nous nous égarer avec eux. Je ne parle point de tous les autres archevêques & évêques de Toscane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, d'Aquitaine, des Gaules & des Espagnes, & de toute l'église Orientale.

Tous de concert ont rejeté franchement Pierre de Leon, & ont reçu Gregoire pour pape sous le nom d'Innocent, sans être ni gagnés par argent, ni séduits par artifice, ni attirés par affection de la parenté, ni forcés par la crainte de la puissance séculière; mais obéissant à la volonté de Dieu, qu'ils n'ont ignorée ni dissimulée. Je ne nomme en cette lettre aucun de nos prélats, parce que je ne pourrois les y comprendre tous, ni en nommer quelques-uns sans soupçon de flatterie. Mais je ne dois pas omettre les saints qui sont morts au monde, & ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les Camaldules, ceux de Vallombreuse, les Chartreux, ceux de Clugni & de Marmoutier, mes confrères de Cîteaux, ceux de S. Etienne de Caën, de Tiron & de Savigni : enfin toutes les communautés régulières de clercs & de moines, sont attachées à Innocent à la suite de leurs évêques.

Que dirai-je des rois & des princes de la terre? ne reçoivent-ils pas tous Innocent unanimement avec leurs sujets? y a-t-il enfin quelque homme distingué par sa vertu & sa réputation, en quelque rang que ce soit, qui ne soit du même avis? & ceux-ci toutefois s'opiniâtrent encore à réclamer. Ils appellent en cause toute la terre, & veulent qu'elle entre en jugement avec leur petit nombre. Qui pourroit, je vous prie, assembler une si grande multitude de prélats & de seigneurs, pour ne pas dire de peuple? qui pourroit persuader à tant de milliers de saints personnages de détruire ce qu'ils ont édifié & de se rendre prévaricateurs? quel lieu seroit assez grand & assez sûr pour une telle assemblée? car c'est l'affaire de toute l'église, & non d'un particulier. Vous voyez que vous chicanez votre mère en lui demandant l'impossible, & vous forgez des chaînes pour ne pas rentrer dans son sein.

Mais soit : que Dieu change d'avis, je parle humainement; qu'il révoque sa sentence, qu'il assemble un concile de toute la terre : quels juges se donneront-ils? car tous ont pris

parti & ne conviendront pas aiſément des juges : ainſi on ne ſe ſera aſſemblé à ſi grands frais que pour diſputer. Je voudrois ſavoir encore à qui l'antipape voudra cependant confier Rome, qui lui a tant coûté à acquérir, qu'il poſsède avec tant de faſte, qu'il craint tant de perdre. Cependant le monde entier ſe ſeroit aſſemblé inutilement, ſi l'antipape perdoit ſa cauſe ſans perdre Rome ; & d'ailleurs le pape ne peut entrer en cauſe tant qu'il demeure dépouillé : ni les lois ni les canons ne l'y obligent. Il s'agit lequel des deux doit plutôt être reconnu pour pape. Si on compare les perſonnes, je dirai, ſans médiſance & ſans flatterie, ce que l'on dit par-tout : que la réputation d'Innocent ne craint pas même ſes ennemis ; & que celle de l'autre n'eſt pas en ſureté même chez ſes amis. Si vous examinez les élections, celle du nôtre eſt la plus pure, la plus raiſonnable & la première. Le temps eſt certain, les deux autres points ſe prouvent par le mérite & la dignité des électeurs. Vous trouverez, ſi je ne me trompe, que c'eſt la plus ſaine partie des évêques, des cardinaux, diacres & prêtres, qui ont le principal intérêt à l'élection du pape ; & en nombre ſuffiſant pour élire ſelon les canons. Pour la conſécration, n'avons-nous pas l'évêque d'Oſtie à qui elle appartient ſpécialement ? S. Bernard conclut ſa lettre, en exhortant les évêques d'Aquitaine à réſiſter courageuſement aux ſchiſmatiques, ſur-tout à l'évêque d'Angoulême.

XVII. Vulgrin, archevêque de Bourges, pour Innocent. *Patr. Bitur. c. 62. tom. 2. bibl. Lab. p. 93.*

Ils lui réſiſtèrent en effet, comme il paroît par les lettres adreſſées à Vulgrin, archevêque de Bourges, par trois d'entre eux, Guillaume de Saintes, Guillaume de Périgueux, & Guillaume de Poitiers. Ils avoient recours à ce prélat comme primat d'Aquitaine, parce que Gerard lui-même avoit envahi le ſiége de Bordeaux leur métropole. L'évêque de Saintes donna avis à l'archevêque, que Gerard, ſoutenu par le prince, a chaſſé de leurs ſiéges l'évêque de Poitiers & celui de Limoges, & y en a intrus d'autres. Mais, ajoute-t-il, il ne les a pas ſacrés, parce qu'il n'a pu avoir d'évêques. Il a auſſi chaſſé de ſon monaſtère l'abbé de ſaint Jean d'Angeli. Il nous a tellement rendus odieux à notre prince, parce que nous n'avons pas voulu ſacrer ſes intrus, que nous & nos chanoines avons été contraints de ſortir de la ville, & d'abandonner nos maiſons. Mais Dieu a permis que ce ſcélérat, paſſant par notre diocèſe, a été pris par Aimar

brave chevalier, notre beau-frère, qui le tient prisonnier.

C'eſt pourquoi nous vous prions d'écrire à l'égliſe de Bordeaux, qui l'a élu archevêque, & aux évêques d'Agen, de Périgueux, de Poitiers, de Limoges, & à nous, pour nous défendre de lui obéir, & caſſer ſon élection faite par la violence du comte, ſans le conſentement des ſuffragans, & nonobſtant l'oppoſition formelle de l'évêque d'Agen : que vous donniez l'abſolution à ceux qui l'ont pris, & excommuniez ceux qui feront quelque violence pour le délivrer. Enfin que vous ordonniez aux évêques nos confrères d'aider Aimar d'argent & d'autres ſecours, pour ſe défendre contre notre prince & le comte d'Angoulême.

L'évêque de Périgueux prie l'archevêque de Bourges, au nom de toute la province, de les aſſurer qu'il demeure ferme dans l'obéiſſance du pape Innocent; & qu'il les protégera pour ce ſujet, & leur procurera la protection du roi de France. L'évêque de Poitiers prend le titre d'exilé pour la juſtice, & prie l'archevêque d'excommunier de nouveau Gerard & ſes complices. L'archevêque de Bourges écrivit, ſuivant leur déſir, aux quatre évêques d'Agen, de Poitiers, de Périgueux & de Saintes : qui, avec celui d'Angoulême, étoient alors tous les ſuffragans de Bordeaux. La lettre eſt auſſi adreſſée au peuple & au clergé de Bordeaux, & il les exhorte tous à demeurer fermes dans l'obéiſſance du pape Innocent; à mépriſer les menaces des princes & la perſécution qu'ils pourront ſouffrir pour une ſi juſte cauſe, & à réſiſter de tout leur pouvoir à Gerard d'Angoulême ſchiſmatique manifeſte. Dans une ſeconde lettre il leur marque que le pape Innocent eſt reconnu par les rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne; d'Eſpagne, de Jérufalem, & preſque par tous les princes du monde; & que Gerard a été condamné & dépoſé au concile de Reims.

Ep. 127. Le duc d'Aquitaine étoit le ſeul au-deçà des Alpes, qui ſoutînt le parti de l'antipape : & S. Bernard lui écrivit vers le même temps au nom de Hugues, duc de Bourgogne, ſon parent, pour l'exhorter à quitter le ſchiſme. Dans cette lettre il dit entre autres choſes, parlant des ſchiſmatiques : ils ont le duc de Pouille, mais c'eſt le ſeul prince : encore l'a-t-on gagné par le ridicule appât d'une couronne uſurpée. Au reſte, quelles ſont les vertus & les bonnes qualités qu'ils publient de leur prétendu pape, pour nous exciter à le fa-

vorifer? Si ce que l'on en dit par-tout eſt véritable, il n'eſt pas digne de gouverner un village : ſi ces bruits ſont faux, il convient toutefois au chef de l'égliſe d'avoir non-ſeulement les mœurs bonnes, mais la réputation entière.

XVIII. Traité d'Arnoul de Séez contre les ſchiſmatiques. *Tom. 2. Spicil. p. 336.*

Nous apprenons ce que l'on diſoit alors contre l'antipape Anaclet, par un traité d'Arnoul, archidiacre de Séez, & depuis évêque de Liſieux, adreſſé à Geoffroi, évêque de Chartres & légat du pape Innocent. Arnoul étoit alors en Italie, où le déſir d'apprendre les lois Romaines l'avoit conduit : c'eſt pourquoi ne pouvant rendre d'autre ſervice à l'égliſe pendant ſon abſence, il écrivit ce traité : où il examine toute l'affaire du ſchiſme ; & parle premièrement de Gerard d'Angoulême, puis de Pierre de Léon, & enfin du pape Innocent. Quant à Gerard, il dit que la baſſeſſe de ſa naiſſance, & la pauvreté de ſes parens, l'obligèrent à quitter la Normandie & à paſſer en un pays étranger, c'eſt-à-dire en Aquitaine ; & qu'il fut élu évêque, non par ſon mérite, mais par haſard : parce que deux partis diviſés ne trouvèrent point d'autre moyen de finir & de faire une élection. Tu fis, lui dit-il, bâtir une égliſe pour avoir un prétexte d'amaſſer de l'argent : tu élevas aux dignités eccléſiaſtiques tes neveux, gens ſans lettre & ſans mérite, & leur confias le gouvernement de l'égliſe. Tu donnois les autres bénéfices à ceux qui avoient le plus d'argent, & ne faiſois ni dédicaces d'égliſes, ni bénédictions d'autels, ni ordinations, ſans en tirer quelque profit. Il vient enſuite à la légation de Gerard, qui lui donnoit juridiction ſur cinq archevêchés. Il convient qu'il avoit de l'habileté pour les affaires, de la ſcience & de l'éloquence : mais il prétend qu'il abuſa de ſon pouvoir pour contenter ſon avarice & ſon ambition, aſſemblant des conciles ſans beſoin pour avoir le plaiſir d'y préſider, & aviliſſant la dignité de ces ſaintes aſſemblées.

c. 1. *c. 2.*

Quant à Pierre de Léon, l'auteur dit que le Juif ſon aïeul, ayant amaſſé des richeſſes par ſes uſures, ſe fit chrétien pour devenir plus puiſſant ; & que Pierre dont il étoit queſtion, portoit encore ſur ſon viſage les marques de ſon origine. Il fut, ajoute-t-il, envoyé en France, pour acquérir la bienveillance de la nation, par la conformité des mœurs & du langage ; & s'étant étrangement décrié pendant ſa jeuneſſe, par ſon inſolence & ſes débauches, il entra à Clugni, pour couvrir l'infamie de ſa vie paſſée, par la *c. 3.*

réputation de ce monaftère, le plus illuftre des Gaules? Etant devenu cardinal par le crédit de fa famille, il fut envoyé en diverfes légations, où il ne fongeoit qu'à fatisfaire fa cupidité, & vivoit avec un luxe fcandaleux : deux grands repas par jour, des viandes exquifes & parfumées, une profufion qui épuifoit les revenus des évêques & des abbés ; encore pilloit-il les ornemens des églifes. Enfin on l'accufoit de débauches les plus abominables, d'avoir eu des enfans de fa propre fœur, & de mener avec lui une fille déguifée en homme. Telle étoit la réputation de l'antipape Anaclet.

XIX. Fin d'Hildebert, archevêque de Tours. *Vita.*

La lettre de S. Bernard à Hildebert, archevêque de Tours, ne fut pas fans effet ; & ce prélat demeura attaché au pape Innocent le refte de fa vie, qui ne fut pas long. Car il mourut dans une heureufe vieilleffe le dix-huitième de Novembre de l'année 1133, ou de la fuivante. Il eft célèbre par fes écrits, qui font fes lettres au nombre de cent trente, cent quarante fermons, la vie de fainte Radegonde & celle de S. Hugues de Clugni, quelques traités moraux & théologiques, & grand nombre de poéfies. Il avoit auffi commencé un recueil de canons ; & quelques-uns lui attribuent la préface qui fe trouve à la tête de celui d'Ives de Chartres. *Lib. III. ep. al. 83.*

Foulques Rechin, comte d'Anjou, ayant fait vœu d'aller en pélerinage à faint Jacques, Hildebert lui en écrivit ainfi : je ne nie pas que ce ne foit un bon deffein; mais quiconque eft chargé du gouvernement, eft attaché à un devoir qu'il ne peut quitter que pour quelque chofe de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le père de famille diftribue à fes ferviteurs, aucun docteur ne compte celui de courir par le monde ; & faint Hilarion étant près de Jérufalem n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître méprifer les lieux faints. Hildebert repréfente enfuite au comte, qu'il fe met en péril en paffant par les places du duc d'Aquitaine fon ennemi, & que le roi d'Angleterre défapprouve ce voyage. Puis il continue : vous me direz peut-être : j'ai fait un vœu, & je me rends coupable fi j'y manque. Mais confidérez que c'eft vous qui vous êtes engagé à ce vœu, & que c'eft Dieu qui vous a impofé une charge : voyez fi le fruit que vous retirerez de ce voyage récompenfera la perte de l'interruption de vos devoirs. Si ce dernier bien eft fans comparaifon plus grand, comme on ne le peut nier : demeurez *Lib. I. ep. 15. al. 59.*

dans votre palais, vivez pour votre état, rendez justice, protégez les pauvres & les églises.

Dans une autre lettre il parle ainsi au pape Honorius II : je vous supplie de ne pas prendre en mauvaise part ce que je vous écris par pure nécessité & pour la justice. Nous n'avons point appris au-deçà des Alpes, & nous ne trouvons point dans les maximes ecclésiastiques, que l'église Romaine doive recevoir toutes sortes d'appellations indifféremment; & si on établit cette nouveauté, l'autorité des évêques périra, & la discipline de l'église n'aura plus aucune vigueur. Qui sera le ravisseur, qui, étant menacé d'anathème, n'appelera pas aussitôt ? Qui sera le prêtre, qui ne continuera pas sa vie scandaleuse à l'abri d'un appel frustratoire ? Les sacriléges, les pillages, les adultères inonderont de toutes parts, tandis que les évêques auront la bouche fermée par des appellations superflues. Et ensuite : je sais, & toute l'église l'enseigne, que le secours de l'appellation est dû à ceux qui sont blessés par un jugement, qui tiennent leurs juges pour suspects, ou qui craignent la violence d'une multitude emportée. Sur quoi il cite une fausse décrétale du pape S. Corneille; mais il soutient qu'il faut rejeter les appellations frivoles, qui ne tendent qu'à retarder le jugement. II. ep. 41. al. 82.

Dans une autre lettre Hildebert blâme un prêtre, qui avoit fait donner la question à un homme qu'il soupçonnoit lui avoir pris de l'argent : apparemment un homme de condition servile. Il dit que cette procédure convient aux cours séculières, & non à la discipline de l'église; qu'il ne sied pas à un prêtre d'être bourreau, & qu'il doit plutôt laisser un coupable impuni, que de faire souffrir un supplice certain pour un crime incertain. Sur quoi il cite la lettre de S. Augustin à Macedonius. Aug. ep. 153. al. 54.

L'évêque de Chartres avoit interdit un prêtre pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui le vouloit tuer. Après que ce prêtre eut été sept ans séparé du saint autel, l'évêque de Chartres consulta Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre sa vie : alléguant sur ce sujet l'autorité de S. Ambroise. Sup. l. XXII. n. 2. ep. 60. III. Off. c. 4.

Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine & de discipline. Quoiqu'il eût été disciple de Berenger, il parle très-correctement de l'eucharis-

Serm. 38. p. 422. tie, & dit : nous ne devons pas douter que, par les paroles sacrées de la bénédiction du prêtre, le pain ne soit changé au vrai corps de Notre-Seigneur; ensorte que la substance
Serm. 93. p. 689. du pain ne demeure point. Il se sert même du mot de transsubstantiation; & on ne trouve personne qui l'ait employé avant lui.

Serm. 111. p. 772. Touchant la grâce il dit : étant réparé & réconcilié par la grâce du nouvel homme, tu tombes tous les jours, & toute-
Lib. 1. ep. 16. p. 51. fois la grâce secourable ne t'abandonne point. Et ailleurs la grâce de Dieu est très-officieuse envers les hommes, & comme engagée par serment à les secourir. Et ensuite : si la créature n'est pas juste, c'est sa faute, non celle de Dieu. Il veut que tous les hommes soient sauvés; & pour ôter toute excuse, il leur prépare sa grâce qui les soutient; il distribue des moyens pour les aider, il offre des récompenses pour les exciter, il menace pour les intimider.

Serm. 18. p. 301. Sur la pénitence il dit que l'on doit se confesser avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'est renverser
eod. p. 298. l'ordre, de punir les péchés avant que de les confesser : que les pénitens demeuroient hors de leurs maisons; que quelque-
Serm. 34. p. 298. fois on les réconcilioit avant la fin de leur pénitence, pour
Serm. 85. p. 350. communier à Pâque avec le reste des fidelles. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Trépassés.

p. 1009. Entre les traités d'Hildebert, le plus considérable est celui qui contient en abrégé un corps entier de théologie, & qui semble avoir servi de règle & de modèle à ceux qui ont
c. 12. ensuite traité cette science par méthode. Il est divisé en quarante-un chapitres, & l'auteur y traite premièrement de la foi, puis de l'existence & de l'unité de Dieu, de la Trini-
c. 24. té & des principaux attributs. Delà il passe à l'incarnation, puis aux anges & à l'ouvrage des six jours : ensuite à l'incarnation de l'homme, à son premier état & sa chute, puis au
c. 40. péché en général. Enfin il vient aux sacremens : mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il avoit dit des sacremens en particulier. Ce traité est composé avec beaucoup de netteté & de précision, & les preuves y sont bien choisies.

XX. Exemption de dixmes à Cîteaux. Le pape Innocent ayant séjourné en France environ dix-huit mois, & imposé une collecte d'argent pour les frais de son voyage, reprit le chemin d'Italie au printemps de l'année
Petr. Clun. 1. epist. 18. 1132. Il célébra à Clugni la fête de la purification de Notre-Dame, & y reçut les lettres d'obédience de Guillaume pa-

triarche de Jérusalem. Il confirma les priviléges de Clugni, particulièrement l'immunité du lieu & la sureté contre les violences : comme il paroît par deux bulles, l'une adressée à l'abbé Pierre, datée de Vienne le second jour de Mars, l'autre datée de Valence le huitième du même mois, & adressée à tous les évêques. Mais en même-temps ce pape accorda à saint Bernard, en considération des services qu'il avoit rendus à l'église pendant ce schisme, un privilége tant pour sa maison de Clairvaux que pour tout l'ordre de Cîteaux, où il dit entre autres choses : nous ordonnons que personne ne présume de vous demander ou recevoir de vous les dixmes des terres que vous & tous les frères de votre congrégation cultivez de vos propres mains & à vos dépens, ni les dixmes de vos bestiaux. Ce privilége est daté de Lyon le dix-septième de Février 1131, & causa dans la suite de grands différents entre les moines de Cîteaux & les autres, particulièrement ceux de Clugni.

Epist. 25. t. 3. Spicil. p. 152.

ap. Bern. epist. 352.

L'abbaye du Miroir, fille de Cîteaux, dans le diocèse de Lyon, ayant été fondée la même année 1131, les moines de Gigni, un des principaux membres de Clugni, leur demandèrent les dixmes ; & comme ils les poursuivoient à cet effet, le pape Innocent menaça d'interdire l'église de ceux de Gigni, s'ils ne se désistoient dans quarante jours, & en écrivit à l'abbé de Clugni. L'abbé se plaignit au pape que cette conduite étoit extraordinaire & préjudiciable à son ordre. Nous payons, dit-il, les dixmes non-seulement à des moines & à des chanoines, mais à des curés & à des gentilshommes ; pourquoi ne les recevrons-nous pas aussi des autres ? J'en ai donné en quelques lieux aux frères de Cîteaux : mais Dieu merci eux & les autres religieux sont tellement augmentés, partout dans notre voisinage, que si nous leur remettons à tous les dixmes, il faut perdre la dixième partie de nos religieux, ou même en quelques lieux abandonner nos maisons. Nous vous supplions donc que vos nouveaux enfans ne chassent pas les anciens : autrement si notre église perd ses droits, elle ne me gardera pas non plus.

lib. 1. ep. 33.

Il écrivit encore plus fortement sur ce sujet au chancelier Aimeri. Il lui représente la dignité du monastère de Clugni, & la protection singulière qu'il a reçue du saint siége depuis sa fondation ; puis il ajoute : qui a jamais ouï dire que le pape ait dépouillé de son droit, je ne dis pas une

1. epist. 34.

telle église, mais la moindre femme, par sa seule volonté, sans connoissance de cause; & que l'on ait fait passer le bien des uns aux autres sans le consentement des propriétaires? Si les Cisterciens ont quelques nouveaux priviléges, nous en avons de la même source, de plus anciens & en plus grand nombre. Mais, dit-on, ils sont pauvres, & vous êtes riches. Que l'on compare nos revenus & nos dépenses, & que l'on juge qui sont les plus riches. Mais soit : s'ils ont besoin d'aumônes, s'ensuit-il qu'ils doivent prendre le bien d'autrui? Je leur ai donné quelques dixmes, quand ils les ont demandées par charité; mais autre chose est de nous les ôter par force. Et ensuite, parlant du pape : ses ennemis nous insulteront comme ils ont commencé de faire, & nous diront : voilà votre pape, que vous avez choisi au préjudice de votre confrère. Gardez-le bien, vous avez la récompense que vous méritez. Ce confrère est Pierre de Léon qui avoit été moine de Clugni.

epist. 35. L'abbé Pierre écrivit aussi sur ce sujet au chapitre général de Cîteaux. Il commence par leur représenter l'estime & l'affection qu'il a toujours eue pour leur congrégation naissante; puis il répond à leurs objections : il n'est pas juste, dites-vous, que des étrangers prennent les dixmes de nos travaux. Mais nos pères en ont toujours usé ainsi : ce ne sont pas seulement les laïques qui paient les dixmes, les églises les paient aux églises, les monastères aux monastères; & non-seulement du travail des paysans, mais du leur. Vous perdrez plus, ajoute-t-il, par la diminution de votre réputation, qu'en abandonnant un si petit profit : tout le monde vous admiroit, & vous passerez pour intéressés. Il vaudroit mieux souffrir votre pauvreté, qu'exciter ce scandale & altérer la charité. Ces lettres furent sans effet : l'affaire particulière de Gigni & la querelle générale des dixmes s'aigrirent de plus en plus, & eurent de fâcheuses suites.

V. Bern. ep. 283.
V. Mabill. præf. in S. Bern. n. 48.

XXI.
Le pape en Italie.
Acta ap. Baron. 1132.
Chr. Magdeb. M. S.

Le pape Innocent, ayant passé à S. Gilles en Provence, entra en Lombardie par les montagnes de Gènes, & célébra à Ast la fête de Pâque, qui cette année 1132 étoit le dixième d'Avril. Delà il vint à Plaisance, où il appela les évêques & les autres prélats de Lombardie, de la province de Ravenne & de la basse Marche, & tint avec eux un concile. Cependant le roi Lothaire vint en Lombardie avec une armée, comme il avoit promis, & célébra la fête de Noël à Meduine dans la Marche Trevisane. Il menoit avec lui saint Norbert,

qui en ce voyage fit la fonction de chancelier d'Italie, parce que le siége de Cologne étoit vacant. Lothaire tint à Roncaille une assemblée générale avec le pape & les Lombards, touchant l'état de l'église & de l'empire. Le pape passa outre, & entrant en Toscane il vint à Pise, où ayant appelé les Genois, il les accommoda avec les Pisans: leur faisant faire serment de part & d'autre qu'ils s'en tiendroient à son jugement touchant la guerre qui s'excitoit entre eux; & il leur ordonna de vivre désormais en paix. Saint Bernard, qui avoit suivi le pape en ce voyage, fut le médiateur de cette paix, pour laquelle il fut envoyé à Gènes, & y parla si efficacement qu'il conclut l'affaire presque en un jour. Il refusa alors encore une fois l'évêché de Gènes.

AN. 1133.

Bern. ep. 129.

Pour éteindre entièrement cette guerre, & récompenser la fidélité de la ville de Gènes, le pape Innocent l'érigea en archevêché; accordant le pallium à Syrus son évêque, lui donnant pour suffragans trois évêques de l'isle de Corse, & l'affranchissant lui-même de toute sujétion, c'est-à-dire de la juridiction de l'archevêque de Milan, dont jusques alors il avoit été suffragant: ensorte que le nouvel archevêque de Gènes ne dépendroit que du pape, & ne seroit sacré que par le pape comme celui de Pise. C'est ce qui paroît par la bulle du dix-neuvième de Mars 1133. Ainsi Innocent II corrigea ce qu'avoit fait Urbain II en 1092, donnant l'île de Corse entière à la ville de Pise, & soumettant à son archevêque tous les évêques de cette île: ce qui avoit excité une grande jalousie entre ces deux puissantes villes.

Ap. Ughell. c. 4. p. 1187. Ibid. tom. 3. p. 423. Sup. liv. LXIV. n. 8.

Le pape Innocent attendoit à Pise le roi Lothaire, qui étant arrivé en Toscane, eut encore une conférence avec lui; & ils convinrent de marcher incessamment à Rome. Le roi alla par le grand chemin, le pape le long de la côte jusques à Viterbe. Le roi célébra la Pâque à saint Flavien, à douze milles de Rome. C'étoit le vingt-sixième de Mars: puis s'étant joint avec le pape, ils passèrent par la Sabine, & campèrent près de l'église de sainte Agnès, où Thibaut préfet de Rome & d'autres nobles vinrent les recevoir. Ils entrèrent ainsi dans Rome le premier jour de Mai. Le pape logea au Palais de Latran: & le roi, dont l'armée n'étoit que de deux mille chevaliers, campa sur le Mont-Aventin. Cependant les Pisans & les Genois vinrent au secours du pape Innocent avec une armée navale, & lui soumirent Civita-

Acta. ap. Baron.

Chr. Magdeb. M. S.

AN. 1133. *ep.* 138. vecchia & toute la côte. Saint Bernard, qui étoit avec le pape, écrivit alors au roi d'Angleterre, à qui il marque l'état des choses, pour l'exciter à secourir le pape qu'il avoit reconnu de si bonne grâce.

tom. 2. Spicil. p. 480. Le roi Lothaire écrivit aussi une lettre à tous les rois, les évêques, les princes, & généralement à tous les fidelles, où il dit en substance: Dieu nous ayant établi défenseur de la sainte église Romaine, nous sommes allés pour la délivrer accompagné d'évêques, d'abbés, de princes & de seigneurs; & allant à Rome, nous avons souvent reçu des députés du schismatique Pierre de Leon, qui prétendoient qu'on ne devoit pas l'attaquer à main armée, ni lui refuser audience, puisqu'il étoit prêt à comparoître en jugement. Nous l'avons fait savoir aux évêques & aux cardinaux qui étoient avec le pape Innocent; & ils nous ont répondu, comme bien instruits des canons, que l'église universelle ayant déjà prononcé sur ce sujet & condamné Pierre de Leon, aucun particulier ne pouvoit s'en attribuer le jugement.

Nous avons donc mené glorieusement à Rome le pape Innocent, & l'avons rétabli dans la chaire de Latran. Cependant nous campions sur le mont Aventin, où Pierre de Leon n'a cessé de nous solliciter, jusques à nous offrir pour sureté des forteresses & des ôtages. Voulant donc rétablir la paix dans l'église sans effusion de sang, nous avons communiqué ces propositions à ceux qui étoient avec le pape Innocent, qui de leur côté nous ont offert des ôtages & des places. Alors l'autre parti, voulant gagner du temps, nous a amusés quelques jours par de vaines promesses; mais comme ils ne les accomplissoient point, après les avoir plusieurs fois avertis, il ont été enfin condamnés comme criminels de lèse-majesté divine & humaine, par les seigneurs de notre cour: savoir, Norbert de Magdebourg notre chancelier, Adalberon de Brème, & les autres qui y sont nommés.

XXII. Lothaire couronné empereur. *Otto.* VII. *Chr. c.* 18. *Dipl. ap. Baron.*

Le pape couronna empereur le roi Lothaire, & la reine Richilde son épouse, dans l'église du Sauveur à Latran; & non dans l'église de S. Pierre, parce que l'antipape Anaclet en étoit le maître. C'étoit le quatrième de Juin, troisième dimanche d'après la Pentecôte. Avant le couronnement, Lothaire fit serment au pape, & le pape lui donna l'usufruit des domaines de la comtesse Mathilde, pour lui, sa fille & son gendre Henri duc de Bavière; l'acte est daté du hui-

tième de Juin. L'antipape cependant se tenoit à couvert dans les hauteurs & les tours, d'où il incommodoit par ses machines les gens de Lothaire, sans permettre aux siens d'en venir aux mains avec eux. Il refusa opiniâtrément toute conférence avec ce prince, & ne voulut écouter aucun conseil sur son état, ne révoquant point en doute son droit. Ainsi Lothaire fut contraint de se retirer après sept semaines de séjour n'ayant pas assez de forces pour prendre le château S. Ange & les autres forteresses de l'antipape, bien loin de pouvoir attaquer le roi Roger son protecteur. Lothaire n'avoit pas même de quoi faire subsister sa petite armée. Il fut donc réduit à retourner en Allemagne, & célébra à Virsbourg la nativité de la Vierge. Le pape Innocent, ne se trouvant plus en sureté à Rome après son départ, revint à Pise. Sur quoi S. Bernard écrivit à cette ville pour la féliciter du secours & de la retraite qu'elle donnoit au pape ; ce qui l'élevoit en quelque manière à la dignité de Rome.

An. 1133. Vita S. Bern. lib. 2. c. 2. Order. lib. 13. p. 897. *epist. 130.*

Saint Norbert qui suivoit l'empereur, étant revenu à Magdebourg, tomba malade peu de temps après. Son corps étoit depuis long-temps affoibli par les austérités de la pénitence ; mais il acheva de succomber à la fatigue du voyage, au changement d'air & au mouvement continuel. Il fut quatre mois malade, & mourut le mercredi de la Pentecôte, sixième de Juin 1134, ayant gouverné l'église de Magdebourg pendant huit ans, & en ayant vécu environ cinquante. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort ; mais il n'a été canonisé qu'en 1582, par le pape Gregoire XIII.

Vita ap. Boll. c. 18.

XXIII.

En France le couronnement du jeune roi Louis avoit irrité quelques seigneurs, qui prétendoient augmenter leur pouvoir après la mort du père ; & quelques prélats, qui vouloient s'attribuer l'élection & le couronnement du roi. Louis-le-Gros voyant ces entreprises, qui tendoient à ôter la couronne de sa famille, en voulut prendre vengeance ; & l'on attribua à son indignation deux meurtres fameux, qui furent commis assez près l'un de l'autre. Jean III évêque d'Orléans, qui étoit fort âgé, ayant quitté son évêché, Hugues doyen de la même église fut élu pour lui succéder : mais comme il revenoit de la cour du roi, il fut tué en chemin, & le siége d'Orléans demeura long-temps sans évêque.

Thomas de S. Victor tue. Order. lib. 13. p. 895. *epist. in not. fusior. ad ep. 158. S. Bern. & tom. X. conc. p. 975.*

Etienne évêque de Paris étoit allé à Chelle, du consentement du roi, & même à sa prière, pour corriger & régler

AN. 1133. les religieuses. Il avoit pris avec lui l'abbé de saint Victor, celui de saint Magloire, le sous-prieur de saint Martin, & plusieurs autres, moines, chanoines & clercs. En revenant comme ils passoient près du château de Gournai, ils furent attaqués par les neveux de Thibaud archidiacre de Paris, vassaux du seigneur de Gournai, qui avoit dressé à l'évêque une embuscade sur le chemin. Ils vinrent fondre l'épée à la main sur cette troupe désarmée : & sans respecter ni la sainteté du jour qui étoit un dimanche, ni la qualité des personnes consacrées à Dieu, ils massacrèrent Thomas prieur de saint Victor entre les mains de l'évêque, le menaçant lui-même de mort s'il ne se retiroit promptement. Mais il se jeta courageusement au milieu de leurs épées, & retira de leurs mains le prieur demi-mort, & horriblement déchiré, l'exhortant à se confesser & à pardonner à ses meurtriers. Il le fit de bon cœur, demanda la rémission de ses péchés avec grande componction, reçut le viatique, protesta devant tout le monde qu'il mourroit pour la justice, & rendit ainsi l'esprit. Ce meurtre fut commis le vingtième d'Août 1133.

L'évêque de Paris publia un mandement adressé à ses archiprêtres, par lequel il excommunia les auteurs de ce meurtre, leurs complices, ceux qui leur donneroient retraite, ou qui communiqueroient avec eux, s'en réservant à lui seul l'absolution. Ensuite frappé de l'horreur de cet attentat, & ne se croyant pas lui-même en sureté, il se retira à Clairvaux, d'où il écrivit à Geoffroi évêque de Chartres, légat du saint siége, une lettre où il lui raconte ce funeste accident, le priant de se rendre à Clairvaux, pour délibérer ensemble sur les moyens d'en prévenir les suites. Geoffroi vint à Clairvaux suivant cette lettre ; & par son autorité de légat, manda aux archevêques de Reims, de Rouen, de Tours & de Sens, & à leurs suffragans, de se rendre à Jouare dans le diocèse de Meaux, pour y tenir un concile. Comme les prélats y étoient assemblés, ils reçurent une lettre de Hugues évêque de Grenoble, successeur de S. Hugues & de Guigue prieur de la Chartreuse, qui les exhortoient à faire justice du meurtre de Thomas; ce qu'ils firent & frappèrent d'excommunication les coupables.

Saint Bernard étoit alors à Clairvaux au retour d'Allemagne, où il étoit allé faire la paix entre l'empereur Lothaire & les neveux de son prédécesseur, Conrad & Frederic. Comme on

on eut avis que l'archidiacre de Paris s'étoit adressé au pape, prétendant se justifier de ce meurtre ; le saint abbé lui écrivit, de peur qu'il ne se laissât surprendre. Et parce que l'archidiacre disoit, pour sa défense, qu'il n'avoit pas tué le prieur : saint Bernard soutient que c'est lui qui l'a fait tuer par ses neveux. Il le haïssoit, dit-il, & le menaçoit de mort, à cause des exactions illicites sur les prêtres, qu'il ne pouvoit plus exercer à son ordinaire à l'occasion de son archidiaconé, parce que Thomas s'y opposoit avec zèle & industrie. Plusieurs personnes dignes de foi témoignent maintenant avoir oui ses menaces. Enfin qu'il dise, s'il le peut, quel autre sujet ont eu ses neveux de porter leurs mains sacriléges sur ce saint prêtre. S'il demeure donc impuni, comme il a l'insolence de se le promettre par votre autorité, lui qui est la cause, & comme presque tous le soupçonnent, l'ordonnateur de ce crime : combien cette impunité produira-t-elle dans l'église d'actions punissables ? L'un des deux arrivera nécessairement : ou que l'on n'admettra plus aux dignités ecclésiastiques aucun des nobles ou des puissans du siècle, ou que les clercs abuseront de leur ministère pour toutes sortes de crimes, parce que, si quelqu'un est assez zélé pour s'y opposer, il s'exposera à être aussitôt massacré. Saint Bernard écrivit aussi au pape, au nom de l'évêque de Paris, une lettre fort pathétique, où il lui représente la perte qu'il a faite en la personne du prieur Thomas, qui lui aidoit à porter le poids de l'épiscopat ; & finit en disant : si Thibaud Notier, c'est l'archidiacre, a recours à vous, n'ayez point d'égard à ses paroles, jusques à l'arrivée de celui que nous devons envoyer, qui vous instruira plus amplement de la vérité.

AN. 1133. *Epist.* 158. *Epist.* 159.

A Orléans Jean intrus dans la dignité d'archidiacre, faisoit aussi des vexations auxquelles s'opposoit le sous-doyen Archembaud & quelques autres du clergé. Archembaud en porta ses plaintes à Henri, archevêque de Sens, le siége d'Orléans étant vacant, & au pape Innocent ; mais enfin l'archidiacre Jean le fit tuer, vers le même temps du meurtre de Thomas de S. Victor ; & S. Bernard en écrivit au pape, l'excitant à faire une justice sévère de ces meurtres redoublés. Il seroit très-utile, dit-il, & très-juste, à ce que plusieurs pensent, que les coupables fussent privés par votre autorité de toute dignité ecclésiastique, sans espérance d'être jamais élevés à aucune autre. Pierre, abbé de Clugni, écrivit

Epist. tom. 3. *Spicil p.* 153. &c. *notæ Suf. ad epist.* 50. *S. Bern.* *Epist.* 161. 1. *epist.* 17.

AN. 1134. aussi au pape au sujet de ces deux meurtres d'Archembaud & de Thomas : l'exhortant à les venger par les peines canoniques, & à confirmer la sentence que les évêques avoient prononcée contre eux dans leur concile. C'est ce que fit le pape Innocent par sa constitution adressée à Rainal, archevêque de Reims, Hugues de Rouen, Hugues de Tours & leurs suffragans : où il fait mention des deux meurtres de Thomas & d'Archembaud, confirme ce que les prélats avoient ordonné dans le concile de Jouare, & ajoute : mais parce que votre sentence nous paroît trop modérée, nous voulons de plus que, par-tout où les meurtriers seront présens, on ne célèbre point l'office divin ; & que si quelqu'un les maintient & les favorise, il soit excommunié. Nous ordonnons encore que Thibaud Notier & les autres soient privés des bénéfices qu'ils ont acquis ou conservés par les crimes de leurs parens.

Tom. x. conc. p. 977. & in not. ad epist. S. Bern. 158.

XXIV. Concile de Pise.

Chr. Bern.

Le pape avoit convoqué un concile à Pise, & S. Bernard y étant appelé, fut obligé de faire un second voyage en Italie l'an 1134. Les Milanois avoient suivi le parti de l'antipape Anaclet & de Conrad, qui s'étoit fait reconnoître roi d'Italie : mais voyant que ce prince avoit fait sa paix avec l'empereur Lothaire par la médiation de saint Bernard, ils prièrent le saint abbé de les réconcilier aussi avec l'empereur & avec le pape Innocent, qui les avoit excommuniés, & ôté à leur ville la dignité de métropole. Saint Bernard leur écrivit pour les féliciter de leur retour à l'unité de l'église, & du désir qu'ils témoignoient de rétablir la paix dans le pays : s'excusant de ne pas aller chez eux, parce qu'il étoit pressé de se trouver au concile, & promettant de les satisfaire au retour.

Ep. 132. 133.

Vita S. Bern. II. c.

Etant arrivé à Pise il assista au concile, qui fut grand, comme étant composé de tous les évêques d'Occident. Le saint abbé assistoit à toutes les délibérations & à tous les jugemens : il étoit respecté de tout le monde, & on voyoit les évêques attendre à sa porte ; mais ce n'étoit pas le faste qui le rendoit de difficile accès, c'étoit la multitude de ceux qui vouloient lui parler : ensorte que, malgré son humilité, il sembloit avoir toute l'autorité du pape. En ce concile on excommunia de nouveau Pierre de Léon, & on déposa ses fauteurs sans espérance de rétablissement. Alexandre, usurpateur de l'évêché de Liège, y fut déposé, & mourut de chagrin peu de temps après qu'il en eut appris la nouvelle.

Tom. x. conc. p. 990.

On rapporte aussi à ce concile la canonisation de S. Hugues de Grenoble, faite à Pise par le pape Innocent, de l'avis des évêques & des cardinaux : comme il paroît par sa lettre du vingt-deuxième d'Avril, adressée à Guigue, prieur de la Chartreuse, à qui il ordonne d'écrire la vie du saint, comme en ayant une connoissance particulière, & Guigue l'exécuta.

AN. 1134.
Epist. ult.

Au retour du concile plusieurs prélats étant encore en Toscane, furent attaqués en chemin & maltraités. Leur troupe étoit grande, composée d'archevêques, d'évêques, d'archidiacres, & d'autres clercs distingués, d'abbés & de moines. Ils furent dispersés, pillés, blessés, poursuivis l'épée à la main, quelques-uns pris & enfermés dans les châteaux voisins. L'archevêque de Reims, après avoir été insulté & blessé, sans respect pour son âge & sa dignité, fut mis en prison : l'évêque de Périgueux fut traité de même. L'archevêque de Bourges & celui de Sens, ayant perdu presque tout ce qu'ils avoient, arrivèrent à grande peine à Pontremoli : mais ils y furent arrêtés pour la seconde fois avec l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Troyes blessé d'un coup de lance, qui l'avoit fait tomber de son cheval, les évêques de Limoges, d'Arras, de Bellai, de Rennes, & d'autres; les abbés de S. Martial de Limoges, de Vezelai, de saint Germain de Paris, de Corbie, de Bourgueil, & plusieurs autres: la ville de Pontremoli étoit remplie de ces prélats. Pierre, abbé de Clugni, qui étoit de leur troupe, s'y rendit avec eux, & à leur prière il écrivit au pape Innocent cette lamentable histoire, le priant d'exercer en cette occasion la sévérité de sa justice ; & d'étendre la punition non-seulement sur les auteurs du crime, mais sur tout le diocèse de Lune, dont l'évêque, au lieu de les accompagner toute une journée, n'avoit pas fait avec eux une lieue. Mais les censures ecclésiastiques étoient de foibles armes contre de tels ennemis.

Petr. Clun. I. *ep.* 27.

XXV.
S. Bernard à Milan.
Vita lib. II. *c.* 2. *n.* 9.

Après le concile de Pise le pape envoya saint Bernard à Milan où il étoit tant désiré, & avec lui deux cardinaux, Gui, évêque de Pise, & Matthieu, évêque d'Albane, pour réconcilier à l'église les Milanois, & les absoudre du schisme où leur archevêque Anselme les avoit engagés. Saint Bernard fit trouver bon aux deux cardinaux de mener avec eux Geoffroi, évêque de Chartres, dont il avoit reconnu le mérite en plusieurs occasions. Les Milanois vinrent à grandes

troupes au-devant du ſaint abbé juſques à ſept milles. Ils
AN. 1134. lui baiſoient les pieds, ſans qu'il pût s'en défendre; ils arrachoient des poils de ſes habits, pour ſervir de remèdes aux maladies: ils marchoient devant & après avec des acclamations de joie, & le conduiſirent ainſi à ſon logis. On traita en public de l'affaire pour laquelle le ſaint abbé & les cardinaux étoient venus: toute la ville ſe ſoumit, l'égliſe fut réconciliée, & la paix établie entre les peuples.

n. 10. Pendant ce ſéjour de Milan, ſaint Bernard fit pluſieurs miracles, principalement ſur des poſſédés: il les attribuoit à la foi de ce peuple, & le peuple à la vertu du ſaint abbé. On lui amena une femme connue de tout le monde, tourmentée depuis ſept ans de l'eſprit malin, le priant de la délivrer. Le ſaint homme étoit confus de l'opinion qu'on avoit de lui, & l'humilité lui défendoit d'entreprendre des choſes extraordinaires; d'un autre côté il rougiſſoit d'avoir moins de foi que ce peuple, & craignoit d'offenſer Dieu en ſe défiant de ſa toute-puiſſance: enfin il s'abandonna au Saint-Eſprit; & s'étant mis en prière, il chaſſa le démon & rendit la femme tranquille. Les aſſiſtans, tranſportés de joie & levant les mains au ciel, rendirent grâces à Dieu; & le bruit s'en étant répandu par la ville, la mit toute en mouvement: on s'aſſembloit de tous côtés, on ne parloit que de l'homme de Dieu, on ne pouvoit ſe raſſaſier de le voir ou de l'entendre: on s'empreſſoit pour le toucher, ou recevoir ſa bénédiction.

n. 11. 12. 13. &c. Il délivra encore d'autres poſſédés par la vertu de la ſainte euchariſtie, par l'eau-bénite & le ſigne de la croix: il guérit auſſi pluſieurs malades; & la foule du peuple étoit ſi grande à ſa porte depuis le matin juſques au ſoir, que la foibleſſe de ſon corps n'y pouvant réſiſter, il ſe mettoit aux fenêtres pour ſe montrer & leur donner ſa bénédiction. Ils apportoient du pain & de l'eau qu'ils lui faiſoient bénir, & les gardoient comme des choſes ſacrées. On accouroit à Milan pour le voir des villages & des villes voiſines. Il guérit
n. 18. pluſieurs malades de la fièvre, leur impoſant les mains & leur faiſant boire de l'eau-bénite: il rétablit des mains ſèches & des membres paralytiques en les touchant; il rendit la vue à des aveugles par le ſigne de la croix, en préſence de pluſieurs témoins. Au milieu de tant de miracles & de tant d'applaudiſſemens, le ſaint abbé conſerva tou-

jours une humilité profonde; & refusa constamment l'archevêché de Milan, qu'on le pressoit opiniâtrément d'accepter. Ribalde fut donc élu archevêque à la place d'Anselme schismatique; & le pape rendit à Milan la dignité de métropole qu'il lui avoit ôtée. S. Bernard y fit tant de conversions, qu'il y eut de quoi peupler un nouveau monastère de son ordre, qui fut fondé dans le voisinage l'année suivante 1135, & nommé Caravalle. De Milan il passa par ordre du pape à Pavie & à Crémone pour pacifier la Lombardie: mais le Crémonois, enflés de leur prospérité, ne profitèrent point de sa médiation.

AN 1134. *Bern. ep.* 131. *epist.* 134.

XXVI. Fin du cardinal Matthieu. *Petr. Clun.* II. *mir. c.* 17.

Le cardinal Matthieu, évêque d'Albane, retourna à Pise malade d'un cours de ventre, qu'il avoit contracté tant par la fatigue du voyage, que par l'ardeur du soleil: car c'étoit l'été. Il combattit pendant quatre mois & demi contre son mal, sans vouloir se mettre au lit, ni rien omettre de ses occupations ordinaires. Il travailloit assidument à la cour du pape aux affaires ecclésiastiques, il s'acquittoit fidellement de l'office divin & de la longue psalmodie de Clugni, & disoit tous les jours la messe suivant sa coutume. Il résista ainsi depuis le quinzième de Juillet, jusques au premier de Décembre, sans que personne lui pût persuader de se ménager. Enfin la première semaine de l'avent, la nature défaillant, il fut obligé de se mettre au lit; & voyant que sa fin étoit proche, il appela les moines qui le servoient, & les chargea de saluer de sa part l'abbé & les principaux officiers de Clugni, & sur-tout ses chers enfans de S. Martin des champs. Il faisoit sa confession à tous ceux qui le venoient voir, & leur demandoit l'absolution suivant l'usage monastique; c'est-à-dire leurs prières pour la rémission de ses péchés. En recevant le viatique il fit sa profession de foi sur ce sacrement, & dit: je confesse que ce sacré corps de mon Sauveur est vraiment & essentiellement celui qu'il a pris de la sainte Vierge, qui a été crucifié pour le salut du monde, qui est ressuscité & monté au ciel, & qui viendra juger les vivans & les morts: par lequel j'espère lui être incorporé, devenir un avec lui, & avoir la vie éternelle. Il mourut sur la cendre & le cilice, le matin du jour de Noël, & fut enterré le lendemain, après que le pape eut célébré lui-même la messe solennelle sur le corps.

c. 20. *c.* 22. *c.* 23.

XXVII. Retour de S. Bernard.

Cependant S. Bernard revint en France; & comme il

An. 1134. Vita l. 11. c. 5. n. 28. passoit les Alpes, les pâtres descendoient du haut des rochers & lui demandoient de loin sa bénédiction : puis ils retournoient à leurs troupeaux ; se réjouissant de l'avoir vu, & de ce qu'il avoit étendu la main sur eux. Arrivant à Clairvaux il fut reçu par ses frères avec une joie qui éclatoit sur leurs visages, mais sans préjudice de la gravité & de la modestie religieuse. Il ne trouva rien de dérangé dans sa communauté après une si longue absence : ni plaintes à écouter, ni différents à apaiser ; l'union s'y étoit conservée parfaite. Ceux dont il prenoit conseil, savoir ses frères, & le prieur Geoffroi depuis évêque de Langres, lui représentèrent que le monastère ne pouvoit plus suffire à une communauté si nombreuse, & qu'il étoit bâti dans un lieu trop serré pour pouvoir l'étendre ; lui en montrant un plus commode. Le saint abbé leur dit : vous voyez que cette maison a été bâtie à grands frais, si nous l'abattons, les gens du monde nous accuseront de légéreté, ou diront que les richesses nous font tourner la tête, quoique nous ne soyons point riches : car vous savez que nous n'avons point d'argent ; & par conséquent il y auroit de la témérité, selon l'évangile, à entreprendre un bâtiment. Luc. XIV. 28. Ils répondirent : cela seroit bon, si, depuis que notre maison est achevée, Dieu avoit cessé d'y envoyer des habitans : mais puisqu'il augmente tous les jours son troupeau, il faut chasser ceux qu'il envoie, ou pourvoir à leur logement ; & il ne faut pas douter qu'il n'en prenne soin lui-même. L'abbé se rendit ; & le dessein du nouveau bâtiment étant devenu public, Thibaud comte de Champagne donna de grandes sommes pour cet effet, & en promit encore plus ; les évêques voisins, les nobles, les riches marchands y contribuèrent volontairement & avec joie ; les moines travailloient eux-mêmes avec les ouvriers à tailler les pierres, à maçonner, à couper le bois, à conduire l'eau de la rivière par des canaux : ainsi ce grand ouvrage fut achevé beaucoup plutôt qu'on ne l'espéroit.

XXVIII. L'abbé Rupert, & ses écrits.

C'est le temps où mourut l'abbé Ruper fameux par ses écrits. Il fut premièrement moine à saint Laurent près de Liège, où il eut pour maîtres Berenger abbé de ce monastère, & Heribrand son successeur. Il passa sa vie à étudier & composer des livres, dont le premier fut celui des divins offices, écrit en 1111. Il fit ensuite des commentaires sur l'écriture, suivant un dessein qu'il s'étoit proposé, de

rapporter tout ce qu'elle contient aux œuvres des trois perſonnes de la ſainte Trinité. L'œuvre du Père eſt la création, depuis le commencement juſques à la chute du premier homme. L'œuvre du Fils eſt la rédemption, depuis cette chute juſques à la paſſion de JESUS-CHRIST : ce qui comprend la plus grande partie des livres ſaints. L'œuvre du Saint Eſprit eſt le renouvellement de la créature, depuis la réſurrection de JESUS-CHRIST juſques à la fin du monde. Il dédia ce grand ouvrage en 1117 à Cuno abbé de Sigeberg, & depuis évêque de Ratisbonne, ſon protecteur, qui le fit connoître à Frideric archevêque de Cologne ; & ce prélat le fit abbé de Duits, vis-à-vis de la même ville.

Quelques-uns ſe plaignoient que Rupert & les autres ſavans de ce temps écrivoient trop ; & ils diſoient, comme il le rapporte lui-même : les écrits des ſaints nous ſuffiſent, nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit : beaucoup moins ce que ces docteurs inconnus & ſans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir dit, que la ſubſtance du pain & du vin n'eſt point changée dans l'euchariſtie, non plus que la ſubſtance du verbe dans l'incarnation. Mais il s'explique lui-même, en diſant que la ſubſtance du pain & du vin n'eſt point changée quant aux eſpèces ſenſibles ; & il dit ailleurs nettement : croyons ſur la parole du Sauveur ce que nous ne voyons pas, c'eſt-à-dire que le pain & le vin a paſſé dans la vraie ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang. Il s'en explique encore en pluſieurs autres endroits de ſes ouvrages. L'abbé Rupert mourut le quatrième de Mars 1135, & quelques-uns l'ont compté entre les Saints. Son nom eſt le même que Robert, ſelon la prononciation Allemande.

epiſt. ad Cun. pro div. off.

lib. 11. in Exod. c. 10.

epiſt. ad Cun. ante Evan. Jo.

V. Gerberon apol. pro Rup. Boll. 4. Mart. t. 6. p. 299.

XXIX. S. Bernard paſſe en Aquitaine.

S. Bernard ne demeura pas long-temps à Clairvaux après ſon retour d'Italie. Geoffroi évêque de Chartres, légat du pape Innocent en Aquitaine, le demanda & l'obtint, pour lui aider à délivrer cette province du ſchiſme où Gerard d'Angoulême l'avoit engagé. Bernard y conſentit & promit de faire ce voyage, après qu'il auroit établi l'abbaye de Buzai, nouvellement fondée par Ermengarde comteſſe de Bretagne, qui ſe fit elle-même religieuſe. Bernard avoit déjà fait un premier voyage en Aquitaine avec Joſſelin évêque de Soiſſons, par ordre du pape Innocent lorſqu'il étoit

c. 6. n. 34.

V. epiſt. 116. & ibi not.

Vita n. 36.

en France, c'eſt-à-dire en 1131. Ils vinrent juſques à Poitiers, pour conférer avec le duc & avec l'évêque d'Angoulême; mais cette entrevue fut ſans effet : l'évêque Gerard s'emporta contre le pape Innocent, & anima ſi furieuſement ſon clergé, que dès-lors ils commencèrent à perſécuter ouvertement les catholiques. Juſques-là qu'après que S. Bernard fut parti, le doyen de Poitiers briſa l'autel où il avoit célébré la meſſe.

AN. 1135.

Le duc d'Aquitaine, ſeul appui du ſchiſme deçà les Alpes, étoit Guillaume IX du nom, né l'an 1099, qui ſuccéda en 1126 à Guillaume VIII ſon père. Il reconnut d'abord le pape Innocent; puis il ſe laiſſa entraîner dans le ſchiſme par l'évêque d'Angoulême. Ayant inſulté les moines de S. Jean d'Angeli le jour même de la S. Jean, lorſqu'ils célébroient l'office, & enlevé les offrandes, il leur en fit réparation en plein chapitre : puis en leur préſence & de ſes barons, il alla à l'égliſe nus pieds, des verges à la main; & proſterné à terre devant l'autel, il ſe reconnut coupable; & pour réparation fit au monaſtère une donation conſidérable, dont l'acte eſt daté de l'an 1131, & du pontificat d'Anaclet. Du conſentement de ce prince, Gerard s'étoit emparé de l'archevêché de Bordeaux, ſans toutefois quitter l'évêché d'Angoulême. Mais l'argent qu'il avoit diſtribué à ſes partiſans venant à ſe diſſiper, & la vérité ſe reconnoiſſant de plus en plus, les ſeigneurs commençoient à l'abandonner. Il demeuroit donc dans les lieux où il ſe croyoit le plus en ſureté, & ne ſe trouvoit pas volontiers aux aſſemblées publiques.

Boll. 10. Feb. t. 4. p. 438.

pvns Beſli

XXX. Converſion de Guillaume duc d'Aquitaine. *n. 37.*

Cependant on fit ſavoir au duc, par des perſonnes qualifiées qui l'approchoient avec plus de liberté, que l'abbé de Clairvaux, l'évêque de Chartres, d'autres évêques & d'autres hommes pieux demandoient à conférer avec lui, pour traiter de la paix de l'égliſe; & on lui perſuada de ne pas éviter cette entrevue, parce qu'il pourroit arriver que ce qu'on croyoit impoſſible deviendroit facile. On s'aſſembla donc à Parthenai, & on parla ſi fortement ſur l'unité de l'égliſe & le mal du ſchiſme, que le duc déclara qu'il pourroit conſentir à reconnoître le pape Innocent : mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à rétablir les évêques qu'il avoit chaſſés de leurs ſiéges, parce qu'ils l'avoient trop offenſé, & qu'il avoit juré de ne leur jamais accorder la paix. On

porta plusieurs paroles de part & d'autre ; & comme la négociation tiroit en longueur, saint Bernard eut recours à des armes plus puissantes, & s'approcha de l'autel pour offrir le saint sacrifice. Ceux qui pouvoient y assister, c'est-à-dire les catholiques, entrèrent dans l'église : le duc, comme étant d'une autre communion, attendoit à la porte. AN. 1135.

La consécration étant faite & la paix donnée au peuple, Bernard, poussé d'un mouvement plus qu'humain, mit le corps de Notre-Seigneur sur la patène, le prit avec lui, & ayant le visage enflammé & les yeux étincelans, il sortit dehors non plus en suppliant, mais en menaçant; & adressa au duc ces paroles terribles : nous vous avons prié, & vous nous avez méprisé. Voici le Fils de la Vierge qui vient à vous, le chef & le Seigneur de l'église que vous persécutez : voici votre juge, au nom duquel tout genou fléchit au ciel, sur la terre & aux enfers : votre juge, entre les mains duquel votre ame viendra. Le méprisez-vous aussi, comme vous avez méprisé ses serviteurs ? A ces mots tous les assistans fondoient en larmes, & priant avec ferveur attendoient l'événement de cette action, dans l'espérance de voir quelque coup du ciel. Le duc voyant l'abbé s'avancer transporté de zèle, & portant à ses mains le corps de Notre-Seigneur, fut épouvanté ; & tremblant de tout son corps, il tomba à terre comme hors de lui. Ses gentilshommes l'ayant relevé, il retomba sur le visage. Il ne parloit à personne, ne regardoit personne : sa salive couloit sur sa barbe, il jetoit de profonds soupirs & sembloit frappé d'épilepsie. n. 38.

Alors le serviteur de Dieu s'approcha plus près de lui, & le poussant du pied, lui commanda de se lever, de se tenir debout & d'écouter le jugement de Dieu. Voilà, dit il, l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son église. Allez vous réconcilier avec lui, donnez-lui le baiser de paix & le ramenez vous-même à son siége : rétablissez l'union dans tout votre état, & vous soumettez au pape Innocent comme fait toute l'église. Le duc n'osa rien répondre, mais il alla aussitôt au-devant de l'évêque, le reçut au baiser de paix ; & de la même main dont il l'avoit chassé de son siége, l'y ramena, avec joie de toute la ville. L'abbé, parlant ensuite au duc plus familièrement & plus doucement, l'avertit en père de ne plus se porter à de telles entreprises, ne plus irriter

AN. 1135. la patience de Dieu par de tels crimes, & ne violer en rien la paix qui venoit d'être faite.

n. 39. Ainsi la paix étant rendue à toute l'église d'Aquitaine, Gerard seul persévéroit dans le mal : mais la colère de Dieu éclata bientôt sur lui. On le trouva mort dans son lit, le corps excessivement enflé ; & il périt ainsi sans confession & sans viatique. Ses neveux l'enterrèrent dans une église ; d'où ensuite l'évêque de Chartres le fit tirer & jeter ailleurs. On chassa aussi de l'église de Poitiers ses neveux qu'il y avoit élevés aux dignités, on chassa toute sa famille ; & ils allèrent porter leurs plaintes inutiles dans les pays étrangers.

Bern. IV. consid. c. 5. n. 14. L'évêque de Chartres, Geoffroi, donna des preuves singulières de son désintéressement en ce voyage ; & pendant tout le temps de sa légation, qui dura plusieurs années. Il vécut toujours à ses dépens ; & un prêtre lui ayant un jour présenté un éturgeon, il ne voulut l'accepter qu'à la charge d'en rendre le prix, que le prêtre reçut malgré lui & en rougissant. Geoffroi étant dans une ville, la dame du lieu lui offrit par dévotion un essuie-main, avec deux ou trois assiettes fort belles, mais qui n'étoient que de bois. L'évêque les regarda quelque temps, & les loua ; mais on ne put lui persuader de les prendre.

XXXI. Sermons de S. Bernard sur le Cantique. n. 40. Mabill. præf. in tom. 4. S. Bern.

Saint Bernard retourna à Clairvaux rempli de joie ; & se trouvant alors un peu de repos & de loisir, il prit d'autres occupations ; & se retirant seul dans une petite loge couverte de feuillages de pois, il résolut de s'employer à la méditation des choses divines. Le premier sujet qui se présenta à lui, fut le cantique des cantiques, qui ne respire que l'amour céleste & les délices des noces spirituelles ; & ses méditations sur ce livre divin produisirent les sermons qu'il en fit à ses confrères, & qu'il commença pendant l'Avent de cette année 1135. Il les continua l'année suivante, & parloit souvent plusieurs jours de suite ; mais il étoit souvent interrompu par les affaires & par les visites, qui l'obligeoient même à finir plutôt qu'il ne vouloit. Il prononçoit quelquefois ses sermons sur le champ : les novices y assistoient, mais non les frères convers ; & il marque souvent que ses auditeurs étoient instruits des saintes écritures. L'heure de ses sermons étoit, ou le matin avant la messe & le travail manuel, ou le soir. Saint Bernard fit ainsi les vingt-trois premiers pendant l'année 1136, & la suite jusques à son troisième voyage

d'Italie. Voici comme il commence le premier. Il vous faut dire, mes frères, d'autres choses qu'aux gens du siècle, ou du moins d'une autre manière; ils ont besoin de lait, selon l'apôtre, & vous de viande solide. Il marque ensuite qu'ils sont suffisamment instruits des deux autres livres de Salomon, les proverbes & l'ecclésiaste.

Bernard, chartreux de la maison des Portes près de Bellai, avoit demandé au saint abbé quelque ouvrage spirituel; & il s'en défendoit depuis long-temps, craignant de ne pouvoir rien faire qui fût digne de ce pieux solitaire. Enfin il lui promit les premiers de ses sermons sur le cantique, quoiqu'il ne les eût pas encore rendus publics: & il les lui envoya quelque temps après, le priant, quand il les auroit lus, de lui mander s'il devoit continuer. Le pape Innocent, connoissant le mérite de Bernard des Portes, le choisit pour un évêché de Lombardie: mais saint Bernard écrivit au pape pour l'en détourner; non qu'il ne jugeât ce chartreux très-digne de l'épiscopat, mais à cause de l'insolence & de l'inquiétude des Lombards. Que fera, dit-il, ce jeune homme d'une santé affoiblie & accoutumé au repos de la solitude, chez un peuple barbare, tumultueux & orageux? Comment accorder tant de sainteté & tant de corruption, tant de simplicité & tant de fourberie? Réservez-le, je vous prie, pour un lieu plus convenable & pour un peuple qu'il puisse gouverner plus utilement. Le conseil de saint Bernard fut suivi; & Bernard des Portes fut pourvu de l'évêché de Bellai, qu'il quitta après quelques années, & revint à sa Chartreuse.

Bern. epist. 153.

epist. 154.

epist. 155.

XXXII. Exhortation aux Templiers.

Opusc. VI. c. 1.

Ce fut vers le même temps & avant l'an 1136, que saint Bernard écrivit son exhortation aux Templiers, à la prière de Hugues leur premier maître; mais depuis que cet ordre se fut considérablement étendu. C'est, dit saint Bernard, un nouveau genre de milice inconnu aux siècles précédens, où l'on joint les deux combats, contre les ennemis corporels, & contre les spirituels. Il n'est pas rare de voir de braves guerriers; le monde est plein de moines; mais il est merveilleux d'avoir allié l'une & l'autre profession. Il dit ensuite que personne ne peut aller au combat avec plus de confiance que ceux qui sont assurés de remporter la victoire, ou le martyre, en mourant pour la cause de Dieu. Il marque que dans les combats ordinaires on met son ame en péril, si la cause de la guerre n'est juste & l'intention droite dans le

guerrier ; & il n'approuve pas même la victoire de celui qui
c. 3. tue pour sauver sa vie. Mais il soutient que la guerre contre les infidelles est agréable à Dieu ; ajoutant toutefois : il ne faudroit pas tuer les païens mêmes, si on pouvoit les empêcher par quelque autre moyen de trop insulter aux fidelles, ou de les opprimer.

c. 4. Il décrit ainsi la vie des chevaliers du Temple. Ils obéissent parfaitement à leur supérieur, ils évitent toute superfluité dans la nourriture & le vêtement. Ils vivent en commun dans une société agréable, mais frugale ; sans femmes ni enfans ; sans posséder rien en propre, pas même leur volonté. Ils ne sont jamais oisifs, ni répandus au dehors par curiosité : mais quand ils ne marchent point à la guerre, ce qui est rare, ils raccommodent leurs armes, ou leurs habits, ou les mettent en ordre, ou font enfin ce que le maître leur ordonne. Une parole insolente, un ris immodéré, le moindre murmure, ne demeure point sans correction. Ils détestent les échecs, les dez, la chasse, & la fauconnerie ; ils rejettent avec horreur les bouffons, les charlatans, les chansons ridicules & les spectacles. Ils coupent leurs cheveux, se baignent rarement, sont pour l'ordinaire négligés, couverts de poussière & brûlés du soleil. A l'approche du combat ils s'arment de foi au-dedans & de fer au-dehors, sans ornement sur eux, ni sur leurs chevaux : ils se préparent à l'action avec toute sorte de soin & de prévoyance ; mais quand il est temps, ils chargent vigoureusement l'ennemi, sans craindre le nombre ni la fureur des barbares, se confiant non en leurs forces, mais en la puissance du Dieu des armées. Ainsi ils joignent ensemble la douceur des moines & la valeur
c. 5. des soldats. Et ensuite : ce qui se passe à Jérusalem excite tous les peuples à y prendre part ; & ce qu'il y a de plus consolant, c'est que la plupart de ceux qui s'enrôlent à cette sainte milice, étant des scélérats, des impies, des ravisseurs, des sacriléges, des homicides, des parjures, des adultères. Ainsi leur conversion produit deux biens, d'en délivrer leur pays, & de secourir la terre sainte. C'est ainsi que JESUS-CHRIST se venge de ses ennemis en triomphant d'eux, & se servant d'eux ensuite pour triompher des autres.

XXXIII. Penitence de Pons de Laraze.

En ce temps-là un gentilhomme de Languedoc donna un exemple mémorable de pénitence. Il se nommoit Pons, sei-

gneur de Laraze, château imprenable dans le diocèse de Lodeve : il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur ; mais n'ayant pour règle de sa conduite que ses passions, il étoit incommode à plusieurs de ses voisins. Il surprenoit les uns par ses discours artificieux, il forçoit les autres par les armes, & dépouilloit de leurs biens tous ceux qu'il pouvoit, n'étant occupé jour & nuit que de brigandages. C'étoit son vice dominant entre plusieurs autres. A la fin étant touché de Dieu, il rentra en lui-même, & après y avoir bien pensé, il résolut de quitter le monde, & passer le reste de sa vie en pénitence. Il en fit confidence à sa femme, la priant instamment d'en faire de même, & la dame dont le cœur étoit aussi noble que la naissance, y consentit volontiers. Seulement elle le pria de pourvoir à leurs enfans ; car ils avoient un fils & une fille. Il le fit, & mit la mère & la fille au monastère de Drinone avec une grande partie de son bien, & son fils à S. Sauveur de Lodeve.

Narrat. t. 3. Miscel. Bal. p 203.

Ses voisins & ses amis, surpris de sa conduite, l'étant venus trouver pour en apprendre le motif & quel étoit son dessein, il ne leur dissimula rien : & profitant de l'occasion, comme il étoit éloquent, bien que sans lettres, il leur parla si fortement du mépris du monde & des avantages de la pénitence, que quelques-uns en furent touchés ; & six se joignirent à lui, promettant de ne s'en séparer ni à la vie ni à la mort. Pons de Laraze, ainsi affermi dans sa résolution, fit publier qu'il mettoit en vente tous ses biens. Il y vint des acheteurs de toutes sortes, gentilshommes, paysans, clercs & laïques, & quand ils eurent employé tout leur argent, comme il restoit encore bien des choses à vendre, Pons déclara qu'il prendroit en paiement toutes sortes de bestiaux & de fruits, dont les hommes se nourrissent ; ainsi il en amassa une grande quantité. Son dessein étoit de les donner aux pauvres ; mais il comprit qu'il falloit commencer par faire restitution. Il envoya donc publier par tous les marchés & toutes les églises de la province, que tous ceux à qui Pons de Laraze devoit quelque chose, ou avoit fait quelque tort, se trouvassent au village de Pegueroles le lundi de la semaine sainte, ou les deux jours suivans, & que chacun y seroit satisfait.

Le dimanche des Rameaux, à Lodeve, après la procession &

la lecture de l'évangile, l'évêque & son clergé étant sur un échafaud dressé exprès dans la place au milieu du peuple : Pons se présenta avec ses six compagnons; il étoit en chemise & nus pieds, ayant une harde au cou par laquelle un homme le menoit comme un criminel, le fustigeant avec des verges continuellement; car il l'avoit ainsi ordonné. Etant arrivé devant l'évêque, il demanda pardon à genoux, & lui donna un papier qu'il tenoit à la main, & où il avoit fait écrire tous ses péchés, priant instamment qu'on le lût devant tout le peuple. L'évêque, voulant lui en épargner la honte, le défendit d'abord : mais Pons l'en pressa tant, qu'il l'obtint. Pendant qu'on lisoit sa confession il se faisoit frapper avec les verges, demandant toujours qu'on frappât plus fort, se confessant coupable de tous ces crimes, & arrosant la terre de ses larmes, qui attiroient celles du peuple. Tous l'admiroient, le respectoient, & prioient Dieu de lui donner la persévérance. Sa confession fut même utile à plusieurs, qui par mauvaise honte avoient célé leurs péchés, & qui animés par son exemple eurent recours à la pénitence.

Le lendemain & les deux jours suivans, plusieurs personnes se trouvèrent à Pegueroles, pour demander ce qu'ils avoient perdu. Pons, se jugeant lui-même, commençoit par se jeter aux pieds de chacun d'eux, & leur demander pardon; puis il leur rendoit ce qui leur étoit dû, soit en bétail, en argent, ou en autres espèces, des choses nécessaires à la vie, dont il avoit fait provision : ensorte qu'ils sembloient retrouver les choses mêmes qu'ils avoient perdues. Ils s'en retournoient donc chacun chez eux, le comblant de bénédictions au lieu de malédictions dont ils le chargeoient autrefois. Enfin voyant un paysan de ses voisins, il lui dit : qu'attends-tu ? Que ne dis-tu aussi de quoi tu te plains ? Seigneur, dit le paysan, je n'ai aucune plainte à faire contre vous; au contraire je vous loue & vous bénis, parce que vous m'avez souvent protégé contre mes ennemis, & ne m'avez jamais fait aucun tort. Non, reprit Pons, je t'ai fait tort; mais peut-être ne l'as-tu pas sû. N'as-tu pas perdu ton troupeau de nuit en un tel temps ? ce fut moi qui le fit enlever par mes gens. Je te prie de me le pardonner, & de prendre ces bêtes qui restent. Le paysan les prit comme venues du ciel, & s'en retourna avec joie, bénissant Pons qu'il appeloit son bienfaicteur.

Après ces reſtitutions, Pons diſtribua aux pauvres ce qui lui reſtoit de bien, & partit avec ſes ſix compagnons la nuit du jeudi au vendredi ſaint pour aller en pélerinage : n'ayant chacun qu'un ſimple habit, un bâton, une gibecière, & marchant nus pieds. Ils allèrent d'abord à S. Guillem du déſert par un chemin très-rude. Le lundi de Pâque ils partirent pour aller à S. Jacques en Galice, & firent ce voyage vivant d'aumônes ſans rien garder pour le lendemain. Là ils s'affermirent dans la réſolution de ſe retirer dans un déſert & y vivre du travail de leurs mains; à quoi l'archevêque de Compoſtelle les encouragea, & vouloit d'abord les retenir dans ſon diocèſe; mais faiſant réflexion qu'ils feroient peu de fruit dans un pays dont ils ne ſavoient pas la langue, il leur conſeilla de retourner chez eux, les exhortant à perſévérer dans leur ſainte réſolution. Ils allèrent enſuite au mont S. Michel, à S. Martin de Tours, à S. Martial de Limoges, à S. Leonard, & terminèrent leur voyage à Rhodès.

Ademar qui en étoit évêque, étoit un prélat vertueux & libéral, qui vers le même temps donna des biens conſidérables pour la fondation de l'abbaye du Loc-Dieu, fille de Dalones, & réunie avec elle à l'ordre de Cîteaux. Il reçut les ſept amis avec joie & reſpect, ſachant que c'étoit des gentilshommes connus & voiſins; & le comte de Rhodès, apprenant que Pons de Laraze ſon ancien ami étoit à l'évêché, le vint voir, & lui offrit tout ce qui dépendoit de lui pour l'exécution de ſon deſſein. L'évêque & lui offrirent aux ſept amis des villages & des égliſes abandonnées, pour bâtir un monaſtère : mais ils fuyoient le commerce du monde & cherchoient les ſolitudes. Ils choiſirent donc le lieu de Salvanès au diocèſe de Lavaur, que leur donna un ſeigneur, nommé Arnaud du Pont : & ils commencèrent à y bâtir des cabanes de leurs propres mains & à défricher la terre. Leur réputation vint aux oreilles des évêques voiſins de Lodeve & de Beziers, & du peuple de ces diocèſes, d'où pluſieurs perſonnes les venoient viſiter & leur offroient des préſens. *Chartular. M. S. Loci Dei.*

Le pays étant affligé d'une grande famine, une multitude innombrable de pauvres vint à Salvanès; parce que ces pieux ſolitaires exerçoient l'aumône, l'hoſpitalité & toutes les autres œuvres de miſéricorde. Effrayés de cette multitude, ils vouloient s'enfuir; mais Pons les retint & leur dit: il faut vendre nos beſtiaux & tout ce que nous avons, pour

AN. 1136.

assister nos frères, & mourir ensuite avec eux, s'il est besoin. Cependant je vais demander l'aumône pour eux aux grands du siècle. Ayant ainsi parlé il partit monté sur un âne, un bâton à la main. Mais Arnaud du Pont, ayant appris que les solitaires vouloient tout vendre pour les pauvres, ouvrit ses greniers & donna une quantité de vivres, qu'il multiplia de telle sorte, qu'il eut de quoi nourrir tout ce peuple jusques à la récolte. Pons revint aussi avec une quête abondante; & le jour de la saint Jean il donna un repas à ceux qui s'y trouvèrent, puis il les congédia remplis de reconnoissance.

Peu de temps après l'habitation de Salvanès étant augmentée en biens & en nombre de solitaires, on trouva qu'on pouvoit y fonder une abbaye & y pratiquer l'observance régulière. La question fut quel institut on devoit prendre, des Chartreux, ou de Cîteaux; & on résolut de s'en rapporter au jugement des Chartreux. Pons alla donc à la Chartreuse consulter le prieur qui étoit encore Guigue, & ses confrères. Ils conseillèrent de prendre l'institut de Cîteaux préférablement à tous les autres, & de s'adresser à l'abbaye la plus proche. C'étoit celle de Mas-Adam, aujourd'hui Mazan, au diocèse de Viviers. Pons y alla, & étant entré au chapitre, il donna la maison de Salvanès à l'ordre de Cîteaux entre les mains de Pierre, premier abbé de ce monastère, fondé en 1119. L'abbé envoya des hommes choisis d'entre ses moines, pour préparer les lieux réguliers, & fit venir les solitaires de Salvanès, à qui il fit faire une année de noviciat, & après leur avoir donné l'habit les renvoya : leur donnant pour abbé un d'entre eux nommé Ademar, homme sage & lettré. Quant à Pons de Laraze, son humilité lui fit toujours chercher la dernière place, & il demeura entre les frères lais, afin de pourvoir plus librement à la subsistance de la maison. Ainsi fut fondée l'abbaye de Salvanès l'an 1136, & elle devint si célèbre, qu'elle reçut des présens des plus grands princes proches & éloignés; savoir du comte Thibaud de Champagne, de Roger roi de Sicile, & même de l'empereur de CP. Cette histoire fut écrite environ trente ans après, par ordre de Pons quatrième abbé.

XXXIV. Mort de Henri I. Etienne roi d'Angleterre.

Henri I roi d'Angleterre mourut à Lions en Normandie, le dimanche premier jour de Décembre 1135, après avoir régné trente-cinq ans; & en lui finit la ligne masculine des rois

rois Normands. Hugues archevêque de Rouen, qui avoit assisté ce prince à la mort, en écrivit au pape Innocent en ces termes : le roi mon maître, étant subitement tombé malade, nous a aussitôt appelés pour le consoler, & nous avons passé trois jours fort tristes avec lui. Il confessoit ses péchés suivant ce que nous lui disions, frappoit sa poitrine & renonçoit à toute mauvaise volonté. Par notre conseil & celui des évêques, il promettoit l'amendement de sa vie; & sous cette promesse nous lui avons donné trois fois l'absolution pendant ces trois jours. Il a adoré la croix de Notre-Seigneur, a reçu dévotement son corps & son sang, & ordonné ses aumônes en disant : que l'on acquitte mes dettes, que l'on paye les livrées & les gages que je dois, & qu'on donne le reste aux pauvres. Enfin nous lui avons proposé l'autorité de l'église touchant l'onction des malades; il l'a demandée, & nous lui avons donnée : ainsi il a fini en paix. Tel fut le témoignage de l'archevêque.

AN. 1136. Sup. liv. XLV. n. 5. Guill. Malm. hist. Novor. p. 177. Order. lib. XIII. p. 901.

Le corps du roi fut porté à Rouen, puis à Caen : on le garda jusques à ce que la saison permît de le porter en Angleterre, & il fut enterré au monastère de Radingues qu'il avoit fondé. Mathilde ou Mahaud, sa fille unique, avoit épousé en premières noces l'empereur Henri V dont elle n'avoit point eu d'enfans. Après sa mort elle épousa Geoffroi comte d'Anjou, surnommé Plante-genest, fils de Foulques alors roi de Jérusalem. Elle devoit succéder au royaume d'Angleterre, suivant l'intention de son père ; mais elle fut prévenue par Etienne comte de Boulogne son cousin-germain, fils d'Alix sœur du roi Henri, & d'Etienne comte de Blois & de Champagne. Le comte de Boulogne passa en Angleterre, & y fut couronné roi le dimanche vingt-deuxième de Décembre 1135, par Guillaume archevêque de Cantorberi, assisté des évêques de Vinchestre & de Salisberi.

Le roi Etienne, à son avénement à la couronne, promit de conserver les libertés de l'église Anglicane, comme il paroît par une chartre donnée à Oxford l'an 1136, où il reconnoît d'abord que son élection a été confirmée par le pape Innocent. Il promet de ne rien faire par simonie dans les affaires ecclésiastiques, & ne rien permettre de semblable. La juridiction sur les personnes ecclésiastiques, & la dis-

tom. X. conc. p. 991.

tribution des biens de l'église, demeurera aux évêques. La
AN. 1136. dignité & les privilèges des églises & leurs anciennes coutumes seront inviolablement conservées. Les églises posséderont librement & sans trouble, tous les biens dont elles ont joui du temps du roi Guillaume le conquérant. Si elles ont perdu quelque chose de ce qu'elles possédoient alors, ou de ce qu'elles ont acquis depuis, le roi Etienne promet de leur en faire justice. Il conservera les dispositions que les évêques, les abbés & les autres ecclésiastiques auront faites de leurs biens avant leur mort. Pendant la vacance du siége tous les biens de l'église seront à la garde du clergé, ou de personnes de probité de la même église. Toutes les exactions & les injustices introduites par les
p. 278. vicomtes & les autres officiers, seront abolies. C'est ce que promit le roi Etienne; mais Guillaume de Malmesburi, auteur du temps, remarque que ce prince étoit léger & peu sûr en ses promesses.

Il passa en Northumbre avant le carême de la même année 1136, pour voir le roi d'Ecosse; & le vingt-neuvième de Mars, qui étoit l'octave de Pâque, il fit tenir un concile où présida Turstain archevêque d'Yorck, assisté de plusieurs évêques, abbés & seigneurs. Le siege d'Excester étoit vacant par le décès de Guillaume de Varelvast, & l'archidiacre Robert fut élu en ce concile pour lui succéder : on y donna aussi deux abbayes.

XXXV. L'empereur Lothaire en Italie.

Chr. Benev. ap. Baron. 1135.

Cependant l'empereur Lothaire vint en Italie, où le pape l'avoit appelé dès l'année précédente : lui envoyant le cardinal Gerard & Robert prince de Capoue, chassé de son état par Roger roi de Sicile. C'étoit contre ce prince, l'unique protecteur de l'antipape, que le pape
epist. 190. Innocent imploroit le secours de Lothaire; à qui saint Bernard écrivit de son côté sur le même sujet, l'exhortant à défendre l'église contre les schismatiques, &
epist. 140. sa couronne contre Roger qu'il traite d'usurpateur. Il écrivit aussi à l'empereur en faveur des Pisans, à qui l'on avoit rendu de mauvais offices auprès de lui, & lui représenta fortement les services qu'ils avoient rendus à l'église & à l'état. Et pour consoler le pape en attendant l'arrivée de l'empereur, saint Bernard lui écrivit au nom d'Alberon, archevêque de Trèves, par Hugues archidiacre de Toul, qui alloit à Rome. Il assure le pape de la fidélité de l'église de deçà les Monts;

& ajoute que l'empereur prépare une puissante armée pour la délivrance de l'église Romaine. AN. 1136.

En effet Lothaire passa les Alpes en 1136, suivi d'une armée nombreuse, qui répandit la terreur dans toute l'Italie; mais les affaires de Lombardie l'obligèrent à séjourner dans cette province le reste de l'année. Cependant comme il savoit quelle étoit l'autorité de l'abbé du mont-Cassin, & les grands domaines que ce monastère possédoit dans la Campanie & dans la Pouille, il écrivit à Seignoret qui en étoit abbé, que si quelque crainte l'avoit séparé de l'unité de l'église, il revînt au pape Innocent reconnu de tout le monde, promettant de sa part à ce monastère toute sorte de protection. Il écrivit de même aux moines, & leur fit écrire par l'impératrice Richise son épouse. *epist.* 176.

XXXVI. Tentative du roi Roger sur le mont-Cassin. *Chr. Cass.* IV. c. 97. 98.

Mais le roi Roger, retournant en Sicile, avoit laissé en Pouille Guerin son chancelier, qui voulut s'assurer du mont-Cassin pour son maître. Il manda donc à l'abbé Seignoret de le venir trouver à Capoue, pour traiter des affaires du royaume avec les seigneurs du pays. L'abbé étoit alors grièvement malade; & étant guéri il envoya avant Noël deux de ses moines trouver le chancelier à Benevent, & lui faire ses excuses. Le chancelier lui manda de venir à Capoue après la fête, sinon qu'il iroit lui-même le trouver. Les deux moines revinrent au mont-Cassin le jour de saint Jean l'évangéliste; & dirent qu'en allant & en venant ils avoient appris, par les amis du monastère, que le dessein du chancelier n'étoit que de prendre l'abbé. Il feignit d'être encore malade; mais l'évêque élu d'Aquin manda au chancelier, que l'abbé n'étoit point pour le roi Roger, & qu'au contraire il se préparoit à recevoir l'empereur Lothaire & le pape Innocent.

Le chancelier vint au mont-Cassin la veille de l'Epiphanie, cinquième de Janvier 1137, & commanda à l'abbé de la part du roi de lui livrer aussitôt le monastère, de se retirer avec vingt moines, ou autant qu'il voudroit, à la forteresse nommée Bantra; & y emporter le trésor de l'église & tous leurs meubles. Que les autres moines seroient séparés dans les obédiences, c'est-à-dire les prieurés dépendans de l'abbaye; dans laquelle on laisseroit quatre prêtres, & trois ou quatre autres moines, pour faire le service divin devant le corps de saint Benoît. Le chancelier ajouta : ce qui nous

An. 1137. oblige d'en user ainsi, c'est que le monastère du mont-Cassin est d'une grande réputation dans tout le monde chrétien, comme étant le plus riche d'Italie; ensorte que si l'empereur Lothaire, ou d'autres ennemis du roi s'en rendoient les maîtres, il en arriveroit de grands maux à son royaume. L'abbé, surpris d'un tel ordre, demanda permission d'en délibérer, & appela les anciens du monastère: qui lui déclarèrent tout d'une voix, qu'il ne falloit en aucune manière livrer cette maison aux laïques, & qu'ils étoient résolus de souffrir plutôt les dernières extrémités; parce que, si on conservoit le chef, on pourroit sauver les membres qui en dépendoient.

L'abbé répondit donc au chancelier: cette affaire est de telle importance, que nous ne pouvons vous répondre si promptement. C'est pourquoi nous vous demandons un délai pour appeler tous nos frères qui sont dans les obédiences & en délibérer en commun. Pourquoi délibérer, dit le chancelier en colère? Vous n'aurez point de délai: je vous commande de la part du roi de me donner tout maintenant une réponse précise. Et la cause de cet ordre, c'est que Lothaire viendra avec son pape Innocent; & nous voulons éprouver si vous demeurerez fidelles au roi, & si vous combattrez pour conserver sa couronne. L'abbé répondit: nous sommes prêts de le faire quand il sera besoin, & de vous en faire dès-à-présent prêter serment par nos vassaux. Nous promettons de plus, de nous préparer contre les ennemis du roi, & de défendre le mont-Cassin contre l'empereur. Le chancelier lui demanda avec quoi il le défendroit; & l'abbé répondit: nous ferons venir de la ville de saint Germain, & de toutes les terres de notre monastère, les hommes les plus braves & les plus forts, & nous les joindrons à vos troupes. Le chancelier rejeta cette offre avec mépris & indignation: chargea les moines d'injures, les appelant fourbes & trompeurs; & se retira en grande colère, demandant réponse dans le jour. N'en ayant point reçu, il faisoit ses préparatifs pour assiéger le mont-Cassin; ce

c. 100. qui obligea l'abbé de faire venir Landulse de saint Jean, qui tenoit le parti de l'empereur. Ses troupes furent reçues dans le monastère le troisième jour d'après l'Epiphanie, & on leur en livra les forteresses; mais on fit une pénitence particulière dans le monastère, pour avoir rompu le silence

en ces jours de tumulte. Cependant toutes les terres de l'abbaye se révoltèrent contre l'abbé & les moines, excepté le château de S. Pierre du Mont-Cassin; & l'on envoya deux moines en donner avis à l'empereur Lothaire. AN. 1137. c. 101.

Le chancelier Guerin mourut à Salerne le dix-septième jour après qu'il fut venu au mont-Cassin, dont les moines regardèrent sa mort comme une punition divine; & un d'entre eux vit son ame plongée dans un lac de feu. Mais l'abbé Seignoret ne le survécut pas long-temps, & mourut le jeudi quatrième de Février 1137. Avant que l'on sût sa mort, le doyen & les moines congédièrent les gens de Landulfe, qu'ils avoient reçus dans le monastère. Six jours se passèrent avant qu'on pût procéder à l'élection d'un nouvel abbé; enfin le jour de sainte Scholastique dix de Février, la communauté s'assembla pour cet effet: mais elle se trouva divisée; les uns vouloient élire Rainald de Collemezzo, les autres Rainald le Toscan. Les premiers vouloient différer l'élection, jusqu'à ce qu'on envoyât des députés au roi Roger & au pape Innocent qui étoit toujours à Pise, & que l'on reçut leurs avis; mais ils ne purent en faire convenir les autres, qui, malgré leur opposition, prirent Rainald le Toscan, le mirent dans la chaire de S. Benoît, & le reconnurent pour leur abbé. c. 102. c. 103. c. 104.

Les premiers, indignés de ce choix, envoyèrent secrétement un courrier aux deux moines que Seignoret avoit députés à l'empereur Lothaire: avec des lettres par lesquelles ils marquoient que Rainald le Toscan avoit été élu séditieusement; & les chargeoient de prier l'empereur & le pape de leur donner un abbé. Ce que Rainald le Toscan ayant appris, il traita secrétement avec les serviteurs du roi Roger; & se fit confirmer l'abbaye par ce prince & par l'antipape Pierre de Leon, dont il avoit été sous-diacre. L'empereur, qui étoit à Ravenne, écouta favorablement la remontrance des députés du mont-Cassin: & se déclara contre le nouvel abbé Rainald, en haine principalement du roi Roger, qu'il regardoit comme le plus grand ennemi de l'empire.

XXXVII. Troisième voyage de S. Bernard en Italie. Chr. Benev. ap. Baron. Vita lib. II. c. 7. n. 41.

Au mois de Mars 1137, le pape Innocent partit de Pise & vint à Viterbe pour conférer avec l'empereur, qui lui envoya Henri duc de Bavière son gendre, avec trois mille chevaux, lui ordonnant de se tenir aux environs de Rome, & de rétablir Robert dans sa principauté de Capoue: car l'empereur avoit résolu cependant d'aller dans la marche d'Ancone. Le pape avoit écrit à saint Bernard de venir au

AN. 1137. secours de l'église, & les cardinaux avoient joint leurs prières ; ensorte qu'il ne put se dispenser de faire un troisième voyage en Italie. Il fallut donc interrompre ses sermons sur le cantique & ses autres occupations. En partant il assembla ses moines de plusieurs endroits, leur représenta l'état de l'église & la foiblesse du schisme ; les exhortant à prier pour achever de l'abattre, & à conserver la régularité pendant son absence. Etant arrivé en Italie, il vint trouver le pape à Viterbe, où il pensa perdre son frère Girard qui l'avoit accompagné & qui fut malade à la mort.

Serm. 26. in Cant. n. 14.

Vita n. 42.

Le pape & les cardinaux ayant communiqué à Bernard leur dessein sur l'affaire présente, il fut d'avis de la conduire par une autre voie, ne mettant point son espérance dans la force des armées. Il s'informa, par diverses conversations, quelle étoit la puissance des schismatiques & la disposition de leurs protecteurs ; si c'étoit par erreur, ou par malice, qu'ils entretenoient ce mal. Il apprit, de ceux qu'il entretint en particulier, que les ecclésiastiques attachés à l'antipape étoient en peine de leur situation ; qu'ils connoissoient bien leur faute, mais qu'ils n'osoient revenir, de peur de se voir méprisés & couverts d'infamie : aimant mieux demeurer ainsi sous une ombre d'honneur, qu'être chassés de leurs siéges & exposés à mendier publiquement. Les parens de Pierre disoient que personne ne se fieroit plus à eux, s'ils contribuoient à la ruine de leur maison & en abandonnoient le chef. Les autres s'excusoient sur le serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté ; & personne ne s'attachoit à ce parti, par un vrai motif de conscience.

Bernard leur déclaroit que les conspirations criminelles, contraires aux lois & aux canons, ne pouvoient être autorisées par les sermens, ni soutenues sous prétexte de religion, puisque l'autorité divine oblige à les dissoudre. Ces discours retiroient plusieurs personnes du parti de Pierre, qui se dissipoit de jour en jour ; lui-même perdoit courage, voyant augmenter le crédit d'Innocent, à mesure que le sien diminuoit. L'argent lui manquoit, on voyoit fondre sa cour & ses domestiques ; sa table, peu fréquentée, n'étoit plus servie que de viandes communes ; ses officiers n'avoient plus que de vieux habits ; ceux qu'il tenoit à ses gages étoient maigres &

chargés de dettes : la triste image de sa maison montroit sa ruine prochaine. An. 1137.

XXXVIII. Le pape & l'empereur en Campanie.

Après la conférence avec l'empereur à Viterbe, le pape s'approcha de Rome, sans toutefois y vouloir entrer, pour ne pas s'embarrasser dans les affaires des Romains; mais il soumit à son obéissance la ville d'Albane & toute la Campanie. Le duc Henri gendre de l'empereur étoit avec lui : & comme ils se trouvèrent près du mont-Cassin, ils y envoyèrent Rickard chapelain du pape & moine de cette abbaye, savoir si on les y vouloit recevoir, & reconnoître le pape Innocent, auquel cas ils mettroient le monastère sous la protection de l'empereur. L'abbé Rainald, qui s'étoit livré au roi Roger & à l'antipape, résista d'abord, & chassa l'envoyé du pape; mais au bout d'onze jours il se rendit au duc Henri, & reçut dans le monastère l'étendard de l'empereur. Capoue se rendit ensuite avec toute la principauté, & Robert y fut rétabli.

Chr. Benev. Chr. Cass. IV. c. 105.

Le vingt-troisième de Mai le pape & le duc Henri campèrent près de Benevent, où le pape envoya le cardinal Gerard proposer un accommodement. L'archevêque Rosceman, intrus par l'antipape Anaclet, s'y opposa, & excita les citoyens à se défendre; mais après quelque combat contre les Allemands, la ville se rendit : le pape la garantit du pillage, délivra les prisonniers, & permit aux exilés de rentrer. On lui amena le cardinal Crescence, qui soutenoit dans la ville le parti d'Anaclet, & le pape y mit de sa part le cardinal Gerard : l'archevêque Rosceman s'enfuit. Ensuite le pape alla joindre l'empereur au siége de Bari, qu'il prit, & se soumit toute la Pouille.

Chr. Benev.

Alors il manda à Rainald abbé du mont-Cassin de se trouver à Melfe, pour la cour qu'il y devoit tenir à la S. Pierre. Après plusieurs ordres réitérés, l'abbé partit à la S. Jean, accompagné de plusieurs de ses moines; entr'autres de Pierre diacre & bibliothécaire du mont-Cassin, qui a écrit cette histoire. L'empereur étoit campé au lieu nommé Lagopésole près de Melfe, & le pape Innocent avec lui. Quand les moines du mont-Cassin y furent arrivés, le pape leur envoya dire, qu'avant que d'entrer au camp, ils vinssent nus pieds lui faire satisfaction, demander pénitence d'avoir adhéré au schisme, anathématiser Pierre de Leon, & promettre obéissance au pape par

Chr. Cass. IV. c. 108.

AN. 1137.

serment. L'abbé Rainald étonné appela à l'empereur, & dit qu'il suivroit son conseil : l'empereur voulut bien se rendre arbitre entre le pape & les moines, pour savoir s'ils devoient passer pour excommuniés ; & l'on députa devant lui de part & d'autre.

XXXIX.
L'empereur arbitre entre le pape & les moines du mont-Cassin.
c. 109.

Chr. Sax. 1137. l.

Ce fut le neuvième de Juillet que l'empereur commença à examiner l'affaire, étant assisté de Peregrin patriarche d'Aquilée & de plusieurs autres évêques & abbés. De la part du pape y étoient le chancelier Aimeri, trois autres cardinaux, S. Bernard & plusieurs autres : de la part du mont-Cassin, Henri duc de Bavière, Conrad duc de Suabe & plusieurs autres seigneurs, Henri évêque de Ratisbonne, & Adalberon de Basle qui mourut peu de temps après. Ainsi c'étoit un concile, où l'empereur assistoit à l'exemple de plusieurs autres. On choisit premièrement ceux qui devoient parler ; savoir Gerard, cardinal du titre de sainte Croix, pour l'église Romaine ; & Pierre diacre, pour le mont-Cassin : on nomma aussi des interprètes pour expliquer en Allemand ce qu'on diroit en latin, & en latin ce qu'on diroit en Allemand.

Le cardinal Gerard dit : l'église qui vous a sacré, invincible empereur, ne peut assez s'étonner que vous ayez reçu des excommuniés. L'empereur répondit : c'est de quoi il s'agit en cette dispute, de savoir s'ils sont excommuniés. Gerard dit ensuite : l'église a ordonné qu'ils promettent, par serment, obéissance au pape Innocent. A quoi Pierre diacre opposa la défense générale de jurer, portée dans l'évangile ; & la défense particulière de la règle de saint Benoît à l'égard des moines, confirmée par les lois de Charlemagne & de ses successeurs. L'empereur Lothaire, les ayant vues, chargea les députés du pape de le prier de sa part de n'y point donner d'atteinte ; & termina la première séance. Le lendemain le cardinal Gerard dit, que le pape ne pouvoit accorder ce que l'empereur demandoit, savoir de dispenser les moines du serment ; & qu'il quitteroit plutôt les ornemens pontificaux. Et comme Pierre diacre dit, que sa communauté avoit toujours été fidelle à l'église Romaine, le cardinal dit : quand vous avez laissé le pape Innocent pour adhérer au schismatique, n'avez-vous pas été infidelles ? Pierre répondit : dites-moi, je vous prie, est-ce nous qui l'avons quitté, ou lui qui nous a abandonnés ? accusant Innocent d'avoir abandonné son troupeau comme un pasteur mercenaire, lorsqu'il s'enfuit en France. Sur quoi l'empereur

Matth. v. 34.

c. 110.

dit : ce moine fait voir que, si les ouailles ont failli, c'est la faute du pasteur, & non la leur ; c'est pourquoi il faut prier le pape de leur pardonner, comme nous leur pardonnons ce qu'ils ont fait contre nous. Ainsi finit la seconde séance. AN. 1137.

A la troisième l'empereur dit, que ce différent ne devoit point paroître une contestation juridique ; puisqu'il ne s'agissoit que de réunir un membre au chef, & réconcilier les enfans à un père irrité, qui, après être apaisé, en sauroit gré à ceux qui les auroient tirés de ses mains. Le cardinal Gerard dit : ne savez-vous pas, seigneur, qu'ils ont conjuré, avec Roger comte de Sicile, contre l'église Romaine & contre vous, & qu'ils ont même osé nous anathématiser ? L'empereur répondit : je souffre patiemment ce que les moines du Mont-Cassin ont fait contre moi, & je leur pardonne de bon cœur ; que le pape leur pardonne aussi ce qu'ils ont fait contre l'église Romaine & contre lui. Le cardinal reprit : quoique nous agissions ici pour le pape, nous ne pouvons toutefois décider sans lui une affaire de cette importance. Ainsi l'on se sépara. La nuit suivante comme l'empereur, à son ordinaire, ne dormoit point, Pierre diacre se mit à genoux devant lui, & lui fit un discours pathétique pour relever la dignité du Mont-Cassin, & montrer à l'empereur qu'il étoit de son propre intérêt de la conserver. c. 111.

Dans la quatrième session le cardinal Gerard dit, que le pape ne pouvoit abandonner le droit épiscopal qu'il avoit sur le Mont-Cassin : mais Bertulse chancelier de l'empereur soutint, que ce droit se réduisoit à la consécration de l'abbé. Et comme le cardinal insistoit sur le serment que le pape demandoit aux moines, & disoit que le pape étoit surpris que l'empereur prît leur parti contre lui ; l'empereur en colère dit : & moi je m'étonne qu'il ne veuille rien faire à ma prière, vu qu'il y a quatorze mois que je suis en campagne avec mon armée pour l'amour de lui : que j'ai employé à son service l'argent destiné au service de l'état : que je l'ai rétabli sur le saint siége, & lui ai concilié tous les peuples de delà les Monts. Il releva ensuite la dignité du Mont-Cassin & conclut : ou l'église Romaine recevra ce monastère, ou l'empire se séparera d'elle. Le cardinal promit d'en faire son rapport au pape, & la séance finit. c. 112. V. c. 115. n. 2047.

Le lendemain le cardinal Gerard déclara que le pape, en c. 113.

AN. 1137. faveur de l'empereur, remettoit aux moines le ferment de fidélité, mais non le ferment d'obéiffance; & ajouta : il nous a donné ordre de contefter l'élection de l'abbé faite par des excommuniés, en faveur d'un excommunié & d'un fchifmatique. Et premièrement le cardinal fe plaignit que cette élection eût été faite fans le confentement du pape : mais Pierre diacre foutint que l'élection de l'abbé fe devoit faire librement par les moines, fuivant la règle de S. Benoît & l'ufage; & répondit aux exemples que l'on alléguoit au contraire. Le cardinal Gerard objecta enfuite que l'on avoit élu Rainald, quoique feulement fous-diacre; au lieu que les canons ordonnoient d'élire un prêtre, ou du moins un diacre, afin qu'il pût lire l'évangile. Cette objection fut fans réponfe, & l'empereur en revint à prier le pape de pardonner aux moines. Ainfi finit la cinquième féance. Alors l'empereur, touché d'eftime pour le diacre Pierre, qui avoit fi bien défendu la caufe du monaftère, le retint à fon fervice.

c. 115. Enfin le pape fe rendit aux inftances de l'empereur, & confentit de pardonner aux moines & à l'abbé du Mont-Caffin. Donc le jour de fainte Symphorofe martyre dix-huitième de Juillet, l'empereur envoya avec l'abbé Rainald & les moines, fon gendre Henri duc de Bavière, & plufieurs autres feigneurs & prélats. Quand ils approchèrent de la tente du pape, quelques cardinaux vinrent au devant, & firent faire à Rainald un ferment, par lequel il renonçoit au fchifme, à Pierre de Leon & à Roger de Sicile, & promettoit obéiffance au pape Innocent & à fes fucceffeurs. Les moines faifoient difficulté de prêter ce ferment, mais Rainald les y obligea par l'obéiffance qu'ils lui devoient. Alors étant abfous de l'excommunication, ils entrèrent nus pieds, & fe jetèrent aux pieds du pape, qui les reçut au baifer de paix. Rainald fut enfuite mené à l'empereur, à qui jufques-là il ne s'étoit point préfenté : mais alors il le reçut avec grand honneur, & le mit au nombre de fes chapelains.

XL. Ambaffade de Conftantinople près de Lothaire.

En ce temps-là arrivèrent auprès de l'empereur Lothaire, des ambaffadeurs de Jean Comnene empereur de Conftantinople, pour le féliciter de fa victoire contre le roi Roger. Entre ces Grecs étoit un philofophe, qui commença à déclamer contre le faint fiége & toute l'églife d'Occident : difant que le pape étoit un empereur, & non pas un évêque; & traitant le clergé Romain d'excommuniés & d'Azymites.

Pierre diacre entreprit de lui répondre, & l'empereur Lothaire les fit disputer devant lui. Le Grec déclara qu'il tenoit les Latins excommuniés, pour avoir ajouté au symbole; puis il ajouta : nous voyons maintenant l'accomplissement de ce que Dieu dit par le prophète : le prêtre sera comme le peuple; puisque les évêques vont à la guerre, comme fait votre pape Innocent. Ils assemblent des troupes, ils distribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. C'est que les Grecs ne voyoient rien de semblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la dispute, le Grec en envoya la relation au patriarche & à l'empereur de CP. & donna par écrit à Pierre diacre les autorités par lesquelles les Grecs soutenoient les mariages de leurs prêtres. Le patriarche de Constantinople étoit alors Leon Stypiote, qui en 1134 avoit succédé à Jean de Calcédoine, & tint le siége huit ans & huit mois.

An. 1137. c. 116.

Isa. xxiv. 2:

Jus Græco-Rom. p. 303.

L'empereur Lothaire marcha ensuite à Salerne avec son armée & une flotte commandée par Guibald abbé de Stavelo. La ville se rendit à composition : ce qui causa un grand différent entre le pape & l'empereur, qui prétendoient chacun que Salerne lui appartenoit. Ils furent aussi en dispute à qui établiroit un duc de Pouille : ce qui les divisa pendant près d'un mois; enfin du consentement de l'empereur, le pape choisit pour ce duché le comte Rainulfe, & ils lui donnèrent ensemble l'étendard publiquement. Ils vinrent ensuite à Benevent, où le pape mit un archevêque nommé Gregoire : après avoir demandé, en présence du clergé & du peuple, si l'on avoit quelque chose à dire contre sa personne ou son élection. Comme il n'y eut aucune opposition, le pape le sacra le dimanche cinquième de Septembre 1137.

Chr. Caff. c. 117.

Chr. Benev.

XLI. Rainald abbé du Mont-Cassin déposé.

Cependant l'empereur fut averti que Rainald, abbé du Mont-Cassin, tenoit toujours le parti du roi Roger; & qu'il avoit demandé des troupes à Gregoire fils d'Adenulfe de S. Jean, pour défendre le monastère contre l'empereur. Sur ces avis il fit arrêter Rainald, & vint lui-même au Mont-Cassin, où il entra avec l'impératrice le jour de la sainte Croix, quatorzième de Septembre; & ils y firent l'un & l'autre des offrandes magnifiques, d'ornemens & d'argenterie. Ensuite l'empereur assis dans le chapitre avec les prélats & les seigneurs de sa suite, fit examiner l'affaire de Rainald : mais voyant que la discussion en seroit longue, il fit

Chr. Caff. c. 118. c. 129.

c. 120.

AN. 1137. convenir les parties de se soumettre à ce que le pape &
c. 121. lui en ordonneroient. Cependant le pape, qui étoit à S. Germain au pied du Mont-Cassin, trouva fort mauvais que, lui présent, l'empereur eût osé faire cet examen avec les seigneurs de sa cour, & menaça de déposer les prélats qui y avoient assisté. L'empereur répondit, qu'il n'y entendoit aucune finesse; & que, loin de vouloir faire injure au pape, on avoit tout remis à sa discrétion. Le
c. 122. pape envoya donc au Mont-Cassin le chancelier Aimeri, avec d'autres cardinaux & saint Bernard. Ils s'assirent en chapitre, le saint abbé fit un sermon: puis les cardinaux, de l'autorité du pape, déclarèrent nulle l'élection de Rainald; & allèrent à l'église, où, en présence de l'empereur & des seigneurs, Rainald remit sur le tombeau de saint Benoît, la crosse, l'anneau & le livre de la règle, qui étoient les marques de sa dignité.

c. 124. On élut à sa place Guibald Lorrain de naissance, qui dès sa jeunesse avoit embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Stavelo, y avoit appris les arts libéraux, & en avoit été fait abbé par l'empereur Henri V. Il venoit de commander la flotte de Lothaire, & n'étoit pas alors avec lui: mais l'empereur l'envoya querir, & l'obligea à accepter l'abbaye du Mont-Cassin, dont les moines l'avoient élu malgré l'opposition du pape: mais l'empereur leur conserva la liberté de l'élection. Il eut peine à vaincre la résistance de Guibald; & enfin il lui donna l'investiture par le sceptre qu'il portoit à sa main, & obligea Rainulfe duc de Pouille, Robert prince de Capoue & les autres seigneurs d'alentour, à prêter serment de fidélité à cet abbé.

XLII. Après avoir demeuré huit jours au Mont-Cassin, l'empe-
Mort de l'empereur Lothaire. reur revint avec le pape vers Rome; puis il passa en Toscane & reprit le chemin d'Allemagne. Il célébra la fête de
Chr. Saxon. saint Martin à Trente, où il tomba malade; & quoique le
Chr. Alber. mal augmentât tous les jours, il ne laissa pas de continuer
Dodech. Rob. de monte. sa marche, & mourut dans un village à l'entrée des Alpes,
Sup. l. LXVII. le quatrième de Décembre 1137. Il avoit vécu près de cent
n. 40. ans; c'étoit la treizième année de son règne, & la cinquiè-
Chr. Cass. IV. me de son empire depuis le quatrième de Juin. Pierre diacre
c. 24. décrit ainsi les dévotions qu'il avoit vu pratiquer à ce prince pendant qu'il faisoit la guerre en Italie. Au point du jour il entendoit une messe pour les morts, puis une pour l'ar-

mée, & enfin la messe du jour : ensuite avec l'impératrice il lavoit les pieds à des veuves & à des orphelins, & leur distribuoit abondamment à boire & à manger : puis il écoutoit les plaintes des églises, & enfin il s'appliquoit aux affaires de l'empire. Il étoit toujours accompagné d'évêques & d'abbés pour recevoir leurs conseils : il étoit le père des pauvres & le protecteur de tous les misérables : il veilloit beaucoup, prioit souvent & avec beaucoup de larmes. Son corps fut porté en Saxe & enterré à Lutère, monastère qu'il avoit rétabli.

An. 1137.

XLIII. Mort du roi Louis le Gros. Suger. vita Lud. p. 319. Order. l. 13. p. 911.

En France le roi Louis le Gros, au retour d'une expédition en Touraine, tomba malade d'un flux de ventre pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Durant sa maladie, il se confessoit souvent & prioit beaucoup : demandant à Dieu instamment de pouvoir se faire porter à S. Denys, pour déposer sa couronne devant les corps des martyrs, & y prendre l'habit monastique de saint Benoît. Comme la maladie augmentoit, craignant d'être surpris de la mort, il assembla des évêques, des abbés & plusieurs prêtres, pour faire devant eux sa confession & recevoir le viatique ; & pendant qu'on s'y préparoit, il se leva, s'habilla & vint au-devant du corps de Notre-Seigneur, ce qui surprit tout le monde. Là il confessa, devant tous les assistans clercs & laïques, qu'il avoit commis bien des péchés dans le gouvernement de son royaume : puis il en investit son fils Louis, en lui donnant son anneau, & lui fit promettre de protéger l'église & les pauvres, de conserver à chacun son droit ; & ne faire arrêter personne dans sa cour, qu'il n'y eût commis quelque crime. Il donna aux pauvres tous ses meubles & ses habits, jusques aux chemises ; & sa chapelle, qui étoit très-riche, à l'abbaye de saint Denys.

Ensuite il se mit à genoux devant le corps & le sang de Notre-Seigneur, qu'on lui avoit apporté en procession après une messe qui venoit d'être dite ; & il fit ainsi sa profession de foi : moi Louis pécheur, je confesse qu'il y a un seul vrai Dieu, Père & Fils & Saint-Esprit : qu'une personne de cette sainte Trinité, savoir le Fils unique consubstantiel & co-éternel à Dieu le Père, s'est incarné de la très-sacrée Vierge Marie, a souffert, est mort, a été enseveli, est ressuscité le troisième jour & monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père, & jugera les vivans & les morts au

AN. 1137. grand & dernier jugement. Je crois que cette ſainte euchariſtie eſt le même corps qu'il a pris de la Vierge, & qu'il a donné à ſes diſciples pour s'unir à eux & demeurer avec eux. Je crois fermement, que ce ſacré ſang eſt le même qui a coulé de ſon côté à la croix; & je déſire ardemment d'être fortifié à la mort par ce ſaint viatique, & protégé contre les puiſſances de l'air. Il fit enſuite la confeſſion de ſes péchés, & reçut très-dévotement le corps & le ſang de Notre-Seigneur: puis comme s'il eût commencé à ſe mieux porter, il retourna à ſa chambre. Il ſe fit porter à Melun & de-là à S. Denys; & par-tout le chemin on accouroit des châteaux & des villages pour le recommander à Dieu, le peuple quittoit les charrues & venoit prier pour ce prince, qui leur avoit conſervé la paix. Il arriva à cheval à ſaint Denys; & s'étant proſterné devant les châſſes des martyrs, il leur rendit grâces avec larmes, & leur demanda la continuation de leurs ſuffrages.

Il lui vint alors des envoyés de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui lui apprirent que ce prince, étant allé en pèlerinage à S. Jacques, étoit mort pendant le voyage: mais qu'avant que de partir, & encore dans le chemin, il avoit laiſſé au roi le pouvoir de marier ſa fille Alienor, & de garder ſon état. Le roi accepta cette offre avec plaiſir, & promit de faire épouſer la princeſſe à Louis ſon fils aîné, qu'il fit auſſitôt partir bien accompagné, pour aller prendre poſſeſſion de l'Aquitaine & accomplir ſon mariage. Le duc Guillaume étoit mort à Compoſtelle même, devant l'autel de ſaint Jacques le vendredi-ſaint neuvième d'Avril de la même année 1137. Les écrivains plus modernes l'ont confondu avec ſon père, avec ſaint Guillem du déſert, plus ancien de trois cents ans, & avec ſaint Guillaume, ermite mort en 1157, & en ont conté pluſieurs fables.

V. Boll. 10. Febr. tom. 4. Sup. l. XLV. n. 39.

Vita p. 321. Le roi Louis le Gros étoit revenu à Paris, où les chaleurs exceſſives du mois de Juillet le firent retomber dans la dyſſenterie, qui le réduiſit à l'extrémité. Il fit venir Etienne, évêque de Paris, & Gilduin, abbé de ſaint Victor, auquel il ſe confeſſoit plus familièrement, parce qu'il avoit bâti ce monaſtère de fond en comble. Il réitéra ſa confeſſion, & reçut encore le viatique. Il vouloit ſe faire porter à ſaint Denys, pour accomplir ſon vœu de prendre l'habit monaſtique; mais la maladie ne lui en donna pas le temps.

Il fit donc étendre un tapis à terre, & par-dessus des cendres en croix sur lesquelles on le coucha ; & ayant fait le signe de la croix, il y mourut le premier jour d'Août 1137. Il étoit âgé d'environ cinquante-six ans, & en avoit régné vingt-neuf : il fut enterré à saint Denys : sa vie fut écrite par l'abbé Suger, & on en lisoit des leçons à l'office de son anniversaire. Louis son fils aîné lui succéda à l'âge d'environ dix-sept ans, & en régna quarante-trois : on le nommoit Louis le jeune pour le distinguer de son père, & ce surnom lui est demeuré.

AN. 1137.

Chr. Maur. p. 382.

XLIV. S. Bernard à Salerne.

Chr. Benev.

Chr. Cass. IV. c. 126.

Vita Bern. l. II. c. 2.

En Italie sitôt que le roi Roger eut appris que l'empereur Lothaire s'étoit retiré, il revint de Sicile, entra en Pouille, mit tout à feu & à sang, reprit la plupart des villes ; entre autres Capoue qu'il ruina par le fer & le feu, sans épargner les églises. Benevent se rendit par la crainte du même traitement, & reconnut de nouveau l'antipape. Alors le pape Innocent envoya saint Bernard, pour essayer de moyenner la paix entre le roi & Rainulfe, nouveau duc de Pouille. Le saint abbé prédit au roi que, s'il donnoit bataille, il la perdroit ; mais le roi, voyant ses forces beaucoup supérieures, méprisa cette prédiction, & attaqua le duc qui le battit, ensorte qu'il s'enfuit honteusement. Alors le roi écouta les propositions de paix, & convint avec Bernard qu'il viendroit trois cardinaux du parti d'Innocent, & de ceux qui avoient assisté à son élection, & trois autres du parti d'Anaclet, afin de l'instruire de ce qui s'étoit passé à l'élection de l'un & de l'autre ; après quoi le roi prendroit le parti qu'il trouveroit le plus juste. Car il savoit que tout le reste de la chrétienté reconnoissoit Innocent, à l'exception de lui & de son royaume.

Ce projet fut exécuté ; le pape Innocent envoya à Salerne, qui étoit la résidence du roi, deux cardinaux, le chancelier Aimeri & Gerard, & saint Bernard avec eux : l'antipape Anaclet y envoya trois cardinaux, le chancelier Matthieu, Pierre de Pise, & un autre nommé Gregoire. Le roi examina premièrement l'élection d'Innocent, pendant quatre jours, depuis le matin jusques au soir, avec une patience merveilleuse ; & les quatre jours suivans il examina de même l'élection d'Anaclet. Ensuite il assembla le peuple & le clergé de Salerne, avec les évêques & les abbés qui s'y trouvèrent ; & leur déclara qu'il

AN. 1137. ne pouvoit ſeul décider cette queſtion. C'eſt pourquoi, ajouta-t-il, s'il plaît à ces cardinaux, ils écriront la forme de l'une & de l'autre élection ; & de chaque côté il en viendra un avec moi en Sicile, où j'eſpère célébrer la fête de Noël. Là j'aſſemblerai les évêques & les autres hommes ſages, par le conſeil deſquels j'ai ſuivi juſques ici le parti d'Anaclet ; & je terminerai cette affaire par leur avis. Le cardinal Gerard répondit : ſachez que de notre part nous n'écrirons point l'élection du pape Innocent, nous vous l'avons ſuffiſamment expliquée de vive voix ; mais nous voulons bien envoyer avec vous en Sicile le cardinal Guì de Caſtel. On envoya auſſi un cardinal du côté d'Anaclet.

Pendant cette négociation de Salerne, S. Bernard eut une conférence en préſence du roi avec le cardinal Pierre de Piſe, qui paſſoit pour très-éloquent & très-ſavant dans les lois & dans les canons. Après que Pierre eut parlé en faveur d'Anaclet, Bernard répondit : je ſais quelle eſt votre capacité & votre érudition, & plût à Dieu que vous euſſiez à défendre une meilleure cauſe ! il n'y auroit point d'éloquence qui vous pût réſiſter. Quant à nous autres gens ruſtiques, plus accoutumés à manier la bêche qu'à plaider des cauſes, nous garderions le ſilence, ſi l'intérêt de la foi ne nous preſſoit. Enſuite il parla fortement ſur l'unité de l'égliſe, & montra qu'il étoit impoſſible que le roi Roger marchât dans le bon chemin, puiſqu'il étoit ſeul de tous les princes pour Anaclet. Enfin il preſſa Pierre de Piſe par de ſi puiſſantes raiſons, qu'il lui perſuada de retourner à Rome & ſe réconcilier au pape Innocent. Pour le roi Roger, il étoit retenu dans le ſchiſme par ſon intérêt : car il avoit uſurpé des patrimoines de l'égliſe Romaine près du mont-Caſſin & de Benevent ; & il eſpéroit, en différant de ſe réunir, obtenir de Rome des titres pour les conſerver.

Il ne fut pas même touché d'un miracle que S. Bernard fit pendant ce ſéjour. Il y avoit à Salerne un homme noble & très-connu, dont la maladie avoit épuiſé tout l'art des médecins, quoique cette étude fût alors cultivée principalement à Salerne. Le malade apprit en ſonge qu'il étoit venu en cette ville un ſaint homme, qui avoit le don des guériſons. Il eut ordre de le chercher & de boire de l'eau dont il auroit lavé ſes mains. Il le fit & fut guéri. Ce miracle

ce fut sû dans toute la ville, & vint aux oreilles du roi & de toute sa cour. AN. 1138.

Guibald abbé du mont-Cassin, voyant le roi Roger maître du pays, envoya lui demander la paix : mais le roi lui répondit qu'il ne souffriroit point dans ce monastère un abbé établi par l'empereur, & que si Guibald tomboit entre ses mains, il le feroit pendre. Alors Guibald, voyant que sa présence ne faisoit que nuire au monastère, & qu'il s'exposeroit inutilement à la mort, se retira secrétement & de nuit, le second jour de Novembre : puis il écrivit à la communauté d'élire un autre abbé à sa place, & revint à Stavelo sa première abbaye. Douze jours après sa sortie, les moines du mont-Cassin élurent pour abbé Rainald de Collemenzo, qui avoit été compétiteur de Rainald le Toscan. Le roi Roger lui accorda une trève ; & c'est ici que finit la chronique du mont-Cassin continuée par Pierre diacre & bibliothéquaire de ce monastère. *Chr. Caff.* IV. c. 127. c. 128.

XLV. Mort de l'antipape Anaclet. *Chr. Benev. Vita S. Bern.* II. c. 7. n. 47.

Au commencement de l'année suivante 1138, & le septième de Janvier, Pierre de Leon mourut à Rome, après avoir porté le nom de pape Anaclet pendant près de huit ans. Il fut enterré secrétement, pour dérober aux catholiques la connoissance de sa sépulture. Les cardinaux de son parti de concert avec ses parens, envoyèrent au roi Roger lui donner avis de cette mort, & savoir s'il lui plaisoit qu'ils élussent un autre pape. Il le leur permit, & ayant reçu sa réponse, ils assemblèrent ceux de leur parti ; & à la mi-Mars ils élurent George prêtre cardinal, qu'ils nommèrent Victor. Toutefois ils ne le firent pas tant dans l'intention de perpétuer le schisme, que pour gagner du temps & se réconcilier plus avantageusement avec le pape Innocent. En effet les frères de l'antipape Anaclet, c'est-à-dire les enfans de Pierre Leon, ennuyés de ce trouble, rentrèrent en eux-mêmes & firent leur paix avec Innocent : qui, à ce que l'on disoit, leur donna de grandes sommes d'argent. Le prétendu Victor vint de nuit trouver saint Bernard, qui lui ayant fait quitter la mitre & la chape, le mena aux pieds du pape, après qu'il en eut porté le vain titre environ deux mois. Ainsi finit le schisme le jour de l'octave de la Pentecôte vingt-neuvième de Mai 1138. Les enfans de Pierre de Leon vinrent les premiers auprès du pape, & lui firent hommage lige : les clercs schismatiques vinrent en- *Chr. Caff.* c. ult. *Bern. ep.* 317.

AN. 1138. suite lui promettre obéissance; la joie fut grande parmi le peuple. Toutefois Gilon cardinal, évêque de Tusculum, demeura encore quelque temps dans le schisme après la mort de l'antipape : comme il paroît par une lettre que Pierre le vénérable lui écrivit pour le ramener. Car il avoit été moine de Clugni.

Petr. Clun. II. ep. 30. Vita Bern. c. 7. n. 48.

Alors le pape Innocent reprit dans Rome l'autorité toute entière. On venoit le visiter de tous côtés, les uns pour affaires, les autres seulement pour lui faire des complimens de conjouissance. On faisoit par les églises des processions solennelles; le peuple, ayant quitté les armes, accouroit pour entendre la parole de Dieu : la sureté & l'abondance se rétablissoient. Avec le temps le pape rétablit aussi le service des églises & en répara les ruines : il rappela les exilés & repeupla les colonies désertes. Innocent étoit à Rome dès le premier jour de Mai 1138, comme il paroît par sa bulle donnée en faveur de Baudouin, qui cette année même fut élevé à l'archevêché de Pise; & à qui le pape accorda juridiction sur trois évêchés de l'île de Corse & sur deux de Sardaigne, avec la légation en celle-ci. Baudouin étoit de Pise même, moine de Citeaux, & le premier de cet ordre qui fut cardinal. Ce fut Innocent qui l'éleva à cette dignité en 1130, au concile de Clermont; & il honoroit tellement saint Bernard, que, tout cardinal qu'il étoit, il ne dédaignoit pas de lui servir de secrétaire. Le saint abbé de son côté, écrivant à ses frères de Clairvaux, dit que Baudouin étoit son unique consolation pendant qu'il étoit éloigné d'eux.

ap. Ughel. tom. 3. p. 452. Mabill. ad ep. 144. S. Bern. epist. 144.

XLVI. Mort de Gerard frère de S. Bernard.

ep. 143. 144. Vita lib. IV. c. 1. lib. II. c. 7. n. 47. c. 8. Serm. 26. n. 3.

Cette absence lui étoit très-sensible, comme on voit par les lettres tendres & affectueuses qu'il leur écrivoit d'Italie pendant ces voyages qu'il fut obligé d'y faire à cause du schisme. Aussi revint-il sitôt que cette grande affaire fut terminée. Il partit de Rome cinq jours après, n'en rapportant que des reliques, & à sa sortie il fut reconduit par le clergé, le peuple & toute la noblesse, car on le regardoit comme l'auteur de la paix. Etant de retour à Clairvaux, il reprit l'explication du cantique, comme il paroît par le commencement du sermon vingt-quatrième. Peu de temps après il perdit son frère Gerard, dont il inséra l'oraison funèbre dans un de ces sermons. Il avoit commencé à continuer l'explication du cantique; mais il ne put retenir sa douleur, qu'il

avoit dissimulée pendant les funérailles de son frère. Ce n'est point ce cher frère qu'il plaint, étant persuadé de son bonheur : il se plaint lui-même d'être privé de son secours. Car Gerard, quoique sans lettres, étoit homme d'un grand sens, d'une prudence consommée, & d'une habileté singulière pour l'économie, les arts & les affaires : ensorte qu'il soulageoit son frère de tous les soins du temporel, & lui procuroit du loisir pour vaquer à la prière, à l'étude & à l'instruction. Gerard ne laissoit pas d'être fort intérieur, & fort avancé dans la spiritualité ; & en cette matière même il donnoit quelquefois à Bernard des avis importans : comme quand, pour l'humilier, il le reprit d'avoir promis la guérison, qui fut son premier miracle. Au reste, Bernard déclare qu'il ne prétend point être exempt des sentimens de l'humanité ; & il autorise ses larmes par les exemples de Samuël, de David, de JESUS-CHRIST même : qui non-seulement n'empêcha point les autres de pleurer Lazare, mais le pleura avec eux.

AN. 1138.

Sup. liv. LXVI. *n.* 43. *Vita lib.* 1. *n.* 43.

XLVII. Election d'un évêque de Langres.

Dans le même temps il survint à saint Bernard une affaire, qui ne lui fut guère moins sensible. Guillaume de Sabran évêque de Langres étant mort la même année 1138, Hugues fils du duc de Bourgogne voulut mettre sur ce siége un moine de Clugni qui en étoit très-indigne : à quoi le saint abbé s'opposa de toute sa force, non-seulement pour l'intérêt général de l'église, mais pour celui du monastère de Clairvaux en particulier, situé dans le diocèse de Langres, & entièrement soumis à l'évêque. Il explique ainsi cette affaire dans un mémoire qu'il en envoya au pape : comme nous étions encore à Rome, l'archevêque de Lyon y arriva, & avec lui Robert doyen de l'église de Langres, & Olric chanoine ; demandant, pour eux & pour leur chapitre, la permission d'élire un évêque. Car ils avoient reçu ordre du pape, de ne le faire que par le conseil de personnes pieuses. Ils vouloient que je leur fisse obtenir cette permission : mais je leur déclarai que je n'en ferois rien, si je n'étois assuré qu'ils prétendoient élire une personne capable. Ils me répondirent que j'en serois le maître, & qu'ils ne feroient que ce que je leur conseillerois : & ils me le promirent. Mais comme je ne m'y fiois pas assez, l'archevêque s'y joignit & me promit la même chose ; ajoutant que, si le clergé vouloit agir autrement, il ne confirmeroit point ce qu'ils

ep. 164.

An. 1138. auroient fait. On prit pour témoin le chancelier ; & de plus nous allâmes en présence du pape, afin qu'il autorisât notre convention. Nous avions eu auparavant ensemble une longue conférence sur l'élection ; & de plusieurs sujets on en avoit nommé deux, dont nous convînmes tous que l'on pouvoit élire celui qu'on voudroit. Le pape donc ordonna d'observer inviolablement ce dont nous étions convenus, & tant l'archevêque que les chanoines le promirent fermement. Ils s'en allèrent, & je partis aussi peu de jours après.

En passant les Alpes nous apprîmes que dans peu de jours on devoit sacrer évêque de Langres un homme, dont plût à Dieu qu'on nous eût dit des choses meilleures & plus honnêtes : car je ne veux pas dire ce que j'en ai ouï malgré moi. Enfin plusieurs hommes vertueux, qui étoient venus au-devant de nous pour nous saluer, nous persuadèrent de passer par Lyon, pour détourner ce mauvais coup, s'il étoit possible. Car j'avois résolu de prendre un autre chemin plus court à cause de ma mauvaise santé & de ma lassitude ; & d'ailleurs, je l'avoue, je ne croyois pas trop à ces bruits. En effet, qui auroit cru qu'un si grand prélat eût été assez léger, pour imposer les mains à une personne notée : au préjudice de sa promesse si récente, & de l'ordre de son supérieur ? Toutefois étant arrivé à Lyon, nous vîmes ce que l'on nous avoit dit : on faisoit les préparatifs de cette malheureuse cérémonie. Il est vrai que le doyen & la plus grande partie, si je ne me trompe, des chanoines de Lyon, s'y opposoient ouvertement ; & la ville étoit remplie de ces honteux & tristes discours, qui ne faisoient qu'augmenter.

Que faire ? Je représentai respectueusement à l'archevêque la convention qu'il avoit faite & l'ordre qu'il avoit reçu, & il en convint. Mais il rejeta son manque de parole sur le fils du duc, qui avoit manqué à la sienne & l'avoit obligé à changer aussi, pour ne les pas irriter, & en vue de la paix. Il ajouta que, quoi qu'il eût fait jusques-là, il ne feroit désormais que ce que je voudrois. A Dieu, ne plaise, lui dis-je en le remerciant ; ce n'est pas ma volonté qu'il faut faire, c'est celle de Dieu. Et le moyen de la connoître sera peut-être de s'en rapporter au conseil des évêques & des autres gens de bien, qui sont venus ici sur votre mandement, ou qui y viendront encore. Si, après avoir invoqué

le Saint-Esprit, ils sont tous d'avis de passer outre, faites-le : sinon, il faut écouter l'apôtre, qui défend de se presser pour imposer les mains. Il me parut agréer ce conseil. On vint dire cependant, que celui dont étoit question étoit arrivé dans une hôtellerie, & non au palais. Il arriva le vendredi au soir, & se retira le samedi matin. Ce n'est pas à moi de dire pourquoi il ne voulut pas même paroître à la cour de l'archevêque, après être venu de si loin dans ce dessein : peut-être pourroit-on croire qu'il l'auroit fait par pudeur monastique & par mépris des honneurs, si la suite ne faisoit voir le contraire. En effet, pouvions-nous alors en soupçonner autre chose ? puisque l'archevêque, revenant de lui parler, témoigna devant tout le monde qu'il n'avoit jamais voulu acquiescer, & qu'il désapprouvoit absolument tout ce qui avoit été fait à son sujet.

AN. 1138.
1. Tim. v. 22.

Enfin l'archevêque ordonna aussitôt que l'on procédât à l'élection : il le manda, & par des chanoines de Langres qui étoient présens, & par une lettre qui subsiste encore. Mais après qu'elle eut été lue dans le chapitre de Langres, on en lut aussitôt une autre toute contraire : qui portoit que le sacre n'étoit que différé, & assignoit un jour & un lieu pour décider l'affaire, que la première lettre disoit être décidée. On eût cru que c'étoit deux personnes opposées qui parloient, si on n'eût vu le même sceau à ces lettres & le même nom à la tête. Nous avons en main ces lettres contradictoires. Cependant cet homme, qui avoit fui le sacre & renoncé à l'élection, va trouver le roi en diligence & obtint l'investiture des droits régaliens : par quels moyens, c'est à lui à en répondre. Aussitôt on envoie des lettres pour changer le lieu du sacre & anticiper le jour, afin d'ôter les moyens de s'y opposer & d'en appeler. Mais la providence y a remédié. Il y a eu des appellations interjetées par Falcon doyen de l'église de Lyon, par Ponce archidiacre de Langres, & Bonami prêtre & chanoine de la même église, & par nos frères Brunon & Geoffroi. Le terme étoit si court, que depuis que nous l'avons su, à peine avons-nous eu quatre jours pour envoyer notre député, qui étoit un chanoine de Langres, afin de prévenir cette ordination sacrilége. Il s'y est opposé, a appelé au saint siége, où il a cité l'élu à ceux qui devoient le sacrer. Je n'ai rien

dit ici que pour l'amour de la vérité, j'en prends à témoin la vérité même.

AN. 1138.

XLVIII. Lettres de saint Bernard sur l'élection de Langres. *epist.* 167.

Saint Bernard, envoyant ce mémoire à Rome, écrivit au pape & lui représenta ce qui s'y étoit passé au sujet de l'évêché de Langres; les ordres qu'il avoit donnés, & la promesse de l'archevêque de Lyon de les exécuter fidellement. Il se plaint de l'inconstance de ce prélat, & prie le pape de s'informer quel étoit l'homme qu'on vouloit mettre sur le siége. Il le renvoie à ce que lui dira l'archidiacre Ponce, qui par conséquent étoit allé à Rome solliciter cette affaire. Saint Bernard en écrivit aussi aux évêques & aux cardinaux de la cour de Rome. Il les fait souvenir de ce qu'il a fait & souffert avec eux durant le schisme, où il a tellement épuisé ses forces, qu'à peine a-t-il pu venir chez lui. A mon retour, ajoute-t-il, je n'ai trouvé qu'affliction & que douleur : les dieux de la terre se sont élevés contre nous, je veux dire l'archevêque de Lyon & l'abbé de Clugni, qui se confient en leur puissance & en leurs richesses.

epist. 168.

Petr. Clun. II. *ep.* 136.

L'abbé de Clugni prenoit en effet l'intérêt de son moine élu évêque de Langres. On le voit par la lettre qu'il en écrivit au pape, le priant d'accorder à cette église la liberté de l'élection, & de recevoir favorablement le fils du duc de Bourgogne qui alloit à Rome pour la première fois, & peut-être que cette affaire étoit le principal sujet de son voyage. Pierre de Clugni en écrivit aussi à saint Bernard, soutenant que ce qu'on lui avoit dit contre l'élu de Langres, n'étoit que des calomnies; & ajoutant à la fin : si c'est peut-être, car il faut dire tout ce que je pense, si c'est que les moines de Cîteaux craignent ceux de Clugni : il faut lever ce soupçon, & apprendre de la nature même que chacun aime son semblable. Si donc un moine devient évêque de Langres, il aimera les moines de Cîteaux & les autres : il suivra en cela son propre intérêt ; & voyant que nous les aimons, il n'osera s'écarter de notre exemple.

I. *ep.* 29.

Nonobstant l'appel au pape, ce moine fut sacré évêque de Langres par l'archevêque de Lyon, assisté des évêques d'Autun & de Mâcon. Alors saint Bernard redoubla ses cris & ses plaintes, écrivant au pape une lettre très-pressante, où il dit : je suis au lit, mais mon cœur souffre plus que

epist. 166.

mon corps. Car ce n'eſt pas un mal temporel que je déplore, il s'agit de mon ſalut. Voulez-vous que je confie mon ame à un homme qui a perdu la ſienne? Ces remontrances eurent leur effet : l'élection du moine de Clugni fut caſſée; & on élut évêque de Langres, Geoffroi parent de S. Bernard & prieur de Clairvaux. Mais le roi fit quelque difficulté de lui donner l'inveſtiture, l'ayant donnée au premier; ſur quoi ſaint Bernard lui écrivit en ces termes : ſi le monde entier conjuroit pour me faire entreprendre quelque choſe contre la majeſté royale, je craindrois Dieu & la puiſſance qu'il a établie. D'ailleurs, je n'ignore pas combien le menſonge eſt indigne de tout chrétien, & particulièrement d'un homme de ma profeſſion. Or je vous le dis, en vérité, ce qui s'eſt fait à Langres touchant notre prieur, s'eſt fait contre l'intention des évêques & contre la mienne; mais il y a un ſouverain maître, qui tourne comme il lui plaît les volontés des hommes. Et comment n'aurois-je pas craint, pour celui que j'aime comme moi-même, le péril que je crains pour moi? Toutefois ce qui eſt fait eſt fait : il n'y a rien contre vous, mais beaucoup contre moi. On m'a ôté l'appui de ma foibleſſe, la lumière de mes yeux, mon bras droit. Il menace enſuite le roi de la colère de Dieu, s'il ne pourvoit promptement à faire remplir les deux ſiéges vacans de Reims & de Langres. Il l'exhorte à ne pas tromper les belles eſpérances que l'on a conçues de ſon nouveau règne, & à confirmer promptement l'élection de Geoffroi pour ſon intérêt propre & pour la ſureté du pays. Bernard fut écouté : & Geoffroi étoit en poſſeſſion du ſiége de Langres dès l'année 1140. Quant à celui de Reims, il vaqua par le décès de l'archevêque Rainald, arrivé le treizième de Janvier 1139, & ne fut rempli qu'au bout d'environ deux ans.

An. 1138.

epiſt. 170.

Chart. api Perar. p. 134.

LXIX. Conrad III roi des Romains.

En Allemagne après la mort de l'empereur Lothaire, on avoit indiqué à Mayence une aſſemblée générale pour la Pentecôte 1138; mais quelques ſeigneurs craignirent qu'Henri le ſuperbe duc de Bavière, gendre du défunt empereur, ne ſe rendît maître de cette aſſemblée par ſon autorité, qui étoit alors la plus grande dans le pays. C'eſt pourquoi ils s'aſſemblèrent à Coblents le jour de la Chaire de ſaint Pierre vingt-deuxième de Février, & élurent roi des Romains Conrad duc de Suabe, fils de la ſœur de Henri V. Cette election ſe fit en préſence de Theoduin évêque cardinal & lé-

Otto Friſ. VI. chr. c. 22. Dodech. an. 1138. Chronogr. Sax. Id.

gat du saint siége, qui promit le consentement du pape, des Romains, & de toutes les villes d'Italie. Ensuite le nouveau roi Conrad III vint à Aix-la-Chapelle, & y fut sacré le dimanche de la mi-carême treizième jour de Mars, par le cardinal légat, assisté des archevêques de Cologne & de Trèves, & des autres évêques. L'archevêque de Cologne auroit dû faire cette cérémonie, mais il n'avoit pas encore reçu le pallium. Le roi Conrad célébra à Cologne la fête de Pâque, qui cette année 1138 étoit le troisième d'Avril; & de-là il passa à Mayence, dont le siege étoit vaquant par le décès de l'archevêque Albert. Il le donna au neveu du défunt nommé Albert comme lui, suivant l'élection du clergé & du peuple. Cependant les Saxons & le duc Henri, qui outre la Bavière avoit aussi la basse Saxe, réclamèrent contre l'élection de Conrad, & furent invités à une cour générale qu'il tint à la Pentecôte à Bamberg. Ils s'y rendirent, mais non pas le duc Henri : & ce prince déchu de son autorité mourut l'année suivante.

An. 1138.

En cette assemblée de Bamberg, le nouvel archevêque de Mayence, Albert II, fut sacré le dimanche de l'octave de la Pentecôte, par saint Otton évêque de Bamberg, qui ne survécut pas long-temps à cette fonction. Car étant épuisé de vieillesse & de maladie, il s'affoiblissoit de jour en jour. Son dernier soin fut celui des pauvres, dont il remplit sa ville & les villages voisins pour les faire secourir. Il pourvut aussi aux besoins des églises & des monastères de son diocèse; & dans ses saintes occupations il mourut le vingt-neuvième de Juin 1139. On le porta trois jours durant par toutes les églises de la ville, où l'on offrit le saint sacrifice & des prières continuelles accompagnées d'aumônes pour le repos de son âme. Le quatrième jour qui étoit le second de Juillet, Imbricon évêque de Virsbourg, son ami, arriva pour faire ses funérailles, & y prononça une oraison funèbre, où il représenta la perte que faisoient les pauvres, l'empereur & le pape, l'église & l'état. S. Otton fut ainsi enterré dans l'église du monastère de S. Michel qu'il avoit fondé, & canonisé cinquante ans après par le pape Clément III en 1189. L'église honore sa mémoire le jour de sa sépulture.

Vita c.45.46. tom.2. Canis.

Martyr.Rom. 2. Jul.

L.
Alberic légat en Angleterre.

tom. x. conc. p. 992.

Le pape Innocent avoit envoyé Alberic évêque d'Ostie, en qualité de son légat, en Angleterre & en Ecosse. Alberic étoit François né à Beauvais, & avoit été moine de Clugni

& prieur de saint Martin des Champs; & le pape venoit de le faire cardinal. Etant arrivé en Angleterre il montra les lettres du pape, contenant ses pouvoirs, & adressées au roi d'Angleterre & au roi d'Ecosse, à Turstain archevêque d'Yorck, car le siége de Cantorberi étoit vacant, aux évêques & aux abbés de l'un & de l'autre royaume. Il fut donc reçu avec grand honneur. Il menoit avec lui l'abbé de Molême & plusieurs autres moines de deçà la mer; & sitôt qu'il fut arrivé, il appela auprès de lui Richard abbé de Fontaines au diocèse d'Yorck, de l'ordre de Cîteaux, homme d'une grande autorité. Avec cette compagnie il visita presque tous les évêques & les monastères d'Angleterre. Étant entré en Écosse il trouva à Carlile le roi David, avec les évêques, les abbés & les seigneurs du pays, qu'il réduisit à l'obéissance du pape Innocent; car ils avoient favorisé le parti de Pierre de Leon. Il demeura trois jours avec eux; & ayant appris que Jean évêque de Glascou avoit abandonné son siége, & étoit venu secrétement & sans congé se rendre moine à Tiron, il ordonna que le roi lui envoieroit un courrier avec des lettres pour le rappeler; & que s'il n'obéissoit, on donneroit une sentence contre lui : ce qui fut exécuté. Il pressa le roi d'Ecosse de faire la paix avec le roi d'Angleterre, & se jeta même à ses pieds; mais il ne put obtenir qu'une trève de six semaines jusques à la S. Martin. Il obtint des Pictes, peuples du Nord de l'Ecosse, encore barbares, que dans le même terme ils rameneroient à Carlile toutes les filles & les femmes qu'ils avoient prises, & les y mettroient en liberté : il leur fit aussi promettre, & à tous les autres, de ne point profaner les églises dans la guerre, d'épargner les femmes & les enfans, & ne tuer que ceux qui résistoient.

AN. 1138. Mabill. ad epist. 241. S. Bern.

LI. Concile de Londres.

Le légat Alberic partit d'Ecosse à la S. Michel, & revint à la cour d'Etienne roi d'Angleterre : d'où il convoqua tous les évêques & les abbés du royaume, pour se trouver à Londres à la S. Nicolas, & y célébrer un concile général : mais il ne s'assembla que le treizième de Décembre de cette année 1138. Le légat Alberic y présida, & il s'y trouva dix-huit évêques & environ trente abbés. Turstain archevêque d'Yorck étoit malade, & y envoya pour député Guillaume doyen de son église. On fit en ce concile dix-sept canons, répétés pour la plupart des derniers conciles précédens. On ne gardera point le corps de Notre-Seigneur plus de huit

AN. 1139. jours : il ne sera porté aux malades que par un prêtre, ou un diacre ; ou en cas de nécessité par toute personne, mais

c. 16. avec un très-grand respect. Défense aux religieuses de porter de fourrures de prix, comme des martres ou des hermines ; d'avoir des bagues d'or, ou de friser leurs cheveux : le tout sous peine d'anathème.

c. 17. Défense aux maîtres de louer à d'autres leurs écoles à prix d'argent.

En ce même concile on parla de remplir le siége de Cantorberi, vacant depuis deux ans par le décès de Guillaume de Corbeil, qui étoit mort en 1136 après quatorze ans de pontificat. On élut Thibaut abbé du Bec, du consentement de Jeremie prieur de l'église de Cantorberi ; & il fut sacré par le légat au commencement de l'an 1139, incontinent après l'épiphanie. C'étoit un homme d'une prudence & d'une douceur singulière, & il tint le siége vingt-deux ans. A la fin du concile, le légat invita tous les évêques d'Angleterre & plusieurs abbés à venir à Rome, pour le concile que le pape Innocent devoit tenir à la mi-carême. Pour s'y trouver lui-même à temps, il partit aussitôt après l'octave de l'épiphanie, & fut suivi par le nouvel archevêque Thibaut, quatre autres évêques & quatre abbés, qui allèrent au concile de Rome pour tous les prélats d'Angleterre. Car le roi Etienne ne voulut pas qu'ils y allassent en plus grand nombre, à cause des troubles dont le royaume étoit agité.

LII. Foucher archevêque de Tyr. *Guill. Tyr. XIV. c. 11.*

Depuis que le pape Innocent fut rentré à Rome, il y reçut Foucher nouvel archevêque de Tyr, qui vint lui demander le pallium. Il étoit d'Angoulême, abbé de la Celle, monastère de chanoines réguliers : mais étant persécuté par son évêque Girard, chef des schismatiques en Aquitaine, il prit congé de ses confrères & s'en alla en pélerinage à Jérusalem, où il vécut régulièrement dans la communauté du saint sépulcre. Alors Guillaume premier archevêque de Tyr d'entre les Latins mourut, & Foucher fut élu pour lui succéder. Il étoit médiocrement savant, mais pieux, ferme & amateur de la discipline. Il gouverna l'église de Tyr douze ans. Après qu'il eut été sacré par Guillaume patriarche de Jérusalem, il voulut aller à Rome demander le pallium, à l'exemple de ses prédécesseurs ; mais le patriarche lui fit dresser des embûches sur le chemin, ensorte qu'il n'arriva à Rome qu'à grand'peine, après avoir souffert de mauvais traitemens & échappé à de grands périls. A son retour il

trouva encore le patriarche indigné contre lui : enforte qu'il ne voulut pas rétablir l'églife de Tyr dans fon ancienne dignité, ni réparer les dommages que l'archevêque avoit foufferts. C'eft ce qui paroît par une lettre du pape au patriarche de Jérufalem, datée du palais de Latran le dix-feptième de Décembre apparemment de l'an 1138.

An. 1139.

Inn. epift. 4.

Le fiége de Tyr étoit anciennement le premier des treize qui relevoient immédiatement de celui d'Antioche, & qui avoient chacun fous eux plufieurs évêchés. Tyr en avoit quatorze, & portoit le titre de protothrône. Mais depuis la conquête des Latins, le patriarche de Jérufalem prétendit que Tyr devoit être de fa dépendance, en vertu de la conceffion faite par le pape Pafcal II au roi Baudouin & au patriarche Gibelin : par laquelle il foumettoit au patriarche de Jérufalem tous les évêchés dont le roi feroit la conquête. Le patriarche de Jérufalem avoit auffi donné à l'archevêque de Tyr le premier rang entre fes fuffragans : mais il lui avoit ôté trois évêchés dépendans de fa métropole, Acre, Sidon & Beryte ; & le patriarche d'Antioche lui retenoit Biblis, Tripoli & Antarade : non qu'il niât qu'ils fuffent dépendans de Tyr, mais parce que l'archevêque ne le reconnoiffoit pas pour fon fupérieur. Quand l'archevêque Foucher revint de Rome, le patriarche de Jérufalem lui rendit, quoiqu'avec peine, les trois fuffragans qu'il lui retenoit ; & pour les autres, le pape leur écrivit de revenir à leur métropolitain, & au patriarche d'Antioche de les rendre.

Guill. c. 14.

c. 13.
ep. 5. 6. 7. 8.

LIII.
Raoul patriarche d'Antioche.
Guill. c. 15.
Sup. l. LXIV. *n.* 58.

Le patriarche d'Antioche étoit alors Raoul, natif de Domfront, aux confins du Maine & de la Normandie : homme de guerre, magnifique & libéral, & par-là fort agréable au peuple & à la nobleffe. Bernard premier patriarche Latin d'Antioche, étant mort la trente-fixième année de fon pontificat, c'eft-à-dire l'an 1135, les archevêques & les évêques dépendans de ce grand fiége s'affemblèrent au palais patriarchal, pour procéder à l'élection : mais le peuple, fans leur participation, élut tumultuairement Raoul déjà archevêque de Mamiftra, qui eft l'ancienne Mopfuefte en Cilicie, & il fut intronifé dans la chaire de faint Pierre. Les prélats qui s'étoient affemblés pour l'élection, craignant la fureur du peuple dont ils entendoient les cris, fe féparèrent, & refusèrent d'obéir à ce patriarche qu'ils n'avoient point élu ; mais il ne laiffa pas de fe mettre en poffeffion de l'églife & du

AN. 1139. palais patriarchal; & sans s'embarrasser de demander au pape le pallium, il le prit aussitôt sur l'autel de saint Pierre. Avec le temps il attira à sa communion quelques-uns de ses suffragans, & s'il avoit vécu en paix avec ses chanoines, il auroit pu se maintenir. Mais il les troubla dans leurs biens; & ses richesses le rendirent si insolent, qu'il ne comptoit pas les autres pour des hommes. Il chassa par violence les principaux de son église; & il en fit mettre quelques-uns en prison & aux fers, disant qu'ils avoient conspiré contre sa vie. Ainsi il s'attira la haine publique, & se croyoit à peine en sureté entre ses domestiques: tant il étoit agité des reproches de sa conscience. Ses deux principaux adversaires étoient Lambert, archidiacre de son église, & Arnoul Calabrois, homme noble, lettré & habile dans les affaires, qui fut depuis archevêque de Cosence. Ils entreprirent le voyage de Rome pour y porter leurs plaintes contre le patriarche Raoul; & Raimond prince d'Antioche, qui les soutenoit, contraignit ce prélat par force à faire aussi le voyage. Arnoul prit les devants; & étant arrivé en Sicile, il alla avec ses amis & ses parens trouver le duc Roger, & lui dit: voici que Dieu met entre vos mains le patriarche qui vous a ôté injustement la principauté d'Antioche; il va arriver dans vos terres. Le duc donna ses ordres dans tous les ports; & Raoul qui ne se doutoit de rien, étant arrivé à Brindes, y fut arrêté, mis aux fers, & envoyé en Sicile. Là par son adresse & son éloquence il fit sa paix avec le duc sous certaines conventions, & fut renvoyé avec honneur pour aller à Rome.

Guill. Tyr. XV. c. 12.

D'abord il y trouva l'accès difficile auprès du pape, étant regardé comme un ennemi du saint siége, auquel il prétendoit égaler le sien: car il disoit que la chaire de S. Pierre étoit à Antioche aussi-bien qu'à Rome, & que son église étoit même la sœur aînée. Enfin par le moyen de ses amis il eut audience du pape, & fut reçu en présence de toute la cour avec grande magnificence. Ses adversaires se présentèrent aussi; & ayant donné leurs libelles, ils étoient prêts à poursuivre leur accusation dans les formes. Mais comme la cour vit qu'ils n'avoient pas les instructions nécessaires pour convaincre pleinement l'accusé: on signifia aux deux parties qu'ils se tinssent en repos, jusqu'à ce que le pape envoyât un légat sur les lieux, pour informer plus amplement de l'affaire. Cependant le patriarche rendit le pallium qu'il

c. 13.

avoit pris à Antioche de son autorité, au mépris, disoit-on, du saint siége; & en reçut un autre de la main du premier diacre, pris sur le corps de saint Pierre selon la coutume. Ainsi il se retira avec les bonnes grâces du pape, & repassa en Sicile, où le duc lui donna des galères qui le menèrent en Syrie. Mais quand il y fut arrivé, l'église d'Antioche ne voulut pas le recevoir, & il fut obligé de se retirer, premièrement à un monastère de la montagne noire dans le voisinage, puis chez le comte d'Edesse, qui l'invita à venir auprès de lui. Enfin le patriarche se réconcilia du moins en apparence avec le prince d'Antioche, & fut reçu solennellement dans la ville. AN. 1139. c. 14.

Cependant le pape envoya pour légat en Syrie, Pierre archevêque de Lyon, qui étant débarqué à Acre, alla d'abord faire ses prières à Jérusalem: mais Lambert & Arnoul le pressant de venir à Antioche; il revint à Acre, où il tomba malade & mourut, étant déjà avancé en âge. On disoit même qu'on lui avoit donné un breuvage empoisonné. Alors les adversaires du patriarche Raoul frustrés de leur espérance, & fatigués de la peine qu'ils avoient eue à la poursuite de cette affaire, cherchèrent à se réconcilier avec lui. Il rétablit Lambert dans son archidiaconé: mais il ne voulut point pardonner à Arnoul, qui poussé à bout & appuyé par le prince, retourna à Rome solliciter l'envoi d'un nouveau légat. Pierre archevêque de Lyon mourut le vingt-neuvième de Mai 1139, & eut pour successeur Falcon doyen de la même église; qui étant élu fut recommandé au pape par Geoffroi évêque de Langres & par saint Bernard, avec des témoignages avantageux de son mérite. c. 15. Gall. Chr. epist. 171. 172.

LIV. Concile général de Latran.

Le concile général, que le pape Innocent avoit indiqué à Rome, se tint en effet dans le palais de Latran, le huitième d'Avril 1139, qui étoit le samedi de la quatrième semaine de carême. Il s'y trouva environ mille évêques, & on le compte pour le dixième concile général. Un auteur du temps rapportant la harangue qu'y fit le pape, lui fait dire entr'autres choses: vous savez que Rome est la capitale du monde, que l'on reçoit les dignités ecclésiastiques par la permission du Pontife Romain, comme par droit de fief, & qu'on ne peut les posséder légitimement sans sa permission. Jusques ici nous n'avons point vu cette comparaison des dignités ecclésiastiques avec les fiefs, dont en effet la nature est to. x. p. 999. Chr. Maurin.

AN. 1139. toute différente. Le discours du pape tendoit principalement à la réunion de l'église après le schisme : aussi étoit-ce le principal objet du concile. On y fit trente canons, qui sont presque les mêmes que ceux du concile de Reims en 1131, répétés mot pour mot, mais divisés autrement. Il est vrai qu'on les cite plus ordinairement sous le nom du concile de Latran, comme plus nombreux & plus authentique. En celui-ci on répète la défense des tournois ; & on fait un nouveau canon contre les arbalêtriers & les archers, leur défendant d'exercer leur art contre les chrétiens & les catholiques ; mais il ne paroît pas que cette défense ait jamais été mieux observée que l'autre. On défend aux laïques de posséder les dixmes ecclésiastiques ; soit qu'ils les aient reçues des évêques, des rois, ou de quelque personne que ce soit : & on déclare que, s'ils ne les rendent à l'église, ils encourent le crime de sacrilége & le péril de la damnation éternelle.

Sup. n. 9. can. 14. c. 19. 20.

c. 28. Le concile défend aux chanoines, sous peine d'anathème, d'exclure de l'élection de l'évêque les hommes religieux : mais il veut que l'élection se fasse par leur conseil, ou du moins de leur consentement sous peine de nullité. Il semble que ces religieux sont ceux que nous nommerions encore ainsi, c'est-à-dire, les moines & les chanoines réguliers ; & ce canon est la première preuve que je sache, de l'entreprise des chanoines des églises cathédrales pour s'attribuer à eux seuls l'élection des évêques, à l'exclusion non-seulement des laïques, mais des curés & de tout le reste du clergé séculier & régulier. Car toutes ces personnes doivent y avoir part suivant les canons, comme il paroît par les actes que j'ai rapportés en leur temps.

Sup. l. LIII. n. 33.

c. 26. On condamne en ce concile certaines femmes, qui sans observer la règle de S. Benoit, de S. Basile, ni de S. Augustin, & sans vivre en communauté, vouloient passer pour religieuses, demeurant dans leurs maisons particulières, où, sous prétexte d'hospitalité, elles recevoient toutes sortes d'hôtes, même peu vertueux. *c. 27.* On défend aussi aux religieuses de venir chanter dans un même chœur avec des chanoines ou des moines. En ce concile on répète mot pour mot le troisième canon du concile tenu à Toulouse par le pape Callixte II en 1119, contre les nouveaux Manichéens qui rejetoient les sacremens : ce qui montre que ces hérétiques

Sup. liv. LXVII. n. 2.

continuoient de semer leurs erreurs, & la suite ne le fera que trop voir.

AN. 1139.

LV. Arnaud de Bresse condamné.

Tom. x. conc. p. 1012. ex Ott. Fris. 11. Fr. c. 20. & Gunth. Ligur. lib. 3.

Le concile de Latran condamna aussi celles d'Arnaud de Bresse simple lecteur, & autrefois disciple d'Abailard. Il ne manquoit pas d'esprit, & parloit avec plus de facilité que de solidité, aimant les opinions nouvelles & singulières. Etant revenu en Italie après avoir étudié long-temps en France, il se revêtit d'un habit de religieux pour se faire mieux écouter; & commença à déclamer contre les évêques, sans épargner le pape, contre les clercs & les moines, ne flattant que les laïques. Il disoit qu'il n'y avoit point de salut pour les clercs qui avoient des biens en propriété, pour les évêques qui avoient des seigneuries, ni pour les moines qui possédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoient au prince, que lui seul pouvoit les donner & seulement à des laïques; que le clergé devoit vivre des dixmes & des oblations volontaires du peuple, se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On disoit d'ailleurs qu'il n'avoit pas de bons sentimens du saint sacrement de l'autel & du baptême des enfans. Par ses discours il troubloit l'église de Bresse sa patrie; & expliquant malicieusement l'écriture sainte, il animoit les laïques déjà mal disposés contre le clergé. Car le faste des évêques & des abbés, & la vie molle & licentieuse des clercs & des moines, ne lui donnoit que trop de matière; mais il ne se tenoit pas dans les bornes de la vérité. Ses discours firent un tel effet, qu'à Bresse & dans plusieurs autres villes le clergé tomba dans le dernier mépris, & devint l'objet de la raillerie publique. Arnaud fut donc accusé dans le concile de Latran par son évêque & par des personnes pieuses; & le pape lui imposa silence. Il s'enfuit de Bresse, passa les Alpes, & se retira à Zuric, où il s'arrêta, recommença à dogmatiser, & en peu de temps infecta tout le pays de ses erreurs.

LVI. Schismatiques déposés.

Chr. Maurin.

Le dernier canon du concile de Latran déclare nulles les ordinations faites par Pierre de Léon & par les autres schismatiques & hérétiques. C'est-à-dire, comme l'explique un auteur du temps, que le pape interdit pour toujours & déposa ceux qui avoient été ordonnés par les schismatiques, principalement par l'antipape & par Girard d'Angoulême: avec défense de monter à un ordre supérieur. Ensuite il appela par leur nom chacun des évêques présens au concile, ordonnés dans le schisme; & après leur avoir reproché leur

AN. 1139. faute avec indignation, il leur arracha les crosses des mains, les anneaux des doigts, & les palliums des épaules. Pierre de Pise ne fut pas exempt de cette rigueur, & le pape le priva de sa dignité, quoiqu'il la lui eût rendue quand il quitta le schisme à la persuasion de saint Bernard. C'est de quoi le saint abbé se plaignit au pape par une lettre très-vigoureuse, où louant son zèle contre les schismatiques, il dit que la peine ne doit pas être égale, quand la faute ne l'est pas, & qu'il importe pour sa réputation de ne pas défaire ce qu'il a fait.

Sup. n. 44. epist. 213.

LVII. Le roi Roger fait sa paix avec le pape. *Chr. Benev.*

Le roi Roger, qui soutenoit le reste du schisme, fut publiquement excommunié au concile de Latran avec tous ses partisans. Mais à peine le concile étoit fini, quand ce prince étant parti de Sicile arriva à Salerne le septième de Mai 1139, & parcourut la Pouille, dont toutes les villes se rendirent à lui : excepté Troyes & Bari. Le pape l'ayant appris sortit de Rome avec les troupes qu'il put ramasser, & s'avança jusques à saint Germain, au pied du mont-Cassin. On envoya des députés de part & d'autre pour négocier la paix : mais cependant le fils du roi, à la tête de mille chevaux, attaqua par derrière le pape dans une marche, le prit & l'amena à son père le dixième de Juillet. Aussitôt le roi Roger envoya des députés au pape son prisonnier, lui demander la paix dans les termes les plus soumis, & le pape se voyant abandonné, sans force & sans armes, y consentit. On dressa les articles du traité, dont les principaux furent que le pape accordoit à Roger le royaume de Sicile, à un de ses fils le duché de Pouille, & à l'autre la principauté de Capoue.

Quand on fut convenu de tout, le roi & ses deux fils vinrent en présence du pape; & se jetant à ses pieds, lui demandèrent pardon & lui promirent obéissance. Ils lui jurèrent fidélité à lui & à ses successeurs, & aussitôt le pape donna à Roger l'investiture du royaume de Sicile par l'étendard. C'est ainsi qu'il se fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'antipape Anaclet. Cette paix fut jurée le jour de saint Jacques, vingt-cinquième de Juillet; & le pape en fit expédier sa bulle, où, sans parler de la concession de l'antipape, il parle des services rendus à l'église par Robert Guischard aïeul du nouveau roi & par son père Roger, & de la dignité que le pape Honorius lui a accordée à lui-même, c'est-à-dire

Sup. l. LXVII. n. 3. Inn. epist. 9.

à-dire le titre de duc. C'eſt pourquoi, dit-il, nous vous confirmons le royaume de Sicile avec le duché de Pouille & la principauté de Capoue, à vous & à vos ſucceſſeurs, qui nous feront hommage-lige, à la charge d'un cens annuel de ſix cents ſquifates; c'étoit une monnoie d'or marquée d'une coupe. C'eſt le premier titre de ce royaume, qui depuis a pris ſon nom de la ville de Naples. *Cang. Gloſſ.*

Le pape vint enſuite à Benevent, où il fut reçu comme ſi ç'eût été ſaint Pierre en perſonne; & il en chaſſa pour la ſeconde fois l'archevêque Roſſiman ſacré par l'antipape. Le ſecond jour de Septembre il retourna à Rome, où il étoit extrêmement déſiré; & comme les Romains l'exhortoient à rompre la paix qu'il avoit faite avec le roi Roger, il rejeta abſolument ce conſeil : diſant que ç'avoit été la volonté de Dieu, que ſa priſe fût l'occaſion de cette paix. Auſſi fut-elle approuvée de tout le monde, & Roger fut reconnu pour roi légitime de ceux qui le traitoient auparavant d'uſurpateur & de tyran. C'eſt ce qui paroît par les lettres que lui écrivirent ſur ce ſujet ſaint Bernard & Pierre, abbé de Clugni. *Chr. Benev.* *Bern. epiſt. 207. Petr. III. ep. 3.*

LVIII. S. Malachie d'Irlande. *Vita auct. S. Bern. Opuſc. 12. c. 1.*

En ce temps ſaint Malachie vint à Rome pour les affaires de ſon égliſe. Il étoit alors dans ſa quarante-cinquième année, étant né en 1095 de parens nobles & d'une mère très-pieuſe. Il fut élevé dans la ville d'Armac, où ayant fait ſes études, il ſe mit ſous la conduite d'un ſaint homme nommé Imarius, & mena à ſon exemple une vie très-auſtère. Quelque temps après Celſe, archevêque d'Armac, l'ordonna diacre & enſuite prêtre, malgré lui, mais de l'avis de ſon maître, ſans attendre l'âge preſcrit par les canons, qui s'obſervoient encore alors : ſavoir, vingt-cinq ans pour le diaconat, & trente ans pour la prêtriſe. L'archevêque l'ayant fait ſon vicaire, il commença à travailler avec fruit à l'inſtruction de ce peuple encore barbare : arracher les ſuperſtitions, établir le chant des heures canoniales & les coutumes de l'égliſe Romaine, l'uſage de la confeſſion, le ſacrement de la confirmation, la règle dans les mariages. *c. 2.* *c. 3.*

Pour ſe mieux inſtruire lui-même, il alla trouver Malc, évêque de Leſmor en Moumonie, qui étant né en Irlande, avoit vécu long-temps en Angleterre dans le monaſtère de Vincheſtre. Il étoit fort âgé, & célèbre non-ſeulement par ſa doctrine & ſa vertu, mais encore par ſes miracles. *c. 6.*

Sup. l. XXXV. n. 9. Malachie demeura quelques années auprès de lui : puis ayant été rappelé en Ultonie, il rétablit le fameux monastère de Bencor ou Bancor, où avoit vécu S. Colomban cinq cents ans auparavant ; & qui ayant été depuis ruiné par des pirates, étoit demeuré long-temps désert. Le siége épiscopal de Conner ou Conneret, dans la même province d'Ultonie, étant venu à vaquer, Malachie fut élu malgré lui pour le remplir ; & obligé de l'accepter par l'ordre de son maître Imarius & de Celse son métropolitain : il avoit environ trente ans quand il fut sacré évêque, & ce fut par conséquent vers l'an 1125. Mais quand il voulut commencer l'exercice de ses fonctions, il trouva des barbares plus semblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient chrétiens que de nom, ne donnoient ni dixmes, ni prémices à l'église, ne contractoient point des mariages légitimes, ne se confessoient point, & ne demandoient point de pénitence : aussi personne ne songeoit à leur en donner. Les ministres de l'autel étoient en petit nombre, & vivoient parmi les laïques dans l'oisiveté : on n'entendoit ni prêcher ni chanter dans les églises. Le saint évêque ne perdit point courage : il exhorta en public, en particulier : il visita le diocèse : il souffrit la fatigue, les mépris & les mauvais traitemens : il passa des nuits en prières devant Dieu. Enfin il vainquit la dureté de ce peuple ; il y établit la discipline, la fréquentation des églises, l'usage des sacremens, les mariages légitimes.

c. 8.

c. 10. Quelques années après, Celse, archevêque d'Armac, étant tombé malade, & se voyant près de sa fin, ordonna que l'évêque Malachie fût son successeur, ne connoissant personne qui en fût plus digne ; & il l'ordonna par l'autorité de S. Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit résister. Or il s'étoit établi une mauvaise coutume, que le siége d'Armac étoit héréditaire, & qu'on n'y souffroit point d'archevêque que d'une certaine famille, qui en étoit en possession depuis près de deux cents ans. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette race, on y mettoit des laïques ; & il y en avoit eu déjà huit avant Celse, qui étoient mariés & sans ordres, quoique lettrés. De-là venoit ce relâchement de la discipline, cet oubli de la religion, cette barbarie dans toute l'Irlande ; où les évêchés étoient changés & multipliés, sans règle & sans raison, suivant la fantaisie du métropolitain, ensorte que l'on mettoit des évêques presque en chaque

églife. C'eft afin de remédier à ces maux, que Celfe voulut avoir Malachie pour fucceffeur.

Il fut élu en effet après la mort de Celfe : mais un nommé Maurice, de la famille qui étoit en poffeffion de ce fiége, s'en empara, & s'y maintint par force pendant cinq ans. Malachie ne manqua pas d'embraffer l'occafion de refuser cette dignité ; repréfentant qu'il étoit trop foible pour abolir un abus fi invétéré, que l'ufurpateur ne pourroit être chaffé fans effufion de fang, enfin qu'il étoit lié à une autre églife. Toutefois après que l'ufurpation de Maurice eut duré trois ans, Malachie fut tellement preffé par tous les gens de bien, qu'il accepta ; difant qu'on le menoit à la mort, & qu'il n'obéiffoit que dans l'efpérance du martyre : mais à condition que quand l'églife d'Armac feroit délivrée des ufurpateurs, & que la paix y feroit affermie, on lui permettroit de retourner à fon premier fiége. Toutefois pendant les deux années que Maurice vécut encore, il n'entra point dans la ville, de peur de donner occafion à la mort de quelqu'un. Maurice eut foin de laiffer pour fucceffeur un de fes parens nommé Nigel : mais le roi, les évêques, & c. 11.
tout le peuple fidelle établirent Malachie ; & Nigel, obligé c. 12.
à s'enfuir, emporta les marques de la dignité, favoir l'évangile de S. Patrice & le bâton de Jesus : ainfi nommoient-ils un bâton revêtu d'or & de pierreries, qu'ils croyoient que Notre-Seigneur avoit tenu entre fes mains. Avec ces reliques, Nigel fe faifoit refpecter du peuple ignorant par-tout où il alloit.

Malachie avoit trente-huit ans quand il prit poffeffion du fiége d'Armac ; par conféquent c'étoit en 1133, & pendant les premières années il eut beaucoup à fouffrir de la violence & des calomnies de fes ennemis : mais il les furmonta par fon courage & fa patience. Au bout de trois ans ayant rétabli la paix & la liberté de l'églife, chaffé la barbarie & ramené les mœurs chrétiennes : il quitta fuivant la c. 14.
condition fous laquelle il avoit accepté, & mit à fa place dans le fiége d'Armac Gelafe, homme de mérite & digne de le remplir, du confentement du clergé & du peuple, qui n'ofa s'y oppofer à caufe de la convention. Malachie, l'ayant facré & recommandé au roi & aux feigneurs, retourna à fon ancien diocèfe : non pas toutefois à Conneret, mais à Doune. C'eft que ce diocèfe avoit été autrefois partagé en deux, ce qu'il jugea à propos de rétablir ; & comme il avoit

An. 1139. ordonné un évêque à Conneret, il s'établit à Doune, qui par la suite est devenu le principal siége. Il y forma une communauté de chanoines réguliers, avec lesquels il pensoit vivre en retraite : mais il lui fut impossible. Tout le monde venoit en foule le consulter, même les plus puissans : on le regardoit comme un Apôtre, & ses décisions étoient des oracles.

LIX. S. Malachie à Rome. c. 15.

Ce fut en ce temps-là qu'il résolut d'aller à Rome, pour assurer sa conduite, en faisant confirmer ce qu'il avoit fait ; & demander le pallium pour le siége d'Armac qui ne l'avoit jamais eu, & pour un autre siége métropolitain que Celse avoit établi de nouveau, mais avec dépendance d'Armac, comme du siége primatial. Tout le pays eut bien de la peine à laisser partir Malachie : mais enfin il se mit en chemin en 1139, & ayant passé en Ecosse & en Angleterre, il vint en France & séjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec S. Bernard. Il fut reçu très-favorablement par le pape Innocent ; & premièrement il lui demanda avec larmes ce qu'il avoit le plus à cœur, savoir la permission de se retirer & de mourir à Clairvaux : mais le pape ne le lui accorda pas, jugeant qu'il étoit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome à visiter les saints lieux ; & pendant ce temps le pape s'informa soigneusement de lui & de ceux qui l'accompagnoient, touchant la qualité du pays, les mœurs de la nation, l'état des églises, & les grandes choses que Dieu y avoit faites par son ministère. Quand il fut sur son départ, le pape lui donna ses pouvoirs & le fit son légat par toute l'Irlande. Malachie demanda ensuite la confirmation de la nouvelle métropole, dont le pape lui donna aussitôt la bulle ; mais quant aux palliums, il lui dit : il faut y observer plus de cérémonie : quand vous ferez en Irlande, vous assemblerez un concile général, & d'un commun consentement vous envoyerez demander le pallium, qui vous sera accordé. Ensuite le pape ôta la mitre de sa tête & la mit sur celle de Malachie : il lui donna aussi l'étole & le manipule dont il se servoit à l'autel ; & l'ayant salué par le baiser de paix, il le renvoya avec sa bénédiction.

c. 16.

A son retour il séjourna encore à Clairvaux, bien affligé de n'y pouvoir demeurer : mais il y laissa quatre de ses disciples pour apprendre l'institut de [illegible] maison. On les éprouva, ils furent reçus à la profession ; & le saint évê-

que étant retourné en Irlande en envoya d'autres, qui furent reçus de même, & si bien instruits, que deux ans après, c'est-à-dire en 1141, saint Bernard les renvoya avec quelques-uns des siens, fonder dans le diocèse d'Armac l'abbaye de Mellifont, qui en produisit cinq autres dans la suite. *An. 1139. Chr. Bern. an. 1141. Bern. ep. 356. & 357.*

Malachie, étant arrivé en Irlande, commença à exercer sa légation; & tint plusieurs conciles en divers lieux, pour ramener les anciennes traditions abolies par la négligence des évêques, & faire de nouveaux règlemens. Tout ce qu'il ordonnoit étoit reçu comme venant du ciel, & on le mettoit par écrit pour en conserver la mémoire. C'est que ses paroles étoient soutenues de vertus & de miracles. Tout étoit édifiant en sa personne: il étoit sérieux sans austérité, gai sans dissipation, tranquille sans être oisif, ne négligeant rien, quoiqu'il dissimulât plusieurs choses selon l'occasion. Il n'avoit rien en propre, & rien n'étoit assigné pour sa manse épiscopale; il étoit presque toujours en visite & faisoit ses visites à pied, même étant légat: il logeoit, tant qu'il pouvoit, dans les monastères qu'il avoit établis, & y suivoit l'observance commune sans aucune distinction. C'est S. Bernard qui nous apprend ces particularités de la vie du saint prélat son ami; & il raconte aussi en détail grand nombre de ses miracles, des prophéties, des révélations, des punitions d'impies, des guérisons & des conversions miraculeuses: mais il avoue qu'il s'arrête plus volontiers sur ce qui est imitable, que sur ce qui n'est qu'admirable. *c. 19. c. 20. 21. &c.*

LX. Evêques d'Angleterre emprisonnés.

En Angleterre on tint un concile à Vinchestre le vingt-neuvième d'Août 1139, où se trouvèrent presque tous les évêques du royaume avec Thibaud nouvel archevêque de Cantorberi. Turstain archevêque d'Yorck s'en excusa à cause de sa maladie, & les autres évêques à cause de la guerre qui étoit dans le pays. Henri évêque de Vinchestre avoit convoqué ce concile, & y présida en qualité de légat du saint siége. Il étoit fils d'Etienne comte de Champagne, & frère de Thibaud IV alors régnant, & d'Etienne roi d'Angleterre. Il avoit été moine de Clugni, puis abbé de Glastemburi; & le roi Henri son oncle l'avoit fait évêque en 1129. On fit l'ouverture du concile par les lettres du pape Innocent, qui l'établissoient légat dès le premier jour de Mars; & on loua la modération du prélat, d'avoir différé si longtemps à exercer ses pouvoirs. Il fit ensuite un discours latin *tom. x. conc. p. 1015. Goduin. de præf. Angl. p. 270.*

AN. 1139. adressé aux gens lettrés, où il se plaignit avec indignation de la prison des deux évêques Roger de Sarisbéri & Alexandre de Lincoln. Ces deux prélats, les plus puissans entre les évêques d'Angleterre, avoient été rendus suspects au roi à cause de plusieurs châteaux qu'ils avoient fait bâtir; & à l'occasion d'une grande cour tenue à Oxfort vers la saint Jean, le roi les fit arrêter sous prétexte d'une querelle particulière, & se saisit de leurs châteaux.

Cette action du roi fut prise diversement; les uns disoient qu'il avoit bien fait, & qu'il ne convenoit pas à des évêques de bâtir des forteresses pour servir de retraite aux gens mal intentionnés C'étoit Hugues archevêque de Rouen, qui prenoit le plus hautement le parti du roi. Henri évêque de Vinchestre, quoique frère du roi, prenoit le parti contraire, & disoit : si les évêques sont en faute, ils doivent être jugés, non par l'autorité du roi, mais selon les canons; & le roi n'a pu les dépouiller de leurs biens sans un jugement ecclésiastique. Aussi voit-on bien qu'il ne l'a pas fait par l'amour de la justice, mais par son intérêt : puisqu'il n'a pas rendu ces châteaux aux églises auxquelles ils appartiennent ayant été bâtis sur leurs terres & à leurs dépens, mais il les a donnés à des laïques qui ont peu de religion. L'évêque de Vinchestre parloit ainsi en particulier & en public devant le roi son frère, mais il n'étoit pas écouté; & c'est ce qui le fit résoudre à convoquer le concile, où il cita le roi lui-même.

Il se plaignit donc de la capture des deux prélats, dont l'un, savoir l'évêque de Sarisbéri, avoit été pris chez le roi; l'autre, savoir l'évêque de Lincoln, dans son logis; & l'évêque d'Heli n'avoit évité la prison que par la fuite. Il se plaignit de l'injure faite à la religion: en ce que, sous prétexte de la faute des évêques, les églises avoient été dépouillées de leurs biens. Il ajouta que le roi, ayant été plusieurs fois averti, n'avoit pas refusé la convocation du concile; & conclut en demandant le conseil de l'archevêque de Cantorberi & des autres prélats; & promettant d'exécuter ce qu'ils auroient résolu, sans aucun égard ni à l'amitié du roi son frère, ni à la perte de ses biens, ou même au danger de sa vie. Le roi envoya des comtes au concile, de-

mander pourquoi il y avoit été appelé. Le légat répondit : étant prince chrétien, il ne doit pas trouver mauvais d'être appelé par les miniſtres de JESUS CHRIST, pour rendre compte d'un crime inoui de notre temps : car empriſonner des évêques & les dépouiller de leurs biens, c'eſt agir comme du temps des païens. Dites donc à mon frère que, s'il veut croire mon conſeil, je le lui donnerai tel, qu'il ne pourra être déſapprouvé, ni par l'égliſe Romaine, ni par la cour du roi de France, ni par le comte de Champagne notre frère. Enfin qu'il eſt obligé plus qu'un autre à favoriſer l'égliſe, qui l'a reçu & élevé au royaume, ſans qu'il ait eu beſoin d'employer les armes. AN. 1139.

Les comtes étant ſortis revinrent peu de temps après, accompagnés d'Aubri de Ver, homme exercé dans les affaires & chargé de la réponſe du roi. Il attaqua principalement Roger évêque de Sariſbéri : car Alexandre de Lincoln s'étoit retiré, épargnant toutefois les paroles dures ; mais quelques-uns des comtes qui étoient près de lui l'interrompoient ſouvent : & diſoient des injures à l'évêque. Aubri raſſembla toutes les plaintes du roi contre l'évêque Roger ; entr'autres, que tout le monde diſoit qu'il prendroit le parti de l'impératrice Mathilde, ſitôt qu'elle viendroit en Angleterre. Ainſi qu'il avoit été pris, non comme évêque, mais comme officier du roi, chargé de ſes affaires & recevant ſes gages. L'évêque ſe récria contre cette qualité d'officier du roi ; & menaça que, ſi on ne lui faiſoit juſtice en ce concile, il la demanderoit à un plus grand tribunal, c'eſt-à-dire à celui du pape. Le légat dit avec ſa douceur ordinaire : tout ce que l'on avance contre un évêque doit être examiné dans un jugement eccléſiaſtique. Le roi doit commencer par rétablir les évêques dépouillés : autrement, ſuivant le droit commun, ils ne plaideront point deſſaiſis. Le roi fit remettre la cauſe à deux jours juſques à l'arrivée de l'archevêque de Rouen : qui étant venu dit, qu'il demeureroit d'accord que les évêques gardaſſent leurs châteaux, s'ils pouvoient prouver par les canons qu'ils euſſent droit de les avoir. Puis il ajouta : je veux qu'ils en aient droit, nous ſommes dans un temps ſuſpect, où, ſelon l'uſage de toutes les autres nations, tous les ſeigneurs doivent donner les clefs de leurs forteresses au roi, qui fait la guerre pour la ſureté commune. L'avocat Aubri ajouta : le roi eſt averti que les évêques

AN. 1139. menacent d'envoyer à Rome contre lui ; & il vous fait savoir que personne ne soit assez hardi pour le faire, parce que si quelqu'un sort d'Angleterre contre sa volonté & contre la dignité du royaume, il pourra bien n'y pas rentrer aisément. Au contraire le roi, se sentant grevé, vous cite lui-même à Rome. On vit bien à quoi tendoient ces menaces du roi : c'est pourquoi le concile se sépara sans rien conclure. Car le roi ne se vouloit point soumettre au jugement des prélats ; & ils ne jugeoient pas à propos d'employer contre lui les censures ecclésiastiques : tant parce qu'ils croyoient téméraire d'excommunier un prince sans la participation du pape, que parce qu'ils voyoient des épées tirées autour d'eux, & que l'affaire devenoit très-sérieuse. Toutefois le légat & l'archevêque de Cantorberi, pour ne pas manquer à leur devoir, allèrent trouver le roi dans sa chambre ; & se jetant à ses pieds, le prièrent d'avoir pitié de l'église, de son ame & de sa réputation, & ne pas permettre qu'il se formât une division entre le royaume & le sacerdoce. Il les traita avec honnêteté, & soutint qu'il n'y avoit point de sa faute : mais il ne leur fit aucune bonne promesse. Le concile se sépara le premier de Septembre ; & l'évêque de Sarisberi mourut de vieillesse & de chagrin le quatrième de Décembre de la même année 1139.

Goduin. p. 595.

LXI.
Abailard renouvelle ses erreurs.
Sup. l. LXVII. n. 20.

Depuis dix-huit ans qui s'étoient passés, après que Pierre Abailard avoit été condamné au concile de Soissons, il avoit continué d'enseigner : s'appliquant principalement à la théologie, quoiqu'il n'y fût pas si versé que dans les arts libéraux. Aussi répandit-il plusieurs erreurs dont les gens de bien furent alarmés. Guillaume abbé de saint Thierri en écrivit ainsi à Geoffroi évêque de Chartres & à saint Bernard : Pierre Abailard recommence à enseigner des nouveautés & à en écrire : ses livres passent les mers & traversent les Alpes : ses nouveaux dogmes se répandent dans les provinces, on les publie, on les défend librement ; jusques-là qu'on dit qu'ils sont estimés même à la cour de Rome. Je vous le dis, votre silence est dangereux tant pour vous que pour l'église de Dieu.

Bib. Cist. to. 4. p. 112. epist. 326. inter Bern.

Dernièrement je rencontrai par hasard un ouvrage de cet homme, intitulé : théologie de Pierre Abailard. J'avoue que ce titre excita ma curiosité ; & comme j'y trouvai plusieurs choses qui me frappèrent, je les marquai, avec les raisons pourquoi elles m'avoient frappé : & je vous les ai envoyées

avec le livre, vous en jugerez. Je n'ai trouvé que vous à qui je puisse m'adresser en cette occasion. Il vous craint: fermez les yeux, qui craindra-t-il ? & que ne dira-t-il pas, s'il ne craint personne ? Voici donc les articles que j'ai tirés de ses ouvrages. 1. Il définit la foi : l'estimation des choses qu'on ne voit point. 2. Il dit qu'en Dieu les noms de Père, de Fils & de Saint-Esprit sont impropres ; mais que c'est une description de la plénitude du souverain bien. 3. Que le Père est là pleine puissance, le Fils une certaine puissance, & que le Saint-Esprit n'est aucune puissance. 4. Le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Père & du Fils, comme le Fils est de la substance du Père. 5. Le Saint-Esprit est l'ame du monde. 6. Nous pouvons vouloir le bien & le faire par le libre arbitre, sans le secours de la grâce. 7. Ce n'est pas pour nous délivrer de la servitude du démon, que JESUS-CHRIST s'est incarné & qu'il a souffert. 8. JESUS-CHRIST Dieu & homme n'est pas une troisième personne dans la Trinité. 9. Au sacrement de l'autel la forme de la substance précédente demeure en l'air. 10. Les suggestions du démon se font dans les hommes par des moyens physiques. 11. Nous ne tirons point d'Adam la coulpe du péché originel, mais seulement la peine. 12. Il n'y a péché que dans le consentement au péché & le mépris de Dieu. On ne commet aucun péché par la concupiscence, la délectation, ni l'ignorance : ce ne sont que des dispositions naturelles. L'abbé Guillaume réfute ensuite ces treize articles l'un après l'autre, rapportant en plusieurs endroits les propres paroles d'Abailard.

Saint Bernard lui répondit, approuvant son zèle. *epist. 327.* Mais, ajouta-t-il, je n'ai pas accoutumé, comme vous savez, de me fier à mon jugement, principalement en des choses de cette conséquence. C'est pourquoi j'estime à propos de prendre notre temps pour nous assembler en quelque lieu & conférer de tout. Je ne crois pas toutefois que ce puisse être avant Pâque, pour ne pas troubler l'application à l'oraison que ce temps-ci nous prescrit. Souffrez mon silence & ce délai, d'autant plus que j'ai ignoré jusques à présent presque tout ce que vous me mandez. On voit ici que S. Bernard fut excité par l'abbé Guillaume à écrire contre Abailard. On voit encore avec quelle religion il conservoit le

recueillement du carême, lors même qu'il s'agissoit de l'intérêt de la religion.

Vita l. III. c. 5. n. 13. Saint Bernard voulant corriger Abailard de ses erreurs sans le confondre, l'avertit en secret; & traita avec lui si modestement & si raisonnablement, qu'Abailard en fut touché, & lui promit de tout corriger selon qu'il lui prescriroit. Mais quand saint Bernard l'eut quitté, il abandonna cette sage résolution, excité par de mauvais conseils, & se fiant à son esprit & au grand exercice qu'il avoit de disputer. Sachant donc qu'on devoit bientôt tenir un concile nombreux à Sens, il alla trouver l'archevêque, & se plaignit que l'abbé de Clairvaux parloit secrétement contre ses livres. Il ajouta qu'il étoit prêt à les défendre en public, & demanda que l'abbé fût appelé au concile, pour expliquer ce qu'il pourroit avoir à dire. L'archevêque fit ce qu'Abailard avoit demandé, & écrivit à saint Bernard de se trouver au concile; mais il s'excusa d'y aller, & *epist. 187.* écrivit ainsi aux évêques qui devoient y être appelés: un bruit court, & je crois qu'il est venu jusques à vous, qu'on m'appelle pour me trouver à Sens à l'octave de la Pentecôte; & que c'est un défi, afin de m'engager à une dispute *2. Tim. II. 24.* pour la défense de la foi: quoiqu'il ne convienne pas à un serviteur de Dieu de disputer, mais d'user de patience envers tout le monde. Si c'étoit mon affaire propre, je pourrois, & peut-être avec fondement, me flatter de votre protection; mais puisque c'est aussi votre cause, & plus la vôtre que la mienne, j'ose vous avertir & je vous prie instamment de vous montrer amis au besoin: je dis amis de JESUS-CHRIST & de son épouse. Et ne vous étonnez pas de ce que nous vous invitons si subitement; c'est un artifice de notre adversaire pour nous prendre au dépourvu. Le saint abbé céda toutefois ensuite au conseil de ses amis, qui voyant que tout le monde se préparoit à ce concile, comme à un spectacle, craignoient que son absence n'augmentât le scandale du peuple & la fierté d'Abailard, & que l'erreur ne se fortifiât s'il ne se trouvoit personne pour s'y opposer. Saint Bernard se rendit donc à leur avis, mais avec une telle répugnance, qu'il en versa des larmes; & il se trouva au lieu & au *epist. 189. n. 4.* jour marqué, quoique peu préparé à la dispute. C'est ce qu'il témoigne lui-même dans sa lettre au pape Innocent.

Le concile de Sens se tint au jour marqué, c'est-à-dire à l'octave de la Pentecôte, qui étoit le 2 Juin 1140, & on ne peut mieux apprendre ce qui s'y passa, que par la lettre synodale que saint Bernard en écrivit au pape sous le nom des évêques de France, c'est-à-dire de la province de Sens ; savoir, Henri archevêque de Sens, Geoffroi évêque de Chartres & légat du saint siége, Elie évêque d'Orléans, Hugues d'Auxerre, Hatton de Troyes, Manassès de Meaux. Après avoir raconté ce qui s'étoit passé jusques au concile, l'archevêque continue ainsi : ce jour-là, qui étoit l'octave de la Pentecôte, les évêques nos suffragans s'étoient assemblés à Sens près de nous, en l'honneur des reliques que nous devions découvrir au peuple dans notre église. Le roi de France Louis étoit présent à ce concile, avec Guillaume comte de Nevers & Thibaud comte de Champagne. L'archevêque de Reims y étoit avec quelques-uns de ses suffragans, & tous les nôtres, excepté Paris & Nevers. Il y avoit grand nombre d'abbés & de savans ecclésiastiques. Pierre Abailard y étoit avec ses partisans.

An. 1140.
LXII.
Concile de Sens.
tom. x. conc. p. 1018.
epist. 337.
Otto Frif. 1. Frid. c. 48.

L'abbé de Clairvaux produisit au milieu de l'assemblée le livre de la théologie d'Abailard, & proposa les articles qu'il y avoit remarqués, comme absurdes, ou plutôt absolument hérétiques : demandant qu'il déniât les avoir écrits, ou s'il les avouoit pour siens, qu'il les prouvât, ou les corrigeât. Alors Abailard, paroissant se défier de sa cause & user de fuite, ne voulut point répondre, & quoiqu'on lui donnât audience en toute liberté, qu'il fût en lieu sûr & devant des juges équitables : il appela toutefois, très-saint père, à votre tribunal, & se retira de l'assemblée avec les siens. Pour nous, quoique cet appel ne nous parût pas canonique, toutefois par déférence au saint siége, nous ne voulumes prononcer aucun jugement contre sa personne, mais ayant fait lire & relire plusieurs fois publiquement les propositions de sa mauvaise doctrine, & l'abbé de Clairvaux ayant prouvé évidemment, tant par de solides raisons, que par l'autorité de S. Augustin & des autres pères, qu'elles étoient non-seulement fausses, mais hérétiques ; nous les condamnâmes la veille de l'appel porté devant vous. Et parce que ces dogmes induisent plusieurs personnes en erreur, nous vous prions instamment de les condamner par votre autorité, & de punir tous ceux qui les défendront opiniâtrément. Que si vous

An. 1140. imposiez silence à Abailard, avec défense absolue d'enseigner & d'écrire, & condamnation de ses livres; vous arracheriez les épines du champ de l'église, & la verriez encore fleurir & fructifier. Nous vous envoyons quelques-uns des articles que nous avons condamnés, afin que par-là vous jugiez plus facilement du reste de l'ouvrage.

Samson archevêque de Reims, qui avoit assisté au concile de Sens, écrivit aussi au pape sur ce sujet, ou plutôt lui fit écrire par saint Bernard une lettre qui porte les noms de trois de ses suffragans, Josselin de Soissons, Geoffroi de Châlons, Alvise d'Arras. Il renvoie à la lettre de l'archevêque de Sens, & dit parlant d'Abailard : Etant pressé par l'abbé de Clairvaux en présence des évêques, il n'a ni confessé ni nié ses erreurs ; mais quoiqu'il eût choisi lui-même & le lieu & le juge, quoiqu'il n'eût ni lésion, ni grief à alléguer, il a appelé au saint siége. Les évêques, par respect pour votre sainteté, n'ont rien fait contre sa personne : seulement ils ont condamné les articles extraits de ses livres & déjà condamné par les saints pères, de peur que le mal ne s'étendît. Parce donc que cet homme entraîne une grande multitude de peuple qui a créance en lui, il est nécessaire que vous arrêtiez ce mal en y apportant un prompt remède.

Bern. ep. 191.

LXIII. Lettres de S. Bernard. *epist.* 190. *epist.* 185.

Saint Bernard écrivit aussi en son nom plusieurs lettres à Rome sur ce sujet, & les envoya par Nicolas moine de Clairvaux & depuis son secrétaire, qui avoit été présent à tout. Il écrivit premièrement au pape une grande lettre où il réfute les erreurs d'Abailard, & une plus courte où il raconte ce qui s'étoit passé. Il reconnoît en celle-ci qu'il s'étoit trompé en se promettant du repos après le schisme de Pierre de Léon ; & que ces nouvelles erreurs ne sont pas moins pernicieuses à l'église. Il dit, qu'Abailard a fait venir d'Italie Arnaud de Bresse son disciple, pour attaquer de concert la doctrine catholique. Ils ont, dit-il, une apparence de piété dans leur habit & leur manière de vivre, qui leur sert à séduire plus de monde. Abailard relève les philosophes par de grandes louanges, pour abaisser les docteurs de l'église : il préfère leurs inventions & les siennes à la doctrine des pères : & comme tout le monde fuit devant lui, il veut entrer en combat singulier avec moi, qui suis le moindre de tous. Après avoir marqué ce qui s'étoit

passé au concile de Sens & l'appellation d'Abailard, il ajoute : c'est à vous qui êtes le successeur de saint Pierre, à juger si celui qui attaque la foi de saint Pierre, doit trouver un asile dans son siége. Souvenez-vous des grâces que Dieu vous a faites ; & après avoir éteint le schisme, réprimez aussi l'hérésie, afin qu'il ne manque rien à votre couronne. AN. 1140.

Les autres lettres de saint Bernard s'adressent aux principaux prélats de la cour de Rome. Premièrement aux évêques & aux cardinaux en général, à qui il dit : lisez, s'il vous plaît, la théologie de Pierre Abailard, vous l'avez en main, puisqu'il se vante que plusieurs la lisent à Rome : lisez son livre des sentences, & celui qui est intitulé Connois-toi toi-même ; & voyez combien ils contiennent de sacriléges & d'erreurs. Une autre lettre s'adresse au chancelier Aimeri, à qui il dit qu'Abailard se glorifie qu'il a eu pour disciples les cardinaux & les clercs de la cour de Rome : que ses livres sont entre leurs mains, & qu'ils prendront la défense de sa doctrine. Une autre lettre est adressée au cardinal Gui de Castel, qui fut depuis le pape Celestin II. Il avoit été disciple d'Abailard, qui comptoit principalement sur son crédit. Les autres à qui saint Bernard écrit, sous le cardinal Ives, qui avoit été chanoine de saint Victor à Paris : le cardinal Etienne évêque de Palestrine, le cardinal Gregoire, le cardinal Gui de Pise, & deux autres qui ne sont pas nommés.

epist. 188. *epist.* 338. *epist.* 192. *epist.* 193. *epist.* 331. 332. 333. 34. 35.

LXIV. Traité de S. Bernard contre Abailard.

La grande lettre de saint Bernard au pape Innocent, est plutôt un traité, où il réfute les principales erreurs d'Abailard. Ce docteur définissoit la foi : l'estimation des choses qui ne paroissent point ; & disoit qu'il falloit examiner avant que de croire. A quoi il appliquoit ce passage de l'ecclésiastique : celui qui croit promptement est léger de cœur. Mais saint Bernard répond, que Salomon ne parle pas de la foi divine, mais de la créance que nous avons les uns aux autres : que JESUS-CHRIST reprocha à ses disciples, qu'ils étoient tardifs à croire ; & que saint Paul définit la foi : le fondement des choses qu'on doit espérer, marquant ainsi sa solidité. Abailard, voulant expliquer le mystère de la Trinité, disoit : le Père est la pleine puissance, le Fils une certaine puissance, le Saint-Esprit n'est aucune puissance. C'est qu'il disoit que toute la puissance étoit propre au Père ;

epist. 190. *al. Opusc.* XI. *Abail.* 1. *Theol. init. Ibid. p.* 1060. *Eccli.* XIX. 4. *Bern. c.* 1. & 4. *Luc.* XXIV. 25. *Heb.* XI. 1. *Abail. p.* 991. *pag.* 1085. 1086.

AN. 1140. que le propre du Fils étoit la sagesse, qui est seulement la puissance de discerner le bien & le mal ; & le propre du Saint-Esprit, la bonté qui n'enferme point l'idée de puissance. Et conséquemment il disoit qu'encore que le Saint-Esprit procédât du Père & du Fils, & leur fut consubstantiel, il n'étoit pas de la substance du Père.

Bern. c. 2. Saint Bernard répond : d'où vient donc le Saint-Esprit ? est-il tiré du néant comme les créatures ? & comment est-il consubstantiel au Père ? Enfin s'il n'y a que le Père & le Fils de même substance, ce n'est plus Trinité, mais Dualité. S'il y a quelque inégalité entre les personnes divines, il n'y a que la plus grande qui soit Dieu, puisque Dieu est l'Etre souverainement parfait. Le fond de cette erreur est de chercher la distinction des personnes divines dans les attributs essentiels communs à toutes les trois ; au lieu qu'il n'y a que les propriétés personnelles & relatives qui les distinguent. c. 3.

c. 5. Abailard disoit : il faut savoir que tous nos docteurs, depuis les apôtres, conviennent en ce point, que le diable avoit puissance sur l'homme, & en étoit en possession depuis que l'homme s'étoit laissé vaincre par lui ; & c'est pour cela, disent-ils, que le Fils de Dieu s'est incarné, parce que l'homme ne pouvoit autrement être délivré de la servitude du démon. Pour moi, il me semble que le diable n'a jamais eu sur l'homme aucun pouvoir, si ce n'est par la permission de Dieu, comme un geolier : & que le Fils de Dieu ne s'est point incarné pour délivrer l'homme. Saint Bernard reprend premièrement sa témérité, de s'opposer seul à tous les docteurs de l'église : puis il montre par saint Paul, que les méchans sont retenus captifs dans les filets du démon ; que Dieu nous a délivrés de la puissance des ténèbres : & qu'encore que la délivrance de l'homme soit l'ouvrage de la miséricorde, la justice ne laisse pas d'y reluire, en ce que le Sauveur innocent ayant souffert la mort par l'injustice du démon, lui a injustement ôté les coupables qui lui appartenoient. C'est ainsi que la justice de JESUS-CHRIST est devenue la nôtre.

2. Tim. II. 25. Coloss. I. 13. Bern. c. 6.

Bern. c. 8. Ab. p. 553. c. 9. Enfin Abailard disoit que le but de l'incarnation de JESUS-CHRIST n'étoit que de nous instruire par sa parole & par son exemple. Saint Bernard répond : on dira donc aussi qu'Adam ne nous a nui que par son exemple ; puisqu'il est

écrit que, comme tous meurent en Adam, tous recevront la vie en JESUS-CHRIST. C'est rétablir l'hérésie de Pelage. Il n'y a donc point de rédemption pour les petits enfans qui ne peuvent profiter des instructions ni des exemples de JESUS-CHRIST, afin d'être excités à l'aimer & à l'imiter. Il y a trois choses à considérer dans l'ouvrage de notre salut: l'humilité & la charité du Sauveur, & la rédemption qu'il nous a acquise par sa mort: les deux premières nous seroient inutiles sans la troisième, qui en nous justifiant nous a mis en état d'en profiter. Saint Bernard déclare qu'il laisse plusieurs autres erreurs d'Abailard, pour s'attacher à celles-ci comme aux plus importantes: il en envoie toutefois quelques-unes au pape, comprises en quatorze articles.

I. Cor. XV. 22. Sup. liv. XXXIII. n. 48.

LXV. Samson archevêque de Reims.

Samson, qui assista au concile de Sens, avoit été ordonné archevêque de Reims cette même année 1140, après deux ans de vacance depuis la mort de Rainald arrivée le treizième de Janvier 1138. L'élection fut empêchée tant par l'opposition du roi irrité contre le comte de Champagne, que par celle des bourgeois: qui voulant profiter de la vacance du siége pour établir leur commune, en prenoient occasion de contester à l'archevêque d'anciennes coutumes, qu'ils prétendoient mal fondées: comme il paroît par une lettre du roi Louis le jeune à la commune de Reims, où il marque qu'il leur a accordé ce droit à l'exemple de la commune de Laon; mais sauf le droit de l'archevêque & de toutes les églises.

Marlot. lib. II. c. 44.

c. 45.

ap. Marlot. lib. II. c. 45. Sup. liv. LXVI. n. 18.

On voulut élire saint Bernard pour l'archevêché de Reims, mais il le refusa; & touché du triste état de cette église, il écrivit au pape Innocent en ces termes: l'église de Reims tombe en ruine; cette illustre cité est dans l'opprobre, & n'a d'espérance qu'en vous. Le roi est appaisé, il reste que vous tendiez la main à cette pauvre affligée: le plus pressé est l'élection d'un évêque, de peur que le peuple insolent ne perde ce qui reste, si on ne s'oppose à sa fureur. On élut donc Samson de Mauvoisin, d'une famille noble du Vexin, archidiacre de Chartres, & neveu de l'archevêque Rainald son prédécesseur. Après qu'il fut élu, S. Bernard le recommanda au pape Innocent, comme un prélat très-attaché au saint siége, & qui honoroit son ministère. Il gouverna l'église de Reims plus de vingt ans.

c. 46.

ep. 318. al. 389.

epist. 210.

LXVI. Lettres contre Arnauld de Breſſe. *Sup. n.* 55. *epiſt.* 195.

Arnauld de Breſſe diſciple d'Abailard, chaſſé d'Italie & de France, s'étoit retiré à Zuric au diocèſe de Conſtance; ce qui obligea S. Bernard d'écrire à l'évêque, pour l'avertir de ſe garder de cet homme dangereux, à qui ſa vie très-auſtère donnoit du crédit pour inſinuer ſes erreurs & ſoutenir celles d'Abailard. Il étoit appuyé des nobles, & s'élevoit contre tout l'ordre eccléſiaſtique & contre les évêques mêmes. C'eſt pourquoi ſaint Bernard conſeille à l'évêque de l'arrêter & l'enfermer, comme le pape avoit déjà ordonné étant en France: parce que, ſi on ſe contentoit de le chaſſer, il continueroit de courir & nuiroit davantage. Et comme on diſoit qu'Arnauld étoit auprès de Gui légat du pape, ſaint Bernard lui écrivit auſſi & lui dit: prenez garde que ſous votre autorité il ne faſſe plus de mal, ayant déjà l'art & la volonté de nuire. S'il eſt vrai que vous l'ayez avec vous, je crois de deux choſes l'une: que vous ne le connoiſſez pas aſſez; ou, ce qui eſt plus croyable, que vous vous promettez de le convertir. Et Dieu veuille que ce ne ſoit pas envain. Mais ſi on le voit dans votre familiarité, & même à votre table, il parlera plus hardiment, & perſuadera ce qu'il voudra à l'ombre de votre protection. Ce n'eſt pas ſans ſujet que le pape l'a chaſſé d'Italie avec défenſe d'y rentrer, quoique ce ſoit ſon pays: le favoriſer, c'eſt contredire au pape & par conſéquent à Dieu.

epiſt. 196.

LXVII. Condamnation d'Abailard. *ap. Bern. ep.* 104. *tom.* X. *conc. p.* 1022.

Le pape Innocent, ayant reçu les lettres des évêques & de ſaint Bernard contre Abailard, rendit ſon jugement contre lui, par une lettre adreſſée à Henri archevêque de Sens, à Samſon de Reims, à leurs ſuffragans, & à ſaint Bernard; où ayant marqué qu'il n'eſt plus permis de diſputer de ce qui a été une fois jugé dans les conciles, il ajoute: après avoir pris le conſeil de nos frères les évêques & les cardinaux, nous avons condamné les articles que vous nous avez envoyés, & tous les dogmes pervers de Pierre Abailard, avec leur auteur; & lui avons impoſé un perpétuel ſilence, comme étant hérétique. Nous diſons auſſi, que tous les ſectateurs & les défenſeurs de ſon erreur doivent être excommuniés. Donné à Latran le ſeizième de Juillet. A cette lettre le pape en joignit une autre datée du jour précédent, & adreſſée aux mêmes archevêques en ces termes: nous vous ordonnons par ces préſentes, de faire enfermer ſéparément en des monaſtères, où vous jugerez le plus à propos, Pierre Abailard & Arnauld de Breſſe, auteurs d'un dogme pervers & ennemis

mis de la foi catholique ; & de faire brûler les livres de leur erreur, quelque part qu'ils soient trouvés. Et au-dessus étoit écrit : ne montrez ces copies à personne jusqu'à ce que les lettres aient été présentées aux archevêques dans la prochaine conférence de Paris. AN. 1140.

LXVIII. Fin d'Abailard. *Petr. Clun. IV. ep. 4.*

Après le concile de Sens, Abailard prit le chemin de Rome, voulant poursuivre son appel. Il passa à Clugni, où l'abbé Pierre le vénérable lui demanda où il alloit. Abailard répondit : je suis persécuté par des gens qui me traitent d'hérétique, nom qui me fait horreur ; c'est pourquoi je veux avoir recours au saint siége. L'abbé loua son dessein & l'assura que le pape ne manqueroit pas de lui rendre justice, & même de lui faire grâce s'il étoit besoin. Cependant l'abbé de Cîteaux vint à Clugni, & traita avec l'abbé de Clugni & avec Abailard de sa réconciliation avec saint Bernard. L'abbé de Clugni y travailla de son côté, & conseilla à Abailard d'aller avec l'abbé de Cîteaux. Il l'exhorta de plus à rétracter & effacer ce qu'il pouvoit avoir dit ou écrit qui offensât les oreilles catholiques. Abailard suivit ce conseil, & étant revenu à Clugni, il dit à l'abbé qu'il avoit fait sa paix avec l'abbé de Clairvaux par la médiation de celui de Cîteaux.

Cependant sachant que le pape avoit confirmé sa condamnation, il se désista de son appel ; & touché des avis salutaires de l'abbé de Clugni, il résolut de quitter le tumulte des écoles & de passer dans ce monastère le reste de ses jours : & l'abbé y consentit avec joie sous le bon plaisir du pape, croyant que cette résolution convenoit à la vieillesse d'Abailard & à son peu de santé, & que sa science pourroit être utile à une communauté si nombreuse. Il en écrivit donc au pape, à la prière d'Abailard lui-même : demandant qu'il lui fût permis d'achever en repos, dans cette sainte maison, une vie qu'on jugeoit ne devoir pas être longue. Le pape y consentit ; & Abailard vécut encore deux ans, édifiant toute la communauté de Clugni par son humilité & sa pénitence.

Pendant sa retraite il écrivit une apologie, où il désavoue en général tout ce qu'il peut avoir écrit de mauvais ; mais venant ensuite au particulier des articles condamnés, il soutient qu'ils lui ont été imputés par ignorance & par malice, quoique la plupart se trouvent encore dans ses ouvrages : il est vrai qu'on y trouve aussi les propositions contraires, car il n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Quoi qu'il en *Abail. p. 330.*

ſoit, il donne dans ſon apologie une confeſſion de foi catholique ſur tous les articles condamnés.

Nous apprenons les particularités de la pénitence & de la mort d'Abailard, par une lettre de Pierre abbé de Clugni à Heloïſe : où après avoir beaucoup loué cette abbeſſe de ſa piété & de ſon érudition, il vient à Abailard & dit : je ne me ſouviens point d'avoir vu ſon ſemblable en humilité, tant pour l'habit, que pour la contenance. Je l'obligeois à tenir le premier rang dans notre nombreuſe communauté, mais il paroiſſoit le dernier par la pauvreté de ſon habit. Dans les proceſſions comme il marchoit devant moi ſelon la coutume, j'admirois qu'un homme d'une ſi grande réputation pût s'abaiſſer de la ſorte. Il obſervoit, dans la nourriture & dans tous les beſoins du corps, la même ſimplicité que dans les habits; & condamnoit par ſes diſcours & par ſon exemple, non-ſeulement le ſuperflu, mais tout ce qui n'eſt pas abſolument néceſſaire. Il liſoit continuellement, prioit ſouvent, gardoit un perpétuel ſilence, ſi ce n'eſt quand il étoit forcé à parler, ou dans les conférences, ou dans les ſermons qu'il faiſoit à la communauté. Il offroit ſouvent le ſaint ſacrifice, & même preſque tous les jours depuis que par mes lettres & mes ſollicitations il eut été réconcilié au ſaint ſiége. Enfin il n'étoit occupé que de méditer ou d'enſeigner les vérités de la religion ou de la philoſophie.

IV. ep. 21.

Après qu'il eut ainſi vécu quelque temps à Clugni, voyant que ſes infirmités augmentoient, je l'envoyai prendre l'air au prieuré de S. Marcel près Châlons-ſur-Saone, qui eſt la plus agréable ſituation de toute la Bourgogne. Là continuant ſes lectures & ſes exercices de piété, il fut attaqué d'une maladie qui le réduiſit bientôt à l'extrémité. Tous les religieux de ce monaſtère ſont témoins avec quelle dévotion il fit alors premièrement ſa confeſſion de foi, puis celle de ſes péchés, & avec quelle ſainte avidité il reçut le viatique. C'eſt ainſi que le docteur Pierre a fini ſes jours. L'abbé de Clugni joignit à cette lettre l'épitaphe d'Abailard, où il marque qu'il étoit mort le vingt-unième d'Avril. Son corps fut enſuite porté furtivement à l'abbaye du Paraclet; mais l'abbé Pierre y alla lui-même en faire don à cette communauté. Il y célébra la meſſe le ſeizième de Novembre, puis il fit un ſermon aux religieuſes en chapitre. C'eſt ce qui paroît par la lettre de remerciment qu'Heloïſe lui en écrivit, où

ep. Abail. p. 342.

ap. Petr. Clun. VI. ep. 21.

epiſt. 22.

elle lui recommande son fils Astralabe, pour lui obtenir une prébende de l'évêque de Paris, ou de quelque autre. Pierre de Clugni, dans sa réponse promet de faire tout son possible pour Astralabe : mais il ajoute que la chose est difficile, & que les évêques ne manquent pas d'excuses pour se dispenser de ces sortes de présens. A cette lettre il en joignit deux autres qu'Heloïse lui avoit demandées, l'une pour lui promettre un trentain de messes dans Clugni lorsqu'elle mourroit : l'autre est une absolution pour Abailard, comme il étoit en usage d'en donner aux morts, & j'en ai rapporté des exemples ; mais ce n'étoit que des suffrages pour le repos de leurs ames. Abailard mourut l'an 1142, âgé de soixante-trois ans.

ap. Abail p. 341. Sup liv. LIV. n. 57. LXIV. n. 36.

LXIX. Guillaume de S. Thierri.

Guillaume abbé de saint Thierri, qui excita saint Bernard à écrire contre Abailard, & qui le réfuta lui-même, écrivit aussi un traité de l'eucharistie qu'il envoya à saint Bernard, pour l'examiner & le corriger avant que de le mettre en lumière. Son dessein étoit de comparer les autorités des pères sur ce sujet & de recueillir leurs passages, principalement ceux de S. Augustin, dont quelques personnes étoient troublées. Sur quoi il dit entre autres choses : Parce que, depuis le commencement de l'église presque jusques à notre temps, personne n'a touché cette question, les pères ne défendoient point ce qui n'étoit point attaqué : seulement dans leurs traités ils en disoient ce que demandoit le sujet qu'ils avoient entre les mains. Et comme ils ne répondoient pas par-là aux questions qui n'étoient pas encore émues, ce qu'ils ont dit ne paroît pas maintenant suffisant pour les résoudre. N'étant pas en garde contre ces questions, ils ont laissé dans leurs écrits plusieurs choses sur ce sacrement, qui étoient bien dites à leur place & selon leur sens : mais qui étant déplacées par ceux qui aiment à disputer ou à s'égarer, semblent avoir un autre sens que dans le lieu d'où elles sont prises, & que le sens de l'auteur. Ils ont aussi laissé plusieurs expressions obscures, parce que n'étant que des hommes, ils ne pouvoient pas prévoir toutes les chicanes des hérésies futures. Ce passage est une clef importante pour la controverse.

Bibl. Cist. t. 4. p. 132.

c. 2.

L'abbé Guillaume composa plusieurs autres ouvrages, la plupart de piété, & l'affection qu'il avoit pour S. Bernard & pour l'ordre de Cîteaux, l'obligea enfin à quitter son abbaye pour se rendre simple moine à Signi, fille de Clair-

vaux, fondée en 1134 dans le diocèse de Reims; & il y mourut du vivant de S. Bernard, dont il avoit commencé d'écrire la vie.

LXX. Lettre de S. Bernard sur la conception. *epist.* 174.

On rapporte au temps de la condamnation d'Abailard, c'est-à-dire à l'an 1140 ou environ, la fameuse lettre de S. Bernard aux chanoines de Lyon, touchant la fête de la conception de la sainte Vierge, nouvellement introduite chez eux. Il commence par l'éloge de l'église de Lyon, distinguée entre toutes celles des Gaules par les études, la vigueur de la discipline, la gravité des mœurs, l'amour de l'antiquité, & l'aversion des nouveautés, principalement dans les offices de l'église. C'est pourquoi, continue-t-il, je ne puis assez admirer à quoi pensent quelques-uns d'entre vous, de vouloir introduire une nouvelle fête que l'usage de l'église ignore, & qui n'est autorisée ni par la raison ni par la tradition. Sommes-nous plus savans ou plus dévots que nos pères? C'est une présomption dangereuse, d'entreprendre en ces matières ce que leur prudence a laissé; & ceci est de telle nature, qu'il ne leur auroit pas échappé. Mais, dites-vous, la mère de Dieu mérite de grands honneurs. Vous avez raison; mais il faut l'honorer avec jugement: elle n'a pas besoin d'un faux honneur, étant comblée de titre & de dignités véritables. Et ensuite:

J'ai appris de l'église à honorer le jour de son assomption & celui de sa nativité: croyant fermement, avec l'église, qu'elle a reçu dans le sein de sa mère la grâce d'en sortir sainte. Il rapporte les passages de l'écriture, qui portent que Jeremie & S. Jean-Baptiste ont été sanctifiés avant leur naissance; puis il ajoute: je ne voudrois pas décider légérement, quel a été dans ces deux prophètes l'effet de cette sanctification contre le péché originel, mais je ne crains point de dire, que la tache qu'ils avoient contractée en leur conception, n'a pu leur ôter, à leur naissance, la bénédiction qu'ils avoient déjà reçue. Quoi qu'il en soit, c'est avec grande raison que l'église célèbre la nativité de S. Jean; & il n'est pas permis de soupçonner que Dieu ait refusé à la sainte Vierge ce qu'il a accordé à quelques mortels. Elle a même ce privilége singulier, d'avoir passé sa vie sans aucun péché.

Jerem. 1. 5. *Luc.* 1. 41.

Que croyons-nous donc devoir encore ajouter à ces honneurs? Que l'on honore, dit-on, même la conception, qui a précédé une naissance si digne d'honneur & qui en a été

la ſource. Et ſi quelque autre, par la même raiſon, dit qu'il faut auſſi faire la fête du père & de la mère de Marie? C'eſt que les fêtes de ſaint Joachim & de ſainte Anne n'ont été inſtituées que plus de quatre cents ans après. S. Bernard continue : on demandera le même honneur pour le reſte de ſes ancêtres, ainſi on multipliera les fêtes à l'infini. Mais on produit un écrit d'une prétendue révélation : comme ſi on ne pouvoit pas auſſi en produire, où la Vierge ordonnât de rendre le même honneur à ſes parens. Pour moi je ne ſuis point touché de ces écrits, qui n'ont pour fondement ni raiſon ni autorité. On trouve entre les œuvres fauſſement attribuées à S. Anſelme, quelques-unes de ces prétendues révélations. S. Bernard continue : quelle eſt cette conſéquence ? La conception a précédé une naiſſance ſainte, donc elle doit auſſi être ſainte. On conclura bien que Marie, ayant été ſanctifiée après ſa conception, a été ſainte en ſa nativité : mais cette ſanctification n'a pu avoir un effet rétroactif. *Edit.* 1673. *p.* 305.

D'où vient donc la ſainteté de ſa conception? Dira-t-on qu'elle a été prévenue par la ſanctification ? mais Marie n'a pu être ſainte avant que d'être, & elle n'étoit point avant que d'être conçue. Dira-t-on qu'elle a été ſanctifiée au moment même de ſa conception ? mais la raiſon ne le ſouffre pas, puiſque le Saint-Eſprit eſt incompatible avec le péché, c'eſt-à-dire avec la concupiſcence inſéparable de cette action. A moins qu'on ne diſe que Marie a été conçue du Saint-Eſprit ſans opération de l'homme : ce qui eſt inoui juſques ici. C'eſt ôter à Jeſus-Chriſt ſa prérogative ſingulière en la donnant auſſi à ſa mère; & par conſéquent c'eſt diminuer la gloire de la Vierge, au lieu d'y ajouter. Le privilége d'être conçu ſans péché a été réſervé à celui-là ſeul, qui devoit ſanctifier tous les autres : c'eſt-à-dire à Jeſus-Chriſt, qui ſeul étoit ſaint même avant ſa conception. *n.* 7.

Et enſuite parlant de la ſainte Vierge : elle ne peut avoir agréable une nouveauté introduite contre l'uſage de l'égliſe ; la nouveauté eſt la mère de la témérité, la ſœur de la ſuperſtition, la fille de la légéreté. Si l'on avoit ce deſſein, il falloit auparavant conſulter le ſaint ſiége, & ne pas ſuivre ainſi précipitamment la ſimplicité de quelque peu d'ignorans. J'avois déjà remarqué cette erreur chez quelques-uns : mais je le diſſimulois, excuſant une dévotion

qui venoit de ſimplicité de cœur & d'amour pour la ſainte Vierge. Mais ayant trouvé cette ſuperſtition chez des perſonnes ſages & dans une égliſe ſi fameuſe, & dont je ſuis particulièrement fils : je ne ſais ſi j'aurois pu la diſſimuler ſans commettre une grande faute, même contre vous. Toutefois ce que j'en ai dit, ſoit ſans préjudice du ſentiment de quelqu'un plus éclairé, principalement de l'égliſe Romaine, à l'autorité & l'examen de laquelle je réſerve cette queſtion & toutes les autres de cette nature : prêt à corriger, ſelon ſon jugement, les ſentimens que je pourrois avoir différens des ſiens. Saint Bernard ſe dit fils de l'égliſe de Lyon : parce que ſon monaſtère & le lieu de ſa naiſſance ſont dans le diocèſe de Langres dont Lyon eſt la métropole.

LXXI. Traité du précepte & de la diſpenſe. *Opuſc.* 4.

Vers le même temps ſaint Bernard fut conſulté par quelques moines de ſaint Pere en Vallée près de Chartres, touchant l'obligation de la règle de ſaint Benoît. Mais comme ils lui avoient écrit à l'inſçu de leur abbé, contre la diſpoſition de la règle, il ne leur adreſſa pas ſa réponſe, mais à l'abbé de Coulombs, monaſtère du même inſtitut & dans le même diocèſe, afin qu'il la fît tenir à l'abbé de ſaint Pere. Il intitula cet ouvrage : du précepte & de la diſpenſe. *c. 1.* La principale queſtion qu'il y traite, eſt juſques à quel point la règle de ſaint Benoît eſt d'obligation : ſi tout ce qu'elle contient eſt de précepte, ou s'il y en a quelque partie qui ne ſoit que de conſeil. Il répond que la règle entière n'eſt qu'un conſeil pour ceux qui n'y ſont pas engagés ; mais qu'après qu'on en a fait vœu, elle eſt de précepte & d'obligation. En quoi toutefois il faut diſtinguer ce que la règle enſeigne touchant les vertus ſpirituelles, la charité, l'humilité, la douceur ; & touchant les obſervances extérieures, la pſalmodie, l'abſtinence, le ſilence, le travail : les préceptes du premier genre, étant d'inſtitution divine, regardent tous les chrétiens ; les autres n'obligent que les moines, & ils en peuvent être diſpenſés, mais par leurs ſupérieurs ſeulement & en cas de néceſſité.

Car ces pratiques, d'elles-mêmes indifférentes, n'ont été établies que pour procurer ou conſerver la charité : d'où il s'enſuit que, s'il arrive quelque cas où les obſervant à la rigueur on nuiſit à la charité, on doit alors en diſpenſer ; mais c'eſt au ſupérieur légitimement établi à

juger de ces cas. Sur quoi saint Bernard rapporte l'autorité du pape Gelase & du pape Leon, qui marquent que les décrets des pères doivent être inviolablement observés, si la nécessité n'oblige à en dispenser. Il n'y a donc que ces pratiques extérieures qui soient soumises au supérieur : encore ne sont-elles pas soumises à sa volonté, car il est lui-même soumis à la règle qu'il a vouée ; mais à sa discrétion, pour en dispenser suivant la loi de la charité, supérieure à toutes les règles.

Les particuliers doivent obéissance au supérieur, mais selon la règle, ni plus ni moins : toutefois cette obéissance, restrainte au devoir, est imparfaite ; & le vrai religieux se porte volontairement à une obéissance aussi étendue que la charité, c'est-à-dire sans bornes. Aussi l'obéissance n'est difficile que pour les imparfaits, qui chicanent sur les commandemens, les examinent & en cherchent les raisons ; ne voulant obéir qu'en ce qui est de leur goût, ou dont ils ne peuvent se dispenser. Or la désobéissance, qui vient du mépris formel du précepte, est beaucoup plus coupable que celle qui ne vient que de négligence ; puisque celle-ci ne vient que d'une langueur de paresse, & l'autre d'une enflure d'orgueil ; & par cette raison le mépris rend mortel le péché, qui ne seroit que véniel par la légéreté de sa matière.

c. 5. *c. 6.* *c. 10.* *c. 8.*

Saint Bernard traite ensuite la question, s'il est permis de passer d'un monastère à l'autre ; & ne le permet qu'à ceux qui ne peuvent garder, dans celui où ils se trouvent, l'essentiel de la règle qu'ils ont promise. Mais il ne permet pas à ceux qui sont dans des monastères bien réglés, de passer à d'autres, sous prétexte d'une plus grande perfection, comme de Clugni à Cîteaux. Que si quelqu'un est sorti par scrupule & par inquiétude, il ne lui conseille pas de retourner à son premier monastère, de peur qu'il ne cause un nouveau scandale.

c. 16.

LXXII. Hugues de saint Victor.

Saint Bernard écrivit aussi un petit traité à Hugues de saint Victor, docteur fameux, qui l'avoit consulté touchant quelques opinions singulières d'un personnage qu'il ne nommoit point. La première étoit, que personne n'avoit pu être sauvé sans le baptême, depuis que J. C. en eut déclaré la nécessité à Nicodeme. A quoi saint Bernard répond, qu'il n'est pas croyable que Dieu ait voulu obliger

Opusc. 10. *Jo. III. 5.* *c. 1.*

tous les hommes à un précepte positif, du moment qu'il a été dit en secret: mais seulement depuis qu'il a été publié suffisamment, pour venir à la connoissance de tout le
c. 2. monde. La seconde erreur de l'anonyme étoit, qu'il n'y a que le martyre qui puisse suppléer au baptême, & que le désir ne sert de rien; ce que saint Bernard réfute, & apporte l'autorité de saint Ambroise & de saint Augustin.
c. 3. Il soutient encore, contre cet anonyme, que les justes de l'ancien testament n'ont pas eu une connoissance aussi claire de l'incarnation & des autres mystères du nouveau testament, que celle que nous en avons depuis qu'ils sont accomplis. Enfin il montre, contre le même, qu'il y a des
c. 4. péchés d'ignorance.

Mabill. 1. Annal. p. 263. Hugues de saint Victor étoit d'Ypres en Flandre. Il quitta son pays dès sa première jeunesse, & étant venu à Paris, se fit chanoine régulier à saint Victor, où il enseigna longtemps, & y fut enfin prieur. C'étoit un des plus grands théologiens de son temps; & quelques-uns l'ont nommé la langue de saint Augustin, parce qu'il avoit particulièrement
Tom. 1. ed. 1648. tom. 2. étudié les écrits de ce père. Il a laissé grand nombre d'écrits, qui consistent principalement en explications de l'écriture-sainte, entre lesquelles il y en a plusieurs de morales & d'allégoriques. Il y a plusieurs traités de piété & plusieurs
p. 333. sermons. Des divisions de tous les arts, avec l'histoire de leur origine & leurs définitions, mais succintes & de peu
p. 345. d'instruction. Un abrégé de géographie tiré des anciens, sans y rien ajouter du moderne, comme si le monde n'eût
p. 348. point changé depuis plusieurs siècles. Un abrégé d'histoire universelle, qui finit pour l'Orient à Constantin & Irene, c'est-à-dire vers l'an 800, sans aucune citation d'auteurs
p. 391. originaux. Ces deux ouvrages font voir combien l'étude de l'histoire étoit alors imparfaite chez nous; & on le voit encore par un abrégé d'histoire naturelle, toute remplie de fables & tournée en moralité.

Le plus grand ouvrage de Hugues est son traité des sacremens, où il marque que l'on donnoit encore l'eucharistie aux enfans en les baptisant: c'est-à-dire l'espèce du vin
1. Sac. c. 20. tom. 3. p. 363. qu'on leur faisoit sucer au bout du doigt. Il ajoute que quelques prêtres ignorans leur donnoient du vin commun, au lieu du précieux sang; & qu'il vaut mieux s'en passer, s'il y a péril à le réserver, ou à le donner à l'enfant. Hugues de saint Victor mourut le onzième de Février 1142,

âgé seulement de quarante-quatre ans ; & témoigna de grands sentimens de piété particulièrement à la réception du viatique.

LXXIII. S. Pierre archevêque de Tarantaise. V. c. 1. ap. Boll. 8. Mai. Tom. 13. p. 324.

La même année 1142, Pierre une des lumières de l'ordre de Cîteaux, fut élu archevêque de Tarantaise. Il nâquit dans le diocèse de Vienne l'an 1102 de parens d'une condition médiocre, mais d'une vertu éminente ; qui, après avoir élevé leurs enfans, s'appliquèrent entièrement à l'aumône & à l'hospitalité, pratiquant en leur particulier la vie érémitique sous la direction des Chartreux & des moines de Bonnevaux. Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux fut fondée en 1118 par Gui archevêque de Vienne, depuis Callixte II pape ; & Jean, son premier abbé, fut fait évêque de Valence, en 1138, & mourut l'an 1145 en odeur de sainteté. Le frère aîné de Pierre, nommé Lambert, fut destiné à l'église & mis aux études : pour lui il étoit destiné à une autre profession ; mais il ne laissa pas d'étudier, par émulation de son frère & par inclination, ensorte qu'il fit en peu de temps de grands progrès. Les deux frères devinrent donc tous deux clercs : & toutefois le père & la mère, par une conduite rare dès-lors, ne voulurent leur procurer aucun bénéfice.

Pierre étant venu en âge de prendre parti, embrassa la vie monastique à Bonnevaux, suivant le conseil de l'abbé Jean & l'intention de son père. Il s'y conduisit si bien, que l'abbé le fit passer par différentes charges : & enfin l'envoya en 1132 fonder la nouvelle abbaye du Tamis dans le diocèse de Tarantaise, & en être le premier abbé. Quoique le lieu fût stérile & incommode, Pierre ne laissa pas d'y bâtir un monastère & un hôpital pour les pauvres & les passans, avec le secours d'Amedée III comte de Savoie & de Maurienne, qui le faisoit souvent venir auprès de lui pour prendre ses conseils. Ainsi il commença à être connu dans le monde ; & le siége de Tarantaise venant à vaquer, il en fut élu archevêque.

Un autre Pierre de l'ordre de Cîteaux, & abbé de la Ferté, avoit déjà rempli ce siége depuis 1124 jusqu'en 1132, qu'il mourut en odeur de sainteté : mais depuis cette église avoit été envahie & occupée pendant dix ans par un nommé Idrahel, qui ruina tout le bien qu'avoit fait son prédécesseur, tant pour le temporel que pour le spirituel. Cet indigne archevêque ayant été déposé par l'autorité du pape,

fites il prévenoit les befoins, fans attendre qu'on lui demandât. Deux fois en paffant les Alpes, il ôta fa tunique pour en revêtir de pauvres femmes qui mouroient de froid ; s'expofant à périr lui-même, & ne gardant que fon cilice & fa coulle. En un feul voyage il dépenfa en aumônes deux mille fous, fomme confidérable en un temps où le marc d'argent n'en valoit que quarante.

Le Blanc. mon. p. 163.

LXXIV. Raoul patriarche d'Antioche dépofé.

Sup. n. 53. Tyr. XV. c. 11. 15. tom. X. conc. p. 1026. c. 16.

Arnould, qui étoit allé une feconde fois à Rome folliciter l'envoi d'un nouveau légat, pour juger Raoul patriarche d'Antioche, obtint ce qu'il défiroit ; & le pape envoya pour cet effet en Syrie Albéric évêque d'Oftie. Etant arrivé fur les lieux, il convoqua un concile à Antioche pour le dernier jour de Novembre, apparemment de l'an 1140, où fe trouvèrent de la province de Jérufalem le patriarche Guillaume, Gaudence archevêque de Céfarée, & Anfelme évêque de Bethléem ; de la province de Tyr l'archevêque Foucher, en qui le légat avoit fa principale efpérance pour la conclufion de cette affaire, parce que c'étoit un prélat d'un grand courage & fort attaché à l'églife Romaine. Il étoit accompagné de deux de fes fuffragans, Bernard de Sidon & Baudouin de Berythe. Les prélats de la province d'Antioche, qui affiftèrent au concile, étoient partagés de fentimens. Etienne archevêque de Tarfe, Gerard évêque de Laodicée & Hugues de Gabale étoient pour les chanoines contre le patriarche ; mais Francon d'Hieraple, Gerard de Corice & Serlon d'Apamée, étoient revenus à fon parti après lui avoir été contraires : les autres paroiffoient neutres.

Au jour marqué, les prélats revêtus pontificalement étant affemblés dans l'églife de faint Pierre, & le légat préfidant, on commença par lire fa commiffion, puis les deux accufateurs fe préfentèrent : favoir Arnoul & l'archidiacre Lambert, qui, nonobftant la reftitution de fa dignité, s'étoit de nouveau déclaré contre le patriarche ; plufieurs autres fe joignirent à eux, voyant que le temps ne lui étoit pas favorable. Les accufateurs préfentèrent leurs libelles, fe foumettant à la peine du talion, s'ils n'en prouvoient le contenu qui fe réduifoit à trois chefs : l'entrée irrégulière de Raoul dans le patriarchat, fon incontinence, fes actions fimoniaques. Comme ils demandoient inftamment qu'il comparût, on envoya l'inviter folennellement à venir au con-

cile : mais il le refusa, & on ne passa pas outre ce premier jour.

Le second jour, Raoul patriarche d'Antioche fut encore cité & persista dans son refus. Serlon évêque d'Apamée étoit à cette séance sans habits pontificaux : de quoi le légat lui ayant demandé la raison, & pourquoi il n'étoit pas, comme auparavant, avec les accusateurs ; Serlon répondit : ce que j'en ai fait, ç'a été par une chaleur inconsidérée ; je reconnois mon erreur, & ne veux plus accuser ni juger mon père : au contraire je suis prêt à combattre pour lui jusques à la mort. On lui ordonna de sortir, & on porta contre lui une sentence d'excommunication & de déposition. Car la crainte du prince, qui appuyoit le légat, avoit tellement saisi tous les prélats, qu'il n'y avoit aucune liberté de le contredire : & le prince, déjà assez passionné par lui-même, étoit encore animé par Pierre Armoin gouverneur de la citadelle, qui espéroit, en faisant déposer le patriarche, mettre à sa place son neveu Aimeri doyen de l'église d'Antioche. Serlon ainsi déposé retourna à son diocèse, & mourut peu après de chagrin.

c. 17. Le troisième jour on fit au patriarche la dernière citation : & soit qu'il craignît le reproche de sa conscience, ou la violence du Prince, il refusa absolument de venir au concile. Il étoit dans son palais avec ses domestiques environné d'un grand nombre de chevaliers & de bourgeois, qui, n'eût été la crainte du prince, auroient chassé honteusement de la ville le légat & les prélats du concile. Le légat monta lui-même au palais, & ayant prononcé au patriarche sa sentence de déposition, il le contraignit par force à rendre l'anneau & la croix : puis il le livra au prince, qui le fit charger de chaînes, & l'envoya prisonnier au monastère de S. Siméon près de la mer, sur une haute

c. 18. montagne. Il y fut gardé long-temps : mais enfin s'en étant sauvé, il alla encore à Rome ; & s'étant en quelque façon réconcilié avec le saint siége, comme il se pressoit de revenir, il fut empoisonné & mourut. Dès qu'il fut chassé, le clergé d'Antioche, principalement ceux qui avoient conspiré pour sa déposition, élurent à sa place le doyen Aimeri, par les artifices & les libéralités du châtelain son oncle. Aimeri étoit Limousin, homme sans lettres & de mœurs peu édifiantes.

Après la déposition de Raoul, le légat Albéric n'ayant

plus affaire à Antioche revint à Jérusalem, où il demeura jusques à Pâque; & le troisième jour après la fête, il dédia solennellement l'église du temple. Il s'y trouva quantité de noblesse, tant en deçà que de delà la mer, entre autres Josselin le jeune comte d'Edesse. Ensuite le légat assembla les évêques & les autres prélats, & tint un concile dans l'église de Sion, regardée comme la mère de toutes les églises. Là se trouva le catholique d'Arménie, c'est-à-dire le premier des évêques de la nation; avec qui l'on traita des articles de foi, dans lesquels ils semblent s'éloigner des catholiques, & il promit en partie de les corriger. Ce concile fini, le légat retourna à Rome.

Sup. liv. LXIV. *n.* 47.

LXXV. Baudouin III roi de Jerusalem.

c. 27. *Lib.* XV. *c.* 1. 2. 3.

Peu de temps après, Foulques roi de Jérusalem, chassant un lievre près d'Acre, tomba de cheval si rudement qu'il en mourut le treizième de Novembre 1142, après avoir régné onze ans. On rapporta son corps à Jérusalem, où il fut enterré dans l'église du saint Sépulcre. Son fils Baudouin III, âgé de treize ans lui succéda, & fut couronné le jour de Noël de la même année, dans l'assemblée des seigneurs & des prélats, par les mains de Guillaume patriarche de Jérusalem, & régna vingt ans. La reine Melisende sa mère fut couronnée avec lui, & gouverna pendant son bas âge. Dans l'intervalle de la mort du père & du couronnement du fils, Edesse, autrement nommée Rouha, fut assiégée par Atabec-Zengui, le plus puissant prince de l'Orient, qui résidoit à Mosul, & que nos auteurs nomment Sanguin. Il profita de la foiblesse du jeune comte Josselin, & de la mésintelligence qui étoit entre lui & le prince d'Antioche. Deux ans après, c'est-à-dire le vingt-septième de Septembre 1144, mourut Guillaume patriarche de Jérusalem, dans la quinzième année de son pontificat. On mit à sa place Foucher troisième archevêque Latin de Tyr, qui fut transféré à Jérusalem le vingt-cinquième de Janvier 1145, & tint ce siége douze ans. Pour lui donner un successeur à Tyr, on tint dans cette église une assemblée, où étoient le jeune roi, la reine sa mère, le nouveau patriarche & les évêques suffragans de Tyr. Les voix se partagèrent : une partie demandoit Raoul chancelier du roi, Anglois de nation, homme lettré & bien fait de sa personne, agréable au roi, à la reine & aux courtisans, mais de mœurs trop séculières. L'autre partie s'opposa à cette élection & en appela au pape. Ils avoient à

c. 45.

Guill. Tyr. XVI. *c.* 17. *Sup. lib.* LXVIII. *n.* 14.

AN. 1140. leur tête le patriarche Foucher, Jean de Pise archidiacre de Tyr, depuis cardinal, Bernard évêque de Sidon, & Jean évêque de Beryte. Toutefois le chancelier Raoul se mit en possession par force de l'église de Tyr & de ses revenus, & en jouit pendant deux ans.

LXXVI. Condamnation des écrits de Constantin Chrysomale.

Leo Allat. de Conf. II. c. II.

A Constantinople le patriarche Leon Stypiote tint un concile au mois de Mai indiction troisième, qui doit être l'an 1140, où assistèrent onze métropolitains & deux archevêques, avec les officiers de l'empereur. Ce concile fit un décret, où le patriarche dit en substance : nous avons appris de quelques moines du monastère de saint Nicolas, qu'il s'y trouve des écrits du défunt Constantin Chrysomale, dont après les avoir lus ils ont été fort scandalisés, à cause de la quantité d'impertinences & d'absurdités qui y sont contenues; & que ces écrits ont déjà été communiqués à plusieurs personnes, comme très-utiles & propres pour conduire à la perfection des mœurs. C'est pourquoi nous étant appliqués très-soigneusement à cette affaire, nous avons recouvré trois exemplaires de ces écrits tirés de différens monastères; & les ayant examinés en particulier & dans le concile, nous les avons trouvés pleins, non-seulement de nouveautés & d'extravagances, mais d'hérésies manifestes : & principalement de celles des Enthousiastes & des Bogomiles.

L'auteur dit, entre autres choses, que c'est adorer Satan, que de rendre honneur à quelque prince ou magistrat que ce soit. Que tous ceux qui ont été baptisés dans l'enfance, suivant la coutume établie, ne sont point véritablement chrétiens, parce qu'ils n'ont pas été instruits auparavant : que leurs vertus ne sont que des vertus païennes; qu'ils ne doivent point lire l'évangile, qu'ils n'aient été instruits, initiés à leurs mystères & transférés de la puissance de Satan : sans quoi il ne leur serviroit de rien, ni d'être élevés à l'épiscopat, ni de savoir l'écriture par cœur, ni d'instruire les autres, n'ayant que la science qui enfle. Tout de même que la pénitence est inutile à ceux qui ne sont pas régénérés par leur baptême : mais que ceux qui ont cet avantage & qui sont les vrais chrétiens, ne sont plus soumis à la loi, comme étant arrivés à la mesure de l'âge de Jesus-Christ. Il dit encore que tout chrétien a deux ames, l'une impeccable, l'autre pécheresse; & que celui qui n'en a qu'une n'est pas en-

Eph. IV. 13.

core chrétien. Pour ces erreurs & plusieurs autres contenues dans ces livres, nous avons ordonné qu'ils seroient aussitôt jetés au feu, & prononcé anathême contre tous ceux qui sont dans ces sentimens. Défendant généralement, que personne ne soit assez hardi pour proposer de nouvelles doctrines & s'attribuer l'autorité d'enseigner. Nous défendons aussi à toute personne de lire aucun nouvel écrit, s'il n'a été examiné & approuvé par l'église catholique, particulièrement ces écrits attribués à Chrysomale, & tous les autres du même auteur qu'on pourroit trouver : sous peine d'anathême & d'être livrés au bras séculier. AN. 1140.

Quant à ceux chez lesquels ces écrits avoient été trouvés, & qui étoient deux supérieurs de monastères : l'un d'eux nommé Pamphile, ayant demandé pardon, & déclaré qu'il ne les avoit lus que par ignorance & à bonne intention, le concile reçut sa satisfaction, & le déchargea des peines qu'il avoit encourues. Mais l'autre nommé Pierre fut déclaré incapable de gouverner, & condamné à passer dans un autre monastère pour y vivre sous la conduite d'un supérieur : ce qui lui fut accordé par grâce, après qu'il se fut jeté aux pieds du patriarche & de tous les prélats du concile.

LXXVII. Guillaume archevêque d'Yorck.

Goduin Ebor. c. 28. 29. Vita S. Guill. 8. Jun. ap. Boll. tom. 2. p. 137. Monast. Angl. tom. 2. p. 745.

En Angleterre Turstain archevêque d'Yorck mourut le cinquième de Février 1140, après avoir tenu ce siége vingt-six ans ; & il vaqua près d'un an. Car Henri évêque de Vinchestre, frère du roi Etienne & légat du pape, fit premièrement élire Henri de Coilli neveu du même prince : mais comme il étoit abbé de saint Etienne de Caen, le pape Innocent ne voulut point qu'il fût archevêque, s'il ne renonçoit à l'abbaye. Au mois de Janvier 1141, on procéda à une nouvelle élection, & la plus grande partie s'accorda à choisir Guillaume trésorier de l'église d'Yorck. Il étoit aussi neveu du roi Etienne, fils d'Emme sa sœur & d'Hebert comte de Vinchestre : ses mœurs étoient très-pures, sa douceur le rendoit aimable, & il étoit libéral envers les pauvres. Mais l'archidiacre Gautier & quelques autres s'opposèrent à son élection ; soutenant qu'elle n'avoit pas été libre, & que le comte d'Yorck l'avoit ordonnée de la part du roi. En effet ce comte avoit assisté à l'élection, & l'archidiacre Gautier s'étant mis en chemin pour aller trouver le roi, il le fit prendre & enfermer dans son château de Bi-

ham. Cependant l'archevêque élu fut mené à Lincolne, où le roi le reçut agréablement, & le mit en possession des terres de l'archevêché.

AN. 1141.

Ceux qui se plaignoient de son élection appellèrent au pape, & ils avoient pour eux des religieux de grand mérite, entre autres Guillaume abbé de Ridal, & Richard abbé de Fontaines; deux monastères de l'ordre de Cîteaux dans le diocèse d'Yorck. Ils accusoient l'archevêque Guillaume d'avoir procuré son élection par simonie & par violence, & ils en persuadèrent si bien S. Bernard, qu'il écrivit plusieurs lettres au pape Innocent contre ce prélat. Il écrivit aussi à l'abbé de Ridal pour modérer son zèle & le consoler de cette élection, par la maxime de S. Augustin, que le péché d'autrui ne nous nuit point si nous n'y consentons. Il ajoute que l'on peut sans scrupule recevoir l'ordination & les autres sacremens de la main d'un mauvais évêque, tant que l'église le tolère.

ep. 346. 347. ep. 353.

L'abbé de Fontaines alla à Rome avec l'archidiacre Gautier; l'archevêque élu s'y rendit aussi. La cause fut examinée dans le consistoire en 1142; & comme le principal chef d'accusation étoit, que le comte d'Yorck avoit en plein chapitre commandé de la part du roi d'élire le trésorier : le pape déclara qu'il pourroit être sacré, si le doyen d'Yorck affirmoit par serment que le comte n'avoit point porté au chapitre cet ordre du roi, & si l'archevêque Guillaume affirmoit lui-même qu'il n'avoit point donné d'argent pour cette dignité. On lui accorda même de pouvoir faire prêter le serment par une autre personne approuvée, au lieu du doyen. En exécution de ce décret du pape, l'archevêque Guillaume, étant de retour en Angleterre, se présenta au jugement du légat son oncle, dans une assemblée tenue à Vinchestre au mois de Septembre, où étoient les nobles du clergé d'Angleterre. La multitude étoit pour lui, & demandoit avec empressement qu'il fût sacré; & il ne se présenta personne qui osât parler contre lui. Guillaume de sainte Barbe, qui de doyen d'Yorck étoit devenu évêque de Durham, fut mandé à cette assemblée : mais il s'excusa par un député; & à sa place se présentèrent Raoul évêque des Orcades & deux abbés, qui firent le serment avec l'élu. Ainsi il fut sacré par le légat Henri évêque de Vinchestre, le dimanche vingt-septième de Septembre 1142. Thibaud, archevêque de Cantorberi

Goduin. Dunel. p. 113.

torberi, prétendoit que cette ordination lui appartenoit : mais il n'approuvoit pas l'élection de Guillaume pour le siége d'Yorck. AN. 1142.

LXXVIII. Pierre de la Chastre archevêque de Bourges.

Il y eut aussi en France un grand trouble à l'occasion du siége de Bourges. L'archevêque Alberic étant mort l'an 1140, le pape fit élire à sa place Pierre de la Chastre, d'une famille noble du pays, parent d'Aimeric chancelier de l'église Romaine, & l'envoya prendre possession. Mais le roi Louis-le-jeune, indigné qu'il eût été élu sans son consentement, jura publiquement que, lui vivant, Pierre ne seroit jamais archevêque de Bourges : permettant à cette église d'élire tel autre archevêque qu'il lui plairoit ; & il empêcha que Pierre ne fût reçu dans la ville. Pierre alla à Rome & fut sacré par le pape, qui disoit que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & empêcher qu'il ne s'accoutumât à de telles entreprises. Ajoutant que les élections n'étoient pas vraiment libres quand le prince donnoit l'exclusion à quelqu'un ; à moins qu'il ne prouvât devant un juge ecclésiastique qu'il ne devoit pas être élu : car alors le prince devoit être écouté comme un autre. Et parce que le roi avoit défendu à l'archevêque Pierre l'entrée de toutes les terres de son obéissance, le pape les mit toutes en interdit, défendant d'y célébrer l'office divin.

Nang. Chr. an. 1142. *Rob. de mon-te. V. Gall. Chr. tom.* 1. & *Mabill. ad. ep.* 219, *&c. Bern.*

Chr. Maurin. p. 387.

Thibaud, comte de Champagne, qui avoit de grandes terres en Berri, prit sous sa protection l'archevêque Pierre, ensorte que toutes les églises lui obéissoient. Mais le roi irrité assembla ses vassaux, & porta la guerre en Champagne, où la ville de Vitri fut brûlée avec une grande multitude de peuple de tout sexe & de tout âge. Il se joignit un autre sujet de division entre ces princes. Raoul comte de Vermandois, voulant épouser Petronille sœur de la reine Alienor, fit déclarer nul son mariage avec la nièce du comte de Champagne, sous prétexte de parenté ; & pour cet effet Simon évêque de Noyon, frère du comte Raoul, Barthelemi évêque de Laon, & Pierre de Senlis, témoignèrent par serment, que le comte & la comtesse étoient si proches parens que leur mariage ne pouvoit subsister, après quoi le comte Raoul épousa Petronille. Le comte de Champagne en porta ses plaintes au pape Innocent ; & saint Bernard, lui écrivant pour le même sujet, ne manqua pas de faire valoir la protection que ce prince donnoit à l'archevêque de

Hist. Torn. tom. 12. *Spicil. p.* 480.

epist. 216.

AN. 1142. Bourges. Sur ces plaintes le pape fit excommunier le comte de Vermandois par le cardinal Ives son légat en France, qui avoit été chanoine régulier de saint Victor : les terres de ce comte furent mises en interdit, & les trois évêques les complices furent suspendus de leurs fonctions. Mais le comte de Champagne, pressé par la guerre qui désoloit son pays, fut réduit à promettre par serment qu'il feroit révoquer cette censure ; & saint Bernard se joignit encore à lui pour le demander au pape : disant qu'il lui seroit facile d'excommunier de nouveau le comte de Vermandois, s'il ne tenoit pas sa parole.

LXXIX. Lettre de S. Bernard pour l'archevêque de Bourges.

Le roi sachant que ce comte, qu'il avoit pris sous sa protection, étoit menacé d'une seconde excommunication, se plaignit de saint Bernard, qui avoit été médiateur de cette paix avec Hugues évêque d'Auxerre ; & lui fit écrire de l'empêcher, à cause des maux qui en pouvoient suivre. *ep. 220.* Le saint abbé lui répondit : quand je le pourrois faire, je ne vois pas que je le dusse raisonnablement. Je suis affligé des maux qui en pourroient arriver : mais nous ne devons pas faire un mal, afin qu'il en arrive du bien. Et à la fin il ajoute : ne résistez pas, sire, si ouvertement à votre roi, au créateur de l'univers, dans son royaume & son domaine ; & n'ayez pas la témérité d'étendre la main si souvent contre celui qui *Ps. 75.* ôte la vie aux princes & qui est terrible aux rois de la terre. Je parle fortement, parce que je crains pour vous de plus fortes punitions je ne les craindrois pas tant, si je vous aimois moins.

Quelque vive que fût cette lettre, saint Bernard en écrivit encore une plus forte au roi sur le même sujet : où il lui reproche de suivre des conseils diaboliques, & de violer la paix conclue l'année précédente, en renouvellant les incendies, les homicides, & toutes les horreurs de la guerre ; puis il ajoute : mais de quelque manière que vous disposiez de votre royaume & de votre ame, nous, autres enfans de l'église, ne pouvons dissimuler de voir notre mère outragée, méprisée, foulée aux pieds. Nous demeurerons fermes, & nous combattrons pour elle jusqu'à la mort, s'il est besoin, par les armes qui nous sont permises, c'est-à-dire, par nos prières & nos larmes devant Dieu. Pour moi, outre mes prières ordinaires pour vous & pour votre royaume, j'avoue que j'ai encore soutenu votre parti auprès du pape par mes lettres

& par mes agens, presque jusqu'à blesser ma conscience, & jusques à m'attirer, je n'en dois pas disconvenir, la juste indignation du pape. Mais vos excès continuels font que je commence à me repentir de mon imprudence, & d'avoir trop excusé votre jeunesse. Je défendrai désormais la vérité selon mon pouvoir. AN. 1142.

Il écrivit sur le même sujet aux deux principaux ministres du jeune roi, Josselin évêque de Soissons, & Sugger abbé de S. Denis, qui avoient été les médiateurs de la paix entre le roi & le comte de Champagne, avec l'évêque d'Auxerre & S. Bernard. Il répond aux plaintes que le roi faisoit contre le comte & contre lui ; & ajoute : nous étions encore convenus que, s'il naissoit quelque différent pour l'exécution de ce traité, il seroit examiné entre nous quatre, sans que les deux princes usassent de voie de fait l'un contre l'autre, jusqu'à ce que nous eussions essayé de les réconcilier. C'est ce que le comte demande instamment, mais le roi le refuse. Enfin je veux que le comte ait tort : mais qu'a fait l'église ? Qu'a fait non-seulement l'église de Bourges, mais celle de Châlons, celle de Reims, celle de Paris ? De quel droit le roi ose-t-il piller les terres des églises, & empêcher qu'on ne donne des pasteurs aux ouailles de JESUS-CHRIST, en défendant aux uns la promotion des évêques élus, & prescrivant aux autres un délai pour l'élection, ce qui est sans exemple, jusques à ce qu'il ait tout consumé en pillant le bien des pauvres, & désolé le pays ? Est-ce vous qui lui donnez de tels conseils ? Il est étonnant qu'on le fasse contre votre avis : mais il est encore plus étonnant & plus mauvais, que ce soit de votre avis. Donner de tels conseils, c'est manifestement faire schisme, résister à Dieu, réduire l'église en servitude. Le mal que fait un jeune roi ne lui est pas imputé, mais à ses vieux ministres. *ep. 222.*

Saint Bernard écrivit sur le même sujet au cardinal Etienne évêque de Palestrine, qui avoit été tiré de l'ordre de Cîteaux. Vous savez, dit-il, avec quelle chaleur j'ai soutenu les intérêts du roi auprès du pape ; & le bien que j'ai dit de lui, parce qu'il faisoit de belles promesses. Maintenant qu'il me rend le mal pour le bien, je suis contraint d'écrire le contraire. J'ai honte & de mon erreur & de la fausse espérance que j'avois conçue de lui ; & je rends grâce au ciel de n'avoir pas été exaucé lorsque je suppliois pour lui *ep. 224.*

AN. 1143. par ſimplicité. Je croyois avoir de la déférence pour un roi pacifique, & il ſe trouve que j'ai flatté le plus grand ennemi de l'égliſe. On foule aux pieds les choſes ſaintes chez nous: l'égliſe eſt réduite à une honteuſe ſervitude. Car on empêche les élections des évêques, & ſi le clergé oſe en élire quelqu'un, on ne lui permet pas de ſe faire ſacrer. Enfin l'égliſe de Paris eſt dans le deuil & ſans paſteur, & perſonne n'oſe parler d'y en mettre un autre. On ne ſe contente pas de dépouiller les maiſons épiſcopales des biens que l'on y trouve; on porte les mains ſacriléges ſur les terres & les hommes qui en dépendent, & on s'attribue les revenus de toute l'année. Votre égliſe de Châlons a fait une élection; mais l'élu demeure depuis long-temps fruſtré de ſa dignité; & vous ſavez avec quel préjudice du troupeau. C'étoit Gui qui avoit été élu évêque de Châlons, à la place de Geoffroi mort en 1142.

Saint Bernard continue: le roi y a envoyé à la place de l'évêque ſon frère Robert qui exerçe ſa puiſſance dans toutes les terres & les biens de cette égliſe; & offre tous les jours, non pas des victimes pacifiques, mais les cris des pauvres, les larmes des veuves & des orphelins, les gémiſſemens des priſonniers, le ſang des morts. Encore trouve-t-il cet évêché trop petit. Il envahit celui de Reims; & ſans épargner ni clercs, ni moines, ni religieuſes, il a ravagé par le fer les terres fertiles & les villages ſi peuplés du domaine de notre-Dame, de S. Remi, de S. Nicaiſe & de S. Thierri; & les a preſque tous réduits en ſolitude. C'eſt que l'archevêque Samſon avoit pris le parti du comte de Champagne. S. Bernard finit ſa lettre, en priant l'évêque Etienne d'exciter le pape à réprimer ces déſordres.

Toutefois le ſaint abbé, prévoyant les ſuites funeſtes de l'interdit que le pape avoit jeté ſur la France à cauſe de l'archevêque de Bourges, écrivit au même évêque de Paleſtrine, & à trois autres cardinaux de la cour de Rome: ſavoir, Alberic évêque d'Oſtie, Igmar évêque de Tuſculum, auparavant moine à S. Martin des Champs & prieur de la Charité; & le chancelier Gerard, qui fut depuis le pape Lucius II. Il leur repréſente que l'égliſe eſt menacée d'un nouveau ſchiſme. Hélas! dit-il, nous déplorons nos maux paſſés, nous gémiſſons des préſens, & nous en craignons pour l'avenir, & ce qui eſt de pire, c'eſt que le monde eſt

ep. 219.

venu en tel état, que les coupables ne veulent point s'humilier, ni les juges en avoir pitié ; les uns ne veulent point faire de satisfaction, ni les autres user de condescendance : chacun suit sa passion, & tire de son côté jusqu'à tout rompre. Si vous avez le cœur sensible à la piété, opposez-vous à de si grands maux ; & ne permettez pas qu'il arrive un schisme dans ce pays, où, comme vous savez, on remédie ordinairement aux autres schismes.

Il y a deux points sur lesquels nous n'excusons point le roi. Il a fait un serment illicite, & il a tort d'y persévérer : mais ce n'est que par mauvaise honte. Car vous savez quel reproche c'est chez les François de fausser un serment, quoique mauvais. Nous ne prétendons pas l'excuser, nous demandons grâce. Voyez si la colère, son âge, sa dignité ne l'excusent point en quelque manière. Pardonnez-lui, s'il est possible, sans préjudice de la liberté de l'église, & du respect dû à un archevêque sacré de la main du pape. Le roi le demande humblement, & toute l'église de deçà les monts vous en supplie. J'ai prié pour ce sujet dès l'année passée ; mais ma prière n'a attiré que de l'indignation, qui a été suivie de la désolation presque de tout le pays.

Ces dernières paroles de saint Bernard regardent le pape Innocent extrêmement refroidi à son égard, comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit en même temps, & qui commence ainsi : je croyois autrefois être quelque peu de chose ; maintenant sans savoir comment, je me trouve réduit à rien. Vous aviez les yeux sur moi, vous écoutiez mes prières, vous receviez avec empressement tout ce que je vous écrivois, vous le lisiez avec plaisir, vous y répondiez avec bonté : au lieu que depuis quelque temps vous ne me regardez plus. Il se justifie ensuite au sujet de l'argent du défunt cardinal Ives, dont on l'accusoit d'avoir disposé. Puis il ajoute : je sais que je vous ai aussi déplu par la multitude de mes lettres, mais je m'en corrigerai facilement. J'ai trop présumé, ne considérant pas assez qui vous êtes & qui je suis : mais votre bonté, vous en conviendrez, m'avoit inspiré cette hardiesse. D'ailleurs l'affection pour mes amis me pressoit : car, si je m'en souviens bien, je vous ai fort peu écrit pour moi ; mais il vaut mieux déplaire à quelques-uns de mes amis, que de vous être importun. Et maintenant même je n'ai pas osé vous écrire des périls dont l'église est menacée, & du grand

schisme que nous craignons : mais j'en ai écrit aux évêques qui sont auprès de vous, & vous le pourrez apprendre d'eux. C'est la dernière lettre de S. Bernard au pape Innocent II.

Pierre le vénérable, abbé de Clugni, écrivit aussi au pape en cette occasion une lettre, où, avec beaucoup de discrétion & de respect, il lui représente la dignité du roi & du royaume de France, l'importance de l'affaire & le péril dont l'église étoit menacée ; & le prie d'user de condescendance à l'égard du jeune roi : sans toutefois s'ingérer à donner au pape aucun conseil particulier.

LXXX. Tentative pour l'évêché de Tournai.

Nar. 12. t. 2. Spicil. p. 480. Sup. l. LXIV. n. 45.

Le clergé de Tournai voulut profiter de la division excitée entre le pape & le roi pour l'affaire du comte de Vermandois, dans laquelle Simon son frère, évêque de Noyon se trouvoit enveloppé. Ils voulurent donc reprendre la procédure commencée sous le pape Urbain II, & continuée sous Pascal, pour le rétablissement de l'évêché de Tournai. Pour cet effet ils députèrent à Rome Herman abbé de S. Martin, qui ayant expliqué l'affaire au pape Innocent, en obtint des lettres par lesquelles il ordonnoit au clergé de Tournai d'élire un évêque, le présenter à l'archevêque de Reims pour être sacré ; & s'il le refusoit, l'amener au pape. En conséquence de cet ordre, Absalon abbé de S. Amand fut élu évêque de Tournai, & l'élection notifiée à l'archevêqne de Reims: mais il dit qu'il n'osoit sacrer cet évêque, par la crainte du roi & du comte de Vermandois. Ils furent donc obligés de renvoyer à Rome ; mais l'évêque élu ne voulut pas y aller : craignant que la cour de Rome ne se laissât gagner pour changer de sentiment, & qu'il ne reçût un honteux refus. Les députés du clergé de Tournai étant arrivés à Rome, montrèrent leur décret d'élection au pape, qui les reçut agréablement ; & ils attendoient de jour en jour sa réponse décisive, quand on apprit tout d'un coup que Simon, évêque de Noyon, les avoit suivis & étoit à Rome. Il se plaignit au pape de l'élection que les clercs de Tournai avoient faite, au préjudice du serment qu'ils lui avoient prêté comme à leur évêque : mais le pape répondit qu'il les avoit absous de ce serment, & qu'ils n'avoient rien fait que par son ordre. Herman qui étoit à la tête des députés de Tournai répondit, qu'ils n'avoient porté au pape aucune plainte contre l'évêque de Noyon, & que l'élection d'un autre évêque ne venoit d'aucune mauvaise volonté contre lui, mais du-

besoin de leur église. Que le diocèse de Tournai contenoit plus de neuf cents mille ames ; & que l'évêque savoit bien lui-même, que depuis dix ans il en étoit mort plus de cent mille sans avoir reçu la confirmation, & plus de dix mille pécheurs sans avoir reçu la pénitence de la main de l'évêque. Le pape étonné de ce discours, confirma publiquement l'élection de l'évêque de Tournai, & promit d'y mettre la dernière main. Les députés s'attendoient à voir l'affaire incessamment terminée : mais le pape les retint encore plus de quinze jours, pendant lesquels l'évêque de Noyon distribua cinq cents marcs d'argent dans la cour de Rome, & rentra ainsi dans les bonnes grâces du pape, qui lui fit embrasser les députés de Tournai, & promettre de ne garder aucun ressentiment contre eux pour cette élection ; & lui donna des lettres, par lesquelles ils déclaroient qu'il n'avoit point changé de volonté, mais qu'il en différeroit l'exécution, jusqu'à ce qu'il assemblât un concile d'évêques & de métropolitains pour confirmer l'élection. Ainsi les députés de Tournai se retirèrent confus.

LXXXI. Ecrits de Pierre de Clugni. *Petr. IV. ep. 17. Bern. ep. 229.*

Pierre de Clugni écrivit alors à S. Bernard une grande lettre, où il traite encore des différents entre Clugni & Cîteaux, mais avec plus de douceur qu'il n'avoit fait dans sa première défense. En celle-ci il marque, avec les expressions les plus fortes, son affection pour S. Bernard & pour tout l'ordre de Cîteaux ; & il ajoute : il faut que cette charité soit bien ardente, puisqu'elle n'a pu être éteinte ni par l'affaire des dixmes, ni par celle de Langres. J'ai parlé de l'une & de l'autre en leurs temps. L'abbé vient ensuite à la première source de leur division, qui est la diversité des coutumes entre ceux qui font profession d'observer la même règle de S. Benoît. A quoi il répond par l'exemple de l'église, où les diverses nations & même les églises particulières gardent leurs usages différents, en tout ce qui n'est point contraire à la foi, sans altérer l'union & la charité. Entrant dans le détail, il prétend montrer de même que les différentes pratiques de Clugni & de Cîteaux, dans la réception des novices ou des fugitifs, dans la quantité & la qualité des habits, dans les jeûnes, le travail des mains, & tout le reste : que ces différentes pratiques ont été introduites à bonne intention & par principe de charité, qui est l'essentiel de la règle de S. Benoît.

Sup. n. 20. 47.

La seconde source de division étoit la couleur des habits,

qu'il tient indifférenre dans le fond, puisque la règle n'en parle point; mais il montre que le noir convient mieux aux moines, par l'exemple des anciens, particulièrement de saint
n. 24. Martin. Il marque en passant qu'en Espagne on portoit le deuil en noir, ce qui étoit alors singulier en ce pays. Enfin il découvre la principale source de division, qui est l'orgueil & l'envie. Les moines noirs ne peuvent souffrir qu'on leur préfère des nouveaux venus; & les blancs se félicitent d'être plus parfaits & plus estimés que les autres, comme les restaurateurs de l'observance régulière. Ces pensées font perdre le fruit de l'austérité & de la réforme, faisant perdre l'humilité, & par conséquent la charité. A la fin de cette lettre, Pierre de Clugni marque à S. Bernard, qu'il lui envoie la version de l'alcoran de Mahomet, & lui demande son traité du précepte & de la dispense.

Or, encore que l'abbé Pierre défendît autant qu'il lui étoit possible les pratiques de son ordre, il ne laissa pas de
Order. lib. XIII. p. 896. s'appliquer sérieusement à en corriger les abus. Dès l'année 1132, il tint un chapitre général à Clugni, où se trouvèrent deux cents prieurs & douze cents moines. Il y augmenta les jeûnes, ôta les conversations & quelques soulagemens du corps accordés par ses prédécesseurs : imitant les Cisterciens. Toutefois cédant aux remontrances des frères, il adoucit en plusieurs points la rigueur de cette réforme. C'est ainsi qu'en parle le moine Orderic Vital, qui avoit assisté à ce chapitre.

Bibl. Clun. p. 1354. Quatorze ans après, c'est-à-dire en 1146, l'abbé Pierre recueillit les statuts qu'il avoit faits depuis vingt-quatre ans qu'il étoit abbé; & les rédigea en soixante & seize articles, où l'on voit la correction de plusieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Clugni; & sur chaque article il rend raison du changement. Défense de manger de la graisse les ven-
art. 10. Sup. l. LXIII. n. 61. dredis, nonobstant l'ancien usage. Défense d'user d'hypocras, c'est-à-dire du vin mêlé de miel & d'épices. Défense de man-
art. 11. art. 12. ger de la viande, sinon en maladie. C'est que les moines de Clugni se donnoient sur ce point autant ou plus de liberté que
IV. ep. 15. les séculiers : comme on voit par une lettre véhémente du même abbé à tous les prieurs de l'ordre. Défense de se dis-
art. 14. penser du jeûne prescrit par la règle depuis la mi-Septembre jusques au carême, excepté pour certaines fêtes en petit nombre : au lieu qu'on les avoit multipliées pour diminuer les jeûnes. Défense de porter des étoffes & des fourrures précieuses,

qui ſont ſpécifiées en particulier. Ordonne de garder le 16. 17. 18.
ſilence à l'infirmerie, dans la chambre des novices, au 19. 20. 21. 22.
réfectoire, & toujours pendant le carême. On retran- 26. 27. 28.
che pluſieurs menues pratiques qui n'étoient plus ſérieu-
ſes, parce que les raiſons en avoient ceſſé. Défenſe de
recevoir aucun moine dans l'ordre ſans la permiſſion de
l'abbé de Clugni : parce qu'on rempliſſoit les maiſons de
perſonnes inutiles. On ne donnera l'habit monaſtique à 35.
perſonne avant l'âge de vingt ans. On éprouvera les no- 36. 37.
vices au moins pendant un mois. On rétablira le tra-
vail des mains autant qu'il ſera poſſible. On voit, par
les raiſons qui ſont rapportées de ces règlemens, le relâ-
chement qui s'étoit déjà introduit dans l'ordre de Clugni.

Quant à la verſion de l'Alcoran, l'abbé Pierre la fit *Bibl. Clun.*
faire en Eſpagne, où il étoit allé viſiter les maiſons de ſon *p.* 1109.
ordre. Il fit premièrement traduire en latin une réfuta-
tion des erreurs de Mahomet compoſée en arabe ; &
parce que Pierre de Tolede, qu'il employa à faire cette
traduction, ſavoit mieux l'arabe que le latin, il le fit ai-
der par le moine Pierre ſon ſecrétaire. L'abbé de Clu-
gni fit enſuite traduire l'Alcoran même, par un Anglois
nommé Robert, archidiacre de Pampelune, & un autre
nommé Herman de Dalmatie, qu'il trouva l'un & l'au-
tre en Eſpagne, où ils étudioient l'aſtronomie ; & les
engagea à ce travail en les payant largement. L'inten-
tion de l'abbé de Clugni fut de ſuivre l'exemple des
pères ; qui ne laiſſoient de leur temps aucune héréſie
ſans la combattre de tout leur pouvoir, & la réfuter
par leurs diſcours & par leurs écrits. Il voulut combat-
tre de même cette ſecte qui occupoit alors près de la
moitié du monde connu. Il exhorta premièrement ſaint
Bernard à écrire ſur ce ſujet, comme celui qui en étoit
le plus capable ; & enfin voyant que perſonne ne le fai-
ſoit, il l'entreprit lui-même & l'exécuta en cinq livres,
qui ne ſe trouvent plus. Ce n'eſt pas qu'il eſpérât grande
utilité de ce travail pour la converſion des Mahométans :
mais il croyoit qu'il ſeroit utile du moins aux chrétiens,
pour leur faire connoître l'abſurdité de cette ſecte, & pré-
ſerver de la ſéduction ceux qui s'y trouveroient expoſés.



LIVRE SOIXANTE-NEUVIEME.

AN. 1147.
I.
Mort d'Innocent. Céleſtin II pape.
Otto. Friſ. VII. Chr. c. 27.

LE pape Innocent avoit depuis long-temps excommunié les Tiburtins, & tenoit leur ville aſſiégée; enfin il les contraignit à ſe rendre à des conditions raiſonnables. Mais les Romains n'en furent pas contens, ſe ſouvenant d'avoir été battus l'année précédente en une ſortie que firent les aſſiégés. Ils vouloient donc que le pape ne pardonnât aux Tiburtins, qu'à condition d'abattre leurs murailles & de ſortir tous de la province; & irrités de ce qu'il les avoit traités plus humainement, ils firent ſédition, s'aſſemblèrent au Capitole, rétablirent le ſénat aboli depuis long-temps, prétendant renouveller ainſi l'ancienne dignité de Rome; & recommencèrent la guerre contre les Tiburtins. Le pape s'oppoſa autant qu'il put à leur deſſein, employant les menaces & les préſens : car il prévoyoit que l'égliſe pourroit perdre un jour par-là l'autorité temporelle ſur Rome, qu'elle avoit reçue de Conſtantin, & toujours conſervée depuis, comme on le croyoit alors. Mais le peuple étant le plus fort, & le pape ne pouvant s'en rendre le maître, il tomba malade & mourut le vingt-quatrième de Septembre 1143, après treize ans & ſept mois de pontificat, pendant lesquels il ordonna à diverſes fois dix-huit diacres, vingt prêtres & ſoixante & douze évêques. Il fut enterré à S. Jean de Latran, d'où ſes os furent depuis transférés, par Pierre évêque d'Albane ſon frère, à l'égliſe de ſainte Marie delà le Tibre, qu'il avoit commencé de rebâtir, & dans l'abſide de laquelle on voit encore en moſaïque, l'image d'Innocent II avec celle du pape Calliſte I, dont cette égliſe portoit autrefois le nom : du pape Jule, dont elle prit auſſi le nom après qu'il l'eut réparée; du pape S. Corneille & du prêtre S. Calepode, qui y étoient enterrés. On rapporte un ferment qu'Innocent II faiſoit prêter aux avocats, par lequel il paroît qu'il y avoit alors à Rome des juges & des avocats gagés par le pape, à la charge d'exercer leurs fonctions gratuitement. Le ſaint ſiége ne vaqua qu'un jour; & le dimanche vingt-ſix Septembre 1143, on élut pape Gui de Caſtel, Toſcan de nation,

Papebr. Conat.

ap. Baron. an. 1143.

prêtre cardinal du titre de S. Marc, qui fut nommé Celeſtin II; mais il ne tint le ſaint ſiége que cinq mois. AN. 1143.

II. Mort de Jean Comnene. Manuel empereur. *Nicet. p. 27. 31. Cinnam. l. 1. 13. 15.*

La même année, mais ſix mois auparavant, mourut l'empereur Jean Comnene. Ayant eſſayé en vain de reprendre Antioche ſur les Latins, il paſſa l'hyver en Cilicie, où chaſſant un ſanglier, il ſe bleſſa à la main d'une flèche empoiſonnée; & le mal négligé d'abord devint mortel, parce que l'empereur ne voulut point ſe faire couper le bras. Se voyant à l'extrémité, il déſigna pour ſon ſucceſſeur Manuel, le plus jeune des deux fils qui lui reſtoient, mais le plus capable de régner. Il communia le jour de Pâque quatrième d'Avril, & mourut le huitième du même mois; ayant régné vingt-quatre ans, ſept mois & quinze jours. On le nommoit en grec Calo-ïoannes, c'eſt-à-dire le beau Jean. Pluſieurs années avant ſa mort ayant remporté une victoire ſur les Perſes, il entra en triomphe à Conſtantinople. Les rues étoient tapiſſées; le char, orné de clous d'argent & de pierres médiocrement précieuſes, étoit tiré par quatre chevaux blancs: mais l'empereur n'y monta pas; il y fit mettre un tableau de la Vierge à laquelle il attribuoit ſa victoire, & marchoit devant à pied, portant une croix. *Nicet. p. 13.*

Jus Græco Rom. l. 2. p. 147.

Il reſte une conſtitution de cet empereur, où il dit en ſubſtance: Nous avons appris que quelques gouverneurs des provinces, ſitôt que les évêques ſont morts, emportent tout ce qui ſe trouve dans l'évêché, ſoit en meubles, ſoit en argent, ou le font emporter par leurs officiers, feignant de n'y avoir point de part. C'eſt pourquoi nous ordonnons qu'à l'avenir, après la mort de l'évêque, aucun gouverneur ne prenne rien de ce qui lui appartenoit, ſoit à la ville, ſoit à la campagne; qu'il n'entre pas même dans l'évêché, ou dans les autres lieux dépendans de l'égliſe, ni lui, ni ſes officiers: ſous peine aux gouverneurs de payer à l'égliſe léſée douze livres de monnoie, & d'encourir notre indignation; & pour leurs officiers, ſix livres d'amende & punition corporelle. Que ſi c'eſt un clerc qui ait pris quelque choſe à l'égliſe, il ſera dépoſé comme ſacrilége. Cette défenſe d'entrer dans les égliſes & leurs dépendances, pour en enlever quelque choſe après la mort de l'évêque, s'étend aux juges, aux receveurs, aux ducs, aux ſtrateges, & à toutes les autres perſonnes publiques. Mais s'ils prétendent que l'égliſe doive quelque choſe au public, ils feront appeler les



An. 1143. clercs; & si la dette est liquide, ils la feront payer sur les revenus de l'église. Ce sera au nouvel évêque à soutenir les droits de son siége. On voit par-là que l'abus de piller les églises vacantes régnoit en Orient comme en Occident.

Le nouvel empereur Manuel Comnene, étant arrivé à CP. commença par remplir le siége patriarchal vaquant par la mort de Leon Stypiote, qui l'avoit tenu huit ans & huit mois. Manuel mit à sa place Michel Oxite, ainsi nommé du monastère dont il fut tiré. Son surnom étoit Courcouas, & il étoit ignorant des sciences profanes, mais bien instruit de la doctrine de l'église, & recommandable par ses mœurs & par l'austérité de sa vie. Il ne tint le siége de CP. que deux ans & huit mois. Ce fut donc lui qui couronna Manuel; & ce prince régna trente-huit ans. Le jour de son couronnement il mit cent livres d'or sur l'autel, & tous les ans il en envoya deux cents au clergé.

III. Jugement contre des Bogomiles.

Leo Allat. de Conf. lib. II. *c.* 12. *p.* 671.

Dès la première année de son pontificat le vendredi vingtième d'Août, indiction sixième, qui étoit l'an 1143, le patriarche Michel tint un concile dans le palais Thomaite, où assistèrent douze métropolitains, & quelques grands officiers de l'empereur. Basile, métropolitain de Tyane en Cappadoce, y dénonça deux prétendus évêques de sa province : savoir, Clement de Sasime & Leonce de Balbisse, comme étant de la secte des Bogomiles. Et premièrement il montra qu'ils n'étoient point évèques : ayant été ordonnés par le métropolitain seul, sans qu'il fût assisté d'autres évêques, comme les canons l'ordonnent, ce qu'ils confessèrent eux-mêmes. Sur quoi le concile fit un décret, par lequel il déclara leur ordination nulle, & ne les reconnut plus que pour simples moines.

p. 674. Ensuite & le même jour, le métropolitain Basile produisit un clerc de son église nommé Leon, qui rapporta un écrit signé par les clercs, les magistrats & les habitans de Tyane, contenant plusieurs chefs d'accusation contre les deux moines Clement & Leonce, savoir : ils enseignent aux maris de s'abstenir de la compagnie de leurs femmes légitimes. Ils ordonnent l'abstinence de la chair, du lait, du poisson, & du vin pendant trois ans, après lesquels ils en permettent l'usage. Ils disent qu'aucun séculier ne se peut sauver, quelque vertu qu'il pratique, s'il ne se fait moine; & que l'on

peut engager dans la profession monastique les maris malgré leurs femmes, & les femmes malgré leurs maris. Ils ont laissé des chrétiens morts sans sépulture & sans prières, & ne les ont pas voulu recevoir à pénitence de leur vivant. Ils en ont déterré tant dedans que dehors les églises : disant que c'étoient des pécheurs, & que les démons habitoient dans leurs corps. Ils ne permettent pas d'adorer la croix, si elle ne porte cette inscription : JESUS-CHRIST fils de Dieu. Ils ont rebaptisé des enfans, disant que ceux qui les avoient baptisés étoient des pécheurs. Ils ont ordonné des diaconesses, à qui ils ont permis de dire les oraisons & de lire l'évangile ; & elles ont célébré la liturgie avec Clement. Ils ont renversé de saintes images. Ils ont dit que la croix de saint Michel, qui fait une infinité de miracles, les faisoit par opération diabolique. Ils ont livré aux infidelles des femmes chrétiennes sous prétexte d'adultère. Les accusés ayant été exhortés à se défendre, Leonce proposa des excuses sur quelques-uns de ces articles, convenant des faits : mais le concile condamna sans distinction toutes les erreurs contenues dans l'écrit produit par l'accusateur, avec anathème contre ceux qui les soutiendroient ; & ordonna que l'écrit seroit conservé, & qu'on en envoyeroit une copie authentique sur les lieux. AN. 1143.

La même année 1143, le vendredi premier jour d'Octobre, la septième indiction étant commencée, le patriarche Michel tint un autre concile dans le palais Thomaïte, où assistèrent treize métropolitains & les grands officiers de l'empereur, le patriarche dit : nous avons reçu plusieurs avis fâcheux contre la réputation du moine Niphon ; & nous avons vu un écrit de lui envoyé nommément à plusieurs personnes de Cappadoce, & qu'il a reconnu lui-même. Nous avons aussi appris de plusieurs personnes dignes de foi, qu'il insulte à toute l'église, & qu'il traite tous les autres d'hérétiques. Il s'est présenté jusqu'à deux fois devant le concile qui a jugé qu'il étoit besoin d'un plus grand examen pour vérifier les avis que nous avons reçus, & connoître les sentimens de l'accusé ; & cependant le concile a craint que, s'il étoit en liberté, il ne communiquât ses erreurs à plusieurs au préjudice de leurs ames. *Ibid. p. 678.*

C'est pourquoi jusques à une plus ample information, nous avons ordonné qu'il sera conduit au monastère de la Peri-

AN. 1144. blepte : avec ordre à l'abbé, à l'économe & aux autres moines, de le mettre en retraite dans une cellule au-dedans du monastère, où personne du dehors ne puisse approcher de lui, sinon un seul serviteur ; qu'il ne parle à personne, ni laïque, ni ecclésiastique, ni même aux moines de la maison : qu'il n'écrive à personne, & ne lise que les livres que nous lui prescrirons. Sous peine d'excommunication, s'il écrit ou instruit quelqu'un en cachette ; & d'être tenu pour convaincu des rapports qui nous ont été faits contre lui. La periblepte est un titre de la Sainte Vierge, à qui ce monastère étoit dédié, comme qui diroit l'Admirable.

Cang. C. P. p. 94.

Environ cinq mois après, le patriarche Michel porta son jugement définitif contre Niphon, dans un concile tenu le mardi vingt-deuxième de Février, indiction septième, l'an 1144, où assistèrent onze métropolitains & les officiers de l'empereur. La sentence porte en substance : nous sommes aujourd'hui pleinement informés des erreurs que tient & enseigne le moine Niphon contre la sainte communion des mystères de JESUS-CHRIST, & sur d'autres articles, par le témoignage de tels & tels. Nous savons qu'il reconnoît pour orthodoxes les deux évêques de la province de Tyane que nous avons déposés depuis peu, & qu'il approuve leurs sentimens. Enfin nous lui avons ouï dire aujourd'hui publiquement, en notre présence, anathème au Dieu des Hébreux. C'est pourquoi nous avons ordonné qu'il soit enfermé sans aucune communication avec personne : & quiconque osera désormais communiquer avec lui, en quelque manière que ce soit, sera réputé être dans ses sentimens & puni comme tel. Le moine Niphon étoit entièrement ignorant des lettres humaines, mais il avoit étudié dès l'enfance les saintes lettres. En exécution de cette sentence on lui coupa sa barbe qui descendoit jusques aux talons, on l'enferma & il demeura dans sa retraite forcée pendant tout le patriarchat de Michel Oxite.

Ibid. p. 681.

Cinnam II. n. 10. p. 35.

IV.
Mort de Celestin. Lucius II pape.

Le pape Celestin, sachant que Pierre abbé de Clugni étoit en peine de l'état de l'église Romaine en ce temps de trouble & de sédition, lui écrivit comment il avoit été élu le troisième jour après la mort du pape Innocent, par les cardinaux prêtres & diacres assemblés dans l'église de Latran, avec les évêques & les sous-diacres, aux acclamations du clergé & du peuple Romain : ce sont ses termes. La lettre est

Celest. ep. 1. tom. X. conc. ep. 1031.
Pet. Clun. II. ep. 18.

datée du sixième de Novembre; & l'abbé Pierre la reçut le vingt-neuvième du même mois veille de saint André, & la fit lire en plein chapitre. C'est ce qu'il témoigne dans sa réponse, où il félicite le pape de ce que sa promotion a été plus pacifique que celles de tous ses prédécesseurs depuis Alexandre II. Il témoigne un grand désir de l'aller trouver, & de renouveller leur ancienne amitié; mais il n'en eut pas le temps: car le pape Celestin mourut l'année suivante 1144, le neuvième jour de Mars, après cinq mois & treize jours de pontificat, & fut enterré à saint Jean de Latran. AN. 1144.

Le saint siége ne vaqua encore qu'un jour; & le lendemain dixième de Mars, on élut Gerard prêtre cardinal du titre de sainte Croix en Jérusalem, qui fut nommé Lucius II, & couronné le dimanche de la passion douzième jour de Mars. Il étoit né à Bologne & chanoine régulier: ce fut le pape Honorius II qui le fit cardinal & bibliothécaire de l'église Romaine. Il rebâtit son église dont il augmenta les revenus, & y établit une communauté de chanoines réguliers. Le pape Innocent II, connoissant sa vertu & sa capacité, le fit chancelier après la mort d'Aimeri; & en mourant, il le fit camérier, lui confiant les biens de l'église Romaine. Il ne tint le saint siége qu'onze mois. *Cod. Vatic. ap. Bar.*

V. Dol soumis à l'archevêque de Tours. *Sup. l. LXIV. n. 16.* *Martenne collect. tom. 1. p. 780.*

Il jugea le différent qui duroit depuis si long-temps entre l'archevêque de Tours & l'évêque de Dol, touchant la juridiction sur les évêques de Bretagne, que le pape Urbain II avoit adjugée à l'archevêque de Tours cinquante ans auparavant. Le pape Lucius confirma ce jugement par une bulle adressée à Hugues, archevêque de Tours: où il dit, que le pape Innocent avoit commis cette affaire à Geoffroi, évêque de Chartres, son légat; qui ne l'ayant point terminée, l'évêque de Dol avoit prié le même pape de l'évoquer à soi, & l'avoit obtenu. Mais la mort du pape Innocent étant survenue, continue Lucius, vous vous êtes présentés l'un & l'autre devant nous: vous archevêque de Tours, avez produit les titres de votre église, entre autres la bulle du pape Urbain; à quoi l'évêque de Dol n'a rien répondu de raisonnable, ni soutenu sa prétention par l'autorité d'aucun pape. C'est pourquoi de l'avis de notre conseil où étoient plusieurs évêques, cardinaux, abbés, & nobles Romains, nous avons confirmé

An. 1144. ce jugement du saint siége, & vous avons investi de notre propre main par un bâton de l'obéissance de ces évêques. Ordonnant que tant l'évêque de Dol que tous les autres de Bretagne, soient désormais soumis à l'église de Tours comme à leur métropole. Avec cette restriction toutefois, que notre frère Geoffroi, évêque de Dol, tant qu'il gouvernera cette église, aura le pallium, & ne sera soumis qu'au pape.

Cette bulle est datée de Latran le quinzième de Mai 1144, & le pape y nomme en cet ordre ceux qui étoient de son conseil ; premièrement deux évêques cardinaux, puis Raimond, archevêque de Tolede, Henri, évêque de Vincheftre, Ulger d'Angers, & trois autres évêques François : puis les cardinaux prêtres & diacres : ensuite Pierre de Clugni & deux autres abbés, & enfin les nobles Romains. On garde encore à Tours le bâton par lequel le pape donna cette investiture. En conséquence de cette bulle, le pape Lucius écrivit aux évêques de saint Brieu & de Treguier, pour les absoudre de l'obéissance qu'ils avoient promise à l'évêque de Dol, & leur enjoindre de la rendre à l'archevêque de Tours. Il écrivit aussi au comte Geoffroi & aux seigneurs de Bretagne, pour leur enjoindre de ne point s'exposer à l'exécution de ce jugement.

Sup. l. LXIII. n. 43. Luc. ep. 3. Raimond, archevêque de Tolede, étant à Rome, obtint de son côté la confirmation de la primatie, déjà donnée à cette église par Urbain II sur toute l'Espagne, cinquante-six ans auparavant. La bulle de Lucius, datée du treizième de Mai 1144, porte entre autres clauses, que les diocèses des villes qui ont perdu leurs métropolitains par l'invasion des Sarrasins, seront soumis à l'archevêque de Tolede, tant qu'ils demeureront en cet état. Sous ce même pontificat, Alfonse, duc de Portugal & depuis roi, promit à l'église Romaine un cens annuel de quatre onces d'or, payable par lui & par ses héritiers.

Inn. III. lib. 1. ep. 99. Baluz. Misc. lib. 2. p. 220.

VI. Lettres des Romains au roi Conrad. Otto Frising. VII. Chr. c. 31.

Cependant les Romains, poussant toujours leur entreprise, ajoutèrent un patrice aux sénateurs qu'ils avoient déjà établis, & donnèrent cette dignité à Jourdain, fils de Pierre de Leon, se soumettant à lui comme à leur prince : puis ils allèrent trouver le pape, & lui demandèrent tous les droits régaliens dont il jouissoit, tant à Rome que dehors, comme appartenans à leur patrice. Car ils soutenoient que le pape devoit se contenter, pour sa subsistance, des dixmes

dîxmes & des oblations, comme les anciens évêques. Le pape ainsi persécuté eut recours à Conrad, roi des Romains; & lui écrivit une lettre fort soumise, pour l'inviter à prendre la protection de l'église Romaine. Les Romains séditieux écrivirent de leur côté à Conrad une lettre, où ils soutiennent qu'ils n'agissent que pour son service, & pour remettre l'empire Romain en l'état où il étoit du temps de Constantin & de Justinien. Pour cet effet, ajoutent-ils, nous avons pris les tours & les maisons fortes des plus puissans de Rome, qui vouloient résister à votre majesté, avec le Sicilien & le pape. Nous en gardons quelques-unes pour votre service, & nous avons abattu les autres. Nous sommes traversés en ce dessein par le pape, les Frangipanes, les fils de Pierre de Léon, excepté Jourdain notre chef, par Ptolomée & plusieurs autres. Ils continuent en priant le roi de ne pas écouter les calomnies qu'on lui rapportera contre eux; & de venir s'établir à Rome, pour commander plus absolument que ses prédécesseurs à l'Italie & à l'Allemagne, ayant ôté l'obstacle qu'y mettent les clercs. Et ensuite: nous avons appris que le pape a traité avec le Sicilien, & lui a accordé la verge, l'anneau, la dalmatique, la mitre & les sandales, & de ne point envoyer chez lui de légat qu'il ne le demande; & le Sicilien lui a donné beaucoup d'argent à votre préjudice. Le roi Conrad ne fit pas plus de cas de cette lettre, que de plusieurs autres que les mêmes Romains lui avoient écrites, & qui étoient demeurées sans réponse: au contraire il reçut fort bien les envoyés du pape, entre lesquels étoit Gui de Pise, cardinal & chancelier.

AN. 1144.

VII. Mort de Lucius. Eugene III pape.

Par une lettre du pape Lucius à Pierre, abbé de Clugni, du vingt-deuxième de Septembre 1144, on voit qu'il avoit eu une conférence avec le roi de Sicile, & qu'il avoit fait une trêve avec lui. Par la même lettre le pape mande à l'abbé Pierre de lui envoyer treize de ses moines, pour les placer à Rome, comme il fit en leur donnant le monastère de S. Sabas fondé dès le temps de S. Gregoire, afin d'y rétablir l'observance: à la charge que ce monastère seroit dans la dépendance de l'abbé de Clugni. C'est ce qui paroît par la bulle du dix-neuvième de Janvier 1145, indiction huitième. Le pape Lucius mourut le treizième de Février suivant, ayant tenu le saint siége onze mois & quatre jours, & fut enterré dans l'église de Latran.

Epist. 1.

Epist. 6.

Pap. Conat.

AN. 1145.
Vita S. Bern. III. c. 7. n. 23. ep. ap. Bern. 343. 344. 345.

Dès le lendemain quatorzième de Février, les cardinaux, assemblés dans l'église de saint Cesaire, élurent pour lui succéder Bernard, abbé de saint Anastase à Rome. Il étoit de Pise & avoit été vidame de cette église: depuis il entra dans l'ordre de Cîteaux & passa quelque temps à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard. Atenulfe, abbé de Farfe en Italie, ayant demandé à saint Bernard des moines pour fonder une communauté, le saint abbé lui envoya Bernard de Pise avec quelques autres: mais le pape Innocent les prit pour lui-même, & leur donna l'église & le monastère de saint Anastase, martyr à Rome près les eaux Salviennes, qu'il fit réparer, & en fit abbé Bernard de Pise l'an 1140. Il en fut donc tiré pour être pape, & sitôt qu'il fut élu on le mena au palais de Latran, on le fit asseoir selon la coutume dans la chaire pontificale, & on le nomma Eugene III. Il devoit être sacré le dimanche suivant à saint Pierre: mais il fut averti que les sénateurs avoient résolu de faire casser son élection par violence, s'il ne confirmoit le sénat nouvellement établi. C'est pourquoi il sortit de Rome la nuit avec quelques cardinaux & se retira à la forteresse de Monticelle; & le lendemain ayant rassemblé tous les cardinaux qui s'étoient dispersés, craignant la fureur du peuple: il se rendit avec ses domestiques au monastère de Farfe, où il fut sacré le dimanche suivant qui étoit la Sexagésime & le dix-huitième de Février. Il tint le saint siége huit ans & quatre mois.

Cod. Vatic. ap. Baron.

VIII.
Lettres de S. Bernard.
Epist. 237.

Quand saint Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux cardinaux & aux évêques de la cour de Rome en ces termes: Dieu vous le pardonne, qu'avez-vous fait? vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans la foule & dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous pensé, de vous jeter tout d'un coup après la mort du pape sur un homme rustique, & lui faire tomber des mains la cognée & la bêche, pour le traîner au palais, l'élever sur la chaire, & le revêtir de pourpre? Ne semble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-dessus des princes, commander aux évêques, disposer des royaumes & des empires? Je ne nie pas que ce ne puisse être un miracle, vu que j'entends dire à plusieurs que c'est l'ouvrage de Dieu. Mais je ne suis pas sans inquiétude: je crains qu'étant modeste & accoutumé au

repos, il ne s'acquitte pas des fonctions pontificales avec toute l'autorité nécessaire. Quels pensez-vous que soient maintenant les sentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du secret de la contemplation & de la solitude du cœur, comme un enfant du sein de sa mère, pour le produire en public & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & désagréables? Hélas! si la main de Dieu ne le soutient, il faut qu'il succombe sous ce fardeau, formidable aux anges mêmes. S. Bernard conclut en exhortant les cardinaux à conserver leur ouvrage, & assister le nouveau pape de leurs conseils.

An. 1145.

Il n'écrivit pas sitôt au pape même, s'attendant qu'il lui écriroit le premier, & lui envoyeroit quelqu'un lui apprendre les circonstances de sa promotion. Enfin pressé par ses amis, il lui écrivit à l'occasion de l'archevêque d'Yorck. En cette lettre il lui dit: mon fils Bernard, par un changement heureux, est devenu mon père Eugene: il reste que ce changement passe aussi à l'église votre épouse, qu'elle change en mieux; & que vous ne la regardiez pas comme étant à vous, mais comme étant à elle, & comme étant obligé à donner, s'il est besoin, votre vie même pour elle. Si J. C. vous a envoyé, vous croirez être venu, non pour être servi, mais pour servir; & il y a d'autant plus de sujet de l'espérer, que vous aviez déja appris à n'être plus à vous-même. L'église a donc raison de se réjouir, puisqu'elle attend plus de vous que d'aucun de ceux qui vous ont précédé depuis long-temps; & je m'en réjouis aussi, mais avec crainte, considérant le péril d'une dignité si éminente.

ep. 238.

Il vient ensuite à l'affaire d'Yorck, dont il avoit écrit deux ans auparavant au pape Celestin & aux prélats de la cour de Rome, se plaignant qu'au lieu d'exécuter le jugement du pape Innocent, on écoutoit encore Guillaume intrus dans ce siége à la honte de l'église Romaine. Dans la lettre au pape Eugene il ajoute: puissé-je, avant que de mourir, voir l'église comme en ses premiers jours; quand les apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des ames! Que je souhaite que vous disiez comme celui dont vous remplissez la chaire: ton argent périsse avec toi! Parole magnifique, parole foudroyante, capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'est ce que l'église attend de vous: vous êtes établi sur les na-

ep. 235. 236.

Act. VIII. 20.

Jerem. I.

AN. 1145. tions & les royaumes, pour arracher & détruire, édifier & planter. A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit en eux-mêmes : la cognée est maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne est venu. Prenez donc courage, faites sentir votre pouvoir à vos ennemis : mais souvenez-vous toujours que vous êtes homme. Pensez combien de papes vous avez vu mourir à vos yeux ; & souvenez-vous que, comme vous occupez leur siége, vous les suivrez bientôt dans le tombeau. Cette lettre fut suivie de près de deux autres, touchant la même affaire de l'archevêque

epist. 239. d'Yorck. Dans la première S. Bernard dit : je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis pape, & non pas vous ; ceux qui ont des affaires viennent fondre sur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis il y en a à qui je ne puis en conscience refuser mes offices.

epist. 240. Dans l'autre, il félicite Eugene des exemples de justice qu'il avoit déjà donnés.

IX.
Robert Pullus cardinal.
ep. 203. & ib. Mabill.

S. Bernard écrivit aussi au cardinal Robert Poulain ou Pullus, chancelier de l'église Romaine. C'étoit un savant Anglois qui avoit enseigné quelque temps à Paris ; & saint Bernard avoit alors prié son évêque de l'y laisser, à cause de sa saine doctrine. Etant retourné en Angleterre, il rétablit les études à Oxfort, où elles étoient presque éteintes : puis le pape Innocent II, connoissant son mérite, l'appela à Rome, & Lucius II le fit cardinal du titre de

ep. 361. al. 324. ib. Mabill. saint Eusebe, & ensuite chancelier de l'église Romaine. C'est le premier cardinal Anglois que l'on connoisse. Saint Bernard lui écrivit donc incontinent après la promotion du pape Eugene, bénissant Dieu d'avoir préparé au pape un tel secours : car le chancelier étoit son principal ministre. Il exhorte le cardinal Robert à s'acquitter de sa charge avec fidélité & avec prudence, pour empêcher le pape d'être surpris par les artifices des méchans dans la multitude des affaires qui l'environnoient. Robert n'exerça la charge de chancelier que pendant les

Edit. 1655. trois premières années du pape Eugene. Nous avons de lui un corps entier de théologie sous le titre de sentences, divisé en huit parties ; où il traite solidement les principales questions qui étoient agitées de son temps, tant sur les mystères, que sur les sacremens ; & les résout par l'autorité de l'écriture & des pères : mais il a quelques opinions singulières.

Le pape Eugene après son sacre passa dans des places fortes, pour éviter la fureur du peuple Romain; puis il vint à Viterbe, où il fit quelque séjour. Cependant Arnaud de Bresse vint à Rome & y échauffa la révolte qui n'étoit déjà que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conseils du sénat, la valeur & la discipline de leurs armées, avoient soumis toute la terre à leur domination. Il disoit qu'il falloit rebâtir le Capitole, & rétablir la dignité du sénat & l'ordre des chevaliers : que le gouvernement de Rome ne regardoit point le pape, & qu'il devoit se contenter de la juridiction ecclésiastique. Les Romains, avec Jourdain leur patrice, excités par ces discours, abolirent la dignité du préfet de Rome, & contraignirent tous les principaux des nobles & des citoyens de se soumettre au patrice. Ils abattirent non-seulement les tours de quelques laïques les plus distingués, mais encore les maisons des cardinaux & des ecclésiastiques, & firent un butin immense. Ils fortifièrent l'église de S. Pierre où ils contraignoient à force de coups les pélerins de faire des offrandes, pour en profiter; & en tuèrent quelques-uns jusques dans le vestibule de l'église, parce qu'ils le refusoient.

AN. 1145. X. Le pape à Viterbe. Otto Fris. VII. Chr. c. 31. Id. II. Frid. c. 20. Chr. c. 31.

Pendant que le pape Eugene étoit à Viterbe, il lui vint des députés des évêques d'Arménie, & de leur catholique ou patriarche, qui avoit, selon eux, sous sa juridiction plus de mille évêques. Ils avoient été dix-huit mois à leur voyage; & étant arrivés à Viterbe, ils saluèrent le pape, lui offrant de la part de leur église toute sorte de soumission. Ils venoient consulter l'église Romaine & se rapporter à son jugement touchant les différents qu'ils avoient avec les Grecs : car ils ne mettent point d'eau dans le vin pour le saint sacrifice, comme font les Grecs & les Latins quoiqu'ils y emploient du pain levé comme les Grecs, & ils ne font qu'une fête de Noël & de l'Epiphanie. Le pape les reçut agréablement, & les fit assister à la messe : où même il voulut qu'ils vissent de près ce que le saint sacrifice a de plus secret, afin d'observer tout exactement. Un de ces députés rapporta depuis : qu'assistant ainsi à la messe le dix-huitième de Novembre, jour de la dédicace de S. Pierre de Rome, il avoit vu sur la tête du pape officiant, un rayon de soleil, & deux colombes qui montoient & des-

VII. Chr. c. 32.

AN. 1145. cendoient, sans qu'il pût découvrir par où entroient ces colombes ou cette lumière. C'est ce que cet évêque Arménien témoigna devant toute la cour Romaine, & que cette merveille l'excitoit d'autant plus à rendre obéissance au saint siége.

c. 33. Otton évêque de Frisingue, qui rapporte ce fait, étoit alors à Viterbe; où il dit avoir aussi vu Hugues évêque de Gabale en Syrie, qui avoit le plus travaillé à soumettre Antioche au saint siége. Il se plaignoit de son patriarche & de la mère du prince d'Antioche, & prétendoit la dixme des dépouilles prises sur les Sarrasins, à l'exemple de Melchisedec qui l'avoit reçue d'Abraham. Il demandoit sur ce sujet la protection du pape. L'évêque de Gabale parloit d'un prince chrétien, mais Nestorien, nommé le prêtre Jean, qui régnoit à l'extrémité de l'Orient, & qui avoit remporté des victoires considérables sur les Persans; on disoit qu'il vouloit venir au secours de l'église de Jérusalem. C'est la première fois que je trouve dans nos auteurs ce nom de prêtre Jean, pour marquer un prince.

Gen. XVI. 20.

XI. Seconde croisade publiée.

Otto. 7. Chr. Ibid. c. 30. Tyr. XVI. c. 5.

Mais le sujet le plus important du voyage de l'évêque de Gabale, étoit de demander du secours pour l'église d'Orient consternée par la perte d'Edesse. Car cette ville n'étant point secourue contre Zengui, qui l'assiégeoit depuis deux ans, il la prit enfin le jour de Noël 1144, & fit un grand massacre des habitans qui étoient tous chrétiens, parce qu'elle n'étoit jamais tombée au pouvoir des infidelles. L'archevêque nommé Hugues, voulant en sortir lors de la prise, fut étouffé dans la foule: ce qui fut regardé comme une punition de son avarice. Car il avoit amassé de grands trésors, qui auroient pu sauver la ville, s'il les avoit employé à payer les troupes. Edesse étant prise, les églises furent profanées, principalement celle de la sainte Vierge, & celle où étoient les reliques de S. Thomas. L'évêque de Gabale racontoit avec larmes ces tristes nouvelles, résolu de passer les Alpes, & d'aller demander du secours au roi des Romains & au roi de France pour les chrétiens d'outre-mer.

Nous avons la lettre que le pape Eugene écrivit à ce sujet au roi Louis le jeune, datée du premier jour de Décembre à Vetralle près de Viterbe. Il y exhorte tous les François, principalement les puissans & les nobles, & même

epist. 1.

leur enjoint pour la rémiſſion de leurs péchés, de prendre les armes pour la défenſe de l'égliſe Orientale que leurs pères ont délivrée aux dépens de leur ſang. Il accorde à ceux qui s'engageront à cette ſainte entrepriſe, la même indulgence que donna le pape Urbain II à la première croiſade. Il met leurs ſemmes, leurs enfans & leurs biens ſous la protection de l'égliſe: défend d'intenter aucune action contre eux pour ce qu'ils poſsèdent paiſiblement: décharge les croiſés des uſures qu'ils doivent pour le paſſé, & leur permet d'engager leurs fiefs à des égliſes ou à des particuliers, en cas que leurs ſeigneurs ne veuillent ou ne puiſſent leur prêter de l'argent. Au reſte il exhorte les croiſés à ne point porter d'habits précieux, & ne point mener de chiens ou d'oiſeaux pour la chaſſe ni tout ce qui ne ſert qu'au plaiſir.

AN. 1145.

Sup. liv. LXIV. *n.* 32.

Avant que cette lettre fût apportée en France, le roi avoit déjà réſolu de ſe croiſer pour accomplir le vœu qu'avoit fait Philippe ſon frère aîné, & que ſa mort imprévue l'avoit empêché d'accomplir. Il déclara ce deſſein à quelques-uns des ſeigneurs de ſa cour, qui lui conſeillèrent d'appeler S. Bernard & le conſulter. Le ſaint abbé répondit qu'il ne falloit rien réſoudre ſur une affaire de cette importance, ſans avoir conſulté le pape. Le roi déclara encore ſon deſſein aux évêques & aux ſeigneurs, dans la cour qu'il tint à Bourges à la fête de Noël, 1145. Geoffroi évêque de Langres y parla avec tant de force ſur la priſe d'Edeſſe, qu'il tira les larmes des aſſiſtans, & les exhorta à ſe croiſer avec le roi, qui les excitoit aſſez par ſon exemple. Pour cet effet on indiqua une autre aſſemblée à Vezelai pour la fête de Pâque prochaine, afin d'y réſoudre la croiſade plus ſolennellement: cependant le roi envoya au pape pour l'inſtruire de ce qui s'étoit paſſé. En cette aſſemblée de Bourges, Samſon archevêque de Reims donna la couronne au roi, ſuivant la coutume des grandes fêtes: de quoi Pierre archevêque de Bourges ſe plaignit au pape, comme d'une entrepriſe ſur ſes droits.

Otto Friſ. 1. *Friſ. c.* 24. *Tom.* X. *conc. p.* 1099.

Eug epiſt. 8.

XII. Le pape à Rome.

Otto VII. *Chr. c.* 31. 34.

Cependant le pape Eugene, pour réduire les Romains rebelles, commença par excommunier Jourdain leur prétendu patrice, avec quelques-uns de ſes partiſans. Enſuite il ſe ſervit des troupes des Tirburtins, anciens ennemis des Romains, qu'il réduiſit ainſi à lui demander la paix. Mais il ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le patriciat, de rétablir le pré-

AN. 1145. ſet en ſa première dignité, & de reconnoître que les ſénateurs ne tenoient leur autorité que du pape. Il rentra ainſi à Rome où il fut reçu avec une joie ſingulière, parce qu'on ne s'attendoit pas à l'y voir ſitôt. Le peuple vint en foule au devant de lui avec des rameaux à la main, & ſe proſternoit à ſes pieds : toutes les compagnies marchoient avec leurs bannières, les juifs mêmes y vinrent avec le livre de la loi porté ſur les épaules. Le pape, étant ainſi rentré dans Rome, y célébra la fête de Noël 1145, & logeoit au palais de Latran. Mais il n'y demeura pas long-temps : car comme les Romains le ſollicitoient de jour en jour de ruiner Tibur, il fut obligé, pour éviter leurs importunités, de paſſer au-delà du Tibre, c'eſt-à-dire comme l'on croit, au château ſaint Ange. Saint Bernard, connu & reſpecté à Rome par les grandes choſes qu'il y avoit faites pour le pape Innocent, écrivit aux Romains pour les ramener à l'obéiſſance du pape Eugene. Il s'excuſe d'abord de ce qu'étant ſi peu conſidérable par lui-même, il s'adreſſe à un peuple illuſtre & ſublime : mais, dit-il, c'eſt la cauſe commune; & quand le chef eſt attaqué, la douleur s'étend à tous les membres. Il leur reproche enſuite d'agir contre leurs propres intérêts, en s'élevant contre le ſaint ſiége, dont la prééminence fait leur gloire ; & les fait ſouvenir des déſordres arrivés chez eux par le ſchiſme d'Anaclet, lorſque les égliſes de Rome furent dépouillées de leurs ornemens & de leurs tréſors, & leurs revenus diſſipés. Il leur repréſente les maux de la diviſion entre les citoyens, les parens & les proches; & finit en les exhortant à ſe réconcilier à Dieu, aux Apôtres & à leurs autres ſaints protecteurs.

Cod. Vatic. ap. Baron.

Epiſt. 243.

Cette lettre eſt toute pathétique; & ſaint Bernard n'y traite point la queſtion contre les Arnaudiſtes : à qui il falloit, ce ſemble, prouver en général que la ſeigneurie temporelle n'eſt pas incompatible avec la puiſſance ſpirituelle, & en particulier que le pape étoit légitime ſeigneur de Rome; mais il ne paroît pas que perſonne doutât alors de la donation de Conſtantin. Le ſaint abbé écrivit de même au roi Conrad, appuyant ſur la concorde qui doit régner entre le royaume & le ſacerdoce ; & l'exhortant à protéger l'égliſe, & à réprimer l'inſolence & la témérité des Romains.

Ep. 244.

XIII. Evêché de To[illegible].

Pendant que le pape Eugene étoit réfugié au-delà du Tibre, il termina l'affaire qui duroit depuis ſi long-temps pour

le rétabliſſement de l'évêché de Tournai. Les chanoines de cette égliſe ayant appris combien le nouveau pape étoit déſintéreſſé, le firent inſtruire de leur affaire, & lui demandèrent ſa réſolution. Il répondit qu'il feroit tout ce que lui en manderoit l'abbé de Clairvaux. Les chanoines, ayant reçu les lettres de ſaint Bernard, les envoyèrent à Rome par leurs députés, dont le chef étoit Letbert. Il expliqua au pape toute l'affaire, le ſuppliant de la terminer; & comme le pape vouloit lui donner des lettres en vertu deſquelles on feroit à Tournai une nouvelle élection, Letbert répondit qu'il ne ſe chargeroit jamais de telles lettres: mais que, ſi le pape vouloit lui donner de ſa main un évêque tout ſacré, il retourneroit avec lui, & qu'il feroit reçu à Tournai avec l'honneur convenable. Le pape cédant enfin aux inſtances & à la fermeté de Letbert, lui demanda qui dans ſa cour il vouloit choiſir pour évêque. Letbert, s'en rapporta au pape, qui aſſembla les cardinaux & leur en demanda leur avis. Anſelme abbé de ſaint Vincent de Laon, & auparavant moine de ſaint Médard de Soiſſons, étoit venu à Rome pour quelques affaires de ſon égliſe; & il étoit très-connu à la cour du pape, qui le nomma pour évêque de Tournai. Letbert & les autres députés l'élurent auſſitôt, & le préſentèrent au pape pour le ſacrer. Anſelme s'en défendit diſant qu'il étoit attaqué d'une infirmité conſidérable, & qu'il devoit plutôt ſonger à la mort qu'à l'épiſcopat: mais le pape perſiſta, l'obligea à ſe ſoumettre par obéiſſance, & le ſacra ſolennellement le quatrième dimanche de carême, qui cette année 1146 étoit le dixième jour de Mars. Enſuite il fit expédier pluſieurs lettres en ſa faveur. La première adreſſée au clergé & au peuple de Tournai, par laquelle il leur ordonne de le reconnoître pour évêque; & les abſout du ferment de fidélité ou d'obéiſſance qu'ils pourroient avoir fait à l'évêque de Noyon. La ſeconde lettre eſt adreſſée au roi de France, pour l'exhorter à reconnoître & protéger le nouvel évêque de Tournai. Ces deux lettres ſont du quinzième de Mars. Le pape écrivit auſſi pour ce ſujet à Thierri comte de Flandre, à Simon évêque de Noyon, à Samſon archevêque de Reims, & aux autres évêques de la province. Ces lettres eurent leur effet, & Anſelme fut reçu ſans oppoſition dans le ſiége de Tournai. Ainſi fut terminée cette grande affaire, commencée cinquante ans auparavant ſous le pontificat d'Urbain II; & l'évêché

AN. 1146.

Narrat. Tornac.

Spicil. tom. 12. p. 483.

V. Herman. de mirac. lib. III. c. 20. & 21. poſt. Guib.

Eug. ep. 63. 64. ex tom. 5. Spicil. p. 565.

Sup. liv. LXIV. n. 48.

Sup. liv. XXXII. n. 43.

An. 1145. de Tournai est demeuré séparé de celui de Noyon, après lui avoir été joint depuis le temps de saint Médard pendant six cents ans.

XIV. Croisade en France. tom. x. conc. p. 1100. Otto 1. Frid. c. 36. Vita lib. III. c. 4.

Le roi Louis le jeune, ayant reçu du pape une réponse favorable touchant la croisade, tint un grand parlement à Vezelai en Bourgogne: où l'on croyoit alors avoir les os de sainte Magdelaine, comme témoigne Otton de Frisingue. On tint ce parlement à la fête de Pâque, qui cette année 1146 fut le trente-unième de Mars. Les évêques & les seigneurs de France s'y trouvèrent en grand nombre, & entre plusieurs abbés, saint Bernard fut chargé de prêcher la croisade. Le roi l'y avoit déjà invité jusques à deux fois, & le pape lui en avoit écrit: mais il ne put s'y résoudre, qu'après en avoir reçu l'ordre exprès par la lettre générale du pape. Comme il n'y avoit point à Vezelai de lieu assez grand pour contenir toute la multitude qui s'y étoit assemblée: on dressa en plaine campagne un échafaud, sur lequel le saint abbé monta avec le roi. Il prêcha fortement, le roi parla aussi sur le même sujet: on lut la lettre du pape; & de tous côtés on s'écria pour demander des croix. On en avoit préparé un paquet qui fut bientôt distribué; & comme il ne suffisoit pas, Bernard fut obligé de mettre en pièces ses habits pour y suppléer; & il fit en cette occasion un grand nombre de miracles. Avec le roi se croisèrent la reine Alineor son épouse, & grand nombre de seigneurs: entre autres Alfonse comte de saint Gilles & de Toulouse, Henri fils de Thibaut, comte de Blois & de Champagne, Gui comte de Nevers, & son frère Renaud comte de Tonnerre, Robert comte de Dreux frère du roi, Ives comte de Soissons: entre les prélats on nomme Simon évêque de Noyon, Geoffroi de Langres, Arnoul évêque de Lisieux dès l'an 1141.

(Bern. ep. 247. — V. Mabill. ep. 248. de S. Bern.)

Pour régler plus particulièrement le voyage, on indiqua un autre parlement à Chartres au troisième dimanche d'après Pâque, vingt-unième d'Avril. Pierre abbé de Clugni y fut invité comme un de ceux dont le conseil étoit le plus nécessaire. Saint Bernard & l'abbé Suger lui en écrivirent; & par ses réponses on voit combien il étoit touché du péril de l'église d'Orient: mais il s'excusa de se trouver à l'assemblée de Chartres, tant sur sa mauvaise santé, que sur ce qu'il avoit convoqué un chapitre à Clugni pour le même jour. Amedée archevêque de Lyon, & Geoffroi archevêque de Bor-

(lib. 2 p. 147. Bern. ep. 364. Petr. VI. ep. 17. 18. 19. 20. Duchesne. hist. tom. 4. ep. 134. 135.)

deaux, s'en excusèrent auſſi : le premier, principalement à cauſe du refus que faiſoit l'archevêque de Sens de le reconnoître pour primat. L'aſſemblée de Chartres ſe tint, & tous d'un conſentement unanime y voulurent élire ſaint Bernard pour chef de la croiſade : mais il le refuſa conſtamment, comme il le manda au pape Eugene dans une lettre, où il l'exhorte à preſſer avec tout le zèle poſſible cette entrepriſe, & à employer à cette occaſion les deux glaives de l'égliſe. AN. 1140. *epiſt.* 256.

C'eſt que ſur le fondement de cette parole des Apôtres à JESUS-CHRIST : Seigneur, voici deux glaives; on prétendoit que ces deux glaives ſignifioient la puiſſance temporelle qu'on appeloit le glaive matériel, & la puiſſance eccléſiaſtique qu'on appeloit le glaive ſpirituel; & c'eſt en ce ſens que ſaint Bernard dit dans cette lettre : L'un & l'autre glaive appartient à Pierre; l'un doit être tiré à ſa ſollicitation, l'autre de ſa main, toutes les fois qu'il en eſt beſoin. C'eſt de celui qui convenoit le moins à Pierre, qu'il lui fut dit de le mettre dans le fourreau. Il étoit donc auſſi à lui, mais il ne le devoit pas tirer de ſa main. Je crois qu'il eſt temps & même néceſſaire de les tirer tous deux, pour la défenſe de l'égliſe d'Orient. Cette allégorie des deux glaives, ſi célèbre dans la ſuite, avoit déjà été marquée dans un écrit de Geoffroi abbé de Vendôme. Saint Bernard l'étend ici davantage; & il eſt clair que dans l'affaire dont il s'agit, c'eſt-à-dire dans la croiſade, c'étoit le pape qui excitoit les princes chrétiens à employer le glaive matériel contre les infidelles : mais S. Bernard ne prétendoit pas pour cela qu'ils ne puſſent entreprendre aucune guerre ſans la permiſſion du pape. *Luc.* XXII. 38. *Jo.* XVIII. 11. *Geoff. opuſ.* 4. *Sup. l.* LXVII. *n.* 26.

Il continue dans ſa lettre : vous aurez déjà appris, ſi je ne me trompe, comment dans l'aſſemblée de Chartres (j'admire par quelle vue) on m'a choiſi pour chef & pour général d'armée. Mais ſoyez aſſuré que ce n'a été, ni par mon conſeil, ni de mon conſentement. Il ne me ſeroit pas même poſſible, autant que je puis meſurer mes forces, d'arriver juſques-là. Qui ſuis-je, pour ranger des armées en bataille & marcher à la tête des troupes ? Qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profeſſion, quand j'en aurois la force & la capacité? Je vous conjure, par la charité que vous me devez, de ne me pas expoſer à la volonté des hommes, mais

AN. 1146. ep. 224. de consulter en tout celle de Dieu. Dans une autre lettre au pape écrite la même année, il marque ainsi le succès de ses prédications pour la croisade : vous avez commandé, j'ai obéi, & votre autorité a rendu mon obéissance féconde ; les villes & les châteaux deviennent déserts, & on voit partout des veuves dont les maris sont vivans.

ep. 365. al. 322. Saint Bernard écrivit aussi une lettre circulaire, pour exciter à la croisade, qui se trouve en différens exemplaires, adressée diversement, pour l'Allemagne, pour l'Angleterre, pour la Lombardie ; & il en fit écrire une à peu près pareille par Nicolas son secrétaire, pour le comte & les seigneurs de Bretagne en particulier. Dans la grande lettre circulaire, il relève d'abord la dignité des lieux saints, & le péril où ils sont exposés d'être profanés de nouveau par les infidelles ; puis il relève l'utilité de la croisade, en disant : combien de pécheurs, confessant leurs fautes avec larmes, en ont obtenu le pardon en ces lieux, depuis que la valeur de vos pères en a banni l'impureté des païens ? L'ennemi le voit & en frémit de rage. Et ensuite : n'est-ce pas une occasion précieuse de salut, & une invention digne des profondeurs de la bonté divine, que le Tout-puissant daigne appeler à son service des homicides, des voleurs, des adultères, des parjures, des hommes chargés de toutes sortes de crimes, comme si c'étoit des justes ? Il veut être votre débiteur, afin de vous rendre pour récompense le pardon de vos péchés & la gloire éternelle. Le saint abbé les exhorte à ne plus tourner leurs armes les uns contre les autres pour la perte de leurs ames, & à employer leur courage plus utilement. Il marque l'indulgence de la croisade, qui fait obtenir le pardon de tous les péchés que l'on aura confessés d'un cœur contrit.

XV. S. Bernard empêche de tuer les Juifs. Au reste, ajoute-t-il, je vous avertis de ne pas croire à tout esprit, & de régler votre zèle selon la science. Il ne faut point persécuter les Juifs, il ne faut point les tuer, ni même les chasser. Ce sont comme des lettres vivantes, qui nous représentent la passion de Notre-Seigneur. C'est pour cela qu'ils sont dispersés dans tous les pays du monde : afin que, souffrant la juste peine d'un si grand crime, ils rendent témoignage à notre rédemption. Toutefois ils se convertiront à la fin, après que la multitude des gentils sera entrée dans l'église. Si nous en attendions autant des païens, Rom. XI. 25.

il faudroit les souffrir, plutôt que de leur faire la guerre : mais puisqu'ils ont commencé à nous attaquer, il faut que ceux qui ont droit d'user du glaive, repoussent la force par la force. Or il est de la piété chrétienne, d'épargner ceux qui sont soumis, comme de dompter les superbes. Enfin S. Bernard avertit les croisés, de ne choisir pour chefs que des guerriers & les plus expérimentés ; & de marcher tous ensemble en corps d'armée, pour éviter l'inconvénient de ceux qui suivirent témérairement Pierre l'ermite à la première croisade.

AN. 1146.

Sup. l. LXIV. *n.* 40.

Ce que le saint abbé dit ici des Juifs, regarde le zèle indiscret d'un moine nommé Rodolfe, qui prêchoit en même-temps la croisade à Cologne, à Mayence, à Vormes, & aux autres villes proche du Rhin. Il faisoit profession d'une grande sévérité, mais il étoit peu instruit ; & dans ses prédications, il disoit qu'il falloit tuer les Juifs, comme les ennemis de la religion chrétienne : & ses discours séditieux firent un tel effet, qu'en plusieurs villes de Gaule & de Germanie il y eut un grand nombre de Juifs massacrés. Henri archevêque de Mayence en ayant écrit à saint Bernard, il lui répondit : cet homme n'a aucune mission, ni des hommes, ni de Dieu. Que s'il se vante d'être moine ou ermite, & prétend par-là s'attribuer la liberté de prêcher : il doit savoir que le devoir d'un moine n'est pas d'enseigner, mais de pleurer ; & que la ville doit être pour lui une prison, & la solitude un paradis. Il y a en celui-ci trois choses très-dignes de repréhension : l'usurpation du ministère de la parole, le mépris des évêques, l'approbation de l'homicide. L'église triomphe plus glorieusement des Juifs, les convaincant ou les convertissant de jour en jour, que si elle les faisoit passer une fois au fil de l'épée ; & ce n'est pas en vain qu'elle fait pour eux cette prière, où elle demande à Dieu d'ôter le voile de leurs cœurs. C'est l'oraison du vendredi saint. Saint Bernard conclut, que Rodolfe est plein de l'esprit d'arrogance, & cherche à se faire un grand nom.

Otto. I. *Frid. c.* 27.

epist. 363. *al.* 323.

Pierre abbé de Clugni étoit dans le même sentiment au sujet des Juifs, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit au roi Louis vers le même temps, pour lui souhaiter un heureux succès dans sa croisade. Il convient que les Juifs sont les plus grands ennemis des chrétiens, & pires que les Sarra-

IV. *ep.* 36.

AN. 1146.

fins : toutefois il ne veut pas qu'on les fasse mourir, mais qu'on les réserve à un plus grand supplice ; qui est d'être toujours esclaves, timides & fugitifs. Ce qu'il demande au roi, c'est de les punir en ce qu'ils ont de plus cher, qui est leur argent : leur ôtant les gains illicites qu'ils font sur les chrétiens, non-seulement par les usures, mais par les larcins dont ils sont complices & receleurs, principalement de l'argenterie des églises. Car les voleurs, ne trouvant point de chrétiens qui voulussent acheter des vases sacrés, les vendoient à des Juifs qui les fondoient ou les employoient à des usages profanes. L'abbé de Clugni exhorte le roi à punir ces sacriléges, & à prendre sur les Juifs de quoi faire la guerre aux Sarrasins.

XVI. S. Bernard en Allemagne.

Otto. I. Frid. c. 39. IV. c. Vita S. Bern. l. VI. c. I.

Saint Bernard alla lui-même prêcher la croisade en Allemagne, & vint à Mayence, où il trouva le moine Rodolfe en grand crédit auprès du peuple. Il le fit venir, lui représenta qu'il agissoit contre le devoir de sa profession, & enfin le réduisit à lui promettre obéissance & à retourner dans son monastère. Le peuple en fut fort indigné, & vouloit exciter une sédition, s'il n'eût été retenu par la considération de la sainteté de Bernard. Étant allé à Francfort trouver le roi Conrad pour mettre la paix entre lui & quelques seigneurs, il prit le roi en particulier, & l'exhorta à se croiser lui-même pour le salut de son ame ; mais le roi lui dit qu'il n'y avoit point d'inclination, & le saint abbé n'osa l'en presser davantage. Herman évêque de Constance, qui se trouvoit à Francfort auprès du roi, pria instamment saint Bernard de venir chez lui. Il y avoit grande répugnance, étant pressé de retourner à Clairvaux, dont il étoit absent depuis près d'un an. Mais il se laissa vaincre à la persévérance de l'évêque de Constance, qui l'en fit prier par les autres évêques & par le roi même, & il crut connoître que c'étoit la volonté de Dieu. En ce voyage il fit un grand nombre de miracles dont nous avons une relation exacte, écrite à la prière de Samson archevêque de Reims, par Philippe, qui accompagnoit le saint abbé dans ce voyage, étant archidiacre de Liège : mais il se convertit alors, & au retour se rendit moine à Clairvaux. Cette relation est un journal depuis le premier dimanche de l'Avent premier jour de Décembre 1146, jusqu'au jeudi second jour de Janvier 1147. Philippe fait parler tous ceux qui avoient été avec lui té-

c. 4.

c. 1.

moins de ces miracles ; savoir, Herman évêque de Constance & Everard son chapelain ; deux abbés, Baudouin & Frouin ; deux moines, Gerard & Geoffroi ; trois clercs, Philippe qui est l'auteur, Otton & Francon ; enfin Alexandre de Cologne, qui se joignit à eux dans le voyage. Ce sont dix témoins de ces miracles. AN. 1146.

XVII. Miracles de S. Bernard.

Le journal commence ainsi : l'évêque Herman dit : le curé du village d'Herenheim, étant appelé exprès, m'a déclaré qu'un homme aveugle depuis dix ans, qui étoit de sa maison, ayant reçu le signe de la croix en passant, le premier dimanche de l'Avent, recouvra la vue aussitôt qu'il fut arrivé dans sa maison ; je l'avois déjà ouï dire à un autre, & la chose est très-certaine dans tout le pays. Le chapelain Everard dit : j'ai ouï dire à deux hommes d'honneur, l'un prêtre & l'autre moine, qu'au village de Lapenheim, deux aveugles ont recouvré la vue le même jour par le signe de la croix. Philippe : le lundi en ma présence, un vieillard aveugle fut amené à l'église, & après l'imposition des mains, tout le peuple cria qu'il avoit recouvré la vue, comme vous l'entendîtes tous. L'abbé Frouin : je le vis qui voyoit clair, & le frère Geoffroi le vit avec moi. Francon : le mardi à Fribourg, une mère présenta au logis son enfant qui étoit aveugle ; & comme elle le reportoit après l'imposition des mains, l'abbé fit demander à l'enfant s'il voyoit. Je le suivis moi-même, je l'interrogeai, & il me répondit qu'il voyoit clair ; ce qui fut aussi éprouvé en plusieurs manières. Geoffroi : aussitôt que nous fûmes entrés dans l'église, un jeune homme boiteux fut guéri par le signe de la croix. L'évêque : nous le vîmes tous devant l'autel, tandis que le peuple louoit Dieu avec de grands cris. Et ensuite : pourquoi n'avez-vous pas dit qu'à Fribourg, le premier jour, l'abbé ordonna de prier pour les riches, afin que Dieu ôtât le voile de leurs cœurs ? parce qu'au lieu que les pauvres se présentoient pour être croisés, les riches se reculoient : & la prière ne fut pas vaine ; mais les plus riches du lieu, comme vous savez, & même les plus méchans, se croisèrent.

Après plusieurs autres miracles, l'évêque raconre ainsi ce qui s'étoit passé à Basle le vendredi sixième de Décembre : Après le sermon & les croix données, on présenta à l'homme de Dieu une femme muette ; & sitôt qu'il eut touché sa langue, elle fut déliée & la femme parla bien : je la vis n. 5.

AN. 1146. & lui parlai. Mais ce boiteux qui avoit été guéri auparavant; & pour lequel le peuple jeta de si grands cris, qui de vous le vit ? Otton : nous le vîmes tous. Everard : les chevaliers de mon maître & moi, le même jour vendredi, nous vîmes un enfant que sa mère avoit amené aveugle au logis du saint homme, & qu'elle remenoit voyant clair. Gerard : il se fit plusieurs miracles, principalement ce jour-là, que nous ne pumes savoir, à cause du tumulte. Ensuite Everard, parlant du lundi 9e. de Décembre, dit : j'ai conféré avec les chevaliers de mon maître, & de ce que nous avons vu, tant eux que moi, nous avons compté trente-six miracles faits ce jour-là. Philippe : le mardi à Schafouse nous en perdîmes plusieurs, parce que le tumulte étoit insupportable ; & l'abbé fut obligé à s'abstenir de donner la bénédiction aux malades, & à s'enfuir, tant le peuple se pressoit l'un l'autre. Everard : moi-même je le priois instamment devant l'autel de n'imposer les mains à personne, ne sachant comment on pourroit le tirer de là. Philippe : toutefois à l'entrée de l'église une boiteuse fut guérie en ma présence, & vous ouïtes tous le chant du peuple.

c. 3. Ils arrivèrent à Constance le mercredi 11e. de Décembre, & y demeurèrent le jeudi & le vendredi. Peu de gens, dit l'abbé Frouin, virent ce qui s'y passa, à cause du tumulte : toutefois je vis cet aveugle qui recouvra la vue le jeudi devant l'autel. L'abbé de Richenau, qui lui donnoit l'aumône, l'avoit fait amener. Geoffroi : il n'y a point de miracles que nous sachions le moins que ceux de Constance, parce qu'aucun de nous n'osoit se mêler dans la foule ; & nous nous sommes proposés d'écrire ceux que nous avons vus. L'auteur continue à rapporter les miracles qui se firent à Zuric, à Reinfeld, à Strasbourg, & aux autres lieux sur la route, jusques à Spire, où ils arrivèrent le mardi veille de Noël vingt-quatrième de Décembre. Le roi Conrad y avoit convoqué une assemblée des évêques ; & S. Bernard y vint pour mettre la paix entre quelques princes, dont les inimitiés empêchoient plusieurs personnes de se croiser. Il ne s'y fit pas beaucoup de miracles : parce, dit l'auteur, que Dieu ne daigne pas faire paroître sa gloire dans le concours d'une multitude curieuse ; toutefois le saint abbé y fit ce qu'il appeloit le miracle des miracles, en persuadant au roi de se croiser.

c. 4. Otto. 1. Frid. c. 39.

Outre ce qu'il lui en avoit dit à Francfort, il l'y exhorta encore à Spire, nommément dans un sermon public, & le vendredi jour de saint Jean l'évangéliste, il lui en parla encore en particulier : l'exhortant à ne pas perdre l'occasion d'une pénitence si légère, si courte & si honorable. Le roi lui répondit enfin, qu'il y penseroit, qu'il en parleroit à son conseil & rendroit réponse le lendemain. Mais ensuite pendant la messe, saint Bernard se sentit vivement pressé de prêcher ce jour-là sans en être prié, contre sa coutume. Il prêcha donc, & à la fin du sermon, il adressa la parole au roi comme à un particulier. Il lui représenta le jugement dernier, comme s'il eût été devant ce terrible tribunal; & fit parler JESUS-CHRIST, qui lui reprochoit les biens dont il l'avoit comblé, la couronne, les richesses, la force du corps & de courage; enfin il le toucha tellement, que ce prince interrompit le sermon, & s'écria avec larmes : je reconnois les bienfaits de Dieu, & désormais, moyennant sa grâce, je n'en serai plus ingrat; je suis prêt à le servir, puisque j'en suis avertis de sa part. Alors le peuple s'écria en louant Dieu; & le roi prit aussitôt la croix, & reçut par la main de l'abbé un étendard pris dessus l'autel, pour le porter de sa main en cette guerre. Avec lui se croisèrent Frideric son neveu duc de Suabe, & une infinité d'autres seigneurs. AN. 1146.

Le dimanche vingt-neuvième de Décembre, le roi assembla tous les seigneurs & les chevaliers croisés, & saint Bernard leur fit une exhortation plus divine qu'humaine. Ce sont les paroles de Philippe, qui ajoute : quand nous fûmes sortis, comme le roi lui-même conduisoit le saint avec les princes, de peur qu'il ne fût accablé de la foule, on lui présenta un enfant boiteux; il fit le signe de la croix, releva l'enfant & lui ordonna de marcher devant tout le monde. Qui pourroit dire avec quels transports de joie on conduisoit cet enfant? mais le saint abbé se tournant vers le roi lui dit : ceci a été fait pour vous, afin que vous connoissiez que Dieu est vraiment avec vous, & que votre entreprise lui est agréable. A la même heure, avant que nous fortifions du logis, une fille fut redressée, & une femme aveugle recouvra la vue. Après plusieurs autres miracles faits à Spire, Philippe continue ainsi, parlant de ce qui arriva le mardi dernier jour de l'année. c. 5.

AN. 1147. Au même lieu arriva une chose qui nous fit grand plaisir parce que ce fut en présence d'un duc Grec, envoyé par l'empereur de CP. Il parloit à notre père dans la chapelle du roi, quand on lui présenta une femme aveugle, aussitôt qu'il eut fait sur elle le signe de la croix, elle recouvra la vue, & le Grec en fut extrêmement touché. De même vers le soir, en présence du roi, de ce Grec & de plusieurs seigneurs, on lui présenta un enfant boiteux. Aussitôt le saint homme dit avec confiance : au nom de JESUS-CHRIST je te le commande, lève-toi & marche. L'effet suivit, l'enfant se leva & marchoit librement : d'abord les jambes lui trembloient, mais peu à peu il se fortifia devant tout le monde. Anselme évêque d'Avelsberg avoit un grand mal de gorge, ensorte qu'à peine pouvoit-il avaler ou parler. Il disoit à saint Bernard : vous devriez aussi me guérir. Il lui répondit agréablement : si vous aviez autant de foi que les femmelettes, peut-être pourrois-je vous rendre service. L'évêque reprit : si je n'ai pas de foi, que la vôtre me guérisse. Enfin le père le toucha en faisant le signe de la croix ; & aussitôt toute la douleur & l'enflure cessa. Saint Bernard fit encore plusieurs miracles le mercredi premier jour de l'année 1147 & le jour suivant, qui furent vus par le roi, la cour, & toute la ville de Spire : mais l'auteur se plaint, que le mémoire où ils avoient été écrits fut perdu, ce qui marque qu'on les écrivoit chaque jour, & que la relation fut dressée sur ces mémoires. La cour se sépara le vendredi troisième de Janvier, & S. Bernard partit pour Vormes. Ici finit la première partie du journal de ses miracles, & commence la seconde adressée au clergé de Cologne, qui contient le voyage de Spire jusques à Liège. Le saint abbé étant arrivé à Vormes n'y voulut point séjourner, quoiqu'on l'en priât instamment : parce qu'il y avoit passé deux mois auparavant, & donné la croix à une multitude innombrable. Ils passèrent à Cruzenach le jour de l'Epiphanie qui étoit le lundi ; & le jeudi suivant, neuvième de janvier, ils arrivèrent à Cologne. Comme on n'y attendoit pas le saint abbé, la foule du peuple n'y fut pas si grande ce jour-là ; car il entroit secrètement dans les villes, autant qu'il pouvoit, pour éviter les réceptions solennelles : mais il le pouvoit rarement. Le samedi il fit un sermon au clergé de Cologne, leur reprochant leur vie peu régulière, leur molesse, leur oi-

c. 6. 7.

ſiveté, leur orgueil ; & leur appliquant pluſieurs menaces des prophètes. AN. 1147.

Le dimanche après avoir dit la meſſe il prêcha dans la place, parce que le peuple ne pouvoit tenir dans l'égliſe. Là, dit l'auteur, en notre préſence, un aveugle recouvra la vue ; & un manchot, qui avoit la main ſèche, fut guéri. Et après quelques autres miracles, il ajoute : après le dîné les miracles ne nous manquèrent point ce jour-là ; & nous les ſavons certainement, car nous les examinâmes avec ſoin. Le ſaint homme étoit à une fenêtre ; & on lui préſentoit les malades par une échelle ; car perſonne n'oſoit ouvrir la porte de la maiſon, tant étoit grand le tumulte & l'empreſſement. Et enſuite : le lundi dès le grand matin, un homme ſourd recouvra l'ouïe, & une fille aveugle la vue, & un peu après encore une femme aveugle. Là, le concours & le tumulte fut ſi grand, qu'à peine put-on ramener le ſaint homme au logis ; & je ne ſais s'il s'y fit un plus grand miracle, que de ce qu'il échappa ſain & ſauf. A chaque miracle le peuple s'écrioit en Allemand : *Chriſt uns gnade*, c'eſt-à-dire JESUS-CHRIST, ayez pitié de nous. *Kyrie eleiſon. Die heiligen alle helffen uns* ; tous les ſaints, ſecourez-nous. Et enſuite : nous ſommes tous témoins de ces miracles, & toute la ville de Cologne ; ils n'ont pas été faits dans un coin, mais en public. Si quelqu'un eſt incrédule ou curieux, il en peut examiner facilement une grande partie ; principalement ceux qui ont été faits ſur des perſonnes qui ne ſont ni du dernier rang, ni inconnues. *c. 8.*

C'étoit ſans doute ces miracles qui faiſoient que les Allemands, ſans entendre la langue du ſaint abbé, écoutoient ſes ſermons avec une affection merveilleuſe, & en étoient plus touchés que des diſcours les plus éloquens. Ce qu'on reconnoiſſoit à les voir ſe frapper la poitrine & verſer quantité de larmes. S. Bernard partit de Cologne le lundi treizième de Janvier, & paſſa les jours ſuivans par Juliers, Aix-la-Chapelle & Maſtricht, faiſant par-tout des miracles. Le dimanche dix-neuvième & le lundi ſuivant, il ſéjourna à Liège, d'où il vint à Gembloux, à Mons, à Valenciennes ; & le dimanche vingt-ſixième à Cambray, où il ſéjourna le lundi. Le vendredi ſuivant il vint à Laon, & le ſamedi premier jour de Février à Reims. Le dimanche jour de la purification, il ſe rendit à Châlons, où le roi Louis étoit *Vita lib.* III. *c.* 3. *n.* 7. *lib.* VI. *c.* 9. *c.* 11. *c.* 12. *c.* 13.

AN. 1147. venu au-devant de lui : il y avoit auſſi pluſieurs ſeigneurs de France & d'Allemagne, & des ambaſſadeurs du roi des Romains, pour conférer ſur le voyage de Jéruſalem. Saint Bernard fut tellement occupé de cette conférence pendant le dimanche & le lundi, qu'il ne put ſortir pour ſatisfaire le peuple qui le déſiroit ardemment : mais le bien général étoit préférable aux déſirs des particuliers. Le jeudi ſixième de Février, il arriva à Clairvaux, & ne faiſoit pas moins de miracles dans ſon pays qu'ailleurs. Il amena avec lui trente moines qu'il avoit gagnés en ce voyage ; & il en attendoit environ autant, qui avoient déjà fait leur vœu, & pris jour pour ſe rendre au monaſtère. Il demeura peu de jours à Clairvaux ; & pendant ce ſéjour, il défendit d'y laiſſer entrer les malades qui venoient pour être guéris, de peur de troubler le repos des frères. Depuis ce retour à Clairvaux, la relation des miracles ne marque plus exactement les jours, mais ſeulement les lieux où ils furent faits.

c. 14.

XVIII. Parlement d'Eſtampes. Tom. X. conc. p. 1104.

Le dimanche de la Septuagéſime ſeizième de Février 1147, ſaint Bernard ſe rendit à Eſtampes, où le roi Louis tint encore une conférence ou parlement touchant la croiſade. On y parla de la route que l'on devoit tenir, & on réſolut d'aller par la Grèce : contre l'avis de pluſieurs, particulièrement des envoyés de Roger, roi de Sicile, qui repréſentoient le danger qu'il y avoit de ſe fier aux Grecs. Enſuite on délibéra à qui on devoit confier la garde du royaume pendant l'abſence du roi. Il en laiſſa le choix aux prélats & aux ſeigneurs, & après qu'ils l'eurent fait, ſaint Bernard revint le premier l'annoncer ; & montrant l'abbé Suger & Guillaume, comte de Nevers, il dit : voici deux glaives, & c'eſt aſſez. Tout le monde approuva ce choix, excepté le comte de Nevers, qui avoit fait vœu d'entrer dans la Chartreuſe, & l'exécuta peu de temps après : ſans pouvoir en être détourné par les prières du roi ni de tous les autres. Ainſi l'abbé Suger demeura ſeul chargé de la régence, qu'il ne voulut toutefois accepter, qu'après en avoir reçu l'ordre exprès du pape. On marqua le jour du départ à la Pentecôte, où l'on devoit encore s'aſſembler à Metz. Le roi portoit toujours ſur l'épaule la croix couſue à ſon habit, depuis qu'il l'eut priſe à Vezelai à Pâque 1146.

XIX. Croiſés Allemands. Otto I. Frid. c. 40.

Pendant le même mois de Février 1147, le roi Conrad tint une cour plénière en Bavière, ayant avec lui Adam,

abbé d'Yorck, à la place de saint Bernard. Après avoir célébré la messe & invoqué le Saint-Esprit, il monta au jubé; & ayant lu les lettres du pape & de saint Bernard, c'est-à-dire la lettre circulaire dont j'ai parlé : il fit une exhortation simple & courte, qui persuada presque à tous les assistans de se croiser. Car ils venoient à ce dessein, étant déjà excités par le mouvement précédent. Trois évêques se croisèrent sur l'heure, Henri de Ratisbonne, Otton de Frisingue, & Reinbert de Passau : Henri, duc d'Autriche, frère du roi Conrad, se croisa aussi, & une infinité d'autres seigneurs. Mais ce qui sembla plus merveilleux, c'est la grande multitude de pillards & de voleurs qui accouroient pour se croiser; & ce changement paroissoit un coup du ciel. Labeslas, duc de Bohême, Odoacre, marquis de Stirie, & Bernard, comte de Carinthie, se croisèrent peu après. AN. 1147.

XX. Otton de Frisingue. *Mart. R. 15. Nov. Vita Otto init. chr. Radev. II. hist. c. 11.*

Otton, évêque de Frisingue, de qui nous tenons ce récit, étoit fils de Leopold IV, marquis d'Autriche, qui est compté entre les saints, & honoré comme tel le quinzième de Novembre : ayant été canonisé par le pape Innocent VIII en 1485, environ 350 ans après sa mort. La mère d'Otton fut Agnès, fille de l'empereur Henri IV. Elle avoit épousé en premières noces Frideric, duc de Suabe, dont elle avoit eu Frideric qui succéda au duché, & Conrad, roi des Romains : ainsi Otton étoit frère utérin de ce prince. S. Leopold son père, l'ayant fait étudier, le fit prévôt du chapitre de Neubourg en Autriche qu'il avoit fondé. Mais Otton voulant étudier plus à fond vint à Paris, & y passa plusieurs années. Comme il retournoit en son pays, touché de la régularité de l'observance de Cîteaux & des vertus de saint Bernard, il embrassa la vie monastique avec quinze compagnons de son voyage dans Morimont, dont il fut depuis abbé. En 1138 le roi Conrad son frère le tira de ce monastère, pour lui donner l'évêché de Frisingue, qu'il gouverna vingt ans, sans quitter l'habit monastique. Il retira les biens aliénés & dissipés de cette église, & rétablit la régularité dans le clergé & les monastères. Il passoit pour un des plus savans entre les princes d'Allemagne, & fut un des premiers qui y introduisit l'étude de la philosophie, particulièrement la logique d'Aristote. Il étoit éloquent, & traitoit souvent les affaires de l'église devant les rois & les princes.

XXI. Autres croisades d'Allemagne.

Les Saxons ne se croisèrent pas pour l'Orient comme les autres Allemands; mais ayant dans leur voisinage des na-

AN. 1147. tions idolâtres, ils se croisèrent pour leur faire la guerre: ce qui toutefois ne s'exécuta que l'année suivante. Cependant ce mouvement de croisade causa dès-lors un grand bien, qui fut une paix générale presque par-tout l'Occident. Quant au roi Conrad il partit à l'Ascension, qui cette année 1147 étoit le vingt-neuvième de Mai: étant suivi de son neveu Frideric, duc de Suabe, qui s'étoit aussi croisé; & ayant traversé la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace, il arriva près de Constantinople le huitième de Septembre. Une partie des Allemands qui se croisèrent, fut destinée pour l'Espagne; & s'étant assemblés des environs du Rhin & du Veser, ils formèrent une armée navale, qui partit de Cologne le jour de l'octave de Pâque vingt-septième d'Avril 1147. Ils passèrent en Angleterre, où ils trouvèrent une flotte d'environ deux cents bâtimens tant Anglois que Flamands, & firent voile tous ensemble en Espagne. Ils arrivèrent en Galice, & célébrèrent à S. Jacques la Pentecôte: puis entrant par le fleuve Douero, ils vinrent à la ville de Portugal, où ils trouvèrent l'évêque qui les attendoit de la part du roi Alfonse Henriquès. Ils entrèrent ensuite dans le Tage; & le vingt-huitième de Juin veille de la S. Pierre, ils arrivèrent devant Lisbonne alors occupée par les Mores. Ils l'assiégèrent par mer & le roi par terre pendant près de quatre mois, & la prirent enfin à composition le jour de sainte Ursule vingt-unième d'Octobre. Les conditions furent que la ville demeureroit au roi Alfonse, & que tout le butin appartiendroit aux croisés. Ainsi cette grande ville fut réduite à l'obéissance des chrétiens: & ce fut tout le fruit de cette partie de la croisade.

Otto 1. Frid. c. 40. c. 42. c. 44. 45.

Helm. Chr. Slau. lib. 1. c 60. 62. Chr. Saxo. an. 1148. Rob. de Monte. 1147.

XXII. Réforme à sainte Genevieve.

Vita S. Guill. Rosch. 6 Apr. Bol. tom. 9. p. 626.

Cependant le pape Eugene, fatigué par les séditions des Romains, vint en France, & fut reçu à Paris par le roi Louis & l'évêque Thibaud, auparavant prieur de saint Martin des champs. Ils allèrent au-devant du pape, & l'amenèrent en grande solennité à l'église de Notre-Dame. Quelques jours après le pape voulut aller dire la messe à sainte Genevieve; & quand il y fut arrivé, les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soie, où il se prosterna pour faire son oraison. Ensuite il entra dans la sacristie & se revêtit pour la messe. Cependant les officiers du pape prirent le drap du pied, disant qu'il leur appartenoit selon la coutume: de quoi les serviteurs des chanoines étant irrités, ils voulurent le leur arracher, & en tirant de part & d'autre ils le mi-

rent en pièces : puis ils en vinrent aux coups de poing & de de bâton. Le roi lui-même, voulant apaiser le tumulte, fut frappé dans la foule. AN. 1147.

Les officiers du pape vinrent se plaindre, lui montrant leurs habits déchirés & leurs visages ensanglantés : le pape en demanda justice au roi ; & comme d'ailleurs la vie de ces chanoines étoit peu régulière, le pape & le roi convinrent de donner la maison de sainte Genevieve à des moines noirs, c'est-à-dire de Clugni, laissant toutefois les prébendes aux anciens chanoines, leur vie durant. Le roi, partant pour la croisade, laissa l'exécution de ce projet au pape & à l'abbé Suger ; & on étoit prêt à recevoir à sainte Genevieve huit moines de saint Martin des champs, quant à la prière des anciens chanoines le pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des chanoines réguliers tirés de S. Victor, ce qui fut exécuté par l'abbé Suger. Otton, prieur de S. Victor, fut le premier abbé de sainte Genevieve depuis cette réforme. *Eugen. epist.* 13. 14. 15. 16. 18. 19. 20.

Le roi Louis le jeune, avant que de partir pour la terre sainte, alla à saint Denis selon la coutume, prendre congé des saints Martyrs & recevoir le bourdon de pélerin & l'oriflâme. Il partit le samedi d'après la Pentecôte quatorzième de Juin 1147, & prit la même route que le roi Conrad par l'Allemagne & la Hongrie : mais ils ne marchoient pas ensemble, à cause de la grandeur de leurs armées, & de la diversité des nations dont elles étoient composées, qui pouvoit causer de la division. Ils avoient chacun un légat du pape : avec le roi des Romains étoit Theotin Allemand de nation, évêque de Porto ; & avec le roi de France Gui de Florence, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogone. *Gesta. Lud. c.* 4. *Chr. Bibl. Clun. p.* 1623.

XXIII. Erreurs de Gilbert de la Poirée.

Le pape Eugene étoit à Paris dès la fête de Pâque, qui cette année 1147 fut le vingtième d'Avril ; & à cette fête il tint une assemblée, où furent examinées les erreurs de Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers. Ce prélat, natif de Poitiers même, avoit passé sa vie à étudier la philosophie en divers lieux de France ; & avoit eu entre autres pour maîtres les deux frères Anselme & Raoul de Laon. Il passoit lui-même pour grand docteur, & ses mœurs avoient beaucoup de gravité : mais il donnoit trop dans les subtilités de la dialectique. Dès la première année du pontificat d'Eugene, c'est-à-dire l'an 1145, Gilbert fut accusé devant lui *Tom x. conc. p.* 1105. & 1121. *Gauf. Clar. V. Mabill. præf. in Bern. n.* 58.

An. 1147. par Arnaud, furnommé Qui-ne-rit, & Calon, tous deux archidiacres de Poitiers : pour quelques propofitions touchant la fainte Trinité, qu'il avoit avancées en plein fynode. Les deux archidiacres, s'étant mis en chemin pour aller à Rome, rencontrèrent à Sienne le pape qui venoit en France ; & qui ayant appris le fujet de leur voyage, leur ordonna de fe trouver à Pâque à Paris : où il auroit plus de commodité d'examiner cette affaire, à caufe de la quantité de lettrés qui y demeuroient. Les archidiacres revinrent en France confulter S. Bernard, & l'excitèrent à s'oppofer aux erreurs de Gilbert.

Le concile fe tint à Paris au temps marqué ; le pape y préfida, affifté de plufieurs cardinaux : il y avoit grand nombre de très-favans hommes, entre lefquels étoit faint Bernard. Gilbert de la Poirée étoit préfent. On produifit contre lui pour témoins deux docteurs, Adam de Petit-pont chanoine de l'églife de Paris, & Hugues de Champfleuri chancelier du roi : qui affurèrent par ferment avoir ouï de fa bouche quelques-unes des propofitions qu'on lui reprochoit ; & on produifit auffi contre lui un extrait de fon commentaire fur Boëce. Les principales erreurs dont on l'accufoit, étoient de dire que l'effence divine n'eft pas Dieu : que les propriétés des perfonnes divines ne font pas les perfonnes mêmes : que les perfonnes divines ne font attribut en aucune propofition : enfin que la nature divine ne s'eft point incarnée, mais feulement la perfonne du Fils. L'évêque Gilbert nioit d'avoir jamais dit ou écrit, que la divinité ne foit pas Dieu, & produifoit pour témoins deux de fes difciples : Raoul évêque d'Evreux, & depuis archevêque de Rouen ; & un docteur nommé Ives de Chartres, que l'on croit être le chanoine de faint Victor qu'Innocent II avoit fait cardinal. Saint Bernard étoit le principal adverfaire de l'évêque Gilbert en cette difpute, qui dura quelques jours : mais le pape en remit la décifion au concile qu'il devoit tenir l'année fuivante à la mi-carême.

XXIV. Henriciens hérétiques. *Vita Bern. lib.* III. *c.* 6.

La même année 1147, le pape Eugene envoya à Touloufe, en qualité de légat, l'évêque d'Oftie Alberic, qui avoit déjà été légat en Angleterre & en Syrie. C'étoit pour combattre l'hérétique Henri, difciple de Pierre de Bruis. Ils avoient prêché l'un & l'autre premièrement

en Dauphiné, puis en Provence, d'où ils avoient passé dans la province de Narbonne. On le voit par une lettre de Pierre abbé de Clugni, adressée à Guillaume archevêque d'Embrun, Ulric évêque de Die & Guillaume de Gap; où il les félicite du succès de leurs travaux contre ces hérétiques, & ajoute : passant depuis peu par vos diocèses, j'ai trouvé que cette erreur avoit été chassée de ces provinces pour la plus grande partie avec ses auteurs; mais j'y en ai trouvé aussi quelques restes. Et ensuite : on a vu, par un crime inoui chez les chrétiens, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, fouetter les prêtres, emprisonner les moines, les contraindre à prendre des femmes par les menaces & les tourmens. Vous avez banni les chefs de cette secte par le secours des Princes catholiques : mais il en reste des membres, comme j'ai dit. Il se plaint ensuite, que Pierre de Bruis & Henri ont été reçus vers l'embouchure du Rhône & à Toulouse, c'est-à-dire dans tout le Languedoc; & il emploie cette lettre, qui est très-longue, à réfuter leurs erreurs.

AN. 1147. Bibl. Clun. p. 1120.

p. 1122. B.

Il commence par établir l'autorité des saintes écritures, parce que l'on disoit que ces hérétiques les rejetoient toutes, ou en partie; & après avoir montré la vérité du nouveau testament, il s'en sert pour prouver l'autorité de l'ancien : puis il vient à leurs erreurs particulières, qu'il réduit à cinq principales. La première, de rejeter le baptême des enfans, sous prétexte qu'ils ne peuvent croire, ni recevoir les instructions. Sur quoi il dit ces paroles remarquables : depuis environ cinq cents ans toute la Gaule, l'Espagne, la Germanie, l'Italie, enfin toute l'Europe n'a presque baptisé que des enfans; d'où il s'ensuit, selon vous, qu'elle n'a point eu de chrétiens, ni par conséquent d'église; & que tous nos pères ont péri. La seconde erreur étoit de ne vouloir ni autels, ni églises matérielles. La troisième, de dire qu'il ne falloit ni adorer ni honorer la croix; mais la briser & la fouler aux pieds. Sur quoi il leur fait ce reproche : ayant fait un grand bucher de croix entassées, vous y avez mis le feu; vous en avez fait cuire de la viande & en avez mangé le vendredi saint, après avoir invité publiquement le peuple à en manger.

p. 1126.

p. 1135.

p. 1143.

p. 1125.

p. 1153.

p. 1160.

La quatrième erreur étoit de dire que le sacrifice de la

p. 1174.

meſſe n'étoit rien, & que les évêques & les prêtres ne conſacroient point le corps & le ſang de JESUS-CHRIST. Sur quoi Pierre de Clugni reproche aux nouveaux hérétiques d'être pires que les Berengariens, qui ne nioient pas que
p. 1202. le corps de JESUS-CHRIST ne fût dans le ſacrement, au moins en figure. Enfin la cinquième & dernière erreur étoit de rejeter les prières & les autres ſuffrages pour les morts. Ils diſoient encore que s'étoit ſe moquer de Dieu, de chanter & le prier à haute voix. Pierre de Clugni répond fort au long à toutes leurs objections, prouvant les vérités
p. 1229. *C* contraires par l'écriture & la tradition; & conclut en adreſſant cet écrit aux évêques, comme à ceux à qui le ſoin de l'égliſe eſt confié, & à qui il convient principalement d'inſtruire les peuples & de réprimer les hérétiques.

Quelque temps après Pierre de Bruis fut brûlé à S. Gilles par les catholiques, en punition des croix qu'il avoit brûlées. Il avoit prêché ſes erreurs pendant près de vingt ans. Henri ſon diſciple continua de les enſeigner, mais avec quelque changement, & ajouta aux cinq articles que je viens de rapporter. C'eſt ce que vit Pierre de Clugni dans un livre que l'on diſoit avoir été recueilli de ſes diſcours. Je me ſens, dit-il, excité à le réfuter auſſi; mais parce que je n'ai pas encore de preuve complète, que Henri penſe & prêche ainſi, je diffère ma réponſe juſques à ce que j'en
Ibid. p. 1117. aie une certitude entière. C'eſt ainſi qu'il parle dans une lettre à l'archevêque d'Arles & aux trois évêques précédens: leur envoyant ſa première lettre, & marquant que ces hérétiques avoient paſſé de la Septimanie, qui eſt le Languedoc, dans la Novempopulanie, nommée dès-lors Gaſcogne.

Analect. tom. 3. *p.* 312. *Sup. l.* LXVII. *n.* 24. 6.

L'hérétique Henri avoit auſſi paſſé au Mans lorſqu'Hildebert en étoit évêque, c'eſt-à-dire avant l'an 1125. C'étoit alors un jeune homme de grande taille, qui avoit les yeux agités, la voix forte, la barbe longue, les pieds nus, tout l'extérieur négligé: il avoit déjà une grande réputation de ſainteté & de doctrine. Arrivant au Mans il envoya devant deux de ſes diſciples, qui portoient comme lui un bâton au haut duquel étoit une croix de fer, & paroiſſoient des pénitens. Ils arrivèrent le jour des cendres, l'évêque Hildebert les reçut favorablement; & comme il partoit pour aller à Rome, il ordonna à ſes archidiacres qu'ils permiſſent à Henri d'entrer dans la ville & d'y prêcher. Comme il

étoit fort éloquent, le peuple accouroit en foule pour l'entendre, joint l'amour de la nouveauté, & l'effet de ses sermons fut que le peuple entra en fureur contre les clercs, les regardant comme des excommuniés, & refusant de rien vendre à leurs domestiques. On vouloit abattre leurs maisons, piller leurs biens, les lapider eux-mêmes, ou les pendre : si les seigneurs ne se fussent opposés à la violence du peuple. L'évêque lui-même, à son retour de Rome, fut mal reçu par ceux que Henri avoit infatués, & ils refusèrent avec mépris sa bénédiction. Hildebert le chassa donc de son diocèse, & reçut deux de ses disciples qui l'abandonnèrent, ayant reconnu ses erreurs & ses mœurs infames. C'est ce qui se passa dans le diocèse du Mans.

Le légat Alberic, étant donc envoyé contre ces hérétiques, prit avec lui Geoffroi évêque de Chartres, & persuada aussi à saint Bernard de l'accompagner en ce voyage, nonobstant ses infirmités; mais l'église de Toulouse l'avoit déjà souvent prié d'y venir. Il envoya devant une lettre qu'il écrivit à Alfonse comte de saint Gilles & de Toulouse, dans les terres duquel étoit Henri, & il décrit ainsi les ravages qu'il y faisoit. Les églises sont sans peuple, le peuple sans prêtres; les prêtres méprisés: les églises ne sont plus estimées des lieux saints, ni les sacremens des choses sacrées; on ne célèbre point les fêtes. Les hommes meurent dans leurs péchés sans pénitence & sans communion, on refuse le baptême aux enfans. Et ensuite : apprenez maintenant quel est cet homme. C'est un apostat qui après avoir été moine, en a quitté l'habit & est retourné aux impuretés du siècle. N'osant ensuite demeurer avec ses parens, il est devenu vagabond & mendiant, & comme il avoit des lettres, il s'est mis à prêcher pour vivre. S'il avoit quelque chose de reste, il l'employoit au jeu, ou à des usages plus honteux. Car souvent après qu'il avoit attiré le jour les applaudissemens du peuple, on l'a trouvé la nuit suivante avec des prostituées, ou même des femmes mariées. Informez-vous, monseigneur, comment il est sorti de Lausane, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux. Il n'ose retourner nulle part, tant il est décrié partout. Ainsi parle S. Bernard.

epist. 241.

XXV.
S. Bernard à Toulouse.
Vita liv. III. *c.* 6.

En ce voyage de Languedoc il fut par-tout reçu comme un ange envoyé du ciel, & fit encore plusieurs miracles, ensorte qu'il étoit accablé de la foule du peuple, qui de-

AN. 1147. mandoit jour & nuit sa bénédiction. Geoffroi alors moine & depuis abbé de Clairvaux, le dit expressément dans la vie du Saint; & dans une lettre écrite pendant ce voyage où il l'accompagnoit, il spécifie plusieurs miracles faits à Bergerac, à Cahors, à Toulouse, à Verfeuil, & en d'autres lieux. Le plus fameux de tous ces miracles, est celui qu'il fit à Sarlat en Périgord. Après le sermon on lui offrit plusieurs pains à bénir, comme on faisoit par-tout. En les bénissant il éleva la main, fit le signe de la croix, & dit: vous connoîtrez que ce que nous vous prêchons est vrai, & que ce que les hérétiques vous prêchent est faux, si vos malades guérissent après avoir goûté de ce pain. Geoffroi évêque de Chartres, qui étoit auprès du saint abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajouta: s'ils le prennent avec foi, ils seront guéris. Mais saint Bernard reprit: ce n'est pas ce que je dis, mais assurément ceux qui en goûteront seront guéris; afin qu'ils sachent que nous sommes véritables & vraiment envoyés de Dieu. Tant de malades furent guéris après avoir goûté de ce pain que le bruit s'en répandit par toute la province; & le saint homme en revenant passa par les lieux voisins, n'osant venir à Sarlat, à cause du concours insupportable du peuple.

Vita lib. VI. *in fin. cod. c.* 6.

tom. 3. *Analect. p.* 467.

Une lettre écrite à tous les fidelles par un moine nommé Heribert, nous apprend quels étoient ces hérétiques de Périgord. Ils prétendoient mener la vie apostolique, ne mangeoient point de chair & ne buvoient point de vin, faisoient cent génuflexions par jour, & ne recevoient point d'argent. Ils ne disoient point *Gloria Patri*. Ils soutenoient que l'aumône n'étoit point méritoire, parce qu'on ne devoit pas avoir de quoi la faire, ni rien posséder. Ils comptoient pour rien la messe & la communion; & si quelqu'un d'eux célébroit la messe pour tromper le peuple, il ne disoit point le canon, ni ne communioit, mais jetoit l'hostie derrière l'autel ou dans le missel. Ils n'adoroient ni la croix, ni l'image de Notre-Seigneur, disant que c'étoit une idolâtrie. Ils avoient perverti plusieurs nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens, plusieurs ecclésiastiques, moines & religieuses. Les plus ignorans devenoient en huit jours si savans avec eux, qu'on ne pouvoit plus les convaincre. On disoit qu'on ne pouvoit les retenir en prison & qu'ils faisoient des

miracles. Leur chef étoit un nommé Pons, apparemment disciple de Henri. AN. 1147.

Albi étoit la ville de tout le pays la plus infectée de cette hérésie, d'où vint ensuite le nom d'Albigeois à toute la secte. Le légat y arriva vers la fin de Juin, & le peuple alla au devant avec des ânes & des tambours par dérision; on sonna la messe, & à peine s'y trouva-t-il trente personnes. Mais saint Bernard, qui arriva deux jours après, fut reçu du peuple avec une grande joie : le lendemain jour de saint Pierre il vint au sermon une si grande multitude, que l'église, quoique grande, ne la pouvoit contenir. Le saint homme parcourut tous les articles de leurs erreurs ; commençant par le saint sacrement de l'autel, & leur expliquant sur chaque point ce que les hérétiques prêchoient, & ce qui est de la foi catholique. Enfin il leur demanda ce qu'ils choisissoient. Tout le peuple déclara qu'il détestoit l'hérésie, & qu'il revenoit avec joie à la vérité catholique. Revenez donc à l'église, reprit saint Bernard, & afin que nous sachions qui sont ceux qui se repentent, qu'ils lèvent la main au ciel. Ils levèrent tous la main droite, & ainsi finit le sermon. Geoffroi rapporte ce fait, comme le plus grand miracle du saint en ce voyage. *Gauf. ep. n. 10.*

Il fut reçu à Toulouse avec assez de dévotion, & en peu de jours elle augmenta jusques à un empressement excessif. Il y avoit peu de gens en cette ville qui favorisassent la personne de Henri : c'étoit seulement quelques tisserands, on les nommoit Ariens; mais il y en avoit un grand nombre & des principaux de la ville, qui favorisoient l'hérésie. On appela Henri, on appela aussi les Ariens; & le peuple promit que désormais personne ne les recevroit, s'ils ne venoient & ne s'expliquoient publiquement. Mais Henri s'enfuit, les Ariens se cachèrent, & la ville de Toulouse parut entièrement délivrée de l'hérésie. Quelques-uns des gentils-hommes promirent qu'ils les chasseroient & ne les protégeroient point; & le légat prononça une sentence contre les hérétiques & leurs fauteurs : portant qu'ils ne seroient reçus ni en témoignage ni en jugement, & que personne ne communiqueroit avec eux. En cette sentence on découvroit à tout le peuple la vie corrompue de Henri, comment il avoit abjuré au concile de Pise toutes les hérésies qu'il prêchoit *n. 4.*

encore, & comment pour le délivrer saint Bernard avoit promis de le recevoir moine à Clairvaux.

An. 1147.

n. 5. S. Bernard suivit Henri dans sa suite, & prêcha dans les lieux qu'il avoit séduits. Il trouva quelques gentilshommes obstinés, moins par erreur que par mauvaise volonté. Car ils haïssoient le clergé & prenoient plaisir aux railleries de Henri. Il fut tellement cherché & poursuivi, qu'à peine pouvoit-il trouver un lieu de fureté : & enfin il fut pris, enchaîné & livré à l'évêque ; mais S. Bernard n'étoit plus dans le pays. Il eût été besoin qu'il y fît un plus long séjour pour déraciner tant d'erreurs : mais il avoit trop peu de santé pour suffire à un si grand travail, & ne pouvoit quitter si long-temps ses chers frères de Clairvaux, qui par de fréquentes lettres le pressoient de retourner.

A Toulouse il logeoit à S. Sernin, qui étoit un monastère de chanoines réguliers. Un d'eux, habile médecin, étoit devenu paralytique, & depuis sept mois réduit à une telle extrémité, qu'il n'attendoit que la mort de jour en jour. Il pria le saint abbé de permettre qu'on le mît dans une chambre proche de son logement, & il fallut six hommes pour l'y porter. L'abbé le vint voir : le malade lui fit sa confession, & le pria instamment de le guérir. L'abbé lui donna sa bénédiction, & sortant de la chambre, il dit en lui-même : vous voyez, Seigneur, que ces gens-ci demandent des miracles, & nous n'avancerons rien autrement. Aussitôt le paralytique se leva, courut après le Saint, & vint lui baiser les pieds avec une dévotion incroyable. Un de ses confrères l'ayant rencontré, s'écria, croyant voir un fantôme. Le bruit s'en étant répandu, on accourut à ce spectacle ; l'évêque & le légat y vinrent des premiers. On alla à l'église, le paralytique marchant devant les autres. On chanta le *Te Deum*. Le chanoine guéri suivit saint Bernard à Clairvaux, où il se fit moine ; & le saint homme le renvoya depuis en son pays où il fut abbé. S. Bernard à son retour écrivit aux Toulousains, pour les exhorter à la persévérance, & à poursuivre sans relâche les hérétiques, jusqu'à ce qu'ils les eussent entièrement chassés du pays. Il leur recommande, comme il avoit fait de vive voix de ne point recevoir de prédicateurs étrangers ou inconnus : mais seulement ceux qui auroient la mission du pape, ou la permission de l'évêque de Toulouse.

epist. 242.

XXVI. Hérétiques de Cologne.

Vers le même temps saint Bernard reçut une lettre d'E-

vervin, prévôt de Steinfeld en Vestphalie, de l'ordre de Prémontré : par laquelle il l'avertissoit, que l'on avoit découvert depuis peu près de Cologne certains hérétiques, dont deux, savoir leur évêque & son compagnon, avoient été brûlés par le peuple malgré le clergé, & avoient souffert le supplice avec une extrême fermeté. Voici, dit-il, quelle est leur hérésie. Ils disent que l'église n'est que chez eux, parce qu'ils sont les seuls qui suivent les traces de J. C. & qui mènent la vie apostolique, ne possédant rien en ce monde. Vous autres, disent-ils, vous êtes tellement attachés aux biens temporels, que ceux mêmes qui passent parmi vous pour les plus parfaits, comme les moines & les chanoines réguliers, en possèdent en commun. Nous sommes les pauvres de J. C. qui allons errant & fuyant de ville en ville, comme des brebis au milieu des loups, persécutés avec les Apôtres & les martyrs : quoique nous vivions dans le jeûne, l'abstinence, la prière, le travail dont nous nous occupons jour & nuit, seulement pour gagner le nécessaire.

c. 1143. Analect. t. 3. p. 452. ap. Bern. t. 1. p. 1487.

Evervin continue : ils ne mangent aucune sorte de laitage, ni rien qui soit produit par génération. Ils cachent leur doctrine sur les sacremens ; toutefois ils nous ont confessé, qu'en prenant leur nourriture ordinaire, ils prétendent en faire le corps & le sang de J. C. par l'oraison dominicale, pour s'en nourrir : eux qui sont les membres & le corps de J. C. Ils disent que nos sacremens ne sont qu'une ombre & une tradition humaine. Ils nous ont avoué, qu'outre le baptême d'eau, ils prétendent baptiser par le feu & le Saint-Esprit, & que ce baptême se doit faire par l'imposition des mains. Par cette cérémonie on passe chez eux du rang d'auditeurs à celui de croyans, puis à celui d'élus, par leur baptême. Pour le nôtre, ils ne s'en mettent pas en peine. Ils condamnent le mariage : mais je n'ai pu en apprendre d'eux la raison, soit qu'ils n'osent l'avouer, soit qu'ils l'ignorent.

Il y a d'autres hérétiques en notre pays qui ne sont aucunement d'accord avec les premiers ; & c'est leur division qui nous les a fait découvrir les uns & les autres. Ceux-ci prétendent qu'on ne fait point sur l'autel le corps de J. C. parce qu'il n'y a point dans l'église de prêtres consacrés. Car, disent-ils, les papes s'embarrassant d'affaires séculières, ont perdu leur pouvoir, & n'ont pu le commu-

niquer aux archevêques & aux évêques, qui menant auſſi une vie ſéculière, ne peuvent plus conſacrer les autres. Ainſi ils anéantiſſent le ſacerdoce de l'égliſe, le réduiſant au ſeul miniſtère de la parole ; ils rejettent les ſacremens, hors le baptême ſeul : encore ne l'admettent-ils que pour les adultes. Ils condamnent le mariage, excepté celui qui eſt contracté entre deux perſonnes vierges. Ils n'ont aucune confiance en l'interceſſion des ſaints ; & diſent que les jeûnes & les autres mortifications ne ſont néceſſaires ni aux juſtes ni aux pécheurs. Ils traitent de ſuperſtitions toutes les obſervances eccléſiaſtiques, que J. C. & les Apôtres n'ont pas établies : ils ne conviennent point du purgatoire, & anéantiſſent ainſi les prières & les oblations pour les morts.

Evervin exhorte S. Bernard à écrire contre ces erreurs, & ajoute : ceux qui ſont revenus à l'égliſe nous ont dit, qu'ils ont une grande multitude répandue preſque par-tout le monde, même pluſieurs de nos clercs & de nos moines : & ceux qui ont été brûlés nous ont dit, pour leur défenſe, que cette héréſie eſt demeurée cachée en Grèce & en d'autres pays depuis le temps des martyrs. Les uns ont leur pape, les autres ne reconnoiſſent ni notre pape ni aucun autre. Ils ſe nomment apoſtoliques, & mènent avec eux des femmes qu'ils prétendent être continentes, à l'exemple, diſent-ils, de celles qui ſuivoient les Apôtres. On voit par ce récit que ces hérétiques de Cologne étoient des manichéens, auſſi-bien que ceux d'Ivoi & ceux d'Anvers, dont j'ai parlé en leur temps.

Sup. l. LXVII. *n.* 29.

Pour ſatisfaire à la prière d'Evervin, S. Bernard fit deux ſermons contre ces hérétiques, en continuant ſon explication du Cantique. Il relève d'abord le ſoin qu'ils avoient de ſe cacher, juſques à y employer le parjure, eux qui d'ailleurs condamnoient toute ſorte de ſermens. Un faux catholique, dit-il, nuit beaucoup plus qu'un hérétique découvert ; & après avoir décrit l'hypocriſie de ceux-ci, qui à l'extérieur paroiſſoient irrépréhenſibles dans la foi & dans les mœurs, il inſiſte ſur ce qu'ils avoient tous avec eux des femmes, qui n'étoient ni leurs épouſes ni leurs proches parentes : & montre que quand ils garderoient la continence, comme ils prétendoient, ils pécheroient toujours par le ſcandale. Au reſte, dit-il, ce ſont des gens ruſtiques & ſans lettres, & qui ne perſuadent que des femmes ignorantes comme eux. Je ne leur

Serm. 65.

leur ai rien ouï dire de nouveau, mais seulement ce qui a été avancé par les anciens hérétiques, examiné long-temps & réfuté par nos docteurs.

Dans le sermon suivant, S. Bernard montre que ces hérétiques sont ceux qui ont été prédits par S. Paul : ces hypocrites qui défendront de se marier, & qui ordonneront de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour être prises avec action de grâces. Otez, dit-il, de l'église le mariage, vous la remplissez de concubinaires, d'incestueux & d'impudiques de toutes les espèces les plus abominables : choisissez, ou de sauver tous ces monstres, ou de réduire le salut au nombre si petit des vrais continens. Il combat aussi ceux qui réduisoient le mariage aux personnes vierges, par l'autorité de S. Paul : qui permet aux veuves de se marier, & l'ordonne même en certains cas. Quant à l'abstinence des viandes, il dit : ils sont hérétiques, non parce qu'ils s'en abstiennent, mais parce qu'ils s'en abstiennent par superstition. Car je m'en abstiens aussi quelquefois, mais c'est en satisfaction de mes péchés. Blâmons-nous S. Paul, qui châtie son corps & le réduit en servitude? Et ensuite : si cette abstinence vient des préceptes de la médecine, nous ne condamnons pas un soin raisonnable de la santé : si elle vient des maximes de la vie spirituelle, nous l'approuvons comme un moyen de dompter la chair; mais si elle vient de l'extravagance de Manès, qui déclare immonde quelque créature de Dieu, c'est un blasphème que je déteste.

Serm. 66.
1. Tim. IV. 1.
1. Cor. VII. 36.
1. Tim. V. 14.
1. Cor. IX. 27.

Il montre ensuite que ces hérétiques s'attribuent à faux le nom d'apostoliques & de véritable église; parce qu'ils sont cachés & en petit nombre, au lieu que l'église est répandue par tout le monde, & toujours visible. Il réfute leurs autres erreurs touchant le baptême des enfans, le purgatoire, & le pouvoir des pasteurs & des ministres de l'église, même pécheurs. Il montre qu'il ne faut pas s'étonner que l'opiniâtreté des hérétiques imite la constance des martyrs. Enfin il répond si précisément à tous les articles de la lettre d'Evervin, qu'il est clair qu'elle a été l'occasion de ces deux sermons.

XXVII.
Cosme patriarche, de CP. déposé.

A Constantinople le patriarche Cosme fut déposé comme suspect de l'hérésie des Bogomiles, à peu près la même année que celle-ci. Le patriarche Michel Oxite renonça au pontificat en 1146, après avoir tenu le siége de CP. deux ans

Catalog. Jur. Græc. R. p. 302.
Nicet. lib. 11. n. 3.

& huit mois, & retourna à son monastère dans l'isle Oxie. Là s'étant prosterné dans le vestibule de l'église, il exposa son cou pour être foulé aux pieds de tous les moines qui y entroient : disant que mal à propos il avoit quitté cette retraite qu'il avoit aimée dès l'enfance pour monter sur le trône patriarchal, où il ne devoit faire aucun fruit. On mit à sa place Cosme l'Attique diacre, natif de l'île d'Egine, homme de grande vertu, mais trop simple. Il étoit extrêmement prévenu en faveur du moine Niphon, condamné & enfermé deux ans auparavant par sentence synodale, comme Bogomile; & se plaignoit qu'on l'avoit condamné injustement. Non-seulement il le mit en liberté, mais il l'avoit souvent auprès de lui, il faisoit ses prières avec lui & le faisoit manger à sa table. Niphon, ainsi autorisé, recommença à dogmatiser hardiment dans les compagnies & dans les places publiques; rejetant ouvertement le Dieu des Hébreux. La plupart blâmoient la conduite du patriarche : ses amis lui représentoient que la compagnie de ce moine le rendoit suspect lui-même : ses ennemis crioient hautement contre lui & demandoient justice à Dieu & à l'empereur. Mais Cosme méprisoit tous ces discours, demeurant opiniâtrément attaché à Niphon : jusques-là, que l'empereur ayant donné ses ordres pour l'arrêter de nouveau, le patriarche sortit de l'église, voulant l'arracher des mains de ceux qui l'emmenoient, ou aller en prison avec lui. L'empereur Manuel qui étoit à la guerre, étant de retour à CP. voulut faire cesser cette division dans l'église. Il prit chacun des évêques en particulier, & leur demanda quelle opinion ils avoient de la religion de Niphon. Tous lui dirent sincérement que c'étoit un impie : mais le patriarche, interrogé le dernier, se jeta à son ordinaire sur les louanges de Niphon, & dit à l'empereur que c'étoit un homme d'une piété & d'une vertu incomparable.

Cinn. l. II. c. 10. p. 35. Sup. n. 3.

On en vint à un examen juridique; & le mercredi vingt-sixème de Février 1147, indiction dixième, l'empereur assembla dans le palais de Blaquernes les princes ses parens & les grands officiers de l'empire, avec tous les prélats qui se trouvèrent à CP. Le patriarche Cosme, interrogé par l'empereur dans ce concile, quelle opinion il avoit du moine Niphon, répondit sans déguisement qu'il le croyoit orthodoxe; & ajouta : Je suis seul comme Lot à Sodome, témoignant

ap. Allat. II. Conf. c. 12. p. 683.

ainsi le mépris qu'il faisoit de ceux qui n'étoient pas de son sentiment. C'est pourquoi, comme convaincu par sa propre bouche, il fut déposé & déclaré indigne de l'épiscopat. La sentence fut souscrite par trente-un, tant métropolitains qu'archevêques, dont le premier étoit Constantin de Césarée en Cappadoce. Car il présidoit au concile, en qualité d'exarque & de protothrone. AN. 1147.

Cosme n'avoit tenu que dix mois le siége de CP. qui vaqua ensuite dix autres mois; & au mois de Décembre de la même année 1147, on élut patriarche Nicolas Muzalon, qui avoit été archevêque de Chypre, & s'étoit retiré pour vivre en repos trente-sept ans auparavant : d'autres disoient qu'il avoit seulement quitté le gouvernement des affaires. Il tint le siége de CP. trois ans & quatre mois. L'année suivante 1148, selon les Grecs 6656, indiction onzième, au mois de Février : l'empereur Manuel, voulant s'attirer le secours du ciel. en la guerre contre Roger roi de Sicile, donna une bulle d'or pour confirmer à toutes les églises la possession de leurs immeubles, & suppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans leurs titres.

Catalog. Jus Greg. Rom.

Manuel. Const. Jus Græco Rom. lib. 2. p. 149.

XXVIII. Voyage des deux rois croisés.

Nicet. lib. 1. n. 4. p. 41. Cinnam. lib. 11. n. 12. p. 37.

Cependant les deux rois Conrad & Louis arrivèrent l'un après l'autre sur les terres de l'empereur Manuel, à qui ces armées immenses d'Allemands & de François donnèrent une terrible alarme. Il envoya les reconnoître & quoiqu'ils déclarassent qu'ils ne demandoient que le passage pour aller visiter les lieux saints, & délivrer l'Orient de l'oppression des infidelles : les Grecs, foibles & soupçonneux, croyoient toujours qu'ils en vouloient à leur empire; & les croisés n'observoient pas assez de discipline pour les rassurer. Manuel, ne pouvant les arrêter par force, usoit d'artifice; & après leur avoir donné de belles paroles, il les faisoit attaquer par ses troupes dans des défilés, & quand ils venoient aux villes pour acheter des vivres, ils en trouvoient les portes fermées. Les Grecs, qui étoient sur les murailles, descendoient des cordes & tiroient premièrement l'argent des croisés, puis leur donnoient ce qu'ils vouloient de pain ou d'autres vivres : quelquefois ils disparoissoient sans leur rien donner; quelquefois ils mêloient de la chaux à la farine qu'il leur vendoient. On disoit que tout cela se faisoit par ordre de l'empereur Manuel; & il est certain qu'il avoit fait fabriquer exprès de la monnoie de bas alloi, pour donner à ceux des croisés qui

An. 1147. avoient quelque chose à vendre. Enfin il n'y avoit malice qu'il ne leur fît & n'ordonnât de leur faire, pour servir d'exemple à leurs descendans, & les détourner de venir sur les terres de l'empire Grec. Ce sont les paroles de Nicetas, auteur Grec lui-même.

Otto 1. *Frid.* c. 47. *Guill. Tyr. lib.* XVI. c. 19. 20. *Gesta Ludov. Duch*, *tom*. 4.

Le roi Conrad arriva à CP. au mois de Septembre 1147, passa l'Hellespont, & s'avança avec son armée dans la Natolie, conduit par des Grecs que l'empereur Manuel lui avoit donnés pour guides. Quand ils furent entrés dans le pays ennemi, ces guides avertirent les commandans de faire provision de vivres pour un certain nombre de jours: pendant lesquels ils devoient passer dans des lieux déserts pour prendre le plus court, assurant qu'ils se trouveroient ensuite devant Icone dans un pays excellent. Mais ils les menèrent exprès par des chemins détournés, & les engagèrent dans des lieux difficiles, & où ils étoient le plus exposés aux ennemis. *Tyr.* c. 21. Au bout du temps que ces guides avoient marqué, le roi Conrad leur fit des reproches de ce qu'il n'arrivoit point à Icone: ils assurèrent qu'on y seroit dans trois jours; mais ils s'enfuirent la nuit suivante, laissant l'armée Allemande en des lieux stériles & impraticables, sans un seul homme qui fût par où en sortir.

XXIX. Mauvais succès de la croisade. c. 22.

Le sultan d'Icone Turc Seljouquide, averti par l'empereur Manuel, avoit assemblé des troupes formidables pour s'opposer aux croisés: avec lesquelles il vint fondre sur les Allemands pesamment armés, & affamés eux & leurs chevaux. Ainsi de cette armée de soixante & dix mille hommes d'armes, & d'une multitude innombrable de gens de pied, à peine s'en sauva-t-il la dixième partie. Cette défaite arriva au mois de Novembre 1147. Le roi Conrad ayant échappé se retira à Nicée, où il rencontra le roi Louis: qui étant venu après lui à CP. y avoit été très-bien reçu, & avoit passé le détroit avec son armée. Les deux rois ayant marché ensemble jusques à Ephèse, Conrad retourna à CP. pour y passer l'hiver; & Louis s'avança jusques aux bords du Méandre, où il eut un avantage considérable
c. 26. sur les Turcs; mais ensuite ses troupes s'étant laissé couper par les ennemis, il perdit son arrière-garde au mois de Janvier 1148.

c. 27. Il arriva avec le reste de son armée à Antioche, où le prince Raimond le reçut magnifiquement, espérant qu'il lui aideroit à faire des conquêtes & étendre sa principauté;

mais le roi Louis ne voulut point se détourner du voyage de Jérusalem, disant qu'il falloit avant toutes choses accomplir son vœu; & ce refus aliéna entièrement de lui le prince d'Antioche. Le roi Conrad ayant passé l'hiver à CP. vint par mer au port d'Acre, & de-là à Jérusalem; & Alfonse, comte de Toulouse, étant arrivé vers le même temps, mourut peu de jours après à Césarée, & à ce qu'on disoit de poison. Cependant comme on sut à Jérusalem l'arrivée du roi de France, on envoya au-devant de lui le patriarche Foucher, de peur qu'il ne s'arrêtât à Antioche ou à Tripoli : car le roi de Jérusalem & tous les princes Latins d'Orient avoient conçu de grandes espérances de l'arrivée des deux rois. Après qu'ils eurent satisfait à leur dévotion en visitant les saints lieux, on indiqua une cour générale à Acre, pour délibérer de l'entreprise que l'on feroit sur les infidelles.

AN. 1148.

Chr. Sax. an. 1147.

A cette assemblée se trouvèrent le roi Conrad, Otton, évêque de Frisingue son frère, Etienne, évêque de Metz, Henri, évêque de Toul, frère du comte de Flandre, Theotin, légat du pape près le roi Conrad : des seigneurs Allemands, Henri, duc d'Autriche, frère du roi, Frideric, duc de Suabe son neveu, & plusieurs autres. Les François étoient, le roi Louis, Geoffroi, évêque de Langres, Arnoul, évêque de Lisieux, Gui de Florence, cardinal légat du pape. Les seigneurs laïques étoient, Robert, comte de Dreux, frère du roi; Henri son gendre, fils du comte de Champagne; Thierri, comte de Flandre, beau-frère du roi de Jérusalem, & plusieurs autres. Le roi de Jérusalem Baudouin III étoit aussi à cette assemblée, avec la reine Melisende sa mère, le patriarche Foucher, Baudouin, archevêque de Césarée, Robert, archevêque de Nazareth, cinq autres évêques Latins de Palestine, Robert, maître des chevaliers du Temple, Raimond, maître des hospitaliers, & quelques seigneurs laïques. La résolution que l'on prit à cette assemblée fut d'assiéger Damas, & le rendez-vous fut donné à Tibériade pour le vingt-cinquième de Mai.

Tyr. l. XVII. *c.* I.

Damas fut donc attaqué & pressé si vivement, que les habitans ne songeoient plus qu'à se retirer : quand ils trouvèrent moyen de gagner par argent quelques-uns des Francs, qui trahissant les autres, leur persuadèrent de décamper & d'attaquer la ville par un autre côté, où les vivres leur manquèrent, ensorte qu'ils furent obligés à lever le siége. On

c. 5.

AN. 1148. difoit auffi qu'il y étoit entré de la jaloufie du comte de Flandre & du prince d'Antioche : dont chacun prétendoit devenir feigneur de Damas par la conquête. Le roi Conrad s'en revint en Allemagne incontinent après : le roi Louis demeura en Syrie le refte de l'année, & fit à Jérufalem la Pâque de l'année fuivante 1149, après quoi il revint en France ; & tel fut le malheureux fuccès de la feconde croifade. Depuis ce temps la condition des Latins Orientaux devint manifeftement plus mauvaife ; car les infidelles, voyant le peu de fruit des grands efforts de leurs plus puiffans princes, commencèrent à s'en moquer ; & à méprifer, après les avoir vus de près, ceux dont les feuls noms effrayoient auparavant.

c. 9.

XXX. Croifade des Saxons.

Chr. Saxo. an. 1148. Saxo. Gram. l. 13. p. 229. Helm. chr. Slav. lib. 1. c. 63.

La croifade des Saxons contre les païens du Nord n'eut guère plus de fuccès. Elle fut auffi entreprife par l'autorité du pape, & par l'exhortation de plufieurs religieux ; & elle avoit pour but de foumettre ces peuples à la religion chrétienne, ou de les détruire entièrement. Les chefs de cette croifade étoient Frideric, archevêque de Magdebourg, les évêques d'Alberftat, de Munfter, de Mersbourg, de Brandebourg, d'Havelberg, & de Moravie ou d'Olmuts, & l'abbé de Corvei. Il y avoit auffi plufieurs feigneurs laïques ; & l'armée étoit de foixante mille hommes. D'un autre côté s'armèrent Alberon, archevêque de Brème, Thietmar, évêque de Verden, Henri, duc de Saxe, & plufieurs autres feigneurs, avec quarante mille hommes. Le roi de Danemarck, avec les évêques du royaume, affembla auffi fes forces par terre & par mer, qui faifoient une armée d'environ cent mille hommes. Toutes ces troupes attaquèrent les Sclaves, pour venger les meurtres & les ravages qu'ils avoient faits fur les chrétiens, principalement fur les Danois. On attaqua donc les païens en divers endroits, on porta la terreur par-tout ; on fit le dégât & on brûla plufieurs villes : entre autres celle de Malehon, avec le temple d'idoles qui en étoit proche. Mais après que cette guerre eut duré trois mois, les ferviteurs des princes Allemands les plus voifins leur repréfentèrent, qu'en ruinant ce pays, ils perdroient les tributs qu'ils avoient accoutumé d'en tirer : ainfi ils commencèrent à faire la guerre foiblement ; & enfin ils firent la paix, à condition que les Sclaves recevroient la religion chrétienne, & relâcheroient les Danois qu'ils tenoient efclaves. Il y en eut plufieurs en effet qui furent baptifés, mais fans être conver-

c. 66.

tis ; & ils rendirent les vieillards & les autres esclaves qui leur étoient inutiles, retenant les gens de service. Ainsi cette grande entreprise produisit peu de fruit ; car incontinent après les Sclaves firent pis qu'auparavant ; ils ne gardèrent ni les promesses de leur baptême, ni la paix avec les Danois, sur lesquels ils ne cessèrent point de faire des courses.

An. 1148.

XXXI. Concile de Reims. Tom. x. conc. p. 1107. Rob. de M. ad. Sigeb. Eug. ep. 74. 82.

Le pape Eugene tint le concile de Reims dans le temps marqué, & le commença le vingt-deuxième de Mars, qui étoit le lundi après le quatrième dimanche de carême. Il s'y trouva des évêques de France & d'Allemagne, & Thibaud archevêque de Cantorberi y vint nonobstant la défense du roi Etienne, ce qui le fit recevoir favorablement du pape. Quelques évêques d'Espagne s'y trouvèrent : entre autres les deux archevêques de Tolede & de Tarragone.

Otto. 1. Frid. c. 44. 45.

A ce concile fut amené un gentilhomme Breton nommé Eon de l'Etoile, homme presque sans lettres : qui se disoit être le fils de Dieu & le juge des vivans & des morts, sur l'allusion grossière de son nom avec le mot latin *Eum* dans cette conclusion des exorcismes *Per eum qui judicaturus est*, & dans celle des oraisons *Per eumdem*. Cette imagination, toute absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à séduire une grande multitude de peuple ignorant des extrémités de la France, c'est-à-dire de Bretagne & de Gascogne : on prétendoit même qu'il faisoit plusieurs merveilles par l'opération des démons. Après que quelques seigneurs eurent envain essayé de l'arrêter, il fut pris par l'archevêque de Reims avec ses principaux disciples. On le présenta au concile, où étant interrogé par le pape, il ne répondit que des impertinences, & fut jugé insensé plutôt qu'hérétique ; l'archevêque de Reims, qui l'avoit amené, obtint qu'on lui sauvât la vie : mais on chargea l'abbé Suger, comme régent en France, de l'enfermer ; & il le mit dans une étroite prison, où ce misérable mourut peu de temps après. Quelques-uns de ses disciples furent livrés au bras séculier, & se laissèrent brûler plutôt que de renoncer à leur folie.

Marten. Coll. t. 1. p. 232. c. 2.

Ce concile fit plusieurs canons, la plupart répétés des conciles précédens, & rapportés diversement en divers exemplaires. Voici les plus remarquables. Si un clerc reçoit les revenus d'une église qu'il ne dessert pas, il sera excommunié jusques à ce qu'il ait restitué tout ce qu'il en a

AN. 1148. injuſtement; & le prêtre qui aura cependant deſſervi cette égliſe, ſera dégradé. Défenſe aux prêtres de ſe rendre chapelains des ſeigneurs, ſinon par permiſſion de l'évêque diocéſain, & après lui avoir fait ſerment d'obéir en tout à ſes ordres. Défenſe à eux de célébrer l'office divin dans les fortereſſes, après qu'il a été interdit dans quelque égliſe du même lieu. Défenſe d'arrêter les clercs, les mettre en priſon ou aux fers, en tirer rançon, ou retenir des ôtages; ſous peine d'anathème, & d'interdiction du lieu où ils ſeront détenus, & de tous les lieux appartenans au ſeigneur qui les aura pris. On ne célébrera point dans le lieu où ſera un excommunié, même en préſence du roi: ſous peine aux chapelains de la cour, ou aux prêtres des lieux, de dépoſition & de perte de bénéfice.

c. 10. *c. 14.* *c. 4. 5.* *c. 7. 8.*

Tom. x. conc. c. 2. Les évêques & les clercs éviteront dans leurs habits la variété des couleurs, les découpures & les ornemens ſuperflus. Nous avons vu les plaintes de ſaint Bernard contre cet abus. On déclare nuls les mariages des eccléſiaſtiques conſtitués dans les ordres ſacrés, des religieux & des religieuſes, & on ordonne aux chanoineſſes & aux autres religieuſes d'obſerver la clôture & la vie commune. Défenſe aux laïques de poſſéder les dixmes eccléſiaſtiques, ſoient qu'ils les aient reçues des évêques, des rois, ou de quelques perſonnes que ce ſoit. Les avoués des égliſes ne prendront rien ſur elles, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits. On ne mettra point dans les égliſes des prêtres mercenaires par commiſſion; mais chacune aura ſon prêtre particulier, qui ne pourra être deſtitué que par le jugement canonique de l'évêque, ou de l'archidiacre; & on lui aſſignera la ſubſiſtance convenable ſur les biens de l'égliſe. Voilà les curés titulaires. On ordonne aux incendiaires, pour pénitence, de faire un an le ſervice de Dieu à Jéruſalem ou en Eſpagne; c'eſt ainſi que l'on nommoit la croiſade. On défend à qui que ce ſoit, de recevoir ou protéger les hérétiques de Gaſcogne & de Provence, c'eſt-à-dire les Manichéens: ſous peine d'excommunication contre les perſonnes, & d'interdit ſur les terres.

Sup. l. LXVII. opuſc. II. c. 2. Serm. 77. in Cant. *c. 7.* *c. 4.* *c. 8.* *c. 6.* *c. 10.* *c. 15.* *c. 18.*

Ce fut apparemment en ce concile de Reims, que le pape Eugene examina la conteſtation entre l'archevêqué de Cantorberi & l'évêque de Meneve ou ſaint Davis. Henri I roi d'Angleterre, ayant ſoumis à ſon obéiſſance le pays de

Roger par. poſt. p. 798.

Galles, voulut aussi soumettre tous les évêques de ce pays à l'archevêque de Cantorberi. Pour cet effet l'église de saint Davis ayant vaqué, il y fit mettre Bernard clerc de sa chambre, & par son autorité le fit sacrer à Cantorberi, & lui fit prêter serment de ne jamais prétendre le droit de métropole, dont l'église de saint Davis étoit auparavant en possession. Le roi Henri étant mort, l'évêque Bernard vint devant le pape Eugene revendiquer son droit de métropole; & après qu'il eut été long-temps à la cour du pape, à la poursuite de cette affaire, l'archevêque Thibaut y vint aussi, & se plaignit de son côté que Bernard se vouloit soustraire à la métropole de Cantorberi. Sur quoi le pape ayant ouï les deux parties contradictoirement, donna provision à l'archevêque de Cantorberi, & pour juger définitivement, les assigna à la saint Luc de l'année suivante. C'est ce qui paroît par la lettre du pape datée de Meaux le vingt-neuvième de Juin; par conséquent en 1148, après le concile de Reims. On ne voit point de sentence qui ait décidé la contestation; & toutefois l'évêque de saint Davis est demeuré simple suffragant de Cantorberi.

AN. 1148.

Eug. epist. 2.

XXXII. Erreurs de Gilbert condamnées.

Otto. 1. Frid. c. 56. Gauf. epist. ad Card. Alb. & l. III. Vita S. Bern. c. 5. Sup. n. 29.

A la fin du concile de Reims les canons étant publiés, le pape termina la cause de Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, commencée l'année précédente au concile de Paris. Pour cet effet il assembla premièrement les prélats les plus habiles & les plus voisins: entre autres Geoffroi de Loroux, archevêque de Bordeaux, métropolitain de Poitiers, Milon évêque de Terouane, & Josselin évêque de Soissons, tous trois renommés par leur doctrine; l'abbé Suger & S. Bernard. C'étoit au temps de la passion, & la séance se tenoit dans la chambre du pape. Le premier jour Gilbert fit lire quantité de passages des pères, dont il avoit fait apporter les volumes entiers: se plaignant que ses adversaires ne produisoient que des extraits, où les passages étoient tronqués. Le pape, ennuyé de ces longues lectures, le pressa de dire nettement s'il croyoit que l'essence divine fût Dieu. Gilbert répondit, que non. Alors saint Bernard dit: nous tenons ce que nous cherchions; qu'on écrive cette confession. Le pape l'ordonna: & Henri de Pise, alors sous-diacre de l'église Romaine & depuis cardinal, apporta du papier, une plume & de l'encre; & comme il écrivoit, Gilbert dit à saint Bernard: écrivez aussi vous, que la divinité est Dieu. Saint Bernard répon-

AN. 1148. dit sans s'émouvoir : qu'on écrive avec le fer & le diamant, que l'essence divine, sa forme, sa nature, sa bonté, sa sagesse, sa puissance est vraiment Dieu. Et comme on disputa long-temps sur cet article, S. Bernard ajouta : si cette forme n'est pas Dieu, elle est meilleure que Dieu, puisque Dieu tient son être d'elle.

On disputa de même sur les autres articles, que l'on reprenoit dans les écrits de Gilbert de la Poirée : & comme on se séparoit, les cardinaux dirent : nous avons ouï ce qui a été proposé, c'est pourquoi nous allons juger comment ces questions doivent être décidées. Plusieurs des assistans furent choqués de ce discours : ensorte que le lendemain dix archevêques, avec grand nombre d'évêques, d'abbés & de docteurs, c'est-à-dire tous ceux de l'église Gallicane, s'assemblèrent chez saint Bernard. Ils représentèrent que les cardinaux qui sembloient s'être réservé à eux seuls le jugement de cette affaire, étoient presque tous favorables à Gilbert, quoiqu'ils n'approuvassent pas ses erreurs, & par conséquent, disoient-ils, il faut avec les articles de Gilbert leur envoyer un symbole de foi, afin qu'ils puissent juger avec plus de connoissance. Ils écrivirent donc quatre articles opposés aux quatre de Gilbert, se servant autant qu'il étoit possible des mêmes termes, pour exprimer leur confession de foi opposée à ses erreurs : & ce symbole, composé avec une grande délibération, fut souscrit par tous les évêques, & les autres qui avoient assisté à cette assemblée particulière. En voici la substance.

1. Nous croyons que la nature simple de la divinité est Dieu, & que Dieu est la divinité ; qu'il est sage par la sagesse qui est lui-même, grand par la grandeur qui est lui-même, & ainsi du reste. 2. Quand nous parlons des trois personnes divines, nous disons qu'elles sont un Dieu & une substance divine ; & au contraire, quand nous parlons de la substance divine, nous disons qu'elle est en trois personnes. 3. Nous disons que Dieu est éternel, & qu'il n'y a aucune autre chose, soit qu'on la nomme relation, propriété ou autrement, qui soit éternelle sans être Dieu. 4. Nous croyons que la divinité même & la nature divine s'est incarnée dans le fils. Ceux qui composèrent ce symbole, ne craignoient pas que les cardinaux jugeassent autrement ; mais ils craignoient que quelques-uns d'entr'eux n'eussent inten-

tion de diſſoudre le concile ſans rien décider. Pour préſenter cet écrit au pape & aux cardinaux, on choiſit trois députés : Hugues évêque d'Auxerre, Milon évêque de Terouane, & l'abbé Suger; & on les chargea de dire : nous avons ſouffert, par reſpect pour vous, des diſcours que nous ne devions pas entendre, juſques à ce que nous avons appris que vous vouliez juger cette affaire. Vous avez par écrit la confeſſion de Gilbert, nous avons auſſi la nôtre, afin que vous ne jugiez pas ſans ouir les deux parties. Mais il y a cette différence, qu'en préſentant ſa confeſſion, il a déclaré qu'il étoit prêt à corriger ce qui ne ſeroit pas conforme à vos ſentimens : au lieu que nous excluons expreſſément cette condition; & nous vous déclarons que nous perſévérerons dans cette confeſſion, ſans jamais en rien changer.

Le pape ſans héſiter répondit aux députés, & leur ordonna de le dire à ceux qui les avoient envoyés, que l'égliſe Romaine ne s'éloignoit en rien de leur confeſſion de foi; & que ſi quelques-uns avoient paru ſoutenir la perſonne de Gilbert, ils ne ſoutenoient en rien ſa doctrine. Tout le concile s'aſſembla donc à Reims au palais nommé Tau, à cauſe de ſa figure en double potence, où Gilbert évêque de Poitiers fut interrogé ſur chacun des articles de ſes erreurs, & y renonça librement en diſant : ſi vous croyez autrement, & moi auſſi; ſi vous parlez ou écrivez autrement, & moi auſſi. Alors le pape, du conſentement de tout le concile, condamna ces articles; défendant étroitement de lire ou de tranſcrire le livre d'où ils étoient tirés, ſi l'égliſe Romaine ne l'avoit corrigé auparavant. Gilbert répondit : je le corrigerai comme il vous plaira. Mais le pape lui dit : on ne vous confiera pas cette correction. On déchira publiquement des écrits contenant quelques autres erreurs qu'il avoit enſeignées, ſuivant le témoignage des ſes écoliers. J'ai ſuivi, ſur cette affaire de Gilbert de la Poirée, le récit du moine Geoffroi, depuis abbé de Clairvaux, qui étoit préſent au concile de Reims : plutôt que celui d'Otton de Friſingue, qui étoit alors en Syrie, & qui paroît prévenu en faveur de Gilbert.

Quelque temps après S. Bernard, continuant ſon explication du cantique, combattit fortement les nouveaux dialecticiens : ou plutôt des hérétiques, comme il les nomme, qui prétendoient que les attributs divins, la grandeur, la bonté, la ſageſſe, la juſtice ne ſont pas de Dieu; & en diſoient *Serm. 80. n. 6.*

An. 1148. autant de la divinité même. Si elle n'eſt pas Dieu, dit-il, elle eſt donc quelque autre choſe, ou n'eſt rien. Si elle eſt quelqu'autre choſe, elle eſt moindre ou plus grande, ou égale à Dieu; & il montre l'inconvénient de toutes ces ſuppoſitions. Enſuite parlant de la grandeur de Dieu, il dit: Dieu n'eſt grand que par la grandeur, qui eſt la même choſe que lui; autrement cette grandeur ſeroit plus grande que Dieu. Je le dis après ſaint Auguſtin, le plus terrible marteau des hérétiques. Il marque enſuite la condamnation des erreurs de Gilbert au concile de Reims: mais il déclare qu'il ne parle point contre ſa perſonne, parce qu'il a humblement acquieſcé au jugement des évêques.

Aug. v. Trinit. c. 10.

XXXIII. Milon évêque de Terouane.

Bibl. Præmonſt. p. 459.

Milon évêque de Terouane, qui aſſiſta au concile de Reims, & fut un des commiſſaires en l'affaire de Gilbert de la Poirée, étoit un des illuſtres prélats de France. Il naquit à Selincourt au diocèſe d'Amiens, & ſe fit religieux à Prémontré ſous la conduite de ſaint Norbert: qui le fit quelque temps après premier abbé du monaſtère de ſaint Joſſe-au-bois, aujourd'hui Dom-Martin, fondé en 1122 dans le diocèſe d'Amiens. Huit ans après ſaint Jean évêque de Terouane étant mort, une grande partie du peuple vouloit lui donner pour ſucceſſeur Baudouin, frère puîné de Thierri comte de Flandre: mais Rainald archevêque de Reims & ſes ſuffragans ne l'en ayant pas jugé capable, le clergé élut l'abbé Milon; & le pape Innocent II qui étoit alors en France, ayant confirmé l'élection, il fut ſacré par l'archevêque le dimanche quinzième de Février 1131, & tint ce ſiége vingt-ſept ans. Il fonda pluſieurs monaſtères de ſon ordre de Prémontré; & il eſt particulièrement loué pour ſon humilité.

XXXIV. Guillaume archevêque d'Yorck, dépoſé.

Vita ap. Boll. tom. 10. p. 138.

Sup. l. LXVIII. n. 77.

epiſt. 233.

epiſt. 236.

Au concile de Reims fut dépoſé Guillaume archevêque d'Yorck. Après la mort du pape Innocent, ſous lequel il avoit été ordonné, ſaint Bernard écrivit au nouveau pape Celeſtin II une lettre très-véhémente, pour l'exciter à ſoutenir la ſentence de ſon prédéceſſeur, qu'il diſoit avoir été mal exécutée: en ce que l'archevêque n'avoit pas laiſſé d'être ſacré, quoique le doyen d'Yorck eût refuſé de jurer pour lui. Il le traite de perſonne infame, & de deux fois intrus, une fois par le roi, une ſeconde par le légat. Le ſaint abbé écrivit aux cardinaux une lettre auſſi véhémente, & l'on voit par l'une & par l'autre, combien on l'avoit prévenu contre

l'archevêque Guillaume, qui étoit lui-même un saint personnage. De-là vint que ce prélat, ayant envoyé des députés à Rome demander solennellement le pallium, le pape le lui refusa, & lui ordonna de venir en personne se justifier. Le pape Lucius II ne lui fut pas si contraire; & Henri évêque de Vinchestre, ayant trouvé grâce auprès de lui, obtint que le pallium seroit envoyé à l'archevêque son neveu par le cardinal Imar, qui fut envoyé légat en Angleterre. Mais l'archevêque négligea de l'aller trouver: car ayant été élevé en grand seigneur, il avoit ce défaut entre plusieurs vertus, d'être mou & ennemi de la peine. Il manqua donc l'occasion de recevoir son pallium. Le pape Eugene étant monté sur le saint siége, l'archevêque Guillaume l'alla trouver & demander le pallium, & le collége des cardinaux étoit pour lui: mais saint Bernard renouvella contre lui ses instances, & écrivit au pape deux lettres très-fortes à son sujet. L'archevêque, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir à Rome, passa en Sicile chez le roi Roger son parent. Cependant en Angleterre quelques gentilshommes de ses parens, touchés de sa disgrace, brûlèrent une terre de l'abbaye de Fontaines: ce qui acheva de rendre le pape Eugene implacable à son égard. Enfin au concile de Reims, les clercs de l'église d'Yorck renouvellèrent leurs plaintes contre l'archevêque Guillaume. Ils avoient à leur tête Henri Murdac, nouvel abbé de Fontaines, qui sous l'archevêque Turstain avoit été considérable dans l'église d'Yorck & dans toute la province, par sa noblesse & par les honneurs & les richesses dont il jouissoit: mais il avoit tout quitté pour se rendre moine à Clairvaux, sous la conduite de S. Bernard; & il s'y étoit distingué par sa vertu & sa régularité.

AN. 1148.

epist. 239. 240.

On accusa donc l'archevêque Guillaume dans le concile de Reims, de n'être ni canoniquement élu, ni sacré légitimement, mais intrus par l'autorité du roi. Il en fut convaincu; & Alberic évêque d'Ostie prononça contre lui, au nom du pape, la sentence de déposition: alléguant pour motif, qu'avant l'élection il avoit été nommé par le roi Etienne. Toutefois cette sentence fut donnée contre l'avis de la plus grande partie des cardinaux. Ensuite le pape écrivit à Guillaume évêque de Durham & au chapitre d'Yorck, d'élire dans quarante jours un autre archevêque. Ils s'assemblèrent la veille de saint Jacques vingt-quatrième de Juillet, & la

plus grande partie du chapitre élut Hilaire évêque de Chicheſtre ; mais les autres élurent l'abbé Henri Murdac. Le pape confirma cette élection à Auxerre ; & le ſecond dimanche de l'avent 5e. de Décembre étant à Trèves, il ſacra Henri de ſes propres mains.

Quand l'archevêque Guillaume fut revenu de Sicile, l'évêque de Vincheſtre ſon oncle le retira auprès de lui ; & lui donna le choix de toutes ſes maiſons, lui offrant tout ſon domeſtique pour le faire ſervir comme archevêque : Guillaume choiſit une des terres du prélat, où il vécut en ſolitude, ne ſongeant qu'à faire pénitence. Il ſouffrit ſa dépoſition avec une extrême patience, ſans murmurer, ſans ſe plaindre de ſes adverſaires, & ſans écouter ceux qui parloient contre eux. Il étoit continuellement appliqué à la lecture & à la prière, & il devint tout un autre homme qu'auparavant.

XXXV. Union de Savigni à Cîteaux.

Sup. liv. LXVII. n. 10.

Au même concile de Rheims ſe trouva Serlon, quatrième abbé de Savigni, pour demander l'union de ſa congrégation à celle de Cîteaux. Après la mort de S. Vital, les moines de Savigni élurent tout d'une voix pour leur abbé, Geoffroi, homme très-noble, natif de Bayeux. Il avoit été moine dans l'abbaye de Ceriſi au même diocèſe : mais le déſir d'une plus grande perfection l'en fit ſortir, avec Serlon de Valbodon ſon ami qu'il y avoit attiré ; & ils entrèrent à Savigni ſous la conduite de S. Vital. Trois ans après, & vers l'an 1116, Geoffroi fut fait prieur de Savigni ; & enfin élu abbé malgré ſa réſiſtance en 1122. Il augmenta l'auſtérité de l'obſervance, quoiqu'elle fût déjà conſidérable, & fonda un grand nombre de monaſtères par les libéralités de divers ſeigneurs : entre autres, les Vaux de Cernai au diocèſe de Paris en 1128, Foucarmont au diocèſe de Rouen en 1130, & Aulnai au diocèſe de Bayeux en 1131. Il en fonda auſſi pluſieurs en Angleterre, & mourut en 1139, après avoir gouverné ſeize ans l'abbaye & la congrégation de Savigni. Il eſt compté entre les ſaints, & on lui attribue pluſieurs miracles faits pendant ſa vie & après ſa mort.

Order. lib. VIII. p. 1.

Son ſucceſſeur fut Evan Langlois natif d'Avranches, recommandable pour ſa ſcience & ſa piété, qui avoit été des premiers diſciples de S. Vital : mais il ne gouverna

qu'environ un an, & Serlon disciple de S. Geoffroi lui succéda dès l'an 1140. Il fonda quatre abbayes, entre autres la même année 1140, celle de la maison-Dieu de la Trappe, diocèse de Séez, qui s'est rendue si célèbre depuis cinquante ans. l'abbé Serlon étoit ferme dans son gouvernement, & assembloit régulièrement tous les ans les chapitres généraux Mais voyant que quelques abbés d'Angleterre négligeoient de s'y trouver : il résolut, avec les abbés de France & quelques Anglois, de se donner à saint Bernard avec toute sa congrégation. C'est pour ce sujet qu'il vint au concile de Reims avec Osmond abbé de Baubec, fille de Savigni. Saint Bernard les présenta lui-même au pape Eugene, qui approuva leur dessein; & dès la même année 1148, ils furent admis au chapitre général de Cîteaux, par l'entremise de saint Bernard. La congrégation de Savigni étoit alors composé de trente-trois abbayes, sans les maisons de filles. Le pape Eugene confirma cette union par une bulle donnée à Reims l'onzième d'Avril 1148, & toutefois quelques abbés d'Angleterre s'y opposèrent : mais après bien des contestations tous se soumirent à Clairvaux. Serlon vouloit s'y retirer lui-même dès-lors, mais saint Bernard n'y consentit pas; & lui donna un de ses moines nommé Thibaud, pour instruire ceux de Savigni des usages de Cîteaux. Ils quittèrent leur habit qui étoit gris pour prendre le blanc, & se conformèrent en tout au reste de l'ordre. Après la mort de saint Bernard Serlon se retira à Clairvaux, & y mourut saintement en 1158. Il reste de lui quelques sermons. Telle fut la fin de la congrégation de Savigni, dont j'ai tiré l'histoire principalement du mémoire que le R. P. Dom Claude Auvri, prieur de cette abbaye, a bien voulu me communiquer.

Chr. Savign. tom. 2. Misc. Baluz. p. 311. Marten. Coll. tom. 1. p. 61.

Bibl. Cister. tom. 6. p. 107.

XXXVI. Primatie de Tolède.

En allant au concile de Reims, Raimond archevêque de Tolède passa à Paris & à saint Denis : où il apprit que l'on avoit des reliques de saint Eugene martyr, que l'on tenoit avoir été le premier évêque de Tolède. Ce qui suppose que saint Gerard de Brogne n'en avoit emporté qu'une partie six-vingts ans auparavant. Le roi Louis le jeune en donna depuis un bras au roi de Castille. Cependant l'archevêque Raimond, étant arrivé à Reims, se plaignit, de la part du roi de Castille son maître, de ce que le pape Eugene avoit accordé le titre de roi de Portugal à Alfonse Henriqués, moyennant une redevance annuelle de

Mariana X. hist. c. 20. Sup. liv. LV. n. 25.

Roderic. Tol. VII. hist. c. 6.

AN. 1148. quatre livres d'or, au préjudice de la couronne de Castille. L'archevêque de Tolède se plaignit encore, que celui de Brague & ses suffragans refusoient de reconnoître sa primatie : ce qui apparemment étoit une suite de l'érection du nouveau royaume de Portugal.

epist. 74. Pour satisfaire à ces plaintes, le pape Eugene écrivit au roi de Castille Alfonse VIII une lettre, où il lui déclare qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien sa dignité ni les droits de sa couronne, & lui promet de favoriser en son royaume l'expédition contre les infidelles; c'est-à-dire comme je crois, d'y attribuer l'indulgence de la croisade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'évêque de Brague & ses suffragans obéissent à l'archevêque de Tolède, comme à leur primat, ainsi qu'il a été ordonné par nos prédécesseurs; & l'évêque de Brague est suspens pour ce sujet. Et ensuite : pour marque de notre affection, nous vous envoyons par l'évêque de Ségovie la rose d'or que le pape a coutume de porter tous les ans le quatrième dimanche de carême ; & parce que vous avez voulu que les évêques & les abbés de votre royaume assistassent au concile de Reims, nous déchargeons à votre prière ceux qui n'y sont pas venus, de la suspense prononcée

epist. 75. contre eux. La lettre est datée du vingt-septième d'Avril dans le territoire de Langres. Par une autre lettre il marque, qu'à la prière du même roi, il a accordé à l'archevêque de Compostelle la prérogative de faire porter la croix devant lui.

Sup. liv. LXIV. n. 36. J'ai déjà parlé de la rose d'or, que le pape bénissoit le quatrième dimanche de carême.

Eug. ep. 84. Bernard, archevêque de Tarragone, refusoit aussi de reconnoître la primatie de Tolède, & avoit le même intérêt que celui de Brague : se trouvant dans une autre royaume, sous Raimond Berenger, qui de comte de Barcelone étoit devenu roi d'Aragon en 1138. Bernard assista au concile de Reims, où le pape voulut l'obliger à reconnoître l'archevêque de Tolède pour son supérieur : mais Bernard représenta, qu'étant nouvellement archevêque, il n'étoit pas encore bien instruit de ses droits ; & promit de prendre conseil sur cette affaire, quand il seroit retourné à son église.

L'archevêque de Brague se soumit enfin à Raimond archevêque de Tolède, comme il paroît par une autre lettre du pape Eugene ; mais Raimond qui étoit avancé en âge mourut peu de temps après, savoir le mercredi neuvième d'Août

epist. 81. 1150. Son successeur fut Jean évêque de Ségovie, qui alla trouver

trouver le pape Eugene, & obtint de lui la confirmation de sa primatie par une bulle du treizième de Février 1152; où les évêchés suffragans de Tolede sont ainsi exprimés : Osma, Ségovie, Siguença, Palencia. Le pape ajoute que les autres qui lui étoient anciennement soumis lui reviendront, quand Dieu les aura remis sous la puissance des chrétiens. Il lui soumet aussi les diocèses qui ont perdu leurs métropolitains par l'invasion des Sarrasins, jusqu'à ce que ces métropoles se rétablissent. Le pape écrivit en même-temps aux autres évêques d'Espagne en général, & à Bernard de Tarragone en particulier, de reconnoître Jean archevêque de Tolede pour leur primat : mais il ne paroît pas que ce dernier l'ait jamais reconnu.

An. 1148. epist. 72.

ep. 79. 80.

ep. 83.

On trouve aussi une lettre du pape Eugene adressée au clergé & au peuple de Tolede : où il dit avoir appris, que ceux que l'on nommoit Mosarabes, refusoient obéissance à l'archevêque, recevoient des églises de la main des laïques, & suivoient leur ancienne coutume, différente de l'usage Romain dans la célébration de la messe & de l'office divin, dans les habits & la tonsure cléricale. C'est pourquoi le pape ordonne de leur enjoindre expressément, qu'ils se conforment au reste de l'église, & qu'ils obéissent à leur prélat, s'ils veulent demeurer dans sa province. Ces Mosarabes étoient les anciens chrétiens qui étoient demeurés en Espagne sous la domination des Musulmans; & on voit ici combien ils étoient attachés à leurs usages, nonobstant ce qui s'étoit passé soixante ans auparavant.

Sup. l. LXIII. n. 56.

XXXVII. Révélations de Ste. Hildegarde.

Après le concile de Reims, le pape Eugene vint à Tréves avec dix-huit cardinaux, plusieurs évêques & plusieurs abbés; y étant invité par l'archevêque Adalberon, qui défraya pendant trois mois toute cette compagnie. Le pape y célébra un concile; & Henri archevêque de Mayence jugea à propos d'y venir avec les principaux de son clergé, pour consulter le pape touchant les révélations d'Hildegarde religieuse de grande réputation. Elle étoit née l'an 1098, de parens nobles & vertueux, qui la dévouèrent au service de Dieu dès son enfance : parce que dès qu'elle put parler elle faisoit entendre, tant par ses discours que par signes, qu'elle voyoit des choses extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans elle fut enfermée à Disemberg, c'est-à-dire au mont saint Disibode, avec une vertueuse fille nommée Jutte, qui la forma à

Tom. x. conc. p. 1128 ex. Tri. Chr. hirs. an. 1150. Vita S. Hildeg. lib. 1. c. 4. ap. Sur. 17. Sept. c. 1.

AN. 1148. l'humilité & à l'innocence, & lui apprit ſimplement à lire le pſeautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle ſouffroit des maux de tête & d'autres infirmités preſque continuelles, enſorte qu'elle étoit rarement en état de marcher : & toutefois elle vécut quatre-vingt-deux ans.

A l'âge de quarante-deux ans & ſept mois, elle vit le ciel s'ouvrir, & un feu très-lumineux qui lui pénétra la tête, le cœur & toute la poitrine, ſans brûler, mais avec une chaleur douce; & auſſitôt elle reçut l'intelligence du pſeautier, de l'évangile & des autres livres de l'ancien & du nouveau teſtament, enſorte qu'elle en expliquoit le ſens, quoiqu'elle ne pût expliquer les mots grammaticalement, ne ſachant ni latin ni grammaire. Après pluſieurs années elle entendit une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit : mais la pudeur de ſon ſexe & la crainte des diſcours du peuple & des jugemens téméraires la retenoit. Toutefois ſe ſentant preſſée intérieurement d'obéir, & ayant été long-temps malade; elle découvrit ſa peine à un moine qui étoit ſon directeur, & par lui à ſon abbé. L'abbé ayant pris conſeil des plus ſages de ſa communauté, & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire ce qu'elle fit pour la première fois : & auſſitôt elle ſe trouva guérie & ſe leva de ſon lit. Cette guériſon parut à l'abbé ſi miraculeuſe, qu'il ne voulut pas s'en tenir à ſon jugement : il vint à Mayence faire le rapport de ce qu'il avoit appris à l'archevêque & aux principaux de ſon clergé, & leur montra les écrits d'Hildegarde.

C'eſt ce qui donna lieu à l'archevêque de conſulter le pape: qui voulant s'informer plus exactement de cette merveille, envoya au monaſtère d'Hildegarde, Alberon évêque de
n. 4. Verdun, avec Albert ſon primicier & d'autres perſonnes capables, pour apprendre d'elle-même ce que c'étoit, ſans bruit & ſans curioſité. Elle leur répondit avec grande ſimplicité, & après que l'évêque en eut fait ſon rapport au pape, le pape ſe fit encore apporter les écrits d'Hildegarde; & les prenant entre ſes mains, il les lut lui-même publiquement, en préſence de l'archevêque, des cardinaux & de tout le clergé : il raconta auſſi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoyés, & tous les aſſiſtans en rendirent grâces à Dieu. S. Bernard étoit préſent, & rendit auſſi témoignage de
epiſt. 366. ce qu'il ſavoit de cette ſainte fille. Car il l'avoit viſitée quand

il alla à Francfort, & il lui écrivit une lettre, où il la félicite de la grâce qu'elle a reçue & l'exhorte à y être fidelle. Il pria donc le pape, & tous les assistans le prièrent avec lui, de publier une si grande grâce que Dieu avoit faite de son temps à l'église, & de la confirmer par son autorité. Le pape suivit leur conseil, & écrivit à Hildegarde : lui recommandant de conserver par l'humilité la grâce qu'elle avoit reçue, & de déclarer avec prudence ce qu'elle connoîtroit en esprit. Il lui permet aussi de s'établir avec ses sœurs par la permission de son évêque au lieu qui lui avoit été révélé, & d'y vivre en clôture suivant la règle de S. Benoît. Ce lieu étoit le mont S. Rupert près de Bingue sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Mayence, ainsi nommé d'un seigneur qui vivoit au neuvième siècle, & qui est honoré comme saint le quinzième de Mai. Hildegarde passa en ce lieu-là avec dix-huit filles nobles qu'elle avoit attirées par sa réputation, & en fut la première abbesse.

AN. 1148.

Boll. t. 14. p. 501. Trith. Chr. Span. an. 1148.

XXXVIII. Le pape à Clairvaux.

Le pape Eugene, étant de retour en France, vint à Clairvaux, où il édifia toute la communauté par son humilité & sa régularité. Il portoit sur la chair sa tunique de laine, sans sergette par-dessous, & ne quittoit la coulle ni jour ni nuit. Pour garder la bienséance on lui portoit des carreaux en broderie, & son lit étoit entouré de pourpre & couvert de riches étoffes : mais par-dessous il n'étoit garni que de paille battue & de draps de laine. En parlant à la communauté, il ne pouvoit retenir ses larmes & ses soupirs : il les exhorta & les consola, vivant avec eux en frère plutôt qu'en maître : mais sa nombreuse suite ne lui permit pas de faire chez eux un long séjour. Il assista aussi cette même année au chapitre général des abbés de Cîteaux, non comme président ou comme pape, mais comme un d'entre eux. Enfin il reprit le chemin d'Italie & arriva heureusement à Rome.

Vita S Bern. l. II. c. 8. n. 52.

lib. IV. c. 7. n. 40.

XXXIX. S. Gilbert de Sempringam.

Gilbert de Sempringam vint à ce chapitre, offrir à l'ordre de Cîteaux la congrégation qu'il venoit de former. Il étoit Anglois, né dans la province de Lincoln en 1083 ; & après qu'il eut fait ses études, son père lui donna les deux cures de Sempringam & de Tringenton dont il étoit patron : mais il ne tiroit sa subsistance que de la première, & donnoit aux pauvres tout le revenu de la seconde. Il n'étoit pas encore dans les ordres & ne possédoit ces cures qu'en personnat, comme on le nommoit, les faisant servir par des vicai-

Vita Monast. Angl. t. 2. p. 669. Boll. 4 Feb. t. 3. p. 597. v. Cang. gloss personat.

An. 1148. res : suivant l'abus qui régnoit alors, de féparer le revenu & les fonctions ; & c'eft cet abus qui fut condamné, comme j'ai dit, au concile de Reims par le pape Eugene. Gilbert s'attacha enfuite à la cour d'Alexandre évêque de Lincoln, qui l'ordonna prêtre malgré lui, & le voulut faire fon archidiacre : mais Gilbert le refufa, difant qu'il ne voyoit point de chemin plus court pour fe perdre. C'eft que les archidiacres exerçoient la juridiction eccléfiaftique, qui étoit une grande tentation d'avarice.

Voulant donc donner fon bien aux pauvres & faire une fondation, & ne trouvant point d'hommes qui vouluffent vivre auffi réguliérement qu'il fouhaitoit, il affembla dans fa paroiffe de Sempringam fept filles vertueufes, qu'il enferma près de l'églife de faint André, par le confeil & le fecours de l'évêque Alexandre, pour vivre en clôture perpétuelle : enforte qu'elles recevoient par une fenêtre les chofes néceffaires à la vie. Pour les leur apporter & les fervir au-dehors, elles avoient de pauvres filles en habit féculier : mais depuis, par le confeil de perfonnes fages, il fit auffi prendre un habit régulier & faire des vœux à ces filles du dehors, après les avoir bien inftruites & bien éprouvées. Il y joignit des hommes pour l'agriculture & les autres travaux les plus rudes ; & leur prefcrivit une manière de vie dure, & un habit qui marquoit l'humilité & la renonciation au monde. Cet inftitut fut tellement approuvé, que plufieurs feigneurs d'Angleterre offrirent à Gilbert des terres & des revenus pour fonder des monaftères femblables ; l'évêque Alexandre commença, & le roi Henri acheva. Mais Gilbert ne recevoit ces biens qu'avec crainte & comme par force, & en refufoit même plufieurs : tant il aimoit la pauvreté, & craignoit la vanité de voir un grand peuple fous fa conduite.

Ce fut dans cette penfée qu'il vint au chapitre de Cîteaux où étoit le pape Eugene : voulant fe décharger du foin de tant de maifons dont il fe croyoit incapable, & les remettre à ces religieux, qu'il connoiffoit par l'exercice fréquent de l'hofpitalité, & qu'il jugeoit les plus exacts de tous dans l'obfervance de la règle, comme étant en leur première ferveur. Mais le pape & les abbés de Cîteaux lui dirent, qu'il ne leur étoit pas permis de gouverner d'autres religieux & encore moins des religieufes ; & par leur confeil le pape lui ordonna de continuer, avec la grâce de Dieu, l'œuvre qu'il

avoit commencée. Il voulut s'excuſer ſur ſon âge de ſoixante & cinq ans, & ſur ſon incapacité ; mais le pape le jugea d'autant plus propre à la conduite des ames, qu'il la déſiroit moins. Il eut regret de ne l'avoir pas connu plutôt, & déclara qu'il lui auroit donné l'archevêché d'Yorck. En ce voyage Gilbert lia une étroite amitié avec ſaint Malachie d'Irlande & ſaint Bernard : il ſe trouvoit ſouvent en tiers quand ils étoient ſeuls. Ils lui donnèrent chacun leur croſſe, & S. Bernard y ajouta une étole & une manipule.

AN. 1148.

Gilbert, étant de retour en Angleterre, appela à ſon ſecours des eccléſiaſtiques pour la conduite de ſes religieuſes ; & forma auſſi une double congrégation de filles, ſous la règle de ſaint Benoît, & de chanoines réguliers ſous la règle de ſaint Auguſtin ; & leur donna des conſtitutions écrites, qui furent confirmées par le pape Eugene & par ſes ſucceſſeurs. Dieu bénit tellement ſon travail, qu'il fonda treize monaſtères, quatre de chanoines & neuf de religieuſes, contenant plus de deux mille perſonnes. Il fonda d'ailleurs pluſieurs hôpitaux, de malades, de lépreux, de veuves & d'orphelins. Sa vie étoit auſtère, il ne mangeoit point de viande, & s'abſtenoit même de poiſſon pendant l'avent & le carême. Il ne ſe ſervoit que de vaiſſelle de bois ou de terre, & de cuillers de corne. Il ne portoit point de fourrure, & toujours les mêmes habits hiver & été. Il étoit vêtu de gris, & fut longtemps ſans prendre l'habit ni la règle de chanoine régulier : mais ſes diſciples lui repréſentèrent qu'il étoit à craindre que, ſous ce prétexte, on ne leur donnât après ſa mort un ſupérieur étranger. Il prit donc l'habit de chanoine, des mains de celui de ſa congrégation, qui étoit le plus diſtingué pour ſon mérite : il lui promit obéiſſance en faiſant ſes vœux, & le regarda toujours depuis comme ſon ſupérieur.

XL. Etienne d'Obaſine.

Vita 4. Miſcell. Baluz. p. 69. Boll. 8. Mart. tom. 6 p 800. c. 1.

Etienne, abbé d'Obaſine, vint auſſi trouver le pape Eugene à Cîteaux, & pour le même ſujet. Il étoit né en Limouſin de parens médiocres, & après avoir étudié la ſcience eccléſiaſtique, il ne laiſſa pas de demeurer dans le monde, prenant ſoin de ſa famille & des pauvres : mais ayant été ordonné prêtre, il réſolut de ſe donner entièrement à Dieu, & commença à mener une vie auſtère & à prêcher avec beaucoup de force & d'onction. Les lectures qu'il faiſoit pour inſtruire les autres, lui firent naître le

deſſein de renoncer à tout, & ſuivre Jesus-Christ dans une parfaite pauvreté. Il conſulta ſur ce ſujet Etienne de Mercœur, qui avoit été diſciple de ſaint Robert de la Chaiſe-Dieu : & ce ſaint homme lui conſeilla d'exécuter au plutôt ſon pieux deſſein. Etienne avoit déjà pour compagnon un autre prêtre nommé Pierre, homme d'une grande ſimplicité, qui étoit dans la même réſolution. Donc le jeudi d'a-
c. 3. près le jour des cendres, ils aſſemblèrent leurs parens pour leur dire le dernier adieu, leur donnèrent un grand repas, & diſtribuèrent aux pauvres tout ce qui leur reſtoit de bien.

Ils paſsèrent la nuit ſuivante en prières, pour demander à Dieu la grâce d'accomplir ce qu'il leur avoit inſpiré : puis s'étant revêtus d'un habit de religieux, & marchant nus pieds, ils partirent avant le jour pour quitter leur pays & ſe bannir volontairement. Il y avoit dans le voiſinage un ermite nommé Bertrand, qui avoit quelques diſciples : ils demeurèrent avec lui dix mois, mais ſans engagement, & le quittèrent par le déſir d'une plus grande perfection. Après avoir viſité toutes les maiſons religieuſes d'alentour, ſans y trouver ce qu'ils cherchoient, ils s'arrêtèrent à Obaſine, lieu déſert, environné de Bois & de roches, & arroſé d'une petite rivière. Ils y arrivèrent le vendredi-ſaint, & paſsèrent ce jour & le ſuivant ſans manger. Le jour de Pâque ils allèrent à une égliſe voiſine, où ayant emprunté des ſouliers, l'un d'eux dit la meſſe & l'autre y communia : & perſonne ne les ayant invités à dîner, ils revinrent aſſez triſtes à leur déſert : mais une femme du voiſinage leur apporta la moitié d'un pain & un pot de lait, dont ils firent le plus agréable repas de leur vie. Ils paſsèrent pluſieurs jours ſans autre nourriture que les racines & les autres choſes qu'ils pouvoient trouver dans le déſert : mais ils furent ſecourus par des perſonnes charitables, particulièrement des pâtres, qu'ils récompenſoient en les inſtruiſant.

c. 7. Quelque temps après, Pierre, de l'avis d'Etienne, alla à Limoges avec un clerc nommé Bernard, qui s'étoit joint à eux : ils parlèrent à l'évêque Euſtorge, & lui expliquèrent leur deſſein qu'il approuva : & ayant béni une croix qu'ils lui avoient apportée, il leur permit de dire la meſſe & de bâtir un monaſtère, à la charge de ſuivre en tout la tradition des pères. Ils commencèrent donc à bâtir des lieux réguliers : car ils avoient déjà quelques diſciples, mais en

petit nombre, à cauſe de l'extrême auſtérité de leur vie. Ils ſuivoient la règle des chanoines en ce qui regarde l'office divin, & celle des ermites en leur manière de vie. Car, ajoute l'auteur de cette hiſtoire, qui eſt du temps même, encore que les chanoines chantent régulièrement, leur nourriture eſt abondante & délicate, ils ont beaucoup de repos & peu ou point de travail des mains. De quoi le ſaint homme ayant une grande averſion, il avoit ordonné que tout le temps de la journée fût employé au travail, excepté ce qu'emportoit la lecture ou l'office divin. Ils y employoient *p. 88.* même pendant l'hiver une partie de la nuit, & durant ce travail on récitoit des pſeaumes.

Etienne voulut perſuader à Pierre, ſon premier compagnon, d'aller chez les Sarraſins : dans l'eſpérance d'en convertir quelques-uns, ou de ſouffrir le martyre. Mais Pierre l'en détourna, en lui diſant qu'il valoit mieux s'appliquer à la converſion des mœurs de ceux qui avoient déjà de la foi, que de travailler inutilement chez des infidelles, qui peut-être n'étoient pas prédeſtinés. Après qu'ils eurent bâti le monaſtère d'Obaſine, il y eut une diſpute entre eux deux à qui le gouverneroit, chacun voulant déférer à l'autre cet honneur. Pour terminer ce différent, on les mena devant le légat Geoffroi, évêque de Chartres, qui ſe trouvoit alors dans le pays ; & qui, après les avoir bien examinés, donna la ſupériorité à Etienne. Sur la réputation des Chartreux, qui paſſoient pour les plus parfaits religieux, il alla les viſiter, & y arriva vers le temps qu'une fonte extraordinaire de neiges avoit emporté pluſieurs de leurs cellules avec les moines qui étoient dedans. Etienne d'Obaſine conſulta le prieur de la Chartreuſe, qui étoit alors le vénérable Guigues, ſur l'inſtitut qu'il devoit choiſir ; & le prieur lui répondit : les Ciſterciens venus depuis peu ſuivent le grand chemin, & leurs ſtatuts peuvent ſuffire pour la plus grande perfection. Quant à nous, nous ſommes bornés & dans le nombre des perſonnes & dans l'étendue de nos poſſeſſions. Vous qui avez aſſemblé pluſieurs perſonnes au ſervice de Dieu, & qui avez réſolu d'en recevoir encore davantage, vous devez plutôt embraſſer la vie cénobitique.

n. 10. *n. 14.* *c. 14.* *c. 16.*

Au retour de la Chartreuſe, Etienne augmenta les bâtimens d'Obaſine, pour recevoir ceux qui venoient tous les jours ſe ranger ſous ſa conduite ; entre leſquels fut un

c. 29. gentilhomme, qui ayant déjà mené dans le monde une vie très-réglée, se donna à lui avec sa femme, ses enfans, c. 30. toute sa famille & tous ses biens. Car Etienne recevoit aussi des femmes, & il en convertit un grand nombre, même des plus nobles, & de celles qui avoient le plus vécu dans le luxe, la mollesse & le désordre; & il les accoutumoit à ne point dédaigner les travaux les plus bas. Elles avoient leurs habitations séparées; mais ensuite il les mit plus loin & dans une clôture plus exacte; & elles furent bientôt jusques au nombre de cent cinquante.

Lib. II. c. 1. Etienne ayant donc résolu de prendre la règle monastique, principalement par le conseil d'Aimeri, évêque de Clermont, envoya à Dalone, qui étoit le seul monastère régulier du pays, & qui suivoit déjà l'observance de Cîteaux, c. 2. sans toutefois être encore agrégé à l'ordre. Il en fit venir des moines pour instruire les siens; & le jour des Rameaux de l'an 1142, il reçut la bénédiction abbatiale de Geraud, évêque de Limoges, qui donna aussi l'habit monastique à tous ceux de ses disciples qui étoient clercs: laissant les autres dans l'habit qu'ils portoient auparavant. Ensuite l'évêque avec son clergé, le nouvel abbé & ses moines, menèrent en procession les religieuses au monastère qui leur étoit préparé: où l'abbé les enferma pour n'en jamais sortir sous quelque prétexte que ce fût. Leur église étoit disposée, comme nous voyons encore celles des anciens monastères de filles. C'est-à-dire que la partie orientale comprenant l'autel étoit séparée du reste par une muraille, & avoit une porte du côté du septentrion par où entroient les moines pour chanter les nocturnes & la messe. Le mur de séparation avoit une fenêtre grillée avec un rideau en dedans, par où les religieuses recevoient la communion, même les malades, que l'on y apportoit en quelque état qu'elles fussent. Car les moines leur rendoient tous les services spirituels, sans jamais entrer dans leur clôture; & elles avoient un frère lai pour procureur, qui les servoit quant aux besoins temporels.

c. 7. Les moines de Dalone qui avoient été appelés pour instruire ceux d'Obasine, les traitoient durement & avec peu de discrétion, comme s'ils avoient dû savoir tout d'abord les pratiques monastiques, qu'ils n'avoient point apprises. Ils s'en plaignoient à l'abbé Etienne, qui les avoit accou- c. 11. tumés à être traités charitablement; & il les exhortoit à la patience. Toutefois sachant que le pape Eugene étoit en

France, & qu'après le concile de Reims il étoit venu à Citeaux, il alla l'y trouver : car il désiroit depuis long-temps de se soumettre à cet ordre. L'abbé Etienne s'étant donc présenté au pape, & lui ayant expliqué son dessein, le pape fit appeler Rainard abbé de Citeaux, homme d'un mérite singulier, & lui recommanda Etienne pour le regarder comme son fils & l'associer à l'ordre. Rainard le présenta aux abbés assemblés en chapitre général, & leur dit : vous voyez cet abbé de petite taille & de mauvaise mine, mais tout rempli du Saint-Esprit, & leur ayant déclaré l'ordre du pape, ils reçurent Etienne tout d'une voix, & l'assignèrent à la maison de Citeaux, pour être de sa filiation. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la maison d'Obasine avoit certaines pratiques contraires aux coutumes de Citeaux, principalement la conduite des femmes : mais on passa par-dessus pour l'amour d'Etienne ; & Rainard, qui le chérissoit tendrement, promit que ces différences s'aboliroient peu à peu. Etienne revint donc à Obasine plein de joie, amenant ceux que l'abbé de Citeaux lui avoient donnés pour maîtres dans l'observance ; savoir, deux moines prêtres & deux frères lais. Ces nouveaux maîtres bien différens de ceux de Dalone, instruisoient doucement, familièrement & avec une grande discrétion. Le changement qui fit le plus de peine à l'abbé Etienne, fut d'accorder l'usage de la viande aux malades, conformément à la règle. Depuis cette association, le monastère d'Obasine alla toujours augmentant, & continua d'en produire plusieurs autres. Etienne vécut encore environ onze ans, jusques en 1159, qu'il mourut le huitième de Mars ; & il est compté entre les saints de son ordre. *c. 12.* *p. 177.*

S. Malachie, archevêque d'Irlande, désiroit depuis long-temps le pallium pour honorer son siége, & ne manquer à aucune des cérémonies de l'église. Le pape Innocent le lui avoit promis, & il étoit d'autant plus affligé de ne l'avoir pas envoyé querir de son vivant. Mais sachant que le pape Eugene s'étoit approché jusques en France, il voulut profiter de l'occasion : ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de sa chère maison de Clairvaux. Il assembla donc son concile ; & après avoir traité pendant trois jours les affaires qui se présentoient, le quatrième jour il déclara son dessein touchant le pallium : & les évêques l'approuvèrent, pourvu qu'il l'envoyât demander par un autre. Tou- XLI. Fin de saint Malachie. *Vita per S. Bern. c. 30.*

AN. 1148. tefois voyant qu'il vouloit y aller lui-même, & que le voyage n'étoit pas trop long, ils n'osèrent s'y oppoſer.

Malachie ſe mit donc en chemin ; mais étant arrivé en Angleterre, on le retint quelque temps, refuſant de le laiſſer paſſer en France, parce que le roi Etienne étoit mal content du pape Eugene qu'il croyoit ne lui être pas favorable. Quand l'archevêque arriva à Clairvaux, S. Bernard le reçut avec une joie incroyable, & courut l'embraſſer avec une légéreté bien au-deſſus de ſa foibleſſe : mais le pape étoit déjà à Rome, ou près d'y arriver. Auſſi l'archevêque fut obligé de s'arrêter dans cette ſainte maiſon pour attendre quelques-uns de ſa ſuite retenus en Angleterre, & ſe préparer au voyage de Rome. Quatre ou cinq jours après ſon arrivée, ayant célébré la meſſe conventuelle le jour de ſaint Luc, la fièvre le prit & il ſe mit au lit. Toute la communauté s'empreſſoit à le ſervir & à lui donner tous les ſoulagemens poſſibles ; mais il leur diſoit : vos ſoins ſont inutiles ; je ſais toutefois pour l'amour de vous ce que vous voulez. Car il ſavoit que ſa fin étoit proche ; & aſſuroit qu'il mourroit cette année & au jour qu'il déſiroit depuis ſi long-temps, qui étoit celui des Trépaſſés : ayant grande confiance aux ſecours que les morts reçoivent des vivans en ce jour-là. Il avoit auſſi dit long-temps auparavant, que s'il mouroit en voyage, il vouloit mourir à Clairvaux.

De S. Mal. Serm. 1. n. 1. c. 31.

Il demanda l'huile ſainte ; & comme la communauté ſe préparoit à venir la lui apporter ſolennellement, il ne le voulut pas ſouffrir ; mais il deſcendit de la chambre haute où il étoit, marchant de ſon pied ; & remonta de même après avoir reçu l'extrême-onction & le viatique. Son viſage n'étoit point changé, & on ne pouvoit croire qu'il fût ſi près de ſa fin. Mais on changea d'avis le ſoir du jour de la Touſſaints : on vit qu'il étoit à l'extrémité, & toute la communauté ſe rendit auprès de lui. Il leur donna à tous ſa bénédiction par l'impoſition des mains, & les recommanda à Dieu. Enfin il mourut la nuit même du ſecond jour de Novembre l'an 1148, étant dans ſa cinquante-quatrième année. Saint Bernard fit ſon oraiſon funèbre le jour même : & quelque temps après il écrivit ſa vie, à la prière de l'abbé Congan & de toute la communauté des Ciſterciens qu'il gouvernoit en Irlande. Le motif du ſaint, en écrivant cette vie, fut de conſerver la mémoire d'un ſi grand exemple de vertu, dans un

De S. Mal. Serm. 1.

temps où les saints étoient si rares, particulièrement entre les évêques. Le successeur de S. Malachie dans le siége de Doune, fut Chretien son archidiacre, abbé de Millefont, qui le premier avoit porté en Irlande l'observance de Cîteaux.

AN 1148. *Rob. de monte Vab. an.* 1148.

Sup. liv. LXVIII.

XLII. Conférences d'Anselme d'Avelberg avec les Grecs.

Prolog. t. 13. *Spicil. p.* 83.

Anselme évêque d'Avelberg en basse Saxe, étant auprès du pape Eugene à Tusculum au mois de Mars 1139, le pape lui dit entre autres choses: Il m'est venu depuis peu un évêque en qualité d'ambassadeur de l'empereur de Constantinople, dont il m'a apporté une lettre écrite en grec. Cet évêque, bien instruit dans les livres des Grecs, parlant bien & se confiant en son éloquence, nous a proposé plusieurs objections touchant la doctrine & le rit des Grecs: prétendant soutenir tout ce qu'ils ont de différent de l'église Romaine; entre autres touchant la procession du Saint-Esprit & les azymes. C'est pourquoi sachant que vous avez autrefois été ambassadeur de l'empereur Lothaire à Constantinople, & que, pendant le séjour que vous y avez fait, vous avez eu sur ce sujet plusieurs conférences tant publiques que particulières, je vous prie d'en composer un traité en forme de dialogue, qui contienne ce qui a été dit de part & d'autre. Nous avons vu que l'empereur Lothaire reçut une ambassade de l'empereur Jean Comnene en 1137, & ce fut apparemment à cette occasion qu'il lui envoya l'évêque Anselme.

Sup. liv. LXVIII *n.* 40.

En exécution de l'ordre du pape, Anselme lui envoya un traité intitulé Anticimenon, c'est-à-dire, recueil d'objections: où il rapporta, autant que sa mémoire lui put fournir, les conférences qu'il avoit eues avec les Grecs; mais sans leur imposer, comme quelques-uns, qui ne les ayant ouïs qu'en passant, leur faisoient dire ce qu'ils ne disoient point. A la tête de cet ouvrage, Anselme mit un petit traité de la perpétuité & de l'uniformité de l'église, pour répondre à ceux qui étoient scandalisés de la multitude des ordres religieux & de la diversité de leurs observances. Entrant en matière sur les différents des Grecs avec les Latins il dit:

Lorsque j'étois à Constantinople, comme les Grecs me faisoient souvent des questions, & que je leur en faisois de mon côté, l'empereur Calojean & le patriarche furent d'avis d'une conférence publique, qui se tint dans le quartier des Pisans, près de l'église de saint Irene. On établit des silentiaires, c'est-à-dire des huissiers pour faire silence; des

lib. II. *c.* I.

Cang. C. P. l. IV. *p.* 149.

arbitres des notaires, pour rédiger fidellement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Outre la multitude des Grecs, il y avoit plusieurs Latins, entre autres Jacques Venitien, un Pisan nommé Bourguignon, & Moïse de Bergame qui servoit d'interprète. On avoit choisi pour disputer avec moi, Nechités archevêque de Nicomédie, le principal des douze didascales, ou docteurs qui gouvernoient les études, & étoient consultés sur les questions difficiles.

c. 2. 3. On traita la question du Saint-Esprit ; & Nechités reprocha aux Latins d'admettre en Dieu pluralité de principes, en disant que le Saint-Esprit procède du Père & du Fils ;
c. 19. mais Anselme répondit, qu'il n'en procède que comme d'un seul principe. Nechités, pressé par les autorités de l'évangile, convint que le Saint-Esprit est du Fils ; qu'il est envoyé par lui, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit ; mais il ne vouloit pas dire qu'il procède du Fils, parce
c. 20. que l'évangile ne le dit pas formellement. Mais, répondit
c. 21. Anselme, l'évangile ne dit pas non plus expressément le contraire ; & vous croyez, comme les conciles l'ont décidé, que le Fils est consubstantiel au Père, que Marie est
c. 26. mère de Dieu, & qu'il faut adorer le Saint-Esprit, quoique ces expressions ne soient pas dans l'écriture : parce qu'on y trouve la doctrine qu'elles expliquent plus précisément, à cause des hérétiques qui l'ont contestée. Il réfuta ensuite ceux qui disoient, que le Saint-Esprit procé-
c. 27. doit du Père par le Fils. Enfin Nechités témoigna être persuadé : mais il représenta que ces paroles, le Saint-Esprit procède du Fils, ne pourroient être avancées sans grand scandale dans les églises des Grecs. C'est pourquoi, dit-il, il faudroit assembler un concile général de l'église d'Occident & d'Orient, par l'autorité du pape & du consentement des empereurs, où cette question & les autres fussent décidées. Anselme fit le même souhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'assemblée.

lib. III. c. 1. La semaine suivante on tint une autre conférence dans l'église de sainte Sophie, où, comme on parloit de la primauté
c. 8. de l'église Romaine, l'archevêque Nechités dit entre autres choses : nous ne lui refusons pas le premier rang entre ses sœurs, c'est-à-dire les églises patriarchales, & nous reconnoissons qu'elle préside au concile général ; mais elle s'est séparée de nous par sa hauteur, quand, excédant son pouvoir,

elle a divisé l'empire & en même-temps les églises d'Occident & d'Orient. C'est pourquoi lorsqu'elle célèbre un concile sans nous avec les évêques d'Occident, ils doivent recevoir avec respect & observer les décrets qui ont été faits par leur conseil & de leur consentement : mais pour nous, quoique nous ne soyons pas divisés de l'église Romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ses décrets, qui sont faits à notre insçu ? Car si le pape prétend nous envoyer ses ordres en tonnant du haut de son trône, juger & disposer de nous & de nos églises sans notre conseil, à sa discrétion & suivant son bon plaisir ; quelle fraternité sera-ce, ou quelle paternité ? Nous ne serions plus que des esclaves, & non des enfans de l'église. Que s'il étoit nécessaire de porter un joug si pesant, il n'y auroit plus que l'église Romaine qui jouiroit de la liberté qu'elle voudroit, & qui donneroit des lois à toutes les autres, sans être sujette à aucune loi.

A quoi donc nous serviroit l'étude des lettres & la science des écritures ? à quoi nous serviroit d'avoir de l'esprit ? La seule autorité du pape, qui, comme vous dites, est au-dessus de tous les hommes, rend inutiles tous ces avantages. Il sera le seul évêque, le seul docteur, le seul pasteur, qui rendra compte à Dieu seul du troupeau qui n'est confié qu'à lui seul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur, il doit conserver sa primauté sans mépriser ses frères, que JESUS-CHRIST a engendrés dans le sein de l'église, non pour la servitude, mais pour la liberté. Car nous devons tous, selon l'apôtre, comparoître devant le tribunal de JESUS-CHRIST, pour rendre compte de nos actions. Il dit tous, sans excepter le pape, & sans s'excepter lui-même, tout apôtre qu'il étoit. Aussi ne trouvons-nous dans aucun symbole, qu'il nous soit ordonné de confesser en particulier l'église Romaine, mais une église sainte, catholique & apostolique. Voilà ce que je dis de l'église Romaine, que je révère avec vous, mais je ne crois pas avec vous devoir la suivre nécessairement en tout ; ni que nous devions quitter notre rit, pour recevoir son usage dans les sacremens, sans l'examiner par la raison, ni par l'autorité des écritures : mais marchant après elle les yeux fermés, par-tout où elle ira conduite par son propre esprit.

2. Cor. v. 10.

C'est aux sages, tant Latins que Grecs, de juger combien il nous seroit sûr & honnête d'en user ainsi.

AN. 1149. Anſelme interrompit ce diſcours, ne pouvant ſouffrir,
c. 9. dit-il, que l'archevêque Grec s'emportât de la ſorte contre l'égliſe Romaine; & il dit: ſi vous connoiſſiez comme moi ſa religion, ſa ſincérité, ſon équité, ſon humilité, ſa ſageſſe, ſa diſcrétion, ſa charité envers tout le monde, & ſur-tout ſon exactitude dans l'examen des cauſes eccléſiaſtiques, & ſa liberté dans les jugemens, vous n'auriez pas ainſi parlé, mais vous vous ſeriez rangé de vous-même à ſa commu-
Sup. l. XVIII. nion & à ſon obéiſſance. Enſuite il remarqua l'origine
n. 7. XXVIII. du patriarchat de Conſtantinople: ſavoir l'entrepriſe des
n. 30. 33. évêques du troiſième concile, général & de ceux du concile de Calcédoine, à laquelle ſaint Leon s'oppoſa vigoureuſement; & après avoir traité du pouvoir des apôtres
c. 10. 12. & de la primauté du pape, on vint à la queſtion des azy-
c. 19. mes: ſur laquelle on conclut que cette diverſité de pratiques, indifférente en ſoi, ne pouvoit être ôtée que
c. 20. par un concile univerſel. Anſelme demanda enſuite pourquoi les Grecs conſacroient le vin pur, & n'y mêloient l'eau qu'après la conſécration: ſur quoi Nechités répondit
c. 21. par des raiſons de convenance. Mais il rejeta, comme une pure calomnie, le reproche qu'on faiſoit aux Grecs de rebaptiſer les Latins, ſous prétexte qu'ils les arroſoient d'huile bénite, doutant s'ils avoient reçu le ſacrement de
c. 22. l'onction. La concluſion de cette ſeconde conférence, comme de la première, fut de ſouhaiter un concile général pour la réunion parfaite des deux égliſes d'Orient & d'Occident.

Eug. ep. 6. Le pape Eugene, ayant appris que le roi Conrad
ex Otto Friſ. étoit en Lombardie au retour de la croiſade, lui fit ſa-
1. Frid. c. 61. voir de ſes nouvelles par Hartuic, archevêque de Brème & Anſelme, évêque d'Havelberg; puis lui écrivit une lettre de conſolation ſur le mauvais ſuccès de cette entrepriſe. La lettre eſt datée de Tuſculum le vingt-quatrième de Juin 1149.

XLIII. Lettre de S. Bernard à l'abbé Suger. Epiſt. 376.

Au retour de la croiſade, Robert, frère du roi Louis, & Henri, fils du comte de Champagne, prirent jour pour un tournoi, où l'on devoit combattre à outrance après les fêtes de Pâque de l'année 1149. Saint Bernard en écrivit à l'abbé Suger, qui en l'abſence du roi avoit en France la principale autorité. Voyez, dit-il, avec quelles diſpoſitions ces princes ſont allés à Jéruſalem, puiſqu'ils reviennent avec une telle volonté. Oppoſez-vous au mal, ſoit par perſuaſion, ſoit

par force : j'entends celle qui appartient à la discipline ecclésiastique, c'est-à-dire les censures. J'écris de même à l'archevêque de Reims, à celui de Sens, aux évêques de Soissons & d'Auxerre, au comte Thibaud & comte Raoul. Opposez-vous à de si grands maux à cause du roi & à cause du pape, à qui appartient la garde du royaume. C'est que le pape étoit le protecteur des croisés & de leurs biens. Au reste, Thibaud étoit le comte de Champagne, & Raoul le comte de Vermandois. AN. 1149.

XLIV.
Henri évêque de Beauvais.
Mabill. ad epist. 278. S. Bern.
Metr. Rom. lib. III. c. 1.
Vita S. Bern. lib. IV. c. 3. n. 15.

Henri autre frère du roi Louis le jeune, & aîné de Robert, avoit été engagé par le roi leur père dans l'état ecclésiastique, & avoit possédé plusieurs grands bénéfices ; entre autres, la trésorerie de saint Martin de Tours, l'abbaye de Notre-Dame d'Estampes, l'archidiaconé d'Orléans. Etant un jour venu à Clairvaux consulter saint Bernard sur une affaire temporelle, il voulut aussi voir la communauté & se recommanda aux prières des moines. Le saint abbé, lui ayant donné des avis spirituels, ajouta : je me confie en Dieu, que vous ne mourrez point en l'état où vous êtes, & que vous sentirez bientôt par expérience l'utilité de ces prières que vous avez demandées. On vit le jour même la vérité de cette prédiction : le jeune prince se convertit & demanda place entre les moines. Ce fut une extrême joie pour la communauté ; mais ses amis & ses serviteurs le pleuroient comme s'il eût été mort.

Le plus emporté de tous, étoit un Parisien nommé André, qui disoit que Henri étoit ivre ou insensé : n'épargnant ni les injures, ni les blasphèmes. Au contraire, Henri prioit saint Bernard de travailler particulièrement à la conversion de cet homme. Le saint abbé lui dit en présence de plusieurs : laissez-le, il est maintenant outré de douleur ; & n'en soyez pas en peine, il est à vous. Et comme Henri le pressoit de parler à André, il lui répondit avec un regard sevère : qu'est-ce ceci ? Ne vous ai-je pas déjà dit qu'il étoit à vous ? André qui étoit présent dit en lui-même, comme il avoua depuis : je vois maintenant que tu es un faux prophète, car je suis assuré que ce que tu viens de dire n'arrivera pas. Je ne manquerai pas de te le reprocher devant le roi & les seigneurs dans les plus célèbres assemblées, afin que ta fausseté soit connue de tout le monde. Le lendemain André se

AN. 1149. retira, faisant toutes sortes d'imprécations contre le monastère où il laissoit son maître, souhaitant que la vallée même fût renversée avec ses habitans. Il continua de marcher ce jour-là; mais dès la nuit suivante il se sentit vaincu & comme forcé par l'esprit de Dieu: ensorte qu'il se leva devant le jour & revint promptement au monastère.

Rob. de M. Volg. Henri, faisant profession à Clairvaux, laissa ses bénéfices à Philippe son frère puîné; & après qu'il eut quelque temps pratiqué la vie monastique dans cette sainte maison, il fut élu évêque de Beauvais sur la fin de l'an 1149. S. Bernard consulta sur ce sujet Pierre abbé de Clugni, qui lui répondit: *v. epist. 8.* si l'élection s'est faite par le clergé & le peuple unanimement, avec le consentement du métropolitain & de ses suffragans; si, comme j'ai appris, on vous a souvent prié de l'approuver, si le pape a déclaré sa volonté, en écrivant à l'archevêque de Reims: que reste-t-il, sinon de vous soumettre à la volonté de Dieu, qui se déclare par tant de signes, & ne pas permettre que cette église souffre plus long-temps par les voyages & les dépenses? Si vous vous défiez de la science de Henri, Dieu, qui lui a déjà fait de grandes grâces, peut lui en faire encore de plus grandes. C'est pourquoi il ne faut point différer davantage la conclusion de cette affaire. *ap. Petr. VI. ep. 7.* Le suffrage de Pierre de Clugni contribua beaucoup à la promotion de Henri, comme il paroît par une lettre du moine Nicolas secrétaire de S. Bernard.

XLV. Premier livre de la Considération. *Prolog.* En cette même lettre Nicolas dit à l'abbé Pierre qu'il lui envoie le livre de l'abbé Clairvaux au pape, c'est-à-dire le premier livre de la Considération. Saint Bernard entreprit cet ouvrage, comme il témoigne lui-même, pour l'édification & la consolation du pape Eugene, pour lequel il avoit *c. 1.* toujours une tendresse de père. D'abord il compatit à sa peine, d'avoir été tiré des délices de la vie solitaire, & plongé dans les occupations dont il est accablé: mais il l'exhorte à craindre l'effet de la coutume, qui endurcit & rend *c. 2.* insensible aux plus grands maux. Et après avoir décrit les funestes effets de la dureté de cœur: voilà, dit-il, où vous entraîneront ces maudites occupations, si vous continuez à *c. 3.* vous y donner tout entier. Et ensuite: je vous prie, quel est cet état, d'entendre des plaideurs depuis le matin jusques au soir? encore les nuits ne sont pas libres, à peine laisse-t-on au corps le repos nécessaire: vous n'avez pas le temps de respirer.

Et

Et ensuite : ne me répondez pas que l'Apôtre dit, qu'étant libre, il s'est fait esclave de tous. Votre servitude est bien différente. Voyoit-on venir à lui de toute la terre des ambitieux, des avares, des simoniaques, des sacrilèges, des concubinaires, des incestueux, & d'autres tels monstres, pour obtenir ou conserver par son autorité les dignités ecclésiastiques ? Il se faisoit esclave de tous pour les gagner à J. C. non pour contenter leur avarice. Qu'y a-t-il de plus servile & de plus indigne d'un souverain pontife, que de travailler continuellement à de telles affaires & pour de telles gens ? quand prions-nous ? quand instruisons-nous les peuples ? quand méditons-nous la loi de Dieu ? car les lois dont retentit votre palais sont celles de Justinien. c. 4. 1. Cor. IX. 19.

Il l'exhorte donc à se moins livrer à ces occupations, & à les interrompre pour donner du temps à la considération : c'est-à-dire aux réflexions & à la méditation des vérités utiles à son salut ; afin de ne pas s'abandonner lui-même, sous prétexte de la charité du prochain. Il montre ensuite combien il est indigne d'un pape de juger des affaires temporelles, par l'autorité de saint Paul, qui renvoie ces jugemens aux plus méprisables d'entre les chrétiens : qui dit, que celui qui est au service de Dieu, ne s'embarrasse point d'affaires séculières ; par l'exemple de Jesus-Christ même, qui refusa d'être arbitre entre deux frères. Saint Bernard convient toutefois que son temps ne pouvoit porter cette perfection, & que si le pape Eugene refusoit de juger ces sortes d'affaires, on le traiteroit de rustique & d'ignorant, qui déshonoreroit sa dignité. Cependant, ajoute-t-il, je vois bien que les apôtres ont été présentés pour être jugés ; mais je ne vois point qu'ils se soient assis comme juges : le temps n'en est pas encore venu. Le serviteur diminue-t-il donc sa dignité, s'il ne veut pas être plus grand que son maître ? c'est pour juger les péchés & non pas les biens, que vous avez reçu les clefs du royaume des cieux : ces choses basses & terrestres ont leurs juges, qui sont les rois & les princes de la terre. Pourquoi entreprenez-vous sur le partage d'autrui ? ce n'est pas que vous soyez indigne de ces occupations, c'est qu'elles sont indignes de vous, parce que vous en avez de meilleures. c. 7. 1. Cor. VI. 5. 1. Tim. II. 4. Luc. XII. 14.

Ensuite il ajoute : si tout d'un coup vous vous donniez tout entier à cette philosophie, on vous accuseroit d'être sin- c. 9.

AN. 1149. gulier & de blâmer vos prédéceſſeurs, en vous éloignant de leur conduite. Et toutefois ſi nous prenons des exemples des bons papes, plutôt que des nouveaux, nous en trouverons qui ſe faiſoient du loiſir au milieu des plus grandes affaires : comme ſaint Gregoire, qui expliquoit la partie la plus obſcure d'Ezechiel pendant le ſiége de Rome. Enfin ſi le malheur des temps, la calomnie, la violence, l'oppreſſion des pauvres, vous oblige à juger des cauſes : qu'on les plaide au moins comme il convient. Car la manière préſente eſt exécrable & indigne, je ne dis pas de l'égliſe, mais d'un tribunal ſéculier. J'admire comment des oreilles pieuſes peuvent ſouffrir ces diſputes d'avocats & ces combats de paroles, plus propres à détruire la vérité qu'à la trouver. Rien ne la découvre ſi facilement qu'une courte & ſimple narration. Je ſouhaite donc que vous décidiez promptement les cauſes, que vous ne pouvez éviter de juger par vous-même : que vous retranchiez les délais fruſtratoires & captieux : que vous admettiez les cauſes de ceux qui n'ont rien à donner. Vous en pourrez commettre pluſieurs à d'autres & vous en trouverez pluſieurs indignes de votre audience. Car à quoi bon écouter ceux dont les péchés ſont manifeſtes ? l'impudence des méchans eſt devenue extrême, faute d'avoir été réprimée, & leur grand nombre empêche d'en avoir horreur. Faites-vous craindre de ceux qui ſe fient à leur argent ; qu'ils ſoient réduits à vous le cacher, ſachant que vous êtes plus diſpoſé à le répandre qu'à le recevoir. Si vous êtes ferme dans cette conduite, vous en gagnerez pluſieurs, & les obligerez à s'appliquer à des occupations plus honnêtes : vous en préſerverez même pluſieurs de la tentation. Ajoutez qu'en vous déchargeant ainſi, vous gagnerez du temps pour le loiſir que je vous conſeille de prendre. Ainſi finit le premier livre de la Conſidération.

Sup. l. XXXV. n. 40. — *c. 10.* — *c. 11.*

XLVI. Défenſe de S. Bernard ſur la croiſade. *Vita lib. III. c. 4.*

Le ſecond fut écrit l'année ſuivante 1150, & commence par l'apologie de ſaint Bernard au ſujet de la croiſade, dont on lui imputoit le mauvais ſuccès, parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée ; quoiqu'il ne l'eût fait que ſur les inſtances réitérées du roi de France & par ordre exprès du pape ; & que ſa miſſion eût été aſſez prouvée par les miracles qui accompagnèrent ſa prédication. Il en fit même un enſuite pour ſa juſtification. Car quand la première nouvelle vint en France de la défaite de l'armée chrétienne,

un père lui présenta son fils aveugle pour lui rendre la vue; & comme il s'en excusoit, il le pressa tant qu'il vainquit sa résistance. Alors le saint abbé, imposant les mains à l'enfant, pria Dieu que, s'il étoit l'auteur de cette prédication, & si son esprit l'avoit assisté en la faisant, il lui plût de le montrer en guérissant cet aveugle. Et comme après sa prière il en attendoit l'effet: que ferai-je, dit l'enfant? Je vois clair. Il s'éleva aussitôt un grand cri des assistans, qui étoient en grand nombre, tant des moines que des séculiers. AN. 1150.

Saint Bernard reçut, au sujet de la croisade, une lettre de consolation de Jean, abbé de Casemario, près de Verule en Italie, qui dès l'an 1140 avoit uni son monastère à la congrégation de Cîteaux. Il me semble, dit-il, que Dieu a tiré un grand fruit de ce voyage, quoique d'une autre manière que ne pensoient les pélerins. S'ils avoient poursuivi leur entreprise, comme il convient à des chrétiens, avec justice & piété, Dieu auroit été avec eux, & auroit fait par eux un grand fruit: mais comme ils sont tombés en plusieurs désordres, il a tiré de leur malice une matière à sa miséricorde, & leur a envoyé des afflictions pour les purifier & les faire arriver à la vie éternelle. Enfin ceux qui revenoient nous ont avoué qu'ils avoient vu plusieurs croisés qui disoient, qu'ils y mouroient avec joie, & qu'ils n'auroient pas voulu revenir, craignant de retomber dans leurs péchés. Otton de Frisingue explique de même le mauvais succès de la croisade; & ne nie pas que S. Bernard ne l'eût prêchée par l'esprit de Dieu, quoique d'ailleurs, il semble quelquefois prévenu contre lui. *ap. Bern. ep. 386.* *Frid. lib. 1. c. 60.*

XLVII. Second livre de la Considération.

Le saint abbé commence donc le second livre de la Considération par son apologie sur ce sujet. Il s'excuse d'avoir tant différé à continuer cet ouvrage, par la douleur que lui avoit causé ce mauvais succès : qui à peine lui permettoit de vivre, loin de pouvoir s'appliquer à l'étude. On nous accuse, dit-il, d'avoir fait de belles promesses sans effet, comme si nous nous étions conduits en cette affaire avec témérité ou légéreté. Nous n'avons fait qu'exécuter vos ordres, ou plutôt ceux que Dieu nous donnoit par vous. Il apporte ensuite l'exemple de Moïse, qui ayant tiré d'Egypte les Israëlites, ne les fit point entrer dans la terre fertile qu'il leur avoit promise quoiqu'il n'agît que suivant l'ordre de Dieu, confirmé par des miracles; & soutient que les croisés n'ont pas *c. 1.*

An. 1150. été moins incrédules, ni moins rebelles. Il apporte l'exemple de la guerre des autres tribus pour punir le crime de la
Judic. xx. tribu de Benjamin, où quoique l'entreprise fût juste & approuvée de Dieu, ils furent défaits jusqu'à deux fois, & n'ayant point perdu courage, vainquirent à la troisième. Puis il ajoute : on dira peut-être, d'où savons-nous que cette entreprise est venue de Dieu ? Quels miracles faites-vous pour mériter notre créance ? Ce n'est pas à moi à répondre à cette objection; il faut épargner ma pudeur. Répondez pour moi & pour vous-même, selon ce que vous avez ouï & vu, ou plutôt selon ce que Dieu vous inspirera. Ce peu suffira pour mon apologie. La meilleure excuse est à chacun le témoignage de sa conscience. Je me mets peu en peine du jugement de ceux qui appellent le bien mal, & le mal bien : & s'il est nécessaire que l'un des deux arrive, j'aime mieux qu'on murmure contre moi, que contre Dieu; & je ne refuse pas de perdre ma gloire, pourvu qu'on n'attaque pas la sienne.

c. 2. Revenant à son sujet, il définit la considération, avec une recherche attentive de la vérité, la distinguant par-là de la contemplation, qui suppose une vérité déjà connue. Il
c. 3. divise en quatre l'objet de la considération, & dit : vous devez premièrement vous considérer vous-même, puis ce qui est au-dessous de vous, ce qui vous environne, &
c. 6. ce qui est au-dessus. Quant au premier point, il s'étend sur les devoirs du prélat, qui consistent à arracher, détruire, édifier & planter, comme il est dit dans la mis-
Jerem. 1. 10. sion du prophète. Il n'y a rien là, dit-il, qui sente le faste, mais le travail; c'est un ministère, & non pas une domination : & vous n'êtes pas plus qu'un prophète. Vous êtes sur une chaire élevée, mais c'est pour voir de plus loin; & il ne vous est pas permis d'être oisif, étant chargé du soin de toutes les églises. Voilà ce que les Apôtres vous ont laissé, non pas de l'or & de l'argent : si vous en avez, ce n'est pas comme leur successeur, mais à quelque autre titre, & vous devez en user
2. Cor. xi. 23. comme n'en usant point. Si vous vous glorifiez, ce doit être comme S. Paul dans les travaux & les souffrances. Vous devez dompter les loups, & non pas dominer sur les brebis. Votre noblesse consiste dans la pureté des mœurs, dans la fermeté de la foi & dans l'humilité, qui est le plus bel ornement des prélats.

Et ensuite : c'est une chose monstrueuse qu'un courage bas dans un rang élevé, une vie méprisable sur le premier siége, un visage grave & une conduite légère, une grande autorité sans fermeté. Vous n'êtes pas de ceux qui prennent les dignités pour des vertus; vous avez connu la vertu par expérience avant la dignité. Il relève ensuite la dignité du pape successeur de S. Pierre, au-dessus des évêques : pasteur non-seulement des brebis, mais des pasteurs, avec la plénitude de puissance : vicaire de J. C. pour gouverner, non un seul peuple, mais tous. Saint Bernard toutefois appelle aussi ailleurs les évêques vicaires de J. C. parce qu'ils tiennent de lui immédiatement leur puissance, quoique plus bornée. Il exhorte ensuite le pape Eugene à examiner le progrès qu'il a fait dans la vertu depuis qu'il est en place. S'il est plus patient, plus doux, plus humble, plus affable, plus courageux, plus sérieux, plus défiant de lui-même : où s'il n'a point donné dans les défauts contraires. Quel est son zèle, son indulgence, sa discrétion pour régler l'un & l'autre. S'il est égal dans l'adversité & dans la prospérité : si dans le repos il ne se laisse point aller à des railleries indécentes; car, dit-il, ce qui est badinerie entre les séculiers, est un blasphème dans la bouche d'un prêtre : il vous est honteux d'éclater de rire, & encore plus d'y exciter les autres. Quant à l'avarice, ajoute-t-il, je n'ai rien à vous faire considérer : car on dit que vous regardez l'argent comme de la paille; mais donnez-vous de garde de l'acception des personnes & de la facilité à croire les mauvais rapports, qui est le vice le plus ordinaire de ceux qui sont en grande place. Tel est le second livre de la Considération.

AN. 1150. c. 7. c. 8. Opusc. 11. c. 9. n. 36. 11. Consid. c. 11. c. 12. c. 13. c. 14.

XLVIII. Pierre de Clugni à Rome.

Vers le même-temps, Pierre abbé de Clugni étant revenu de Rome après cinq mois d'absence, S. Bernard lui écrivit une lettre fort obligeante, à laquelle toutefois l'abbé de Clugni ne put répondre aussitôt qu'il auroit voulu, à cause de la multitude d'affaires dont il fut accablé à son retour. Il trouva des députés qui l'attendoient, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre & de France; c'est-à-dire des monastères dépendans de Clugni dans tous ces pays, & il fallut expédier les affaires qui s'étoient accumulées pendant son absence. Dans sa réponse à saint Bernard il parle ainsi de la réception que lui avoit faite le pape Eugene. Il a tou-

VI. ep. 47. epist. 46.

AN. 1150. jours eu pour moi un visage égal, quoiqu'il changeât avec discrétion pour les autres, suivant la diversité des personnes & des événemens. Il me préféroit à tous, même à ceux qui étoient d'un rang plus élevé : j'étois presque le seul étranger qui fut admis à ses conseils avec les Romains. Voilà pour le public; mais dans le particulier je n'ai jamais trouvé d'ami plus fidelle, ni de frère plus sincère. Il m'écoutoit patiemment, il me répondoit promptement & efficacement; il me traitoit comme son égal, quelquefois comme son supérieur. Rien ne sentoit le faste ou la grandeur; ce n'étoit qu'équité, humilité & raison : ce que je lui ai demandé, ou il me l'a accordé, ou il me l'a refusé de manière que je ne pouvois m'en plaindre. Je l'avois vu à Rome la première année de son pontificat. Je l'avois vu depuis à Clugni, à Auxerre, à Châlons, à Reims, & ailleurs; mais je l'ai trouvé encore tout autre.

XLIX. Lettre de Pierre de Clugni au roi Roger. *Romul. Sal. ap. Baron. an.* 1150. VI. *ep.* 16.

Roger roi de Sicile avoit perdu en 1194 son fils aîné Roger duc de Pouille, après avoir perdu trois autres de ses fils : c'est pourquoi en 1150, il fit couronner roi de Sicile le seul qui lui restoit, savoir, Guillaume prince de Capoue. Pierre de Clugni écrivit au roi Roger une lettre de consolation sur la mort de ses fils, marquant qu'il a fait dire pour eux des messes & d'autres prières, & distribuer des aumônes. Ensuite il dit, qu'il est fort affligé de l'inimitié qui est entre ce prince & le roi d'Allemagne, qu'il offre d'aller trouver pour faire la paix entre eux. Mais, ajoute-t-il, ce qui nous excite le plus, nous & tous les François, à désirer que vous soyez en paix, c'est la déplorable trahison des Grecs contre nos pélerins. Je ne vois personne entre les princes chrétiens, qui puisse si bien que vous en faire vengeance. Allez donc, je vous le dis au nom de tous, marchez au secours du peuple de Dieu : vengez tant d'affronts, tant de morts & tant de sang injustement répandu. Ces Grecs toutefois, contre lesquels l'abbé de Clugni excite le roi Roger, étoient chrétiens : & il n'avoit pas besoin d'être exhorté à leur nuire : il étoit déjà leur plus grand & leur plus terrible ennemi.

L. Eglises du Nord. *Vita ap. Boll.* 19. *Janu. t.* 2. *p.* 249. *Jo. Magn. hist. Goth. l.* XVIII. *c.* 18.

Vers le même temps l'église de Suède fut honorée de deux martyrs, Henri évêque d'Upsal, & le roi Eric ou Henri, car c'est le même nom. L'évêque étoit natif d'Angleterre, & fut sacré l'an 1148 par Nicolas évêque d'Albane, légat du pape, aussi Anglois, qui fut depuis le pape Adrien IV. Il

étoit chéri du roi Eric, dont toute l'application étoit de protéger & augmenter la religion, & faire régner la justice : ensorte que ses lois demeurèrent célèbres dans les siècles suivans. Il entreprit la guerre contre les Finlandois encore païens & ennemis du nom chrétien, après toutefois leur avoir offert la paix, s'ils vouloient embrasser la foi ; & il mena avec lui l'évêque d'Upsal. Il gagna contre eux une grande victoire, après laquelle il se prosterna pour en rendre grâces à Dieu, mais avec beaucoup de larmes ; songeant à la perte de tant d'ames, qui auroient pu se sauver en recevant le baptême. Il donna la paix au peuple qui restoit, & leur fit prêcher l'évangile : plusieurs furent baptisés, on fonda des églises, on établit des prêtres ; & l'évêque Henri demeura avec les nouveaux chrétiens pour les affermir, tandis que le roi retourna en Suède. Un d'eux ayant commis un homicide, le saint évêque voulut le soumettre à la pénitence canonique, pour retenir les autres par la crainte. Mais le coupable devenu plus furieux tua l'évêque, dont la sainteté fut confirmée par plusieurs miracles. C'étoit vers l'an 1150, & l'église honore ce S. martyr le dix-neuvième de Janvier. Le roi Eric, étant revenu en Suède, fut attaqué par un prince Danois qui prétendoit à la couronne de Suède. Le jour de l'Ascension comme il entendoit la messe à Upsal sa capitale, on vint lui dire que les ennemis étoient près de la ville, & qu'il étoit à propos de marcher contre eux. Laissez-moi, dit-il, achever d'entendre la messe : j'espère que nous entendrons ailleurs le reste du service. Il sortit pour aller au-devant des ennemis, mais avec peu de suite ; & comme ils en vouloient principalement à sa personne, ils le renversèrent, le percèrent de plusieurs coups, & lui coupèrent la tête. C'étoit le dix-huitième de Mai 1151, le lendemain de l'Ascension. On trouva sur son corps un cilice, & il avoit pratiqué pendant sa vie plusieurs autres austérités, des veilles, des jeûnes, des bains d'eau froide pour dompter la chair rebelle. Il se fit après sa mort un grand nombre de miracles par son intercession ; & l'église l'honore comme martyr le jour qu'il fut tué.

AN. 1151. *Vita Er. Boll.* 18. *Mai. tom.* 15. *p.* 287.

Mart. Rom. 18. *Mai.*

Le légat Nicolas évêque d'Albane, avoit été envoyé par le pape Eugene en Danemarck, & il établit une métropole en Norwège, qui jusques-là avoit été soumise à l'ar-

Saxo. Gram. lib. 14. *p.* 238.

AN. 1151. *Sup. liv.* LXIV *n.* 57. *Joan. Mag.* XVIII. *c.* 18.

chevêché de Lunden. Pour en faire autant en Suède, il tint à Lincope un concile provincial en 1148, mais comme les Goths & les Suédois ne purent s'accorder du lieu de la métropole, ni de la personne de l'archevêque, le légat se retira sans rien faire. Car les Goths aimoient mieux reconnoître l'archevêque de Brème, que celui d'Upsal. Le légat Nicolas retourna par le Danemarck, laissa à Esquil archevêque de Lunden le pallium qu'il avoit destiné à celui de Suède, afin qu'il le donnât au prélat que les Goths & les Suédois éliroient d'un commun consentement. Ce qui n'eut point d'exécution. Le légat vouloit ainsi établir l'archevêque de Lunden primat de Suède & de Norwège, pour le consoler de l'archevêché qu'il venoit d'établir en Norwège; & il confirma depuis cette primatie, étant pape.

Hist. ap. Lindem. br. p. 102.

Hartuic étoit alors archevêque de Brème, ayant succédé à Alberon mort en 1148, & il tint ce siège vingt ans. L'année suivante 1149, comme la Saxe étoit en paix avec les Sclaves, Hartuic se proposa de rétablir les évêchés ruinés par ses barbares; savoir Oldembourg depuis transféré à Lubec, Ratzebourg & Meclebourg depuis transféré à Sverin. Ces siéges avoient été vacans pendant quatre-vingts ans, & Hartuic se trouvoit ainsi sans suffragans, n'ayant plus la juridiction qu'avoient eue ses prédécesseurs sur les évêques de Danemarck, de Norwège & de Suède. Il s'efforça de la regagner, par sollicitations & par présens auprès du pape & de l'empereur; & n'y pouvant réussir, il entreprit de relever ces évêchés situés chez les Sclaves en son voisinage. Il sacra évêque d'Oldembourg Vicelin prêtre vénérable, qui travailloit en Holsace à la propagation de la foi depuis trente ans; & il fit Emmehard évêque de Meclebourg.

LI. Vicelin évêque d'Oldembourg. *Helm.* 1. *c.* 43. *c.* 45.

Vicelin étoit né dans le diocèse de Minden, de parens plus distingués par leur vertu que par leur condition. Il étudia assez tard, premièrement en son pays, puis à Paderborn sous Hartman maître célèbre, qui fut obligé de modérer son ardeur pour l'étude. Ensuite Vicelin gouverna l'école de Brème sous l'archevêque Frideric, dont il étoit aimé, aussi bien que de ceux que leur vertu distinguoit le plus dans cette église : mais il étoit odieux aux clercs négligens & déréglés. On l'accusoit aussi de châtier trop rudement ses écoliers, dont plusieurs toutefois devinrent considérables, entre autres un jeune homme nommé Ditmar. Après plusieurs

c. 46.

années, Vicelin résolut d'aller en France, pour faire lui-

même de plus fortes études ; & prenant avec lui le jeune Ditmar, il vint à Laon se rendre disciple des deux frères Raoul & Anselme, qui étoient alors les plus fameux pour l'explication de l'écriture sainte. Il étudia trois ans sous eux, évitant les questions curieuses & les disputes superflues ; puis avançant dans le désir de la perfection, il résolut de ne plus manger de viande & de porter un cilice sur la chair. Il n'étoit encore qu'acolyte, & n'avoit pas voulu monter plus haut, craignant la légéreté de l'âge : mais après ces trois années d'étude en France, il résolut de retourner en son pays & prendre les ordres sacrés.

A son retour il vint trouver saint Norbert alors archevêque de Magdebourg, qui ayant reconnu son mérite l'ordonna prêtre. Alors brûlant d'un zèle ardent & désirant de se rendre utile à l'église, il apprit que Henri prince des Sclaves avoit dompté des nations barbares, & ne cherchoit qu'à étendre la religion. Il alla donc trouver Adalberon archevêque de Brême, qui approuva son dessein, & lui donna mission pour aller prêcher chez les Sclaves, & travailler à y extirper l'idolâtrie. Aussitôt il entra dans le pays avec deux prêtres qui se dévouèrent à cette bonne œuvre, & obtint du duc Henri la permission de prêcher, & l'église de Lubec pour y faire leurs fonctions. Mais Henri étant mort, & le pays troublé par une guerre civile, ils s'établirent à Falderen aux confins de la Holsace vers les Sclaves. Les habitans faisoient profession du christianisme, mais ils n'en avoient que le nom ; ils gardoient leurs anciennes superstitions, & honoroient encore des bois & des fontaines. Vicelin s'en fit aimer, & ils écoutoient avec étonnement ce qu'il leur prêchoit des biens du siècle futur & de la résurrection : une multitude incroyable eut recours à la pénitence, & sa prédication se fit entendre dans tous les pays des Nordalbingues. Il commença à visiter les églises circonvoisines, instruisant les peuples, corrigeant les pécheurs, terminant les différens, détruisant les bois profanes & toutes les cérémonies païennes. Sa réputation lui attira plusieurs disciples, tant clercs que laïques, qui firent une sainte société, promettant de garder le célibat, s'appliquer à la prière & au jeûne, visiter les malades, nourrir les pauvres, travailler à leur propre salut & à celui du prochain. Ils prioient sur-tout pour la conversion des Sclaves ; mais Dieu ne les exauça pas sitôt.

c. 47.

c. 48.

c. 54. L'empereur Lothaire, par le conseil de Vicelin, fit bâtir le château de Sigebert sur la Travé, & y fonda une église dont il lui donna la conduite & de celle de Lubec. Son dessein étoit de soumettre tous les Sclaves à la religion chrétienne, & de leur donner Vicelin pour
c. 55. évêque. Mais la mort de ce prince arrêta les suites de cet établissement ; & les guerres qui suivirent entre
c. 56. Henri le superbe & Albert l'ours, obligèrent Vicelin à retourner à Falderen avec ses compagnons : & ils faisoient plusieurs miracles, particulièrement sur les pos-
c. 59. sédés. Quelque temps après, Ditmar ancien disciple de Vicelin, & alors doyen du chapitre de Brème, quitta tout pour se joindre à lui & à sa communauté de Falderen, & lui fut d'un grand secours par son zèle & sa
c. 70. vertu. Tel étoit le prêtre Vicelin, quand Hartuic archevêque de Brème l'ordonna évêque d'Oldembourg le dimanche neuvième d'Octobre 1149. Mais parce qu'il l'avoit fait sans la participation de Henri le lion, duc de Saxe, ce prince lui ôta toutes les dixmes de l'année : toutefois le nouvel évêque l'étant allé trouver, le duc s'apaisa & lui promit sa protection, à la charge qu'il recevroit de lui l'investiture. La proposition parut dure à Vicelin, parce qu'il étoit contre la coutume de recevoir l'investiture de la main d'un autre que de l'empereur. Un seigneur, ami de l'évêque, lui conseilla de se rendre à la volonté du duc, pour le bien des églises de Sclavie : lui représentant que la protection de l'empereur ni de l'archevêque ne lui serviroit de rien, si le duc qui étoit le maître du pays lui étoit contraire. L'évêque demanda du temps pour délibérer, & consulta l'archevêque Hartuic, qui le détourna fortement de recevoir l'investiture du duc : disant qu'il n'y avoit que l'empereur qui fût seigneur des évêques, dont les
c. 71. autres seigneurs s'empressoient à devenir les vassaux. Mais comme le duc de Saxe continuoit à traiter rudement
c. 74. Vicelin, lui retenant les dixmes, & lui refusant tout ce qu'il lui demandoit : il céda enfin & reçut de lui l'investiture par la crosse. Mais peu de temps après il reçut une sensible affliction, par la perte de Ditmar son cher disciple, qui mourut la veille de la Pentecôte dix-septième de Mai 1152.

LII. Patriarches de CP.

A Constantinople le patriarche Nicolas Muzalon fut obligé

de se retirer en 1151. Dès qu'il commença à gouverner les affaires de cette église, il s'attira les reproches de tout le monde, comme ayant irrégulièrement usurpé le siege de CP. après avoir renoncé à l'épiscopat en quittant celui de Chipre. Il résista quelque temps opiniâtrément : mais l'affaire ayant été portée au jugement de l'empereur, comme il vit qu'elle tournoit mal pour lui, il ne voulut pas s'exposer à être condamné ; & renonçant au patriarchat, il se retira pour mener une vie privée, après avoir porté cette dignité trois ans & quatre mois. De son temps on décida synodalement, que l'affinité contractée par les fiançailles entre deux cousins-germains & deux sœurs, n'étoit pas un empêchement pour le mariage. Son successeur fut Theodore, moine & abbé de sainte Anastasie : à qui succéda un reclus nommé Nicophyte, tiré du monastère de l'Evergetide, c'est-à-dire la bienfactrice, titre de la sainte Vierge. Ensuite Constantin Chliarene, diacre & sacellaire, fut élevé sur le siége de CP. On ne sait pas le temps du pontificat de chacun de ces trois patriarches, mais tous ensemble ils ne durèrent que quatre ans.

Cinnam. lib. II. c. 18. Sup. n. 26.

Jus Græco. Rom. p. 217. Ibid. Catal. p. 303.

LIII. Chute de Nicolas, secrétaire de S. Bernard.

Mab. præf. in serm. S. Bern. n. 36.

Saint Bernard s'apercevoit depuis long-temps que le moine Nicolas son secrétaire le trahissoit : mais enfin la chose éclata en 1151, & ce misérable se retira de Clairvaux. Il étoit François, & dès sa jeunesse il avoit embrassé la vie monastique à Moustier-Ramei près de Troyes. Comme il étoit fort savant pour le temps, il fut chargé dans ce monastère de l'instruction des autres ; & son esprit facile & insinuant lui fit gagner l'amitié des plus grands personnages, comme Atton, évêque de Troyes, Pierre, abbé de Clugni, Pierre de Celles, & plusieurs autres. La réputation de saint Bernard l'attira à Clairvaux, & il y fut reçu dès la première année du pontificat d'Eugene, par le grand désir qu'il témoignoit de passer à une observance plus étroite que celle de son monastère. A peine étoit-il entré à Clairvaux, qu'il fut donné pour compagnon à Geoffroi, principal secrétaire de saint Bernard : car la multitude des affaires obligeoit le saint abbé à en avoir plusieurs ; & Nicolas, étant ensuite devenu le premier, en eut aussi d'autres sous lui. Il avoit à Clairvaux son bureau, qui étoit un cabinet plein de livres : & il en trafiquoit, empruntant des originaux pour les faire transcrire, & en prêtant d'autres, à la charge de retirer une copie outre

l'original. Sur-tout il avoit soin d'entretenir un grand nombre d'amis, & tout cela paroît par ses lettres. Sa fonction & celle des autres secrétaires de saint Bernard, n'étoit pas seulement d'écrire sous lui, mais de composer des lettres de leur style par son ordre : d'où vient qu'il se plaint quelquefois qu'ils n'ont pas suivi ses intentions. Nicolas écrivoit aussi des lettres au nom d'autres personnes, comme de Henri, frère du roi, depuis évêque de Beauvais. Enfin il écrivoit des sermons, qui passèrent pour être de saint Bernard, soit qu'il ne fit que traduire en latin ceux que le saint abbé avoit prononcées en françois, soit qu'il en composât de semblables : car il étoit plein des pensées de son maître & savoit parfaitement imiter son style.

Ep. 387. al. 352.

Nicolas vécut ainsi environ cinq ans, possédant la confiance entière de saint Bernard & de Pierre de Clugni dont il étoit tendrement aimé; & à qui saint Bernard l'envoyoit de temps en temps pour se communiquer mutuellement leurs plus secrètes pensées. Enfin saint Bernard s'aperçut que Nicolas le trompoit, & qu'il abusoit de son sceau pour écrire de fausses lettres en son nom. Il en écrivit en ces termes au pape Eugene : nous avons de faux frères; & plusieurs lettres, falsifiées avec notre sceau contrefait, sont tombées entre les mains de plusieurs personnes : & ce que je crains de plus, c'est qu'on dit qu'il en est venu jusqu'à vous. C'est ce qui m'a obligé de quitter mon ancien sceau, & de me servir du nouveau que vous voyez, qui porte mon image & mon nom. N'en recevez plus d'autre comme de ma part. C'est que les sceaux tenoient encore alors lieu de signature. Le saint abbé ne nomme point Nicolas, parce que sa trahison n'étoit pas encore publique.

Ep. 264. ap. Bern.

Ep. 284.

Mais quand il fut sorti de Clairvaux, n'ayant plus rien à ménager, il en écrivit ainsi au pape : Nicolas est sorti d'entre nous, parce qu'il n'étoit pas des nôtres; & en sortant il a laissé des traces honteuses. Je le connoissois longtemps auparavant : mais j'attendois, ou que Dieu le convertît, ou qu'il se découvrît lui-même comme Judas; & c'est ce qui est arrivé. Outre les livres, l'or & l'argent en quantité, on a trouvé sur lui, comme il sortoit, trois sceaux : un à lui, celui du prieur & le mien; non pas l'ancien, mais le nouveau, que j'avois été obligé de prendre depuis peu pour éviter ses surprises. Qui pourroit dire à combien de

Ep. 298. 1. Jo. II. 20.

personnes il a écrit ce qu'il a voulu ſous mon nom, à mon inſçu ? Plût à Dieu que votre cour fût entièrement purgée de l'effet de ſes menſonges, & que l'innocence de ceux qui ſont avec moi pût être juſtifiée auprès de ceux qu'il a prévenus par ſes calomnies ! Il a été convaincu, & en partie par ſa propre confeſſion, de vous avoir auſſi quelquefois écrit de ſes fauſſes lettres. Quant à ſes infamies qui ſont devenues publiques dans tout le pays, je ne veux en ſouiller ni mes lèvres, ni vos oreilles. S'il va vous trouver, car il ſe vante d'avoir des amis en cour de Rome ; ſouvenez-vous d'Arnaud de Breſſe, celui-ci eſt pire encore. Perſonne ne mérite mieux d'être condamné à une priſon perpétuelle & à un perpétuel ſilence. Nicolas, après avoir couru de différens côtés, ſe retira enfin à Mouſtier-Ramei ſon premier monaſtère, & vécut encore plus de vingt-cinq ans. AN. 1152.

LIV. Mort de l'abbé Suger.

Vers le même temps, ſaint Bernard ayant appris que l'abbé Suger étoit malade à l'extrémité, lui écrivit une lettre pleine d'amitié & de piété pour l'encourager à la mort, & lui témoigner le déſir qu'il avoit de l'aller voir & recevoir ſa bénédiction. Suger au commencement de ſa maladie ſe fit mener au chapitre, & après avoir dit à la communauté quelques paroles d'édification, il ſe proſterna à leurs pieds, leur demandant avec larmes le pardon de toutes les fautes qu'il avoit commiſes contre eux : ce qu'ils lui accordèrent, fondant en larmes de leur côté. Il mourut le treizième de Janvier 1152 dans la ſoixante & dixième année de ſon âge, & la vingt-neuvième de ſon gouvernement. A ſes funérailles aſſiſtèrent ſix évêques, pluſieurs abbés, & le roi Louis le jeune, qui y pleura amèrement.

Epiſt. 266. Mabill. ad ep. 266.

LV. Le roi Louis ſéparé d'Alienor.

La même année 1152 le dix-huitième de Mars, qui étoit le mardi avant Pâques Fleuries, car on nommoit dès-lors ainſi le dimanche des Rameaux, il y eut un concile à Baugenci, où ſe trouvèrent quatre archevêques, Hugues de Sens, Hugues de Rouen, Samſon de Reims & Lanfroi de Bordeaux, avec grand nombre d'évêques & de ſeigneurs. L'archevêque de Sens y avoit appelé le roi Louis & la reine Alienor, pour juger de la validité de leur mariage : car on prétendoit qu'ils étoient ſi proches parens, qu'il ne pouvoit ſubſiſter. On produiſit dans le concile des témoins, qui après avoir prêté ſerment dépoſèrent de la parenté ; & la preuve étant jugée ſuffiſante, les prélats du concile

Tom. x. p. 1129.

AN. 1152. *Guill. Tyr. lib.* XVII. *c.* 8. *Rob de M. an.* 1151.

déclarèrent le mariage nul du consentement des parties. Ils avoient vécu quatorze ans ensemble & avoient eu deux filles : mais le roi Louis avoit reçu de la reine Alienor tant de mauvais traitemens pendant le voyage de la terre-sainte, qu'il ne pouvoit plus la souffrir. Elle retourna aussitôt à son duché d'Aquitaine, & épousa Henri, duc de Normandie & comte d'Anjou, qui fut depuis roi d'Angleterre ; & le roi Louis épousa Constance, fille d'Alfonse VIII, roi de Castille.

LVI. Mort de Conrad. Frideric I roi. *Otto.* I. *Frid. c.* 69. *Eug. epist.* 7.

En Allemagne le roi Conrad III, étant venu à Bamberg tenir sa cour, mourut le premier vendredi après les cendres, quinzième de Février 1152, après avoir régné près de treize ans sans avoir été couronné empereur. Il fut enterré au même lieu près le tombeau de l'empereur S. Henri, qui venoit d'être canonisé par le pape Eugene, à la prière de l'évêque & des chanoines de Bamberg, & sur le rapport de deux légats, envoyés en Allemagne pour d'autres affaires, mais chargés d'aller sur le lieu & s'informer de la vie & des miracles du saint empereur. Le pape marque dans sa bulle, que la canonisation ne se doit faire régulièrement que dans les conciles généraux. Le roi Conrad, voyant que son fils Frideric étoit en trop bas âge pour être élu roi, désigna pour son successeur Frideric, fils de son frère ; & il fut élu en effet à Francfort dans une très-grande assemblée, où se trouvèrent même quelques seigneurs Italiens. Frideric fut élu le quatrième jour de Mars de la même année, qui étoit le mardi de la troisième semaine de carême ; & le dimanche suivant il fut couronné à Aix-la-Chapelle par Arnold, archevêque de Cologne. Ce prince étoit jeune & régna trente-sept ans. Il étoit brave, magnanime, juste & prudent, mais fier & colère. Il est connu sous le nom de Frideric Barberousse.

Otto. II. *de gest. Frid.* 6. I. 3.

c. 4.

Sitôt qu'il fut couronné, il tint conseil avec les principaux seigneurs, & de leur avis envoya à Rome Hilin, élu archevêque de Trèves, & Eberard, évêque de Bamberg, pour donner part de son élection au pape Eugene, aux Romains, & à toute l'Italie. Incontinent après, le pape & le roi Frideric firent ensemble un traité par leurs députés, qui étoient de la part du pape, sept cardinaux, & Brunon, abbé de Caravalle près de Milan, de l'ordre de Cîteaux : de la part du roi, Anselme, évêque d'Havelsberg, Herman, évêque de Constance, & trois comtes. Le roi promit de ne faire ni

Ap. Baron. an. 1152.

paix ni trève avec les Romains, ni avec Roger roi de Sicile, sans le consentement des Romains & du pape; & de travailler de tout son pouvoir à rendre les Romains aussi soumis au pape, qu'ils l'avoient été depuis cent ans. De défendre contre tous la dignité papale & les régales de saint Pierre, comme avoué de l'église Romaine, & l'aider à récouvrer ce qu'elle avoit perdu. De n'accorder aucune terre à l'empereur des Grecs deçà la mer; & s'il en envahissoit quelqu'une, l'en chasser au plutôt selon son pouvoir. Le pape promit de donner au roi la couronne impériale quand il viendroit la recevoir, & de l'aider de tout son pouvoir à maintenir & augmenter sa dignité, employant pour cet effet les censures ecclésiastiques, & d'empêcher l'empereur Grec de faire aucune conquête deçà la mer. Ce traité est daté du vingt-troisième de Mars, indiction quinzième, l'an 1152.

AN. 1152.

LVII. Guicman transféré à Magdebourg

Chr. Saxo. an. 1163. Otto. c. 6.

Le siége de Magdebourg étoit vacant par le décès de l'archevêque Frideric arrivé le quinzième de Janvier, & il y eut partage dans l'élection: les uns élisoient le prévôt Gerard, les autres le doyen. Pour terminer le différent ils allèrent trouver le roi qui étoit en Saxe; & qui n'ayant pu les réunir, persuada au doyen & à son parti d'élire Guicman évêque de Ceïts, encore jeune, mais noble; & l'ayant fait venir il lui donna l'investiture de l'archevêché de Magdebourg. Car la cour d'Allemagne prétendoit que depuis l'accord fait entre le pape Pascal II & l'empereur Henri V, touchant les investitures, en cas de partage dans l'élection d'un évêque, le prince pouvoit choisir qui il lui plaisoit par le conseil des seigneurs. Le roi Frideric ayant réglé les affaires de Saxe, passa en Bavière, & célébra la saint Pierre à Ratisbonne: où les deux évêques qu'il avoit envoyés en Italie: revinrent, lui rapportant des nouvelles agréables.

Sup. l. LXVI. n. 5.

Otto. c. 8.

Cependant Gerard prévôt de Magdebourg alla à Rome, & se plaignit au pape Eugene, que Guicman avoit été intrus dans ce siége par l'autorité du prince. Le pape le trouva fort mauvais, comme il le témoigna par la réponse qu'il fit à quelques prélats d'Allemagne, qui lui avoient écrit sur ce sujet par complaisance pour le roi. C'étoit trois archevêques, Eberard de Salsbourg, Hartuic de Brème & Hillin de Trèves; & huit évêques, du nombre desquels étoit Otton de Frisingue. En cette lettre le pape reprend les évêques de leur peu de fermeté; & leur représente que la loi de Dieu ne

epist. 8.

AN. 1152. permet point les tranflations d'évêques, fans une utilité manifefte, & même fans néceffité. C'eft pourquoi il leur ordonne de faire enforte par leurs exhortations, que le roi Frideric fe défifte de fon entreprife, & qu'il laiffe à l'églife de Magdebourg la liberté entière de l'élection. Car, ajoute-t-il, nous ne pouvons rien accorder contre Dieu & contre les canons. La lettre eft du dix-feptième d'Août 1152.

LVIII. Troifième livre de la Confidération. Appellations c. 1.

Saint Bernard compofa cette année le troifième livre de la Confidération, où il repréfente au pape Eugene ce qui eft au-deffous de lui. C'eft, dit-il, le monde entier; mais pour en prendre foin, non pour le pofféder, comme le feigneur: ce titre n'appartient qu'à JESUS-CHRIST. Il n'y a ni poifon ni fer que je craigne tant pour vous, que la paffion de dominer. Vous devez étendre vos foins fur tous: premièrement fur les infidelles, pour procurer leur converfion; car pourquoi mettre des bornes à la prédication de l'évangile? attendons-nous que la foi les rencontre par hafard fans leur être annoncée? J'ajoute l'opiniâtreté des Grecs qui font avec nous & n'y font pas, unis par la foi, divifés par le fchifme, quoiqu'ils ne marchent pas même droit dans la foi. J'ajoute l'héréfie, qui s'infinue prefque partout en cachette, & en quelques lieux nous attaque ouvertement, principalement vers le midi. Il parle des nouveaux Manichéens. Par les catholiques mêmes, l'églife eft défolée par l'ambition & l'intérêt. N'eft-ce pas l'ambition, plus que la dévotion, qui attire à vifiter les tombeaux des apôtres? N'eft-ce pas de fes cris que retentit continuellement votre palais? toute l'Italie n'eft-elle pas attentive à profiter de fes dépouilles avec une avidité infatiable?

Anacl. ep. 1. *c.* 4. 11. *c.* 4. 111. *c.* 4. *Sixt.* 1. *ep.* 11 *c.* 2. *Victor. ep.* 1. *c.* 3. *Zephyr. ep.* *Fab. ep.* 111. *c.* 3. 5. *Sup. l.* LIV. *n.*7. *l.* L. *n.*37. 21. *n.* 5.

A l'occafion de cette foule de folliciteurs qui accouroient à Rome de toutes parts, il parle de l'abus des appellations. C'étoit un effet des fauffes décrétales, qui établiffent, comme une tradition apoftolique, la liberté d'appeler des évêques aux métropolitains & aux primats; & de porter à Rome les affaires les plus difficiles ou les plus importantes. Que tous les évêques vexés peuvent avoir recours au faint fiége, & doivent y venir toutes les fois qu'ils y font appelés. Que les caufes des évêques ne peuvent être jugées définitivement que par le pape. Enfin, que ceux qui fe prétendent vexés, doivent obtenir des délais toutes les fois qu'ils appellent. Et comme l'autorité de ces décrétales étoit établie depuis près

près de trois cents ans, personne ne pensoit plus à s'en défier, ni à contester ces maximes. Saint Bernard suppose donc l'utilité & même la nécessité des appellations au S. siége; il n'en attaque que les abus. An. 1152.

On appele, dit-il, à vous de tout le monde : c'est un témoignage de votre primauté; mais vous devez regarder l'utilité. Rien n'est plus beau que de voir les foibles à couvert de l'oppression, dès qu'ils interposent votre nom : mais rien n'est plus triste que de voir ceux qui ont fait du mal, triompher sous ce prétexte; & ceux qui l'ont souffert, se fatiguer inutilement. Vous devez aussi réprimer les appellations sans cause, qui ne servent de rien à l'appelant & ne nuisent point à l'intimé. Saint Bernard se plaint que l'on appeloit avant la sentence même sans grief, pour vexer sa partie, ou gagner du temps : que l'on appeloit pour se mettre à couvert de la justice, & vivre impunément dans le crime, comme l'inceste ou l'adultère. Les méchans se servoient de l'appellation pour s'opposer au bien; & c'étoit un moyen pour arrêter les évêques qui vouloient dissoudre ou empêcher des mariages illicites, punir des violences des sacriléges; éloigner des ordres & des bénéfices, des personnes indignes & infames. Saint Bernard s'étoit déjà plaint fortement au pape Innocent II, de cet abus des appellations qui anéantissent l'autorité des évêques. Ceux qui étoient lésés, aimoient mieux souffrir la vexation, que d'aller à grands frais à Rome, où l'on favorisoit les appelans & les appellations, & où l'on n'en voyoit point qui fussent condamnés aux dépens. III. Conf. c. 2. epist. 178.

Saint Bernard conclut qu'il ne faut, ni mépriser les appellations, ni en abuser : mais que l'abus est le pire, parce qu'il attire le mépris. Il rapporte deux exemples notables de l'un & de l'autre, arrivés à Paris. Un homme étoit fiancé, le jour des noces tout étant prêt & la compagnie assemblée : un autre voulant lui ôter sa femme interjette appel, disant qu'elle lui avoit été promise auparavant. Le fiancé & tous les assistans demeurent étonnés, le prêtre n'ose passer outre, la compagnie se sépare, & le mariage demeure suspendu jusques à ce qu'on soit revenu de Rome. Un autre mariage, dont le jour étoit pris, fut arrêté par des gens qui prétendoient qu'il ne pouvoit s'accomplir légitimement. La cause fut portée au tribunal ecclésiastique : mais sans atten-

AN. 1152. dre la sentence, on appela seulement pour retarder. Le fiancé méprisa cet appel, & ne laissa pas de se marier. Voyez donc, continue saint Bernard, d'où vient que vous punissez presque toujours le mépris des appellations, & que vous en dissimulez l'abus. Vous faites bien de renvoyer plusieurs causes sur les lieux, à ceux qui peuvent en avoir une connoissance plus prompte & plus facile, & les décider plus surement : mais prenez bien garde à qui vous les confiez.

c. 3. Saint Bernard, parlant ensuite du désintéressement nécessaire à tout homme qui est au-dessus des autres, rend ce témoignage au pape Eugene : nous avons vu deux prélats venir d'Allemagne avec des chevaux chargés d'argent, qu'ils ont remporté de même. Chose inouie, que Rome ait renvoyé de l'argent : aussi ne crois-je pas que vous l'ayez fait par le conseil des Romains. Ces prélats étoient tous deux riches & tous deux coupables : c'étoit l'archevêque de Mayence & celui de Cologne. Il parle ensuite d'un autre venu delà les mers & des extrémités du monde, pour acheter une seconde fois un évêché, que l'on croit être Guillaume archevêque d'Yorck; il parle aussi d'un évêque pauvre, à qui le pape Eugene donna secrétement de quoi faire ses présens, pour sauver la bienséance & l'honneur de ce prélat.

LIX. Exemptions. c. 4. Passant aux exemptions, c'est, dit il, une plainte générale des églises, qu'elles sont tronquées & démembrées. On soustrait les abbés aux évêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux primats. Vous montrez par-là que vous avez la plénitude de la puissance, mais peut-être aux dépens de la justice. Il ne faut pas seulement regarder ce qui est permis : mais ce qui est bienséant, ce qui est expédient. N'est-il pas indécent de prendre votre volonté pour loi, & de négliger la raison, pour n'exercer que votre puissance, parce que vous n'avez point de supérieur à qui on puisse appeler ? Il y a autant de bassesse que de hauteur à ne suivre que sa fantaisie : c'est vivre en bête. N'est-il pas digne de vous de n'être pas content du total, si vous ne vous attribuez encore je ne sais comment quelques petites portions? Et ne m'alléguez point le fruit de ces exemptions. Les évêques en deviennent plus insolens, les moines plus relâchés, & même plus pauvres. Ils péchent avec plus de licence, n'ayant personne pour les corriger; & on les pille plus li-

brement, parce qu'ils n'ont perfonne pour les défendre. A qui auront-ils recours? aux évêques irrités du tort qu'on leur fait? Ils regardent en riant les maux que font ou que fouffrent ces malheureux moines. Vous ferez coupable de tous ces maux, du fcandale qui en réfulte, des inimitiés, des difcordes éternelles entre les églifes. AN. 1151.

Je doute même que vous ayez le pouvoir de confentir à ce qui produit tant de maux. Croyez-vous qu'il vous foit permis de confondre l'ordre, d'arracher les bornes pofées par vos pères, vous vous trompez, fi vous croyez que votre puiffance eft la feule établie de Dieu : comme elle eft la première, il y en a de moyennes, il y en a d'inférieures. Vous faites un monftre, fi, détachant un doigt de la main, vous le joignez à la tête, au-deffus de la main, à côté du bras : en un mot, fi dans le corps de J. C. vous rangez les membres autrement qu'il ne les a placés lui-même. L'ordre de la hiérarchie a Dieu pour auteur, & tire fon origine du ciel; mais fi un évêque dit : je ne veux pas être foumis à un archevêque, ou un abbé : je ne veux pas obéir à un évêque, cela ne vient pas du ciel. Je fais que vous avez le pouvoir de difpenfer, mais pour l'édification feulement. Quand la néceffité preffe, la difpenfe eft excufable : quand l'utilité le demande, elle eft louable; je dis l'utilité commune, non celle du particulier. Il convient toutefois qu'il y a quelques monaftères exempts, fuivant l'intention des fondateurs, qui les ont donnés au faint fiége par une dévotion particulière.

Enfin, dit-il, vous devez étendre vos réflexions fur toute l'églife, pour voir fi chacun y fait fon devoir : mais particulièrement pour favoir comment vos ordonnances font obfervées. Sans aller plus loin, je puis vous montrer qu'on n'obferve point les règlemens que vous avez publiés de votre bouche au concile de Reims, touchant la modeftie des habits dans le clergé, & les ordres que doivent avoir les dignités des chapitres. Si vous croyez qu'on les obferve, vous vous trompez : fi vous ne le croyez pas, vous avez eu tort, ou d'ordonner des chofes impraticables, ou de diffimuler l'inobfervation de vos règlemens. Il y a déjà quatre ans qu'ils font faits, & nous n'avons encore pour ce fujet aucun clerc privé de fon bénéfice, ni aucun évêque fufpendu de fes fonctions : ainfi la négligence a produit l'impunité, mère de l'impudence & du mépris des lois. On dit que Dieu ne fe met pas en Sup. n. 50.

peine des habits, mais des mœurs : l'indécence des habits
AN. 1152. est la marque du déréglement des esprits & des mœurs.

LX. Derniers livres de la Considération.

Dans le quatrième livre, saint Bernard propose au pape, pour objet de sa considération, ce qui est autour de lui : son clergé, son peuple, & ses domestiques. Votre clergé, dit-il, doit être parfaitement réglé, puisqu'il doit être la règle & le modèle de tous les autres. Quant à votre peuple, tout le
c. 1. monde connoît l'insolence & le faste des Romains. C'est une nation accoutumée au tumulte, cruelle, intraitable, qui ne
c. 2. sait se soumettre que quand elle ne peut résister. Et ensuite : c'est alors principalement qu'ils veulent dominer, quand ils ont promis de servir. Ils jurent fidélité pour mieux trou-
c. 4. ver l'occasion de nuire à celui qui s'y fie. Ils veulent dès-lors être admis à tous vos conseils, & ne peuvent souffrir qu'on les refuse à une porte. Ils sont habiles pour mal faire, & ne savent point faire le bien. Odieux au ciel & à la terre, impies envers Dieu, séditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers; ils n'aiment personne & ne sont aimés de personne : & voulant se faire craindre de tous, ils craignent de tout le monde. Ils ne peuvent se soumettre, & ne savent pas gouverner : infidelles à leurs supérieurs, insupportables à leurs inférieurs; impudens pour demander & pour refuser ; importuns & inquiets jusques à ce qu'ils reçoivent, & ingrats quand ils ont reçu. Ils parlent magnifiquement & exécutent peu, promettent libéralement & tiennent le moins qu'ils peuvent : flatteurs & médisans, dissi-
n. 2. mulés & traîtres. C'est le portrait que fait S. Bernard des Romains de son temps; & toutefois il ne laisse pas d'exhorter le pape à travailler à leur conversion, quelque peu d'espérance qu'il ait du succès : puisqu'on n'est obligé qu'à travailler, & non pas à réussir.

n. 7. 8. Plus ils sont rebelles, dit-il, plus vous devez avoir de courage à les attaquer : mais avec la parole, non avec le fer. Vous ne devez plus employer le glaive, depuis qu'il vous
Sup. n. 21. a été dit de le remettre au fourreau. Les deux glaives appartiennent à l'église, le spirituel & le matériel ; mais l'un doit être tiré par la main du prêtre, l'autre par la main du soldat, suivant le conseil du prêtre & le commandement du prince. Nous avons déjà vu cette allégorie des deux glaives ; & le meilleur sens qu'on lui puisse donner, est que le glaive matériel ne doit être employé que par l'ordre du prin-

ce, mais que le prince doit consulter le prêtre pour savoir si la guerre est juste, ou même suivre ses exhortations pour employer sa puissance à protéger la religion.

Saint Bernard dit encore en cet endroit ces paroles remarquables : tout le zèle des ecclésiastiques ne tend qu'à conserver leur dignité ; si vous voulez dans l'occasion vous abaisser un peu & vous rendre plus sociable, on dit que vous ne savez pas garder votre rang ni soutenir votre personnage. Nous ne voyons point que saint Pierre ait jamais paru en public orné d'or & de pierreries, revêtu de soie, monté sur un cheval blanc, environné de soldats & d'officiers marchant à grand bruit. En cela vous n'avez pas succédé à S. Pierre, mais à Constantin. Souffrez-le pour vous accommoder au temps, mais faites votre capital de vos devoirs. Quoique revêtu d'or & de pourpre, vous ne devez pas dédaigner les fonctions de pasteur, ni rougir de l'évangile. S. Bernard ne doutoit non plus de la donation de Constantin, que des fausses décrétales. c. 5. 6.

Il vient ensuite au choix des cardinaux, qu'il dit devoir être pris de tout le monde, puisqu'ils doivent le juger ; & les plus parfaits qu'il est possible, parce qu'il est plus aisé de venir bon à la cour, que d'y devenir bon. Il insiste particulièrement sur le choix des légats, à qui il demande particulièrement la vie exemplaire & le désintéressement ; & il rapporte des exemples édifians du cardinal Martin légat en Danemarck, & de Geoffroi évêque de Chartres. Il se plaint de ce que les officiers du pape prétendent avoir rang devant les prêtres, sous prétexte que dans les cérémonies ils sont plus proches de lui, quoiqu'ils soient ainsi placés, non pour marque de leur dignité, mais pour la commodité du service. Enfin il conseille au pape de se décharger entièrement sur quelqu'un de ses domestiques, du soin de son temporel, comme indigne d'un prélat, qui se doit tout entier au service de l'église. Il dit à ce sujet : c'est une chose merveilleuse, que les évêques trouvent de reste sous leur main des personnes à qui ils confient les ames, & n'en trouvent point à qui ils puissent confier leurs biens. Dans le cinquième livre de la Considération, il traite de ce qui est au-dessus de nous ; & donne au pape Eugene des sujets de méditations sublimes, sur les anges, sur l'essence divine & sur les mystères de la Trinité & de l'incarnation. c. 4. c. 5. c. 6.

LXI. Jourdain légat en Allemagne. *epist.* 290.

Jourdain des Urfins avoit été envoyé légat en Allemagne vers le roi Conrad en 1151, & depuis étoit venu en France & en Normandie, laiffant par-tout des traces affreufes de fon paffage. C'eft ainfi qu'en parle faint Bernard dans une lettre à Hugues cardinal évêque d'Oftie, où il ajoute : on dit qu'il a commis par-tout des actions honteufes, qu'il a emporté les dépouilles des églifes : qu'il a conféré les dignités eccléfiaftiques à de jeunes garçons bien faits, dans les lieux où il a pu, & qu'il a voulu faire dans les autres. Plufieurs fe font rachetés de fa vifite ; & il a rançonné par fes fubdélégués, ceux où il n'a pu aller. Il s'eft rendu la fable des écoles, des cours, des carrefours : tous parlent mal de lui, féculiers, réguliers ; les pauvres & les riches, les moines & les clercs s'en plaignent. Il eft généralement décrié. Il n'en eft pas ainfi du feigneur Jean Paperon, qui a par-tout honoré fon miniftère. Lifez cette lettre au pape : c'eft à lui à voir ce qu'il faut faire d'un tel homme ; pour moi j'ai acquitté ma confcience. Je dirai toutefois avec ma promptitude ordinaire, qu'il eft bon qu'il acquitte auffi la fienne en purgeant fa cour. J'avois réfolu de me taire fur ce fujet : mais le prieur du Mont-dieu m'a preffé d'écrire ; & fachez que j'en ai moins dit que le public. Le Mont-dieu eft une Chartreufe du diocèfe de Reims.

LXII. Archevêchés en Irlande. *Jo. Halguft. tom.* 2. *conc. p.* 1130. *Vita antiq. lib. c.* 15.

Jean Paperon, cardinal prêtre du titre de faint Laurent, fut envoyé légat en Irlande par le pape Eugene dès l'année précédente 1151 ; & vint trouver le roi d'Angleterre, qui refufa de lui donner un fauf-conduit, s'il ne lui faifoit ferment de ne rien faire en ce voyage au préjudice de fon royaume. Le légat indigné retourna vers le pape, & la cour de Rome en fut mauvais gré au roi d'Angleterre. L'année fuivante 1152, Paperon revint & s'adreffa à David roi d'Ecoffe, pour lui demander paffage en Irlande. David le reçut avec honneur vers la faint Michel, & ainfi le légat arriva en Irlande accompagné de Chriftien évêque de Lifmore dans la même île, auffi légat. Ils tinrent un concile dans le nouveau monaftère de Mellifont, ordre de Cîteaux, où fe trouvèrent les évêques, les abbés, les rois, les ducs, & les anciens de l'Irlande ; & de leur confentement on établit quatre archevêques à Armac, à Dublin, à Caffel & à Touam ; & on leur affigna leurs fuffragans. Les quatre premiers archevêques furent Gelafe,

autrement Giolla, Macliach, archevêque d'Armach & primat d'Irlande, successeur de saint Malachie, Gregoire ou Greri, archevêque de Dublin, Donat ou Domnaldo, Lonargam, archevêque de Cassel, & Edan ou Aeda Ohossin, archevêque de Touam. On voit par cet exemple comment les Irlandois latinisoient leurs noms pour les adoucir. Le légat Paperon distribua aux archevêques quatre palliums qu'il avoit apportés de Rome. Il assujettit aussi les Hibernois à la loi des mariages, à laquelle ils n'étoient pas accoutumés, & corrigea chez eux plusieurs abus. Il quitta l'Irlande après Pâque l'année suivante 1153, & retourna par l'Ecosse par où il étoit venu. AN. 1152. *Sup.l.* LXVIII.

LXIII. Alain, évêque d'Auxerre. *Hist. Autiss. tom.* 1. *Bibl. Lab. p.* 463. *Mab. ad ep. Bern.* 280.

En France, le siége d'Auxerre vaqua environ quinze mois, après la mort de Hugues, que saint Bernard qualifie de saint évêque. Il avoit été moine de Cîteaux & premier abbé de Pontigni, & mourut le dixième d'Octobre 1151. Comme on vouloit procéder à l'élection selon la coutume, il survint un jeune homme qui interjeta appel, & défendit de passer outre jusques à ce qu'il eût été à Rome & en fût revenu : mais voyant qu'on méprisoit son appel, trois jours après l'élection faite par les autres, il assembla ceux qu'il put & fit une autre élection. L'affaire ayant été portée au pape, il ordonna encore une nouvelle élection, & commit pour y présider trois personnes, dont saint Bernard étoit un : il s'accorda avec un des deux autres, mais le troisième réclama. Saint Bernard s'adressa au pape, qui confirma l'élection faite de la personne d'Alain, Flamand de nation, qui après avoir été elevé dès l'enfance dans l'église de Lisle, se rendit moine à Clairvaux sous saint Bernard, & fut ensuite le premier abbé de Larivoir au diocèse de Trois, & gouverna douze ans ce monastère. On fit entendre au roi Louis que, la première élection qu'il avoit permise n'ayant pas eu lieu, on n'avoit pu en faire une autre sans une nouvelle permission. Mais saint Bernard lui représenta que le premier consentement suffisoit, & qu'il n'étoit pas nécessaire de recourir au roi toutes les fois que le clergé se trouvoit partagé sur ce sujet. Alain tint le siége d'Auxerre treize ans, après lesquels il le quitta par permission du pape, & retourna finir ses jours à Clairvaux. *Ep.* 282.

LXIV. Henri, archevêque de Mayence, déposé.

Le pape Eugene envoya deux légats en Allemagne, Bernard, prêtre cardinal du titre de S. Clement, auparavant prieur des chanoines réguliers de saint Jean de Latran, &

AN. 1153. Gregoire, diacre cardinal du titre de saint Ange. C'étoit pour juger la cause de Henri, archevêque de Mayence, qui étoit accusé depuis long-temps de dissiper les biens de son église, & avoit reçu plusieurs réprimandes sans se corriger. Les deux légats se trouvèrent avec le roi Frideric à Bamberg, où il célébra la fête de Pâque, qui cette année 1153 fut le dix-neuvième d'Avril. Saint Bernard, ayant appris que l'archevêque de Mayence avoit été cité devant les légats, leur écrivit en sa faveur: les priant, autant que la justice le permettoit, de ne pas pousser à bout ce malheureux prélat; & d'avoir égard à sa simplicité, dont on disoit que de faux frères avoient abusé pour le surprendre. Toutefois il fut déposé à la cour que le roi tint à Vormes à la Pentecôte de la même année; & le roi fit mettre à sa place dans le siége de Mayence Arnold son chancelier, par l'élection de quelques députés du clergé & du peuple, qui étoient venus à cette cour. Les légats y déposèrent aussi, par la permission du roi, Bouchard, évêque d'Eichstet, accablé de vieillesse, comme incapable d'agir; mais lorsqu'ils vouloient porter aussi leur jugement contre l'archevêque de Magdebourg & quelques autres, le roi les en empêcha & les renvoya chez eux. Henri déposé de Mayence se retira en Saxe dans un monastère de Cîteaux, où il mourut pieusement le premier jour de Septembre de la même année.

Otto I. Frid. c. 9.

Ep. 302.

Serr. liv. v. p. 817.

LXV. Mort d'Eugene III. Anastase IV, pape.

Le pape Eugene III mourut aussi la même année 1153, le huitième de Juillet, après avoir tenu le saint siége huit ans & près de cinq mois. Il ne venoit jamais célébrer la messe à saint Pierre sans y faire quelques présens, & il donna aux chanoines de cette église la quatrième partie des offrandes qui s'y faisoient. Il mourut à Tibur, d'où il fut porté à Rome en grande solennité & enterré dans l'église de saint Pierre. On le regarda comme saint, quoiqu'il ne paroisse pas avoir été honoré d'un culte public; & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, dont on spécifie sept opérés sur divers malades. Le lendemain de sa mort neuvième de Juillet, on élut pour lui succéder Conrad, évêque de Sabine, Romain de naissance & chanoine régulier, qui fut nommé Anastase IV. C'étoit un vieillard de grande vertu & de grande expérience dans les usages de la cour de Rome:

Vetera mon. ap. Baron. & Papebr. Conat.

mais il ne tint le siége qu'un an & quatre mois. AN. 1153.

LXVI. S. Bernard à Metz. *Vita l. v. c.* 1.

Saint Bernard se sentoit défaillir de jour en jour, & ses confrères ne croyoient pas qu'il pût passer l'hiver où commença l'année 1154; mais il les assura qu'il iroit jusques à l'été suivant. En cet état, quoique obligé à garder le lit & souffrant de grandes douleurs, il ne laissoit pas de méditer les choses saintes, de dicter, de prier & d'exhorter ses frères. Il ne manqua presque jamais à célébrer la messe, jusques à ce qu'il vint à la dernière défaillance. Il étoit ainsi malade quand il écrivit à son oncle André, chevalier du temple, un des principaux appuis du royaume de Jérusalem, qui lui avoit mandé le désir qu'il avoit de le voir. Si vous venez, dit-il, hâtez-vous, car je ne crois pas être encore long-temps sur la terre. En parlant des princes qui avoient été à la terre sainte : ils n'y ont, dit-il, rien fait de bon, & sont revenus promptement chez eux où ils ont fait des maux incroyables. Il écrivit en même temps, comme son oncle l'en avoit prié, à Melisende reine de Jérusalem, pour l'instruire de ses devoirs de veuve & de reine. *ep.* 2.

Cependant le peuple de Metz, ne pouvant souffrir les insultes des seigneurs voisins, sortit contre eux en grand nombre : mais il fut battu ; & il en périt environ deux mille, tant tués que noyés dans la Moselle. Cette grande ville se préparoit à la vengeance ; & leurs ennemis enrichis par le butin, & encouragés par la victoire, vouloient continuer la guerre qui avoit ruiné toute la province. Alors Hillin archevêque de Trèves & métropolitain de Metz, crut que S. Bernard étoit le seul qui pût remédier à ces maux. Il vint à Clairvaux, & se jetant aux pieds du saint abbé & de tous les moines, il le conjuroit de venir au secours de ce peuple affligé. Il se trouva par une providence singulière que saint Bernard, après avoir été à la mort, se portoit un peu mieux depuis quelques jours. Il suivit l'archevêque, & quand ils furent arrivés sur les lieux, on tint une conférence au bord de la Moselle, où comme le saint abbé exhortoit les deux partis à la paix, les seigneurs la refusèrent obstinément, & se levant en furie se retirèrent sans lui dire adieu. Ce n'étoit pas par mépris, au contraire c'étoit par respect, n'ayant pas le front de lui résister en présence. *ep.* 289.

La conférence alloit se séparer en trouble, & on ne pen-

AN. 1153. soit de part & d'autre, qu'à prendre les armes, quand le saint abbé dit aux frères qui l'avoient suivi : ne vous troublez point, la paix se fera, quoiqu'avec beaucoup de difficulté. En effet la nuit étant à moitié passée, il reçut une députation des seigneurs, qui se repentoient de leur retraite : on se rassembla, & on traita de la paix pendant quelques jours. Les difficultés furent grandes, on désespéra souvent de la conclusion ; mais ce délai fut utile à plusieurs malades, auxquels le saint homme rendit la santé : & ses miracles ne contribuèrent pas peu à la conclusion de la paix ; quoique d'ailleurs ils la retardassent, à cause du grand concours & de l'importunité de la multitude. Pour s'en garantir il fallut chercher une île au milieu de la rivière, où les principaux des deux partis passoient en bateau, & là se terminèrent les conférences. Entre les malades guéris en cette occasion, il y eut une femme qui depuis huit ans étoit tourmenté d'un tremblement violent de tous les membres. Elle vint se présenter au saint dans le temps où l'on désespéroit presque de la paix ; & la vue de sa misère attira tous les assistans. Ils virent tous, pendant que le serviteur de Dieu prioit pour elle, son tremblement cesser peu à peu, & enfin elle fut parfaitement guérie. Les plus durs en furent tellement touchés, qu'ils frappoient leur poitrine ; & leurs acclamations durèrent près d'une demi-heure. La foule du peuple qui s'empressoit à baiser les pieds du saint, obligea à le mettre dans un bateau & l'éloigner de terre ; & comme il exhortoit ensuite les seigneurs à la paix, ils disoient en soupirant : il faut bien que nous écoutions celui que Dieu exauce si visiblement, & pour qui il fait de si grands miracles à nos yeux. Ce n'est pas pour moi qu'il les fait, dit saint Bernard, c'est pour vous. Le même jour étant entré dans Metz, pour presser l'évêque & le peuple de consentir à la paix, il guérit une femme paralytique dans la ville, ensorte qu'ayant été apportée sur un lit, elle s'en retourna à pied. Enfin la paix fut conclue, les deux partis se réconcilièrent, se touchèrent la main & s'embrassèrent.

LXVII. Mort de S. Bernard.

Ce fut le dernier voyage de saint Bernard, & à son retour il se sentit entièrement défaillir, mais avec une consolation semblable à celle d'un voyageur qui arrive au port. Comme il voyoit l'affliction & la désolation extrême de ses frères, il les consoloit avec beaucoup de tendresse ; &

les conjuroit avec larmes de conserver la régularité & l'amour de la perfection, qu'il leur avoit enseignée par ses discours & ses exemples. Peu de jours avant sa mort, il écrivit en ces termes à Arnold abbé de Bonneval, qui lui avoit envoyé quelques rafraîchissemens, témoignant être fort en peine de l'état de sa santé : j'ai reçu votre charité avec charité, mais sans plaisir. Car quel plaisir peut-on goûter quand tout est amertume ? Je n'ai quelque sorte de plaisir qu'à ne point prendre de nourriture. J'ai perdu le sommeil, ensorte qu'il n'y a point d'intervalle à mes douleurs. Presque tout mon mal est une défaillance d'estomac. Il a besoin d'être souvent fortifié jour & nuit de quelque peu de liqueur, car il refuse inexorablement tout ce qui est solide ; & ce peu qu'il prend, ce n'est pas sans grande peine. Mes pieds & mes jambes sont enflés comme ceux d'un hydropique. Cependant pour tout dire en ami comme vous, l'esprit est dégagé, quoique la chair soit infirme. Priez le Sauveur de me garder à la sortie de ce monde, sans la différer ; & en ce dernier moment, où je me trouverai dépouillé de mes mérites, munissez-moi de vos prières, ensorte que le tentateur ne trouve pas où porter ses coups. Je vous écris moi-même en l'état où je suis, afin qu'en reconnoissant la main, vous reconnoissiez le cœur.

AN. 1153.

ep. 310.

Comme on sut qu'il étoit à l'extrémité, les évêques voisins, avec quantité d'abbés & de moines s'assemblèrent à Clairvaux. Enfin son dernier jour vint, qui fut le vingtième d'Août 1153, & il mourut sur les neuf heures du matin. Son corps, revêtu des ornemens sacerdotaux, fut porté dans la chapelle de la sainte Vierge. Il y eut un grand concours de la noblesse & du peuple de tous les lieux voisins, & toute la vallée retentit de leurs gémissemens. Mais les femmes arrêtées à la porte du monastère étoient celles qui pleuroient le plus amèrement, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'entrer dans l'église suivant l'ancienne discipline, qui s'observe encore à Clairvaux & à Cîteaux. Le corps demeura exposé durant deux jours ; & le peuple venoit en foule lui toucher les pieds, lui baiser les mains, appliquer sur lui des pains, des ceintures, des pièces de monnoie & d'autres choses, pour les garder comme bénites & s'en servir au besoin. Dès le second jour la presse fut telle, que l'on n'avoit presque plus de respect pour les moines, ni pour les évêques mêmes. C'est pourquoi le lendemain matin on célébra

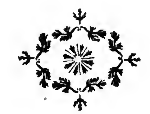
n. 13.

AN. 1153. le saint sacrifice avant l'heure ordinaire, & on mit le saint corps dans un sépulcre de pierre, avec une boîte sur sa poitrine contenant des reliques de l'apôtre S. Thadée, que la même année on lui avoit apportées de Jérusalem, & qu'il avoit ordonné qu'on mît sur son corps. Il fut ainsi enterré devant l'autel de la sainte Vierge, à laquelle il avoit toujours eu une grande dévotion.

S. Bernard étoit dans sa soixante-troisième année: il y en avoit quarante qu'il avoit fait profession à Cîteaux, & trente-huit qu'il étoit abbé de Clairvaux. Il avoit fondé ou agrégé à son ordre soixante & douze monastères, trente-cinq en France, onze en Espagne, six dans les Pays-bas, cinq en Angleterre, autant en Irlande, autant en Savoie: quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suède, un en Hongrie, un en Danemarck: mais en comprenant les fondations faites par les abbayes dépendantes de Clairvaux, on en compte jusques à cent soixante & plus. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort; & la doctrine, le zèle, la piété qui reluisent dans ses écrits, le font regarder comme le dernier des pères de l'église.

Sup. l. LXVI. *n.* 21.

Mart. Rom. 20. *Aug.*





LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

HENRI Murdac, archevêque d'Yorck, ſuivit de près le pape Eugene III & ſaint Bernard, ſes protecteurs, & mourut la même année 1153, le quatorzième d'Octobre, après avoir tenu le ſiége cinq ans. L'archevêque Guillaume, dépoſé au concile de Reims en 1148, ſortit de ſa retraite ſitôt qu'il eut appris la mort du pape & de S. Bernard, & alla promptement à Rome ſe préſenter au nouveau pape Anaſtaſe, qui étant cardinal avoit été le principal défenſeur de ſa cauſe. Il demandoit grâce, ſans ſe plaindre du jugement rendu contre lui, quand on reçut la nouvelle certaine de la mort de l'archevêque Henri, qui rendit la cauſe de Guillaume encore plus favorable. Ainſi le pape ayant pitié de ſes cheveux blancs, auſſi-bien que les cardinaux, révoqua la ſentence donnée contre lui par Eugene, le rétablit dans ſa dignité, & lui accorda même le pallium qu'il n'avoit jamais obtenu auparavant.

AN. 1153.
I.
Fin de ſaint Guillaume archevêque d'Yorck.
Vita S. Guil. ap. Boll 8. *Jun. tom.* 20. *p.* 141. *Sup. l.* LXIX. *n.* 33.

A ſon retour en Angleterre, comme il paſſa à Cantorberi, Roger, archidiacre de cette égliſe, le vint viſiter par eſtime pour ſa vertu ; & quand il ſe fut retiré, l'archevêque d'Yorck dit à ceux qui étoient préſens, que Roger ſeroit ſon ſucceſſeur, comme il le fut en effet. Ce prélat arriva à Vincheſtre le ſamedi ſaint, troiſième jour d'Avril 1154, & célébra la fête de Pâque & l'octave avec l'évêque Henri, ſon oncle : enfin il arriva à Yorck le dimanche avant l'Aſcenſion, neuvième de Mai. Il y fut reçu avec grand applaudiſſement du clergé & du peuple, malgré l'oppoſition du doyen Robert & de l'archidiacre Osbert ; & la foule fut ſi grande à ſon entrée, que le pont de bois ſur lequel il falloit paſſer rompit, & une grande quantité de peuple tomba confuſément dans la rivière. Mais perſonne n'en mourut ; ce qui fut regardé comme un effet des prières & de la bénédiction du ſaint archevêque.

Le jour de la Trinité, après avoir célébré la meſſe ſolennelle, il ſe ſentit tout d'un coup attaqué d'une fièvre ; & ne laiſſa pas de faire donner dans ſon

AN. 1154. palais un grand repas, pendant lequel il entra dans sa chambre, & marqua à ses domestiques le jour de sa mort. La fièvre dura huit jours : il n'employa point le secours des médecins, & mourut le neuvième, qui étoit le huitième de Juin 1154, un mois après être arrivé à Yorck. La promptitude de sa mort fit imaginer qu'il avoit été empoisonné, & on alla jusqu'à dire que le poison lui avoit été donné à la messe dans le calice : mais il fut vérifié que c'étoit un faux bruit & une pure calomnie. Il est honoré comme Saint le jour de sa mort, ayant été canonisé en 1125 par Honorius III. Son corps fut élevé de terre 130 ans après, & cette translation accompagnée de plusieurs miracles.

Après sa mort le doyen Robert & l'archidiacre Osbert, qui lui avoient toujours été opposés, firent élire par le chapitre, quoiqu'il y eût répugnance, Roger, archidiacre de Cantorberi, à la sollicitation de l'archevêque Thibaut légat en Angleterre, & du consentement du roi. Ce fut Thibaut lui-même qui le sacra, mais le chapitre d'Yorck obtint qu'il le fit en qualité de légat, & non d'archevêque de Cantorberi. Roger remplit le siége d'Yorck vingt-sept ans, plus appliqué au temporel qu'au spirituel de son église.

Cod. Ebor. c. 31.

II. Mort d'Etienne. Henri II roi d'Angleterre.

Mat. Paris.

La même année 1154, le vingt-cinquième d'Octobre, mourut Etienne roi d'Angleterre, après avoir régné dix-neuf ans, & Henri, duc de Normandie, fut reconnu roi sans contestation, suivant le traité fait l'année précédente 1153, entre le roi Etienne & lui. Henri étoit fils de Geoffroi Plantegenest, comte d'Anjou, & de Mathilde, fille du roi Henri I ; & il avoit épousé Alienor duchesse d'Aquitaine, après qu'elle eut été séparée de Louis le jeune, roi de France. Ainsi il se trouva le plus puissant prince de la chrétienté, étant par sa mère roi d'Angleterre & duc de Normandie ; par son père, comte d'Anjou, de Touraine & du Maine ; par sa femme, duc d'Aquitaine & comte de Poitou. Il étoit en Normandie à la mort du roi Etienne, & repassa aussitôt en Angleterre, où il arriva le septième de Décembre ; & le dimanche avant Noël, dix-neuvième du même mois, il fut couronné à Ouestminster par Thibaut, archevêque de Cantorberi, en présence des archevêques, des évêques & des barons d'Angleterre & de Normandie. Il régna trente-cinq ans, & fut nommé Courtmantel ; mais il est plus connu sous le nom de Henri II.

Peu de temps après son avénement à la couronne, il apprit la mort du pape Anastase IV, & l'élection d'Adrien. Anastase mourut la même année 1154, le second jour de Décembre, après avoir tenu le saint siége un an quatre mois & vingt-quatre jours. Le lendemain troisième de Décembre, qui étoit un vendredi, fut élu pape & couronné Nicolas, évêque d'Albane, & nommé Adrien IV. Il tint le saint siége quatre ans & neuf mois. Ce pape étoit Anglois de nation, nommé Nicolas Brec-spere, c'est-à-dire Brise-lance. Son père Robert étoit un clerc qui se fit moine à saint Alban, laissant ce fils en bas âge avec peu de bien. Etant devenu plus grand, & n'ayant pas de quoi aller aux écoles, il subsistoit des aumônes du monastère où il venoit tous les jours. Son père en eut honte, & lui ayant fait des reproches de son peu de courage, le chassa avec indignation. Le jeune homme, pressé de la nécessité, passa la mer ; & ne trouvant pas son avantage en France, il alla jusques en Provence, & s'arrêta à saint Ruf, monastère fameux de chanoines réguliers près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes grâces par tous les services qu'il leur pouvoit rendre ; & comme il étoit bien fait de sa personne, sage en ses discours, prompt à exécuter les commissions, il se rendit agréable à toute la communauté. Ils le prièrent même de prendre leur habit ; & il vécut plusieurs années entre eux avec un grand zèle pour la régularité. Il s'appliqua à la lecture ; & comme il avoit l'esprit pénétrant, & grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans la science & dans l'éloquence. Enfin il se fit tellement estimer, que, l'abbé Guillaume II étant mort, il fut élu pour lui succéder.

AN. 1154.

III.
Mort d'Anastase. Adrien IV, pape.

Cod. Vatic. ap. Bar. & Papebr. Chr. Vos. tom. 2. bibl. Lab. p. 308.

Guill. Neubr. II. c. 6.

Mais quelques années après ils se repentirent d'avoir mis à leur tête un étranger ; ils inventèrent contre lui des calomnies, & l'accusèrent devant le pape Eugene. Le pape ayant ouï leurs plaintes, & voyant la sagesse & la modestie avec laquelle Nicolas se défendoit, s'appliqua à les mettre en paix ; & après les avoir réconciliés, il les renvoya. Cette paix ne fut pas de longue durée, il s'éleva bientôt une tempête plus violente ; & les chanoines de saint Ruf revinrent porter leurs plaintes au pape Eugene, qui leur dit : je sais quelle est la cause de cet orage ; allez & choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en paix : celui-ci ne vous sera plus à charge. Il les renvoya ainsi, retenant auprès de

AN. 1155. Cod. ap. Papeb. lui Nicolas pour le service de l'église romaine, & le fit évêque d'Albane. Il fut ensuite envoyé légat en Norwège, où il instruisit avec soin dans la loi de Dieu la nation encore barbare, & à son retour il fut élevé sur le S. siége. Le nouveau roi d'Angleterre Henri, ayant appris l'élection de ce pape né son sujet, lui fit écrire une lettre, où il félicite son pays d'avoir produit un arbre si heureusement transplanté : il l'exhorte à remplir l'église de dignes ministres, & à procurer du secours à la terre sainte & à l'empire de Constantinople.

Ap. Petr. Blef. ep. 168.

IV. Fin d'Arnaud de Bresse. Acta ap. Bar. an. 1155.

Cependant Arnaud de Bresse étoit à Rome, où il continuoit à tenir publiquement des discours séditieux, soutenu par les citoyens puissans, principalement par les sénateurs. Quelques-uns de ceux qu'il avoit séduits attaquèrent Gerard, prêtre, cardinal du titre de sainte Pudentienne, comme il passoit dans la rue sacrée, allant trouver le pape, & le blessèrent dangereusement, dont toutefois il guérit. C'est pourquoi le pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y cessa les offices divins jusqu'au mercredi de la semaine sainte onze cents cinquante-cinq. Le pape demeuroit cependant à saint Pierre dans la cité Léonine. Alors les sénateurs, pressés par le clergé & le peuple, vinrent trouver le pape, & lui jurèrent sur les évangiles qu'ils chasseroient de Rome & de son territoire Arnaud & ses sectateurs, s'ils ne rentroient dans l'obéissance du pape. Ils furent chassés, l'interdit levé, & tout le peuple en bénit Dieu. Le lendemain, qui étoit le jeudi saint, on accourut de toutes parts, selon la coutume, pour recevoir l'absolution des péchés; & il vint aussi une grande multitude de pélerins. Alors le pape, accompagné d'évêques, de cardinaux, & d'une grande troupe de nobles, sortit de la ville Léonine, où il étoit demeuré depuis son ordination; & passant au travers de Rome avec les applaudissemens de tout le peuple, il arriva au palais de Latran, où il célébra solennellement la fête de Pâque, qui, cette année, étoit le vingt-septième de Mars.

Ott. Fris. II. Frid. c. 14. 15. &c.

Frideric Barberousse, roi des Romains, avoit passé l'hiver en Lombardie; & après avoir pris plusieurs places, entr'autres Tortone, il vint à Pavie, où il fut couronné roi des Lombards dans l'église de S. Michel, le dimanche

Jubilate, troisième après Pâque, qui étoit le dix-septième d'Avril. Il célébra la Pentecôte près de Boulogne, puis il passa en Toscane. Vers ce temps-là, Anselme, évêque d'Havelsberg, revint de Grèce, où Frideric l'avoit envoyé pour traiter avec l'empereur Manuel de son mariage, & d'une alliance contre le roi de Sicile. A son retour Anselme fut élu archevêque de Ravenne par le clergé & le peuple, & le roi lui donna l'exarchat de la province pour récompense de ses services. AN. 1155.

Le pape étoit à Viterbe, quand il apprit que le roi Frideric marchoit à Rome en diligence; & craignant qu'il n'y vînt comme ennemi, il assembla son conseil, & envoya au-devant de ce prince trois cardinaux, savoir deux prêtres, Jacques de saint Jean & saint Paul, & Gerard de sainte Pudentienne, & un diacre Gregoire de sainte Marie *in porticu*; & il leur donna des articles suivant lesquels ils devoient traiter avec Frideric. Ils le trouvèrent à saint Quirique en Toscane, où il les reçut avec honneur, & les mena dans sa tente: ils lui exposèrent les ordres qu'ils avoient du pape, & lui demandèrent entre autres choses qu'il leur rendît Arnaud de Bresse. Car il avoit été pris par Gerard, cardinal diacre de saint Nicolas, à qui les vicomtes de Campanie l'avoient ôté, & il étoit ainsi tombé entre les mains du roi. Le roi, cédant au désir du pape, remit aussitôt Arnaud entre les mains des cardinaux: il fut envoyé à Rome, où, suivant le jugement du clergé, le préfet le fit attacher à un poteau & brûler publiquement; puis on jeta ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme d'un martyr: & telle fut la fin de ce séditieux. *Act. ap. Bar.* *Otto II. Frid. c. 20. Ligur. l. 3. p. 314.*

V. Entrevue du pape & du roi Frideric. *Acta.*

Le roi Frideric avoit envoyé au pape de son côté Arnold, archevêque de Cologne, & le nouvel archevêque de Ravenne Anselme, pour convenir avec lui des conditions de son couronnement. C'est pourquoi il ne voulut point donner de réponse aux cardinaux, que les archevêques ne fussent revenus; mais le pape, qui se défioit de Frideric, en usa de même: il refusa de rendre réponse aux archevêques jusqu'au retour de ses cardinaux; & cependant il se tenoit enfermé à Citta di Castello, forteresse estimée imprenable. Les députés ainsi renvoyés de part & d'autre se rencontrèrent, & d'un commun accord ils allè-

AN. 1155. rent trouver le roi près de Viterbe où il étoit campé. Il convint de donner au pape ses suretés : & par le conseil des seigneurs & des chevaliers de sa suite, assemblés en grand nombre, on apporta en présence des cardinaux, les reliques, la croix & l'évangile, sur lesquels un chevalier choisi jura au nom du roi de conserver au pape Adrien & aux cardinaux, la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. Les deux cardinaux en ayant fait leur rapport au pape, il promit de couronner le roi, & ils convinrent du jour & du lieu de leur entrevue.

Le pape fut reçu par plusieurs seigneurs Allemands ; avec une grande multitude de laïques & de clercs ; & ils le conduisirent jusqu'à la tente du roi, avec les évêques & les cardinaux de sa suite. Mais comme le roi ne vint point tenir l'étrier au pape, les cardinaux indignés se retirèrent à Citta di Castello ; de quoi le pape embarrassé, ne laissa pas de descendre de cheval, & s'asseoir dans le fauteuil qui lui étoit préparé. Alors le roi vint se prosterner devant lui, & après lui avoir baisé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiser de paix : mais le pape lui dit qu'il ne l'y admettroit point, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avoient rendu à ses prédécesseurs par respect pour les saints Apôtres. Le roi soutint qu'il ne le devoit point, & tout le jour suivant se passa en diverses conférences sur ce sujet. Enfin le roi ayant interrogé les vieux seigneurs qui avoient accompagné l'empereur Lothaire à l'entrevue du pape Innocent, & s'étant informé soigneusement de la coutume, tant par leur rapport, que par les anciens monumens, il fut résolu que le roi feroit fonction d'écuyer auprès du pape. Ce qui fut exécuté le lendemain à la vue de toute l'armée ; il lui tint l'étrier pendant la longueur d'un jet de pierre, & le pape ensuite le reçut au baiser de paix.

VI. Députation des Romains. *Ott. II. c. 21.*

Cependant les Romains, ayant appris l'arrivée du roi, lui envoyèrent des députés, gens habiles & lettrés, qui ayant reçu un sauf-conduit se présentèrent devant lui entre Rome & Sutri, & lui firent une harangue où ils disoient en substance : nous venons, grand roi, de la part du sénat & du peuple Romain, vous offrir la couronne impériale, dans l'espérance que vous nous délivrerez du joug injuste des clercs, & que vous rendrez à Rome l'empire du monde

& son ancienne splendeur, en rétablissant le sénat & l'ordre des chevaliers. Nous vous avons fait notre citoyen & notre prince, d'étranger que vous étiez : vous devez de votre côté nous promettre la confirmation de nos anciennes coutumes & des lois accordées par vos prédécesseurs ; donner à nos officiers qui vous recevront dans le capitole, jusqu'à la somme de cinq mille livres d'argent, & nous défendre de toute insulte jusqu'à effusion de sang. Nous vous demandons sur tout cela vos lettres & votre serment. AN. 1155.

Ils en auroient dit davantage ; mais le roi, surpris & indigné de ce commencement de harangue, leur répondit : Rome n'est plus ce qu'elle a été ; sa puissance a passé premièrement aux Grecs, puis aux François. Il n'est pas vrai que vous m'ayez appelé, ni fait votre citoyen & votre prince ; nos rois Charles & Otton ont conquis par leur valeur Rome & l'Italie sur les Grecs & les Lombards, sans en avoir obligation à personne ; & l'ont jointe à l'empire françois. Il est vrai que vous avez imploré notre secours contre des ennemis, dont vous ne pouviez vous délivrer ni par vous-mêmes, ni par les Grecs trop amollis. Enfin je suis votre maître par une possession légitime ; & le Sicilien, en qui vous avez confiance, ne vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au serment que vous demandez, ce n'est pas aux sujets à faire la loi au prince ; je conviens que je vous dois la justice & la protection, sans qu'il soit besoin d'en faire le serment. Et pour l'argent, je ne suis pas votre prisonnier pour marchander avec moi : je fais mes libéralités comme il me plaît.

Quelques-uns des assistans demandèrent aux députés s'ils avoient encore quelque chose à dire ; & après avoir un peu délibéré, ils répondirent qu'ils vouloient auparavant rapporter à leurs citoyens ce qu'ils avoient entendu, & que suivant leur conseil ils reviendroient vers le roi. Ils s'en retournèrent ainsi ; & le roi se doutant de leur artifice, consulta le pape, qui lui dit : mon fils, vous connoîtrez encore mieux par expérience les artifices des Romains, & qu'ils ne sont venus & retournés que pour vous tromper. Mais il faut les prévenir : envoyez promptement de vos meilleures troupes se saisir de la ville Léonine & de l'église de S. Pierre que je vous ferai rendre. La chose fut ainsi exécutée, & le roi envoya dès la nuit même pour

cet effet mille chevaliers choisis, conduits par le cardinal Octavien.

VII. Frideric couronné empereur. *c. 22. Acta.*

Le lendemain matin, le pape Adrien partit le premier avec les cardinaux & le clergé pour aller attendre le roi à saint Pierre; & le roi suivit avant l'heure de tierce, accompagné d'une grande multitude de gens armés, marchant en bon ordre. Etant arrivé, il quitta ses habits pour en prendre d'autres de cérémonie, & vint à l'église de sainte Marie de la Tour, où le pape l'attendoit devant l'autel. Là il fit le serment ordinaire pour la sureté du pape, porté par le cérémonial. Le pape l'y laissa & monta à l'autel de saint Pierre: le roi le suivit avec la procession; & quand il fut dans l'église, le premier des évêques cardinaux dit sur lui la première oraison, deux autres évêques dirent la seconde, & le troisième dit la dernière, & lui fit l'onction devant la confession de saint Pierre. On dit la messe de la Vierge, parce que c'étoit un samedi, & le graduel étant chanté, le roi s'approcha du pape, & reçut de sa main l'épée, le sceptre, & enfin la couronne impériale. Dans ce moment les Allemands firent de si grands cris de joie, qu'il sembloit que ce fût un tonnerre. Ainsi fut couronné l'empereur Frideric I, le samedi dix-huitième de Juin 1155, la quatrième année de son règne. La cérémonie fut achevée paisiblement avant l'heure de none, & l'empereur se retira à son camp sous les murs de la ville, le pape demeurant au palais près de saint Pierre.

Mais les Romains, irrités de ce qu'il n'avoit pas attendu leur consentement pour couronner Frideric, sortirent du château Saint-Ange dont ils étoient maîtres, se jetèrent en furie sur quelques-uns des écuyers de l'empereur qui étoient demeurés à saint Pierre, & les tuèrent dans l'église même. L'empereur vint avec ses troupes; on combattit depuis environ quatre heures du soir jusqu'à la nuit, & les Romains furent battus. Il y en eut près de mille tués, & deux cents pris: mais le pape obtint leur liberté.

VIII. Mort de Vicelin. Gerold, évêque d'Oldembourg. *Helm. I. Chr. Sclav. c. 79. Sup. l. LXXIX. n. 51, c. 70, 76.*

En cette occasion Henri le Lion, duc de Saxe, se distingua au-dessus de tous les seigneurs qui accompagnoient l'empereur; ce qui obligea le pape à lui accorder la consécration de Gerold, élu évêque d'Oldembourg, qu'il lui avoit refusée auparavant. L'évêque Vicelin étoit mort le douzième de Décembre de l'année précédente 1154, après avoir rempli

ce siége cinq ans & neuf semaines. Pendant presque tout ce temps il fut affligé de paralysie, & depuis deux ans & demi il avoit perdu la parole, & ne quittoit point le lit. On ne laissoit pas de le porter à l'église pour entendre la messe & communier; car il ne vouloit point être privé de cette consolation, s'il n'y étoit contraint par la violence du mal. Quoiqu'il ne pût parler, il prioit avec une telle affection & de tels gémissemens, qu'à peine les assistans pouvoient-ils retenir leurs larmes. Il fut enterré à Falderen par Evermode, évêque de Ratzbourg, & sa sainteté fut confirmée par plusieurs miracles: entre autres d'une femme nommée Adelburge, aveugle depuis long-temps, à laquelle il apparut en songe un an après sa mort, & lui rendit la vue. An. 1155.

Quand l'évêque Vicelin mourut, Henri le Lion, duc de Saxe, étoit parti pour faire à la suite de l'empereur le voyage d'Italie, & on lui réserva l'élection du successeur. Or il avoit un chapelain nommé Gerold, de petite taille, & né en Suaube de parens médiocres, mais distingué par son mérite. Il n'avoit point en Saxe son pareil dans la science des écritures, & étoit maître de l'école de Brunswick & chanoine de la même ville; le prince l'aimoit singulièrement à cause de la pureté de ses mœurs: mais pour lui il avoit résolu de quitter la cour & d'embrasser la vie monastique. La nouvelle s'étant donc répandue de la mort de l'évêque Vicelin, la duchesse de Saxe dit au prêtre Gerold: si vous voulez servir Dieu dans une vie austère, chargez-vous d'un travail utile au prochain; allez en Sclavie & continuez l'œuvre de l'évêque Vicelin. Elle l'envoya sur les lieux & le fit élire évêque par un commun consentement du clergé & du peuple. Hartuic archevêque de Brème, qui devoit le sacrer, étant absent, Gerold alla le chercher en Saxe & le trouva à Mersbourg. Mais l'archevêque, qui avoit destiné l'évêché d'Oldembourg à un autre, prétendit que l'élection de Gerold étoit nulle, ayant été faite sans sa permission, dans une église qui n'étoit pas encore formée, & remit à faire décider cette affaire à son retour par le chapitre de Brème. c. 20.

Gerold, voyant que l'archevêque lui étoit contraire, passa en Suaube, d'où il écrivit au duc de Saxe l'état des choses; & le duc lui manda qu'il vînt promptement le trouver en Lombardie, pour aller avec lui jusqu'à Rome. Gerold arriva auprès du duc au camp devant Tortone, que l'empereur

AN. 1155. assiégeoit. Quand ils furent près de Rome, & que l'on eut réglé les conditions du couronnement de l'empereur, le duc de Saxe pria le pape de vouloir sacrer Gerold élu évêque d'Oldembourg; mais le pape le refusa avec modestie, disant qu'il l'auroit fait volontiers, s'il l'eût pu sans faire injure au métropolitain. Car l'archevêque de Brème avoit pris les devans, écrivant au pape pour le prier de ne lui pas faire l'affront de sacrer Gerold. Toutefois, après la défaite des Romains, le pape voulant honorer le duc de Saxe, lui envoya des présens, & lui fit dire que le lendemain il sacreroit son évêque. Cette promesse réjouit extrêmement le duc, & le pape l'accomplit avec grande solennité. Ainsi Gerold fut sacré évêque d'Oldembourg le dimanche dix-neuvième de Juin 1155; mais le pape fit exprimer dans la bulle adressée *c. 83.* à l'archevêque de Brème, qu'il n'avoit point prétendu soustraire le nouvel évêque à sa juridiction. Aussi Gerold alla le trouver à son retour, & fit sa paix avec lui.

IX. Le pape s'éloigne de Rome. *Acta.* Après le couronnement de l'empereur Frideric, le pape Adrien s'éloigna de Rome avec ce prince, & ils s'arrêtèrent à Ponte-Lucano près de Tibur pour y célébrer la S. Pierre. Pendant la messe le pape donna l'absolution à tous ceux qui avoient répandu du sang dans le combat contre les Romains, comme l'ayant fait en guerre juste. *Otto. c. 23. Acta.* Alors les Tiburtins apportèrent à l'empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils se donnoient à lui : mais le pape & le clergé de Rome qui l'accompagnoit le trouvèrent fort mauvais, & représentèrent à l'empereur que cette ville appartenoit à l'église romaine, & que les Tiburtins avoient fait serment au pape Adrien. L'empereur en délibéra avec les seigneurs de sa cour, & considéra qu'ayant déjà les Romains contre lui, il ne devoit pas s'attirer encore le pape, qui pouvoit lui rendre ennemis le prince de Capoue & le duc de Pouille, & même traiter à son désavantage avec le roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au pape, & lui en donna ses lettres : où toutefois on mit la clause, sauf le droit impérial. Mais ensuite les chaleurs de l'été & les maladies qui se mirent dans l'armée de l'empereur, l'obligèrent à quitter l'Italie. Comme il étoit à Ancone, il reçut deux ambassadeurs de Manuel empereur de Constanti- *Guill. Tyr. XVIII. c. 2.* nople, qui voulurent lui persuader de passer en Pouille pour faire la guerre à Guillaume, roi de Sicile, leur ennemi commun, lui promettant pour cet effet de grandes sommes

d'argent; & le pape l'y excitoit aussi de son côté: mais l'état de l'armée de Frideric ne le lui permit pas. Il se contenta d'envoyer à Constantinople Guibald, abbé de Corvei & de Stavelo, & retourna en Allemagne. AN. 1155.

X. Mort de Roger. Guillaume roi de Sicile. *V. Pagi. an. 1154. n. 4. Fazel. l. VII. c. 3. 4. Acta Had.*

Roger, premier roi de Sicile, étoit mort dès le vingt-septième de Février de l'année précédente 1154, après avoir régné vingt-deux ans. Il avoit fait couronner deux ans auparavant son fils Guillaume, qui lui succéda, & régna encore douze ans: il est connu sous le nom de Guillaume le Mauvais. Il demanda au pape Adrien la confirmation de son royaume; & ne l'ayant pas obtenue, il attaqua les terres de l'église romaine, assiégea Benevent, & prit plusieurs places en Campanie: c'est pourquoi le pape l'excommunia, ce qui le rendit méprisable aux seigneurs de la Pouille. Ils envoyèrent donc des députés au pape comme à leur souverain seigneur, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet il passa en Campanie avec une armée, vers la S. Michel 1155, & se fit reconnoître dans tout le pays jusqu'à Benevent. Cependant il reçut une lettre de l'empereur Manuel, qui lui demandoit trois villes maritimes en Pouille: offrant de l'aider de troupes & d'argent pour faire la guerre à Guillaume, & le chasser de la Sicile.

Le roi Guillaume, voyant le péril qui le menaçoit, envoya au pape l'évêque de Catane, avec pouvoir de traiter la paix. Il demandoit premièrement d'être absous de l'excommunication: puis il offroit de faire au pape foi & hommage, de rendre la liberté à toutes les églises de ses terres, de donner trois places en propriété à l'église romaine, d'aider au pape à soumettre les Romains, & enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offroient. Le pape voyant ces propositions si avantageuses, envoya à Salerne, où étoient les députés du roi, Hubalde cardinal évêque d'Ostie, pour s'en assurer; & trouvant qu'elles étoient sérieuses, il vouloit les accepter. Mais la plus grande partie des cardinaux, pleins de hauteur & de vaines espérances, n'en furent pas d'avis: ainsi elles furent refusées. Ce qui montre que dans ces délibérations le pape étoit obligé de suivre la pluralité des voix.

XI. Eglise Grecque. *Jus Græco Rom. liv. V. init. p. 305. Hadr. ep. 7.*

Les propositions que l'empereur Manuel fit au pape Adrien & à l'empereur Frideric contre le roi de Sicile furent apparemment l'occasion de la lettre qu'Adrien écrivit à Basile d'Acride, archevêque de Thessalonique, pour l'exhorter à

An. 1155. procurer la réunion des églises, & lui recommander les deux nonces qu'il envoyoit à l'empereur Manuel. L'archevêque Basile répondit au pape qu'il n'y avoit point de division entre eux & les Latins, puisqu'ils tenoient la même foi, qui étoit celle de S. Pierre, & offroient le même sacrifice. Encore qu'il y ait, ajoute-t-il, quelques petits sujets de scandale qui nous ont éloignés les uns des autres, que votre sainteté pourra faire cesser par son autorité si étendue avec le secours de l'empereur qui est dans les mêmes intentions.

Const. 3. Jus Gr. R. liv. 2. p. 305. Hadr. ep. 7. Sup. l. LXIX. n. 2.

La même année 1155, au mois de Septembre, la quatrième indiction étant commencée, l'empereur Manuel Comnene fit une constitution, par laquelle il renouvella la défense que son père avoit faite de prendre les biens des évêchés vacans. Nous avons appris, dit-il, qu'à la mort des évêques, quelquefois même avant qu'ils soient enterrés, les officiers des lieux entrent dans leurs maisons, dont ils emportent tout ce qu'ils y trouvent, & se mettent en possession des immeubles de leurs églises. C'est pourquoi nous défendons aux ducs, ou à quelques autres officiers que ce soit, d'en user de la sorte : mais si l'évêque a fait un testament, il sera exécuté sur les meubles trouvés en sa maison; s'il n'en a point fait, tout sera réglé selon les canons & les lois. Quant aux immeubles de l'église vacante, les ducs, ni les autres officiers, n'y mettront pas le pied, & n'en enleveront rien : mais tout sera administré selon les canons, jusqu'à ce que le successeur en prenne le gouvernement. Le tout sous peine de punition corporelle, même de mutilation de membres, de long exil, & de restitution au double. On voit ici que les églises vacantes étoient pillées en Orient aussi-bien qu'en Occident. Luc Chrysoberge succéda cette année à Constantin Chliarene dans le siége patriarchal de Constantinople.

Catalog. Jus Gr. R. Pagi.

XII. Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem.

Guill. Tyr. 18. c. 4. 5. 6.

Cependant Foucher, patriarche de Jérusalem, vint en Italie porter ses plaintes au pape contre les frères hospitaliers de S. Jean, dont il faut expliquer l'origine. Pendant que Jérusalem étoit sous la puissance des califes Fatimites, des marchands d'Amalfi en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permission de bâtir vis-à-vis du saint sépulcre un monastère en l'honneur de la sainte Vierge, où les pélerins Latins pussent trouver l'hospitalité : aussi fut-il nommé le monastère de la Latine. Et comme il y avoit aussi

des femmes qui faisoient le pélerinage, on bâtit ensuite un autre monastère dédié à sainte Magdeleine pour des religieuses qui rendoient les mêmes services aux personnes de leur sexe. Enfin les moines du premier monastère fondèrent un hôpital pour les pélerins malades ou absolument pauvres; car plusieurs ayant consumé ou perdu dans le voyage ce qu'ils avoient apporté, se trouvoient réduits à la dernière misère. Cet hôpital fut dédié à saint Jean l'aumonier, & étoit sous la direction de l'abbé de sainte Marie. Les trois maisons, savoir les deux monastères & l'hôpital, n'avoient point de revenu fixe, & subsistoient de ce que les marchands Latins contribuoient volontairement. Quand les croisés firent la conquête de Jérusalem, l'abbesse de la Magdeleine étoit une noble Romaine nommée Agnès: le maître de l'hôpital étoit un homme vertueux nommé Gerauld, qui servoit les pauvres depuis long-temps, sous les ordres de l'abbé & des moines de sainte Marie. Son successeur fut Raimond du Pui, qui eut le différent dont il s'agit avec le patriarche. AN. 1155.

Depuis la conquête des François, ces hospitaliers se tirèrent premièrement de la juridiction de l'abbé de sainte Marie: ensuite leurs richesses étant extrêmement accrues, ils obtinrent du pape d'être exempts même de la juridiction du patriarche, & de ne point payer de dixmes. On voit quels étoient leurs priviléges par la bulle d'Anastase IV, adressée au maître Raimond; dans laquelle, à sa prière, & à l'exemple des papes Innocent II, Celestin II, Lucius II & Eugene III, il prend l'hôpital de Jérusalem sous la protection du saint siége, & lui confirme la possession de tous ses biens, soit dans le diocèse de Jérusalem, soit ailleurs : il permet aux frères de bâtir des églises & des cimetières dans les terres qui leur ont été données; d'enterrer avec les cérémonies ecclésiastiques ceux de leurs frères qui mourront dans des lieux interdits; & de célébrer une fois l'année l'office divin dans les mêmes lieux, en faveur de leurs frères qui y seront envoyés pour faire des quêtes ou autrement. Il ajoute; comme tous vos biens sont destinés à l'entretien des pélerins & des pauvres, nous défendons à qui que ce soit d'exiger des dixmes des terres que vous cultivez à vos dépens, & à aucun évêque de publier interdit, suspense ou excommunication dans les églises qui vous sont soumises; & s'il y a *Anast. ep. 12.*

AN. 1155. même dans ces lieux un interdit général, on pourra célébrer chez vous l'office divin à portes fermées, & sans sonner les cloches.

Et afin que vous puissiez plus aisément avoir l'office divin & recevoir les sacremens, nous vous permettons de recevoir des clercs & des prêtres de quelque part qu'ils viennent, après vous être suffisamment informés de leurs bonnes mœurs, & de leur ordination, tant dans votre principale maison, que dans les obédiences qui en dépendent : si leurs évêques refusent de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du saint siége ; & ces clercs ne seront soumis qu'à votre chapitre & au pape. Nous vous permettons aussi de recevoir des laïques de condition libre pour le service des pauvres. Voilà les trois sortes de personnes qui composent l'ordre de saint Jean de Jérusalem, les chevaliers, les clercs, & les frères servans. Le pape continue : quant aux frères, c'est-à-dire aux chevaliers qui auront été une fois reçus en votre compagnie, nous leur défendons de retourner au siècle, après avoir fait profession & pris l'habit & la croix, ni de passer à un autre institut, sous prétexte de plus grande régularité. Pour les consécrations d'autels où d'églises, les ordinations des clercs & les autres sacremens, vous les recevrez de l'évêque diocésain, s'il est dans la communion du saint siége, & s'il veut les conférer gratuitement : sinon, vous vous adresserez à tel évêque qu'il vous plaira, pour vous les administrer de l'autorité du saint siége. Nous vous confirmons toutes les seigneuries & les terres que votre hôpital possède delà ou deçà la mer en Asie ou en Europe, ou qu'il acquerra à l'avenir. La bulle est du vingt-unième d'Octobre 1154.

XIII. Plaintes du patriarche contre les hospitaliers. *Tyr. 18. c. 3.*

Le patriarche de Jérusalem prétendoit que les chevaliers de saint Jean abusoient de ces privileges ; & voici quelles étoient ses plaintes contre eux. Qu'ils recevoient ceux que les évêques avoient excommuniés nommément, les admettoient à l'office divin, & en cas de mort leur faisoient administrer le viatique, l'extrême-onction & la sépulture ecclésiastique. Quoiqu'une ville fût en interdit, ils ne laissoient pas d'y sonner les cloches, d'y célébrer l'office publiquement à haute voix, & d'y recevoir les offrandes du peuple au préjudice des églises matrices. Ils admettoient & destituoient leurs prêtres sans la participation des évêques. Ils re-

fusoient de payer les dixmes de leurs terres & de tous leurs revenus. Outre ces plaintes communes à tous les évêques, le patriarche en faisoit de particulières. Car comme l'hôpital de saint Jean étoit vis-à-vis l'église du saint sépulcre, il se plaignoit que les chevaliers avoient élevé pour lui insulter des bâtimens plus magnifiques que ceux de cette église : & que toutes les fois qu'il vouloit prêcher, ils sonnoient leurs cloches, ensorte qu'il ne pouvoit se faire entendre. Que sur les plaintes qu'il en avoit faites aux citoyens, plusieurs en ayant averti les Hospitaliers, loin de se corriger, ils avoient menacé de faire encore pis ; & en effet étoient venus en armes attaquer la maison du patriarche, & avoient tiré dans l'église du saint sépulcre plusieurs flèches, qui furent depuis ramassées en un faisceau, & suspendues devant le Calvaire pour mémoire de cet attentat.

Le patriarche & les autres évêques, voyant donc qu'ils ne pouvoient avoir raison des Hospitaliers, résolurent de s'adresser au pape ; & le patriarche entreprit lui-même le voyage, quoiqu'âgé de près de cent ans. Il prit avec lui deux archevêques, Pierre de Tyr, & Baudouin de Césarée, & cinq évêques, Frideric d'Acre, Amauri de Sidon, Constantin de Lidde, Renier de Sébaste & Hebert de Tibériade. Ils s'embarquèrent au printemps de l'année 1155, & arrivèrent heureusement à Otrante en Pouille : mais ils trouvèrent tout le pays en armes, tant par la révolte des seigneurs contre Guillaume roi de Sicile, que par l'entrée des Grecs que le pape y avoit attirés ; ce qui obligea les prélats de Palestine à s'embarquer pour aller par mer jusqu'à Ancone. De-là ils envoyèrent des évêques à l'empereur Frideric qui étoient encore dans le pays, & obtinrent de lui des lettres de recommandation pour le pape.

Le patriarche & ceux de sa suite allèrent cependant chercher le pape qui passoit de ville en ville ; & quelques-uns leur disoient qu'il le faisoit exprès pour les fatiguer & leur causer de la dépense, & que les Hospitaliers arrivés longtemps auparavant l'avoient gagné par la grandeur de leurs présens. Le patriarche suivit le pape jusqu'à Férentine, où c. 8. s'étant présenté devant lui, suivant la coutume, il fut reçu froidement, & vit bien qu'il étoit mal disposé à son égard. Il dissimula toutefois, & ne laissoit pas d'accompagner le pape aux cérémonies les jours de fête avec les évêques de sa

AN. 1155. ſuite. Enfin les parties eurent audience, où la cauſe fut plaidée pendant pluſieurs jours ſans être jugée ; & le patriarche voyant par lui-même & par les avis qu'il recevoit de ſes amis qu'il n'avançoit rien, prit congé & ſe retira chargé de confuſion. De tous les cardinaux, il n'en trouva que deux qui lui fuſſent favorables, Octavien & Jean de S. Martin, qui avoit été ſon archidiacre du temps qu'il étoit archevêque de Tyr.

XIV. Accord du pape avec le roi de Sicile. *Tyr.* 18. *c.* 8. *Acta ap. Baron. an.* 1156.

Cependant le pape Adrien ſe trouva aſſiégé à Benevent avec les cardinaux, par Guillaume roi de Sicile ; & n'étant pas en état de lui réſiſter, il fut obligé de faire la paix à des conditions déſavantageuſes, au lieu de celles qu'il avoit refuſées l'année précédente. Les députés pour ce traité furent de la part du pape, trois cardinaux prêtres, ſavoir Hubaud du titre de ſainte Praxede, Jules de ſaint Marcel, Roland de ſaint Marc, chancelier de l'égliſe Romaine ; de la part du roi ; Maïon grand amiral des amiraux, deux archevêques, Hugues de Palerme & Romuald de Salerne, Guillaume évêque de Cales ou Calui, & Marin abbé de Cave. Les conditions du traité furent différentes pour les terres d'Italie & pour la Sicile.

Quant à la Pouille, la Calabre & les autres pays voiſins, il fut dit ; ſi un clerc a un différent avec un autre clerc en matière eccléſiaſtique, & qu'il ne puiſſe être terminé par le chapitre, l'évêque, ou une autre perſonne eccléſiaſtique dans la province, alors il pourra appeler au pape. Dans ces mêmes provinces on pourra faire des tranſlations d'une égliſe à l'autre, en cas de néceſſité ou d'utilité, par la permiſſion du pape. Il pourra conſacrer les égliſes de ces provinces & les viſiter, excepté celles où le roi ſe trouvera en perſonne. Il pourra auſſi y envoyer des légats, à condition qu'ils ne pilleront point les terres eccléſiaſtiques.

Quant à la Sicile, l'égliſe Romaine y aura droit de conſacrer & de viſiter les égliſes ; & ſi le pape appelle quelques perſonnes eccléſiaſtiques, le roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, ſoit pour le ſervice de l'égliſe, ſoit pour le couronner lui-même. L'égliſe romaine aura en Sicile les mêmes droits que dans le reſte du royaume, excepté l'appellation & la légation, qui n'y aura lieu qu'à la prière du roi. Pour les élections, le clergé les tiendra ſecrètes, juſ-

qu'à ce qu'il les ait déclarées au roi, qui y donnera son consentement, s'il n'a quelque puissante raison d'exclusion contre la personne élue. AN. 1156.

A ces conditions le roi promit de faire hommage au pape du royaume de Sicile, du duché de Pouille, de la principauté de Capoue & de toutes leurs dépendances, & de payer le tribut annuel comme ses prédécesseurs; & en donna sa bulle d'or, datée devant Benevent, au mois de Juin 1156, indiction quatrième. Le pape Adrien donna *epist. 8.* sa bulle de la même date, par laquelle il déclare qu'il a fait ce traité étant à Benevent en sureté & en liberté, & y donne son consentement. Ensuite le roi vint à l'église de saint Marcien, près de Benevent, où il se prosterna aux pieds du pape, & lui fit hommage lige en présence de plusieurs évêques, cardinaux, comtes, barons & autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le serment pour le roi, que le pape reçut au baiser de paix; & ce prince fit de grands présens au pape, aux cardinaux & à toute la cour romaine, en or, en argent & en draps de soie. Le *Ep. ap. Rad. II. c. 52.* pape & le roi se séparèrent contens; mais les cardinaux attachés à l'empereur Frideric furent mal satisfaits de ce traité, comme lui étant préjudiciable & honteux à l'église romaine.

XV. Jean de Sarisberi près du pape.

Pendant que le pape étoit en Pouille il fut visité par Jean de Sarisberi son compatriote & son ami particulier, alors chapelain de Thibaud, archevêque de Cantorberi. Jean de Sarisberi demeura avec le pape à Benevent environ trois mois; & le pape, lui ouvrant son cœur, lui avoua qu'il avoit *Policrat. 18. c. 23. p. 681.* trouvé tant de misères dans le saint siége, que toutes les peines qu'il avoit souffertes auparavant lui sembloient, en comparaison, une douceur & une félicité: qu'il auroit mieux aimé n'être jamais sorti d'Angleterre, ou être demeuré perpétuellement caché dans le cloître saint Ruf, que de s'être jeté dans de tels embarras; mais qu'il n'avoit osé résister à la providence. Pour montrer qu'en s'élevant par degrés il n'étoit pas devenu plus heureux, il disoit: le Seigneur m'a toujours fait croître entre l'enclume & le marteau; & maintenant il mettra, s'il lui plaît, sa main sous le fardeau dont il m'a chargé: car il m'est insupportable.

Il demanda un jour à Jean de Sarisberi ce que l'on disoit *Ibid. VI. c. 24. p. 386.* de lui & de l'église romaine. Jean lui répondit avec liberté: on dit que l'église romaine ne se montre pas tant la

AN. 1156. Matth. XXIII. 4. mère de toutes les églises, que la marâtre. On y voit des Scribes & des Pharisiens, qui mettent sur les épaules des autres des fardeaux excessifs, où ils ne touchent pas du bout du doigt. Ils dominent sur le clergé, sans se rendre l'exemple du troupeau : ils amassent des meubles précieux & chargent leurs tables d'or & d'argent, & toutefois ils sont avares pour eux-mêmes. Ils ne donnent point d'accès aux pauvres, sinon quelquefois par vanité. Ils font des concussions sur les églises, ils excitent des procès & commettent ensemble le clergé & le peuple, & croient que toute la religion consiste à s'enrichir. Tout y est vénal, la justice même; & ils imitent les démons, en ce qu'ils semblent faire du bien quand ils cessent de nuire. J'en excepte quelque peu qui font leur devoir. Le pape même est à charge à tout le monde & presque insupportable. On se plaint qu'il bâtit des palais tandis que les églises tombent en ruine; & qu'il marche orné d'or & de pourpre, tandis que les autels sont négligés. Et vous, dit le pape, qu'en pensez-vous ? Je suis bien embarrassé, répondit Jean de Sarisberi. Je crains de passer pour flatteur si je m'oppose seul à la voix publique; & de l'autre côté je crains de manquer au respect. Toutefois, puisque Gui Clement, cardinal de sainte Potentienne, parle comme le public, je n'ose le contredire. Car il soutient qu'il y a dans l'église romaine un fonds de duplicité & d'avarice, qui est la source de tous les maux ; & il le dit toujours publiquement dans l'assemblée des cardinaux, où présidoit le saint pape Eugene. Je dirai toutefois hardiment, & selon ma conscience, que je n'ai vu nulle part des ecclésiastiques plus vertueux & plus ennemis de l'avarice, que dans l'église romaine. Qui n'admirera le mépris des richesses en Bernard de Rennes, cardinal diacre de saint Côme & de saint Damien ? Celui dont il a reçu quelque présent est encore à naître. Qui n'admirera le scrupule de l'évêque de Preneste, qui s'abstenoit même de ce qu'on reçoit en commun ? Plusieurs ont la gravité & la modération de Fabricius, avec l'avantage de la véritable religion.

1. Pet. v. 3.

Puis donc que vous me pressez, je déclare que l'on doit faire ce que vous enseignez, quoiqu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites. Tout le monde vous applaudit & vous flatte ; on vous nomme père & seigneur. Si vous êtes père, pourquoi attendez-vous des présens de vos enfans ?

Si vous êtes seigneur, pourquoi ne vous faites-vous pas craindre des Romains vos sujets? Mais vous voulez conserver Rome à l'église par vos présens : est-ce ainsi que saint Silvestre l'a acquise? Vous êtes, saint père, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le pape se prit à rire, & loua Jean de Sarisberi de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui rapporter aussitôt ce qu'il entendroit dire de mal de lui. Puis, pour justifier les contributions que l'église Romaine recevoit de toute la chrétienté, il allégua la fable de l'estomac & des membres qui se plaignoient qu'il profitoit seul de leur travail, & trouvèrent par expérience qu'ils ne pouvoient subsister sans lui. Mais pour faire l'application juste, il eût fallu que l'église Romaine eût répandu sur toutes les autres des biens de même nature que ceux qu'elle recevoit. AN. 1156.

XVI. Le pape donne l'Irlande au roi d'Angleterre.

Jean de Sarisberi n'étoit pas allé à Rome de son seul mouvement : il y avoit été envoyé par le roi d'Angleterre, & il fut apparemment le porteur de la lettre que ce prince lui écrivit sur son avénement au pontificat. Il envoyoit Jean demander au pape la permission d'entrer en Irlande, & de s'en rendre le maître pour y rétablir le christianisme dans sa pureté; & cette demande étoit fondée sur le prétendu droit de l'église Romaine en toutes les îles, que l'on supposoit, comme nous avons vu, dès le temps d'Urbain II. Le pape Adrien accorda, à la prière de Jean de Sarisberi, ce que le roi d'Angleterre demandoit, comme il paroît par sa bulle, où il dit : on ne doute pas, & vous le connoissez vous-même, que l'Irlande & toutes les îles qui ont reçu la foi chrétienne, n'appartiennent à l'église Romaine : or vous nous avez fait entendre, que vous voulez entrer dans cette île, pour en soumettre le peuple aux lois & en extirper les vices; faire payer à saint Pierre un denier par an de chaque maison, & conserver en leur entier les droits de l'église. Ce que nous vous accordons avec plaisir, pour l'accroissement de la religion chrétienne. Avec cette bulle le pape envoya au roi d'Angleterre un anneau d'or orné d'une émeraude en signe d'investiture, & cet anneau fut gardé dans les archives.

Matth. Par. an. 1155. Sup. n. 3.

Sup. l. LXIV. n. 8.

Jo. Sar. IV. Metag. log. c. ult. ep. 1. to. x. conc. & ibi Coff. p. 1144.

XVII. Biens des évêques décédés.

La même année 1156, le pape Adrien confirma la renonciation de la vicomtesse de Narbonne à la mauvaise coutume de prendre les biens des évêques morts. C'étoit un ancien abus, & souvent condamné, comme nous avons

Marc. Conc. l. VIII. c. 18. n. ult. Add. Baluz. ibid.

AN. 1156. vu, par les conciles des Gaules ; & dans la même province, Raimon, comte de Barcelone, y avoit déjà renoncé par une charte de l'année 1150, où il disoit : étant prêt à faire le voyage d'Almérie, j'ai promis à Dieu, entre les mains de l'archevêque de Tarragone & des évêques de Barcelone, de Girone & d'Ausone, qui étoient présens, d'abolir la détestable coutume qui avoit lieu dans les églises cathédrales de mes états : savoir qu'à la mort des évêques, les baillifs & les vicomtes de mon père & de mes prédécesseurs, pilloient & enlevoient les biens des prélats, c'est-à-dire ce qu'ils trouvoient dans leurs palais, leurs châteaux & leurs terres : ce que je reconnois être contraire aux lois divines & humaines. C'est pourquoi j'y renonce en la meilleure forme qu'il se peut, voulant que tout ce qui se trouvera dans les maisons & les autres lieux dépendans de l'évêché, soit entièrement réservé à l'évêque futur. A cet exemple, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, fit une pareille renonciation en faveur de l'archevêque, par acte donné à Montpellier le 15 Janvier 1155, sous le roi Louis qui revenoit de saint Jacques. J'entends suivant l'ancien style de l'année 1156, avant Pâque. Et c'est cette renonciation que le pape Adrien confirma par sa bulle adressée à Berenger, archevêque de Narbonne, & datée du neuvième de Décembre à Rome.

Ep. 41.

V. Pagi, an. 1155. n. 10. *Roder. VIII. hist. c. 9.*

Le roi Louis le Jeune entreprit le voyage d'Espagne sur la fin de l'an 1155, pour aller en pélerinage à S. Jacques. Mais Rodrigue de Tolede dit que ce n'étoit qu'un prétexte, & que le vrai motif du voyage étoit de s'éclaircir si la reine Constance, qu'il avoit épousée en secondes noces, étoit fille légitime d'Alfonse VIII, roi de Castille. Ce prince, qui prenoit le titre d'empereur des Espagnes, reçut à Burgos le roi son gendre, & l'accompagna à S. Jacques. Au retour il le mena à Tolede, où il tint en sa présence une cour plénière de ses vassaux tant chrétiens qu'Arabes. Le roi Louis admira la magnificence de cette cour, & revint pleinement éclairci de l'illustre naissance de la reine son épouse.

Rob. an. 1156.

L'an 1156, la chape de Notre-Seigneur fut trouvée au monastère d'Argenteuil près de Paris ; elle étoit sans couture & de couleur roussâtre : les lettres qui furent trouvées avec cet habit marquoient, que la glorieuse mère de J. C. le lui avoit fait, comme il étoit encore enfant. Ce sont les paroles de Robert, abbé du mont saint Michel, auteur du temps ; & le

le monastère d'Argenteuil conserve précieusement cette relique. AN. 1156.

XVIII. Sainte Elisabeth de Schonauge.

La même année 1156, on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux avec leurs inscriptions, portant que c'étoit de sainte Ursule, vierge & martyre, & de ses compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cents ans. On trouva ensemble les noms de plusieurs évêques & autres saints personnages que l'on disoit les avoir accompagnées. Gerlac, abbé de Duits, envoya les principales & les plus remarquables de ces inscriptions à Elisabeth, religieuse de Schonauge, espérant qu'elle en auroit quelque révélation, & qu'elle pourroit assurer si on y devoit croire ou non; car il avoit quelque soupçon de ceux qui avoient trouvé ces corps saints, & craignoit qu'ils n'eussent fait faire ces inscriptions par le désir du gain. C'est ainsi qu'en parle Elisabeth elle-même.

Trithem. Chr. Spanheim. an. 1153. Vande'berti. Martyrol. to. 5. Spicil. p. 336.

Visions, l. IV. c. 2.

Elle étoit née en 1130; & à l'âge de douze ans ou environ elle entra dans le monastère de Schonauge, situé au diocèse de Trèves, à seize milles de Bingue. Il étoit proche d'un monastère d'hommes, fondé en 1125, & dédié à saint Florin confesseur, qui vivoit à Coblents au commencement du septième siècle, & que l'église honore le dix-septième de Novembre. Ce monastère de Bénédictins eut pour premier abbé Hildelin : il prit le nom de Schonauge, du lieu de sa situation, ainsi nommé à cause de sa belle vue; & le monastère de filles, qui fut depuis bâti tout proche, en dépendoit. En l'année 1152, Elisabeth, étant âgée de 23 ans, commença à avoir des extases & des visions : ce qui lui arrivoit ordinairement les dimanches & les fêtes aux heures de l'office divin. Comme plusieurs personnes desiroient savoir ce que Dieu lui révéloit, elle le découvrit, par ordre de l'abbé Hildelin, à un frère qu'elle avoit, nommé Ecbert, chanoine de l'église de Bonne : mais elle eut bien de la peine à s'y résoudre, craignant que les uns ne la prissent pour une sainte, les autres pour une hypocrite qui vouloit imposer, ou pour une folle. Enfin, de peur de résister à la volonté de Dieu, elle racontoit à son frère ce qu'elle voyoit & entendoit de jour en jour; & il l'écrivoit d'un style simple, où il ne paroît rien ajouter du sien.

Vita ap. Boll. 18. Jun. t. 21. p. 604.

Il en composa quatre livres, dont le troisième intitulé, des voies du Seigneur, contient plusieurs exhortations utiles pour les différens états des chrétiens, la vie contemplative, la vie

III. c. 6. &c.

AN. 1158. c. 14. active, le mariage, la continence parfaite. Elisabeth y fait de terribles reproches aux prélats de son temps, qui vivoient la plupart dans le faste & la pompe séculière, dans les richesses & les délices, oubliant leurs devoirs essentiels, & ne songeant plus qu'ils étoient les successeurs de J. C. & des Apôtres. Jusques ici il n'y a point lieu de soupçonner la fidélité d'Ecbert : mais les visions contenues dans le quatrième livre forment de grandes difficultés ; car presque tout IV. c. 2. regarde sainte Ursule & ses compagnes, entre autres sainte Verene, dont Gerlac, abbé de Duits, avoit envoyé le corps à Hildelin, abbé de Schonauge.

En ce livre, Elisabeth raconte fort au long, comme l'ayant apprise de sainte Verene, d'un ange, & d'autres saints, l'histoire de sainte Ursule, de ses compagnes & de ses compagnons, si fabuleuse qu'elle est manifestement insoutenable. V. Papebr. conat. dissert. 5. & Paralip. t. 18. Boll. p. 39. Usser. antiq. ecclef. Brit. p. 619. On y voit entre autres un prétendu pape Cyriaque, inconnu à toute l'antiquité, que l'on place entre Pontien & Antéros, c'est-à-dire l'an 235 ; & dans le même temps on met un roi de Constantinople nommé Dorothée, & un roi particulier en Sicile, quoiqu'Elisabeth prétende redresser les fautes de l'histoire que l'on avoit déjà écrites des onze mille vierges. Or je ne vois que deux manières d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Elisabeth, ayant lu attentivement ou entendu raconter ces histoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre en révélation ce que sa mémoire lui fournissoit ; & qu'Ecbert n'a pas su distinguer ce que l'imagination échauffée de sa sœur produisoit naturellement, d'avec les révélations surnaturelles. Bar. an. 604. n. 59. &c. Ou bien il faut dire, comme dit le cardinal Baronius sur un semblable sujet, que cette partie des révélations est supposée, & qu'Ecbert, ou quelqu'autre, voulant autoriser cette histoire de sainte Ursule, l'a attribuée à Elisabeth, la faisant parler comme il a voulu. Mais il faut avouer que l'une & l'autre explication donne grande atteinte à toutes ces révélations : car qui nous assurera que les autres soient plus fidelles ? Boll. t. 17. p. 247. t. 21. p. 635. En général il faut convenir avec le pieux & savant P. Papebroc, qu'on ne peut faire aucun fond sur ces révélations de saintes, pour établir des dogmes théologiques ou des faits historiques, puisque l'on trouve des révélations contradictoires ; & qu'il ne faut chercher les faits que dans les histoires authentiques, suivant les règles de la critique la plus judicieuse.

Outre les visions, on a quinze lettres d'Elisabeth, dont la plus considérable est à sainte Hildegarde, qu'elle visitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160, étant déjà supérieure, ou, comme elle se nomme, maîtresse des religieuses de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais discours que tenoient d'elle les religieuses mêmes, & de quelques fausses lettres que l'on faisoit courir sous son nom; & assure qu'elle n'a découvert les grâces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un ange plusieurs fois réitéré. Après avoir reçu de ces grâces surnaturelles pendant treize ans, elle mourut le vendredi dix-huitième de Juin 1165, étant dans sa trente-sixième année; & quoiqu'elle n'ait point été canonisée, elle a été mise dans le martyrologe romain en 1584, & depuis ce temps elle est honorée comme sainte au monastère d'hommes de Schonauge : car celui de filles a été ruiné par les Suédois. Ecbert frère d'Elisabeth s'y rendit moine à sa persuasion, & en fut abbé après Hildelin en 1167. Il a écrit contre les Catares ou Manichéens d'Allemagne, dont elle fait aussi mention dans ses exhortations.

AN. 1156.

Ap. Trith. Chr.Hirsaug. 1162.

Martyr. R. 18. Juin. Trith. Chr. Hirsaug. an. 1163.

III. serm. c. 12.

XIX.
Fin de Pierre le vénérable.

Pierre le vénérable abbé de Clugni mourut le jour de Noël de l'année 1156, que selon l'usage du pays on comptoit pour le premier jour de l'année suivante. Il avoit gouverné ce monastère & tout l'ordre avec une grande sagesse pendant trente-cinq ans, & fut enterré au chevet de la grande église par Henri évêque de Vinchestre. Ce prélat avoit été moine de Clugni, & après la mort du roi Etienne son frère, il se retira secrétement d'Angleterre, & vint à Clugni, où il avoit envoyé devant son trésor, & où il donna de grandes sommes, & fut compté entre les bienfaicteurs du monastère. Du temps de l'abbé Pierre il y avoit à Clugni environ quatre cents moines : l'observance de l'ordre étoit établie en plus de trois cents maisons, & en avoit environ deux mille en sa dépendance. Il en avoit dans les pays les plus éloignés, comme près de Jérusalem l'abbaye de la vallée de Josaphat, où l'on croyoit qu'étoit le sépulcre de la sainte Vierge, & un autre monastère au mont Thabor.

V.Bibl.Clun. p. 601.

Ibid. p. 593. Supl. Sigib. an. 1156.

p. 600.

L'abbé Pierre fut un des plus grands docteurs de son temps, comme il paroît par ses écrits contre les Juifs & contre les sectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles de sa connoissance, où il rapporte plusieurs histoires remarquables. On a conservé ses lettres, au nombre de cent

AN. 1156. quatre-vingt-quinze, distribuées en six livres, où l'on voit principalement reluire sa prudence & sa discrétion. Outre celles dont j'ai parlé, j'en trouve encore trois de remarquables. Une à l'empereur Jean Comnene, où il le prie de favoriser & de protéger le roi de Jérusalem, le prince d'Antioche, & les autres François établis en Orient : puis il ajoute, que l'empereur Alexis son père a donné au prieuré de la Charité le monastère de Civitot, près de Constantinople, qui depuis trois ans a été usurpé par des étrangers; c'est pourquoi il en demande la restitution, offrant en récompense à l'empereur la confraternité de l'ordre, comme elle a été accordée aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne & de Hongrie. Il écrivit aussi pour le même sujet au patriarche de Constantinople.

Lib. 11. ep. 39.

III. ep. 3. Les deux autres lettres sont adressées à Roger roi de Sicile : dans l'une il le félicite de la paix qu'il a faite avec le pape, & lui recommande l'unique monastère que l'ordre de Clugni avoit en Sicile, l'exhortant à y en ajouter d'autres pour l'avantage de son royaume. Dans l'autre lettre il donne de grandes louanges au roi Roger, & souhaite qu'il se rende maître de la Toscane pour le bien de cette province; & conclut en le priant d'étendre ses libéralités sur le monastère de Clugni, à qui les autres rois ne donnent plus comme autrefois des marques sensibles de leur amitié, & qui se trouve engagé à des dépenses immenses. Pierre le vénérable est le dernier homme célèbre entre les abbés de Clugni, & cet ordre tomba depuis dans une grande obscurité. Après sa mort les moines de la maison élurent tumultuairement Robert le Gros, parent du comte de Flandre, homme demi-laïque; mais il fut déposé & mourut, & on élut en 1158 Hugues troisième du nom, prieur claustral, qui fut le dixième abbé de Clugni.

IV. ep. 37.

Supl. Sigeb. an. 1158.

Chr. Clun.

XX.
S. Guillaume de Malaval.

C'est le temps de saint Guillaume de Malaval, auteur ou plutôt patron d'une congrégation de moines. On ne sait ni son pays, ni les commencemens de sa vie : ce que l'on en sait de plus certain, c'est qu'il fut ermite en Toscane, où après avoir plusieurs fois changé de demeure, il se fixa enfin au lieu nommé alors l'Etable de Rhodes, & depuis Malaval, à cause de sa stérilité, en la paroisse de Castillon, au diocèse de Grosseto près de Sienne. Il s'y établit au mois de Septembre 1155, & y vécut dix-huit mois dans une

Boll. 10. Febr. t. 4. p. 433.

Vita p. 2. c. 3.

grande austérité. Un jeune homme nommé Albert se rendit son disciple au temps de l'Epiphanie l'année suivante 1156, & fut témoin de ses vertus pendant un an, c'est-à-dire jusqu'au dixième jour de Février 1157, auquel S. Guillaume mourut. Aussitôt après un nommé Reinald se joignit à Albert, & ensuite plusieurs autres, qui formèrent avec le temps une congrégation de moines nommés Guillemins, sous la règle de S. Benoît. L'église honore S. Guillaume de Malaval le jour de sa mort. Sa vie avoit été écrite par Albert; mais elle ne se trouve plus, & les modernes l'ont mêlée de plusieurs fables, confondant ce saint avec saint Guillaume, duc d'Aquitaine sous Charlemagne, fondateur du monastère de Gellone ou S. Guillem du désert, & avec Guillaume, dernier duc d'Aquitaine, mort à Compostelle en 1137.

AN. 1157. *Mart. R.* 10. *Febr.* *Sup. l.* XLV. *n.* 39. *Sup. l.* LXVIII. *n.* 43.

XXI. Patriarchat de Grade.

Henri Dandole, noble Vénitien, étoit patriarche de Grade dès l'année 1130, & tint ce siége pendant cinquante ans. Comme les Vénitiens étoient maîtres depuis long-temps de la ville de Jadera ou Zara en Dalmatie, ils voulurent aussi l'assujétir à leur patriarche. Or elle avoit été soustraite à la juridiction de l'archevêque de Spalatro, & érigée en archevêché par le pape Anastase IV en 1154. A la prière donc des Vénitiens & du patriarche Henri, le pape Adrien lui accorda plusieurs bulles : entre autres où il confirme les priviléges accordés à l'église de Grade par les papes ses prédécesseurs, particulièrement celui de Leon IX donné au concile de Rome de l'an 1053, & lui soumet l'archevêché de Zara & les évêchés qui en dépendent, lui donnant le pouvoir de sacrer cet archevêque, sauf le pallium qu'il recevra du pape. La bulle est souscrite par treize cardinaux, & datée du treizième de Juin 1157. Par une autre de la même date, le pape accorde au patriarche la faculté d'ordonner un évêque à Constantinople, & dans toutes les autres villes de l'empire Grec où les Vénitiens ont plusieurs églises. Les Zaretins eurent bien de la peine à souffrir que leur archevêque fût soumis au patriarche de Grade; mais il fallut enfin céder à la puissance des Vénitiens.

It. sac. p. 5. *p.* 1192. *p.* 1459. *Had. epist.* 36. 37. 38. *Sup. l.* LIX. *n.* 81. *Ep.* 39.

XXII. Privilége de S. Martin de Bel.

La même année 1157, le jour de la Pentecôte, qui étoit le dix-neuvième de Mai fête de saint Dunstan, Henri, roi d'Angleterre, tint sa cour à S. Edmond, portant couronne & accompagné de Thibaud, archevêque de Cantorberi, avec plusieurs évêques, abbés, comtes & barons. Le roi y avoit

To. x. conc. p. 1181.

AN. 1157. appelé entre les autres Hilaire, évêque de Chicheſtre, & Gautier, abbé de ſaint Martin de Bel ou de la Bataille, pour terminer le différent qui duroit entre eux depuis plu-

p. 1176. ſieurs années. C'eſt que l'évêque Hilaire, qui avoit beaucoup de connoiſſances & de crédit en cour de Rome, prétendoit que le monaſtère de ſaint Martin étant dans ſon diocèſe, l'abbé devoit lui prêter ſerment, venir à ſon ſy-

Sup. liv. XLI. n. 19. Mon. Angl. tom. I. p. 317. node & lui payer les droits épiſcopaux. Il prétendoit auſſi droit de logement dans l'abbaye, & dans les terres de ſa dépendance. L'abbé ſoutenoit au contraire que le roi Guillaume le conquérant, en fondant ce monaſtère, l'avoit affranchi de toute ſujétion d'évêques, comme l'égliſe de Chriſt de Cantorberi; & ce ſont en effet les termes de la charte de fondation. L'abbé ajoutoit que cette exemption avoit été confirmée par Lanfranc, alors archevêque de Cantorberi, & par Stigand, premier évêque de Chicheſtre. L'évêque Hilaire & l'abbé Gautier ayant donc été appelés à la cour qui ſe tint à ſaint Edmond, le roi occupé d'autres affaires les renvoya à Gloceſtre, où il ſe rendit avec la même ſuite le jeudi de la Pentecôte.

Le lendemain vendredi, le roi, après avoir ouï la meſſe, commanda à l'abbé de repréſenter les chartes de ſon monaſtère. Elles furent lues par le chancelier Thomas Bequet, qui dit enſuite à Gautier: Seigneur abbé, l'évêque de Chicheſtre emploie contre vous une raiſon, qui ſemble très-forte, en diſant que vous lui avez fait ſerment. L'abbé ſoutint qu'il n'avoit rien fait contre la liberté de ſon monaſtère; & le roi regardant le chancelier dit: le ſerment ne nuit point à la dignité des égliſes; ceux qui le font ne promettent que ce qu'ils doivent. Ainſi il aſſura qu'il ne ſouffriroit point que de ſon temps ce monaſtère perdît rien de ſa liberté, qu'il en parleroit à l'évêque, & qu'il accommoderoit l'affaire; puis il ſe leva.

Le mardi après l'octave de la Pentecôte, le roi entra le matin dans le chapitre des moines, accompagné des deux archevêques Thibaud de Cantorberi & Roger d'Yorck, des évêques de Londres, d'Exceſtre & de Lincoln, de deux abbés, & de Thomas ſon chancelier, de quelques comtes & barons, avec une grande multitude de peuple: l'évêque de Chicheſtre & l'abbé de Bel y étoient préſens. On lut encore la charte de Guillaume le conquérant; puis le chancelier dit à l'évêque qu'il pouvoit dire tout ce qu'il lui

plairoit. L'évêque de Chicheftre fe leva, & dit qu'il étoit prêt à s'accommoder avec l'abbé par la médiation du roi, fauf les droits de leurs églifes, n'étant point venu préparé à fe défendre au fond. Mais on lui dit qu'il falloit finir l'affaire, qui n'avoit que trop duré. Il reprit donc fon difcours en élevant la voix, & dit : Notre-Seigneur Jefus-Chrift a établi deux puiffances en ce monde ; l'une fpirituelle, l'autre temporelle. La fpirituelle eft celle des pafteurs de l'églife, & principalement du pape, qui a cette prérogative, qu'aucun évêque ne peut être dépofé fans fon jugement ou fa permiffion. Il eft vrai, dit le roi, qu'il ne peut être dépofé, mais il peut être ainfi chaffé. Ce qu'il dit en étendant les mains, & tous les affiftans fe prirent à rire. L'évêque reprit : je le dis encore, tel eft l'état de l'églife établi de toute antiquité; & aucun laïque, ni le roi même, ne peut donner aux églifes aucune dignité ni liberté fans l'autorité du pape. Il vouloit montrer par-là la nullité de l'exemption accordée par le roi Guillaume au monaftère de Bel. AN. 1157.

Alors le roi en colère dit : vous prétendez artificieufement vous appuyer fur l'autorité que le pape a reçue des hommes, contre l'autorité royale que j'ai reçue de Dieu. C'eft pourquoi je vous ordonne, par le ferment que vous m'avez fait, de me faire fatisfaction pour ce difcours préfomptueux contraire à ma dignité; & je prie, fauf le droit de ma couronne, tous les évêques préfens de m'en faire juftice. Il s'éleva dans l'affemblée un murmure contre l'évêque, que l'on eut peine à apaifer. Le chancelier même lui fit des reproches ; & le prélat, voyant tout le monde contre lui, fit des excufes au roi, foutenant qu'il n'avoit point ufé d'artifice, ni prétendu diminuer en rien fa puiffance. Nous n'avons pas le refte de cette relation, & nous ne voyons point comment l'affaire fut décidée : mais ceci fuffit pour nous montrer combien Henri II, roi d'Angleterre étoit jaloux des droits de fa couronne à l'égard de la puiffance eccléfiaftique. Au refte ce qu'il difoit, que le pape a reçu des hommes fon autorité, eft faux à l'égard de la primauté, qui lui appartient de droit divin : mais à l'égard du droit de juger feul les évêques dont il étoit ici queftion, il eft vrai qu'il ne le tenoit que des hommes, par un ufage fondé fur les fauffes décrétales.

AN. 1157. XXIII. Différent entre le pape Adrien & l'empereur. *Radevic. I. c. 8. Gunther. l. VI. p. 367.*

A la mi-Octobre de la même année 1157, l'empereur Frideric s'achemina en Bourgogne, pour tenir sa cour à Besançon. Il s'y trouva des ambassadeurs de plusieurs nations, entre autres deux légats du pape Adrien, prêtres cardinaux, Roland du titre de saint Marc & Bernard du titre de saint Clement, tous deux considérables par leurs richesses, leur âge, leur prudence, leur autorité qui les mettoit presque au-dessus de tous les autres. Un jour que l'empereur s'étoit retiré de la foule dans un oratoire particulier, on les mena devant lui; il les reçut avec honneur & bienveillance: ils le saluèrent de la part du pape & de tous les cardinaux; puis ils lui présentèrent une lettre du pape, où il disoit: nous avons écrit depuis peu de jours à votre majesté, pour lui remettre en mémoire le crime inoui commis de notre temps en Allemagne, étant fort étonnés que vous l'ayez laissé impuni jusqu'à présent. Car vous savez comment notre vénérable frère Esquil, archevêque de Lunden, revenant de Rome, a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en prison; & comment en le prenant ces scélérats se sont jetés sur lui & les siens l'épée à la main, & les ont traités indignement après leur avoir tout ôté. Le bruit de cet attentat s'est étendu jusqu'aux nations les plus éloignées. Cependant on dit que vous l'avez dissimulé, au lieu d'employer contre les coupables le glaive que vous avez reçu de Dieu pour la punition des méchans. Nous n'en comprenons pas la raison, puisque notre conscience ne nous reproche point de vous avoir offensé en rien; & qu'au contraire, nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils & comme prince très-chrétien. Vous devez vous remettre devant les yeux combien la sainte église Romaine votre mère vous reçut agréablement l'autre année, & comme elle vous conféra de bon cœur la couronne impériale. Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli vos désirs; au contraire, si vous aviez reçu de notre main de plus grands bénéfices, nous nous en réjouirions, en considération des biens que vous pouvez procurer à l'église & à nous. Nous craignons donc que quelques gens mal intentionnés ne vous aient inspiré de l'aversion contre nous. Il conclut en lui recommandant les légats.

Radev. c. 9. Had. ep. 2.

Rom. XIII. 4.

Cette lettre ayant été lue & fidellement expliquée par Reinald, chancelier de l'empereur, en faveur de ceux qui n'en-

tendoient pas le latin, les seigneurs qui étoient présens en furent violemment indignés, parce qu'elle paroissoit pleine d'aigreur & menacer de quelque grand mal. Mais ils furent principalement choqués de ce que le pape disoit, qu'il avoit conféré à l'empereur la couronne impériale, & qu'il ne se répentiroit pas de lui avoir donné de plus grands bénéfices. Ce qui les portoit à prendre ces expressions à la rigueur, c'est qu'il savoit que quelques Romains soutenoient que les rois d'Allemagne n'avoient possédé jusques-là l'empire de Rome & le royaume d'Italie, que par la donation des papes; & qu'ils vouloient transmettre à la postérité cette créance, non-seulement par les paroles & les écrits, mais encore par les peintures, comme ils avoient fait à l'égard de l'empereur Lothaire, le représentant dans le palais de Latran, qui recevoit à genoux la couronne de la main du pape, avec une inscription en ces termes: le roi s'arrêta à la porte; & après avoir juré les droits de Rome, il devint vassal du pape, de qui il recevoit la couronne. AN. 1157.

Quand l'empereur Frideric vint à Rome en 1155, il se plaignit de cette peinture & de cette inscription, & le pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer; ce qui n'avoit pas été exécuté. Tout cela donc, joint à la lecture de la lettre, ayant excité un grand bruit parmi les seigneurs Allemands, on dit qu'un des légats les irrita encore plus en disant: de qui donc tient-il l'empire, s'il ne le tient pas du pape? & qu'Otton comte palatin de Bavière tira presque son épée, menaçant de lui couper la tête. L'empereur arrêta le tumulte par son autorité; mais il fit mener les légats à leurs logis avec escorte, & leur ordonna de partir le lendemain de grand matin, & de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part dans les terres des évêques ou des abbés. Cependant il envoya une lettre par tous ses états, où il se plaignoit que le pape vouloit altérer l'union entre l'empire & le sacerdoce; & après avoir raconté ce qui s'étoit passé à Besançon, il ajoutoit parlant des légats: on les a trouvés saisis de plusieurs lettres scellées en blanc, pour y écrire ce qu'ils voudroient, & s'en servir suivant leur coutume; à dépouiller les églises d'Allemagne & en emporter les vases sacrés: c'est pourquoi nous les avons envoyés à Rome par le même chemin par lequel ils sont venus. Or comme par l'élection des seigneurs nous tenons l'empire de Dieu seul, qui lors de la passion de

An 1157. 1. Pet. II. 17. ſon fils a ſoumis le monde au gouvernement des deux glaives ; & comme l'apôtre ſaint Pierre a dit : craignez Dieu, honorez le roi ; quiconque dira que nous avons reçu du pape la couronne impériale comme un bénéfice, s'oppoſe à l'inſtitution divine, & eſt coupable de menſonge. Nous vous exhortons donc à ſoutenir la dignité de l'empire : déclarant que nous ſommes réſolus à expoſer notre vie, plutôt que d'en Sup. l. LXIX. n. 14. ſouffrir la diminution. Il eſt remarquable que l'allégorie des deux glaives fut reçue comme une doctrine conſtante, par ceux mêmes qui combattoient les prétentions de la cour de Rome.

Radev. c. 15. Les deux légats Roland & Bernard étant retournés, racontèrent les mauvais traitemens qu'ils avoient ſoufferts, & le péril qu'ils avoient couru ; exagérant même la choſe, pour exciter d'autant plus le pape à en tirer vengeance. Sur quoi le clergé de Rome ſe trouva partagé : les uns étoient pour l'empereur, & accuſoient les légats d'imprudence ou d'ignorance; d'autres étoient pour le pape. Il Epiſt. 3. écrivit ſur ce ſujet aux évêques d'Allemagne une lettre, où après avoir rapporté la manière dont ſes légats avoient été traités, il ajoute : comme ils ſortoient de la préſence de l'empereur, on dit qu'il avoit fait un édit pour défendre que perſonne ne vienne à Rome de chez vous, & qu'il a mis des gardes à toutes les frontières du royaume. Il exhorte enſuite les évêques à ramener l'empereur au droit chemin : & ſur-tout à lui perſuader de faire faire ſatisfaction par ſon chancelier Reinald & le comte palatin, qui avoient dit des paroles très-injurieuſes aux légats & à l'égliſe romaine.

XXIV. Lettre des évêques Allemands au pape. Radev. c. 16.

Les prélats d'Allemagne, après avoir concerté enſemble ce qu'ils devoient répondre au pape Adrien lui écrivirent une lettre où ils diſoient : les paroles de votre lettre ont tellement choqué l'empereur & tous les ſeigneurs, que nous ne pouvons les approuver ; mais ayant reçu avec le reſpect convenable celle que vous nous avez écrite, nous avons averti l'empereur ſuivant votre ordre, & il nous a ainſi répondu en prince catholique : il y a deux règles par leſquelles notre empire doit être conduit, les lois des empereurs nos prédéceſſeurs, & le bon uſage qu'ils ont ſuivi; nous ne pouvons excéder les bornes. Nous rendons volontairement au pape le reſpect qui lui eſt dû ; mais nous ne reconnoiſſons tenir notre couronne que de la grâce de Dieu. L'arche-

vêque de Mayence a la première voix dans l'élection, les autres seigneurs ensuite selon leur rang : nous recevons l'onction royale de l'archevêque de Cologne, l'impériale du pape ; le surplus vient du mauvais. Nous n'avons point contraint, au mépris du pape, les cardinaux à sortir de nos terres : mais nous ne leur avons pas permis de passer plus avant, avec les écrits injurieux à notre dignité dont ils étoient porteurs. Nous n'avons point fait d'édit pour fermer l'entrée & la sortie d'Italie ; & nous ne prétendons point la fermer aux pélerins, ni aux autres qui vont à Rome pour des causes raisonnables, avec le témoignage de leurs évêques ou de leurs supérieurs. Mais nous prétendons nous opposer aux abus par lesquels toutes les églises de notre royaume sont surchargées & atténuées, & la discipline des cloîtres presque détruite. Dieu s'est servi de l'empire pour mettre l'église à la tête de l'univers ; & l'église veut à présent détruire l'empire, ce que nous ne croyons pas qui vienne de Dieu. On a commencé par une peinture, on y ajoute l'écriture : nous ne le souffrirons pas, nous quitterons plutôt la couronne. Qu'on efface les peintures, & qu'on rétracte les écrits, afin qu'il ne reste pas des monumens éternels d'inimitié entre le royaume & le sacerdoce.

AN. 1157.

Matth. v: 37.

Après ce discours de l'empereur, les évêques viennent à la satisfaction que le pape demandoit du comte palatin de Bavière & du chancelier Reinald ; & ils disent : le comte palatin est absent, & le chancelier ne nous a rien dit qui ne tende à la paix, soutenant qu'il a défendu de tout son pouvoir les légats contre le peuple, qui en vouloit à leur vie ; & tous ceux qui étoient présens en rendent témoignage. Au reste nous supplions votre sainteté d'apaiser l'empereur par des écrits qui adoucissent les premiers, afin que l'église soit tranquille sans que l'empire perde rien de sa dignité.

XXV. Le pape apaise l'Empereur. *c.* 17.

Cependant l'empereur Frideric, résolu de retourner en Italie, campa près d'Ausbourg où ses troupes s'assembloient, & envoya devant Reinald son chancelier & Otton comte palatin de Bavière, qui s'avancèrent en Lombardie, faisant partout reconnoître l'empereur. Ce que le pape ayant appris, envoya à ce prince deux nouveaux légats, Henri prêtre cardinal du titre de S. Nerée, & Hyacinthe diacre cardinal de sainte Marie en l'école grecque, hommes prudens &

AN. 1158. plus propres que les premiers au maniement des affaires. Ils
c. 21. vinrent trouver à Modène les envoyés de l'empereur, auxquels ils se présentèrent avec humilité ; & après qu'ils eurent exposé le sujet de leur légation, qui étoit de procurer la paix & l'honneur de l'empire, on les laissa passer. Etant arrivés à Trente, ils prirent avec eux l'évêque pour plus grande sureté : car comme on savoit que l'empereur n'étoit pas content du pape, plusieurs vouloient prendre ce prétexte pour piller les légats au passage des montagnes. En effet deux comtes puissans en ces quartiers-là prirent les cardinaux & l'évêque, les dépouillèrent & les mirent aux fers, jusqu'à ce qu'un noble Romain, frère du cardinal Hyacinthe, les délivra en se rendant en ôtage. Mais Henri, duc de Bavière & de Saxe, vengea peu de temps après cette violence.

c. 22. Les légats étant donc arrivés au camp de l'empereur près d'Ausbourg, furent admis à son audience ; & après l'avoir salué respectueusement de la part du pape & des cardinaux, comme seigneur & empereur de Rome & du monde, ils lui témoignèrent le déplaisir que sentoit le pape d'avoir encouru son indignation, quoiqu'il ne crût pas l'avoir méritée, & présentèrent une lettre qui fut lue & interprétée par Otton, évêque de Frisingue, à qui cette division entre l'empire & le sacerdoce causoit une douleur singulière, comme témoigne Radevic son disciple.
epist. 4. La lettre portoit en substance, que l'empereur n'avoit pas dû être choqué du mot de bénéfice, *beneficium*, employé dans la première lettre du pape ; parce qu'il ne l'avoit point employé pour signifier un fief, comme il étoit ordinaire en ce temps-là, & n'avoit point voulu dire que l'empereur fût son vassal ; mais il avoit employé ce mot suivant l'usage commun de la langue latine, pour signifier un bienfait, comme il se trouve dans les saintes écritures. Il explique de même cette expression : nous vous avons conféré la couronne, *contulimus* ; & déclare qu'il n'a voulu dire autre chose sinon : nous vous l'avons imposée. Il attribue à des gens mal intentionnés ces mauvaises interprétations, & finit en recommandant à l'empereur ses nouveaux légats Henri & Hyacinthe, qu'il dit avoir envoyés
c. 23. par le conseil de Henri duc de Bavière & de Saxe. L'empereur fut content de cette lettre ; mais il expliqua aux légats quelques autres articles, qui pourroient causer de la discorde, si on n'y mettoit ordre : sur quoi les légats lui ré-

pondirent suivant son désir, & promirent que le pape conserveroit en tout les droits & la dignité de l'empire. Alors l'empereur déclara qu'il rendroit son amitié au pape & au clergé de Rome; en signe de quoi il donna aux légats le baiser de paix, tant pour eux que pour les absens. Il leur fit des présens, & les renvoya pleins de joie. An. 1185.

Otton, évêque de Frisingue, devoit suivre en Italie l'empereur Frideric son neveu, à qui il étoit très-utile pour les affaires de l'empire; mais il le pria de le dispenser de ce voyage, & en le quittant il lui recommanda les intérêts de son église, particulièrement la liberté de l'élection après sa mort, qu'il croyoit proche, à cause des avis qu'il en avoit reçus, fondés sur quelques révélations. Etant retourné chez lui, il partit pour se rendre au chapitre de Cîteaux, & arriva déjà malade à Morimond, dont il avoit été abbé. Il s'y arrêta, & la maladie augmentant, après avoir reçu l'extrême-onction & fait son testament, il se fit apporter le livre qu'il avoit composé de l'histoire de l'empereur Frideric, & le donna à des hommes doctes & pieux, pour y corriger ce qu'il pouvoit avoir dit en faveur de l'opinion de Gilbert de la Poirée, dont quelqu'un pût être scandalisé: déclarant qu'il vouloit soutenir la foi catholique suivant la règle de l'église romaine, ou plutôt de l'église universelle. Ce qui lui donnoit du scrupule étoit apparemment la manière dont il avoit parlé de saint Bernard, comme prévenu contre Gilbert. Après cette déclaration, Otton reçut le viatique, & mourut au milieu d'une multitude d'évêques & d'abbés le vingt-unième de Septembre 1158. Il avoit gouverné vingt ans l'église de Frisingue. Nous avons de lui deux ouvrages historiques: premièrement une chronique divisée en sept livres, qui commence à la création du monde, & finit à l'an 1146. L'auteur y a ajouté un huitième livre, qui est un traité théologique de la fin du monde. Il entreprit ensuite l'histoire de l'empereur Frideric dont il composa deux livres, commençant à l'an mille septante-six, & au schisme de Guibert contre Gregoire VII, & finissant à l'an onze cents cinquante-six. Cette histoire fut continuée par Radevic son disciple & chanoine de son église.

XXVI. Fin d'Otton de Frisingue. Radev. II. c. 11.

lib. I. c. 57. Sup. l. LXIX. n. 32.

Sup. l. LXIX. n. 20. VII. c. 33.

L'empereur Frideric avoit convoqué une assemblée générale à Roncaille, entre Plaisance & Crémone, pour la saint Martin de l'année 1158, & elle commença en effet le vingt-

XXVII. Assemblée de Roncaille. Otto Morena. res. Laud. p. 88. edit.

AN 1158. Leib. Radev. II. c. 3. troisième de Novembre. Il s'y trouva grand nombre de prélats : savoir, Frideric archevêque de Cologne, & cinq évêques Allemands : des Italiens, Gui de Crême cardinal diacre & légat du pape, Pelegrin patriarche d'Aquilée, Obert ou Hubert archevêque de Milan, & vingt-deux évêques. Il y avoit aussi plusieurs seigneurs, avec les consuls & les juges des villes de Lombardie, & quatre docteurs fameux qui enseignoient le droit romain à Boulogne : savoir Bulgare, Martin, Jacques & Hugues, disciples de Garnier, qui avoit renouvellé cette étude. L'empereur appela ces quatre docteurs, & leur ordonna de lui déclarer en vérité tous les droits régaliens qui lui appartenoient en Lombardie comme empereur. Ils s'excusèrent de le faire sans prendre le conseil des autres juges, ce que l'empereur leur ayant accordé, ils s'assemblèrent au nombre de trente-deux ; & après avoir conféré ensemble, ils rapportèrent à l'empereur en présence des seigneurs & des consuls des villes, ce qu'ils avoient trouvé & mis par écrit. Radev. c. 5. C'est à savoir que les régales ou droits régaliens étoient les duchés, marquisats, comtés, consulats, monnoies : le V. Cang. gloss. fourrage ou subsistance des troupes, nommé *fodrum* en latin du temps ; le tonlieu, péage, & autres tributs ; les moulins, pêcheries, & tout revenu du cours des rivières ; Ott. Mor. le sens réel & la capitation personnelle. Obert archevêque de Milan, avec les consuls de la ville & tous les autres évêques de Lombardie, qui étoient présens aussi-bien que les Seigneurs, renoncèrent publiquement entre les mains de l'empereur à tous ces droits qui avoient été déclarés régaliens ; mais l'empereur en confirma la possession à tous ceux qui en purent montrer des titres valables ; & toutefois il s'en trouva d'usurpés pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel.

Radev. c. 7. En cette assemblée de Roncaille, l'empereur Frideric fit plusieurs lois, principalement pour établir la paix & la sureté publique. Authent. ad tit. Ne fil. propat. IV. Cod. 13. Il en fit une en particulier pour les étudians, à l'occasion, sans doute, de l'école de Boulogne qui étoit déjà célèbre. Cette constitution porte que les écoliers qui voyagent à cause de leurs études, & principalement les professeurs des lois divines & impériales, pourront venir & habiter surement, eux & leurs messagers, aux lieux où on exerce les études : que personne ne soit assez osé pour leur faire injure, ni user de représailles contre eux, pour les crimes

ou les dettes de quelqu'autre province, de quoi les gouverneurs des lieux seront responsables. Si quelqu'un intente un procès contre eux, ils auront le choix de plaider devant leur seigneur, ou leur professeur, ou l'évêque de la ville sous peine à celui qui voudroit les traduire devant un autre juge de perdre sa cause. C'est la première loi que je trouve en ces derniers siècles pour établir les priviléges des étudians. AN. 1158.

XXVIII. Gratien & son décret.

Elle spécifie l'étude des lois divines & impériales, qui est en effet ce que l'on étudioit le plus à Boulogne. L'étude du droit civil, c'est-à-dire des lois de Justinien, s'y étoit renouvellée dès le siècle précédent; & celle du droit canonique y avoit repris un nouveau lustre depuis quelques années par la publication du décret de Gratien. C'étoit un bénédictin du monastère de saint Felix de Boulogne, natif de Clusium ou Chiusi en Toscane, qui à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Yves de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau recueil de canons, qu'il intitula : la concorde des canons discordans; parce qu'il y rapporte plusieurs autorités qui paroissent opposées, & qu'il s'efforce de concilier. La matière de ce recueil sont les canons des conciles anciens & nouveaux, les décrétales des papes, entre autres les fausses décrétales de la compilation d'Isidore, plusieurs extraits des pères : comme de saint Ambroise, saint Jerôme, saint Augustin, saint Gregoire, saint Isidore de Seville, Bede; mais sous les noms des Pères il cite souvent les ouvrages qui leur étoient faussement attribués, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte aussi des lois tirées du code & du digeste, & des capitulaires de nos rois. *V. Bellarm. de script. in Grat.*

Gratien a divisé son recueil en trois parties. La première comprend cent-une distinctions, & il y traite premièrement du droit en général & de ses parties : ensuite il traite des ministres de l'église depuis le pape jusqu'aux moindres clercs. La seconde partie est divisée en trente-six causes, qui sont autant d'espèces ou cas particuliers, sur chacun desquels il propose plusieurs questions; & à la trente-troisième il insère, par digression, sept questions sur la pénitence. La troisième partie est intitulée de la consécration, & traite des trois sacremens d'eucharistie, baptême & confirmation, & de quelques cérémonies. Dans tout l'ouvrage l'auteur traite, par oc- *dist. 11.*

AN. 1159. casion, quelques questions de théologie. On dit que le pape Eugene III l'approuva, & ordonna de l'enseigner publiquement à Boulogne. Ce qui est certain, c'est que depuis ce temps on ne connut presque plus d'autre droit canonique que celui qui étoit compris dans ce livre, & on le nomma simplement le décret.

dist. 19. Il favorise par tout les nouvelles prétentions de la cour de Rome, fondées sur les fausses décrétales, en faveur desquelles il ne manque pas de citer la lettre du pape Nicolas I, dont j'ai parlé en son temps. Après avoir rapporté plusieurs autorités des papes mêmes, qui se reconnoissent obligés à garder les canons & les décrets de leurs prédécesseurs, il ajoute : à cela on répond ainsi : la sainte église romaine donne l'autorité aux canons, mais elle n'est pas liée par les canons, & ne s'y soumet pas elle-même. Comme Jesus-Christ, qui a fait la loi, l'a accomplie pour la sanctifier en lui-même ; & ensuite pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en est dispensé & en a affranchi ses Apôtres : ainsi les pontifes du premier siége respectent les canons faits par eux ou par d'autres de leur autorité, & les observent par humilité pour les faire observer aux autres. Mais quelquefois ils montrent, soit par leurs ordres, soit par leurs décisions, soit par leur conduite, qu'ils sont les maîtres & les auteurs de ces décrets. Les chapitres précédens imposent donc aux autres la nécessité d'obéir : mais ils montrent que les souverains pontifes ont l'autorité d'observer les canons, pour faire voir qu'ils ne sont pas méprisables : à l'exemple de Jesus-Christ, qui a recu le premier les sacremens qu'il avoit ordonnés pour les sanctifier en sa personne. Ainsi parle Gratien, mais de son chef, & sans alléguer aucune autorité de cette doctrine inouie jusqu'alors ; & toutefois les siècles suivans l'ont embrassée sur sa parole : tout ce qui se trouve dans son décret a passé pour la plus pure discipline de l'église, & on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois siècles suivans.

Sup. liv. L. *n.* 36. 25. *q.* 1. *c.* 16.

XXIX. Gui de Blandrate élu archevêque de Ravenne. *Radev. c.* 14. *Sup. c.* 15.

L'empereur Frideric passa l'hiver en Lombardie, & perdit pendant ce temps plusieurs seigneurs & plusieurs prélats de sa suite : entre autres, Frideric archevêque de Cologne, qui ne tenoit ce siége que depuis trois ans ; & Anselme, archevêque de Ravenne. A sa place l'empereur fit élire Gui, fils du comte de Blandrate, jeune homme que le pape avoit reçu

reçu dans le clergé de Rome à la prière de l'empereur, & l'avoit ordonné ſous-diacre. A ſon élection pour l'archevêché de Ravenne aſſiſta le cardinal Hyacinthe de la part du pape, qui toutefois refuſa par deux fois de la confirmer : diſant qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à éloigner de lui le fils du comte de Blandrate, tant à cauſe de ſon mérite perſonnel, que des avantages que ſes parens pourroient procurer à l'égliſe Romaine ; & qu'il ſe propoſoit d'élever avec le temps ce jeune homme à de plus hautes dignités, lui ayant déjà aſſigné un titre comme s'il étoit diacre. Ainſi il perſiſta dans ſon refus : mais l'empereur ne laiſſa pas de maintenir Gui dans la poſſeſſion de l'archevêché de Ravenne, dont il jouit dix ans, juſqu'à l'an 1169 qu'il mourut.

AN. 1159.

Ital. ſac. to. 2. p. 370.

XXX. Autre querelle entre le pape & l'empereur.

Rad. c. 15.

Le pape Adrien étoit mécontent de ce que les évêques & les abbés de Lombardie avoient reconnu tenir de l'empereur les droits régaliens, & de l'inſolence avec laquelle les gens de ce prince exigeoient le droit de fourrage, même ſur les terres de l'égliſe Romaine. Le pape écrivit donc à l'empereur une lettre douce en apparence, mais où l'on trouvoit beaucoup de reſſentiment en la liſant avec attention ; & l'envoya par une perſonne vile, qui diſparut avant que la lettre fût lue. L'empereur en fut irrité, & ſuivant l'ardeur de ſa jeuneſſe, il réſolut de rendre au pape la pareille ; non par la qualité de l'envoyé, qui fut une perſonne honorable, mais par le ſtyle de la réponſe. Il ordonna donc à ſon ſecrétaire de ſuivre le ſtyle des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'empereur avant celui du pape ; & dans la ſuite mettant toi au lieu de vous, car l'uſage étoit établi depuis long-temps de nommer au pluriel par honneur celui à qui on parle. Or l'empereur diſoit que le pape en lui écrivant devoit ſuivre l'uſage de ſes prédéceſſeurs, ou qu'il devoit lui-même obſerver le ſtyle des anciens empereurs.

c. 18.

Epiſt. 6.

Le pape répondit à la lettre de l'empereur, ſe plaignant qu'il manquoit & au reſpect qu'il lui devoit & à la foi qu'il lui avoit jurée, en ſe faiſant rendre hommage par les évêques, & défendant aux légats du ſaint ſiége l'entrée non-ſeulement des égliſes, mais des villes de ſon royaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de ſa couronne, s'il ne devenoit plus ſage. L'empereur répliqua encore plus fièrement, ſoutenant qu'il ne tenoit ſa couronne que de ſes

Append. ad Rad. p. 563.

AN. 1159. prédécesseurs, & il ajouta : du temps de Constantin S. Silvestre avoit-il quelque part à la dignité royale ? C'est ce prince qui a rendu à l'église la liberté & la paix ; & tout ce que vous avez comme pape, vient de la libéralité des empereurs. Lisez les histoires, vous y trouverez ce que nous disons. Et pourquoi n'exigerons-nous pas l'hommage de ceux qui possèdent nos régales, puisque celui qui n'a rien reçu des hommes paya le tribut à Cesar pour lui & pour S. Pierre ? Qu'ils nous laissent donc nos régales, ou s'ils jugent qu'elles leur soient utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu, & à Cesar ce qui est à Cesar. (Matth. XVII. 26.) Nos églises & nos villes sont fermées à vos cardinaux, parce que nous ne voyons pas qu'ils viennent prêcher l'évangile & affermir la paix, mais piller & amasser de l'or & de l'argent avec une avidité insatiable. Quand nous les verrons tels que l'église désire, nous ne leur refuserons pas le salaire & la subsistance. Vous blessez l'humilité & la douceur, en proposant aux séculiers ces questions peu utiles à la religion : car nous ne pouvons nous dispenser de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voyons que l'orgueil, cette bête détestable, s'est glissée jusqu'à la chaire de S. Pierre. Ce que l'empereur dit ici, que le pape tient tout ce qu'il a de la libéralité des princes, ne se rapporte qu'au temporel, comme la suite du discours le fait assez voir, & suppose toujours la prétendue donation de Constantin.

Les esprits s'échauffoient de plus en plus, & l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du pape, par lesquelles il excitoit à la révolte Milan & quelques autres villes. (Sup. n. 25. Radev. II. c. 19.) Alors Henri, cardinal du titre de saint Nerée, qui avoit été à Ausbourg un des médiateurs de la paix entre le pape & l'empereur, écrivit à Eberard, évêque de Bamberg, qui avoit travaillé avec lui à ce traité en la même qualité, pour l'exhorter à combattre par ses conseils pour l'honneur & la liberté de l'église. Car, ajoute-t-il, tant que les affaires seront gouvernées par des seigneurs laïques, qui ne savent ni les canons, ni les règles de la religion, la paix ne pourra s'affermir. L'évêque de Bamberg répondit, qu'il étoit sensiblement affligé de ce commencement de division : toutefois il excuse l'empereur, & soutient que le mal vient de ce que personne ne veut faire les avances de la réconciliation. Or il prétend que c'est aux Romains, comme les mieux instruits, à prévenir les autres & à les

instruire avec douceur. Il écrivit au pape, usant d'une liberté respectueuse, & lui dit : il est à craindre que les paroles dures de part & d'autre, venant à se choquer, ne produisent un feu qui s'étende loin dans le sacerdoce & l'empire. Et ensuite : il me semble qu'il n'est pas expédient de tant peser les paroles, & d'en tant demander raison. Il vaut mieux éteindre le feu au plus vîte, que de disputer de quel côté il est venu. Ecrivez tout de nouveau à l'empereur d'un style doux, & le ramenez avec votre bonté paternelle : il est disposé à vous rendre toutes sortes de respects.

AN. 1159. *Id. c.* 20.

L'évêque de Bamberg, qui écrivit ces lettres, étoit un prélat distingué par sa doctrine & la pureté de ses mœurs. Il avoit une telle affection pour l'étude de l'écriture-sainte, qu'il en méditoit continuellement les divers sens, même à la guerre ; & en faisoit sa consolation au milieu des soins dont il étoit occupé pour les affaires publiques. Car l'empereur avoit une confiance particulière en ses conseils, & partageoit avec lui la conduite de ses états; aussi le prélat étoit connu pour singulièrement affectionné au bien & à l'honneur de l'empire.

Id. c. 29.

XXXI. Le pape détourne le roi de France du voyage d'Espagne. *Chr. Gervas. an.* 1158.

Henri, roi d'Angleterre, invité par le roi de France Louis le Jeune, vint à Paris en 1158, & y fut reçu magnifiquement. Ils confirmèrent le mariage qu'ils avoient conclu entre leurs enfans, c'est-à-dire entre Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, âgé de trois ans, & Marguerite, fille du roi de France, qui venoit de naître.

Mat. Paris. eod.

Il y a grande apparence que ce fut en cette occasion qu'ils résolurent d'aller ensemble en Espagne faire la guerre aux infidelles. Le roi Louis assembloit déjà ses troupes, & faisoit les préparatifs de son voyage, quand pour y mieux réussir il envoya demander au pape Adrien son conseil & sa faveur, c'est-à-dire une bulle d'indulgence pour exciter les François à ce voyage. Le pape lui répondit, louant son zèle, mais reprenant son empressement. Il ne paroît, ajoute-t-il, ni prudent ni sûr d'entrer dans un pays étranger, sans avoir demandé l'avis des seigneurs & du peuple du pays; au lieu d'attendre qu'ils vous en eussent prié eux-mêmes. C'est pourquoi nous vous conseillons de savoir auparavant leur volonté ; autrement il seroit à craindre que votre voyage ne fût sans fruit, qu'il ne leur fût même à charge, & qu'on ne nous accusât de légèreté. Car vous

Ep. 13. *Sup. l.* LXIX. *n.* 22.

AN. 1159. devez vous souvenir, que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad le voyage de Jérusalem, sans avoir consulté ceux qui étoient sur les lieux, ni pris assez de précaution. Vous savez le mauvais succès de ce voyage, & les reproches que s'attira l'église Romaine pour vous l'avoir conseillé. Toutes ces considérations nous ont fait différer l'exhortation au peuple de votre royaume, que Rotrou, évêque d'Evreux, nous demandoit de votre part, nous l'enverrons quand vous serez prêt à partir à la prière des gens du pays. Mais nous vous avons accordé dès à présent nos lettres de protection, contre ceux qui voudroient attaquer votre royaume pendant votre absence. La lettre est datée du dix-huitième de Février apparemment de l'an 1159, & porte créance en faveur de l'évêque d'Evreux dont le pape loue la vertu & la prudence. Il étoit fils de Henri, comte de Varwick, & avoit été disciple de Gilbert de la Poirée, puis archidiacre de Rouen, dont il fut ensuite archevêque.

Gall. Chr. to. 1.

XXXII. Ordre de Calatrave.

Rod. VII. c. 14. Mariana. XI. c. 6.

Vers le même temps commença en Espagne un nouvel ordre militaire. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Castille, les Templiers, qui en tenoient la forteresse, craignirent de ne la pouvoir défendre, & la remirent au roi Sanche II. Ce prince étoit alors à Tolede, où se trouva Raimond, abbé de Fitère de l'ordre de Cîteaux, avec un de ses moines nommé Diego Velasquez, homme noble qui avoit porté les armes, & été élevé dans sa jeunesse auprès du roi. Ce moine, voyant le roi en peine du danger où se trouvoit Calatrave, conseilla à son abbé de la demander au roi; & l'abbé qui d'abord y avoit répugnance se laissa persuader, la demanda & l'obtint, contre l'opinion de quelques-uns qui trouvoient la proposition impertinente. L'abbé avec son moine alla aussitôt trouver Jean, archevêque de Tolede, qui approuvant leur dessein y contribua de ses biens, & fit prêcher que tous ceux qui iroient au secours de Calatrave auroient le pardon de tous leurs péchés. C'est le premier exemple que je sache d'une indulgence plénière accordée par autre que par le pape.

Le roi de son côté donna à l'abbé & au monastère de Fitère la ville & le château de Calatrave: l'abbé Raimond & le moine Diego y vinrent, mais les Arabes ne l'attaquèrent point; toutefois plusieurs qui étoient venus au secours se

rangèrent sous l'ordre de Cîteaux avec un habit plus convenable aux exercices militaires, & commencèrent à faire des courses sur les Arabes & leur livrer des combats avec un heureux succès. Alors l'abbé Raimond retourna à son monastère, d'où il amena les troupeaux & les meubles, n'y laissant que les infirmes, & les personnes nécessaires pour le service de la maison. Il fut suivi d'environ vingt mille hommes, qui vinrent peupler Calatrave; & étant mort quelque temps après, il fut regardé comme saint. Tels furent les commencemens de l'ordre de Calatrave en 1158. Il fut confirmé en 1164 par le pape Alexandre III, sous le premier maître nommé Garcia. Ån. 1159.

XXXIII. Hugues de Champfleuri chancelier de France.

Hugues de Champfleuri, chancelier du roi de France, avoit efficacement travaillé à l'union du roi son maître avec celui d'Angleterre, comme il paroît par une lettre du pape Adrien où il en témoigne sa satisfaction; & par plusieurs autres on voit le soin qu'il prenoit de lui procurer & lui conserver des bénéfices. *Epist.* 20. Hugues étoit chanoine de Paris & d'Orléans, & le pape ordonna à l'un & à l'autre chapitre de lui conserver les revenus de sa prébende, en quelque lieu qu'il fût. *epist.* 11. 14. *ep.* 13. *ep.* 24. Par une autre lettre il prie Thibaut évêque de Paris de lui donner le premier personnat ou dignité qui vaquera dans son église, & par une autre il ordonne aux chanoines de Paris d'accorder au chancelier Hugues la première dignité dans leur église, & les premières maisons de leur cloître qui viendront à vaquer. Le pape lui confirma aussi la possession du grand archidiaconé d'Arras dont il avoit été pourvu par l'évêque Godefroi; *ep.* 10. mais parce que l'évêque en lui donnant ce bénéfice l'avoit fait jurer de lui résigner la chancellerie, le pape l'absout de ce serment comme illicite. *ep.* 12. & 16. Le pape se plaint encore à l'évêque d'Arras, de ce qu'en donnant à Hugues l'archidiaconé, il lui avoit ôté une église dont il étoit en possession. *ep.* 17. 18. 19. Il en ordonne la restitution, & prie l'archevêque de Reims d'y tenir la main. Ce sont les premiers exemples que j'aie remarqués de dispenses du pape pour la résidence ou la pluralité des bénéfices; & de recommandations ou mandats, pour engager les ordinaires à promettre des bénéfices avant qu'ils vacassent. Or la suite en fera voir l'importance. Hugues de Champfleuri fut pourvu de l'évêché de Soissons après le décès d'Anculfe arrivé le dix-neuf *Gal. Chr.*

de Septembre 1159, & demeura toujours chancelier de France.

AN. 1159.

XXXIV. Pierre Lombard maître des sentences.

Rob. de Monte, an. 1158. Gall. Chr. to. 1. p. 434. Preuv. lib. Gal. c. 16. n. 2. Rob. an. 1159. Duboul. hist. univ. t. 2. p. 326. Rob. de Mont. 1162. Bern. ep. 410.

La même année 1159, mourut Thibaut évêque de Paris; & par sa mort l'évêché & la régale étant venus en la main du roi, il donna la chévecerie qui en faisoit partie aux religieuses d'Hières, pour en jouir toutes les fois que le siége seroit vacant. C'est le premier titre que j'aie remarqué où il soit fait mention expresse de la régale du roi de France. Le successeur de Thibaut fut Pierre Lombard, à qui l'on dit que Philippe archidiacre de Paris, frère du roi Louis, céda son droit, ayant été élu évêque. Mais Pierre ne tint pas longtemps ce siége, puisqu'il paroît, par des actes authentiques, que Maurice son successeur étoit évêque de Paris dès l'an 1160. Pierre étoit né près de Novare en Lombardie: après avoir étudié à Boulogne, il vint en France étant recommandé à saint Bernard par l'évêque de Luques: qui le prioit de pourvoir à sa subsistance, pendant le peu de temps qu'il demeureroit dans ce royaume pour ses études. Saint Bernard y pourvut pendant que Pierre fut à Reims; & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin abbé de saint Victor, supposant qu'il ne devoit pas y faire un long séjour. Mais Pierre fit un tel progrès dans les sciences, principalement dans la théologie, qu'il devint le plus fameux docteur de l'école de Paris.

Il est principalement connu sous le nom de maître des sentences, à cause de l'ouvrage qu'il a composé sous ce titre; parce que c'est un recueil de passages des Pères, dont il concilie les contradictions apparentes, à peu près comme Gratien dans son décret. Cet ouvrage de Pierre Lombard est un corps entier de théologie, divisé en quatre livres, & chaque livre en plusieurs distinctions. Dans le premier il traite de la Trinité, & ensuite des attributs; dans le second, de la création, & premièrement des anges, puis de l'ouvrage des six jours: de la création de l'homme & de sa chute, & à cette occasion de la grâce & du libre arbitre, du péché originel & du péché actuel. Dans le troisième livre il traite de l'incarnation, & à l'occasion des perfections de Jesus-Christ il parle de la foi, de l'espérance, de la charité, des dons du Saint-Esprit & des commandemens de Dieu.

dist. 10. 11. Dans le quatrième il traite des sacremens en général & en particulier; & sur l'eucharistie il ne manque pas de prouver

dist. 14. la présence réelle. A l'occasion de la pénitence il parle du

purgatoire, & à l'occasion de l'ordre il traite de la simonie. Il finit par la résurrection, le jugement dernier, & l'état des Bienheureux. Telle est la matière du livre des sentences. AN. 1159.

L'auteur y raisonne peu, & y dit peu de choses de lui-même; ce n'est presque qu'un tissu de passages des Pères, particulièrement de saint Augustin. Quoique le livre soit court à proportion de la matière, il ne laisse pas d'y avoir plusieurs questions qui paroissent aujourd'hui peu nécessaires : comme la plupart de celles qu'il traite sur la nature des anges & sur leur péché, & qu'il ne résout que par des vraisemblances. Comme quand il traite de l'ouvrage des six jours, & suit les principes de la même physique qui régnoit alors, supposant par exemple le firmament solide & les petits animaux produits de corruption. Il est vrai que sur ces matières il ne parle qu'en doutant, & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matières importantes que l'auteur ne touche point; savoir, de l'église, de la primauté du pape, de l'écriture, de la tradition, des conciles. En rapportant les autorités de l'écriture, l'auteur se fonde souvent sur des sens figurés, tirés de S. Gregoire ou d'autres Pères : mais qui étant arbitraires, ne peuvent faire de preuve solide. Comme quand il dit que dans l'ancienne loi les simples croyoient sur la foi des mieux instruits, parce qu'il est dit dans l'histoire de Job que les ânes paissoient auprès des bœufs. L'auteur suppose ordinairement ces sens figurés comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matière des sacremens il cite plusieurs autorités que Gratien a aussi rapportées dans son décret; & les fausses décrétales comme les autres.

II. *dist.* 2. 3. &c.

dist. 14. 15.

III. *dist.* 25.

Job. I. 14.

On s'étonnera moins que le maître des sentences ait traité des questions qui nous paroissent inutiles, si l'on considère l'état des études de son temps. Depuis plus d'un siècle on étudioit ardemment la philosophie d'Aristote, particulièrement sa logique; & l'application que quelques docteurs voulurent faire des principes de ce philosophe aux mystères de la religion, en fit tomber plusieurs dans des erreurs, comme nous avons vu par les exemples de Roscelin, d'Abailard & de Gilbert de la Poirée. Le maître des sentences prit une autre route; & sans citer Aristote ni s'abandonner au raisonnement humain, il s'appliqua à rapporter les sentimens des Pères : renfermant dans un petit volume leurs témoigna- IV. *dist.* 7.

AN. 1159. *Præfat.* ges, pour épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de livres. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même ; & il dit que son but a été de combattre ceux qui s'attachent à soutenir leurs propres pensées au préjudice de la vérité.

Son ouvrage eut le même succès que celui de Gratien. Pendant les siècles suivans, ceux qui enseignèrent la théologie ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le livre des sentences ; & l'on compte jusqu'à deux cents quarante-quatre auteurs, qui y ont fait des commentaires, entre lesquels sont les plus fameux théologiens de chaque siècle. *Post. lib. sent.* Le maître des sentences n'est pas toutefois regardé comme infaillible, & on a marqué jusqu'à vingt-six articles sur lesquels il n'est pas suivi. On a aussi de lui un commentaire sur les pseaumes & un sur les épîtres de saint Paul. Il est enterré à saint Marcel près de Paris. Maurice son successeur étoit né à Sully sur la Loire, dont il prit le nom ; & d'archidiacre de Paris en fut fait évêque en 1160. Il tint ce siége trente-six ans.

XXXV. Jean de Sarisberi & ses écrits.

On connoît encore l'état des études de ce temps-là par les écrits de Jean de Sarisberi, ainsi nommés du diocèse dans lequel il étoit né en Angleterre. Etant encore fort jeune, il vint étudier à Paris la seconde année après la mort de Henri I roi d'Angleterre, c'est-à-dire en 1137. *Sup liv. LXVIII. n. 34.* Il apprit les premiers élémens de la dialectique de Pierre Abailard, qui enseignoit alors sur la montagne de sainte Geneviève avec grande réputation. *Jo. Sarisb. Met. II. c. 10.* Après la retraite d'Abailard, Jean s'attacha à Alberic de Reims, le plus fameux dialecticien & le plus opposé à la secte des Nominaux. *Sup. liv. LVII. n. 22.* Il étudioit en même temps sous un Anglois nommé Robert de Melun, à cause qu'il y avoit enseigné, & depuis évêque d'Erford. Après avoir suivi deux ans deux maîtres, Jean de Sarisberi revint à la grammaire, & l'étudia trois ans sous Guillaume de Conques. Il reprit ensuite toutes ses études sous Richard l'évêque, homme universel dans toutes les sciences & plus solide qu'éloquent ; & il se remit plus particulièrement à la rhétorique.

Il se fortifia dans ses études en instruisant les enfants de quelques nobles pour fournir à sa subsistance : puis il lia amitié avec Adam docteur Anglois, grand Aristotélicien. Après avoir été détourné trois ans par la nécessité d'enseigner, il

revint étudier la logique & la théologie ſous Gilbert de la Poirée, puis la théologie ſeule ſous Robert Pullus & ſous Simon de Poiſſy. Jean de Sariſberi paſſa environ douze ans en ces diverſes études : c'eſt-à-dire juſqu'en 1149. AN. 1159.

Dès ſa jeuneſſe il étoit entré dans le clergé de Cantorberi, & dans la ſuite il fut chapelain & ſecrétaire de l'archevêque Thibaut, comme il paroît par ſes premières lettres écrites au nom de ce prélat. Il compoſa alors un grand ouvrage qu'il intitula Policratique, ou des amuſemens des courtiſans & des veſtiges des philoſophes, & il l'adreſſa en 1159 au principal miniſtre de Henri II roi d'Angleterre, qui étoit avec ce prince au ſiége de Toulouſe : c'eſt-à-dre au chancelier Thomas Bequet. En cet ouvrage, Jean de Sariſberi commence par décrire & blâmer les amuſemens des grands : ſavoir la chaſſe, le jeu, la muſique, les bouffons, les magiciens, les devins, les aſtrologues : où il paroît qu'il croyoit lui-même un peu trop aux illuſions de ces impoſteurs. Il parle fortement contre les flatteurs ; & a cette occaſion il dit qu'il eſt permis de flatter les tyrans, puiſqu'il eſt permis de les tuer. Or, ajoute-t-il, il eſt non-ſeulement permis, mais juſte de tuer un tyran, parce que celui qui prend le glaive de ſa propre autorité, mérite de périr par le glaive ; & que celui qui ne pourſuit pas l'ennemi public, péche contre ſoi-même & contre l'état. Il appuie encore à la fin de ſon ouvrage ſur cette dangereuſe maxime ; & prétend même l'appuyer par les autorités de l'écriture, & les exemples d'Aod, de Jahel & de Judith ; toutefois il excepte ceux auxquels on eſt engagé par ſerment, & ne permet en aucun cas d'employer le poiſon. Il dit que le prince reçoit de la main de l'égliſe le glaive & la puiſſance coactive, & qu'il eſt le miniſtre du ſacerdoce, pour exercer cette partie de la puiſſance, qui eſt indigne de la main des prêtres. D'où il conclut qu'il leur eſt inférieur, & que le prêtre peut ôter au prince la puiſſance qu'il lui a donnée. On voit par-là les progrès qu'avoient fait les nouvelles maximes de Gregoire VII.

Jo Sariſb. ep. 1. 2. 3. &c.

p. 6. 693.

Lib. 1. c. 4. 5. &c 11. c. 15. 19.

III. *c. 4. 5. &c.*

c. 15.

VIII. *c. 10.*

IV. *c. 3.*

VII. *c. 19.*

L'auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement les prélatures, & de ceux qui obtenoient des priviléges pour ſe ſouſtraire à la juridiction de leurs ſupérieurs légitimes, c'eſt-à-dire contre les exemp-

p. 477.

c. 21.

tions ; & sans blâmer le pape, il dit qu'il n'est pas expédient
AN. 1159. p. 496. c. 23. à l'église d'accorder de ces grâces. Il marque qu'entre les moines & les autres religieux il y avoit plusieurs hypocrites ; & se plaint sur-tout des exemptions des dixmes, & des autres privilèges qu'ils obtenoient de Rome, désignant particulièrement les Templiers. Mais il loue entre les autres les Chartreux & les moines de Grandmont, pour leur piété sincère & leur désintéressement. Cet ouvrage est comme un corps de morale & de politique, où l'auteur montre une vaste érudition par les citations d'un grand nombre d'auteurs, dont quelques-uns ne sont pas venus jusqu'à nous. Mais cette érudition n'est pas assez digérée : il y a peu de justesse dans les raisonnemens & beaucoup d'affectation dans le style. L'auteur ne paroît pas avoir fait d'attention à
VI. c. 2. 3. &c. la différence des mœurs & des temps ; il parle de l'art & de
V. c. 13. la discipline militaire, par exemple, & l'ordre judiciaire, comme s'il eût écrit du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût point changé.

Peu de temps après, c'est-à-dire la même année 1159, & la guerre de Toulouse durant encore, Jean de Sarisberi adressa au chancelier Thomas un autre ouvrage qu'il in-
Metal. 1. c. 5. titula Métalogique ; & qui est une apologie de la bonne dialectique & de la véritable éloquence, contre un mauvais sophiste dont il cache le nom sous celui de Cornificius. Il fait le dénombrement des grands hommes que ce sophiste s'efforçoit de décrier : savoir, Gilbert de la Poirée chancelier de l'église de Chartres : & depuis évêque de Poitiers, Thierri docteur fameux pour les arts : Guillaume de Conques dialecticien : Bernard de Chartres : Abailard, qu'il nomme le péripatéticien Palatin, à cause du lieu de sa naissance : Anselme & Raoul de Laon : Alberic de Reims,
II. c. 6. c. 7. Simon de Paris, Guillaume de Champeaux. Mais il épargnoit Hugues de saint Victor & Robert Pullus. L'auteur témoigne que de son temps la logique étoit fort recherchée ; mais il se plaint que peu de gens l'étudioient comme il faut, & que plusieurs y passoient leur vie sans utilité. Ils s'arrê-
III. c. 1. toient sur l'introduction de Porphyre, & enseignoient toute
II. c. 19. la logique dans le traité des universaux : d'autres s'arrê-
III. c. 2. II. c. 88. 18. toient sur la première cathégorie, & y faisoient entrer toutes les autres. Ils subtilisoient sans fin sur les mots & sur les négations multipliées : ils vouloient traiter toutes les questions imaginables, même les plus inutiles, & toujours ren-

chérir sur les docteurs précédens, se faire admirer de leurs disciples & embarrasser les adversaires : ce n'étoit qu'ostentation & vanité.

L'auteur relève extrêmement l'usage des Topiques & l'étude des vérités probables, prétendant qu'il y a peu de démonstrations, & peu de vérités certaines qui nous soient connues. L'art de démontrer, dit-il, n'est presque plus en usage parmi nous ; parce qu'il ne convient guère qu'à la géométrie, à laquelle on s'applique peu, si ce n'est en Espagne & dans le voisinage de l'Afrique. Car ces nations entre les autres étudient la géométrie à cause de l'astronomie, de même l'Egypte & quelques peuples de l'Arabie. Quoiqu'il soit grand admirateur d'Aristote, il ne veut pas toutefois qu'on le suive aveuglement, & marque plusieurs de ses erreurs. C'est ce qui me paroît de plus remarquable dans ces deux ouvrages de Jean de Sarisberi. *c. 27.*

XXXVI. Suite des différens entre le pape & l'empereur. *Radev.* II. *c.* 29. 30.

Après la fête de Pâque, qui l'an 1159 fut le douzième d'Avril, l'empereur Frideric tint une assemblée en son camp près de Boulogne, pour juger les Milanois, qui s'étoient révoltés contre lui. A cette assemblée se trouvèrent quatre cardinaux légats du pape Adrien : savoir deux prêtres, Octavien du titre de sainte Cecile & Henri de saint Nerée ; & deux diacres, Guillaume auparavant archidiacre de Pavie & Gui de Crême. Il y avoit aussi des députés du sénat & du peuple Romain. Les cardinaux dirent que le pape demandoit l'exécution du traité de paix fait avec le pape Eugene ; puis ils firent les propositions suivantes : l'empereur n'enverra point de nonce à Rome à l'insçu du pape, puisque la magistrature appartient à saint Pierre avec toutes les régales. Il ne levera point de droit de fourrage sur les domaines du pape, sinon au temps de son couronnement. Les évêques d'Italie ne lui feront que serment de fidélité, sans hommage. Ses nonces ne logeront point dans les palais des évêques. De plus le pape demandoit la restitution de plusieurs terres, & des tributs de Ferrare, de Masse, & de toutes les terres de la comtesse Mathilde, de tout le pays depuis Aquapendente jusqu'à Rome, du duché de Spolète, & des îles de Sardaigne & de Corse.

A ces propositions du pape, l'empereur dit : quoique je ne doive pas répondre sur des articles si importans sans le conseil des seigneurs, je ne laisse pas de vous dire dès à

AN. 1159. présent, que je ne demande point d'hommage aux évêques d'Italie, s'ils veulent ne rien posséder de mes régales. Mais s'ils écoutent volontiers le pape quand il leur dit : qu'avez-vous affaire du roi ? Je leur dirai aussi : qu'avez-vous affaire des terres? Il dit que nos nonces ne doivent pas être reçus dans les palais des évêques. J'en conviens, pourvu que ces palais soient bâtis sur le fonds des évêques, & non sur le nôtre : car la superficie cède au fonds. Il dit que la magistrature & les régales de Rome appartiennent à S. Pierre. Cet article est important, & auroit besoin d'une plus mûre délibération. Car puisque je suis empereur Romain par l'ordre de Dieu, je ne porte qu'un vain titre si Rome n'est pas en ma puissance.

L'empereur offroit toutefois de rendre justice au pape sur les chefs dont il se plaignoit, pourvu que le pape la lui rendît aussi de son côté sur plusieurs griefs qu'il proposoit; mais les légats ne vouloient point mettre les droits du pape en compromis : prétendant qu'il ne pouvoit se soumettre au jugement de personne. Les griefs de l'empereur étoient, que le pape avoit manqué au traité, par lequel il avoit promis de ne se réconcilier avec les Grecs, le roi de Sicile & les Romains, que du consentement de l'empereur : que les cardinaux passoient librement par son royaume sans sa permission; qu'ils entroient dans les palais des évêques qui appartenoient au roi, & qu'ils étoient à charge aux églises. Enfin il se plaignoit des appellations injustes & de plusieurs autres désordres. Les légats dirent qu'ils ne pouvoient rien faire sans savoir la volonté du pape; ainsi on résolut qu'il choisiroit six cardinaux, & l'empereur six évêques, pour examiner & terminer cette affaire. On en fit la proposition au pape, mais il la rejeta, disant toujours qu'il ne vouloit point d'autre paix, que celle qui avoit été faite avec le pape Eugene. L'empereur de son côté refusa de s'en tenir à ce traité, & prit à témoin tous les évêques & les seigneurs Allemands & Lombards, qu'il offroit de rendre en tout justice au pape, à condition aussi que le pape la lui rendroit. Les députés des Romains qui étoient présens, demeuroient étonnés & indignés de ce qu'ils entendoient; & l'empereur résolut d'envoyer à Rome pour faire la paix du moins avec eux, si le pape persistoit à la refuser.

Mais cette négociation fut terminée par la mort du pape Adrien, qui arriva le mardi premier jour de Septembre la même année 1159 à Agnania, d'où son corps fut porté à Rome, & enterré à S. Pierre près du pape Eugene III. Adrien avoit tenu le saint siége quatre ans & neuf mois, pendant lesquels il augmenta le patrimoine de S. Pierre de plusieurs acquisitions; mais il étoit si éloigné d'enrichir ses parens, qu'il ne laissa pour subsistance à sa mère qui vivoit encore, que les charités de l'église de Cantorberi.

AN. 1159.
XXXVII.
Mort d'Adrien. Alexandre III pape. Octavien antipape.
c. 43.
Jo. de Ceu. an. 1159.
Acta ap. Bar. S. Th. Cant. 1. epist. 24.
Acta ibid.

Après ses funérailles, les évêques & les cardinaux s'assemblèrent à S. Pierre pour l'élection d'un successeur, & ayant délibéré trois jours, ils s'accordèrent tous, à l'exception de trois, à choisir Roland cardinal & chancelier de l'église Romaine. Il étoit de Sienne, fils de Rainuce, & fut premièrement chanoine de Pise; d'où le pape Eugene sur sa réputation le fit venir à Rome; & l'ordonna d'abord diacre du titre de S. Côme, puis prêtre du titre de S. Marc, & enfin le fit chancelier. Car il étoit éloquent & bien instruit des sciences divines & humaines. Son élection fut approuvée par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Les trois cardinaux qui ne consentirent pas à son élection, furent Octavien du titre de sainte Cecile, Jean de Morson du titre de S. Martin, & Gui de Crême du titre de S. Callifte, tous trois prêtres; dont les deux derniers nommèrent Octavien, pour le faire élire.

Cependant ceux qui avoient élu Alexandre, le revêtirent aussitôt de la châpe d'écarlate, qui étoit l'habit particulier du pape; & cette cérémonie étoit l'investiture du pontificat. Alexandre résistoit & s'enfuyoit, protestant de son indignité : mais enfin il fut revêtu par Odon premier des diacres. Alors Octavien, se voyant frustré de son espérance, arracha la chape des épaules d'Alexandre & la voulut emporter; mais un sénateur qui étoit présent, indigné de cette violence, lui ôta la chape d'entre les mains. Octavien tourna les yeux avec furie vers son chapelain, criant & lui faisant signe de lui donner la chape rouge qu'il avoit apportée; puis ayant ôté son bonnet & baissant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation, que ne pouvant trouver le capuce il mit le devant derrière, ce qui fit rire tous les assistans, & dire à ses adversaires qu'il étoit élu à rebours. Aussitôt on ouvrit les portes de l'église que les sénateurs avoient fermées, & des troupes

AN. 1159. de gens armés entrèrent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien, que son parti nommoit le pape Victor III.

Alexandre & les cardinaux qui l'avoient élu, craignant la violence, se retirèrent dans la forteresse de l'église S. Pierre, où ils demeurèrent neuf jours enfermés & gardés jour & nuit par des gens armés, du consentement de quelques sénateurs gagnés par Octavien. Ensuite pressés par les clameurs du peuple, ils les tirèrent de la forteresse; mais ce fut pour les transférer dans une prison plus étroite au-delà du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute la ville en fut émue, les enfans mêmes crioient contre Octavien : les femmes le chargeoient d'injures & faisoient des chansons contre lui, l'appelant en Italien *Smantacompagno*, pour marquer qu'il avoit ôté le manteau à Alexandre. Enfin le peuple, ne pouvant plus souffrir cette violence, marcha au lieu où les cardinaux étoient enfermés, conduit par Hector Frangipane & d'autres nobles. Ils obligèrent les sénateurs à en ouvrir les portes; & mirent en liberté Alexandre & les cardinaux, qui traversèrent la ville, avec les acclamations de joie & au son de toutes les cloches, accompagnés de grandes troupes de Romains en armes; & le vingtième de Septembre, veille de S. Matthieu, ils arrivèrent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui sancta Nympha, à treize milles ou quatre lieues de Rome. Le même jour qui étoit un dimanche, le pape Alexandre fut sacré suivant la coutume par les mains de Hubaud évêque d'Ostie, assisté de cinq autres évêques : savoir Gregoire de Sabine, Bernard de Porto, Gautier d'Albane; ceux de Seigni & de Terracine, de plusieurs cardinaux prêtres & diacres, de plusieurs abbés & prieurs; en présence d'un grand nombre d'avocats, de scriniaires, de chantres, de nobles; & d'une grande partie du peuple Romain. En cette cérémonie on mit sur la tête du pape, suivant la coutume, le règne, c'est-à-dire la mître ronde & pointue en cone, entourée d'une couronne. Octavien, ayant travaillé pendant un mois à assembler des évêques pour son sacre, en trouva enfin trois, & fut sacré le premier dimanche d'Octobre, par Imar évêque de Tusculum, assisté des évêques de Melfi & de Ferentine. Imar ou Igmar avoit d'abord reconnu le pape Alexandre. C'est lui qui avoit été moine à saint Martin des champs

Baudr.

Sup. l. LVIII. n. 79.

avant que d'être cardinal, & que saint Bernard comptoit entre ses amis. AN. 1159.

XXXVIII. Lettres pour Alexandre.

Cependant le pape Alexandre étoit à Terracine, d'où par le conseil des évêques & des cardinaux il envoya des nonces à l'empereur Frideric, qui étoit en Lombardie occupé au siége de Crême : mais l'empereur prévenu pour Octavien, & irrité contre Alexandre depuis la légation de Besançon, reçut mal ses nonces, & ne fit point réponse à sa lettre. Alexandre écrivit aussi une grande lettre à Gerard évêque de Boulogne, aux chanoines de son église, & aux docteurs légistes & autres de la même ville : ce qui marque en quelle considération étoit dès-lors l'école de Boulogne. En cette lettre, Alexandre raconte tout ce qui s'étoit passé à son élection & à son ordination, comme je l'ai rapporté : ajoutant qu'Octavien, quoiqu'il eût employé les menaces de l'empereur & la violence des laïques, n'avoit encore pu trouver d'évêque qui lui voulût imposer les mains. Ce qui marque que la lettre est écrite vers la fin de Septembre entre le sacre d'Alexandre & celui d'Octavien. Après ce récit, Alexandre exhorte le clergé & les docteurs de Boulogne à demeurer fermes dans l'unité de l'église romaine, & à rejeter les écrits qui leur pourroient venir de la part d'Octavien. Il ajoute : sachez aussi que huit jours après notre sacre, qui est le terme que nous lui avions donné pour se reconnoître, nous l'avons excommunié solennellement avec les cierges allumés, lui & tous ceux qui oseront lui imposer les mains pour lui donner une ordination sacrilége.

Sup. n. 23.

Alex. epist. 1. ap. Rad. c. 51.

Les cardinaux attachés au pape Alexandre écrivirent aussi une lettre à l'empereur Frideric, dans le titre de laquelle ils se nomment au nombre de vingt-deux : savoir cinq évêques, Gregoire de Sabine, Ubalde d'Ostie, Jules de Préneste, Bernard de Porto, Gautier d'Albane ; c'est-à-dire tous les cardinaux évêques, excepté Imar de Tusculum partisan d'Octavien. Ensuite sont les noms de huit cardinaux prêtres & de neuf diacres. C'est tout ce qu'il y avoit alors de cardinaux avec les cinq du parti d'Octavien, car il n'y en avoit point de neutres. Ceux d'Alexandre, après avoir représenté à l'empereur l'obligation qu'il a de secourir l'église romaine, racontent ce qui s'étoit passé dans l'élection, employant les mêmes termes de la lettre d'Alexandre ; puis ils ajoutent : Votre majesté doit savoir de plus, qu'Otton, comte Pala-

Ap. Rad. c. 55.

tin, prenant occasion de l'intrusion d'Octavien, nous a per-
AN. 1159. sécutés le pape Alexandre & nous, & s'est efforcé de diviser l'église. Car il est entré violemment avec Octavien dans la Campanie & le patrimoine de S. Pierre, & a fait tous ses efforts pour lui soumettre ces provinces. C'est pourquoi nous vous supplions, comme défenseur spécial de l'église Romaine, d'apporter le remède convenable à ces maux, & ne donner aucune protection à l'usurpateur.

XXXIX. Lettres pour Octavien. Radev. c. 50.

Octavien de son côté, sous le nom de Victor, écrivit une lettre adressée aux patriarches, archevêques, évêques, abbés, ducs, marquis, comtes & autres seigneurs de la cour de l'empereur Frideric : où il les prie d'exhorter ce prince à prendre la protection de l'église en ce temps de trouble. Il raconte succinctement sa promotion, sans en marquer les circonstances; puis il ajoute : quant à ce Roland ci-devant chancelier, qui étant attaché à Guillaume de Sicile par une conjuration contre l'église & l'empire, s'est intrus douze jours après notre élection; s'il vous vient quelques écrits de sa part, rejetez-les, comme pleins de mensonge & envoyés par un schismatique. La date est de Seigni le vingt-huitième d'Octobre.

Les cardinaux du parti d'Octavien écrivirent aussi une lettre adressée à tous les prélats, à la tête de laquelle ils mettent ainsi leurs noms. Ima, évêque de Tusculum, le
c. 25. premier des évêques : Jean, du titre de saint Silvestre & saint Martin, & Gui de Crême, du titre de saint Calliste, prêtres cardinaux : Raimond, diacre cardinal de Sainte Marie *in via lata*, & Simon de Sainte Marie *in Dominica*, & l'abbé de Sublac. Ce ne sont en tout que cinq car-
Sup. n. 14. dinaux. Leur lettre commence ainsi : dès le temps que le pape Adrien fit alliance à Benevent avec Guillaume de Sicile contre l'honneur de l'église & de l'empire, il y eut une assez grande division entre les cardinaux; c'est-à-dire entre nous qui n'approuvions point ce traité, & les autres qui le soutenoient, étant engagés au Sicilien par l'argent & les promesses dont il les avoit aveuglés, & qui en attiroient plusieurs autres à leur parti. Quand donc on eut avis que l'empereur étoit entré en Italie, & qu'il en avoit subjugué une grande partie : ces partisans du Sicilien commencèrent à solliciter puissamment le pape, de prendre quelque prétexte pour excommunier l'empereur & ses adhérens. Nous disons au contraire qu'il falloit

loit excommunier le Sicilien, qui avoit ôté à l'église par violence tous ses droits spirituels & temporels, plutôt que l'empereur, qui travailloit à recouvrer les droits de l'empire & à tirer l'église de servitude. A ce discours les partisans du Sicilien demeurèrent confus, & se désistèrent de leur entreprise.

Ensuite, pendant que notre frère Octavien, alors cardinal & maintenant pape, étoit en légation près de l'empereur avec Guillaume cardinal de saint Pierre-aux-liens, le pape sortit de Rome & vint à Anagni avec les partisans du Sicilien. Ce fut-là que, par une conspiration manifeste, ils s'engagèrent avec serment à faire excommunier l'empereur, & à s'opposer jusqu'à la mort à sa volonté ; & que si le pape mouroit, ils n'éliroient, pour lui succéder, qu'un de ceux qui avoient fait ce serment. Ils firent aussi jurer aux évêques voisins, de ne sacrer pour pape que celui qui seroit élu par la faction du Sicilien. Le pape Adrien étant mort, & son corps porté à Rome, avant que de l'enterrer, nous convînmes tous par écrit que l'élection se feroit selon la coutume de l'église romaine, c'est-à-dire que l'on sépareroit quelques personnes d'entre nous pour recevoir les suffrages & les écrire, & que tout se feroit d'un commun consentement. Nous étant assemblés dans l'église de saint Pierre, l'élection procéda lentement ; & le troisième jour étant presque passé, quatorze cardinaux de la conjuration nommèrent le chancelier Roland ; & nous au nombre de neuf nous élûmes Octavien, sachant qu'il étoit le plus convenable pour la paix & pour l'union entre l'église & l'empire.

Alors voyant que le parti contraire vouloit violer la convention que nous avions faite, nous leur défendîmes de la part de Dieu d'investir personne de la chape, sinon du consentement de tous; & à Roland de la recevoir. Et comme au mépris de cette protestation ils se mettoient en devoir de l'en revêtir, avant qu'ils l'eussent fait, nous revêtîmes notre élu à la prière du peuple romain : sur l'élection de tout le clergé & du consentement presque de tout le sénat, de tous les capitaines, les barons & les nobles ; nous l'intronisâmes dans la chaire de saint Pierre, & nous le menâmes au palais avec les acclamations du peuple & toutes les solennités requises. Les cardinaux du parti contraire se retirèrent au château de saint Pierre, & y demeu-

AN. 1159. rèrent enfermés plus de huit jours ; puis en ayant été tirés par des sénateurs, ils sortirent de Rome, & étant au château nommé la Citerne, entre Aricie & Terracine, ils y revêtirent de la chape le chancelier Roland, & le dimanche suivant ils le sacrèrent. Aussitôt ils envoyèrent par toute l'Italie, pour détourner les évêques de venir au sacre de notre élu, le menaçant d'excommunication & de déposition ; & toutefois il a été sacré le premier dimanche d'Octobre. Tel est le récit des cardinaux du parti d'Octavien ; où ce qui est à remarquer, c'est qu'ils conviennent eux-mêmes que Roland avoit été élu le premier, & par la plus grande partie des cardinaux, & sacré le premier.

XL. Députation de l'empereur à Alexandre. Radev. II. c. 54. c. 55.

L'empereur Frideric, ayant reçu les lettres des deux partis, résolut par le conseil des seigneurs d'assembler un concile, croyant en avoir l'autorité à l'exemple des anciens empereurs, comme Justinien, Theodose & Charlemagne ; & pour cet effet il envoya citer les deux prétendus papes par deux évêques, Daniel de Prague & Herman de Verden. La lettre de l'empereur au pape Alexandre le nommoit seulement Roland chancelier, & étoit aussi adressée aux cardinaux qui l'avoient élu. Il y disoit que, pour remédier au schisme, il avoit résolu de tenir à Pavie une cour ou assemblée générale dans l'octave de l'épiphanie, où il avoit appelé tous les évêques de l'empire & des autres royaumes, savoir d'Angleterre, de France, de Hongrie, de Danemarck, afin que cette grande affaire fût terminée par un jugement ecclésiastique, sans que les séculiers en prissent connoissance. Il ordonnoit donc à Roland, & aux cardinaux de son parti, de la part de Dieu & de toute l'église, de venir à cette assemblée, offrant de les y faire conduire en sureté par les deux évêques députés & par le comte Palatin. Dans la lettre circulaire aux évêques pour les appeler au concile, l'empereur disoit : ayant assemblé les évêques Italiens & Allemands, avec les seigneurs & des personnes pieuses & zélées pour l'église ; nous avons trouvé, suivant les décrets des papes & les règles ecclésiastiques, que, lorsqu'il s'élève un schisme dans l'église romaine, nous devons appeler les deux prétendus papes, & décider la contestation suivant le conseil des orthodoxes. La lettre finit par une défense à l'évêque à qui elle s'adresse, de prendre parti entre les deux papes. Elle est datée de Crême le vingt-troisième d'Octobre.

Les deux évêques de Prague & de Verden, députés de l'empereur, étant arrivés à Anagni où étoit le pape Alexandre, entrèrent dans son palais, & s'assirent devant lui avec les cardinaux & plusieurs autres tant clercs que laïques, sans lui rendre le respect convenable à sa dignité, parce qu'ils ne le reconnoissoient pas pour pape. Ils dirent leur charge & présentèrent la lettre de l'empereur scellée d'or, à la lecture de laquelle les cardinaux furent troublés, craignant d'une part la violence d'un prince si puissant, & de l'autre la diminution de la liberté de l'église. Après une longue délibération, ils résolurent de demeurer fermes dans l'obéissance d'Alexandre, à quelques périls qu'ils se dussent exposer. Et comme les envoyés de l'empereur pressoient pour avoir réponse, le pape Alexandre répondit ainsi devant tout le monde : nous reconnoissons l'empereur pour avoué & défenseur de l'église romaine, & nous prétendons l'honorer au-dessus de tous les princes de la terre, pourvu que l'honneur du roi des rois n'y soit point intéressé. C'est pourquoi nous sommes surpris de la manière dont il nous traite contre la coutume de ses prédécesseurs, en convoquant un concile sans notre participation, & nous ordonnant de nous trouver en sa présence, comme s'il avoit puissance sur nous. Or Jesus-Christ a donné à saint Pierre, & par lui à l'église romaine, ce privilége, qui s'est conservé jusqu'à présent : qu'elle juge les causes de toutes les églises, sans avoir jamais été soumise au jugement de personne. Nous ne pouvons donc assez nous étonner que ce privilége soit attaqué par celui qui devroit le défendre contre les autres ; la tradition canonique & l'autorité des Pères ne nous permet pas d'aller à sa cour & subir son jugement ; les avoués des moindres églises & les seigneurs particuliers ne s'attribuent pas la décision de ces sortes de causes : mais ils attendent le jugement de leurs métropolitains ou du saint siége. C'est pourquoi nous serions très-coupables devant Dieu, si par notre ignorance ou notre foiblesse nous laissions réduire l'église en servitude. Nous sommes prêts à nous exposer plutôt aux derniers périls, à l'exemple de nos pères. Telle fut la réponse du pape Alexandre.

An. 1159.
Act. ap. Bar.

Nous avons vu toutefois qu'en l'année 418, lorsque l'antipape Eulalius fut élu contre le pape Boniface, l'empereur Honorius prit connoissance de l'affaire, fit tenir un concile

Sup. l. XXIV. n. 7 8. 9.

AN. 1159.

à Ravenne, où il faisoit sa résidence, commit un évêque pour officier à Rome pendant le schisme : & ayant reconnu la vérité, fit chasser Eulalius, & maintint Boniface dans le saint siége. Les actes en sont conservés à Rome, & le cardinal Baronius les a insérés en ses annales. Nous avons vu encore que, quatre-vingts ans après, le schisme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux contendans iroient à Ravenne subir le jugement du roi Theodoric, tout Arien qu'il étoit, & ce fut lui qui décida en faveur du pape Symmaque. Mais apparemment le pape Alexandre III n'étoit pas instruit de ces faits. Or, suivant sa prétention, il seroit impossible de finir un schisme, puisque chacun des contendans, se disant pape légitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé sur la terre.

Ap. Baron. an. 418. & 419. *Sup. l.* XXX. *n.* 48.

Act. ap. Bar.

Les deux évêques envoyés par l'empereur Frideric, étant indignés de la réponse du pape Alexandre, allèrent à Seigni trouver l'antipape Octavien & lui baisèrent les pieds. Otton, comte Palatin, qui étoit à Rome avec des Allemands, en fit autant, ce qui haussa beaucoup le courage à l'antipape. Mais l'empereur s'étant ainsi déclaré pour lui, donna juste sujet à Alexandre de ne pas aller à l'assemblée de Pavie, & ne se pas mettre entre ses mains. Cependant il envoya des légats de tous côtés; en France & en Espagne trois cardinaux, deux prêtres, Antoine du titre de S. Marc, & Guillaume de S. Pierre-aux-liens, & avec eux Odon, diacre du titre de Saint Nicolas, en Orient Jean du titre de S. Jean & S. Paul; en Hongrie Julie, évêque de Palestrine, & Pierre de S. Eustache, diacre; à Constantinople Tiburce, avec Arderic de S. Theodore, diacre.

XLI. Concile de Pavie.

Radev. II. *c.* 62. 64. *t.* X. *conc. p.*1387. *Radev. c.*72.

Le temps du concile de Pavie étant arrivé, les évêques de Lombardie & d'Allemagne s'y trouvèrent & attendirent quelque temps l'empereur Frideric, occupé au siége de Crême, qu'il prit enfin, & la brûla le 27e. de Janvier 1160 : ce qui l'obligea à remettre le concile à la chandeleur; mais il ne commença en effet que le cinquième de Février qui étoit le vendredi avant le jour des cendres. L'empereur étant arrivé à Pavie, exhorta les évêques à se préparer au concile par des jeûnes & des prières ; puis les ayant assemblés, & s'étant assis, il leur dit : quoique je sache que j'ai, comme empereur, le pouvoir d'assembler des conciles, principa-

lement en un ſi grand péril de l'égliſe, je vous laiſſe toutefois la déciſion de cette affaire ſi importante. Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'eſt pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduiſez-vous donc en cette affaire, comme n'ayant à en rendre compte qu'à lui. L'empereur ayant ainſi parlé ſortit du concile, qui étoit compoſé d'environ cinquante tant archevêques qu'évêques, & d'une grande multitude d'abbés & de prévôts. Il y avoit auſſi des envoyés du roi de France & du roi d'Angleterre, & des députés de divers pays, qui promettoient que tout ce que le concile auroit décidé ſeroit reçu chez eux ſans difficulté.

AN. 1160.

c. 71. 72.

Il y vint entre autres deux députés du chapitre de ſaint Pierre de Rome; ſavoir, Pierre Chrétien doyen, & Pierre Gui, ſous-diacre & camérier de l'égliſe Romaine, porteur d'une lettre de ce chapitre, adreſſée à l'empereur & aux prélats du concile. Elle contenoit à peu près les mêmes faits que la lettre des cinq cardinaux du parti de Victor. Les chanoines convenoient qu'Otton, diacre cardinal de S. George, Adelbalde, cardinal des ſaints Apôtres, avoient pris la chape & s'étoient efforcés d'en revêtir le chancelier Roland; mais ils ſoutenoient, que la plus ſaine & meilleure partie des cardinaux les en avoit empêchés & avoit élu Octavien. Ils diſoient la plus ſaine partie, n'oſant dire la plus grande. Ils ajoutoient que, lorſque l'on conduiſoit Octavien au palais, le peuple avoit crié en Italien ſelon la coutume : *Papa Vittore, ſanto Pietro lo e legge.* Ils faiſoient dire au chancelier : Octavien ne m'a jamais dépouillé de la chape, parce que je n'en ai jamais été revêtu. Ils prétendoient qu'il n'avoit été revêtu de l'étole & du pallium qu'à la Citerne, douze jours après l'élection de Victor. Ils citoient pour témoins de ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion, Otton, comte Palatin, Gui, comte de Blandrate, & le prévôt Hebert, envoyés de l'empereur; & finiſſoient en diſant: vous avez les deux glaives des Apôtres, vous ſavez comment vous en devez uſer; voulant dire qu'en ce concile la puiſſance temporelle étoit jointe à la ſpirituelle.

Rad. c. 66. to. X. conc. p. 1394.

Après qu'on eut agité pendant cinq jours la queſtion des deux élections, le ſixième on lut publiquement une eſpèce d'information, qui commençoit ainſi : voici les articles qui ont été prouvés dans le concile de Pavie ſur l'élection du pape Victor. Le ſeigneur Octavien, & non aucun autre,

Radev. c. 67.

AN. 1160. a été solennellement revêtu de la chape à Rome dans l'église de saint Pierre, sur la demande du peuple, du consentement & au désir du clergé; & mis dans la chaire pontificale en présence du chancelier, & sans qu'il s'y opposât. Les cardinaux & le clergé ont chanté le *Te Deum*, & on lui a donné le nom de Victor. Là le clergé & le peuple Romain est venu en foule à ses pieds; un secrétaire, étant monté sur un lieu élevé, a crié suivant
Sup. n. 37. la coutume : écoutez, citoyens romains. Notre père, le pape Adrien est mort le lundi (il faut lire le mardi); & le samedi suivant, le seigneur Octavien, cardinal de sainte Cecile, a été élu pape, intronisé & nommé Victor. L'approuvez-vous? Le clergé & le peuple a répondu à haute voix : nous l'approuvons; ce qui a été répété trois fois. Ensuite le pape a été conduit au palais, avec les banderolles & les autres marques de sa dignité, & les acclamations de louanges.

Aussitôt le chapitre de saint Pierre est venu aux pieds du pape Victor lui rendre obéissance. Et le lendemain les chefs du clergé de Rome ont été trouver le chancelier & les cardinaux qui étoient avec lui, pour savoir s'il avoit été revêtu de la chape, comme quelques-uns disoient. Ils ne lui ont trouvé aucune marque nouvelle de dignité; & il leur a déclaré lui & les siens, que jamais il n'avoit été revêtu, & que c'étoit une calomnie. Ce que les chefs du clergé ayant ouï, ils sont venus aux pieds du pape Victor & lui ont rendu obéissance. De tous ces faits sont témoins Pierre Chrétien, doyen de la basilique de saint Pierre, & tous ses confrères, Blaise & Maniere, prêtres, chefs du clergé de Rome, neuf archiprêtres & quatre autres tant diacres que sous-diacres. Ensuite on fait un long dénombrement de ceux qui ont obéi au pape Victor; savoir le prieur & les chanoines de Latran, le clergé de sainte Marie Majeure, de plusieurs églises & monastères au nombre de trente-quatre : & on ajoute en général qu'il y en a beaucoup d'autres.

On rapporte ensuite des dépositions de plusieurs témoins, entre lesquels sont deux prêtres de l'église de saint Marc, qui étoit le titre de Roland. Ces dépositions contiennent les mêmes faits, & ajoutent que, quelques-uns ayant voulu revêtir le chancelier de la chape, il les repoussa avec indignation, disant : vous ne me tournerez pas en ridicule;

voilà le pape, allez à lui. Qu'on l'avoit vu sortir de Rome sans chape, sans étole, sans cheval blanc avec une aumuce noire & un manteau noir : l'aumuce étoit alors un habillement de tête ordinaire. Qu'on ne l'avoit revêtu de la chape qu'à la Citerne ; que le pape Adrien avoit dit : Octavien que j'ai envoyé en Lombardie veut excommunier les Milanois ; mais je leur ai mandé de ne se point soucier de lui & de résister vigoureusement à l'empereur, & je suis convenu avec eux qu'ils empêcheront l'empereur de venir à Rome. Je suis aussi convenu avec les cardinaux, qu'Octavien ne seroit point pape après ma mort : que deux cardinaux avoient dit qu'ils étoient engagés par serment au chancelier Roland. C'est la substance des dépositions, mais la plupart des témoins ne parloient que par ouï dire. AN. 1160.

XLII. Jugement en faveur d'Octavien.

Après que l'affaire eut été examinée pendant sept jours, le concile prononça en faveur d'Octavien qui étoit présent, & avoit des défenseurs de sa cause, & condamna Roland par contumace, comme ayant refusé de se présenter au concile, où il avoit été cité légitimement. La sentence fut portée à l'empereur, qui la reçut avec respect & l'approuva ; puis on appela Victor à l'église, où il fut reçu avec grande solennité & reconnu pour pape. L'empereur lui rendit à la porte le respect accoutumé, comme Constantin à saint Silvestre : ce sont les paroles de l'historien ; puis le prenant par la main, il le mena jusqu'à son siége & l'intronisa. *Rad. c. 65.* *c. 68.*

On voit encore plus de détail dans la lettre circulaire des présidens du concile. Ils disent que la cause y a été traitée canoniquement, sans aucune intervention de jugement séculier : & après avoir rapporté la substance de l'information, ils ajoutent aux témoins qui y sont nommés, Pierre, préfet de Rome, quatre autres qu'ils nomment, & plusieurs qu'ils ne nomment pas, tous nobles Romains venus par ordre de l'empereur. Ils ont voulu jurer, dit la lettre, mais nous avons cru devoir en dispenser les laïques, ayant un témoignage suffisant de plusieurs prêtres. Ensuite, Herman, évêque de Verden, Daniel, évêque de Prague, Otton, comte Palatin, & le prévôt Hebert, que l'empereur avoit envoyés à Rome pour citer les parties, par le conseil de vingt-deux évêques & des abbés de Citeaux & de Clairvaux, ont rendu témoignage qu'ils avoient cité le chancelier Roland & son parti par trois citations solennelles, pour venir à Pavie se *c. 70.*

AN. 1160. présenter au jugement de l'église; & que Roland & ses cardinaux ont répondu de vive voix, qu'ils ne vouloient se soumettre ni au jugement, ni à l'examen.

Ils ajoutent que l'élection de Victor, ayant été approuvée par le concile, l'a aussi été par l'empereur après tout le clergé, puis par tous les seigneurs & par une multitude innombrable qui étoit présente. Ils continuent : le lendemain qui étoit le premier vendredi de carême, c'étoit en 1160, le douzième de Février, le pape Victor fut mené en procession de l'église de saint Sauveur hors de la ville où il logeoit, à l'église cathédrale. L'empereur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il descendoit de cheval, le prit par la main, le conduisit jusqu'à l'autel & lui baisa les pieds; nous les baisâmes tous aussi. Le lendemain samedi, le pape en plein concile & nous avec lui, tenant des cierges allumés, anathématisâmes le chancelier Roland schismatique, & ses principaux fauteurs. Nous vous prions donc & vous exhortons à tenir pour ferme & arrêté, ce que l'église assemblée a ordonné, & à prier pour la conservation du pape Victor. La lettre est souscrite premièrement par Peregrin, patriarche d'Aquilée, puis par Arnold, archevêque de Mayence, Artuic de Brême, Reinald de Cologne, & Vicman de Magdebourg; ces quatre archevêques étoient présens avec quelques-uns de leurs suffragans. Les archevêques de Besançon, d'Arles, de Lyon, de Vienne, & Gui, évêque élu de Ravenne, consentirent seulement par leurs députés. On voit aussi les souscriptions des évêques de Fermo, de Férentine, de Mantoue, de Bergame & de Fayence. Mais il n'y a pas grande sureté à ces souscriptions, comme il paroît par celle du roi d'Angleterre; car nous allons voir qu'il n'adhéra pas à ce concile, non plus que l'archevêque de Trèves, qui étant demeuré malade en chemin, envoya des lettres d'excuse.

V. c. 72.

XLIII. Suite du concile de Pavie. *Rad. c. 69.*

L'empereur Frideric écrivit aussi à Eberard, archevêque de Salsbourg, & à ses suffragans, une lettre où il insiste principalement sur la prétendue conjuration faite contre lui du vivant du pape Adrien par le chancelier Roland, & en apporte cette preuve : comme nous délibérions sur ce qu'il y avoit à faire touchant le schisme, l'archevêque de Tarantaise, les abbés de Clairvaux, de Morimond & dix autres, survinrent comme si Dieu les eût envoyés, demandant la paix pour les Milanois. Nous leur dîmes notre intention, &

ils retournèrent à Milan, pour savoir celle du peuple, qui leur répondit : nous sommes engagés par serment au pape & aux cardinaux, de ne point faire de paix avec l'empereur sans leur consentement. Les abbés répliquèrent, vous n'êtes plus engagés au pape, puisqu'il est mort. Mais, reprirent les Milanois, nous sommes engagés aux cardinaux, & eux à nous. L'empereur avoue ensuite qu'on reprochoit au pape Victor d'avoir été élu par le moindre nombre des cardinaux ; la lettre est du quinze de Février. AN. 1160.

Eberard évêque de Bamberg, qui étoit auprès de l'empereur, écrivit en son particulier à l'archevêque de Salsbourg ce qui s'étoit passé à Pavie. D'abord, dit-il, presque tous étoient d'avis de différer, jusqu'à une plus grande connoissance de l'affaire & un concile plus général : toutefois le parti du pape Victor l'a emporté, principalement à cause de la conjuration contre l'empire. Ainsi nous l'avons reçu par l'espérance de la paix, & de l'union entre le royaume & le sacerdoce. Et ensuite : l'envoyé du roi de France a promis que son maître ne reconnoîtra ni l'un ni l'autre, jusqu'à ce qu'il ait reçu les envoyés de l'empereur ; l'envoyé du roi d'Angleterre a promis qu'il feroit la même chose. Les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lyon & de Besançon, ont consenti par leurs lettres & leurs députés. Celui de Trèves est le seul de cette partie d'Allemagne, qui n'ait pas consenti ; mais ses suffragans l'ont tous fait : il ne reste que vous. c. 71.

Henri, prévôt de Berthesgade, écrivit aussi à l'archevêque de Salsbourg sur le même sujet, & sa lettre contient plusieurs particularités remarquables du concile de Pavie. Le patriarche d'Aquilée, dit-il, & quelques autres ont obéi, à cause des besoins de l'empire ; sauf la censure de l'église catholique. Les évêques de Bamberg, de Passau & de Ratisbonne, ont imité le patriarche. Pour la confirmation de ce qui a été fait, on envoie des députés ; savoir, l'archevêque de Cologne en France, l'évêque de Verden en Espagne, & celui de Prague en Hongrie. L'empereur Frideric envoya aussi aux rois d'Angleterre, de Danemarck & de Bohême, & à l'empereur Manuel. c. 72. c. 73.

Toutes ces lettres furent écrites à Eberard, archevêque de Salsbourg, parce que s'étant mis en chemin pour venir

AN. 1160. c. 73. au concile de Pavie, il tomba grièvement malade à Vienne; & fut obligé de s'y arrêter & de retourner chez lui. Ici finit l'histoire de l'empereur Frideric écrite par Radevic, chanoine de Frisingue, & importante par les pièces qu'il y a insérées. Gunther, qui a mis en vers la même histoire dans son poëme intitulé *Ligurinus*, finit aussi au même endroit : c'est-à-dire au commencement du schisme d'Alexandre & d'Octavien, & à l'entrée de l'empereur à Pavie, après la prise de Crême.

Acta Alex. ap. Baron. L'empereur Frideric publia ensuite un édit par tous ses états, c'est-à-dire en Italie & en Allemagne, par lequel il ordonnoit à tous les évêques de reconnoître le pape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Plusieurs choisirent l'exil plutôt que d'entrer dans le schisme, & à leur place on mit par violence des partisans de l'antipape; ce qui causa un grand trouble dans l'église. Alexandre de son côté, après avoir plusieurs fois exhorté Frideric à revenir de son erreur, l'excommunia solennellement à Anagni, le jeudi saint vingt-quatrième de Mars 1160, étant assisté des évêques & des cardinaux; & en même-temps, suivant la coutume ancienne de ses prédécesseurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fidélité à ce prince, absous de leur serment. Ainsi parle l'auteur de la vie d'Alexandre; mais nous avons vu que cette coutume n'avoit commencé qu'à Gregoire VII, environ quatre-vingts ans auparavant; & il ne paroît pas que Frideric ait été moins obéi ni moins reconnu empereur après cette excommunication que devant. Alexandre renouvella aussi l'excommunication, contre Octavien & ses complices; & pour dissiper les mensonges qu'il avoit répandus de tous côtés, il envoya des légats en diverses provinces. *Sup. l. LXII. n. 29.*

XLIV. S. Eberard de Salsbourg. *Vita, to. 2. Canis. p. 287.*

Eberard, archevêque de Salsbourg, étoit de la première noblesse de Bavière, né vers l'an 1085. Ses parens l'envoyèrent étudier à Bamberg, où après avoir été quelque temps chanoine, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de S. Michel. Mais les chanoines l'en retirèrent malgré lui, & l'envoyèrent étudier en France, jusqu'à ce que ses cheveux fussent revenus. A son retour, il se retira chez ses parens en Bavière; & après avoir long-temps délibéré, il rentra dans le monastère à l'âge de quarante ans, avec la permission de l'évêque saint Otton & du chapitre de Bamberg. Cependant ses frères, ayant fondé un monastère dans une de leurs terres nommée Bibourg, le demandèrent pour abbé; & furent

cinq ans sans le pouvoir obtenir : jusqu'à ce qu'Eberard étant allé à Rome avec l'évêque de Bamberg, ce saint prélat le fit connoître au pape Innocent II, & le désir des moines de Bibourg de l'avoir pour abbé. Le pape l'obligea d'accepter, & lui donna lui-même la bénédiction abbatiale. Il gouverna cette maison naissante avec beaucoup de régularité & de prudence, exerçant libéralement l'hospitalité, & répandant au-dehors de grandes aumônes; ensorte qu'il ne gardoit de provisions, que ce qui étoit nécessaire d'une récolte à l'autre. AN. 1160.

Il y avoit quatorze ans qu'il gouvernoit l'abbaye de Bibourg, lorsque le siége de Salsbourg vint à vaquer par la mort de l'archevêque Conrad, & il fut élu pour lui succéder, d'un commun consentement des évêques de la province, du clergé & du peuple de l'église vacante. Il ne changea rien à l'austérité de sa vie depuis son élévation, & augmenta ses aumônes à proportion de ses revenus. Il prêchoit & d'exemple & de parole, étant bien instruit des saintes lettres: il dépensoit beaucoup pour l'hospitalité & pour l'entretien des monastères; servoit lui-même les pauvres; & ne dédaignoit pas de toucher les lépreux & de leur baiser les mains. Il reconnut & suivit toujours Alexandre, & attira à l'obéissance de ce pape Hartman évêque de Brixen son suffragant. Ces deux prélats furent les seuls de toute l'Allemagne, qui ne prirent point de part au schisme. L'archevêque n'embrassa le bon parti qu'après une longue délibération, & la raison qu'il en rendoit étoit le consentement de toute l'église, c'est-à-dire de la plus grande partie, qui s'étoit déclarée pour Alexandre. Quoique l'empereur Frideric en fût irrité contre le saint prélat, il n'osoit toutefois faire éclater son ressentiment; & quand il étoit en sa présence, la dignité même qui paroissoit sur son visage, le retenoit & lui imprimoit une crainte respectueuse. Ce prince l'avouoit lui-même; & le saint prélat de son côté désiroit ardemment de souffrir pour Dieu l'exil ou la mort, soit en cette occasion, soit en quelqu'autre. Il mourut quatre ans après le concile de Pavie, la nuit du dimanche au lundi vingt-deuxième de Juin 1164, âgé de soixante & dix-neuf ans. Après dix-huit ans d'épiscopat. On rapporte plusieurs miracles faits à son tombeau, & il est compté entre les saints.

Radev. II. c. 73.

Vita, p. 296.

XLV. Lettre contre le concile de Pavie.

Henri prêtre cardinal qui avoit été moine à Clairvaux, Odon cardinal diacre, & Philippe abbé de l'aumône, mo-

An. 1160
Bibl. Cist. to. 3. p. 241.

nastère de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Chartres, écrivirent une lettre générale à tous les prélats & les fidelles, pour servir de préservatif contre la lettre synodale du concile de Pavie. Ils insistent premièrement sur l'incompétence des juges, & disent : si l'église romaine doit être jugée sur quelque article, elle devoit l'être à Rome, par les évêques de la province & un concile général de toute l'église. On auroit pu connoître à Rome avec plus de facilité & de liberté ce qui s'étoit passé à l'élection d'Alexandre. Ils soutiennent ensuite que l'élection du pape est réservée aux trois ordres de cardinaux, évêques, prêtres & diacres, & ajoute : si on admet à cette élection le chapitre de S. Pierre, pourquoi n'y admettra-t-on pas les chanoines de Latran, qui est la première église de Rome, le clergé de sainte Marie Majeure, les abbés & les moines de saint Paul & de saint Laurent, qui sont toutes les églises patriarchales ? Ils ajoutent des reproches particuliers contre le doyen de saint Pierre, ancien schismatique attaché à Pierre de Leon. Ils réfutent ce qu'avançoient les schismatiques, qu'Alexandre avoit reconnu dans sa bulle qu'Octavien avoit été élu par deux cardinaux, au lieu qu'elle portoit seulement qu'il avoit été nommé, ce qui ne faisoit pas une élection.

Ils relèvent le mérite d'Alexandre, & accusent Octavien de plusieurs violences. Et sur ce que l'on prenoit avantage de ce que personne ne s'étoit présenté pour Alexandre au concile de Pavie, ils disent : nous étions envoyés en ces quartiers-là pour les affaires du pape ; mais quand nous avons voulu aller vers l'empereur pour ce sujet, nous n'avons trouvé aucune sureté : ce n'étoit que menaces & périls de mort. Nous étions prêts à paroître devant l'empereur, non pour subir un jugement au nom de l'église, mais pour expliquer la vérité de ce qui s'étoit passé ; mais nous n'avons jamais pu, Dieu le sait, en obtenir la permission.

XLVI.
Lettre d'Arnoul de Lisieux.
Mabill. ad an. 243. S. [illegible] ep. 42.

Arnoul, qui d'archidiacre de Sées devint évêque de Lisieux en 1141, étoit un des plus savans prélats & des plus autorisés des états du roi d'Angleterre. Quand il eut appris la promotion du pape Alexandre, il lui écrivit une lettre, où il le reconnoît pour pape légitime, l'encourage contre le schisme par l'exemple du pape Innocent II, & ajoute : il est souvent arrivé de ces schismes dans l'église romaine, comme on voit par les peintures du palais de Latran, où

les schismatiques téméraires servent de marche-pied aux papes. Et ensuite : sitôt que j'ai appris votre promotion & l'entreprise de votre adversaire, je me suis hâté d'en donner connoissance à notre prince, pour le prévenir en votre faveur, & empêcher qu'il ne se laissât surprendre par l'autre parti. Il a hésité quelque temps ; mais ensuite il m'a promis avec gaieté & fermeté qu'il ne recevroit point d'autre pape que vous. Depuis peu il a reçu des lettres de l'empereur, qui le prie de différer à vous reconnoître ; & comme il est lié d'une étroite amitié avec ce prince, il n'a pas voulu paroître le mépriser, ni se hâter à son préjudice. C'est pourquoi il s'est abstenu de faire une ordonnance générale : mais il n'a pas laissé de vous reconnoître en effet, & il demeurera ferme sur ce point, quelque parti que prenne l'empereur. C'est qu'on ne savoit pas encore en Angleterre que Frideric se fût déclaré pour l'antipape. Arnoul continue : j'aurai soin de prévenir auprès du roi les mauvais discours, & faire qu'il persévère dans votre obédience. De votre côté ne perdez point d'occasion d'envoyer souvent vos ordres dans toutes les provinces, afin qu'on s'accoutume à vous obéir. An. 1160.

Le pape Alexandre ayant reçu cette lettre, la fit lire aux cardinaux en plein consistoire ; & fit à Arnoul une réponse, où il l'exhorta à continuer ses soins auprès du roi d'Angleterre, & auprès des évêques & des seigneurs du pays. Vous savez, ajoute-t-il, comme l'empereur Frideric, dès le commencement de son règne, a cherché les moyens d'opprimer l'église romaine, & comme il nous a traité nous-mêmes pendant la légation de Besançon. Le pape vient ensuite au concile de Pavie, & parlant de l'antipape, il dit : nous avons appris certainement, que pendant quelques jours il a quitté les ornemens pontificaux en présence de l'empereur, qui les lui a rendus & l'a investi de la papauté par l'anneau, chose inouie jusqu'alors. Et comme les évêques les plus sages se retiroient sécrétement de ce conciliabule, il a contraint les autres par violence de rendre respect à l'antipape. Il ajoute : nous écrivons, suivant votre conseil, à l'archevêque de Rouen & aux autres évêques de Normandie. Cette lettre est datée d'Anagni le premier d'Avril 1160. Alex. ep. 2. t. x. conc. p. 1397. ap. Arnulf. 20. Sup.

En conséquence de cet ordre d'Alexandre, Arnoul écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre, où il marque la différence des deux papes & des deux élections, dont il re-

lève les circonstances ; puis il ajoute, parlant des évêques assemblés à Pavie : de quel droit ont-ils osé décider la cause commune, par leur autorité privée ? & nous faire la loi comme à leurs inférieurs, nous que Dieu a faits leurs égaux ? Et ensuite : béni soit Dieu, qui a fait à l'église gallicane sa miséricorde ordinaire, de reconnoître toujours la vérité, & ne point s'écarter du chemin de la justice. Car comme la puissance divine a abattu tous ceux que la fureur des Allemands a élevés contre l'église romaine, ainsi elle a donné la victoire à tous ceux que la piété des François a reçus. A présent même, ayant examiné à fonds les personnes & les élections, ils sont convenus de reconnoître le pape Alexandre, du consentement de leur roi vraiment catholique, & reçoivent par-tout avec honneur ses lettres & ses nonces. Ce témoignage est remarquable, venant d'un prélat sujet du roi d'Angleterre. Il continue : mais parce que l'union vient d'être rétablie entre le roi de France & le nôtre, on a résolu de différer un peu à publier l'édit de la réception d'Alexandre, jusqu'à ce que notre roi puisse consulter l'église de son royaume, & confirmer par votre consentement ce qu'il a dans l'esprit. Car il ne convenoit ni à sa prudence, ni au respect qui vous est dû, de rien faire sans vous consulter en une affaire de cette importance. Il s'est toutefois, dès le commencement, assez déclaré sur ce sujet : il a toujours reçu les nonces & les lettres du pape Alexandre avec respect & agrément, & a souvent déclaré en public qu'il n'en recevroit point d'autre. Au contraire, quand la lettre d'Octavien lui fut présentée, il ne voulut pas la toucher de sa main, la regardant comme quelque chose d'immonde : il la reçut sur un morceau de bois qu'il ramassa dans la poussière, & la jeta derrière son dos le plus haut qu'il put en présence du nonce ; ce qui fit rire tous les assistans.

AN. 1160.

epist. 23. p. 38.
Mat. Paris. an. 1160.

Arnoul de Lisieux écrivit aussi aux cardinaux qui étoient avec le pape Alexandre, leur marquant les diligences qu'il avoit faites pour le faire reconnoître par le roi d'Angleterre. Il dit qu'il est toujours avec les légats, pour procurer avec eux l'avantage de l'église romaine. C'étoit Henri de Pise & Guillaume de Pavie, prêtres cardinaux. Il rend témoignage à leur vertu, à leur doctrine, & à la douceur avec laquelle ils traitoient les affaires. Ensuite il ajoute : Quant au fait pour lequel le roi de France a été scandalisé

contre eux, ne doutez point qu'ils ne soient excusables; car jamais on ne les auroit fait consentir à cette dispense, s'ils n'y avoient été engagés par une nécessité invincible, & par l'espérance de procurer un bien inestimable. On s'étoit assemblé par ordre du roi pour traiter de la réception du pape, dont on n'avoit encore rien ordonné publiquement. Les légats voyoient l'affaire de l'église en grand péril; parce que plusieurs, n'osant ouvertement combattre la vérité, disoient par une politique humaine qu'il falloit différer & attendre l'événement, plutôt que d'exposer la réputation de deux si grands princes : que l'église romaine avoit toujours été à charge aux souverains, & qu'il falloit profiter de l'occasion de secouer ce joug : que la question seroit décidée par la mort de l'un ou de l'autre, & que l'autorité des évêques pouvoit cependant suffire en chaque royaume. Les envoyés de l'empereur insistoient sur ces raisons avec les deux cardinaux Jean & Gui, légats d'Octavien; & ils auroient triomphé du moindre délai, d'autant plus que tout le monde croyoit que les deux rois étoient favorables à Alexandre. D'ailleurs, le roi de France se rapportoit au roi d'Angleterre de la décision de l'affaire, & avoit déclaré publiquement qu'il suivroit son avis. Ainsi il falloit plutôt accorder la dispense au roi d'Angleterre, que l'éloigner par la sévérité d'un refus : puisque, dès qu'il s'est déclaré pour vous, vous avez gagné la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Irlande, & en dernier lieu la Norvége. AN. 1160.

Je ne vois point quelle pouvoit être cette dispense, si non pour le mariage qui avoit été résolu entre Henri fils du roi d'Angleterre, & Marguerite fille du roi de France, encore enfans. Car il fut confirmé par l'autorité des légats du pape Alexandre, & il ne pouvoit l'être sans dispense, tant à cause du bas âge des parties, que parce que le prince étoit fils d'Alienor, qui avoit long-temps passé pour la femme légitime de Louis, & dont il avoit eu des enfans. Or encore que ce prince souhaitât ce mariage, il pouvoit être scandalisé de la facilité des légats à accorder la dispense. *Sup. n. 31. Matth. Par. an. 1160.*

XLVII. Lettres de Jean de Sarisberi. *Ap. J. Saris. epist. 44.*

On voit encore mieux ce qui se passa en Angleterre sur l'affaire du schisme, par les lettres de Jean de Sarisberi, qui étoit alors chapelain & secrétaire de Thibaud, archevêque de Cantorberi. Ce prélat, ou plutôt Jean, sous son nom,

AN. 1160. écrivit donc au roi d'Angleterre en ces termes : le schisme de l'église romaine excite ceux qui aiment la nouveauté, & encourage les audacieux. Car chez nous les uns prétendent aller trouver Alexandre, les autres Victor. Pour nous, nous ne savons lequel des deux a la meilleure cause : nous ne pouvons retenir ceux qui vont par légéreté vers l'un ou l'autre, & nous ne croyons pas permis de reconnoître l'un des deux dans votre royaume sans votre conseil, tandis que la chose est en suspens. Que ferons-nous donc, nous qui sommes plus soumis à vos ordres que les autres, & plus engagés à l'église romaine, étant obligés par notre serment à la visiter en certain temps ? C'est que l'on prenoit alors sérieusement la promesse que font les évêques, d'aller à Rome tous les trois ans, ou tous les cinq ans, suivant la distance des lieux, qui n'est plus regardée que comme de style. L'archevêque continue : or il seroit dangereux pour nous d'être prévenus auprès du pape qui l'emportera, par ceux qui ont reçu moins d'honneur que nous de l'église romaine. Nous attendons & désirons sur tout cela votre conseil & votre secours. En cette lettre, l'archevêque Thibaud témoigne qu'il n'a plus guère à vivre, à cause de son grand âge & de ses infirmités.

Le roi Henri étoit absent d'Angleterre, comme l'archevêque le dit expressément dans une autre lettre : c'est-à-dire qu'il étoit en Normandie, où il faisoit sa résidence ordinaire. Dans cette autre lettre l'archevêque dit : nous avons appris certainement que l'église gallicane a reçu Alexandre & rejeté Octavien ; & autant que l'on peut connoître humainement, il semble qu'elle a pris le meilleur parti : car tout le monde convient qu'Alexandre a plus de réputation, de prudence, de lettres, d'éloquence : tous ceux qui viennent de-là disent que sa cause est la plus juste ; & quoique nous n'ayons encore reçu ni nonce, ni lettres de l'un ni de l'autre, nous savons que tous les Anglois ont plus d'inclination pour Alexandre, si vous y joignez votre consentement. Or nous avons ouï dire que l'empereur s'efforce de vous attirer au parti d'Octavien. Mais à Dieu ne plaise que dans un si grand péril de l'église vous fassiez, par respect humain, autre chose que ce qui lui doit être agréable, en soumettant toute l'église de votre royaume à un homme qui, comme on le dit publiquement, a envahi le saint siége, sans

; élection, sans vocation divine, par la faveur de l'em-eur seul. Car presque toute l'église romaine est du côté lexandre. Or nous avons appris par la lecture, qu'en cas reil, ceux que l'église gallicane a reçus ont prévalu, mme de notre temps Innocent contre Pierre, Callifte ntre Bourdin, Urbain contre Guibert, Pascal contre trois itipapes, & plusieurs autres du temps de nos pères. Mais ous ne devez rien faire en une affaire de cette importance, ins le conseil de votre clergé.

Quand on eut appris en Angleterre ce qui s'étoit passé à Pavie, Jean de Sarisberi en écrivit ainsi à un docteur Anglois de ses amis nommé Raoul de Serre, qui étant à Reims ui avoit écrit au sujet du schisme. Nous craignons extrêmement, dit-il, que l'empereur d'Allemagne ne surprenne notre prince par ses artifices; mais il me semble que le conventicule de Pavie, loin de toucher une personne raisonnable, affermit l'élection d'Alexandre, par le témoignage de ses adversaires. Car, pour ne point parler de la témérité d'avoir osé juger l'église romaine, réservée au jugement de Dieu seul, ni des autres nullités de la procédure; tout ce qui s'est fait à Pavie est contre l'équité, les lois & les canons. On a condamné des absens, sans avoir examiné la cause, qui devoit même l'être ailleurs & par d'autres. Mais, dira-t-on, ils ont affecté de s'absenter. C'est ignorer ou dissimuler le privilége de l'église romaine. Qui a soumis l'église universelle au jugement d'une église particulière? Qui a établi les Allemands juges des autres nations? Qui a autorisé des hommes brutaux & impétueux pour donner à leur fantaisie un chef à tous les hommes? Mais je sais le dessein de l'empereur: car j'étois à Rome sous le pape Eugene, lorsqu'à la première ambassade, que ce prince envoya au commencement de son règne, il découvrit sa pensée. Il promettoit de rétablir la grandeur de l'empire, & de soumettre facilement à Rome toute la terre, pourvu que le pape lui aidât en excommuniant tous ceux à qui l'empereur déclareroit la guerre. Il ne trouva pas alors un pape disposé à une telle iniquité; c'est pourquoi il en a voulu faire un qui lui fût dévoué. Et ensuite: *epist.* 59.

Tous les jugemens doivent être libres, mais sur-tout les jugemens ecclésiastiques; au lieu qu'en celui-ci ce n'a été que violence d'une part, & artifice de l'autre. Les juges

AN. 1160. assemblés en présence d'une armée, menacés, intimidés, ont précipité leur sentence. On prétend avoir prouvé que l'élection de Victor a été la première & la plus canonique; mais comment l'a-t-on prouvé? Le doyen de saint Pierre & deux chanoines au nom de tout le chapitre, & les recteurs du clergé de Rome, l'ont affirmé avec serment; le préfet de Rome & d'autres citoyens ont offert de jurer de même: mais on n'a reçu que le serment des ecclésiastiques, parce que l'affaire a passé par leurs mains. Qui est assez aveugle pour ne pas voir un artifice si grossier? Tout le monde sait de quelle considération sont, principalement dans l'élection du pape, ces recteurs que l'on fait tant valoir. Personne ne croira qu'ils y aient eu part comme ils se vantent; mais je veux qu'ils aient été présens au commencement de la querelle; ont-ils suivi Roland jusqu'à son sacre pendant douze jours? Le chapitre de saint Pierre l'a-t-il vu? & le préfet qui est exilé & à qui il n'est pas permis d'entrer dans Rome, lui & les autres citoyens ont-ils approché des terres du roi de Sicile & du lieu où s'est fait ce sacre? On les a donc dispensés exprès du serment, parce qu'ils ne l'auroient pas fait, pour ne pas blesser leur conscience, ou du moins leur réputation.

Au reste, qu'est devenu ce grand nombre de la plus saine partie des cardinaux? Ont-ils été corrompus par l'argent que les sénateurs ont confessé avoir reçu, pour promettre avec serment la promotion d'Octavien, & qui a été destiné par le peuple à la réparation des murailles? De ce grand nombre il n'est resté que trois cardinaux, dignes d'être jugés par les Allemands dans leur camp. Guillaume de Pavie, cardinal de saint Pierre-aux-liens, a été informé de tout: pourquoi ne l'a-t-on pas interrogé au concile de Pavie? C'est qu'il n'auroit pas parlé en faveur de Victor; & il a exprès gardé le silence dans ce tumulte où il ne voyoit que l'emportement, sachant que ce que l'on y faisoit ne pouvoit préjudicier à la liberté de l'église. Mais si l'élection de Victor a été si canonique, pourquoi tous les évêques cardinaux, hors ces trois, n'ont-ils pas assisté à son sacre? & qui en a empêché les évêques de Toscane qui y étoient appelés, sinon la crainte de commettre un sacrilége? J'admire que tout le monde suit le pauvre Alexandre, & qu'on aime mieux souffrir l'exil avec lui, que régner en s'attachant à son adversaire. Tous les

dres des cardinaux, toute la cour romaine est avec lui. Ils ne craignent point la sentence du concile de Pavie ; au contraire ils ont prononcé anathème contre l'empereur même, son idole & tous ses adorateurs. AN. 1160.

Je passe aux souscriptions de ce concile, où, faute d'évêques, on fait paroître des comtes, & on met au premier rang des évêques dont l'élection est nulle ou rejetée. Rainald, chancelier de l'empereur, s'est dit archevêque de Cologne, quoiqu'il soit certain que son élection a été condamnée par le pape Adrien; & je ne vois pas pourquoi il a différé de se faire sacrer par son Victor, si ce n'est qu'il craint sa chute prochaine. Gui, comte de Blandrate, a tenu la place de l'archevêque de Ravenne, quoique son fils, qui est un bon jeune homme, mais dont l'élection a été cassée, ne puisse passer pour archevêque. Qui n'en voit le ridicule? C'est un jeu de théâtre plutôt qu'un concile. Que dirai-je de ce grand nombre, quoique faux, de royaumes & de provinces ramassées dans ces souscriptions pour imposer aux ignorans ! Nous sommes bienheureux que l'empereur a eu plus de honte d'exiger des injustices, que ce concile de les souffrir. *Sup. n. 41.* *Sup. n. 29.*

J'estime que ceci suffit pour persuader l'archevêque de Reims de recevoir Alexandre, à condition de différer, s'il le juge à propos, à publier son consentement ; car je suis bien persuadé qu'il ne reconnoîtra pas l'antipape. Il ne faut rien précipiter dans les affaires importantes. L'évêque de Pavie & l'évêque de Plaisance ont été sollicités outre mesure pour le parti d'Octavien ; mais ils n'ont cédé ni l'un ni l'autre, parce qu'ils craignent Dieu. Toutefois l'empereur les presse, & Dieu le permet, afin que leur exemple encourage ceux qui sont plus éloignés. Et ensuite : quoique l'archevêque de Cantorberi soit, comme vous savez, considérablement malade, toutefois la necessité de cette affaire l'a obligé de partir, pour se trouver à l'assemblée des évêques & du clergé de tout le royaume, & rendre réponse au roi, qui l'a consulté sur ce qu'il doit faire. On dit que l'évêque de Vinchestre & celui de Durham prendroient volontiers, s'ils osoient, le parti d'Octavien; au contraire, l'archevêque d'Yorck & notre trésorier soutiennent Alexandre de toutes leurs forces : & c'est le parti du plus grand nombre & des plus honnêtes gens. Ainsi parloit Jean de Sarisberi.

AN. 1160.
XLVIII.
Alexandre reconnu en France & en Angleterre.
Jo. Sarisb. epist. 64.

Philippe, abbé de l'Aumône, de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Chartres, dont j'ai déjà parlé, contribua beaucoup à faire reconnoître le pape Alexandre en France & en Angleterre. Comme sa vertu lui donnoit une grande autorité, le pape lui avoit écrit de travailler à cette affaire, & il lui répondit en ces termes : j'ai présenté votre lettre au roi d'Angleterre, qui l'a reçue agréablement ; & après avoir délibéré avec les siens & avec nous, il vous a reconnu pour pape : il vous présente par nous son obéissance, & vous enverra dans peu ses députés ; mais il a voulu que je vous en écrivisse le premier, afin que vous appreniez ses intentions plus secrètement & plus promptement. J'ai envoyé votre lettre générale aux évêques d'Angleterre par un homme fidelle, avec Gilbert évêque d'Herfort, & Hilaire de Chichestre, fort affectionnés à votre personne & à votre cause. Je suis allé tout de suite vers le roi de France, qui, comme prince catholique, vous est aussi très-affectionné, & vous l'auroit déjà montré par les effets, si plusieurs affaires importantes ne l'en avoient empêché. Il vous envoie par mon ministère une lettre de compliment ; mais qui doit demeurer secrète, jusqu'à ce que les deux rois assemblés vous donnent une déclaration publique de leur obéissance : ce qui se sera incessamment, parce qu'ils sont prêts à faire la paix entre eux. Et ensuite : sachez que tous les archevêques, les évêques & les autres prélats, consentent à votre élection.

L'assemblée de l'église anglicane se tint en effet. On y lut plusieurs pièces, par lesquelles les deux papes prétendoient soutenir leur droit : on lut ensuite les canons, & il survint des témoins que l'on n'attendoit point, qui rendirent la vérité plus manifeste. L'assemblée toutefois ne forma aucun jugement, réservant la décision au roi ; mais elle dressa son avis, que l'archevêque Thibaud envoya au roi par Rainald

epist. 65. son archidiacre, & Guillaume de Ner son chapelain. Ensuite, l'archevêque ayant reçu la réponse du roi, fit un mandement adressé à tous les évêques d'Angleterre, par lequel il leur déclare qu'Alexandre est le pape légitime, reçu par l'église anglicane & gallicane ; & qu'Octavien est condamné, avec ses fauteurs, comme manifestement schismatique : c'est pourquoi il leur ordonne de rendre respect & obéissance au

To. x. conc. 1406. pape Alexandre.

Le roi d'Angleterre de son côté fit une autre assemblée au

is de Juillet 1160, au Neufmarché, dans le pays de ux, à six lieues de Beauvais, où il assembla tous les évêes de Normandie avec les abbés & les barons. En mêmenps le roi de France assembla aussi les siens à Beauvais : ns l'une & l'autre assemblée on traita de l'affaire du schise, & tous s'accordèrent de reconnoître le pape Alexan-e & de rejeter Victor.

AN. 1160. Ex. Rob. de Monte, anno 1160.

XLIX. Hérétiques punis en Angleterre. To. x. conc. p. 1404. Ex Guill. Neubrig. liv. II. c. 13.

Cependant on tint en Angleterre un autre concile, pour iger des hérétiques que le peuple nommoit Publicains. Is étoient sortis originairement de Gascogne, & s'étoient épandus en divers pays : car on disoit qu'il y en avoit ine multitude innombrable en France, en Espagne, en Italie & en Allemagne. Or, l'Angleterre se vantoit de n'avoir été encore infectée d'aucune hérésie, depuis la conversion de la nation sous S. Gregoire. Ceux qui y entrèrent alors étoient Allemands, au nombre d'un peu plus de trente, tant hommes que femmes, gens rustiques & sans lettres, excepté leur chef nommé Gerard qui étoit un peu lettré. Après qu'ils eurent été quelque temps cachés, on découvrit qu'ils étoient d'une secte étrangère, & on les mit en prison. Mais le roi, ne voulant ni les chasser ni les punir sans avoir été examinés, fit assembler à Oxford un concile d'évêques. On les interrogea publiquement touchant leur religion ; & Gerard parlant pour tous répondit, qu'ils étoient chrétiens & qu'ils suivoient la doctrine des Apôtres. Mais étant interrogés en détail sur les articles de la foi, ils déclarèrent qu'ils détestoient le baptême, l'eucharistie & le mariage, & ne comptoient pour rien l'autorité de l'église. Comme on les pressoit par les passages de l'écriture, ils répondirent qu'ils croyoient ce qu'on leur avoit appris, & ne vouloient point disputer sur la foi. Ils se moquèrent des exhortations & des menaces, disant : heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.

Matth. v. 10.

Alors les évêques, craignant que cette erreur ne fît du progrès, les déclarèrent hérétiques, & les abandonnèrent au prince pour les punir corporellement. Le roi ordonna qu'on les marquât au front, & qu'après les avoir fustigés publiquement on les chassât de la ville : défendant étroitement que personne ne les logeât, ni ne leur donnât aucune assistance. Leur sentence ayant été prononcée, ils coururent gaiement au supplice, leur maître marchant à la tête, &

An. 1160.
Luc. VI. 22.

chantant: vous ferez heureux quand les hommes vous haïront. Une femme angloise, la seule qu'ils avoient séduite, les quitta par la crainte du supplice, & rentra dans le sein de l'église. On les marqua tous au front d'un fer chaud, afin qu'ils fussent connus pour hérétiques; & on marqua de plus au menton leur docteur. Ensuite on leur déchira leurs habits jusqu'à la ceinture: on les fouetta rudement, & on les chassa de la ville. Comme c'étoit l'hiver, & que personne ne leur donnoit le moindre soulagement, ils périrent misérablement par la rigueur du froid. Cette sévérité garantit l'Angleterre de ces hérétiques, qui étoient des Manichéens, comme il est aisé de remarquer.

L.
Alexandre reconnu en Palestine.
Guill. Tyr. XVIII. *c.* 29.
To. X. *conc. p.* 1403.

En Orient, le légat du pape Innocent nommé Jean, prêtre cardinal du titre de S. Jean & S. Paul, arriva à Biblus, ou Giblet, avec quelques Génois, vers la fin de l'an 1159. Pour avoir la permission d'entrer dans le royaume de Jérusalem en qualité de légat, il fit sonder auparavant l'esprit du roi Baudouin, & des autres seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers. Après une grande délibération, on lui manda de demeurer, & ne pas entreprendre d'entrer dans le royaume, jusqu'à ce qu'on lui fît savoir, par l'avis commun des prélats & des seigneurs, ce qu'il devroit faire. Cependant on convoqua un concile à Nazareth, où se trouvèrent Amauri patriarche de Jérusalem, avec les autres prélats, & le roi avec quelques seigneurs. Les avis furent partagés; car quoique les prélats latins d'Orient ne se fussent encore déclarés pour aucun des deux papes, il ne laissoient pas en secret de favoriser l'un ou l'autre. Dans le concile donc les uns disoient qu'il falloit reconnoître Alexandre & recevoir son légat, & Pierre archevêque de Tyr étoit à leur tête; les autres préféroient Victor, disant qu'il avoit toujours été ami & protecteur du royaume de Jérusalem, & ne voulant point absolument que le légat fût reçu.

Le roi prenoit un avis moyen avec les seigneurs & quelques prélats; & de peur de faire un schisme dans l'église d'Orient, il proposoit de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre; d'accorder au légat la liberté de visiter les lieux saints comme pélerin, sans marques de légation; & de demeurer dans le royaume, jusqu'à la première occasion de repasser, à laquelle il seroit obligé de partir. Le roi disoit pour son avis: le schisme est nouveau, le monde ne con-

ît pas encore quelle est la meilleure cause; il est dange-ux de se déterminer dans une affaire douteuse. D'ailleurs, n'a pas besoin d'un légat dans ce royaume, pour être à large par sa dépense aux églises & aux monastères, & les pauvrir par ses exactions. C'étoit l'avis du roi; & quoi-u'il parût le plus utile, l'avis de ceux qui vouloient que le gat fût reçu, prévalut. Il fut donc appelé & vint dans le oyaume, où dans la suite il fut incommode à plusieurs qui étoient réjouis de son arrivée. Ce sont les paroles de Guil-ume, archevêque de Tyr.

Le patriarche Amauri écrivit en son nom & au nom de es suffragans la lettre synodale, adressée au pape Alexan-re, où il dit : nous avons reçu votre lettre avec le res-ect convenable, & l'avons lue en présence des archevê-ques de Nazareth & de Tyr, & de nos autres frères. Et voyant que votre élection a été faite par la volonté una-ime des évêques & des autres cardinaux, avec le con-entement du clergé & du peuple, nous l'avons louée & approuvée; nous avons excommunié les schismatiques, savoir, Octavien avec les deux cardinaux Jean & Gui, & leurs fauteurs; & nous vous avons élu & reçu unanime-ment pour seigneur temporel & père spirituel. Ce titre de seigneur temporel, donné au pape, est d'autant plus re-marquable, que le roi de Jérusalem & les seigneurs étoient présens à ce concile.

LI. Amauri patriarche de Jérusalem. *Tyr. XVII. c. 19. c. 20.*

Il y avoit trois ans qu'Amauri étoit patriarche de Jérusa-lem: car Foucher, son prédécesseur, mourut le vingtième de Novembre 1157, la douzième année de son pontificat. Les prélats s'étant assemblés à Jérusalem pour lui donner un suc-cesseur, on élut Amauri contre les règles, par le crédit de deux princesses, sœurs du roi, Melisende & Sibille comtesse de Flandre. Il étoit François, natif de Neéle, dans le diocèse de Noyon, & alors prieur du saint Sépulcre : c'étoit un hom-me assez lettré, mais trop simple & peu capable de remplir une si grande place; & il y fut mis nonobstant l'opposition d'Hernese archevêque de Césarée, & de Raoul évêque de Bethléem, qui même en appelèrent à Rome. Amauri y envoya Frideric, évêque d'Acre, qui en l'absence de ses adversaires obtint du pape Adrien, & à ce que l'on disoit par de grands présens, la confirmation du patriarche, & lui apporta le pallium. Amauri fut le huitième patriar-che latin de Jérusalem & en tint le siége 22 ans. De

AN. 1160. son temps le royaume changea de maître. Le roi Baudouin III mourut l'onzième jour de Février 1162, la vingtième année de son règne & la trente-troisième de son âge. Comme il ne laissoit point d'enfans, son frère Amauri lui succéda. Il fut couronné dans l'église du saint Sépulcre, huit jours après la mort de Baudouin, & régna douze ans & demi.

Guill. Tyr. XVIII. c. ult. & XIX. c. 1.

LII. Milon II évêque de Terouane.

En France, le bienheureux Milon, évêque de Terouane, mourut le seizième de Juillet 1158, après avoir tenu ce siége vingt-sept ans. Son neveu nommé Milon comme lui, chanoine régulier & archidiacre de la même église, fut élu pour lui succéder; mais comme Samson, archevêque de Reims, le vouloit sacrer, le clergé de Bologne s'y opposa & appela au saint siége, prétendant qu'ils devoient avoir un évêque particulier, comme ils en avoient autrefois, & que Milon ne devoit être sacré que pour Terouane. En effet, Hincmar nommoit Bologne entre les villes épiscopales de la province de Reims. Milon ne se rebuta point pour cette opposition, & alla à Rome soutenir son droit, qui fut recommandé au pape Alexandre par Jean de Sarisberi; & il traitoit d'ambition la prétention du clergé de Bologne. Ce clergé envoya aussi à Rome; & le pape ayant ouï les deux parties, jugea que l'église de Bologne devoit demeurer en l'état où elle avoit été jusqu'alors, & sacra Milon II évêque de Terouane, sauf le droit de la métropole. C'est ce qui paroît par la bulle d'Alexandre, adressée à Samson archevêque de Reims, & datée d'Anagni le dix-septième de Janvier 1161. Bologne n'a été érigée en évêché que quatre cents ans après, lorsque Terouane eut été ruinée.

Bibl. Præmonst. p. 460. Gall. Chr. t. 2. fol. 430.

Opusc. 33. c. 1. in fin. ep. 54. n. 19.

Jo. Sarisb. ep. 41.

Ap. Marlot. t. 2. p. 371.

Samson, archevêque de Reims, mourut la même année 1161, le vingt-unième de Septembre, après avoir pris l'habit monastique à Igni, abbaye de Cîteaux fondée par son prédécesseur, & il y fut enterré. Son successeur fut Henri, frère du roi Louis le Jeune, déjà évêque de Beauvais, après avoir été moine de Cîteaux. Il fut élu unanimement par le clergé & le peuple de Reims pour remplir ce siége, où il fut transféré le quatorzième de Janvier 1162, & le tint treize ans.

Chr. Rem. t. 1. N. B. Lab. p. 361.

Hist. l. LXIX. n. 44.

Peu de temps après la confirmation de l'évêque de Terouane, le pape Alexandre accorda, à la prière du roi &

l'église d'Angleterre, la canonisation du roi S. Edouard, rt quatre-vingt-quinze ans auparavant. C'est ce qui pa- t par la bulle adressée aux évêques & aux autres prélats Angleterre, & datée d'Anagni le septième de Février 161, où le pape remarque que les affaires de cette importance ne se décidoient ordinairement que dans les conles solennels. S. Edouard est honoré comme confesseur le nquième de Janvier.

AN. 1161. Sup. l. LXI. n. 18. Alex. ep. 3. Mart. R. 5. Janu.

LIII. Saint Pierre de Tarantaise pour Alexandre.

Le pape Alexandre étant informé du zèle avec lequel . Pierre, archevêque de Tarantaise, s'étoit déclaré contre es schismatiques, le fit venir auprès de lui. Mais avant que le passer outre, il faut reprendre la suite des actions du saint prélat. Affligé & épouvanté de la vénération que lui attiroit la multitude de ses miracles, il se retira secrétement & de nuit avec un seul compagnon, par des chemins difficiles & des lieux inaccessibles; & après avoir changé plusieurs fois de guides, il arriva seul dans un monastère de l'ordre de Cîteaux en Allemagne, où il étoit inconnu, n'entendoit point la langue & n'étoit point entendu. Il y fut reçu comme un simple moine, & y goûta quelque temps le repos qu'il désiroit. Cependant ses domestiques & son peuple, ne sachant ce qu'il étoit devenu, étoient dans une extrême affliction: on le cherchoit de tous côtés; & enfin un jeune homme qu'il avoit élevé dès l'enfance, étant arrivé au monastère où il s'étoit caché, le vit sortir entre les frères qui alloient au travail, & l'ayant reconnu l'arrêta avec un grand cri. Les moines, apprenant qui il étoit, furent dans un étrange étonnement; toute la communauté se jeta à ses pieds, & lui demanda pardon de ne lui avoir pas rendu le respect qui lui étoit dû: tous fondoient en larmes, & lui particulièrement de ne pouvoir plus jouir de la douceur de sa retraite. La nouvelle de cette merveille se répandit dans tout le pays, l'humble prélat fut contraint de retourner à son troupeau désolé. A son retour il éteignit des inimitiés implacables & invétérées; il réconcilia des seigneurs, & termina des guerres qui ruinoient le pays. Il fit encore un grand nombre de miracles.

Sup. l. LXVIII. n. 73. Vita, c. 3. Boll. to. 13. p. 329.

Le schisme ayant éclaté, comme il étoit dans les terres de l'empire, il fut presque le seul archevêque qui soutint le bon parti. Il y ramena même plusieurs schismatiques, allant dans les provinces voisines, & prêchant avec une

AN. 1161. grande liberté. L'empereur le respectoit, tandis qu'il persécutoit les autres catholiques ; & comme les autres schismatiques lui en faisoient des reproches, & lui disoient que c'étoit ruiner sa propre cause, il leur dit : si je résiste aux hommes qui le méritent, voulez-vous que je m'oppose aussi à Dieu ? Hebert, archevêque de Besançon, étoit en ces quartiers-là le plus ardent des schismatiques. L'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, & l'exhorta à cesser la persécution contre les catholiques, principalement les religieux ; & comme le peuple de la ville & des lieux voisins vint en foule honorer le saint prélat, il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertît l'archevêque Hebert, ou qu'il en délivrât l'église ; ils prièrent, & Hebert mourut quatre ou cinq jours après.

Saint Pierre de Tarantaise étant donc appelé par le pape Alexandre, consoloit les catholiques dans la Toscane & le reste de l'Italie, & confondoit les schismatiques, prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étoient du parti ; car il étoit écouté du peuple avec une dévotion merveilleuse, & soutenoit ses discours par des miracles. Le pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, & il n'y eut point alors d'évêque si admiré, si respecté, si chéri de l'église Romaine : personne en cette cour n'attendoit de lui des libéralités ; elles n'étoient que pour les pauvres. Il y eut toutefois un seigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avoit & de son petit équipage ; mais comme il couroit après, son cheval tomba & se rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même ; il suivit le saint prélat, se jeta à ses pieds, & lui demanda pardon, attribuant à sa bonté de ce qu'il n'étoit pas péri lui-même au lieu de son cheval.

Tout l'ordre de Cîteaux, dont étoit saint Pierre de Tarantaise, s'étoit déclaré comme lui pour le pape Alexandre. Cet ordre avoit alors plusieurs évêques, plus de sept cents abbés, & une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au pape : de quoi l'empereur irrité, publia une ordonnance, que tous les Cisterciens qui étoient dans son royaume en sortissent, ou reconnussent le pape Victor. Ce qui obligea plusieurs abbés avec leurs communautés de se réfugier en France. L'autorité des Chartreux fut aussi de très-grand poids contre les schisma-

Helm. I. Chr. Slau. c. 91.

Vita S. Anthelmi, c 15. Sur. 16. Jun.

es. Cet ordre fut le premier qui reconnut Alexandre, l se déclara principalement par les soins de deux de ses gieux Anthelme & Geoffroi. Ils travaillèrent si utilement, : les prieurs & les autres moines de leur institut, après oir long-temps hésité, promirent obéissance au pape exandre ; & ils affermirent dans le bon parti plusieurs ẻlats. L'empereur l'ayant su, prit Anthelme en aversion, le fit excommunier.

AN. 1161.

LIV. Concile de Toulouse. *Guill. Neub. II. c. 9. To. x. p. 1406.*

Le roi de France & le roi d'Angleterre ayant fait la paix, emblèrent des deux royaumes un grand concile pour y connoître le pape Alexandre plus solennellement que dans assemblées qu'ils avoient faites chacun de leur côté, à auvais, à Neufmarché & à Londres. Ce concile se tint à oulouse en 1161. Il s'y trouva cent prélats, tant évê- ies qu'abbés ; les deux rois y étoient en personne avec usieurs seigneurs ; il y avoit des envoyés de l'empereur ideric & du roi d'Espagne, & des légats des deux papes. e la part d'Alexandre trois cardinaux, Henri de Pise, an de Naples, & Guillaume de Pavie ; de la part d'Oc- vien Gui de Crême & Jean de saint Martin, les seuls rdinaux qui lui restassent : car Igmar, évêque de Tus- lum, qui l'avoit sacré, étoit mort.

Nous apprenons le détail de ce concile par une lettre e Fastrede, second abbé de Clairvaux, à Omnibon, évê- ue de Vérone, qui l'avoit prié de l'en instruire. Fastrede parle ainsi : après plusieurs exhortations aux rois & aux igneurs, qui différoient de suivre la vérité par crainte u par affection pour l'empereur : après plusieurs conseils ue nous avons tenus avec des archevêques, des évêques : des personnes de piété, qui parloient tous les jours aux ois : après plusieurs prières accompagnées de larmes ré- andues devant Dieu, principalement dans notre ordre, orsqu'il n'y avoit presque plus d'espérance : enfin deux ardinaux, qu'Octavien avoit seuls auprès de lui, sont ve- nus en grande pompe, accompagnés des gens de l'empe- eur, au jour & au lieu que les rois de France & d'Angle- erre leur avoient marqué, avec toute leur église. Les car- dinaux ont été ouis les premiers, les autres leur ont répon- du ; & on a reconnu par leurs réponses, par des témoins présens & sans reproche, & par les propres paroles des schismatiques, à qui Dieu par un miracle visible faisoit dire la vérité : que l'élection d'Octavien étoit nulle ; qu'il s'étoit

AN. 1161. lui-même revêtu de la chape, qu'il s'étoit mis dans la chaire pontificale par le secours des laïques, comme je l'ai ouï dire publiquement à Gui de Crême: qu'Octavien, excommunié depuis huit jours, a été sacré par l'évêque de Tusculum & celui de Férentine excommuniés avec lui ; & par celui de Melfe déjà condamné & déposé pour ses crimes notoires, dont le roi d'Angleterre & ses évêques, & les gens mêmes du pays, ont rendu témoignage.

Au contraire, il a été prouvé qu'Alexandre a été élu par tous les autres cardinaux qui étoient présens ; & que sans sa suite & sa résistance, & la violence de Jean & de Gui de Crême, il auroit été solennellement revêtu de la chape, ce qui fut depuis achevé en temps & lieu. Il a été aussi prouvé que, long-temps avant le concile de Pavie, l'empereur avoit reconnu Octavien pour pape par ses envoyés & ses lettres bullées d'or. Quant à ce qu'ils ont écrit, qu'au concile de Pavie il y avoit cent cinquante-trois évêques, il n'y en avoit que quarante-quatre ; & sur ce que l'empereur leur déclara, qu'étant laïque il ne lui appartenoit pas de juger l'église Romaine, ni d'examiner l'élection des papes: tous ces évêques, avec le cardinal Guillaume de Pavie qui étoit alors neutre, après avoir long-temps délibéré, résolurent, à cause de leur petit nombre, de ne recevoir ni l'un ni l'autre pape, jusqu'à ce que l'on assemblât un concile général au moins de plusieurs royaumes, ou que l'on vît plus clairement lequel seroit reçu par la plus grande & la plus saine partie de l'église. Ils résolurent aussi de donner ce conseil à l'empereur; mais il ne l'approuva pas: au contraire les prenant en particulier, il contraignit ceux qu'il put, par menaces & par prières, à recevoir Octavien. Toutefois il n'y en avoit que vingt; les vingt-quatre autres n'y étoient plus, même l'évêque de Pavie, quoique la chose se passât dans sa ville. C'est ce que témoignoit le cardinal Guillaume. Ainsi par l'avis commun des deux rois & de toute leur église, on a rejeté le schismatique Octavien & reçu le pape Alexandre. L'archevêque de Trèves demeure dans l'unité; quelques-uns de ceux qui avoient suivi Octavien reviennent. Nous-mêmes, à la prière des Chartreux, nous avons intercédé pour l'évêque de Grenoble leur évêque. Telle est la lettre de l'abbé Fastrede à l'évêque de Vérone, touchant le concile de Toulouse.

Cependant l'antipape Victor avoit indiqué un concile à ·ie, puis à Crémone, & le tint enfin à Lodi, suivant la onté de l'empereur qui étoit présent. Ce concile commen- e jour de S. Gervais, dix-neuvième de Juin 1161. L'em- eur y assista avec les seigneurs de sa cour & le duc de hême. Il y eut grand nombre d'évêques, dont les deux miers étoient Pelegrin, patriarche d'Aquilée, Gui de ındrate, élu archevêque de Ravenne : il y eut aussi grand mbre d'abbés, de prieurs, de prévôts & d'autres ecclé- stiques. Ils confirmèrent tout d'une voix l'élection de Vic- ·, comme on avoit fait l'année précédente au concile de vie. En celui-ci on lut des lettres des rois de Danemarck, Norvége & de Hongrie, de six archevêques, de vingt êques, de quantité d'abbés, même de l'ordre de Cîteaux, i tous reconnoissoient Victor pour pape, & promettoient ratifier tout ce qu'il ordonneroit en ce concile. On y ex- mmunia Hubert, archevêque de Milan, attaché au pape exandre, qu'il alla trouver à Gènes & le suivit en France nnée suivante. On excommunia aussi les consuls de Milan, ı défendoient la ville contre l'empereur, car il l'assiégeoit ›rs : on excommunia les évêques de Plaisance & de Bresse, les consuls de ces deux villes : on déposa l'évêque de Bou- gne, & on suspendit celui de Padoue jusqu'au premier jour Août. Le concile de Lodi dura jusqu'au jour de S. Jacques ngt-cinquième de Juillet.

An. 1161. LV. Concile de Lodi. Tom. x. p. 1409. ex Otto. Mor. p. 834.

Ital. Sac. t. 4. p. 210.

On y excommunia aussi ceux qui l'année précédente ·oient tué Arnold, archevêque de Mayence, & leurs ımplices. Ce prélat avoit succédé à l'archevêque Hen- , déposé par deux légats en 1154; mais plusieurs le ·gretoient & croyoient sa déposition injuste. Arnold ıtif de Mayence, avoit aussi ses partisans, & cette di- ision produisit une guerre civile & de fréquentes sé- ıtions. Des laïques du parti d'Arnold s'emparèrent de ı grande église, & empêchoient l'entrée aux ecclésiasti- ues du parti opposé : car l'archevêque s'étoit attiré la aine d'une grande partie de son clergé, jusques-là qu'en 159, ils entrèrent à main armée dans son synode pour 'en chasser; mais ils furent repoussés par des comtes, & 'archevêque alla en Lombardie porter ses plaintes à l'empe- 'eur. Quand il fut revenu du concile de Pavie, ses ennemis inrent un concile, où ils résolurent sa mort; & quoiqu'il :n eût reçu avis, il le méprisa. Enfin le jour de la saint Jean,

Sup. l. LXIX. n. 64. Chr. Corad. Christ. ap. Serrarr.

Dodech. ch. 9.

vingt-quatrième de Juin 1160, ils vinrent l'attaquer dans le monastère de saint Jacques où il s'étoit logé, & commencèrent à y mettre le feu. Il leur parla de la tour de l'église sans les pouvoir apaiser, & voyant qu'ils avoient permis aux moines de sortir, il essaya de se sauver habillé en moine : mais il fut reconnu & massacré de plusieurs coups. On le dépouilla, & son corps demeura trois jours sans sépulture, exposé à toutes les insultes de la populace. Ainsi finit l'archevèque Arnold, après avoir occupé sept ans le siége de Mayence.

AN. 1161.

Dodech.1160. &c.

Les auteurs de sa mort, craignant qu'elle ne fût vengée, forcèrent le clergé d'élire à sa place Rodolphe, fils du duc de Zeringuen, dont ils espéroient de la protection ; mais en même temps Conrad, comte Palatin, fit élire Christien, comte de Buche en Turinge. Rodolphe alla en Lombardie avec de grands présens, demander l'investiture à l'empereur, qui le refusa avec mépris. Il ne s'arrêta pas même pour lors à l'élection de Christien ; mais ayant auprès de lui les premiers de l'église de Mayence, il fit élire Conrad de Vitelspach, frère d'Otton, comte Palatin de Bavière

LXI. Translation des trois rois.

Epist. Frid. to. 5. Spicil. p. 568. Ep. Burch. ap. Freh. p. 236.

L'empereur Frideric, après avoir tenu Milan assiégé tout l'hiver, le prit enfin par famine, & le réduisit à se rendre à discrétion le premier jour de Mars 1162. Les habitans vinrent le trouver à Lodi, ayant des épées nues au cou & des croix à la main pour demander miséricorde : il leur donna la vie ; mais non content de faire combler les fossés & abattre les murailles, il fit ruiner la ville entièrement, & détruire jusqu'aux églises qu'il avoit d'abord épargnées. Il y en avoit entre autres une dédiée à saint Eustorge, ancien évêque de Milan, honoré le dix-huitième de Septembre, où l'on prétendit avoir trouvé les corps des trois mages qui vinrent à Bethléem adorer Jesus-Christ enfant, & que l'on croyoit dès-lors avoir été des rois. On ne voit point comment ces corps étoient venus à Milan, & il n'en est fait aucune mention jusqu'à cette découverte ; mais quoi qu'il en soit, l'empereur Frideric les donna à Rainold archevêque de Cologne, son chancelier, qui l'accompagnoit à cette guerre, & avoit grand crédit auprès de lui. L'archevêque en donna avis à son clergé & à son peuple, par une lettre où il marque qu'il leur porte aussi les corps de saint Nabord & de saint Felix, martyrs de Milan, que l'église honore le douzième de Juillet. On célèbre à Cologne, le vingt-troisième du même

Boll. to. 1. Maj. Ep. p. 8.

mois, cette translation des trois rois, qui y ont toujours été honorés depuis. On leur a même donné les noms de Gaspar, Balthasar & Melchior; & Pierre Comestor, qui écrivoit vers le même temps, rapporte ces noms dans son histoire scolastique, comme étant les noms latins des mages, & y en joint d'autres, qu'il dit être leurs noms grecs & leurs noms hébreux. La prise de Milan haussa extrêmement le courage à l'empereur Frideric, & répandit la terreur de son nom par toute la terre.

AN. 1162. To. x. conc. p. 1186. Hist. Evang. c. 8.

Helm. Chr. Slau. 1. c. 91.

LVII. Le pape Alexandre en France. Act. ap. Bar. an. 1162.

Dès l'année précédente 1161, qui étoit la seconde du pontificat d'Alexandre, il revint à Rome; mais il ne put y demeurer long-temps en repos, à cause des schismatiques : car la famille d'Octavien y étoit puissante, & l'empereur en le protégeant vouloit s'attirer les Romains. Alexandre donc, cédant aux prières du peuple, retourna en Campanie sous la protection du roi de Sicile; & comme les Allemands occupoient la plus grande partie du patrimoine de saint Pierre, il résolut de passer en France par mer. Joint que les schismatiques étoient maîtres des chemins, ensorte que ceux qui alloient trouver Alexandre s'exposoient à être pris, dépouillés & emprisonnés, & qu'il ne pouvoit demeurer en Italie avec dignité. Ainsi, ayant établi pour vicaire à Rome Jules, cardinal évêque de Preneste, & réglé la conduite de l'église, il se rendit avec les cardinaux à Terracine, où il trouva quatre galères du roi de Sicile bien préparées. S'y étant embarqué avec toute sa suite, il arriva à Gènes le jour de sainte Agnès, vingt-unième de Janvier 1162. Il y fut reçu & traité avec honneur, contre la défense de l'empereur Frideric, & en sortit le dimanche de la passion, qui étoit le vingt-cinquième de Mars. Le samedi suivant il fut obligé par la tempête de s'arrêter dans une île, où il célébra la fête de Pâque; & le mercredi onzième d'Avril il arriva à Maguelone. Mais parce que cette ville, située dans une île, étoit trop petite pour recevoir les survenans, & que le pape étoit attendu hors de l'île avec impatience par une grande multitude de prélats, il crut à propos de passer à Montpellier, ville voisine & dès-lors très-peuplée.

Il y entra sur un cheval blanc, & revêtu des ornemens pontificaux, mais à peine put-il monter à cheval, tant étoit grande la foule de ceux qui s'empressoient à lui baiser les pieds. Le seigneur de Montpellier vint au-devant avec les barons

AN. 1161.

du pays, & lui servit d'écuyer pendant mille pas. Le pape entra dans la ville en procession; & avec la noblesse qui venoit à ses pieds, se présenta un seigneur Sarrasin, bien accompagné, qui se mit aussi à genoux, lui baisa les pieds & l'adora comme si ç'eût été le Dieu des chrétiens. Puis parlant par interprète, il le harangua en sa langue au nom du roi son maître; à quoi le pape répondit avec bonté, rendit beaucoup d'honneur à l'ambassadeur, & le fit asseoir à ses pieds entre les personnes de distinction. Tous les assistans le regardoient avec étonnement, & se disoient l'un à l'autre cette parole du Pseaume: tous les rois de la terre l'adoreront: toutes les nations lui seront soumises. Le comte de S. Gilles & la vicomtesse de Narbonne se rendirent aussi auprès du pape.

Ps. xxi. 11.

Alex. ep. 32. p. 1313. To. x. conc. p. 1410.

Quatre archevêques se trouvèrent à Montpellier, savoir ceux de Sens, de Tours, d'Aix & de Narbonne; & ce dernier y fut sacré de la main du pape. Il s'y trouva aussi six évêques: savoir, ceux d'Auxerre, de S. Malo, de Nevers, de Terouane, de Maguelone & de Toulon. Avec ces dix prélats, Alexandre réitéra publiquement l'excommunication contre Octavien & ses complices le jour de l'Ascension, qui étoit le dix-septième de Mai. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre à Omnibon évêque de Vérone, datée du même jour, où il ajoute: nous attendons les cardinaux Henri & Guillaume, nos légats, avec les évêques d'Evreux & de Bayeux envoyés du roi d'Angleterre, & les archevêques de Bourges & de Reims; espérant que Dieu rendra bientôt la paix à son église.

Ib. p. 1367.

Duchesne, to. 4. p. 416. c. 424.

Dès que le roi Louis le Jeune eut appris que le pape Alexandre étoit arrivé à Montpellier, il lui envoya Thibaut, abbé de S. Germain-des-Prés, & un de ses clercs; mais le pape les reçut froidement. De quoi le roi irrité se repentit d'avoir reconnu Alexandre, & le manda par Manassès évêque d'Orléans, à Henri comte de Troyes, qui alloit trouver l'empereur Frideric. Quelque temps après le pape envoya au roi Louis, Henri archevêque de Reims, frère de ce prince, avec les évêques de Langres & de Senlis, & l'abbé de Grandselve de l'ordre de Cîteaux, comme il paroît par ses lettres du dernier jour d'Avril.

App. 2. ep. 33. 37.

LVIII. S. Thomas archevêque de Cantorberi.

Ce fut aussi à Montpellier que le pape Alexandre reçut les députés de Thomas, nouvel archevêque de Cantorberi, qui lui

ui envoya demander le pallium. Il y avoit plus d'un an ue l'archevêque Thibaut étoit mort après une longue maladie. Il avoit résolu quelque temps auparavant d'abolir outes les mauvaises coutumes qui s'étoient introduites de on temps dans son archevêché, & avoit déjà ôté une seonde aide que l'archidiacre avoit imposée sur les églises. e voyant près de sa fin, il écrivit au roi qui étoit absent, our lui donner sa bénédiction, & lui recommander l'église de Cantorberi & le choix d'un digne successeur. Il le rie aussi de confirmer ce testament par lettres patentes, & tenir la main à l'exécution. Par son testamenr il laisse aux auvres le reste de ses meubles, promet quarante jours d'indulgence à ceux qui en procureront l'exécution; & menace 'anathème les officiers du roi, s'ils touchent aux biens des noines de Cantorberi. L'archevêque Thibaut mourut le nardi de Pâque, dix-huitième d'Avril 1161, après avoir enu vingt-deux ans & trois mois le siége de Cantorberi, ui vaqua treize mois.

AN. 1162.

Ap. Jo Sarisb. epist. 49.

epist. 54.

epist. 57.

Chron. Gervas 1161.

Sup. liv. LXVIII *n.* 51.

Vita S. Th. c. 6.

Sitôt que la nouvelle de cette mort eut été portée au oi, toute la cour jeta les yeux sur le chancelier Thomas Bequet, qui étoit aussi archidiacre de Cantorberi. e peuple en faisoit le même jugement; car Thomas toit le premier ministre & la seconde personne du roaume, d'une grande capacité, & d'une noblesse de courage qui le faisoit admirer de tout le monde. Le roi fora aussi le dessein de le placer sur le siége de Cantorbe-; mais il le dissimula pour un temps: seulement il lui laisla garde de cette église suivant l'usage, qui donnoit u chancelier le soin des évêchés & des abbayes pendant vacance. Le roi, qui étoit en Normandie, envoya le hancelier en Angleterre pour quelques affaires du royaue; & comme il vint à Falaise prendre congé, le roi le ra à part, & lui dit: vous ne savez pas bien encore le ujet de votre voyage; je veux que vous soyez archevêue de Cantorberi. Le chancelier lui montra en souriant habit qu'il portoit, & qui étoit peu ecclésiastique, & ui dit: vous voulez mettre un homme bien édifiant sur ce rand siége & à la tête de ces moines si réguliers. Saez que, si cela arrive, vous m'ôterez bientôt votre amié, & elle se changera en une haine mortelle. Vous deanderez de moi des choses, & vous faites déjà sur l'église des entreprises que je ne pourrai souffrir; les en-

An. 1162. vieux en profiteront, & mettront entre nous une divifion éternelle.

Le roi demeura ferme dans fon deffein, & donna ordre de le déclarer aux moines de Cantorberi & au clergé d'Angleterre. Thomas réfifta queque temps, mais il céda au confeil de fes amis & aux inftances preffantes du cardinal Henri de Pife, légat du pape. Quand il fut arrivé en Angleterre, les moines de l'églife métropolitaine s'affemblèrent, fuivant la volonté du roi, avec quelques évêques, pour procéder à l'élection. Les avis furent partagés; les uns difoient qu'un prélat chéri du roi procureroit la paix entre le royaume & le facerdoce; les autres foutenoient que cette faveur nuiroit à l'églife, & que fous un archevêque tiré de la cour, les officiers du roi la pilleroient plus librement. Ils ajoutoient, qu'il étoit abfurde & contre les règles de donner pour chef à ce vénérable monaftère, & à toute l'églife anglicane, un homme plus laïque qu'eccléfiaftique, un chaffeur & un courtifan plein de fafte. Il fut élu toutefois fuivant l'intention du roi par les évêques de la province & les moines de Cantorberi affemblés à Oueftminfter, près de Londres. Il y avoit cinq ans qu'il étoit chancelier, & il étoit en la quarante-quatrième année de fon âge.

Auffitôt il fut préfenté au jeune roi Henri dont il avoit été précepteur, qui étoit préfent à l'affemblée, & qui donna fon confentement à l'élection au nom du roi fon père. Thomas fut auffi déclaré, de la part du roi, libre de tous les engagemens de la cour. Il partit enfuite de Londres pour

c. 8. aller à Cantorberi être facré fuivant la coutume. Prefque toutes les perfonnes confidérables du royaume s'y rendirent, le clergé par devoir, les feigneurs pour faire leur cour au roi & au nouvel archevêque. Il fut premièrement ordonné prêtre le famedi d'après la Pentecôte, fecond jour de Juin 1162; & le lendemain, dimanche de l'octave, il fut facré évêque avec grande folennité, par Henri évêque de Vincheftre, en préfence du jeune roi. A ce facre fe trouvèrent quatorze évêques fuffragans de Cantorberi, enforte que le nouvel archevêque étoit le quinzième. Auffitôt il envoya des députés au pape qui étoit à Montpellier, pour demander le pallium, qu'ils obtinrent plus facilement &

Gervaf. p. plus promptement qu'à l'ordinaire. Ainfi Thomas l'ayant reçu, d'évêque devint archevêque. Ce font les paroles

lebert, un des auteurs de sa vie. En mémoire de son sa-
, Thomas institua de célébrer au jour de l'octave de la
ntecôte la fête de la sainte Trinité, qui n'étoit pas en-
établie par toute l'église.

AN. 1162.

LIX. Commencemens de S. Thomas de Cantorberi.

Thomas Bequet fut le premier Anglois qui occupa le sié-
de Cantorberi depuis la conquête des Normands. Il na-
it à Londres l'an 1117, le vingt-unième de Décembre,
ır de l'apôtre saint Thomas dont on lui donna le nom.
1 père & ses ancêtres étoient bourgeois de Londres, &
ne fortune médiocre, comme il le reconnoissoit lui-mê-
. Sa mère l'éleva dans la crainte de Dieu, & lui recom-
nda la dévotion à la sainte Vierge. Il étudia première-
nt à Oxford, puis à Paris, où il apprit avec les sciences
langue Françoise qui étoit alors celle de la cour d'An-
terre. Comme il étoit bien fait, de belle taille & d'un
rit excellent, ses amis le firent connoître à l'archevêque
ibaut qui le retint auprès de lui, le mit de son conseil,
l'envoya plusieurs fois à Rome pour les affaires de l'é-
se, qu'il y conduisit avec succès : & pour s'en rendre
ıs capable, il étudia quelque temps le droit civil à Bou-
gne. Roger, archidiacre de Cantorberi, ayant été élevé
archevêché d'Yorck en 1154, l'archevêque Thibaut
nna son archidiaconé à Thomas Bequet, qui le possé-
avec la prévôté de Beverlei, plusieurs cures & quel-
s prébendes. Ensuite le roi Henri II étant venu à la
ıronne, l'archevêque Thibaut, pour retenir ce jeune
peu affectionné aux intérêts de l'église, & réprimer les
reprises de ses officiers, fit ensorte qu'il prit pour son
ncelier l'archidiacre Thomas. En cette place il s'appli-
. à gagner les bonnes grâces du roi par toutes sortes
complaisances : il chassoit avec lui, il se conformoit à
heures pour le repas & pour le sommeil; sa table étoit
gnifique, ses meubles somptueux; il étoit entouré d'une
sse cour, & cherchoit à se faire estimer des gens du
nde. Toutefois au milieu des délices & de la vanité,
e conserva toujours pur à l'égard des femmes. Il eut
ucoup à souffrir de la part des courtisans; ensorte qu'il
oit souvent avec larmes à l'archevêque & à ses amis,
il ne souhaitoit rien plus que de pouvoir sortir de la
ır sans se déshonorer. Cependant il gagnoit de plus en
s la confiance du roi par ses grands services; entre au-
s, par la négociation du mariage entre les enfans des

Vita quadri-part. liv. 1. *c.* 1.
Coll. Lup. l. 1. *cap.* 108.
Vita, *c.* 2.
1. *ep.* 108.
Vita, *c.* 3.
c. 4.
c. 5.

AN. 1161. deux rois de France & d'Angleterre, qui fit revenir au dernier Gisors & quatre autres places importantes. Enfin ce prince lui confia l'éducation du jeune roi Henri, son fils & son héritier présomptif. Tel étoit Thomas Bequet quand il fut élevé sur le siége de Cantorberi.

Mais sitôt qu'il fut élu, il fit de sérieuses réflexions sur la sainteté de l'état où il alloit s'engager; il résolut de changer de vie, & allant de Londres à Cantorberi pour son sacre, il dit à Hebert un de ses clercs, homme de grand mérite : je veux que vous me disiez désormais ce que l'on dira de moi. Car il m'arrivera comme aux autres, principalement aux grands, dont on dit bien des choses qui ne viennent jamais à leur connoissance. Avertissez-moi aussi des fautes que vous me verrez faire, puisque quatre yeux voient plus que deux. Quand il eut reçu

c. 9. l'onction sacrée, il devint un autre homme, il se convertit entièrement, & commença par se revêtir de l'habit monastique, avec un rude cilice par-dessous; mais par-dessus il portoit un habit propre & convenable à sa dignité.

LX. Conférence à S. Jean de Laune. *Acta ap. Bar. Duchesne, t. 4. p. 579. ep. 47.*

A la fin du mois de Juin 1162, le pape Alexandre partit de Montpellier; & passant par Alais, Mende & le Pui, il arriva à Clermont en Auvergne le quatorzième d'Août, veille de l'Assomption de la sainte Vierge. Mais sitôt que l'empereur Frideric apprit qu'Alexandre venoit en France, il écrivit à Hugues de Champfleuri, évêque de Soissons & chancelier de France, en ces termes : nous avons appris certainement que Roland, ci-devant chancelier, à qui nos serviteurs ne laissent pas de retraite au tour de Rome, s'est exposé à la mer avec ses sectateurs, pour entrer en France, l'infecter de son schisme, & la dépouiller; car étant accablé de dettes, il lui faut plus de vingt mille livres pour satisfaire ses créanciers. Nous vous prions donc de conseiller au roi de ne recevoir en aucune manière ce schismatique, notre ennemi mortel & de l'empire, ni aucun de ses cardinaux & ses nonces; car il en pourroit naître entre le roi & nous une inimitié que nous n'apaiserions pas facilement.

Hist. Vizeliac. Duchesne, t. 4. p. 414.

Cependant Henri, comte de Champagne, & gendre du roi Louis, reçut la lettre que ce prince lui avoit fait écrire par Manassès, évêque d'Orléans, où il témoignoit se repentir d'avoir reconnu le pape Alexandre. Le comte, em-

'assant avec joie cette occasion de faire sa cour à l'em-
ereur, lui conseilla de proposer au roi une conférence,
ù se trouveroient les seigneurs & les prélats de France
: d'Allemagne, ajoutant avec serment: je vous promets
ie le roi s'en tiendra à ce que je lui conseillerai, quand
i aura examiné devant lui l'élection des deux papes. Le
:u de la conférence fut marqué à saint Jean de Laune,
etite ville de Bourgogne sur la Saone, & alors frontière
: la France; & le jour, la décollation de saint Jean, vingt-
euvième d'Août. Le roi, homme simple, & qui se fioit
ı comte, consentit à la proposition, croyant procurer
paix de l'église; & le comte retourna trouver l'empe-
ur qui étoit en Lombardie, & lui promit avec serment
: la part du roi l'accomplissement du projet. Le bruit de
tte conférence s'étant répandu dans les villes d'Italie,
it les catholiques dans une grande consternation. En y
lant, le roi Louis se rencontra avec le pape Alexandre
Souvigni, prieuré de Clugni, & le pria de venir au ren-
z-vous: ou, s'il ne vouloit pas se trouver en présence
l'empereur, qu'il vînt jusqu'à Vergi, qui étoit un châ-
ıu imprenable, lui promettant de le mener & ramener
sureté. Et comme le pape ne pouvoit s'y résoudre,
aignant les artifices de l'empereur, le roi lui dit: il est
'ange que l'on évite le jugement quand on est sûr de
justice de sa cause; & continua son chemin pour
conférence. Le pape se retira au monastère de Dol,
st-à-dire du Bourg-Dieu, près de Château-Roux
Berri, où il se croyoit plus en sureté comme étant en
uitaine.

Acta Alex.

Le roi de France ne savoit point encore les conditions
traité que le comte de Champagne avoit fait de sa part
ec l'empereur. Quand il fut arrivé à Dijon, le comte le
it trouver & lui dit: j'ai lié cette conférence pour votre
nneur & l'utilité de votre royaume, afin que l'on exa-
ne le droit des deux papes. Si l'élection de Roland se
uve la meilleure, l'empereur se mettra à ses pieds; si
st celle d'Octavien, vous le reconnoîtrez pour pape: si
n des deux manque de se trouver à la conférence, on l'a-
ndonnera & on reconnoîtra son compétiteur. Si votre ma-
té ne veut pas s'en tenir au jugement de l'assemblée, j'ai
omis par serment de passer sous l'obéissance de l'empereur,
de tenir désormais de lui tout ce que je tiens de vous en

AN. 1162. fief. Le roi ſurpris lui dit: j'admire comment vous avez oſé faire à mon inſçu un tel traité avec l'empereur. Le comte répondit: vous m'en avez donné le pouvoir par l'évêque d'Orléans; & il montra la lettre par laquelle le roi, indigné de ce qu'Alexandre avoit mal reçu ſes envoyés, ordonnoit au comte de lier la conférence, promettant de s'en tenir à tout ce qu'il auroit réſolu.

L'empereur étoit à Dole, qui étoit la frontière de ſes états; & les François ſachant qu'Octavien n'étoit pas avec lui, ſe réjouiſſoient de ſon abſence : mais les Allemands le firent promptement venir, & l'empereur le prenant avec lui le mena juſqu'au milieu du pont de ſaint Jean de Laune; puis il ſe retira auſſitôt comme ayant ſatisfait à ſa promeſſe. Le roi ſe rendit de ſon côté au lieu de la conférence; & envoya Joce archevêque de Tours, Maurice évêque de Paris, & Guillaume abbé de Vezelai, avec d'autres ſeigneurs, vers les députés de l'empereur, qui attendoient au même lieu la réponſe du roi, & avoient avec eux le comte de Champagne entièrement favorable à l'antipape Victor. Les députés du roi demandèrent un délai, attendu qu'il n'avoit appris que la veille les conditions du traité, & qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être décidée à la hâte; mais les députés de l'empereur refusèrent le délai, & le roi s'en retourna à Dijon. Les cardinaux, que le pape avoit envoyés, retournèrent à Vezelai, comptant la conférence pour rompue. Le lendemain de grand matin le comte de Champagne vint à Dijon trouver le duc de Bourgogne, & lui dit: je ne puis éviter de me donner à l'empereur, puiſque le roi n'a pas accompli ſa parole; & toutefois pour l'amour du roi j'ai obtenu de l'empereur un délai de trois ſemaines; à condition que le roi viendra au jour nommé, amenant le pape Alexandre, & exécutera ce qui ſera décidé : ſous peine de ſe rendre lui-même priſonnier de l'empereur à Beſançon. Le roi ne put s'en défendre : il le promit, quoiqu'à ſon grand regret, & donna pour ôtages le duc de Bourgogne, le comte de Flandre & le comte de Nevers. Cette nouvelle alarma fort tout l'ordre eccléſiaſtique, & ils prioient Dieu d'avoir pitié de ſon égliſe.

Le roi retourna donc à ſaint Jean de Laune, mais l'empereur n'y vint point: il ſe contenta d'y envoyer Rainold ſon chancelier, archevêque de Cologne, le principal appui

du schisme. On répéta les propositions que le comte de Champagne avoit faites au roi de la part de l'empereur : mais l'archevêque de Cologne soutint que l'empereur n'avoit point dit ce qu'on lui faisoit dire ; & qu'il ne feroit part à personne du droit de juger l'église romaine, qui lui appartenoit en particulier. Le roi, ravi de trouver l'occasion de dégager sa parole, demanda au comte si les conditions du traité étoient telles qu'il les avoit rapportées. Il le soutint, & le roi ajouta : vous voyez que l'empereur n'est point ici, comme il y devoit être suivant votre promesse : vous êtes aussi témoin que ses envoyés changent les conditions du traité. Je suis donc quitte de ma parole. Le comte en convint : tous les seigneurs & les prélats qui étoient présens le déclarèrent aussi ; & le roi, piquant un cheval vigoureux qu'il montoit, s'en retourna promptement. Les Allemands confus le suivirent & le prièrent de revenir, disant que l'empereur étoit prêt d'exécuter ce que le comte avoit promis : mais le roi, trop heureux d'avoir évité ce péril, dit qu'il avoit fait ce qui dépendoit de lui : ainsi l'assemblée se sépara.

An. 1162.

LXI. Voyage de Valdemar, roi de Danemarck, en Allemagne. *Helm. Chr. Slau. l. 1. c. 91. Saxo. l. 14. p. 170. edit. 1576.*

L'empereur avoit appelé à cette conférence les rois de Danemarck, de Bohême & de Hongrie, assurant que les deux papes s'y trouveroient, & que l'on y finiroit le schisme. Le roi de Danemarck étoit Valdemar, fils du martyr saint Canut, qui ayant reçu un légat de la part de l'antipape Octavien, & voulant connoître la vérité de son droit, envoya à l'empereur Frideric son secrétaire Raoul, Anglois de naissance. L'empereur le reçut avec de grandes démonstrations de respect, & Octavien lui fit encore plus d'honneur, jusqu'à lui donner un prêtre pour réciter l'office avec lui, & lui accorder la faculté de porter un anneau comme les évêques en celébrant la messe. L'empereur dit à Raoul que l'affaire du schisme avoit été jugée au concile de Pavie, & que pour la terminer il vouloit assembler tous les rois, puisque c'étoit un intérêt commun : qu'il désiroit sur-tout d'en conférer avec le roi de Danemarck dont il connoissoit la sagesse; & que pour le récompenser de la peine d'un si grand voyage, il lui donneroit une province d'Italie, avec le gouvernement de tout le pays des Sclaves.

Raoul étant de retour, & gagné par les flatteries de l'empereur & de l'antipape, publioit hautement leur affection

AN. 1162.

pour le roi ſon maître; & ce prince, moins pour l'intérêt de la religion, que par la curioſité de voir les pays étrangers, réſolut d'aller trouver l'empereur. Cependant Bernard, légat d'Octavien en Danemarck, s'efforçoit de gagner les évêques; & comme il en trouvoit peu qui le reçuſſent favorablement, il indiqua un concile: mais il fut peu nombreux, & lui attira plus de mépris que de conſidération. Le roi Valdemar l'ayant laiſſé à Sleſvic, découvrit ſon deſſein d'aller en Allemagne à Abſalom évêque de Roſchild, ſon frère de lait, qu'il avoit fait élire pour remplir ce ſiége en 1158. Ce prélat n'étoit pas moins recommandable par ſa prudence & ſa valeur, que par ſes vertus chrétiennes; & avoit étendu la religion chez les Rugiens & les autres Sclaves, autant par les armes que par la prédication. Il fit ce qu'il put pour détourner le roi Valdemar du voyage d'Allemagne, & n'ayant pu le perſuader, il ne laiſſa pas de l'y ſuivre. Mais quand ils furent arrivés à la cour de l'empereur qui étoit à Metz, le roi s'aperçut bien qu'il s'étoit engagé témérairement. Car l'empereur lui fit des reproches qu'il étoit venu bien tard; & prétendit qu'il devoit lui faire hommage du royaume de Danemarck & le reconnoître pour ſon ſouverain, ce que le roi ne put éviter de faire à certaines conditions.

Ibid. p. 245-254. Hiſt. gen. Dan. 1158. v. S. Guill. abb. p. 6. Ap. Boll. to. 9. p. 630.

Saxo. p. 273.

Enſuite Octavien tint un concile, où il s'efforça de montrer, par de grands diſcours, la validité de ſon élection; & pour ſe rendre les évêques favorables, il ordonna que l'on n'appeleroit au ſaint ſiége qu'en cas que l'affaire ne pût être décidée à leur tribunal. Après qu'il eut parlé, l'empereur dit qu'il avoit invité les rois à la conférence, pour finir la queſtion du ſchiſme, étant réſolu de s'en tenir à leur avis: & qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils prétendoient, au mépris de l'empereur, créer un pape, quoiqu'ils n'euſſent aucun droit ſur Rome. Enſuite Rainald, archevêque de Cologne, s'efforça de montrer auſſi l'injuſtice des rois. Car, diſoit-il, ſi l'empereur vouloit juger un différent touchant l'évêché de quelque ville de leur obéiſſance, ils le trouveroient très-mauvais; & cependant ils veulent faire la même choſe à Rome. L'archevêque crut cette preuve ſi convaincante, qu'il la propoſa en latin, en françois & en allemand. Mais autant qu'elle fut applaudie des Allemands, autant déplut-elle aux Danois; & à la fin quand on eut allumé les cierges, pour prononcer l'excommunication con-

tre le pape Alexandre, le roi Valdemar, suivant le conseil de l'évêque Absalom, sortit du concile. Absalom le suivit; & comme Octavien le prioit de demeurer, il dit qu'il ne pouvoit quitter le roi à la suite duquel il étoit venu. Ainsi ils ne prirent point de part à cette action schismatique. Le lendemain Octavien sacra Livon, élu évêque d'Odensée, capitale de l'île de Funen, au sacre duquel Absalom s'étoit vigoureusement opposé. Le roi Valdemar ne revint en Danemarck que l'année suivante 1163. Cependant Octavien ne laissa pas de se prévaloir de la négociation du comte de Champagne avec l'empereur; & écrivit à Rome, que le roi de France avoit embrassé son parti, & l'avoit déclaré à l'empereur avec serment par le moyen de ce comte. C'est ce qui paroît par la lettre que les Frangipanes, consuls des Romains, en écrivirent au roi, le priant de dissiper cette calomnie. AN. 1162. *Hist. gen. Dan.* 1163. *Duchesne*, *t.* 4. *p.* 715. *ep.* 418.

LXII. Alexandre honoré par les rois de France & d'Angleterre. *Act. ap. Bar. Rob de Mont.* 1162.

Tandis que le pape étoit à l'abbaye du Bourg-Dieu, il fut visité par le roi d'Angleterre, qui après lui avoir baisé les pieds, lui offrit des présens d'or, & le baisa à la bouche; & ayant refusé le fauteuil qu'on lui avoit préparé, s'assit à terre aux pieds du pape avec ses barons. Il se retira trois jours après, fort content, ayant fait encore de grands présens au pape & aux cardinaux. Quelque temps après la conférence de saint Jean de Laune, le roi de France & le roi d'Angleterre se trouvèrent ensemble à Couci sur Loire, & y reçurent le pape Alexandre avec l'honneur convenable; ils le conduisirent à sa tente, marchant à pied à côté de lui, & tenant à droite & à gauche la bride de son cheval. C'est que le pape, après avoir long-temps séjourné au Bourg-Dieu, passa à Tours, où il arriva à la S. Michel, & y célébra la fête de Noël.

Au carême de l'année suivante 1163, il vint à Paris, pour conférer avec le roi Louis, qui alla deux lieues au-devant avec ses barons & ses chevaliers; & dès qu'il le vit, il descendit de cheval, & courut lui tenir l'étrier & lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrassèrent. Ils entrèrent dans la ville, marchant ensemble: le clergé vint au-devant, & mena le pape & les cardinaux à l'église cathédrale. Le pape demeura à Paris pendant le carême, & y célébra la fête de Pâque, qui fut le vingt-quatrième de Mars. Il en partit peu de temps après, & passant par Chartres retourna à Tours *Act.*

AN. 1163. où il avoit convoqué un concile pour l'octave de la Pentecôte, c'est-à-dire le dix-neuvième de Mai.

LXIII. Concile de Tours. To. x. pag. 1424. Le concile commença en effet ce jour-là, & se tint dans l'église de S. Maurice, qui est la métropolitaine. Ils'y trouva, avec le pape, dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cents quatorze abbés; & une grande multitude d'autres personnes, tant ecclésiastiques que laïques. Les prélats étoient rassemblés de toutes les provinces de l'obéissance des deux rois de France & d'Angleterre: & quelques-uns d'Italie. Arnoul évêque de Lisieux fit, par ordre du pape, un sermon pour l'ouverture du concile, où il exhorte les évêques à combattre courageusemenr pour l'unité de l'église contre les schismatiques, & pour sa liberté contre les tyrans qui la pillent & l'oppriment. Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en est pas moins une, puisqu'ils sortent de son sein & demeurent dehors; & quoique les autres veuillent l'asservir, elle n'en est pas moins libre en effet, puisqu'elle les punit par sa puissance spirituelle. Il prédit que l'empereur se convertira, & confessera que la principauté de l'église est au-dessus de la sienne, & en particulier qu'il reconnoîtra la seigneurie de l'église romaine: puisque l'histoire nous apprend, que ses prédécesseurs n'ont reçu l'empire que par la seule grâce de cette église. Il conclut, en exhortant les évêques à faire un bon usage de leurs richesses temporelles, les employant au secours de l'église exilée, & de ceux qui ont perdu leurs biens & leur repos pour la cause de J. C. C'est le pape & les cardinaux qu'il veut dire.

Conc. p. 1411. Arn. p. 61.

p. 68.

p. 71.

Le concile de Tours fit dix canons, la plupart répétés des conciles précédens: en voici les dispositions les plus notables. *Can. 1.* Défense de diviser les prébendes & les dignités ecclésiastiques, particulièrement les moindres bénéfices. *c. 3.* Défense aux évêques & aux autres prélats, sous peine de déposition, de donner à aucun laïque ni église, ni dixme, ni oblation. *c. 5.* Défense de donner à ferme pour un prix annuel le gouvernement des églises, comme la mauvaise coutume s'en étoit introduite en certains lieux. On défend aussi de vendre les prieurés où les chapelles des *c. 6.* moines ou des clercs: de rien demander pour l'entrée en religion: de rien exiger pour la sépulture, l'onction des malades ou le saint chrême, sous prétexte même d'ancienne coutume; puisque la longueur de l'abus ne le rend

que plus criminel. On défend aux clercs & aux religieux toute sorte d'usure : même le contrat pignoratif, par lequel on reçoit en gage un fonds pour profiter des revenus sans les imputer sur le sort principal de l'argent prêté. En quelques diocèses les évêques & les archidiacres mettoient à leur place des doyens ou des archiprêtres pour juger les causes ecclésiastiques, moyennant un certain prix annuel. Le concile condamne cet abus, comme tendant à la charge des curés & au renversement des jugemens.

An. 1163. c. 2. c. 7.

Quelques religieux sortoient de leurs cloîtres sous prétexte de charité, pour exercer la médecine, étudier les lois civiles & poursuivre des affaires, prétendant s'en acquitter plus fidellement que des séculiers. Le concile défend absolument à aucun religieux profès de sortir pour ce sujet; & ordonne que s'il ne rentre dans deux mois, il soit évité de tout le monde comme excommunié ; & que s'il se présente pour faire fonction d'avocat, toute audience lui soit déniée. Etant rentré dans son cloître il aura le dernier rang, & ne pourra espérer de promotion. Cet abus étoit ancien, comme on voit entre autres par une lettre de S. Bernard aux moines de S. Germer; & il avoit déjà été condamné par Innocent II au concile de Reims en 1131, & en celui de Latran l'an 1139. Or il est remarquable qu'on ne défend qu'aux religieux les professions de médecin & d'avocat, & non aux clercs séculiers, parce que les laïques étant sans lettres en étoient incapables. Remarquez encore qu'on ne défend pas aux religieux de faire ces fonctions, pourvu qu'elles ne les tirent pas de leurs cloîtres.

c. 8. Bern. ep. 67. & ibi Mabill. Sup. liv. LXVIII. n. 9. Conc. Rem. c. 6.

Le concile ordonne aux chapelains des châteaux, sitôt qu'ils auront connoissance que l'on y aura apporté quelque chose pillée sur l'église, d'en avertir le seigneur ou celui qui commande dans le château, & s'il ne donne ordre à la restitution du butin, on cessera dans le château tout office divin, excepté le baptême, la confession & le viatique. On pourra seulement dire une messe par semaine à huis clos dans le village. Que si les gens du château demeurent incorrigibles quarante jours après l'excommunication prononcée contre eux, les chapelains s'en retireront : & sous la même loi sont compris les écrivains. Car ces seigneurs ne lisoient & n'écrivoient que par le ministère des clercs. Les clercs des châteaux

c. 10.

AN. 1163. ne pourront être changés qu'en faisant serment, à la diligence de l'archidiacre, d'observer ce canon. Les marchands & les autres habitans des villes & des bourgs ne logeront aucun excommunié, & n'auront aucun commerce avec lui. Dans les lieux du domaine du roi, si le connétable c'est-à-dire le gouverneur, est excommunié, l'office divin cessera quand il sera présent dans le lieu.

c. 9. Les ordinations faites par Octavien & par les autres schis-
c. 4. matiques sont déclarées nulles. Il est ordonné aux évêques & aux prêtres de veiller sur les hérétiques, qui s'étant depuis long-temps élevés à Toulouse & aux environs, se sont étendus en Gascogne & en d'autres pays. C'étoit les Manichéens, depuis nommés Albigeois. Il est défendu à ceux qui les connoîtront de leur donner retraite dans leurs terres, ni protection; d'avoir aucun commerce avec eux, soit pour vendre ou acheter, soit autrement: le tout sous peine d'excommunication. Lorsqu'ils seront découverts, les seigneurs catholiques les feront emprisonner avec confiscation de leurs biens; & on fera toutes les diligences possibles, pour empêcher leurs conventicules. Ce sont les canons du concile de Tours.

Act. Alex. Quand il fut fini, les deux rois de France & d'Angleterre prièrent le pape Alexandre, que s'il vouloit séjourner dans *Chr. S. Petr. vivi. to. 2. spic. p. 777.* l'un de leurs royaumes, il eût à choisir la ville qui lui plairoit davantage pour y faire sa résidence. Il choisit la ville de Sens, métropolitaine & située dans un pays fertile & agréable; & il y demeura depuis le premier d'Octobre 1163, jusqu'à Pâque de l'année 1165, y expédiant les affaires de toute l'église comme s'il eût été à Rome.

LXIV.
Suite de la vie de saint Thomas de Cantorberi.
Vita quadr. c. 14.

Thomas archevêque de Cantorberi partit exprès d'Angleterre pour venir au concile de Tours; & comme il étoit dans sa plus grande faveur, il fut reçu en Normandie & par-tout où il passa, comme si c'eût été le roi même. Quand il arriva à Tours, les prélats qui y étoient déjà pour la plupart, vinrent au-devant de lui; & contre la coutume de l'église romaine, tous les cardinaux s'avancèrent pour le recevoir assez loin hors de la ville; il n'y en eut que deux qui demeurèrent auprès du pape. Le pape, qui sur sa réputation désiroit de le voir depuis long-temps, le reçut avec beaucoup d'amitié. Il demeura quelques jours après le concile, fit renouveller quelques privilèges de son église, & se retira avec la bénédiction & les bonnes grâces du pape. Il repassa en Angleterre où il fut reçu par le roi comme un père par

fon fils. C'étoit la feconde année de fon épifcopat, c'eft-à-dire 1163. An. 1165.

Il y avoit alors deux évêchés vacans, Vorcheftre & Herford. Car une coutume profane s'étoit déjà établie dans plufieurs royaumes, que les rois retenoient à leur volonté les évêchés & les monaftères vacans pendant des années entières, & appliquoient au fifc le patrimoine de Jefus Chrift & les biens des pauvres. C'eft ainfi qu'en parle Hebert de Bofcham qui étoit auprès de l'archevêque Thomas. Ce prélat crut qu'il étoit de fon devoir de ne pas fouffrir un tel abus; & il fit tant par fes prières & fes exhortations, qu'il perfuada au roi de remplir ces deux fiéges: lui repréfentant les mauvais effets de la longue vacance, tant pour le temporel que pour le fpirituel. L'évêque de Vorcheftre fut Roger fils du comte de Glavor, jeune homme, mais d'un mérite fingulier, pour la pureté de fes mœurs, fa fermeté pour la juftice & fon attachement au faint archevêque. L'évêché d'Herford vaquoit par la tranflation de Gilbert Folioth à l'évêché de Londres. On mit à fa place Robert de Melun, docteur fameux, dont j'ai déjà parlé; mais plus recommandable encore par fa vertu que par fa doctrine. Ce furent les premiers que facra l'archevêque Thomas, felon la réfolution qu'il avoit prife de n'impofer les mains qu'à de dignes fujets, principalement pour l'épifcopat. c. 15. c. 16. Sup. n. 35.

Depuis fon facre il étoit devenu un autre homme, & menoit une vie toute édifiante. La première année il porta encore un habit précieux à fon ordinaire, par-deffus le cilice & l'habit monaftique: mais depuis il ne porta qu'un habit modefte, fuivant l'ufage du clergé, long jufqu'aux talons, d'étoffe brune, & fourré feulement d'agneau. Il difoit matines avant le jour, & auffitôt on faifoit entrer treize pauvres à qui il lavoit les pieds, fervoit à manger & donnoit à chacun quatre pièces d'argent. Il faifoit cette action très-fecrétement, & le jour étant venu, entroient douze autres pauvres à qui fon aumônier lavoit les pieds & donnoit à manger: enfin à l'heure de tierce deux aumôniers fervoient encore cent pauvres de ceux qu'on nommoit prébendiers. Ces trois aumônes fe faifoient tous les matins, mais le faint archevêque en faifoit grand nombre d'autres; & il doubla les aumônes réglées de l'archevêque Thibaut, qui avoit déjà doublé celles de fes prédéceffeurs. c. 9. c. 10. c. 11. in fin.

AN. 1163. L'archevêque Thomas, après son aumône, prenoit un peu de repos : puis il se mettoit à la lecture de l'écriture sainte avec le docteur Hebert de Boscham, Lombard né à Plaisance, qui fut toujours attaché à lui inséparablement, & devint enfin cardinal & évêque de Benevent. Il expliquoit à l'archevêque les sens mystiques de l'écriture, car c'étoit ceux que l'on y cherchoit alors principalement. Ensuite le prélat demeuroit à méditer ces grandes vérités, dont il profitoit pour l'instruction de son clergé & de son peuple. Il regrettoit le temps qu'il avoit perdu avant que de s'appliquer à cette étude ; & souhaitoit ardemment d'être en repos pour s'y donner tout entier. Il portoit toujours dans ses grandes manches des billets contenant quelques sentences édifiantes, pour s'en aider au besoin ; & il étoit toujours accompagné de plusieurs hommes vertueux & savans, dont la conversation l'instruisoit de plus en plus.

c. 11. Il demeuroit donc enfermé jusqu'à l'heure de tierce, & alors il sortoit de sa chambre pour célébrer ou entendre la messe. Il ne la disoit pas tous les jours, non par négligence, comme il le disoit lui-même, mais par respect. Car, ajoute le docteur Hebert, la pratique des bons & saints prêtres varie sur ce point. Je crois voir dans ceux qui célèbrent tous les jours une grande preuve de la pureté de leur vie, & dans les autres une marque de respect & d'humilité. Or, dans les canons, il n'y a, de part & d'autre, ni précepte ni conseil : mais ils témoignent qu'il suffit d'offrir le saint sacrifice une fois par jour, comme Jesus-Christ s'est offert une fois. Car je ne daigne pas ici parler de ces prêtres de Mammona plutôt que de Jesus-Christ, qui l'offrent volontiers chaque jour, même plusieurs fois, pour le profit des offrandes. Ce sont les paroles de Hebert. Le saint archevêque se préparoit à la messe avec une grande dévotion & beaucoup de larmes : pendant le chant de l'introïte & du reste il s'occupoit de quelque lecture, principalement des oraisons de saint Anselme, pour éviter les distractions ; & par la même raison il étoit diligent dans la célébration de la messe.

c. 12. A none, j'entends à midi, il sortoit en public pour se mettre à table ; & y faisoit asseoir à sa droite les savans, & à sa gauche les moines : les chevaliers & les seigneurs man-

geoient séparément, de peur qu'ils ne fussent importunés de la lecture latine, qu'ils n'auroient pas entendue, & qui duroit pendant tout le repas du prélat. Sa table étoit abondante & propre, mais sans délicatesse recherchée. Il gardoit une grande sobriété ; quoiqu'il se nourrît des meilleures viandes, l'habitude l'empêchant d'user de viandes grossières. Après le repas il entroit dans sa chambre avec ses savans, & s'entretenoit ou de l'écriture sainte ou de ses affaires, faisant ensorte de n'être jamais oisif. Avant de conférer les ordres, il examinoit soigneusement les sujets ; premièrement sur les mœurs, puis sur la doctrine, & enfin s'ils avoient quelque bénéfice suffisant, de peur qu'après leur promotion ils ne fussent réduits à mener une vie vagabonde, & se rendre méprisables en faisant leurs fonctions par intérêt. Car il étoit persuadé que celui qui ordonne un sujet indigne, se charge toujours d'un grand péché, quand même l'ordinant se corrigeroit ensuite. Il eut grand soin de retirer les biens usurpés sur l'église de Cantorberi, par la foiblesse ou la négligence de ses prédécesseurs : reprenant sans formalité ceux où l'injustice étoit manifeste, & faisant pour les autres des poursuites en Justice. Cette conduite excita contre lui plusieurs grands seigneurs ; mais la faveur déclarée du roi pour le prélat, les obligeoit à dissimuler leur ressentiment.

AN. 1163.

c. 13.

LXV.
S. Anthelme évêque de Bellai.
Vita ap. Sur. 26. Jun. c. 19.

En Bourgogne, l'évêché de Bellai étant venu à vaquer, le parti le plus puissant du chapitre élut un jeune homme noble, & le mit en possession de la maison épiscopale : mais l'autre parti élut un moine ; & ceux-ci envoyèrent au pape Alexandre, qui étoit en France, pour faire confirmer leur élection. Le pape différa de donner réponse aux députés ; ne doutant point que l'autre parti n'envoyât aussi les siens. Cependant quelques chanoines plus modérés, quoiqu'en petit nombre, voulant réunir les deux partis, proposèrent d'élire Anthelme Chartreux de grande réputation. Tous s'y accordèrent avec joie, même celui qui avoit été élu le premier : car il étoit parent d'Anthelme. Mais comme ils savoient qu'il seroit très-difficile de le tirer de sa solitude, ils allèrent promptement trouver le pape Alexandre, qui plein de joie les félicita d'avoir pris un si bon parti, & leur dit qu'ils seroient heureux sous un tel pasteur. Il y fit consentir, quoi-

AN. 1163. qu'avec peine, les premiers députés; & les ayant tous réunis, il écrivit à Anthelme, lui ordonnant par l'autorité du saint siége de se charger de l'église de Bellai; & manda au prieur & aux religieux de la grande Chartreuse, de le donner à ceux qui le demandoient, & s'il refusoit d'accepter, de l'y contraindre par autorité.

c. 17. Mais Anthelme ayant appris ce qui se passoit, & l'arrivée de ceux qui devoient l'emmener, résolut de s'enfuir & se cacha. Les Chartreux le cherchèrent si bien qu'ils le trouvèrent; & l'ayant amené avec bien de la peine à la communauté assemblée, ils lui exposèrent l'ordre du pape, & lui montrèrent ses lettres. Le prieur y ajouta son commandement, les religieux leurs exhortations, les députés leurs prières au nom de toute l'église de Bellai: mais Anthelme demeura ferme à refuser, protestant qu'il ne sortiroit jamais de son désert. Enfin par un pieux artifice on lui proposa le choix, ou d'obéir au pape & d'accepter, ou d'aller trouver le pape même: qui, disoient-ils, connoissant sa résolution, ne lui feroit pas de violence. Flatté de cette espérance, il se mit en chemin, mais les députés se gardèrent bien de le quitter. Quand il fut arrivé auprès du pape Alexandre, il fut reçu avec honneur de lui & de toute sa cour: car ils le connoissoient pour homme d'un grand mérite; & lorsqu'il eut audience du pape, il dit qu'il n'étoit venu que pour lui demander une grâce, & le prier de ne le pas contraindre à faire ce qui n'étoit pas avantageux, ni à lui-même, ni à l'église qui le demandoit: qu'il étoit un ignorant, un homme sans expérience, un misérable: enfin qu'il avoit fait vœu de ne point sortir de son désert.

Le pape lui répondit: mon fils, ne prétendez pas nous en imposer par de mauvaises excuses; nous connoissons vos talens: pourquoi vous découragez-vous? il faut obéir. Je ne me dédirai pas de ce que j'ai écrit. Vous avez promis de renoncer à vous-même & de suivre Jesus-Christ; il faut donc l'imiter en son obéissance, & renoncer à votre propre volonté. Le pape le confondit par ce discours, & le réduisit à garder le silence. Ensuite il le sacra solennellement de sa main le jour de la Nativité de la Vierge, qui cette année 1163 étoit le dimanche. Le pape le retint quelques

ques jours auprès de lui ; & comme les prélats de la cour de Rome s'entretenoient familièrement de diverses choses avec Anthelme, il citoit souvent l'écriture fort à propos : ce qui leur fit dire : êtes-vous donc un ignorant, comme vous nous le vouliez persuader ? Il demanda son congé avec empressement, & le pape le renvoya, après lui avoir fait quelques petits présens. AN. 1163.

Anthelme étoit de la première noblesse de Savoye, né vers l'an 1107. Ses parens le firent étudier dès sa jeunesse, & lui procurèrent la prévôté & la sacristie de Genève, & la sacristie de Bellai, qui étoient les principales dignités de ces deux églises. Elles lui donnoient une grande considération & d'amples revenus ; dont il usoit magnifiquement, prenant plaisir à bien recevoir ceux qui l'alloient voir, & à leur rendre toutes sortes de services : ce qui lui acquit beaucoup d'amis. Il étoit aussi très-libéral envers les pauvres, & sa vie étoit pure, mais dissipée & occupée de soins temporels. Ayant passé la première jeunesse, il s'adonna à visiter les religieux, particulièrement les Chartreux, plus par curiosité qu'à dessein de se convertir : la prospérité dont il jouissoit, & l'espérance de parvenir à de plus grandes dignités, étoient de grands obstacles. Un jour étant allé avec quelques jeunes gens de son âge à la Chartreuse des Portes, dont le vénérable Bernard étoit alors prieur : ce saint homme, qui avoit déjà fait un grand nombre de conversions, exhorta fortement Anthelme à penser à son salut, & quelques autres Chartreux en firent de même. Anthelme ne se rendit pas pour lors ; seulement il se recommanda à leurs prières, & se retira. Etant venu à la maison d'en-bas de cette Chartreuse, il fut retenu pour y passer la nuit par les frères convers & le procureur Boson, qui étoit son parent, & homme d'une industrie merveilleuse. Le lendemain il remonta à la maison d'en-haut visiter les logemens des moines ; & fut tellement touché de leur manière de vie & de leurs discours, qu'il demanda à être reçu parmi eux. Ils l'exhortèrent à régler ses affaires & prendre jour pour revenir ; mais il leur dit : j'ai résolu de demeurer ici dès aujourd'hui ; je laisse de quoi payer mes dettes, & j'ai de bons amis pour tout exécuter. Il prit donc l'habit, & embrassa leur observance avec une grande ferveur.

Vita. c. 1. — c. 2. — *Sup. liv.* LXVIII. *n.* 31.

AN. 1163. Il étoit encore novice, quand il fut envoyé à la grande
c. 3. Chartreuse où le nombre des moines étoit très-petit. Là il s'appliquoit à la prière, à la méditation, au travail des mains; à la mortification, prenant tous les jours la discipline; & il avoit un grand don de larmes. Etant fait procureur, il s'acquitta très-dignement de cet emploi: soit pour la conduite des frères convers, soit pour les aumônes & le soin du temporel. Ensuite on le fit prieur. Le vénérable Guigues, après avoir exercé cette charge vingt-sept ans, mourut en 1136, laissant une telle réputation, qu'on l'appeloit simplement le bon prieur. Son successeur fut Hugues sixième prieur de la grande Chartreuse, qui après avoir gouverné deux ans se démit de sa supériorité, & fit élire en sa place Anthelme en 1138. Quelques années auparavant des monceaux de neige tombant du haut des montagnes, & entraînant de la terre & des pierres, avoient accablé plusieurs Chartreux sous les ruines de leurs cellules. Cet accident emporta en un jour la plus grande partie de cette sainte communauté; & le peu de moines qui restèrent, se relâchèrent de l'observance après la mort du bienheureux Guigues. Anthelme s'appliqua donc à la rétablir, suivant les constitutions écrites par ce saint prieur. Il employa la douceur & la sévérité, & chassa quelques indociles qui lui résistoient: en même temps il réparoit les bâtimens, & il remit la Chartreuse dans un état florissant.

c. 4. — c. 5. — Sup. liv. LXVI. n. 30. — Sup. l. LXIX. n. 40. — V. S. Steph. Ob. 1. c. 26.

c. 9. Après l'avoir gouvernée douze ans, il fit mettre à sa place Basile qui en fut le huitième prieur, & rentra dans le silence de sa cellule. Mais quelque temps après, Bernard prieur des Portes le demanda pour son successeur, ne se croyant plus en état de gouverner cette maison à cause de son grand âge.
c. 13. Anthelme devint donc prieur des Portes: où ayant trouvé beaucoup d'argent & de bled, il en fit de grandes distributions aux laboureurs du voisinage, pour leur donner de quoi semer dans une année de disette; & ne laissa pas ensuite d'augmenter les revenus du monastère en défrichant des bois. En ce temps-là, c'est-à-dire vers l'an 1158, Gui comte de Forès ayant surpris la ville de Lyon, la pilla; & fit sentir son indignation principalement au clergé, prétendant que l'église avoit usurpé sur sa famille la seigneurie de la ville, au moins pour la plus grande partie. En cette occasion l'archevêque Heraclius & les principaux de son

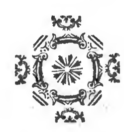
Sup. l. LXVIII. n. 31. — c. 4. — V. Severt. p. 246.

clergé, se réfugièrent à la Chartreuse des Portes, où le prieur Anthelme les reçut à bras ouverts, & les défraya libéralement tant que dura cette tempête. Mais à peine avoit-il gouverné deux ans cette maison, qu'il se retira encore, & retourna à sa cellule de la grande Chartreuse. Il avoit un zèle particulier pour l'unité de l'église : & ce fut principalement lui & un autre Chartreux nommé Geoffroi, qui par leur autorité & par leurs soins déterminèrent tout l'ordre à embrasser le parti d'Alexandre III, & à rejeter l'antipape Octavien. Tel étoit donc Anthelme quand il fut élu évêque de Bellai ; & il remplit dignement ce siége pendant quinze ans.

AN. 1163.

c. 15.

Sup. n. 53.





LIVRE SOIXANTE-ONZIEME.

AN. 1163. I. Commencement de division entre le roi Henri & S Thomas. *V. quadrip. l. 1. c 17. Rad. de Diceto. p. 71. c. 60.*

PEU de temps après que Thomas, archevêque de Cantorberi, fut revenu du concile de Tours, le roi d'Angleterre Henri II commença à se refroidir à son égard, & à concevoir pour lui cette aversion, qui vint enfin aux dernières extrémités. On en marque pour première cause, que Thomas, ne se trouvant que trop chargé de sa dignité d'archevêque & de primat d'Angleterre, renvoya les sceaux au roi qui étoit en Normandie, le priant de pourvoir à la charge de chancelier. Le roi s'en tint offensé, sachant que l'archevêque de Mayence étoit chancelier de l'empereur en Allemagne, & l'archevêque de Cologne en Italie : ce qui lui faisoit conclure que ces dignités n'étoient point incompatibles, & que Thomas ne renonçoit à la chancellerie d'Angleterre que par aversion personnelle pour lui. Mais le principal sujet de leur division fut le différent pour la juridiction ecclésiastique. Un prêtre accusé d'homicide, ayant été pris, fut renvoyé à l'évêque de Sarisberi son diocésain, à cause du privilége clérical. La preuve ne se trouvant pas complète, l'évêque lui ordonna la purgation canonique; & comme il ne put y satisfaire, l'évêque consulta l'archevêque de Cantorberi : qui condamna le prêtre à être privé de tout bénéfice, déposé & mis dans un monastère, pour faire pénitence perpétuelle. Vers le même temps un chanoine de Bedford, nommé Philippe de Broie, dit des injures aux officiers du roi, qui en fut extrêmement irrité contre tout le clergé. La plainte en étant portée à l'archevêque, il le fit fustiger publiquement, & le suspendit de ses fonctions pendant quelques années.

Matth. Par. an. 1163.

c. 18. Le roi n'en fut pas content; & ayant assemblé à Londres l'archevêque & les évêques, il leur représenta que, pour réprimer les crimes, il étoit nécessaire que les clercs, après avoir été déposés fussent livrés au bras séculier, & soumis aux peines corporelles. L'archevêque & les évêques soutenoient au contraire, que les canons & la liberté ecclésiastique ne le souffroient pas; & l'archevêque conjura le roi de

ne pas introduire cette nouveauté dans ſon royaume, déclarant qu'il ne la devoit ni ne la pouvoit ſouffrir. Alors le roi, indigné de voir tous les évêques d'accord contre lui, leur demanda s'ils vouloient obſerver les coutumes de ſon royaume : ajoutant que, puiſqu'elles avoient été gardées par tous les prélats du temps de ſon aïeul, il ſeroit triſte qu'elles fuſſent condamnées de ſon temps. L'archevêque ayant pris l'avis de ſes confrères répondit, qu'ils obſerveroient ces coutumes, ſauf leur ordre, c'eſt-à-dire, ſauf les droits de l'épiſcopat ; & Hilaire évêque de Chicheſtre, voyant le roi plus aigri de cette réponſe, dit de ſon chef, qu'il obſerveroit les coutumes royales de bonne foi. Mais le roi ſans s'adoucir le traita avec mépris ; & ſe tournant vers l'archevêque & les autres prélats, il dit, qu'ils avoient conjuré contre lui, & qu'il y avoit du venin dans cette clauſe captieuſe : ſauf notre ordre ; c'eſt pourquoi il vouloit qu'ils promiſſent ſimplement & ſans reſtriction d'obſerver les coutumes royales. L'archevêque répondit : quand nous vous avons juré fidélité, nous avons promis de vous conſerver la vie, les membres & votre dignité temporelle, ſauf notre ordre ; or ces coutumes ſont compriſes dans votre dignité. Ainſi nous ne nous obligeons point à les garder en une autre forme que nous ne l'avons déjà promis. Comme le jour baiſſoit, le roi fatigué ſortit de la ſalle en colère, ſans ſaluer les prélats, qui ſe retirèrent de leur côté ; & en s'en allant l'archevêque fit de grands reproches à l'évêque de Chicheſtre, d'avoir changé de ſon propre mouvement la clauſe dont ils étoient tous convenus. Le lendemain le roi retira des mains de l'archevêque, les places & les fiefs qu'il avoit en garde comme chancelier ; & ſortit de Londres ſecrétement & avant le jour : montrant par ce procédé une grande indignation.

AN. 1163. c. 19.

Peu de temps après, Arnoul évêque de Liſieux vint en Angleterre, pour ſe réconcilier avec le roi dont il avoit perdu les bonnes grâces ; & lui conſeilla de diviſer les prélats pour affoiblir l'archevêque, ce qui réuſſit. Le roi gagna premièrement quelques évêques, qui craignoient les effets de ſon reſſentiment, ſachant qu'ils étoient odieux depuis long-temps : enſuite il en gagna d'autres, qui n'eurent pas la force de lui réſiſter. Ils promirent donc à l'inſçu de l'archevêque d'obéir à la volonté du roi ; & il en demeura

AN. 1163. peu avec ce prélat, encore la crainte les obligeoit de se cacher. Le roi de son côté s'efforçoit de gagner l'archevêque par promesses & par caresses; plusieurs des grands s'entremettoient pour les réconcilier, & représentoient au prélat les obligations qu'il avoit au roi, les maux que produiroit leur division, & l'imprudence qu'il y avoit de tout perdre pour un petit mot : car il ne s'agissoit que de cette clause, sauf notre ordre. L'abbé de l'Aumône entre les autres le pressoit, disant avoir charge du pape de le faire consentir au désir du roi ; & que ce prince avoit assuré par serment, qu'il ne vouloit que sauver son honneur devant les grands, par quelque apparence de consentement du prélat. Enfin Thomas alla trouver le roi à Oxford, & lui promit de changer ce mot qui le choquoit. Le roi parut fort adouci ; mais il vouloit qu'on lui promît l'observation des coutumes publiquement dans l'assemblée des évêques & des seigneurs.

II. Eglise d'Alemagne. *Dodech. an.* 1163. *Sup. l.* LXX. *n.* 55.

L'empereur Frideric célébra cette année à Vormes la fête de Pâque, qui fut le 24 de Mars; & le jour de l'octave, dernier du même mois, il tint avec les seigneurs sa cour à Mayence. Presque tous les bourgeois s'enfuirent de la ville, craignant la punition du meurtre de leur évêque, commis trois ans auparavant; & il n'en demeura que très-peu des moins considérables, & quelques-uns qui avoient déjà obtenu leur grâce de l'empereur. Un des coupables fut pris & exécuté à mort. L'abbé de saint Jacques fut présenté à l'empereur comme complice, & obtint du temps pour se justifier : mais ne le pouvant faire, il fut chassé de son abbaye & du pays. Les moines furent enfermés dans une maison d'où les uns se sauvèrent par les fenêtres ou autrement, les autres furent congédiés : ainsi le service divin cessa dans ce monastère. Les murailles de la ville furent abattues par ordre de l'empereur, & ne furent rétablies que sous son successeur trente-sept ans après. *Id.* 1200. *Id.* 1164. L'année suivante 1164, Conrad, élu archevêque de Mayence, se rangea à l'obédience du pape Alexandre : de quoi l'empereur irrité le chassa de son siége, & mit en possession Christien qui avoit été élu auparavant.

Hist. archiep. Brem. p. 104. *Helmold. l.* 1. *c.* 92.

En Saxe, Gerold, évêque d'Oldembourg, obtint du duc Henri le Lion la translation de son siége à Lubec, où il institua douze prébendes & une treizième pour le prévôt. Ensuite voulant établir les dixmes dans la Holsace, il écrivit une

lettre aux habitans de Burnhovede, où il repréſente ce devoir comme un précepte divin, ſans l'accompliſſement duquel les autres ſont inutiles. Ce peuple peu docile répondit, qu'il ne ſe ſoumettroit jamais à cette ſervitude, qui expoſoit tous les chrétiens à l'oppreſſion des évêques; & preſque toutes les dixmes s'employoient en luxe ſéculier. En quoi, dit le prêtre Helmold, auteur du temps, ils ne s'éloignoient pas beaucoup de la vérité. L'évêque rapporta cette réponſe au duc, qui commanda aux Holſatiens, ſous peine de perdre ſes bonnes grâces, de payer les dixmes, comme faiſoient d'autres peuples, dont les terres étoient plus nouvellement cultivées & plus expoſées aux guerres. Mais les Holſatiens obſtinés répondirent, qu'ils ne donneroient jamais les dixmes que leurs pères n'avoient point données; & qu'ils aimoient mieux brûler leurs maiſons & quitter leur pays. Ils ſongèrent même à tuer l'évêque, le comte & tous les étrangers qui payoient les dixmes, mettre le feu au pays, & s'enfuir ſur les terres de Danemarck. Mais leur mauvais deſſein fut arrêté par l'alliance renouvellée entre le roi de Danemarck & le duc de Saxe; car ils convinrent de ne point recevoir les transfuges l'un de l'autre. Les Holſatiens furent donc contraints de ſe ſoumettre aux dixmes, & promettre pour chaque feu une certaine quantité de grains. Mais comme on étoit prêt à ſceller le traité, les notaires demandèrent un marc d'or ſuivant la coutume: ce qui révolta ce peuple féroce, & le traité demeura imparfait. Joint la guerre qui ſurvint, & la mort de l'évêque qui arriva la même année 1163.

AN. 1163.

III. Aſſemblée de Clarendon.

V. Quadrip. l. 1, c. 21

L'année ſuivante 1164, ſur la fin de Janvier, le roi d'Angleterre tint à Clarendon une aſſemblée de tout ſon royaume, pour y faire reconnoître les coutumes qui lui étoient conteſtées par le clergé. En cette aſſemblée, il preſſa Thomas, archevêque de Cantorberi, d'exécuter la promeſſe qu'il lui avoit faite à Oxford, d'approuver les coutumes, ſans y ajouter la reſtriction: ſauf notre ordre. Mais l'archevêque craignant que, ſi on accordoit au roi ce qu'il déſiroit, il ne gardât pas de meſure dans l'exécution des coutumes, ne pouvoit ſe réſoudre à les accorder. Cependant l'évêque de Sariſberi & celui de Norvic, craignant les effets de l'ancienne indignation du roi, prioient l'archevêque avec larmes d'avoir pitié de ſon clergé, & de ne pas s'expoſer à la priſon, ſon clergé à être détruit, eux à perdre la vie.

AN. 1164. Il étoit encore pressé par deux comtes très-puissans dans le royaume, qui disoient que s'il n'acquiesçoit à la volonté du roi, il les contraindroit d'user de violence, qui attireroit au roi & à eux une infamie éternelle. Richard, maître des Templiers, homme d'un grand nom, vint à la charge pour la troisième fois, & avertit l'archevêque de prendre garde à lui & d'avoir pitié du clergé. Il leur sembloit à tous voir les épées déjà levées sur sa tête.

Il se rendit enfin à leurs conseils & à leurs prières, & s'obligea le premier à observer les coutumes royales de bonne foi, sans autre addition. Il y joignit le serment, promettant en parole de vérité de le faire ainsi, & tous les autres évêques le jurèrent en la même forme. Aussitôt quelques seigneurs, qui devoient savoir ces coutumes, en dictèrent la reconnoissance; & comme la plupart furent rédigées par écrit, l'archevêque voyant que l'on en vouloit ajouter beaucoup davantage, interrompit & dit: qu'il ne pouvoit être bien instruit de ces coutumes, n'étant ni des plus anciens du royaume, ni archevêque depuis long-temps; ajoutant qu'il étoit tard, & que l'affaire étoit assez importante pour la remettre au lendemain. Cet avis fut suivi, & chacun se retira à son logis.

IV. Coutumes d'Angleterre *Collect.* 1.

Le lendemain on se rassembla, & on acheva de rédiger les coutumes royales, dont le mémoire fut dressé en ces termes: l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1164, du pontificat d'Alexandre le cinquième, du très-illustre roi d'Angleterre Henri II le dixième, en présence du même roi, a été faite la reconnoissance d'une partie des coutumes, libertés & dignités de ses prédécesseurs, savoir du roi Henri son aïeul, & des autres, lesquelles doivent être observées & tenues dans le royaume. Et à cause des dissentions qui se sont élevées entre le clergé, les justiciers du roi & les barons du royaume, touchant les coutumes; la reconnoissance en a été faite en présence des archevêques, des évêques, du clergé, des comtes, des barons & des grands du royaume. Ces coutumes reconnues par eux, & par les plus nobles & plus anciens du royaume, ont été accordées par Thomas, archevêque de Cantorberi; Roger, archevêque d'Yorck; Gilbert, évêque de Londres; Henri, évêque de Vinchestre; Nigel évêque d'Eli, Guillaume de Norvic, Robert de Lincoln, Hilaire de Chichestre, Josselin de Sarisberi, Richard de Chestre, Barthelemi d'Oxford, Robert d'Her-

ford, David de Menéve, & Roger élu évêque de Vorcheſtre. Ce ſont douze évêques, outre les deux archevêques. L'acte continue : ils ont promis de vive voix, en parole de vérité, de tenir & obſerver ces coutumes, au roi & à ſes héritiers, de bonne foi & ſans artifice, en préſence de ſes ſeigneurs : Robert comte de Locheſtre, Renaud de Cornouaille, Conan de Bretagne, & des autres ſeigneurs qui ſont nommés au nombre de 39. On met enſuite les coutumes dont il s'agit, rédigées en ſeize articles, ſavoir : AN. 1164.

1. S'il s'émeut un différent touchant le patronage & la préſentation des égliſes, ſoit entre laïques, ſoit entre clercs & laïques, il ſera traité & terminé dans la cour du roi. 2. Les égliſes du fief du roi ne peuvent être données à perpétuité ſans ſon conſentement. 3. Les clercs cités & accuſés de quelque cas que ce ſoit, étant avertis par le juſticier du roi, viendront à ſa cour, pour y répondre ſur ce qu'elle jugera à propos : enſorte que le juſticier du roi enverra à la cour de l'égliſe, pour voir de quelle manière l'affaire s'y traitera ; & ſi le clerc eſt convaincu, l'égliſe ne doit plus le protéger. 4. Il n'eſt pas permis aux archevêques, aux évêques, & aux perſonnes conſtituées en dignité, de ſortir du royaume ſans la permiſſion du roi ; & en ce cas ils donneront aſſurance, que pendant leur voyage ils ne feront rien au préjudice du roi ou du royaume. 5. Les excommuniés ne doivent point donner caution pour le ſurplus, afin d'être abſous, ni prêter ſerment ; mais ſeulement donner caution de ſe préſenter au jugement de l'égliſe. 6. Les laïques ne doivent être accuſés devant l'évêque, que par des accuſateurs certains & légitimes, enſorte que l'archidiacre ne perde point ſon droit ; & ſi ceux dont on ſe plaint ſont tels que perſonne n'oſe les accuſer, le vicomte requis par l'évêque fera jurer douze hommes loyaux du même lieu, devant l'évêque, qu'ils en déclareront la vérité en conſcience. 7. Perſonne qui tienne du roi en chef, ou qui ſoit ſon officier, ne ſera excommunié, ni ſa terre miſe en interdit, qu'auparavant on ne s'adreſſe au roi s'il eſt dans le royaume, ou s'il en eſt dehors à ſon juſticier, afin qu'il en faſſe juſtice : enſorte que ce qui appartient à la cour du roi y ſoit terminé, & ce qui regarde la cour eccléſiaſtique lui ſoit renvoyé. 8. Les appellations doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque ; & ſi l'archevêque manque à faire juſtice, on doit venir enfin au roi, pour ter-

AN. 1164. miner l'affaire par son ordre dans la cour de l'archevêque: ensorte qu'on n'aille point plus avant sans le consentement du roi. 9. S'il s'émeut différent entre un clerc & un laïque, ou au contraire, pour quelque ténement, que l'un prétende être aumône, & que l'autre soutienne être fief laïque, sur la reconnoissance de douze loyaux hommes, le grand justicier du roi déterminera ce qui en est. Si c'est aumône, la cause se poursuivra dans la cour ecclésiastique; si c'est fief, la cause se poursuivra dans la cour du roi, à moins que les deux parties ne relèvent ce ténement du même évêque ou du même baron: auquel cas ils plaideront en sa cour, sans que, pour cette reconnoissance, celui qui en étoit déjà saisi perde sa saisine. 10. Celui qui est d'une ville, d'un bourg ou d'un manoir du domaine du roi, s'il est cité par l'archidiacre ou par l'évêque pour quelque délit dont il doive lui répondre, & qu'il ne veuille pas satisfaire à leurs citations, peut bien être mis en interdit, mais non pas excommunié, sinon après s'être adressé au principal officier royal du lieu pour le faire venir à satisfaction; si l'officier y manque, il se rend à la miséricorde du roi, & l'évêque dès-lors pourra réprimer l'accusé par justice ecclésiastique. 11. Les archevêques, les évêques & les autres qui tiennent du roi en chef, releveront leurs terres du domaine du roi comme baronies, en répondront aux justiciers & aux officiers du roi, suivront toutes les coutumes & les droits du roi, & assisteront, comme les autres barons, aux jugemens de la cour du roi, jusqu'à sentence de mort, ou mutilation de membres. 12. Vacance avenant d'un archevêché, évêché, abbaye ou prieuré, du domaine du roi, il sera en sa main, & il en recevra tous les revenus comme domaniaux. Et quand il faudra pourvoir à cette église, le roi en mandera les principales personnes, & l'élection se fera en sa chapelle, de son consentement & par le conseil des personnes qu'il y aura appelées de sa part. Et là même, l'élu fera hommage-lige au roi, avant que d'être sacré: promettant, sauf son ordre, lui conserver la vie, les membres & sa dignité temporelle. 13. Si quelqu'un des grands du royaume refuse de rendre justice à un évêque ou à un archidiacre, le roi la doit faire lui-même; & si quelqu'un dénie au roi son droit, les évêques & les archidiacres doivent l'obliger à y satisfaire. 14. L'église ne retiendra point les meubles de ceux qui ont forfait au roi, parce

qu'ils lui appartiennent, quoiqu'ils soient trouvés dans une église ou un cimetière. 15. Les actions pour dettes se poursuivent en la cour du roi, soit qu'il y ait serment interposé, ou non. 16. Les enfans des paysans ne doivent point être ordonnés, sans le consentement du seigneur dans la terre duquel ils sont nés. Cette reconnoissance d'une partie des coutumes d'Angleterre fut ainsi faite à Clarendon, le quatrième jour avant la Purification, c'est-à-dire le trentième de Janvier.

V. Thomas refuse d'approuver les coutumes. c. 22.

L'acte ayant été dressé, le roi demanda à l'archevêque & aux évêques d'y mettre leurs sceaux pour plus grande sureté. L'archevêque dissimulant sa douleur, pour ne pas affliger le roi, dit : qu'encore qu'ils fussent résolus à le faire, la chose étoit assez importante pour prendre un petit délai, & la faire avec plus de décence, après y avoir un peu pensé. Il prit toutefois un exemplaire de l'acte; l'archevêque d'Yorck en prit un autre, & le roi prit le troisième, pour le mettre dans les archives du royaume. Ainsi Thomas se retira pour aller à Vinchestre. Pendant le chemin il s'émut une dispute entre ceux de sa suite, dont les uns disoient qu'il n'avoit pu faire autrement, vu la circonstance du temps; les autres témoignoient leur indignation, de ce que la liberté ecclésiastique périssoit par la fantaisie d'un seul homme. Un de ceux-ci, qui portoit la croix du prélat, parloit avec plus d'ardeur que les autres : se plaignant que la puissance séculière troubloit tout, que l'on n'estimoit plus que ceux qui avoient pour les princes une complaisance sans bornes; & il conclut en disant : que deviendra l'innocence ? Qui combattra pour elle, après que le chef est vaincu? Quelle vertu a gardée celui qui a perdu la constance ? A qui en voulez-vous, mon fils, dit l'archevêque ? A vous-même, reprit le porte-croix, qui avez aujourd'hui perdu votre conscience & votre réputation, laissant un exemple odieux à la postérité, quand vous avez étendu vos mains sacrées pour promettre l'observation de ces coutumes détestables.

Le prélat dit en soupirant : je m'en repens, j'ai horreur de ma faute; & je me juge désormais indigne des fonctions du sacerdoce, & d'approcher de celui dont j'ai si lâchement trahi l'église : je demeurerai dans la tristesse & le silence, jusqu'à ce que j'aie reçu l'absolution de Dieu & du pape. Dès-lors il se suspendit du service de l'autel,

AN. 1164. & s'imposa pour pénitence des jeûnes & des vêtemens rudes ; & peu de jours après, il envoya au pape en diligence. Le pape qui étoit à Sens lui envoya, par sa réponse, l'absolution qu'il demandoit : le consolant & l'exhortant à reprendre ses fonctions, & s'acquitter courageusement des devoirs d'un bon pasteur. Mais le roi d'Angleterre fut outré de colère, quand il apprit que l'archevêque vouloit revenir contre la convention faite à Clarendon, & quand il vit lui-même qu'il refusoit en sa présence de sceller l'acte qui y avoit été dressé. Le roi commença à le charger de grandes exactions, & il parut qu'il en vouloit même à sa vie.

c. 21.

L'archevêque, voyant qu'il ne pouvoit plus faire aucun fruit dans son diocèse, voulut passer en France pour aller trouver le pape, & s'embarqua secrétement : mais il fut rejetté par le vent contraire ; & le roi, ayant su qu'il avoit voulu sortir sans congé, en fut encore plus irrité contre lui. Cependant Rotrou évêque d'Evreux travailloit à réconcilier le roi & l'archevêque : & comme le roi ne vouloit rien écouter sans la confirmation des coutumes, l'archevêque renvoya au pape, comme pour le prier de les confirmer ; mais en effet pour l'en faire juge, en décharger sa conscience sur son supérieur, & apaiser ainsi le roi. Le pape ne se laissa pas surprendre, & refusa de confirmer les coutumes : ainsi le roi, voyant qu'il n'avançoit rien de ce côté-là, entreprit, par le conseil de gens mal intentionnés, de faire passer la légation d'Angleterre à Roger archevêque d'Yorck, de tout temps jaloux de Thomas. Le pape le refusa une première fois, ne voulant pas ôter à l'église de Cantorberi cet ancien privilége ; mais le roi lui ayant envoyé une seconde députation sur ce sujet, le pape craignit de le trop irriter en lui refusant tout, & que Thomas lui-même ne ressentît les effets de son indignation. C'est pourquoi, tenant ferme pour le refus des coutumes, il accorda à Roger le titre de légat, mais avec des restrictions qui le rendoient presque inutile : car il ne soumettoit, ni la personne de Thomas, ni son diocèse, à la personne du nouveau légat, & il avoit tiré parole, que les lettres de légation ne seroient point rendues à Roger sans un nouveau consentement de sa part. C'est ce que l'on voit par ses lettres à Thomas, dont la première est datée du cinquième de Mars à Sens. Par

c. 14.

1. ep. 4. 5. ep. 43.

cette lettre & par une autre encore, il l'exhorte à se conduire envers le roi avec grande circonspection, & à faire tous ses efforts pour recouvrer les bonnes grâces de ce prince, sans préjudice de la liberté de l'église. Gardez-vous bien, ajoute-t-il, d'user d'aucune rigueur contre le roi ni son royaume jusqu'à Pâque prochain. Dieu nous donnera alors un meilleur temps, & nous pourrons vous & moi agir plus surement en cette affaire. Il semble qu'Alexandre prévoyoit la mort de l'antipape. Il écrivit aussi au roi d'Angleterre, l'exhortant à abandonner ses coutumes contraires à la liberté de l'église, par la considération du jugement de Dieu, & par les punitions que Dieu a exercées contre les rois qui ont entrepris sur le sacerdoce.

AN. 1164.

ep. 42.

VI. Rupture entre le roi & l'archevêque.

Vita, c. 24.

Le roi ne laissa pas de soutenir sa prétention, & faisoit poursuivre devant les juges séculiers les clercs accusés de vol, d'homicide ou d'autres crimes, afin qu'ayant été convaincus, ils fussent déposés & livrés à la cour laïque. Mais l'archevêque, considérant ce qui est permis à chaque juge, ne trouvoit point que la puissance séculière eût aucun droit dans une cause ecclésiastique criminelle, suivant cette constitution : si le crime est ecclésiastique, la cause sera examinée par l'évêque, & la peine imposée selon les canons, sans que les autres juges prennent aucune part à ces sortes de causes. Ainsi parle Guillaume de Cantorberi, un des auteurs de la vie de saint Thomas. Or la constitution qu'il cite est rapportée de même, mot pour mot, par Gratien : & tirée d'une novelle de Justinien ; & il est évident qu'elle parle des crimes ecclésiastiques, comme la simonie, l'usure & les autres, qui du temps de Justinien n'étoient point contre les lois, mais seulement contre les canons. Mais cette constitution est tronquée dans l'extrait de Gratien, & dans l'original l'empereur dit expressément, que si le crime est civil, c'est-à-dire de la compétence du juge séculier, il fera le procès au clerc accusé ; & s'il le trouve coupable, il le fera déposer par l'évêque avant que de le punir selon les lois.

11. q. 1. c. 45. §. 2. Nov. 83. c. 1.

C'est justement ce que prétendoit le roi d'Angleterre ; au contraire l'archevêque vouloit que, même pour les crimes contre les lois, un clerc ne pût être poursuivi que devant le juge ecclésiastique, qui ne pouvoit imposer de plus grande peine que la déposition, sans que le coupable pût en-

suite être puni corporellement, sinon pour un nouveau crime: se fondant sur la règle *Non bis in idem*, c'est-à-dire qu'on ne punit pas deux fois une même faute; & craignant que, si les ecclésiastiques souffroient double peine, ils ne fussent de pire condition que les laïques criminels. C'est ce qui irritoit le roi de plus en plus; & les évêques, loin de lui résister, se soumettoient à toutes ses volontés.

AN. 1164.

On venoit tous les jours rapporter au roi que l'archevêque n'observoit point les coutumes qu'il avoit jurées: d'autres se plaignoient, qu'appuyé de son crédit, il les avoit dépouillés de leurs biens; & les courtisans jaloux exagéroient son ingratitude, après tant de bienfaits du roi. On empoisonnoit même ses vertus & le changement de ses mœurs. Son zèle pour la justice étoit traité de cruauté: son application à procurer l'utilité de l'église, étoit avarice; c'étoit par orgueil qu'il méprisoit l'estime du monde, pour ne s'attacher qu'à la volonté de Dieu; c'étoit témérité de vouloir soutenir les droits de son siége au-delà de ses prédécesseurs; il ne pouvoit plus rien dire ni rien faire, qui ne fût mal interprété. Enfin on persuada au roi que sa puissance alloit s'anéantir, si celle de l'archevêque continuoit de croître; & que s'il n'y donnoit ordre, il n'y auroit plus à l'avenir de roi en Angleterre, que celui qui seroit élu par le clergé, & autant qu'il plairoit à l'archevêque.

VII.
Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape.

Collect. Lupi. 1. ep 7.
Act. Alex. ap. Baron.
Ott. de S. Blas. c. 18.
Godefr. an. 1164.
Otto. Moren. p. 840.

Cependant l'antipape Octavien, étant tombé malade à Luques vers la fête de Pâque, y mourut le mercredi d'après l'octave, 22e. d'Avril 1164. Les chanoines de la cathédrale & ceux de S. Frigdien refusèrent de l'enterrer chez eux, déclarant qu'ils abandonneroient leurs églises plutôt que d'y mettre le corps d'un homme qu'ils croyoient damné: ainsi il fut enterré dans un monastère hors la ville, & les schismatiques ne laissèrent pas de publier qu'il se faisoit des miracles à son tombeau. Il avoit pris le nom de pape pendant quatre ans & demi. On porta à l'empereur sa chapelle, & on lui mena ses chevaux; car c'étoit tout le bien qui lui restoit. Il n'y avoit de son parti que deux cardinaux de quatre qui l'avoient suivi, savoir Jean de S. Martin & Gui de Crême. Ils craignirent, s'ils reconnoissoient le pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou qu'il ne les traitât comme Innocent II avoit traité les cardinaux de Pierre de Leon; c'est pourquoi ayant appelé les schisma-

tiques d'Italie & d'Allemagne qui étoient venus aux funérailles d'Octavien, ils élurent pour pape le cardinal Gui de Crême, sous le nom de Pascal III, & envoyèrent aussitôt à l'empereur qui étoit en Allemagne pour faire confirmer l'élection. L'empereur le fit, jura sur les évangiles qu'il reconnoîtroit toujours pour papes légitimes Pascal & ses successeurs, & Alexandre & les siens pour schismatiques, & il fit faire le même serment à tous les ecclésiastiques qu'il y put obliger. Pascal fut sacré par Henri évêque de Liège le dimanche 26e. d'Avril, & porta le nom de pape trois ans. Le pape Alexandre pleura la mort d'Octavien, considérant la perte irréparable de son ame, & reprit sévèrement des cardinaux qui s'en réjouissoient. AN. 1164.

A Rome, Jules cardinal évêque de Palestrine, vicaire du pape Alexandre, mourut, & on mit à sa place Jean prêtre cardinal du titre de saint Jean & saint Paul. Il fit tant par ses exhortations, qu'il ramena à l'obéissance d'Alexandre la plus grande partie du peuple Romain, moyennant des sommes d'argent considérables que donnèrent ceux qui étoient demeurés fidelles au pape. Il est à croire que les schismatiques devinrent aussi plus faciles à ramener, depuis la mort de l'antipape Octavien & la diminution du crédit de l'empereur en Italie, principalement après qu'il s'en fut retiré, qui fut le premier jour d'Octobre de cette année 1164. Car les Vénitiens firent une ligue contre lui, où ils attirèrent presque toutes les villes de Lombardie. Les Romains donc promirent avec serment de reconnoître le pape Alexandre; ils établirent un nouveau sénat qui étoit à sa dévotion; ils remirent entre les mains de son vicaire l'église de saint Pierre & le comté de Sabine, que les schismatiques occupoient par les forces de l'empereur. Ainsi la ville de Rome étant presque toute réduite à l'obéissance d'Alexandre, le cardinal vicaire assembla à S. Jean de Latran les plus affectionnés tant clercs que laïques, avec lesquels il résolut de le rappeler, & lui envoya en France une députation pour cet effet. Le pape en délibéra avec les évêques & les cardinaux, qui étoient auprès de lui à Sens; & quoiqu'il y vît de grandes difficultés; toutefois de l'avis du roi de France, du roi d'Angleterre & des évêques du pays, il rendit au cardinal vicaire une réponse certaine de son retour, & se pressa de faire les préparatifs de son voyage. On rapporte à cette

Acta ap. Bar.

God. an. 1164.

AN. 1164. *Ap. Pet. Blef. epist. 173.* *Gall. Chr. Sup. l. LXX. n. 31.*

occasion la lettre de l'archevêque de Rouen aux évêques & aux abbés de sa province, par laquelle il les exhorte à donner au pape un subside pour l'entretien de sa maison, dans l'espérance prochaine de son rétablissement à Rome & de la fin du schisme. Cet archevêque étoit apparemment Hugues, qui mourut cette année 1164, le jour de saint Martin onzième de Novembre, après environ trente-cinq ans d'épiscopat. Son successeur fut Rotrou évêque d'Evreux, qui tint le siége de Rouen dix-neuf ans.

VIII. Concile de Northampton. *V. quadrip. 1. c. 25.*

Le roi d'Angleterre, dont l'animosité croissoit toujours contre Thomas archevêque de Cantorberi, le fit citer à jour nommé à Northampton, où il appela par un ordre très-exprès tous les prélats & les seigneurs du royaume. L'archevêque Thomas y fut accusé de ne s'être pas présenté en personne à une citation précédente du roi; & quoiqu'il justifiât qu'il avoit envoyé une personne suffisante pour répondre de sa part, il fut jugé que tous ses meubles étoient confisqués au roi. Le prélat, ayant ouï ce jugement, dit: il est inoui qu'un archevêque de Cantorberi ait été jugé à la cour du roi d'Angleterre, pour quelque cause que ce soit; tant par la considération de son église, que de sa personne, puisqu'il est le père spirituel du roi & de tout le royaume. Cette sentence fut rendue le jeudi huitième d'Octobre 1164, & ce fut la première action du concile.

c. 26. Le lendemain vendredi, le roi demanda à l'archevêque 500 livres d'argent, qu'il disoit lui avoir prêtées lorsqu'il étoit chancelier: l'archevêque affirma que le roi les lui avoit données; mais comme il ne le prouvoit pas & confessoit les avoir reçues, il fut condamné à payer & obligé de donner caution, sans quoi il auroit été arrêté. *c. 27.* Le samedi dixième du mois, l'archevêque étant dans une chambre séparée avec les évêques & enfermé à la clef, le roi lui fit demander compte des revenus de plusieurs évêchés & abbayes, dont il avoit eu la régie pendant la vacance en qualité de chancelier, & dont on trouva que la somme montoit à 230 mille marcs d'argent. Cette proposition surprit tout le monde, & on disoit en murmurant qu'il ne restoit qu'à arrêter le prélat. Il dit qu'il vouloit prendre conseil; & comme les prélats qui étoient présens demandoient ce qu'il falloit faire, Henri évêque de Vinchestre, qui favorisoit Thomas

mas en ſecret, dit : lorſqu'il fut élu archevêque de Cantorberi étant archidiacre & chancelier, il fut rendu à l'égliſe anglicane libre de tous les engagemens qu'il avoit à la cour ; ce qui étoit ſi notoire, que les autres évêques n'en purent diſconvenir. AN. 1164.

On commença enſuite à opiner en forme. Gilbert évêque de Londres parla le premier, comme doyen de l'égliſe de Cantorberi, & dit : mon père, ſi vous faites réflexion d'où le roi vous a tiré, & quels biens il vous a faits ; ſi vous conſidérez les maux que vous attirez à l'égliſe & à nous tous en réſiſtant au roi, vous devriez céder, non-ſeulement l'archevêché, mais cent fois autant. Et peut-être que, ſi le roi vous voyoit ainſi humilié, il vous rendroit tout. Mais l'évêque de Vincheſtre dit : ce conſeil eſt très-pernicieux à l'égliſe ; ſi notre archevêque primat d'Angleterre nous laiſſe cet exemple, que tout évêque doit renoncer à ſa dignité & au ſoin des ames, ſur la menace d'un prince, tout dépendra de ſon caprice, & il n'y aura plus de règle dans l'égliſe. Hilaire évêque de Chicheſtre & Barthelemi d'Exceſtre furent de l'avis de l'évêque de Londres, qu'il falloit céder à la néceſſité du temps. L'évêque de Lincoln, homme ſimple & ſans ménagement, dit : il eſt clair qu'on en veut à la vie de cet homme, il faut qu'il y renonce ou à l'archevêché. Enfin Roger de Vorcheſtre, en diſant qu'il ne vouloit point donner de conſeil, ne laiſſa pas de faire entendre que l'archevêque ne devoit pas quitter la place où Dieu l'avoit mis.

Enſuite ils demeurèrent quelque temps en ſilence ; & comme ils étoient enfermés, l'archevêque, pour trouver un moyen de ſortir, dit qu'il vouloit parler à deux comtes qu'il nomma & qui étoient avec le roi. Ils vinrent avec empreſſement & le prélat leur dit : nous n'avons pas ici ceux qui ont le plus de connoiſſance de cette affaire, c'eſt pourquoi nous demandons un délai juſqu'à demain. On envoya l'évêque de Londres & celui de Rocheſtre porter cette réponſe au roi ; & l'évêque de Londres ajouta du ſien, que l'archevêque demandoit ce délai pour préparer les pièces de ſon compte, voulant par-là l'engager à le rendre : mais il fut déſavoué par l'archevêque. Ainſi finit cette ſéance du concile. Au ſortir les gentilshommes, & les autres qui avoient accompagné l'archevêque en grand nombre, ſe retirèrent par

AN. 1164. la crainte du roi ; mais à leur place il fit assembler quantité de pauvres, à qui il donna à manger.

c. 28. Le lendemain qui étoit dimanche, on se tint en repos, & le lundi douzième d'Octobre on cita encore l'archevêque, & on l'attendit dans l'assemblée; mais il fut attaqué la nuit précédente d'une colique violente à laquelle il étoit sujet. On crut qu'il feignoit d'être malade, & on lui envoya quelques seigneurs à qui il dit : vous voyez que je ne puis aujourd'hui aller à la cour, mais j'irai surement demain, quand je devrois m'y faire porter. Ce jour-là le bruit se répandit, & on lui dit à lui même, que s'il se présentoit à la cour, il seroit tué ou mis en prison; & comme il ne se sentoit pas encore assez préparé au martyre, il suivit l'avis d'une personne pieuse, qui lui conseilla de dire le lendemain une messe votive de saint Etienne premier martyr.

c. 29. Le mardi matin les évêques vinrent le trouver, alarmés du bruit qui couroit, & ils lui conseilloient de se soumettre en tout à la volonté du roi : disant qu'autrement on l'accuseroit de parjure dans cette cour, comme ayant violé le serment de fidélité qu'il avoit fait au roi, en refusant d'observer les coutumes qu'il avoit même jurées par un serment particulier. Il leur répondit : mes frères, le monde, comme vous voyez, frémit contre moi ; mais ce qui m'est le plus sensible, c'est que vous m'êtes vous-mêmes contraires. Quand je me tairois, les siècles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné dans le combat. Vous m'avez déjà jugé pendant deux jours de suite, moi qui suis votre archevêque & votre père ; & je conjecture encore par vos discours, que vous êtes prêts à me juger dans le for séculier, non-seulement au civil, mais au criminel. Or je vous défends à tous, en vertu de l'obéissance & sous peine de perdre votre ordre, d'assister au jugement où on prétend me juger ; & de peur que vous ne le fassiez, j'appelle à l'église Romaine. Que si les séculiers mettent les mains sur moi, je vous ordonne de même d'employer pour ma défense les censures ecclésiastiques. Sachez au reste, qu'encore que le monde frémisse, que l'ennemi s'élève, qu'il brûle mon corps, toutefois avec l'aide de Dieu je ne céderai point mon troupeau. L'évêque de Londres appela aussitôt de cette ordonnance de l'archevêque, & ils le quittèrent tous pour se rendre à la cour ;

feulement il y en eut deux qui demeurèrent encore quelque temps avec lui pour le confoler & l'encourager fecrétement, favoir, Henri évêque de Vincheftre & Joffelin de Sarisberi. AN. 1164.

c. 30. Auffitôt que les évêques fe furent retirés, Thomas entra dans l'églife, & célébra la meffe de faint Etienne, portant même le pallium, quoiqu'il ne fût pas fête : puis l'ayant ôté & la mître, & gardant le refte de fes ornemens avec la chape cléricale par-deffus, il alla à la cour ; mais fachant le péril où il étoit, il prit fur lui fecrétement l'Euchariftie. A la porte de la chambre où le roi l'attendoit, il prit fa croix de la main de celui qui la portoit devant, & entra ainfi fuivi des évêques. Robert évêque d'Herford s'offrit à lui fervir de porte-croix ; mais il répondit : il faut que je la porte moi-même, c'eft ma fauve-garde, & elle me fait voir fous quel prince je combats. L'évêque de Londres lui dit : fi le roi vous voit entrer armé, il tirera contre vous fon épée, & vous verrez alors de quoi vous ferviront vos armes. Je m'en remets à Dieu, dit l'archevêque. Et l'évêque ajouta : je vois bien que vous ne quitterez point votre entêtement. Le roi, fachant que l'archevêque venoit avec fa croix, fe retira dans une autre chambre ; & l'archevêque s'affit feul d'un côté, & les évêques devant lui. Un héraut appela tous les c. 31. prélats & les feigneurs ; & on propofa de la part du roi une grande plainte contre l'archevêque, de ce qu'il étoit ainfi entré dans la cour du roi, portant fa croix pour lui faire affront. Tous prirent le parti du roi, & traitèrent le prélat de traître, d'ingrat & de parjure, criant hautement contre lui.

Les affiftans furent faifis d'horreur, & Roger archevêque d'Yorck fortit, en difant à deux de fes clercs qu'il trouva là : retirons-nous d'ici, il ne nous convient pas de voir ce que l'on va faire à l'archevêque de Cantorberi. Alors des huiffiers avec leurs baguettes defcendirent à grand bruit de la chambre où étoit le roi, & fe tournèrent vers Thomas, étendant les mains & le regardant d'un air menaçant. Tous ceux qui étoient préfens firent le figne de la croix, & Barthelemi évêque d'Exceftre, fe jetant aux pieds du prélat, lui dit : mon père, ayez pitié de vous & de nous. Nous allons tous périr aujourd'hui à caufe de vous. En effet, il y avoit un ordre du roi, que quiconque demeureroit avec l'archevêque feroit jugé ennemi public & puni de mort. On

AN. 1164. disoit encore que l'évêque de Sarisberi & celui de Norvic, qui étoient demeurés, alloient être menés au supplice pour être mutilés; & ils prioient aussi l'archevêque de les sauver. Mais il dit à l'évêque d'Excestre : retirez-vous d'ici, vos pensées ne sont pas de Dieu.

IX. Thomas condamné. c. 32. Les évêques, séparés des seigneurs par la permission du roi, délibérèrent entre eux. Leur embarras étoit grand : il falloit encourir l'indignation du roi, ou condamner leur archevêque pour crime, conjointement avec les seigneurs; ce qui leur paroissoit manifestement contraire aux canons. Enfin, après avoir bien cherché comment ils se tireroient de cette fâcheuse nécessité, ils résolurent d'appeler l'archevêque devant le pape, comme coupable de parjure, & de s'engager envers le roi à faire tout leur possible pour procurer sa déposition, à condition que le roi les déchargeroit de la condamnation dont l'archevêque étoit alors menacé. Ayant pris cette résolution, ils vinrent trouver Thomas, & Hilaire de Chicestre lui dit au nom de tous : jusques ici vous avez été notre archevêque, & nous avons été tenus de vous obéir. Mais parce que vous avez juré fidélité au roi, & promis de conserver sa dignité, ce qui comprend l'observation des coutumes que vous voulez aujourd'hui détruire, nous soutenons que vous êtes coupable de parjure, & comme tel nous ne devons plus vous obéir. Nous nous mettons sous la protection du pape, & vous appelons en sa présence. Et il lui marqua le jour. Ils s'assirent comme auparavant vis-à-vis de lui, & demeurèrent long-temps dans un profond c. 33. silence, qui augmenta la terreur des assistans; car comme le roi étoit enfermé avec les seigneurs pour juger le prélat, on tenoit comme certain qu'il alloit être arrêté, s'il ne lui arrivoit pis.

En effet, il fut jugé parjure & traître, & plusieurs seigneurs étant sortis d'avec le roi, Robert, comte de Leicestre, dit à l'archevêque : le roi vous mande de venir lui rendre compte sur les cas dont vous êtes chargé, sinon écoutez votre jugement. Mon jugement! reprit l'archevêque; & s'étant levé il ajouta: Comte, mon fils, écoutez vous-même auparavant. Le roi m'a fait archevêque de Cantorberi, parce que je l'avois bien servi. Il l'a fait malgré moi, Dieu le sait; & j'y ai consenti pour l'amour de lui, plus que pour l'amour de Dieu, qui m'en punit aujourd'hui. Toutefois, lors-

qu'on procédoit à mon élection en présence du prince Henri & par ordre du roi, on déclara que l'on me rendoit à l'église de Cantorberi, libre & quitte de tout engagement de la cour. Je ne suis donc point tenu de répondre sur ce sujet. Le comte dit : ceci est différent de ce que l'évêque de Londres avoit dit au roi. L'archevêque ajouta : écoutez encore, mon fils. Autant que l'ame est plus digne que le corps, autant devez-vous plus obéir à Dieu & à moi qu'à un roi terrestre : d'ailleurs ni la loi, ni la raison ne permettent que des enfans jugent leur père. C'est pourquoi je décline sa juridiction & la vôtre, pour être jugé de Dieu seul, par le ministère du pape, à qui j'en appelle en présence de vous tous, & mets sous sa protection l'église de Cantorberi, ma dignité & tout ce qui en dépend. Et vous mes confrères les évêques, qui obéissez à un homme plutôt qu'à Dieu, je vous appelle aussi au jugement du pape; & ainsi je me retire par l'autorité de l'église & du S. siége. Cette dernière séance fut tenue le mardi treizième d'Octobre.

AN. 1164. Sup. l. LXX. n. 58.

Radev. c. 34.

Comme il sortoit, les courtisans lui dirent beaucoup d'injures, l'appelant parjure & traître; mais quand il fut dehors, la presse étoit si grande pour recevoir sa bénédiction, qu'à peine pouvoit-il conduire son cheval. C'étoit principalement les pauvres, qui bénissoient Dieu de l'avoir délivré de ce péril : car on le croyoit déjà mort. On le conduisit ainsi à son logis, qui étoit le monastère de saint André, & il ordonna de faire entrer tous les pauvres & de leur donner à manger. Comme il dînoit, l'évêque de Londres & celui de Chichestre vinrent lui dire qu'ils avoient trouvé un moyen d'accommodement : savoir, de donner au roi deux terres de l'archevêché pour sureté des sommes qu'il demandoit. L'archevêque dit, que le roi retenoit déjà une autre terre de l'église de Cantorberi, & qu'il s'exposeroit à tout plutôt que d'y renoncer. Les évêques indignés rapportèrent au roi cette réponse, qui l'échauffa encore plus. Au même dîner la lecture de table étoit de la persécution du pape Libere, dans l'histoire Tripartite. Et sur ce passage de l'évangile : quand on vous persécutera en cette ville, fuyez à une autre; le prélat regarda le docteur Hebert, qui comprit depuis que sa fuite étoit dès-lors résolue. Au sortir de table, il envoya au roi les évêques de Vorchestre, d'Herford & de Rochestre, lui demander sureté pour sortir du royaume. Ils

Sup. l. XIII. n. 319. Matth. X. 23.

AN. 1164. rapportèrent la réponſe du roi, qu'il en parleroit le lendemain au concile.

X. Thomas ſe retire en France.

Vers la nuit, deux des plus grands ſeigneurs vinrent trouver l'archevêque, tout en pleurs & ſe frappant la poitrine, l'aſſurant que des hommes conſidérables & accoutumés au crime s'étoient engagés enſemble par ſerment à le tuer. Cet avis détermina le prélat à s'enfuir, pour ne pas faire périr la cauſe de l'égliſe qui n'étoit pas encore bien éclaircie. Il ſe fit donc préparer un lit dans l'égliſe de ſaint André entre deux autels : il s'y proſterna avec quelques-uns des ſiens, & commença à chanter les pſeaumes pénitentiaux, avec les litanies, faiſant une génuflexion au nom de chaque ſaint ; puis étant fatigué il ſe coucha, feignant de vouloir prendre du repos : mais il ſe déroba ſecrétement, & ſortit par la porte de derrière, un peu avant le chant du coq.

Lib. II. c. 1. Chr. Gerv. p. 1393.

Le lendemain matin, ſitôt que le bruit ſe fut répandu de la fuite de l'archevêque, ceux qui lui étoient attachés ſe cachèrent ; & le roi fort alarmé aſſembla les évêques & les ſeigneurs, & demanda ce qu'il y avoit à faire. Ils réſolurent d'envoyer au pape, pour accuſer Thomas de parjure, & d'avoir mis la diviſion entre le royaume & le ſacerdoce, laiſſant en paix tout ce qui lui appartenoit, juſqu'à ce que le pape eût prononcé. On fit donc publier, de par le roi, défenſe de moleſter en leurs perſonnes les gens de l'archevêque, ni de toucher à ſes biens ; & auſſitôt Roger archevêque d'Yorck, Gilbert évêque de Londres, Roger de Vorcheſtre, Hilaire de Chicheſtre & Barthelemi d'Exceſtre, ſe mirent en chemin pour aller trouver le pape, avec quelques clercs de la cour & quelques ſeigneurs députés de la part du roi. Ils alloient à grand appareil, & chargés de grands préſens pour gagner la cour de Rome.

c. 2. Cependant l'archevêque Thomas marchoit par des chemins détournés, accompagné d'un religieux de l'ordre de Sempringam, & du docteur Hebert de Boſcham qui lui ſervoit de guide. Il arriva premièrement à Lincoln ; puis à un lieu nommé l'ermitage, dépendant de

c. 3. Sempringam, où il ſéjourna trois jours pour prendre des forces. De-là marchant toujours de nuit, il vint juſqu'à la mer, s'embarqua le jour des morts ſecond de Novembre dans une barque, & arriva à Boulogne lui quatrième. Il

alloit à pied, portant un habit, blanc de moine, & se faisoit nommer frère Chrétien ; mais comme il étoit fatigué de la mer, & peu accoutumé à marcher ainsi par la pluie & par la boue, après avoir fait un peu de chemin, il se coucha par terre & dit à ses compagnons : il faut que vous me portiez, ou que vous me cherchiez une voiture. Ils lui trouvèrent un cheval qui n'avoit ni selle ni bride, mais seulement un licou : ils mirent leurs manteaux dessus, & l'y firent monter. Un peu après ils trouvèrent des gens armés, qui demandèrent s'il étoit l'archevêque de Cantorberi. Il leur répondit : est-ce là l'équipage de cet archevêque ? Et ils ne le reconnurent point. AN. 1164.

Il arriva le soir à Graveline, & se mit à table avec ses trois compagnons, qui lui donnèrent la dernière place, & affectoient en tout de le faire paroître comme le moindre d'entr'eux. Toutefois l'hôte remarqua qu'il se distinguoit des autres par sa bonne mine & par ses manières nobles. Il étoit de belle taille, avoit le front large, le regard sévère, le visage long, les mains belles & grandes, & il donnoit aux enfans & aux gens de la maison du peu qu'il y avoit sur la table. Comme le bruit s'étoit déjà répandu de la fuite du prélat, l'hôte ayant fait ces observations, tira sa femme à part, & lui dit ce qu'il soupçonnoit. La femme impatiente alla aussitôt voir le prélat à table, & après l'avoir un peu regardé, elle revint en souriant dire à son mari : c'est lui assurément. Aussitôt elle alla chercher avec empressement des noix, des pommes, du fromage, & les mit devant le frère Chrétien, qui eût mieux aimé n'être pas si bien servi. Après le souper l'hôte s'approcha de lui, & ne voulut jamais s'asseoir qu'à terre à ses pieds ; puis il lui dit : seigneur, je rends grâces à Dieu de ce que vous m'avez fait l'honneur d'entrer chez moi. Et qui suis je donc, dit le prélat, ne suis-je pas un pauvre frère nommé Chrétien ? L'hôte reprit : assurément quelque nom qu'on vous donne, je sais que vous êtes l'archevêque de Cantorberi. Le prélat, ne pouvant plus dissimuler, caressa l'hôte de peur qu'il ne le découvrît, & l'emmena le lendemain avec lui. c. 4.

Or Thomas avoit à craindre non-seulement Philippe d'Alsace comte de Flandre, mais encore Matthieu comte de Boulogne son frère. Ils étoient, par leur mère Sibille c. 5.

AN. 1164. d'Anjou, coufins-germains du roi d'Angleterre, qui avoit mandé à Philippe & aux feigneurs de Flandre, que Thomas s'étoit enfui de fon royaume comme un traitre; & le comte de Boulogne avoit époufé une abbeffe fille du roi Etienne, malgré l'oppofition de Thomas, qui étant alors chancelier avoit fait fon poffible pour empêcher ce mariage fcandaleux. Il partit donc de Graveline avant le jour, & ayant fait douze lieues à pied par un chemin boueux & gliffant, il arriva à Clairmarais monaftère de Citeaux près faint-Omer. Le même jour arrivèrent à faint-Omer les prélats que le roi d'Angleterre envoyoit au pape; c'eft
c. 6 pourquoi l'archevêque partit de Clairmarais la nuit même après matines, & fe retira à un ermitage de S. Bertin, où il demeura trois jours caché; puis à la prière de l'abbé & des moines, il vint à S. Bertin même.

Cependant les envoyés du roi d'Angleterre allèrent trouver le roi de France Louis le Jeune à Compiegne, & lui rendirent les lettres de leur maître, portant que Thomas, ci-devant archevêque de Cantorberi, s'étoit enfui de fon royaume comme un traître: c'eft pourquoi il prioit Louis, fon feigneur, de ne le pas recevoir dans fes terres. Le roi de France fe récria fur ces mots: ci-devant archevêque; & demanda qui l'avoit dépofé. Puis il ajouta: affurément je fuis roi auffi-bien que le roi d'Angleterre, & toutefois je ne pourrois pas dépofer le moindre des clercs de mon royaume.

XI. Thomas bien reçu du roi Louis.

Hebert de Bofcham & un autre de la compagnie de l'archevêque, fuivoient pas à pas les prélats envoyés du roi, fans qu'ils le fuffent, car ces prélats les précédoient toujours d'une journée.
c. 7. Hebert & fon compagnon vinrent donc auffi trouver le roi de France, qui connoiffoit & eftimoit Thomas dès le temps qu'il étoit chancelier. Il s'informa s'ils étoient de fa famille, & l'ayant appris il les falua par le baifer, & les écouta favorablement. Quand ils lui eurent raconté, fuivant l'ordre du prélat, l'hiftoire lamentable de fes peines & de fes périls, le bon prince en fut attendri; & leur dit de fon côté, que le roi d'Angleterre lui avoit écrit contre le prélat, & ce qu'il lui avoit répondu. Puis il ajouta: avant que de traiter fi durement un homme d'un fi grand
Pf. 4. rang, & fon ami, il devoit fe fouvenir de ce verfet: mettez-vous en colère & ne péchez point. A quoi un des envoyés répondit; Sire, il s'en feroit peut-être fouvenu, s'il

l'avoit ouï chanter à l'office aussi souvent que vous; & le roi sourit. Le lendemain le roi, ayant tenu conseil avec ceux qu'il avoit auprès de lui, accorda à l'archevêque de Cantorberi la paix & la sureté dans son royaume; & en congédiant ses envoyés il ajouta: il est de l'ancienne dignité de la couronne de France, que les exilés, principalement les personnes ecclésiastiques, trouvent dans le royaume sureté & protection. AN. 1164.

XII. Envoyés d'Angleterre devant le pape.

Les envoyés de l'archevêque se retirèrent très-contens, & suivant leurs ordres ils se pressèrent d'aller trouver le pape à Sens, où les envoyés du roi d'Angleterre étoient arrivés le jour précédent. Leur arrivée ébranla plusieurs cardinaux, tant par l'espérance du gain, que par la crainte du trouble que la colère du roi pourroit causer dans les affaires publiques. Les uns disoient, que Thomas étoit le défenseur de la liberté de l'église, que sa cause étoit juste & qu'il le falloit soutenir; les autres, que c'étoit un brouillon, dont il falloit réprimer les entreprises. La prévention fut telle, que ses envoyés ne purent obtenir des cardinaux d'être reçus seulement au baiser de paix. Toutefois dès le jour de leur arrivée, ils eurent le soir audience du pape, qui les écouta favorablement, & fut touché jusqu'aux larmes du récit qu'ils lui firent des souffrances de l'archevêque. Il leur dit: votre maître a déjà acquis de son vivant la gloire du martyre; & comme il étoit fort tard, il leur donna sa bénédiction & les renvoya à leur logis.

Le lendemain le pape tint consistoire avec les cardinaux, qui étoient presque tous présens à sa cour. On appela les envoyés de part & d'autre, & Gilbert évêque de Londres parla ainsi pour ceux du roi d'Angleterre. C'est vous, saint père, que regarde le soin de l'église catholique, pour protéger les sages & corriger les téméraires. Il s'est formé depuis peu en Angleterre une division entre le roi & le sacerdoce sur une légère occasion; & on auroit pu facilement l'éteindre si on avoit usé de remèdes modérés: mais le seigneur archevêque de Cantorberi, suivant son avis particulier & non pas le nôtre, a poussé les choses trop vivement; sans considérer le temps contraire, ni le mal qui lui en pouvoit arriver. Et n'ayant pu nous attirer à son sentiment, il a voulu rejeter sa faute sur le roi, sur nous & sur tout le royaume; & pour nous rendre odieux, il s'en est enfui, sans c. 9.

AN. 1164. que perſonne uſât contre lui de violence ni de menaces, comme il eſt écrit, que l'impie s'enfuit ſans être pourſuivi. Tout beau, dit le pape ; & l'évêque de Londres ajouta : voulez-vous que je l'épargne ? Je ne dis pas, reprit le pape, que vous l'épargniez; mais que vous vous épargniez vous-même. Hilaire évêque de Chicheſtre parla dans le même ſens; & Roger archevêque d'Yorck ajouta : perſonne ne connoît mieux que moi le caractère d'eſprit de l'archevêque de Cantorberi : on ne lui fait pas quitter aiſément le ſentiment qu'il a une fois embraſſé; & je ne vois point d'autre moyen de le corriger, que d'employer fortement votre autorité. Barthelemi évêque d'Exceſtre ajouta : cette cauſe ne peut être terminée en l'abſence de l'archevêque de Cantorberi : c'eſt pourquoi nous demandons des légats pour la juger.

Prov. XXVIII. 1.

Enſuite le comte d'Arondel, qui étoit préſent avec grand nombre de gentilshommes, demanda d'être écouté, & dit : nous ne ſavons, nous autres gens ſans lettres, ce qu'ont dit les évêques. C'eſt qu'ils avoient parlé en latin. C'eſt pourquoi, continua-t-il, il faut que nous diſions auſſi comme nous pouvons pourquoi nous ſommes envoyés. Ce n'eſt ni pour diſputer, ni pour injurier perſonne, principalement en préſence de celui à qui de droit tout le monde eſt ſoumis. Nous ſommes venus vous offrir la dévotion & l'affection de notre roi pour vous : il a choiſi pour cet effet tout ce qu'il a de plus grand dans ſon royaume ; & vous avez déjà, ſaint père, éprouvé la fidélité du roi au commencement de votre promotion. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans la chrétienté un prince plus religieux & plus propre à conſerver la paix en ce qui le regarde. L'archevêque de Cantorberi eſt auſſi de ſon côté ſage & diſcret, mais quelques-uns le trouvent trop ſubtil; & ſans la diviſion qui eſt ſurvenue entre le roi & lui, nous ſerions heureux ſous un ſi bon prince & un ſi bon paſteur. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions de vous appliquer à y rétablir la paix. Le comte parla ainſi en ſa langue, & tous louèrent ſa modeſtie & ſa diſcrétion.

Le pape, déjà inſtruit d'ailleurs de la cauſe du différent, déclara aux envoyés du roi, qu'il ne pouvoit rien ordonner ſur cette affaire en l'abſence de l'archevêque de Cantorberi : mais ils refuſoient de l'attendre, diſant qu'ils n'oſoient demeurer à la cour du pape au-delà du terme preſcrit par le roi; & ils preſſoient le pape de nommer un légat, pour

juger l'affaire en Angleterre. Le pape étoit fort embarrassé : il voyoit un roi jeune & puissant ; & craignoit, s'il étoit refusé, qu'il n'embrassât le schisme : de quoi aussi les envoyés le menaçoient, particulièrement des laïques. D'ailleurs il ne pouvoit se résoudre à renvoyer l'archevêque dans un pays où il étoit regardé comme un ennemi public, & d'où il étoit sorti comme par miracle : il lui sembloit que c'étoit l'envoyer en prison combattre contre son géolier. Les cardinaux augmentoient son embarras : car la plupart, accoutumés à la complaisance pour les princes, vouloient que l'on accordât au roi ce qu'il demandoit. Enfin, le pape tint ferme à ne rien ordonner au préjudice de l'archevêque en son absence ; & les envoyés du roi, ne voulant pas l'attendre, s'en retournèrent en Angleterre, sans avoir reçu la bénédiction du pape. Ils se pressèrent même de sortir de France, où ils ne se trouvoient pas en sureté, tant parce que l'on croyoit qu'ils portoient beaucoup d'argent, que parce que tout le monde étoit favorable à l'archevêque. Le pape de son côté cassa la sentence donnée à Northampton contre lui par les évêques & les barons d'Angleterre.

AN. 1164.

1. *ep.* 49.

XIII. Thomas devant le pape. *c.* 10.

Cependant Thomas partit de saint Bertin, accompagné de l'abbé, & de Milon évêque de Terouane, qui le conduisirent à Soissons. Le roi Louis y arriva le lendemain, & apprenant que l'archevêque étoit dans la ville, il alla descendre de cheval à son logis, & le visita le premier. Il lui témoigna la joie qu'il sentoit de le recevoir en son royaume ; lui promit sureté, & l'obligea à recevoir de sa libéralité tout ce qui lui seroit nécessaire. Thomas partit quelques jours après, accompagné des officiers du roi, pour aller à Sens trouver le pape. Il fut reçu froidement par les cardinaux ; mais il ne laissa pas d'avoir audience du pape, qui témoigna compatir beaucoup à ses peines, & lui ordonna d'expliquer le lendemain, en présence des cardinaux, les causes de son exil. Ce jour-là donc étant assis le premier après le pape, il voulut se lever ; mais le pape voulut qu'il parlât assis, & il dit : quoique je ne sois pas fort habile, je n'ai pas toutefois assez peu de sens, pour quitter sans sujet le roi d'Angleterre. Car si j'avois voulu lui être complaisant en tout, il n'y auroit personne en ses états qui ne m'obéit absolument ; & si je voulois à présent changer de conduite, je n'aurois

c. 11.

AN. 1164. pas besoin de médiateur pour rentrer en ses bonnes grâces. Mais parce qu'on a obscurci en nos jours la dignité de l'église de Cantorberi, j'aimerois mieux mourir mille fois, que dissimuler les maux que nous souffrons. Voyez vous-même de vos yeux ce qui en est. Alors il tira l'écrit des coutumes dont il étoit question, & ajouta en pleurant : voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté de l'église; c'est à vous de juger si on peut le dissimuler en conscience.

L'écrit ayant été lu, tous en furent touchés jusqu'aux larmes; & ceux même qui étoient auparavant de différens avis, convinrent alors qu'il falloit secourir l'église universelle en la personne de l'archevêque. Mais le pape ayant lu & relu attentivement chaque article des coutumes, entra en grande colère, & reprit vivement le prélat d'y avoir consenti avec les autres évêques. Puis il ajouta : quoiqu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a toutefois que l'église peut tolérer en quelque manière; mais la plupart sont condamnés par les anciens conciles, & contraires aux saints canons. Puis se tournant vers l'archevêque, il ajouta : il faut vous traiter plus doucement, parce que vous vous êtes relevé aussitôt après votre chute, & que vous avez obtenu notre absolution. C'est pourquoi nous vous la donnons encore, en considération de vos pertes & de vos souffrances.

Sup. n. 5.

c. 12. Le lendemain, le pape étant assis avec les cardinaux dans une chambre plus secrète, Thomas se présenta & dit : j'avoue que c'est par ma faute que j'ai excité ces troubles dans l'église d'Angleterre. Je ne suis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puissance séculière, quoique j'y sois entré malgré moi. Or si j'avois renoncé à l'épiscopat sur les menaces du roi, comme mes confrères vouloient me le persuader, j'aurois laissé dans l'église un pernicieux exemple : mais à présent je le fais en votre présence; & craignant de plus fâcheuses suites de mon entrée irrégulière & de mon incapacité, je remets entre vos mains, saint père, l'archevêché de Cantorberi. Aussitôt il tira l'anneau de son doigt, priant le pape avec larmes de pourvoir cette église d'un plus digne pasteur : ce qui attendrit tous les assistans jusqu'aux larmes.

Thomas se retira ensuite, & le pape délibéra sur ce sujet avec les cardinaux. Les uns étoient d'avis de profiter de l'occasion pour apaiser la colère du roi, mettant un autre

fujet à Cantorberi, & pourvoyant d'ailleurs Thomas de quelque place plus convenable. Les autres ne jugèrent pas raifonnable, que celui qui pour défendre la liberté de l'églife avoit expofé fes biens, fa dignité & fa vie, fût privé de fon droit au gré du roi. Ils vouloient que l'on donnât un exemple aux autres évêques de réfifter en pareil cas : autrement, que perfonne n'oferoit plus s'oppofer à la volonté des princes, & que l'état de l'églife & l'autorité du pape feroient en péril. Ils concluoient qu'il falloit rétablir Thomas malgré tout le monde, & le foutenir en toutes manières. Cet avis l'emporta, & le pape ayant fait appeler Thomas, lui ordonna de reprendre de fa main les fonctions de pafteur dans lefquelles il le rétabliffoit, lui promettant de ne l'abandonner de fa vie. Mais ajouta-t-il, afin que vous appreniez à mener une vie pauvre & convenable à votre état préfent, je vous mets entre les mains de cet abbé, chez qui vous demeurerez jufqu'à un temps plus favorable. C'étoit Guichard, abbé de Pontigni, depuis archevêque de Lyon, que le pape avoit fait venir exprès. Thomas fe rendit donc à Pontigni avec quelques-uns des fiens, mais il crut que, pour être digne archevêque de Cantorberi, il falloit auffi prendre l'habit monaftique : ayant lu dans les hiftoires qu'il n'étoit jamais arrivé de divifion dans le royaume d'Angleterre, finon quand ce fiége avoit été occupé par des perfonnes d'une autre profeffion. Il envoya donc au pape, dont il reçut un habit monaftique béni de fa main, de groffe étoffe & de laine crue. Ainfi l'archevêque fe trouvant à Pontigni, commença à y goûter du repos, & à regarder cette retraite comme une école de vertu. AN. 1164.

XIV. Parens de Thomas bannis. *Vita* 11. *c.* 14. *Gerv. Chr.* 1165.

Mais la douceur de cette retraite fut troublée quelque temps après par les exilés qui venoient trouver l'archevêque. Car le roi d'Angleterre irrité de la bonne réception que le roi de France & le pape lui avoient faite, & de la protection qu'ils lui donnoient, fit confifquer tous les biens de l'archevêque & des fiens, & bannit tous fes parens, fes domeftiques & ceux qui avoient quelque liaifon avec lui, fans épargner ni les vieillards décrépits, ni les enfans au berceau, ni les femmes en couche. Il fit jurer à tous ceux qui étoient en âge de le faire, d'aller trouver l'archevêque en quelque lieu qu'il fût, pour l'affliger par leur préfence : enfin il défendit de prier pour lui dans l'églife. Il venoit donc tous les jours au faint prélat grand nombre de ces exilés,

An. 1164. dont toutefois plusieurs demeurèrent en Flandre, ayant été absous par le pape de leur serment, en considération de leur sexe, de leur âge, & de la rigueur de la saison. Les autres venoient à Pontigni fatiguer l'archevêque par leurs cris & leurs plaintes des maux qu'ils souffroient pour sa cause. Ne pouvant les garder auprès de lui, il les envoyoit en divers pays avec des lettres de recommandation; & ils trouvoient par-tout du secours, tant par la compassion que l'on avoit d'eux, que par l'indignation qu'excitoit la cruauté du roi d'Angleterre. Il y eut même de ces bannis qui se trouvèrent mieux au lieu de leur exil que dans leur patrie.

XV. Fermeté de S. Gilbert de Simpringam. *Vita Gib. Mon. Aug. to. 2. p. 684.*

Entre ceux qui furent persécutés à cause du saint archevêque, on remarque la fermeté de saint Gilbert de Simpringam. On rapporta au roi que lui & les siens avoient envoyé à Thomas en France, depuis son exil, de grandes sommes d'argent. Or quoique ce rapport fût faux, toutefois parce qu'on le croyoit, on obligea Gilbert, tous les supérieurs & tous les procureurs de son ordre à se présenter devant les juges du roi, pour être tous bannis, s'ils étoient convaincus du fait. Les juges, ayant pitié de Gilbert dont ils connoissoient la sainteté, lui offrirent de se purger par serment de cette accusation: promettant de le renvoyer absous lui & les siens. Mais Gilbert déclara qu'il aimoit mieux aller en exil, que de prêter ce serment. Car encore qu'il sût bien, qu'un serment contenant vérité ne peut nuire à celui qui le fait, mais tout au plus à celui qui l'exige: toutefois il crut de mauvais exemple de se justifier d'une telle accusation, comme si c'eût été un crime de secourir en un tel cas un prélat souffrant pour l'église. Comme donc il refusoit le serment & que les juges n'osoient le condamner, il demeura quelque-temps à Londres avec les siens: qui se voyant à la veille d'abandonner leurs maisons pour un serment qu'ils étoient prêts à faire, étoient dans la crainte & l'affliction, pendant que Gilbert affectoit de témoigner sa joie en toutes manières. Le dernier jour du terme, comme ils s'attendoient tous à être bannis, arrivèrent des messagers du roi qui étoit deçà la mer, avec ordre de remettre l'affaire de Gilbert jusqu'à ce qu'il en prît par lui-même une plus ample connoissance. Aussitôt Gilbert fut renvoyé avec les siens; & alors se voyant libre, il déclara aux juges, mais sans aucune forme de serment, que ce qu'on lui

Monast. Angl. to. 3. p. 691.

avoit reproché étoit entièrement faux. Cette fermeté fut admirée de tout le monde. Gilbert vécut encore 23 ans ; & mourut âgé de 106 ans, l'an 1189 ; le samedi quatrième de Février, jour auquel l'église honore sa memoire.

AN. 1164.

XVI. Thomas à Pontigni. *Vita, 11. c. 15.*

Thomas de son côté, touché de ce que les siens souffroient à cause de lui, commença à Pontigni de mener une vie plus pénitente. Outre le cilice qu'il portoit continuellement, & les disciplines qu'il se faisoit souvent donner en secret, il ordonna au moine qui le servoit à table, de lui donner tous les jours, sans que l'on s'en aperçût, avec les mets plus délicats qu'on lui servoit, la portion de la communauté : ayant résolu d'en faire sa seule nourriture. Ainsi pendant quelques jours il ne vécut que de légumes sèches & insipides, suivant qu'on l'observoit alors dans l'ordre de Cîteaux. Mais cette nourriture, si différente de celle à laquelle il étoit accoutumé de jeunesse, lui causa une grièvе maladie ; & il fut obligé de revenir à des alimens plus convenables.

c. 16.

Cependant on portoit des paroles entre le pape & le roi d'Angleterre, pour tenir une conférence où l'on traitât de la paix. Le roi dit qu'il s'y trouveroit, mais à condition que Thomas n'y seroit pas : autrement, qu'il ne verroit pas le pape même. Thomas au contraire manda au pape de ne point entrer sans lui en conférence avec le roi. Je connois, disoit-il, ses manières : il lui sera plus facile de vous surprendre s'il n'y a un interprète exact qui puisse pénétrer ses sentimens. Sur cette réponse le pape manda au roi : il est inoui que l'église romaine ait éloigné quelqu'un de sa compagnie au gré d'un prince, particulièrement un homme exilé pour sa justice : au contraire le saint siége est en droit de protéger les opprimés, même contre l'indignation des princes. Ainsi la conférence fut rompue.

XVII. Assemblée de Virsbourg. *To. x. conc. p. 1438. Guill. Neubr. 11. c. 16. Chron. Reicherſp. an. 1168. Lup. I. ep. 72.*

En Allemagne, l'empereur Frideric assembla une grande cour à Virsbourg en Franconie, le vingt-troisième de Mai jour de la Pentecôte 1165. A cette assemblée se trouva entre autres Rainold élu archevêque de Cologne, qui dit que l'empereur ne feroit rien contre Roland, ainsi nommoit-il le pape Alexandre, s'il ne suivoit le conseil qu'il alloit donner. Car, ajouta-t-il, la meilleure partie de l'empire est pour lui, entre autres l'archevêque de Salsbourg & celui de Mayence : mais j'ai attiré à l'obéissance de notre pape Pascal un plus grand nombre d'évêques que nous ne sommes, savoir ceux que le roi d'An-

gleterre lui donnera au nombre de plus de cinquante.

An. 1165. Vit. S. Th. ii. c. 20. Pour preuve de ce qu'il avançoit, il présenta deux clercs envoyés du roi d'Angleterre, Jean d'Oxford & Richard d'Ivelcestre. Car ce prince, mal satisfait du pape Alexandre, avoit écrit à l'archevêque de Cologne une lettre où il disoit : que par le conseil de tous ses barons & du consentement de tout le clergé, il avoit résolu d'envoyer à Rome (1. ep. 66.) l'archevêque d'Yorck, l'évêque de Londres, l'archidiacre de Poitiers, Jean d'Oxford & Richard de Luci, pour dénoncer au pape Alexandre & à ses cardinaux, qu'ils ne donnassent plus de protection à Thomas, & qu'ils laissassent au roi la liberté de mettre un autre archevêque à Cantorberi; & qu'ils déclarassent nul tout ce que Thomas avoit fait. Enfin, pour faire promettre au pape que lui & ses successeurs conserveroient les coutumes d'Angleterre telles qu'elles avoient été du temps de Henri I; autrement, que le roi Henri II abandonneroit l'obédience d'Alexandre. Pour cet effet il prioit l'archevêque de Cologne de lui envoyer un chevalier Hospitalier, afin de conduire ses envoyés par les terres de l'empereur. L'archevêque de Cologne ayant reçu cette lettre, consulta l'empereur sur la réponse qu'il y devoit faire; & l'empereur lui écrivit qu'il falloit satisfaire le roi d'Angleterre. On envoya donc un Hospitalier nommé frère Raoul, qui conduisit par les terres de l'empereur ceux que le roi d'Angleterre vouloit envoyer à Rome, c'est-à-dire Jean d'Oxford & Richard d'Ivelcestre.

Ep. 72. L'archevêque de Cologne les ayant présentés à l'assemblée de Virsbourg, l'empereur promit de suivre son avis, & le prélat le proposa ainsi: il faut que l'empereur jure, en présence de toute sa cour, que de sa vie il ne reconnoîtra pour pape Roland, ni aucun de son parti; mais qu'il demeurera inviolablement attaché au pape Pascal: que si l'empereur vient à mourir, ses successeurs observeront le même serment. Il obligera les seigneurs à jurer de même & à promettre qu'ils ne couronneront point de roi pour lui succéder, qui ne le jure aussi. Les seigneurs, dans six semaines après qu'ils seront retournés chez eux, feront faire le même serment à tous les abbés, prévôts & autres supérieurs ecclésiastiques : aux chevaliers & à tous les autres qui ont des fiefs dans leur territoire, sous peine de confiscation, de dégradation, de privation de charges & de bannissement.

L'empereur

L'empereur approuva cet avis : mais il fut trouvé bien dur par quelques prélats ; & l'archevêque de Magdebourg déclara qu'il ne prêteroit point de ferment, que l'archevêque de Cologne ne se fît sacrer, pour montrer à tout le monde qu'il agissoit sincérement. Comme il refusoit de le promettre, l'empereur irrité lui dit : il paroît manifeste que vous avez été un traître & un trompeur, en me donnant un pape à mon insçu, avant la réception des lettres par lesquelles je vous défendois de procéder à l'élection. Vous m'avez plus trahi que l'archevêque élu de Mayence que vous en accusiez, & qui me donnoit un bon conseil : que, puisque Dieu m'avoit délivré de Victor, je ne me soumisse point à son successeur. Il faut donc que vous tombiez dans le piège que vous avez préparé, & que vous fassiez le serment, quand tous les autres le refuseroient. An. 1165.

L'archevêque de Cologne ainsi pressé ne put s'en dédire, & fondant en larmes, il fit le premier le serment qu'il avoit proposé, & promit de recevoir les ordres & la consécration épiscopale. Il présenta aussi les envoyés d'Angleterre qui jurèrent, au nom de leur roi, qu'il observeroit inviolablement tout ce que l'empereur auroit juré. L'empereur fit donc le serment ; mais avec cette restriction suggérée par l'archevêque de Magdebourg, que si les deux papes Alexandre & Pascal mouroient en même temps, & que les cardinaux des deux obédiences s'accordassent sur un même sujet, il seroit libre à l'empereur de le recevoir : pourvu toutefois, ce que l'archevêque de Cologne fit ajouter, que l'élection fût faite du consentement de l'empereur. Ensuite quatre princes qui étoient présens firent le serment, savoir le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg Albert le vieux, Conrad comte Palatin du Rhin frère de l'empereur, & son beau-frère le lantgrave Louis.

Quand ce vint aux évêques, tous, excepté celui de Verden, dirent qu'ils aimoient mieux abandonner les régales que de prêter un tel serment : mais on leur répondit, qu'il falloit bon gré mal gré faire le serment & garder les régales. Ils jurèrent donc, mais avec beaucoup de larmes & de gémissemens. L'archevêque de Magdebourg jura le premier, mais à ces conditions, que tous les autres qui étoient absens jureroient aussi, & qu'il seroit quitte de ce serment

AN. 1165. quand il cesseroit de posséder les régales. L'évêque de Bamberg, après diverses excuses, jura que, tant qu'il voudroit garder les régales, il donneroit aide & conseil à l'empereur sur cette affaire. L'évêque de Verden & celui qui étoit intrus à Halberstat jurèrent purement & simplement comme l'archevêque de Cologne. L'évêque de Verdun & celui de Frisingues s'excusèrent sur l'absence de leurs archevêques, & obtinrent un délai jusqu'à la saint Pierre.

Chr. Reichersp. *V. Pagi. an.* 1163. *n.* 16. 1. *ep.* 70.

Le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Salsbourg, ni celui de Trèves ne se trouvèrent point à cette assemblée, ni aucun de leurs suffragans. L'archevêque de Mayence étoit Conrad frère d'Otton comte Palatin, qui s'étoit retiré secrétement de la cour de l'empereur, & cette même année 1165 étoit venu en France trouver le pape Alexandre, avec lequel il passa en Italie; & le pape le fit cardinal & évêque de Sabine. A sa place l'empereur mit à Mayence Christien son chancelier, qu'il avoit fait élire dès l'année 1161.

Or quoiqu'il y eût si peu d'évêques à l'assemblée de Virsbourg, l'empereur ne laissa pas de dire dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet, que les archevêques & évêques qui avoient fait ce serment étoient au nombre de quarante. Il est vrai qu'il y comprend ceux qui n'étoient qu'élus; & il ajoute que le samedi des quatre-temps ils reçurent tous les ordres sacrés. Il dit aussi que tous les princes séculiers ont fait le serment, mais il ne nomme que les quatre qui ont été marqués. Enfin il dit qu'il a promis de ne jamais recevoir l'absolution de ce serment. Cette lettre est adressée à tous les peuples de l'empire, & datée de Virsbourg le premier jour de Juillet. L'empereur écrivit de même aux seigneurs de l'empire en particulier, comme on voit par la lettre adressée à l'abbé de Stavelo.

XVIII. Plaintes du pape contre le roi d'Angleterre. 1. *ep.* 37.

Le pape Alexandre fut promptement averti de ce qui s'étoit passé à Virsbourg, & il écrivit aussitôt à Gilbert évêque de Londres, le prélat le plus accrédité auprès du roi d'Angleterre, pour se plaindre que ce prince avoit abandonné l'église en communiquant avec des schismatiques & des gens nommément excommuniés; & qu'il la persécutoit en la personne de l'archevêque de Cantorberi. C'est pourquoi le pape ordonne à Gilbert de se joindre avec Robert évêque d'Herford, & tous deux ensemble de faire leurs efforts pour ramener le roi à la vénération qu'il doit à l'église

romaine : ensorte qu'il n'empêche point d'aller à Rome, ni d'y appeler ; qu'il rétablisse l'archevêque dans son siége, & qu'il protège dans ses états l'église qu'on l'accuse d'opprimer. Enfin, le pape charge l'évêque de faire lever le denier S. Pierre de l'année courante par toute l'Angleterre, & le lui envoyer le plutôt qu'il sera possible. Et en attendant, ajoute-t-il, que vous l'ayez reçu, vous nous l'avancerez dans le premier jour d'Août, de votre argent ou de celui que vous pourrez emprunter : à la charge de vous rembourser sur le denier même. Il nous sera aussi agréable que si vous nous le donniez. C'est que le pape avoit besoin d'argent pour son voyage. La lettre est datée de Clermont en Auvergne, le dixième de Juillet 1165.

AN. 1165.

Le pape étoit alors en chemin pour retourner à Rome, où il étoit désiré depuis la mort de l'antipape Octavien. Après la fête de Pâque, qui cette année 1165 fut le quatrième d'Avril, il quitta Sens & vint à Paris, puis à Bourges, où S. Thomas de Cantorberi, qui l'avoit accompagné jusques-là, prit congé de lui pour la dernière fois. De Bourges le pape vint à Clermont.

Acta. ap. Bar.

XIX. Défense du roi d'Angleterre. *1. ep. 38.*

L'évêque de Londres lui répondit : ayant reçu votre ordre, très-cher père, avec le respect convenable, nous avons aussitôt été trouver le roi, l'évêque d'Herford & moi, quoiqu'il fût déjà dans le pays de Galles à la tête de son armée. Il a reçu votre correction avec action de grâces, & y a répondu avec beaucoup de modestie. Premièrement il déclare, qu'il n'a jamais cessé de vous aimer comme son père, & d'obéir à vos ordres : que si depuis long-temps il ne vous a pas rendu tant de respect, c'est qu'après vous avoir aidé au besoin de tout son pouvoir, il a reçu des refus presque en tout ce qu'il vous a demandé. Toutefois il demeure ferme dans votre obéissance, & déclare qu'il n'empêchera personne par force d'aller à Rome, ni ne l'a empêché jusques ici. Quant aux appellations, il prétend avoir droit d'empêcher aucun clerc de sortir de son royaume, pour aucune cause civile, s'il n'a auparavant essayé de s'y faire rendre justice. Il savoit bien que l'empereur étoit schismatique ; mais jusqu'à présent il n'a pas su que vous l'eussiez excommunié. Il dit qu'il n'a jamais chassé l'archevêque de Cantorberi : c'est pourquoi, comme il s'est retiré de lui-

AN. 1165. même, il peut rentrer dans son église quand il lui plaira; en satisfaisant au roi sur ses plaintes, & gardant les coutumes royales qu'il a lui-même jurées. Si quelque église, ou quelque personne ecclésiastique, se plaint d'être maltraitée, il est prêt à y satisfaire au jugement de toute l'église.

Voilà les réponses du roi, sur lesquelles nous vous prions de considérer quelle fin vous voulez mettre à cette affaire. Car le roi croit faire beaucoup pour sa justification, en se rapportant de tout ce qui a été dit au jugement de l'église de son royaume. C'est pourquoi nous vous supplions de modérer votre zèle pour un temps, de peur qu'en prononçant un interdit ou une excommunication, vous n'ayez la douleur de voir une infinité d'églises renversées; & le roi, avec un peuple innombrable, éloigné sans retour de votre obéissance. Il vaut mieux qu'un membre, même blessé, demeure attaché au chef avec espérance de guérison, que d'en être séparé & retranché du corps pour toujours. Quoi! si vos remontrances ne sont pas bien reçues, faut-il désespérer de la grâce de Dieu, pour les faire mieux recevoir en un autre temps? Le sang royal se laisse vaincre quand on lui a cédé quelque chose; il faut le gagner par la douceur & par la patience. Permettez-moi de le dire; c'est la charité sincère qui me fait parler: si la fin de cette affaire est que l'archevêque de Cantorberi demeure en exil perpétuel, dépouillé de ses biens, & que l'Angleterre, ce qu'à Dieu ne plaise, ne vous obéisse plus: vous verrez qu'il eût mieux valu souffrir pour un temps, qu'user d'une si grande sévérité. Je crois bien que plusieurs d'entre nous demeureront dans votre obéissance malgré la persécution; mais il se trouvera quelqu'un qui reconnoîtra l'antipape, & recevra de sa main le pallium pour le siége de Cantorberi: il s'en trouvera qui lui obéiront pour usurper nos siéges. Plusieurs forment déjà de tels projets, & désirent le trouble pour s'en prévaloir. Ce n'est pas notre intérêt particulier qui nous touche, mais le triste renversement de l'église dont nous sommes menacés, & qui nous feroit désirer la mort plutôt que d'en être spectateurs. Ainsi parloit l'évêque de Londres.

1. ep. 41. Le roi d'Angleterre, ou plutôt le même évêque en son nom, écrivit dans le même sens au collége des cardinaux,

Il repréſente ce qu'il a fait pour le pape Alexandre, & que loin de ſe faire prier pour le reconnoître, il lui a attiré les autres. Il ſe plaint que le pape le traite de perſécuteur de l'égliſe, & proteſte qu'il ne laiſſe pas de vouloir demeurer dans ſon obéiſſance & ſe conſerver ſon affection, pourvu qu'il le traite comme les autres papes ont traité ſes prédéceſſeurs : enfin il déclare qu'il ſe rapportera toujours au jugement du clergé & des ſeigneurs de ſon royaume, dont il veut ſeulement conſerver les droits & les anciennes prérogatives. AN. 1165.

Le pape avoit auſſi écrit aux évêques de l'obéiſſance du roi d'Angleterre de deçà la mer, ſavoir à l'archevêque de Rouen, à l'archevêque de Bordeaux, & à leurs ſuffragans ; ſe plaignant de ce que leur roi avoit communiqué avec Rainold, archevêque de Cologne, & envoyé des députés à l'empereur Frideric. Sur quoi Rotrou, archevêque de Rouen, écrivit en ces termes à Henri, prêtre cardinal. Nous répondons avec toute aſſurance pour le roi d'Angleterre, qu'il n'a fait à l'empereur aucun ferment ni aucune promeſſe, par lui ni par ſes envoyés, d'adhérer à l'antipape. Au contraire, nous ſommes certains que dans ce traité de mariage, quelque inſtance que fiſſent les Allemands pendant trois jours, il n'a jamais voulu rien accorder, qu'après avoir mis pour première condition ſa fidélité envers l'égliſe & le roi de France. Ainſi Rotrou déſavoue par avance les envoyés d'Angleterre à l'empereur, qui n'étoient pas encore revenus. Ce traité de mariage étoit entre Henri le Lion, duc de Saxe, & Mathilde, fille aînée du roi d'Angleterre. I. ep. 98. I. ep. 102.

Le pape ayant reçu la réponſe de l'évêque de Londres en parut ſatisfait, & le remercia du ſoin qu'il prenoit d'entretenir ſon roi dans l'attachement à l'égliſe : le priant d'y travailler de plus en plus avec l'archevêque de Rouen, l'évêque d'Herford, & l'impératrice Mathilde. La lettre eſt datée du vingt-deuxième d'Août 1165, & du lieu nommé alors le Gras de Mercure, qui étoit une embouchure du Rhône près de Maguelone. I. ep. 41. V. Baudr. Gradus.

XX. Retour du pape Alexandre à Rome. Acta. ap. Bar.

Car le pape, continuant toujours ſon voyage, paſſa de Clermont au Pui en Auvergne; puis à Montpellier, où il demeura juſqu'à la Notre-Dame d'Août. De-là il écrivit au roi de France, pour le prier que ſi quelque évêché ou

AN. 1165.

To. x. conc. p. 1336. ep. 71. to. x. conc. p. 1328. ep. 57. p. 1347. ep. 87.

quelque abbaye venoit à vaquer dans son royaume, il en fit pourvoir Thomas de Cantorberi : pour le faire subsister lui & les siens, en attendant qu'il fit sa paix avec le roi d'Angleterre. Le pape écrivit aussi au roi de France en faveur du nouvel évêque de Chartres, qui l'étoit venu trouver de sa part. C'étoit Guillaume aux blanches-mains, quatrième fils de Thibaut IV, comte de Champagne, & beau-frère du même roi. Le comte son père, voulant lui procurer dès son enfance des dignités ecclésiastiques, pria saint Bernard d'y employer son crédit : mais le saint abbé s'en excusa, disant que ces charges sont dûes à ceux qui peuvent & veulent les exercer dignement, & qu'il n'est pas permis même aux adultes d'en avoir plusieurs. Guillaume aux blanches-mains fut premièrement prévôt de S. Cyr à Provins ; puis Robert II évêque de Chartres étant mort le vingt-troisième de Septembre 1164, il fut élu l'année suivante pour remplir ce siége : mais le pape Alexandre lui donna dispense de se faire sacrer pendant cinq ans, à cause de sa jeunesse. C'étoit donc pour lui que le pape écrivoit au roi son beau frère ; & dans la même lettre il exhortoit à soutenir la cause de l'église, sans se laisser ébranler par les sollicitations de l'empereur Frideric. Elle est datée de Montpellier, le dix-neuvième d'Août.

Epist. 271.

Gal. Chr. to. 2. p. 490.

Rob. de Mont an. 1165.

Continuat. Aimoini. c. ult.

Alber. an. 1165.

Le roi Louis & tout son royaume reçut alors une grande joie, par la naissance d'un fils qu'il désiroit depuis longtemps. Il demandoit pour cet effet les prières de toutes les personnes pieuses : & au chapitre général de Cîteaux ce prince vint se présenter à l'assemblée, se prosterna les mains étendues, & ne voulut point se lever qu'ils ne se fussent mis en prière, & ne l'eussent assuré de la part de Dieu qu'il auroit bientôt un fils. Il naquit à Paris la nuit du samedi au dimanche, vingt-deuxième d'Août 1165. Il fut baptisé le jour même par Maurice, évêque de Paris : ses parrains furent Hugues abbé de saint Germain-des-Prés, Hervé abbé de saint Victor & Eudes abbé de sainte Geneviève. Ses marraines, Constance sœur du roi, comtesse de Toulouse, & deux veuves de Paris. Il fut nommé Philippe, & surnommé Dieu-donné.

To. x conc. p. 1333. ep. 65. 69. 74. 81. 93. Duchesne, t. 4. p. 612.

Dès l'année 1162, lorsque le pape Alexandre arriva en France, il y vint deux envoyés de Manuel empereur de Constantinople avec des lettres & des ordres secrets pour

lui & pour le roi Louis : à qui Manuel écrivit, que sur son témoignage il reconnoissoit Alexandre pour pape légitime, lui rendoit le respect qui lui étoit dû & désiroit participer à ses prières. Par où l'on voit que l'empereur Grec prétendoit être dans la communion de l'église romaine. Ensuite comme le pape étoit prêt à retourner à Rome, Manuel lui écrivit en ces termes : vous m'avez écrit que le roi de France doit aller avec d'autres seigneurs au secours de la terre sainte ; j'en aurai bien de la joie comme je vous l'ai déjà mandé, & je suis prêt à leur donner passage & leur fournir la subsistance. Mais il me faut donner mes suretés, qu'ils ne feront aucun dommage sur mes terres, & qu'ils me rendront toutes les villes de Romanie qu'ils prendront sur les Turcs, dont je vous ai envoyé l'état. Et comme vous êtes le promoteur de cette entreprise, je désire que vous envoyiez avec eux un cardinal qui puisse réprimer la témérité de ceux qui feront quelque désordre : car il est impossible qu'il ne se trouve quelques étourdis dans une si grande multitude. La lettre est datée du mois de Mars, indiction treizième, qui est l'an 1165.

AN 1165. *Epist.* 126. 129. 141. 160. *p.* 579. *ep.* 148. *Ap. Baron. an.* 1180.

Le pape Alexandre partit de Montpellier dans l'octave de l'assomption, & après une navigation assez dangereuse il arriva à Messine ; ce que Guillaume roi de Sicile ayant appris à Palerme, où il étoit, il donna ordre que le pape, qu'il reconnoissoit pour son père & son seigneur, fût traité avec l'honneur convenable, & lui envoya de magnifiques présens. Il fit armer une galère rouge pour la personne du pape, & quatre autres pour les évêques & les cardinaux ; & envoya un archevêque & d'autres seigneurs pour conduire le pape jusqu'à Rome. Le pape partit de Messine au mois de Novembre, passa par Salerne & Gaëte, puis par l'embouchure du Tibre arriva à Ostie où il passa la nuit. Le lendemain matin les sénateurs avec les nobles, & une grande multitude de clergé & de peuple, sortirent de Rome, vinrent le recevoir, & portant des branches d'olivier le conduisirent avec joie jusqu'à la porte de Latran : tout le reste du clergé l'attendoit, revêtu solennellement. Les Juifs s'y trouvèrent aussi, portant leur loi sur les bras suivant la coutume : les gonfaloniers avec leurs seigneurs, les écuyers, les secrétaires, les juges & les avocats. Ainsi marchant en proces-

AN. 1165
Tom. x. conc. p. 1370.

ſion & chantant à deux chœurs, ils le conduiſirent au palais patriarchal de Latran. C'étoit le vingt unième de Novembre, indiction 13. Trois jours après le pape écrivit à Henri archevêque de Reims & à ſes ſuffragans, pour leur faire part de ſon arrivée à Rome, marquant qu'il avoit évité dans ſon voyage de grands périls de la part de ſes ennemis. C'étoit l'empereur Frideric, & les ſchiſmatiques que ce prince protégeoit.

XXI.
Lettre d'Arnoul de Liſieux à Thomas.
3. ep. 85. to. 2. Spicil. p. 485.

Vers ce temps-là Thomas ayant écrit à Arnoul évêque de Liſieux, qui étoit en grand crédit à la cour d'Angleterre; ce prélat lui répondit par une grande lettre, où il diſoit en ſubſtance: quelques-uns de ces gens qui devinent les intentions croyoient que vous agiſſiez par ambition, & que vous aviez encore étant archevêque les mêmes penſées qu'étant chancelier, d'étendre votre puiſſance ſans bornes & l'égaler à celle du roi, qui la tient de vous: que par ce motif vous aviez dès le commencement réſiſté à ſes ordres, afin d'intimider tous les autres par cet exemple. On vous faiſoit dire avec vos amis, qu'il ne falloit pas flatter la jeuneſſe inconſidérée de ce prince, mais la réprimer d'abord vigoureuſement: que vous le connoiſſiez mieux que perſonne, & qu'il ſavoit combien vous lui étiez néceſſaire. Ces diſcours étoient rapportés au roi: & il diſoit dans ſa colère qu'il avoit beſoin de toute ſa force & de toute ſon adreſſe, puiſqu'il s'agiſſoit de ſa dignité, & que vous n'étiez pas homme à abandonner vos entrepriſes.

Mais le temps a diſſipé tous les doutes, & la pureté de vos intentions eſt devenue ſi évidente, qu'elle a rempli de joie les gens de bien & couvert vos ennemis de confuſion. Il eſt clair que vous avez préféré la juſtice & la liberté de l'égliſe à tous les biens temporels, & que ſi vous aviez voulu conſentir aux nouveaux abus, vous pouviez non-ſeulement vivre en paix, mais régner avec le prince. Vous auriez été invincible en ſoutenant la bonne cauſe, ſi vous n'aviez été abandonné de ceux qui devoient la ſoutenir avec vous: mais leur foibleſſe a donné du courage à vos ennemis. De votre part, vous avez expoſé même votre vie; mais il paroît que le roi vous a épargné & a conſervé de l'affection pour vous, pendant qu'il eſſayoit de vous réduire par la crainte. Il auroit pu empêcher votre ſortie, s'il avoit uſé de ſa puiſſance; & tant que vous auriez été en Angleterre,

vous n'auriez pas eu tant d'occasion de lui nuire, ni ses ennemis de le décrier.

Je vous prie de considérer souvent quelle est votre cause, quel est votre adversaire, & qui sont vos protecteurs. Votre cause est manifestement juste, puisque vous combattez pour la liberté de l'église, qu'on ne peut attaquer sans intéresser la foi. Mais vous avez un adversaire qui se fait craindre des plus éloignés par sa finesse, de ses voisins par sa puissance, de ses sujets par sa sévérité : que ses heureux succès ont rendu si délicat, qu'il prend pour injure un manque de complaisance. Il se rend quelquefois traitable à l'humilité & à la patience, mais il ne veut pas être attaqué par force, afin de ne paroître rien faire que de son bon gré. Car il est sensible à la gloire jusqu'à aimer la flatterie. C'est ce qui fait que tous vos suffragans vous ont si lâchement abandonné : ensorte que vous ne pouvez compter sur eux, puisqu'ayant été cause de la division, ils ne sont pas propres à travailler à la réconciliation. Ceux d'un moindre rang vous aiment sincèrement pour la plupart : mais la crainte de l'exil les retient, & ils se contentent de soupirer & de faire pour vous des vœux en secret.

Quant aux seigneurs, il est certain qu'ils ont fait une espèce de conjuration contre l'église, pour s'opposer toujours à son utilité & à sa dignité, persuadés qu'elle ne s'enrichit & ne s'élève qu'à leurs dépens. L'occasion favorable les rend plus ardens, & ils disent qu'ils ne travaillent que pour l'intérêt du royaume : que le roi ne doit pas régner avec moins de dignité que ses prédécesseurs, qui avoient moins de puissance ; & ils attribuent à sa dignité toutes les anciennes entreprises, quoiqu'elles ne s'accordent ni avec la foi, ni avec la raison. Dans le fonds ils le flattent, en l'engageant dans une mauvaise affaire, dont ils espèrent la diminution de sa puissance, pour recouvrer l'ancienne impunité de leurs crimes.

Si vous considérez le secours des étrangers, ils l'offrent d'abord de bonne grâce & abondamment ; mais leur affection se refroidit à la longue, & la grandeur de la dépense diminue la libéralité. Il faut donc user avec bien de la discrétion de ce qu'on ne nous donne que par pure charité ; & ne pas prendre tout ce qu'on nous offre, pour

AN. 1165. n'en pas épuiser la source. Vous devez peser mûrement toutes ces considérations.

Le plus sûr est de garder la modération, sans désespérer par la crainte de l'adversité, ni vous opiniâtrer par la confiance en la bonté de votre cause. Il faut tolérer tout ce qui n'est ni criminel ni dangereux pour la foi; & dissimuler pour un temps ce qu'on ne peut corriger. Les choses ne demeurent pas toujours en même état; & Dieu change comme il lui plaît les cœurs des princes. Cependant s'il se présente quelque occasion favorable, recevez-la à bras ouverts; & si l'on propose un accommodement, n'en discutez pas les articles avec trop de subtilité, pour ne pas réveiller les querelles. Tenez-vous aux conditions générales, & vous contentez qu'il n'y en ait point de particulières qui détruisent expressément la liberté de l'église. Ne cherchez point à triompher devant les hommes; au contraire laissez au roi l'honneur de la victoire, pourvu que votre conscience vous rende un témoignage glorieux devant Dieu.

Pour moi je vous servirai fidellement & avec affection, sachant que vous sacrifiez votre fortune & votre personne pour l'intérêt de vos frères. Mais il faudra d'abord témoigner que je vous suis contraire: parce que, si je paroissois votre ami, je ne serois ni cru ni écouté. La dissimulation sera un moyen de vous servir plus utilement. Cependant consolez-vous: l'arrivée du roi en ces quartiers donnera plus de commodité à ceux qui vous aiment d'agir auprès de lui. On dit même qu'il devient plus traitable qu'à l'ordinaire, par les mouvemens qu'il craint de la part des François, de ses autres voisins, & même de ses autres sujets: enfin, par l'indignation du pape qu'il vient de s'attirer. Arnoul finit sa lettre en recommandant le secret.

XXII. Canonisation de Charlemagne. *Ap. Boll. 27. Jan. to. 2. p. 888. Chr. Gauf. Vosiens. p. 314.*

L'empereur Frideric tint à Aix-la-Chapelle une cour plénière à Noël 1165, où, à la prière de Henri roi d'Angleterre, & du consentement & par le conseil de tous les seigneurs tant séculiers qu'ecclésiastiques, il fit lever le corps de l'empereur Charlemagne, pour la canonisation duquel il avoit assemblé cette cour; & la cérémonie s'en fit le vingt-neuvième de Décembre. C'est ce que témoigne l'empereur Frideric dans la bulle d'or qu'il en fit expédier le huitième de

Janvier de l'année 1166. Un auteur du temps ajoute que Frideric mit le corps de Charlemagne dans une châsse d'or, ornée de pierreries ; & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un saint, par l'autorité de l'archevêque de Cologne. Le corps de Charlemagne avoit déjà été découvert l'an mil, par l'empereur Otton III ; mais quoiqu'il eût été trouvé sans corruption, & que l'on dît dès lors qu'il se faisoit des miracles à son tombeau, on n'en célébra point la fête, & on continua de faire son anniversaire comme pour les autres défunts. Ce n'est que depuis cette canonisation de Frideric Barberousse, que Charlemagne a commencé d'être honoré comme saint, d'un culte public, en quelques églises particulières ; & quoique cette canonisation fût faite de l'autorité d'un antipape, les papes légitimes ne s'y sont pas opposés.

AN. 1166. Chr. Ademari, pag. 169. Sup. liv. XLVII. n. dern. Sup. l. XLVI. n. 9.

XXIII. Thomas légat en Angleterre. I. ep. 115. 116. 117. Pagi. an. 1166. n. 12. 1167. n. 14.

Après que le pape Alexandre fut arrivé à Rome, voulant donner plus d'autorité à l'archevêque de Cantorberi, il le déclara son légat dans toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'Yorck. La lettre est datée d'Anagni, le septième de Décembre 1165 : & Thomas l'ayant reçue, chargea les évêques d'Herford & de Vorchestre de notifier sa légation. L'évêque de Londres en reçut la signification le jour de la conversion de saint Paul, patron de sa cathédrale, c'est-à-dire le vingt-cinquième de Janvier 1166. Il en fut extrêmement alarmé, & en écrivit au roi en ces termes : quand le pape commande, il n'y a ni appellations ni autre remède, il faut obéir. Le jour de saint Paul, comme j'étois à l'autel dans Londres, je reçus de la main d'un homme qui m'est entièrement inconnu, une lettre du pape, par laquelle il accorde & confirme au seigneur archevêque de Cantorberi la légation par toute l'Angleterre, excepté le diocèse d'Yorck. Il nous est ordonné de lui obéir en cette qualité, & d'obliger ceux qui par votre ordre ont reçu en son absence les fruits des bénéfices de ses clercs, à les restituer dans deux mois sous peine d'excommunication. Il m'est aussi ordonné d'exiger de mes confrères le denier S. Pierre, & de leur faire tenir les lettres de l'archevêque, sous peine de déposition. Nous nous jetons donc à vos pieds pour vous supplier d'empêcher que nous ne soyons honteusement réduits au néant, & de nous permettre d'obéir aux ordres du pape : de

I. ep. 131.

AN. 1166. faire rendre le denier à ſaint Pierre, & les revenus aux clercs; & de demander à tous les évêques, que s'ils trouvent dans les lettres de l'archevêque quelques griefs contre l'uſage du royaume, ils en appellent au pape, ou aux légats qu'on nous envoie.

Gervaſ. Chr. 1166. Le roi d'Angleterre vint en Normandie l'an 1166; puis la troiſième & la quatrième ſemaine d'après Pâque il tint au Mans des aſſemblées des prélats & des barons, il ordonna une collecte de deniers pour le ſecours de la *Pag. 1164. n. 23.* terre ſainte, à la prière & ſuivant l'exemple du roi de France: en exécution de ce que le pape Alexandre avoit ordonné en un concile qu'il tint à Reims en 1164, après celui de Tours. Cette collecte comprenoit tout le monde, le clergé, la nobleſſe, le peuple, & devoit durer cinq ans; & c'eſt le premier exemple que je ſache de ces levées pour la terre ſainte.

Vita, II. c. 16. Saint Thomas étoit cependant à Pontigni, où profitant de la ſolitude, il s'appliquoit entièrement aux exercices ſpirituels: enſorte qu'après l'office divin, à peine *Gervaſ. ibid.* l'écriture ſainte ſortoit de ſes mains. Il ne laiſſoit pas de ſortir avec les moines pour le travail, de moiſſonner & amaſſer le foin comme les autres, tout foible qu'il étoit. Cependant pour ne pas abandonner l'intérêt de l'égliſe, la ſeconde année de ſon exil, c'eſt-à-dire en 1166, il envoya au roi d'Angleterre, par un abbé de l'ordre de Cîteaux, une lettre remplie de douceur pour *Ap. Roger. p. 503.* ſervir de premier monitoire: où il repréſente que ſon devoir ne lui permet pas de garder le ſilence, & exhorte le roi à rendre la liberté à l'égliſe d'Angleterre. Quoique cette lettre n'eût fait qu'aigrir le Roi, l'arche- *I. ep. 65.* vêque lui en écrivit une autre plus dure: où ſans entrer dans le fond de la queſtion, il relève la dignité ſacerdotale, & menace le roi de la colère de Dieu. Mais cette ſeconde lettre n'attira que des injures aux religieux qui en furent les porteurs.

XXIV. Conférence de Chinon. *I. ep. 140.* Toutefois le roi d'Angleterre eut une conférence à Chinon en Touraine avec les ſeigneurs & ſes conſeillers les plus confidens, pour ſavoir ce qu'il devoit faire en cette occaſion. Là il ſe plaignit amèrement de l'archevêque: diſant avec larmes & ſoupirs qu'il lui enlevoit le corps & l'ame; & qu'ils étoient tous des traîtres, qui ne vouloient pas s'appliquer à le délivrer de la perſécution d'un ſeul homme,

L'archevêque de Rouen, qui étoit présent, s'échauffa un peu contre le roi, & le reprit de cet emportement, mais avec douceur selon son naturel. Ce qui aigrissoit le roi, c'étoit les lettres que Thomas lui avoit écrites & à l'impératrice sa mère; & il craignoit qu'il ne prononçât incessamment l'interdit sur son royaume & l'excommunication contre sa personne par son autorité de légat. Pour le tirer d'embarras, Arnoul évêque de Lisieux dit, que l'unique remède étoit de prévenir la sentence par une appellation. Ainsi le roi, qui prétendoit que les appellations au pape étoient contraires à l'usage de son royaume, se trouvoit réduit à y avoir recours lui-même. An. 1166.

Suivant ce conseil, l'évêque de Lisieux & l'évêque de Sèes partirent pour aller trouver l'archevêque de Cantorberi & lui signifier un appel qui suspendît sa sentence jusqu'à l'octave de Pâque de l'année suivante. L'archevêque de Rouen alla aussi avec eux, pour être, comme il disoit, le médiateur de la paix. Mais quand ils furent arrivés à Pontigni, ils n'y trouvèrent point Thomas: il étoit allé à Soissons pour implorer les suffrages de la sainte Vierge, de saint Drausin & de saint Gregoire, dont on croyoit y avoir les reliques. Il vouloit ainsi se fortifier pour le combat qu'il alloit livrer au roi d'Angleterre en portant sa sentence contre lui: car S. Drausin étoit invoqué par les champions à la veille d'un combat. Ayant passé trois nuits en prières aux églises de ces saints, il partit le lendemain de l'Ascension pour aller à Vezelai, & y prononcer le jour de la Pentecôte l'excommunication contre le roi & les siens. Mais le vendredi d'avant la fête, il apprit certainement que le roi d'Angleterre étoit grièvement malade, ensorte qu'il avoit envoyé s'excuser d'une conférence qu'il avoit demandée au roi de France. Cette nouvelle obligea Thomas à différer l'excommunication du roi d'Angleterre, comme on lui avoit déjà conseillé.

XXV. Thomas excommunie Jean d'Oxford, &c.

Le jour de la Pentecôte, qui cette année 1166 étoit le douzième de Juin, Thomas étant à Vezelai dans l'église de la Magdeleine, où il y avoit un grand concours de peuple de diverses nations, monta au jubé, & fit un sermon; ensuite duquel il dénonça excommunié Jean d'Oxford, pour être tombé dans le schisme en prêtant serment à l'empereur en l'assemblée de Virsbourg, avoir communiqué avec l'archevêque

AN. 1166. de Cologne fchifmatique, & avoir ufurpé le doyenné de Sarisberi contre la défenfe du pape. Il excommunia auffi nommément Richard archidiacre de Poitiers avec cinq autres, & en général tous ceux qui à l'avenir mettroient la main fur les biens de l'églife de Cantorberi. Quant au roi, après avoir déclaré comme il l'avoit averti de fatisfaire à l'églife, il l'invita encore à faire pénitence, menaçant de prononcer dans peu l'excommunication contre lui. Enfin il condamna publiquement l'écrit contenant les prétendues coutumes d'Angleterre, déclara excommuniés ceux qui à l'avenir employeroient l'autorité de cet écrit, & déchargea les évêques de la promeffe qu'ils avoient faite de l'obferver. Il écrivit enfuite à tous les évêques de la province de Cantorberi pour les inftruire de ce qu'il venoit de faire, enjoignant à l'évêque de Londres de notifier fa lettre aux autres. Il en écrivit à l'archevêque de Rouen; & il en donna avis au pape, lui en demandant la confirmation. Cependant le roi envoya le docteur Gautier de l'Ifle en Angleterre porter une lettre de la conférence de Chinon, pour avertir les Anglois de l'appellation propofée, faire garder les ports, & défendre au clergé d'obéir à l'archevêque.

1. *ep.* 96. *ep.* 143. *ep.* 138.

XXVI. Concile de Londres.

Peu de temps après, les évêques par ordre du roi s'affemblèrent à Londres avec quelques abbés, & réfolurent d'interjeter appel contre l'archevêque. Les premiers qui appelèrent furent l'évêque de Londres & celui de Sarisberi; on ne pouvoit y obliger celui d'Exceftre: celui de Rocheftre s'excufa fur une maladie que l'on crut feinte. L'évêque de Vincheftre s'excufa de même & écrivit en ces termes: je fuis appelé par le fouverain pontife, & je n'en veux point appeler. On crut qu'il vouloit dire que le pape l'avoit mandé: mais il entendoit qu'il alloit comparoître devant le tribunal de Jefus-Chrift, à caufe de fon grand âge. Car c'étoit Henri frère du roi Etienne qui tenoit ce fiége depuis trente-fept ans. Les autres évêques notifièrent leur appel au pape & à l'archevêque, par deux lettres écrites au nom des fuffragans du fiége de Cantorberi, dont voici la fubftance.

XXVII. Lettre au pape. 1. *ep.* 128. *To.* x. *conc.* *p.* 447.

Dans la lettre au pape ils difent: nous croyons qu'il vous fouvient que vous avez averti il y a long-temps le roi notre maître, par les lettres dont furent chargés les évêques de Londres & d'Herford, de corriger quelques abus dans fon

royaume. Il a reçu vos ordres avec le respect convenable, déclarant qu'il corrigeroit ces désordres suivant le jugement de son église : comme en effet tous ses vœux ne tendent qu'à ôter les scandales de son royaume & y faire régner la paix. Or voyant qu'elle étoit troublée par les crimes énormes de quelques ecclésiastiques, il a rendu à leur profession l'honneur qui lui est dû, les déférant aux évêques qui sont demeurés dans les bornes de leur pouvoir, en punissant un homicide, par exemple, par la seule dégradation du criminel. Mais le roi est persuadé que cette peine ne répond pas à la grandeur du crime ; & que la sureté publique n'est pas bien établie, si un lecteur ou un acolyte, après avoir tué quelqu'un, en est quitte pour perdre l'exercice de ses fonctions. Le clergé voulant donc s'en tenir à l'ordre établi du ciel, & le roi voulant affermir la paix : il s'est élevé une pieuse dispute, excusable devant Dieu, comme nous croyons, par la bonne intention des deux partis. De-là est arrivé que le roi a voulu faire rédiger les anciennes coutumes de son royaume, observées par les ecclésiastiques sous ses prédécesseurs ; & les rendre publiques, afin qu'on n'en disputât plus à l'avenir. C'est ce qui a été exécuté ; & voilà cette persécution contre l'église, dont on accuse le roi par toute la terre. AN. 1166.

Si toutefois dans ces coutumes il y a quelque chose de dangereux pour la conscience, ou de honteux pour l'église : ce prince touché de vos avertissemens & de votre autorité, a promis il y a long-temps, & promet encore de le corriger. Et nous aurions déjà obtenu la paix que nous désirons, si l'archevêque de Cantorberi n'avoit rallumé sa colère éteinte ; mais ce prélat, au lieu de l'apaiser par ses avertissemens & le vaincre par sa douceur, vient de l'attaquer durement par des lettres tristes & terribles ; le menaçant d'excommunication, & son royaume d'interdit. A ces menaces il a ajouté des effets plus fâcheux ; car il a excommunié & dénoncé publiquement des seigneurs du premier rang, & des personnes en qui le roi a le plus de confiance, & qu'il admet en ses conseils les plus secrets, sans les avoir cités ni convaincus, ni donné lieu de se défendre. Il a de même suspendu de ses fonctions notre confrère l'évêque de Sarisberi, sans procédure juridique & sans notre participation. Quelle suite pouvons-nous attendre d'une ma-

An. 1166. nière d'agir si irrégulière, vu principalement la malheureuse circonstance du temps ? sinon, que la concorde entre le royaume & le sacerdoce soit rompue, & que nous allions en exil avec notre clergé : ou, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous nous retirions de votre obéissance, pour tomber dans le schisme ? C'est pour éviter de si grands maux, que nous avons appelé à votre grandeur, de vive voix & par écrit, contre les mandemens de l'archevêque de Cantorberi, qui portent quelque préjudice au roi, à son royaume, à nous ou à nos églises ; & nous avons marqué le terme de notre appel à l'Ascension. Aimant mieux être humiliés en tout ce qu'il plaira à votre sainteté, que de sentir de jour en jour les effets de la passion de l'archevêque. Ce terme de l'appel s'étendoit à près d'un an.

1. ep. 108.

XXVIII. Lettre à Thomas. 1. ep. 126.

Dans la lettre à l'archevêque, ses suffragans disent : nous espérions que vous répareriez, par votre humilité & votre prudence, le trouble qu'a produit votre retraite inopinée dans un pays éloigné ; & nous nous consolions par ce que nous entendions dire de tous côtés : que vous portiez avec modestie la pauvreté où vous vous êtes volontairement réduit, vous appliquant à la lecture & à la prière, & réparant le passé par les jeûnes, les veilles, les larmes, & les exercices spirituels. Nous espérions que par une telle conduite vous attireriez d'en haut la grâce dans le cœur du roi, pour lui faire oublier son ressentiment contre vous ; & vos amis trouvoient ouverture pour lui parler en votre faveur. Maintenant nous apprenons que vous avez publié contre lui un mandement, où, sans mettre de salutation ni aucun témoignage d'amitié, vous le menacez d'interdit ou d'excommunication prochaine. Si vous l'exécutez, nous n'espérons plus de paix : & il est de la prudence de considérer la fin de ce que l'on entreprend.

Faites donc, s'il vous plaît, réflexion à quelle fin vous tendez, & si vous prenez les moyens pour y parvenir. Pour nous, nous vous conseillons comme à notre père de ne pas ajouter de nouvelles difficultés, de laisser les menaces, & vous conduire avec patience & humilité, & de remettre vos intérêts à la miséricorde de Dieu & à la clémence du roi. Il valoit mieux faire louer votre pauvreté volontaire, que de vous exposer à être universellement blâmé d'ingratitude. Car tout le monde se souvient à quelle gloire le roi vous a élevé d'une

d'une fortune médiocre ; en quelle faveur & quelle familiarité vous avez été auprès de lui ; comme il vous a soumis tous les pays de son obéissance, qui s'étendent depuis l'Océan jusqu'aux Pyrénées, ensorte que l'on n'estimoit heureux que ceux qui pouvoient vous plaire. Pour vous assurer une gloire plus solide, il vous a mis au rang que vous tenez dans l'église ; & cela contre l'avis de sa mère, quoique le royaume en murmurât & que l'église en gémît. Epargnez donc votre réputation & votre gloire, & ne songez à vaincre le roi que par l'humilité & la charité. AN. 1166.

Si vous n'avez pas égard à nos conseils, faites-le du moins pour l'intérêt du pape & de l'église Romaine. Car que sera-ce si le roi, à qui tant de peuples obéissent, aigri par vos duretés, se retire de l'obéissance du pape, qui lui refusera peut-être son secours contre vous ? Par combien de prières, de promesses & de présens sollicite-t-on le roi à prendre ce parti ? Il a résisté jusqu'à présent ; mais nous craignons que l'indignation ne lui arrache ce que la considération de ce qu'il y a de plus grand dans le monde n'a pu obtenir de lui : & si vous en êtes cause, vous aurez de quoi fondre en larmes. Quittez donc, s'il vous plaît, une résolution si nuisible au pape, à l'église Romaine, & à vous-même, si vous voulez y faire attention. Mais peut-être que ceux qui sont auprès de vous, vous exhortent à faire sentir votre puissance au roi & à ses états. Cette puissance est véritablement à craindre pour celui qui pèche, & qui ne veut pas satisfaire : mais quant au roi notre maître, quoique nous ne disions pas qu'il n'a jamais péché, nous disons hardiment qu'il est toujours prêt à satisfaire à Dieu : qui l'ayant établi pour maintenir la paix entre ses sujets, veut à cette fin qu'on lui rende la même déférence qu'on a rendue aux rois ses prédécesseurs. S'il s'est ému sur ce sujet quelque différent entre vous & lui, il a promis au pape de se soumettre au jugement de l'église de son royaume. Il est prêt d'exécuter cette promesse, de satisfaire, & d'en donner des suretés s'il est besoin. Après cela, de quel droit & en vertu de quel canon le frapperez-vous d'interdit ou d'excommunication ? Il ne faut pas agir par emportement, mais par raison. Les évêques se plaignent ensuite, comme dans la lettre au pape, de la suspense prononcée contre l'évêque de Sarisberi, & concluent en signifiant leur appel.

An. 1166. XXIX. Réponse de Thomas. 1. ep. 127.

Le saint archevêque répondit par une longue lettre, où il marque d'abord qu'il ne croit pas que cet écrit soit de tous les évêques dont il porte le nom, & qu'il le regarde comme un effet de l'autorité du roi. Il leur reproche leur peu de zèle pour la liberté de l'église, & pour leurs véritables intérêts ; & la foiblesse avec laquelle ils l'abandonnent lui-même, dans la persécution qu'il souffre pour la cause commune. Entrant en matière, il justifie sa sortie d'Angleterre, qu'il soutient avoir été nécessaire, après l'injustice & la violence qu'il a soufferte à Northampton, pour mettre sa vie en sureté, & poursuivre son appel au pape ; puis

p. 195.

il ajoute : si ma sortie a produit du trouble, c'est à celui qui en a été cause à se l'imputer. Au reste, je me suis présenté à la cour du pape, j'y ai exposé le tort que j'ai souffert avec mon église, & les causes de mon appel : personne n'a paru pour me répondre, ni pour rien proposer contre moi. Pendant que j'attendois en cette cour, on est venu de la part du roi défendre à mes officiers de m'obéir en rien pour le temporel, & de ne rien fournir à moi ni aux miens à l'insçu du roi. Sans jugement prononcé, sans raison, au préjudice de mon appel, on m'a dépouillé & mon église : on a proscrit les clercs, les laïques, les femmes, & les enfans au berceau. On a confisqué les biens de l'église : une partie de l'argent a tourné au profit du roi, une partie à votre profit, mon frère l'évêque de Londres, & de votre église, si ce que j'en ai ouï dire est véritable. Auquel cas je vous ordonne, en vertu de l'obéissance, de le restituer dans quarante jours après la réception de cette lettre. De quel droit peut-on soutenir de telles usurpations ? Est-ce par le prétexte d'un appel ? Voyez à quoi vous vous exposez vous & vos églises, si ceux qui les auront pillées se mettent à couvert par ce moyen.

p. 197.

Et ensuite : vous dites que ma promotion s'est faite malgré les murmures du royaume & les gémissemens de l'église ; consultez votre conscience. Voyez la forme de l'élection, le consentement de tous ceux qui y avoient droit, l'agrément du roi donné par son fils & ses commissaires. Si quelqu'un s'y est opposé, que celui qui en a connoissance le dise. Voyez aussi les lettres du roi & les vôtres pour demander mon pallium. Que si quelqu'un a été affligé de ma promotion par envie & par ambition, Dieu lui par-

donne, comme je fais, ce péché qu'il n'a pas honte de rendre public. C'eſt l'évêque de Londres dont il veut parler. Il continue : vous dites que le roi m'a élevé d'une fortune médiocre, je ne ſuis pas né du ſang royal, mais j'aime mieux ne pas dégénérer de ma nobleſſe. Je ſuis peut-être né dans une cabane ; mais dans ma médiocrité, avant que je vinſſe au ſervice du roi, je ne laiſſois pas de vivre, comme vous ſavez, honorablement. S. Pierre a été tiré de la pêche : nous ſommes ſes ſucceſſeurs, & non pas d'Auguſte. Vous m'accuſez d'ingratitude : mais c'eſt l'intention qui fait le péché ; & je prétends rendre ſervice au roi, quoique malgré lui, en le détournant de pécher par la ſévérité des cenſures, puiſqu'il n'a pas écouté nos avertiſſemens paternels. Enfin je crains encore plus d'être ingrat envers mon véritable maître J.C. qui me menace de ſon indignation ſi je n'emploie le pouvoir qu'il m'a donné pour corriger les pécheurs. AN. 1166.

Vous me propoſez le péril de l'égliſe Romaine, & la menace que le roi ne s'en ſépare. A Dieu ne plaiſe qu'il renonce à l'unité pour un intérêt temporel, lui dont le crime ſeroit d'autant plus grand, qu'il entraîneroit plus de monde après lui. A Dieu ne plaiſe que cette penſée vienne à aucun de ſes ſerviteurs, pour ne pas dire à un évêque. Prenez garde même que ce que vous en dites ne ſoit un poiſon mortel pour pluſieurs ames, & que vos penſées les plus ſecrètes ne ſe découvrent. Quant à l'égliſe, elle s'affermit par les perſécutions ; il n'y a rien à craindre pour elle, mais pour vous, qui travaillez à ſa ruine. A l'égard de la ſuſpenſe de l'évêque de Sariſberi, & l'excommunication de Jean d'Oxford, vous ne devez pas ignorer que ſelon les canons l'ordre judiciaire n'eſt pas requis dans les crimes notoires : or l'évêque a conféré le doyenné de ſon égliſe à Jean d'Oxford, après la défenſe du pape & la nôtre. p. 199.

Il montre auſſi la nullité de leur appel, en ce qu'ils n'ont rien à craindre pour eux, & n'ont aucun intérêt d'appeler au nom du roi contre la liberté de l'égliſe. Enfin il déclare qu'il ne peut les reconnoître pour juges entre le roi & lui. Premièrement, dit-il, parce que vous devez être ſes parties auſſi-bien que moi, puiſqu'il s'agit de l'intérêt commun de l'égliſe : enſuite parce que nous ne trouvons point p. 202. p. 205.

AN. 1166. qu'un supérieur puisse être jugé par ses inférieurs, principalement un métropolitain par ses suffragans. Il insiste sur la restitution des biens & des droits de son église, & conclut en exhortant les évêques à faire rentrer le roi en lui-même & l'exciter à pénitence.

ep. 108. S. Thomas écrivit sur le même sujet à l'évêque de Londres, qui lui avoit écrit en particulier. Il lui reproche d'abord qu'il se contredit, commençant sa lettre par une protestation d'obéissance, & la finissant par un appel qui ne tend qu'à ne lui pas obéir. Et le terme de cet appel, ajoute-t-il, est de près d'une année, afin de faire durer plus long-temps notre exil, les maux de l'église, & le péril où est le roi pour son ame. Au fond il répond aux objections de l'évêque, comme dans la lettre précédente; & sur ce que l'évêque disoit, que le roi étoit prêt à satisfaire à l'église, l'archevêque répond : comment l'entendez-vous ? Vous voyez que l'on proscrit les veuves, les orphelins, les innocens, ceux qui ignorent absolument le sujet de notre différent : qu'on bannit les clercs, on les dépouille de leurs biens, on les traite indignement, on tient mes serviteurs dans les fers, on pille les biens de l'église de Cantorberi votre mère. Est-ce satisfaire, que de ne pas réparer le mal, & l'augmenter tous les jours ? Il l'exhorte enfin à représenter au roi qu'il n'est point juge des évêques.

p. 168.

XXX. Thomas chassé de Pontigni. *Gervas. an.* 1166. *Vita* 11. *c.* 17.

Après l'appel interjeté à Chinon & à Londres, le roi de son côté & l'archevêque du sien envoyèrent au pape, de qui le roi obtint enfin par ses députés qu'il enverroit deux légats *à latere*, pour négocier la paix entre lui & l'archevêque. Cependant le roi d'Angleterre envoya des lettres menaçantes au chapitre général de Cîteaux, se plaignant qu'ils avoient reçu Thomas son ennemi dans l'une de leurs maisons ; & leur défendant de le garder davantage, s'ils ne vouloient perdre tout ce qu'ils possédoient dans ses terres, tant deçà que delà la mer. Après donc que le chapitre fut fini, l'abbé de Cîteaux lui-même vint à Pontigni accompagné de l'évêque de Parme, autrefois moine de l'ordre, & de quelques abbés. Ils déclarèrent à l'archevêque, de la part du chapitre, l'ordre qu'ils avoient reçu du roi ; & ajoutèrent : Seigneur, le chapitre ne vous chasse pas pour cela, mais il vous prie de considérer avec votre sage conseil

ce que vous avez à faire. Le prélat, ayant délibéré avec les siens, répondit aussitôt : je serois bien fâché que l'ordre qui m'a reçu avec tant de charité, souffrît quelque préjudice à mon occasion ; c'est pourquoi quelque part que j'aille, je m'éloignerai promptement de vos maisons. Mais j'espère que celui qui nourrit les oiseaux du ciel, aura soin de moi & des compagnons de mon exil. AN. 1166.

Il envoya donner part de cette nouvelle au roi de France Louis, qui en fut fort étonné, & la communiqua à ceux qui se trouvèrent auprès de lui ; puis il s'écria : ô religion, religion, où es-tu ? Voilà ces gens que nous croyons morts au monde, qui craignent les menaces du monde ; & qui pour des biens temporels, qu'ils prétendent avoir méprisés pour Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu, en chassant ceux qui sont bannis pour sa cause. Puis se tournant vers celui que le prélat avoit envoyé, il dit : saluez votre maître de ma part, & lui dites hardiment, que quand il seroit abandonné de tout le monde, & de ceux qui paroissent morts au monde, je ne l'abandonnerai point ; & quoi que fasse contre lui le roi d'Angleterre mon vassal, je le protégerai toujours, parce qu'il souffre pour la justice. Qu'il me fasse donc savoir en quel lieu de mes états il aime mieux se retirer, & il le trouvera prêt.

Le saint prélat choisit la ville de Sens, tant pour sa situation commode, que pour la douceur des habitans & leur honnêteté envers les étrangers ; & le roi envoya au-devant de lui un seigneur qualifié avec trois cents hommes pour l'amener de Pontigni. Il en sortit vers la saint Martin l'an 1166, après y avoir demeuré deux ans ; & comme il prenoit congé de la communauté touchée jusqu'aux larmes, il commença tout d'un coup à en répandre abondamment. Sur quoi l'abbé qui l'accompagnoit lui dit : j'admire cette foiblesse dans un homme si ferme ; vous manque-t-il quelque chose pour votre dépense, nous y suppléerons selon notre pouvoir. Ce n'est pas cela, répondit-il ; mais Dieu m'a fait connoître cette nuit la fin de ma vie : je mourrai par l'épée. Quoi, répondit l'abbé, vous serez martyr, vous nourrissant délicatement comme vous faites ? & le pressa de lui raconter sa révélation. Je ne vous la dirai point, dit le prélat, si vous ne me promettez de n'en point parler de mon vivant ; &

Gervas. p. Vita 11. c. 18.

AN. 1166. l'abbé l'ayant promis, il continua : il m'a semblé cette nuit que j'étois dans une église, où je soutenois la cause de la religion contre le roi d'Angleterre, devant le pape & les cardinaux; le pape m'étoit favorable, & les cardinaux m'étoient contraires. Quand tout d'un coup sont venus quatre chevaliers, qui m'ayant tiré de l'auditoire sans sortir de l'église, m'ont écorché le haut de la tête à l'endroit de ma couronne: ce qui m'a fait une telle douleur, que j'ai cru tomber en défaillance. Ce n'étoit pas toutefois une telle mort qui m'afflige, au contraire j'en rends grâces à Dieu; c'est ce qu'auront à souffrir ceux qui m'ont suivi. Il raconta cette vision sous le même secret à l'abbé de Vauluisant; & les deux abbés la racontèrent de même après sa mort.

c. 19. Thomas étant arrivé à Sens y fut reçu avec honneur & joie, par Hugues qui en étoit archevêque, & par le clergé & le peuple: il logea au monastère de sainte Colombe, & y demeura quatre ans, étant défrayé libéralement aux dépens du roi Louis; & quand ce prince venoit à Sens, après avoir été à l'église, il alloit voir l'archevêque, avec lequel il avoit de longues conversations; & prenoit son conseil sur les matières les plus importantes, comme d'un homme exercé dans les affaires d'état.

XXXI. Négociation de Jean d'Oxford à Rome.

Peu de jours après que l'archevêque Thomas fut arrivé à Sens, ses députés revinrent de Rome, & lui apprirent que deux cardinaux viendroient incessamment pour négocier sa paix. Jean d'Oxford, que le roi d'Angleterre y avoit envoyé, revint aussi, publiant fièrement que les légats venoient pour la gloire du roi & la confusion de l'archevêque. Ce qui est vrai, c'est que Jean d'Oxford étant arrivé à Rome, employa l'or dont le roi d'Angleterre l'avoit chargé à gagner les cardinaux, & réussit auprès de plusieurs, comme s'en plaignoient depuis

I. ep. 23. ep. 32. saint Thomas, & Jean évêque de Poitiers, qui dit que l'on nommoit chez le roi les cardinaux qui n'avoient point reçu de cet or, & ceux qui en avoient reçu plus ou moins. Entre ceux qui le refusèrent furent les cardinaux Humbaud & Hyacinthe, comme il paroît par la lettre

II. ep. 58. que saint Thomas leur en écrivit. Après les cardinaux,
I. ep. 164. Jean d'Oxford s'appliqua à surprendre le pape Alexandre.
IV. ep. 102. Il lui dit, que l'on pouvoit faire la paix entre le roi & l'archevêque, si quelqu'un y travailloit fidellement; & promit de s'y appliquer de tout son pouvoir. Il assura par serment

que dans l'assemblée de Virsbourg il n'avoit rien fait contre la foi de l'église, l'honneur, ni l'intérêt du pape. Puis il lui présenta une lettre du roi d'Angleterre, où il prioit le pape de croire en tout ce député comme lui-même; & en vertu de ce pouvoir, il remit au jugement du pape le différent entre le roi & l'archevêque touchant les coutumes d'Angleterre : ensorte qu'il dépendroit de lui de les soutenir ou les faire tomber, & qu'il prescriroit les conditions de la paix avec l'archevêque. Ce qu'il confirma encore par serment, & obtint ainsi que le pape enverroit des légats pour cet effet. Quant à ce qui le regardoit en particulier, non-seulement il obtint l'absolution de l'excommunication prononcée contre lui par l'archevêque; mais encore la confirmation du doyenné de Sarisberi, dont il se démit pour la forme entre les mains du pape, qui lui donna de plus un anneau pour marque de son amitié : ainsi il revint triomphant.

AN. 1166.

II. ep. 7. & 103.

XXXII. Conférence avec l'impératrice Mathilde.

I. ep. 53.

A son retour il passa chez l'impératrice Mathilde mère du roi Henri; & pour l'aigrir contre l'archevêque de Cantorberi, il lui dit que ce prélat n'agissoit que par hauteur & par ambition, & que les évêques de son parti ne soutenoient la liberté de l'église que pour augmenter leurs richesses. Car, ajoutoit-il, les coupables que l'on accuse en Angleterre devant les évêques, ne sont pas punis par des pénitences qu'on leur impose, mais par des amendes pécuniaires. Vous pouvez connoître que Thomas n'agit pas par la vue de Dieu, en ce que, dès le commencement de son pontificat, il n'a pas assemblé autour de lui des hommes pieux, mais des nobles lettrés; & qu'il a donné des bénéfices pour récompense des services, même à des gens dont les infamies sont publiques.

I. ep. 52.

Le troisième jour après que Jean d'Oxford eut rendu cette visite à l'impératrice, elle en reçut une des députés de Thomas. Ils lui apportoient une lettre par laquelle il la prioit d'exhorter le roi son fils à rendre la paix à l'église. Il peut arriver, disoit-il, que de son temps il rendra tolérable par sa sagesse les coutumes dont il s'agit : mais il est à craindre que ses successeurs n'en abusent à la ruine de l'église. L'impératrice fit d'abord difficulté de recevoir cette lettre, mais enfin elle la reçut en secret; & la fit lire non par ses clercs, mais par ceux qui l'avoient apportée. Après l'avoir ouïe, elle

AN. 1166. nia d'avoir parlé durement contre l'archevêque : assurant que le roi son fils lui avoit celé tout ce qu'il vouloit faire touchant les affaires ecclésiastiques, parce qu'il savoit qu'elle étoit favorable à la liberté de l'église. Elle ajouta que, s'il lui en donnoit lieu, elle travailleroit à la paix de tout son pouvoir.

Dans une autre audience elle se fit représenter les coutumes en question ; & ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, elle ordonna aux députés de les lire en latin & les expliquer en françois. Elle en approuvoit quelques-unes, comme celle de ne point excommunier les officiers du roi sans sa permission ; mais elle désapprouvoit la plupart des autres, & sur-tout qu'on eût fait promettre aux évêques de les observer : ce que les autres rois n'avoient point fait. Elle excusoit le roi son fils par son zèle pour la justice & par la malice des évêques. Car, disoit-elle, ils ordonnent des clercs sans choix & sans les attacher à aucune église : d'où il arrive que la pauvreté & l'oisiveté fait tomber cette multitude de clercs dans des actions honteuses. Car ce clerc sans titre n'a point de bénéfice à perdre : il ne craint point la peine temporelle, dont l'église le défend : ni la prison de l'évêque, qui aime mieux le laisser impuni, que d'être chargé de le nourrir ou de le garder. De plus, on donne à un petit clerc cinq ou six bénéfices, ce qui produit quantité de différents sur les présentations & les collations. Enfin les évêques reçoivent beaucoup d'argent, pour dissimuler les péchés qui leur sont déférés. Les députés ne trouvoient point de réponse à ces plaintes de l'impératrice, & reconnoissoient entre eux que c'étoit la source du mal. La conclusion de leur conférence avec cette princesse fut, qu'elle leur demanda quelle pourroit être l'ouverture de la paix ; & ils dirent : il faudroit que le roi s'en rapportât à votre conseil & à celui d'autres personnes raisonnables, & que l'on convînt de supprimer la promesse des évêques & l'écrit ; & toutefois d'observer les anciennes coutumes du royaume, avec ce tempérament, que les juges séculiers n'aboliroient point les libertés de l'église, & que les évêques n'en abuseroient point. Il ne paroît pas que cette proposition ait eu de suite ; & l'impératrice Mathilde mourut l'année suivante 1167, le dixième de Septembre.

Roger Hoved. p. 505. epitap. Arn. Lexov. f. 104.

XXXIII. Guillaume & Otton légats.

Les légats que le pape envoya au roi d'Angleterre furent,

Guillaume de Pavie cardinal prêtre du titre de saint Pierre aux liens, & Otton cardinal diacre du titre de saint Nicolas de la prison. Leur pouvoir ne s'étendoit que dans les terres de deçà la mer qui obéissoient au roi d'Angleterre : mais ils y avoient toute la plénitude de puissance que peuvent avoir des légats. C'est ce qui paroît par la lettre du pape au roi d'Angleterre, & encore plus par celle qu'il écrivit aux évêques de son royaume ; où il dit, qu'il envoie ces légats pour prendre connoissance de l'appel qu'ils avoient interjeté contre l'archevêque de Cantorberi, & des autres causes qu'ils jugeront à propos, & pour les terminer canoniquement. Cependant, ajoute-t-il, si quelqu'un de ceux que l'archevêque a excommuniés se trouve en péril de mort, celui de vous qui se trouvera le plus proche pourra l'absoudre, après avoir pris son serment ; que s'il revient en santé, il obéira à notre commandement sur ce sujet. La lettre est datée du palais de Latran le premier Décembre. Mais dans la lettre à saint Thomas, le pape dit seulement qu'il envoie ces légats pour rétablir la paix entre le roi & lui par une amiable composition : l'exhortant à s'y rendre facile, attendu la circonstance du temps & le besoin que son église a de sa présence. Vous pouvez, ajoute-t-il, vous confier entièrement en ces cardinaux, & vous ne devez avoir aucun soupçon de Guillaume de Pavie. Car nous lui avons enjoint très-expressément de travailler à votre paix de tout son pouvoir ; & il nous l'a promis de manière à ne nous pas permettre d'en douter. C'est que le pape savoit que Thomas se défioit avec raison de ce cardinal. Il finit en priant l'archevêque d'exhorter le comte de Flandre à subvenir, par quelque libéralité considérable, au besoin présent de l'église romaine.

AN. 1166.

II. *ep.* 2. *ep.* 3.

II. *ep.* 1.

XXXIV. L'empereur Frideric en Italie.

Act. ap. Bar. ann. 1166. *Otto Mor. p.* 842.

Le pape étoit à Rome paisiblement, depuis qu'il y étoit rentré sur la fin de l'année précédente ; mais au mois de Novembre de cette année 1166, l'empereur Frideric revint en Italie, à dessein d'établir à Rome l'antipape Pascal, autrement Gui de Crême, & d'en chasser le pape Alexandre. C'est la résolution qui fut prise à Roncaille dans une assemblée générale de toute la Lombardie. L'empereur avoit envoyé devant, Rainold archevêque de Cologne & Christien de Mayence avec de grandes troupes ; & pour lui il s'attacha avec son armée au siége d'Ancône, dont

AN. 1166.

l'empereur de Conſtantinople, s'étoit emparé, moyennant de grandes ſommes d'argent qu'il avoit données aux citoyens. Cependant l'alarme étoit grande à Rome, parce que les Allemands s'étoient rendus maîtres de toutes les villes d'alentour; & ne pouvant prendre Rome par force, ils eſſayèrent de la gagner par argent; enſorte que pluſieurs d'entre le peuple, cédant à leurs largeſſes, jurèrent fidélité à l'antipape Paſcal & à l'empereur Frideric.

Le pape Alexandre, de ſon côté, exhortoit les Romains à lui demeurer fidelles, & à ramener les villes voiſines. Il leur offroit même de l'argent pour cet effet: mais il ne put rien gagner ſur ce peuple, qui feignant de vouloir plaire aux deux partis, n'étoit fidelle à aucun. Or Alexandre avoit reçu de Sicile un ſecours d'argent conſidérable. Car le roi Guillaume I, ſurnommé le mauvais, étoit mort à Palerme ſa capitale le dernier jour d'Avril cette année 1166, après avoir régné douze ans; & avoit laiſſé pour ſucceſſeur ſon fils âgé de douze ans, nommé auſſi Guillaume, & depuis ſurnommé le bon. Le père en mourant laiſſa au pape quarante mille ſterlings., & le fils lui en envoya encore autant l'année ſuivante. C'étoit une monnoie d'Angleterre dès-lors très-connue.

Lup. 1. ep. 140.
Cang. gloſſ. Eſterling.

XXXV.
L'empereur Manuel envoie au pape Alexandre.
Act. ap. Bar.

Vers le même temps Manuel Comnene, empereur de Conſtantinople, envoya à Rome Jourdain fils de Robert prince de Capoue, à qui il avoit donné le titre de Sébaſte. Il ſe préſenta avec grand reſpect devant le pape Alexandre, & mit à ſes pieds de grands préſens, lui offrant le ſecours de l'empereur Manuel contre la perſécution injuſte de Frideric. Il aſſura le pape, que Manuel vouloit réunir l'égliſe grecque avec la romaine, autant qu'elle l'avoit été dans la meilleure antiquité: enſorte que les Latins & les Grecs ne fiſſent plus qu'un ſeul peuple chrétien ſous un ſeul chef. Mais il demandoit que, puiſque l'occaſion ſe préſentoit ſi favorable, le pape lui rendît la couronne impériale, qui lui appartenoit de droit, & non pas à Frideric Allemand. Il promettoit au pape pour cet effet de ſi grandes ſommes d'argent & des troupes ſi bonnes & ſi nombreuſes, qu'elles ſuffiroient pour ſoumettre à l'égliſe non-ſeulement Rome, mais l'Italie toute entière. Or, quoique ces promeſſes paruſſent de difficile exécution, toutefois le pape, de l'avis des cardinaux, jugea à propos d'envoyer à l'empereur Manuel l'évêque d'Oſtie & le cardinal

de S. Jean & de S. Paul avec le Sebafte Jourdain. On voit ici la continuation de la bonne intelligence entre l'empereur Manuel & le pape Alexandre ; & les Grecs mêmes disoient, que c'étoit lui qui avoit rétabli ce pape fur le faint fiége, pour s'oppofer aux entreprifes de Frideric.

AN. 1166. *V. All. Confenf. 11. n. 3. Cinn. l. v. n. 1. p. 133.*

XXXVI. Conftitution fur les fêtes. *Jus Græc. Rom. l. 11. n. 5. p. 162. Theod. Balf. in Nomocan, tit. 7. p. 79.*

Au mois de Mars de la même année 1166, que les Grecs comptoient l'an du monde 6674, indiction 14, l'empereur Manuel publia une conftitution touchant les fêtes auxquelles les tribunaux de juftice devoient ceffer : diftinguant celles du premier ordre, où ils devoient ceffer entièrement, & celles du fecond ordre, où on pouvoit rendre la juftice devant & après le fervice divin. Toutes les fêtes marquées dans cette conftitution fe trouvent encore à préfent dans le ménologe des Grecs; & il y en a que l'églife Latine ne célébroit pas encore alors, & qu'elle a reçues depuis : favoir, la Préfentation de la Vierge, le vingt-unième de Novembre; fa Conception fêtée par les Grecs le neuvième de Décembre; fainte Anne, le vingt-cinquième de Juillet; la Transfiguration de Notre-Seigneur, le 6e. d'Août. Or de ce que les Grecs célébroient dès-lors la Conception de la fainte Vierge, il ne faut pas conclure qu'ils cruffent la Conception immaculée; puifqu'ils célèbrent auffi la Conception de faint Jean-Baptifte le vingt-troifième de Septembre. Pothon, prêtre & moine de l'abbaye de Prum en Allemagne, écrivant dix ou douze ans auparavant, fe plaint des nouvelles dévotions que l'on introduifoit dans les monaftères, & dit : quelle raifon nous a portés à célébrer ces fêtes, la fête de la fainte Trinité, la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur ? Quelques-uns même y ajoutent la fête de la Conception de fainte Marie, qui paroît plus abfurde.

Menol. Porth. de domo D. l. 3. in fin. to. 8. bibl. PP. Parif. p. 714.

XXXVII. Queftion fur l'égalité du Père & du Fils. *Allat. Conf. 11. c. 12. n. 4. Nicet. l. VII. n. 5. Cinnam. lib. VI. n. 2.*

La même année 1166, vingt-troifième du règne de Manuel, il fit tenir à Conftantinople un grand concile dont voici l'occafion. Un nommé Demetrius, natif de Lampé bourgade d'Afie, qui avoit peu de connoiffance des fciences humaines, mais qui étudioit continuellement la religion & en difcouroit fans fin, ayant été plufieurs fois envoyé en Occident, revint d'Italie encore plus préfomptueux; & un jour s'entretenant avec l'empereur Manuel, il lui dit : les Allemands ofent dire que le Fils de Dieu eft tout enfemble moindre que fon Père & égal à lui. Mais, répondit l'empereur, ne reconnoiffons-nous pas qu'il eft Dieu &

AN. 1166.

homme; & par conséquent moindre comme homme, & égal comme Dieu? Et c'est en ce sens que le Sauveur a dit: le père est plus grand que moi; car il seroit absurde de l'entendre de la nature divine. Ainsi il me paroît que ces gens-là ont raison. Demetrius demeurant dans son opinion, que les Allemands erroient dans la foi, apporta peu de temps après à l'empereur un livre où il l'avoit mis par écrit; & que l'empereur lui conseilla de cacher sous terre, pour n'être pas cause de la perte de plusieurs personnes.

Joan. XIV. 28.

Mais Demetrius, encore plus insolent, débitoit son erreur & en particulier & en public, même avec des évêques & des diacres; il y attiroit plusieurs personnes, déclamant ouvertement contre ceux qui disoient que le Fils étoit moindre: ensorte qu'il s'éleva une grande dispute sur ce sujet, & que personne n'osoit plus le contredire. Le patriarche même de Constantinople, Luc Chrysoberge, quoiqu'il condamnât cette erreur, n'osoit en parler ouvertement. La dispute dura six ans; & enfin l'empereur ayant ramené en particulier plusieurs évêques aux sentimens catholiques, fit tenir le concile où présida le patriarche Luc, assisté d'Athanase patriarche d'Antioche, Nicephore de Jérusalem, Etienne métropolitain de Césarée en Cappadoce, Nicolas d'Ephèse, & plusieurs autres évêques au nombre de cinquante-six en tout. Ceux qui avoient soutenu l'erreur de Demetrius, sachant que le patriarche Luc leur étoit contraire, proposoient contre lui des accusations, & disoient qu'il falloit le déposer comme incapable du gouvernement: mais l'empereur dit, qu'il falloit commencer par décider sur la doctrine, & qu'on viendroit ensuite aux accusations personnelles.

Triod. Gr. Domin. orthodox.

Le Concile fit donc neuf canons rédigés en cette forme. 1. Anathème à ceux qui ne prennent pas bien les paroles des saints docteurs de l'église, & qui détournent par de fausses interprétations ce qu'ils ont nettement expliqué par la grâce du S. Esprit. 2. Eternelle mémoire de ceux qui reçoivent cette parole de N. S. Jesus-Christ: le Père est plus grand que moi, suivant les interprétations des pères, selon son humanité par laquelle il a souffert. 3. Anathème à ceux qui pensent & qui disent, qu'en prenant la nature humaine il l'a changée en divinité; & qui ne croient pas que par cette union le corps du Seigneur participe à la

dignité divine, enforte qu'il eſt l'objet d'une ſeule adoration avec le Verbe qui a pris, & par conſéquent honoré & glorifié avec le Père & le Saint-Eſprit : quoiqu'il ne ſoit pas conſubſtantiel à Dieu, & ne ceſſe pas d'être créé & circonſcrit ſuivant ſes propriétés naturelles ; mais qui diſent qu'il eſt changé en la ſubſtance de la divinité : d'où il s'enſuit, où que l'incarnation n'a été qu'imaginaire, ou que la divinité a ſouffert. 4. Eternelle mémoire de ceux qui diſent que la chair du Seigneur élevée par l'union hypoſtatique à la ſouveraine dignité, ſans altération ni confuſion, eſt honorée avec le Verbe par une ſeule adoration, & aſſiſe avec lui ſur le trône à droite de Dieu le Père, enrichie des avantages de la divinité, ſans préjudice des propriétés de chaque nature. 5. Anathème à ceux qui rejettent les expreſſions par leſquelles les pères établiſſent la doctrine de l'égliſe : d'Athanaſe, de Cyrille, d'Ambroiſe, d'Amphiloque, de Leon très-ſaint archevêque de l'ancienne Rome, & des autres ; & qui ne reçoivent pas les actes du quatrième & du ſixième concile œcuménique. 6. Anathème à ceux qui ne reçoivent pas cette parole de Notre-Seigneur : mon Père eſt plus grand que moi, comme les Saints l'ont expliquée en différentes manières. Les uns ſelon la divinité, parce que le Père eſt le principe de ſa génération : les autres ſelon les propriétés naturelles de la chair qu'il a priſe, comme d'être créée, bornée & mortelle. Mais qui diſent que cette expreſſion ne s'entend que de la chair ſéparée de la divinité par la ſimple penſée, comme ſi elle ne lui étoit pas unie. Et qui ne prennent pas cette ſéparation par la ſimple penſée, comme les Pères l'ont priſe, en parlant de la ſervitude ou de l'ignorance, & non pour faire injure à la chair de Jeſus-Chriſt. Au lieu que ceux-ci comprennent dans cette ſéparation les propriétés naturelles qui ſont véritablement dans la chair unie à la divinité. 7. Anathème au prétendu métropolitain de Corfou Conſtantin de Bulgarie, qui dit que cette parole de Notre-Seigneur ne ſe doit pas entendre par rapport à l'union hypoſtatique des deux natures ; mais par rapport à la chair ſéparée de la divinité par la ſimple penſée, & ſemblable à celle des autres hommes. Quoique S. Jean Damaſcène ne parle de cette ſéparation par la penſée qu'au ſujet de la ſervitude & de l'ignorance, & non des propriétés naturelles de la chair de Jeſus-Chriſt ; Conſtantin n'a

AN. 1166.

Damaſc. III. or. 60. c. 21.

AN. 1166. pas voulu suivre la doctrine du quatrième & du sixième concile, & est ainsi tombé en diverses hérésies. 8. Anathème à tous ceux qui sont dans les sentimens du même Constantin, déposés & odieux comme lui. 9. Anathème au très-ignorant & faux moine Jean Irenique, à ses écrits contraires à la saine doctrine, & à ceux qui les embrassent, & qui disent que quand Notre-Seigneur a dit : le Père est plus grand que moi, il ne l'a pas dit en tant que son humanité est unie hypostatiquement à la divinité ; mais en tant qu'elle en est séparée par la pensée, comme si jamais elle n'y avoit été unie.

Cinna, pag. 149. D.
Sup. l. LXVIII.
In can. 46. Apost.

Ces canons furent souscrits par l'empereur, & gravés sur des pierres que l'on mit dans l'église de sainte Sophie à gauche en entrant. Ils furent aussi insérés dans le synodique que les Grecs lisent à la fête de l'orthodoxie ou du rétablissement des saintes images, qui se célèbre le premier dimanche de Carême ; comme on voit dans leur livre nommé Triodion. Theodore Balsamon, auteur du temps, ajoute que ce concile de Constantinople, qu'il nomme le grand concile, déposa plusieurs ecclésiastiques, pour avoir seulement vu les écrits d'Irenique sans les avoir ouvertement condamnés. Quant aux accusations proposées contre le patriarche Luc, elles furent trouvées si peu considérables, qu'il demeura dans son siége.

XXXVIII. Autres constitutions pour l'église grecque.
Jus Græc. R. l. 3. p. 217.
Ibid. p. 204.
Theod. Balf. in Nomocan. tit. 13. p. 186.
Jus Gr. R. l. 2. p. 165.

La même année 6674, 1166, indiction quatorzième, le lundi onzième d'Avril, le même patriarche Luc présida à un concile, où assistèrent trente métropolitains & les officiers de l'empereur. Nicolas Hagiotheodorite, métropolitain d'Athène, s'y plaignit que l'on abusoit d'un décret synodique, fait environ cent trente ans auparavant par le patriarche Alexis, qui toléroit le mariage du six au septième degré, pourvu qu'on n'eût pas demandé permission de le contracter : c'est-à-dire qu'en ce cas il n'étoit pas déclaré nul, mais les parties étoient mises en pénitence, parce qu'on supposoit qu'elles l'avoient contracté par ignorance. Sous ce prétexte, ceux qui vouloient contracter ces mariages, quoiqu'ils connussent leur degré de parenté, se gardoient bien d'en demander la permission qui leur auroit été refusée, & les contractoient librement comme permis. Le patriarche Luc abolit cet abus ; déclara nuls ces mariages par le décret de ce concile : en conformité duquel l'empereur Manuel donna un édit du même mois

d'Avril, indiction quatorzième, publié au mois de Mai suivant. AN. 1166.

L'empereur Justinien ayant bâti l'église de sainte Sophie, y établit un droit d'asile, dont on abusoit pour se mettre à couvert des plus grands crimes: ce qui obligea l'empereur Constantin Porphyrogenete d'ordonner, que celui qui auroit commis un homicide de guet-apens, seroit tiré de l'asile, pour être relégué en un lieu éloigné de celui où il auroit commis le crime, enfermé dans un monastère, rasé & condamné à pratiquer la vie monastique tout le reste de sa vie. Mais l'empereur Manuel, considérant l'inconvénient de cet engagement forcé de moines sans vocation, ordonna que le criminel seroit condamné à une prison perpétuelle, & ne seroit admis à la profession monastique qu'en cas qu'il la désirât, & après des épreuves rigoureuses. La constitution est du même mois d'Avril, indiction quatorzième, l'an 6674, 1166; & on dit qu'elle fut faite à cette occasion. Un soldat avoit commis un homicide volontaire, & l'évêque lui avoit donné l'absolution après fort peu de temps: l'empereur en fut indigné, & ordonna que l'affaire fût examinée en un concile, qui condamna le coupable à faire de nouveau la pénitence prescrite par les canons, & suspendit pour un temps l'évêque de ses fonctions. *l. 3. p. 224.*

On rapporte quelques autres constitutions du patriarche Luc. L'une du dimanche huitième de Décembre, indiction sixième, qui est l'an 1157, la troisième de son pontificat: par laquelle il défend aux ecclésiastiques de se charger d'affaires temporelles, comme de curatelles, d'intendances de grandes maisons, de recette de deniers publics, sous peine de déposition. Il vouloit aussi empêcher un diacre de faire la fonction d'avocat: mais le diacre représenta que les canons & les lois, qui défendoient cette fonction aux clercs, ne regardoient que les avocats inscrits dans les tribunaux séculiers, admis par les magistrats, & recevant pension de l'empereur: ainsi il obtint la liberté de continuer cet exercice. Le même patriarche déclara qu'entre les gains sordides, défendus aux clercs, on devoit compter les métiers de parfumeurs ou de baigneurs; & défendit aux diacres & aux prêtres d'être médecins de profession. Luc Chrysoberge mourut en 1167, après avoir tenu douze ans le siége de Constantinople; & eut *Balsam. in can. 16. carthag. p. 623. Jus Gr. R. p. 225. Balsf. p. 98. Catalog. Jus Gr. R. p. 303.*

AN. 1166. V. Pagi. an. 1167. n. 17. pour ſucceſſeur Michel Anchiale, diacre ſacellaire, & le premier des philoſophes, qui tint le ſiége huit ans.

XXXIX. Egliſe d'Alexandrie. Chr. Orient. Hiſt. patr. Alex. Sollerii vit. Salad. MS. En Egypte, le ſoixante treizième patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Mars Aboulfarage, fils de Zaraa, qui avoit été ordonné le jour de la Pentecôte, douzième de Juin 1166. De ſon temps l'égliſe de ſaint Mercure, & pluſieurs autres du vieux Caire, furent brûlées dans l'incendie général arrivé le quatorzième Novembre 1169, dont le viſir Chauvar fut l'auteur. Ce patriarche tenoit tous les jours une grande table, où venoient les plus nobles d'entre les chrétiens ; & on y ſervoit de la viande, contre la coutume des patriarches ſes prédéceſſeurs, qui obſervoient toute l'année la vie quadrageſimale, s'abſtenant de chair, de poiſſon & de vin, ſuivant la pratique de tous les moines d'Orient : car ces patriarches étoient ordinairement tirés des monaſtères. Le mauvais exemple que donnoit Marc, fut une occaſion à pluſieurs Jacobites de ſe ſéparer de lui, y étant excités par les prédications d'un prêtre nommé auſſi Marc, fils d'Elcombar.

Il déclamoit encore contre un abus groſſier qui régnoit dans cette égliſe ; car ils ſe confeſſoient ſur un encenſoir, croyant que cette cérémonie ſuffiſoit pour effacer leurs péchés. Le prêtre Marc leur ſoutenoit, qu'il falloit ſe confeſſer aux prêtres, & accomplir le canon, c'eſt-à-dire la pénitence ; ſans quoi il n'y avoit point de ſalut à eſpérer pour les pécheurs : & il en ramena pluſieurs à cette ſainte pratique. Il blâmoit auſſi la circonciſion obſervée par la plupart des chrétiens d'Egypte ; & il parla ſur ces deux articles avec tant de force, qu'il en ramena pluſieurs à la doctrine catholique, & leur fit embraſſer la communion des Melquites. C'eſt pourquoi le patriarche d'Alexandrie excommunia le prêtre Marc dans un concile d'évêques de ſa ſecte ; & Michel patriarche Jacobite d'Antioche, le traita de même dans un concile de ſoixante évêques. Marc, fils de Zaraa, occupa le ſiége d'Alexandrie près de vingt-trois ans.

XL. Milan rebâtie. Acerb. Mor. p. 842. En Italie, pendant que l'empereur Frideric aſſiégeoit Ancone, les villes de Lombardie, ne pouvant plus ſouffrir les mauvais traitemens des gouverneurs qu'il leur avoit donnés, tinrent une conférence, où elles ſe liguèrent pour leur défenſe réciproque, ſauf la fidélité due à l'empereur qu'elles

ne

ne prétendoient pas rompre. En cette conférence elles marquèrent un terme où les habitans de toutes ces villes devoient aller à Milan, & y rétablir les habitans, c'est-à-dire y demeurer jusqu'à ce que les fossés fussent relevés, & que les Milanois pussent y être en sureté & s'y défendre par eux-mêmes. Cette résolution fut exécutée, & les Milanois rentrèrent dans leur ville avec une extrême joie le jeudi vingt-septième d'Avril 1167, & commencèrent à la rebâtir. AN. 1167.

Lorsqu'elle fut ruinée, c'est-à-dire en 1162, l'archevêque Hubert de Pirovane se retira auprès du pape Alexandre; & l'ayant suivi en France, il revint avec lui en Italie, & mourut à Benevent le vingt-huitième de Mars 1166, après avoir été vingt ans archevêque de Milan. Il eut pour successeur le cardinal Galdin, né à Milan de la famille noble des Vavasseurs de Sale, qui ayant été instruit des saintes lettres, & élevé dans le clergé de la grande église, en fut archidiacre sous l'archevêque Ribald, & sous Hubert son successeur. Il fut toujours attaché à ce dernier, & le suivit dans son exil; ce qui donna occasion au pape Alexandre de connoître son mérite: ensorte que quand ils furent de retour en Italie, il appela Galdin, à Rome du consentement de l'archevêque qui étoit à Benevent; & au mois de Décembre 1165, l'ordonna prêtre cardinal de sainte Sabine. Après la mort de Hubert, le clergé de Milan qui étoit dispersé, ne pouvant procéder à l'élection d'un archevêque, le pape appela le trésorier Algise de la famille des Pirovans, le cardinal Galdin, & les autres de ce clergé qu'il put trouver; & à leur prière il sacra Galdin archevêque de Milan, le huitième de Mai 1166, qui étoit le second dimanche après Pâque. Il tint le siége de Milan dix ans jour pour jour. Quand il eut appris le rétablissement de sa patrie, qu'il demandoit à Dieu par de ferventes prières, il se mit en chemin pour y retourner avec la qualité de légat du pape; & pour éviter les partisans de l'empereur, il s'embarqua en habit de pélerin, & vint par mer à Venise: puis étant entré en Lombardie il reprit l'habit & les marques d'évêque. Quand il fut près de Milan, tous les citoyens & le clergé vinrent au-devant de lui, & le reçurent avec une extrême joie, le cinquième jour de Septembre 1167.

Vita S. Gald. 18. Ap. Boll. tom. x. pag. 594.

XLI. L'empereur Frideric devant Rome.

D'un autre côté les Romains sortirent au nombre de qua-

An. 1167. Acta ep. Bar. an. 1167. V. Pagi. eod. Chron gr. Saxo. eod.

rante mille le vingt-septième de Mai de la même année, qui étoit la veille de la Pentecôte, & attaquèrent Tusculum, qui tenoit pour l'empereur Frideric. Christien, archevêque élu de Mayence, schismatique, l'ayant appris, vint camper auprès des Romains avec ses troupes, composées de Flamands & de Brabançons: mais elles étoient prêtes à fuir, quand Rainold, chancelier de l'empereur & archevêque élu de Cologne, vint au secours & battit les Romains, ensorte qu'il y en eut huit mille de tués, quatre mille de pris, & le reste fut mis en fuite. Cette victoire des Allemands arriva le lundi de la Pentecôte. L'empereur, qui étoit cependant occupé au siége d'Ancone, marcha après l'avoir prise vers Rome, & y arriva le seizième de Juillet. Le lendemain il attaqua le château saint Ange, & ensuite l'église de S. Pierre où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape Alexandre quitta le palais de Latran, & se retira avec les cardinaux & leurs familles dans les maisons fortes des Frangipanes. Le jeune roi de Sicile lui envoya deux galères avec de l'argent, pour le tirer des mains de l'empereur. Elles arrivèrent à Rome par le Tibre: mais le pape les renvoya, & prit seulement l'argent qu'il distribua dans Rome pour encourager le peuple à la défendre.

L'empereur, voyant qu'il ne pouvoit la prendre par force, s'adressa aux évêques & aux cardinaux qui l'étoient venu trouver de la part du pape; & leur fit dire par Conrade, archevêque catholique de Mayence: si vous pouvez persuader Alexandre de renoncer au pontificat, sans préjudice de son ordination, je ferai que Pascal y renoncera aussi; & on élira pour pape un troisième. Alors je donnerai à l'église une paix solide, & je ne me mêlerai plus de l'élection du pape: je rendrai aux Romains tous leurs prisonniers, & tout ce qui se trouvera de butin fait sur eux. Cette proposition parut très-favorable au peuple de Rome fatigué de la guerre: ils dirent tout d'une voix qu'il falloit l'accepter, & qu'Alexandre, pour racheter ses citoyens, auroit dû faire encore plus que de renoncer au pontificat. Mais les évêques & les cardinaux, après en avoir délibéré, répondirent unanimement à Frideric: il ne nous appartient pas de juger le pape, que Dieu a réservé à son jugement; & le pape de concert avec eux sortit secrétement de Rome en habit de pélerin, pour se dérober au peuple. Il passa à Terracine & à

Romuald. Salern.

Gaëte, puis il se retira à Benevent, où il étoit dès le vingt-deuxième d'Août, & les cardinaux l'y suivirent. AN. 1167.

Cependant l'antipape Pascal qui étoit à Viterbe, attendant l'arrivée de l'empereur, s'approcha de Rome, & célébra la messe solennellement à S. Pierre avec ses cardinaux, le dimanche trentième de Juillet; & le mardi suivant jour de S. Pierre aux liens, il couronna dans la même église l'empereur Frideric & l'impératrice Beatrice son épouse, avec des couronnes d'or ornées de pierreries. Alors les Romains, voyant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'empereur, ensorte qu'ils n'osoient même passer le Tibre, résolurent de traiter avec lui, & lui prêtèrent serment de fidélité, promettant de reconnoître Pascal pour pape. Toutefois les Frangipanes & quelques autres nobles, qui avoient dans Rome des tours & des maisons fortes, difficiles à prendre si promptement, n'entrèrent point dans ce traité. Pour recevoir le serment des autres, l'empereur envoya au-delà du Tibre des commissaires, entre lesquels étoit Acerbo Morena, citoyen de Lodi, & juge de la cour impériale, qui a écrit l'histoire de son temps, continuée par son fils Otton. *Acerb. Morena. p. 845.*

Mais dès le lendemain mercredi second jour d'Août, après un peu de pluie survint un coup de soleil, qui causa dans l'armée de l'empereur une mortalité effroyable. A peine pouvoit-on suffire à enterrer ceux qui mouroient chaque jour, & on voyoit tomber morts ceux qu'on avoit vûs marcher le matin dans les rues. Cette maladie emporta quantité de prélats & de seigneurs, entre autres Rainold archevêque de Cologne, homme de beaucoup d'esprit & de capacité, & un des principaux ministres de l'empereur, qui n'étoit pas encore sacré, bien qu'élu dès l'an 1161. Son successeur fut le chancelier Philippe. Cette mortalité obligea l'empereur à se retirer de devant Rome dès le sixième d'Août; & les peuples de Lombardie, révoltés contre lui, le chargèrent dans sa retraite. *Chr. Sax. 1168.*

XLII. Frideric excommunié par Alexandre.

S. Thomas de Cantorberi, ayant appris la nouvelle de cette retraite honteuse de Frideric par le bruit qui en couroit en France, écrivit au pape Alexandre pour le prier de lui en apprendre la vérité & pour l'en féliciter. Il compare cette défaite à celle de Sennacherib: il ne regarde plus Frideric comme prince, parce qu'il étoit excommunié; & conclut ainsi: qui osera désormais, tenant en terre la place de *II. epist. 22.*

AN. 1167.

Jesus-Christ, se soumettre à la volonté des princes pour la confusion de l'église, en ne punissant pas les coupables? L'ose qui voudra : ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable, en dissimulant la vengeance. Jean de Sarisberi explique plus clairement cette excommunication de Frideric, dans une lettre écrite vers le même temps, où il dit : le pape ayant attendu long-temps en patience le tyran Teutonique, pour l'exciter à pénitence, & ce schismatique continuant d'ajouter péchés sur péchés ; le vicaire de saint Pierre, établi de Dieu sur les nations & les royaumes, a absous les Italiens & tous les autres du serment de fidélité par lequel ils lui étoient engagés, à cause de l'empire ou du royaume ; & lui a ainsi enlevé presque toute l'Italie. Il lui a aussi ôté la dignité royale, l'a frappé d'anathême, & a défendu par l'autorité de Dieu qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire sur aucun chrétien : ou qu'il ait nulle part ni paix ni repos, jusqu'à ce qu'il fasse de dignes fruits de pénitence. En quoi le pape a suivi l'exemple de Gregoire VII son prédécesseur, qui de notre temps a déposé de même l'empereur Henri dans un concile romain. Jean de Sarisberi, tout savant qu'il étoit, ne trouvoit dans toute l'histoire de l'église aucun exemple plus ancien pour autoriser les papes à déposer les souverains.

II. ep. 89. Jo. ep. 110. To. X. conc. p. 1450.

XLIII. Arrivée des légats en Normandie.

Les légats que le pape Alexandre avoit accordés au roi d'Angleterre pour terminer l'affaire de S. Thomas de Cantorberi, partirent de Rome le premier jour de Janvier 1167. Mais ils n'arrivèrent en Normandie où étoit le roi, que vers la fin de l'été. Depuis leur départ, le pape apprit que Jean d'Oxford triomphoit du bon succès de sa négociation à Rome ; & qu'il publioit que ces légats venoient pour juger l'archevêque & le condamner ; & que le pape avoit déja exempté de sa juridiction plusieurs prélats, & plusieurs autres personnes considérables d'Angleterre. Le pape apprit aussi que ces bruits qui couroient, troubloient non-seulement l'archevêque, mais le roi de France & les seigneurs de son royaume. C'est pourquoi il écrivit aux deux cardinaux légats, Guillaume de Pavie & Otton, qu'ils travaillassent de tout leur pouvoir à consoler l'archevêque, à lui ôter tout soupçon & le réconcilier avec le roi d'Angleterre, & que jusqu'à ce que cette réconciliation fût entièrement faite, ils

ne fiſſent rien d'important dans ſes terres, & n'entraſſent point dans ſon royaume, quand même il le voudroit. Autrement, ajoute-t-il, vous nous expoſeriez & vous auſſi à pluſieurs mauvais diſcours. La lettre eſt datée de Latran le ſeptième de Mai. AN. 1167.

Le pape écrivit auſſi au roi de France, pour lui donner part de l'envoi des légats, & le prier d'employer ſes offices pour la réconciliation de l'archevêque avec le roi d'Angleterre. Et en cas, ajoute-t-il, qu'elle ne ſe puiſſe faire, nous voudrions bien, ſi vous l'aviez agréable, & s'il ſe pouvoit, ſans choquer les perſonnes conſidérables de votre royaume, qu'il y exerçât nos pouvoirs en qualité de légat. C'étoit pour conſoler Thomas de la ſuſpenſion de ſon pouvoir en Angleterre, que le pape vouloit lui donner cette légation en France : mais il eſt remarquable qu'il demandoit pour cet effet le conſentement du roi & des grands.

On voit les plaintes de Thomas ſur l'envoi des légats Guillaume & Otton, par les lettres qu'il écrivit dès qu'il en eut la première nouvelle ; par une lettre du ſous-diacre Pierre Lombard au pape, où il marque l'indignation du roi de France, qui menaçoit de défendre aux légats l'entrée de ſon royaume ; enfin par une lettre de Jean de Sariſberi, où il dit que le roi d'Angleterre ſe vantoit d'avoir le pape & tous les cardinaux dans ſa bourſe, & de jouir des mêmes prérogatives que ſon aïeul, qui étoit dans ſes états roi, légat, patriarche, empereur, & tout ce qu'il lui plaiſoit. Puis il ajoute : qu'auroient pu lui donner de plus les antipapes Octavien & Gui de Crême ? On écrira ceci dans les annales de l'égliſe romaine : que le pape touché des prières & des menaces du roi d'Angleterre, dont il a ſouffert ſi long-temps les excès intolérables, a dépouillé de ſes pouvoirs, ſans forme juridique, un prélat exilé depuis près de quatre ans, avec une infinité d'innocens, pour la cauſe de Dieu & la défenſe de la liberté : non parce qu'il l'a mérité, mais parce qu'il a plu au tyran. C'eſt au pape à pourvoir à ſa conſcience, à ſa réputation & au ſalut de l'égliſe. Les deux légats étoient ſuſpects à l'archevêque, mais particulièrement Guillaume de Pavie, qu'il regardoit comme ſon ennemi déclaré & entièrement livré au roi. Il lui écrivit à lui-même qu'il ne le recevoit point pour juge ; & il lui

1. ep. 165. II. ep. 14. II. 22. 1. ep. 167.

1. ep. ult.

Vita II. c. 22. 1. ep. 165. II. ep. 10. II. ep. 19. 20. 25

avoit écrit des lettres encore plus dures, qu'il supprima par le conseil de Jean de Sarisberi.

AN. 1167.

Chr. Gerv. 1167. Cette année 1167, la guerre se ralluma entre les deux rois de France & d'Angleterre, pour la ville de Toulouse & pour d'autres causes, entre lesquelles on comptoit, comme la principale, l'affaire de S. Thomas de Cantorberi. *II ep. 34.* Le pape l'ayant appris, écrivit aux deux légats Guillaume & Otton, d'employer tous les moyens possibles pour rétablir la paix entre ces deux princes, dont l'union étoit si importante à l'église. Il leur défend expressément d'entrer en Angleterre & de se mêler des affaires de ce royaume, principalement des consécrations des évêques, avant la pleine réconciliation de l'archevêque Thomas *Gerv. p.* avec le roi. La lettre est datée de Benevent, le 22[e]. Août 1167. Pour cet effet, les légats vinrent à Sens conférer avec l'archevêque, j'entends l'archevêque de Cantorberi, afin de négocier la paix. De-là ils allèrent vers le roi d'Angleterre; & le trouvant trop opiniâtre dans son sentiment, ils prirent jour pour une conférence avec l'archevêque, à l'octave de la saint Martin. Le roi d'Angleterre avoit dit aux légats que Thomas étoit la cause de la guerre, & qu'il étoit allé sur les lieux animer contre lui le roi de France & le comte de Flandre.

XLIV. Conférence de Gisors. *II. ep. 27. 28. 30.*

La conférence se tint au jour marqué dix-huitième de Novembre 1167, entre Trie & Gisors, qui étoit la frontière de France & de Normandie. L'archevêque de Rouen s'y rendit avec les légats: mais les évêques & les abbés d'Angleterre que le roi avoit appelés, demeurèrent à Rouen; l'archevêque de Cantorberi étoit accompagné de quelques-uns de ceux qui l'avoient suivi dans son exil. Les légats parlèrent les premiers, relevant la charité du pape, le soin qu'il avoit pris de l'archevêque, les fatigues & les périls qu'ils avoient essuyés dans ce voyage. Ils représentoient encore le besoin de l'église & le malheur du temps, la grandeur du roi d'Angleterre, l'amitié & les bienfaits dont il avoit prévenu l'archevêque, & l'honneur qu'il lui avoit toujours rendu: enfin ses plaintes contre lui, particulièrement touchant la guerre, dont il le faisoit l'auteur. Sur tout cela ils demandoient à l'archevêque comment ils pourroient apaiser le roi, ajoutant qu'il y falloit employer de sa part beaucoup de modération & d'humilité.

L'archevêque s'étant retiré à part, délibéra avec les siens ; puis il commença par rendre grâces au pape & aux légats, répondit aux plaintes du roi, & représenta les torts qu'il avoit faits à l'église. Quant à la soumission que les légats lui demandoient, il répondit qu'il la rendroit au roi la plus grande & la plus respectueuse qu'il lui seroit possible, sauf l'honneur de Dieu & le sien, la liberté & les biens de l'église : leur demandant s'il y avoit à augmenter ou diminuer de ces conditions. Les légats répondirent qu'ils n'étoient pas venus lui donner conseil, mais le lui demander & tenter les voies de la réconciliation : puis ils ajoutèrent qu'il falloit venir au particulier, & lui demandèrent s'il vouloit promettre en leur présence d'observer les coutumes dont les rois avoient joui du temps de ses prédécesseurs, & rentrer ainsi dans les bonnes grâces du Roi. Il répondit, qu'aucun roi n'avoit jamais exigé cette promesse d'aucun de ses prédécesseurs ; & que jamais il ne permettroit d'observer ces coutumes manifestement contraires à la loi de Dieu, aux prérogatives du saint siége & à la liberté de l'église, que le pape avoit condamnées à Sens en leur présence, & contre lesquelles il avoit depuis lui-même prononcé anathème.

On lui demanda encore s'il vouloit du moins promettre de dissimuler & tolérer ces coutumes. Il répondit par le proverbe : qui ne dit mot, consent ; & que le roi prétendant être en possession de ces coutumes, si on cessoit de s'y opposer & que l'autorité des légats y intervint, elles sembleroient établies pour lui & pour les autres. Thomas ajouta qu'il aimoit mieux être toujours en exil, & mourir pour la justice si Dieu l'avoit ordonné, que de faire une telle paix au préjudice de son salut & de la liberté de l'église. Car c'est en ce cas que Dieu défend aux évêques de se taire, sous peine de damnation. On lut les articles de ces coutumes, & il demanda aux cardinaux si elles pouvoient être observées par des chrétiens, ou dissimulées par des pasteurs.

Les légats lui demandèrent ensuite s'il vouloit s'en tenir à leur jugement, touchant les différents qu'il avoit avec le roi. Il répondit que, quand lui & les siens seroient pleinement rétablis dans tous les biens dont on les avoit dépouillés, il obéiroit volontiers à la justice, & se soumettroit à ceux

AN. 1167. dont le pape lui ordonneroit de ſubir le jugement : que cependant il étoit trop pauvre pour être obligé à ſoutenir un procès, ne ſubſiſtant même qu'aux dépens du roi de France. Il ne voulut pas récuſer le cardinal de Pavie, quoiqu'il crût en avoir ſujet, pour ne pas s'engager dans un nouveau procès avant que d'être reſtitué. Les légats lui demandèrent encore s'il vouloit répondre devant eux aux évêques qui avoient appelé au pape contre lui, parce qu'ils étoient préſens. Il répondit de même, qu'il n'avoit reçu aucun ordre du pape ſur ce ſujet, & que quand il l'auroit reçu, il feroit ce qui ſeroit raiſonnable. Le lendemain le roi de France donna audience aux légats, & juſtifia Thomas au ſujet de la guerre : aſſurant même avec ferment que ce prélat lui avoit toujours conſeillé d'entretenir la paix avec le roi d'Angleterre.

II. ep. 27.

XLV. Conférence d'Argentan. II. ep. 6.

Les légats allèrent rendre compte au roi d'Angleterre de ce qui s'étoit paſſé à la conférence, & pour cet effet ils ſe rendirent à Argentan le dimanche vingt-ſixième de Novembre. Le Roi vint deux lieues au-devant d'eux, & les conduiſit juſqu'à leur logis. Le lendemain après la meſſe il les appela aſſez matin ; ils vinrent chez lui & entrèrent au conſeil dans ſa chambre avec les archevêques, les évêques & les abbés qui y furent admis. Après qu'ils eurent été enfermés environ deux heures, ils ſortirent ; & le roi conduiſit les légats juſqu'à la porte de la chapelle en dehors, & dit publiquement devant eux : puiſſai-je ne jamais voir aucun cardinal ! Il les renvoya avec tant de précipitation, qu'encore que leur logis fût aſſez proche, on n'attendit pas que leurs chevaux fuſſent venus ; mais on leur donna des chevaux qui ſe trouvèrent par haſard les plus près devant la chapelle. Ainſi les légats s'en allèrent accompagnés de quatre perſonnes au plus. Les archevêques, les évêques & les abbés demeurèrent avec le roi, & rentrèrent au conſeil dans la chambre. Après qu'ils y furent demeurés preſque juſqu'à l'heure de vêpres, ils allèrent trouver les légats, paroiſſant tous avoir le viſage troublé ; & y ayant été quelque temps, ils retournèrent à leur logis.

Le lendemain mardi, après avoir demeuré chez le roi juſqu'à midi, les prélats allèrent trouver les légats portant de part & d'autre des paroles ſecrètes. Le mercredi vingt-neuf, qui étoit la veille de ſaint André, le roi ſortit de grand matin avec des chiens & des oiſeaux pour aller à la chaſſe : ce

qu'on crut qu'il faisoit exprès pour s'absenter. Cependant les évêques s'assemblèrent assez matin dans la chapelle du roi, puis dans la chambre; & après y avoir tenu conseil, ils allèrent à l'église près de laquelle les légats étoient logés. Les légats y furent appelés pour entendre ce qu'on devoit proposer, & ils y prirent séance au milieu, ayant à leurs côtés les archevêques de Rouen & d'Yorck, les évêques de Vorchestre de Sarisberi, de Bayeux, de Londres, de Chichestre & d'Angoulème, avec plusieurs abbés & une grande multitude de laïques. AN. 1167.

XLVI. Appel contre Thomas.

Alors Gilbert, évêque de Londres, se leva, & adressant la parole aux légats il dit : vous avez oui dire que nous avons reçu des lettres du pape, & nous les avons en main. Elles portent que, quand vous nous appelerez, nous allions vous trouver; & que vous avez plein pouvoir de terminer l'affaire qui est entre le roi & l'archevêque de Cantorberi, & entre nous & ce même prélat. C'est pourquoi ayant appris votre arrivée en ces quartiers, nous sommes venus vers vous, prêts à intenter action ou à répondre, & à nous en tenir à votre jugement. Le roi offre la même chose, c'est-à dire d'approuver la sentence que vous prononcerez entre lui & l'archevêque, quelle qu'elle soit. Puis donc qu'il ne tient ni au roi, ni à vous, ni à nous, que l'ordre du pape ne s'exécute, on l'imputera à qui il appartient. Mais parce que l'archevêque fait tout précipitamment, suspend & excommunie avant que d'admonester : nous prévenons par un appel la sentence prématurée. Nous l'avons déjà interjeté, nous le renouvellons, & cet appel comprend toute l'Angleterre.

Ensuite l'évêque de Londres expliqua ainsi le différent entre le roi & l'archevêque : le roi lui demande quarante mille marcs d'argent, à cause des revenus dont il avoit la recette quand il étoit chancelier. A quoi il répond, qu'il n'étoit obligé à aucun compte quand il fut promu à l'archevêché; & que quand il y auroit été obligé, il en auroit été rendu quitte par sa promotion. Car il croit que l'ordination acquitte les dettes, comme le baptême remet les péchés. L'évêque rapporta ensuite les causes de l'appel, que lui & les autres évêques d'Angleterre avoient interjeté: savoir, leur oppression, & le péril du schisme, que le roi auroit peut être embrassé s'ils avoient obéi à l'interdit de l'archevêque. Il dit aussi que l'archevêque décrioit le roi à

AN. 1167. cause de ses ordonnances : & là il déclara publiquement, que le roi levoit la défense d'appeler à Rome; qu'il l'avoit faite en faveur des pauvres clercs, mais qu'il la levoit à cause de leur ingratitude : qu'en matière profane ils plaidassent devant le juge laïque, en matière ecclésiastique qu'ils demandassent leur renvoi. L'évêque de Londres proposa enfin ses griefs particuliers contre l'archevêque, & dit : il veut me soumettre à une servitude nouvelle, m'obligeant à envoyer ses lettres par toute l'Angleterre, à quoi quarante courriers ne me suffiroient pas. Il a exempté de ma juridiction environ quarante églises, & il a son doyen à Londres, devant qui il prétend que leurs causes doivent être portées. Ainsi je souffre plus de vexation de sa part qu'aucun autre évêque.

L'évêque de Sarisberi adhéra à cet appel, tant pour lui que pour l'évêque de Vinchestre. L'archidiacre de Cantorberi & un moine de la même église appelèrent aussi : & tous demandèrent aux légats des Apôtres ou lettres d'appel, qui leur furent accordées. Les légats quittèrent le roi le mardi d'après le premier dimanche de l'Avent, c'est-à-dire le cinquième de Décembre ; & en cette séparation le roi pria les légats avec grande humilité d'intercéder auprès du pape, pour le délivrer absolument de l'archevêque ; il répandit même des larmes, & le légat Guillaume parut en répandre : mais le légat Otton eut peine à s'empêcher de rire, jugeant apparemment que ces larmes n'étoient pas sérieuses. Le légat Guillaume envoya un de ses clercs porter en diligence au pape les nouvelles de ce qui s'étoit passé ; & le roi lui envoya aussi deux députés. Le samedi neuvième Décembre, les légats étant à Evreux envoyèrent encore deux députés au pape, pour lui dénoncer l'appel des prélats d'Angleterre. C'est ce que contient la relation qui fut envoyée aussitôt à saint Thomas par un de ses confidens.

II. ep. 26. On voit quelques autres circonstances dans une lettre de Jean de Sarisberi à l'évêque de Poitiers; où il dit, qu'après la conférence de Gisors, les légats trouvèrent le roi si troublé, qu'il se plaignoit publiquement d'être trahi par le pape, & menaçoit de le quitter s'il ne lui faisoit justice de l'archevêque de Cantorberi. Après plusieurs conseils tenus de part & d'autre, où le roi consultoit tantôt les seigneurs, tantôt les évêques & les abbés, tantôt ses

confidens, tantôt les légats tous deux ensemble ou séparément : enfin il déclara qu'il se soumettoit à leur jugement, sur tous les différents qu'il avoit avec l'archevêque : promettant de donner d'entrée telle sureté qu'ils voudroient ; qu'il observeroit ponctuellement tout ce qu'ils ordonneroient, pourvu qu'ils lui rendissent justice comme au moindre particulier. Les légats répondirent, qu'ils n'avoient pas reçu le pouvoir de juger l'archevêque, mais seulement de composer à l'amiable; & le roi les pria d'instruire le pape de sa soumission, & de la justice de sa cause, suivant ce qu'ils en avoient appris de l'archevêque d'Yorck, des évêques de Londres, de Chichestre & de Vorchestre: de l'archevêque de Rouen, des évêques de Lisieux & de Bayeux. AN. 1167.

Ensuite l'évêque de Londres proposa une appellation au nom du royaume & du clergé : demandant qu'il fût défendu à l'archevêque de rien innover contre l'un ni contre l'autre, & les mettant sous la protection du pape jusqu'au terme de l'appel, qui étoit la saint Martin de l'année suivante 1168. Après quoi les légats envoyèrent à l'archevêque deux députés, qui le lendemain de la sainte Luce, quatorzième de Décembre, lui présentèrent une lettre, par laquelle ils lui ordonnoient de déférer à cet appel; & lui défendoient, de la part du pape, de jeter en Angleterre aucun interdit ou excommunication, jusqu'à ce que l'on allât en la présence du pape & que l'on connût sa volonté. Les évêques envoyèrent aussi deux députés à l'archevêque, pour lui dénoncer leur appel : mais il ne voulut point leur parler, parce qu'ils avoient communiqué avec ceux qu'il avoit excommuniés, entre autres l'évêque de Londres. Quant aux légats, Thomas leur écrivit, qu'il savoit bien & eux aussi jusqu'à quel point il devoit leur obéir, & qu'il feroit ce qui seroit expédient à l'église. II. *ep.* 29. *epist.* 26.

XLVII. Plaintes de Thomas au pape & aux cardinaux. II. *ep.* 30.

Il écrivit cependant au pape une grande lettre, où après avoir raconté ce qui s'étoit passé à la conférence de Gisors, il se plaint que le roi n'a appelé des évêques d'Angleterre que ceux qui lui étoient les plus opposés; & déclare qu'il ne lui est ni sûr ni possible de subir aucun jugement qu'en présence de sa sainteté. Il ajoute ensuite : & parce que vous êtes chargé du soin de toutes les églises, tournez, s'il vous plaît, les yeux vers l'occident; & voyez comment l'église y est traitée: que le cardinal Otton vous dise ce qu'il

AN. 1167. a vu en Touraine & en Normandie, & ce qu'il a ouï dire d'Angleterre. Car pour ne point parler de l'église de Cantorberi & de celle de Tours, que le roi traite comme vous savez: il tient en sa main depuis long-temps sept évêchés vacans dans notre province & dans celle de Rouen, & ne permet point qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du royaume est donné en proie à ses satellites. Si nous dissimulons ces désordres, que répondrons-nous à J. C. au jour du jugement? Et qui résistera à l'antechrist, si on souffre si patiemment ses précurseurs? C'est par ces tolérances que les rois dégénèrent en tyrans, & ne laissent ni droits ni priviléges à l'église, qu'autant qu'il leur plaît. Envain nous propose-t-on les exemples des Siciliens ou des Hongrois, qui ne nous excuseront pas au jugement de Dieu.

Mais trois jours après, ayant reçu le mandement des légats qui suspendoit ses pouvoirs, il écrivit au pape une autre lettre, où il dit: nous sommes devenus la risée de nos voisins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune mesure avec nous. Pourquoi, seigneur, avez-vous donné la légation à un homme, dont l'entrée vous devoit faire juger de l'issue de sa commission, qui dès le commencement n'a songé qu'à faire sa cour aux princes, aux dépens de la dignité de l'église & de la vôtre? C'est Guillaume de Pavie dont il parle.

II. ep. 47.

II. ep. 46. En même-temps Thomas écrivit à tous les cardinaux encore plus fortement, leur disant entre autres choses: en quelle conscience pouvez-vous dissimuler l'injure faite à J. C. en ma personne, ou plutôt à vous qui devez tenir en terre la place de J. C. Feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre usurpe tous les jours les biens de l'église, & détruit sa liberté? Il étend les mains sur tout le clergé sans distinction; emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel, ou à l'épreuve du feu ou de l'eau. Il empêche les évêques d'obéir à leur métropolitain, les moindres clercs à leurs prélats; & ceux qui sont excommuniés légitimement, de se tenir pour tels. Enfin il veut ôter à l'église toute sa liberté, à l'exemple de ce grand schismatique votre persécuteur. C'est l'empereur Frideric. Si notre roi fait tout cela impunément, que feront ses successeurs? Que souffriront les vôtres? Prenez-garde que les maux croissent tous les jours, aussi bien que les occasions & les artifices pour les faire. Ne vous fiez

ni à la faveur des princes, ni aux richesses périssables : faites-vous un trésor dans le ciel en secourant les opprimés. Autrement, que Dieu vous juge vous & moi, & tous les compagnons de mon exil, qu'il vous demande compte du sang de ceux qui sont morts pour ma cause, & qu'il venge votre dissimulation & vos injustices. Bon Dieu ! quelle vigueur peut-on désormais espérer dans les membres, si elle manque dans le chef ? On dit déjà hautement partout, qu'on ne fait point justice à Rome des puissans. Cette dissimulation, si vous n'y prenez garde, infectera tous les rois : le nôtre est déjà venu au point de suivre les Siciliens, ou plutôt de les précéder. Le clergé d'Angleterre s'empresse de venir à sa cour de toutes parts : les prêtres deviennent courtisans, & sous ce prétexte s'engagent au roi par serment, afin qu'il obtienne plus aisément dans son royaume les droits qu'il y établit à sa volonté. Et ensuite : croyez-moi donc, reprenez vos forces, employez le glaive de S. Pierre, vengez l'injure de Jesus-Christ sans épargner personne : c'est-là le grand chemin qui mène à la vie. L'église ne doit pas être gouvernée par la dissimulation & par l'artifice, mais par la justice & la vérité. AN. 1169.

XLVIII. Absolutions surprises. 11. ep. 3. 11. ep. 26.

Le pape avoit permis d'absoudre ceux que Thomas avoit excommuniés, en cas seulement qu'ils fussent en péril de mort ; & à condition de prêter serment que, s'ils revenoient en santé, ils satisferoient aux ordres du pape. Sur ce fondement ces excommuniés supposèrent qu'ils étoient en péril de mort, parce qu'un ordre du roi les obligeoit de passer la mer ; & sous ce prétexte ils se firent absoudre par un pauvre évêque du pays de Galles, qui avoit quitté son évêché pour une abbaye de plus grand revenu, homme ignorant des lois & des canons. Dès le temps de l'arrivée des légats, Jean de Sarisberi se plaignit fortement au pape de ces absolutions surprises en fraude, sans aucune satisfaction ni restitution des biens usurpés. Sur quoi le pape écrivit aux légats, d'obliger ceux qui avoient été absous à la restitution des biens de l'église de Cantorberi, ou de les remettre dans la première excommunication. Ainsi les deux légats Guillaume de Pavie & Otton retournèrent sur la fin de l'année 1167, sans que leur légation eût été d'aucune utilité. 11. ep. 103. Jo.Sarisb.ep. 120. 11. ep. 104.

XLIX. Sédition à Reims.

Jean de Sarisberi étoit réfugié à Reims, où pendant l'été

An. 1167. 21. ep. 31. Sarisb. ep. 214. 11. ep. 48.

de cette année 1167, il arriva un grand tumulte, comme nous l'apprenons parce qu'il en écrivit à Jean évêque de Poitiers en ces termes : les bourgeois avoient conspiré contre l'archevêque, par le conseil du clergé & avec le secours de la noblesse, parce que l'archevêque vouloit imposer à la ville des servitudes nouvelles & insupportables. Ils se saisirent des tours des églises & des maisons les plus fortes, chassèrent de la ville les officiers & les amis de l'archevêque, & lui firent plusieurs insultes. Ils lui avoient d'abord fait toute sorte de soumission & offert deux mille livres, pourvu qu'il les laissât vivre selon les droits dont la ville avoit toujours usé depuis le temps de saint Remi. Ils s'étoient aussi adressés au roi Louis pour adoucir par son moyen l'archevêque son frère ; mais ils n'y avoient pas réussi. Ils eurent donc recours à Henri comte Champagne, & par son conseil ils se soumirent au roi, que l'archevêque avoit amené pour réduire la ville. Le roi fit abattre environ cinquante maisons, ce qu'il fit à regret ; & toutefois il ne satisfit pas son frère.

Trois jours après qu'il se fut retiré, les bourgeois revinrent ; & pour se venger, abattirent les maisons des gentils-hommes qui favorisoient l'archevêque : savoir, du vidame, & d'un autre qui avoit été gouverneur de la ville. L'archevêque implora le secours du comte de Flandre, & l'amena avec mille chevaliers, pour faire main-basse sur les bourgeois ou les jeter dans des prisons. Mais ils prévinrent l'arrivée du comte, & vidèrent si bien la ville, que les Flamands y trouvèrent à peine de quoi subsister un jour. Cependant à leur insçu l'archevêque fit sa paix avec les bourgeois, par l'entremise de son frère Robert comte de Dreux, moyennant quatre cents cinquante livres, pour réparation des dommages qui montoient à quatre fois autant, leur permettant de vivre suivant leurs anciens usages ; & après cette paix si honteuse, il étoit encore mal avec son clergé, & vexoit les églises qui offroient de lui faire justice. C'est ce qu'en racontoit Jean de Sarisberi.

Marlot. t. 2. p. 391. Sup. l. LXVI. n. 18.

On croit que ce différent venoit de la commune nouvellement établie à Reims, comme en plusieurs autres villes ; & à l'occasion de laquelle les bourgeois vouloient restreindre la juridiction de l'archevêque, & étendre la leur sur quelques privilégiés. A l'égard du clergé, les chanoi-

nes de Reims se plaignoient, que l'archevêque les traitoit avec une dureté excessive, & excitoit le roi son frère à faire sur eux des exactions & saisir leurs biens au préjudice de la liberté de l'église. C'est ce qui paroît par les lettres que le pape Alexandre en écrivit au roi & à l'archevêque.

AN. 1167.

L. Manichéens en Flandre & en Bourgogne.

Duchesne, to. 4. p. 729. ep. 458.

Cang. gl. Poplic.

Ce prélat étant en Flandre, alors soumise à sa métropole, y trouva des Manichéens, que le peuple nommoit Poplicains ou Publicains; nom que l'on croit être venu de celui de Pauliciens. Ils séduisoient les simples par une apparence de vertu, & offrirent à l'archevêque six cents marcs d'argent pour n'être point recherchés; mais comme il n'en fut pas touché, ils appelèrent au pape. Ce qui obligea le roi Louis de lui en écrire, afin qu'il laissât agir l'archevêque son frère. Car cette hérésie avoit jeté dans ces quartiers-là de profondes racines, comme nous avons dit en parlant de Tanchelme.

Sup. l. LXVII. n. 34.

Hist. Vizel. to. 3. Spicil. p. 641.

On trouva dans le même temps à Vezelai en Bourgogne neuf de ces mêmes hérétiques, que l'abbé Guillaume fit séparer & enfermer jusqu'à ce que les évêques & les autres personnes d'autorité fussent venus pour les convaincre. On les tint pendant deux mois en prison; & on les faisoit venir souvent pour les examiner sur la foi, tantôt par les menaces & tantôt par la douceur. Enfin ils furent convaincus par des évêques, des abbés & d'autres personnes doctes, de rejeter trois sacremens: savoir, le baptême des enfans, l'eucharistie & le mariage; & plusieurs autres saintes pratiques: savoir, le signe de la croix, l'eau bénite, les bâtimens des églises, les dixmes des oblations, la profession monastique, & toutes les fonctions des clercs & des prêtres. Comme la fête de Pâque approchoit, deux d'entre eux ayant oui dire qu'on les alloit examiner par le feu, feignirent de croire ce que croit l'église, & offrirent de subir l'épreuve de l'eau. On les amena donc à la procession en présence d'un grand peuple qui remplissoit tout le cloître de Guichard archevêque de Lyon, de Bernard évêque de Nevers, de Gautier évêque de Laon, & de Guillaume abbé de Vezelai: étant interrogés, ils répondirent qu'ils croyoient comme l'église catholique, & s'offrirent à subir l'examen de l'eau. On en rendit grâces à Dieu, & l'abbé demanda à tous les assistans: que ferons-nous donc de ceux qui demeurent

AN. 1167. dans leur obstination ? Ils répondirent tous : qu'on les brûle. Qu'on les brûle. Le lendemain les deux qui paroissoient convertis étant éprouvés par l'eau, l'un fut jugé innocent, l'autre coupable ; & toutefois l'abbé se contenta de le faire fouetter publiquement & le bannir. Les sept autres furent brûlés. C'étoit l'an 1167.

Chr. Vizel. t. 1. Bibl. Lab. p. 397.

LI. L'empereur feint de vouloir quitter le schisme. *11. ep. 66.*

Cependant l'empereur Frideric ayant perdu ses troupes, & voyant les villes de Lombardie révoltées contre lui, ne savoit comment se tirer d'Italie. En cette extrémité il écouta le conseil d'un Chartreux qui avoit été fort familier auprès de lui, & l'avoit quitté à cause du schisme. Ce religieux lui représenta avec larmes, qu'il n'auroit jamais de paix s'il ne se réconcilioit à l'église ; & obtint de lui qu'il manderoit le prieur de la grande chartreuse, l'abbé de Cîteaux & l'évêque de Pavie qu'il avoit chassé, & qu'il promettroit de suivre en tout leur conseil : pourvu qu'ils prissent sur eux la contravention au serment qu'il avoit fait, de ne jamais reconnoître le pape Alexandre. Cette proposition donna bien de la joie à tous ceux qui l'apprirent, & les Lombards commencèrent à s'adoucir, espérant la conversion de Frideric.

Le prieur de la chartreuse se mit donc en chemin, avec l'évêque de Pavie, & Geoffroi évêque d'Auxerre qui avoit été abbé de Clairvaux, & que l'abbé de Cîteaux envoya à sa place parce qu'il étoit grièvement malade ; & ils envoyèrent devant un religieux, pour savoir de l'empereur le lieu & le temps de la conférence. Mais cependant le marquis de Montferrat avoit traité avec le comte de Morienne son parent, & avoit obtenu de lui qu'il donneroit passage à l'empereur. Alors ce prince se trouvant en sureté répondit, qu'il étoit inutile que les prélats vinssent, à moins qu'ils n'amenassent avec eux visiblement un ange du ciel, ou qu'ils n'eussent le pouvoir de faire des miracles, comme de guérir des lépreux ou ressusciter des morts. Ainsi ils s'en retournèrent. L'empereur se retira donc au mois de Mars 1168, mais de nuit & déguisé en valet ; & passant par la comté de Bourgogne, il revint en Allemagne.

Contin. Aceb. Mor. p. 847.

LII. Fondation d'Alexandrie de la paille. *Act. Alex. ap. Baron. Guill.*

Cette retraite de l'empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui : ensorte que non contentes d'avoir rebâti Milan, elles résolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du pays, pour s'opposer aux premiers

premiers efforts des Allemands. Ce dessein fut exécuté le premier jour de Mai 1168, & on nomma la nouvelle ville Alexandrie en l'honneur du pape. Elle eut dès la première année quinze mille habitans portant les armes : & l'année suivante ses consuls allèrent trouver le pape à Benevent, lui offrant leur ville en propriété & à l'église romaine à qui ils la rendirent tributaire. Les impériaux la nommèrent par mépris Alexandrie de la paille : mais elle a subsisté & est encore une ville considérable dans le duché de Milan.

AN. 1168. *Neubrig.* II. *c.* 17.

L'antipape Gui de Crême étoit toujours à Rome à saint Pierre ; mais il mourut cette année 1168, le vingtième de Septembre, après avoir porté le nom de Pascal III quatre ans & cinq mois. Son parti élut à sa place Jean abbé de Strum élu évêque d'Albane, & le nomma Callixte III. Il porta ce titre dix ans.

II. *ep.* 66. *chr. Io. de Ceci. Gerv.* 1198. *Sup. n.* 7.

LIII. L'empereur Manuel envoie au pape Alexandre.

Vers le temps où Gui de Crême mourut, le pape Alexandre reçut encore une ambassade de Manuel empereur de Constantinople, semblable à celle qu'il en avoit reçue deux ans auparavant. Un des grands de l'empire grec, en qualité d'apocrisiaire, vint trouver le pape à Benevent, lui présenta de grandes sommes d'argent, & lui offrit de la part de Manuel toute sorte de secours contre Frideric, & la réunion de l'église grecque à la romaine, demandant pour son maître la couronne impériale.

Acta ap. Bar. ann. 1170. *Sup. n.* 35.

Le pape, par le conseil des cardinaux & des nobles Romains, répondit : nous rendons grâces à l'empereur votre maître, & recevons avec plaisir les témoignages de sa bonne volonté ; mais ce qu'il demande touchant l'empire est si important, si difficile & si dangereux, que les décrets des pères ne nous permettent pas d'y consentir, puisque par le devoir de notre charge nous devons être les auteurs & les conservateurs de la paix. Il renvoya ainsi l'apocrisiaire avec tout l'argent qu'il avoit apporté, & le fit suivre par deux cardinaux qu'il envoya à l'empereur Manuel.

LIV. Conversion des Rugiens.

La même année, le pape Alexandre soumit à l'évêque de Roschild l'île de Rugen nouvellement convertie. Car Valdemar roi de Danemarck leva des troupes & arma des vaisseaux, pour subjuguer les Sclaves Rugiens habitans de cette île. Il assiégea leur capitale nommée Arcon, mais in-

Helmold. l. II. *c.* 12. *Saxo. l.* 14. *p.* 287. *V. Pagi, an.* 1164. *n.* 13.

AN. 1168. connue aujourd'hui, & la prit à composition. Les premiers articles de la capitulation furent qu'ils livreroient au roi leur

Helm. l. c. 6. idole nommé Suantovit avec tout son trésor : qu'ils délivreroient sans rançon les chrétiens captifs, & embrasseroient eux-mêmes la religion chrétienne : qu'ils donneroient aux églises les terres consacrées à leurs faux dieux. Suantovit, que ces barbares tenoient pour le premier de leurs dieux, étoit originairement le martyr S. Vitus, que l'église honore le quinzième de Juin. Les premiers qui portèrent la

Sup. l. LVI. n° 17. foi chrétienne dans l'église de Rugen, étoient des moines de Corbie en Saxe, où les reliques de ce martyr

Sup. liv. XLVII. n. 51. avoient été transférées. Ces moines y ayant fait quelques conversions du temps de Louis le Germanique, y fondèrent une église sous l'invocation de leur saint patron : mais ces peuples étant retombés dans l'idolâtrie, oublièrent le vrai Dieu & mirent à sa place ce martyr, qu'ils nommèrent en leur langue Suantovit, & en firent une idole. Tant il est dangereux d'enseigner trop tôt à des idolâtres le culte des saints & de leurs images, avant que de les avoir instruits à fonds & affermis dans la connoissance du vrai Dieu.

Suantovit avoit un temple magnifique pour le pays au milieu de la ville d'Arcon : son idole étoit de taille gigantesque & avoit quatre têtes, dont deux regardoient devant & deux derrière. A sa main droite, il tenoit une corne ornée de différentes sortes de métaux : le pontife l'emplissoit de vin tous les ans, & selon que ce vin diminuoit ou non, il prédisoit la stérilité ou la fertilité de l'année. On sacrifioit à cette idole des animaux, dont on faisoit ensuite de grands festins ; & on lui immoloit même des hommes, mais seulement des chrétiens. Tout le pays lui apportoit des offrandes & des tributs : son pontife étoit beaucoup plus considéré que le roi.

Le lendemain que la ville d'Arcon eut capitulé, Valdemar

Saxo, p. 292. envoya deux officiers pour la démolition de ce colosse, & ils recommandèrent bien à leurs gens d'user de précaution pour n'être pas accablés de sa chute ; ce que les barbares n'auroient pas manqué d'attribuer à la puissance de leur dieu & à la punition du sacrilège. L'idole étant tombée avec un grand fracas, fut tirée hors de la ville & traînée dans le camp des Danois, où elle fut le spectacle de toute l'armée ; le soir on la mit en pièces, & le bois dont elle étoit

compoſée ſervit au feu des cuiſines. Enſuite on brûla le temple, qui étoit auſſi de bois; & celui des machines qui avoient ſervi au ſiége, fut employé à bâtir une égliſe. On en fonda juſqu'à douze dans le pays, & on y établit des prêtres. Le roi Valdemar fut ſecondé en cette occaſion par deux évêques qui l'accompagnoient, Abſalom de Roſchild & Bernon de Meclebourg. Le prince des Rugiens, nommé Jaremar, aida beaucoup à la converſion de ſes ſujets. Car dès qu'il fut inſtruit de la religion, il courut avec ardeur au baptême, & ordonna à tous les ſiens de le recevoir avec lui; enſuite il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener, ſoit par raiſons, ſoit par menaces, à la douceur du chriſtianiſme. Car de toute la nation des Sclaves, les Rugiens ſeuls étoient demeurés juſqu'alors dans les ténèbres de l'idolâtrie, leur habitation dans une île étant d'un accès difficile. Leur converſion arriva l'an 1168, & c'eſt le dernier événement conſidérable de la chronique des Sclaves, compoſée par le prêtre Helmold & commençant à Charlemagne.

AN. 1168.

Helm. c. 12.

LV. Egliſe d'Allemagne.

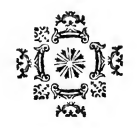
Le pape Alexandre, ayant appris par les lettres du roi Valdemar l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe & la converſion des Rugiens, écrivit une lettre à Abſalom évêque de Roſchild, où il dit: comme cette île eſt trop petite pour avoir un évêque particulier, le roi à la prière de ce peuple nous a prié de vous en donner la conduite pour le ſpirituel; nous en avons auſſi été priés par Eſquil archevêque de Lunden & légat du ſaint ſiége, par les évêques & les ſeigneurs du royaume, & par l'archevêque d'Upſal: c'eſt pourquoi nous vous commettons à perpétuité le gouvernement ſpirituel de cette île. La lettre eſt datée de Benevent le quatrième de Novembre 1168.

Chr. Alb. Stad. ann. 1168. Hiſt arch. Brem. p. 105.

La même année au mois d'Octobre, mourut Hartuic archevêque de Brème, & cette égliſe ſe trouva diviſée par une double élection: les uns élurent Sifrid fils d'Albert l'Ours marquis de Brandebourg, les autres le doyen Otbert; mais les deux élus furent obligés de ſe retirer par l'autorité du duc de Saxe. Enſuite l'empereur tint une cour à Bamberg, où les deux élections furent caſſées; & Baudouin, prévôt d'Halberſtat, fut intrus dans le ſiége de Brème par la volonté du duc, à qui il abandonna les biens de cette égliſe. Il fut ordonné par les ſchiſmatiques, reçut le pallium de l'antipape,

AN. 1168. & tint le fiége de Brème dix ans. Sifrid fut évêque de Brandebourg.

Chr. Reicherſp. ann. 1168. En Bavière Conrad, archevêque de Salsbourg, mourut la même année 1168, le vingt-huitième de Septembre, après avoir beaucoup fouffert pour la défenfe de l'églife catholique, de la part de l'empereur Frideric fon coufin-germain & des fchifmatiques ; car ce prélat avoit toujours reconnu le pape Alexandre. On élut, pour lui fuccéder, Albert fon neveu, fils de Ladiflas, roi de Bohême, par un commun confentement du clergé, des officiers & du peuple. Albert n'étoit que diacre, & encore jeune : il fut intronifé dans le fiége de Salsbourg le jour de la Touffaints, & l'année fuivante 1169, il fut ordonné prêtre & enfuite archevêque le quinzième de Mars, famedi des quatre-temps de carême, par Udalric patriarche d'Aquilée. Peu de temps après on lui apporta le pallium de la part du pape Alexandre.





LIVRE SOIXANTE-DOUZIEME.

VERS la fête de Noël 1168, il y eut des propositions de paix entre le roi de France & le roi d'Angleterre, portées de part & d'autre par des eccléfiastiques & des religieux leurs sujets; & pour conclure le traité, on marqua une conférence au jour de l'Epiphanie de l'année suivante. Ce jour donc les deux rois s'assemblèrent à Montmirail au Maine, & la paix y fut confirmée. Le roi d'Angleterre dit au roi de France : seigneur, en ce jour où trois rois ont offert des présens au Roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfans & mes états. Alors Henri, son fils aîné s'approcha & reçut du roi de France la seigneurie de la Bretagne, de l'Anjou & du Maine, dont il lui fit hommage, comme il l'avoit déjà fait pour le duché de Normandie; son frère Richard fut accordé avec Alix, seconde fille du roi de France, & lui fit hommage du duché d'Aquitaine.

AN. 1169.
I.
Conférence de Montmirail.
Gervas. Dorob. ann. 1168. 1169.

Cependant quelques personnes nobles & pieuses ; même ceux que le pape avoit envoyés pour faire la paix, persuadèrent à Thomas, archevêque de Cantorberi, d'adoucir le roi d'Angleterre par quelque soumission en présence du roi de France & des seigneurs des deux royaumes ; & de remettre entièrement à la discrétion de son roi, la décision de leur différent, sans aucune condition ; l'assurant que c'étoit le moyen de rentrer dans ses bonnes grâces. C'est qu'il couroit un bruit parmi le peuple, que le roi d'Angleterre vouloit se croiser pour aller à Jérusalem, quand il auroit fait la paix de l'église à son honneur. Or quoique ce fût une feinte de la part du roi, comme il parut clairement depuis, on pressa tellement l'archevêque, qu'il se laissa persuader.

Etant donc conduit par les médiateurs de la paix, comme les deux rois étoient encore ensemble & attendoient la conclusion du traité : il commença par se prosterner aux pieds du roi d'Angleterre, qui le releva aussitôt. Alors le prélat implora humblement la clémence de son roi pour l'église d'An-

Vita quadrip. II. c. 25.

AN. 1169 gleterre, attribuant à ses péchés le trouble dont elle étoit affligée. Puis il ajouta : seigneur, en présence du roi de France, des prélats & des seigneurs, je remets tout le sujet de notre différent à votre discrétion, sauf l'honneur de Dieu. A ces derniers mots le roi d'Angleterre s'emporta contre l'archevêque, lui dit des injures & lui fit de grands reproches, le traitant de superbe & d'ingrat, qui lorsqu'il étoit chancelier étoit capable de lui ôter la couronne. L'archevêque l'écouta en patience, & lui répondit avec tant de modération, que les assistans en étoient contens. Mais le roi d'Angleterre l'interrompit, & dit au roi de France : seigneur écoutez, s'il vous plaît. Tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu, & ainsi il s'attribuera tous ses droits & les miens. Mais pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à l'honneur de Dieu, voici ce que je lui offre. Il y a eu devant moi plusieurs rois en Angleterre plus ou moins puissans que je ne suis : il y a eu avant lui plusieurs grands & saints personnages archevêques de Cantorberi. Qu'il m'accorde ce que le plus grand & le plus saint de ses prédécesseurs a accordé au moindre des miens, & je suis content.

On s'écria de tous côtés : le roi s'humilie assez ; & comme Thomas ne disoit mot, le roi de France lui dit avec quelque émotion : seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur ou plus sage que les saints ? Que craignez-vous ? Voilà la paix à la porte. L'archevêque répondit : il est vrai que mes prédécesseurs valoient mieux que moi ; chacun d'eux a retranché en son temps quelqu'abus, mais non pas tous : ils nous en ont laissé à retrancher, pour avoir part à leur gloire. Que si quelqu'un d'entr'eux a été trop mou, ce n'est pas en ce point que nous devons l'imiter. Nos pères ont souffert le martyre, pour ne pas taire le nom de Jesus-Christ ; & je supprimerai son honneur pour rentrer dans les bonnes grâces d'un homme ? Alors les grands des deux royaumes s'élevèrent contre lui, disant que par son arrogance il mettoit obstacle à la paix ; & ils ajoutèrent : puisqu'il résiste à la volonté des deux rois, il mérite d'être abandonné de l'un & de l'autre.

Vita, c. 26. La nuit termina la conférence, & les deux rois montèrent promptement à cheval sans saluer l'archevêque ni recevoir son salut. Le roi d'Angleterre en s'en retournant di-

soit : je me suis aujourd'hui vengé de mon traître. Les courtisans & les médiateurs de la paix reprochoient en face à Thomas qu'il avoit toujours été superbe, hautain & attaché à son sens : ajoutant que c'étoit un grand malheur pour l'église de l'avoir fait évêque. Thomas gardoit le silence : toutefois il répondit un mot à Jean, évêque de Poitiers, Anglois de naissance, son ami particulier, qui lui reprochoit de détruire l'église. Mon frère, lui dit-il, prenez garde que vous ne la détruisiez vous-même. Il retourna coucher à Montmirail, où le roi Louis, qui y logeoit aussi, n'alla point le visiter suivant sa coutume : ce qui fit juger que ce prince étoit refroidi à son égard ; & d'autant plus, que pendant les trois jours de marche jusqu'à Sens, le roi ne lui envoya personne, & ne lui fournit point sa subsistance à l'ordinaire. AN. 1169.

II. Le roi Louis console l'archevêque Thomas. c. 17.

Le troisième jour Thomas étant à Sens avec les siens, comme ils étoient en peine où ils se retireroient, il leur dit d'un visage tranquille & gai : on n'en veut qu'à moi, & quand je me serai retiré on ne vous persécutera plus ; je m'abandonne à la providence : & puisque l'Angleterre & la France nous sont fermées, il ne nous convient pas non plus d'avoir recours aux Romains ; ce sont des voleurs qui pillent les misérables sans distinction. Il faut prendre un autre chemin J'ai ouï dire que, vers la Saône & jusqu'en Provence, les gens sont plus humains ; j'irai là à pied avec un compagnon : peut-être auront-ils pitié de nous, & nous donneront-ils de quoi vivre jusqu'à ce que Dieu y pourvoie autrement.

Comme le prélat parloit ainsi, un officier du roi de France accourut & lui dit que le roi le demandoit. Un des assistans dit : c'est pour nous chasser du royaume. Ne faites pas le prophète, dit l'archevêque. Etant arrivé chez le roi, ils le trouvèrent assis, le visage triste, & il ne se leva point devant l'archevêque à son ordinaire : ce qui parut de mauvais augure. Il les invita foiblement à s'asseoir ; & ils demeurèrent long temps en silence, le roi ayant la tête penchée & l'air affligé ; ce qui leur faisoit croire qu'il les chassoit à regret. Enfin il se leva fondant en larmes & sanglottant, & se jeta aux pieds de l'archevêque de Cantorberi, au grand étonnement des assistans. Le prélat se pencha pour relever le roi, qui pouvant à peine parler lui dit : mon père, vous êtes le seul qui avez

AN. 1169. vu clair, ouï vous êtes le seul : nous avons été des aveugles quand nous vous avons conseillé dans votre cause, qui est celle de Dieu, d'abandonner son honneur pour contenter un homme. Je m'en répens, mon père, & vivement; je vous en demande l'absolution. Je vous offre mon royaume à Dieu & à vous, & vous promets que tant qu'il me fera la grâce de vivre, je ne vous abandonnerai jamais, ni vous, ni les vôtres. Le prélat donna au roi l'absolution qu'il désiroit & sa bénédiction, & s'en retourna plein de joie à Sens, où ce prince le défraya royalement jusqu'à son retour en Angleterre. La réputation de Thomas en augmenta : on disoit dans tout le pays que c'étoit un grand homme, & qu'il n'avoit point son pareil en courage & en prudence.

Gerv. pag. 1406. Quelques jours après le roi de France apprit que le roi d'Angleterre avoit déjà rompu les conventions qu'il venoit de faire à Montmirail par sa médiation, avec les Poitevins & les Bretons. Ce qui lui fit dire : ô que l'archevêque de Cantorberi est prudent, de nous avoir résisté à tous pour ne pas faire sa paix comme on vouloit ! Nous devrions lui avoir toujours demandé conseil, puisqu'il connoît si bien le caractère d'esprit de ce prince. Le roi Henri de son côté manda au roi Louis : j'admire de quel droit vous protégez contre moi cet archevêque, après qu'en votre présence je me suis humilié comme vous savez, & qu'il n'a pas tenu à moi que je ne lui donnasse la paix qu'il a refusée arrogamment & injurieusement. Vous ne devez pas l'entretenir plus long-temps dans votre royaume à la honte de votre vassal. Louis répondit aux envoyés de Henri : dites à votre maître, que s'il ne veut pas abandonner les coutumes qu'il dit avoir reçues de ses ancêtres, quoiqu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu, je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a de tout temps accoutumé de protéger les misérables & les affligés, & principalement de recevoir ceux qui sont exilés pour la justice. J'ai reçu l'archevêque de Cantorberi de la main du pape, que je reconnois seul pour seigneur sur la terre : c'est pourquoi je ne l'abandonnerai, ni pour l'empereur, ni pour le roi, ni pour aucune puissance du monde.

III. ep. 79.

III. Thomas emploie les censures ecclésiastiques.

Alors Thomas, voyant qu'il ne pouvoit avoir la paix par

la douceur, voulut essayer de l'obtenir par la sévérité : ainsi par son autorité d'archevêque, & celle qu'il avoit reçue du pape comme légat, il envoya des lettres de tous côtés, par lesquelles il suspendoit & excommunioit tous ceux qui agissoient contre l'église, exprimant les noms des personnes & les causes de la censure. Il excommunia spécialement ceux qui avoient pillé les biens de l'église de Cantorberi, ou qui les retenoient; & renouvella l'excommunication contre Gilbert, évêque de Londres, lui enjoignant de l'observer. Ces censures étant répandues partout, à peine le roi trouvoit-il quelqu'un dans sa chapelle qui pût lui donner à la messe le baiser de paix : car presque tous étoient excommuniés, ou directement, ou pour avoir communiqué avec les autres. Le reste des évêques & des seigneurs, craignant de pareilles censures, réitérèrent leurs appellations contre l'archevêque, & le roi, ne pouvant souffrir la condamnation de ses domestiques, envoya à Rome deux archidiacres, Renaud de Sarisberi & Raoul de Landaf, se plaignant de cette injure, & demandant de nouveaux légats pour absoudre les excommuniés & faire la paix : de peur qu'il ne fût obligé de pourvoir d'ailleurs à sa sureté & à son honneur. Thomas envoya aussi à Rome de son côté, & fit écrire au pape par le roi Louis, & par les évêques & les seigneurs de France qui avoient assisté à la conférence de Montmirail, afin que le pape fût informé à quoi il avoit tenu que la paix ne se fit.

An. 1169.

III. ep. 39. Radulf. de Diceto. an. 1169. p. 553. Gervas. p. 1407.

I:I. ep. 3.

Le roi Henri ne se contenta pas d'agir directement auprès du pape : il envoya aux villes d'Italie, & promit aux Milanois trois mille marcs d'argent pour la réparation de leurs murailles, afin qu'avec les autres villes qu'il s'efforçoit de gagner, ils obtinssent du pape la déposition ou la translation de Thomas. Car il avoit promis pour la même cause deux mille marcs aux Crémonois, mille aux Parmesans, & autant aux Boulonois. Il offroit au pape de l'argent pour le délivrer de l'exaction des Romains; & dix mille marcs de plus, avec la liberté de disposer comme il lui plairoit des églises vacantes d'Angleterre. Mais l'excès de ses promesses, & l'injustice de ses demandes, empêchèrent qu'il ne fût écouté. Il fit encore agir au nom du roi de Sicile dont le crédit étoit grand à Rome, ce qui fut inutile : & tout ce qu'il put obte-

III. ep. 80.

AN. 1169. nir, fut que le pape enverroit des nonces pour procurer la paix.

IV. Lettre de Thomas au cardinal d'Ostie. III. ep. 79.

Cependant Thomas sachant les mouvemens que le roi se donnoit contre lui, & qu'il sollicitoit le pape de l'appeler en Italie, écrivit ainsi à Humbaud, cardinal évêque d'Ostie, son ami, qui fut depuis le pape Lucius III : comme il est évident que le roi d'Angleterre ne cherche qu'à opprimer la liberté de l'église, & bannir de ses états l'autorité du saint siége ; tous les hommes sages & craignant Dieu admirent comme l'église romaine l'a souffert si longtemps avec tant de patience. Quelle gloire est-ce devant Dieu ou devant les hommes, de juger les pauvres, & ne point réprimer les crimes des puissans, que la vraie justice punit plus rigoureusement que les autres ? Qui jamais, au vu & su du pape, a tant abusé des biens de l'église, que fait à présent le roi d'Angleterre ? Il y a cinq ans qu'il posséde mon évêché ; il a tourné à son usage ceux de Lincoln, de Bath, d'Herford & d'Eli : il a distribué à ses chevaliers presque toutes les terres de l'église de Landaf, & il ne permet point d'ordonner d'évêque à Bangor vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbayes dont je ne sais pas le nombre. Il se vante de faire tout cela en vertu de ces coutumes, que l'église romaine devroit avoir publiquement condamnées dès le commencement.

Sup. VI. 7.

C'est donc parce que je ne veux pas abaisser l'église, que le roi vous demande ma déposition : parce que je ne veux pas abandonner la loi de Dieu, il demande que je sois transféré à une autre église sans nécessité & utilité ; parce que je ne veux pas prendre part à ses injustices, il demande que vous m'appeliez, afin que dans le passage il puisse trafiquer mon sang. Car à quel autre dessein sollicite-t-il pour me perdre les Milanois, les Crémonois & les Parmesans, qu'il a corrompus par argent ? Quel mal ai-je fait à Pavie & aux autres villes d'Italie, pour procurer mon exil ? Et ensuite : n'a-t-on pas attiré les Frangipanes, les Latrons, la famille de Pierre de Leon, & les autres Romains les plus puissans, pour soumettre l'église romaine ? On promet même de lui donner la paix avec l'empereur & les Saxons, & d'obliger par argent tous les Romains à prêter serment de fidélité au pape, pourvu qu'il satisfasse le roi d'Angleterre par ma déposition. Vous voyez quelle sureté & quel agrément il me préparoit en ce voyage. Et

il ne se mettoit pas en peine où je prendrois de quoi en faire les frais, & de quoi satisfaire à mes créanciers. Enfin on a beau m'appeler, je ne m'exposerai jamais à ce voyage, où ma vie seroit en péril. AN. 1169.

V. Gratien & Vivien nonces vers le roi d'Angleterre. III. *ep.* 80.

Les nonces que le pape envoya au roi d'Angleterre furent Gratien, neveu du pape Eugene III, sous-diacre & notaire de l'église romaine, avec le docteur Vivien, archidiacre d'Orviette, & avocat en cour de Rome. Le pape lui donna la formule de la paix qu'ils devoient traiter, & leur fit promettre par serment de n'en point excéder les termes. Il leur défendit de souffrir que le roi les défrayât, jusqu'à ce que la paix fût conclue; & de faire aucun séjour au-delà du terme qui leur étoit prescrit, savoir la saint Michel de la même année 1169. Les nonces étoient chargés de deux lettres: l'une à l'archevêque de Cantorberi, par laquelle le pape lui conseilloit & lui ordonnoit, de ne porter aucune sentence contre le roi, le royaume ou les personnes distinguées, jusqu'au retour de ses nonces; & s'il avoit porté quelque sentence de la suspendre jusqu'à ce terme. Par la lettre au roi, il lui enjoignoit de la part de Dieu, & pour la rémission de ses péchés, de rétablir l'archevêque de Cantorberi dans son église, & lui rendre sincèrement ses bonnes grâces: la lettre est datée de Benevent, le dixième de Mai. Ils avoient aussi des lettres pour le roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigni en Bourgogne, où ils le rencontrèrent; & il ne leur conseilla pas d'aller chercher le roi d'Angleterre, qui étoit en Gascogne avec son armée, parce qu'ils ne pouvoient y arriver sans grand péril. Ils allèrent donc à Sens attendre le retour de ce Prince. III. *ep.* 12. III. *ep.* 24.

VI. Eglise d'Alemagne. *Chr. Reicherſp. an.* 1169.

Cependant l'empereur Frideric tint à Bamberg une diète ou cour générale à la Pentecôte, qui cette année 1169 fut le huitième de Juin. A cette assemblée se trouvèrent les prétendus cardinaux, légats de l'antipape Calliste III; & du consentement de tous les seigneurs présens, l'empereur y fit élire pour roi & couronner Henri VI son fils, âgé seulement de cinq ans.

Le nouvel archevêque de Salsbourg, Albert, ayant été auparavant appelé par l'empereur, vint à cette diète avec le roi de Bohême son père, & demanda audience; mais elle lui fut refusée. Car l'empereur avoit résolu de s'emparer de l'archevêché de Salsbourg, & en effet il y vint au

AN. 1169. commencement du mois d'Août. L'archevêque, à la persuasion des seigneurs, & principalement du duc d'Autriche son oncle, voyant la ruine dont étoient menacées les églises & les monastères, céda au temps, & se mit à la discrétion de l'empereur. Il lui résigna l'archevêché & tous les droits régaliens en présence des seigneurs : ainsi l'empereur dispósa à son gré de tous les biens de cette église. La même année & le vingt-septième de Juin, mourut Gerhoh abbé de Reichesperg, dans la même province, après avoir gouverné ce monastère pendant près de trente-huit ans, & en avoir vécu soixante & seize. Il étoit fameux par sa doctrine & par sa vertu, & avoit soutenu avec un grand courage la cause de l'église contre les hérétiques & les schismatiques, sous Innocent II & les papes ses successeurs jusqu'à Alexandre III.

Ap. Tegnagel.

VII. Conférence de Domfront.

III. ep. 6.

Quand le roi d'Angleterre fut revenu en Normandie, les nonces Gratien & Vivien s'y rendirent aussi. Le vingt-quatrième d'Août, veille de S. Barthelemi, ils arrivèrent à Domfront; & le soir même le roi venant de la chasse, alla descendre à leur logis avant que d'aller au sien, & les salua avec beaucoup de respect.

Le lendemain matin le roi vint encore au logis des nonces, & fit entrer avec lui dans la chambre l'évêque de Séez & celui de Rennes : quelque temps après on fit venir aussi Jean doyen de Sarisberi, & les deux archidiacres Renaud de Sarisberi & Raoul de Landaf. Ils demeurèrent enfermés jusqu'à l'heure de none, parlant tantôt paisiblement, tantôt avec grand bruit. Les nonces présentèrent au roi la lettre du pape, & quand il l'eut lue, il commença par déclamer beaucoup contre l'archevêque de Cantorberi, comme il avoit fait devant les cardinaux Guillaume & Otton; mais comme le pape lui enjoignoit de recevoir ce prélat en ses bonnes grâces, il y consentit en quelque manière, & dit qu'il en prendroit conseil. Il demanda auparavant que les excommuniés fussent absous : les nonces lui déclarèrent le pouvoir qu'ils avoient sur ce point, qui étoit de les faire absoudre, en prêtant serment de rendre tout ce qu'ils retenoient à l'archevêque de Cantorberi & aux siens dans la S. Michel, sous peine de retomber dans l'excommunication; & à la charge que la paix se feroit dans le même terme.

ep. 27.

Sup. l. LXXI. n. 45.

III. ep. 37.

ep. 6.

Le roi ne voulut point que les excommuniés prêtassent ce

ferment : c'eſt pourquoi un peu avant le coucher du ſoleil il ſortit en colère, ſe plaignant beaucoup du pape, & diſant que jamais il ne l'écouteroit en rien. Puis il ajouta : par les yeux de Dieu je ferai autre choſe. Mais Gratien lui répondit : Seigneur, ne faites point de menaces, nous ne les craignons point : nous ſommes d'une cour qui a accoutumé de commander aux empereurs & aux rois. Alors le roi appela tous les barons & les moines blancs, c'eſt-à-dire de Cîteaux, qui étoient préſens, & preſque tout le clergé de ſa chapelle ; & il les pria de rendre témoignage en temps & lieu des offres qu'il avoit faites pour le rétabliſſement de l'archevêque & de la paix. Enfin il parut un peu adouci en ſe ſéparant des nonces, & leur promit dans la huitaine une réponſe préciſe. An. 1169.

On s'aſſembla donc à Bayeux le dernier jour d'Août. L'archevêque de Rouen & celui de Bordeaux y étoient, & tous les évêques de Normandie. Les nonces préſentèrent au roi la lettre du pape qui le prioit de rétablir l'archevêque : & le roi, après avoir propoſé à l'ordinaire ſes plaintes contre ce prélat, ajouta : ſi je fais quelque choſe pour cet homme, le pape m'en aura bien de l'obligation. Il vouloit toujours que les nonces donnaſſent l'abſolution à ſes clercs, ſans en exiger de ferment : & comme ils le refuſoient conſtamment, le roi courut à ſon cheval, & la négociation penſa être rompue. Enfin les nonces ſe rendirent à la prière des évêques, & le roi accorda le retour de Thomas, & de tous ceux qui étoient ſortis à cauſe de lui. Enſuite il demanda aux nonces qu'ils allaſſent en Angleterre, ou du moins un d'eux, pour abſoudre les excommuniés qui y étoient ; & comme les nonces le refusèrent, il ſe retira fort en colère, & dit : faites ce que vous voudrez ; je ne vous eſtime ni vos excommunications la valeur d'un œuf. Enfin il s'apaiſa & dit : je dois faire beaucoup à la prière du pape, qui eſt notre ſeigneur & notre père ; c'eſt pourquoi je rends à Thomas ſon archevêché & ma paix, & à tous ceux qui ſont hors du royaume pour lui. Les nonces & tous les autres rendirent grâces au roi.

Le lendemain, premier jour de Septembre, on s'aſſembla encore ſur le midi ; & après avoir long-temps diſputé ſur le ferment des excommuniés, on convint enfin que trois qui étoient préſens jureroient ſur les évangiles, qu'ils exécute- *ep.* 27.

AN. 1169. roient l'ordre des nonces. Ensuite on chargea les évêques d'écrire les conditions de la paix que le roi avoit accordée : mais quand les trois excommuniés eurent été absous, le roi changea les termes du traité, & voulut que l'on y mît la clause : sauf la dignité de son royaume ; mais Gratien dit qu'il ne l'accorderoit jamais.

VIII. Conférence de Caen. III. ep. 12.

On se sépara ainsi à trois heures de nuit, & on convint de se trouver à Caen huit jours après la Nativité de la Vierge. Gratien refusoit cette clause, parce qu'il voyoit bien que, sous le nom de la dignité de son royaume, le roi conserveroit les coutumes contestées, & banniroit d'Angleterre l'autorité de l'église Romaine. Les nonces vinrent à Caen au jour marqué, conduits par l'archevêque de Rouen : l'archevêque de Bordeaux s'y trouva aussi, & les évêques de Lisieux, de Vorchestre, de Sées, de Bayeux & de Rennes, & quelques seigneurs. Le roi étoit allé à Rouen recevoir le comte de Flandre.

A cette conférence de Caen, les commissaires du roi pressoient les nonces d'admettre la clause : sauf la dignité du royaume ; mais ils répondirent : qu'on mette donc aussi : sauf la liberté de l'église. Ce que les commissaires refusèrent ; & l'archevêque de Rouen écrivit au roi : nous n'avons pu obtenir des nonces, qu'ils approuvassent le projet de paix que vous nous avez laissé ; il ne vous convient pas qu'ils se retirent brusquement & sans espérance de paix. C'est pourquoi nous sommes convenus de mettre simplement, que vous permettrez à l'archevêque de Cantorberi de retourner en Angleterre, & lui rendrez son archevêché comme il l'avoit avant sa sortie. En effet, les nonces étoient convenus de cet expédient. Mais le roi les ayant fait venir à Rouen, leur manda qu'il n'abandonneroit point la clause : sauf la dignité de son royaume. Les nonces se retirèrent ainsi sans avoir pu rien conclure, & ordonnèrent aux archevêques par la foi qu'ils devoient au pape, de déclarer aux excommuniés, qu'en vertu de leur serment, l'absolution qu'ils avoient reçue leur seroit inutile, si la paix ne se faisoit avant la saint Michel, qui étoit le terme prescrit par le pape.

III. ep. 13.

III. ep. 37. ep. 27. Gervas.

Les nonces s'étant retirés, firent une dernière tentative ; & envoyèrent au roi d'Angleterre le docteur Pierre, archidiacre de Pavie, qui fut reçu honnêtement, mais renvoyé

honteusement & avec indignité. Cependant le roi envoya au pape une nouvelle députation, avec une lettre où il se plaignoit que les nonces lui avoient manqué de parole, & le faisoit attester par des lettres de l'archevêque de Rouen, de Bernard évêque de Nevers, & de tout le clergé de Normandie. De quoi le nonce Vivien étant averti, il écrivit aussi au pape une lettre où il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, le priant de ne rien croire de ce que l'on pourroit lui dire au contraire. Gratien eut communication de cette lettre : mais il n'écrivit point, parce qu'il se pressoit de retourner. En effet, voyant le mauvais procédé du roi d'Angleterre, sitôt que le terme prescrit par le pape fut passé, il reprit le chemin de Rome, & laissa Vivien en France.

An. 1166. III ep. 20. ep. 21. 22. 23.

ep. 23.

Gervas.

IX. Guillaume de Champagne archevêque de Sens.

Gratien alloit à Rome avec le nouvel archevêque de Sens. C'étoit Guillaume aux blanches-mains, beau-frère du roi Louis le Jeune, qui dès l'année 1165 avoit été élu évêque de Chartres ; mais le pape Alexandre l'avoit dispensé pendant cinq ans de se faire sacrer, comme j'ai dit. Durant cet intervalle l'archevêché de Sens vint à vaquer en 1168, par le décès de Hugues ; & Guillaume fut élu pour lui succéder, sans quitter l'évêché de Chartres que le pape Alexandre lui permit de garder encore deux ans. Il fut sacré archevêque de Sens le dimanche vingt-deuxième Décembre de la même année, par Maurice évêque de Paris. Outre l'autorité que lui donnoit sa naissance & la dignité de son siége, il n'y avoit personne dans le clergé de France plus prudent & plus éloquent, au jugement de Jean de Sarisberi son successeur au siége de Chartres. Guillaume étoit après le roi de France le plus grand protecteur de l'archevêque de Cantorberi : & il eut part à la négociation des nonces Gratien & Vivien avec le roi d'Angleterre.

Sup. l. LXXI. n. 20.
Rob. de Monte ann. 1165. Idem. 1168. Chr. S. Petri vivi 1168.
Jo. Sarisb. ep. 239. ap. Lup. II. 65.

III. ep. 30. 31.

X. Ordonnance du roi d'Angleterre contre le pape.

Ce prince ayant donc appris que l'archevêque de Sens alloit à Rome, apparemment recevoir son pallium, & Gratien avec lui, en fut extrêmement alarmé, appréhendant que le pape ne donnât à cet archevêque la légation de ses états de deçà la mer. Car il n'y avoit personne qu'il craignit davantage que ce prélat dans l'église gallicane, & Gratien dans l'église romaine.

Il envoya donc en Angleterre Geoffroi Ridel archidiacre de Cantorberi, & Richard archidiacre de Poitiers, avec

III. ep. 65. Gervas. ans 1169.

AN. 1169. d'autres officiers, pour ordonner à tous les évêques de s'assembler à Londres, & d'y jurer l'observance d'un nouvel édit, qui portoit en substance : si après la saint Denis on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de lettres du pape ou de Thomas archevêque de Cantorberi, portant interdit, qu'il soit pris, & qu'on en fasse aussitôt justice comme d'un traître. Si quelque évêque, abbé, ou autre clerc ou laïque, veut observer l'interdit, qu'il soit chassé du pays avec tous ses parens, sans qu'ils emportent rien de leurs biens qui seront mis en la main du roi. Tous les clercs qui ont des revenus en Angleterre seront avertis d'y revenir dans la S. Hilaire, c'est-à-dire le quatorzième de Janvier : autrement ils ne pourront plus espérer d'y rentrer, & leurs revenus seront mis en la main du roi. Défense d'appeler au pape ou à l'archevêque. Si un laïque vient d'outre mer, ou s'il se présente pour s'embarquer, on s'informera soigneusement s'il ne porte rien qui soit contre l'honneur du roi ; & en ce cas il sera mis en prison. Défense à aucun clerc ou religieux de passer en Angleterre sans permission du roi. Le denier S. Pierre ne sera plus payé au pape, mais levé, soigneusement gardé au trésor du roi, & employé par son ordre. Tous les vicomtes d'Angleterre feront jurer l'observation de cette ordonnance.

Les laïques furent contraints à faire ce serment; mais les évêques & les abbés refusèrent même de se trouver à l'assemblée de Londres, indiquée par les officiers du roi. Au contraire, l'évêque de Vinchestre déclara publiquement, qu'il obéiroit toute sa vie aux ordres du pape & de l'archevêque de Cantorberi, auquel il avoit promis fidélité & obéissance ; il ordonna à son clergé de faire de même. Telle fut la fermeté de ce vénérable vieillard, qui avoit autrefois résisté si courageusement au roi Etienne son frère, il fut imité par l'évêque d'Excestre, qui se retira dans une maison religieuse, jusqu'à ce que la tempête fut passée. L'évêque de Norvic, nonobstant la défense du roi, excommunia le comte Hugues en présence des officiers, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu : puis il descendit du jubé, mit sa crosse sur l'autel, & dit qu'il verroit qui étendroit les mains sur les biens de son église ; & se retira dans le cloître avec les moines. L'évêque de Chestre se mit en sureté dans la partie de son diocèse habitée par les Gallois.

Sup. liv. LXVIII. n. 60.

La

La nouvelle de ces violences étant venue en France, plusieurs évêques en écrivirent au pape, accusant Gilbert, évêque de Londres, d'en être l'auteur. Ces prélats furent, Guillaume, archevêque de Sens, Maurice, évêque de Paris, Matthieu de Troye, Guillaume d'Auxerre, Baudouin de Noyon. Ils disent que Gilbert, irrité de n'avoir pas été élu archevêque de Cantorberi, menace de faire enforte, par l'autorité du roi, que la chaire archiépiscopale soit transférée à Londres. Il prétendit en effet qu'avant le temps de S. Gregoire, & l'irruption des Anglois païens, Londres étoit la métropole de la grande Bretagne. Il est vrai que dans le concile d'Arles, tenu sous Constantin l'an 314, les deux évêques de cette province sont Eborius d'Yorck, & Restitut de Londres; & le premier projet de S. Gregoire fut d'établir les deux métropoles d'Angleterre à Londres & à Yorck: mais S. Augustin, son disciple, établit d'abord son siége à Cantorberi. Les évêques de France louent ceux d'Angleterre de la fermeté avec laquelle ils ont résisté à Gilbert, & aux officiers du roi, qui vouloient les faire renoncer à l'obéissance de Thomas leur archevêque. Enfin ils prient le pape de réprimer ce schismatique, & les autres que Thomas a excommuniés.

AN. 1169.

III. ep. 88.

III. ep. 86. 89. 85. 82.

III. ep. 41.

To. X. conc. p. 1430. E.

Greg. l. XII. ep. 15.

Sup. lib. XXXVI. n. 37. n. 40.

XI. Conférence de S. Denis.

Cependant le roi d'Angleterre voulant renouer la négociation, ou du moins gagner du temps, manda le nonce Vivien, & lui promit avec serment qu'il suivroit son conseil & l'ordre du pape pour rendre la paix à l'église. Sur cette parole, Vivien croyant la paix déjà faite, écrivit à l'archevêque de Cantorberi de se rendre à Paris le premier dimanche après la saint Martin, c'est-à-dire le seizième de Novembre, parce que ce jour-là les deux rois devoient avoir une conférence à S. Denis, où le roi d'Angleterre devoit se rendre sous prétexte d'un pélerinage de dévotion. Thomas répondit à Vivien, que sa commission étant finie, il n'avoit dû aller trouver le roi d'Angleterre qu'avec grande circonspection. Pour moi, ajoute-t-il, je ne suis plus obligé à me rendre à vos ordres, & je ne comprens pas sur quelle assurance vous avez été si facile à m'appeler. Je ne laisserai pas, par respect pour le saint siége & par amitié pour vous, de me trouver à votre rencontre vendredi à Corbeil, pour apprendre de votre bouche ce que nous devons espérer de ce voyage. C'est que Thomas connoissoit mieux que Vivien les artifices du roi d'Angleterre. Thomas fut aussi pressé

III. ep. 9.

III. ep. 10.

AN. 1169. par le roi de France, & d'autres personnes sages, de venir à cette conférence.

Vivien s'étant donc rendu à S. Denis, pressa le roi Henri de tenir sa parole: mais il se dédit, ensorte que Vivien lui reprocha publiquement sa duplicité, & l'artifice dont il avoit usé pour le surprendre; & dit depuis à Thomas, qu'il n'avoit jamais vu un si grand menteur. Au retour de saint Denis le roi Henri passa près de Mont-Martre, où Thomas l'alla trouver; & par l'entremise de Rotrou archevêque de Rouen, de Froger évêque de Séez, & de quelques autres, le pria, pour l'amour de Dieu & du pape, de lui rendre à lui & aux siens sa paix, ses bonnes grâces, & les biens qui leur avoient été ôtés, offrant de lui rendre tout ce qu'un archevêque doit à son prince. Le roi répondit, que de sa part il remettroit de bon cœur tous les sujets de plainte qu'il pouvoit avoir contre l'archevêque; & quant à ce que le prélat voudroit proposer contre lui, il s'en tiendroit au jugement de la cour du roi de France, de l'église gallicane, ou de l'école de Paris. On voit par-là en quelle estime étoit dès-lors cette école.

Thomas répondit, qu'il ne récusoit pas le jugement de la cour de France, ou de l'église gallicane, sans faire mention de l'école de Paris: mais il ajouta qu'il aimoit mieux composer amiablement avec le roi son maître, que plaider. Il présenta un écrit où il avoit rédigé ce qu'il demandoit au roi; & ajouta de vive voix, qu'il désiroit être reçu au baiser de paix, & avoir la restitution de la moitié des meubles, pour payer ses dettes, réparer les bâtimens, & les dommages que l'église avoit soufferts depuis son absence. On fit la lecture de l'écrit, & tous les assistans le trouvoient raisonnable; mais le roi d'Angleterre répondit à son ordinaire, avec un circuit de paroles si embarrassées, qu'il paroissoit aux plus simples accorder tout, & les plus pénétrans jugeoient qu'il mêloit des conditions intolérables. Quant au baiser de paix, il dit qu'il l'auroit donné volontiers, mais qu'étant en colère il avoit juré publiquement de ne le jamais donner à l'archevêque, quelque paix qu'il fit avec lui. Il s'opiniâtra à ce refus, quelque prière qu'on lui fit; & comme Vivien pressoit le roi Louis de l'en prier plus instamment, il dit qu'il ne vouloit pas faire de la peine à un roi pendant qu'il le tenoit sur ses terres; mais il dit à Thomas: je ne voudrois pas pour mon pesant

III. ep. 62.

Gervas. Vita, II. c. 30.

d'or vous conseiller de rentrer dans ses états, qu'il ne vous eût donné le baiser de paix. Ainsi le traité fut rompu. AN. 1169.

Toutefois pour le renouer, le roi d'Angleterre envoya offrir à Vivien vingt marcs d'argent, le priant de s'en entremettre encore; mais il le refusa, & lui reprocha dans sa réponse de l'avoir voulu déshonorer par cette offre. Ce qui pressoit ainsi le roi Henri de faire la paix, étoit l'alarme que lui avoit donné le voyage de l'archevêque de Sens & de Gracien; & il envoya en cour de Rome des députés, pour empêcher que ce prélat n'eût la légation dans ses états. Thomas envoya de son côté pour instruire le pape de tout ce qui s'étoit passé en cette dernière occasion : le roi Louis envoya aussi les siens, priant le pape de ne plus donner de délais au roi Henri; & l'archevêque de Sens en personne le pria de mettre en interdit les états de ce prince, s'il ne rendoit la paix à l'église.

III. ep. 28. III. ep. 61. 65. III. ep. 63.

XII. Autre députation du pape au roi d'Angleterre.

Après que le pape Alexandre eut envoyé en France les nonces Gracien & Vivien, il essaya encore de ramener le roi d'Angleterre par des personnes d'une vertu distinguée; premièrement par Anthelme évêque de Bellai, & par le prieur de la grande Chartreuse; puis par Simon prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu au diocèse de Reims, & Bernard du Coudrai moine de Grandmont. Il manda à ces derniers : nous vous enjoignons d'aller ensemble trouver le roi d'Angleterre, deux mois après la réception de cette lettre, s'il est deçà la mer; & lui donner les avis nécessaires en lui présentant nos lettres monitoires : que s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos lettres comminatoires, & lui déclarerez que si avant le commencement du carême prochain il ne se réconcilie avec l'archevêque de Cantorberi, nous n'empêcherons plus ce prélat d'employer la sévérité des censures ecclésiastiques. La lettre est datée de Benevent le vingt-cinquième de Mai 1169, & le premier jour du carême de l'année suivante 1170, devoit être le dix-huitième de Février. La lettre au roi dont ils étoient porteurs, étoit du vingt-deuxième de Mai.

IV. ep. 2. IV. ep. 11. IV. ep. 4.

Simon & Bernard virent deux fois le roi d'Angleterre: la première, pour lui présenter la lettre monitoire du pape, & la seconde avec la lettre comminatoire; mais ni en l'une ni en l'autre occasion ils n'avancèrent rien. Le roi vouloit toujours que Thomas promît l'observation des coutumes,

IV. ep. 8. IV. ep. 10.

sans restriction de l'honneur de Dieu ni de son ordre; &
AN. 1169. Thomas refusoit constamment de lui faire un serment que ses prédécesseurs ne lui avoient point fait; & d'approuver ces coutumes que le pape avoit condamnées. Le prieur Simon, rendant compte au pape de cette commission, dit ces paroles remarquables: nous avons prié le frère Bernard de vous écrire comme nous sur cette affaire; mais il a répondu, que dans son ordre il est défendu à aucun des frères d'écrire pour aucune affaire, à vous ni à d'autres. Telle étoit la sévérité de l'ordre de Grandmont.

c. 8.

XIII. Thomas renouvelle les censures.

Thomas s'étoit plaint amèrement de ce qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre le pape avoit suspendu son autorité: mais le pape ayant levé cette suspense en cas que le roi ne satisfit pas avant le carême, Thomas avança ce terme de quinze jours, & manda à tout le clergé de la province de Cant, que si le roi ne satisfaisoit dans la Chandeleur, ils eussent à cesser dès-lors entièrement l'office divin, excepté le baptême des enfans, la pénitence & le viatique: pour lequel on diroit la messe à huis clos, sans son de cloches, & les excommuniés mis dehors. Il leur ordonne encore de dénoncer excommuniés Geofroi Ridel & quelques autres, particulièrement ceux qui retiennent le bien des églises, ou reçoivent des bénéfices de la main des laïques. Il écrivit de même au couvent de la cathédrale de Cantorberi, au chapitre de Douvres, & aux monastères de la province; à l'archevêque de Rouen, à son clergé & à son peuple. Il écrivit à l'évêque de Vinchestre; & après avoir marqué qu'il a déjà passé cinq ans en exil, & que la négociation des nonces Gratien & Vivien a été inutile, il ordonne à ce vénérable évêque son suffragant, de faire cesser l'office divin dans tout son diocèse, si le roi ne satisfait à l'église dans la Purification. Il écrivit de même aux autres évêques ses suffragans, & joignit à cette lettre les noms des excommuniés, savoir Gilbert évêque de Londres, Josselin évêque de Sarisberi, Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi, Richard de Velchestre archidiacre de Poitiers, & plusieurs autres, au nombre de vingt-huit en tout.

IV. ep. 14. 15. IV. ep. 16. III. ep. 35. III. ep. 34. 38. III. ep. 35. 36. III. ep. 52.

Thomas, écrivant au pape & aux cardinaux, se plaint entr'autres choses, que le roi d'Angleterre tournoit à son profit les revenus des évêchés & des abbayes vacantes, & ne souffroit pas que l'on y ordonnât des pasteurs. Le pape en

III. ep. 79. IV. ep. 74.

écrivit à ce prince une lettre, où il dit : nous avons appris que vous tenez en vos mains les évêchés vacans de Lincoln, Bath & Herford, & que vous empêchez que l'on n'y fasse d'élection libre, vous attribuant non-seulement ce qui est à Cesar, mais encore ce qui est à Dieu. C'est pourquoi nous vous prions & vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, d'avertir le clergé de ces églises d'y faire des élections canoniques ; & leur donner la protection nécessaire pour cet effet, sans leur nommer les personnes qu'ils doivent élire : autrement, nous serions obligés d'exercer contre vous l'autorité de S. Pierre. La date est de Benevent le neuvième d'Octobre 1169.

AN. 1169.
III. ep. II.

XIV.
Eglise de Hongrie.
Ap. Bar. an. 1169.

La même année Etienne III roi de Hongrie donna une charte adressée aux archevêques de Strigonie & de Colocza, à leurs suffragans & à tous les ecclésiastiques de son royaume, où il dit : que par les exhortations d'un légat du pape, & pour imiter la dévotion du roi Geisa son père envers le pape Alexandre II, (il faut entendre Geisa I son trisaïeul) par ces motifs il confirme la constitution de ce prince, qui avoit promis de ne faire ni déposition ni translation d'évêques sans l'autorité du pape. De plus, abandonnant la coutume de ses prédécesseurs, il ordonne qu'arrivant le décès des évêques, on ne mettra plus des économes laïques pour régir les biens de l'église ; mais des clercs de vie exemplaire, qui les employeront aux réparations des bâtimens & à la subsistance des pauvres, sans que rien tourne au profit du roi. Les prévôts royaux, les abbés & les autres ecclésiastiques constitués en dignité, ne feront déposés que pour crime, & par jugement canonique. Le roi déclare qu'il fait cette constitution par le conseil de la reine sa mère, & de tous les prélats & les seigneurs : & elle sert au moins à faire voir les coutumes abusives qui régnoient en Hongrie comme dans les autres royaumes. Le roi Etienne III mourut le dimanche trentième de Janvier 1172 ; son frère Etienne IV lui succéda pendant quelques mois, puis Bela III qui étoit aussi son frère.

Chr. Jo. Thuro. c. 67. 68. 69.

XV.
Eglise de Sicile.

L'église de Sicile étoit dans un triste état sous le jeune roi Guillaume II, comme on voit par l'histoire de Hugues Falcand auteur du temps, & par les lettres de Pierre de Blois. Le pays étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards, de Normands ; & ces derniers étoient les maîtres.

AN. 1169. Sous le nom du jeune roi c'étoit la reine Marguerite sa mère qui gouvernoit, ou plutôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pour appuyer son autorité, elle pria Rotrou archevêque de Rouen, son oncle, de lui envoyer quelqu'un de ses parens. Il lui envoya Etienne fils du comte de Perche, qu'elle fit chancelier de Sicile, & peu après il fut élu archevêque de Palerme capitale du royaume, au grand déplaisir de plusieurs prélats qui aspiroient à cette dignité, entre autres de Richard, évêque élu de Syracuse, Anglois de nation.

Le chancelier Etienne amena entr'autres avec lui Pierre, natif de Blois, dont le surnom lui demeura, homme fort distingué par sa science & sa vertu. Il fut précepteur du jeune roi après Gautier depuis archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la grammaire & de la versification. Pierre de Blois lui donna des connoissances plus étendues, pendant un an qu'il l'instruisit; & en même temps il gardoit le sceau de ce prince, & étoit le second ministre après le chancelier Etienne. Ce qui ayant excité la jalousie de quelques courtisans, pour l'éloigner d'auprès du roi sous un prétexte honnête, ils le firent élire archevêque de Naples, ville alors peu considérable. Pierre refusa cette dignité : mais voyant les troubles de Sicile & les fréquentes conjurations contre le chancelier Etienne, qui fut enfin obligé de quitter le pays pour mettre sa vie en sureté : il demanda son congé au roi, & ne fut retenu ni par les prières ni par les promesses de ce prince. Pierre sortit de Sicile peu après le chancelier Etienne, la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire en 1169, & revint auprès du roi d'Angleterre son ancien maître.

Petr. ep. 66. ep. 131. ep. 90. V. Pagi. an. 1167. n. 25. 1169. n. 8.

Depuis son retour il écrivit à Gautier, alors chapelain du roi de Sicile & autrefois son précepteur, pour se plaindre de la conduite de ce prince, qui, à la persuasion de Robert comte de Lorocelle, vouloit faire évêque de Gergenti le frère de ce comte, homme incapable, malgré la résistance du chapitre. Il se plaint que le roi avoit donné sa confiance à deux hommes de basse naissance, préférablement à Romuald archevêque de Salerne & à Roger comte d'Aveline, ses oncles; & que, par les mauvais conseils de ses confidens, il pilloit les trésors de l'église. Il

Petr. ep. 10.

exhorte Gautier à ne ſe pas rebuter d'avoir été traité d'inſenſé, & à continuer de donner au roi des avis ſalutaires. Gautier fut élu archevêque de Palerme, peu de jours après la retraite du chancelier Etienne : mais les chanoines furent contraints à cette élection par le peuple que la cour avoit gagné par argent. Ce qui fit eſpérer à la reine & aux amis du chancelier, de faire caſſer par le pape cette élection : d'autant plus que le chancelier n'avoit renoncé à la ſienne que par force. Pierre Gaëtan, cardinal ſous-diacre, qui étoit en Sicile, avoit promis que l'élection de Gautier ſeroit caſſée ; & avoit reçu par ordre de la reine ſept cents onces d'or, pour porter au pape. Mais le parti de Gautier ſoutenoit, qu'en l'état où ſe trouvoit la cour de Rome, elle n'oſoit s'oppoſer à la volonté des grands de Sicile ; & ne refuſeroit pas, dans le beſoin où elle étoit, les ſommes immenſes qu'on lui offriroit pour confirmer l'élection. Le pape la confirma en effet, & Gautier fut ſacré par ſes ſuffragans dans la grande égliſe de Palerme, en préſence du roi & de la reine ſa mère, le jour de S. Michel vingt-neuvième de Septembre 1169.

AN. 1169. *Falcand. ſub fin. Fazel.* VII, *n.* 5.

XVI. Lettre du pape au ſultan d'Iconie. *p.* 431. *edit.* 1167. *Matth. Par. an.* 1169. *Alex. ep.* 32.

Entre les œuvres de Pierre de Blois, on trouve une inſtruction ſur la foi chrétienne, pour le ſultan d'Iconie, faite au nom du pape Alexandre III, & rapportée à cette année 1169 par un auteur du ſiècle ſuivant. Le pape y parle ainſi : nous avons appris par vos lettres & par la relation fidelle de vos envoyés, que vous déſirez vous convertir à Jeſus-Chriſt, & que vous avez déjà reçu le Pentateuque de Moïſe, les prophéties d'Iſaïe & de Jeremie, les épîtres de S. Paul, & les évangiles de S. Jean & de S. Matthieu. Vous demandez qu'on vous envoie un homme qui puiſſe de notre part vous inſtruire plus amplement de la foi de Jeſus-Chriſt ; & comme cette prière nous eſt très-agréable, nous aurons ſoin de vous envoyer des perſonnes dont la doctrine & les mœurs puiſſent vous édifier. Cependant comme vous demandez par vos lettres une expoſition de notre foi, nous vous la donnons en abrégé. Enſuite eſt l'inſtruction ſur les deux myſtères de la Trinité & de l'Incarnation, appuyée de paſſages de tous les livres de l'écriture, non-ſeulement de ceux qu'avoit le ſultan ; mais nous ne voyons point de preuve certaine que cette inſtruction ait eu quelque effet.

AN. 1170. XVII. Commission à l'archevêque de Rouen & à l'évêque de Nevers.

Après que le nonce Vivien fut retourné en cour de Rome, le pape Alexandre, pleinement informé de ce qui s'étoit passé entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi, particulièrement à la conférence de Mont-Martre, comprit qu'il falloit presser ce prince d'exécuter ses promesses, par la crainte des censures ecclésiastiques. Pour cet effet, il envoya une nouvelle commission à Rotrou archevêque de Rouen, & à Bernard évêque de Nevers: par laquelle il leur enjoint d'aller ensemble trouver le roi dans un mois après la lettre reçue, pour l'admonester de rendre à l'archevêque la paix & la sureté entière, & le recevoir au baiser; de lui rendre à lui & aux siens tous leurs biens, & le faire retourner à son église. Le pape ajoute: si le roi, dans quarante jours après la monition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis, vous mettrez en interdit tous ses états de deçà la mer, ensorte qu'il ne s'y fasse aucune fonction ecclésiastique, hors le baptême des enfans & la pénitence des mourans. Quelque temps après la paix faite, vous exhorterez encore le roi à abolir les mauvaises coutumes, principalement celles qu'il a introduites de nouveau; & s'il le refuse, vous nous en donnerez avis. Si vous avez une espérance certaine de faire la paix, vous pourrez absoudre tous les excommuniés, à la charge que si la paix ne s'ensuit pas, vous les remettrez dans l'excommunication. Si le roi ne peut se résoudre au baiser de paix à cause de son serment, vous exhorterez l'archevêque à se contenter du baiser du prince son fils. La lettre est datée de Benevent le dix-neuvième de Janvier 1170. Le pape nomma l'archevêque de Rouen pour l'exécution de cette paix, afin de ne pas donner sujet au roi d'Angleterre de se plaindre qu'il n'eût donné cette commission qu'à des étrangers: mais il manda en particulier à l'évêque de Nevers d'y procéder seul, en cas que l'archevêque de Rouen ne pût ou ne voulût pas y procéder avec lui. Le pape écrivit au roi d'Angleterre, pour lui donner avis de cette commission; & il en écrivit aussi aux évêques de la province de Cant, à l'archevêque d'Yorck & à ses suffragans: ces lettres sont du dix-huitième de Février.

V. ep. 3.

V. ep. 6.

V. ep. 1.
V. ep. 7.
V. ep. 8.

Cependant le pape fut averti que le roi d'Angleterre vouloit faire couronner Henri son fils aîné par l'archevêque d'Yorck au préjudice de celui de Cantorberi, auquel le sacre des rois appartenoit suivant l'ancienne coutume. C'est pourquoi le

pape écrivit à Roger archevêque d'Yorck, & aux autres évêques d'Angleterre, pour leur défendre sous peine de déposition de se mêler de cette cérémonie, tant que l'archevêque Thomas seroit en exil. La lettre est du vingt-sixième de Février. Le pape écrivit aussi à Thomas, pour lui défendre de sacrer le prince ou permettre à un autre de le sacrer, s'il ne prêtoit auparavant le serment que les rois avoient coutume de prêter à l'église de Cantorberi, & s'il ne déchargeoit tout le monde de l'observation de ses coutumes & du serment qu'il avoit exigé en dernier lieu. Thomas avoit lui-même fait solliciter ces lettres en cour de Rome; & les ayant reçues, il les adressa à Robert évêque de Vorchestre son suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'archevêque d'Yorck, aux autres évêques, & de leur défendre de la part du pape de sacrer le prince. Thomas en écrivit aussi directement à tous les évêques d'Angleterre & de Galles, & en particulier à l'évêque de Vinchestre.

An. 1170. IV. c. 42. IV. ep. 43. IV. ep. 44. IV. ep. 45.

XVIII. S. Godric ermite. *Vita Boll. 21. Mai, to. 16. p. 68. c. 6.*

Vers le même temps Thomas envoya en Angleterre, pour consulter Godric, ermite fameux qui avoit le don de prophétie. C'étoit un homme simple & sans lettres, né de parens pauvres, & qui dans sa jeunesse avoit fait quelque petit commerce par mer. Ayant renoncé au monde, il fit le pélerinage de Rome & celui de Jérusalem nus pieds : puis étant revenu en son pays, il se retira en un lieu solitaire nommé Finchale près de Durham, où il cultivoit un petit champ dans les bois & en tiroit de quoi se nourrir & exercer l'hospitalité. Les moines de la cathédrale de Durham, connoissant la pureté de sa vie, députèrent un de leurs anciens pour l'instruire & lui administrer les saints mystères à certains jours. Le démon l'attaqua par diverses tentations, qu'il surmonta par sa foi & son courage. Sa mortification étoit incroyable. Il porta cinquante ans durant une chemise de mailles sous son cilice, & un habit de laine par-dessus. Sa nourriture étoit du pain d'orge mêlé de cendres, & des herbes sauvages cuites & roulées en pelotons. Il ne parloit que trois fois la semaine, & gardoit le silence pendant tout l'avent, & depuis la septuagésime jusqu'à l'octave de Pâque : mais quand il parloit c'étoit avec grande édification. Il passa ainsi soixante ans dans son désert.

Un moine d'Ouestmunster l'étant venu voir peu de temps après que Thomas eut été ordonné archevêque de Cantor- c. 9.

An. 1170.

béri, le saint homme lui demanda s'il étoit connu du nouveau prélat. Oui, répondit-il, je le connois, & il me connoît : mais vous, mon père, le connoiſſez-vous ? Godric répondit : je ne l'ai jamais vu des yeux du corps, mai souvent de ceux de l'eſprit ; & ſi je le voyois, je le reconnoîtrois entre pluſieurs autres. Le moine, ſurpris de ce diſcours, n'oſoit l'interroger ; & il ajouta : ſaluez-le de ma part, & lui dites qu'il n'abandonne pas ſon deſſein, car il eſt agréable à Dieu. Il ſouffrira de rudes traverſes ; on le chaſſera de ſon égliſe, & il ſera long-temps exilé en pays étranger : mais après avoir achevé le temps de ſa pénitence, il rentrera dans ſon ſiége avec plus d'honneur qu'il n'en ſera ſorti. Le moine rapporta ce diſcours à l'archevêque, qui écrivit à Godric, le priant de demander à Dieu la rémiſſion de ſes péchés. Dans les ſix mois arriva ſon différent avec le roi, & ſon exil, pendant lequel il fit encore conſulter l'homme de Dieu.

Cette dernière année, c'eſt-à-dire au mois de Mars 1170, l'archevêque, fatigué de la longueur de ſon exil, envoya ſecrétement à Godric, lui demander quelle ſeroit la fin de ſes maux. L'envoyé fut près de huit jours ſans pouvoir parler au ſaint ermite, qui enfin lui fit ouvrir ſa porte, & lui dit : dites à votre maître qu'il ne ſe trouble point ; il rentrera bientôt dans les bonnes grâces du roi : il ſera rétabli avec honneur dans ſon égliſe, & les Anglois en auront plus de joie qu'ils n'ont été affligés de ſon exil. Il eſt vrai que cette ſérénité feinte ſera troublée par une injuſtice & une cruauté inouie : mais Godric ne ſera plus en ce monde. Dites-lui encore & lui répétez, que dans neuf mois ce qui le regarde ſera entièrement fini. Godric fit pluſieurs autres prédictions que l'événement vérifia, & découvrit ſouvent les penſées ſecrètes : il guérit des malades & fit pluſieurs autres miracles. Enfin accablé de vieilleſſe & d'infirmités, il mourut le jeudi de l'octave de l'Aſcenſion vingt-unième d'Avril 1170.

XIX. Conférence de Theorien avec les Arméniens.

Cang. gloſſ. lat. Cathol. Sup. l. LXIX. n. 10. Theoriani dial. to. 1. Bibl. PP. G. L. 1624. p. 439.

En Orient Norſeſis étoit catholique des Arméniens, c'eſt-à-dire leur patriarche ou primat, comme je l'ai déjà marqué. Il écrivit à l'empereur Manuel Comnene une lettre où il traitoit quelques points de foi & de diſcipline, ſur leſquels les Arméniens n'étoient pas d'accord avec les Grecs, témoignant déſirer s'en éclaircir ; & l'empereur lui envoya un philoſophe nommé Théorien, avec une lettre où il di-

ſoit que, ſi les Arméniens vouloient quitter leur erreur, il étoit prêt avec l'égliſe catholique à les recevoir comme ſes frères. Theorien arriva près du catholique Norſeſis le quinſième jour de Mai l'an du monde 6678, vingt-huitième du règne de l'empereur Manuel, indiction troiſième, qui eſt l'an de Jeſus-Chriſt 1170. Il ſalua le catholique de la part de l'empereur, lui marquant le déſir qu'avoit ce prince de la réunion des Arméniens : à quoi Norſeſis répondit par des remercîmens. AN. 1170.

Le lendemain il manda Theorien, & lui dit : j'ai lu la lettre du très-pieux empereur, & j'ai vu le déſir qu'il a, lui & la ſainte égliſe des Romains, pour notre réunion. Apprenez-nous donc quelles ſont nos erreurs ; & ſi on nous les montre, nous nous en corrigerons volontiers. Sous le nom des Romains, il faut ici toujours entendre les Grecs. Theorien répondit : je prie votre grande ſainteté de m'écouter avec ſa douceur naturelle, & de ne ſe pas choquer de mes queſtions. Convenons enſemble que, ſi nous entendons quelque propoſition qui ne nous paroiſſe pas bonne, nous ne nous preſſerons pas de la qualifier d'hérétique : mais nous nous informerons ſoigneuſement du ſens des paroles & de l'intention de celui qui les emploie. Nous devons auſſi nous défier de la groſſiéreté de l'interprète, qui non-ſeulement ignore la grammaire, mais ne ſait pas bien même le grec le plus commun : afin qu'on ne nous impute pas ſes fautes. Le catholique convint de ces règles pour leur conférence.

Theorien lui demanda enſuite, ſi la lettre qu'il avoit écrite à l'empereur contenoit ſes véritables ſentimens ; & après qu'il eut dit qu'ouï, Theorien ajouta : quels conciles recevez-vous ? Norſeſis répondit : celui de Nicée, celui de Conſtantinople, & celui d'Ephèſe où Neſtorius fut dépoſé. Theorien : de quels docteurs embraſſez-vous les écrits & la doctrine ? Norſeſis : de ſaint Athanaſe, de ſaint Gregoire le théologien, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Jean Chryſoſtome, de ſaint Ephrem, de ſaint Cyrille d'Alexandrie, & de pluſieurs autres. Theorien : commençons maintenant à lire votre lettre, & en examinons le ſens fraternellement, pour voir ſi elle eſt conforme à ces pères & à ces conciles.

AN. 1170. On vint à l'endroit où il étoit écrit : nous disons qu'il n'y a qu'une nature en J. C. non par confusion comme Eutychès, ou par diminution comme Apollinaire ; mais dans le sens orthodoxe de S. Cyrille d'Alexandrie, comme il a dit dans son livre contre Nestorius : qu'il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. Theorien dit : S. Cyrille n'a pas dit : Une nature en J. C. ni Une nature de J. C. mais Une nature du Verbe, & a ajouté, incarnée; & votre sainteté dit, Une nature en Jesus-Christ. C'est la même chose, dit Norsesis. Non pas, dit Theorien : le nom de Christ signifie proprement l'un & l'autre, Dieu & homme tout ensemble ; c'est pourquoi nous disons: le Verbe s'est fait chair, & non pas : le Christ s'est fait chair. Aussi aucun des pères n'a dit : Une nature de Christ ; mais saint Athanase a dit avant saint Cyrille, Une nature du Verbe, c'est-à-dire la nature divine du fils ; & en ajoutant, incarnée, comme saint Cyrille dans la seconde lettre à Successus, on exprime tout le mystère de l'incarnation. Norsesis : & qui d'entre les pères en a ainsi parlé expressément après l'union ? Theorien : tous ceux que vous avez nommés. Norsesis : un seul me suffit ; car ce que dit un des pères, tous le disent, comme étant tous inspirés par l'esprit de Dieu qui est le même.

Sup. l. XXVI. n. 19. Cyrill. ep. p. 24. to. 5.

Mais avant que de rapporter les passages des pères, Theorien jugea nécessaire de définir les quatre termes de substance, nature, hypostase & personne : ce qu'il fit tant selon les philosophes païens que selon les théologiens chrétiens, dont il montra la différence quant à l'usage de ces termes. Or dans la philosophie il suivoit les principes d'Aristote. Il établit les définitions théologiques de ces quatre termes, par l'autorité des pères; savoir de saint Basile qu'il qualifie très-philosophe, & de saint Gregoire de Nazianze. Ensuite il vient aux pères qui ont reconnu deux natures en Jesus-Christ après l'union; & commence par saint Athanase, dont il rapporte un passage de la lettre à Epitecte, contre ceux qui disoient que le corps de Jesus-Christ étoit consubstantiel au Verbe. Sur quoi Theorien raisonne ainsi : substance & nature sont le même chez les théologiens. Or selon S. Athanase le corps de Jesus-Christ n'est pas de même substance que le Verbe : donc il n'est pas de même nature : donc il y a deux natures en J. C. Theorien cite ensuite S. Cyrille, sur lequel les Arméniens s'appuyoient le plus ; S.

p. 444.

Sup. l. XVI. n. 22. Athan. t. 2. p. 904. A. ed. 1698.

Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nysse, S. Basile, S. Ambroise le seul des pères Latins qu'il cite, enfin S. Chrysostome; & montre que l'église tient le milieu entre l'erreur de Nestorius & celle d'Eutychès. Alors un évêque Arménien nommé Gregoire, qui étoit présent à la dispute, s'écria: je suis Romain; anathême à qui ne reconnoît pas deux natures en Jesus-Christ. AN. 1170. P. 453.

Le lendemain arriva Pierre évêque de Sappirion, à qui le catholique communiqua ce que Theorien lui avoit dit, & lui montra combien il y avoit de passages des pères, qui reconnoissoient deux natures en Jesus-Christ. Mais l'évêque, qui étoit instruit, les détournoit à son sens. Le catholique voyant donc qu'il résistoit vivement, fit venir Theorien, & lui dit: cet évêque désire de conférer avec nous sur notre question. Mais Theorien lui ferma bientôt la bouche; & l'évêque Gregoire déclara une seconde fois qu'il étoit du sentiment des Romains.

XX. Autre conférence.

Deux jours après, le catholique Norsesis eut encore une conférence, avec Theorien, où il lui dit: il n'y a point de difficulté d'admettre deux natures en Jesus-Christ, pourvu qu'on les reconnoisse inséparablement unies en une seule hypostase; & ce ne seroit pas agir en chrétien, de combattre une vérité si manifeste. Mais qui empêche de reconnoître en Jesus-Christ une nature composée des deux, comme la nature de l'homme est composée de l'ame & du corps qui sont deux natures différentes? Et c'est la comparaison qu'apporte saint Cyrille. Pour répondre à cette objection, Theorien cita premièrement un passage de saint Gregoire de Nazianze: mais Norsesis dit qu'il ne se trouvoit point dans la traduction arménienne. Elle est donc fautive, dit Theorien, & lui donna le même passage en syriac. Norsesis appela un de ceux qui savoient lire en cette langue, & il trouva le passage tel que l'avoit cité Theorien. Il y avoit longtemps que les pères Grecs étoient traduits en syriac & en arménien.

Theorien continua: S. Cyrille n'emploie l'exemple de la composition qui est en nous, que pour montrer qu'il est possible que de deux natures différentes il se fasse un suppôt, comme Pierre ou Paul d'une ame & d'un corps: car c'est ce que nioit Nestorius; mais il y auroit contradiction à dire en même temps qu'en Jesus-Christ il y a deux natures & une seule nature: ce qu'il démontra géométriquement. Et com- p. 456.

me Norsesis en revenoit toujours à cette expression de saint
An. 1170. Cyrille : une nature du Verbe incarné, Théorien dit qu'elle
p. 460. est de saint Athanase même contre l'erreur d'Arius, qui admettoit deux Verbes de natures différentes, l'une increée qui avoit toujours été en Dieu, l'autre créée dans le temps qu'il s'étoit incarné. C'est donc de-là, dit-il, que S. Cyrille a tité cette expression. Or encore qu'elle soit vraie, nous ne devons pas nous en servir, à cause du mauvais sens qu'on lui donne : comme nous n'appelons pas Marie mère de Christ, quoiqu'elle la soit en effet, parce que Nestorius abusoit de cette expression. A la fin de cette conférence Norsesis demanda à Théorien la définition de foi du concile de Calcédoine, qu'il lui donna.

p. 461. Le lendemain arriva Jean Syrien évêque de Cessounion : & il apprit que le catholique des Arméniens avoit eu plusieurs conférences avec les Grecs, & étoit entré dans leurs sentimens. Car, disoit le catholique, ils prouvent tout ce qu'ils disent par l'écriture & par les pères, que nous honorons comme eux. L'évêque Jean alla donc le trouver, & lui dit : qu'est-ce que j'apprends, seigneur ? On dit que vous saviez le sentiment des Romains, qui sont Nestoriens. Norsesis répondit : je ne me serois rendu ni à l'autorité du patriarche de Constantinople, ni à celle de l'empereur, si je n'avois reconnu la vérité par moi-même ; mais je ne puis la désavouer, ni résister aux pères L'évêque Jean reprit : j'ai ouï dire que vous avez confessé deux natures en Jesus-Christ. Or vous savez que si nous confessons deux natures, nous serons Nestoriens, & nous admettrons une quaternité au lieu de la trinité. Norsesis répondit : hier & avant hier, & presque toute la semaine, nous avons beaucoup travaillé en conférant tous les jours ; & nous voulons nous reposer aujourd'hui & demain. Après demain si vous voulez, vous assisterez à notre conférence, où vous direz ce qu'il vous plaira, & nous vous écouterons volontiers.

Le soir un docteur nommé Bartan vint trouver Théorien à l'insçu du catholique, & lui dit : l'évêque Syrien & notre catholique ont conféré tout aujourd'hui sur l'une & les deux natures. Je voudrois savoir, dit Théorien, quelles preuves l'évêque apporte de son opinion. Bartan répondit : il n'emploie ni passages ni raisonnemens, & ne fait que crier sans ordre & sans rien écouter, pour faire voir à ses prê-

tres qu'il dit quelque chofe. Quelques jours après, Theorien étant appelé, monta à la chambre où ils avoient déjà conféré. Il y trouva l'évêque Syrien affis à la droite du catholique, & à la gauche les évêques Arméniens, audeffus defquelles il fit mettre Theorien : car ils lui cédoient la place la plus honorable. Après que l'on eut gardé longtemps le filence, Theorien dit : j'ai appris qu'il y en a qui difent que, fi nous confeffons deux natures en Jefus-Chrift, nous ferons Neftoriens & nous admettrons une quaternité; & je m'étonne qu'ils n'aient pas compris que Neftorius n'a point éré condamné parce qu'il foutenoit deux natures, puifque les pères l'enfeignent nettement; mais parce qu'il les foutenoit féparées, & par conféquent deux fils & deux Chrifts, l'un fils de Dieu, l'autre de la Vierge. Il vint enfuite à la prétendue quaternité, & réfuta cette objection par les paroles de faint Athanafe dans la lettre à Epitecte, & par raifon, montrant que le Verbe n'a pas pris une nouvelle hypoftafe, mais qu'il a uni l'humanité à la fienne. AN. 1170.

Alors Norfefis regarda l'évêque Syrien; & voyant qu'il tenoit les yeux baiffés vers la terre fans les relever, il fit figne à Theorien, qui en fourit, & continua de parler. Enfin le Syrien fe fentant preffé, fe leva fans rien dire, & defcendit de la chambre avec fes prêtres; & comme ils lui demandoient pourquoi il n'avoit point parlé à ce philofophe, il répondit : il ne m'eft pas permis de parler de ces matières dans une province étrangère.

Theorien réfuta enfuite les Monothélites: puis continuant de lire la lettre de Norfefis à l'empereur, on vint à l'endroit où il difoit, que Jefus-Chrift avoit été dans le fein de la Vierge neuf mois cinq jours; & Theorien lui montra que cette addition de cinq jours étoit fans fondement. Il lui fit voir de même qu'ils n'avoient aucune raifon folide pour ne faire qu'une feule fête de la Nativité de Jefus-Chrift & de fon Baptême; & Norfefis convint que ces queftions touchant les divers ufages des églifes font peu importantes, pourvu que l'on s'accorde fur la foi. Theorien vint enfuite au trifagion, & montra que l'addition, Crucifié pour nous, introduite par Pierre le Foulon, a été juftement rejetée par l'églife catholique, & n'a aucun fondement dans les pères. p. 469. Sup. l. XXIX. n. 31.

Continuant la lecture de la lettre, on trouva que les p. 474.

An. 1170. Arméniens prétendoient que, pour les onctions sacrées, ils pouvoient user d'huile de sesame ou bled d'Inde, à cause de la rareté des oliviers en Arménie. Mais Theorien soutint qu'on ne devoit user pour les sacremens que l'huile d'olives; comme pour le saint sacrifice on n'emploie que du vin de vigne, non du cidre ou des autres liqueurs approchantes. Norsesis passa encore condamnation sur cet article. Comme ils en étoient là, les prêtres Arméniens commencèrent à chanter vêpres hors l'église selon leur coutume; & Théorien en ayant demandé la raison, Norsesis dit, que ceux qui avoient réglé chez eux l'office divin, avoient ordonné qu'on ne feroit dans l'église que la liturgie, pendant laquelle même les prêtres seuls seroient dedans, le peuple demeurant dehors: mais qu'on célébreroit dehors les autres offices; & il en donna quelques raisons de convenance. Mais
c. 10. Theorien montra, par le concile de Nicée, que de demeurer hors l'église étoit une peine imposée aux pénitens pour les plus grands crimes; & Norsesis se rendit aussi sur ce point.

Sup.l.XXVIII. n. 21. To. IV. conc. p. 565. Dial. p. 478. On lut ensuite, comme ils étoient convenus, la définition du concile de Calcédoine: on trouva que l'exemplaire arménien étoit conforme au grec, & Theorien satisfit Norsesis sur quelques expressions qui lui paroissoient obscures. Alors Theorien, reprenant la définition de Calcédoine, article par article, lui fit voir qu'elle est toute tirée des expressions des pères plus anciens, particulièrement de saint Cyrille; après quoi Norsesis dit: je m'é-
p. 481. tonne comment nos ancêtres ont si impudemment calomnié cette définition. Theorien lui fit encore voir dans le détail toutes les hérésies qui y sont condamnées. Après quoi Norsesis ajouta: je veux maintenant vous découvrir une chose qui a été cachée jusqu'ici. Il y a deux cents ans que vivoit un catholique d'Arménie nommé Jean, comparable en doctrine & en vertu aux plus grands d'entre les pères, quoiqu'il n'eût aucune connoissance des sciences profanes, même de la philosophie. Il étoit fort zélé contre les Monophysites, & ne cessa de les combattre par ses écrits & par ses discours pendant tout son pontificat. Nous en célébrons la fête comme d'un saint. Or j'ai par devers moi un écrit de lui contre les Monophysites, plein de passages de l'écriture & de raisonnemens très-puissans, approuvé par Gregoire, qui a rempli ce siége peu avant

avant moi. Car il a écrit à la fin : je crois ainsi, & j'anathématise ceux qui croient le contraire. Si vous voulez, je vous lirai le commencement de cet écrit. Theorien ayant ouï cette lecture, pria Norsesis de lui donner une copie de l'écrit entier, & l'emporta à Constantinople. An. 1170.

Norsesis dit ensuite : je veux faire mon possible pour sauver mes frères, & dès aujourd'hui je commencerai à écrire des lettres à tous les évêques d'Arménie pour convoquer un concile. Je leur proposerai les passages qu'ils croient leur être favorables, puis ceux que vous m'avez cités; & d'abord je prendrai le parti des Arméniens, puis je leur découvrirai leur erreur, petit à petit & avec beaucoup de ménagement ; & j'emploierai pour les convaincre l'écrit du catholique Jean dont je vous ai donné copie. J'espère fermement que mes ouailles écouteront ma voix : mais si je ne puis les ramener toutes, je ferai avec celles qui me suivront un décret que j'enverrai à l'empereur & au patriarche par les plus considérables de mes évêques, souscrit de ma main & de tous les évêques orthodoxes de ma dépendance ; & ce décret portera entr'autres choses, que nous recevons le concile de Calcédoine & les pères qu'il reçoit, & que nous anathématisons ceux qu'il condamne : savoir Eutychès & Dioscore ; & de plus Severe, Timothée Elure, & tous ceux qui ont attaqué ce concile. Après que ce décret aura été approuvé synodalement à Constantinople, & que mes prélats seront revenus : j'irai moi-même, si l'empereur l'ordonne, lui rendre mes respects, & au patriarche. Norsesis fit alors sortir tous ceux qui étoient dans la chambre, & ayant le cœur serré & les yeux baignés de larmes, il dit à Theorien : je conjure notre pieux empereur que quand mes évêques seront à Constantinople, & auront obtenu la confirmation que j'ai dite, il fasse ensorte que le patriarche étant sur sa chaire pendant la liturgie, revêtu de ses ornemens & tenant à sa main la vraie croix, donne sa bénédiction à la nation Arménienne en présence de tout le clergé & de tout le peuple ; & prie pour les Arméniens défunts, qui n'ont péché que par ignorance. Theorien, attendri du sentiment que témoignoit Norsesis, ne put retenir ses larmes; & après qu'ils se furent un peu remis, il lui promit de rapporter cette prière à l'empereur, pour lequel Norsesis lui donna une lettre contenant qu'il recevoit le concile de Calcédoine :

AN. 1170.

puis il donna sa bénédiction à Theorien en lui touchant la tête, & le renvoya en paix. Ainsi Theorien, rendant grâces à Dieu de l'heureux succès de son voyage, revint à Constantinople.

XXI. Couronnement du jeune roi d'Angleterre.

Vita ep. 11. Gervas. an. 1171.

Les précautions que le pape Alexandre avoit prises contre le couronnement du jeune roi d'Angleterre furent inutiles, & ce prince ne laissa pas d'être sacré par l'archevêque d'Yorck. Les lettres du pape arrivèrent en Angleterre, mais elles n'y furent montrées à personne. Cependant le roi Henri passa en ce royaume dès le troisième jour de Mars, & quelque temps après il ordonna que tous les évêques & les seigneurs se rendissent à Londres le quatorzième de Juin. L'archevêque de Rouen & l'évêque de Nevers, prenant le chemin d'Angleterre, écrivirent au roi l'ordre qu'ils avoient reçu du pape; & le roi leur manda de ne point s'exposer à la mer, leur promettant de repasser bientôt, & d'accorder le projet de paix avec l'archevêque de Cantorberi. Le dimanche quatorzième de Juin 1170, tous se trouvèrent à Londres; les évêques & les abbés de toute l'Angleterre, les comtes, les barons, les vicomtes, les prévôts & les aldermans: en grande crainte tous, ne sachant quel étoit le dessein du roi. Le dimanche suivant, vingt-unième de Juin, le roi fit chevalier Henri son fils, qu'il avoit fait venir de Normandie la même semaine; & il le fit sacrer & couronner roi à Oueftmunster. Ce fut Roger, archevêque d'Yorck, qui lui imposa les mains, assisté des évêques de Londres, de Sarisberi & de Rochester: qui toutefois protestèrent que cette fonction ne porteroit aucun préjudice à l'église de Cantorberi leur métropole. Au festin du couronnement le roi servit à table son fils, déclarant qu'il n'étoit plus roi. Le jeune roi n'avoit que quinze ans, & son père lui donna pour conseil les plus grands ennemis de l'archevêque de Cantorberi. Ensuite il passa la mer, pour se trouver à la conférence qu'il devoit avoir avec le roi de France à la fête de sainte Magdeleine.

Vita, ep. 33.

Vita. c. 31.

XXII. Plaintes de Thomas sur ce couronnement.

V. ep. 16.

Quand Thomas apprit la nouvelle de ce couronnement, il en fut sensiblement affligé, & en fit des plaintes amères au pape & à ses amis de Rome. Il avoit déjà un grand sujet de mécontentement, en ce que l'archevêque de Rouen avoit absous de l'excommunication l'évêque de Londres, prétendant le devoir faire en vertu de la commission du

pape : c'eſt-à-dire de la lettre du dix-neuvième de Janvier, qui portoit, qu'en cas d'eſpérance certaine de la paix, il pourroit abſoudre les excommuniés. Thomas s'en étoit plaint à l'archevêque, prétendant qu'il avoit excédé ſon pouvoir, en ce qu'il n'avoit pas obſervé les conditions portées par ſa commiſſion ; & joignant ces deux ſujets de plaintes, il écrivit ainſi au cardinal Albert : AN. 1170. *V. ep. 3. V. ep. 19.*

Plût à Dieu, mon cher ami, que vous puiſſiez entendre ce que l'on dit en ce pays-ci à la honte de l'égliſe romaine ! Nos derniers envoyés ſembloient avoir rapporté quelque conſolation dans les lettres du pape : mais elles ont été anéanties par d'autres lettres, en vertu deſquelles l'évêque de Londres & celui de Sarisberi ont été abſous. Je ne ſais comment il arrive toujours à la cour de Rome, que Barabbas eſt délivré, & Jeſus-Chriſt mis à mort. C'eſt par l'autorité de cette cour que notre proſcription a été prolongée juſqu'à la fin de la ſixième année. On condamne chez vous de pauvres exilés ; & on ne les condamne que parce qu'ils ſont pauvres & foibles ; au contraire on abſout des ſacriléges, des homicides, des voleurs, que ſaint Pierre même ne pourroit abſoudre : je le dis hardiment, puiſque Jeſus-Chriſt n'ordonne d'abſoudre le pécheur, qu'en cas qu'il ſe convertiſſe & qu'il faſſe pénitence. Ici on les abſout même ſans reſtitution ; au contraire, c'eſt de nos dépouilles que les envoyés du roi font des préſens aux cardinaux & aux courtiſans du pape. Et enſuite : je ne veux plus fatiguer la cour de Rome ; que ceux-là y aillent qui en reviennent triomphans de la juſtice. Plût à Dieu que le voyage de Rome n'eût pas fait périr inutilement tant d'innocens malheureux ! Il écrit ſur le même ton à Gratien, qui étoit venu en France l'année précédente en qualité de nonce. *V. ep. 20.* *Luc. XVIII. 3. 4.* *ep. 21.*

Les compagnons de ſon exil écrivirent de même au cardinal Albert & à Gratien, inſiſtant ſur le trop d'indulgence dont le pape avoit uſé envers le roi d'Angleterre ; & Thomas, écrivant au pape même, lui repréſente le caractère de ce prince, qu'il étoit plus facile de vaincre par la ſévérité que par la douceur. Enfin Guillaume, archevêque de Sens, écrivit au pape que le roi de France & toute l'égliſe gallicane étoient ſcandaliſés de cette conduite du ſaint ſiége, où Satan étoit délié, & Jeſus-Chriſt crucifié de nouveau. Il ſe plaint que le ſacre du jeune Henri étoit une inſulte au *ep. 22. ep. 23. ep. 24.*

AN. 1170.

roi Louis, dont la fille fiancée à ce prince n'avoit pas été couronnée avec lui; & finit en exhortant le pape à punir les évêques qui ont commis cet attentat. Le pape, dans sa réponse à l'archevêque de Sens, ne nie pas que l'évêque de Londres ait été absous par son ordre, & ne parle point du couronnement du jeune Henri: mais il enjoint à l'archevêque de Sens de presser l'archevêque de Rouen & l'évêque de Nevers d'exécuter leur commission.

ep. 26.

XXIII. Paix entre le roi & Thomas. *V. ep. 12.*

Avant que le pape eût fait cette réponse, ou même reçu les lettres précédentes, la paix étoit conclue entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi. Ce prélat en avoit marqué les conditions essentielles dans une ample instruction qu'il envoya à l'évêque de Nevers, & qui commence par les avis nécessaires pour le précautionner contre les artifices du roi: le roi de son côté manda à l'archevêque de Rouen, qu'il vouloit faire la paix suivant le projet que le pape en avoit donné. C'est qu'il voyoit qu'il ne pouvoit plus reculer, & que les deux prélats de Rouen & de Nevers avoient ordre de mettre ses états en interdit, s'il ne s'accordoit dans les quarante jours prescrits.

ep. 46.

Les deux prélats ayant donc appris les intentions du roi d'Angleterre, allèrent à Sens trouver Thomas le jeudi 16 de Juillet 1170, pour les lui expliquer, & lui marquer le jour de la réconciliation. Les deux rois avoient marqué celui de leur conférence au lundi d'avant la Magdeleine, c'est-à-dire au 20 de Juillet; & le lieu sur leur frontière, entre la Ferté au pays Chartrain, & le château de Freteval en Touraine. L'archevêque de Sens avoit conseillé à Thomas de venir avec lui, & avec les deux prélats de Rouen & de Nevers, à la conférence des rois, disant qu'il ne pourroit jamais faire sa paix de loin. Thomas avoit répugnance d'aller à cette conférence sans y être mandé: toutefois il céda, & les quatre prélats y allèrent ensemble, les trois archevêques, de Cantorberi, de Sens & de Rouen, & l'évêque de Nevers. Les deux rois tinrent leur conférence le lundi 20 de Juillet & le mardi suivant, sans faire aucune mention de Thomas: ce qui alarma beaucoup les clercs de sa suite, qui avoient assisté à cette conférence, & qui craignoient qu'il n'eût la confusion d'être venu inutilement. Toutefois l'archevêque de Sens vint dire à Thomas, qu'avec les deux prélats de Rouen & de Nevers, il avoit obtenu

du roi d'Angleterre qu'il le verroit le lendemain : ajoutant qu'il lui avoit paru, à son visage & à ses paroles, entièrement adouci, & résolu à se réconcilier de bonne foi. AN. 1170.

En effet, le lendemain mercredi jour de la Magdeleine, le roi d'Angleterre vint dès le grand matin au rendez-vous, avec une nombreuse suite. Thomas y vint plus tard, accompagné de l'archevêque de Sens & de plusieurs François, qui étoient venus à la conférence avec leur roi. Dès que le roi Henri aperçut Thomas, il se détacha de sa troupe, alla au-devant, & le salua le premier la tête nue. Après s'être donné la main, & s'être embrassés tout à cheval, ils se retirèrent à part, le roi, l'archevêque de Cantorberi & celui de Sens : le premier se plaignit au roi des torts qu'on lui avoit faits & à son église, usant de paroles touchantes & convenables au sujet. Ensuite l'archevêque de Sens se retira, & le roi s'entretint seul avec Thomas si familièrement, qu'il ne paroissoit pas qu'ils eussent jamais été mal ensemble : ce qui surprit agréablement les assistans, jusqu'à leur faire verser des larmes de joie : mais la conversation fut si longue, que quelques-uns s'en ennuyoient. *V. ep. 45.*

L'archevêque représenta au roi modestement la mauvaise conduite qu'il avoit tenue, & les périls où il s'étoit exposé ; & l'exhorta à rentrer en lui-même, à satisfaire l'église, décharger sa conscience, & rétablir sa réputation : attribuant ses fautes aux mauvais conseils, plutôt qu'à sa mauvaise volonté. Le roi l'écoutoit, non-seulement avec patience, mais avec bonté, promettant de se corriger ; & l'archevêque ajouta : il est nécessaire pour votre salut, pour le bien de vos enfans, & la sureté de votre puissance, que vous répariez le tort que vous venez de faire à l'église de Cantorberi, en faisant couronner votre fils par l'archevêque d'Yorck. Le roi résista un peu à cette proposition ; & protestant qu'il ne diroit rien par esprit de dispute, il ajouta : qui a couronné Guillaume le conquérant & les rois suivans ? N'est-ce pas l'archevêque d'Yorck, ou tel autre évêque qu'il a plu au roi qui devoit être couronné ? L'archevêque répondit pertinemment à cette objection, par la déduction historique de ce qui s'étoit passé en Angleterre depuis la conquête des Normands ; & montra que, hors certains cas extraordinaires, les archevêques de Cantorberi avoient toujours sacré les

rois, sans que ce droit leur fût disputé par les archevêques d'Yorck.

AN. 1170.

Après que Thomas eut long-temps parlé sur ce sujet, le roi lui dit : je ne doute point que l'église de Cantorberi ne soit la plus noble de toutes celles d'Occident ; & loin de la vouloir priver de son droit, je suivrai votre conseil, & ferai ensorte que sur ce point & en tout autre elle recouvre son ancienne dignité. Mais pour ceux qui jusqu'ici vous ont trahi vous & moi, je les traiterai, Dieu aidant, comme ils méritent. A ces mots, Thomas descendit de cheval, pour se jeter aux pieds du roi : mais le roi prenant l'étrier, l'obligea de remonter. Il parut même répandre des larmes, & lui dit : enfin, seigneur archevêque, rendons-nous de part & d'autre notre ancienne amitié, faisons-nous tout le bien que nous pourrons, & oublions entièrement le passé ; mais je vous prie, faites-moi honneur devant ceux qui nous regardent de loin. Et comme il voyoit entre les spectateurs quelques-uns de ceux qui fomentoient la division, il s'approcha d'eux & dit, pour leur fermer la bouche : comme je trouve l'archevêque parfaitement bien disposé, si de mon côté je n'en use pas bien avec lui, je serai le plus méchant de tous les hommes, & je montrerai la vérité de tout le mal qu'on dit de moi. Mais je ne vois point de parti plus honnête ni plus utile, que de m'étudier à le surpasser en amitié & en bons offices. Tous les assistans donnèrent de grands applaudissemens à ce discours du roi.

Alors il envoya à l'archevêque des évêques de sa suite, lui dire de proposer publiquement sa demande ; & quelques-uns lui conseilloient de remettre tout à la discrétion du roi : mais Thomas ne jugea pas à propos de compromettre la cause de l'église. Ayant donc tenu conseil avec l'archevêque de Sens & les compagnons de son exil, il résolut de ne point remettre à la discrétion du roi la question des coutumes, les dommages que son église avoit soufferts, ni la plainte touchant le sacre du jeune prince. Ainsi se rapprochant du roi, il le pria humblement par la bouche de l'archevêque de Sens, de lui rendre ses bonnes grâces, de lui donner paix & sureté à lui & aux siens, de lui réstituer l'église de Cantorberi & les terres de sa dépendance, dont il avoit lu l'état dans un papier, & de réparer l'entreprise du sacre de son fils. A ces conditions Thomas promettoit l'amour,

l'honneur, & tout le service qu'un archevêque peut rendre à son roi selon Dieu. Le roi accepta la proposition, & reçut à ses bonnes grâces Thomas & ceux de sa suite qui étoient présens : mais la restitution des biens fut différée, parce que le pape ne l'avoit pas ordonnée expressément. Le roi s'entretint encore long-temps avec l'archevêque, suivant leur ancienne familiarité, ensorte que leur conférence dura presque jusqu'au soir. Le roi vouloit l'emmener avec lui, disant qu'il lui étoit avantageux que leur paix fût connue de tout le monde; mais le prélat répondit qu'il passeroit pour un ingrat, s'il ne prenoit congé du roi de France & de ses autres bienfaiteurs: & le roi d'Angleterre en convint. AN. 1170.

Comme Thomas étoit prêt à se retirer, Arnoul évêque de Lisieux le pressa vivement, en présence du roi, des évêques & des seigneurs, d'absoudre les excommuniés, disant : comme le roi a reçu en grâce tous ceux qui vous ont suivi, vous devez aussi recevoir en grâce tous ceux qui ont été attachés au roi. Thomas lui répondit : il faut nécessairement faire distinction. Entre ceux pour qui vous parlez, les uns sont plus coupables que les autres; les uns sont excommuniés directement, les autres par communication : les uns par nous ou par leurs évêques, les autres par le pape, & ceux-là ne peuvent être absous que par son autorité. Quant à nous, comme nous avons de la charité pour eux tous, quand nous aurons ouï le conseil du roi, nous espérons travailler de telle sorte à leur réconciliation, que si quelqu'un n'y est pas compris il ne devra l'imputer qu'à soi-même. Geofroi Ridel, archidiacre de Cantorberi, un des excommuniés, répondit à ce discours avec hauteur; & le roi, craignant que l'on ne s'échauffât de part & d'autre, tira à part l'archevêque, & le pria de ne pas s'arrêter aux discours de tels gens. Ainsi on se sépara doucement, après que Thomas eut donné sa bénédiction au roi. *V. ep. 45. p. 805.*

XXIV. Thomas donne part au pape de sa paix.

Ce récit est tiré de la lettre que Thomas écrivit au pape pour lui donner part de sa réconciliation avec le roi; où il ajoute : j'ai appris depuis, que l'archevêque de Rouen & l'évêque de Nevers ont chargé l'évêque de Sèez, qui passe en Angleterre, d'absoudre ceux que j'ai excommuniés: mais je ne sais s'ils lui ont prescrit la formule que vous leur avez donnée, ou s'il la suivra. S'ils sont absous autrement, il *p. 806.*

AN. 1170. p. 805. sera néceſſaire que vous y mettiez remède, car rien n'affoiblit tant l'église que l'impunité de tels attentats par la tolérance du ſaint ſiége. Il avoit dit auparavant : j'attendrai en France juſqu'au retour de ceux que j'ai envoyés pour recevoir la reſtitution de nos domaines : n'étant pas d'avis de retourner auprès du roi tant qu'il aura un pied de terre à l'égliſe. Car c'eſt par cette reſtitution que je verrai s'il agit ſincérement avec moi. Je ne crains pas toutefois qu'il manque à tenir ſa parole, s'il n'en eſt empêché par les conſeils de ceux à qui leur conſcience ne permet pas de ſe tenir en repos. Il paroît en effet que le roi étoit bien intentionné pour l'exécution de cette paix, par l'ordre qu'il envoya au jeune roi ſon fils.

V. ep. 43.

V. ep. 48. 49. 50. 51. ep. 47. En écrivant au pape, Thomas écrivit auſſi à quatre cardinaux de ſes amis, pour leur faire part de cette heureuſe nouvelle : mais ſur-tout au ſous-diacre Gratien, qui s'étoit ſi bien conduit dans ſa nonciature, & à qui il dit en confidence ces paroles remarquables : parce que l'égliſe romaine a mis ſa ſureté dans la crainte, elle a égard aux perſonnes, & ne s'oppoſe point aux injuſtices : c'eſt pour ce ſujet que les fléaux de Dieu les plus rudes & les plus inſupportables viennent ſur elle : enſorte qu'elle eſt errante, qu'elle fuit devant ſes perſécuteurs, & ſubſiſte à peine dans les maux qui l'accablent. Et enſuite : ayez ſoin que les lettres les plus preſſantes & les plus efficaces, que le pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cauſe de l'égliſe, ſoient inſérées dans le regiſtre, afin de ſervir d'exemple à la poſtérité.

V. Baron. an. 1170.

XXV. Frideric feint de vouloir finir le ſchiſme.

Act. Alex. ap. Bar.

Avant que le pape eût reçu la nouvelle de la paix entre le roi & l'archevêque de Cantorberi, il étoit parti de Benevent pour ſe rapprocher de Rome, & s'étoit avancé juſqu'à Veroli en Campanie, où il étoit dès le dixième de Septembre. Or voici ce qui l'engagea à ce voyage. L'empereur Frideric voyant ſon parti diminuer de jour en jour, principalement depuis la mort du ſecond antipape Gui de Crême, feignit de vouloir travailler à la réunion de l'égliſe; & envoya pour cet effet au pape Alexandre l'évêque de Bamberg, qui avoit toujours été catholique : mais avec ordre de ne communiquer qu'au pape ſeul les propoſitions dont il étoit porteur. L'évêque l'ayant mandé au pape, le pape ſoupçonna que c'étoit un artifice pour le ſéparer d'avec les Lombards : c'eſt pourquoi par le conſeil des cardi-

naux, il leur manda de lui envoyer de chaque ville un député pour entendre les propoſitions de l'évêque de Bamberg; ce qui fut exécuté. Mais ce prélat s'étant avancé juſqu'en Campanie, pria le pape de vouloir bien y revenir, parce qu'il lui étoit défendu d'entrer ſur les terres du roi de Sicile. Le pape y condeſcendit, partit de Benevent avec les cardinaux & les députés des Lombards, & vint à Véroli attendre l'évêque de Bamberg. AN. 1170.

Le lendemain, ce prélat ſe préſenta devant le pape, en plein conſiſtoire; & après s'être proſterné, lui dit: l'empereur Frideric mon maître m'a commandé étroitement de ne dire ma charge qu'à vous ſeul. Le pape lui répondit: cela eſt inutile, puiſque je ne vous ferai point de réponſe ſans la participation de mes frères les cardinaux & de ſes députés. Mais l'évêque inſiſta tant, que le pape convint de l'entendre en particulier, à condition de communiquer à qui il voudroit ce qu'il auroit entendu. L'évêque déclara au pape que l'empereur ne vouloit plus agir contre ſa perſonne: au contraire, qu'il maintiendroit toutes ſes ordonnances; mais quant à lui obéir & le reconnoître pour pape, le prélat n'en parloit qu'ambigument, & le pape ne put jamais l'obliger à s'expliquer nettement ſur ce point. Le pape étant donc revenu à la chambre où étoient les cardinaux & les Lombards, leur rapporta le diſcours de l'évêque, & de leur avis lui répondit: nous nous étonnons qu'étant auſſi prudent que vous êtes, vous vous ſoyez chargé d'une telle commiſſion. L'empereur veut maintenir nos ordonnances ſans nous reconnoître pour pape: c'eſt honorer Dieu en partie, & en partie le renoncer. Toute l'égliſe a jugé notre cauſe juſte, les autres rois & les autres princes chrétiens l'ont embraſſée: pourquoi votre maître diffère-t-il davantage de s'y réunir? Nous ſommes prêts, s'il ne tient à lui, de l'honorer plus que tous les princes du monde & de lui conſerver ſes droits, pourvu qu'il aime l'égliſe romaine ſa mère. Le pape renvoya ainſi l'évêque de Bamberg, que les Lombards conduiſirent pour retourner vers l'empereur.

De Véroli le pape paſſa à Férentino qui n'en eſt qu'à ſept milles; de-là à Anagni, où il étoit le huitième d'Octobre; puis à Ségni, & enfin à Tuſculum, où il étoit encore le vingt-quatrième de Novembre. C'eſt ce qui paroît par

An. 1170. les dates des lettres qu'il écrivit de ces lieux-là sur l'affaire de Cantorbéri.

XXVI. Lettres du pape pour l'Angleterre.

Premièrement, ayant appris le couronnement du jeune roi Henri, il écrivit à l'archevêque Thomas, pour lui déclarer que cette entreprise de l'archevêque d'Yorck, faite contre sa défense, ne porteroit aucun préjudice au droit de l'église de Cantorbéri : ensuite il écrivit à Roger archevêque d'Yorck, (V. ep. 34. V. ep. 67.) & à Hugues évêque de Durham ; & après s'être plaint de la persécution que le roi d'Angleterre fait souffrir à l'église, il se plaint en particulier de ce que Roger a sacré le jeune prince dans une autre province, au mépris de l'archevêque absent ; & de ce qu'en cette cérémonie, loin de faire promettre au nouveau roi de conserver la liberté de l'église, on lui a fait confirmer par serment les prétendues coutumes du royaume. (V. ep. 56.) Il reproche aux prélats leur foiblesse de l'avoir souffert, & pour punition les suspend de toute fonction épiscopale. (ep. 65.) Quant aux évêques de Londres & de Sarisbéri, il déclara qu'ils étoient retombés dans l'excommunication : permettant toutefois à l'archevêque Thomas de les en absoudre.

(ep. 59.) Mais quand le pape eut appris la réconciliation du roi & de l'archevêque, il écrivit à ce prince pour lui en témoigner sa joie, & l'exhorter à rendre les biens à l'église de Cantorbéri, (V. 55, 56. 57. 60. 61.) à réparer les torts qu'il lui avoit faits, & faire donner satisfaction à l'archevêque par le roi son fils. Les cardinaux auxquels Thomas avoit donné part de cette paix, lui en firent aussi leurs complimens ; témoignant toutefois qu'ils se défioient de l'exécution, & l'exhortant à la faciliter par sa douceur. (V. ep. 29.) Le pape lui manda de plus, que si le roi n'exécutoit pas la paix, il lui donnoit pouvoir d'exercer les censures ecclésiastiques sur les personnes & les lieux de sa légation, excepté le roi, la reine son épouse & ses enfans ; (ep. 31.) & il manda aux archevêques de Sens & de Rouen, d'avertir le roi dans vingt jours d'exécuter la paix, & s'il ne le faisoit dans un mois après la monition, de mettre en interdit toutes ses terres de deçà la mer. Ces deux lettres sont du mois d'Octobre.

XXVII. Thomas prépare son retour.

Thomas vit encore deux fois le roi d'Angleterre : premièrement à Tours, où le roi étoit venu conférer avec Thibaut, comte de Blois. (V. III. c. 2.) Le roi vint au-devant de l'archevêque, mais il ne parut pas le regarder de bon œil ; & le lendemain il fit dire dans sa chapelle une messe des morts :

ce que l'on crut qu'il avoit fait, de peur que l'archevêque ne lui offrît le baiser de paix. Ils allèrent ensuite à la conférence avec le comte Thibaut ; & le roi, pressé par ce comte & par le prélat, promit positivement la restitution des terres de l'église : mais il vouloit que l'archevêque retournât auparavant en Angleterre, pour voir comment il s'y conduiroit. Quelques jours après. Thomas vint encore trouver le roi à Chaumont entre Blois & Amboise, non pour lui rien demander, mais pour essayer de regagner ses bonnes grâces. En effet le roi lui fit moins d'honneur, & lui témoigna plus d'amitié ; & ils convinrent qu'il iroit incessamment prendre congé du roi de France, pour passer au plutôt en Angleterre. Il partit dès le lendemain pour retourner à Sens faire ses adieux, & se préparer à son voyage.

An. 1170.

V. ep. 63.

Cependant il reçut une lettre des agens qu'il avoit envoyés en Angleterre, & qui lui rendoient aussi compte de leur commission : nous nous présentâmes au jeune roi dans sa chambre à Ouestminster, le lundi d'après la saint Michel ; c'étoit le cinquième d'Octobre cette année 1170. Avec lui étoient assis le comte Renaud, l'archidiacre de Cantorbéri, celui de Poitiers, Guillaume de saint Jean, & plusieurs autres. Quelques-uns, du nombre desquels étoit le comte Renaud, ayant ouï la nouvelle de la paix, en rendirent dévotement grâces à Dieu. Après que les lettres du roi eurent été lues, le roi son fils dit qu'il en prendroit conseil, & on nous fit retirer. Ensuite on nous rappela, & votre archidiacre nous dit de la part du jeune roi : Raoul de Broc & ses serviteurs se sont mis en possession, par ordre du roi mon père des terres de l'archevêché, & des revenus des clercs de l'archevêque, nous ne pouvons savoir l'état des lieux que par le rapport de ces officiers ; c'est pourquoi nous vous marquons le jeudi, lendemain de saint Callixte, pour l'exécution plus entière de ce mandemant. Ce jeudi étoit le quinzième d'Octobre. La lettre ajoute ensuite : le roi a mandé à l'archevêque d'Yorck, aux évêques de Londres & de Sarisbéri, & à quatre ou six personnes de toutes les églises vacantes : d'élire des évêques suivant le conseil de ces trois prélats, & de les envoyer au pape pour les sacrer au préjudice de votre église. Les agens conclurent, en priant instamment Thomas de ne point revenir en Angleterre, que sa paix avec le roi ne soit mieux

V. ep. 53.

affermie. Thomas envoya au pape cette lettre de ses agens, lui demandant de nouveaux pouvoirs pour presser le roi d'Angleterre.

AN. 1170.

V. ep. 54. Il écrivit aussi à ce prince, se plaignant que les effets ne répondoient pas à ses promesses, ni à l'ordre qu'il avoit envoyé au roi son fils. La restitution, dit-il, a été différée au dixième jour, sous prétexte de Raoul, qui cependant ravage les biens de l'église, & serre publiquement nos provisions de bouche dans le château de Saltoude. Il s'est vanté devant plusieurs personnes, que je ne jouirai pas long-temps de votre paix, & que je ne mangerai pas un pain entier en Angleterre avant qu'il m'ôte la vie: mais je lui présenterai ma tête à lui & à ses complices, plutôt que de laisser périr l'église de Cantotberi. J'avois résolu, seigneur, de retourner vers vous; mais la nécessité de cette pauvre église me presse de m'y rendre, peut-être pour y périr, si vous ne me donnez promptement une autre consolation. Mais soit que je vive ou que je meure, je suis toujours à vous & je prie Dieu qu'il répande ses bénédictions sur vous & sur vos enfans. C'est la dernière lettre que nous ayons de ce saint prélat au roi son maître.

V. ep. 64. 73. Il envoya devant Jean de Sarisbéri, qui arriva le quinzième de Novembre. Il trouva que trois jours auparavant on avoit saisi les biens de l'archevêque, en ayant ôté la régie à ses agens; & que l'on avoit publié dans les ports une défense de passer aucun des siens pour sortir d'Angleterre. D'ailleurs les officiers du roi avoient donné ordre, que l'archevêque & les siens ne trouvassent à leur retour que les maisons vides & en décadence, & les granges ruinées; & avoient pris au nom du roi tous les revenus jusqu'à la saint Martin, quoique la paix eût été faite à la Magdeleine. Cependant, l'archevêque d'Yorck, l'évêque de Londres, & les autres ennemis de Thomas, avoient envoyé au roi, pour le prier de ne le pas laisser revenir en Angleterre, qu'il n'eût renoncé à la légation, qu'il n'eût rendu au roi toutes les lettres qu'il avoit obtenues du pape, & promis d'observer inviolablement les droits du royaume, voulant ainsi l'engager à l'observation des coutumes contestées. Ils disoient que sans ces précautions, son retour seroit préjudiciable au roi. Ils avoient aussi fait appeler de chacune des églises vacantes six personnes, ayant pouvoir d'élire un

évêque au nom de la communauté ; afin de faire les élections au gré du roi, & que si Thomas s'y opposoit, il encourût sa disgrace. An. 1170.

Thomas étoit venu à Rouen par ordre du roi, espérant, comme on lui avoit promis, y acquitter ses dettes, & être renvoyé en Angleterre avec honneur. Mais Jean d'Oxford lui apporta une lettre du roi, par laquelle il le prioit de retourner inceſſamment en Angleterre, & lui donnoit le même Jean pour l'accompagner. Thomas obéit, & apprit en chemin les mauvais desseins de ses ennemis, qui étoient déjà venus à la mer, & attendoient le vent favorable, comme il l'attendoit de son côté. Ces ennemis étoient l'archevêque d'Yorck, & les évêques de Londres & de Sarisbéri; & pour leur prêter main-forte, Gervais vicomte de Cant, Raoul de Broc, & Renauld de Varennes, qui menaçoient hautement de lui couper la tête s'il osoit passer. Quelques amis conseilloient à Thomas de ne point s'exposer à ce passage, que la paix ne fût mieux affermie ; mais il répondit : je vois l'Angleterre & j'y entrerai, Dieu aidant, quoique je sache certainement que j'y vais souffrir le martyre. La veille de son embarquement, il envoya les lettres du pape portant suspense contre l'archevêque d'Yorck & l'évêque de Durham ; & d'autres lettres qui remettoient dans l'excommunication l'évêque de Londres & celui de Sarisbéri, & portoient suspense contre tous les évêques qui avoient assisté au sacre du jeune roi. Ces lettres furent rendues aux prélats dans le port de Douvres, où ils croyoient que Thomas dût aborder. V. III. c. 3.

XXVIII. Thomas arrive en Angleterre. V. III. c. 4. Ger. Doreb.

Le vent étant devenu favorable, il s'embarqua à Guissand, la nuit du second jour de l'Avent, c'est-à-dire du lundi, jour de saint André, dernier de Novembre 1170, la septième année de son exil ; & il arriva heureusement au port de Sanduic, pour éviter ceux qui l'attendoient à Douvres. Le vaisseau qui le portoit étoit remarquable par la croix archiépiscopale qui y étoit dressée ; & quand on l'aperçut, une multitude de pauvres, qui étoient venus au-devant du saint prélat, se mit à crier : béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le père des orphelins, & le juge des veuves. Ils pleuroient, les uns de compassion, les autres de joie : les uns se prosternoient à terre ; les autres ayant leurs habits retroussés s'avançoient pour le prendre au

sortir du vaisseau, & recevoir les premiers sa bénédiction.

An. 1170. Mais les gentilshommes qui avoient cru qu'il aborderoit à Douvres, apprenant son arrivée, accoururent promptement à Sanduic.

Ils s'approchèrent armés du bâtiment où étoit l'archevêque, comme pour lui faire violence. Ce que voyant Jean d'Oxford, il craignit que la honte n'en retombât sur le roi, & qu'on ne l'accusât de trahison : c'est pourquoi il s'avança, & leur défendit de la part du roi de faire aucune insulte à l'archevêque ou aux siens, & leur persuada de poser les armes. Ils demandèrent toutefois que les étrangers qui étoient venus avec l'archevêque, fissent serment de fidélité au roi & au royaume. Il ne paroissoit d'autre étranger que Simon, archidiacre de Sens, qui auroit facilement consenti à prêter le serment : mais Thomas ne le permit pas, craignant les conséquences de ce serment pour le clergé d'Angleterre ; & dit qu'il étoit contre les bonnes mœurs & le droit des gens, d'exiger des étrangers de tels sermens. Or il voyoit bien que les officiers du roi étoient en trop petit nombre pour faire violence, parce que le peuple, qui étoit ravi de son retour,
V. III. c. 4. avoit pris les armes, & auroit été le plus fort.

Ces officiers ayant à peine salué l'archevêque, lui demandèrent en colère, pourquoi à son entrée dans le pays, qui devoit être pacifique, il avoit excommunié & suspendu les évêques du roi : ajoutant que quand le roi l'apprendroit, il en seroit fort irrité. Le prélat répondit doucement qu'il ne l'avoit fait que par la permission du roi, pour ne pas laisser impunie l'injure faite à lui & à son église au sacre du jeune roi, & empêcher que cette entreprise ne fût tirée à conséquence. Le nom du roi retint les officiers ; ils commencèrent à parler plus modestement, demandant toutefois avec instance l'absolution des évêques. L'archevêque remit à en délibérer à Cantorberi, où il seroit le lendemain, & les officiers se retirèrent.

Le lendemain mardi, premier jour de Décembre, Thomas partit de Sanduic pour aller à Cantorberi qui n'en est qu'environ à six milles. A peine put-il faire le jour même ce peu de chemin, tant le peuple & principalement les pauvres s'empressoient autour de lui : les curés venoient au-devant en procession avec les paroisses entières. Etant arri-

vé à Cantorberi, il y fut reçu par les moines avec l'honneur convenable, au son des cloches & des orgues, & avec les chants de joie; & il leur donna à tous le baiser de paix, ayant pris la précaution de faire auparavant absoudre ceux qui avoient communiqué avec le excommuniés. An. 1170.

XXIX. Thomas refuse d'absoudre les excommuniés. V. c. 6. ep. 64. 71.

Les officiers du roi vinrent le jour suivant savoir sa réponse, & avec eux les clercs des trois prélats excommuniés, demandant l'absolution de leurs maîtres. Thomas répondit qu'il n'avoit pas le pouvoir de lever les censures imposées par le pape; & toutefois, comme ils le pressoient & le menaçoient de l'indignation du roi, il répondit que, si les évêques de Londres & de Sarisbéri juroient, selon la forme de l'église, d'obéir au mandement du pape, il feroit pour la paix de l'église, par le respect du roi, & par le conseil des autres évêques, tout ce qui dépendroit de lui, & traiteroit les trois prélats avec toute sorte de douceur & de charité, se confiant en la clémence du pape. Les deux évêques étoient prêts à accepter la condition & à venir se faire absoudre; mais l'archevêque d'Yorck les en détourna, & leur dit: j'ai encore huit mille livres d'argent comptant que j'emploierai, s'il est besoin, pour réprimer l'arrogance & l'opiniâtreté de Thomas. Ne vous laissez pas séduire: allons plutôt trouver le roi, qui nous a si fidellement protégés jusqu'ici. Si vous le quittez pour vous attacher à son adversaire, car il n'y aura jamais entr'eux de réconciliation parfaite, il vous regardera comme des transfuges, & vous chassera de vos terres. Que deviendrez-vous alors? En quel pays irez-vous mendier votre pain? Au contraire, si vous demeurez avec le roi, que peut faire contre vous Thomas plus que ce qu'il a fait? V. c. 7.

Les deux évêques furent touchés de cette remontrance, & ils partirent tous trois aussitôt pour aller trouver le roi en Normandie: en même temps ils envoyèrent au roi son fils, qui étoit à Londres, Geofroi Ridel & quelques autres, pour lui persuader que Thomas vouloit le déposer. Mais rien n'étoit plus éloigné de sa pensée, comme il l'assure lui-même dans la lettre qu'il écrivit au pape, contenant la relation de son retour en Angleterre, & qui est sa dernière au pape Alexandre. ep. 71.

AN. 1170. V. III. c. 9.

Peu de jours après son arrivée à Cantorberi, il envoya à Londres Richard, prieur de S. Martin de Douvres, qui fut depuis son successeur, donner part au jeune roi de son arrivée, & lui faire ses excuses touchant la suspense des prélats. Ce député fut mal reçu par le jeune prince, dont les ministres ne regardoient que la volonté du roi son père. Thomas ne laissa pas de se mettre en chemin peu de jours après; voulant voir le jeune roi qui avoit été son disciple, & ensuite visiter sa province abandonnée depuis si long-temps. Comme il approchoit de Londres, tous les bourgeois vinrent au-devant de lui, & le reçurent avec grande joie : mais il vint deux chevaliers de la part du roi lui défendre de passer outre, & lui ordonner de retourner à son église. Ses ennemis en devinrent plus fiers, & Robert de Broc, frère de Raoul, pour insulter au prélat, coupa la queue d'un cheval qui portoit quelques ustensiles de sa cuisine. Le jour de Noël l'archevêque monta en chaire & fit un sermon, à la fin duquel il prédit sa mort prochaine, fondant en larmes, & attirant celles de tout l'auditoire. Mais il prit un ton d'indignation, & parla avec véhémence contre les ennemis de l'église, & en particulier contre plusieurs courtisans du roi père. Il les excommunia, & nommément les deux frères Raoul & Robert de Broc. Après la messe, il tint table comme il avoit accoutumé les grandes fêtes avec gaieté; & quoique le jour de Noël fut cette année-là le vendredi, il mangea de la viande comme les autres. On voit ici l'antiquité de cette dispense de l'abstinence au jour de Noël.

c. 10.

XXX. Conjuration contre la vie de Thomas. V. c. 8.

Cependant, l'archevêque d'Yorck & les deux évêques étant arrivés en Normandie peu de jours avant la fête, se jetèrent aux pieds du roi, implorant sa justice, & se plaignant amèrement que Thomas abusoit de la paix qu'il lui avoit accordée; & que dès qu'il étoit arrivé, il avoit troublé le royaume par les censures qu'il avoit publiées contre eux. Le roi dit : si tous ceux qui ont consenti au sacre de mon fils sont excommuniés, par les yeux de Dieu, je le suis aussi; & il entra dans une furieuse colère. Or il étoit sujet à s'y laisser emporter. Un jour, irrité contre un seigneur qui lui sembloit prendre l'intérêt du roi d'Ecosse, il l'appela traître, & lui dit plusieurs autres injures : puis il jeta son bonnet, ôta son ceinturon, jeta loin de lui son manteau & ses habits, découvrit son lit, & s'étant assis dessus, se mit à en mâcher

mâcher la paille. Une autre fois il voulut arracher les yeux à un garçon qui lui avoit apporté une lettre désagréable, & lui mit le visage en sang. Pierre de Blois, d'ailleurs son admirateur, dit que dans sa colère il étoit plus furieux qu'un lion. Etant donc excité par les trois prélats, il commença à maudire tous ceux qu'il avoit nourris & comblés de bienfaits, dont aucun ne le vengeoit d'un prêtre qui troubloit son royaume, & le vouloit dépouiller lui-même de sa dignité : ajoutant plusieurs reproches contre Thomas. Alors quatre chevaliers de sa chambre, croyant ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de tuer l'archevêque, en formèrent ensemble la résolution : ces quatre étoient Renaud fils de l'Ours, Hugues de Moreville, Guillaume de Traci, & Richard le Breton. Ils firent leur conjuration la nuit de Noël, s'engageant par serment à ce meurtre, & le jour même de la fête ils se retirèrent secrétement de la cour. Ils firent telle diligence & eurent le temps si favorable, qu'ils arrivèrent en Angleterre le lundi jour des Innocens ; & logèrent au château de Saltoude, qui étoit à la garde de Raoul de Broc, à six milles de Cantorberi. Ils passèrent la nuit à concerter l'exécution de leur entreprise, & le lendemain mardi vingt-neuvième de Décembre, ayant assemblé une troupe de gens du pays, ils vinrent à Cantorberi, entrèrent au monastère de S. Augustin, & conférèrent avec Clairembaud qui en étoit élu abbé, ennemi déclaré de l'archevêque.

An. 1170. 1. ep. 45. Petr. ep. 66. 75. V. III. c. 11.

Gervas. an. 1170. Vita c. 12.

XXXI. Arrivée des meurtriers. c. 13.

Ils allèrent ensuite à l'archevêché, où ils trouvèrent le prélat qui avoit déjà dîné, & s'entretenoit de quelques affaires avec ses moines & ses clercs. Les quatre chevaliers entrèrent dans sa chambre, & sans le saluer s'assirent à terre à ses pieds. Après un peu de silence, Renaud dit au nom de tous : nous venons de la part du roi vous apporter ses ordres. Voulez-vous les entendre en secret ou en public? Comme il vous plaira, dit l'archevêque; & Renaud reprit : nous les dirons donc en secret. L'archevêque fit retirer ceux qui étoient avec lui : mais l'huissier laissa la porte ouverte, afin que ceux qui étoient dehors puissent voir ce qui se passoit. Après que les chevaliers eurent dit ce qu'ils voulurent, le prélat dit qu'il vouloit que plusieurs personnes l'entendissent; & fit rappeller les moines & les clercs, mais non les laïques. Alors Renaud dit : nous vous ordonnons de la part du roi d'aller trouver le roi son fils, & lui rendre ce que vous lui c. 14.

AN. 1170. devez. Je crois l'avoir fait, dit l'archevêque. Non, dit Renaud, puisque vous avez suspendu ses évêques : ce qui fait croire que vous lui voudriez ôter la couronne de dessus la tête. L'archevêque dit : au contraire, je voudrois lui pouvoir encore donner d'autres couronnes ; & quant aux évêques, ce n'est pas moi qui les ai suspendus, c'est le pape. C'est bien vous, dit Renaud, puisque c'est à votre poursuite. Thomas reprit : j'avoue que je ne suis pas fâché si le pape venge les injures faites à mon église. Ensuite il se plaignit des torts & des insultes qu'il avoit reçues depuis la conclusion de la paix ; & dit à Renaud : vous étiez présent, vous & plus de deux cents chevaliers, quand le roi m'accorda de contraindre par les censures ceux qui avoient troublé l'église, à lui faire satisfaction ; & je ne me puis dispenser de remplir mon devoir de pasteur. A ces mots les chevaliers se levèrent en criant : voilà des menaces ; & dirent aux moines : nous vous commandons de la part du roi de le garder ; s'il s'échappe, on s'en prendra à vous. Ils sortirent aussitôt, & Thomas les suivit jusqu'à la porte de son antichambre en disant : sachez que je ne suis pas venu pour m'enfuir, & que je fais peu de cas de vos menaces. Ils répondirent : il y aura autre chose que des menaces.

XXXII. Martyre de S. Thomas de Cantorberi.

Etant sortis du palais ils ôtèrent leurs chapes & leurs robes, & on vit les cottes de mailles dont ils étoient revêtus. Ceux de leur suite s'armèrent aussi ; & outre leurs épées ils portoient des arcs, des flèches, des haches, & d'autres instrumens pour rompre les portes. Thomas demeuroit tranquille dans sa chambre ; & loin de s'enfuir, à peine se laissa-t-il persuader d'aller à l'église entendre vêpres ; mais il ne venoit que d'y entrer quand les quatre chevaliers y entrèrent aussi par le cloître l'épée à la main. Le premier s'écria : Où est ce traître ? Et comme personne ne répondoit, il ajouta : Où est l'archevêque ? Thomas descendant des degrés qu'il avoit montés, répondit : me voici. Et il ajouta : Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, & tu viens armé me chercher dans l'église. Renaud, prenant le pallium de l'archevêque, dit : tu le vas voir. Sors ; tu mourras tout à l'heure. Thomas retira le pallium de ses mains, & dit : je ne sortirai point ; mais si vous me cherchez, je vous défends de la part de Dieu, & sous peine d'anathème, de faire aucun mal aux miens.

c. 15. c. 16. 17.

Renaud recula un peu, & voyant que ses compagnons étoient venus, il voulut donner un grand coup d'épée sur la tête de l'archevêque; mais un clerc, nommé Edouard Grim, étendit le bras pour recevoir le coup, dont il eut le bras presque emporté. Le reste du coup porta sur le prélat, abattit son bonnet, & le blessa à la tête. Alors Renaud s'écria : frappez, frappez. Thomas baissa la tête pour prier, & dit : je me recommande, & la cause de l'église, à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints patrons de cette église, & au martyr saint Denis; & ce furent ses dernières paroles. Alors il se mit à genoux devant l'autel, les mains jointes, & levant les yeux au ciel il attendit le second coup, qui entra plus avant jusqu'au cerveau, & fit tomber le prélat prosterné comme en prière. Le troisième acheva de lui couper le test, qui tomba en devant sur son visage : enfin un nommé Hugues Mauclerc enfonça la pointe de son épée dans la tête ouverte, & répandit la cervelle sur le pavé ; puis il s'écria : il est mort, sortons d'ici. Ainsi mourut Thomas, archevêque de Cantorberi, dans la cinquante-troisième année de son âge, le mardi vingt-neuvième Décembre 1170, sur les cinq heures du soir. Il reçut tous ces coups sans parler & sans faire aucun mouvement des pieds ni des mains.

AN. 1170. c. 18. c. 22.

Pendant qu'on le massacroit dans l'église, d'autres pilloient son palais. Ils rompirent les portes & les serrures, enlevèrent ses chevaux, battirent ses domestiques, ouvrirent ses coffres, partagèrent entr'eux l'argent, les habits & les autres meubles. Ils emportèrent même les titres de l'église de Cantorberi, & les donnèrent à Renoul de Broc, pour les porter au roi en Normandie, afin qu'il pût supprimer ceux qu'ils trouveroient contraires à ses prétentions. c. 19.

A la nouvelle de ce meurtre toute la ville de Cantorberi fut consternée ; mais les riches, saisis de crainte, demeurèrent dans leurs maisons : il n'y eut que les pauvres qui accoururent aussitôt à l'église pleurer leur père. Ils lui baisoient les mains & les pieds; ils ramassoient son sang dont ils se frottoient les yeux, & y trempoient des morceaux de leurs habits. Ce qui en demeura sur le pavé fut recueilli soigneusement, & mis dans un vase très-net pour le garder dans l'église. Les moines mirent le corps sur un brancard devant l'autel, & passèrent la nuit auprès en larmes & en prières. Mais le lendemain matin on leur vint dire, qu'il y avoit c. 22. c. 22.

AN. 1170.

hors de la ville une grande troupe de gens armés qui vouloient enlever le corps du saint prélat, pour le traîner par les rues à la queue des chevaux, le pendre au gibet, ou le mettre en pièces, & le jetter en quelque bourbier. Les moines, allarmés de ce bruit, résolurent de l'enterrer promptement. Ils fermèrent les portes de l'église, & portèrent le corps dans la chapelle souterraine, où l'ayant dépouillé, ils trouvèrent que sous son habit monastique il portoit un rude cilice, & ce qui étoit sans exemple, des fémoraux de même étoffe. Ce spectacle attira de nouveau des torrens de larmes; car on avoit ignoré jusques-là qu'il pratiquât cette austérité. On le revêtit par dessus de ses habits pontificaux; on le mit dans un tombeau de marbre tout neuf qui se trouva dans cette chapelle, & on en ferma les portes soigneusement. L'église demeura interdite pendant plus d'une année: on couvrit les croix, & on dépouilla les autels comme au vendredi saint; & les moines récitèrent l'office dans leur chapitre sans chanter.

XXXIII. Affliction du roi d'Angleterre.

Gesta post mart. c. 1.

Le roi d'Angletterre ayant appris la mort de Thomas, envoya peu de jours après de ses clercs, qui étant arrivés à Cantorberi, assemblèrent les moines de la cathédrale & leur dirent : le malheur qui est arrivé chez vous, mes frères, a tellement affligé le roi, que pendant trois jours il s'est abstenu d'entrer dans l'église, & n'a pris autre nourriture que du lait d'amendes. Il n'a point reçu de consolation, & n'a point paru en public : sachant le tort que fait à sa réputation cette cruelle action des siens, & qu'on ne se persuadera pas aisément qu'il n'ait point désiré la mort d'un homme dont il s'est plaint si souvent, comme du seul qui s'opposoit à ses volontés. L'action est détestable & inouie; & la conduite que le roi a tenue jusqu'ici le justifie assez de n'en être pas complice : mais ce qui lui donne quelques remords, c'est qu'ayant appris l'excommunication de tous ceux qui avoient assisté au sacre de son fils, lorsqu'il croyoit tous les ressentimens étouffés par la paix, il ne put dissimuler sa douleur, ni s'empêcher de s'en plaindre à ses confidens. Ceux-ci compatissant à son ressentiment, & d'autant plus animés que le prélat lui avoit plus d'obligation: il s'en trouva quatre qui se retirèrent secrétement, & vinrent commettre ce crime, croyant plaire au roi. Or comme il les connoissoit pour les plus emportés & les plus méchans de son royaume,

il envoya en diligence après eux, pour prévenir ce malheur ; mais ils étoient déjà paſſés, & firent leur coup le jour que le roi croyoit les avoir auprès de lui. Voilà, mes frères, ce que nous avons charge de vous dire, afin que vous n'ayez aucun mauvais ſoupçon du roi ; & que vous demandiez à Dieu le pardon de la faute qu'il peut avoir faite, en donnant par ſes diſcours occaſion à ce crime. Donnez au corps une ſépulture honorable, le roi n'a plus de reſſentiment contre le mort. Ainſi parlèrent les envoyés du roi d'Angleterre. AN. 1171.

XXXIV. Députation au pape.

V. ep. 78. 80. 81.

Cependant deux docteurs, Alexandre le Gallois & Gontier Flamen, qui avoient été auprès de Thomas juſqu'à ſa mort, allèrent en porter la nouvelle au pape, chargés de plusieurs lettres de recommandation du roi de France, de Thibaut comte de Blois, & de Guillaume archevêque de Sens, qui tous demandoient juſtice au pape de ce meurtre, traitant le ſaint prélat de martyr, & témoignant qu'il ſe faiſoit déjà des miracles à ſon tombeau. Le roi d'Angleterre envoya au pape de ſon côté ; & Arnoul, évêque de Liſieux, un des plus éloquens prélats de ſon obéiſſance, écrivit en ſa faveur une lettre, où il repréſente la douleur du roi ſi violente, que l'on craignoit même pour ſa vie : & prie le pape de punir les coupables ſuivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince. La lettre étoit au nom de tous les évêques d'Angleterre. Epiſt. 79.

Jean de Cumin étoit déjà en cour de Rome, chargé de pourſuivre l'abſolution des évêques excommuniés ; & après avoir beaucoup ſollicité, & promis cinq cents marcs d'argent, il eut audience avec les clercs de l'archevêque d'Yorck, & le député de l'évêque de Durham ; & apparemment ils auroient obtenu l'abſolution, ſans la nouvelle de la mort de l'archevêque de Cantorberi. Car le pape en fut tellement troublé, que pendant près de huit jours les ſiens même ne purent lui parler ; il y eut une défenſe générale de donner aux Anglois aucun accès auprès de lui, & toutes leurs affaires demeurèrent en ſuſpens. C'eſt que le pape ſe reprochoit d'avoir mal ſoutenu la cauſe de l'égliſe, pour laquelle Thomas avoit tant ſouffert pendant ſix ans ; & d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ſes perſécuteurs. V. ep. 84.

Ceux que le roi d'Angleterre envoya pour s'excuſer de

AN. 1171. sa mort, furent les évêques de Vorchestre & d'Evreux; l'abbé de Vallace, l'archidiacre de Sarisbéri, & cinquante autres entre lesquels étoient un Templier. Ils furent arrêtés à Sienne, où le comte Macaire ne leur permit pas de passer outre. Cependant ils craignoient fort de ne pas arriver auprès du pape assez tôt, pour empêcher qu'il ne prononçât excommunication contre le roi d'Angleterre, & interdît son royaume. Car c'est de quoi ce prince étoit le plus en peine, à cause des suites que ces censures avoient alors pour le temporel. Or c'étoit la coutume de l'église Romaine, de publier les excommunications le jeudi saint, qui n'étoit pas éloigné. Les envoyés du roi d'Angleterre résolurent donc, par délibération commune, que quatre d'entre eux prendroient les devans, pour prévenir ce jour fatal à quelque prix que ce fût.

V. ep. 83.

Ces quatre étoient l'abbé de Vallace, les archidiacres de Sarisbéri & de Lisieux, & un docteur nommé Henri. Ils partirent de Sienne secrétement à minuit, & ayant avec grand péril traversé des montagnes escarpées & des lieux impraticables, ils arrivèrent à Tusculum où étoit le pape, le samedi avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1171 étoit le vingtième de Mars. Le pape ne voulut point les voir, & la plupart des cardinaux daignèrent à peine leur parler; toutefois ils firent tant, par les amis du roi leur maître, que l'abbé de Vallace & l'archidiacre de Lisieux furent admis à l'audience du pape, comme les moins suspects. Mais sitôt qu'ils prononcèrent le nom du roi d'Angleterre, en saluant le pape de sa part, toute la cour romaine s'écria: arrêtez, arrêtez! comme si le pape n'eût pu entendre ce nom sans horreur. Le soir ils eurent une audience particulière du pape, où ils lui exposèrent leur charge, relevant les bienfaits dont le roi avoit comblé le défunt archevêque, & les injures qu'il prétendoit en avoir reçues. Ce qu'ils répétèrent encore devant tous les cardinaux, & en présence des deux députés Alexandre & Gontier, qui demandoient justice de la mort du saint prélat.

Les députés du roi voyant approcher le jeudi saint, & sachant certainement que l'on avoit très-long-temps délibéré touchant les censures que l'on devoit jeter sur lui & sur son royaume, s'adressèrent à quelques cardinaux qu'ils savoient être les plus affectionnés au roi leur maître, & les

conjurèrent de leur découvrir l'intention du pape. Ils ne leur rapportèrent rien que de sinistre; & les envoyés furent que ce jour-là le pape, de l'avis de tous les cardinaux, avoit résolu de prononcer l'interdit contre le roi nommément & contre tous ses états. En cette extrémité, ils essayèrent, par le moyen des cardinaux & des domestiques du pape, d'obtenir du moins un délai, jusqu'à l'arrivée des deux évêques de Vorchestre & d'Evreux; & n'y ayant pu réussir, ils consultèrent de prendre sur eux le péril; & par le moyen des mêmes cardinaux bien intentionnés pour eux, ils firent dire au pape: nous avons charge du roi de jurer en votre présence qu'il s'en tiendra à votre commandement, & qu'il le jurera en personne. Ce jour du jeudi saint, qui cette année 1171 étoit le vingt-cinquième de Mars, vers l'heure de none, les envoyés du roi & ceux des évêques furent appelés au consistoire général: les envoyés du roi firent le serment qu'ils avoient offert; les envoyés de l'archevêque d'Yorck & des évêques de Londres & de Sarisbéri jurèrent de même; que leurs maîtres exécuteroient l'ordre du pape: & le même jour le pape excommunia généralement les meurtriers de l'archevêque, tous ceux qui leur avoient donné conseil, aide, ou consentement, & tous ceux qui leur donneroient retraite dans leurs terres, ou quelque sorte de protection. AN. 117.

Après Pâque arrivèrent les évêques de Vorchestre & d'Evreux, qui après avoir été à la cour de Rome plus de quinze jours, furent appelés pour entendre la réponse du pape. Il confirma la sentence d'interdit que l'archevêque de Sens avoit prononcée sur les terres de l'obéissance du roi de deçà la mer, & la sentence de suspense & d'excommunication contre les évêques d'Angleterre; & ajouta qu'il enverroit des légats au roi pour connoître sa soumission. Ensuite, après bien des sollicitations, par l'intercession de quelques cardinaux, & à ce que l'on disoit, moyennant beaucoup d'argent, les envoyés obtinrent que le pape écriroit à l'archevêque de Bourges, que si dans un mois après le retour des envoyés du roi en Normandie, il n'avoit point de nouvelle que les légats ayent passé les Alpes, il absoudroit de l'excommunication les évêques de Londres & de Sarisbéri, après leur avoir fait prêter serment d'obéir aux ordres du pape: bien entendu qu'eux & les autres demeureroient suspens. C'est ainsi V. ep. 84.

AN. 1171. que les envoyés du roi d'Angleterre se retirèrent de la cour de Rome ; & ils eurent bien de la peine à obtenir que le pape lui écrivît.

XXXV. Foulques évêque d'Estonie. Petr. Cell. VI. ep. 15. Sup. l. LXIX. n. 50.

Vers le même temps Foulques, évêque d'Estonie, alla trouver le pape Alexandre, afin d'obtenir des lettres qui l'autorisassent dans son ministère. Foulques avoit été moine à Moustier-la-Celle, au diocèse de Troyes, sous la conduite du fameux abbé Pierre, qu'il suivit à S. Remi de Reims ; car Pierre y passa en 1162. Ensuite Esquil, archevêque de Lunden en Danemarck, & primat de Suède par le privilége d'Adrien IV, fit le moine Foulques évêque d'Estonie, province située au fond de la mer Baltique, & qu'un roi de Danemarck avoit autrefois cédée à la Suède. Foulques allant donc à Rome, l'abbé Pierre lui donna une lettre de recommandation pour le pape Alexandre, où il reconnoît ce prélat pour son élève, & marque les périls où il s'expose en ce voyage, tant à cause de la chaleur de l'été, que de la puissance de l'empereur schismatique.

V. ep. 19.

Epist. S. Thomæ. V. ep. 83. 85. To. X. conc. p. 1272. ep. 20. ep. 21.

Foulques obtint du pape plusieurs lettres toutes datées de Tusculum, depuis le septième de Septembre jusqu'au dix huitième : ce qui semble montrer qu'elles sont de l'année 1171. Car il paroît d'ailleurs que cette année le pape étoit à Tusculum à la fin de Mars & à la fin d'Octobre. Dans une de ces lettres, adressée à tous les fidelles de Danemarck, le pape leur recommande de soulager la pauvreté de l'évêque Foulques, afin qu'il puisse s'acquitter plus facilement de son ministère. Dans une autre il excite les rois & les seigneurs de Danemarck, de Norvege & Gothie, à réprimer par les armes la férocité du peuple d'Estonie & des autres païens de ces quartiers : leur accordant pour cet effet l'indulgence d'une année, semblable à celle des pélerins qui visitent le saint Sépulcre. Par une autre lettre, le pape prie l'archevêque de Drontein en Norvege, & l'ancien évêque de Staffenger, d'accorder à Foulques le moine Nicolas, originaire d'Estonie, pour travailler avec lui à la conversion de la province.

ep. 26.

ep. 19. & 22. Il y a deux grandes lettres adressées à l'archevêque d'Upsal, métropolitain de Suède, & à ses suffragans, pour réprimer plusieurs abus. Les laïques donnoient les églises à qui ils vouloient sans consulter les évêques, & les donnoient pour de l'argent ou par faveur. De-là il arrivoit que tous

tes ſortes de prêtres, de quelque part qu'ils vinſſent, étoient admis ſans examen à faire leurs fonctions, pour la ſeule autorité des laïques: & qu'on les laiſſoit quelquefois exercer par des moines fugitifs, chargés de crimes, ou qui n'étoient pas prêtres. Il en arrivoit encore, que ceux qui n'avoient point de bénéfice ou en vouloient un meilleur, dépoſſédoient aiſément les titulaires, en gagnant les puiſſances par argent. On obligeoit les clercs, même pour les différents qu'ils avoient entr'eux, à plaider devant les juges laïques en demandant & en défendant: on les jugeoit ſuivant les lois ſéculières, & on les ſoumettoit aux épreuves du fer chaud & du duel, ſans en excepter les évêques: enfin on les frappoit, & on les tuoit impunément. AN. 1171.

D'ailleurs, les femmes corrompues faiſoient périr les enfans qui étoient le fruit de leur débauche, d'autres commettoient des inceſtes ou des beſtialités. Il y avoit des prêtres qui employoient à la meſſe de la lie de vin, ou des miettes de pain trempées dans du vin. Quelques laïques quoique chrétiens, ſe marioient ſans meſſe & ſans bénédiction du prêtre; ce qui produiſoit ſouvent des divorces & des mariages illicites. Le pape exhorte les évêques de Suède à corriger tous ces abus, & remarque que l'ignorance en étoit la principale cauſe; car elle eſt ordinairement plus grande dans les pays les plus éloignés de la ſource de la religion & des études. C'eſt pourquoi il inſére dans ces deux lettres les autorités de l'écriture, des décrétales, & des Pères de l'égliſe, les plus préciſes ſur chaque matière. Il ordonne aux mères qui auront fait périr leurs enfans baptiſés, trois ans de pénitence, & cinq ans s'ils n'étoient pas baptiſés; & veut que l'on envoie à Rome ceux qui ſeront coupables de ce crime, ou des autres abominations qu'il a marquées, afin que la fatigue du voyage faſſe partie de la pénitence. C'eſt le commencement des réſerves au pape de certains cas plus atroces. *ep. 22.*

Par une autre lettre adreſſée à l'archevêque d'Upſal, à ſes ſuffragans, & au duc Gutherme, il dit avoir appris que quand les Finlandois ſe trouvent preſſés par les armées de leurs ennemis, ils promettent d'embraſſer la foi chrétienne, & demandent avec empreſſement des miſſionnaires pour les inſtruire: mais ſitôt que l'armée s'eſt retirée, ils renoncent à la foi, & maltraitent les miſſionnaires. C'eſt pourquoi le *ep. 25.*

AN. 1171. pape exhorte ce duc & ces évêques à ne plus expofer le chriftianifme à une telle dérifion : à fe faire délivrer les places des Finlandois, ou prendre fi bien d'ailleurs leurs furetés que ces peuples ne puiffent plus les tromper, & foient contraints de garder la foi chrétienne quand ils l'auront une fois embraffée.

Au retour de la cour de Rome, l'évêque Foulques demeura quelque temps à Reims avec l'abbé Pierre, que l'archevêque Henri allant à Rome avoit laiffé fon vicaire général. Il retint donc Foulques pour exercer dans le diocèfe de Reims les fonctions épifcopales, & pour profiter plus long-temps lui-même d'une occafion de le voir, qu'il n'efpéroit plus de retrouver. C'eft ainfi qu'il en écrit au roi de Suède & à l'archevêque ; & en le renvoyant il le recommande à Efquil, archevêque de Lunden, qui l'avoit ordonné évêque, & affifté de fes libéralités, principalement dans fes voyages.

Petr. Cell. VI. ep. 8. 15.

XXXVI. Saladin Sultan d'Egypte. *Hift. Salad. M. S. Bibl. Orient. p. 742. 788.*

En Orient Saladin, fi fameux dans nos hiftoires devint maître de l'Egypte la même année 1171. Il étoit de la nation des Courdes, répandue dans les montagnes qui féparent la Syrie de la Perfe, & fe nommoit proprement Salah-Eddin Joufef. Il vint avec fon oncle Siracou au fervice de Nouradin, fultan d'Alep, à qui Aded calife d'Egypte ayant demandé du fecours contre les Francs, Nouradin lui envoya l'oncle & le neveu. Ils fe rendirent l'un & l'autre fi puiffans en Egypte, qu'après la mort de Siracou, le calife fut obligé de faire Saladin fon vifir ; & ce prince étant malade à l'extrémité, Saladin n'attendit pas qu'il fût mort pour ôter fon nom de la prière publique, & y mettre celui de Mouftadi, calife Abbaffide, qui réfidoit à Bagdad. Adeb mourut incontinent après, fans favoir ce changement ; & en lui finirent les califes Fatimites d'Egypte, l'an de l'hégire 567, de Jefus-Chrift 1171, après avoir régné deux cents huit ans depuis la conquête de Moez. Saladin prit feulement le titre de fultan, & reçut folennellement l'inveftiture du calife de Bagdad.

Sup. l. LVIII. n. 29.

Une des réformes qu'il fit au commencement de fon règne, fut pour diminuer le crédit des chrétiens & des Juifs. Depuis plus de deux cents ans les uns & les autres étoient employés dans les recettes & les fermes des revenus publics, ou dans les fonctions de notaires & d'écrivains du di-

van ; & ils recherchoient plus ces dernières places, parce qu'elles leur attiroient plus d'autorité. Comme elles donnoient accès auprès des visirs, & souvent auprès des sultans mêmes, les chrétiens se servoient du crédit de ceux qui exerçoient ces fonctions pour obtenir des évêchés & d'autres dignités ecclésiastiques, malgré les patriarches qu'ils faisoient souvent déposer à force d'argent; & les patriarches n'avoient pas de justice à espérer s'ils ne donnoient des sommes immenses, qu'ils amassoient par des ordinations simoniaques & par d'autres voies criminelles. Il arrivoit quelquefois que, pour éviter la peine de leurs crimes, ils renonçoient à la foi, & faisoient ensuite de grands maux à l'église. Les Juifs de leur côté, abusant du pouvoir de leurs charges, supposoient des crimes aux chrétiens : de sorte que les tribunaux d'Egypte étoient continuellement occupés de ces sortes d'affaires. Les califes & les visirs, qui en profitoient seuls par les amendes & les confiscations, avoient entretenu ces désordres de tout leur pouvoir; & cette facilité d'enlever aux chrétiens & aux Juifs ce qu'ils avoient amassé en plusieurs années, faisoit qu'ils les employoient plus volontiers que les Musulmans, auxquels ils n'osoient faire des injustices aussi grossières. AN. 1171.

Saladin, dont les sentimens étoient plus nobles, ordonna que les chrétiens & les Juifs seroient à l'avenir incapables de tous ces emplois, & que ceux qui en étoient pourvus seroient obligés de les quitter, au moins dans un certain temps. Ce règlement fut considéré comme une rude persécution ; & plusieurs chrétiens aimèrent mieux renoncer à leur religion qu'à des emplois si lucratifs. Saladin obligea aussi les chrétiens à se distinguer par leur habit : le portant plus court que les Musulmans, avec une ceinture par-dessus, & quelque différence au turban. Or ces chrétiens avoient une extrême aversion pour la ceinture, & avoient souvent donné de grandes sommes pour en être exemptés. Saladin défendit encore aux chrétiens d'aller par la ville sur des chevaux ou sur des mules, de boire du vin en public, de faire hors des églises la procession du dimanche des Rameaux, de chanter trop haut à l'office divin, & de sonner les cloches. Il fit ôter toutes les croix du haut des églises, qu'il fit enduire de noir, avec défense de les blanchir.

La ceinture nommée en arabe *zonnar* distingue les chré- Bibl. Orient. p. 339.

AN. 1171. tiens & les Juifs d'avec les Musulmans. Le premier qui les obligea à la porter fut le calife Moutevaquel, dixième des Abbassides, l'an 235, 849 : & cet usage est resté en Syrie & en Mésopotamie, où les Nestoriens & les Jacobites la portent ordinairement. Ce qui les fait nommer chrétiens de la ceinture. Ils s'en sont fait un honneur, & ont prétendu prouver par l'écriture & par les pères, que tout chrétien la doit porter, & que les prières faites sans cette marque de religion ne sont pas agréables à Dieu. Une cérémonie de l'excommunication étoit autrefois de couper la ceinture au coupable publiquement.

XXXVII. Le roi d'Angleterre en Irlande. *Gerv. pag.* 1419. Le roi Henri, ayant appris la résolution du pape de lui envoyer des légats, se pressa de passer en Angleterre; & donna ordre de garder soigneusement les ports, tant deçà que delà la mer : si quelqu'un se trouvoit chargé de lettres d'interdit, de l'arrêter & le mettre en prison; & de ne laisser passer aucun clerc, qu'il ne jurât de n'avoir aucun mauvais dessein contre le roi & le royaume. Le roi arriva à Portsmouth le troisième jour d'Août, & assembla une armée considérable pour passer en Irlande, où il étoit appelé pour en être reconnu souverain. Il croyoit aussi y être plus en sureté qu'en Angleterre contre l'interdit qu'il craignoit. *Radul. Dic. p.* 457. En passant il visita Henri, évêque de Vinchestre, malade à l'extrémité : ce vénérable prélat lui fit de grands reproches de la mort du saint archevêque, & lui prédit qu'elle lui attireroit plusieurs adversités. Il mourut chargé d'années le huitième du même mois d'Août, ayant rempli le siége de Vinchestre *Gir. Cambr.* quarante-deux ans. Il avoit, deux ans avant sa mort, distribué tous ses biens en aumônes, ne gardant que la subsistance absolument nécessaire.

G. Neubrig. II. *c.* 26. *Rog. Hoved. p.* 527. *To* x. *conc. p.* 1433. Le roi d'Angleterre passa en Irlande avec une flotte de quatre cents voiles, & le lendemain de son arrivée, qui étoit le lundi dix-huitième d'Octobre jour de saint Luc, il vint avec son armée à Vaterford, où il séjourna quinze jours. Là vinrent à ses ordres les quatre rois de Corc, de Liméric, d'Oxéric & de Mida ; & presque tous les seigneurs d'Irlande, hors le roi de Conacte, qui prétendoit en être le seul souverain. Tous les prélats y vinrent aussi ; savoir, les quatre archevêques, Gelase d'Armach, Donat de Cassel, Laurent de Dublin, Catholique de Tuam ; les évêques leurs suffragans, au nombre de vingt-huit, & les abbés. Ils re-

çurent tous Henri pour roi & ſeigneur d'Irlande, & lui firent ſerment de fidélité à lui & à ſes ſucceſſeurs à perpétuité. Dans la ſuite, le roi d'Angleterre envoya au pape les lettres des prélats d'Irlande, & obtint la confirmation de ce royaume pour lui & ſes ſucceſſeurs par l'autorité du ſaint ſiége, comme il avoit déjà obtenu du pape Adrien IV, en 1156, la permiſſion d'y entrer & de s'en rendre maître. AN. 1171.

Pendant que le roi Henri étoit en Irlande, & vers la fête de ſaint Leonard, ſixième de Novembre 1171, il envoya Nicolas ſon chapelain, & Raoul archidiacre de Landaf, tenir un concile général à Caſſel avec les prélats du pays, ſous le bon plaiſir du pape. L'archevêque d'Armach, primat d'Irlande, ne put s'y trouver à cauſe de ſes infirmités & de ſon grand âge. Il étoit en opinion de ſainteté, & ne vivoit que du lait d'une vache blanche, qu'il faiſoit mener par-tout avec lui. En ce concile préſida Chriſtien, évêque de Liſmor, en qualité de légat du ſaint ſiége; on y fit publiquement le rapport des déſordres qui régnoient dans le pays, & on les rédigea par écrit ſous le ſceau du légat : puis on dreſſa huit canons pour y apporter le remède convenable. XXXVIII. Concile de Caſſel. *Jo. Brompt. p. 1071.*

On ordonna premièrement: que les mariages ne feroient contractés que ſuivant les lois de l'égliſe, au lieu que la plupart des Irlandois prenoient autant de femmes qu'ils en vouloient, & ſouvent leurs proches parentes. Que les enfans feroient portés à l'égliſe pour être catéchiſés à la porte, c'eſt-à-dire exorciſés; & enſuite baptiſés aux fonts par les prêtres, dans de l'eau pure, avec les trois immerſions, hors le péril de mort. Auparavant, la coutume étoit en divers lieux d'Irlande, que ſitôt qu'un enfant étoit né, ſon père ou le premier venu le plongeoit trois fois dans de l'eau, & dans du lait ſi c'étoit l'enfant d'un riche : puis on jetoit cette eau ou ce lait comme ſale. On ordonna encore que l'on paieroit à l'égliſe paroiſſiale la dixme du bétail, des fruits, & de tous les autres revenus. C'eſt que pluſieurs n'en avoient jamais payé, & ne ſavoient pas même ſi elles étoient dûes. Que toutes les terres eccléſiaſtiques feroient exemptes de toute exaction des ſéculiers, particulièrement des repas & de l'hoſpitalité qu'ils ſe faiſoient donner par violence. Que les clercs ne feroient point obligés de contribuer : avec les autres

c. 1. *c.* 2. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 5.

parens, pour la composition du meurtre commis par un laïque. Que tous les fidelles étant malades, feroient testament en présence de leur confesseur & des voisins, & diviseroient leurs biens en trois parts : une pour leurs enfans, l'autre pour leur femme, la troisième pour leurs funérailles, c'est-à-dire aussi pour faire prier Dieu pour eux. Que ceux qui mourroient avec une bonne confession, seroient enterrés suivant l'usage de l'église, avec les messes & les vigiles. Enfin on ordonna que l'office divin seroit partout célébré selon l'usage de l'église anglicane. Depuis ce temps l'Irlande prit une nouvelle forme pour le temporel & pour le spirituel.

An. 1171. c. 6. *c. 7.* *c. 8.*

Jo. Brompt. p. 1089.

Pendant la tenue de ce concile, le roi Henri vint à Dublin vers la saint Martin de l'an 1171, & y demeura jusqu'à la Purification de l'année suivante. Là il confirma les décrets du concile de Cassel ; & l'archevêque d'Armach, qui n'y avoit pas assisté, y vint trouver le roi, & témoigner qu'il se conformoit entièrement à ses volontés. Les Irlandois bâtirent au roi un palais de perches à la manière du pays, hors la ville de Dublin, près l'église de saint André ; & il y tint sa cour à la fête de Noël. On tint vers le même temps à Armach un autre concile général d'Irlande, où l'on ordonna de mettre en liberté tous les Anglois qui se trouveroient en esclavage par toute l'île. C'est que le concile fut persuadé que les Irlandois étoient alors soumis à la domination des Anglois en punition de leurs crimes, & particulièrement de ce qu'ils avoient accoutumé d'acheter les Anglois des marchands & des pirates, pour les mettre en servitude.

Tom. x. p. 1452. ex Giraldo.

XXXIX. Absolution du roi d'Angleterre.

Vita S. Th. 1111. c. 3.

Chr. Gerv. an 1171.

Le roi d'Angleterre étoit encore en Irlande, quand les légats, que le pape avoit promis d'envoyer pour connoître sa soumission, arrivèrent en Normandie. C'étoit deux cardinaux prêtres, Theoduin du titre de saint Vital, & Albert du titre de saint Laurent, Chancelier de l'église romaine, recommandables l'un & l'autre par leur doctrine & par leur vertu. Odon prieur de l'église de Christ, cathédrale de Cantorberi, & toute la communauté des moines qui la desservoient, affligés que cette église demeurât si long-temps privée des divins offices, & sachant que les légats attendoient en Normandie le retour du roi, envoyèrent leur demander la permission de la faire réconcilier par

les évêques d'Angleterre. Les légats l'accordèrent, & l'église de Christ fut réconciliée par les évêques d'Excestre & de Chichestre le jour de saint Thomas apôtre, vingt-unième de Décembre 1171, après avoir été interdite depuis le vingt-neuvième du même mois de l'année précédente. Elle ne laissoit pas d'être fréquentée par un grand concours de peuple, à cause des miracles qui se faisoient au tombeau de l'archevêque Thomas, & qui commencèrent vers la fête de Pâque 1171.

AN. 1172. V. ep. 96. Radev. Dicet. p. 557.

Sans l'arrivée des légats, le roi d'Angleterre seroit demeuré en Irlande pour achever de la soumettre, en faisant la guerre au roi de Conacte qu'il auroit aisément vaincu. Mais étant pressé d'aller trouver les légats, il s'embarqua le dix-septième d'Avril 1172, qui étoit le lendemain de Pâque, & arriva à saint David au pays de Galles. D'Angleterre il passa en Normandie; & le mardi avant les Rogations, c'est-à-dire le dix-septième de Mai, il joignit les légats qui lui donnèrent le baiser de paix. Le lendemain ils vinrent à l'abbaye de Savigni près d'Avranches, où tous les évêques & les seigneurs étoient assemblés. Après que l'on y eut long-temps traité de la paix, le roi refusa de prêter absolument le serment que les légats lui demandoient, & se sépara d'eux avec indignation, disant: je m'en retourne en Irlande où j'ai beaucoup d'affaires; allez en paix dans mes terres où il vous plaira, & exécutez votre légation. Les légats ayant consulté en particulier, rappelèrent les évêques de Lisieux, de Poitiers & de Sarisbéri; & par leur moyen firent convenir le roi de se trouver avec eux à Avranches le vendredi suivant. Là ils s'accordèrent entièrement, & le roi convint de tout ce que les légats lui proposèrent. Mais parce qu'il vouloit que son fils y fût, pour faire les mêmes promesses, on remit au dimanche suivant, qui étoit le vingt-deuxième de Mai.

Jo. Brompt. p. 1079. V. ep. 88.

Ce jour le roi fit publiquement ce serment, en touchant les saints évangiles: je n'ai ni pensé, ni su, ni commandé la mort de Thomas archevêque de Cantorberi; & quand je l'ai apprise, j'en ai été plus affligé que si j'avois perdu mon propre fils. Mais je ne puis m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre, par l'animosité & la colère que j'avois conçue contre le saint homme. Or, pour la réparation de cette faute, j'enverrai incessamment à Jérusalem deux

Acta Alex. ap. Bar.

cents chevaliers pour la défenſe de la chrétienté; & ils y
AN. 1172. ſerviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans, & je ferai le voyage en perſonne, à moins que le pape ne me permette de demeurer. Je caſſe abſolument les coutumes illicites que j'ai introduites de mon temps en tous mes états, & défends de les obſerver à l'avenir. Je permettrai déſormais de porter librement les appellations au ſaint ſiége, ſans en empêcher perſonne.
v. *ep.* 88. Le roi promit encore de rendre à l'égliſe de Cantorberi toutes ſes terres & ſes autres biens, comme elle les poſſédoit un an avant que l'archevêque encourût ſa diſgrace, & de rendre ſes bonnes grâces & leurs biens à tous ceux contre leſquels il avoit été irrité à cauſe de ce prélat. Les légats lui enjoignirent de plus en ſecret des jeûnes, des aumônes, & d'autres œuvres pénales dont le public n'eut pas de connoiſſance.

Le roi accepta tout avec grande ſoumiſſion; puis il dit devant tout le monde: Seigneurs légats, ma perſonne eſt entre vos mains; ſachez certainement que, quoi que vous m'ordonniez, ſoit d'aller à Jéruſalem, à Rome, ou à S. Jacques, ſoit autre choſe, je ſuis prêt d'obéir. Ce qui toucha les aſſiſtans juſqu'aux larmes. Enſuite les légats menèrent le roi de ſon bon gré hors la porte de l'égliſe; où il reçut l'abſolution à genoux, mais ſans ôter ſes habits, ni être fuſtigé: puis ils le firent entrer dans l'égliſe. Pour donner connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé à quelques perſonnes du royaume de France, ils ordonnèrent que l'archevêque de Tours & ſes ſuffragans ſe préſenteroient à Caën devant le roi d'Angleterre & les légats, le mardi après l'Aſcenſion. Le jeune roi Henri promit, entre les mains du cardinal Albert, d'obſerver ce que le roi ſon père avoit juré; & d'accomplir la pénitence, ſi le père ne le pouvoit par mort ou autrement.

XL.
Concile d'Avranches.
To. x. conc. p. 1457. ex Roge. Hoved.

Quatre mois après on aſſembla en la même ville d'Avranches un concile, où ſe trouvèrent les deux rois le père & le fils, Rotrou archevêque de Rouen, & tous les évêques & les abbés de Normandie. Ce concile ſe tint dans l'égliſe de ſaint André le jour de ſaint Côme, vingt-ſeptième de Septembre 1172. Le roi père y réitéra le ferment qu'il avoit fait, y ajoutant quelques clauſes: que jamais il ne ſe retireroit de l'obéiſſance du pape Alexandre & de ſes ſucceſſeurs, tant qu'ils le tiendroient pour roi catholique: qu'à Noël prochain

il

il prendroit la croix pour trois ans, & partiroit l'été suivant pour Jérusalem, si le pape ne l'en dispensoit; mais s'il étoit obligé d'aller en Espagne contre les Sarrasins, son voyage de Jérusalem seroit d'autant différé. Que cependant il donneroit aux Templiers l'argent nécessaire suivant leur estimation pour entretenir à la terre sainte deux cents chevaliers pendant un an. Les légats donnèrent au roi leurs lettres contenant toutes les clauses de son serment, & il y fit aussi mettre son sceau. AN. 1172.

Le lendemain les légats tinrent au même lieu le concile avec les prélats & le clergé de Normandie, où l'on publia douze canons; savoir: on ne donnera point à des enfans des bénéfices à charge d'ames, ni aux enfans des prêtres les églises de leurs pères. Les églises ne seront point données à ferme, ni à des vicaires annuels: mais on obligera les curés des paroisses qui le peuvent porter, d'avoir un vicaire. On n'ordonnera point de prêtres sans titre certain. Le prêtre qui sert une église aura du moins le tiers des dixmes; & les laïques ne prendront rien des oblations. Ceux qui possèdent des dixmes par droit héréditaire peuvent les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'église. Les clercs n'exerceront point les juridictions séculières, sous peine d'être exclus des bénéfices. Le mari ou la femme ne pourra entrer en religion, l'autre demeurant dans le siècle, s'ils n'ont passé l'âge d'user de leur mariage. On propose l'abstinence & le jeûne de l'Avent à tous ceux qui pourront l'observer, principalement aux ecclésiastiques & aux nobles. On vouloit aussi défendre aux prêtres plusieurs exactions sur les biens des mourans, pour les mariages & les baptêmes, & pour l'absolution des excommunications, dont ils exigeoient quarante-huit livres: mais les évêques de Normandie ne voulurent pas recevoir ce décret. En ce même concile l'archevêque de Tours renouvella ses plaintes contre le prétendu archevêque de Dol, soutenant qu'il devoit lui être soumis; mais le clergé de Dol lui résista vigoureusement.

c. 1. 2. c. 7. 4. 5. c. 6. c. 8. 3. c. 9. c. 12. c. 10. c. 11. c. 13.

XLI. Canonisation de S. Thomas.

Cependant le pape Alexandre fut informé des miracles qui se faisoient au tombeau de l'archevêque Thomas, premièrement par la voix publique, puis par les témoignages de plusieurs personnes dignes de foi; & enfin par celui de ses deux légats Albert & Theoduin, qui en étoient d'autant mieux instruits, qu'ils étoient plus proches du lieu. Sur ces assuran-

AN. 1173.

ces donc, & sur la connoissance que le pape avoit d'ailleurs des vertus du saint prélat, après avoir pris le conseil des cardinaux, il le canonisa solennellement dans l'église le jour des cendres vingt-unième de Février 1173, en présence d'une grande multitude de clercs & de laïques. Il ordonna qu'il seroit mis au nombre des martyrs, & que sa fête seroit célébrée tous les ans le jour de sa mort vingt-unième de Décembre, comme elle l'est encore par toute l'église catholique. C'est ce qui paroît par deux bulles datées de Ségni le douzième de Mars, & adressées l'une aux moines de l'église métropolitaine de Cantorbéri, l'autre au clergé & au peuple de toute l'Angleterre.

V. ep. 92. 93.

La punition divine éclata sur les meurtriers du saint prélat, & ils périrent tous quatre dans les trois ans après son martyre, qui finissent cette année 1173. D'abord qu'ils eurent commis le crime, n'osant retourner à la cour, ils se retirèrent à une terre de Hugues de Moreville l'un d'entr'eux, dans la partie occidentale d'Angleterre, où ils demeurèrent jusqu'à ce que l'horreur que les gens du pays avoient d'eux leur devînt insupportable. Personne ne vouloit ni manger avec eux ni leur parler : les restes de leurs repas étoient jetés aux chiens, qui même, à ce qu'on disoit, n'y touchoient pas. Après bien du temps, ces quatre chevaliers, pressés du remords de leur conscience, allèrent trouver le pape Alexandre, qui leur imposa pour pénitence le voyage de Jérusalem. Guillaume de Traci l'un d'entr'eux demeura en Italie, prétendant faire sa pénitence deçà la mer; & tomba malade à Cosence en Calabre d'une maladie horrible, où les chairs, principalement des bras & des mains, tomboient par pièces, & laissoient les os à découvert. Il témoignoit un grand regret de son crime & invoquoit incessamment le nouveau martyr, comme le rapporta depuis l'évêque de Cosence, qui avoit été son confesseur en cette maladie. Les trois autres allèrent jusqu'à Jérusalem, où peu de temps après ils moururent pénitens, & furent enterrés devant la porte du temple, avec cette épitaphe : ci gisent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéri.

Roger. Annal. p. 522.

Gesta. post. mart. c. 9.

XLII. Royaume de Jérusalem. *G. Tyr. xx. c. 31.*

En ce temps-là les Templiers firent une action plus convenable à des bandits qu'à des religieux. Il y avoit en Phénicie un prince des Assassins, qui témoignoit être désabusé de la doctrine de Mahomet, & vouloit embrasser la religion

chrétienne. Il envoya un des siens à Amauri III roi de Jérusalem, lui faire des propositions secrettes, dont la principale étoit : que si les Templiers, qui avoient des châteaux près de son état, vouloient remettre deux mille écus d'or que ses sujets leur payoient tous les ans comme une espèce de tribut, & les traiter désormais charitablement, ils se feroient baptiser. Le roi Amauri reçut avec joie cette ambassade, & leur accorda la décharge des deux mille écus, résolu d'indemniser lui-même les Templiers, s'il étoit besoin. Après donc avoir retenu long-temps l'envoyé du prince des Assassins, il le renvoya avec un de ses gardes pour le conduire. Mais quand il eut passé Tripoli, comme il étoit prêt à entrer sur les terres de son maître, il survint des Templiers l'épée à la main qui tuèrent cet envoyé, sans aucun égard à la foi publique ni à la sauvegarde du roi. — AN. 1173. — c. 32.

Ce prince l'ayant appris, entra dans une furieuse colère; & assembla les seigneurs, qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire : qu'il n'y alloit pas seulement de l'autorité royale, mais de l'honneur du nom chrétien & de l'intérêt de l'église. On envoya donc deux seigneurs au maître des Templiers, nommé Eudes de saint Amand, pour lui demander satisfaction de cet attentat, que l'on disoit avoir été commis par un certain frère Guillaume du Mesnil, borgne, méchant homme, violent & emporté : mais qu'il l'avoit fait avec la participation de ses confrères. Le maître du Temple répondit qu'il avoit mis le coupable en pénitence; & qu'il l'enverroit au pape en cet état. Que cependant il défendoit, de la part du pape, que personne ne fût assez hardi pour mettre la main sur ce religieux : à quoi, suivant son humeur hautaine, il ajouta plusieurs paroles insolentes. Ensuite le roi étant venu à Sidon, fit tirer par force de la maison des Templiers frère Guillaume du Mesnil, qu'il mit en prison à Tyr, & cette affaire pensa renverser le royaume de Jérusalem, tant ce royaume étoit foible ou les Templiers puissans.

Le roi Amauri se justifia auprès du prince des Assassins, à qui il fit connoître son innocence : mais la mort, qui l'enleva peu de temps après, ne lui permit pas d'exécuter le dessein qu'il avoit de communiquer cette affaire avec tous les princes, pour réprimer les excès des Templiers & des Hospitaliers. Il n'y avoit pas soixante ans que ces religieux étoient — *Vit. Salad. M. S.*

institués, & ils avoient déjà tellement dégénéré, que les
AN. 1173. écrivains chrétiens & Mahométans, d'ailleurs peu conformes en leurs jugemens, s'accordent à les dépeindre comme les plus méchans de tous les hommes. Dans leurs brigandages ils n'épargnoient pas plus les chrétiens que les infi-
G. Tyr. c. 33. delles, avec lesquels ils ne gardoient ni traité ni parole. Le roi Amauri mourut de dissenterie l'onzième de Juillet
Liv. XXI. c. 1. c. 2. 1173, la douzième année de son règne & la trente-huitième de son âge, & fut enterré près de son frère dans l'église du saint Sépulcre. Son fils Baudouin IV lui succéda à l'âge de treize ans, & fut sacré dans la même église le dimanche quinzième de Juillet, par le patriarche Amauri assisté de plusieurs prélats. Le comte de Tripoli eut la régence du royaume pendant le bas âge de Baudouin.

XLIII. Assassins. Elmac. p. 174.

Les Assassins dont il est si souvent parlé dans nos histoires, étoient une secte de Musulmans, dont l'origine remontoit jusqu'à l'an 278 de l'hégire, 891 de Jesus-Christ. Car alors un prétendu prophète nommé Carmat s'éleva en Arabie vers Coufa, & attira un grand nombre de sectateurs, jeûnant, travaillant de ses mains, faisant la prière
Sup l. LXXXIX. n. 32. cinquante fois par jour. Il promettoit d'établir un Iman ou pontife de la famille d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu saint, & la révolte contre les califes pour venger son sang. Il déchargea ses sectateurs des observances les plus pénibles de la religion, leur permettant de boire du vin, de manger de toutes sortes de viandes; & par cette licence jointe à l'espérance du butin, il forma une armée immense, & fit de grands ravages sur les terres du calife. Il mourut laissant douze principaux disciples en l'honneur des douze Imans descendus d'Ali, & eut plusieurs successeurs, dont le plus fameux fut Abou-Taher, qui après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes, & enlevé les caravanes des pélerins, prit
Elmac. p. 194. la Mecque en 317, 929, fit égorger les pélerins dans le temple, emporta la pierre noire qui étoit l'objet de leur dévotion, & fit cesser le pélerinage pendant douze
Sup. l. LV. n. 13. ans, comme j'ai dit en son lieu. Depuis, les Carmatiens étant devenus plus foibles, dissimulèrent leur religion, se mêlant avec les autres Musulmans; ce qui les fit nommer
Id. p. 286. Baténis, c'est-à-dire inconnus. Ils commencèrent à être désignés par ce nom & à se fortifier en Perse l'an 483, 1090. Hacen leur chef ayant été menacé par le sultan Ge-

laleddoulet, commanda à un de ses sujets en présence de l'envoyé du sultan de se précipiter du haut d'une tour, & à un autre de se tuer : ce qu'ils firent aussitôt. Alors Hacen dit à l'envoyé : Dites à votre maître que j'ai soixante & dix mille hommes prêts à en faire autant. Les Baténis ainsi cachés, & déterminés à tout, commencèrent à attenter sur la vie des princes, & en tuèrent plusieurs, sans qu'on pût se garantir de leurs trahisons. Entre un grand nombre, je remarquerai seulement Hamadeddin Zengui sultan d'Alep, qui fut ainsi tué l'an 540, 1145. Comme les Baténis n'avoient ordinairement autres armes qu'un poignard, on les nomma Hassissins, dont nous avons fait le nom d'Assassins. Nos historiens ont nommé leur chef le vieillard de la Montagne, traduisant mot à mot le titre qu'on lui donnoit en Arabe.

XLIV. Voyage de Benjamin. *Benjamin. p.* 32.

Le Juif Benjamin parle de ces Assassins dans la relation de ses voyages, qui finit en 1173. Il les place près du mont Liban, & dit qu'ils se rendent terribles en tous lieux, parce qu'ils tuent les rois en trahison. Ce Juif étoit de Tudèle en Navarre, & étant parti de la Sarragosse il parcourut la Catalogne & le bas Languedoc, puis il s'embarqua à Marseille & passa en Italie. Il marque en chaque lieu le nombre des Juifs & leurs plus fameux docteurs. Il dit que Rome est la capitale de l'empire des chrétiens, qu'il y a environ deux cents Juifs, entre lesquels sont des officiers du pape Alexandre, dont le plus distingué est un jeune homme nommé Rabbi Jehiel son intendant. Il dit que le pape est le grand évêque de toute la religion chrétienne. Benjamin s'étant embarqué à Otrante, passa en Grèce & vint à Constantinople, où régnoit l'empereur Manuel. Là, dit-il, est le pape des Grecs, parce qu'ils ne suivent pas la religion du pape de Rome ; & il parle avec admiration de la richesse des églises. Il compte à Constantinople environ deux mille Juifs Rabbanistes & cinq cents Caraïtes, entièrement séparés les uns des autres. Les Caraïtes sont ceux qui s'attachent uniquement au texte de l'écriture, rejetant les traditions des Rabbins, que les Rabbanistes reçoivent. Il dit que les Juifs logeoient à Pera.

p. 10. 11.

p. 24.

p. 28.

p. 30.

Benjamin passa ensuite dans les îles de l'Archipel, & trouva en Chipre des Juifs que les Rabbanistes nommoient Epicuriens, c'est-à-dire, hérétiques. Il marque Antioche comme étant encore une grande ville & ayant un patriarche. *p.* 3

AN. 1173. Il trouva près de Sidon des Drusiens, gens sans religion &
p. 38. qui croyoient la métempsycose. A Cesarée & à Naplouse qui
est Sichem, il trouva des Cuthéens ou Samaritains, dont il
p. 41. décrit les superstitions particulières, leur en attribuant même
de fabuleuses. Il dit que Jérusalem étoit une petite ville, mais
fort peuplée, de Jacobites, de Syriens, de Grecs, de Georgiens & de Francs; & il n'y trouva que deux cents Juifs, teinturiers en laine, & logés à un coin de la ville. Il y a, dit-il, deux hôpitaux, de chacun desquels sortent tous les jours quatre cents chevaliers pour aller à la guerre: outre les chevaliers qui viennent de France & des autres pays chrétiens, pour accomplir leur vœu en demeurant un an ou deux à Jérusalem. On voit bien qu'il parle des Templiers & des Hospitaliers de saint Jean. Il trouva peu de Juifs dans toute la terre sainte, deux dans une ville, trois dans une autre, & la plupart teinturiers. Il n'en met que cinquante à Tiberiade; ce qui ne répond pas à l'idée que donnent les autres Juifs de cette fameuse école.

p. 54. Sortant de la terre sainte il vint à Damas, qu'il dit être le commencement des états de Nouradin roi des Turcs,
p. 59. & marque sa résidence à Halep. Son frère Zineldin résidoit à Mosoul, & avoit auprès de lui un astrologue
p. 62. Juif, qui étoit son prophète. Benjamin vint ensuite à Aljobar nommée auparavant Pombedita, école fameuse de Juifs, mais ruinée depuis environ six-vingts ans par les Musulmans. Il s'arrête long-temps à décrire Bagdad, résidence du calife Abbasside. Il est, dit-il, de la famille
p. 64. du prophète des Ismaélites, chef de leur religion & de leur empire, & tel à leur égard que le pape à l'égard des chrétiens. Benjamin compte à Bagdad environ mille Juifs, dont le premier étoit R. Daniel qui remontoit, dit-il, sa généalogie jusqu'au roi David, & étoit reconnu pour
p. 70. 71. chef de la captivité. Il prétend que les Musulmans eux-mêmes lui rendoient de grands honneurs, qu'il avoit de grandes richesses, & que son pouvoir s'étendoit dans tout
p. 74. l'empire du calife; mais il reconnoît qu'il recevoit du calife cette dignité, & l'achetoit chèrement: ce qui suffit pour montrer que ce chef de la captivité n'étoit rien moins qu'un souverain, & le seul nom de captivité le montre assez. Il est
p. 81. 83. 101. 112. vrai que Benjamin met au-delà, dans un pays septentrional, des Juifs Récabites indépendans de toute autre nation, gouvernés par un Rabi Hanan dont la domination s'étendoit

à feize journées ; mais pour y arriver il falloit paffer vingt journées de défert. Hanan avoit un frère nommé Salomon, qui gouvernoit auffi un état ; ils étoient defcendus de David, & il y avoit fous leur conduite trois cents mille Juifs. Benjamin repréfente encore ailleurs des habitations de Juifs nombreux & indépendans ; mais toutes dans des pays éloignés & inacceffibles, pour ne pas dire inconnus. Or lui & les autres Juifs n'ont inventé ces fictions que pour éluder les prophéties : par lefquels nous leur prouvons que le Meffie doit être venu, puifque leur nation, & en particulier la race de David, ne règne plus en aucun lieu de la terre. AN. 1173.

En général la relation de Benjamin eft remplie de fables & de fautes groffières contre la géographie, enforte qu'on le foupçonne avec raifon de ne parler, que fur le rapport d'autrui, de plufieurs lieux qu'il dit avoir vus. Après avoir parcouru la Perfe & l'Arabie, il vint en Egypte, où il marque la réfidence du calife fectateur d'Ali, & tenu pour fchifmatique par le calife de Bagdad. Il ne parle point des plus fameux Rabbins d'Egypte, entr'autres de Moïfe, fils de Maïmon, qui vivoit alors. Il met près d'Alexandrie l'école d'Ariftote, comme fi ce philofophe y avoit enfeigné ; & marque qu'en cette ville le trafic attiroit un grand concours de toutes les nations. D'Egypte il vint par mer à Meffine, où il dit que plufieurs chrétiens s'embarquoient pour paffer à Jérufalem. De Sicile il revint en Italie, d'où il paffa en Allemagne. Il marque les villes qui avoient des fynagogues, & loue l'affection des Juifs Allemands pour l'étude, leur hofpitalité envers leurs frères, & leur efpérance dans la venue du Meffie qu'ils croyoient proche. D'Allemagne Benjamin vint en France, où il ne parle que de Paris, qu'il nomme la grande ville, réfidence du roi Louis. Là, dit-il, font des difciples de la fageffe qui n'ont point aujourd'hui leurs femblables dans toute la terre, étudiant la loi jour & nuit, & exerçant l'hofpitalité envers leurs frères les Juifs. C'eft par-là qu'il finit fa relation. Il revint en Caftille fuivant l'auteur de la préface, l'an 4933 felon les Juifs, felon nous 1173.

p. 114. *p. 121.* *p. 126.* *p. 131.*

XLV. Rabbins fameux.

C'eft le temps des premiers Rabbins fameux, dont il me femble à propos de dire un mot, afin que l'on juge quel fondement on peut faire fur les traditions rapportées par des auteurs fi modernes. Depuis les paraphrafes chaldaïques,

Buxtorf. biblioth. Rab. p. 293.

AN. 1173. composées vers le temps de Jesus-Christ, & le Thalmud achevé environ 500 ans après; les Juifs n'ont que cinq ou six livres écrits avant l'an mil de Jesus-Christ. C'est depuis ce temps que les études se sont renouvellées chez eux, à l'imitation des chrétiens ou des Musulmans; & depuis ce temps ont été composés tous ces livres qui forment leurs bibliothéques. Un de leurs premiers auteurs est Rabbi Nathan, qui commença à se distinguer l'an 1050, & mourut à Rome l'an 1106. Il est l'auteur du livre Arouc, qui est un dictionnaire pour expliquer les mots difficiles du Thalmud. Ensuite vint Abraham Aben Ezra, qui s'appliqua à interpréter l'écriture selon le sens littéral & grammatical, au lieu que la plupart donnoient auparavant dans les explications mystérieuses de la cabale. Il soutint toutefois la tradition contre les Caraïtes, qui ne reconnoissoient d'autorité que celle de l'écriture. Aben Ezra étoit Espagnol; mais s'étant mis à voyager, il mourut à Rhodes en 1174, âgé de soixante & quinze ans. Il étoit aussi astronome & médecin.

Ibid. p. 395.

Du même temps vivoit en France R. Salomon Jarchi, natif de Troyes en Champagne, ou selon d'autres, de Lunel au bas Languedoc. Il enseigna à Paris, & commenta toute la bible & presque tout le Thalmud; ce qui le fit nommer par les Juifs l'interprète par excellence : mais ses notes sur l'écriture sont obscures, n'étant guères que des gloses mêlées de mots vulgaires à présent inconnus. Il voyagea à la terre sainte & jusqu'en Perse; & étant revenu en Europe, il mourut à Trèves à soixante & quinze ans, en 1180. Les Juifs le nomment par abrégé Raschi. Ses notes, avec celles d'Aben Ezra, remplissent la marge des bibles rabbiniques.

Buxtorf. præf. in more Nevoch
Bibl. Orient. p. 719.

Mais le plus fameux de tous les Rabbins est Rambam, c'est-à-dire, R. Moïse, fils de Maïmon. Il naquit à Cordoue, l'an du monde selon les Juifs 4895, de Jesus-Christ 1135: son père & six de ses aïeuls avoient été juges. Après avoir étudié les livres des Juifs, il devint disciple d'Averroës natif aussi de Cordoue, & un des plus grands philosophes qu'aient eu les Arabes. Averroës a commenté Aristote, traduit en arabe depuis long-temps; & ses commentaires traduits en latin ont servi depuis à nos scholastiques. Moïse s'étant donc attaché à lui, fut enveloppé dans sa disgrace : car Averroës fut suspect aux Almohades, nouveaux maîtres des

Musulmans d'Espagne. On dit même que Moïse, pour se mettre à couvert de la persécution, fit profession du Mahométisme, demeurant Juif en secret. Enfin il quitta l'Espagne, passa en Egypte, & reprit la profession ouverte du judaïsme. Il s'établit à Foustat près le Caire, où il exerça la médecine avec grande réputation, étant protégé par le cadi Fadel.

AN. 1173. *Abulfar. p. 297. Bibl Orient. p. 538.*

Moïse ayant cultivé sa raison par la philosophie & les mathématiques, s'éleva au-dessus des autres Juifs, qui n'étudioient que leurs traditions mêlées de fables, & prit une méthode plus sérieuse. Entre un grand nombre de livres qu'il a composés, il y en a deux fort célèbres. Le premier intitulé Jadhazaca comprend toute la doctrine du Thalmud, c'est-à-dire la jurisprudence civile & canonique des Juifs, distribuée par ordre & expliquée clairement en pur hébreu. L'autre ouvrage, intitulé Moré névochim, est une clef pour entendre les passages difficiles de l'écriture, par la distinction des divers sens, littéral, métaphorique, anagogique, allégorique: contre ceux qui prenant trop grossièrement les expressions de l'écriture, s'imaginoient Dieu corporel, ou donnoient dans d'autres erreurs. Moïse composa cet ouvrage en arabe, qui étoit sa langue maternelle; & R. Salomon Ben-Tibon le traduisit en hébreu du vivant de l'auteur, & avec son approbation. Les Juifs Francs, tant ceux qui demeuroient à Antioche, à Tripoli, & aux autres villes d'Orient, que ceux qui étoient en Europe, ayant eu par ce moyen connoissance de ce livre, en furent très-mal contens, ne pouvant souffrir que l'on employât la philosophie d'Aristote à expliquer la religion. Celui qui se déclara le plus contre Moïse, fut R. Salomon de Montpellier, avec deux de ses disciples, qui prétendirent que son livre devoit être brûlé; mais il fut soutenu par d'autres savans Juifs, particulièrement à Narbonne: ce qui produisit une espèce de guerre civile entre les synagogues, qui s'excommunioient réciproquement, & ce schisme dura quarante ans. Toutefois la réputation de Moïse, fils de Maïmon, a prévalu; & les Juifs osent bien dire que c'est le plus grand homme qui ait paru depuis Moïse le législateur. Il mourut à soixante & dix ans, en 1205. Son principal défenseur fut R. David Kimhi, le plus fameux grammairien des Juifs, qui avoient emprunté cet art des Arabes, & ne l'avoient cultivé que depuis cent cin-

Bibl. Rabb. p. 345.

p. 366.

Vide Morin 2. Exerc. bibl. 14. c. 1. Simon. Crit. Vide test. 1. c. 30. 31.

AN. 1173.

quante ans. R. David étoit Espagnol, & composa sa grammaire nommée Micol vers l'an 1200. C'est ce que j'ai cru devoir dire des Rabbins du douzième siècle, dont les noms sont les plus connus dans les écoles chrétiennes.

XLVI. Richard élu archevêque de Cantorberi. Gervas. chr. an. 1172.

En Angleterre, le siége de Cantorberi étoit toujours vacant, quoiqu'Odon, prieur du chapitre, eût fait dès l'année précédente tout son possible pour procurer une élection canonique. Car le roi craignoit qu'on ne donnât pour successeur à Thomas quelqu'homme ferme, & imitateur de sa conduite; & il vouloit faire élire l'évêque de Bayeux, homme simple, & à qui il étoit facile de faire changer de sentiment. Enfin on tint à Londres une assemblée des évêques d'Angleterre au mois de Février 1173, où le prieur Odon se trouva avec quelques uns des moines; & ils élurent solennellement Roger abbé du Bec. Les évêques y consentirent: on eut aussi l'agrément du roi; mais on ne put jamais résoudre l'abbé Roger d'accepter, quoique le roi & les légats l'en pressassent instamment; & il fut déchargé de l'élection à sainte Barbe en Auge, le jeudi saint, cinquième jour d'Avril. Vers la fin du même mois, les évêques & le clergé d'Angleterre furent encore convoqués à Londres pour remplir les siéges vacans, qui étoient au nombre de sept. On élut premièrement six évêques au gré du roi & des courtisans; savoir, Richard, archidiacre de Poitiers, pour Vinchestre; pour Eli, Geofroi Ridel, archidiacre de Cantorberi; pour Herford, Robert Foliot, archidiacre d'Oxford; pour Bath, Renaud, archidiacre de Sarisbéri, & fils de Josselin évêque de la même église; pour Lincoln, Geofroi, fils naturel du roi, qui jouit sept ans des revenus de cette église dont il étoit archidiacre, sans en être sacré évêque: pour Chichestre, on élut Jean de Grenford, doyen de la même église.

V. Coduin.

A la fin, on parla d'élire un archevêque de Cantorbéri. Le prieur Odon demanda qu'il fût tiré du sein de l'église même; & après plusieurs propositions, on convint de consulter le roi qui étoit en Normandie: puis dans un autre concile de Londres, qui fut tenu à Ouestminster, on élut canoniquement Richard, prieur de Douvres. Il étoit né en Normandie; & après avoir étudié les arts libéraux, il fut reçu moine dans l'église de Cantorbéri. Il servit l'archevêque Thibaud en qualité de chapelain, avec saint Thomas,

& comme il se rendoit agréable à tout le monde, on lui donna le prieuré de saint Martin de Douvres, dépendant de l'église de Cantorberi. Il fut élu archevêque le dimanche de l'octave de la Pentecôte, qui étoit le troisième jour de Juin. Le samedi suivant, il fut reçu solennellement à Cantorberi, où tout étoit prêt pour le sacrer le lendemain; quand on apporta une lettre du jeune roi, adressée au chapitre de Cantorberi, où il disoit: j'ai appris que mon père prétend établir dans votre église, & dans celles de la province, des personnes peu convenables; & parce qu'on ne le peut faire sans mon consentement, puisque je suis sacré roi, j'en ai appelé au saint siége, & dénoncé mon appel aux cardinaux légats Albert & Theoduin, qui comme personnes prudentes y ont déféré: j'ai aussi signifié mon appel aux évêques de Londres, d'Excestre & de Vorchestre, & je le réitère en votre présence. Cet appel obligea à différer le sacre de Richard, il envoya des députés au pape, & peu de temps après alla lui-même le trouver.

AN. 1173.

Gervas. act. pontif. pag. 1613. Monast. Ang. to. 2. init.

XLVII. Guerre civile en Angleterre.

Gervas. ibid.

Dès la mi-Carême le jeune roi Henri III, soutenu par le roi de France, s'étoit élevé contre le roi son père, avec ses deux frères Richard & Geofroi; & la reine Alienor leur mère étoit de la partie. Guillaume roi d'Ecosse, le comte de Flandre Philippe, son frère Matthieu comte de Boulogne, & Thibaud comte de Champagne, entrèrent dans les intérêts du jeune Henri; & cette guerre civile des enfans contre le père, fut regardée comme une punition divine du meurtre de saint Thomas de Cantorberi. Elle dura jusqu'à l'automne de l'année suivante; & le roi Henri II, ainsi attaqué par ses enfans, écrivit une lettre au pape Alexandre, où il dit: je me jette à vos genoux pour vous demander conseil. Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction; & quant au droit féodal, je ne relève que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le souverain pontife; puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel. C'est ainsi que Pierre de Blois faisoit parler ce prince, pour lequel il composa cette lettre.

Ap. Petr. Bles. ep. 136.

XLVIII. Canonisation de S. Bernard.

To. 2. op. S. Bernard. p. 1341.

Il y avoit déjà plus de dix ans que l'on poursuivoit la canonisation de S. Bernard, dont la sainteté avoit tellement éclaté par ses vertus & ses miracles. Le pape Alexandre étant à Paris en 1163, en fut sollicité par plusieurs personnes con-

An. 1173. To. x. conc. p. 1376.

ſidérables, qui ſouhaitoient qu'il terminât cette affaire dans le concile qu'il alloit célébrer à Tours. Le pape y étoit favorablement diſpoſé : mais il ſurvint une grande multitude de perſonnes qui demandoient la même grâce pour diverſes provinces ; & le pape ne jugeant pas poſſible de les ſatisfaire tous, réſolut, pour éviter le ſcandale, de différer la canoniſation de S. Bernard. Enfin, dix ans après, les moines de Clairvaux, & pluſieurs autres perſonnes du premier rang, ayant renouvellé leurs inſtances, le pape, de l'avis des cardinaux, le canoniſa ſolennellement, & ordonna que ſa fête ſeroit célébrée publiquement le jour de ſa mort. C'eſt ce qui paroît par quatre bulles datées d'Anagni le dix-huitième de Janvier 1174. La première adreſſée à tous les évêques, les abbés & les autres prélats de France : la ſeconde au roi Louis, à qui le pape recommande la protection du monaſtère de Clairvaux, où repoſe le corps du ſaint ; la troiſième à tous les abbés de Cîteaux, & la quatrième à Gerard abbé de Clairvaux & à ſa communauté. C'eſt ainſi que S. Bernard fut canoniſé vingt ans & cinq mois après ſa mort.

XLIX. Fin de S. Pierre de Tarantaiſe. Vita c. 5. Boll. 8 Mai. t. 13. p. 333. Rob. de Monte. 1174.

Vers le même temps, le pape envoya en France ſaint Pierre, archevêque de Tarantaiſe, pour travailler à réconcilier les deux rois de France & d'Angleterre, dont la diviſion cauſoit tant de maux : la mort des hommes, la déſolation des pays, la ruine des égliſes. Quand le ſaint prélat reçut cet ordre du pape, il délibéroit s'il vendroit le peu qu'il avoit de chevaux pour avoir de quoi mieux aſſiſter les pauvres. Henri, abbé de Hautecombe, depuis de Clairvaux, & enfin cardinal évêque d'Albane, conſulté ſur ce ſujet, repréſenta à l'archevêque qu'il pourroit bien faire ſes viſites à pied dans l'étendue de ſa province ; mais qu'il lui ſeroit impoſſible de faire ainſi les voyages les plus longs, qu'il ne pourroit éviter. Là-deſſus arriva le courrier du pape, apportant l'ordre d'aller en France, avec toute la diligence poſſible. Le prélat ſe mit donc en chemin ; & fit pluſieurs miracles en ce voyage, où l'abbé de Cîteaux l'accompagnoit.

Il trouva le roi Louis à Chaumont en Vexin, avec le jeune roi Henri ſon gendre, qui accourut au-devant du ſaint prélat ; & dès qu'il le vit, il deſcendit de cheval, courut lui embraſſer les pieds, & malgré ſa réſiſtance lui ôta

sa chape, dont plusieurs avoient déjà coupé des pièces. Et comme les moines qui accompagnoient l'archevêque, demandoient au jeune prince ce qu'il vouloit faire de ce vieil habit dans son trésor, il répondit : vous parleriez autrement, si vous saviez combien de malades ont été guéris par sa ceinture, que j'ai reçue ces années passées. Le saint prélat fit plusieurs miracles depuis son arrivée, & guérit entr'autres un enfant de douze ans, aveugle depuis sept ans, en présence des deux rois & du comte de Flandre. Il fit approcher cet enfant, que les officiers des rois repoussoient avec sa mère, lui mit dans la main un denier, & ayant mouillé ses doigts de sa salive, lui fit le signe de la croix sur les yeux & sur la tête, & pria un peu. Les rois & les autres le regardoient, & se demandoient s'il le faisoit sérieusement. Cependant l'enfant commença à voir, à regarder le denier qu'il tenoit, & les hommes, & dit : ma mère, je vois, je vois tout. Elle, se tournant vers l'archevêque comme si ç'eût été un autel, se mit à genoux, étendit les mains & leva les yeux au ciel, priant ardemment. Le roi de France examina le miracle, & en ayant reconnu la vérité, se mit à genoux devant l'enfant, en qui il adoroit la puissance de Dieu, lui baisa la tête & les yeux, & lui donna son offrande dans la main.

AN. 1174.

Le jour des cendres, qui cette année 1174 fut le sixième de Février, les deux rois se rendirent au monastère de Mortemer, de l'ordre de Cîteaux, situé dans la forêt de Lions en Normandie. Le saint archevêque y officia, & donna les cendres aux deux rois. Il y guérit un chevalier, qui depuis long-temps avoit perdu un œil par une blessure. Il fit encore d'autres miracles à Gisors, dans l'abbaye d'Yere & à Hautebruyere : mais ce fut tout le fruit de son voyage, & il ne réussit pas dans la négociation de la paix pour laquelle le pape l'avoit envoyé. A son retour il tomba malade, & fut obligé de s'arrêter au monastère de Belleval, au diocèse de Besançon. Il y mourut le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, quatorzième de Septembre de la même année 1174, & fut enterré le troisième jour par Ebrard, archevêque de Besançon, accompagné de plusieurs abbés. Il avoit vécu soixante & treize ans, & rempli le siége de Tarantaise pendant trente-trois ans. L'église honore sa mémoire le huitième jour de Mai.

Vide, *Pagi an.* 1174. *n.* 12.
Sup. lib. LXVIII. *n.* 73.

Cependant Richard, élu archevêque de Cantorberi, &

AN. 1174.

L. Richard de Cantorberi sacré.

Rog. Hoved. p. 538. Gerv. an. 1174.

Renaud élu évêque de Bath, arrivèrent en cour de Rome, pour demander au pape la confirmation de leur élection & de celle des autres évêques d'Angleterre. Ils y trouvèrent de puissans adversaires; savoir, les envoyés du roi de France & ceux du jeune roi d'Angleterre, à la tête desquels étoit un docteur d'Orléans, nommé Berthier. Le pape se plaignit fortement de l'absence des autres évêques élus, particulièrement de Geofroi Ridel évêque d'Eli : enfin, après plusieurs contestations, il confirma l'élection de l'archevêque Richard, le dimanche de *Quasimodo*, dernier jour de Mars 1174, & le dimanche suivant il le sacra; puis un autre jour il lui donna le pallium, & quelque temps après la primatie & la légation en Angleterre, pour pouvoir réprimer par les censures des rebelles contre le roi père.

LI. Pénitence du roi d'Angleterre.

Gerv. & Roger.

Mais la guerre ne laissoit pas de continuer; & les Ecossois & les Gallois, peuples féroces & anciens ennemis des Anglois, la faisoient avec la dernière cruauté, jusqu'à massacrer les prêtres sur les autels, ouvrir les femmes enceintes, & en tirer les enfans à la pointe de leurs lances. Le roi père se voyoit abandonné presque de tous ses sujets, & n'avoit plus guère à sa suite que des étrangers qu'il payoit largement. Ainsi pressé de tous côtés, & désespérant presque de conserver ses états de deçà la mer, il voulut sauver au moins l'Angleterre, & y passa au commencement de Juillet. Mais quand il y fut arrivé, il alla d'abord à Cantorberi faire satisfaction au saint martyr; & le vendredi, douzième du même mois, il partit de l'église de saint Dunstan, qui est assez loin hors de la ville, revêtu seulement sur sa chair d'une pauvre tunique de laine, & marchant nus pieds par les rues crotées. Il vint ainsi jusqu'au tombeau du saint, où il se tint prosterné, recevant des coups de verges de la main de tous les évêques & les abbés qui étoient présens, & de tous les moines de la communauté l'un après l'autre. Il demeura ainsi prosterné sans tapis ni autre chose sous lui, pendant tout le jour & la nuit suivante, en prière, & sans prendre aucune nourriture. Après les matines il visita tous les autels de l'église haute, & les corps saints qui y étoient; puis il revint au tombeau de saint Thomas dans la cave. Le samedi au point du jour il demanda une messe en l'honneur du même saint Thomas, & l'en-

Gesta post mart.

tendit; puis il sortit de Cantorberi avec joie & le dimanche il arriva à Londres. AN. 1174.

Le même jour samedi, treizième de Juillet, pendant que le roi d'Angleterre entendoit la messe, le roi d'Ecosse fut pris par un parti d'Anglois du comté d'Yorck : & le jeune roi, qui étoit prêt à passer en Angleterre avec le comte de Flandre, sachant que son père y étoit, demeura en Normandie, & s'attacha au siége de Rouen avec le roi de France. Ainsi trois semaines après le pélerinage du roi au tombeau de S. Thomas, la guerre cessa en Angleterre. Ce prince repassa en Normandie vers la saint Laurent, pour venir au secours de Rouen, bénissant Dieu & S. Thomas; & menant avec lui le roi d'Ecosse & trois comtes ses prisonniers.

Il fut reçu par le nouvel archevêque de Cantorberi Richard, qui étoit venu de Rome, & se trouva à son débarquement près de Caen, & le jour même il l'obligea de dîner avec lui. Ce prélat étant à Caen excommunia, par l'autorité du pape, tous les ennemis du roi, sans en excepter personne, pas même le roi son fils, qu'il en avoit averti auparavant. L'archevêque passa ensuite en Angleterre, & arriva le samedi cinquième d'Octobre à Cantorberi : où le lendemain il sacra les quatre évêques de Vinchestre, d'Eli, d'Herford & de Chichestre. Il se contenta de prendre le serment de Renaud, évêque de Bath, qui avoit été sacré à S. Jean de Maurienne, en revenant d'Italie. Cependant le roi d'Angleterre fit lever le siége de Rouen, & reçut en ses bonnes grâces ses enfans rebelles, en une conférence tenue le lendemain de la S. Michel, dernier jour de Septembre. Ainsi la paix fut rétablie dans tous ses états.

Petr. Blef. ep. 69. Id. ep. 47.

Gervas.

LII. Albert archevêque de Salsbourg déposé.

Chr. Reicherfp. ann. 1172. 1174.

En Allemagne, l'empereur Frideric tint à Ratisbonne, le vingt-sixième de Mai, une cour la plus célèbre que l'on se souvînt d'avoir jamais vue en Bavière. Il s'agissoit de fixer l'état de l'église de Salsbourg, dont l'archevêque Albert, attaché au pape Alexandre, & odieux à l'empereur, s'étoit inutilement présenté deux ans auparavant à une diète que l'empereur avoit tenue dans la même ville de Salsbourg. Il se présenta à celle-ci, avec son oncle Henri duc d'Autriche. Ce prélat n'avoit plus de demeure fixe depuis la mort de Ladislas roi de Bohême, son père, arrivée l'année précédente 1173; car l'empereur s'étoit emparé de la Bohême. D'ailleurs, plusieurs prélats de Bavière

AN. 1174. s'étoient élevés contre leur métropolitain, & avoient envoyé secrétement au pape des accusations contre lui, demandant sa déposition; mais le pape mieux instruit par la plupart des prélats de la province, soutenoit l'archevêque Albert.

En cette diète de Ratisbonne, le plus grand adversaire d'Albert étoit Richer, évêque de Brixen, qui ayant été élu sans son consentement, fut aussi sacré malgré lui en cette même assemblée par l'évêque de Gurc. Le lendemain, Richer engagea tous les prélats qui étoient présens à déposer Albert, suivant l'intention de l'empereur, & tous les seigneurs y consentirent, excepté le duc d'Autriche. Aussitôt on élut, pour remplir le siége de Salsbourg, Henri prévôt de Berthesgad. On l'intronisa; l'empereur lui donna l'investiture, & tous les seigneurs qui tenoient des fiefs de cette église lui en firent hommage, à commencer par le duc de Bavière & le duc de Saxe. Il y eut quelque peu de prélats & d'ecclésiastiques qui ne prirent point de part à cette élection, à cause de son irrégularité; car la personne de Henri leur eût été agréable, si le siége eût été vacant. Il témoignoit beaucoup de piété; il avoit de la prudence & de l'éloquence, & avoit été élevé dès l'enfance dans la discipline de l'église : ensorte que ces qualités lui attiroient l'estime tant des ecclésiastiques que des séculiers.

L'archevêque Albert, ainsi opprimé, porta ses plaintes au pape Alexandre; & lui envoya Erchempold son chapelain, chanoine de Reichersperg, qui avoit déjà été deux fois en cour de Rome pour la même affaire. Il rapporta trois lettres du pape, datées d'Anagni le huitième de Septembre. La première à l'archevêque Albert, la seconde à Conrad archevêque de Mayence & son légat en Allemagne, la troisième au prévôt & au chapitre de Salsbourg. Par ces lettres le pape casse la déposition d'Albert, comme faite contre tout droit divin & humain, & par attentat sur l'autorité du saint siége. Il ordonne à son légat de prescrire à l'évêque de Gurc, à celui de Brixen & au prévôt Henri, un terme dans lequel cet intrus soit obligé de retourner à son église sous l'obéissance de son archevêque, à laquelle il ordonne au chapitre de Salsbourg de revenir incessamment. Il est remarquable que les deux évêques de Gurc & de Brixen prétendoient avoir élu le prévôt Henri sous l'obéissance du pape Alexandre, comme le pape le témoigne dans ces

ses lettres. Toutefois elles furent sans effet par l'opposition de l'empereur, & Henri demeura quatre ans en possession du siége de Salsbourg. AN. 1174.

LIII. Lambert le Bégue à Liége. Æg. c. 52. M. chr. Belg. p. 193.

Raoul évêque de Liège, successeur d'Alexandre, étoit possédé d'une telle avarice, qu'il faisoit vendre les prébendes en plein marché. Un saint prêtre nommé Lambert, & surnommé le Bégue parce qu'il l'étoit en effet, ne put souffrir ce scandale, & commença à déclamer contre, & contre les mœurs corrompues du clergé. Il avoit peu de lettres, mais il étoit animé d'un grand zèle: toute la ville fut émue de ses prédications; on le suivoit en foule, & il convertit plusieurs pécheurs. Les principaux du clergé en furent indignés, & ayant délibéré ensemble, ils s'adresserent à l'évêque, qui envoya l'arrêter prisonnier. Comme on le menoit par l'église de Notre-Dame, quelques prêtres & quelques clercs le piquoient de leurs stilets, & l'égratignoient avec les ongles. Il leva les yeux vers l'autel, & dit en soupirant: hélas! le temps approche où les pourceaux fouilleront la terre sous toi. Ce qui fut confirmé par l'événement. L'évêque le fit donc enfermer dans le château de Rivogne, où il traduisit les actes des Apôtres de latin en françois. Ensuite, suivant le conseil du clergé, l'évêque consentit que Lambert fût envoyé à Rome pour faire punir sa témérité, de s'être attribué l'autorité de prêcher; mais le pape Alexandre connoissant sa bonne intention, & qu'on ne le poursuivoit que par envie, lui donna la permission de prêcher, & le renvoya chez lui. Il avoit assemblé des femmes & des filles à qui il avoit persuadé de vivre en continence, & que de son nom on appela les Béguines, & cette institution continue dans les Pays-Bas, où l'on voit avec édification plusieurs communautés de personnes de ce sexe, qui sans engagement de vœu perpétuel vivent ensemble, s'appliquant à la prière & au travail. Lambert le Bégue mourut à Liège en 1177, & fut enterré dans l'église de saint Christophe qu'il avoit bâtie.

LIV. Concile de Londres. Gervas. p. 1429. To. x. conc. p. 1461. Rog. p. 541.

La paix étant rétablie en Angleterre, les deux rois le père & le fils y retournèrent ensemble au mois de Mai de l'an 1175. Arrivant à Londres, ils trouvèrent l'archevêque Richard prêt à y tenir un concile; comme il fit le dimanche avant l'Ascension, dix-neuvième jour de Mai, dans l'église de S. Pierre de Ouestminster. Tous les évêques suf-

fragans de Cantorberi s'y trouvèrent, excepté celui de Vorchestre qui étoit malade, & celui de Norvic qui étoit mort.
AN. 1175. Richard y présidoit, comme archevêque, primat & légat du saint siége. A sa droite étoit l'évêque de Londres, comme doyen de l'église de Cantorberi; à sa gauche l'évêque de Vinchestre, comme chantre de la même église: ensuite les autres évêques & les abbés selon l'ordre de leur sacre. L'archevêque fit un sermon éloquent; puis il fit lire les canons que l'on avoit dressés du consentement du roi & des seigneurs. Ils sont au nombre de dix-neuf, tirés la plupart des anciens conciles; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable.

c. 3. Défense à ceux qui sont dans les ordres sacrés d'exercer des jugemens de sang, c'est-à-dire où il échet mutilation de membres, peine alors très-fréquente. Défense à tout prêtre d'exercer la charge de vicomte ou de prévôt séculier; c'est que l'ignorance des laïques obligeoit de donner à
c. 6. des clercs les charges de judicature. Les causes de séculiers, où il s'agit de peine corporelle, ne seront point traitées dans les églises ou les cimetières, qui sont au contraire
c. 10. des asyles pour les criminels. Les moines & les clercs ne feront aucun trafic: les moines ne tiendront point de fermes; & les laïques ne tiendront point à ferme des bénéfi-
c. 14. ces. Dans les causes pécuniaires entre les clercs, celui qui aura perdu, sera condamné aux dépens envers sa partie.
c. 15. On n'ajoutera point d'autre préface à la messe, outre les dix qui sont en usage dans l'église; & ce sont les mêmes
c. 16. que nous disons encore à présent. On ne donnera point l'eucharistie trempée, sous prétexte de rendre la commu-
c. 17. nion plus complète. C'étoit donc dès-lors l'usage le plus
c. 18. 19. commun de ne prendre que l'espèce du pain. On ne consacrera que dans un calice d'or ou d'argent, non d'étain. Les mariages clandestins sont défendus, & ceux des enfans au-dessous de l'âge prescrit par les lois & les canons sont déclarés nuls. C'est qu'il étoit ordinaire aux princes d'accorder leurs enfans dès le berceau.

En ce concile, les clercs de Roger, archevêque d'Yorck, citèrent l'archevêque de Cantorberi, pour répondre devant le pape sur deux prétentions de leur prélat: savoir, qu'il pouvoit faire porter sa croix dans la province de Cantorberi; & que les quatre évêchés de Lincoln,

de Cheftre, de Vorcheftre & d'Herford, devoient être suffragans d'Yorck. AN. 1175.

Geoffroi, évêque de S. Afaf au pays de Galles, preffé par la pauvreté & par les ravages des Gallois, s'étoit retiré en Angleterre, où le roi Henri l'avoit reçu favorablement, & lui avoit donné en garde l'abbaye d'Abendon qui étoit vacante, pour en jouir jufqu'à ce qu'il eût la liberté de rentrer dans fon fiége. Le clergé de S. Afaf fe plaignit au concile de Londres que Geoffroi ne vouloit point retourner à fon églife, quoiqu'il en eût été admonefté par le pape Alexandre. L'archevêque Roger, de l'avis du concile, lui ordonna de retourner, ou de renoncer à l'évêché; & Geoffroi prit ce dernier parti, efpérant que l'abbaye lui demeureroit. Il réfigna donc l'évêché entre les mains de l'archevêque, lui remettant fon anneau & fa croffe, & l'archevêque facra en fa place évêque de faint Afaf, un docteur nommé Adam, Gallois de Nation. Le roi donna auffi l'abbaye d'Abendon à un moine: ainfi Geoffroi perdit l'un & l'autre. On croit que c'eft le même Geoffroi Artus ou de Mommouth, qui a écrit une hiftoire des anciens Bretons, depuis le roi Brutus le Troyen jufqu'au roi Artus, remplie de quantité de fables, & qui a traduit les prophéties de Merlin.

Roger. p.544. Gerv. p.1432.

V. Guill. Neubr. proem. Goduin. p. 654. Cave. p. 469.

LV.
Exemption des moines.

Les moines de Malmesburi ayant élu un abbé, l'évêque de Sarisbéri, qui étoit le diocéfain, lui défendit de la part du pape de recevoir d'autre que de lui la bénédiction abbatiale. L'abbé ne laiffa pas d'aller fecrétement au pays de Galles, & de fe faire bénir par l'évêque de Landaf. L'évêque de Sarisbéri s'en plaignit à Richard, archevêque de Cantorberi, qui fufpendit l'évêque de Landaf & le nouvel abbé, jufqu'à ce qu'ils euffent juftifié leur conduite. Les parties étant donc venues en fa préfence, & ayant produit leurs priviléges, l'archevêque ne trouva rien qui difpensât l'abbé de la dépendance de l'évêque de Sarisbéri, finon une bulle d'exemption fufpecte de fauffeté par le fceau & par le ftyle. Après que l'on eut ouï les témoins & vu les pièces, l'archevêque exhortoit les parties à la paix, & l'évêque ne s'en éloignoit pas: mais l'abbé refufa de s'accommoder, ni d'être jugé par l'archevêque, difant qu'il ne devoit répondre qu'au pape; & en fe retirant il ajouta avec indignation: les abbés font bien lâches & bien miférables de ne pas anéantir la puiffance des évêques, puifque pour une once d'or par an ils peuvent obtenir de Rome une pleine liberté.

An. 1175. Petr. Blef. ep. 68. L'archevêque Richard en prit occafion d'écrire au pape Alexandre, pour fe plaindre des exemptions au nom de tous les évêques. Ce mal, dit-il, s'étend très-loin; les abbés s'élèvent contre les primats & les évêques : ils ne veulent avoir perfonne qui réprime leurs défordres, ni qui s'oppofe à leurs défirs. De-là vient que les biens de la plupart des monaftères font au pillage. Les abbés ne fongent qu'à faire bonne chère & à vivre en paix; & les moines, comme n'ayant point de chef, s'abandonnent à l'oifiveté & aux vains difcours; enforte que, fi vous entendiez leurs difputes tumultueufes, vous prendriez le cloître pour un marché. Si vous ne remédiez promptement à ce mal, il eft à craindre que les évêques ne fe retirent auffi de la fujétion des archevêques, les doyens & les archidiacres de celle de leurs prélats, & qu'il n'y ait plus enfin de fubordination. Qu'eft-ce qu'exempter les abbés de la juridiction des évêques, finon autorifer la révolte, & armer les enfans contre leurs pères? Quelle juftice y a-t-il que le pape accorde des grâces au préjudice des évêques, en leur ôtant ce qui leur appartient? Je fais que les papes ont accordé la plupart de ces exemptions pour la paix des monaftères & à caufe de la tyrannie des évêques; mais le contraire eft arrivé, car les monaftères qui ont obtenu cette damnable liberté, foit par l'autorité du pape, foit comme il eft plus ordinaire par de fauffes bulles, font tombés dans un plus grand trouble & une plus grande pauvreté. C'eft pourquoi plufieurs maifons très-célèbres pour leur fainteté, n'ont jamais voulu avoir de ces exemptions, ou les ont auffitôt rejetées. Ainfi parloit l'archevêque de Cantorberi, ou plutôt Pierre de Blois fous fon nom. Au refte, le monaftère de Malmesburi étoit alors fi peu exempt, qu'il ne l'étoit pas au milieu du fiècle fuivant, comme il paroît par une bulle d'Innocent IV, de l'an 1248. *Monaft. Aug. to. 1. p. 53.*

LVI. Alexandrie évêché.

Dès le mois de Septembre de l'année 1174, l'empereur Frideric étoit entré en Lombardie pour la cinquième fois, & il paffa l'hiver attaché au fiége de la nouvelle Alexandrie, qu'il fut enfin obligé à lever au bout de quatre mois, le jour de Pâque treizième d'Avril 1175. Il fe retira à Pavie, d'où il envoya aux évêques de Porto & d'Oftie, & au cardinal de faint Pierre-aux-liens, pour faire au pape des propofitions de paix. Le pape envoya ces trois cardinaux à Pavie; l'empereur nomma Philippe élu archevêque de Cologne, *Act. Alex. ap. Baron. 1174. & 1175.*

avec ſon chancelier & ſon protonotaire, pour traiter avec les légats & les recteurs des villes de Lombardie ; mais on ne put rien conclure, & on crut que l'empereur n'avoit engagé cette négociation, que pour gagner du temps, & ſuſpendre pendant l'été les armes victorieuſes des Lombards. AN. 1175.

Ital. ſacra. t. 4. p. 449. Acta. ap. Bar. 1175.

Cependant le pape voulant récompenſer la ville d'Alexandrie de ſa fidélité envers le ſaint ſiége, à la prière de ſaint Galdin archevêque de Milan, des évêques de la province & des magiſtrats de Lombardie, érigea cette nouvelle ville en évêché, & lui donna pour premier évêque Ardouin, ſous-diacre de l'égliſe romaine, qui toutefois mourut avant que d'avoir été ſacré. Au contraire, pour punir la ville de Pavie d'avoir adhéré long-temps à l'antipape Octavien & à l'empereur Frideric excommunié, le pape priva ſon évêque du droit de faire porter la croix devant lui, & du pallium.

LVII. Ordre militaire de ſaint Jacques. To. x. conc. p. 1378.

La même année le pape Alexandre approuva le nouvel ordre militaire de ſaint Jacques en Eſpagne, compoſé de clercs & de chevaliers ; les uns gardant le célibat, les autres mariés, dont les femmes étoient comptées pour ſœurs de l'ordre. Leur but étoit de combattre les Sarraſins, tant pour garantir les chrétiens de leurs incurſions, que pour les attirer eux-mêmes à la religion chrétienne. Ces chevaliers avoient un maître nommé Pierre Fernandès, & pluſieurs commandeurs : ils vivoient en commun ſans avoir rien de propre, à l'exemple des premiers fidelles de Jéruſalem : ils étoient liés à l'ordre, & ne pouvoient revenir au ſiècle, ni paſſer à un autre ordre ſans la permiſſion du maître : mais les veuves des chevaliers pouvoient ſe remarier. Tout ce qu'ils avoient conquis, qui leur avoit été donné, appartenoit à l'ordre ; pourvu qu'il eût été poſſédé par les Sarraſins de temps immémorial, nonobſtant les titres anciens que l'on eût pu produire. Les clercs de l'ordre devoient vivre en communauté portant le ſurplis, adminiſtrer les ſacremens aux chevaliers, & inſtruire leurs enfans. Ils devoient gouverner les égliſes nouvelles bâties par l'ordre ; & elles étoient exemptes, à l'égard des évêques, de dixmes & de toutes redevances. Tout l'ordre étoit exempt des interdits généraux, & ceux qui le compoſoient ne pouvoient être interdits ni excommuniés que par un légat *à latere* ; ce qui s'étendoit à leurs familles & à leurs ſerviteurs. En reconnoiſſance de ces priviléges, l'ordre devoit payer au pape tous les ans

AN. 1175. dix malaquins, forte de monnoie d'Efpagne. C'eft ce qui paroît par la bulle du pape Alexandre, foufcrite par treize cardinaux, & datée de Férentino le cinquième de Juillet 1175.

LVIII. Hugucion légat en Angleterre. Cervaf. an. 1175.

Le roi d'Angleterre étoit mal fatisfait de la reine Alienor fon époufe, par le confeil de laquelle fes enfans lui avoient fait la guerre. Il l'avoit fait enfermer dans une fortereffe, & vouloit même la répudier, & on crut que c'étoit le principal fujet pour lequel il demanda au pape un légat. Le pape lui envoya Hugues ou Hugucion, cardinal diacre du titre de faint Ange, c'eft-à-dire de faint Michel, qui étoit de la famille de Pierre de Leon. Il arriva en Angleterre à la fin du mois d'Octobre 1175, & fut reçu avec grand honneur par le roi, qui vouloit gagner fes bonnes grâces. Dès fon arrivée il permit au roi de pourfuivre, devant fes officiers laïques, les clercs accufés d'avoir chaffé dans fes bois; ce qui fut trouvé très-mauvais par le clergé d'Angleterre, & on accufa le légat de s'être laiffé gagner par les libéralités du roi.

Rog. p. 550. T. x. conc. p. 1469. Rob. de Monte an. 1175.

Au commencement de l'année fuivante, c'eft-à-dire à la converfion de faint Paul, vingt-cinquième de Janvier, le roi d'Angleterre tint à Northampton une grande affemblée de prélats & de feigneurs, où vint Guillaume roi d'Ecoffe, qu'il avoit délivré de prifon à de dures conditions, & l'avoit obligé à lui rendre hommage, & fait promettre aux évêques du pays de reconnoître pour fupérieur l'archevêque d'Yorck. Il vint donc à cette affemblée par ordre du roi Henri, amenant avec foi Richard, évêque de faint André, Joffelin, évêque de Glafcou, & tous les autres évêques, abbés & feigneurs d'Ecoffe. Le roi d'Angleterre leur ordonna de faire à l'églife anglicane la même foumiffion qu'ils avoient accoutumé de faire fous les rois fes prédéceffeurs. C'eft qu'il n'y avoit point encore de métropole en Ecoffe. Roger archevêque d'Yorck, foutint que l'évêque de Glafcou & celui de Ouittern ou Maifon-blanche lui étoient foumis, & produifit pour le prouver des bulles des papes; mais l'évêque de Glafcou foutint que fon églife étoit fille fpéciale de l'églife romaine, & exempte de tout archevêque. Richard, archevêque de Cantorberi, prétendoit de fon côté que toutes les églifes d'Ecoffe devoient être foumifes à la fienne; c'eft pourquoi il perfuada au roi de renvoyer les évê-

ques Ecossois, sans qu'ils fissent aucune soumission à l'église anglicane. AN. 1176.

Le quatrième dimanche de Carême, qui cette année étoit le quatorzième de Mars, le légat Hugucion convoqua un concile à Londres, où Roger, archevêque d'Yorck, prétendoit avoir la préséance sur l'archevêque de Cantorberi, fondé sur une lettre de saint Gregoire, où il dit, que l'évêque de Londres & celui d'Yorck devoient suivre entr'eux le rang de leur ordination. Car il soutenoit que ce qui étoit dit de l'évêque de Londres, devoit s'entendre de celui de Cantorberi; & dans le fait Roger étoit ordonné archevêque long-temps avant Richard. Le jeudi suivant, les deux rois, le père & le fils, étant présens au concile qui se tenoit à Oueftminster dans la chapelle de l'infirmerie, le légat, comme président, s'assit au milieu sur un siége élevé. Richard, archevêque de Cantorberi, se mit à sa droite comme primat; mais Roger, archevêque d'Yorck, voulut se mettre entre deux, & s'assit sur les genoux de Richard. Quelques évêques, & d'autres tant clercs que laïques, l'en ôtèrent, & le jetèrent par terre; on l'attaquoit de tous côtés à coups de poing & de bâton, quand l'archevêque Richard le retira. Roger se releva avec sa chape déchirée dans le tumulte, & se jeta aux pieds du roi, lui demandant justice de Richard. Cependant plusieurs crioient : va, traître, va, tes mains sont encore teintes du sang de saint Thomas. Le roi ne fit que rire de la plainte de Roger : on appela au pape de part & d'autre, puis on s'en désista. Ainsi le concile fut rompu, & le légat se retira, voyant le peu d'autorité qu'il avoit en Angleterre. Ensuite à la poursuite du roi, les deux archevêques convinrent d'une surséance de cinq ans sur tous leurs différents, tant pour les coups que Roger avoit reçus en ce concile, que pour les contestations entr'eux & leurs églises : se soumettant à l'arbitrage de l'archevêque de Rouen & des évêques du royaume de France.

T. x. p. 1470. ex Rog. Gervas. p. 1433. Radulf. Dic. p. 588. Sup. l. LXXVI. n. 37. Greg. 12. ep. 15.

LIX. Vivien légat en Ecosse. Gervas.

Le légat Hugucion sortit d'Angleterre vers la saint Pierre à la fin de Juin, & le mois suivant arriva un autre légat, savoir Vivien, prêtre cardinal, destiné pour l'Ecosse & les îles voisines, & pour l'Irlande. Le roi d'Angleterre lui envoya Richard évêque de Vinchestre, & Geoffroi évêque d'Eli, pour lui demander de quelle auto-

AN. 1176. rité il avoit osé entrer dans son royaume sans sa permission? Le légat, épouvanté par cette question, promit par serment de ne rien faire dans sa légation contre la volonté du roi ; ainsi on lui permit de passer, & le roi lui donna escorte, & le défraya jusqu'à ce qu'il arrivât sur les terres du roi d'Ecosse. Il y célébra l'année suivante un concile, où il suspendit Christien, évêque de la Maison-blanche, pour n'être pas venu au concile ; mais Christien ne s'effraya pas de cette censure, ayant la protection de Roger, archevêque d'Yorck, dont il étoit suffragant. D'Ecosse le légat Vivien passa en Irlande, & tint à Dublin un concile général de toute l'île ; mais il n'en sortit pas aussi chargé d'argent qu'il espéroit, & retourna en Ecosse.

To. x. conc. p. 1481. 1739. G. Neubrig III. c. 9.

LX. Jean de Sarisbéri évêque de Chartres.

Radulf. de Dic. p. 592. Sup. n. 9. Petr. Cell. VII. ep. 8.

Le jour de la Magdeleine vingt-deuxième de Juillet 1176, arrivèrent à Cantorberi le doyen, le chantre & le chancelier de l'église de Chartres, pour demander, au nom de tout le chapitre, Jean de Sarisbéri qu'ils avoient élu leur évêque. Guillaume aux blanches-mains, beau-frère du roi Louis le Jeune, gardoit depuis huit ans en commande, par dispense du pape, l'évêché de Chartres avec l'archevêché de Sens, dont il avoit été pourvu dès l'année 1168 ; & ce fut lui qui fit élire pour Chartres Jean de Sarisbéri, tant à cause de son mérite personnel, qu'en considération de saint Thomas de Cantorberi, dont il avoit été un des principaux confidens compagnon de son exil & de ses souffrances. Les députés de Chartres étant donc arrivés à Cantorberi, & ayant lu publiquement les lettres de leur chapitre, du roi de France, & de l'archevêque de Sens, le chapitre de Cantorberi, en l'absence de l'archevêque, leur remit Jean de Sarisbéri, affranchi de tous les engagemens qu'il avoit en Angleterre. Ils l'amenèrent en France : il fut sacré à Sens, par Maurice évêque de Paris, le dimanche huitième d'Août ; & le dimanche suivant, jour de l'Assomption de Notre-Dame, il fut intronisé solennellement à Chartres, dont il tint le siége quatre ans.

Rad. Dicet. p. 592. Petr. Cell. VII. ep. 6. Chr. Rem. t. I. Bibl. Lab. p. 361. Marlot. 3. c. 4

Le même jour que Jean fut sacré, Guillaume, archevêque de Sens, prit possession du siége de Reims, où il fut transféré par l'autorité du pape. L'archevêque Henri, frère du roi Louis le Jeune, étoit mort le treizième de Novembre l'année précédente 1175, après avoir tenu ce siége

quatorze ans, & Guillaume son successeur le tint vingt-six ans. AN. 1176.

LXI. Pierre Comestor. Otto. de S. Blas. c. 12. Chr. Ms. ap. Cl. Hemer. p. 40 P. Comest. Præfat.

Pendant que Guillaume aux blanches-mains étoit archevêque de Sens, Pierre, surnommé *Comestor*, c'est-à dire le mangeur, lui dédia son fameux ouvrage intitulé, l'histoire scholastique. Il se qualifie prêtre de Troyes, & dit qu'il a entrepris ce travail à l'instante prière de ses amis, & le soumet à la correction de l'archevêque. C'est la suite de l'histoire sainte, depuis le commencement de la genèse jusqu'à la fin des actes des Apôtres, tirée du texte de l'écriture & des gloses, avec quelques incidens de l'histoire profane. Toutefois cet ouvrage n'est pas purement historique : à l'histoire de la création, l'auteur mêle les opinions des théologiens & des philosophes de son temps touchant le ciel empirée, les quatre élémens, la manière dont le monde a été formé, & l'état du premier homme. Ainsi de temps en temps il inserre à sa narration diverses explications, les supposant vraies : sans se mettre en peine de les prouver. Il cite Platon & Aristote, mais en général sans indiquer les endroits de leurs ouvrages. Il cite souvent Joseph l'historien, & rapporte plusieurs histoires profanes sans nommer les auteurs.

Le texte des livres historiques de l'écriture est rapporté dans cet ouvrage presque tout entier; mais l'auteur s'écarte souvent du sens littéral pour suivre des sens figurés & des explications arbitraires, & donner aux noms propres de mauvaises étymologies. Il raconte plusieurs fables affirmativement; & d'ailleurs il est plein d'expressions qui marquent le doute. Cependant cet ouvrage, tout imparfait qu'il est, fut reçu avec un tel applaudissement, que pendant trois cents ans il a été regardé comme le corps de la théologie positive, & mis en parallèle avec le livre des sentences de Pierre Lombard & le décret de Gratien; ce qui peut avoir donné occasion à la fable crue pendant long-temps, que ces trois auteurs étoient frères. Pierre Comestor, après avoir été doyen de l'église de Troyes, fut chancelier de l'église de Paris en 1164; & ayant gouverné quelque temps l'école de théologie, il se retira à S. Victor, & mourut en 1179, laissant par son testament aux pauvres & aux églises tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à S. Victor où on lit encore son épitaphe.

Rob. S. Maria. Autis. an. 1179. Hemer. de Acad. Par. p. 113.

LXI. Concile d'Albi. Manichéens.

L'an 1176, l'archevêque de Narbonne & plusieurs évê-

AN. 1176. To. x. conc. p. 1470. Roger. Hoved. p. 555. Catel. Langued. l. 2. p. 350.

ques de sa province tinrent une assemblée, où furent jugés des hérétiques qui se faisoient nommer les Bons-hommes, & qui étoient soutenus par la noblesse de Lombers, petite ville à deux lieues d'Albi, depuis ruinée, qu'il ne faut pas confondre avec Lombès en Gascogne, depuis érigée en évêché. Ce jugement fut prononcé par Giraud, évêque d'Albi, suivant l'avis des juges nommés de part & d'autre, & en présence de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Nîmes, de Toulouse, d'Agde, & de plusieurs abbés & personnes distinguées ecclésiastiques & séculières, avec un grand peuple d'Albi, de Lombers & d'autres lieux.

Gaucelin évêque de Lodève, un des juges choisis, interrogea ces prétendus Bons-hommes, par l'ordre de l'évêque d'Albi, qui avoit l'autorité comme diocésain; & leur demanda premièrement, s'ils recevoient la loi de Moïse & les autres livres de l'ancien testament. Ils répondirent devant tous les assistans qu'ils ne les recevoient point, mais seulement les évangiles & le reste du nouveau testament. En second lieu, il les interrogea sur leur foi, les invitant à l'exposer. Ils répondirent qu'ils ne le feroient point, s'ils n'y étoient contraints. En troisième lieu il leur demanda s'ils croyoient que les enfans fussent sauvés par le baptême. Ils répondirent qu'ils ne s'expliqueroient point sur cet article, mais qu'ils répondroient par les évangiles & les épîtres. Le quatrième article fut touchant le corps & le sang de Notre-Seigneur. Il leur demanda où il étoit consacré, par qui, qui le recevoit, & s'il étoit également consacré par un bon & par un mauvais ministre. Ils répondirent que ceux qui le recevoient dignement étoient sauvés, ceux qui le recevoient indignement s'attiroient leur damnation; & ajoutèrent, que, tout homme de bien, tant clerc que laïque, le consacroit: prétendant toujours ne devoir point être contraints de répondre sur leur foi.

Le cinquième article fut ce qu'ils pensoient du mariage; & si l'homme & la femme, usant de la liberté qu'il donne, se pouvoient sauver. Ils ne voulurent répondre autre chose, sinon que cette liberté est accordée à cause de la fornication: sur quoi ils citèrent S. Paul. Le sixième article fut de la pénitence, si elle étoit salutaire à la fin de la vie: si les gens de guerre blessés à mort pouvoient se sauver par ce

1. Cor. VII. 2.

moyen : si on devoit confesser ses péchés aux prêtres ou aux laïques indifféremment ; & de qui parle S. Jacques quand il dit : confessez vos péchés les uns aux autres. Ils répondirent qu'il suffisoit aux malades de se confesser à qui ils vouloient, & ne volurent rien dire sur les gens de guerre, parce que saint Jacques ne parle que des malades. L'évêque leur demanda encore si la contrition du cœur & la confession de la bouche suffisoient, & s'il n'étoit pas nécessaire d'y ajouter la satisfaction par les jeûnes, les macérations & les aumônes. Ils répondirent que saint Jacques ne parloit que de la confession, qu'ils ne vouloient pas être meilleurs que cet Apôtre, ni rien ajouter du leur, comme font les évêques.

AN. 1176.

Jac. v. 10.

Ils dirent encore beaucoup de choses sur quoi on ne les interrogeoit point ; savoir : qu'on ne doit faire aucun serment, suivant ce que dit Jesus-Christ dans l'évangile & S. Jacques dans son épître : que saint Paul marque les qualités que doivent avoir les évêques & les prêtres. Si on ne les ordonne pas tels, ce ne sont ni des évêques ni des prêtres, mais des loups ravissans, des hypocrites & des séducteurs, qui aiment les salutations & les premières places, & se font appeler docteurs & maitres, contre le précepte de Jesus-Christ, portant des habits blancs & des anneaux d'or aux doigts, ce qu'il n'a pas ordonné. A quoi ils ajoutoient plusieurs autres reproches injurieux ; concluant qu'on ne devoit point leur obéir, parce que ce n'étoient que des mercénaires & des prêtres semblables à ceux qui livrèrent Jesus-Christ. Ces discours furent réfutés par l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Nimes, l'abbé de Sandras & l'abbé de Fontfroide, qui citèrent plusieurs autorités du nouveau testament ; & après que l'on eut ouï ce qui avoit été dit de part & d'autre, on fit silence, & l'évêque de Lodève prononça ainsi la sentence définitive.

Mat. v. 34.
Jac. v. 12.

Mat. XXIII.

Moi Gaucelin, évêque de Lodève, par ordre de l'évêque d'Albi & de ses assesseurs, je juge que ces prétendus Bons-hommes sont hérétiques, & je condamne la secte d'Olivier & de ses compagnons, qui est celle des hérétiques de Lombers, quelque part qu'ils soient. Ensuite il rapporta les autorités du nouveau testament par lesquelles ils étoient convaincus d'hérésie, dont voici les principales. Sur le premier article Jesus-Christ dit : je ne suis pas venu abolir la

Mat. v. 17.
Jo. v. 46.
Luc. XXIV. 27.

AN. 1176. loi, mais l'accomplir. Si vous croyiez à Moïse, vous me croiriez aussi. Et encore : il leur expliquoit les écritures, commençant par Moïse. Dans la transfiguration Moïse & Elie parurent avec lui, pour lui rendre témoignage. Sur le second article l'évêque prouva la nécessité de confesser la foi, par ce que saint Paul dit : on croit de cœur pour la justice, & on confesse de bouche pour le salut; & S. Pierre veut que nous soyons toujours prêts à rendre compte de notre espérance à quiconque nous le demande. Aussi quand Jesus-Christ lui demanda & aux autres Apôtres ce qu'ils disoient de lui, il répondit au nom de tous : vous êtes le Christ le fils du Dieu vivant : & sainte Marthe, interrogée sur sa foi, fit une semblable réponse. Par-là on convainquoit de mensonge ces hérétiques, qui se vantoient de ne point mentir; car c'est une espèce de mensonge, que de se taire quand on doit parler. Sur le troisième article, qui étoit du baptême des enfans, S. Paul dit : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés : or ils ne le peuvent être sans le baptême, puisque Jesus-Christ dit : si quelqu'un n'est pas régénéré par l'eau & le Saint-Esprit, il n'entrera point dans le royaume des cieux : donc exclure les enfans du baptême, c'est les exclure du salut, contre la volonté de Dieu. Il est vrai qu'il est impossible de plaire à Dieu sans la foi ; mais si l'on demande par la foi de qui les enfans sont sauvés, nous disons que c'est par la foi de l'église ou de leurs parrains, comme le paralytique fut guéri par la foi de ceux qui le présentoient, & la fille de la Cananée par la foi de sa mère. Sur le quatrième article de l'Eucharistie. Elle est consacrée par la vertu des paroles de Notre-Seigneur : ceci est mon corps, ceci est mon sang; sa consécration ne dépend donc point du mérite ou de la dignité du ministre. Or il paroît par plusieurs passages de S. Paul, que les évêques, les prêtres & les diacres sont dans l'église les ministres de la parole & des sacremens.

Rom. X. 10.
1. Pet. III. 15.
Mat. XVI. 15.
Joan. XI. 27.
1. Tim. II. 4.
Joan. III. 5.
Heb. XI. 6.

Quant au cinquième article, du mariage : Jesus-Christ a honoré les noces de sa présence & de son premier miracle; & il a dit, que l'homme ne doit point séparer ce que Dieu a joint. Saint Paul a dit, que celui qui marie sa fille fait bien ; & a défendu aux mariés de se refuser le devoir conjugal. Il dit encore : je veux que les jeunes veuves se marient & qu'elles aient des enfans. Sur l'article de la pénitence, l'évêque montra que la puissance de lier & de dé-

Joan. II.
Mat. XIX. 6.
1. Cor. VII. 38.
1. Tim. V. 14.

lier a été donnée aux prêtres par ces paroles de Jesus-Christ : tout ce que vous aurez lié sur la terre, & le reste ; & par celles de S. Jacques : si quelqu'un est malade, qu'il appelle les prêtres de l'église. Enfin il soutint que les prétendus Bons-hommes étoient de ces séducteurs ignorans & indociles que saint Paul avoit prédits. Ils répondirent que c'étoit l'évêque lui-même qui étoit un hérétique, un hypocrite & un faux pasteur, & qu'ils étoient prêts de le montrer par l'évangile & les épîtres. L'évêque de son côté soutint que sa sentence étoit juridique ; & qu'il étoit prêt de le prouver dans la cour du pape Alexandre, en celle du roi de France Louis, en celle de Raimond comte de Toulouse, ou de Constance son épouse sœur du roi Louis qui étoit présente, & en celle de Trincavel vicomte de Beziers qui étoit aussi présent.

AN. 1170.
Matth. XVI. 19.
Jac. V. 4.
1. *Tim.* VI 1.

Les prétendus Bons-hommes se voyant ainsi condamnés, s'adressèrent au peuple, & firent une profession de foi qui étoit catholique ; déclarant expressément qu'il faut croire de cœur & confesser de bouche : que le corps de Jesus-Christ ne doit être reçu que dans l'église, ni consacré que par un prêtre, soit bon, soit mauvais : que les enfans sont sauvés par le baptême ; que l'usage du mariage est permis, & que l'on doit recevoir la pénitence du prêtre. Mais quand l'évêque de Lodève leur demanda s'ils vouloient jurer que telle fût leur croyance, ils répondirent qu'absolument ils ne jureroient point, parce que ce seroit contrevenir à l'évangile & aux épîtres. Sur quoi l'évêque prononça de nouveau qu'ils étoient hérétiques en cet article même ; & qu'étant diffamés & notés d'hérésie, ils devoient s'en purger par serment, s'ils vouloient rentrer dans l'unité de l'église. Il montra ensuite que le serment est permis, par ce qui est dit dans l'Apocalypse, que l'ange jura par celui qui vit dans les siècles des siècles ; & S. Paul dit que Dieu jura par lui-même, n'ayant personne plus grand que lui par lequel il pût jurer ; & l'Apôtre lui-même prend souvent Dieu à témoin, ce qui est un serment. Les hérétiques dirent, que l'évêque d'Albi leur avoit promis de ne les point contraindre à jurer ; mais il le nia. Alors cet évêque se leva, & dit : je confirme & j'approuve la sentence que vient de prononcer Gaucelin évêque de Lodève, comme donnée par mon ordre ; & je défends aux chevaliers des Lombers de pro-

Apoc. X. 6.
Heb. VI. 13.
Gal. 1. 20.
Philip. 1. 8.

AN. 1176.

téger ces hérétiques en vertu du traité qu'ils ont fait avec moi. L'abbé de Castres & trois autres qui avoient été choisis pour juges, confirmèrent aussi la sentence : enfin elle fut souscrite par les assistans, & nommément par Pons archevêque de Narbonne, Arnaud évêque de Nîmes, Gocelin de Toulouse, Guillaume d'Agde, Raimond abbé de S. Pons, Henri abbé de Gaillac, & quelques autres ecclésiastiques distingués. Entre les laïques, Trincavel vicomte de Beziers, Constance comtesse de Toulouse, Sicard vicomte de Lautrec. Il est évident par ce récit tiré des actes originaux, que ces hérétiques nommés depuis Albigeois étoient des Manichéens, puisqu'ils rejetoient l'ancien testament & condamnoient le mariage.

LXII. Fin de S. Galdin de Milan.

Vita S. Gald. 18. Apr. Boll. to. x. p. 595.

Il y en avoit aussi en Lombardie connus sous le nom de Cathares; & ils s'étoient introduits & autorisés à Milan pendant que cette ville étoit au pouvoir des schismatiques. Ils s'y maintenoient & y faisoient du progrès, même depuis qu'elle eut été rétablie, & donnèrent une ample matière au zèle de S. Galdin qui en étoit archevêque. Il prêchoit souvent contr'eux, pour tirer son peuple de cette erreur insensée; & les instruisoit ensuite des vérités de la foi. Cette année 1176, le dix-huitième d'Avril étoit le second dimanche après Pâque, & S. Galdin avoit été sacré archevêque à un pareil dimanche dix ans auparavant. Ce jour donc il alla célébrer l'office en l'église de S. Tecle : mais se trouvant trop foible pour dire la messe, il la fit dire par Algise trésorier de sa cathédrale. Avant l'évangile il monta au jubé, & fit un très-beau sermon contre ces hérétiques, réfutant clairement leurs erreurs, & prouvant la foi catholique par l'évangile & par les pères. Après qu'il eut achevé de parler, il se sentit si mal, qu'il vit bien qu'il étoit près de sa fin : on le coucha doucement dans le jubé même, & après que la messe fut finie il se recommanda par signe aux prières des assistans, & rendit l'esprit. Il fut enterré sous le même jubé, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Son successeur fut Algise de Pirouane, trésorier & chancelier de l'église de Milan, parent de l'archevêque Ubert prédécesseur de S. Galdin. Mais comme il y eut de la division dans le clergé de Milan, Algise ne fut élu que six semaines après, c'est-à-dire au commencement de Juillet.

Sup. l. LXXI. n. 41.

Mart. R. 18. Apr.



LIVRE SOIXANTE-TREIZIÉME.

AN. 1176.

VERS la fin du mois de Mai 1176, l'empereur Frideric ayant reçu les troupes qu'il attendoit d'Allemagne, commença à ravager les terres des Milanois, qu'il croyoit surprendre : mais ils étoient si bien sur leurs gardes, qu'ils marchèrent contre lui le samedi quatrième de Juin, & donnèrent une sanglante bataille. L'empereur ayant eu son cheval tué sous lui, disparut & fut quelque temps cru mort : son armée fut entièrement défaite & le butin immense. Cette victoire assura la liberté des villes de Lombardie, & ruina en Italie la puissance des empereurs Allemands. I.

I. Frideric résolu à quitter le schisme.

Acta Alex. ap. Baron. 1176. Corio. 1. part. p. 140.

Frideric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers qui l'avoient suivi jusques-là, le menacèrent de l'abandonner s'il ne faisoit sa paix avec l'église. Il résolut donc de se réconcilier sincèrement avec le pape Alexandre, & pour cet effet il lui envoya Veremond archevêque de Magdebourg, Christien de Mayence, Conrad élu évêque de Vormes, & Veremond protonotaire de son royaume, qui étant venus jusqu'à Tibur mandèrent au pape qui étoit à Anagni la cause de leur voyage ; & ayant obtenu un sauf-conduit, ils furent reçus par deux cardinaux & par les capitaines de Campanie, & conduits avec honneur à Anagni où ils arrivèrent le vingt-unième d'Octobre. Le lendemain le pape leur donna audience en consistoire ; ils se présentèrent avec grand respect, & demeurant debout ils dirent : l'empereur notre maître désire ardemment de donner la paix à l'église romaine & à la ville de Rome ; c'est pourquoi il nous a envoyés vers vous avec un plein pouvoir, vous priant instamment que le traité qui fut commencé l'année passée, & demeura imparfait pour nos péchés, soit maintenant terminé. Le pape, ravi de cet heureux changement, répondit d'un visage tranquille : nous avons une grande joie de votre arrivée, & nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agréable nouvelle que celle de la paix, s'il est ainsi que notre empereur, que nous reconnoissons pour le plus grand

Chr. Jo. Cen. 1176.

AN. 1177. entre les princes du monde, veuille nous la donner véritable. Mais afin qu'elle soit entière, il faut qu'il la donne aussi à nos alliés, principalement au roi de Sicile, aux Lombards, & à l'empereur de Constantinople.

Les envoyés louèrent le discours du pape, & ajoutèrent : nous avons ordre de l'empereur de conférer en secret avec vous & avec les cardinaux ; parce que nous savons que de part & d'autre il y a des gens mal intentionnés, qui ne souhaitent pas la paix. Alors tous les assistans se retirèrent, & le pape avec les cardinaux & les envoyés passèrent dans la chambre du conseil, où ils entrèrent en conférence. Mais comme l'affaire étoit difficile, à cause de la quantité de personnes puissantes qui étoient entrées dans le schisme, la négociation dura plus de quinze jours. On allégua les autorités des pères, les privilèges des empereurs, les anciennes coutumes : on disputa long-temps & subtilement. Enfin on convint de tous les articles entre l'église & l'empire, laissant les Lombards en l'état où ils étoient, jusqu'à ce que l'empereur en personne eût une conférence avec eux ; & il fut résolu que le pape iroit lui-même en Lombardie. Cependant les envoyés de l'empereur donnèrent de sa part une pleine sureté à tous les membres de l'église romaine, pour leurs personnes & leurs biens. Ils promirent que l'empereur rendroit au pape la préfecture de Rome & les terres de la comtesse Mathilde, & qu'il donneroit sureté au pape, aux cardinaux & à leur suite, pour aller à Venise, à Ravenne & aux autres lieux où ils avoient dessein d'aller, avec une trève de trois mois en cas que la paix fût rompue. Les choses ainsi réglées, les envoyés retournèrent contens vers l'empereur.

Instrum. ap. Pagi. an. 1176. n. 6.

Avant que de partir d'Anagni, le pape Alexandre envoya Humbaud évêque d'Ostie & Rainier cardinal diacre de S. Georges, pour faire ratifier à l'empereur, par le conseil des Lombards, la sureté qu'il avoit promise au pape par ses envoyés. Les deux cardinaux trouvèrent l'empereur près de Modene, & en leur présence il fit jurer pour lui le fils du marquis de Montferrat ; & pour mieux témoigner ses bonnes intentions, il fit faire le même serment par tous les seigneurs Allemands qui étoient présens. On convint de part & d'autre, que la conférence du pape avec l'empereur se feroit à Boulogne. D'un autre côté le pape fit prier Guillaume

Acta Item. Romuald. Saler.

laume roi de Sicile de lui envoyer quelques-uns des grands de sa cour, pour assister à cette conférence; & le roi chargea de cette commission Romuald archevêque de Salerne, & Roger comte d'Andri grand connétable & grand justicier de la Pouille & de la terre de Labour. AN. 1177.

II. Le pape à Venise.

Le pape partit d'Anagni le sixième de Décembre & vint à Benevent, où il demeura depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie. Il attendit un mois le vent favorable au port de Guast sur la mer Adriatique avec les galères du roi de Sicile. Enfin le mercredi des cendres neuvième de Mars 1177, après la messe & la distribution des cendres, il s'embarqua avec cinq cardinaux & les envoyés du roi de Sicile sur onze galères de ce prince; & le dimanche suivant ils arrivèrent à Zara en Dalmatie, où ils furent reçus avec d'autant plus de joie que jamais pape n'y étoit entré. On lui prépara un cheval blanc, sur lequel il monta suivant l'usage de Rome, & on le mena ainsi en procession par le milieu de la ville jusqu'à la grande église dédiée à sainte Athanasie vierge & martyre, dont le corps y repose; & cependant on chantoit les louanges de Dieu en sclavon qui est la langue du pays. Quatre jours après le pape partit de Zara, & arriva à Venise le vingt-troisième de Mars. Il alla descendre au monastère de saint Nicolas au Lido; & le lendemain le duc de Venise vint le recevoir avec le patriarche d'Aquilée & tous ses suffragans; & un grand peuple en quantité de barques. Après s'être mis humblement aux pieds du pape, ils le menèrent en procession à l'église de saint Marc, où ayant fait sa prière il donna la bénédiction au peuple: puis le duc le conduisit dans sa barque au palais du patriarche où il logea. Le jour de l'Annonciation, à la prière du duc & des grands, il célébra la messe solennellement avec ses cardinaux dans l'église de saint Marc.

L'empereur Frideric étoit cependant à Cesene, où ayant appris que le pape étoit à Venise il lui envoya l'archevêque de Magdebourg, l'évêque élu de Vormes & son protonotaire, pour le prier de changer le lieu de la conférence; parce que Christien son chancelier ne croyoit pas pouvoir être en sureté à Boulogne, à cause des maux qu'il y avoit faits pendant la guerre. Le pape répondit: c'est de l'avis de nos légats & des Lombards, que l'empereur a réglé que le lieu de la conférence seroit à Boulogne; nous ne pouvons donc le changer sans le

AN. 1177. consentement des Lombards & des cardinaux qui sont en ces quartiers-là. C'est qu'une partie des cardinaux étoient allés par terre en Lombardie, avant que le pape s'embarquât avec les autres. Le pape ajouta : toutefois pour accélérer la paix, nous irons incessamment jusqu'à Ferrare avec nos frères les cardinaux, pour y résoudre avec les recteurs des Lombards ce qui sera le plus convenable ; & il marqua le dimanche de la passion dixième d'Avril pour le jour du rendez-vous à Ferrare. Cependant voulant satisfaire le peuple qui accouroit de tous côtés avec empressement pour le voir, il célébra solennellement la messe à saint Marc le quatrième dimanche de Carême, prêcha après l'évangile, & après la messe donna au duc de Venise la rose d'or.

III. Le pape à Ferrare.

Le pape partit de Venise la même semaine sur onze galères, & remontant le Pô arriva en sa ville de Ferrare le dimanche de la Passion. Le lendemain y arrivèrent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne & de Milan, avec les évêques leurs suffragans; les recteurs des villes de Lombardie, les marquis & les comtes. Ils s'assemblèrent le lendemain dans la grande église dédiée à saint Georges, avec une multitude innombrable de peuple, & le pape leur dit : vous savez, mes chers enfans, la persécution que l'église a soufferte de la part de l'empereur qui devoit la protéger : vous savez que l'autorité de l'église romaine en a été affoiblie, parce que les péchés demeuroient impunis & les canons sans exécution; outre les autres maux, la destruction des églises & des monastères, les pillages, les incendies, les meurtres & les crimes de toutes sortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans : mais enfin il a apaisé la tempête, & tourné le cœur de l'empereur à demander la paix. C'est un miracle de sa puissance, qu'un prêtre vieux & désarmé ait pu résister à la fureur des Allemands, & vaincre sans guerre un empereur si puissant; mais c'est afin que tout le monde connoisse qu'il est impossible de combattre contre Dieu. Or quoique l'empereur nous ait fait demander la paix à Anagni, pour l'église & pour le roi de Sicile, & qu'il ait voulu la faire sans vous, nous n'avons pas voulu la recevoir, considérant avec quelle dévotion & quel courage vous avez combattu pour l'église & pour la liberté de l'Italie ; & sans avoir égard ni à notre dignité,

ni à la foibleſſe de notre âge avancé, nous nous ſommes expoſés à la mer & aux périls, pour venir délibérer avec vous ſi nous devons accepter la paix qui nous eſt offerte. AN. 1177.

Après que le pape eût parlé, les Lombards, qui n'étoient pas moins éloquens que guerriers, lui répondirent ainſi par la bouche d'un de leurs ſages : toute l'Italie ſe jette à vos pieds pour vous rendre grâces & vous témoigner ſa joie, de l'honneur que vous faites à vos enfans de venir à eux, & de chercher les brébis égarées pour les ramener. Nous connoiſſons par notre propre expérience la perſécution que l'empereur a faite à l'égliſe & à vous: nous nous ſommes les premiers oppoſés à ſa fureur, & nous nous ſommes mis au-devant pour l'empêcher de détruire l'Italie, & d'opprimer la liberté de l'égliſe; & pour une ſi bonne cauſe, nous n'avons évité ni la dépenſe, ni les travaux, ni les pertes, ni les périls. C'eſt pourquoi, ſaint père, il eſt convenable que vous n'acceptiez point ſans nous la paix qu'il vous offre, comme nous avons refuſé celle qu'il nous a ſouvent offerte ſans l'égliſe. Au reſte, nous la ferons volontiers avec l'empereur, & nous ne lui refuſons rien de ſes anciens droits ſur l'Italie; mais pour notre liberté que nous avons reçue de nos pères, nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie. Quant au roi de Sicile, nous ſommes très-aiſes qu'il ſoit compris dans ce traité, parce que c'eſt un prince qui aime la paix & la juſtice: nos voyageurs le ſavent par expérience, & il y a plus de ſureté dans les bois de ſon royaume que dans les villes des autres.

Trois jours après arrivèrent à Ferrare, Chriſtien chancelier de l'empereur, les archevêques de Cologne, de Magdebourg & de Treves, l'évêque élu de Vormes, Godefroi autre chancelier, & le protonotaire. Le pape leur donna audience en conſiſtoire, où étoient les envoyés du roi de Sicile & les députés des Lombards; & ils déclarèrent que l'empereur leur avoit donné pouvoir à eux ſept de conclure la paix avec le pape, le roi de Sicile, & les Lombards, comme il avoit promis à Anagni. Le pape en fut très-content, & nomma de ſon côté ſept cardinaux: les Lombards nommèrent auſſi ſept commiſſaires, dont quatre étoient des évêques; & le pape voulut que les deux envoyés du roi de Sicile aſſiſtaſſent aux conférences. On com-

AN. 1177. mença à difputer fur le lieu de l'entrevue entre le pape & l'empereur ; & après plufieurs jours de conteftation, on convint qu'elle fe feroit à Venife, à condition que le pape prendroit fes furetés de la part des Vénitiens. Le chancelier Chriftien qui ne fe croyoit pas en fureté à Ferrare, en fortit le jeudi faint, & fe retira en diligence à Venife; mais le pape célébra folennellement à Ferrare la fête de Pâque, qui cette année 1177 fut le vingt-quatrième d'Avril.

IV. Réconciliation de l'empereur avec le pape.

Romuad l

Il en partit le neuvième de Mai fur les galères du roi de Sicile, & fut reçu à Venife avec les mêmes honneurs que la première fois. Il ordonna aux commiffaires de s'affembler dans la chapelle du palais patriarchal où il logeoit, & de commencer par la paix des Lombards, qui étoit de plus longue difcuffion. On ne put en convenir; & le pape propofoit une trève avec les Lombards & le roi de Sicile, qui ne fut pas acceptée par l'empereur: car il n'alloit point droit en ce traité, il fe défioit de fes propres commiffaires; & s'étant approché jufqu'à Chiogia, il vouloit entrer à Venife malgré le pape, étant favorifé par une partie des Vénitiens, nonobftant les fermens qu'ils avoient faits au contraire. Le duc de Venife & les fages n'en étoient pas les maîtres: mais les envoyés du roi de Sicile retinrent ce peuple, en le menaçant de la colère du roi leur maître. Ces difficultés firent durer la négociation jufqu'à la fin de Juillet. Enfin le chancelier Chriftien & les autres commiffaires de l'empereur lui déclarèrent librement que fa puiffance ne s'étendoit pas fur leurs ames, & qu'ils ne vouloient pas fauffer les fermens qu'ils avoient faits au pape Anagni, fur la foi defquels il étoit venu à Venife: qu'ils le reconnoiffoient pour pape, & renonçoient à l'antipape qui étoit en Tofcane. Alors l'empereur fe rendit à la paix, felon qu'elle avoit été projetée avec l'églife, le roi de Sicile & les Lombards; & après de nouveaux fermens prêtés pour lui & pour les feigneurs Allemands, il vint à Venife le famedi vingt-troifième de Juillet.

Le lendemain dimanche veille de faint Jacques, le pape envoya dès le grand matin fix cardinaux, favoir deux évêques, trois prêtres & un diacre, vers l'empereur pour l'abfoudre. Il renonça au fchifme d'Octavien, de Gui de Crême & de Jean de Strume, & promit obéiffance au pape Alexandre & à fes fucceffeurs légitimes, & il fut abfous par les

cardinaux de l'excommunication & réuni à l'église catholique. Les prélats & les seigneurs Allemands enfirent autant, & reçurent aussi l'absolution. Alors le duc de Venise avec le patriarche de Grade, & une grande multitude de clergé & de peuple, vint à S. Nicolas du Lido où l'empereur étoit; & le duc l'ayant pris dans sa barque, le mena à S. Marc, où le pape l'attendoit à la porte de l'église, avec ses évêques, ses cardinaux, le patriarche d'Aquilée, les archevêques & les évêques de Lombardie, tous assis & revêtus pontificalement, en présence d'un peuple innombrable. L'empereur s'étant approché ôta son manteau & se prosterna aux pieds du pape, qui touché jusques aux larmes le releva & lui donna le baiser de paix. Aussitôt les Allemands entonnèrent le *Te Deum* à haute voix; & l'empereur prenant le pape par la main droite, le mena jusques dans le cœur de l'église: puis baissant la tête il reçut sa bénédiction, & se retira au palais du duc. AN. 1177.

Le soir il envoya prier le pape de célébrer la messe à S. Marc le lendemain fête de saint Jacques, parce qu'il désiroit l'entendre; le pape l'accorda, & comme il alloit à l'autel, l'empereur sans manteau & une verge à la main fit la fonction d'huissier, marchant devant lui pour chasser les laïques du chœur & lui faire place. Il demeura dans le chœur avec les prélats & le clergé allemand, qui ce jour-là chanta l'office: après l'évangile, le pape monta au jubé pour prêcher le peuple; & comme il parloit latin, il chargea le patriarche d'Aquilée d'expliquer son sermon en allemand, pour satisfaire à la dévotion de l'empereur. Après le sermon & le *Credo*, l'empereur avec les seigneurs de sa cour, vint baiser les pieds du pape & faire son offrande: il communia de sa main, & après la messe il le prit par la main & le mena jusqu'à la porte de l'église. Quand il monta à cheval il lui tint l'étrier, & le conduisit par la bride quelque temps, jusqu'à ce que le pape lui donna sa bénédiction, & lui permit de se retirer, le dispensant du reste du chemin jusqu'à la mer, qui étoit trop long. Le lendemain vers l'heure de none, l'empereur rendit au pape une visite d'amitié, & vint avec peu de suite jusqu'à sa chambre, où il s'entretenoit familièrement avec les cardinaux. La conversation entre le pape & l'empereur fut affectueuse & gaie, mêlée de quelques railleries, sans préjudice de leur dignité. *Chr. Gauf. Vosiens. t. 2. bibl. Lab. p. 324.*

AN. 1177. V. Paix jurée. *Romuald.*

Six jours après, c'est-à-dire le lundi premier jour d'Août la paix fut jurée solennellement. L'empereur, accompagné des prélats & des seigneurs de sa cour, vint au palais patriarchal où logeoit le pape : la séance se tint dans la salle qui étoit longue & spacieuse ; le pape s'assit au fond dans un fauteuil, ayant des deux côtés ses évêques & ses cardinaux. Il fit asseoir l'empereur à sa droite au-dessus de ses évêques & des cardinaux prêtres, & Romuald archevêque de Salerne à sa gauche au-dessus des cardinaux diacres. Quand on eut fait silence, le pape fit un petit discours, où il témoigna sa joie de la conversion de l'empereur ; & finit en déclarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme son cher fils, avec l'impératrice son épouse & leur fils le roi Henri. Ensuite l'empereur ayant ôté son manteau, se leva de son fauteuil, & commença à parler en allemand, son chancelier Christien expliquant en italien vulgaire ce qu'il disoit. En ce discours l'empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en suivant de mauvais conseils, & qu'il avoit attaqué l'église croyant la défendre : il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur, & déclara qu'il quittoit le schisme, qu'il reconnoissoit Alexandre pour pape légitime, & rendoit sa paix au roi de Sicile & aux Lombards.

Ce discours fut suivi de grandes acclamations à la louange de l'empereur ; puis on apporta les évangiles, les reliques & la vraie croix : & par ordre de l'empereur, Henri comte de Diesse jura sur l'ame de ce prince, qu'il observeroit fidellement la paix entre l'église & l'empire, la paix avec le roi de Sicile pour quinze ans, & la trève de six ans avec les Lombards, comme les commissaires l'avoient accordée & rédigée par écrit. Douze princes de l'empire, tant ecclésiastiques que séculiers, firent le même serment. Aussitôt Romuald archevêque de Salerne se leva & jura sur les évangiles, que quand les envoyés de l'empereur seroient arrivés en Sicile, le roi feroit jurer pour lui par quelqu'un des seigneurs l'observation de la paix pour quinze ans, & feroit faire le même serment par dix autres seigneurs. Le comte Roger jura comme l'archevêque de Salerne. Les recteurs des villes de Lombardie, qui étoient présens, firent aussi le serment pour leur trève de six ans, & promirent de le faire faire par les consuls & les nobles de chaque ville. Il est remarquable en ces sermens, que l'empereur & le roi

font jurer par d'autres, comme s'il eût été au-dessous de leur dignité de jurer en personne. Après l'absolution de l'empereur, ceux qui avoient suivi le schisme vinrent en foule l'abjurer & se faire absoudre. Les plus connus furent Christien archevêque de Mayence & chancelier, Philippe de Cologne, Veremond de Magdebourg, Arnold de Trèves, les évêques de Passau, de Vormes, d'Ausbourg, de Marseille, de Strasbourg, d'Halberstat, de Pavie, de Plaisance, de Bresse de Novarre, d'Aqui, de Mantoue, de Bagnarée, de Pésaro, de Fayence. AN. 1177.

VI. Conrad transféré de Mayence à Salsbourg. *Romuald.*

Christien se fit alors confirmer l'archevêché de Mayence; car comme il avoit beaucoup travaillé à la conclusion de la paix, il sollicita l'empereur & les seigneurs Allemands de demander instamment au pape sa confirmation. Conrad, qui avoit été avant lui élu & sacré archevêque de Mayence, s'en aperçut; & étant venu trouver le pape, il lui dit: votre sainteté sait que c'est à sa considération que j'ai quitté mes parens, ma patrie, & l'église de Mayence à laquelle j'avois été canoniquement élu; & suis venu vous trouver en France, me condamnant à un exil volontaire. Vous pouvez vous souvenir combien mon arrivée a servi à l'église, en affermissant votre parti encore chancelant. Vous m'en avez témoigné votre reconnoissance en me faisant prêtre cardinal, puis évêque de Sabine, sans préjudice de l'archevêché de Mayence. A présent j'apprends que vous voulez maintenir dans ce siége le chancelier Christien, qui l'a usurpé par violence & a suivi le schisme, ce qui ne paroît pas raisonnable. Le pape lui répondit: vous devez vous souvenir que vous nous avez souvent témoigné, que si la paix entre l'église & l'empire ne se pouvoit faire sans que vous quittassiez l'archevêché de Mayence, vous sacrifieriez votre intérêt à celui de l'église. Or l'empereur déclare hautement qu'il ne veut point de paix, si le chancelier est chassé de ce siége: mais nous n'avons point voulu lui faire de réponse sur ce sujet, sans votre participation. Alors Conrad se rendit; & déclara au pape que, pour le bien de la paix, il remettoit à sa disposition l'archevêché de Mayence.

Le pape bien content en conféra avec l'empereur, & ils convinrent de donner à Conrad l'archevêché de Salsbourg. Albert fils du roi de Bohême, qui en étoit pourvu, étoit

AN. 1177. *Chr. Reicherſp ann. 1177. to. x. conc. p. 1499.*

à Veniſe, où le pape qui l'y avoit fait venir lui repréſenta qu'il ne feroit jamais agréable à l'empereur, & lui perſuada de remettre l'archevêché entre ſes mains. Après quoi l'évêque de Gurc & celui de Paſſau, avec quelques dignités de l'égliſe de Salsbourg, élurent pour archevêque Conrad, par ordre du pape, qui confirma l'élection ſans lui ôter la dignité de cardinal. La lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à l'égliſe de Salsbourg eſt datée de Veniſe, à Ripalte, le neuvième d'Août. Il lui donna même la légation d'Allemagne durant ſa vie. En même temps il confirma au chancelier Chriſtien l'archevêché de Mayence; & ce prélat brula de ſa propre main, en préſence du pape & des cardinaux, le pallium qu'il avoit reçu de l'antipape Gui de Crême. Le pape lui donna un autre pallium, & en donna auſſi un à Philippe, archevêque de Cologne; car l'un & l'autre, quoique ſacrés pendant le ſchiſme, l'avoient été par des évêques catholiques leurs ſuffragans.

Roger. Hov.

Le pape écrivit aux principaux évêques de la chrétienté pour leur donner part de cette paix & de la réunion de l'empereur à l'égliſe: on le voit par les lettres qui nous reſtent, à Pierre abbé du Mont-Caſſin & archevêque de Capoue, à Guillaume archevêque de Reims, à Richard archevêque de Cantorberi & Roger archevêque d'Yorck. Il en écrivit auſſi au roi de France. En cette réconciliation de l'empereur avec le pape, il eſt remarquable que l'abſolution ne tombe que ſur l'excommunication à cauſe du ſchiſme, ſans qu'il ſoit fait aucune mention de réhabiliter l'empereur comme dépoſé par le pape. Auſſi avons-nous vu que pendant le ſchiſme ſes ſujets catholiques, même les eccléſiaſtiques, ne lui obéiſſoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. C'eſt qu'on avoit peine à ſe ſoumettre aux nouvelles prétentions de Gregoire VII, touchant la dépoſition des ſouverains: mais l'excommunication fondée ſur l'écriture & la tradition, étoit regardée comme une choſe ſérieuſe.

Ap. Bar. To. x. conc. p 1244. 1245. p. 1318. ep. 39.

Acta. Alex. Romuald. t. x. conc. p.

Le dimanche quatorzième jour d'Août, veille de l'Aſſomption, le pape tint un concile à Veniſe dans l'égliſe de S. Marc avec ſes évêques & ſes cardinaux, les évêques & les abbés d'Allemagne, de Lombardie & de Toſcane: l'empereur, le duc de Veniſe & les envoyés du roi de Sicile y aſſiſtèrent, avec une grande multitude de peuple. Après les

litanies & les prières accoutumées, & un long sermon sur la paix, le pape fit donner des cierges allumés à l'empereur & aux autres assistans tant clercs que laïques : puis il prononça excommunication contre quiconque troubleroit la paix qui venoit d'être faite ; aussitôt on jeta & on éteignit les cierges en disant : ainsi soit-il. AN. 1177.

VII. Lettre du pape au prêtre Jean. *Alex. ep. 48.*

Tandis que le pape étoit à Venise, il écrivit une lettre à un roi des Indes, à qui il dit en substance : nous avons appris il y a long-temps par le rapport de plusieurs personnes, que vous faites profession de la religion chrétienne, que vous vous appliquez aux bonnes œuvres & cherchez à plaire à Dieu. Mais le médecin Philippe, notre ami, dit avoir appris sur les lieux vos dispositions par les grands de votre royaume ; & que vous voulez être instruit de la doctrine catholique, & n'avoir point d'autre foi que celle du saint siége. Il ajoute, que vous désirez ardemment avoir une église à Rome, un autel à S. Pierre, & un dans l'église du saint Sépulcre, où des hommes sages de votre royaume puissent demeurer pour se mieux instruire de la doctrine catholique, & vous en instruire ensuite, vous & les vôtres. C'est pourquoi nous vous envoyons le même médecin Philippe, homme habile & prudent, que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écouter ce qu'il vous dira de notre part, & d'envoyer avec lui vers nous des personnes considérables chargées de vos lettres, qui nous expliquent amplement vos intentions. La lettre du pape est datée de Ripalte le vingt-huitième de Septembre. Le roi auquel elle est écrite y est nommé le prêtre Jean, suivant les historiens Anglois qui la rapportent : ce qui fait croire que c'est le même prince dont, trente-deux ans auparavant, Hugues évêque de Gabales racontoit les victoires sur les Persans, qui régnoit à l'extrémité de l'Orient, & étoit chrétien, mais Nestorien.

Rog. an. p. 581. Rad. de Dic. p. 908. J. Bromp. p. 1132.

Acta Alex.

Avant que de partir de Venise, le pape & l'empereur nommèrent chacun trois commissaires, pour la restitution des terres de l'église dont l'empereur étoit en possession ; ensuite l'empereur prit congé du pape & retourna à Césène. Le pape partit après lui vers la mi-Octobre sur quatre galères vénitiennes, & arriva à Siponte le vingt-neuvième du mois, d'où il passa à Troyes, puis à Benevent ; & enfin il arriva à Anagni le quatorzième de Décembre, après une année

An. 1177. entière d'abſence. Le récit de ce voyage & de tout ce qui s'y paſſa, eſt principalement tiré de deux originaux : des actes du pape Alexandre, écrits par un homme de ſa ſuite; & de la chronique de Romuald, archevêque de Salerne, un des envoyés du roi de Sicile.

VIII. Ecrits de Hugues Eterien. Alex. ep. 49. Bibl. PP. Pariſ. to. 8. p. 563.

Pendant que le pape étoit à Troyes, il reçut l'ouvrage de Hugues Eterien contre les Grecs, que l'auteur lui avoit adreſſé par un de ſes amis, & dont le pape le remercia par une lettre du treizième de Novembre, où il l'exhorte à travailler à la réunion de l'empereur de Conſtantinople avec l'égliſe romaine. Hugues Eterien étoit de Piſe en Toſcane, & demeuroit à Conſtantinople avec ſon frère Leon, interprète de la cour impériale. L'empereur Manuel Comnene le fit venir un jour, & lui demanda ſi les Latins avoient quelques autorités des Pères, qui aſſuraſſent que le Saint-Eſprit procède du Fils. Hugues lui apporta des paſſages de S. Baſile, de S. Athanaſe & de S. Cyrille, qui prouvoient cette vérité; & voyant que l'empereur s'appliquoit ſérieuſement à l'examen de la queſtion, il réſolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois cardinaux : Hubalde évêque d'Oſtie, depuis pape ſous le nom de Lucius III; Bernard évêque de Porto, & Jean du titre de S. Jean & S. Paul. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins ſur ce ſujet, tant par raiſonnement, que par les paſſages des pères qu'il avoit recueillis pendant un long ſéjour à Conſtantinople. L'ouvrage eſt diviſé en trois livres: la queſtion du S. Eſprit y eſt traitée fort au long, & avec beaucoup de ſubtilité. L'auteur, dans ſes raiſonnemens, ſuit les principes d'Ariſtote : mais il ſeroit à déſirer qu'il y eût plus d'ordre & de choix dans ſes preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans ſon ſtyle.

Ibid. p. 517. Nous avons un autre ouvrage de Hugues fait à la prière du clergé de Piſe, touchant l'état de l'ame ſéparée du corps, contre l'erreur de quelques Piſans, qui diſoient que les prières ni les ſacrifices ne ſervoient de rien aux morts, & qui doutoient même de la réſurrection. Ce traité de Hugues eſt diviſé en vingt-ſept chapitres, & compoſé du même ſtyle que le précédent.

IX. Abſalom archevêque de Lunden. Saxo Gram. l. 14. p. 322.

La nouvelle de la fin du ſchiſme & de la réconciliation de l'empereur avec le pape, fut apportée en Danemarck, par ceux qui avoient été envoyés en cour de Rome, pour

sollicíter la promotion d'Absalom à l'archevêché de Lunden. L'archevêque Esquil, se voyant avancé en âge, désiroit depuis long-temps de quitter sa dignité, & en fit un jour confidence au roi Valdemar. Ce prince l'en voulut détourner, & lui représenta qu'il ne le pouvoit sans l'autorité du pape: mais le prélat répondit, qu'il avoit obtenu du pape non-seulement la permission de renoncer à l'archevêché, mais le pouvoir de le transférer à qui il voudroit, outre l'autorité qu'il en avoit en qualité de légat. Pour rendre sa renonciation plus solennelle, il pria le roi d'assembler les évêques dans un mois, mais de tenir la chose secrète, de peur que quelqu'un ne s'absentât craignant d'être élu archevêque.

AN. 1177. *Ibid. p.* 317.

Cependant en un jour de fête il fit un sermon à son peuple, où il représenta combien il les avoit aimés, & combien il en avoit été aimé; & déclara que son grand âge lui avoit fait prendre la résolution de se retirer, qu'il les recommandoit à la providence, & déchargeoit tous ses vassaux de leur serment: enfin il leur demanda leurs prières. Ce discours attira les larmes de tous les assistans: & Absalom, évêque de Roschild, qui vint alors loger chez lui, lui ayant demandé la raison de sa retraite, il allégua, outre sa vieillesse, un vœu qu'il avoit fait entre les mains de S. Bernard. Le lendemain les évêques étant arrivés, s'assemblèrent dès le matin dans l'église de S. Laurent, & l'archevêque fit tirer les ornemens des armoires de la sacristie, pour montrer combien la splendeur de l'office divin avoit augmenté par ses libéralités. Il ajouta combien il avoit travaillé pour la paix de son troupeau, combien de peine & de périls il avoit essuyés pendant tout son pontificat; & que ne se sentant plus capable d'en faire les fonctions, il avoit résolu de le quitter.

Le roi, qui craignoit que la renonciation de l'archevêque ne fût attribuée à quelque mécontentement & quelque ressentiment contre lui, ordonna de déclarer s'il renonçoit de son propre mouvement. Alors Esquil, étendant les mains vers l'autel, jura qu'il ne le faisoit par aucun chagrin contre le roi, mais par le dégoût des honneurs périssables & le désir de la gloire éternelle. On lut ensuite la bulle du pape, où il disoit qu'après avoir long-temps refusé d'admettre la renonciation de l'archevêque, sachant combien il étoit utile à son troupeau, il l'accordoit enfin à sa persévérance, en considération de son grand âge & de ses infirmités. Le roi

AN. 1177. déclara qu'on ne pouvoit résister à une telle autorité; & l'archevêque se levant de son siége, mit sa crosse & son anneau sur l'autel. Alors l'église retentit de gémissemens; & le roi pria Esquil de choisir son successeur, comme connoissant mieux que personne le clergé du royaume. Le prélat fit lire une autre bulle, qui lui laissoit ce choix en qualité de légat; mais il déclara qu'il cédoit son pouvoir à ceux qui avoient droit de faire cette élection, & ceux-ci prièrent le roi de dire son sentiment; il nomma, comme parlant au nom du peuple, Absalom évêque de Roschild, & ce choix fut approuvé par une acclamation publique.

Mais Absalom se leva, protestant que ce fardeau étoit trop pesant pour lui, & qu'il ne pouvoit se résoudre à quitter son église, après l'avoir amenée, par un grand travail, d'une extrême pauvreté à l'état florissant où elle se trouvoit. Ceux qui avoient droit d'élection, excités par Esquil, élurent Absalom tout d'une voix; & le prirent pour le mettre par force dans le siége. En même temps le clergé commença à chanter, & le peuple le suivoit. Mais la résistance d'Absalom fut telle, qu'il fit tomber par terre quelques-uns de ceux qui le traînoient, & cette pieuse violence se tourna presque en querelle. Enfin, ayant obtenu liberté de parler, il appela au pape. Nicolas, doyen du chapitre de Roschild, appela aussi de la violence que l'on faisoit à son évêque; & Esquil protesta qu'il soutiendroit l'élection, & qu'Absalom verroit qui d'eux deux seroit plus écouté à Rome. Après la messe, il voulut obliger Absalom à donner la bénédiction; mais il s'en défendit, aussi bien que de recevoir l'hommage des vassaux de l'archevêché, ni de rien faire qui pût marquer le moindre consentement à son élection.

On envoya donc de part & d'autre des députés en cour de Rome, de la part du roi & de l'église de Lunden, pour appuyer l'élection, de la part d'Absalom & de la part de l'église de Roschild, pour la combattre. Le pape trouva moyen de contenter les uns & les autres, en ordonnant à Absalom d'accepter l'archevêché de Lunden, avec permission de garder l'évêché de Roschild. Il envoya pour cet effet en Danemarck un légat nommé Galand, qui ayant appelé à Roschild le clergé de Lunden, fit lire la bulle qui ordonnoit à Absalom de se soumettre à l'élection, & le me-

naça de l'excommunier s'il résistoit encore. Il lui fit prêter serment par son nouveau clergé : ensuite il lui donna, dans l'église de Lunden, le pallium qu'il avoit apporté : & le lendemain assista au sacre qu'il fit d'Homer, évêque de Ripen. Galand s'acquitta de cette légation avec beaucoup d'intégrité ; & ayant passé l'hyver en Danemarck, il retourna à Rome. Quant à Esquil, il se retira l'année suivante 1178 à l'abbaye de Clairvaux, où il prit l'habit monastique, & y finit saintement ses jours trois ans après, en 1181.

An. 1177.

Hist. gent. Dan. 1178.

Chr. Chare-val. 1181.

X. Guillaume de Paris abbé en Danemarck.

Quelques années auparavant, Absalom avoit fait venir en Danemarck Guillaume, chanoine régulier de sainte Genevieve de Paris, pour y établir l'observance de cette communauté. Guillaume naquit vers l'an 1105, & fut mis dès l'enfance à saint Germain-des-Prez, pour y être élevé sous la conduite de l'abbé Hugues son oncle, qui lui procura une prébende dans l'église de sainte Genevieve, occupée alors par des chanoines séculiers. Guillaume fut un des plus zélés à embrasser la réforme, qui fut établie dans ce monastère par l'autorité du pape Eugene l'an 1147 ; & Absalom étant venu étudier à Paris, lia une amitié particulière avec lui. Etant devenu évêque de Roschild, il trouva dans une île de son diocèse, nommée Eschil, un monastère de chanoines, qui n'avoient de régulier que le nom, & menoient une vie scandaleuse ; & il conçut le dessein d'y rétablir l'observance, en y mettant pour abbé Guillaume de sainte Genevieve.

Vita ap. Bol. 6. Apr. to. 9. p. 625.

Sup. l. LXIX. n. 22.

Pour cet effet il envoya en France Saxon, prévôt de son église, surnommé le grammairien, qui a écrit l'histoire de Danemarck d'un style bien au-dessus du mauvais goût de son siècle, & d'un latin très-élégant. Etant arrivé à Paris, il rendit à l'abbé de sainte Genevieve les lettres de l'évêque Absalom, par lesquelles il le prioit instamment de lui envoyer Guillaume avec trois autres de ses religieux, ce que l'abbé lui accorda du consentement du chapitre : c'étoit suivant l'opinion la plus vraisemblable en 1171. Ils furent reçus à bras ouverts par le roi Valdemar & par l'évêque Absalom, qui peu de jours après fit élire Guillaume abbé d'Eschil. Mais il trouva d'extrêmes difficultés en ce nouvel établissement, ensorte que ses trois compagnons revinrent en

Vide. Papeb. com. præv. n. 20.

AN. 1177. France, ne pouvant s'accommoder de la pauvreté du lieu, ni de la rigueur du froid. Guillaume vouloit aussi revenir, si l'évêque ne l'eût retenu. Enfin, par sa patience & sa persévérance, il établit la discipline régulière dans ce monastère, & dans un autre dédié à saint Thomas, qu'il fonda au voisinage. Après avoir été trente ans abbé, il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans en 1202, le sixième d'Avril, jour auquel l'église l'honore entre les saints.

Mart. Rom. 6. Apr.

XI. Pierre cardinal de saint Chrysogone légat en France.

Dès l'année 1176, le pape Alexandre avoit envoyé, pour légat en France, Pierre cardinal prêtre du titre de S. Chrysogone, qui avoit été élu évêque de Meaux, & garda long-temps les revenus de cette église. On voit le temps de sa légation par la lettre que le pape écrivit aux archevêques de Lyon & de Bourges, & à leurs suffragans, datée de Férentino, le douzième d'Avril, par conséquent avant son voyage de Lombardie, où il ordonne à ces prélats de lui obéir en cette qualité; & par une autre lettre tendante à même fin, adressée à tous les François, & datée d'Anagni le vingt-deuxième du même mois. Pendant qu'il étoit à Ferrare pour le traité de paix avec l'empereur, il écrivit à ce légat de presser l'exécution du mariage accordé entre Richard, second fils du roi d'Angleterre, & Alis fille du roi de France : ensorte que si, dans quarante jours après son admonition, le roi d'Angleterre n'y satisfait de sa part, le légat prononce interdit sur toutes les terres de son obéissance; & enjoigne aux archevêques de Cantorberi & de Bordeaux, & à l'évêque de Poitiers, de le faire observer. Le légat exécuta cet ordre, & le roi Henri, qui étoit en Angleterre, l'ayant appris, en appela au pape, & passa aussitôt en Normandie : où il eut une conférence avec le roi Louis à Ivri, le vingt-deuxième de Septembre 1177, en présence du légat & des grands des deux royaumes. Les deux rois y firent un traité de paix & d'alliance, avec promesse de se croiser & faire ensemble le voyage de Jérusalem; mais ce projet n'eut point de suite.

To. x. conc. p. 1294. ep. 9. Ibid. ep. 10. ep. 8.

Roger. Hov. an p. 570. Gervas. p. 1442.

XII. Manichéens à Toulouse.

Cependant les Manichéens se fortifioient à Toulouse & aux environs, comme on voit par une lettre du comte Raimond V à l'abbé & au chapitre général de Cîteaux, où il dit : cette hérésie a gagné jusqu'aux prêtres; les églises sont abandonnées & ruinées; l'on refuse le baptême; l'eucha-

Gervas. p. 1441.

ristie est eu abomination, la pénitence méprisée : on rejette la création de l'homme, la résurrection de la chair, & tous les mystères : enfin on introduit deux principes. Personne ne songe à s'opposer à ces méchans. Pour moi je suis prêt à employer contre eux le glaive que Dieu m'a mis en main ; mais je reconnois que mes forces ne sont pas suffisantes, parce que les plus nobles de mes états sont infectés de cette erreur, & entraînent une très-grande multitude. J'ai donc recours à vous, & vous demande votre conseil, votre secours & vos prières. Le glaive spirituel ne suffira pas, il y faut joindre le matériel ; & pour cet effet je voudrois que le roi de France vînt ici ; espérant que sa présence mettroit fin à ces maux. Je lui ouvrirai les villes ; je mettrai en son pouvoir les bourgs & les châteaux ; je lui montrerai les hérétiques ; & je l'aiderai jusqu'à répandre mon sang pour écraser les ennemis de Jesus-Christ.

An. 1177.

Sur cet avis, le roi de France & le roi d'Angleterre, après avoir fait leur paix, résolurent en 1178 d'aller en personne pour chasser ces hérétiques de la province de Toulouse : mais quelque temps après ils jugèrent plus à propos de ne pas commettre leur autorité, & d'envoyer des hommes savans & capables de les convertir. Ils y envoyèrent le légat Pierre, cardinal du titre de saint Chrysogone, Guerin archevêque de Bourges, Pons archevêque de Narbonne, Renaud évêque de Bath en Angleterre, Jean évêque de Poitiers, & Henri abbé de Clairvaux, avec plusieurs autres ecclésiastiques, pour ramener ces hérétiques, ou du moins les convaincre & les condamner. Et pour prêter main-forte aux prélats, & exécuter leurs jugemens, les deux rois choisirent Raimond comte de Toulouse, le vicomte de Turenne, Raimond de Castelnau, & d'autres seigneurs.

Rog. p. 573. Rob. de Monte. an. 1178.

Le légat & les autres prélats étant arrivés à Toulouse, y trouvèrent que le chef des hérétiques étoit un nommé Pierre Moran, homme avancé en âge, qui avoit deux châteaux, un dans la ville & l'autre dehors, de grandes richesses, beaucoup de parens & d'amis, & étoit distingué entre les plus considérables de la ville. Il se disoit S. Jean l'Evangéliste, & séparoit le Verbe qui étoit en Dieu au commencement, d'avec un autre principe, comme d'avec un autre Dieu. Quoiqu'il fût laïque & ignorant, ils le re-

Epist. H. Clareval. ap. Rog. p. 577.

AN. 1178. gardoient comme leur docteur ; ils s'assembloient chez lui les nuits, & il les prêchoit revêtu d'une espèce de dalmatique. Il étoit tellement craint, que personne n'osoit lui résister ; & les hérétiques étoient si insolens, que quand les prélats catholiques entrèrent à Toulouse, ils se moquoient d'eux publiquement dans les rues, les montroient au doigt, & les appeloient hautement apostats, hypocrites & hérétiques. Mais quelques jours après, un des catholiques ayant eu ordre de prêcher devant le peuple, les hérétiques commencèrent à se cacher ; & ils résolurent entre eux, que s'ils étoient interrogés juridiquement, ils feindroient de croire tout ce que croient les catholiques.

Ensuite par ordre du légat, l'évêque de Toulouse, quelques-uns du clergé, les consuls & d'autres catholiques, jurèrent de dénoncer par écrit aux commissaires tous ceux qu'ils connoîtroient infectés de cette hérésie, sans épargner personne ; & comme la liste grossissoit tous les jours, Pierre Moran s'y trouva entre les autres. Les commissaires résolurent de commencer leurs procédures par lui ; & le comte de Toulouse envoya des sergens l'appeler. Il méprisa la première citation ; mais le comte, moitié par crainte, moitié par douceur, fit ensorte de l'amener. Alors un des commissaires lui dit : Pierre, vos concitoyens vous accusent d'être tombé dans l'hérésie Arienne, car plusieurs nommoient ainsi ces Manichéens ; & d'y entraîner les autres. Pierre Moran, jetant un grand soupir, protesta qu'il n'en étoit point ; & comme on lui demanda s'il en feroit serment, il dit qu'il étoit homme d'honneur, & qu'on devoit le croire sur sa simple affirmation. Toutefois on le pressa tant, qu'il promit de jurer : craignant que le refus même qu'il en feroit ne fût une conviction de cette hérésie, qui condamnoit le serment. Aussitôt on apporta des reliques avec grande solennité, & comme on chantoit l'hymne du saint Esprit, Pierre Moran pâlit & demeura tout interdit.

Il jura publiquement qu'il diroit la vérité sur tous les articles de foi dont on l'interrogeroit ; & quelqu'un ayant ouvert le livre des évangiles sur lequel il avoit juré, y trouva ces paroles : qu'y a-t-il entre vous & nous, Jesus fils de Dieu ? Vous êtes venu nous tourmenter avant le temps. Ce que l'on appliqua à ces hérétiques, par un reste de la superstition des sorts des saints. On demanda à Pierre Moran

Matt. VIII. 29. Sup. l. XXXIV. n. 31.

ran, en vertu de ſon ferment, ce qu'il croyoit touchant le ſaint ſacrement de l'autel ; & il ſoutint que le pain conſacré par le prêtre n'étoit point le corps de J. C. Alors les commiſſaires ſe levèrent fondant en larmes, & déclarèrent au comte qu'ils le condamnoient comme hérétique ; & auſſitôt il fut mis dans la priſon publique ſous la caution de ſes parens. Le bruit s'en étant répandu, les catholiques furent encouragés & reprirent le deſſus dans la ville. Cependant Pièrre Moran voyant la mort préſente revint à lui, & promit de ſe convertir. On le fit venir nu en chemiſe : il ſe reconnut publiquement hérétique, renonça à ſon erreur, & promit par ferment & ſous caution au comte, à la nobleſſe & aux principaux bourgeois, de ſe ſoumettre à tous les ordres du légat. On avertit le peuple de ſe trouver le lendemain à S. Sernin pour voir la pénitence de Pierre.

Le concours y fut tel, qu'à peine y avoit-il de l'eſpace autour de l'autel pour donner au légat la liberté de dire la meſſe. Pierre entra par la grande porte de l'égliſe au milieu de cette foule en chemiſe & nus pieds, frappé d'un côté par l'évêque de Toulouſe, de l'autre par l'abbé de ſaint Sernin, juſqu'à ce qu'il vînt aux pieds du légat ſur les degrés de l'autel. Là il fit ſon abjuration, & fut réconcilié à l'égliſe. Tous ſes biens furent confiſqués, & on lui donna pour pénitence de quitter le pays dans quarante jours, pour aller ſervir les pauvres à Jéruſalem pendant trois ans. Cependant il devoit tous les dimanches parcourir les égliſes de Toulouſe nus pieds & en chemiſe recevant la diſcipline, reſtituer les biens de l'égliſe qu'il avoit pris & les uſures, réparer les torts qu'il avoit faits aux pauvres, & abattre de fond en comble ſon château où ſe tenoient les aſſemblées des hérétiques.

XIII. Manichéens en Albigeois.

Henri abbé de Clairvaux obtint la permiſſion de s'en retourner, à cauſe du chapitre général de ſon ordre qui approchoit ; mais à condition de paſſer dans le diocèſe d'Albi avec Renaud évêque de Bath, & d'admoneſter Roger de Beders ſeigneur du pays, de délivrer l'évêque d'Albi, qu'il tenoit priſonnier ſous la garde des hérétiques, & de les chaſſer de tout l'Albigeois. L'abbé de Clairvaux & l'évêque de Bath étant donc entrés dans cette province qui étoit le principal refuge de l'héréſie, Roger ſe retira dans des lieux

AN. 1178. inaccessibles ; mais l'évêque & l'abbé vinrent à un château très-fort, où sa femme demeuroit avec grand nombre de domestiques & de gens de guerre, & dont tous les habitans étoient hérétiques ou fauteurs. Les deux prélats leur prêchèrent la foi, sans qu'ils osassent rien répondre, & déclarèrent Roger traître, hérétique & parjure, pour avoir violé la sureté promise à l'évêque. Enfin ils l'excommunièrent publiquement & le défièrent, c'est-à-dire lui déclarèrent la guerre de la part du pape & des deux rois, en présence de sa femme & de ses chevaliers.

Ep. Petr. Card. ap. Rog. p. 575. L'évêque de Bath, accompagné du vicomte de Turenne & de Raimond de Castelnau, trouva dans l'Albigeois deux autres chefs des hérétiques, nommés Raimond de Baimiac & Bernard de Raimond, qui se plaignoient d'avoir été proscrits injustement par le comte de Toulouse & les autres seigneurs ; & offroient de venir en présence du cardinal légat & y soutenir leur créance, si on leur donnoit sureté pour aller & revenir. L'évêque & les deux seigneurs la leur promirent, pour ne pas scandaliser les foibles, si on refusoit d'entendre ces deux prétendus docteurs. Ils vinrent donc à Toulouse : où le cardinal Pierre de saint Chrysogone & l'évêque de Poitiers aussi légat du pape, avec le comte de Toulouse & environ trois cents personnes tant clercs que laïques, s'assemblèrent dans l'église cathédrale de saint Etienne.

Les légats ayant ordonné aux deux hérétiques de déclarer leur créance, ils lurent un papier où elle étoit écrite fort au long. Le légat Pierre y ayant remarqué quelques mots qui lui étoient suspects, les invita à s'expliquer en latin : parce qu'il n'entendoit pas bien leur langue, & que les évangiles & les épîtres sont écrits en latin : or c'étoit les seuls textes dont les hérétiques prétendoient appuyer leur créance. Ils parloient la langue du pays, que le petit peuple y parle encore & que nous appellons Gascone ; au lieu que les légats & les autres prélats, pour la plupart, parloient françois. Mais ces hérétiques ne savoient point de latin, ce qui parut en ce qu'un d'eux l'ayant voulu parler, put à peine dire deux mots de suite & demeura court; ensorte que, pour s'accommoder à leur ignorance, il fallut parler en langue vulgaire des mystères de la religion : ce qui paroissoit absurde. Car nos langues vulgaires venues du latin étoient encore

si imparfaites, qu'à peine osoit-on les écrire, ou les employer en des matières sérieuses.

Raimond & Bernard renoncèrent donc aux deux principes, & confessèrent publiquement qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choses : ce qu'ils prouvèrent même par le nouveau testament. Ils confessèrent qu'un prêtre, soit bon, soit mauvais, peut consacrer l'eucharistie, & que le pain & le vin y sont véritablement changés en la substance du corps & du sang de J. C. que ceux qui reçoivent notre baptême, soit enfans, soit adultes, sont sauvés, & que personne ne peut être sauvé sans l'avoir reçu : niant qu'ils eussent aucun autre baptême ou imposition des mains. Ils reconnurent encore que l'usage du mariage ne nuit point au salut : que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les ermites, les Templiers & les Hospitaliers se peuvent sauver : qu'il est juste de visiter avec dévotion les églises fondées en l'honneur de Dieu & des Saints ; d'honorer les prêtres, leur donner les dixmes & les prémices, & s'acquitter des autres devoirs paroissiaux. Enfin, qu'il est louable de faire des aumônes aux églises & aux pauvres. C'est qu'on les accusoit de nier tous ces articles.

Ensuite on les mena à l'église de S. Jacques, où en présence d'une multitude innombrable de peuple on lut dans le même papier leur confession de foi écrite en langue vulgaire ; & comme elle paroissoit catholique, on leur demanda encore si elle étoit sincère : & ils répondirent qu'ils croyoient ainsi, & qu'ils n'avoient jamais rien enseigné de contraire. Alors le comte de Toulouse & plusieurs autres tant clercs que laïques s'élevèrent contre eux avec zèle, les accusant de mensonge. Les uns déclarèrent leur avoir ouï dire qu'il y avoit deux dieux, un bon & un mauvais : un bon, qui avoit fait seulement les choses invisibles, immuables & incorruptibles ; un mauvais, qui avoit fait le ciel, la terre, l'homme & les autres choses visibles. D'autres soutinrent leur avoir ouï prêcher que le corps de J. C. n'est point consacré par le ministère d'un prêtre indigne ou criminel. Plusieurs témoignèrent qu'ils leur avoient ouï dire, que l'homme & la femme se rendant le devoir conjugal ne pouvoient être sauvés. D'autres leur soutenoient en face qu'ils avoient dit, que le baptême ne sert de rien aux enfans, & plusieurs autres blasphèmes abominables.

AN. 1178. Comme Raimond & Bernard disoient que c'étoit de faux témoins, on les pressa de confirmer par serment leur confession de foi : mais ils le refusèrent, disant que Notre-Seigneur dans l'évangile défend absolument de jurer. On leur représenta que S. Paul dit que le serment est la fin de toute dispute ; & qu'il relève le serment de Dieu touchant le sacerdoce de son Fils. On allégua plusieurs autres passages de l'écriture, pour montrer qu'il est permis de jurer, à cause de la foiblesse de ceux que nous voulons persuader. Enfin ces hérétiques ne s'appercevoient pas, qu'ils avoient eux-mêmes apposé un serment dans la confession de foi qu'ils avoient donnée par écrit, en disant : par la vérité qui est Dieu, nous croyons ainsi. Et ils ne savoient pas que c'est jurer que d'appeler en témoignage de nos discours la vérité & la parole de Dieu, comme fait l'Apôtre quand il dit : nous vous disons par la parole de Dieu, & ailleurs : Dieu m'est témoin. Ce sont les réflexions du légat Pierre dans la lettre dont est tiré ce récit. Raimond & Bernard parurent suffisamment convaincus par tant de témoins, & plusieurs autres se préparoient encore à déposer contre eux : toutefois pour user de miséricorde suivant l'esprit de l'église, le légat les exhorta à abjurer leurs hérésies, & à se faire absoudre de l'excommunication prononcée contre eux par le pape, par les archevêques de Bourges & de Narbonne, l'évêque de Toulouse & le légat lui-même. Mais ils le refusèrent, & demeurèrent dans leur endurcissement. C'est pourquoi les deux légats les excommunièrent de nouveau avec les cierges allumés, en présence de tout le peuple furieusement animé contre ces hérétiques, comme il le marquoit par ses acclamations continuelles. C'est ce que témoigne le légat Pierre dans sa lettre adressée à tous les fidelles : où il leur enjoint d'éviter Raimond & Bernard & leurs complices, comme excommuniés & livrés à Satan, & de les chasser de leurs terres. Le comte de Toulouse & les autres seigneurs du pays promirent par serment devant tout le peuple de ne point favoriser les hérétiques.

Mat v. 34. *Heb.* vi. 14. *Ps.* civ. 1. *Thess.* iv. 14. *Rom.* 1. 9.

XIV. Fin de S. Anthelme évêque de Bellai.

Cette année 1178 fut la dernière de saint Anthelme, évêque de Bellai. Depuis son épiscopat, il ajouta plutôt à ses austérités corporelles qu'il n'en diminua. Il faisoit l'office divin non dans sa chapelle, mais dans sa cathédrale avec les chanoines, pour s'en acquitter avec plus de dignité. Il di-

Vita ap. Sur. 26 *Jun. c.* 18.

soit la messe presque tous les jours, ce qui ne lui étoit auparavant permis que rarement. Ce sont les paroles de l'auteur de sa vie. C'est que chez les Chartreux il n'y avoit guère, même le dimanche, que la messe conventuelle, comme font entendre les statuts de Guigues. Anthelme eut grand soin de purifier son clergé, & après les exhortations charitables, il déposa six ou sept prêtres concubinaires. *An. 1178.* *c. 7. n. 4.* *Vita c. 19*

Humbert comte de Savoie avoit fait emprisonner un prêtre, que le saint évêque fit délivrer malgré le prévôt; & comme il s'enfuyoit, les gens du prévôt le tuèrent. De plus, le comte avoit des prétentions sur quelques terres de l'église, qu'il disoit être de son domaine. Anthelme l'exhortoit à s'en désister, & à faire satisfaction pour le meurtre du prêtre, sous peine d'excommunication : mais le comte le menaça de son côté, disant qu'il avoit privilége du pape pour ne pouvoir être excommunié. Anthelme ne laissa pas de l'excommunier, & en sa presence; ce qui le fit entrer en fureur : & les assistans disoient qu'une telle témérité méritoit la mort. Mais le prélat, loin de s'en effrayer, répéta l'excommunication en termes plus forts : s'estimant heureux s'il eût souffert le martyre pour une si bonne cause. Le comte se plaignit au pape de l'infraction de son privilége, & le pape ordonna à saint Pierre de Tarantaise qui vivoit encore & à un autre évêque, de faire absoudre le comte, ou de l'absoudre eux-mêmes au refus de l'évêque de Bellai, dont il connoissoit la fermeté. Les évêques s'acquittèrent de leur commission, & pressèrent Anthelme d'obéir au pape & d'apaiser le prince; mais il répondit : celui qui est lié justement, ne doit point être délié, qu'il n'ait satisfait par la pénitence à celui qu'il a offensé. Saint Pierre lui-même n'a pas reçu le pouvoir de lier ou de délier ce qui ne le doit pas être. Soyez donc assurés que je ne me relâcherai point de la sentence que j'ai prononcée. Les deux prélats se retirèrent sans oser passer outre : mais le pape l'ayant appris, donna l'absolution au comte, & le fit savoir à Anthelme. *c. 20.* *c. 21.*

Il en fut tellement touché, qu'il quitta son siége, & se retira dans sa cellule de la Chartreuse : mais sur les plaintes de tout le pays, le clergé de Bellai obtint des lettres du pape en vertu desquelles il le fit revenir; & le comte de Savoie ne se tint point absous & n'osa entrer dans l'église, jusqu'à ce que s'étant humilié devant le saint prélat il reçut

AN. 1178. son absolution. Comme il ne se corrigeoit point & n'accomplissoit pas ses promesses, ils se brouillèrent encore; & toutefois le comte, dans le temps même qu'il haïssoit & menaçoit le prélat, ne laissoit pas de le respecter. En effet Anthelme s'étoit acquis par sa vertu une merveilleuse

c. 23. autorité. Tout l'ordre des Chartreux le regardoit comme son supérieur, & tous les prieurs étoient sous sa dépendance : aussi veilloit-il avec un grand zèle sur ce saint or-

c. 24. dre, pour y prévenir le moindre relâchement. Quand il se trouvoit dans des conciles, ou dans des assemblées pour affaires temporelles, il n'y avoit ni évêque ni autre de quelque rang qu'il fût, qui ne lui cédât: la cour de Rome elle-même le respectoit. Aussi ne feignoit-il point de reprendre en qui que ce fût ce qui étoit répréhensible; & comme on voyoit que ses corrections n'avoient pour principe que la charité, la plupart les recevoient volontiers. Mais il avoit une grande indulgence pour les pécheurs pénitens, & mêloit ses larmes avec les leurs.

c. 25. Pendant la maladie dont il mourut, on l'exhortoit à pardonner au comte de Savoie, avec lequel il étoit encore en différent : mais il répondit: je n'en ferai rien, s'il ne se désiste de son injuste prétention, s'il ne promet de ne jamais rien demander à cette église, & ne se reconnoît coupable de la mort de ce prêtre. Personne n'osoit rapporter ce discours au comte, qui étoit dans le même lieu: il n'y eut que deux chartreux qui s'en chargèrent; & le comte touché de Dieu fondit en larmes, vint trouver le saint homme, reconnut sa faute, renonça à sa prétention, & demanda pardon. Anthelme lui imposa les mains, & pria Dieu de lui donner sa bénédiction à lui & à son fils. Comme le comte n'avoit qu'une fille, on crut que le prélat se méprenoit, & on voulut lui faire dire la fille: mais il répéta plusieurs fois le fils; & en effet il en vint un au comte peu de temps après la mort d'Anthelme. Elle arriva le vingt-sixième de Juin 1178, la quinzième année de son épiscopat. Il avoit vécu plus

Martyr. R. 26 Jun. de soixante & dix ans: & l'église honore sa mémoire le

Gall. Chr. jour de sa mort. Son successeur dans le siége de Bellai

to. 2. p. 364. fut Ralnald, tiré comme lui de la grande Chartreuse; qui, six ans après, eut pour successeur Arnaud, aussi chartreux.

XV. Fin de sainte Hildegarde.

Environ trois mois après mourut sainte Hildegarde, ab-

befſe du mont ſaint Rupert, près de Mayence ; dont les révélations avoient été approuvées par le pape Eugene III, trente ans auparavant. Elle continua de les écrire avec un homme fidelle, qui lui aidoit à rendre ſes penſées en latin, ſuivant les règles de la grammaire, qu'elle ignoroit abſolument. Ses révélations ſont recueillies en trois livres, & commencent d'ordinaire par quelque image ſenſible, qu'elle dit avoir vue, & dont elle explique les ſignifications myſtérieuſes : puis elle en tire une morale pure & ſolide, exprimée d'un ſtyle vif & figuré, où elle reprend les vices de ſon temps, & excite fortement à la pénitence. Elle écrivit auſſi pluſieurs lettres pour répondre à ceux qui la conſultoient : entre leſquelles il y en a une grande au clergé de Cologne, mêlée de pluſieurs prédictions. Car on croyoit qu'elle avoit le don de prophétie : & Richer, moine de Sénones en Lorraine, qui écrivoit environ trente ans après, dit qu'elle avoit parlé de l'ordre des Prêcheurs & des frères Mineurs. Car ajoute-t-il, elle a dit clairement qu'il viendroit des frères portant une grande tonſure, & un habit religieux, mais extraordinaire, qui dans leur commencement ſeroient reçus du peuple comme Dieu : qu'ils n'auroient rien de propre, & ne vivroient que d'aumônes, ſans en rien réſerver pour le lendemain : qu'ils iroient dans cette pauvreté prêchant par les villes & les villages, & ſeroient d'abord chéris de Dieu & des hommes ; mais qu'étant bientôt déchus de leur inſtitut, ils tomberoient dans le mépris : & leur conduite a vérifié cette prédiction. Ce ſont les paroles de Richer.

An. 1178.

Sup. l LXIX. *n.* 37. *Vita ap. Sur.* 17 *Sept.*

Ap. Alb. Stad. an. 1152. *fol.* 169. *Chr. Senon. l.* IV. *c.* 15. *to.* 3. *Spicil.*

Sainte Hildegarde avoit auſſi le don des miracles : elle en fit une infinité, dont l'auteur de ſa vie rapporte en particulier juſqu'à vingt. Elle mourut le dimanche dix-ſeptième de Septembre 1178, âgée de quatre-vingts ans. Sa vie fut écrite par Thierri, abbé bénédictin, quelques trente ans après ſa mort, ſur les mémoires d'un nommé Godefroi, auxquels il ajouta les révélations & les miracles. L'égliſe honore la ſainte le jour de ſa mort.

Lib. 3. *c.* 27. *Præfat.*

Martyr. R. 17 *Sept.*

XVI. Alexandre III rentre à Rome.

Cependant tout le clergé & le peuple de Rome, voyant que l'empereur Frideric s'étoit ſoumis au pape Alexandre, & que le ſchiſme étoit fini, jurèrent, par délibération commune, de rappeler le pape, pour faire ceſſer les maux que ſa longue abſence avoit cauſés tant au tempo-

AN. 1178. rel qu'au spirituel. Ils envoyèrent donc à Anagni sept des principaux citoyens Romains, avec des lettres du clergé, du sénat & du peuple, pour le prier de revenir : mais le pape considérant qu'après l'avoir rappelé de France, ils avoient bientôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome sans avoir pris ses suretés. Pour cet effet il envoya, avec les sept députés des Romains, Hubalde évêque d'Ostie, Rainier prêtre cardinal de saint Jean & saint Paul, & Jean diacre cardinal de saint Ange, qui après une longue négociation, firent régler par délibération de tout le peuple, que les sénateurs à leur élection feroient foi & hommage au pape : que les Romains lui restitueroient l'église de saint Pierre, & les droits régaliens, dont ils s'étoient emparés : qu'ils observeroient inviolablement la paix & la sureté, tant à l'égard du pape, que des cardinaux, leurs biens & tous ceux qui viendroient vers le pape, ou qui en retourneroient.

Act. Alex. ap. Bar. an. 1178. n. 1. Sup. l. LXXI. n. 17.

Ensuite les sénateurs vinrent trouver le pape avec les trois cardinaux, & après lui avoir baisé les pieds, ils jurèrent publiquement l'observation de toutes ces conventions. Alors le pape se prépara à retourner à Rome ; & le jour de saint Gregoire douzième de Mars, qui cette année 1178 étoit le troisième dimanche de Carême, il partit de Tusculum après la messe. Le clergé de Rome vint bien loin au-devant avec les bannières & les croix, ce qu'on ne se souvenoit point qui eût été fait à aucun pape : les sénateurs & les magistrats venoient au son des trompettes : les nobles & la milice en bel équipage ; le peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de louanges. La presse étoit si grande à lui baiser les pieds, qu'à peine son cheval pouvoit-il marcher, & sa main étoit lasse de donner des bénédictions. On le conduisit ainsi jusqu'à l'église de Latran, où après avoir congédié le peuple & les cardinaux, il monta au palais, & se mit au lit avant le repas, tant il étoit fatigué : car il étoit avancé en âge. Le lendemain il tint consistoire, & reçut au baiser des pieds une multitude infinie de clercs & de laïques : puis il fit les stations ordinaires du Carême, & le dimanche suivant, qui étoit *Lætare*, il alla en procession à sainte Croix ; enfin le jour de Pâque il porta la thiare avec la couronne nommée le règne.

Dès la fin de l'année précédente, l'antipape Jean de Strume, autrement Callifte, ayant appris la réconciliation de l'empereur avec Alexandre, quitta fecrétement fa réfidence de Viterbe, & vint au mont d'Albane, fous la protection de Jean feigneur du château. Mais l'empereur, pour montrer qu'il n'y prenoit de part, défia & mit au ban de l'empire l'antipape & fes défenfeurs, s'ils ne venoient au plutôt à l'obéiffance du pape. Etant donc rétabli à Rome, comme il étoit à Tufculum, le jour de la décollation de faint Jean, vingt-neuvième d'Août 1178, Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de fes clercs, & en préfence des cardinaux & de plufieurs autres, confeffa publiquement fon péché, demanda pardon, & abjura le fchifme. Le pape Alexandre, fuivant fa douceur naturelle, ne lui fit aucun reproche, & lui déclara que l'églife romaine le recevoit avec joie pour fon fils, & lui rendroit le bien pour le mal. En effet, le pape le traita toujours depuis avec honneur dans fa cour, & le reçut même à fa table. Toutefois le vingt-neuvième de Septembre quelques fchifmatiques élurent encore pour antipape Lando Sitino, de la famille des Frangipanes, qu'ils nommèrent Innocent III. Un chevalier, frère de l'antipape Octavien, le prit fous fa protection en haine du pape Alexandre, & lui donna une forteresse qu'il avoit près de Rome.

AN. 1178. XVII. Soumiffion de l'antipape Callifte. *Acta ap. Bar.* 1177. *Rom. Chr.*

Jo. de Ceco. 1178. *Acta Aqui. cinct. an.* 1170.

XVIII. Convocation d'un concile général. *To.* x. *conc. p.* 156.

Le pape Alexandre, voulant remédier aux abus qui s'étoient introduits ou fortifiés pendant un fi long fchifme, indiqua un concile général à Rome pour le premier dimanche de Carême de l'année fuivante 1179, comme il paroît par la lettre à l'archevêque de Pife, & à tous les évêques & les abbés de Tofcane, datée de Tufculum, pour appeler nommément à ce concile tous les évêques de l'églife latine, & les principaux abbés. Afin, dit le pape, qu'en leur préfence & par leur confeil, on ordonne ce qui fera falutaire, & que fuivant la coutume des anciens pères, il foit réglé & confirmé par plufieurs : au lieu que, s'il fe faifoit en particulier, il n'auroit pas facilement une pleine autorité. Auffi Etiennne de Tournai, auteur du temps, témoigne que tous les évêques qui affiftèrent au concile, y donnèrent leurs fuffrages. Mais comme il s'en trouva plufieurs à qui il étoit impoffible de faire le voyage, on les en difpenfa pour de l'argent. Ce qui donna lieu de croire que

ep. 194.

AN 1178. cette convocation étoit une invention intéressée de la cour de Rome. C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Neubrige, auteur du temps.

G. Neubl. l. 3. c. 2.

Guil.Tyr.21. c. 26.

Dès l'année précédente 1177, le pape avoit appelé au concile les prélats latins d'Orient, qui partirent au mois d'Octobre de cette année 1178, cinquième du règne de Baudouin IV, roi de Jérusalem. Il y avoit deux archevêques, Guillaume de Tyr, Heraclius de Césarée; & quatre évêques, Albert de Beth!éem, Raoul de Sébaste, Josse d'Acre, Romain de Tripoli; avec Pierre, prieur du saint Sépulcre, député du patriarche de Jérusalem, & Rainald, abbé du mont de Sion.

XIX. Guillaume archevêque de Tyr.

Bongarf. præf. in gest. Dei per. Fr. n. 11.

Le plus fameux de tous ces prélats est Guillaume de Tyr, auteur de la meilleure histoire que nous ayons du royaume latin de Jérusalem. Il étoit né dans le pays, mais de parens François, & avoit fait en France ses études. Frideric, archevêque de Tyr, le fit archidiacre de son église vers l'an 1167, à la prière du roi Amauri & de plusieurs autres personnes considérables. Aussitôt il fut envoyé en ambassade à l'empereur de Constantinople touchant une entreprise sur l'Egypte; & s'acquitta très-bien de sa commission. Environ deux ans après, il vint à Rome tant pour ses affaires particulières que pour éviter l'indignation de son archevêque, que toutefois il n'avoit pas méritée. A son retour, le roi Amauri le fit précepteur du prince Baudouin son fils âgé de neuf ans: puis de l'avis des seigneurs il le fit son chancelier. Au mois de Mai 1174, il fut élu archevêque de Tyr, par le consentement unanime du clergé & du peuple, & avec l'agrément du roi; & sacré le huitième de Juin dans l'église du saint Sépulcre, par les mains d'Amauri patriarche de Jérusalem.

Ep. ap. Bar. an. 1178. Allat.deConf. c. 11. n. 6.

L'empereur Manuel envoya aussi à Rome Georges métropolitain de Corfou, pour assister au concile & ensuite aller de sa part vers l'empereur Frideric: mais il tomba malade à Otrante, où il étoit arrivé le quinzième d'Octobre 1178, & y demeura six mois, pendant lesquels se tint le concile. C'est pourquoi l'empereur Manuel le rappela, pour assister à un concile indiqué par le patriarche de Constantinople; & Nectaire, abbé des Casules, assista pour les Grecs au concile de Latran.

XX. Troisième concile de Latran.

Il s'y trouva trois cents deux évêques; savoir cinquan-

te-un de la province de Rome, dont le premier étoit Hubalde évêque d'Ostie, qui deux ans après fut le pape Lucius III. Tous les prélats d'Italie étoient au nombre de cent soixante-un : entre lesquels je remarque Romuald archevêque de Salerne, & deux Grecs de la province de Regio. De France les plus distingués étoient, Guillaume archevêque de Reims, Guerin archevêque de Bourges, auparavant abbé de Pontigni, qui mourut deux ans après, en 1181 ; Pons archevêque de Narbonne, Jean de Sarisberi évêque de Chartres, son ami Jean évêque de Poitiers. De Normandie, Gilles évêque d'Evreux fut le seul qui assista à ce concile ; d'Angleterre il n'y en eut que quatre : car les Anglois soutenoient qu'ils ne devoient pas en envoyer davantage pour le concile général ; d'Irlande y furent, saint Laurent archevêque de Dublin, catholique archevêque de Tuam, & cinq ou six évêques. Il y eut aussi plusieurs prélats Ecossois. Entre ceux d'Allemagne, on compte Arnold archevêque de Trèves, Christien de Mayence & Conrad de Salsbourg. Il y avoit un évêque de Danemarck, & un archevêque de Hongrie qui est nommé le dernier.

AN. 1179. *To. x. conc. p.* 1530. *T.* 12. *Spicil. p.* 638. *Not. ad Guil. Neubrig. p.* 737. *Patr. Bituric.*

Roger.

Ce concile se tint dans l'église de Latran, où le pape étoit sur un siége élevé avec les cardinaux, les préfets, les sénateurs, & les consuls de Rome. Il y eut trois sessions, dont la première fut tenue le lundi de la troisième semaine de carême, qui étoit le cinquième jour de Mars 1179 : la seconde le mercredi de la semaine suivante, quatorzième de Mars : la troisième le lundi de la Passion, dix-neuvième du même mois.

XXI. Canons du concile de Latran. *T. x. p.* 1507.

En ce concile on fit vingt-sept canons, dont le premier porte en substance : pour prévenir les schismes, si dans l'élection du pape les cardinaux ne s'accordent pas assez pour la faire unanimement ; celui-là sera reconnu pour pape, qui aura les deux tiers des voix. Et celui qui n'ayant que le tiers ou moins des deux tiers en prendra le nom, sera privé de tout ordre sacré & excommunié : ensorte qu'on ne lui accordera que le viatique à l'extrémité de la vie. La même peine s'étendra à ceux qui l'auront reçu pour pape. Le tout sans préjudice des canons, qui ordonnent que la plus grande & la plus saine partie doit l'emporter : parce que dans les autres églises les difficultés doivent être décidées par leurs supérieurs, au lieu que l'église romaine n'a point de supé-

An. 1179. Can. 2. rieur. Nous déclarons nulles les ordinations faites par les antipapes Octavien, Gui & Jean de Strume; & nous ordonnons que ceux qui ont d'eux des dignités ecclésiastiques ou des bénéfices, en soient privés. Nous cassons les aliénations par eux faites des biens ecclésiastiques; & nous déclarons suspens des ordres sacrés & des dignités, ceux qui volontairement ont fait serment de tenir le schisme.

c. 3. Personne ne sera élu évêque qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne soit né en légitime mariage, & recommandable par ses mœurs & sa doctrine. Sitôt que son élection aura été confirmée & qu'il aura l'administration des biens de l'église, les bénéfices qu'il avoit pourront être librement conférés par celui à qui il appartiendra. Quant aux dignités inférieures, comme doyennés, archidiaconés, & autres bénéfices à charge d'ames, personne ne pourra en être pourvu qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans; & il en sera privé, si dans le temps marqué par les canons il n'est promu aux ordres convenables : savoir le diaconat pour les archidiacres, & la prêtrise pour les autres. Les clercs qui auront fait une élection contre cette règle, seront privés du droit d'élire, & suspens de leurs bénéfices pendant trois ans : l'évêque qui y aura consenti, perdra le droit de conférer ces dignités.

c. 4. 1. Thess. 2. 2. Thess. III. Puisque l'Apôtre se nourrissoit lui & les siens du travail de ses mains, pour ôter tout prétexte aux faux Apôtres, & n'être point à charge aux fidelles: nous ne pouvons souffrir que quelques-uns de nos frères les évêques obligent leurs inférieurs, par les grands frais des visites, à vendre les ornemens des églises, & à consumer en un moment ce qui auroit suffi pour les faire subsister long-temps. C'est pourquoi nous ordonnons que les archevêques dans leurs visites auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens & leurs inférieurs deux. Ils ne méneront point de chiens ou d'oiseaux pour la chasse, & se contenteront pour leur table d'être servis suffisamment & modestement. Les évêques n'imposeront ni tailles ni exactions sur leur clergé: ils pourront seulement, en cas de besoin,

c. 5. lui demander un secours charitable. Si un évêque ordonne un

c. 6. prêtre ou un diacre, sans lui assigner un titre certain dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique ; à moins que le clerc ne

puisse subsister de son patrimoine. C'est le premier canon que je sache qui parle du titre patrimonial, ou plutôt de patrimoine, au lieu de titre ecclésiastique. AN. 1179.

L'abus des appellations trop fréquentes en avoit attiré un autre : savoir que pour les prévenir, les évêques & même les archidiacres prononçoient des sentences de suspense ou d'excommunication, sans monitions précédentes. Le concile leur défend d'en user ainsi, si ce n'est pour les fautes qui de leur nature emportent excommunication : mais il défend aussi aux inférieurs d'appeler sans grief, ni avant l'entrée en cause. Si l'appelant ne vient point poursuivre son appel, il sera condamné aux dépens envers l'intimé qui se sera présenté. Or ces dépens étoient grands, sur-tout pour les appellations à Rome, où l'on alloit se défendre en personne. Il est défendu en particulier aux moines & aux autres religieux, d'appeler des corrections de discipline imposées par leurs supérieurs ou leurs chapitres.

c. 7. Le concile défend comme des abus horribles de rien exiger pour l'intronisation des évêques ou des abbés, pour l'installation des autres ecclésiastiques, ou la prise de possession des curés ; pour les sépultures, les mariages & les autres sacremens : ensorte qu'on les refuse à ceux qui n'ont pas de quoi donner. Et il ne faut point, dit le concile, alléguer la longue coutume, qui ne rend l'abus que plus criminel. Il défend aussi aux évêques & aux abbés d'imposer aux églises de nouveaux cens, ou de s'approprier une partie de leurs revenus. Il leur défend d'établir à certain prix des doyens pour exercer c. 15. leur juridiction. Défense de conférer ou de promettre c. 8. les bénéfices avant qu'ils vaquent ; pour ne pas donner lieu de souhaiter la mort du titulaire. Les bénéfices vacans seront conférés dans six mois : autrement le chapitre suppléera à la négligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, & le métropolitain à celle de l'un & de l'autre.

Il y avoit de grandes plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des Templiers & des Hospitaliers. Ils c. 9. recevoient des églises de la main des laïques, & dans les leurs ils instituoient & destituoient des prêtres à l'insçu des évêques : ils recevoient aux sacremens les excommuniés & les interdits, & leur donnoient la sépulture. Ils abusoient de la *Hist. l. LXX.* permission donnée à leurs frères envoyés pour quêter, de *n. 13.*

AN. 1179. faire ouvrir une fois l'an les églises interdites & y faire célébrer l'office divin; car sous ce prétexte plusieurs de ces quêteurs venoient aux lieux interdits. Ils s'associoient des confrères en plusieurs lieux, à qui ils communiquoient leurs priviléges. Ces abus venoient moins de l'ordre des supérieurs que de l'indiscrétion des particuliers; & le concile les condamna tous, non-seulement à l'égard des ordres militaires, mais de tous les ordres religieux.

c. 10. Les religieux, de quelque institut qu'ils soient, ne seront point reçus pour de l'argent, sous peine au supérieur de privation de sa charge, & au particulier de n'être jamais élevé aux ordres sacrés. On ne permettra point à un religieux d'avoir de pécule, si ce n'est pour l'exercice de son obédience; celui qui sera trouvé avoir un pécule sera excommunié, & privé de la sépulture commune, & on ne fera point d'oblation pour lui. L'abbé trouvé négligent sur ce point sera déposé. On ne donnera point pour de l'argent les prieurés ou les obédiences; & on ne changera point les prieurs conventuels, sinon pour des causes graves, ou pour les élever à un plus haut rang.

c. 11. On renouvelle les règlemens pour la continence des
c. 12. clercs; & les défenses à ceux qui sont dans les ordres sacrés de se charger d'affaires temporelles, comme d'intendance des terres, de juridictions séculières, ou de la
c. 13. 14. fonction d'avocats devant les juges laïques. On défend la pluralité des bénéfices, qui dès-lors étoit venue à tel excès, que quelques-uns en avoient jusqu'à six, & possédoient plusieurs cures: d'où il arrivoit qu'ils ne pouvoient résider, ni faire leurs fonctions, & que plusieurs dignes ministres de l'église manquoient de subsistance. On défend aux laïques, sous peine d'anathème, d'instituer ou destituer des clercs dans les églises, sans autorité de l'évêque: ou d'obliger les ecclésiastiques à comparoître en ju-
c. 17. gement devant eux. On règle le droit des patrons, ensorte que s'ils sont plusieurs, ils s'accordent à nommer un seul prêtre pour desservir l'église; ou que celui-là soit préféré, qui aura la pluralité des suffrages. Autrement, l'évêque y pourvoira; comme aussi en cas de question pour le droit de patronage, qui ne soit pas terminée dans trois
c. 14. mois. Défense aux laïques de transférer à d'autres laïques les dixmes qu'ils possèdent au péril de leurs ames. C'est sur ce fondement que l'on conserve aux laïques les dixmes dont

on juge qu'ils étoient en possession dès le temps de ce concile, & que l'on nomme dixmes inféodées. AN. 1179.

Les biens que les clercs ont acquis par le service de l'église, lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en aient disposé par testament, ou non. Dans la disposition des affaires communes, on suivra la conclusion de la plus grande & plus saine partie du chapitre, nonobstant tout serment ou coutume contraire. Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres clercs en chaque église cathédrale, il y aura un maître, à qui on assignera un bénéfice suffisant, & qui enseignera gratuitement. Ce que l'on rétablira dans les autres églises & dans les monastères où il y a eu autrefois quelque fonds destiné à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, & on ne la refusera point à celui qui en sera capable : ce seroit empêcher l'utilité de l'église. Conc. Lat. c. 15. c. 16. c. 18.

On défend, sous peine d'anathème, aux recteurs, consuls, ou autres magistrats des villes, d'imposer aux églises aucune charge, soit pour fournir aux fortifications ou expéditions de guerre, soit autrement : ni de diminuer la juridiction des évêques & des autres prélats sur leurs sujets. J'entends ici la juridiction temporelle. On permet toutefois au clergé d'accorder quelque subside volontaire pour subvenir aux nécessités publiques, quand les facultés des laïques n'y suffisent pas. c. 19.

On renouvelle la défense des tournois, & l'injonction d'observer la trève de Dieu, telle que je l'ai expliquée en son temps. On défend d'établir de nouveaux péages ou d'autres exactions, sans l'autorité des souverains. C'est que chaque petit seigneur s'en donnoit l'autorité. On renouvelle l'excommunication contre les usuriers, avec défense de recevoir leurs offrandes, ni leur donner la sépulture ecclésiastique. On condamne la dureté de quelques ecclésiastiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des églises particulières, quoiqu'ils ne fussent pas reçus aux églises publiques. Le concile ordonne donc, que par-tout où les lépreux seront en assez grand nombre, vivant en commun, pour avoir une église, un cimetière, & un prêtre particulier, on ne fasse point de difficulté de le leur permettre ; & il les exempte de donner la dixme des fruits de leurs jardins & des bestiaux qu'ils nourrissent. C'est la pre- c. 20. c. 21. 22. Sup. l. lx. n. 41. c. 25. c. 23

AN. 1179. mière constitution que j'aie remarquée touchant les léproseries.

c. 24. On défend aux chrétiens, sous peine d'excommunication, de porter aux Sarrasins des armes, du fer, ou du bois pour la construction des galères : comme aussi d'être patrons ou pilotes sur leurs bâtimens. Cette excommunication doit être souvent publiée dans les églises des villes maritimes. Les seigneurs & les consuls des villes sont exhortés à confisquer les biens des coupables, & on les déclare esclaves de ceux qui les prendront. On excommunie aussi ceux qui prennent ou dépouillent les chrétiens, allant sur mer pour le commerce, ou pour d'autres causes légitimes, c. 26. ou qui pillent ceux qui ont fait naufrage. Défense aux Juifs & aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves chrétiens, sous quelque prétexte que ce soit. Les chrétiens seront reçus en témoignage contre les Juifs, comme les Juifs contre les chrétiens. Les biens des Juifs convertis leur seront conservés; & il est défendu, sous peine d'excommunication, aux seigneurs ou aux magistrats, de leur en rien ôter.

XXII. Peines contre les hérétiques. c. 27. Leo. ep. 15. al. 93. ad Turib. Sup. l. XXVII. n. 10.

Le dernier canon du concile de Latran est conçu en ces termes : l'église, comme dit saint Leon, bien qu'elle rejette les exécutions sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les lois des princes chrétiens ; & la crainte du supplice corporel, fait quelquefois recourir au remède spirituel. Or les hérétiques que l'on nomme Cathares, Patarins ou Publicains, se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse, & en d'autres lieux, qu'ils ne se cachent plus, mais enseignent publiquement leurs erreurs. C'est pourquoi nous les anathématisons, eux & ceux qui leur donnent protection ou retraite ; & s'ils meurent dans ce péché, nous défendons de faire d'oblation pour eux, ni de leur donner la sépulture entre les chrétiens.

Quant aux Brabançons, Arragonois, Navarrois, Basques, Cottereaux & Triaverdins, qui ne respectent ni les églises ni les monastères, & n'épargnent ni orphelins, ni âge, ni sexe ; mais pillent & désolent tout comme des païens : nous ordonnons pareillement, que ceux qui les auront soudoyés, retenus ou protégés, soient dénoncés excommuniés dans les églises les dimanches & les fêtes ; & ne soient absous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse société. Or tous ceux qui s'étoient engagés à eux par quelque traité, devoient

devoient savoir qu'ils sont quittes de tous hommages ou fermens qu'ils pourroient leur avoir faits. Au contraire nous leur enjoignons à eux & a tous les fidelles, pour la rémission de leurs pechés, de s'opposer courageusement a ces ravages, & de défendre les chrétiens contre ces malheureux dont nous désirons que les biens soient confisqués, & qu'il soit libre aux seigneurs de les réduire en servitude. Quant à ceux qui mourront vraiment pénitens en leur faisant la guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchés & la récompense éternelle. Nous remettons aussi à tous ceux qui prendront les armes contre eux, deux années de leur pénitence; laissant à la discrétion des évêques de leur accorder, selon leur travail, une plus grande indulgence; & cependant nous les recevons sous la protection de l'église, comme ceux qui visitent le saint Sépulcre. Mais ceux qui mépriseront les exhortations des évêques, pour prendre les armes contre ces méchans, seront excommuniés. Ces Cottereaux ou Routiers, comme d'autres les nommoient, étoient des troupes ramassées de différentes nations, dont les seigneurs se servoient pour leurs guerres particulières, & qui vivoient sans discipline & sans religion. On voit en ce canon le concours des deux puissances, ecclésiastique & séculière, suivant l'autorité de saint Leon rapportée en tête. L'église prononce de son chef l'excommunication, la défense d'offrir le sacrifice pour les coupables, & de leur donner la sépulture : mais elle emploie le secours des lois & l'autorité des princes, en dispensant du serment de fidélité, en ordonnant de prendre les armes contre les coupables, de confisquer leurs biens & les réduire en servitude. Et elle use encore de son droit, en appliquant les travaux de cette guerre pour la rémission des péchés, & y attachant deux années d'indulgence. C'est ce qu'il est important de distinguer, non-seulement dans ce canon, mais dans les autres semblables.

An. 1179.

Vide Marca, v. hist. Bearn. c. 14. n. 7. Cang. Cotelli.

XXIII. Erreur de Pierre Lombard.

En ce concile le pape Alexandre avoit dessein de condamner cette proposition de Pierre Lombard, évêque de Paris : Jesus Christ, en tant qu'homme, n'est pas quelque chose. Mais quelques cardinaux lui dirent : Seigneur, nous avons de plus grandes affaires à traiter. Au contraire, dit le pape, la première & la plus grande affaire est de traiter de la foi & des hérétiques. Alors ces cardinaux sorti-

Gualt. de S. Vict. Mis. Du Boulai, hist. univ. to. 2. p. 431.

AN. 1179. rent du consistoire ; & un évêque Galois, nommé Adam, sortit avec eux disant : Seigneur, je défendrai la doctrine de mon maître, moi qui ai autrefois été préposé à ses écoles. C'étoit Adam, évêque de saint Asaf, qui avoit été disciple de Pierre Lombard, & maître de Jean de Sarisbéri. La question ne fut donc point agitée dans le concile ; mais quelque temps après le pape Alexandre écrivit sur ce sujet à Guillaume archevêque de Reims, & son légat, qui avoit assisté au concile : lui ordonnant d'assembler les docteurs des écoles de Paris, de Reims, & des autres villes d'alentour, & de défendre par l'autorité du pape, sous peine d'anathème, que personne à l'avenir n'eût la hardiesse de dire que Jesus-Christ, en tant qu'homme, n'est pas quelque chose.

Sup. l. LXX. n. 35. LXXII. n. 54.

Quelques années auparavant, le pape avoit écrit sur ce sujet au même Guillaume, lorsqu'il étoit archevêque de Sens, lui ordonnant d'assembler à Paris ses suffragans avec d'autres personnages pieux & prudens, pour défendre absolument d'enseigner cette doctrine. Or elle fut principalement combattue par Gautier de saint Victor, docteur fameux, sixième prieur de cette abbaye, & successeur du célèbre Richard, mort le dixième jour de Mars 1173, dont nous avons grand nombre d'écrits, la plupart de piété. Ceux de Gautier ne sont pas imprimés ; & il y a quatre livres qui portent ce titre : contre les hérésies manifestes & condamnées, même dans les conciles, que soutiennent les sophistes Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers, & Gilbert de la Poirée. Il les nomme les quatre Labyrinthes de la France, & dit qu'ils se sont égarés en suivant Aristote dans sa dialectique, & traitant avec la légéreté scolastique les mystères de la Trinité & de l'incarnation. Il les combat par l'autorité de l'écriture & des pères.

Du Boulai, p. 403. & to. x. conc. p. 1529. Matth. Par.

XXIV. Evêques d'Allemagne.

Au concile de Latran vinrent plusieurs ecclésiastiques d'Allemagne ordonnés par les schismatiques, espérant d'obtenir grâce du pape. Il y vint principalement des clercs & des moines de l'église d'Halberstat, que l'évêque Geron avoit déchirée ; & le pape usa d'indulgence à leur égard, parce que Geron n'avoit pas été ordonné par un schismatique, mais par Hartuic archevêque de Brème, catholique. Il fut donc permis à ceux qu'il avoit ordonnés, non-seulement d'exercer leurs fonctions, mais de monter aux ordres supé-

Arnold. Chr. Slav. II. c. 28.

rieurs. Geron lui-même obtint la liberté de faire partout les fonctions épiscopales. Christien archevêque de Mayence & Philippe de Cologne ayant abjuré le schisme & quitté les palliums qu'ils avoient reçus des antipapes, en reçurent de nouveaux de la main du cardinal Hyacinthe. Baudouin archevêque de Brème étoit mort l'année précédente 1178, le jour même qu'il devoit recevoir les lettres de sa déposition. On élut à sa place le docteur Berthold, & le prévôt Otton fut le seul qui appela de cette élection. Bertold vint au concile de Latran, & demanda au pape d'être sacré, s'en tenant fort assuré. Mais la veille il s'étoit assis dans le concile entre les évêques, quoiqu'il ne fût pas prêtre : ce qui lui avoit attiré une grande indignation. Un docteur nommé Gerard parla pour lui, disant qu'il étoit de bonnes mœurs & qu'il savoit les arts libéraux, l'écriture sainte, les décrets & les lois, enfin qu'il avoit été élu tout d'une voix ; & conclut en disant au pape : il vous prie de l'ordonner aujourd'hui prêtre & demain évêque. Le pape dit : je crois bien ce que vous avancez ; mais il est dit : ne vous pressez point d'imposer les mains. J'en parlerai à nos frères, & nous examinerons la manière de l'élection. Deux cardinaux interrogèrent les députés de Brème, & ne les trouvèrent pas d'accord. Ensuite le pape en consistoire prononça ainsi la sentence : mes frères, j'ai vu votre élu ; je suis content de sa personne, de sa science, de son éloquence, de ses mœurs même, autant que je le puis connoître : mais la manière de son élection me déplaît. Il a été élu n'étant pas encore dans les ordres sacrés, ensorte qu'il eût pu contracter mariage. Nous avons appris aussi qu'il y a eu une appellation, dont on a contraint l'appelant à se désister que votre élu s'est fait élire une seconde fois, cassant ainsi sa première élection ; & enfin qu'il a reçu l'investiture de l'empereur avant les ordres sacrés. Il n'est pas facile de dispenser de tant d'irrégularités ; c'est pourquoi nous jugeons votre élection nulle. Comme Berthold vouloit encore parler, les huissiers crièrent en Italien, *Levate : anpate, andate.* Levez-vous : allez, allez. Sifrid évêque de Brandebourg, & fils du marquis d'Albert, fut élu ensuite archevêque de Brème.

An. 1179. Chr. Alb. Stad. ann. 1179.

1. Tim. v. 22

En ce concile le pape sacra deux évêques Anglois & deux Ecossois ; dont l'un étoit venu à Rome avec un seul cheval, l'autre à pied avec un seul compagnon. Il s'y trouva

Alb. Stad.

AN. 1179. aussi un évêque Irlandois, qui n'avoit d'autre revenu que le lait de trois vaches; & quand elles manquoient de lait, *Roger. Hovcd.* ses diocésains lui en fournissoient trois autres. En ce même concile le pape fit deux nouveaux cardinaux, savoir: Guillaume archevêque de Reims, beau-frère du roi de France, sous le titre de sainte Sabine; & Henri abbé de *Chron. Claraval.* Clairvaux, qu'il fit évêque d'Albane. Il avoit été abbé de Hautecombe, d'où il fut transféré à Clairvaux en 1176, & quand il fut fait cardinal, Pierre abbé d'Igni fut élu abbé de Clairvaux.

XXV. S. Laurent de Dublin. *Vita ap. Sur. 14. Nov.*

Le pape fit aussi son légat en ce concile Laurent archevêque de Dublin en Irlande, dont l'histoire mérite d'être rapportée. Il étoit né dans le pays même, de parens nobles, au diocèse de Glandelac depuis uni à celui de Dublin; & il n'avoit encore que dix ans, quand son père pria l'évêque de chercher par le sort lequel de ses enfans il devoit donner à *c. 4.* Dieu, pour être élevé dans le clergé. Le jeune Laurent dit en riant qu'il n'étoit pas besoin de sort, & s'offrit de lui-même; le père y consentit, & le prenant par la main l'offrit *Bol. to. XIX. p. 310.* à Dieu & à saint Coëngin patron du diocèse. C'est un saint abbé qui vivoit au sixième siècle dans le même lieu, & est *c. 6.* honoré le troisième jour de Juin. Il y avoit fondé un monastère, qui étoit beaucoup plus riche que l'église cathédrale; *c. 10.* & Laurent en fut élu abbé à l'âge de vingt-cinq ans. Quelques années après l'évêque de Glandelac étant mort, il fut élu pour lui succéder: mais il le refusa, disant qu'il étoit encore trop jeune. Assez long-temps après Gregoire archevêque de Dublin mourut, & plusieurs aspiroient à ce siége, se fondant sur leur noblesse ou sur leur doctrine: mais quand ce vint à l'élection, les avis partagés se réunirent, & l'abbé Laurent malgré sa résistance fut élu tout d'une voix.

c. 11. 12. Au lieu des chanoines séculiers qu'il avoit trouvés dans sa cathédrale de Dublin, il en établit de réguliers de la congrégation d'Aroaise, abbaye fondée quatre-vingts ans auparavant dans le diocèse d'Arras. L'archevêque Laurent em- *Gal. Chr. to. 4. p. 95.* brassa lui-même leur institut, où il joignit des austérités particulières: portant continuellement le cilice, & se faisant donner la discipline trois fois par jour. Tous les jours il fai- *c. 13.* soit manger en sa présence au moins trente pauvres. Etant *c. 19.* allé en Angleterre pour les affaires de son église, il vint trouver le roi Henri à Cantorberi; & ayant passé la nuit en prières au tombeau de saint Thomas, il se prépara le len-

demain à célébrer la messe solennellement à la prière des moines. Comme il marchoit à l'autel revêtu de ses ornemens pontificaux, un homme extravagant entendant dire que c'étoit un saint, alla s'imaginer que ce seroit une œuvre méritoire de le rendre martyr comme S. Thomas. Dans cette pensée il prit un grand bâton, & perçant la foule il en frappa l'archevêque sur la tête de toute sa force. Il tomba au coin de l'autel; & les moines & les autres assistans, le croyant blessé à mort, se prosternèrent sur le visage fondant en larmes. Mais le saint prélat leva bientôt la tête, & ayant béni de l'eau il en fit laver sa plaie. Le sang s'arrêta, & le prélat se trouva si bien guéri, qu'il commença la messe & l'acheva. L'auteur de sa vie dit avoir été témoin oculaire de ce fait. Le roi vouloit faire pendre le malheureux qui l'avoit frappé; mais le saint prélat obtint à force de prières qu'on ne lui fit point de mal. AN. 1179.

Etant revenu du concile de Latran avec le titre de légat, il se servit de son autorité pour retrancher les abus qui régnoient dans l'église d'Irlande. Il signala principalement son zèle contre l'incontinence des clercs; & quoiqu'il eût bien pu absoudre les coupables, il les renvoyoit au pape, ensorte qu'une fois il envoya à Rome pour ce sujet jusqu'à cent quarante prêtres. Il ne vécut guère que deux ans depuis le concile, & vint mourir en Normandie à cette occasion. Il s'étoit élevé un grand différent entre Henri II roi d'Angleterre & Déronogue le plus puissant roi d'Irlande. L'archevêque, voulant procurer la paix entre eux, passa en Angleterre: mais le roi Henri ne voulut point y entendre, & défendit de laisser retourner le saint prélat en Irlande. Le roi passa en Normandie, & l'archevêque l'ayant attendu trois semaines au monastère d'Abendon, résolut de le suivre & s'embarqua à Douvres. Mais quand il fut arrivé à Guissan, la fièvre le prit; & prévoyant sa fin il chercha un lieu sur le chemin où il pût s'arrêter, & vint à l'abbaye d'Eu, située à l'entrée de la Normandie au diocèse de Rouen. Elle avoit été fondée en 1119, pour des chanoines réguliers de la congrégation de S. Victor de Paris, & étoit gouvernée par Osbert son sixième abbé. Le saint archevêque le fit appeler sitôt qu'il fut arrivé & mis au lit; & s'étant confessé à lui, il reçut le viatique. Quelques jours après il reçut l'extrême onction; & comme on l'avertissoit de faire son testament, il

c. 23. *c. 31.* *Gall. Chr. to. 4. p. 105.* *Neustria pia p. 694.* *Vita, c. 324.*

AN. 1179. répondit : Dieu fait qu'il ne me reste pas un denier sous le soleil. Il mourut ainsi le samedi quatorzième de Novembre 1181, & fut enterré dans l'église d'Eu. Le pape Honorius III le canonisa quarante-quatre ans après en 1225, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Martyr. R. 14 Nov.

XXVI. Couronnement de Philippe fils du roi de France.

Rigord. de Gest. Phil.

Le roi de France Louis se sentant infirme & déjà avancé en âge, car il avoit près de soixante ans, assembla à Paris en 1179 tous les prélats & les seigneurs de son royaume, dans le palais de l'évêque Maurice : où étant entré seul dans la chapelle, il commença par faire sa prière à Dieu, comme il avoit accoutumé en toutes ses actions, puis appelant l'un après l'autre les prélats & les seigneurs, il leur communiqua le dessein qu'il avoit de faire couronner roi son fils Philippe le jour de l'assomption de la sainte Vierge ; & tous approuvèrent sa résolution. Mais le temps de la cérémonie étant venu, le jeune prince qui n'avoit que quatorze ans s'égara à la chasse, & s'étant trouvé seul dans le bois fut saisi d'une frayeur qui lui donna la fièvre. Sa maladie devint considérable, & son sacre fut différé.

Roger. Hoved. p. 592.

Cependant le roi Louis sensiblement affligé fut averti en songe d'aller en pélerinage à saint Thomas de Cantorberi, s'il vouloit obtenir la guérison de son fils. Il envoya donc demander au roi Henri la permission & la sureté pour passer en Angleterre ; & l'ayant obtenue il se mit en chemin, contre l'avis de plusieurs, accompagné de Philippe comte de Flandre, Baudouin comte de Guines, Henri duc de Louvain & d'autres seigneurs. Il arriva à Douvres le mercredi vingt-deuxième d'Août 1179, & trouva sur le rivage le roi d'Angleterre qui le reçut avec grande joie & grand honneur comme son seigneur & son ami, & le défraya magnifiquement lui & toute sa suite. Le lendemain veille de saint Barthelemi, il le mena à Cantorberi jusqu'à la tombe de saint Thomas, où le roi Louis offrit une grande coupe d'or ; & pour les moines cent muids de vin par an à perpétuité, payables en France à Poissi, avec exemption de tous droits pour tout ce qui seroit désormais acheté en France à leur usage. Le roi Louis s'en retourna trois jours après, & arriva à Guissand le dimanche vingt-sixième d'Août.

Il trouva le prince son fils guéri, & ordonna à tous

les prélats & les seigneurs de son royaume de se trouver à Reims à la Toussaint pour son sacre. Le nouveau cardinal Guillaume aux blanches-mains, archevêque de Reims, légat du saint siége & oncle du jeune prince, en fit la cérémonie, assisté des archevêques de Tours, de Bourges & de Sens, & de presque tous les évêques du royaume. Le jeune Henri roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, porta devant Philippe, depuis sa chambre jusqu'à l'église, la couronne qu'il devoit recevoir. Philippe comte de Flandre portoit l'épée, & d'autres seigneurs marchoient devant & après faisant d'autres fonctions. Mais le roi Louis ne put assister au sacre de son fils: car au retour d'Angleterre, comme il alloit à saint Denis, il fut subitement frappé du froid & tomba en paralysie, qui lui fit perdre l'usage de la moitié du corps. Le dimanche d'après la Toussaint, qui étoit le quatrième jour de Novembre, l'archevêque Guillaume tint à Reims un concile avec tous les évêques de sa province.

An. 1179.

Auct. Aquicinct. an. 1179.

XXVII. Schisme en Ecosse. *Roger. Hov. p. 597.*

En Ecosse il y eut un schisme dans l'église de saint André, après la mort de l'évêque Richard: les chanoines élurent le docteur Jean; mais le roi Guillaume choisit Hugues son chapelain, & le fit sacrer par les évêques de son royaume, nonobstant l'appellation que Jean avoit interjetée au pape pour juger ce différent. Le pape Alexandre envoya en Ecosse Alexis sous-diacre de l'église romaine, qui déposa Hugues, comme intrus par violence, confirma l'élection de Jean, & le fit sacrer avec la permission du roi: qui y consentit par le conseil des évêques, pour faire lever l'interdit que le légat avoit jeté sur le diocèse de saint André. Mais aussitôt après le roi défendit à Jean de demeurer dans son royaume. Hugues cependant se portoit pour évêque comme auparavant; & partit pour aller à Rome, emportant la chapelle épiscopale, avec l'anneau & la crosse. Le légat Alexis l'excommunia, & le pape confirma la sentence par une lettre adressée aux prélats d'Ecosse & au clergé particulier de S. André.

Alex. III. ep. 55.

ep. 56.

Le pape fit plus; il donna la légation d'Ecosse à Roger archevêque d'Yorck, lui ordonnant que, conjointement avec Hugues évêque de Durham, il excommuniât le roi

AN. 1180. d'Ecosse & mit son royaume en interdit, s'il ne laissoit l'évêque Jean en possession paisible de l'église de S. André. Il défendit aussi à ce prélat de quitter ce siége par crainte ou autrement, ou d'en accepter un autre, sous peine de les perdre tous deux; & il en écrivit au roi d'Ecosse, le menaçant s'il n'obéissoit de remettre son royaume en sujétion, sans doute du roi d'Angleterre. Mais le roi d'Ecosse Guillaume, sans être touché de ces menaces, chassa de son royaume Jean évêque de saint André & son oncle Matthieu évêque d'Aberden. C'est pourquoi l'archevêque d'Yorck, l'évêque de Durham, & le légat Alexis, exécutant leur commission, excommunièrent le roi, & mirent son royaume en interdit.

ep. 57.

XXVIII. L'antipape Lando se soumet.

Sup. n. 1. Auct. Aquicinct. an. 1179. Vide Pagi. 1180. p. 8.

Cette année 1180, le pape Alexandre réduisit l'antipape Lando qui se faisoit nommer Innocent III. Le pape plus indigné contre ce rebelle que contre les précédens, qui avoient l'empereur pour eux & un parti considérable, tint conseil avec les cardinaux, & de leur avis fit sa paix avec leurs confrères parens de l'antipape Octavien, dont le frère étoit le protecteur de Lando: il acheta de lui pour une grosse somme le château de Palombara, qui étoit la retraite de cet antipape; & le prit ainsi par l'industrie de Hugues cardinal diacre, autrement Hugucion, de la famille de Pierre de Leon. Lando vint se jeter aux pieds du pape, qui le fit enfermer à Cava avec ses sectateurs. Mais il en avoit si peu, que la plupart des historiens n'ont fait aucune mention de lui. Ce n'est donc qu'à sa prise que le schisme fut entièrement éteint.

XXIX. Mort de Louis VII. Philippe Auguste roi.

Roger. Hov. p. 591. Rigord. an. 1. Auct. Aquicinct.

En France le jeune roi Philippe épousa Isabelle fille de Baudouin comte de Hainaut, & se fit couronner une seconde fois avec elle le jour de l'Ascension vingt-neuvième de Mai 1180. Cette cérémonie se fit à saint Denis, par les mains de Gui archevêque de Sens: ce que Guillaume archevêque de Reims trouva fort mauvais, & en porta ses plaintes au pape. Il en étoit d'autant plus irrité, que le jeune roi voyant son père paralytique s'étoit livré au comte de Flandre, & aliéné de la reine sa mère & de l'archevêque de Reims frère de cette princesse. Le roi Louis ne survécut que trois mois & demi; & mourut à Paris le jeudi dix-huitième de Septembre de la même année, âgé de soixante ans, dont il avoit régné quarante-trois depuis la mort de son père. Il fut enterré à l'abbaye de Barbeau de l'ordre de Cîteaux,

Gall. Chr. to. 4. p. 125.

près de Melun, qu'il avoit fondée en 1147. On voit un témoignage de la piété de ce prince dans une lettre que lui écrivit le pape Alexandre III, lorsqu'il résidoit à Sens en 1164 : car elle fait voir qu'il observoit trois Carêmes, le grand, l'Avent, & celui de S. Martin depuis l'octave de la Toussaint jusqu'à l'Avent; & qu'il faisoit une abstinence particulière les vendredis. Philippe son fils commença donc à régner seul à l'âge de quinze ans, & en régna quarante-deux. On lui donna dès son temps le surnom d'Auguste, sous lequel il est connu.

AN. 1180. Alex. ep. 53. to. x. conc. p. 1326.

Rigord. prolog.

XXX. Pierre de Celle évêque de Chartres.

Jean de Sarisberi évêque de Chartres mourut la même année 1180, le vingt-cinquième d'Octobre, après avoir tenu ce siége quatre ans & près de trois mois; & fut enterré à l'abbaye de Josaphat près de Chartres. Outre les deux ouvrages dont j'ai parlé, savoir le Policratique & le Métalogue, il écrivit la vie de saint Thomas de Cantorberi son cher maître, & grand nombre de lettres dont il nous reste plus de trois cents. On y voit plusieurs particularités remarquables des affaires de son temps, principalement de celle de saint Thomas.

Chr. Rob. S. Mar. Sup. l. LXXII. n. 53. Sup. l. LXX. n. 35.

Son successeur dans le siége de Chartres fut Pierre de Celle, son ami particulier. Pierre dans sa première jeunesse vécut quelque temps à saint Martin-des-champs près de Paris : vers l'an 1150, il fut abbé de Moutier-la-Celle, au diocèse de Troyes, dont le nom lui est demeuré, quoiqu'il ait été depuis abbé de saint Remi de Reims, où il passa en 1162. Enfin il fut élu évêque de Chartres en 1180, & tint ce siége sept ans. Il étoit en grande réputation pour sa doctrine & pour sa vertu, & en relation avec tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'église, comme il paroît par ses lettres. Depuis qu'il fut abbé de saint Remi, le pape Alexandre III le commit souvent pour juge, non-seulement en des affaires ecclésiastiques, mais entre des laïques, pour cause d'usure, ou de protection des pupilles ou des croisés : car l'église étoit alors en possession de juger de ces causes; & par ces exemples on peut estimer ce qui se passoit dans les autres provinces.

Præf. edit. 1671.

Post. ep. Petr. Cell & to. x. conc. p. 1247.

XXXI. Question du dieu de Mahomet.

L'empereur Manuel Comnene mourut peu de jours après le roi Louis le Jeune. Il étoit tombé malade dès devant le mois de Mars de la même année 1180, indiction treizième, dans le temps qu'il agitoit une question de Théologie, qui ne

Nicet. l. VII. p. 142. C.

An. 1180. fut terminée que trois mois après. Il y avoit dans le catéchisme des Grecs un anathème contre le dieu de Mahomet, qui n'engendre point, & n'est point engendré; mais qui est, disent-ils, *Holosphyros*, comme qui diroit solide & tout d'une pièce: car c'est ainsi que les Grecs rendoient le mot Arabe *Elsemed*, qui est un des noms de Dieu, selon les Musulmans. L'empereur Manuel vouloit faire effacer cet anathème de tous les catéchismes: disant que les Musulmans qui se voudroient convertir, étoient scandalisés de voir une malédiction prononcée contre Dieu, de quelque manière que ce fût. Pour ce sujet Manuel appela le patriarche Theodose, & les évêques les plus savans & les plus vertueux qui se rencontrèrent à Constantinople; & après un exorde magnifique, il leur expliqua sa proposition. Tous les prélats la rejetèrent, ayant même peine à l'écouter, & lui expliquèrent charitablement le sens de cet anathème, qui ne tombe point sur le vrai Dieu, mais sur le fantôme que s'est forgé Mahomet d'un Dieu qui n'engendre point, au lieu que les chrétiens adorent un Dieu père.

Ibid. p. 138. D.

L'empereur ne laissa pas de suivre son dessein, & publia un écrit, où traitant d'ignorans & d'imprudens les empereurs & les prélats précédens, qui avoient souffert cet anathème, il apportoit des raisons spécieuses pour l'abolir. Mais le patriarche se déclara hautement contre cet écrit, comme contenant des nouveautés dangereuses: de quoi l'empereur, déjà chagrin par sa maladie, fut extrêmement irrité. Il réduisit donc son écrit en abrégé: & s'étant fait porter à Scutari, pour être en meilleur air & plus en repos, il y fit venir les prélats & les hommes les plus distingués par leur savoir. Mais ils furent à peine débarqués, qu'un de ses secrétaires les plus affidés, nommé Theodore, leur vint dire que l'empereur n'étoit pas alors visible à cause de sa maladie; & qu'ils devoient entendre la lecture de deux papiers qu'il avoit en main: l'un étoit l'écrit dont j'ai parlé, que l'empereur vouloit faire souscrire aux prélats; dans l'autre, adressé au patriarche Theodose & aux évêques, l'empereur se plaignoit de leur résistance, & les menaçoit d'assembler un plus grand concile, & même de faire examiner cette question par le pape. Enfin, après plusieurs contestations, les prélats convinrent, quoiqu'avec peine, que l'on effaceroit des catéchismes l'anathème au dieu de Mahomet; & que l'on mettroit

seulement : anathème à Mahomet, & à toute sa doctrine & sa secte. Ainsi fut terminée cette affaire au bout de trois mois. AN. 1180.

Le patriarche Theodose avoit succédé à Chariton, mort en 1177, après avoir tenu le siége de Constantinople quatorze mois. Theodose étoit originaire d'Antioche, & avoit été long-temps moine au mont S. Auxence : il tint six ans le siége de Constantinople. Nous avons de lui une constitution synodale, datée du 13e. de Juillet, indiction douzième, qui est l'année 1179, portant qu'une fille peut épouser le cousin de celui à qui elle a été fiancée avant l'âge de puberté, parce que ces fiançailles étoient nulles. *Catalog. Jus G. R. p. 303. Pagi 1179. Jus G. R. lib. 2. pag. 231.*

XXXII. Mort de Manuel. Alexis Comnene empereur. *Nicet. pag. 142. D.*

Ce patriarche voyant l'empereur dangereusement malade, lui conseilloit, pendant qu'il étoit encore temps & qu'il avoit l'esprit sain, de donner ordre aux affaires de l'empire, & de chercher un homme capable de conduire son fils qu'il laissoit en bas âge. Mais l'empereur lui répondit qu'il étoit assuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'est qu'il croyoit à des astrologues, qui lui promettoient une prompte guérison & de grandes conquêtes. Toutefois la maladie augmentant toujours, il vit enfin évanouir ses espérances ; & par le conseil du patriarche, il signa un petit écrit contre l'astrologie. Ensuite s'étant lui-même tâté le pouls, il se frappa la cuisse en jetant un grand soupir, & demanda l'habit monastique. On en prit un tel qu'on le put trouver dans cette surprise, & on l'en revêtit par-dessus ses habits ordinaires, quoiqu'il se trouvât trop court & indécent. L'empereur Manuel mourut ainsi le vingt-quatrième de Septembre 1180, selon les Grecs 6089, l'indiction quatorzième commençant. Il avoit régné trente-sept ans & demi, & fut enterré à Constantinople, dans le monastère de Pantocrator, c'est-à-dire du Tout-Puissant, fondé par l'impératrice Irene sa mère, où étoient des moines de l'ordre de saint Antoine, jusqu'au nombre de sept cents. On y transporta peu de temps après une pierre de marbre rouge, de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Ephèse, & que l'on prétendoit être celle où le corps de Jesus-Christ avoit été embaumé à la descente de la croix. *Cang. CP. IV. n. 3.*

Manuel fonda lui-même, à l'entrée du Pont-Euxin, un monastère en l'honneur de S. Michel, où il rassembla les *Nicet. VII. n. 3. p. 13.. D.*

AN. 1180. moines eſtimés les plus parfaits ; & pour leur ôter tout ſujet de diſſipation, il ne leur donna ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, aſſignant tout leur revenu ſur le tréſor impérial. Auſſi renouvella-t-il une conſtitution de Nicephore Phocas, qui défendoit aux monaſtères d'augmenter leurs acquiſitions ; & il blâmoit les fondations de ſon père & de ſon aïeul, qui avoient donné aux monaſtères quantité de terres fertiles & de belles prairies : diſant qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres ; que les moines doivent habiter des cavernes, des déſerts & des lieux écartés, puiſqu'ils avoient renoncé au monde ; & ne ſe pas montrer dans les villes & les places publiques. Il ſe plaignoit auſſi de la décadence de l'état monaſtique, qui ne conſiſtoit preſque plus que dans l'habit, la grande barbe & l'extérieur.

Guillaume archevêque de Tyr, revenant du concile de Latran, paſſa l'hiver à Conſtantinople, & n'en partit que le mercredi de Pâque, vingt-troiſième d'Avril de cette année 1180. Il loue extrêmement la magnificence de l'empereur Manuel, particulièrement ſes aumônes ; & dit que ſon ame eſt allée au ciel, & que ſa mémoire eſt en bénédiction. Ce qui montre que ce prélat, tout Latin qu'il étoit, le tenoit pour catholique. Auſſi avez-vous vu que Manuel entretenoit commerce avec le pape Alexandre ; & on ne peut dire que de ſon temps le ſchiſme des Grecs fût encore formé. Son fils Alexis Comnene lui ſuccéda, âgé d'environ treize ans, ſous la conduite de ſa mère Marie fille de Raimond, prince d'Antioche : qui étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnene, protoveſtiaire ou grand-maître de la garde-robe, couſin du défunt empereur.

G. Tyr. XXII. *c.* 4. 5.

Cang. famill. Byz. p. 186.

XXXIII. Egliſe latine d'Orient.

La même année 1180, mourut Amauri patriarche Latin de Jéruſalem, qui à cauſe de ſa ſimplicité avoit été peu utile à ſon égliſe. Son ſucceſſeur fut Heraclius, auparavant archevêque Latin de Céſarée, homme de ſi mauvais exemple, qu'il entretenoit publiquement une femme, que le peuple nommoit la patriarcheſſe, lorſqu'il la voyoit paſſer dans les rues magnifiquement parée. A l'élection de ce prélat, on diſoit tout haut : la croix ſera perdue ſous le patriarche Heraclius, comme elle a été retrouvée ſous l'empereur Heraclius : ce qui fut confirmé par l'évènement. Il tint le ſiége de Jéruſalem onze ans.

Sanut. III. *fidel. Cruc. par.* 6. *c. ult.*

G. Tyr. XXI. *c.* 6. 7.

Les affaires de ce royaume dépériſſoient à vue d'œil, par

l'accroiſſement de la puiſſance de Saladin, qui après s'être rendu maître de l'Egypte, s'étendoit dans la Syrie, avoit pris Damas, & menaçoit tout le reſte de la ſucceſſion de Noradin. Ainſi les forces des infidelles étoient réunies, au lieu que quatre-vingts ans auparavant, quand les Francs entrèrent dans le pays, elles étoient diviſées entre un grand nombre de Seigneurs. Les Francs étoient d'ailleurs affoiblis en eux-mêmes, par l'extrême corruption de leurs mœurs, & leur incapacité dans la guerre & les exercices militaires. C'eſt ainſi qu'en parloit Guillaume de Tyr : prévoyant avec douleur la ruine prochaine de cet état. On en donna la régence, pendant le bas âge du roi Baudouin IV, à Raimond III comte de Tripoli, deſcendu de Raimond comte de Toulouſe, & parent du jeune roi ; & on réſolut de s'oppoſer, avec toutes les forces du royaume, aux progrès de Saladin. En effet, ce prince étant venu attaquer Aſcalon en 1177, le roi Baudouin marcha contre lui ; & il y eut une grande bataille, où Saladin fut entièrement défait. Mais peu de temps après, le comte de Tripoli, qui aſſiégeoit Harenc, c'eſt-à-dire Harem, château dépendant d'Alep, leva le ſiége, lorſque la place étoit prête à ſe rendre ; & le fit pour de l'argent qu'il reçut du jeune ſultan Saleh Iſmaël : ce qui confirma l'opinion que l'on avoit que le comte s'entendoit avec les Sarraſins & même avec Saladin.

An. 1180.

c. 5.

c. 20. 23.

c. 25.

Vie de Salad. M. S.

L'année ſuivante 1178, le roi Baudouin entreprit de bâtir un château ſur le bord du Jourdain, au lieu nommé le Gué de Jacob, pour s'oppoſer aux courſes des voleurs Arabes, & des garniſons des places voiſines. Ce lieu étoit ainſi nommé, parce que l'on croyoit que c'étoit l'endroit où Jacob, revenant de Méſopotamie, avoit paſſé le Jourdain ; & on le nommoit auſſi la maiſon de Jacob. Le château étant bâti, le roi en donna la garde aux Templiers : mais ce prince croyant ſurprendre les ennemis, ils le ſurprirent lui-même dans les rochers : le combat fut rude, pluſieurs hommes de marque y furent tués, & on eut bien de la peine à ſauver le roi. Cependant Saladin aſſiégea la nouvelle fortereſſe ; & durant le ſiége, il vint avec une partie de ſon armée vers Sidon, où il y eut encore un rude combat. Les croiſés y furent battus & pluſieurs pris : entre autres Odon de S. Aman, maître des Templiers, homme méchant, ſuperbe & arrogant, qui n'avoit ni crainte de Dieu, ni égard pour les hommes,

c. 26.

Gen. XXXII.

c. 27.

c. 28.

c. 29.

AN. 1180. tant cet ordre avoit déjà dégénéré. Cette perte arriva le dixième d'Avril 1179. Ensuite Saladin prit la forteresse du Gué de Jacob, & la démolit.

Alex. ep. 59. 60. Le pape Alexandre ayant appris ces tristes nouvelles, écrivit deux lettres, l'une à tous les princes & à tous les fidelles, l'autre à tous les prélats; l'une & l'autre datées de Tusculum le seizième de Janvier: par lesquelles il représente l'extrême danger où se trouve le royaume de Jérusalem, dont le roi Baudouin, affligé de la lèpre, est peu en état d'agir, & où l'on manque de braves gens & de bon conseil. Il exhorte donc à marcher au secours, disant que ce n'est pas être chrétien, que de n'être pas touché des malheurs de la terre sainte. Il promet à ceux qui feront le voyage, l'indulgence accordée par Urbain II & Eugene IV, & met sous la protection de l'église leurs femmes, leurs enfans & leurs biens. Il leur permet, pour emprunter l'argent nécessaire à ce voyage, d'engager leurs héritages aux ecclésiastiques, ou à d'autres, au refus des parens & des seigneurs de fief. La lettre aux prélats est pour leur enjoindre de prêcher la croisade, & de faire tenir par-tout la lettre précédente. Les porteurs de ces lettres étoient des Templiers & des Hospitaliers, qui les présentèrent aux deux rois Philippe de France & Henri d'Angleterre, en une conférence qu'ils eurent en Normandie le lundi vingt-septième d'Avril 1181. Les deux rois furent extrêmement touchés de la désolation de la terre sainte, & promirent d'y envoyer un prompt secours, & ainsi finit leur conférence.

Roger. Hov. p. 611.

XXXIV. Eglise d'Angleterre. Goduin, de præs. Angl. p. 344. Rog. an. 1174. p. 676.

L'église de Lincoln n'avoit point eu d'évêque depuis Robert du Chesnei, mort le huitième de Janvier 1167. Il est vrai que sept ans après, Geoffroi fils naturel du roi Henri, archidiacre de la même église, en fut élu évêque: mais il se contenta de jouir des revenus, sans se faire sacrer ni ordonner prêtre. Il y avoit déjà sept ans qu'il en jouissoit ainsi, & quatorze ans que l'évêché vaquoit: quand le pape Alexandre ordonna expressément à Richard, archevêque de Cantorberi, d'employer les censures ecclésiastiques pour obliger Geoffroi à renoncer à son élection, ou à recevoir incessamment les ordres. Geoffroi, reconnoissant son incapacité, aima mieux quitter l'évêché; & par le conseil du roi son père, des princes ses frères, & de plusieurs évêques, il renonça à son élection entre les mains de l'archevêque. Le roi le fit son chancelier, & lui donna de

Rog. p. 611. Gervas. an. 1181. pag. 1458.

revenu mille marcs d'argent. Toutefois l'évêché de Lincoln vaqua encore deux ans. AN. 1181.

Guillaume, roi d'Ecosse, s'opiniâtroit toujours à ne point souffrir que Jean demeurât évêque de S. André, & le pape Alexandre à le soutenir. Ce qui fut cause que Roger, archevêque d'Yorck & légat du pape, excommunia le roi d'Ecosse, & mit son royaume en interdit. Mais ce prelat mourut peu de temps après, savoir le samedi vingt-unième de Novembre de la même année 1181, après avoir tenu le siége d'Yorck vingt-sept ans. On l'accusoit de s'être abandonné, lorsqu'il étoit archidiacre de Cantorberi, aux plus infames débauches; & de s'être vengé cruellement de celui qui s'en plaignit. Il étoit savant, éloquent, & d'une prudence singulière pour les affaires temporelles; mais peu appliqué à ses devoirs spirituels. Il augmenta considérablement les revenus de son église, & y fit de grands bâtimens: aussi ne perdoit-il aucune occasion de s'enrichir. Il donnoit les dignités de son église à des enfans; & sous prétexte de prendre soin d'eux jusqu'à ce qu'ils fussent en âge, il s'approprioit leurs revenus. Dans la distribution des bénéfices, il tenoit pour règle de préférer toujours les clercs vivant licencieusement, aux plus réguliers. Il avoit une telle aversion pour les religieux, qu'il disoit que Turstain son prédécesseur n'avoit jamais fait une plus grande faute, que de fonder le monastère de Fontaines; & dans sa dernière maladie il dit à un abbé, qui le prioit de confirmer les donations faites à son monastère: je vais mourir, & parce que je crains Dieu, je n'ose faire ce que vous me demandez. Tant il croyoit mal employé ce que l'on donnoit aux religieux. Il laissa en mourant onze mille marcs d'argent, & trois cents marcs d'or, dont il distribua une partie aux pauvres & aux églises: mais après sa mort le roi se saisit de tout, sans avoir égard à son testament, disant que tous les trésors appartenoient au prince, & que ce prélat avoit porté lui-même un jugement contre lui, ayant obtenu du pape Alexandre un privilége pour s'approprier les biens des clercs de sa juridiction, qui seroient morts sans les avoir distribués de leurs propres mains, quoiqu'ils eussent fait un testament. Après sa mort, le siége d'Yorck vaqua dix ans.

Rog. p. 613.

Coll. Lup. v. ep. 9.

G. Neubrig. III. c. 5.

Matth. Par. an. 1181.

On s'étoit plaint au pape Alexandre, que quelques évêques d'Angleterre étoient toujours à la cour, exerçoient

AN. 1181. me des jugemens criminels, & n'offroient point le faint sacrifice, comme s'en trouvant indignes. On marquoit en particulier Richard de Vincheftre, Geoffroi Ridel évêque d'Eli, & Jean d'Oxford évêque de Norvic : tous deux fameux dans l'affaire de S. Thomas de Cantorberi. Le pape en écrivit avec indignation à l'archevêque Richard, menaçant de le punir lui-même s'il ne réprimoit ces abus.

Petr. Blef. ep. 84. L'archevêque, c'eft-à-dire Pierre de Blois en fon nom, écrivit au pape que c'étoit des calomnies ; & après avoir relevé le mérite perfonnel de ces trois évêques, il s'efforce de montrer en général qu'il eft avantageux que les évêques affiftent aux confeils des rois. Ce n'eft pas, dit-il, une nouveauté ; car, comme ils furpaffent les autres en dignité & en fageffe, auffi font-ils plus propres au gouvernement de l'état. Il rapporte plufieurs exemples de l'ancien teftament, où les rois prenoient le confeil des prophètes & des prêtres, & ajoute :

Vous devez favoir que, fi les évêques n'étoient auprès des rois, le clergé feroit exceffivement opprimé par les laïques : car quand les cenfures eccléfiaftiques ne fuffifent pas, ils font venir au fecours l'autorité du prince. Si le roi, comme il arrive fouvent, eft irrité contre les innocens, les évêques l'adouciffent par leurs prières. Ils font modérer la rigueur des jugemens, écouter les plaintes des pauvres, foulager leur misère. Ils affermiffent la liberté du clergé, le repos des monaftères, la paix des peuples, l'autorité des lois : ils font obferver les décrets du faint fiége ; ils augmentent la dévotion des laïques & les domaines de l'églife. A toutes les principales fêtes ils vont à leurs églifes : ou par la diftribution des aumônes, la confolation des veuves & des orphelins, la correction de ceux qui leur font foumis, & d'autres bonnes œuvres, ils réparent le féjour qu'ils ont fait à la cour. Au lieu qu'à la cour de Sicile il y a des évêques, qui font des fept ans & des dix ans fans en fortir : fi bien qu'il eft indifférent qu'ils vivent ou qu'ils meurent, pour la confervation des domaines de l'églife, ou le gouvernement des ames. Nous avons voulu quelquefois retirer nos évêques de cette affiduité à la cour : mais elle a été jugée utile par des gens fages, dont ils ont fuivi le confeil, malgré les incommodités qu'ils y fouffrent, & qui leur feroient défirer d'en fortir. Je vous prie donc, faint père, de pefer l'utilité de l'églife anglicane, avec les inconvéniens qu'on vous a malicieufement

malicieusement représentés ; & quand vous nous aurez fait savoir votre volonté, nous l'exécuterons avec soumission. AN. 1181.

XXXV. Henri légat poursuit les Albigeois. Chr. Claravi an. 1181.

Henri, qui d'abbé de Clairvaux avoit été fait cardinal & évêque d'Albane, fut envoyé légat en Bourgogne par le pape Alexandre cette année 1181. En cette qualité il déposa deux archevêques : celui de Lyon & celui de Narbonne. On ne sait pas le nom de cet archevêque de Lyon, qui avoit succédé à Guichard, mort en 1179 ; pour celui de Narbonne, on croit que c'étoit Pierre Aurelle, successeur de Pons. A sa place on élut archevêque de Narbonne Jean de belles-mains, évêque de Poitiers, prélat distingué par son savoir, & qui avoit été ami particulier de saint Thomas de Cantorberi.

Chr. Vosiense. p. 326. to. 2. bibl. Lab.

Ce même légat Henri marcha contre les Albigeois avec une grande armée. Il prit le château de Lavaur, aujourd'hui ville épiscopale ; & obligea Roger de Beziers & plusieurs autres seigneurs d'abjurer l'hérésie. Or elle consistoit en ce qui suit, selon le témoignage du légat. Leurs docteurs, disoit-il, ayant obtenu une pleine liberté par le conseil des évêques & des seigneurs, ont confessé, qu'encore qu'ils prêchent l'évangile aux simples pour les tromper, toutefois ils ne croient pas que Jesus-Christ ait été vrai homme ; qu'il ait bu, mangé, fait & enduré le reste de ce qui appartient à la nature humaine : qu'il ait souffert, qu'il ait été crucifié, qu'il soit mort ou ressuscité ; mais que tout ce que l'évangile en raconte ne s'est passé qu'en apparence. Ils rejettent & condamnent absolument tout ce que l'église romaine enseigne & observe touchant le sacrifice de l'autel, le baptême des enfans, le mariage, les autres sacremens, & les offices divins ; ils soutiennent que le grand Satan ou Lucifer est le créateur & le dieu des anges, & de toutes les choses visibles & invisibles ; & que c'est lui qui a donné la loi à Moïse. Ils disent que toute union des sexes est également criminelle, soit entre parens ou autres. Les femmes qui sont entre eux font périr leur fruit ; & quoique plusieurs d'entre elles soient devenues grosses, on ne voit point leurs enfans. Ils ont confessé & abjuré publiquement ces erreurs & plusieurs autres, en présence de Geraud archevêque d'Auch, de Geraud évêque de Cahors, & de Gosselin évêque de Toulouse. Mais quand les catholiques se retirent, ces malheureux retournent à leurs erreurs. C'est qu'ils n'abjuroient que pour cé-

AN. 1181. der à la force. Le légat Henri présida au chapitre général de Cîteaux, & retourna l'année suivante à Rome, mais sous un autre pontificat.

XXXVI. Mort d'Alexandre III. Lucius III pape. *Pagi. an.* 1181 *n.* 2. *Rob. de Monte.* 1181.

Car le pape Alexandre III, ayant tenu le saint siége près de vingt-deux ans, mourut cette année 1181 le trentième jour d'Août, fête de saint Felix & de saint Adaucte. Il mourut à Citta di Castello, & fut enterré à Rome dans l'église de Latran. Il passoit pour un des plus savans papes qui eût été depuis cent ans: tant pour l'écriture sainte que pour les décrets, les canons & les lois romaines; aussi décida-t-il plusieurs questions très-difficiles. Outre ses constitutions que j'ai rapportées, il s'en trouve une de l'année précédente, adressée à Casimir duc de Pologne, par laquelle Alexandre, à la prière de ce prince, confirme l'ordonnance qu'il avoit faite par le conseil de l'archevêque, des évêques & des seigneurs de Pologne, pour retrancher plusieurs abus, mais principalement la confiscation des biens des évêques décédés. Il est remarquable que ce prince souverain demanda au pape la confirmation de ses ordonnances.

Alex. ep. 58, *ex Longino.*

G. Tyr. XXII. *c.* 7. *Chr. Vos. p* 327. *V. Pagi.* 1181. *n.* 5. & 1185. *n.* 13.

Le saint siége ne vaqua qu'un jour après la mort d'Alexandre, & le mardi premier jour de Septembre 1181, on élut pape Hubaud ou Ubalde évêque d'Ostie, homme fort âgé, médiocrement lettré, mais d'une grande expérience dans les affaires. A cette élection on commença à mettre en pratique le décret du concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages; & les cardinaux commencèrent à réduire à eux seuls le droit d'élire le pape, à l'exclusion du peuple & du reste du clergé. Hubaud fut couronné à Velétri le dimanche suivant sixième jour du même mois, par Theodin évêque de Porto & par l'archiprêtre d'Ostie, & nommé Lucius III. Il étoit de Lucques en Toscane, & tint le S. siége quatre ans. Jean de bellesmains évêque de Poitiers, élu archevêque de Narbonne, étant allé à Rome pour obtenir la confirmation de cette élection, le pape Lucius lui donna l'archevêché de Lyon, & le fit son légat en France à cause de son rare savoir, la même année 1181. Etienne, alors abbé de sainte Genevieve de Paris, le félicita de cette translation, par une lettre où il dit: le roi m'ayant envoyé depuis peu à Toulouse, j'ai vu en passant les églises brûlées & ruinées jusqu'aux fondemens, & les habitations des hommes deve-

Rob. de M. an. 1181.

Steph. Tornac. ep. 75. *al.* 90.

nues les retraites des bêtes. J'avoue que j'ai été effrayé, quand j'ai appris que vous étiez appelé en ces lieux où vous ne pouviez faire aucun fruit : mais enfin j'ai été rempli de joie, quand j'ai ſu que Lyon vous appeloit. Ces déſordres dans la province de Narbonne étoient l'effet de la fureur des Albigeois & des Cottereaux. AN. 1182.

Après la mort de Roger archevêque d'Yorck & du pape Alexandre, Guillaume roi d'Ecoſſe envoya en cour de Rome, & obtint du pape Lucius ſon abſolution & la levée de l'interdit jeté ſur ſon royaume, par une bulle expédiée à Vélétri le dix-ſeptième de Mars. Quant à l'affaire de Jean évêque de ſaint André, le pape en chargea Roland élu évêque de Dol, qu'il envoya légat en Ecoſſe. *Rog. Hoved. p. 615.*

A la mort de S. Laurent de Dublin, le roi d'Angleterre avoit mis en ſa main les biens de cet archevêché, & enſuite l'avoit donné à Jean de Cumin ſon clerc, qui s'étoit ſignalé contre ſaint Thomas de Cantorberi. Jean de Cumin étant venu à Rome en même temps que les députés d'Ecoſſe, le pape Lucius l'ordonna prêtre à Vélétri le ſamedi d'avant la Paſſion, treizième de Mars 1182, le dimanche des Rameaux vingt-unième du même mois, il le ſacra archevêque de Dublin. Le légat Roland étant arrivé en Ecoſſe, travailla long-temps à faire la paix entre le roi & Jean de ſaint André : mais il ne put y réuſſir. *p. 611. p. 614. p. 616. p. 617.*

XXXVII. Affaire de Dol en Bretagne.

Roland avoit été élu dès la ſaint Martin 1177, par les chanoines de Dol en Bretagne, pour remplir le ſiége de cette égliſe, qui ſe prétendoit toujours métropolitaine. Car encore que le pape Lucius II eût jugé définitivement en faveur de l'archevêque de Tours, il avoit conſervé le pallium à Geoffroi évêque de Dol : ce qui lui donna prétexte de ſoutenir ſa prétention de métropolitaine, mais ſeulement ſur les deux évêques de Tréguier & de Saint-Brieuc ; & les évêques de Dol ſes ſucceſſeurs ſoutinrent la même prétention. Roland étoit auparavant doyen d'Avranches, homme pieux & lettré. A ſon élection ſe trouvèrent deux évêques, Henri de Bayeux & Richard d'Avranches ; & l'abbé du Mont ſaint Michel, Robert de Torigni, qui nous a conſervé ce fait dans ſa chronique. Barthelemi qui étoit alors archevêque de Tours s'oppoſa au ſacre de Roland, prétendant le ſacrer lui-même *Rob. de Monte, an. 1177. Sup. l. LXIX. n. 5. Lobineau, hiſt. Bret. l. VI. n. 43. Martenne, Coll Nov. p. 102.103.104.*

An. 1172. Steph. Tornac. ep. 59.

comme son suffragant; & le pape Alexandre écrivit plusieurs lettres sur ce sujet, tant à Barthelemi qu'au roi Louis le Jeune, qui toute sa vie prit fortement la défense de l'archevêque de Tours. Car la Bretagne appartenant au roi d'Angleterre, le roi de France regardoit comme un avantage de sa couronne, que les évêques de cette province dépendissent du siége de Tours.

Martenne, p. 106.

Le pape Alexandre ne décida rien sur cette affaire, quoique l'archevêque de Tours & le prétendu archevêque de Dol se fussent présentés devant lui : l'un pour obtenir la consécration & le pallium, l'autre pour maintenir son droit sur l'église de Dol. Mais le pape ne trouvant pas le fait assez éclairci, du consentement des parties, donna commission à Gui archevêque de Sens, Henri évêque de Bayeux, Etienne abbé de sainte Genevieve de Paris, & au doyen de Bayeux, de faire premièrement leur possible pour accorder les parties; & s'ils ne le pouvoient, entendre les témoins, & en envoyer les dépositions à Rome, afin que le pape pût juger définitivement en présence des parties qui devoient y revenir dans deux ans.

Steph. Tornac. ep 107. 108. 109.

Martenne, p. 111.

Le roi Philippe étant venu à la couronne, soutint l'intérêt du siége de Tours avec la même vigueur que son père; comme font voir les lettres qu'il fit écrire en son nom sur ce sujet par Etienne abbé de sainte Genevieve, tant au pape Lucius III qu'à Octavien & à Melior, tous deux cardinaux, qui avoient grand crédit à Rome. Mais le pape Lucius ne fit autre chose en cette affaire, que donner encore une commission pour ouïr des témoins sur les lieux. Elle est datée de Vérone le dix-huitième d'Août, & par conséquent l'année 1174 : & cette même année le pape avoit fait Roland cardinal diacre.

XXXVIII.
Fin d'Arnoul de Lisieux.
Rob. de Monte, an. 1182.
Arn. ep. fol. 79. 80.

Arnoul évêque de Lisieux, chargé d'années & d'infirmités, & mal content du roi d'Angleterre son seigneur, avoit quitté son évêché pour vivre dans la retraite. Il avoit pensé à se retirer en l'abbaye de Mortemer de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Rouen, comme il paroît par la lettre qu'il en écrivit à l'abbé de Cîteaux : mais depuis il choisit l'abbaye de saint Victor de Paris, & s'y fit bâtir un beau logement, où il se retira en 1181. On élut, pour lui succéder dans le siége de Lisieux, Raoul de Venneville archidia-

cre de Rouen, qui auparavant avoit été chancelier du roi d'Angleterre. AN. 1182.

Arnoul avoit été élevé dans l'église de Séez, dont il fut archidiacre sous l'évêque Jean son frère aîné. Son oncle aussi nommé Jean évêque de Lisieux étant mort en 1141, il lui succéda & tint ce siége quarante ans. Il alla à la seconde croisade par ordre du pape Eugene IV en 1146. Il fut en grand crédit auprès du roi d'Angleterre Henri II, contribua beaucoup à le retenir dans l'obéissance du pape Alexandre, & travailla fortement à le réconcilier avec saint Thomas de Cantorberi, auquel toutefois il devint suspect comme trop courtisan. Après sa retraite, quelques chanoines de Lisieux étant allés à Rome, l'accusèrent devant le pape Lucius d'avoir dissipé les biens de son église : & obtinrent pour juges l'évêque d'Avranches, l'abbé du Bec, & l'abbé de Savigni. Arnoul, à qui ces juges étoient suspects, se plaignit au pape du jugement qu'ils avoient rendu contre lui ; & en obtint la cassation, comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit de sa retraite. Il vécut à S. Victor en simple chanoine, & y finit saintement ses jours.

Gall. Chr. ex Ord. Vitali. Sup. l. LXIX. n. 14.

T. 2. Spicil. p. 482.

XXXIV. Scandale en l'abbaye de Grestain.

Nous avons de lui plusieurs lettres & quelques sermons. Entre les lettres il y en a une au pape Alexandre III, qui mérite une attention particulière. L'abbaye de Grestain dans le diocèse de Lisieux étoit alors gouvernée par Guillaume d'Excestre son quatrième abbé : qui, sous prétexte de prendre soin des biens que son monastère possédoit en Angleterre, étoit le plus souvent dans ce royaume, occupé à poursuivre des procès & à se divertir ; & l'évêque l'avoit inutilement averti de revenir à son devoir. Cependant le monastère étoit tombé dans un extrême désordre ; il n'y avoit plus d'observance au-dedans, on ne faisoit au-dehors ni aumônes ni hospitalité ; les moines se battoient, & quelquefois à coups de couteau. Ils avoient répandu le bruit qu'il y avoit chez eux une eau miraculeuse qui guérissoit les malades, en les y plongeant sept fois ; & une femme qui en fit l'expérience y expira entre leurs mains. Un moine tua le cuisinier, qui murmuroit des fréquentes visites qu'il rendoit à sa femme. Enfin le procureur, que l'abbé avoit laissé pour prendre soin de la maison en son absence, s'étant enivré à souper, frappa deux moines à coups de cou-

Epist. p. 53. 97.

AN. 1182. teau dans le réfectoire, & ils le tuèrent sur le champ avec une perche.

L'évêque Arnoul écrivit donc sur ce sujet au pape Alexandre, le priant de mettre ordre à ce scandale; & d'ordonner que ces moines indociles seroient dispersés un à un dans des monastères bien réglés, & que pour renouveller plus aisément la maison de Grestain, on y mettroit des chanoines réguliers. Aussi-bien, dit-il, nous avons en cette province grand nombre de monastères fameux, mais peu d'abbayes de chanoines, & elles sont très-pauvres: ensorte que ceux des nôtres, qui veulent embrasser cet ordre, sont obligés, pour la plupart, d'aller dans des pays étrangers. Le pape toutefois ne changea point l'état de cette abbaye: mais Gautier archevêque de Rouen, qui aimoit l'abbé Guillaume, le transféra à S. Martin de Pontoise en 1185; & l'abbaye de Grestain demeura sous la règle de S. Benoît, comme elle est encore.

Neustria pia, p. 533. Rob. de Monte vulg. an. 1185.

Le procureur de l'abbaye de Grestain, assommé par les moines, semble être le sujet d'un décret du pape Alexandre, conçu en ces termes: nous avons appris que quelques-uns d'entre vous honorent comme saint un homme tué dans le vin & l'ivrognerie, quoique l'église permette à peine de prier pour ceux qui meurent en cet état. Car l'Apôtre dit, que les ivrognes ne posséderont point le royaume de Dieu. Cessez donc ce culte, puisque quand même ce mort feroit des miracles, il ne seroit pas permis de l'honorer comme saint, sans l'autorité de l'église romaine.

To. 1. extrà de reliq.

1. Cor. VI. 10.

XL. Enfans tués par les Juifs.

Rigord. an. 1. p. 6.

Le nouveau roi de France Philippe avoit une grande aversion pour les Juifs, qui étoient puissans dans son royaume, & particulièrement à Paris. Car il avoit souvent ouï dire aux seigneurs, qui avoient été élevés à la cour avec lui, que ces Juifs de Paris, tous les ans le jeudi saint, ou quelqu'autre jour de la semaine sainte, égorgeoient un chrétien comme en sacrifice en des lieux souterrains. Plusieurs avoient été convaincus de ce crime du vivant du roi son père, & brûlés; & on comptoit pour martyr un enfant nommé Richard, ainsi tué & crucifié par les Juifs, dont le corps reposoit à Paris en l'église des SS. Innocens, au lieu nommé Champeaux, où étoit le cimetière de la ville, & que le roi Philippe fit fermer de murailles en

Id. p. 21.

1185. On disoit qu'il s'étoit fait plusieurs miracles au tombeau de Richard, qui avoit été tué à Pontoise, & de-là apporté à Paris, suivant le témoignage de Robert, abbé du mont saint Michel.

AN. 1176.

Rob. an. 1171.

Ce même auteur rapporte, sous l'an 1171, que Thibaut comte de Chartres fit brûler plusieurs Juifs demeurant à Blois : parce qu'ayant crucifié un enfant au temps de Pâque, au mépris des chrétiens, ils l'avoient mis dans un sac, & jeté dans la Loire, où il avoit été trouvé. Les Juifs convaincus furent brûlés, excepté ceux qui se firent chrétiens. Il ajoute qu'ils avoient fait la même chose à Norvic en Angleterre du temps du roi Etienne, en la personne d'un enfant nommé Guillaume : & encore depuis à Glocestre sous Henri II. Un auteur Anglois rapporte le martyre du jeune Guillaume à la neuvième année du roi Etienne, qui est l'an 1144; & celui de l'enfant crucifié à Glocestre, sous la sixième année de Henri II, qui est l'an 1160. Enfin, on trouve encore un enfant nommé Robert, tué en Angleterre par les Juifs à Pâque l'an 1181, & enterré dans l'église de saint Edmond, où l'on disoit qu'il se faisoit plusieurs miracles. Je ne vois point que jusques-là on ait formé contre les Juifs de telles accusations, qui devinrent très-fréquentes depuis. Les Juifs prétendent que ce sont des calomnies: mais pourquoi les chrétiens les auroient-ils avancées en ce temps plutôt qu'en un autre, s'il n'y avoit eu quelque fondement ?

Boll. 25. Mart. to. 8. c. 588.

Chr. Jo. Brom. p. 1043. 1050.

Chr. Herv. 1181.

Cardoso. excel.calomn. 10.

XLI. Juifs chassés de France.

Rigord. p. 8.

Le roi Philippe étoit encore animé contre les Juifs, parce que l'antiquité de leur établissement à Paris, & la réputation de leurs docteurs les y avoient tellement enrichis, qu'ils possédoient près de la moitié de la ville : qu'au mépris des lois & des canons, ils avoient chez eux des esclaves chrétiens de l'un & de l'autre sexe, qu'ils faisoient judaïser; & qu'ils exerçoient des usures sans bornes avec les chrétiens, nobles, bourgeois & paysans, dont plusieurs étoient contraints de vendre leurs héritages, d'autres de demeurer dans les maisons des Juifs, comme prisonniers, leur étant engagés par serment. Si pour le besoin des églises on leur empruntoit de l'argent, ils prenoient en gage les crucifix & les vases sacrés, qu'ils profanoient, & buvoient dans les calices, ou ils les cachoient dans les lieux les plus infects de leurs maisons. Le roi con-

AN. 1182. sulta sur ce sujet un ermite nommé Bernard, qui vivoit dans le bois de Vincennes en réputation de sainteté; & par son conseil il déchargea tous les chrétiens de son royaume de ce qu'ils devoient aux Juifs, en retenant à son profit la cinquième partie. Enfin, au mois d'Avril 1182, il publia un édit portant, que tous les Juifs se tinssent prêts à sortir de son royaume dans la saint Jean: leur donnant ce temps pour vendre leurs meubles, & confiscant à son profit leurs maisons, leurs terres & leurs autres biens immeubles. Quelques-uns se firent baptiser, & obtinrent la conservation de leurs biens & de leur liberté: d'autres gagnèrent par présens & par promesses des prélats & des seigneurs, pour solliciter le roi de révoquer son édit. Mais il demeura ferme dans sa résolution: & les Juifs ayant réduit leurs meubles en argent, sortirent au mois de Juillet de la même année 1182, avec leurs femmes, leurs enfans, & toute leur suite. L'année suivante le roi fit dédier toutes leurs synagogues pour les changer en églises: ce qui lui attira la bénédiction de tout son peuple.

Gull. Armoric. p. 72.

Auct. Aquicinct. an. 1183.

Au commencement de la même année 1183, Guillaume, archevêque de Reims, & Philippe comte de Flandre, eurent une conférence à Arras pour leurs affaires secrètes. Une femme des terres du comte y découvrit plusieurs hérétiques Patarins, c'est-à-dire Manichéens. Ils furent convaincus, par leur propre confession, de tenir une doctrine très-impure. Il y avoit des clercs, des gentilshommes, des paysans, des filles, des femmes mariées, & des veuves. L'archevêque & le comte les condamnèrent au feu avec confiscation de leurs biens.

XLII. Latins massacrés à CP. *G. Tyr. XXII. c. 10.*

L'empereur Manuel Comnene avoit été très-favorable aux Latins, & ne confioit qu'à eux les plus grandes affaires, y trouvant plus de fidélité & de vigueur que dans les Grecs. Il répandoit sur eux abondamment ses libéralités; ce qui les attiroit auprès de lui de toutes parts: mais les Grecs, principalement les nobles & les parens de l'empereur, n'en étoient que plus indignés, & plus confirmés dans la haine qu'ils avoient déjà contre les Latins. Ils étoient encore échauffés par les différents de religion, ne voulant point céder à l'autorité de l'église romaine, & regardant comme hérétiques tous ceux qui ne suivoient pas leurs traditions. C'est ainsi qu'en parle Guillaume, archevêque de Tyr, qui avoit

été plusieurs fois à Constantinople ; & il ajoute qu'après la mort de l'empereur Manuel, les Grecs cherchoient l'occasion d'assouvir leur haine, & d'exterminer les Latins dans tout leur empire. Ils ne la trouvèrent pas, tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis, protovestiaire & protosébaste, qui gouvernoit l'impératrice & le jeune empereur son fils. Car Alexis se servoit aussi du conseil & du secours des Latins. AN. 1182.

Mais son arrogance & son avarice le rendirent bientôt odieux; & les mécontens appelèrent Andronic de la même famille des Comnenes, homme inquiet & perfide, qui sous l'empereur Manuel avoit été en prison, puis fugitif dans tout l'Orient. Enfin Manuel, trois mois avant sa mort, l'avoit rappelé ; & pour le tenir dans un exil honorable, lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontens, il vint avec une armée camper sur l'Hellespont, en présence de Constantinople : tout lui céda ; on prit le protosébaste, on le lui envoya, & il lui fit crever les yeux. Ensuite il fit passer à Constantinople des troupes contre les Latins, qui toutefois furent avertis du mauvais dessein des Grecs. Les plus vigoureux s'embarquèrent sur quarante-quatre galères & plusieurs vaisseaux qu'ils trouvèrent au port, emmenant leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter : les plus foibles & les plus négligens furent attaqués dans leur quartier par les troupes d'Andronic, & par le peuple de Constantinople. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes, résistèrent long-temps & vendirent chèrement leur vie : les autres, c'est-à-dire les femmes, les enfans, les vieillards & les malades, furent brûlés impitoyablement dans leurs maisons, & tout le quartier réduit en cendres. Les Grecs n'épargnèrent pas même les églises & les autres lieux de piété, qui furent brûlés avec ceux qui s'y étoient réfugiés; & ils ne distinguèrent les prêtres & les moines d'avec les laïques, qu'en les traitant plus cruellement. *Nicet. p.162.*

Entre eux se trouva Jean cardinal sous-diacre, que le pape, à la prière de l'empereur Manuel, avoit envoyé travailler à la réunion des deux églises. Comme il étoit dans son logis pendant ce massacre, quelques personnes pieuses vinrent l'exhorter à se retirer. A Dieu ne plaise, dit-il : je suis ici pour l'union de l'église & par l'ordre du pape mon maître. *Rob. de Monte, an. 1182.*

An. 1182. Alors les Grecs entrèrent, & lui coupèrent la tête qu'ils attachèrent à la queue d'un chien, & la traînèrent ainsi par les rues. Ils traînèrent aussi par la ville les corps des Latins déjà morts, après les avoir déterrés : ils entrèrent dans l'hôpital de S. Jean appartenant aux chevaliers Hospitaliers de Jérusalem, & égorgèrent tous les malades qu'ils y trouvèrent. Les prêtres & les moines Grecs étoient les plus ardens à exciter le massacre : ils cherchoient les Latins dans le fond de leurs maisons & dans les lieux les plus cachés, de peur que quelqu'un n'échappât ; & les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & aux autres infidelles ceux qui s'étoient réfugiés chez eux, & à qui ils avoient promis de les sauver : on en comptoit plus de quatre mille de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, réduits ainsi en esclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis longtemps, quoique plusieurs leur eussent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce massacre arriva au mois d'Avril 1182.

Cang. CP. l. IV. 163.

Tyr. c. 13.

Les Latins qui s'étoient sauvés par mer en firent de cruelles représailles. Ils s'assemblèrent près de Constantinople, & s'y arrêtèrent quelque temps, attendant l'événement du tumulte : mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit passé, ils partirent enflammés de colère, & faisant le tour de l'Hellespont depuis l'embouchure de la mer Noire jusqu'à celle de la Méditerranée, ils descendirent dans les villes & les places, & firent main basse sur tous les habitans. Ils attaquèrent aussi les monastères de ces côtes & des îles voisines, tuèrent les moines & les prêtres, & brûlèrent les monastères avec ceux qui s'y étoient réfugiés. Ils en enlevèrent des richesses immenses, dont ils réparèrent leurs pertes, & firent encore un grand profit. Car outre ce que les citoyens de Constantinople avoient donné depuis long-temps à ces monastères, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que les Latins emportèrent ; & firent les mêmes ravages aux côtes de Thessalie & des autres provinces maritimes, pillant & brûlant les villes & les bourgades. Ils rassemblèrent aussi les galères qu'ils trouvèrent en divers lieux, & armèrent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns ayant horreur de prendre part à ces violences,

s'embarquèrent fur un vaiffeau avec leurs femmes & leurs enfans, & fe retirèrent en Syrie. AN. 1182.

XLIII. Andronic appelé à Conftantinople. *Nicet. pag.* 163. D.

Cependant tout ce qu'il y avoit de grand à Conftantinople paffoit le détroit pour aller faluer Andronic. Le patriarche Theodofe y alla le dernier avec les principaux du clergé; & Andronic apprenant qu'il approchoit de fa tente, alla au-devant vêtu d'un habit violet ouvert pardevant, qui lui defcendoit feulement jufqu'aux genoux, avec un bonnet pointu de couleur brune. Il fe profterna devant le patriarche, qui étoit à cheval : puis s'étant relevé il lui baifa les pieds, l'appelant le fauveur de l'empereur, l'amateur du bien, le défenfeur de la vérité, & un fecond Chryfoftome pour l'éloquence. Le patriarche voyant alors Andronic pour la première fois, le trouva tel que l'empereur Manuel le lui avoit dépeint; la taille au-deffus de l'ordinaire, le regard farouche, les fourcils d'un homme fuperbe, caché, foucieux & toujours penfif; la démarche fière, les manières artificieufes & affectées. Leur converfation fut civile en apparence, & ils fe dirent des vérités qu'ils feignoient de ne pas entendre. Andronic entra enfuite à Conftantinople, où il étoit abfolument le maître, auffi-bien que par tout l'empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner avec fon époufe Agnès fœur du roi de France Philippe.

XLIV. Etat du royaume de Jérufalem. *Guill. Tyr.* XXII. *c.* I.

Le royaume de Jérufalem s'affoibliffoit de plus en plus, tant au-dedans par la divifion des feigneurs, qu'au dehors par leur mauvaife conduite avec les infidelles. La maladie du roi Baudouin IV fe déclarant plus ouvertement pour être la lèpre, & le rendant incapable d'agir, il entra en foupçon contre Boëmond prince d'Antioche & Raimond comte de Tripoli, croyant qu'ils lui vouloient ôter le royaume. Il réfolut donc de marier fa fœur Sibile veuve du marquis de Montferrat; & au lieu de la donner à un des plus puiffans feigneurs du pays, il la maria précipitamment à un jeune François, Gui de Lufignan, fils de Hugues le Brun comte de la Marche. Ce mariage fe fit pendant l'octave de Pâque, contre la coutume. D'un autre côté, Arnaud de Châtillon étoit feigneur de Carac, ville forte fur la frontière de Syrie, nommée par les anciens la Pierre du défert, parce qu'elle eft à l'entrée dù défert d'Arabie fur une haute montagne, & érigée par les Latins en archevêché. Arnaud alloit fou-

Id. c. 28. *Vie de Salad. M.S. an.* 1181.

AN. 1182. vent en parti hors de cette place; & sans avoir égard aux trèves faites avec Saladin, il enleva plusieurs caravanes de marchands qu'il mit aux fers, après avoir pillé les richesses dont ils étoient chargés. Il voulut même exécuter un dessein qu'il avoit depuis plusieurs années de courir jusqu'aux portes de la Mecque; & il en fit les préparatifs. Mais l'émir qui commandoit en Syrie en étant averti, se mit en campagne; & sans vouloir combattre contre Arnaud, se contenta d'assurer le passage aux pélerins de la Mecque. Quelques mois après un vaisseau portant quinze cents chrétiens fit naufrage auprès de Damiette; & Saladin fit mettre aux fers tous ceux qui s'en étoient sauvés, & confisqua les marchandises : puis il envoya demander au roi de Jérusalem la liberté de tous les Musulmans qu'Arnaud de Châtillon & les Templiers de Carac avoient enlevés, & satisfaction de toutes les hostilités commises par les chrétiens au préjudice de la trève. A faute d'y satisfaire promptement, Saladin lui déclaroit la guerre, & menaçoit de traiter les chrétiens qu'il tenoit, comme les Templiers traiteroient leurs prisonniers. Le roi Baudouin renvoya avec mépris l'officier de Saladin, craignant de déplaire aux Templiers, qui faisoient profession de n'obéir qu'au pape & aux supérieurs de leur ordre, & qui ne vouloient pas relâcher le butin qu'ils avoient fait sur les caravanes. Ainsi ils obligèrent le roi à faire la guerre, contre l'avis de tous les seigneurs; car il n'avoit que deux ou trois mille hommes de pied & sept cents chevaliers, au lieu que Saladin étoit à la tête de vingt mille hommes.

XLV.
Boëmond prince d'Antioche excommunié.
Guill. Tyr. XXII. c. 7.

Dès l'année précédente 1181, Boëmond prince d'Antioche avoit quitté sa femme légitime pour une concubine; & le patriarche Aimeri, après deux monitions qui furent inutiles, l'excommunia. Le prince irrité commença à persécuter le patriarche, les évêques & les autres prélats du pays, mettant la main sur eux avec violence, méprisant les franchises des églises & des monastères, pillant leurs biens & désolant leurs terres. Il assiégea même le patriarche avec son clergé dans une forteresse appartenante à l'église. Quelques seigneurs du pays ne pouvant souffrir les emportemens du prince, se retirèrent de son service : entr'autres Renaud Mansuer, qui s'enferma dans un château imprenable qu'il avoit, & y donna retraite aux prélats chassés de leurs siéges, &

aux autres qui étoient persécutés pour la même cause. Cette division fit craindre aux hommes les plus sensés, que les infidelles ne s'en prévalussent pour remettre le pays sous leur obéissance. Le roi de Jérusalem avec le patriarche, les prélats & les seigneurs du royaume s'assemblèrent pour délibérer sur ce sujet; & firent les réflexions que le patriarche d'Antioche auroit dû faire avant que d'employer les censures. Ils n'osèrent user de force pour réduire Boëmond, quoiqu'il l'eût bien mérité : de peur qu'il n'appelât à son secours les Turcs, qu'il n'auroit pas chassés ensuite quand il auroit voulu. Ils jugèrent que les prières & les avertissemens seroient inutiles, avec un homme emporté & prévenu de passion; & conclurent qu'il falloit souffrir ce mal, de peur d'en attirer un plus grand, & attendre qu'il plût à Dieu de toucher le cœur du prince. D'autant plus qu'outre l'excommunication de sa personne, tout le pays étoit en interdit, ensorte qu'on n'administroit autre sacrement que la baptême aux enfans.

On convint toutefois par délibération commune, que le patriarche de Jérusalem iroit à Antioche avec Renaud de Châtillon beau-père du prince, frère Arnaud de Toroge maître des Templiers, & frère Roger de Molins maître des Hospitaliers : pour voir s'ils pourroient trouver quelque remède à ces maux. Car ils craignoient que le pape & les princes de deçà la mer ne les accusassent de négligence ou de malice, s'ils laissoient leurs voisins dans un aussi malheureux état, sans leur donner aucun secours, ni aucune marque de compassion. Le patriarche de Jérusalem prit encore avec lui l'archevêque élu de Césarée nommé Moine, Albert évêque de Bethléem, Renaud abbé du mont de Sion, & Pierre prieur du saint Sépulcre, hommes prudens & discrets : puis ils prirent en passant le comte de Tripoli ami particulier du prince d'Antioche, & s'assemblèrent à Laodicée, & ensuite à Antioche, où ils conclurent la paix pour un temps. Les conditions furent, que l'on rendroit au patriarche, aux évêques & aux églises tout ce qu'ils avoient perdu, & que l'interdit seroit levé : mais que le prince demeureroit excommunié s'il ne quittoit sa concubine. Après avoir ainsi un peu apaisé le mal, ils se retirèrent. Mais le prince continua dans son désordre; & sans considérer le péril où il exposoit son état, il chassa ses meilleurs serviteurs, seulement parce qu'on disoit qu'ils n'ap-

AN. 1182.

prouvoient pas sa conduite : savoir son connétable, son chambellan, & trois autres seigneurs. Ils furent contraints de se retirer près de Rupin prince d'Arménie, qui les reçut magnifiquement, leur donnant d'abord des grands présens, & leur assignant à chacun une subsistance honnête.

XLVI.
Réunion des Maronites.
Guill. Tyr. XXII. *c.* 8.
Jac. de Vitr. hist. Hierosf. c. 77.
sup. liv. XL. *n.* 18.

Aimeri, qui étoit le troisième patriarche d'Antioche Latin, eut peu de temps après la consolation de réunir les Maronites à l'église romaine. Ils étoient Monothélites, attachés aux erreurs de Macaire patriarche d'Antioche, qui fut condamné au sixième concile général en 681 ; & tellement connus pour être dans cette hérésie, que les chrétiens orientaux écrivant en Arabe n'ont pas d'autre nom pour signifier les Monothélites, que celui des Maronites. Cette nation étoit composée d'environ quarante mille ames, dispersés sur le mont Liban, & aux environs, dans les diocèses de Giblet, de Botron & de Tripoli. Comme ils étoient gens de guerre, braves & fort utiles aux Latins contre les infidelles, leur conversion causa une grande joie. Car ils embrassèrent non-seulement la foi catholique, mais encore les traditions de l'église romaine : à laquelle ils se réunirent avec leur patriarche & quelques-uns de leurs évêques, qui pour se conformer aux Latins prirent des mitres, des anneaux & des crosses, & introduisirent dans leurs églises l'usage des cloches ; car les Grecs & les Orientaux n'usent que de tables de bois sur lesquelles ils frappent pour appeler à l'office, à peu près comme nous faisons le vendredi saint. Aussi les Orientaux, pour exprimer cette réunion, disent que les Maronites se rendirent Francs. Toutefois ils se servoient, comme ils font encore, de la langue chaldaïque dans l'office divin, & de l'arabe pour langue vulgaire.

XLVII.
Archevêché de Montréal en Sicile.
Fasel. I. *Dec. l.* VIII. *p.* 170. 2. *Dec.* VII. *t.* 5. *p.* 433.
*Bar. an.*1174. *n. ult.*
Ric. de S. Gev.

Dès l'année 1174, Guillaume II. roi de Sicile avoit fondé un monastère de Bénédictins à quatre milles de Palerme sa capitale, en un lieu agréable au pied d'une montagne, que le séjour des rois fit appeler Montréal & qui devint une petite ville. Le pape Alexandre III accorda dès-lors plusieurs privilèges à ce nouveau monastère, entre autres l'exemption, puis la dépendance immédiate du saint siége. Enfin, à la prière, du même roi, le pape Lucius III érigea cette église en métropole, nonobstant la proximité de Palerme ; & lui donna pour ses suffragans les évêques de Catane & de Syracuse, quoique ces villes soient à l'autre extrémité

de la Sicile. Ce fut le chancelier Matthieu, qui, par jalousie contre Gautier archevêque de Palerme, persuada au roi de poursuivre cette érection si contraire aux anciennes règles. Elle est du cinquième Février 1183, & Guillaume second abbé en fut le premier archevêque, que le pape sacra de sa main, & ordonna que l'observance monastique demeureroit à perpétuité dans cette église. AN. 1183.

XLVIII. Mort de Christien. Conrad archevêque de Mayence. *Roger. Hov. p. 621. Jo de Ceu. Chr.*

Le pape Lucius étoit à Vélétri, ne pouvant demeurer à Rome à cause de la révolte des Romains. Leur différent venoit de quelques coutumes, qu'il jura de ne jamais observer, quoique les papes ses prédécesseurs les eussent gardées; & les Romains en furent tellement irrités, qu'ils pillèrent & brûlèrent les terres du pape; ensorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ses forteresses. Christien archevêque de Mayence, chancelier de l'empereur, vint au secours du pape, avec une grande armée d'Allemands, & incommoda fort les Romains : mais il tomba malade à Tusculum, & le pape qui étoit proche le vint voir. L'archevêque étoit si mal, qu'il ne put se lever pour le recevoir : mais il se confessa à lui, reçut de sa main les sacremens & l'indulgence, & mourut ainsi au mois d'Août 1183. On prétendit que les Romains avoient procuré sa mort, par l'eau d'une fontaine qu'ils avoient empoisonnée. Son armée se dissipa, & les Romains s'élevèrent plus fortement contre le pape. Le siége de Mayence étant demeuré vacant, Conrad qui en avoit été pourvu avec Christien y entra, quittant celui de Salsbourg où il avoit été transféré; & Albert de Bohême rentra dans le siége de Salsbourg, par ordre de l'empereur, & du consentement de cette église, où il fut intronisé pour la seconde fois le dix-neuvième de Novembre 1183.

Hist. ap. Ser. p. 826.

Chr. Reicherſp. ann. 1183. Sup. l. LXXII. n. 62.

XLIX. Subside accordé au pape. *Rog. p. 632.*

Le pape, voyant qu'il ne pouvoit résister aux Romains, envoya des nonces aux rois, & aux seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour demander des secours d'argent. Ceux qui vinrent en Angleterre, ayant fait leur proposition, le roi consulta les évêques & le reste du clergé, qui lui conseillèrent de donner le subside au pape tel qu'il le jugeroit à propos, tant pour lui que pour eux. Car, ajoutèrent-ils, nous aimons mieux vous rembourser, si vous le voulez, de ce que vous aurez donné, que de souffrir que le pape envoie ses nonces en Angleterre lever sur nous un sub-

rut âgé de vingt-huit ans le jour de saint Barnabé, onzième de Juin 1183. Il fut enterré à Notre-Dame de Rouen, comme il l'avoit ordonné. AN. 1183.

LI. Andronic empereur de Constantinople. Nicet. Alex. n. 15. pag. 168.

A Constantinople, Andronic, qui avoit tout pouvoir, entreprit de marier Irene sa bâtarde, avec Alexis bâtard du défunt empereur Manuel; quoique l'un & l'autre fussent nés d'incestes avec des parentes. Car Andronic prétendoit que les conjonctions illégitimes ne produisoient point de parenté: & il fit autoriser cet avis par le concile & par le sénat. Mais le patriarche Theodose s'opposa toujours à ce mariage, & demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien, & que le mal prévaloit ouvertement, il renonça au siége de Constantinople qu'il avoit rempli pendant six ans, & se retira à l'île Térébinthe, où il s'étoit bâti un logement & un sépulcre. Andronic ravi de sa retraite, à laquelle il ne s'attendoit pas, fit célébrer le mariage entre Alexis & Irene, par l'archevêque de Bulgarie qui se trouvoit à Constantinople; & pour remplir le siége patriarchal, il choisit Basile Camatere, qui étoit cartophylax & hypertime. On disoit que Basile s'étoit procuré le patriarchat, en promettant par écrit de se conformer entièrement aux volontés d'Andronic dans l'exercice de son ministère. *Catalog. Jus Græco. R.*

Ce fut par les mains de ce patriarche, qu'Andronic fit couronner l'empereur Alexis, le jour de la Pentecôte, dix-septième de Mai 1182: & pour témoigner plus de respect à ce jeune prince, il le porta sur ses épaules à la grande église, pleurant à chaudes larmes. Mais quelque temps après il le fit consentir, quoiqu'à regret, de l'associer à l'empire; & ils furent couronnés ensemble au mois de Septembre, où commençoit l'indiction seconde, l'an 6692 selon les Grecs, selon nous 1183. En cette cérémonie Andronic fut nommé le premier, sous prétexte qu'il étoit indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. Quand ce vint à la communion, Andronic, après avoir reçu le pain céleste, étendant les mains pour prendre le calice, jura par les mystères terribles, qu'il n'acceptoit l'empire que pour soulager Alexis. Mais peu de jours après, son conseil ayant décidé qu'il étoit dangereux pour un état d'avoir plusieurs maîtres, la mort d'Alexis fut résolue: on l'étrangla la nuit avec la corde d'un arc, & on porta le corps à Andronic, qui lui donnant des *Roger Hov. pag. 595.* *Nicet. n. 18.*

AN. 1184. coups de pieds dans les flancs, fit plusieurs reproches à son père & à sa mère. Ensuite il lui fit couper la tête, se la fit rapporter, & jeter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Ainsi finit l'empereur Alexis Comnene, fils de Manuel, n'ayant pas encore quinze ans accomplis, après en avoir régné trois.

Il étoit fiancé avec Agnès, sœur du roi de France Philippe-Auguste, qu'Andronic épousa, tout vieux qu'il étoit, quoiqu'elle n'eût pas encore onze ans : puis il pria le patriarche Basile & le concile de l'absoudre du serment qu'il avoit fait à l'empereur Manuel & à son fils, lui & tous les autres qui avoient violé ce serment. Les prélats accordèrent l'absolution par des décrets qu'ils publièrent ; & pour récompense, l'empereur Andronic leur accorda quelques petites grâces, dont la plus considérable fut d'être assis sur des bancs que l'on plaçoit auprès de son trône. Mais comme le règne d'Andronic ne fut que de deux ans, ils ne jouirent guère de cet honneur.

LII. Entreprise de l'abbé de Fulde. *Arnold. Lubec. Chr. Slav. III. c. 9.*

En Allemagne l'empereur Frideric tint une cour solennelle à Mayence, à la Pentecôte de l'année suivante 1184, pour faire chevalier son fils Henri, déjà reconnu roi des Romains. En cette assemblée, l'abbé de Fulde représenta à l'empereur, que son monastère avoit cette prérogative, que quand la cour se tenoit à Mayence, l'archevêque devoit être assis à la droite de l'empereur, & l'abbé de Fulde à sa gauche. Or, ajouta l'abbé, l'archevêque de Cologne nous prive de ce droit depuis longtemps ; c'est pourquoi nous vous prions de nous rendre aujourd'hui notre place. Alors l'empereur dit à l'archevêque de Cologne : vous avez ouï ce qu'a dit l'abbé ; nous vous prions de ne pas troubler la joie de cette fête, & de lui laisser la place qu'il dit lui appartenir. L'archevêque se leva, disant : Seigneur, comme il plaira à votre sérénité : que l'abbé prenne la place qu'il désire ; mais trouvez bon que je me retire à mon logis. Comme il vouloit s'en aller, le comte palatin du Rhin, frère de l'empereur, se leva d'auprès de lui, & dit : Seigneur, je suis vassal de l'archevêque de Cologne, il est juste que je le suive. Le duc de Brabant & plusieurs autres seigneurs en dirent autant. Le jeune roi Henri, voyant le désordre qu'alloit causer leur retraite, se jeta au cou de l'archevêque, lui disant : mon cher père, je vous

prie de demeurer, pour ne pas changer en triſteſſe notre joie. L'empereur Frideric l'en pria auſſi, aſſurant qu'il avoit ainſi parlé en ſimplicité, ſans aucun deſſein de l'offenſer. Ainſi chacun reprit ſa place, & la fête ſe paſſa paiſiblement. Or, l'archevêque, prévoyant l'entrepriſe de l'abbé, étoit venu à cette cour accompagné de quatre mille hommes armés. Nous avons vu ſix vingts ans auparavant, en 1063, une ſemblable querelle entre l'évêque Hildesheim & l'abbé de Fulde, dont les ſuites furent plus fâcheuſes.

An. 1184.

Sup. l. LVI. *n.* 9.

LIII. Concile de Vérone.

Enſuite l'empereur paſſa en Italie, & vint trouver le pape Lucius à Vérone, où les inſultes des Romains l'avoient obligé de ſe retirer. La plus cruelle, eſt qu'ayant trouvé pluſieurs de ſes clercs hors de la ville, ils leur crevèrent les yeux à tous, hormis un, & les lui renvoyèrent. Le pape anathématiſa ceux qui avoient commis ce crime, ſortit de la ville avec les ſiens, & vint à Vérone, où il demeura juſqu'à ſa mort. Avec le pape & l'empereur s'y trouvèrent pluſieurs prélats & pluſieurs ſeigneurs, & il s'y tint un grand concile qui commença le premier jour d'Août 1184, & duroit encore le quatrième de Novembre. En ce concile le pape Lucius fit une conſtitution, où il parle ainſi :

Auct. Aquicinct an. 1183. *Nang. an.* 1183.

Rub. lib. 6. *p.* 355. *Rad. de Diceto. p.* 624.

LIV. Décret contre les hérétiques.

La vigueur eccléſiaſtique doit s'exciter pour abolir les diverſes héréſies qui ont commencé à pulluler de notre temps dans la plupart des lieux : vu principalement qu'elle ſe trouve appuyée de la puiſſance impériale. C'eſt pourquoi, en la préſence de notre cher fils l'empereur Frideric, de l'avis de nos frères les cardinaux, des patriarches, archevêques & évêques, & de pluſieurs ſeigneurs aſſemblés de diverſes parties du monde, nous condamnons par ce décret toutes les héréſies, quelque nom qu'elles portent : entre autres les Cathares & Patarins, & ceux qui ſe diſent fauſſement Humiliés ou Pauvres de Lyon ; les Paſſagins, Joſépins & Arnaudiſtes. Nous les ſoumettons tous à un anathème perpétuel. Et parce que quelques-uns, ſous prétexte de piété, s'attribuent l'autorité de prêcher, nous comprenons ſous un pareil anathème, tous ceux qui oſeront prêcher en public ou en particulier, ſans avoir miſſion & autorité de nous ou de l'évêque du lieu ; tous ceux qui penſent ou enſeignent autrement que l'égliſe romaine, touchant le ſacrement du corps & du ſang de Notre-

To. X. *conc. p.* 1737. *extra de hær. Ad abol. c.* 9. *Decr. coll.* 1. *l.* V. *tit.* 6. *c.*

AN. 1184. Seigneur Jesus-Christ, le baptême, la rémission des péchés, le mariage & les autres sacremens. Et généralement tous ceux qui auront été jugés hérétiques par l'église romaine, par chaque évêque dans son diocèse avec le conseil de son clergé, ou par le clergé même le siége vacant, avec le conseil, s'il est besoin, des évêques voisins. Nous condamnons de même tous ceux qui donneront retraite ou protection à ces hérétiques : soit qu'on les nomme Consolés, Croyans, Parfaits, ou de quelqu'autre nom superstitieux.

Et parce que la sévérité de la discipline ecclésiastique est quelquefois méprisée par ceux qui n'en comprennent pas la vertu : nous ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs susdites, s'ils sont clercs ou religieux, soient dépouillés de tout ordre & bénéfice, & abandonnés à la puissance séculière pour recevoir la punition convenable : si ce n'est que le coupable, sitôt qu'il sera découvert, fasse abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en sera de même du laïque, & il sera puni par le juge séculier, s'il ne fait abjuration. Ceux qui seront seulement trouvés suspects seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une purgation convenable : mais ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation, seront laissés au jugement séculier, sans être plus écoutés. Et les biens des clercs condamnés seront appliqués selon les lois aux églises qu'ils servoient. Cette excommunication contre tous les hérétiques sera renouvellée par tous les évêques aux grandes solennités, ou quand l'occasion s'en présentera, sous peine d'être suspens trois ans durant des fonctions épiscopales.

Nous ajoutons par le conseil des évêques, sur la remontrance de l'empereur & des seigneurs de sa cour, que chaque évêque visitera une ou deux fois l'année, par lui-même, par son archidiacre, ou par d'autres personnes capables, les lieux de son diocèse où le bruit commun sera que des hérétiques demeurent; & il fera jurer trois ou quatre hommes ou plus de bonne réputation, ou même, s'il le juge à propos, tout le voisinage, que s'ils apprennent qu'il y ait là des hérétiques, ou des gens qui tiennent des conventicules secrets, ou qui mènent une vie différente du commun des fidelles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appelera devant lui les accusés : & s'ils ne se purgent suivant la coutume du pays, ou s'ils retombent, ils se-

ront punis par le jugement des évêques. Que s'ils refusent de jurer, ils seront dès-là jugés hérétiques. AN. 1184.

Nous ordonnons de plus, que les comtes, les barons, les recteurs & les consuls des villes & des autres lieux, promettent par serment, suivant la monition des évêques, d'aider efficacement l'église en tout ce que dessus contre les hérétiques & leurs complices, quand ils en seront requis; & qu'ils s'appliqueront de bonne foi à exécuter selon leur pouvoir ce que l'église & l'empire ont statué sur cette matière; sinon ils seront dépouillés de leurs charges, & ne seront admis à aucune autre: outre qu'ils seront excommuniés & leurs terres mises en interdit. La ville qui résistera à ce décret, ou qui étant avertie par l'évêque négligera de punir les contrevenans, sera privée du commerce des autres villes, & perdra la dignité épiscopale. Tous les fauteurs d'hérétiques seront notés d'infamie perpétuelle, & comme tels, exclus d'être avocats & témoins, & des autres fonctions publiques. Ceux qui sont exempts de l'évêque & soumis seulement au saint siége, ne laisseront pas, pour ce que dessus, de subir le jugement des évêques comme délégués du saint siége, nonobstant leurs priviléges.

On voit dans ce décret le concours des deux puissances pour l'extirpation des hérésies: l'église emploie l'excommunication & les autres censures; l'empereur, les seigneurs, & les magistrats emploient les peines temporelles. Je crois de plus y voir l'origine de l'inquisition contre les hérétiques: en ce que l'on ordonne aux évêques de s'informer, par eux-mêmes ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant la commune renommée & les dénonciations particulières: que l'on distingue les degrés de suspects, convaincus, pénitens & relaps, suivant lesquels les peines sont différentes. Enfin, qu'après que l'église a employé contre les coupables les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier, pour exercer encore contre eux les peines temporelles, ayant reconnu par expérience que plusieurs chrétiens, & particulièrement ces nouveaux hérétiques, n'étoient plus sensibles aux peines spirituelles. On reconnoissoit donc enfin, qu'outre la peine spirituelle, il étoit permis d'employer la temporelle contre la même personne pour le même crime, sans crainte de violer la maxime *Non* *Sup. l. LXXI. n. 3.*

AN. 1184. *bis in idem*, dont la défenſe fut vingt ans auparavant la principale cauſe de la perſécution que ſouffrit S. Thomas de Cantorberi.

LV. Origine des Vaudois.

Vide Cang. gloſſ. Pater. Bonacurſ. to. 13. Spicil. p. 75. Ab. Urſper. an. 1212. Jac. Vitr. hiſt. Oc. 28. Cang. gl. Humil.

Quant aux hérétiques nommés en ce décret, les Cathares ou Patarins ſont les nouveaux Manichéens dont nous avons ſi ſouvent parlé : les Paſſagins ou Paſſages vouloient que la loi moſaïque fût obſervée à la lettre, & nioient la Trinité : ils condamnoient les pères & toute l'égliſe Romaine. Leur nom ſemble venir du grec *Paſagios*, Tout-Saint. Mais les Humiliés & les Pauvres de Lyon méritent une attention particulière : car leurs commencemens avoient été bons. Les Humiliés parurent premièrement en Lombardie : c'étoit des hommes & des femmes qui vivoient en commun dans une grande pauvreté, portoient des habits fort rudes, & dans leur contenance, leurs diſcours, & toutes leurs manières d'agir, témoignoient une grande humilité. Ils ſubſiſtoient principalement du travail de leurs mains, & ne poſſédoient rien en propre. Il y avoit entre eux des laïques preſque tous lettrés, & ils diſoient tout l'office canonial du jour & de la nuit : pluſieurs ne mangeoient point de chair s'ils n'étoient grièvement malades, & ne portoient point de linge. Les femmes de cet inſtitut étoient tellement éloignées des hommes, qu'ils ne les voyoient pas même à l'égliſe, & un mur les ſéparoit au ſermon. Le pape avoit approuvé leur inſtitut, & avoit permis aux clercs & aux laïques lettrés de prêcher, non-ſeulement dans leurs maiſons, mais dans les places publiques & dans les égliſes, du conſentement des prélats. Ils avoient fait ainſi grand nombre de converſions, & s'étoient multipliés en peu de temps : car outre ceux qui vivoient en commun, pluſieurs, à leur perſuaſion, vivoient ſaintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces Humiliés étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement, & découvroient leurs artifices ; & ils en convertiſſoient pluſieurs. Ce n'eſt pas de ces Humiliés qu'il faut entendre le décret du pape Lucius, mais de ceux qui prenant fauſſement ce nom, s'ingéroient à prêcher ſans miſſion, à entendre les confeſſions & diriger, entreprenant ſur le miniſtère eccléſiaſtique.

Ab. Urſper. a. 8.12. p. 3112.

Reiner. cont. Vald. c. 5.

Les Pauvres de Lyon ſont plus connus ſous le nom de Vaudois ; & leur ſecte commença en 1160 à cette occaſion.

Plusieurs notables bourgeois étant assemblés à Lyon, un d'eux mourut subitement en leur présence. Pierre Valdo, qui étoit de la compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il distribua aussitôt aux pauvres une grande somme d'argent : ce qui en attira quantité à sa suite. Il les exhorta à embrasser la pauvreté volontaire à l'imitation de Jesus-Christ & des Apôtres ; & comme il étoit un peu lettré, il leur expliquoit le texte du nouveau testament en langue vulgaire. Les ecclésiastiques l'entreprirent, l'accusant de témérité ; mais il méprisa leurs réprimandes, & continua d'enseigner, disant à ses disciples que le clergé corrompu dans ses mœurs envioit leur sainte vie & leur doctrine. On les nomma Vaudois du nom de leur maître, ou Léonistes à cause de la ville de Lyon, ou Sabatés & Insabatés à cause de leur chaussure singulière : soit qu'ils portassent des sabots, ou des souliers découpés en croix par-dessus. Il ne faut pas confondre ces nouveaux hérétiques avec les Cathares ou Albigeois beaucoup plus anciens ; & on ne voit pas que ceux-ci eussent encore d'autre erreur que l'estime de la pauvreté oisive, & le méptis de l'autorité du clergé. J'ai parlé des Arnaudistes : mais je ne trouve rien des Josépins ou Mésopins, car ils se trouvent ainsi nommés en différens exemplaires.

AN. 1184.

Cang. Sabatati.
Ebrard.Cont. Vald. c. 25.

LVI.
Suite du concile de Vérone.

A l'occasion de ce concile il vint à Vérone des ecclésiastiques de divers pays, qui avoient été ordonnés par les schismatiques du temps du pape Alexandre. L'empereur pria instamment le pape Lucius de leur faire grâce & de les réhabiliter, & le pape y condescendit d'abord : ensorte qu'il leur permit de présenter leurs requêtes, afin d'accorder à chacun la dispense selon la différence des cas. Mais le lendemain il changea d'avis, & dit : que la suspense contre ces ecclésiastiques ayant été prononcée à Venise dans le concile général en 1177, ne pouvoit être révoquée que dans un pareil concile ; & il promit d'en tenir un à Lyon pour cette affaire. On attribua ce changement à Conrad archevêque de Mayence & à Conrad évêque de Vormes ; & les Allemands s'en plaignirent hautement, ensorte que les cardinaux disoient qu'ils demandoient grâce en menaçant.

Arnold. Lubec. III. c. 10.

On traita aussi à Vérone d'une autre affaire importante ; avoir, l'élection de l'archevêque de Trèves. Ce grand

Mag. Chr. Belg. p. 201.

AN. 1184. siége étant vacant par le décès de l'archevêque Arnold, le chapitre se trouva partagé entre l'archidiacre Volmar & le prévôt Rodolfe. On convint de se rassembler à l'heure de none pour terminer ce schisme : mais Volmar prévint l'heure, & se fit élire & introniser par une partie. Rodolfe venant avec les siens à l'heure marquée, protesta de faire casser l'élection de Volmar. Sur quoi l'empereur Frideric ayant assemblé les seigneurs à Coblens, ils jugèrent qu'en cette division il pouvoit choisir une personne capable. Il donna l'investiture à Rodolfe, & Volmar se pourvut devant le pape. Le pape & l'empereur soutenoient chacun celui dont ils avoient pris la protection, & se séparèrent ainsi sans avoir pu convenir. Ce schisme dans l'église de Trèves dura sept ans. L'empereur Frideric vouloit encore que le pape couronnât empereur son fils Henri : mais le pape le refusa, disant que Frideric devoit donc quitter la couronne, & qu'il ne pouvoit y avoir deux empereurs ensemble.

LVII. Ambassadeurs de Jérusalem en France. *Rad. de Diceto. p.* 634. *G. Tyr.* XXII. Pendant la tenue du concile, le quatrième jour de Novembre, comme le pape, l'empereur, les cardinaux & la plupart des évêques étoient assemblés dans la grande église, Gerard, archevêque de Ravenne, exposa publiquement le triste état du royaume de Jérusalem, exhortant toutes sortes de personnes à le secourir pour la rémission de leurs péchés. Le roi Baudouin IV sentoit son mal croître de jour en jour : il avoit perdu la vue, la corruption de la lèpre lui ôtoit l'usage des pieds & des mains, & de plus il fut attaqué d'une grosse fièvre à Nazareth. Il ne pouvoit toutefois se résoudre à quitter la couronne : mais en présence des seigneurs, de la reine sa mère & du patriarche, il établit régent du royaume Gui de Lusignan, comte de Joppé & d'Ascalon ; se réservant la dignité royale, la seule ville de Jérusalem, & une pension de dix mille écus d'or. Mais quel- *c.* 29. que temps après, le roi connoissant l'incapacité de ce jeune seigneur, & d'ailleurs mal satisfait de lui, retira le pouvoir qu'il lui avoit donné ; & pour lui ôter même l'espérance de la succession à sa couronne, il fit couronner solennellement Baudouin son neveu, fils de Sibille & du marquis de Montferrat son premier mari : quoique ce ne fût qu'un enfant, qui avoit à peine cinq ans. Il fut couronné le vingtième de Novembre 1181 ; & les plus sa-

ges n'approuvèrent cette action, qu'en tant qu'elle ôtoit l'autorité à Gui de Lusignan : car le royaume demeuroit toujours sans gouvernement par la maladie du premier roi, & le bas âge du second. Gui de Lusignan s'enferma dans Ascalon, & refusa ouvertement d'obéir au roi son beau-frère, qui donna la régence du royaume au comte de Tripoli. AN. 1185. Lib. XXIII.

Alors ce pauvre roi, voyant les progrès de Saladin, & en craignant de plus grands, envoya en Occident Heraclius patriarche de Jérusalem, Arnaud maître des Templiers, & Roger maître des Hospitaliers. Ils arrivèrent heureusement à Brindes; & ayant appris que le pape & l'empereur étoient à Vérone, ils s'y rendirent; mais ils ne reçurent aucun secours effectif de l'un ni de l'autre. Seulement le pape leur donna des lettres de recommandation pour les rois de France & d'Angleterre. Le maître des Templiers mourut à Vérone; le patriarche & le maître de l'Hôpital passèrent en France, & arrivèrent à Paris le seizième de Janvier 1185, Maurice, évêque de Paris, les reçut en procession avec le clergé & le peuple; & le lendemain le patriarche célébra la messe dans Notre-Dame, & y prêcha. Le roi Philippe Auguste ayant appris l'arrivée des ambassadeurs, quitta toutes ses autres affaires pour venir promptement les trouver. Ils les reçut avec honneur, leur donna le baiser de paix; & ordonna à ses prévôts & à ses intendans de les défrayer par-tout sur ses terres. Ils lui présentèrent les clefs de la ville de Jérusalem & du saint Sépulcre; & quand ils eurent expliqué le sujet de leur voyage, le roi assembla à Paris un concile général des évêques & des seigneurs de son royaume; & par leur conseil il ordonna à tous les prélats d'exhorter ses sujets, par de fréquentes prédications, à faire le voyage de Jérusalem pour la défense de la foi. Mais on ne lui conseilla pas d'y aller en personne, parce qu'il n'avoit pas encore d'enfans. Il y envoya seulement à ses dépens de braves chevaliers, avec une grande multitude de gens de pied. Rad de Dic. p. 623. 625. Rigord. p. 14.

LVIII. Ambassadeurs de Jérusalem en Angleterre. Roger. Hov. p. 628.

Les deux ambassadeurs de Jérusalem passèrent promptement en Angleterre; & y arrivèrent vers le commencement de Février 1185. Le roi Henri les reçut à Redingues : ils se jetèrent à ses pieds, & lui présentèrent la bannière royale avec les clefs du S. Sépulcre, de la tour de David, & de la ville

An. 1185.

Epist. 2. To. x. conc. p. 1737.

Sup. l. LXXII. n. 37.

de Jérusalem. Ils le saluèrent de la part du roi Baudouin des seigneurs & de tout le peuple de son royaume ; & lui exposèrent avec larmes le sujet de leur voyage. Ils lui rendirent aussi une lettre du pape Lucius, qui représentoit l'état déplorable où la terre sainte se trouvoit réduite par les victoires de Saladin & la maladie du roi de Jérusalem : recommandoit au roi d'Angleterre le patriarche & le maître de l'Hôpital, & le faisoit souvenir de la promesse qu'il avoit faite de donner du secours à la terre sainte. C'est quand il reçut l'absolution du meurtre de saint Thomas de Cantorberi. Le roi répondit, que Dieu aidant la chose iroit bien ; & donna terme aux ambassadeurs, pour apprendre sa résolution, au premier dimanche de carême, qui cette année 1185 étoit le dixième de Mars.

Rad. Dic. p. 616.

Ce jour se trouvèrent à Londres le roi Henri, le patriarche Heraclius, les évêques, les abbés, les comtes & les barons d'Angleterre : Guillaume roi d'Ecosse, avec David son frère, & les seigneurs du pays. Huit jours après on délibéra sur la proposition des ambassadeurs, & on mit en question lequel étoit le plus à propos, que le roi allât en personne au secours de Jérusalem, ou qu'il demeurât en Angleterre, dont il avoit reçu la couronne en face d'église. Quelques-uns insistoient sur le serment qu'il avoit fait à son sacre ; & soutenoient qu'il étoit plus obligé à maintenir la paix dans son royaume, & le défendre contre les insultes des étrangers, qu'à marcher en personne à la défense de l'Orient. Car en quittant l'Angleterre, il avoit beaucoup à craindre de la part des François, & de la part des princes ses enfans. Le roi Henri se rendit à cet avis, & répondit au patriarche de Jérusalem qu'il n'iroit point, mais qu'il aideroit de son argent ceux qui voudroient y aller. Le patriarche, mal content de cette réponse, dit : vous ne faites rien, seigneur, nous cherchons un prince & non de l'argent ; on nous en envoie de tous les pays, mais nous demandons un homme. Il insistoit que le roi envoyât au moins un de ses fils : mais le roi répondit, qu'il ne pouvoit les engager au voyage en leur absence. Le patriarche, frustré de son espérance, le menaça que Dieu l'abandonneroit, & s'emporta jusqu'à lui reprocher ses infidélités envers le roi de France, & la mort de saint Thomas de Cantorberi ; & voyant le roi fort irrité de ce discours, il lui tendit le cou en disant : faites de moi ce que

Girald. II. Hib. exp. c. 25. &c.

Jo. Brompt. chron.

vous avez fait de Thomas : j'aime autant que vous me fassiez mourir en Angleterre, que les Sarrasins en Syrie, puisque vous êtes pire qu'un Sarrasin. AN. 1185.

Ensuite le roi Henri, le patriarche, & le maître de l'Hôpital passèrent en Normandie, & firent à Rouen la fête de Pâque, qui cette année 1185 fut le vingt-unième d'Avril. Le roi de France ayant appris l'arrivée du roi d'Angleterre, vint en diligence le trouver à Vau-de-Reuil près de Rouen, où ils conférèrent pendant trois jours, & promirent d'envoyer à la terre sainte un grand secours, tant d'hommes que d'argent. Comme le roi d'Angleterre *Rog. p. 630.* avoit permis à tous ses sujets de se croiser en cette occasion, il y eut plusieurs prélats & plusieurs seigneurs qui le firent. Les plus remarquables entre les prélats furent les deux nouveaux archevêques, Baudouin de Cantorbe- *Id. p. 619.* ri, & Gautier de Rouen.

LIX. Baudouin archevêque de Cantorberi.

Richard, archevêque de Cantorberi, étoit mort l'année précédente 1184, le vendredi dix-septième de Février, après plus de dix ans de pontificat. On l'accusoit d'avoir plus de soin du temporel de son église que du spi- *Chr. Gervas. an. 1184. Rad. Dic. p. 618. Petr. Bles. ep. 5.* rituel ; & de ne pas profiter de la protection du roi qui l'aimoit tendrement, pour s'acquitter mieux de ses devoirs. Après sa mort le siége vaqua près de dix mois, par la contestation qui étoit entre les évêques de la province & les moines de la cathédrale, pour le droit d'élire l'archevêque. Baudouin, évêque de Vorchestre, fut élu par les évêques dès le vingt-troisième d'Octobre, & les moines *Rad. p. 618.* l'élurent aussi de leur côté le troisième dimanche de l'avent, seizième de Décembre 1184. Enfin, ayant reçu du pape Lucius la confirmation de son élection & le pallium, il fut solennellement intronisé le jour de S. Dunstant, dix- *Goduin p. 114. Gervas. act. pontif. p. 1675.* neuvième de Mai 1185. Baudouin étoit né à Excester de parens pauvres ; & ayant tenu quelque temps une école, il fut fait archidiacre pour son mérite : mais il quitta bientôt cette dignité pour se rendre moine de l'ordre de Cîteaux ; & un an après on le fit abbé de Forden en Devonshire. On l'en tira en 1181 pour être évêque de Vorchestre. Il étoit extrêmement sobre, modeste & doux; mais on l'accusoit de manquer de vigueur pour réprimer les crimes, & on disoit qu'il avoit été meilleur moine qu'évêque. Il fut le premier de l'ordre de Cîteaux qui monta sur le siége de Cantorberi, & il le remplit environ six ans.

An. 1185. Gall. Christ. Chr. Alber. 1164 1183. Chr. Rothom. Lib. 1. l. p. 369. Goduin. p. 344.

Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, avoit succédé à Rotrou, mort le vingt-cinquième de Novembre 1183, après avoir tenu ce grand siége près de vingt ans. Gautier avoit été chanoine de Rouen, puis archidiacre d'Oxford. Vers la fin de l'an 1183, il fut élu évêque de Lincoln, & sacré à Angers par Richard archevêque de Cantorberi : mais peu de temps après il fut transféré à Rouen, & intronisé le jour de S. Matthias, vingt-quatrième de Février 1185. Il tint ce siége vingt-deux ans. Or, quoique ces prélats se fussent croisés, ils ne se pressèrent pas de partir ; & le patriarche de Jérusalem retourna sans rapporter grand effet de son voyage. Le roi Baudouin IV mourut la même année 1185 ; & comme la lèpre dont il étoit affligé l'avoit empêché de se marier, il laissa pour successeur son neveu Baudouin V qu'il avoit fait couronner dès l'an 1181, fils de sa sœur Sibille, & de Guillaume Longue-épée, marquis de Montferrat. Baudouin V étoit un enfant de neuf ans, & mourut l'année suivante 1186.

Sanut. p. 172. G. Tyr. p. 1034. G. Neubrig. III. c. 16.

LX. Thessalonique prise par les Siciliens. Nicet. 1. Andron. n. 7. Jo. Cec. Chr. an. 1185. Nicet. pag. 192. 194.

Cependant Guillaume, roi de Sicile, excité par un certain Alexis Comnene parent de l'empereur Manuel, arma par mer & par terre, & entreprit la conquête de l'empire de Constantinople. Ses troupes prirent Duras le jour de la saint Jean 1185, & Thessalonique le quinzième d'Août de la même année, que les Grecs comptoient 6633. A la prise de cette grande ville, les Siciliens commirent toutes sortes de cruautés & de sacriléges. Ils tuoient dans les églises ceux qui s'y étoient réfugiés : ils fouloient aux pieds les saintes images, qui chez les Grecs ne sont que de plate peinture sur du bois : ils les jetoient dans les rues, & les brûloient pour faire leur cuisine. Il y en eut qui montèrent sur la sainte table, y dansèrent en chantant, & pissèrent dans le sanctuaire. Quoique pussent faire les chefs pour réprimer ces insolences du soldat victorieux, elles continuèrent les jours suivans : les Siciliens entrant dans les églises troubloient par leurs cris le service divin des Grecs, ou chantoient en même temps des chansons infames. Ainsi la haine réciproque des Grecs & des Latins s'allumoit de plus en plus.

L'archevêque de Thessalonique fut d'un grand secours à son troupeau en cette calamité. C'étoit le savant Eustathe, si fameux par son commentaire sur Homere. Il ne voulut point se retirer, comme il eût pu faire avant le siége, mais

il s'enferma volontairement avec son peuple pour le consoler & l'exhorter à la patience ; & après la prise de la ville, il alloit souvent trouver les comtes qui commandoient les troupes de Sicile, pour les adoucir. Ils le respectoient, se levoient à son abord, l'écoutoient patiemment, & avoient égard à ses prières.

AN. 1185. LXI. Mort d'Andronic. Isaac l'Ange empereur de CP.

Après la prise de Thessalonique, les Siciliens marchèrent à CP. où l'empereur Andronic se préparoit à se défendre : mais il avoit au-dedans des ennemis plus dangereux, qu'il s'étoit attirés par ses cruautés & ses soupçons. Le plus terrible fut Isaac l'Ange, dont l'aïeul Constantin natif de Philadelphie avoit épousé Theodora, dernière fille de l'empereur Alexis Comnene, ce qui commença à distinguer cette famille des Anges, obscure jusqu'alors. Isaac ayant tué celui qui vouloit l'arrêter de la part d'Andronic, se sauva dans sainte Sophie, comme faisoient ceux qui craignoient d'être poursuivis pour un meurtre : ce qui attira beaucoup de monde pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple ému commença à le demander pour empereur : on rompit les prisons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit ; & avant qu'Isaac sortît de sainte Sophie, on lui mit sur la tête la couronne du grand Constantin qui étoit suspendue sur l'autel. Ensuite on le fit monter sur un des chevaux de l'empereur, qui passoient par hasard, & on le promena ainsi par la ville, suivi même du patriarche Basile Camatere, que le peuple y entraîna malgré lui. Isaac l'Ange fut ainsi proclamé empereur, & mis en possession du palais, que le peuple pilla en cette occasion : même les ornemens des saintes images dans la chapelle impériale, & le reliquaire où on prétendoit avoir la lettre de J. C. à Abgar.

Nicet. II. *Andron. n.* 1. 2. *Cang. famil. Byz. p.* 201. *Nicet. n.* 10.

Andronic s'enfuit par mer : mais il fut pris, chargé de chaînes & présenté à Isaac, qui permit de l'insulter en toutes manières. On lui donna des soufflets, on lui arracha la barbe & les cheveux, on lui cassa les dents : il fut le jouet du public, principalement des femmes dont il avoit fait mourir ou aveugler les maris. Ensuite on lui coupa la main droite avec une hache, & on le remit en prison, sans lui donner à boire ni à manger, ni aucun soulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit sur un chameau galeux, & on le promena dans la place publique, la tête nue & pelée, le corps couvert d'un méchant haillon. La popu-

n. 12.

AN. 1185. lace amassée alentour lui fit sentir sa fureur : les uns lui déchargeoient sur la tête des coups de massue, d'autres lui emplissoient le nez d'ordures, ou lui en couvroient le visage avec des éponges. Ils disoient les injures les plus infames à sa mère & à ses autres parens : ils l'appeloient lui-même chien enragé, lui jetant des pierres ; & lui perçant les côtés avec des broches. Une femme perdue lui jeta au visage une chaudière d'eau bouillante : c'étoit à qui pis lui feroit. Il soutint tous ces outrages avec une grande fermeté, ne disant autre chose que *Kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de moi ; & au peuple qui l'insultoit : pourquoi achevez-vous de rompre un roseau brisé ? faisant allusion aux paroles de l'écriture. Car il la savoit bien, particulièrement les épîtres de S. Paul, quoiqu'il n'en eût pas fait usage pour la correction de ses mœurs. Enfin on le mena au théâtre, où on le pendit par les pieds : ce qui donna occasion à l'outrager de nouveau jusqu'à ce qu'il expirât. Ainsi finit le malheureux Andronic, après environ deux ans de règne, le douzième jour de Septembre 1185, l'an des Grecs 6634, commencé au premier jour du mois avec la quatrième indiction. Isaac l'Ange régna neuf ans & huit mois, & commença par reprendre ce que les Siciliens avoient pris. Il fit déposer le patriarche Basile Camatere, quoiqu'il eût beaucoup servi à le faire empereur ; & la cause de sa déposition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monastique qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles. Basile avoit tenu le siége de CP. deux ans & demi. L'empereur Isaac fit mettre à sa place Nicetas Mountanès, sacellaire de la grande église, fort avancé en âge, qu'il n'y laissa que trois ans & demi.

Matt. 12. 20.

Nicet. 11. Isaac. n. 4. p. 259.

Catal. to. 1. hist. Byz. p. 37.





LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÈME.

LE pape Lucius III étoit toujours à Vérone, où il mourut le 24 de Novembre 1185, après avoir tenu le saint siége quatre ans & près de trois mois. Il fut enterré le lendemain vingt-cinq; & le même jour on élut pour lui succéder Hubert Crivelli natif de Milan. Il avoit été archidiacre de Bourges, d'où saint Thomas de Cantorberi le tira pour l'avoir auprès de lui. Etant revenu en Italie, il fut archidiacre de Milan; puis le pape Lucius III le fit cardinal du titre de saint Laurent *in Damaso* en 1182. Après la mort d'Algise, il fut archevêque de Milan; & sept mois après il fut élu pape tout d'une voix par les cardinaux, & couronné le dimanche suivant premier jour de Décembre, sous le nom d'Urbain III. Il tint le saint siége un an & près d'onze mois, gardant l'archevêché de Milan. Il donna part de son élection à tous les évêques & les autres prélats, par une lettre datée de Vérone le douzième de Janvier 1186.

AN. 1185. I. Mort de Lucius Urbain III pape. *Papebr. conat. Pagi.* 1185: *n.* 12. 13. & 1186. *n.* 1. *Rad. Dic. p.* 629. *Ughel. ital. sæc. to.* IV. *p.* 231. *Vita S. Th. p.* 162. [*Puricell. monum. Ep.* 1. *to.* X. *conc.*

L'empereur Frideric étoit encore en Lombardie, & célébra à Pavie la fête de Noël 1185. Ensuite il fit les nôces du roi Henri son fils avec Constance, fille posthume de Roger roi de Sicile, & tante de Guillaume second qui régnoit alors. Elle avoit plus de trente & un ans, & Henri n'étoit que dans sa vingt-unième année. Le mariage fut célébré à Milan dans l'église de saint Ambroise le vingt-septième de Janvier 1186: & en cette cérémonie l'empereur Frideric fut couronné par l'archevêque de Vienne, le roi Henri par le patriarche d'Aquilée, & la reine Constance par un évêque Allemand. De ce jour le jeune roi prit le titre de César. Mais le pape Urbain le trouva mauvais: car il soutenoit, comme Lucius son prédécesseur, que Frideric ne pouvoit donner à son fils la dignité impériale; & il n'approuvoit point ce mariage, qui donnoit à Henri l'espérance du royaume de Sicile, parce que le roi Guillaume neveu de Constance n'avoit point d'enfans. Aussi suspendit-il de leurs fonctions tous les évêques qui avoient assisté à cette cérémonie.

Gotefr. Viterb. Chr. par. 17. *p.* 513. 512. *Rad. de Dic. p.* 629. *Auct. Aquicinct. an.* 1186.

AN. 1179. II.

Chronique de Godefroi de Viterbe. To. 2. Pistorii an 1186. p. 504.

C'est ici que Godefroi de Viterbe finit sa chronique, intitulée Panthéon. Il étoit prêtre & avoit été chapelain & secrétaire de l'empereur Conrad III, & le fut ensuite de Frideric & de son fils Henri VI. Il travailla pendant quarante ans à cette chronique, composée de tout ce qu'il connoissoit d'histoires; & l'ayant achevée, il la dédia au pape Urbain III, la soumettant à son examen: parce, dit-il, qu'aucun écrit n'est authentique, s'il n'est approuvé par le saint siége. Il dit que son ouvrage sera utile aux princes, & qu'il est impossible qu'ils gouvernent bien s'ils sont ignorans: parce que ne devant rendre compte de leur conduite qu'à Dieu, ils doivent être instruits par les exemples de ceux qui les ont précédés. La chronique de Godefroi est divisée en vingt parties, dont la première & la seconde sont des traités théologiques sur la nature divine, la création & l'état du premier homme. Il continue dans les suivantes l'histoire de l'ancien & du nouveau testament, depuis le déluge jusqu'aux Machabées; & y rapporte l'histoire profane, suivant principalement la chronique d'Eusebe. La treizième partie est encore un traité théologique, pour prouver par tous les prophètes la Trinité & l'Incarnation contre les Juifs & les hérétiques.

Par. 16. p. 385.

Ensuite commence le nouveau testament, & l'histoire ecclésiastique & temporelle depuis la venue de J. C. En parlant de Constantin l'auteur dit: alors l'empereur donna au pape Sylvestre les marques de la dignité royale; & pour procurer un plus grand repos aux églises, il transféra à Bysance la pompe & le tumulte de sa cour. Par cette donation nous voyons qu'il céda Rome à l'église romaine avec l'Italie & la Gaule. Toutefois les partisans de l'empire soutiennent que Constantin n'a point donné le royaume; mais que seulement, par respect pour la religion, il a choisi le pape pour son père, & a voulu recevoir sa bénédiction & le secours de ses prières. Ils ajoutent cette preuve, que Constantin, partageant le monde entre ses enfans, donna à l'un d'eux l'Occident qui comprend l'Italie: ce qu'il n'auroit pas fait s'il l'eût donnée à l'église. Ils disent aussi que Theodose & plusieurs autres pieux empereurs ont eu Rome pour leur partage avec les royaumes d'Occident. Les défenseurs de l'église répondent, qu'il n'est pas croyable que Dieu l'ait tellement abandonnée à l'esprit d'erreur, qu'elle possédât

possédât ce qui ne lui appartenoit point. Car plusieurs personnages d'une vie exemplaire ont tenu jusqu'à présent les droits royaux, avec lesquels on croit qu'ils ont gagné le royaume de Dieu. On peut aussi prouver d'ailleurs, que Constantin a justement accordé ces droits à l'église, & qu'elle les a reçus licitement. Car si Dieu les a donnés justement aux rois, & a disposé la volonté du peuple à se soumettre à eux, il a aussi incliné la volonté des princes pour donner ces droits à l'église. AN. 1186.

Pour moi, ajoute Godefroi, s'il faut dire mon sentiment, j'avoue que j'ignore lequel est le plus agréable à Dieu, de la gloire & l'élévation présente de l'église, ou de son humiliation précédente. Plusieurs estiment ce premier état plus saint, celui-ci plus heureux, & moi je m'en tiens au sentiment de l'église romaine notre mère, fondée sur la pierre qui est Jesus-Christ. J'estime qu'elle doit posséder ce qu'elle possède, puisqu'elle ne peut tomber dans l'erreur, & que sa foi ne peut manquer. Je laisse à ceux qui sont au-dessus de nous la solution des autres questions de cette nature. En parlant de l'excommunication de Henri IV par Gregoire VII, il ajoute : avant cet empereur nous ne lisons point qu'aucun ait été excommunié ou privé de l'empire par le pape. Peu après il déclare qu'il a tiré ce qui précède des histoires écrites, mais que ce qui suit est ce qu'il a appris de personnes dignes de foi, ou ce qu'il a vu lui-même. Il finit à l'an 1186, & au mariage de Henri VI avec Constance : mais tout ce corps d'histoire est mêlé de beaucoup de fables, comme les autres du même temps. *Sup. l. LXIII. n. 29. par. 17. p. 499. p. 504.*

III. Différents entre le pape & Frideric. *Arnold. Lubec. Chr. Slav. III. c. 16. Sup. l. LXX. n. 55. Sup l. LXII. n. 48.*

Le pape Urbain & l'empereur Frideric eurent plusieurs conférences touchant les affaires que Lucius avoit laissées indécises, & qui produisirent bientôt des différents entr'eux. Car Urbain étoit zélé pour les droits de l'église, & comme Milanois il avoit peine à oublier les maux que Frideric avoit faits à sa patrie. Il se plaignoit que ce prince s'étoit emparé injustement des biens que la princesse Mathilde avoit donnés à l'église romaine : qu'il prenoit les dépouilles des évêques morts, ensorte que leurs successeurs, trouvant les églises dénuées de tout, étoient réduits à faire des extorsions injustes : enfin que l'empereur avoit dissipé plusieurs monastères de filles, dont il avoit pris les revenus, sous prétexte de la conduite déréglée des abbesses, sans en mettre

AN. 1186. à leur place de plus régulières. L'empereur de son côté fut fort irrité de ce que le pape, soutenant Volmar élu archevêque de Trèves, l'ordonna prêtre cardinal le samedi de la Pentecôte, qui cette année 1186 étoit le dernier jour de Mai; & le lendemain le sacra archevêque. Or nous avons vu que l'empereur soutenoit Rodolfe compétiteur de Volmar.

Sup. liv. LXXIII. n. 56.

Le roi Henri ne contribua pas peu par ses violences à fomenter la division entre le pape & l'empereur son père. Car étant encore en Lombardie, il fit venir un évêque, à qui il demanda de qui il avoit reçu l'investiture : du pape, répondit l'évêque. Le jeune roi lui fit trois fois la même question; & l'évêque ajouta : Seigneur, je ne possède ni régales, ni officiers, ni cour royale; c'est pourquoi j'ai reçu du pape le diocèse que je gouverne. Alors le roi le fit battre à coups de poing par ses gens & traîner dans la boue. Une autre fois ayant rencontré un serviteur du pape Urbain, qui portoit une grande somme d'argent, il la lui ôta, & lui fit couper le nez.

Le pape cita l'empereur, menaçant de l'excommunier; & il avoit pour lui plusieurs des principaux évêques d'Allemagne : savoir, Philippe archevêque de Cologne, fort mal content de ce qu'après la mort des évêques on confisquoit tous leurs meubles, Conrad de Mayence, Volmar de Trèves, & douze évêques, dont le plus considérable étoit Bertold de Metz. C'est celui qui avoit été élu archevêque de Brème en 1178, & que le pape Alexandre III avoit déposé. Etant ainsi dépouillé & banni de chez lui, il vint trouver l'empereur, qui en ayant pitié, le reçut avec honneur, & le retint à sa suite jusqu'à ce qu'il trouvât à le placer. Enfin l'évêché de Metz étant venu à vaquer, il le lui donna. Bertold ne laissa pas en ce différent de prendre parti contre l'empereur; & quand Volmar, ayant été sacré par le pape, revint en Allemagne pour prendre possession de l'archevêché de Trèves, Bertold alla au-devant de lui, même hors de son diocèse, & le reçut avec grand honneur. De quoi l'empereur irrité le chassa de Metz, & le réduisit à s'enfuir à Cologne près l'archevêque Philippe, qui lui donna une prébende dans l'église des Apôtres. L'empereur empêcha aussi Volmar de jouir du temporel ni du spirituel de l'archevêché de Trèves; & y maintint Rodolfe, que Volmar avoit

Sup. liv. LXXIII. n. 24.

Chr. Belg.

excommunié à son retour. Le roi Henri de son côté, par ordre de son père, dépouilla les partisans de Volmar, & confisqua leurs maisons ; & ce prélat fut réduit à se réfugier en Angleterre, où il mourut. AN. 1186.

IV. Plaintes de l'empereur contre le pape. *Arnold. c. 17.*

L'empereur Frideric étant de retour en Allemagne, & voyant le pape résolu de le pousser, ferma tous les passages des Alpes & des pays voisins, pour empêcher que personne n'allât à la cour de Rome : ce qui obligea le pape à établir son légat en Allemagne Philippe archevêque de Cologne. L'empereur fit venir ce prélat, & lui demanda s'il lui seroit fidelle. Le prélat répondit : Seigneur, vous n'en devez point douter, vous m'avez souvent éprouvé. Toutefois, pour vous parler au nom de tous les évêques, si vous vouliez nous traiter un peu plus doucement, nous vous serions plus dévoués. Le pape croit se plaindre avec raison, de ce qu'après la mort des évêques on dépouille les églises, on enlève tous les meubles & les revenus de l'année courante, ensorte que le successeur ne trouve rien. Si vous voulez nous faire justice sur ce point, nous serons les médiateurs entre vous & le pape ; sinon, nous ne pouvons abandonner la vérité. L'empereur répliqua : nous savons certainement que les empereurs nos prédécesseurs donnoient les investitures des évêchés, & les remplissoient de personnes plus dignes que l'on ne fait, depuis qu'ils vous ont permis l'élection que vous appelez canonique. Nous nous tenons à ce qu'ils ont réglé ; mais nous voulons conserver ce petit reste de notre droit, tel que nous l'avons trouvé. Cependant, comme je vois que vous n'êtes pas de mon avis, je ne veux point que vous veniez à la cour que je dois tenir à Geilenhusen.

c. 18.

Il s'y assembla grand nombre d'évêques & de seigneurs, & l'empereur leur dit : vous savez comme je suis attaqué par le pape, sans que je sache avoir jamais manqué à ce que je lui dois. Il dit qu'aucun laïque ne doit posséder les dixmes, que le Seigneur a destinées à ceux qui servent l'autel. Mais nous savons que l'église étant attaquée, a accordé des dixmes à perpétuité à des personnes nobles & puissantes, qui ont entrepris sa défense, sans quoi elle n'auroit pu conserver ses biens. Le pape dit encore, qu'il n'est pas juste que personne s'attribue droit d'avouerie sur les terres ou les vassaux de l'église ; mais que les prélats doivent en jouir li-



AN. 1186. brement, comme ils les ont reçus d'abord. Or nous ne croyons pas que l'on puiffe changer facilement ce qui eft établi par une ancienne coutume. Je demande donc aux prélats leur avis fur ce fujet. Alors Conrad, archevêque de Mayence, fe leva & dit: cette affaire eft importante, & il ne nous appartient pas de terminer un fi grand différent. Je fuis d'avis que nous écrivions au pape, pour l'exhorter à faire la paix & à vous rendre juftice.

V. Lettre des évêques Allemands. *Ap. Rad. de Dic. p. 632.*

Cet avis fut fuivi, & on écrivit une lettre au nom de tous les évêques d'Allemagne, & fcellée de leurs bulles, c'eft-à-dire de leurs fceaux, où ils difoient: nous fommes fenfiblement affligés de la difcorde qui s'élève entre l'églife & l'empire, & qui fait entre-choquer les deux glaives qui devroient mutuellement fe fecourir. L'empereur, dans une cour folennelle qu'il vient de tenir, s'eft plaint que, lorfqu'il vous témoignoit le plus d'amitié, & qu'il avoit envoyé fon fils unique le roi des Romains s'expofer à toutes fortes de périls pour la défenfe de l'églife romaine, vous avez affecté d'exercer votre inimitié contre lui, en recevant les Crémonois qu'il avoit déclarés ennemis publics de l'empire, & détournant les villes d'Italie & particulièrement les évêques de lui prêter aucun fecours. Il a ajouté de grandes plaintes touchant l'affaire de Trèves. Car il n'y a point de mémoire qu'aucun de vos prédéceffeurs ait fait une telle injure à aucun des fiens, de facrer un évêque du royaume Teutonique avant qu'il eût reçu les régales par le fceptre impérial; & des perfonnes dignes de foi témoignent que vous aviez promis fermement de ne point facrer le feigneur Volmar. L'empereur s'eft encore plaint des torts que vous avez faits depuis long-temps à l'empire dans l'archevêché de Milan, un des plus grands fiéges d'Italie. Il a ajouté, que toutes les églifes de l'empire font accablées des exactions de ceux qui viennent de votre part, tant en argent, qu'en repas & en logemens d'hommes & de chevaux; & on traite ainfi des églifes & des monaftères qui n'ont pas de quoi fubfifter. Les évêques finiffent leur lettre en priant inftamment le pape de fatisfaire à ces plaintes, & de prendre confiance aux députés qu'ils lui envoient.

Arnold. Le pape ayant reçu cette lettre, fut furpris du changement des évêques; car il lui fembloit avoir pris la défenfe

de leur cauſe, qu'ils abandonnoient eux-mêmes. Il demeura donc ferme dans ſa réſolution d'excommunier l'empereur, après les citations légitimes : mais les habitans de Vérone où il étoit, lui dirent : Saint père, nous ſommes ſerviteurs & amis de l'empereur, c'eſt pourquoi nous vous prions de ne le pas excommunier dans notre ville & en notre préſence. Le pape, ayant égard à leur prière, ſortit de chez eux ; mais lorſqu'il vouloit excommunier l'empereur, la mort le prévint. AN. 1186.

VI. Egliſe de Livonie.

Cependant s'élevoit une nouvelle égliſe en Livonie, par les ſoins de Meinard, chanoine de Sigeberg : qui pouſſé d'un grand zèle pour la converſion de ce peuple idolâtre, y fit pluſieurs voyages pendant quelques années avec des marchands, s'appliquant à un plus heureux commerce. Quand il vit que Dieu béniſſoit ſon travail, & qu'il étoit écouté favorablement, il s'adreſſa à Hartuic archevêque de Brème, & au chapitre de la cathédrale, & leur expoſa l'état des choſes, pour ne pas continuer ſa prédication ſans autorité & ſans conſeil. Ils lui donnèrent miſſion pour cette bonne œuvre, dont ils eſpéroient un grand fruit, & on l'ordonna évêque afin de l'autoriſer davantage. Il établit ſon ſiége à Riga, capitale du pays, où il fonda une égliſe cathédrale ſous l'invocation de la ſainte Vierge en 1186 ; & par ſes inſtructions, accompagnées de douceur & de libéralité, il convertit un grand nombre d'infidelles. Bertold, abbé de Luque en Saxe, de l'ordre de Cîteaux, quitta ſon abbaye pour aller travailler avec Meinard ; & ſe faiſoit aimer des païens, principalement par ſon abſtinence, ſa modeſtie & ſa patience. Il ſuccéda depuis à Meinard ; & tels furent les Apôtres de la Livonie.

Arnold Lub. Chr. VIII. c. 8. — *c. 9.* — *Cæſar diſt. VII. c. 17.*

VII. S. Hugues évêque de Lincoln.

En Angleterre, l'évêché de Lincoln vaquoit depuis près de dix-huit ans, après la mort de Robert du Cheſnai, arrivée au mois de Janvier 1167. Car Gautier de Coutances, qui fut placé ſur ce ſiége à la fin de l'an 1183, ne le tint guères qu'un an, & fut transféré à Rouen comme j'ai dit. Le roi Henri II, voulant pourvoir à cette égliſe, fit venir devant lui à Egenesham Richard doyen de Lincoln, & la meilleure partie du chapitre, le vingt-cinquième de Mai 1186. Après avoir long-temps délibéré, ils élurent pour leur évêque, Hugues, prieur de la Chartreuſe de Ouitham, au comté de Sommerſet, fondée depuis peu par le

Vita S. Hug. ap. Sur. 17. Nov c. 9. — *Goduin. p. 345.* — *Sup. l. LXXIII. n. 59.* — *Rad. de Dic. p 631.* — *Roger. p. 631.*

AN. 1186. *Monast Angl. to. 1. p. 959.* même roi, & la première maiſon de cet ordre en Angleterre. Le roi eut une grande joie de cette élection ; l'archevêque de Cantorberi la confirma, & ils envoyèrent l'un & l'autre au prieur Hugues, l'exhortant à l'accepter. Hugues, qui connoiſſoit les difficultés & les périls de l'épiſcopat, s'excuſa, diſant que l'élection étoit nulle, non-ſeulement à cauſe de l'indignité de ſa perſonne, mais parce qu'elle avoit été faite par l'autorité du roi & de l'archevêque, hors de l'égliſe vacante : & qu'il ne pouvoit y conſentir, ſans la permiſſion du prieur de la grande Chartreuſe ſon ſupérieur. Il renvoya ainſi les députés, exhortant le chapitre à faire un meilleur choix, & eſpérant les rebuter par ces difficultés. Mais les chanoines, pour ne lui laiſſer aucune excuſe, s'aſſemblèrent de nouveau dans l'égliſe de Lincoln, & l'élurent tout d'une voix : puis ils envoyèrent à la grande Chartreuſe des députés notables, qui rapportèrent non-ſeulement la permiſſion, mais le commandement d'accepter. Hugues fut donc tiré de ſon monaſtère de Ouitham ; mais en ſortant il portoit lui-même ſur ſon cheval ſes peaux de moutons & ſes habits monaſtiques, ne voulant rien relâcher de ſon obſervance avant l'épiſcopat. Il fut ainſi amené à Londres, & ſacré à Oueſtminſter, dans la chapelle de ſainte Catherine, le jour de S. Matthieu, vingt-unième de Septembre 1186.

Vita, c. 1. Hugues étoit né en Bourgogne d'une famille noble : ſon père, brave & vertueux chevalier, l'offrit à Dieu dès l'âge de huit ans, le mettant dans un monaſtère de chanoines réguliers, qui étoit proche de ſon château, où il ſe retira enſuite lui-même ; & y ſervit Dieu le reſte de ſes jours. On mit d'abord le jeune Hugues ſous la conduite d'un ſage vieillard, qui l'inſtruiſant des bonnes lettres, formoit auſſi ſes mœurs, l'accoutumant dès-lors à une vie ſérieuſe. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, & quelque temps après on lui donna le gouvernement d'une paroiſſe, quoiqu'il ne fût pas en-*c. 2.* core prêtre. Son prieur, allant par dévotion à la grande Chartreuſe, le mena avec lui ; & le jeune religieux fut tellement touché de la vie de ces ſaints ſolitaires, qu'il conçut un déſir ardent d'être admis en leur compagnie, & commença à les en ſolliciter ſecrétement. Il retourna toutefois avec ſon prieur ; & les chanoines ſes confrères, ayant appris ſon deſſein, le preſsèrent tellement, qu'il leur promit

par serment de ne les point quitter. Mais il ne put résister à l'attrait d'une vie plus parfaite : il s'enfuit secrétement, & vint à la Chartreuse où il fut reçu, & ses scrupules s'apaisèrent. Cette sainte maison étoit alors gouvernée par Basile, son huitième prieur, successeur de saint Anthelme. Le temps étant venu d'ordonner Hugues prêtre, l'ancien qu'il servoit lui demanda s'il le vouloit. Il répondit avec simplicité, qu'il n'y avoit rien en cette vie qu'il désirât davantage. Et comment, dit le vieillard, osez-vous désirer ce que les plus parfaits même ne reçoivent que lorsqu'ils y sont contraints? Hugues, épouvanté de ce reproche, se prosterna à terre de tout le corps, demandant pardon avec larmes. Le vieillard lui dit : levez-vous, mon fils, ne vous troublez point; je sais par quel esprit vous avez parlé. Vous allez être prêtre, & vous serez évêque quand le temps prescrit de Dieu sera venu. Après qu'il eut passé dix ans dans la cellule, le prieur de la Chartreuse lui donna la charge de procureur, dont il s'acquitta si dignement, que sa réputation s'étendit même hors de la province.

AN. 1186. c. 3. c. 4. c. 5.

Le roi d'Angleterre avoit déjà fondé la Chartreuse de Ouitham; mais les deux prieurs qui y avoient été, n'avoient pu faire aucun bien, à cause de l'insolence des gens du pays. Le roi, ayant ouï parler du mérite de Hugues, envoya à la grande Chartreuse le demander pour gouverner cette maison. Le prieur & les moines eurent grande peine à le donner, & lui encore plus à y consentir. Car, leur disoit-il, puisque depuis tant d'années je n'ai pas profité de vos instructions & de vos exemples pour me conduire moi-même, comment pourrai-je gouverner une nouvelle communauté? Etant allé à Ouitham, il trouva les moines dans une grande pauvreté, & les consola, les exhortant à la patience & à la douceur; mais il ne laissa pas d'augmenter bientôt cette maison, tant en bâtimens qu'en meubles, ayant gagné l'affection du roi & du peuple, quoique cette nation n'aimât pas les étrangers. Il parloit au roi avec tant d'insinuation & de piété, que ce prince, tout habile qu'il étoit, ne lui pouvoit rien refuser, & avouoit qu'il avoit trouvé son maître. En une grande tempête, il crut avoir été conservé par les prières de Hugues, & redoubla depuis ce jour sa vénération pour lui.

c. 6.

VIII.
Concile de Dublin.

A la mi-carême de l'année 1186, Jean archevêque de

AN. 1186. *Girald. Camb. II. gest.*

Dublin, tint avec ses suffragans un concile dans l'église de la sainte Trinité. Le premier jour il prêcha lui-même sur les sacremens : le second jour Aubin abbé de Balquinglas, qui fut depuis évêque de Fernes, fit un long sermon sur la continence des clercs, où il rejeta sur les étrangers la corruption qui s'étoit introduite à cet égard : c'est-à-dire sur les ecclésiastiques venus de Galles & d'Angleterre, montrant quelle étoit auparavant la pureté du clergé d'Irlande. Après le sermon, les clercs du comté de Vexford s'accusèrent l'un l'autre en présence de l'archevêque & du concile, touchant les concubines qu'ils avoient épousées solennellement & menées publiquement chez eux, produisant sur le champ les témoins. L'archevêque les y excitoit lui-même par le conseil de l'archidiacre Girauld, afin d'en faire justice aussitôt ; ce qui causa une grande dérision de la part du clergé d'Irlande qui leur insultoit. L'archevêque, pour réprimer ces insultes, & montrer combien ces impuretés lui déplaisoient, prononça aussitôt sa sentence contre ceux qui étoient convaincus, & les suspendit des fonctions ecclésiastiques & de la jouissance de leurs bénéfices. Le troisième jour l'archidiacre Girauld prêcha, par ordre de l'archevêque, sur les devoirs des pasteurs. Il ne dissimula pas ce que l'on pouvoit dire véritablement à la louange du clergé d'Irlande ; mais il reprit aussi leurs vices, particulièrement l'ivrognerie : puis se tournant vers leurs supérieurs, il les convainquit de négligence par des raisons sans réplique.

Dès l'année précédente, le roi d'Angleterre Henri II avoit envoyé des députés au pape Urbain, & obtenu de lui plusieurs grâces auxquelles le pape Lucius résistoit fortement : entre autres de faire couronner roi d'Irlande celui qu'il voudroit de ses trois fils. Urbain lui en donna une bulle ; & pour marquer son consentement, lui envoya une couronne de plumes de paon tissue d'or. Après Noël de l'an 1186, le pape envoya en Angleterre Octavien cardinal diacre, & Hugues de Nonant évêque de Conventri, à qui il donna la légation en Irlande, pour en couronner roi Jean, fils du roi Henri ; car c'étoit celui qu'il avoit choisi : mais il différa ce couronnement, à cause des affaires qu'il avoit avec le roi de France.

Vide Roger. p. 631. Id. p. 634.

Gal. Christ. Præf. edit. 1671. Steph. Torn. epist. 118. & ibid. Molin.

Pierre évêque de Chartres, auparavant abbé de Celles, fameux par ses écrits, mourut le vingtième de Fevrier 1187,

après avoir rempli ce siége sept ans, & réparé les murs & le pavé de la ville. Il fut enterré dans l'abbaye de Josaphat, & eut pour successeur Renaud de Bar, neveu par sa mère de Guillaume, archevêque de Reims, qui tint le siége de Chartres trente ans durant. AN. 1187.

IX. Gui de Lusignan roi de Jérusalem. *Vie M. S. de Salad. an.* 1185.

En Orient, Arnaud de Châtillon, seigneur de Carac, continuant ses courses contre les Musulmans, enleva une grande caravane qui passoit d'Egypte en Arabie, & fit mettre aux fers tous les passagers, sans avoir égard à la trève qui subsistoit alors. Saladin l'ayant appris, envoya demander la liberté de ces prisonniers, menaçant de traiter de même les chrétiens qui passeroient sur ses terres. Arnaud, suivant la coutume des Templiers dont sa place étoit pleine, refusa de rendre les prisonniers, & s'emporta jusqu'à dire mille indignités contre Mahomet. Ce qui mit Saladin en telle colère, que prenant Dieu à témoin de la perfidie de ses ennemis, il jura sur le champ de leur faire la guerre de tout son pouvoir, déclara la trève rompue, & fit vœu de tuer Arnaud de sa main. Saladin étoit alors le maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie & de la Mésopotamie; & les places qui restoient aux chrétiens, se trouvoient enfermées dans ses états.

Auct. Aquicinct. an. 1187. *Guil. Neub.* III. *c.* 6.

Le roi Baudouin IV mourut l'an 1185, & le petit roi son neveu l'année suivante. Alors Gui de Lusignan se fit couronner roi de Jérusalem, par le crédit de sa femme Sibille héritière du royaume; & poussant son ressentiment contre Raimond comte de Tripoli, il voulut lui faire rendre compte de l'administration des finances pendant sa régence, de quoi le comte irrité fit un traité particulier avec Saladin, & se mit sous sa protection. Les choses étoient en cet état, quand les chrétiens refusèrent de faire satisfaction au sultan de l'infraction de la trève, & des plaintes qu'il faisoit, particulièrement contre les Templiers. Saladin entra donc sur leurs terres en 1187, avec une armée de plus de cinquante mille hommes, dont un corps avancé rencontra vers Tabarie, qui est Tibériade, Girard de Bideford maître des Templiers, & Roger des Moulins maître de l'hôpital. Il les surprit le premier jour de Mai 1187, & les battit: Gitard s'enfuit, Roger fut tué, plusieurs Templiers pris, soixante tués. Saladin, encouragé par ce succès, assiégea Tibériade qui appartenoit au comte de Tripoli; mais ce

G. Nang. Chr. an 1186. 1187.

Rog. p. 635. *V. M. S.*

An. 1187. prince, cédant aux prières de la reine de Jérusalem; avoit renoncé à son traité avec Saladin. La ville de Tibériade fut d'abord emportée de force; mais la citadelle fit une telle résistance, qu'elle arrêta l'armée ennemie pendant plusieurs jours.

X. Bataille de Tibériade. *Epist. in Chr. Reichersp. an. 1187.*

Cependant, le roi Gui de Lusignan & tous les princes chrétiens venoient au secours, & ayant assemblé leurs forces, ils campèrent auprès d'Acre. Les deux armées se trouvèrent en présence le jeudi second jour de Juillet 1187, & commencèrent à combattre le vendredi, jour heureux & sacré selon les Musulmans. Le combat dura deux jours, & fut très-sanglant: mais enfin les chrétiens accablés par le nombre, & abattus par la soif & la fatigue, furent entièrement défaits. Tous ceux qu'on trouva les armes en mains furent taillés en pièces: les principaux prisonniers furent le roi Gui de Lusignan, Arnaud de Châtillon, le maître du Temple & celui des Hospitaliers; mais la perte qui fut estimée la plus considérable, fut celle de la vraie croix. On l'avoit portée en cette bataille selon la coutume, & c'étoit l'évêque d'Acre qui la tenoit; après qu'il fut tué, un officier de l'église de Jérusalem la releva, & elle fut prise entre ses mains. Les chrétiens Orientaux & schismatiques n'en furent pas moins affligés que les Latins, & les Musulmans regardèrent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Le comte de Tripoli, après avoir fait des prodiges de valeur, se sauva l'épée à la main au travers des ennemis, & se retira à Tyr, où il mourut quelque temps après, détesté des uns & des autres. Les chrétiens attribuoient à sa trahison la perte de la bataille, & les Musulmans l'accusoient de perfidie pour avoir rompu son traité.

C. Nang. *Vie M. S.*

Aussitôt après la bataille, Saladin fit dresser sa tente: on lui présenta les principaux prisonniers; puis ayant fait retirer tout le monde, il fut quelque temps en prières pour remercier Dieu: reconnoissant que cette victoire étoit moins l'effet de sa valeur, que des crimes des chrétiens. Il fit ramener en sa présence le roi Gui de Lusignan, Arnaud de Châtillon, & les autres seigneurs. Il les fit asseoir à ses côtés; & comme ils étoient extrêmement altérés, il fit apporter du sorbet rafraîchi dans la neige, dont il présenta au roi. Ce prince, après avoir bu, donna la tasse à Arnaud; mais le

fultan lui fit dire par un interprète : c'eft à toi que j'ai donné à boire, & non pas à cet homme maudit, qui ne doit pas efpérer de quartier. C'eft que les Arabes avoient une ancienne coutume obfervée encore à préfent par ceux du défert, tout voleurs qu'ils font, de ne jamais faire mourir leurs prifonniers quand ils leur ont donné à boire ou à manger : c'eft un droit d'hofpitalité inviolable entre eux. AN. 1187.

Saladin envoya donc manger les princes François dans un lieu féparé ; & quand on les eut ramenés, il s'adreffa à Arnaud, & lui fit de grands reproches de la cruauté avec laquelle il avoit traité les Mufulmans, fur-tout des paroles injurieufes qu'il avoit dites contre Mahomet, & des efforts qu'il avoit faits pour piller la Mecque & Médine. Il faut donc, ajouta-t-il, que je venge notre prophète & notre religion : toutefois fi tu veux l'embraffer, je fuis prêt à te pardonner tout le mal que tu nous as fait. Arnaud répondit avec fermeté qu'il vouloit mourir chrétien, & ne témoigna que du mépris tant pour les offres avantageufes que lui fit le fultan, que pour les tourmens dont il le menaça. Alors Saladin fe levant en colère lui déchargea un coup de fabre fur la tête : ceux de fa fuite achevèrent auffitôt de le tuer, & jetèrent le corps hors de la tente, où il demeura jufqu'au foir. C'eft ainfi que Saladin accomplit fon vœu, & qu'Arnaud de Châtillon expia fes fautes par un glorieux martyre, dont les feuls écrivains Mahométans nous ont confervé les circonftances. Je compte entre fes fautes, que l'on ne peut excufer, d'avoir fi fouvent violé la foi des traités. Tous les Templiers & les Hofpitaliers pris en cette journée furent égorgés, & on comptoit jufqu'à deux cents trente Templiers ainfi mis à mort. Saladin, en donnant cet ordre, dit qu'il rendroit un grand fervice au pays, s'il pouvoit le purger entièrement de ces affaffins : c'eft qu'ils ne faifoient quartier aux Mufulmans ni en paix ni en guerre. *Ep. ap. Rog. p. 637.*

Saladin ayant pris la citadelle de Tibériade, vint affiéger Acre qui eft l'ancienne Ptolémaïde, voulant chaffer les chrétiens de toutes les places maritimes, pour leur ôter la communication avec la Grèce, & le refte de l'Europe. Acre fe rendit au bout de deux jours ; & le fultan permit aux chrétiens d'y demeurer, ou de fe retirer avec leurs femmes & leurs enfans, & ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens. Il prit enfuite Jaffa, Naploufe, Sebafte, Na-

AN. 1187.

zareth, Séfouriet, Césarée qui fut prise de force, brûlée & saccagée. Hifa que nos auteurs nomment Caïfa, & Arsouf qu'ils nomment Assur, se rendirent : Saïde ou Sidon se rendit sans résistance, Beryte ou Beriut après trois semaines de siége. Ascalon fut rendue pour servir de rançon au roi Gui de Lusignan.

XI. Jérusalem prise par Saladin.

Enfin le dix-neuvième de Septembre Saladin commença le siége de Jérusalem, qui étoit le principal objet de son entreprise. Elle eut pu tenir long-temps ; mais les assiégés étoient effrayés par la bataille de Tibériade, & la prise de leurs chefs & de tant de places ; & ce qui acheva de les consterner, c'est qu'ils découvrirent une conjuration formée dans la ville par un officier de Saladin, chrétien Melquite, avec ceux du même rit qui y étoient en très-grand nombre, & qui haïssoient les Latins pour les mauvais traitemens qu'ils en avoient reçus. Le sultan, assuré qu'ils lui livreroient une porte, rejeta avec mépris les propositions des assiégés, à la tête desquels étoit la reine Sibille, le patriarche Heraclius, & plusieurs seigneurs. Il dit qu'il étoit obligé en honneur de les traiter comme leurs prédécesseurs avoient traité les habitans de Jérusalem, & de venger le sang de soixante & dix mille Musulmans massacrés sans miséricorde. La reine & les seigneurs mandèrent au sultan, que s'il ne leur accordoit une capitulation honorable, ils se défendroient jusqu'à la dernière extrémité ; on ne lui conseilla pas de les réduire au désespoir, & il accorda la capitulation aux conditions suivantes : qu'ils rendroient la ville en l'état où elle étoit, sans rien démolir ; que la noblesse & les gens de guerre sortiroient en armes, & avec escorte, pour aller à Tyr, ou en telle autre ville qu'ils voudroient ; que le reste du peuple sortiroit en payant par tête une certaine taxe, & emportant leurs meubles, & seroient de même conduits en sureté.

Sup. lib. LXIV. n. 66.

Ainsi Jérusalem fut rendue à Saladin le vendredi second jour d'Octobre 1187, qui n'étoit que le quatorzième jour du siége. Le patriarche Heraclius enleva tous les ornemens de son église, l'argenterie du saint Sépulcre, les lames d'or & l'argent dont il étoit couvert, & plus de deux cents mille écus d'or : mais les officiers du sultan s'y opposèrent, disant que la capitulation ne permettoit d'emporter que les biens des particuliers. Sur quoi Saladin répondit : il est vrai

que nous pourrions contester sur cet article ; mais puisque nous avons permis aux chrétiens d'emporter leurs biens sans excepter ceux des églises , il ne faut pas leur donner sujet de se plaindre , ni de décrier notre religion. Les vertus que l'on a le plus louées dans ce prince , sont la fidélité à garder sa parole , & la libéralité. Il paya à ses soldats la rançon de tous les soldats chrétiens , & les renvoya comblés d'honneurs & de caresses ; & les émirs en usèrent de même à son exemple. Il traita fort civilement la reine & le patriarche. Il déchargea plusieurs milliers de pauvres de la taxe portée par la capitulation ; & donna de son trésor de quoi subvenir aux malades pendant quelque temps. Il permit aux chevaliers de l'hôpital de S. Jean , d'y laisser dix d'entre eux pour garder leurs malades pendant un an.

An. 1187.

Ep. ap. Rog. p. 645.

Aussitôt que les chrétiens Latins furent sortis de Jérusalem , les Musulmans jetèrent de grands cris , & donnèrent toutes les marques d'une extrême joie. Ils commencèrent par abattre les croix élevées par les premiers croisés en plusieurs quartiers de la ville, dont la plus remarquable étoit une grande croix de cuivre doré , posée sur le dôme de l'église des Templiers. En la voyant abattre , les chrétiens orientaux restés dans la ville ne purent retenir leurs larmes ; & Saladin l'envoya depuis au calife de Bagdad , qui la reçut comme un hommage rendu au successeur du prophète , la fit traîner par les rues , fouler aux pieds , couvrir de boue , & enfin enterrer au lieu où l'on portoit les immondices de la ville. Saladin fit briser les cloches de toutes les églises de Jérusalem : quant à l'église patriarchale qui avoit été la grande mosquée bâtie à la place du temple de Salomon , après en avoir ôté toutes les marques du christianisme , il la fit laver d'eau rose par dedans & par dehors avant que d'y entrer , & y établit le service de sa religion le vendredi suivant. Il y fit placer une chaire magnifique , que Nouradin avoit autrefois commencée dans Alep , & à laquelle ce prince travailloit souvent de ses mains , ayant fait vœu de la mettre dans l'église de Jérusalem , quand il en auroit chassé les chrétiens , comme il espéroit. Saladin exécuta donc ce vœu de Nouradin. Au frontispice de cette grande mosquée on mit l'inscription suivante : le serviteur de Dieu

AN. 1187. Joseph fils de Job victorieux, le roi Nacer Salaheldin mit cette inscription, lorsque Dieu prit cette ville par ses mains l'an 583, en action de grâces, après lui avoir demandé le pardon de ses péchés & la continuation de sa miséricorde.

Toutes les autres églises furent aussi changées en mosquées, excepté celle du saint Sépulcre que les chrétiens Syriens rachetèrent. Dans les autres on contraignit les esclaves chrétiens à effacer les images & les peintures dont elles étoient ornées, en laver les murailles & frotter le pavé par un pénible travail. Saladin rétablit à Jérusalem les colléges fondés autrefois par les califes & les sultans ses prédécesseurs; & y fit recommencer les exercices publics de théologie & de jurisprudence musulmane. Quelques zélés Musulmans lui conseillèrent de ruiner l'église du saint Sépulcre, & toutes les autres des lieux saints: disant qu'en les laissant on favoriseroit l'idolâtrie des chrétiens, & l'injure qu'ils font au Messie en honorant les marques de sa passion: car les Musulmans croient que ce ne fut pas Jesus qui fut crucifié, mais Judas à sa place. Ils ajoutoient, qu'en ôtant aux chrétiens cet objet de leur dévotion, on leur ôteroit le prétexte de leurs croisades. Mais les plus habiles théologiens Musulmans furent d'avis contraire. Ils dirent à Saladin, qu'il ne devoit pas être plus scrupuleux que le calife Omar, qui avoit conservé cette église; que les lieux saints étant ruinés, la ville de Jérusalem souffriroit un grand préjudice de la cessation des pélerinages, d'où venoit toute sa richesse; enfin que cette injure qu'on vouloit faire aux chrétiens d'occident, ne seroit pas moins sensible à ceux d'orient, qu'elle pourroit exciter à la révolte & à se joindre aux autres pour l'intérêt commun de la religion. Saladin se rendit à ces raisons; & permit, comme auparavant, de visiter les saints lieux, pourvu que l'on y vînt sans armes, & que l'on payât certains droits.

C'est ainsi que Jérusalem retomba sous la puissance des infidelles, après avoir été sous celle des chrétiens Latins pendant quatre-vingt-huit ans. Ils furent les seuls qui en sortirent: car les chrétiens Syriens, Géorgiens, Arméniens & Grecs y demeurèrent. La reine Sibille & le patriarche Heraclius se retirèrent à Antioche, avec les Templiers, les Hospitaliers, & quantité de peuple. Plusieurs autres se retirè-

Ep. ap. Rog. p. 645.

rent à Tripoli, où le comte & ses gens leur ôtèrent ce que les Sarrasins leur avoient laissé : de quoi une femme dépouillée de tout entra en un tel désespoir, que n'ayant plus de quoi nourrir son enfant, elle le jeta dans la mer. Quelques-uns des chrétiens chassés de Jérusalem passèrent à Alexandrie & en Sicile. Il ne resta aux Latins en Orient que trois places considérables, Antioche, Tyr & Tripoli.

AN. 1187.

Jac. Vitr. c. 95.

XII. Mort d'Urbain. Gregoire VIII pape.

Gervas. Chr. p. 1507. 1512. Vide Pagi. an. 1187. n. 13.

Ces tristes nouvelles vinrent si promptement en Italie, que le pape Urbain III en mourut dans le même mois. La paix ayant été faite entre lui & l'empereur Frideric d'une manière qui paroissoit honorable à l'église, il quitta Vérone & vint à Ferrare, où il apprit la perte de la terre sainte ; comme il étoit déjà consumé de vieillesse, il tomba malade & mourut le dix-neuvième d'Octobre 1187, après avoir tenu le saint siége un an & près d'onze mois. Il fut enterré le lendemain dans l'église cathédrale de Ferrare, & le vingt-unième du même mois on élut pape Albert natif de Benevent, prêtre cardinal du titre de saint Laurent en Lucine & chancelier de l'église romaine, qui fut nommé Gregoire VIII, & sacré le dimanche vingt-cinquième. Il étoit savant & éloquent, d'une vie pure & austère, & d'un grand zèle : mais il ne tint le saint siége qu'environ deux mois.

Hugo. Autis.

To. x. conc. Greg. ep. 1.

Dans ce peu de temps il fit ce qui lui fut possible pour animer les fidelles au recouvrement de la terre sainte, comme on voit par une grande lettre donnée à Ferrare le vingt-neuvième d'Octobre, où il les exhorta à apaiser la colère de Dieu par la pénitence & les bonnes œuvres, & promet à ceux qui feront le voyage les mêmes grâces que ses prédécesseurs, c'est-à-dire l'indulgence plénière de leurs péchés, & la protection de l'église pour leurs biens temporels. Par une autre lettre de la même date il marque en particulier la pénitence que l'on doit faire sur ce sujet. Nous ordonnons, dit-il, par le conseil de nos frères, c'est-à-dire des cardinaux, & avec l'approbation de plusieurs évêques, que tous pendant cinq ans jeûnent au moins les vendredis en viandes de Carême ; & que la messe ne se dise qu'à none. Tous ceux qui se portent bien s'abstiendront de manger de la chair le mercredi & le samedi : pour nous & nos frères, nous nous en abstien-

Ep. 2.

AN. 1187. *Roger. p. 636.* drons encore le lundi avec nos domestiques ; & quiconque y marquera, sera traité comme s'il avoit rompu l'abstinence du carême. Un auteur du temps ajoute, que les cardinaux promirent entre eux de renoncer à toutes les richesses & les délices ; de ne plus recevoir aucuns présens de ceux qui avoient des affaires en cour de Rome; de ne point monter à cheval, tant que la terre sainte seroit au pouvoir des infidelles ; mais de se croiser tous les premiers, & d'aller demander l'aumône à la tête des pélerins.

Epist. 3. Guill. Neubr. III. c. 22.

Comme, selon les règles de droit, les commissions cessent par le décès du commettant, le pape Gregoire craignit que ceux qui avoient obtenu à grands frais des lettres du pape Urbain, pour faire juger leurs affaires sur les lieux, ne fussent obligés d'en obtenir de nouvelles. C'est pourquoi deux jours après son sacre, il fit expédier une lettre adressée à tous les prélats de l'église, pour valider toutes les commissions de cette nature accordées par son prédécesseur trois mois avant sa mort.

XIII. Mort de Grégoire. Clement III pape.

Chr. Pis. t. 3. Ital. sacr. p. 889. Vide Pagi, an. 1187. n. 16. 1188. n. 1.

Il y avoit une ancienne inimitié entre les Pisans & les Génois, dont les villes étoient alors très-riches & très-puissantes par terre & par mer. Le pape Gregoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour le recouvrement de la terre sainte. Pour cet effet il se rendit à Pise, où il fut reçu avec grand honneur le neuvième jour de Décembre : & y ayant fait venir les premiers d'entre les Génois, il parla aux uns & aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir, & la paix étoit en bon chemin; quand la fièvre le prit, & après avoir été malade très-peu de jours, il mourut le sixième du même mois, n'ayant occupé le saint siége qu'un mois & vingt-sept jours. Trois jours après, c'est-à-dire le dix-neuvième jour de Décembre 1187, on élut à Pise pour lui succéder Paul ou Paulin, Romain de naissance, cardinal évêque de Palestrine, qui fut nommé Clement III & couronné le lendemain dimanche vingtième de Décembre. Il tint le S. siége trois ans & trois mois.

Gervas. an. Ann. Mailros.

XIV. Traité du pape avec les Romains.

Roger. p. 689.

Aussitôt après son couronnement, il envoya des députés aux Romains ses concitoyens, pour établir avec eux une paix solide. L'occasion de la discorde étoit la ville de Tusculum à dix milles de Rome, appartenant au pape, à laquelle les Romains faisoient une guerre implacable, pour se

la soumettre : ce qui causoit une cruelle division entre eux & le pape, depuis le temps d'Alexandre III. Les députés de Clement III étant arrivés à Rome, exhortèrent les Romains à le recevoir comme leur père, & se réunir à lui. Nous le souhaitons plus que lui, répondirent-ils, à condition toutefois qu'il nous aidera à réparer la perte & la honte que nous avons reçue à l'occasion de la guerre de Tusculum, & qu'il fera marcher ses troupes, s'il est besoin, contre cette ville, en cas que nous ne puissions faire avec elle une paix honorable. Enfin qu'il nous la livrera, s'il en est un jour le maître, pour en disposer à notre volonté. AN. 1188.

A ces conditions fut fait le traité, où le sénat & le peuple Romain, adressant la parole au pape, disent en substance : nous vous rendons dès-à-présent le sénat, la ville & la monnoie. Nous vous rendons quitte l'église de S. Pierre & les autres, qui étoient engagées pour la guerre, à condition que vous céderez au sénat le tiers de la monnoie; sur quoi l'on déchargera tous les ans une partie de la somme pour laquelle les églises étoient engagées, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement acquittée, & dont les intérêts diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons fidélité tous les ans, nous & les sénateurs nos successeurs; & vous donnerez aux sénateurs & à leurs officiers les distributions ordinaires, aussi-bien qu'aux juges, aux avocats & aux scriniaires, que vous aurez établis. *Ap. Bar. an. 1188.*

De quelque manière que Tusculum soit détruit, l'église Romaine y gardera tous ses domaines & ses mouvances : mais vous nous donnerez dans six mois tous les murs de la ville & la forteresse, pour les détruire, sans que vous les puissiez jamais rétablir. Et si Tusculum ne tombe pas entre nos mains d'ici au premier de Janvier, vous en excommunierez les habitans, & les contraindrez par vos vassaux de Campanie & de Romagne, avec notre secours, d'accomplir touchant leur ville ce qui a été dit. Moyennant ce que dessus, nous jurerons de vous donner sureté, à vous, aux évêques, aux cardinaux, à toute votre cour, & à ceux qui y viendront, y séjourneront ou en retourneront : sauf les droits des Romains qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appelez pour la défense du patrimoine de saint Pierre, ils iront, en les défrayant de votre part, comme leurs prédécesseurs ont

An. 1188. accoutumés de l'être. Ce sont les principales clauses de ce traité, dont la date est du dernier de Mai, indiction sixième, qui est cette année 1188. Il est aussi daté de la quarante-quatrième année du Sénat : ce qui fait voir que les Romains en remontoient l'établissement à l'an 1144 feulement, & au pontificat de Lucius II, quoiqu'ils eussent commencé cette entreprise dès l'année précédente sous Innocent II. Le pape Clement III étoit à Rome dès le treizième de Mars.

Sup. l. LXIX. n. 1. 4 ep. 6.

Chr Pis. to. 3. Ital. sac. p. 888.

Avant que de partir de Pise, il exhorta le peuple assemblé dans la grande église, à travailler au recouvrement de la terre sainte; & pour les y conduire il donna l'étendard de S. Pierre à leur archevêque Ubalde, avec le titre de légat. Ce prélat partit à la mi-Septembre de la même année 1188, avec une flotte de cinquante vaisseaux, passa l'hiver à Messine, & arriva à Tyr le sixième d'Avril de l'année suivante. Ce fut apparemment à Pise que le pape Clement ordonna des prières particulières par toute l'église pour la paix, & la délivrance de la terre sainte & des chrétiens retenus captifs chez les Sarrasins.

Roger. p. 651.

XV. Décime Saladine.

Rigord. p. 24. Rog. p. 641. G. Neub. III. c. 23. to. X. conc. pag. 1759.

Cependant les deux rois de France & d'Angleterre eurent une conférence entre Gisors & Trie, depuis la saint Hilaire treizième de Janvier, jusqu'à la sainte Agnès qui est le vingt-un, où assistèrent les évêques & les seigneurs des deux royaumes. Là se trouva Guillaume archevêque de Tyr, le même qui dix ans auparavant étoit venu pour le concile de Latran. Il parla si fortement en cette assemblée de la désolation de l'église d'Orient & des maux dont elle étoit encore menacée, que les deux rois laissant leurs différents, qui étoient le sujet de la conférence, se réconcilièrent & reçurent la croix de sa main. Avec eux se croisèrent Gautier archevêque de Rouen & Richard de Cantorberi, ou plutôt ils renouvellèrent le vœu qu'ils en avoient déjà fait. Les évêques de Beauvais & de Chartres se croisèrent aussi, avec Hugues III duc de Bourgogne, Richard comte de Poitou fils aîné du roi d'Angleterre, Philippe comte de Flandre, Thibaut comte de Blois, & plusieurs autres seigneurs. Pour se distinguer, le roi de France & ses sujets prirent la croix rouge, le roi d'Angleterre & les siens prirent la croix verte.

Roger. pag. 641.

Ensuite le roi d'Angleterre vint au Mans, où il ordonna que chacun donneroit pendant cette année 1188 la dixme

de ses revenus & de ses meubles pour le secours de la terre sainte, excepté les armes, les chevaux, & les habits des chevaliers; les chevaux, les livres, les habits & les chapelles des clercs, & les pierreries des uns & des autres. On publia des excommunications contre ceux qui ne payeroient pas cette décime : pour en faire la collecte en chaque paroisse on établit des commissaires, entre lesquels étoient un Templier & un Hospitalier, un sergent du roi & un clerc de l'évêque. Les croisés étoient exempts de cette décime, & recevoient celle de leurs vassaux, mais les bourgeois & les paysans qui se croisoient sans la permission de leurs seigneurs, ne payoient pas moins la décime. AN. 1188.

On défendit les juremens énormes, les dez ou autres jeux de hasard, les fourrures de vair, de petit gris ou de martes zébelines, l'écarlate ou les habits découpés ; de se faire servir à table plus de deux mets achetés, de mener en voyage des femmes, sinon quelques lavandières à pied, hors de soupçon. Celui qui avant de se croiser a engagé ses revenus, ne laissera pas de jouir du revenu de cette année ; & la dette ne portera point d'intérêt pendant tout le voyage depuis la croix prise. Tous les croisés peuvent engager pour trois ans leurs revenus, même ecclésiastiques. Ceux qui mourront dans le voyage, disposeront de l'argent qu'ils auront avec eux pour leurs domestiques, pour le secours de la terre sainte & pour les pauvres. C'est l'ordonnance que le roi d'Angleterre fit au Mans, de l'avis des prélats & des seigneurs.

Après avoir établi les commissaires pour recevoir la décime deçà la mer, il passa en Angleterre où il arriva le trentième de Janvier ; & l'onzième de Février il tint à Gaintingon près de Northampton une grande assemblée des prélats & des seigneurs, où il fit lire l'ordonnance faite au Mans : ensuite Baudouin archevêque de Cantorberi, & Gilbert évêque de Rochestre son vicaire, prêchèrent la croisade, & plusieurs se croisèrent. Alors le roi envoya ses officiers par tous les comtés, pour lever la décime : ce qui fut exécuté avec rigueur à l'égard des bourgeois, jusqu'à emprisonner ceux qui résistoient. On la leva même sur les Juifs ; & le roi envoya Hugues évêque de Durham pour faire la même levée en Ecosse, dont le roi offrit pour *Gervas. p. 522.*

s'en racheter cinq mille marcs d'argent : mais le roi d'Angleterre ne s'en contenta pas.

An. 1188.

Rigord. p. 25. To. x. conc. p. 1763.

Le roi de France Philippe de son côté tint à Paris une grande assemblée des prélats & des seigneurs de son royaume le dimanche de la mi-carême, qui cette année 1188 fut le 27 de Mars. On y fit une ordonnance semblable à celle du roi d'Angleterre : portant que tous ceux qui n'étoient pas croisés donneroient cette année au moins la dixme de tous leurs meubles & de tous leurs revenus, excepté les trois ordres de Cîteaux, des Chartreux & de Fontevraud, & les lépreux. On accorde aux croisés un répi pour le payement de leurs dettes, en donnant des suretés qui sont spécifiées. La décime se levera avant les dettes. On nomma cette subvention la décime Saladine.

ep. 112.

Pierre de Blois écrivit sur ce sujet à Henri de Dreux évêque d'Orléans, cousin-germain du roi Philippe-Auguste : l'exhortant à remontrer à ce prince, que les ecclésiastiques devoient être exempts de cette subvention. Il est temps, dit-il, de parler, & vous ne devez pas suivre l'exemple des autres évêques qui flattent votre roi. Si le respect vous retient, prenez avec vous quelques-uns de vos confrères, qui soient poussés par l'esprit de Dieu, & parlez avec force mêlée de douceur. Si le roi veut faire ce voyage, qu'il n'en prenne pas les frais sur les dépouilles des églises & des pauvres, mais sur ses revenus particuliers, ou sur les dépouilles des ennemis, dont on devroit enrichir l'église, loin de la piller elle-même sous prétexte de la défendre. Le prince ne doit exiger des évêques & du clergé que des prières continuelles pour lui. Représentez aux vôtres, qu'il a reçu le glaive des mains de l'église pour la protéger ; & que s'il a maintenant besoin de ses prières, il en aura encore plus grand besoin après sa mort, à laquelle s'évanouira toute sa puissance.

ep. 111.

Mais on ne voit pas que cette remontrance ait eu d'effet, non plus que ce que Pierre écrivit sur le même sujet à Jean de Coutances, doyen de l'église de Rouen, & neveu de l'archevêque Gautier. Il l'exhorte d'employer le crédit qu'il avoit auprès du roi d'Angleterre pour maintenir la dignité de l'église. Elle est libre, dit-il, par la liberté que Jesus-Christ nous a acquise ; mais si on l'accable d'exactions, c'est la réduire en servitude comme Agar. Si vos princes, sous prétexte de ce nouveau pélerinage, veu-

Gal. vi. 31.

lent rendre l'église tributaire; quiconque est fils de l'église doit s'y opposer, & mourir plutôt que de la soumettre à la servitude. On voit ici les équivoques ordinaires en ce temps-là sur les mots d'église & de liberté; comme si l'église délivrée par J. C. n'étoit que le clergé, ou qu'il ne nous eût délivrés d'autre chose que du péché & des cérémonies légales. AN. 1188.

Pierre de Blois dit encore un mot contre la décime Saladine, dans le traité du voyage de Jérusalem. Les ennemis de la croix, dit-il, qui devroient être ses enfans, anéantissent leur vœu par leur avarice, sous prétexte d'une damnable collecte, & tournent la croix en scandale. Ce traité tend principalement à hâter le départ des croisés, & à blâmer les seigneurs qui différoient pour leurs intérêts particuliers. *p. 428.*

Le même jour que le roi Philippe tenoit son parlement à Paris, l'empereur Frideric tint à Mayence une diète solennelle, c'est-à-dire le dimanche de la mi-Carême, vingt-septième de Mars. A cette assemblée se trouva le cardinal Henri évêque d'Albane: on y lut publiquement la relation de la prise de Jérusalem, & l'empereur se croisa avec son fils Frideric duc de Suaube, & soixante-huit des plus grands seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers. On exhorta généralement tout le monde à la croisade: & on fixa le rendez-vous pour le départ à Ratisbonne, à la saint George, vingt-troisième d'Avril de l'année suivante. Pour éviter la trop grande multitude, l'empereur fit défendre, sous peine d'excommunication, à ceux qui ne pouvoient pas faire la dépense de trois marcs d'argent, de marcher avec son armée. De Mayence le légat Henri vint à Liège, où il prêcha si fortement contre les vices du clergé, particulièrement la simonie, que soixante-six chanoines résignèrent leur prébende, & il les pourvut en d'autres églises. L'évêque Raoul se croisa pour l'expiation de ses péchés, & partit en 1190. *Chr. Reicher sp. an. 1188. Chr. Clarav. eod. Otto à S. Blas. c. 31. Anon. to. 5. Canis. Chr. Claravall. an. 1187. Æg. Aur. val. de episc. Leod. c. 56.*

XVI. Fin du schisme d'Ecosse.

Dès le commencement de cette année 1188, le pape Clement III voulant finir le différent entre Jean, évêque de saint André en Ecosse, & Hugues son compétiteur, avoit écrit sur ce sujet aux prélats du pays, aux rois d'Ecosse & d'Angleterre, & au clergé de l'église de saint André. Les lettres sont toutes datées de Pise le seizième *to. x. conc. ep. 1. 2. 3. 4. 5. Roger. Hov. p. 646. Sup. l. LXXIII. n. 27.*

AN. 1188. de Janvier, & portent en substance : Hugues ne s'étant point présenté au saint siége, suivant l'ordre du pape Urbain III, nous l'avons déclaré déchu de l'évêché de S. André, & suspens de toutes fonctions épiscopales, & ses vassaux absous du serment de fidélité. Et parce que les canons ne permettent pas que les églises demeurent longtemps vacantes, nous voulons que le chapitre de saint André élise un digne pasteur, & s'il se peut l'évêque Jean, dont nous connoissons le mérite. Il exhorte le roi d'Ecosse à recevoir cet évêque en ses bonnes grâces, & le roi d'Angleterre à y contraindre ce prince par l'autorité qu'il a sur lui. Ces lettres furent apportées par Jean, évêque de Durham, qui revint de la cour du pape après la Chandeleur; & le roi d'Ecosse en ayant ouï la lecture, se laissa enfin persuader de rendre ses bonnes grâces à l'évêque Jean, & lui laissa la paisible possession de l'évêché de Dunquelde avec la restitution des fruits, à condition que ce prélat renonceroit à toute prétention sur l'évêché de saint André. L'évêque Jean se soumit à la volonté du roi pour le bien de la paix. Hugues alla à Rome, & obtint une absolution du pape : mais il mourut peu de jours après à Rome même, d'une maladie causée par la corruption de l'air, qui emporta plusieurs des cardinaux & des plus riches de la ville, avec une grande multitude de peuple. Le roi d'Ecosse donna l'évêché de saint André à son chancelier Roger, fils de Robert, comte de Leicestre, en présence de Jean évêque de Dunquelde, & sans opposition de sa part. Ainsi finit cette affaire qui duroit depuis huit ans.

Rog. p. 649.

Ep. 6. Rog. p. 651.

Le roi d'Ecosse ayant satisfait le pape, voulut à l'avenir se mettre à couvert contre les censures des prélats d'Angleterre que cette affaire lui avoit attirées. Pour cet effet, il obtint du pape un privilége, par lequel il ordonne que l'église d'Ecosse sera désormais soumise au saint siége sans moyen : il nomme les neuf évêchés qui la composoient alors : savoir saint André, Glascou, Dunquelde, Dumblain, Brechim, Aberdon, Mourai, Rosse & Catne. Il ne sera permis, ajoute-t-il, qu'au pape, ou à son légat *à latere*, de publier interdit ou excommunication sur le royaume d'Ecosse, à peine de nullité. Personne ne pourra y exercer la fonction de légat, s'il n'est Ecossois, ou tiré du corps de l'église romaine. Les différents pour les biens situés

dans le royaume, ne pourront être tirés à aucun tribunal du dehors, sinon à Rome par appel. La bulle est du treizième de Mars 1188. Jusques-là les évêchés d'Ecosse étoient suffragans de la métropole d'Yorck, dont on ne voit point que l'archevêque ait été appelé pour consentir à cette diminution si notable de sa province; & l'Ecosse demeura près de trois cents ans sans archevêque, jusqu'à ce que le pape Sixte IV érigea saint André & Glascou en métropoles l'an 1471. AN. 1189.

XVII. Conférence de la Ferté Bernard. *Roger. p. 651. Chr. Clarav.*

Le voyage des deux rois de France & d'Angleterre pour la croisade, fut retardé par une guerre qui survint entre eux, où Richard, fils aîné du roi d'Angleterre, se mit sous la protection du roi de France. Pour les accorder, le pape envoya le légat Henri, cardinal évêque d'Albane, qui y travailloit quand il mourut à Arras, le premier jour de l'an 1189; son corps fut porté à Clairvaux, dont il avoit été abbé, & il y fut enterré entre saint Malachie & saint Bernard. Le pape ayant appris sa mort, envoya, pour la même négociation, le cardinal Jean d'Anagni, qui fit si bien, tant par la douceur que par la force de ses discours, qu'il fit promettre aux deux rois de s'en rapporter au jugement des archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen & de Cantorberi; & ils marquèrent le lieu de la conférence, à la Ferté-Bernard, & le jour de l'octave de la Pentecôte. Aussitôt le cardinal & les quatre archevêques prononcèrent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettroient obstacle à la paix, tant clercs que laïques, excepté les seules personnes des rois.

Le jour de la conférence étant venu, les deux rois se trouvèrent près de la Ferté-Bernard, avec le comte Richard, le cardinal & les quatre archevêques, & les seigneurs des deux royaumes. Le roi de France demanda l'accomplissement du mariage promis entre sa sœur Alix & Richard comte de Poitiers; que ce prince lui fit hommage de ses terres, & que Jean son frère prît la croix. Le roi d'Angleterre le refusa, offrant seulement de faire épouser Alix à son fils Jean, qu'il ne craignoit pas comme Richard. Ainsi on ne put s'accorder; & le Cardinal Jean d'Anagni protesta que, si le roi de France ne convenoit entièrement avec le roi d'Angleterre, il mettroit l'interdit sur toutes ses terres. Le roi de France répondit qu'il

AN. 1189. ne craignoit point sa sentence, & ne l'observeroit pas, parce qu'elle n'étoit pas juste. Car, ajouta-t-il, il n'appartient pas à l'église romaine de porter aucune censure contre le royaume de France, quand le roi se met en devoir de réprimer ses vassaux rebelles, & de venger ses injures & le mépris de sa couronne. Il dit aussi que le cardinal avoit déjà senti les sterlings du roi d'Angleterre. Ce sont les paroles de Roger de Hoveden, auteur Anglois. *p. 652.*

XVIII. Mort de Henri II roi d'Angleterre.

Le roi Henri fut toutefois réduit peu de temps après; c'est-à-dire vers la fin de Juin, à faire avec le roi Philippe un traité par lequel il se mit à sa discrétion; & ils convinrent entre autres choses de se rendre à Vézelai à la mi-Carême de l'année suivante, afin de partir pour la croisade. Mais le roi Henri fut si vivement touché de se voir abandonné par ses enfans, qu'il tomba malade à Chinon en Touraine, & leur donna sa malédiction, qu'il ne voulut jamais révoquer, quelque instance que lui en pussent faire les évêques & les autres personnes pieuses. Se voyant à l'extrémité, il se fit porter à l'église devant l'autel, où il reçut dévotement la communion du corps & du sang de N. S. confessant ses péchés; & après avoir reçu l'absolution des évêques & du clergé, il mourut le jeudi sixième jour de Juillet 1189, jour de l'octave de saint Pierre, après avoir régné trente-quatre ans & sept mois. Il fut enterré à Fontevraud, dans le chœur des religieuses. *Roger. p. 654.*

XIX. Richard I roi d'Angleterre.

Richard, comte de Poitiers, son fils aîné, lui succéda en tous ses états, & régna dix ans. Aussitôt après la mort de son père, il alla à Rouen se faire reconnoître duc de Normandie; & cette cérémonie se fit le jeudi jour de sainte Marguerite, vingtième de Juillet 1189, dans l'église de Notre-Dame, en présence des évêques, des comtes & des barons du pays: Richard prit sur l'autel l'épée ducale, que l'archevêque Gautier lui ceignit, & il reçut de sa main l'étendard. *Roger. p. 656. Rad. Dic. p. 146. Jo. Brompt. p. 1155.*

Ensuite le nouveau duc passa en Angleterre le dimanche avant l'Assomption, treizième jour d'Août. L'archevêché d'Yorck avoit déjà vaqué huit ans depuis la mort de l'archevêque Roger, & le duc Richard le donna à Geoffroi son frère bâtard, qui avoit été élu pour l'évêché de Lincoln, sans être sacré. Il fut élu par les chanoines d'Yorck, nonobstant l'opposition de Barthelemi, agent de Hubert Gautier, *Roger. p. 655. Sup. l. LXXIII. n. 34.*

doyen de la même église, qui appela au pape devant & après l'élection, à cause de l'absence de ceux qui devoient y avoir les premières voix : savoir, l'évêque de Durham & le doyen d'Yorck. Les chanoines ne laissèrent pas de passer outre : mais le duc Richard ordonna, que toutes choses demeureroient en l'état où elles étoient à la mort du roi son père ; c'est-à-dire que le spirituel seroit gouverné par le doyen, & le temporel par les officiers du duc. AN. 1189.

Le duc Richard, car on ne lui donnoit que ce titre avant son sacre, vint ensuite à Londres où se trouvèrent les prélats & les seigneurs du royaume, & il y fut sacré solennellement dans l'église de Oueftminster, le dimanche, troisième jour de Septembre, par Baudouin archevêque de Cantorberi, assisté de trois archevêques, Gautier de Rouen, Jean de Dublin & Volmar de Trèves. Ce dernier étoit chassé de son siége par l'empereur Frideric, qui soutenoit Rodolfe son compétiteur, comme j'ai dit. Volmar mourut en Angleterre cette même année, & fut enterré à S. André de Northampton. Au sacre de Richard assistèrent aussi quatorze évêques, & presque tous les abbés & les prieurs d'Angleterre. Il fit serment devant l'autel de conserver toute sa vie la paix & l'honneur de l'église ; de rendre bonne justice à son peuple ; d'abolir les mauvaises lois & les mauvaises coutumes, & en établir de bonnes. Ensuite l'archevêque Baudouin lui fit les onctions ; & après qu'il fut revêtu des habits royaux, il lui donna l'épée pour réprimer les ennemis de l'église. Le roi prit lui-même la couronne sur l'autel, & la remit à l'archevêque, qui la lui mit sur la tête.

Sup. n. 3. Radulf. p. 648.

XX. Séditions contre les Juifs.

Après la messe suivit le festin solennel, où les évêques étoient à table avec le roi selon leur rang, & les seigneurs servoient. Il avoit fait publier par la ville, que ce jour il n'entrât dans son palais ni Juifs ni femmes, pour éviter les maléfices dont on les soupçonnoit. Toutefois pendant le repas, les premiers d'entre les Juifs vinrent apporter au roi des présens ; de quoi un chrétien indigné, donna un soufflet à un Juif pour l'empêcher d'entrer. D'autres à son exemple commencèrent à repousser les Juifs avec insulte. Le peuple y accourut ; & croyant qu'on le faisoit par ordre du roi, ils se jetèrent sur les Juifs qui étoient en grand nombre à la porte du palais : on commença par les coups de poing, d'où l'on vint aux pierres & aux bâtons ; il y en eut de tués

Matth. Par. p. 128.

Jo. Brompt. p. 1159.

An. 1189. & de laissés pour morts. Un d'entre eux, nommé Benoît le Juif d'Yorck, fut si maltraité qu'on désespéroit de sa vie; & la crainte de la mort le fit résoudre à recevoir le baptême de la main du prieur de Notre-Dame d'Yorck. Cependant le bruit se répandit par toute la ville de Londres, que le roi avoit commandé d'exterminer tous les Juifs: ce qui fit accourir en armes une infinité de peuple, tant de la ville, que de ceux qui étoient venus des provinces pour le sacre. On tuoit donc les Juifs, & comme ils se retiroient dans les maisons fortes, on y mettoit le feu. Le roi qui étoit encore à table ayant appris ce désordre, envoya pour l'apaiser quelques-uns des principaux seigneurs: mais n'étant point écoutés par le peuple en furie, ils furent contraints de se retirer.

Le lendemain le roi fit prendre quelques-uns des coupables, dont trois furent pendus pour avoir mis le feu, dont des maisons de chrétiens avoient été brûlées. Puis il fit amener le Juif qui avoit été baptisé, & lui demanda s'il étoit chrétien. Celui-ci répondit que non; mais que, pour éviter la mort, il s'étoit laissé faire par les chrétiens ce qu'ils avoient voulu. Le roi demanda à l'archevêque de Cantorberi, en présence de plusieurs autres évêques, ce qu'il falloit faire de cet homme; & le prélat répondit en colère: s'il ne veut pas être à Dieu, qu'il soit au diable. Benoît retourna donc au Judaïsme, & mourut peu de temps après: mais ni les Juifs ni les chrétiens ne voulurent l'enterrer parmi eux. Ensuite le roi envoya ses lettres par tous les comtés d'Angleterre, pour défendre que l'on fît aucun mal aux Juifs; mais avant que cet ordre fût publié, plusieurs villes avoient suivi l'exemple de Londres, plutôt par avidité du gain, que par zèle de religion. Plusieurs Juifs pour éviter ces violences reçurent le baptême, & épousèrent leurs femmes à la manière des chrétiens. Tous les Juifs d'Yorck périrent au mois de Mars de l'année suivante 1190. Le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le seizième du mois, ces Juifs au nombre de cinq cents, sans compter les femmes & les enfans, par la crainte des chrétiens, s'enfermèrent dans la tour malgré le capitaine & le vicomte, à qui ils refusèrent de la rendre; & ceux-ci excitèrent le peuple à les attaquer. Les Juifs, se voyant pressés jour & nuit, offrirent une grande somme

Rog. p. 657. Jo. Brompt.

Rog. p. 665. Radulf. Dic. p. 651.

d'argent pour se retirer la vie sauve ; & comme le peuple ne voulut pas le permettre, un d'entre eux leur conseilla de se tuer les uns les autres : ce qui fut exécuté. Chaque pere de famille prit un rasoir dont il coupa la gorge à sa femme, à ses enfans, ensuite à ses domestiques, & enfin se la coupa lui-même. Quelques-uns jetèrent les corps morts dehors sur le peuple, d'autres les enfermèrent dans la maison du roi, où ils les brûlèrent avec les bâtimens. Ceux qui restèrent après avoir tué les autres, furent tués par le peuple. Cependant quelques chrétiens pilloient & brûloient les maisons des Juifs. Ainsi périrent tous les Juifs d'Yorck ; & leurs papiers étant brûlés, les chrétiens se crurent quittes de ce qu'ils leur devoient.

An. 1189.

XXI. Evêchés d'Angleterre

Le roi Richard après son sacre vint à l'abbaye de Pipevel, & y assembla un grand concile, où se trouvèrent Baudouin archevêque de Cantorberi, Gautier de Rouen, Jean de Dublin, Volmar de Trèves, qui mourut la même année en Angleterre; & presque tous les évêques, les abbés & les prieurs du royaume. En ce concile, qui se tint à la mi-Septembre, le roi donna plusieurs évêchés & plusieurs dignités ecclésiastiques; entre autres à Richard, archidiacre d'Eli & grand trésorier du royaume, l'évêché de Londres vaquant depuis deux ans & demi par le décès de Gilbert Foliot, mort le dixhuitième Février 1187. Le roi donna encore l'évêché d'Eli à Guillaume de Long-champ son chancelier, & l'évêché de Sarisberi à Hubert Gautier doyen d'Yorck, pour le démouvoir de l'opposition qu'il avoit formée à l'élection de Geofroi frère naturel du roi, pour l'archevêché d'Yorck. Mais Baudouin archevêque de Cantorberi s'opposa au sacre de Geofroi, prétendant qu'il n'appartenoit qu'à lui, comme primat d'Angleterre, de le sacrer ; & il produisit une charte du roi Guillaume le bâtard, par laquelle il paroissoit qu'il avoit ainsi été jugé entre Lanfranc archevêque de Cantorberi & Thomas archevêque d'Yorck, & le jugement confirmé par Alexandre II. Cependant le roi Richard envoya au pape Clement, & obtint de lui des lettres par lesquelles tous ceux qu'il voudroit laisser pour la garde de ses terres seroient dispensés de la croisade ; ce qui lui donna moyen d'amasser des sommes immenses. Il en amassa encore de grandes par les terres qu'il vendit à des évêques, & par ses droits & ceux d'autrui qu'il vendit à quiconque les vouloit acheter. C'est ainsi que ce prince se préparoit à la croisade.

To. IX. conc. pag. 1766. ex Rog. Jo. Brompt.

Goduin. pag. 237.

Jo. Brompt. p. 1161.

Sup. l. LXI. n. 35.

Roger. pag. 657.

AN. 1189. XXII. Voyage de l'empereur Frideric. *Otto. S. Blas. c. 31. Arnold. Lu. III. c. 29. Chr. Reicherſp. ann. 1189. Chr. Jo. Thevorez. c. 69.*

L'empereur Frideric partit dès la même année 1189, incontinent après Pâque, qui fut le neuvième d'Avril. Il étoit accompagné de ſon fils Frideric duc de Suaube, & s'étant embarqué ſur le Danube, il arriva à Presbourg, où il tint une cour ſolennelle le jour de la Pentecôte vingt-huitième de Mai, & y raſſembla ſon armée. Il fut parfaitement bien reçu par Bela III roi de Hongrie, qui mourut l'année ſuivante le mardi premier jour de Mai, après avoir régné vingt-trois ans. L'empereur Frideric traverſa enſuite la Bulgarie, où il fut ſouvent obligé de s'ouvrir le paſſage l'épée à la main. Il trouva auſſi beaucoup de réſiſtance ſur les terres de l'empereur de Conſtantinople, Iſaac l'Ange, qui toutefois lui avoit promis la liberté du paſſage: mais il s'imaginoit que Frideric venoit dans le deſſein de le dépouiller lui-même, & de faire ſon fils Frideric empereur de Conſtantinople.

Nicet. Iſaac. lib. 11. n. 4. p. 258.

Il avoit reçu cette impreſſion de Doſithée en qui il avoit une particulière confiance. C'étoit un moine de Stude, qui étant ami d'Iſaac avant ſon élévation lui prédit l'empire; & l'accompliſſement de cette prédiction lui acquit une telle eſtime, qu'il le fit patriarche de Jéruſalem après la mort de Leonce, homme de mœurs agréables & de grande vertu. Car les Grecs n'avoient point ceſſé d'avoir des patriarches à Jéruſalem & à Antioche, depuis qu'elles avoient été priſes par les Latins. Doſithée avoit donc perſuadé à l'empereur Iſaac que Frideric en vouloit à Conſtantinople, il lui avoit même prédit par quelle porte il y entreroit, & les déſordres qu'il y feroit: ajoutant que Dieu en feroit une punition exemplaire. On diſoit encore parmi les croiſés qu'Iſaac avoit fait un traité avec Saladin pour partager entre eux la Paleſtine, après en avoir chaſſé les Latins; on ſpécifioit les conditions du traité: & on faiſoit en détail le dénombrement des préſens qu'ils s'étoient envoyés de part & d'autre.

Chr. Reicherſp. p. 267. Radul. Dic. p. 641.

Nicet. ibid.

L'empereur Frideric ſe voyant ainſi trompé par Iſaac, fit le dégât ſur ſes terres, & prit Philippopoli qu'il trouva abandonnée & déſerte; à la réſerve de quelques Arméniens qui y reſtèrent, n'ayant pas pour les Latins la même averſion que les Grecs. Nicetas gouverneur de cette ville dit dans ſon hiſtoire, que les Arméniens & les Allemands communiquent enſemble, & s'accordent ſur la plupart de leurs opinions. Car, ajoute-t-il, les Arméniens &

les Allemands rejettent également l'adoration des saintes images; les uns & les autres emploient le pain sans levain au S. sacrifice, & observent comme légitimes quelques autres pratiques rejetées par les chrétiens orthodoxes. Je ne vois pas ce que veut dire Nicetas touchant les images: si ce n'est que quelques soldats Allemands eussent profané celles des Grecs, comme avoient fait les Siciliens à la prise de Thessalonique. Frideric prit Philippopoli le 25 d'Août; & le 22 de Novembre il vint à Andrinople où il passa l'hiver.

AN. 1109.

Sup. l. LXXIII. *n.* 20.

XXIII. Mort de Frideric. Henri VI empereur.

Il en partit l'année suivante 1190, & passa l'Hellespont au détroit de Dardanelles le mercredi de Pâque vingt-huitième de Mars. Il entra sur les terres du sultan d'Iconie ou Cogni, qui étoit Keligé-Arslam fils de Mashoud, quatrième des Seljouquides. Or quoique ce prince eût promis passage à l'empereur Frideric, il ne laissa pas de le faire attaquer dans les défilés des montagnes: mais l'empereur battit deux fois les Turcs, puis assiégea le sultan dans Cogni sa capitale, qu'il prit d'assaut le dix-huitième de Mai. Il passa ensuite sur les frontières d'Arménie pour se rendre à la terre sainte. Mais le dimanche dixième de Juin, la chaleur l'ayant invité à se baigner dans une petite rivière de Cilicie ou Caramarie, nommée dans le pays la rivière de Fer, il s'y noya, après régné trente-sept ans. Frideric duc de Suaube, son second fils, prit la conduite de l'armée: mais il mourut six mois après devant Acre, savoir le vingtième de Janvier 1191. Henri VI, fils aîne de l'empereur Frideric, étoit demeuré en Allemagne, & déjà reconnu roi. Ce prince, dès la même année 1190, fit élire archevêque de Trèves Jean son chancelier; & termina ainsi le schisme qui duroit depuis sept ans dans cette église. Jean tint le siége de Trèves vingt-trois ans.

Abulfarage, p. 276. *Bibl. Or. p.* 801.

Vie de Salad. MS.

Chr. Reicherſp.

Magn. Chr. Belg. p. 204.

Sup. l. LXXIII. *n.* 41.

XXIV. Concile de Rouen.

Le roi Richard partit d'Angleterre au mois de Décembre 1189, laissant le gouvernement du royaume à Guillaume de Long-champ évêque d'Eli, son chancelier; & pour lui donner plus d'autorité, il obtint pour lui du pape Clement la légation d'Angleterre. Gautier archevêque de Rouen, qui devoit accompagner le roi Richard au voyage de la croisade, tint avant que de partir son concile provincial dans son église métropolitaine, le onzième de Février 1190, lorsque l'on comptoit encore 1189, commençant l'année au vingt-cinquième de Mars. Tous les évêques ses suffragans

Rog. p. 663. 665.

Rad. de Dic. p. 655.

Post. Petr. Blef. p. 799.

AN. 1190. y assistèrent avec plusieurs abbés ; & on y publia trente-deux canons, la plupart répétés des conciles précédens, entre autres du concile général de Latran tenu sous Alexandre III en 1179. On ordonne premièrement, que toutes les églises suffragantes se conformeront à l'usage de la métropole dans les lectures & la psalmodie, c'est-à-dire dans l'office divin : que les calices seront d'or ou d'argent, & non d'étain ; que l'on ne portera point le corps de Notre-Seigneur sans luminaire, croix & eau bénite, & sans qu'il y ait un prêtre présent, sinon en cas d'extrême nécessité. On pouvoit donc absolument s'en passer. Les clercs qui, pour éviter l'examen de leurs évêques, se font ordonner outre-mer, ou hors de la province, ne seront point admis par leurs évêques aux fonctions de leurs ordres. Le droit de procuration des archidiacres est réduit en argent à une somme modique. On défend les sociétés ou ligues de clercs ou de laïques, qui s'engagent par serment à une défense mutuelle pour toutes sortes d'affaires. On ordonne d'excommunier solennellement dans toutes les églises plusieurs coupables ; entre autres, ceux qui par de faux sermens font perdre les droits de l'église, ou qui détournent frauduleusement les revenus de l'archevêque. Il y a même des cas où l'on renvoie le coupable à Rome pour l'absolution.

Sup. liv. LXXIII. n. 20. c. 2. c. 3. c. 7. c. 12. c. 25. c. 26. c. 31. c. 26. 32.

XXV. Voyage des rois de France & d'Angleterre.

Le roi Richard ayant fait quelque séjour en Normandie, vint à Tours, où il reçut la gibécière & le bourdon de pélerin de la main de l'archevêque Guillaume : mais le bourdon se rompit comme le roi s'appuyoit dessus ; & il en prit un autre à Vézelai, où l'on croyoit avoir le corps de sainte Marie Magdeleine. C'étoit-là que les deux rois de France & d'Angleterre s'étoient donné le rendez-vous, & où ils se trouvèrent en effet. Le roi Philippe laissa le gouvernement du royaume de France à la reine Adele sa mère, & à son oncle Guillaume archevêque de Reims & légat du saint siége. Il y fit une ordonnance de ce qu'ils devoient suivre pour gouverner pendant son absence, qui porte entre autres cet article : s'il vient à vaquer un évêché ou une abbaye royale, nous voulons que les chanoines ou les moines viennent trouver la reine & l'archevêque, comme ils viendroient devant nous, & leur demander l'élection libre qui leur sera accordée sans difficulté. Or la reine & l'archevêque tiendront la régale en leur main jusqu'à ce que l'é-

p. 666. Jo. Brompt. p. 1173. Rigord. p. 29. p. 30.

lui soit sacré ou béni, & alors elle lui sera rendue. Si une prébende ou autre bénéfice vient à vaquer pendant que la régale sera en notre main, la reine & l'archevêque les conféreront à des hommes vertueux & lettrés par le conseil de frère Bernard. J'entends l'ermite du bois de Vincennes; & c'est le premier témoignage exprès que j'ai trouvé du droit de conférer les bénéfices en régale. Il est marqué ensuite que les églises avoient accoutumé de donner au roi des secours d'argent aux occasions.

AN. 1190.

Sup liv LXXXII. *n.* 41

Le jour de la S. Jean le roi Philippe vint à S. Denis, bien accompagné, prendre l'étendard nommé l'oriflâme, suivant la coutume des rois ses prédécesseurs quand ils alloient à la guerre : car on étoit persuadé que la vue de cet étendard avoit souvent mis en fuite les ennemis. Le roi, prosterné sur le pavé devant les corps des saints martyrs, se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, à eux & à tous les saints : puis il se leva de l'oraison trempé de larmes, & reçut la gibecière & le bourdon des mains de l'archevêque de Reims. Ensuite il prit deux étendards dessus les corps des saints martyrs: il se recommanda aux prières des moines, reçut la bénédiction du clou, de la couronne d'épines, & du bras de S. Simeon. Après quoi il partit, & se rendit à Vézelai avec le roi Richard, le mercredi après l'octave de la S. Jean, quatrième de Juillet 1190. On croyoit alors avoir à S. Denis la couronne d'épines de Notre-Seigneur, que l'on disoit y avoir été donnée par Charles-le-Chauve, comme porte son épitaphe.

Felib. hist. S. Den.

Les deux rois se séparèrent à Lyon, & allèrent s'embarquer; Philippe à Gènes, Richard à Marseille, & se joignirent à Messine. Le roi Richard côtoyant l'Italie vint à l'embouchure du Tibre, où le cardinal Octavien évêque d'Ostie vint le trouver. Le roi lui fit de grands reproches sur la simonie des Romains, se plaignant qu'ils avoient reçu sept cents marcs d'argent pour le sacre de l'évêque du Mans, quinze cents pour la légation de l'évêque d'Eli, & une grande somme pour empêcher la déposition d'Eli de Malemort évêque de Bordeaux, accusé par son clergé. Le huitième de Septembre le roi Richard vint à Salerne, & y fit un long séjour, attendant que sa flotte fût à Messine, où le roi Philippe arriva le dimanche seizième de Septembre, & le roi Richard le vingt-troisième. Ils y paf-

Rog p. 668.

Rog. p. 673.

An. 1190.

sèrent l'hiver, & Richard y fit son traité avec le nouveau roi de Sicile.

XXVI. Mort de Guillaume. Tancrede roi de Sicile. Chr. Ric. de S. Germ. to. 3. Ital. Sac. p. 955.

Guillaume le bon étoit mort au mois de Novembre de l'année précédente 1189, à l'âge de trente-six ans, après en avoir régné vingt-cinq. Comme il ne laissoit point d'enfans, le royaume devoit appartenir à Constance sa tante, par conséquent au roi des Romains Henri VI, qui l'avoit épousée à cette condition; & tous les comtes du royaume de Sicile l'avoient promis par serment. Mais ce mariage avoit été fait par le conseil de Gautier, archevêque de Palerme, contre l'avis de Matthieu, chancelier du royaume, qui partageoit avec lui l'autorité dans cet état; & qui après la mort de Guillaume, eut le crédit de faire déclarer roi Tancrede, comte de Liche, fils naturel de Roger, premier roi de Sicile, aïeul de Guillaume le bon. On fit venir Tancrede à Palerme, où le chancelier le couronna roi, du consentement de la cour de Rome. Ce fut donc avec lui que le roi Richard traita pour le douaire de Jeanne sa sœur, veuve du dernier roi Guillaume, & pour leurs autres differents; & fit confirmer le traité par le pape Clement. Pendant ce séjour de Messine, le roi Richard assembla dans une chapelle tous les évêques qui l'accompagnoient, se prosterna à leurs pieds nu en chemise, confessa ses débauches & sa vie débordée témoignant une grande contrition, & reçut la pénitence qu'ils lui imposèrent.

Rog. p. 676. p. 681.

XXVII. Joachim abbé en Calabre. Rog. ibid.

Durant ce même séjour, le roi Richard entendit parler de Joachim, abbé de Curace en Calabre, de l'ordre de Cîteaux, qui étoit en grande réputation pour sa science & sa vertu, & passoit pour avoir le don de prophétie. Richard le fit venir à Messine, & l'écoutoit avec plaisir, principalement en ses explications sur l'Apocalypse. L'abbé Joachim disoit que la femme revêtue du soleil de l'église, que le dragon qui l'attaque est le diable, & ses sept têtes les sept principaux persécuteurs, Herodes, Neron, Constantius, Mahomet, Melsemut, Saladin & l'Antechrist. On ne sait qui est ce Melsemut. Les cinq premiers étoient, selon lui, ceux que S. Jean dit qui sont tombés, Saladin celui qui subsiste, & l'Antechrist celui qui n'est pas encore venu. Il ajoutoit que Saladin perdroit bientôt Jérusalem & la terre sainte. Le roi Richard lui demanda quand ce seroit. L'abbé Joachim répondit : sept ans après la prise de Jérusalem par Saladin.

Apoc. XII. Ap. XVII. 10.

Pourquoi

Pourquoi donc, reprit le roi, sommes-nous venus sitôt? Votre arrivée, dit l'abbé, est fort nécessaire : Dieu vous donnera la victoire sur ses ennemis, & rendra votre nom célèbre sur tous les princes de la terre. Il ajouta que l'Antechrist étoit déjà né à Rome, & qu'il seroit élevé sur le saint siège, & donna plusieurs autres explications sur cette partie de l'Apocalypse. Toutefois Gautier archevêque de Rouen, Girard d'Auch, & plusieurs autres prélats & savants ecclésiastiques, contredirent ce qu'il avançoit touchant l'Antechrist, & s'efforcèrent de prouver le contraire. C'est ainsi que cette conversation est rapportée par Roger d'Hoveden, dans sa relation du voyage de Richard, qui paroît d'ailleurs très-exacte. Il est vrai qu'on ne trouve rien de semblable dans l'explication de l'Apocalypse, donnée par l'abbé Joachim, ni dans ses autres écrits : mais il peut les avoir composés depuis, & s'être corrigé, voyant que les événemens ne répondoient pas à ses prédictions.

AN. 1190.

Vide Boll. to. 18. p. 137.

Joachim étoit né en Calabre à Célique, près de Cosence, & en sa jeunesse avoit fait le voyage de Jérusalem en habit de religieux : au retour, étant encore en Syrie, il logea chez une veuve qui le voulut corrompre ; mais s'étant apperçu de son mauvais dessein, il laissa le lit qu'elle lui avoit préparé, & ayant passé la nuit en prière s'enfuit dès qu'il fut jour : aussi eut-il toute sa vie un grand zèle pour la pureté. Etant revenu en Calabre, il entra dans le monastère de Sambucine, de l'ordre de Cîteaux, sans y faire profession, & la fit ensuite dans celui de Curace du même ordre. Il en fut élu abbé, & ayant inutilement voulu se cacher, il accepta cette charge par les instances de l'archevêque de Cosence, de l'abbé de Sambucine, & des personnes les plus considérables du pays. Mais comme il avoit un attrait tout singulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des saintes écritures, il alla trouver le pape Lucius III la seconde année de son pontificat qui étoit l'an 1182, & en obtint la permission d'expliquer l'écriture sainte ; & quelque temps après lui présenta son ouvrage de la concorde de l'ancien & du nouveau testament. Il travailla aussi dès-lors à l'explication de l'Apocalypse, & continua ces ouvrages par l'autorité du pape. Enfin Clément III l'exhorta à les achever, & à venir ensuite les lui apporter, & les soumettre à l'examen du saint siège. C'est ce qui paroît par la lettre du pa-

Vita ap. Boll. c. 1. to. 18. p. 95.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

AN. 1190. pe du dix-huitième de Juin, la première année de son pontificat, qui est l'an 1188. Il déchargea même Joachim de l'abbaye de Curace, & lui permit de se retirer où il voudroit, pour vaquer plus librement à la composition de ses livres.

c. 6. Boll. p. 125. Alors l'abbé Joachim se retira, avec Rainier son disciple, dans les montagnes de Calabre, aux environs de Cosence, en un lieu nommé Flore, où d'abord il se bâtit un oratoire & une cellule : puis le nombre de ses disciples étant augmenté, il y fonda vers l'an 1189 un nouveau monastère, dont l'observance étoit plus étroite que celle de Cîteaux, & qui devint chef d'une congrégation particulière. Ce monastère fut d'abord protégé par le roi Guillaume le bon; mais ensuite l'abbé Joachim fut inquiété par Tancrede, dont les officiers prétendoient que le lieu appartenoit au domaine. Tancrede lui offrit le monastère de Matine, près la ville épiscopale de S. Marc : mais Joachim le refusa, ne voulant pas profiter du travail des autres; & le roi défendit de l'inquiéter davantage.

Ital. Sac. to. 3x. p. 279. Boll. tom. XVIII. p. 93. Luc, depuis archevêque de Cosence, qui avoit connu particulièrement l'abbé Joachim, en a rendu ce témoignage : la seconde année du pontificat de Lucius, c'est-à-dire l'an 1183, je vis la première fois à Casemaire un homme nommé Joachim, alors abbé de Curace. Il étoit moine de la maison de Sambucine, fille de Casemaire : c'est pourquoi il y étoit aimé & honoré, mais encore plus à cause du don de sagesse & d'intelligence qu'il avoit reçu de Dieu. Alors il commença de découvrir au pape & à son consistoire la connoissance qu'il avoit des écritures, & la concorde des deux testamens : il en obtint la permission d'écrire, & commença à le faire. Or je m'étonnois de voir qu'un homme d'un si grand nom & si puissant en paroles, portoit de vieux habits très-pauvres & brûlés par les bords : mais je connus depuis, que pendant toute sa vie il n'eut aucune attention à la manière dont il étoit vêtu. Il demeura à Casemaire environ un an & demi, dictant & corrigeant ensemble le livre sur l'Apocalypse & la concorde. Et il commença en même temps le livre du psaltérion à dix cordes.

L'abbé me donna à lui pour lui servir de secrétaire ; & j'écrivois jour & nuit dans des cahiers ce qu'il dictoit & corrigeoit sur des brouillons, avec deux autres moines ses écri-

vains. Je lui servois aussi la messe, admirant toutes ses manières : car quand il bénissoit l'hostie, il levoit la main plus haut que les autres prêtres, & faisoit toutes les cérémonies avec plus d'attention. En cette action, son visage ordinairement pâle changeoit de couleur, & paroissoit angélique. Il disoit la messe tous les jours pendant les octaves de Pâque & de la Pentecôte. Il avoit grand soin de la propreté de l'autel. Son visage s'animoit de même quand il nous prêchoit en chapitre ; ce qu'il faisoit souvent par commission de l'abbé. Il commençoit d'un ton assez bas, l'élevoit peu à peu, continuoit avec force & vivacité : faisant une telle impression, qu'on ne le trouvoit jamais trop long. Il passoit les nuits à écrire & à prier, sans manquer à l'office de la communauté, ni s'y endormir. Il ne se mettoit point en peine de la qualité ni de la quantité de la nourriture. Il avoit un zèle merveilleux pour la chasteté, de quoi plusieurs évêques & plusieurs moines lui rendoient un témoignage. Je l'ai vu quelquefois à genoux les mains & les yeux levés au ciel, parlant à Jesus-Christ, comme s'il l'eût vu face à face. J'ai passé avec lui un carême, pendant lequel, hors les dimanches & les fêtes, il ne prenoit tous les jours qu'un peu de pain & d'eau ; & plus il faisoit d'abstinence, plus il paroissoit avoir de force & de gaieté. AN. 1190.

Etant abbé de Curace, il alloit souvent nettoyer lui-même l'infirmerie, faire les lits, visiter la cuisine, & pourvoir à tous les besoins des malades. En voyage il descendoit quelquefois de cheval, & y faisoit monter son valet pour le délasser : dans un grand hiver il donnoit aux pauvres jusqu'à ses habits. Il exerçoit l'hospitalité libéralement : il n'y avoit que ses parens à qui il étoit dur, & ne leur donnoit jamais rien. Il se plaisoit au travail des mains, principalement en commun, & s'en acquittoit avec une force incroyable, ayant un corps robuste, & qui souffroit aisément le froid, le chaud, la faim & la soif. Tel étoit l'abbé Joachim, suivant le témoignage de l'archevêque de Cosence.

XXVIII. Mort de Clement III. Celestin III. pape. *Arnold. Lubec. IV. c. 4. Chr. Richardi de S. Germ.*

Cependant le nouveau roi d'Allemagne Henri VI vint en Italie pour se faire couronner empereur, & soutenir les droits de la reine Constance son épouse sur le royaume de Sicile. Mais comme il approchoit de Rome, le pape Clement III mourut le vingt-huitième de Mars 1191, après avoir tenu le S. siége trois ans & deux mois. Deux jours après on

AN. 1191. Chr. Reicherpf. ann. 1191. Petr. Blef. ep. 123. fub fin.

élut en sa place le cardinal Hyacinthe, diacre du titre de sainte Marie en Cosmedin, qui fut nommé Célestin III. Il avoit été diacre soixante & cinq ans, & par conséquent n'en avoit guère moins de quatre-vingt-cinq. Il fut élu le samedi avant la passion, qui étoit le trentième de Mars : mais son sacre fut différé pendant quinze jours. On observa sans doute en cette élection les cérémonies décrites par le camérier Cencio dans l'ordre Romain qu'il écrivoit alors ; & qui sont un peu différentes de celles que j'ai rapportées à l'élection de Paschal II en 1099.

Sup. l. LXV. n. 1.

Mabill. Muf. Ital. to. 2. p. 210.

Cencio dit que, le pape étant élu, le premier des cardinaux diacres le revêt aussitôt de la chape rouge & lui donne le nom. Le pape élu se prosterne devant l'autel pendant qu'on chante le *Te Deum* ; puis les cardinaux évêques le conduisent à son siége derrière l'autel : là ils viennent à ses pieds, & il leur donne le baiser de paix. On le mène ensuite à une chaire de pierre posée devant le portique de la basilique du Sauveur de Latran. Cette chaire étoit nommée dès-lors *Stercoraria*, parce qu'elle est percée au fond : mais l'ouverture est petite, & les antiquaires jugent que c'étoit pour égoutter l'eau, & que cette chaire servoit à quelque bain. Le pape y commençoit ses largesses en jetant quelques poignées de monnoie : puis on le conduisoit devant la basilique de S. Silvestre, où on le faisoit asseoir dans un siége de porphyre, & on lui mettoit en main la férule pour marque du gouvernement, & les clefs de la basilique & du palais de Latran. Enfin il s'asseyoit dans un autre siége semblable, & on lui mettoit une ceinture de soie rouge, où pendoit une bourse de pourpre contenant douze cachets de pierres précieuses & de musc. Ce que Cencio explique ainsi : la ceinture signifie la continence : la bourse marque l'aumône : les pierres précieuses, les douze Apôtres ; le musc, la bonne odeur de Jesus-Christ.

II. Cor. II. 15.

XXIX. Couronnement de l'empereur. Henri VI.

Arnold. IV. c. 4.

Comme le pape Célestin vit que le roi Henri étoit venu avec des troupes, se tenant assuré de la couronne impériale, il différa son sacre pour différer celui de ce prince; mais les Romains allèrent trouver le roi & lui dirent : faites amitié avec nous, traitez-nous comme ont fait vos prédécesseurs, & nous faites justice de vos châteaux de Tusculum qui ne cessent point de nous inquiéter ; & nous obtiendrons du pape qu'il vous couronne. Le roi leur ayant promis ce

qu'ils demandoient, ils s'adresſèrent au pape & lui dirent : vous voyez comme ce roi occupe nos terres avec ſon armée, & ravage nos moiſſons, nos vignes & nos oliviers. Nous vous prions de ne pas différer plus long-temps ſon ſacre, puiſqu'il dit qu'il n'a deſſein que d'honorer notre ville & d'obéir à votre paternité. Le pape ſe rendit à leur prière ; il fut ordonné prêtre le ſamedi veille de Pâque ; le dimanche qui étoit le quatorzième d'Avril, il fut ſacré évêque par Octavien évêque d'Oſtie ; & le lundi il couronna empereur Henri VI & Conſtance ſa femme impératrice. Dans le ſerment que le pape Celeſtin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tuſculum. Enſuite étant aſſis dans ſa chaire pontificale, il pouſſa du pied la couronne impériale qu'il tenoit entre ſes pieds, & la fit tomber à terre : pour montrer qu'il avoit le pouvoir de dépoſer l'empereur s'il le méritoit. Mais auſſitôt les cardinaux prirent la couronne, & la mirent ſur la tête de l'empereur. C'eſt Roger auteur Anglois qui rapporte cette cérémonie, que nous n'avons encore vue en aucun couronnement.

AN. 1191.

Roger. Hoved. p. 689.

Le lendemain, c'eſt-à-dire le mardi de Pâque, l'empereur donna au pape la ville de Tuſculum comme il avoit promis ; & le mercredi le pape la livra aux Romains, ſuivant le traité fait avec eux par Clement III ſon prédéceſſeur. Les Romains la détruiſirent enſorte qu'il n'y reſta pas pierre ſur pierre, & elle n'a jamais été rétablie. Les habitans ſe diſperſèrent dans les lieux voiſins, & quelques-uns firent des feuillées dans les ruines d'un des faubourgs, d'où eſt venu le nom de Fraſcati au bourg qui eſt à préſent la réſidence de l'évêque. L'empereur paſſa enſuite dans la Pouille, malgré la défenſe du pape, qui vouloit ſoutenir le roi Tancrede. L'empereur y prit pluſieurs places, entre autres Salerne qui en étoit la capitale, & où il laiſſa l'impératrice Conſtance ; mais ſon armée étant ruinée par les maladies, il fut contraint de ſe retirer vers le mois de Novembre. Entre ceux qui moururent à ſa ſuite, on marque ſon chancelier, & Philippe archevêque de Cologne. Auſſitôt Tancrede reprit la plupart des places, & on lui livra Conſtance qu'il envoya en Sicile.

Id. p. 690. Rad. de Diceto. p. 659.

Ric. S. Ger. an. 1191.

Chr. Reicherſp.

XXX. Priſe d'Acre par les croiſés.

Le roi de France partit de Meſſine vers la fin du mois de Mars, & arriva la veille de Pâque cloſe, vingtième d'Avril

Rog. p. 692. Rigord. p. 32.

AN. 1191. 1191, devant Acre en Palestine, que les croisés assiégeoient depuis près de deux ans. Car après la prise de Jérusalem, le roi Gui de Lusignan n'ayant plus aucune place où il pût demeurer en sureté, voulut se retirer à Tyr : mais le marquis Conrad de Montferrat, qui en étoit le maître, refusa de l'y recevoir, & lui donna des troupes avec lesquelles il lui conseilla de faire quelque entreprise. Gui de Lusignan entreprit donc par désespoir le siége d'Acre en 1189 ; & cette entreprise parut d'abord si téméraire à Saladin, qu'il ne se pressa pas de venir au secours. Toutefois plusieurs croisés vinrent en ce siége, entre autres une flotte de Flamands & de Brabançons ; & le roi de France y étant arrivé mit les choses en tel état, qu'il eût pu donner l'assaut & emporter la place, s'il n'eût voulu observer religieusement sa parole & attendre le roi d'Angleterre. Ce prince ne partit de Messine que le mercredi saint dixième d'Avril, & ayant été jeté par la tempête en l'île de Chipre, il la conquit en passant sur Isaac Comnene, qui s'étoit révolté contre l'empereur Isaac l'Ange. Quand le roi Richard fut arrivé devant Acre, on en pressa tellement le siége, qu'elle se rendit à composition le treizième de Juillet 1191, & fut depuis la plus importante place des Latins en Palestine.

Jacob. de Vitr hist. Hierosf. c. 98. p. 1120.

Rog. p. 690.

Id. p. 696.

Rigord. p. 34.

Vie de Salad. MS.

Les principaux articles de la capitulation furent, que les émirs s'obligeroient, au nom de Saladin leur maître, à rendre la vraie croix prise à la journée de Tibériade ; & à délivrer mille chrétiens captifs, & deux cents chevaliers, de ceux qui se trouvoient dans ses états. Après la reddition de la place, les chrétiens firent nettoyer par leurs prisonniers les églises changées en mosquées, & elles furent réconciliées le seizième de Juillet par Alard évêque de Vérone, cardinal & légat du saint siége, assisté des archevêques de Tyr, de Pise, & d'Auch : avec les évêques de Sarisberi, d'Evreux, de Bayonne, de Tripoli, de Chartres & de Beauvais. Les deux rois avoient ordonné que tous les Musulmans qui se feroient baptiser seroient mis en liberté ; mais comme on vit qu'ils ne le faisoient que par la crainte de la mort, & qu'ils alloient aussitôt trouver Saladin renonçant au christianisme, on défendit d'en baptiser davantage. Le roi de France se contenta de cet exploit, se trouvant malade & d'ailleurs mal satisfait du roi d'Angleterre, avec lequel il avoit eu plusieurs différents à Messine ; il s'embarqua le dernier jour de Juillet,

Rog. p. 696. Jo. Brompt. p. 1206.

laissant la conduite des croisés François à Hugues III duc de Bourgogne, qui mourut à Tyr l'année suivante 1192. Le roi Philippe aborda à Otrante le jeudi dixième d'Octobre 1191, & vint à Rome, où le pape Celestin le reçut avec honneur & le défraya pendant huit jours. Il fit de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre, & se fit absoudre de son vœu lui & les siens, parce qu'ils n'en avoient pas accompli le temps : le pape leur donna même des palmes & des croix pendues au cou, les déclarant pélerins. Le roi Philippe arriva en France vers la fête de Noël, qu'il célébra à Fontainebleau.

AN. 1191. *Rog. p. 697. p. 712.* *Rigord. p. 35.*

XXXI. Chevaliers Teutoniques. *Chr. Pruss. c. 1. Jac. Vitr. hist. Hierosol. c. 66.*

Pendant le siége d'Acre, quelques Allemands de Brême & de Lubec, touchés de compassion pour les malades de l'armée qui manquoient de tout, établirent un hôpital sous une tente qu'ils firent d'une voile de vaisseau, où ils servoient charitablement les malades. Il y avoit déjà auparavant à Jérusalem un hôpital de la nation Teutonique. Car depuis que la ville fut habitée par les chrétiens Latins, les Allemands qui y venoient en grand nombre n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'est-à-dire le françois, ne savoient à qui s'adresser. Mais Dieu inspira à un vertueux Allemand qui y étoit établi avec sa femme, de bâtir à ses dépens un hôpital pour les pauvres & les malades de sa nation ; ensuite, du consentement du patriarche, il y joignit un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge. Il entretint long-temps cette bonne œuvre tant de ses biens que des quêtes qu'il faisoit ; & quelques autres touchés de son bon exemple se donnèrent à cet hôpital, & quittant l'habit séculier s'engagèrent par vœu au service des pauvres. A la suite des temps, il s'y joignit des chevaliers & des nobles, qui crurent plus agréable à Dieu de prendre aussi les armes pour la défense de la terre sainte.

Cette dévotion s'étant donc renouvellée au siége d'Acre, à l'occasion de l'hôpital dressé dans le camp, on prit la résolution de former un troisième ordre militaire, à l'imitation des Templiers & des Hospitaliers de S. Jean. Ce dessein fut approuvé par le patriarche, les archevêques de Nazareth, de Tyr & de Césarée, & les évêques de Bethléem & d'Acre ; par les maîtres du Temple & de l'hôpital S. Jean, par le roi de Jérusalem, & les autres seigneurs du pays. Les prélats & les seigneurs Allemands qui se trouvoient

AN. 1191. à la terre sainte, y donnèrent aussi les mains; & d'un commun consentement Frideric duc de Suaube, qui étoit à leur tête, envoya des ambassadeurs à son frère Henri roi des Romains, pour le prier d'obtenir du pape la confirmation de ce nouvel ordre. Le pape Celestin III l'accorda par sa bulle du vingt-troisième de Février 1192. Le nouvel ordre fut nommé l'ordre des chevaliers Teutoniques de la maison de sainte Marie de Jérusalem. Leur habit étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire. Le pape leur donna tous les priviléges des Templiers & des Hospitaliers de S. Jean, dont ils imitèrent l'institut: mais ils étoient soumis au patriarche & aux autres prélats, & payoient la dixme de tous leurs biens. Leur premier maître fut Henri Valpot, qui fut élu pendant le siége d'Acre; & après la prise de la ville par les chrétiens, il y acheta un jardin où il bâtit une église & un hôpital. Il gouverna l'ordre dix ans, & mourut en 1200.

Auct. Aquicinct. an. 1189. *Jac. Vitr.* *Chr. Pruss. c. 2.*

XXXII. Eglise d'Alexandrie. Le patriarche Jacobite d'Alexandrie, Marc fils de Zaraa, étoit mort dès le premier jour de Janvier 1189, après avoir tenu ce siége près de vingt-trois ans. Les évêques, les moines & le peuple s'étant assemblés, élurent à sa place Aboul-Meged moine de S. Macaire dans la vallée d'Habib, fils d'un riche marchand Syrien, qui lui avoit laissé depuis peu une grande succession. Il avoit lui-même exercé le commerce, & fait plusieurs fois le voyage des Indes. Il fut ordonné au Caire le dimanche 29 de Janvier, & prit le nom de Jean; mais il avoit obtenu auparavant l'agrément du sultan, qui étoit une condition nécessaire suivant les canons de cette église. Il employa ses richesses en aumônes & en bonnes œuvres, & tint une conduite bien différente de son prédécesseur, s'appliquant à la prière, à la lecture, à la prédication, & à toutes les autres fonctions épiscopales. Il ne mangeoit aux dépens de personne, & ne recevoit point de présens. Mais il étoit attaché aux pratiques des Coptes: il renouvella à la tête de son concile l'excommunication contre le prêtre Marc fils d'Elconbar, abolit la confession, recommanda la circoncision, & s'efforça de ramener à sa communion ceux qui avoient embrassé celle des Melquites.

Chr. Orient. dist. patr. *Vita MS. Salad. ann. 1192.*

Abas roi d'Ethiopie & sa mère Mascal Cabri lui écrivirent des lettres contre Cilus leur patriarche, se plaignant de sa mauvaise conduite, de son luxe & de ses débauches,

& le priant de le déposer & d'en ordonner un autre à sa place. Jean ayant examiné les informations envoyées contre ce prélat, le priva de toute dignité ecclésiastique & envoya un autre métropolitain en Ethiopie; car cette église dépendoit entièrement du siége d'Alexandrie, & étoit dans les mêmes erreurs des Jacobites: son autorité s'étendoit aussi dans la Nubie, sur le reste de l'Afrique, & dans la province de Jérusalem. Le patriarche Jean Aboul-Meged tint le siége d'Alexandrie vingt-sept ans. Les Melquites étoient alors très-pauvres & très-foibles, ce qui fait que la succession de leurs patriarches est moins connue; car encore que les princes Musulmans eussent en aversion tous les chrétiens, ils étoient plus favorables aux Jacobites, qui n'avoient aucune communion avec les Grecs ni les Latins; au lieu que la liaison des Melquites avec le patriarche de Constantinople, les rendoit odieux & les mettoit souvent en péril. Pendant les premières croisades, ils se rendirent favorables aux évêques Latins, & s'attirèrent leur protection, qui leur fut utile tant que le royaume de Jérusalem subsista; mais elle leur fut ensuite très-préjudiciable; & à la prise de la ville ils auroient été cruellement maltraités, sans la négociation qu'ils firent avec l'officier de Saladin pour la faire rendre. Depuis ce temps ils se déclarèrent hautement contre les Latins, pour se délivrer des accusations des Jacobites, qui ne cherchoient qu'à faire fermer leurs églises. Saladin laissoit vivre chacun dans sa religion, & prenoit sous sa protection les chrétiens de quelque secte qu'ils fussent. AN. 1191.

XXXIII. Combat d'Arsouf. *Vie de Salad. MS.* *Rog. p. 698.*

Depuis le départ du roi Philippe, le roi Richard fut attaqué par Saladin, près d'Arsouf, que nos auteurs nomment Assur; & quoiqu'avec des forces très-inégales, il le combattit & le défit le samedi septième de Septembre. Il manda cette victoire à l'abbé de Clairvaux, lui déclarant qu'il ne pourroit demeurer en Syrie que jusqu'à Pâque; & que le duc de Bourgogne, le comte de Champagne, & les autres croisés ne pourroient non plus y subsister, s'ils n'étoient secourus. C'est pourquoi, ajoute le roi Richard, je prie votre sainteté à genoux d'exhorter tous les princes, les nobles, & le reste du peuple par toute la chrétienté, à venir après Pâque défendre l'héritage du Seigneur, comme vous nous y avez excité vous-même. La lettre est datée du premier d'Octobre à Jaffe. L'abbé de Clairvaux, à qui elle est adres- *Chr. Clarav. an. 1186. & 1192.*

AN. 1191. ſée étoit Garnier, auparavant abbé d'Auberive, qui l'année ſuivante 1182 fut élu évêque de Langres.

Rog. p. 685. Jo. Brompt. p. 119. Pluſieurs perſonnes conſidérables moururent pendant ce voyage du roi d'Angleterre, tant au ſiége d'Acre qu'après. Savoir Sibille, reine de Jéruſalem, femme de Gui de Luſignan; Heraclius patriarche de Jéruſalem, Baudouin archevêque de Cantorberi, Thierri archevêque de Beſançon; pluſieurs autres prélats, & grand nombre de ſeigneurs. *Sup. liv. LXXIII. n. 18.* Heraclius avoit porté onze ans le titre de patriarche de Jéruſalem; & le pape Celeſtin III lui donna pour ſucceſſeur Albert l'Ermite, évêque de Bethléem. Il étoit arrière-petit-fils de Pierre l'Ermite, auteur de la première croiſade, & il avoit aſſiſté au concile de Latran en 1179. *Auct. Aquic. an. 1191. Guill. Tyr. XXI. c. 26. Gall. Chr. to. 1. p. 117* Thierri de Montfaucon, archevêque de Beſançon, avoit ſuivi l'empereur Frideric à la croiſade, & mourut de peſte le vingt-troiſième de Novembre 1191.

XXXIV. Mort de Baudouin archevêque de Cantorberi.

Baudouin, archevêque de Cantorberi, étoit mort au ſiége d'Acre l'année précédente le dix-neuvième de Novembre, après avoir rempli ce ſiége environ ſix ans, pendant leſquels il fut continuellement en différent avec les *Gervaſ. p. 1566. 1569. Sup. liv. LXXIII. Godwin. de praſ. Angl.* moines de l'égliſe de Chriſt ſa cathédrale, au ſujet d'une nouvelle collégiale qu'il vouloit établir par le conſeil du roi Henri, pour faire paſſer aux chanoines le droit d'élire l'archevêque: car on eſpéroit qu'ils ſeroient plus traitables que les moines. La fondation étoit déjà faite à Haquinton, l'égliſe bâtie & dédiée à S. Thomas de Cantorberi, & quelques chanoines inſtallés: mais à la pourſuite des moines le pape Urbain III caſſa tout, & fit même abattre les bâtimens. L'archevêque eſpéra mieux réuſſir ſous Gregoire VIII ſon ſucceſſeur, & recommença la *Bibl. Ciſter. to. 5. init.* fondation à Lameth ſur la Tamiſe, près de Londres; mais la mort ne lui permit pas de l'achever. Il laiſſa un grand nombre d'écrits, dont ceux-ci ſont imprimés: ſeize traités ou ſermons ſur divers ſujets; un livre ſur la foi, ou ſur le ſaint Sacrement de l'autel, dédié à Barthelemi, évêque d'Oxford, alors ſon patron. Ces ouvrages comme *Gerv. Chr. p. 1569.* la plupart de ceux du même temps, ſont pleins de lieux communs, de ſens figurés de l'écriture, de diſcours vagues & inſipides, qui n'attirent le lecteur ni par l'utilité ni par l'agrément.

Le roi Richard apprit la mort de l'archevêque Baudouin à Meſſine, d'où il écrivit le vingt-cinquième de Janvier 1191

au chapitre de Cantorberi, les priant d'élire pour leur archevêque Guillaume, archevêque de Montréal en Sicile. Mais les moines, ne voulant point de cet étranger qui leur étoit inconnu, s'excusèrent sur ce qu'ils vouloient avoir des nouvelles plus certaines de la mort de Baudouin. Ensuite, sur un nouvel ordre du roi, les moines s'assemblèrent le vingt-septième de Novembre, & élurent archevêque de Cantorberi Renaud évêque de Bath, surnommé Fitz Jocelin, parce qu'il étoit fils de Jocelin évêque de Sarisberi. Son election fut confirmée par le pape, & il lui envoya le pallium : mais cependant Renaud tomba malade, & se voyant à l'extrémité, il prit l'habit monastique sous le titre de l'église de Cantorberi, & mourut le lendemain de Noël vingt-sixième de Décembre, la même année 1191.

An. 1191.

Id. p. 1579. Rog. p. 712.

XXXV. L'évêque d'Eli chassé d'Angleterre.

L'absence du roi Richard causa de grands troubles en Angleterre : car ses deux frères Jean comte de Mortain, & Geoffroi archevêque d'Yorck, y retournèrent, nonobstant le serment qu'ils lui avoient fait de demeurer en ses états de deçà la mer ; & ils formèrent un puissant parti contre Guillaume évêque d'Eli, chancelier du royaume, & légat du saint siége, à qui le roi avoit laissé toute l'autorité, & qui s'en servoit pour s'opposer à leurs entreprises. L'archevêque d'Yorck, en vertu d'une commission du pape, se fit sacrer à Tours par l'archevêque Barthelemi, assisté de ses six suffragans & de Henri évêque de Bayeux. Ce sacre se fit le dimanche dix-huitième d'Août dans l'église de S. Maurice métropolitaine, sans avoir égard à l'opposition du clergé & des suffragans de Cantorberi, qui soutenoient que l'archevêque d'Yorck ne pouvoit être sacré que par leur archevêque. Aussi, lorsque Geoffroi voulut entrer en Angleterre, savoir le quinzième de Septembre, il fut arrêté à Douvres par ordre de l'évêque d'Eli, traîné indignement par les rues & mis en prison.

Rog. p. 700.

Rad. de Diceto. p. 663.

Gerv. pag. 1571.

Le comte de Mortain son frère le fit délivrer ; & prit occasion de cette violence, pour exciter contre l'évêque d'Eli les prélats & les seigneurs d'Angleterre, déjà aigris de la hauteur avec laquelle il exerçoit son autorité. Gautier archevêque de Rouen étoit revenu en Angleterre dès le vingt-septième d'Avril, avec une lettre du roi Richard, par laquelle il mandoit à l'évêque d'Eli & aux autres à qui il avoit donné autorité, d'agir de concert avec lui en toutes

Rad. p. 659.

An. 1191. Id. p. 664. Rog. p. 701. les affaires du royaume. En vertu de cet ordre, le comte de Mortain fit tenir à Londres une assemblée le mardi huitième d'Octobre, où se trouvèrent les deux archevêques de Rouen & d'Yorck, & presque tous les évêques entre autres S. Hugues de Lincoln, & les comtes d'Angleterre. Là, d'un commun consentement, le chancelier évêque d'Eli fut destitué de la régence du royaume; & on mit à sa place l'archevêque de Rouen, qui ne voulut rien faire sans le conseil de ceux qui lui avoient été associés par le roi. Jo. Brompt. p. 1226. Le chancelier fut contraint de céder; il rendit la tour de Londres où il s'étoit retiré, & promit de ne point sortir du royaume qu'il n'eût remis les autres places qu'il tenoit. Toutefois il voulut s'embarquer à Douvres déguisé en femme; mais il fut reconnu & arrêté. Les évêques l'ayant fait délivrer, il passa en France, & fut reçu à Paris processionnellement par l'évêque Maurice, à qui il donna soixante marcs d'argent pour recevoir cet honneur. De-là il se retira en Normandie, & envoya des députés au pape Celestin, demander justice contre le comte de Mortain & ses complices.

XXXVI. Poursuite à Rome contre l'évêque d'Eli.

Ses adversaires envoyèrent aussi à Rome: & Hugues, évêque de Coventri, publia un écrit contenant toutes leurs plaintes contre le chancelier, exagérées avec aigreur, sa déposition, sa fuite, & la manière dont il fut découvert Rog. p. 702. à Douvres décrite d'une manière très-indécente. Il conclut en demandant que l'église Romaine punisse de tels excès, & que le roi d'Angleterre pourvoie au gouvernement de son royaume. Id. p. 706. Mais le pape, plus touché des plaintes du chancelier son légat, écrivit une lettre aux Cœlest. ep. 1. évêques d'Angleterre, où il dit: le roi Richard étant absent pour le service de Dieu, nous sommes obligés de prendre la protection de son royaume. Ayant donc appris que Jean comte de Mortain & quelques autres ont attenté contre ce royaume & contre notre vénérable frère Guillaume évêque d'Eli, légat du saint siége; nous vous ordonnons, s'il est ainsi, de vous assembler & de dénoncer excommuniés, au son des cloches & les cierges allumés, le comte & tous ceux qui se trouveront ses complices, pour avoir mis la main sur cet évêque, l'avoir pris ou détenu en prison, ou changé le gouvernement du royaume établi par le roi. Vous interdirez aussi tout office divin dans les terres des coupables, jusqu'à ce qu'ils vien-

nent s'en faire absoudre par nous, avec les lettres du légat & les vôtres, qui témoignent qu'il est en liberté & le royaume en son premier état. La lettre est du second jour de Décembre 1191. L'Evêque d'Eli l'envoya à saint Hugues, évêque de Lincoln, pour la faire exécuter; mais on n'eut aucun égard en Angleterre à cette lettre du pape, ni à celle de l'évêque d'Eli, que l'on n'y regardoit plus ni comme légat ni comme chancelier.

AN. 1192.

Rog. p. 770.

Cependant l'archevêque de Rouen envoya des députés à Rome, qui l'année suivante 1192 lui écrivirent en ces termes: nous ne parlons point des périls & des fatigues du voyage, & de ce qu'après avoir évité plusieurs embuscades, nous avons enfin rencontré des voleurs, qui nous ont tout ôté, hors nos chevaux & nos lettres; ainsi nous sommes arrivés sans argent en cette ville où la dépense est grande. C'étoit le onzième de Février, & la cour logeoit à S. Pierre. Nous y trouvâmes les députés du chancelier, qui se vantoient fort, & paroissoient bien en leurs affaires: car ils se préparoient à partir, après avoir fait confirmer sa légation dont les bulles étoient déjà scellées. Nous trouvâmes le pape & ceux qui ont le plus de part à sa confiance, tout-à-fait penchans du côté du chancelier: toutefois à notre arrivée les bulles furent retenues.

Rog. p. 718.
Jo. Brompt. p. 1232.

Ayant obtenu audience, nous rapportâmes devant le pape & tous les cardinaux vos lettres, avec celles des évêques, des autres prélats & des justiciers d'Angleterre, y ajoutant ce que nous crûmes convenable à vos intentions. Les députés de l'évêque d'Eli ayant proposé leur réponse & leurs objections, le pape parla long-temps avec indignation & amertume contre votre cause, & dit: nous savons que le roi d'Angleterre a laissé le gouvernement de tout son royaume à l'évêque d'Eli, sans lui donner de supérieur ni d'égal. Nons en avons vu les lettres du roi, & nous n'en avons point vu qui les aient révoquées. Il est vrai que plusieurs personnes vénérables nous écrivent contre le chancelier; mais nous avons aussi reçu en sa faveur des lettres de plusieurs personnes considérables. Celles que vous apportez sont de ceux qui l'ont chassé; nous ne nous étonnons pas qu'ils écrivent pour eux-mêmes. Nous savons que le roi n'a jamais témoigné à personne tant d'amitié ni fait tant d'honneur, qu'à cet évêque. Non content de lui avoir donné le très-riche évêché d'Eli,

AN. 1192. la chancellerie & la régence de son royaume ; il a encore demandé pour lui la légation au pape Clement de bonne mémoire, & à nous ; & nous l'avons accordée à ses instantes sollicitations. Nous ne pouvons croire, sans voir ses lettres & son sceau, qu'il ait si promptement ôté ses bonnes grâces à un homme qu'il a tant aimé ; & nous ne pouvons, sans nous démentir nous-mêmes, suspendre ni révoquer la légation de l'évêque d'Eli, accordée à la prière du roi & de tous les évêques d'Angleterre : nous en avons les lettres, & même de votre maître l'archevêque de Rouen. Tous écrivoient pour lui quand il étoit en prospérité ; aucune église alors, aucun monastère, aucun particulier ne se plaignoit à nous qu'il fit aucune exaction ; à présent qu'il est malheureux, tout le monde crie contre lui.

Ces raisons ne pouvoient être que d'un grand poids, étant proposées par celui qui n'a point de supérieur, qui est le pontife & le juge souverain, à la volonté duquel personne ne résiste. Quelques-uns trouvoient encore fort contre vous, la prière que le roi a faite au pape en revenant, de vous donner la légation en Normandie & dans ses autres états d'outre-mer. Il ne paroissoit croyable à personne, qu'il voulût que vous eussiez en même-temps la régence en Angleterre & la légation en Normandie ; puisqu'un même homme résidant en cette province ne peut exercer l'une & l'autre. Enfin le pape étant un peu revenu, tant par nos instances, que par celles de quelques cardinaux que nous avions attirés à favoriser votre parti, a pris les avis de tous les cardinaux assemblés ; & après une longue délibération, il a prononcé sa sentence, par laquelle il a déchargé le chancelier de votre dénonciation, & réciproquement il a déclaré nulle la sentence que le chancelier avoit rendue contre vous. De plus, il lui a enjoint de se purger sur la violence faite à l'archevêque d'Yorck ; il ne lui a pas ôté l'exercice de sa légation, mais il l'a restreint, en lui défendant de prononcer interdit, suspense ou excommunication contre vous, les évêques, les justiciers ou les grands d'Angleterre.

Le pape a ajouté, que de concert avec les parties il enverroit sur les lieux des personnes capables d'être médiateurs de la paix entre vous & le chancelier, du moins pour ôter l'aigreur des esprits. Au reste nous espérons faire révoquer les lettres du pape adressées à tous les évêques

d'Angleterre, en vertu desquelles le chancelier vous a dénoncé excommunié avec plusieurs autres. Et comme nous nous en plaignions en plein consistoire, les lettres ayant été lues, le pape protesta hautement qu'il n'avoit point eu connoissance de ces lettres : les cardinaux en dirent autant avec admiration ; & le pape n'écouta point la remontrance des députés du chancelier. Mais la nuit suivante ils vinrent trouver le pape, lui reprochèrent d'avoir nié publiquement son propre fait, lui représentèrent les services que leur maître lui avoit rendus ; & le conjurèrent, pour l'honneur de l'église romaine & sa propre gloire, de rendre témoignage à la vérité. Le pape cédant à ces remontrances fit le lendemain cette déclaration publiquement à l'audience, en présence des cardinaux, du clergé & du peuple : mes frères, je confesse que j'ai fait une grande faute contre l'évêque d'Eli & ses députés. Car je me suis souvenu que les lettres par lesquelles j'ai confirmé sa sentence d'excommunication contre le comte de Mortain, l'archevêque de Rouen & leurs complices, ont été expédiées par mon ordre ; je les approuve encore, & ordonne qu'elles soient exécutées. Telle est la lettre des députés de l'archevêque de Rouen.

An. 1192.

XXXVII. Légats refusés en Normandie.

Le pape Celestin envoya en effet cette année 1192, deux cardinaux légats en Normandie, Octavien évêque d'Ostie, & Jourdain abbé de Fosseneuve prêtre du titre de sainte Anastasie, pour terminer les différents entre le chancelier Guillaume évêque d'Eli & Gautier archevêque de Rouen. Mais quand ils furent arrivés à Gisors, les chevaliers qui gardoient le château, & les bourgeois de la ville, leur fermèrent les portes par ordre du sénéchal de Normandie : disant que le roi Richard n'étoit pas encore revenu de son pélerinage, qu'il avoit mis tous ses états sous la protection du pape, & qu'il n'avoit point laissé d'ordre d'y recevoir aucun légat. Les cardinaux représentèrent qu'ils venoient apporter la paix : mais on n'écouta ni leurs prières ni leurs menaces, & on les contraignit à main armée de retourner sur leurs pas. Le cardinal Octavien jeta interdit sur la Normandie, & excommunia le sénéchal & tous ses complices : mais le cardinal Jourdain, qui aimoit le roi Richard, ne porta aucune censure. Ces nouvelles ayant été portées en Angleterre, la reine Alienor, le comte Jean, l'archevêque de Rouen, & les autres justi-

Rog. p. 720. Jo. Brompt. p. 1238.

AN. 1192. ciers, envoyèrent en Normandie Hugues évêque de Durham, pour faire révoquer les censures & rendre aux cardinaux l'honneur convenable. Ce prélat passa en France & vint à Paris, où il trouva les cardinaux, qu'il apaisa; & avec bien de la peine & de l'industrie, il les fit convenir que l'évêque d'Ostie révoqueroit sa sentence, à condition que le sénéchal & ses complices jureroient de se soumettre au jugement de l'église, pour l'injure faite aux cardinaux; & qu'il leur permettroit d'aller librement jusqu'à Rouen, non comme cardinaux, mais comme étrangers, à condition encore que le clergé de Normandie leur fourniroit la dépense de dix jours pour cinquante hommes & quarante chevaux. A ces conditions ils se soumettoient, pour faire leur paix, à l'arbitrage de l'évêque de Durham & du doyen de Rouen. Mais le sénéchal ne voulant point accorder que les cardinaux vinssent en Normandie sans la permission du roi, ils s'en retournèrent sans lever leurs censures, quoique l'évêque de Durham les suivît jusqu'à Vezelai. Toutefois le pape leur fit lever l'interdit, leur défenfant en même-temps d'entrer en Normandie.

XXXVIII. S. Albert évêque de Liége.

Ægid. de episc. Leod. c. 56. 57. 58.

Raoul évêque de Liége revenant de la croisade mourut de poison le cinquième d'Août 1191, comme il étoit prêt à rentrer chez lui. Il y eut partage pour l'élection du successeur: la plupart élurent Albert de Louvain premier archidiacre de Liége, frère de Henri duc de Lorraine & de Louvain: quelques-uns, par la faction de Baudouin comte de Namur, élurent un autre Albert frère du comte de Rethel, aussi archidiacre de Liége, homme sans lettres & sans esprit, qui n'avoit autre mérite que sa naissance. Ils s'adressèrent l'un & l'autre à l'empereur Henri pour recevoir l'investiture; mais ce prince qui avoit choisi un autre sujet, & haïssoit depuis long-temps le duc de

c. 59. Lorraine, soutint que quand il y avoit partage, l'élection étoit caduque & lui appartenoit à lui seul: ainsi il donna l'investiture à Lotaire prévôt de Bonne, homme riche & déjà pourvu de plusieurs dignités ecclésiastiques, frère du comte d'Horstade, qui avoit rendu de grands services à

c. 60. l'empereur. Les chanoines appelèrent au pape, soutenant que l'élection d'Albert de Louvain étoit canonique; mais Lotaire vint à Liége, & se mit en possession de l'évêché & des forteresses qui en dépendoient.

Albert fit le voyage de Rome avec de grandes difficultés, parce que l'empereur lui avoit fermé tous les passages. Il fut obligé de prendre des chemins détournés, & de se déguiser en valet, & on le présenta en cet équipage au pape Celestin, qui en fut touché jusqu'aux larmes. Il l'embrassa & le consola, le connoissant déjà de réputation. Albert arriva à Rome aux fêtes de Pâque, qui cette année 1192 fut le cinquième d'Avril, & y demeura jusqu'après l'octave de la Pentecôte. Il produisit les preuves de la régularité de son élection: mais quelques cardinaux étoient d'avis de céder à la violence des Allemands & à la haine implacable de l'empereur. Enfin le pape ayant pris jour pour le jugement, il fut rendu publiquement dans le palais de Latran, l'élection d'Albert jugée canonique & confirmée par le pape, qui même le fit cardinal, l'ordonna diacre le samedi des quatre-temps de la Pentecôte, & lui fit chanter l'évangile à la messe. Il lui donna toutes les bulles nécessaires, entre autres une pour se faire sacrer par Guillaume archevêque de Reims, en cas que Brunon archevêque de Cologne, son métropolitain, le refusât par la crainte de l'empereur; & il lui fit délivrer toutes ces expéditions *gratis*.

AN. 1192.

c. 61.

c. 62.

Albert étant venu à Reims, fut parfaitement bien reçu par l'archevêque Guillaume, qui l'ordonna prêtre le samedi des quatre-temps de Septembre; & le dimanche suivant vingtième du même mois il le sacra solennellement évêque de Liège. Le lendemain on apprit que l'empereur étoit à Liège extrêmement irrité, & résolu de perdre tous ceux qui adhéroient à l'évêque Albert. Le duc d'Ardenne oncle de ce prélat, qui l'avoit amené à Reims, lui proposoit de se soutenir par la force avec le secours de leurs amis; mais Albert lui déclara qu'il ne vouloit point user de tels moyens, & qu'il espéroit apaiser l'empereur par son humilité & sa patience. Peu de temps après arrivèrent à Reims trois chevaliers Allemands & quatre écuyers, qui se disoient chassés de la cour de l'empereur à l'occasion d'une querelle. Ils vinrent saluer l'évêque de Liège, & s'insinuèrent si bien dans son amitié, qu'ils l'accompagnoient ordinairement & mangeoient souvent à sa table: plusieurs personnes les soupçonnoient de quelque mauvais dessein, mais l'évêque ne s'en défioit point. Enfin l'ayant tiré hors de la ville sous prétexte d'une

c. 64.

c. 67.

c. 68.

AN. 1192. promenade, suivi seulement d'un chanoine & d'un chevalier : quand ils furent à cinq cents pas, les deux qui marchoient à ses côtés lui percèrent la tête par les tempes, & tous ensemble lui donnèrent tant de coups d'épée & de couteau, qu'on lui trouva treize grandes plaies. Aussitôt ils piquèrent leurs chevaux ; & quoique la nuit fût proche ils firent telle diligence, qu'ils arrivèrent à Verdun à neuf heures du matin : puis ils allèrent trouver l'empereur, de qui ils furent très-favorablement reçus.

c. 84.

c. 86. L'évêque Albert fut ainsi tué le mardi vingt-quatrième de Novembre 1192, & enterré solennellement dans l'église métropolitaine de Reims : on le regarda comme martyr de la liberté ecclésiastique, & on lui en donna le titre dans son épitaphe. On rapporte quelques miracles faits à son tombeau : enfin plus de quatre cents ans après, savoir l'an 1612, l'archiduc Albert & l'infante Isabelle son épouse, du consentement du roi Louis XIII, obtinrent du cardinal de Guise archevêque de Reims la permission d'enlever son corps, & le firent transférer solennellement à l'église des Carmelites qu'ils venoient de fonder à Bruxelle. Il est marqué dans le martyrologe Romain au vingt-unième de Novembre.

Marlot. to. 2. p. 431.

XXXIX. Etienne évêque de Tournai.

Vita per. Cl. du Moulinet.

Everard d'Avenes évêque de Tournai étant mort en 1191, on élut pour lui succéder Pierre chantre de l'église de Paris, docteur fameux : mais cette élection ne fut pas agréable à Guillaume archevêque de Reims, métropolitain de Tournai, & régent du royaume en l'absence du roi Philippe Auguste. Etienne de sainte Genevieve à Paris étoit du conseil de ce prélat, & avoit grande part à sa confiance. Il lui écrivit en faveur de Pierre le chantre ; & comme on accusoit le clergé de Tournai d'avoir manqué dans la forme de l'élection, il dit que cette faute ne devoit pas nuire à Pierre qui étoit absent & n'en savoit rien. Il ajoute que le roi avoit déclaré expressément qu'il vouloit que Pierre fût évêque de Tournai. Ainsi, continue-t-il, il seroit à craindre que, s'il étoit rejeté, ce jeune prince à son retour ne témoignât son indignation.

Epist. 173.

Loin d'écouter les raisons de l'abbé Etienne, l'archevêque de Reims le proposa lui-même pour être évêque de Tournai ; ce qui fut reçu avec un grand applaudissement de tout

le monde ; mais avec une grande surprise de la part d'Etienne quand il apprit son élection. C'est ce qu'il témoigne dans sa lettre à Barthelemi de Vendôme archevêque de Tours, où il dit qu'il compte de passer vers Pâque à l'église qui l'appelle, pour être sacré le jour de l'octave ; c'étoit en 1192. Le pape Celestin n'approuvoit pas cette élection; mais Etienne lui écrivit une lettre fort soumise, & son opposition n'eut pas de suite. Etienne fut donc évêque de Tournai, & gouverna cette église onze ans. AN. 1192. ep. 177. ep. 179.

Il avoit cinquante-sept ans quand il y fut appelé, étant né en 1135, à Orléans, où il fit ses premières études à l'école de la cathédrale, & les continua dans celle de Chartres. Il y avoit une telle inclination, qu'il devint un des plus savans hommes de son temps ; il écrivoit très-élégamment en prose & en vers suivant le goût de son siècle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embrassa la vie des chanoines réguliers suivant la réforme de S. Victor, établie à saint Euverte d'Orléans en 1158 ; & S. Thomas de Cantorberi ayant connu son mérite pendant qu'il étoit en France, le mit au nombre de ses plus intimes amis. Etienne fut ensuite élu abbé de saint Euverte ; & pendant qu'il gouvernoit cette communauté, il fut consulté, avec Maurice évêque de Paris, par Ponce évêque de Clermont, sur la validité du baptême conféré en disant seulement : au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit; sans ajouter : je te baptise; & en plongeant l'enfant dans l'eau. L'évêque Maurice répondit que le baptême étoit nul, & qu'il falloit baptiser l'enfant : mais l'abbé Etienne fut d'un autre avis. Il dit que, dans l'institution du baptême, Jesus-Christ n'a pas dit : allez baptiser en disant : je te baptise, & le reste ; & qu'un baptême donné avec les trois immersions & l'invocation de la Trinité, ne doit point être déclaré nul. Ce qu'il confirme par plusieurs autorités des Pères, qui ont reçu par cette raison même le baptême des hérétiques. Je reçois toutefois avec grand respect la formule ordinaire : je te baptise, & je la regarde comme étant de la solennité du baptême, mais non de sa substance. Autrement, nous déclarerons damnés ceux que les laïques baptisent en cas de nécessité. Car ils ne disent autre chose en ondoyant les enfans, sinon : *en nome Patres, & Files, & Spirites Santes.* On voit ici & dans la lettre de l'évêque Ponce, que le mot d'ondoyer étoit dès-lors en usage pour signifier l'ad Ap. Steph. ep. 3. ep. 4. ep. 5.

AN. 1191. miniſtration du baptême ſans les cérémonies de l'égliſe. Etienne conclut que l'enfant eſt valablement baptiſé : mais il propoſe ſon ſentiment avec grande modeſtie & grand reſpect pour l'évêque de Paris, qui avoit autrement décidé. Depuis, le pape Alexandre III décida comme avoit fait l'évêque de Paris; & les théologiens ont ſuivi cette déciſion, & déclaré que ces paroles : je te baptiſe, ſont néceſſaires pour exprimer l'intention du miniſtre, & diſtinguer le baptême de toute ablution.

C. 1. ext. de bapt. S. Tho. 3. part. 9.66. 1. 5. ad. 2.

En 1177, Etienne fut élu abbé de ſainte Genevieve de Paris, au grand regret des chanoines de ſaint Euverte d'Orléans, qui toutefois lui accordèrent une penſion ſur une de leurs terres. A ſainte Genevieve outre les écoles extérieures qu'il y trouva, il en établit d'intérieures pour les religieux, afin qu'ils n'euſſent point occaſion de ſe corrompre par le commerce avec les écoliers externes. L'abbaye de ſainte Genevieve n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normands y avoient faits, quand ils aſſiégèrent Paris trois cents ans auparavant; mais Etienne la répara entièrement; il rebâtit l'égliſe telle que nous la voyons encore; & tous les lieux réguliers; enſorte qu'il eſt comme le ſecond fondateur de ce monaſtère, dont il augmenta conſidérablement les biens temporels. En 1178 Etienne ſuivit en Languedoc Gautier, cardinal évêque d'Albane, qui y fut pris par Roger de Bediers protecteur des Albigeois.

Sup. l. LIII. n. 54.

Vide ep. 148. Epiſt. 173.

Le roi Philippe-Auguſte avoit une telle eſtime pour l'abbé Etienne, qu'il l'envoya au pape pour négocier une affaire importante; & le prit en 1187 pour un des parrains de Louis, ſon fils & ſon ſucceſſeur. Pendant que le roi Philippe étoit au voyage d'outre-mer, ſon oncle Guillaume, archevêque de Reims, qu'il avoit laiſſé régent du royaume, mit dans ſon conſeil l'abbé Etienne, dont il connoiſſoit la capacité & l'expérience. Tel étoit cet abbé quand il fut appelé à l'évêché de Tournai.

Roger. Hov. p. 175. Sup. l. LXXII. n.

XL.
Ordre du Val des choux.

Vers le même temps commença l'ordre du Val des choux. Dans la Chartreuſe de Louvigni, au diocèſe de Langres, vivoit en 1188 un frère convers nommé Viard, qui ſe ſentit appelé à une vie plus auſtère & plus éloignée des ſoins temporels que ne permettoit ſon état. Il ſe retira donc, avec la permiſſion de ſes ſupérieurs, dans un bois à deux lieues de Louvigni, & y demeura quelque temps caché dans une

Mem. MS.

caverne, pratiquant des auftérités extraordinaires. Enfin il fut découvert par les peuples du voifinage, & vint même à la connoiffance du duc de Bourgogne, qui le vifita fouvent. Ce prince étant prêt à donner un combat dangereux, promit à Viardque, s'il en revenoit vainqueur, il lui fonderoit un monaftère dans le même lieu. Il remporta la victoire & exécuta fa promeffe; & le nouveau monaftère garda le nom du lieu qu'on nommoit le Val des choux. Une ancienne infcription de l'églife porte que Viard y entra le fecond jour de Novembre 1193. AN. 1192.

Il donna à fes difciples des conftitutions fort femblables à celles des Chartreux, qui furent depuis confirmées par le pape Honorius III. Voici comme en parle Jacques de Vitri auteur du temps, qui toutefois s'eft trompé en ce qu'il a cru qu'ils fuivoient l'inftitut de Cîteaux. Ils logent, dit-il, dans de petites cellules, pour vaquer plus tranquillement à la lecture, à la prière & à la méditation. Pour retrancher les foins extérieurs, ils n'ont ni troupeaux, ni terres labourables; & fe font marqué des bornes hors l'enclos du monaftère, au-delà defquelles il ne leur eft pas permis de s'éloigner. Il n'y a que le prieur qui puiffe fortir, & encore avec quelqu'un des frères, pour vifiter les monaftères qui lui font foumis, ou pour quelqu'autre caufe néceffaire. Ils ont dans leurs limites des jardins fruitiers & potagers, & ils fortent à certaines heures pour les cultiver & manger le fruit de leur travail. Pour fuppléer au refte de leurs befoins, ils ont des revenus annuels qu'ils reçoivent fans grande peine. Et de peur qu'une exceffive pauvreté ne les détourne de leurs occupations fpirituelles, ou ne les oblige à mendier, ils ne reçoivent en chaque maifon qu'autant de fujets qu'elle en peut entretenir de fes revenus. *Hift. Occ. c. 17.*

XLI. Le Roi Richard pris par le duc d'Autriche. *Rog. p. 717. Neubr. v. c. 29. 31. Vie de Salad. MS.*

Le roi Richard, inftruit des troubles excités en Angleterre à l'occafion de fon abfence, fe preffa de faire avec Saladin une trève de trois ans, par laquelle Jaffa, Céfarée, Arfouf, Hiffa & Acre demeurèrent aux chrétiens. Saladin jura en mettant la main fur l'Alcoran, & Richard dit qu'en fon pays on fe contentoit de la parole des rois; c'eft pourquoi les Mufulmans lui touchèrent la main, fans exiger d'autre cérémonie. Enfuite il s'embarqua au port d'Acre, le jeudi huitième d'Octobre 1192. Il évita la route de la Pouille, où l'empereur avoit des troupes, & prit celle de Dalmatie:

mais ayant fait naufrage au fond du golfe de Venise, il fut
AN. 1192. obligé de marcher sur les terres de Leopold, duc d'Autriche, qu'il avoit sensiblement offensé pendant le siege d'Acre. Richard, quoique déguisé en Templier, fut reconnu & mené au duc, qui le retint à Vienne en une étroite prison, & le livra ensuite à l'empereur son ennemi. Le roi Richard fut arrêté le vingtième de Décembre 1192, & demeura prisonnier pendant toute l'année suivante. La nouvelle en étant venue en Normandie, l'archevêque de Rouen & ses suffragans en écrivirent au pape Celestin, se plaignant que ce prince eût été pris en revenant du pélerinage de Jérusalem, contre le privilége de la croisade, qui mettoit les croisés sous la protection spéciale du saint siége; & exhortant le pape à employer en cette occasion le glaive de S. Pierre. La lettre fut composée par Pierre de Blois, qui écrivit aussi en son nom à Conrad, archevêque de Mayence, avec lequel il avoit contracté amitié pendant ses études, le priant de travailler de tout son pouvoir à la délivrance du roi Richard. La reine Alienor, mere de ce prince, employa le même secrétaire pour écrire au pape en son nom jusqu'à trois fois sur le même sujet. Dans ces lettres, Pierre de Blois fait dire à la reine : ce qui contriste l'église & ne nuit pas peu à votre réputation, c'est qu'en une occasion si pressante, vous n'avez pas même envoyé un nonce à ces princes. Souvent pour des affaires médiocres vos cardinaux vont en légation, même chez des nations barbares; & pour celle-ci vous n'avez pas encore envoyé un sous-diacre, ou un acolyte. C'est qu'aujourd'hui l'intérêt fait les légats, non l'honneur de l'église ou le salut du peuple. Et ailleurs : quelle excuse peut couvrir votre négligence, puisque vous avez le pouvoir de délivrer mon fils, si vous en aviez la volonté? Dieu ne vous a-t-il pas donné, en la personne de S. Pierre, le pouvoir de gouverner tous les royaumes? Il n'y a ni duc, ni roi, ni empereur exempt de votre juridiction. Et encore : vous direz que cette puissance vous est donnée sur les ames, & non sur les corps. Soit; il nous suffit que vous liiez les ames de ceux qui tiennent mon fils en prison; il vous est facile de le délivrer, pourvu que la crainte de Dieu chasse la crainte des hommes.

Chr. Reichersp. pag. 190.

Pet. Blef. ep. 64.

epist. 143.

Epist. 144. 145. 146.

ep. 144.

ep. 145.

ep. 146.

XLII. Hubert archevêque de Cantorberi.

Cependant le roi Richard sachant que le siége de Cantorberi étoit toujours vacant, & n'espérant plus y faire trans-

férer l'archevêque de Montréal, écrivit ainsi de sa prison à la reine sa mère: nous vous mandons d'appeler nos justiciers, avec l'évêque de Londres & les autres suffragans de Cantorberi; de vous rendre au plutôt en personne à Cantorberi, près le prieur & les moines; & faire en sorte que Hubert, évêque de Sarisberi, soit élu archevêque, s'il ne l'est déjà. Car nous sommes persuadés que sa promotion sera agréable à Dieu, & utile à la paix de notre royaume & à notre délivrance. En conséquence de cette lettre, la reine & l'archevêque de Rouen mandèrent aux moines de Cantorberi de se rendre à Londres le dimanche trentième de Mai, pour élire un archevêque. Ce qui fut exécuté : mais les moines, pour conserver leur prétendu droit de faire seuls l'élection, la firent dès le samedi, & les évêques le dimanche; enfin les uns & les autres élurent Hubert suivant l'intention du roi. Hubert, surnommé Vautier, avoit été premièrement doyen d'Yorck, puis évêque de Sarisberi en 1189, à la recommandation principalement de Baudouin, archevêque de Cantorberi, qui l'aimoit uniquement. Dès qu'il fut élu archevêque, il envoya à Rome demander le pallium; & cependant, pour se mettre bien avec les moines de Cantorberi, il prit l'habit monastique.

AN. 1193.
Gervas. p. 1582.
Radulf. pag. 669.
Gervas. pag. 1679.
Godwin. de præsul. pag. 118.

XLIII.
Le roi Philippe épouse Ingeburge, & la quitte.
Rigord. pag. 29. 36. 37.
Gesta Inn. III. n. 48. 49. 50.
Auct. Aquicinct. an. 1193.

Le roi de France Philippe Auguste avoit perdu sa première femme Isabelle de Hainaut, morte le quinzième de Mars 1190, dont il avoit un fils nommé Louis. Philippe, voulant se remarier, envoya Etienne évêque de Noyon, à Canut III roi de Danemarck, lui demander sa sœur Ingeburge, que ce prince lui accorda volontiers, & la fit conduire en France par Pierre, évêque de Roschild, avec une suite convenable. Le roi Philippe la reçut à Amiens où il l'attendoit; & ne pouvant souffrir un plus long délai, il l'épousa le jour même, qui étoit le samedi quatorzième d'Août 1193; & le lendemain, jour de l'Assomption de Notre-Dame, il la fit couronner par Guillaume archevêque de Reims & ses suffragans, avec quantité de seigneurs de France. Mais pendant cette cérémonie, le roi regardant la princesse, commença à en avoir horreur; il trembla, il pâlit & fut si troublé, qu'à peine put-il attendre la fin de l'action. On parla dès-lors de les séparer, sous prétexte de parenté; mais d'autres conseillèrent au roi d'essayer à vaincre son aversion. Il fit amener la reine à S. Maur, près de Paris, où elle pré-

An. 1193. tendit qu'ils avoient consommé leur mariage ; mais le roi n'en convenoit pas, & avoit un tel éloignement d'elle, qu'à peine pouvoit-il souffrir qu'on en parlât en sa présence : ce que l'on attribua à quelque maléfice ; car la princesse étoit belle & vertueuse, & le roi l'avoit long-temps désirée. Deux mois & trois semaines après ce mariage il tint un parlement à Compiegne, avec les évêques & les seigneurs de son royaume, où présidoit l'archevêque de Reims, légat du saint siége. Là se trouvèrent des témoins, qui assurèrent par serment qu'il y avoit parenté entre la défunte reine Isabelle & Ingeburge ; & cette parenté se prenoit du chef de Charles le bon, comte de Flandre, fils de saint Canut roi de Danemarck. Les prélats jugèrent cette parenté suffisante pour empêcher le mariage, & l'archevêque de Reims prononça la sentence, par laquelle il fut déclaré nul. La reine ne savoit ce qui se passoit, parce qu'elle n'entendoit point le françois ; & ayant renvoyé les Danois qui l'avoient accompagnée, elle étoit demeurée presque seule. Mais un interprète lui ayant fait entendre ce que l'on venoit de faire, elle fut extraordinairement surprise, & toute en pleurs s'écria comme elle put en françois : Male France, male France ! & elle ajouta : Rome, Rome ! voulant dire qu'elle appeloit au saint siége. Le roi la quitta aussitôt, & la vouloit renvoyer en Danemarck : mais elle ne voulut pas y retourner, & demanda à s'enfermer dans un monastère, aimant mieux passer le reste de sa vie en continence, que de contracter un autre mariage ; & le roi l'envoya dans une communauté de religieuses hors de son royaume.

Sup. lib. LXVII. n. 53.

Elle fut gardée quelque temps à Cisoin, abbaye de chanoines réguliers au diocèse de Tournai, dont l'évêque Etienne ayant été la voir, en écrivit ainsi à Guillaume archevêque de Reims : je plains le sort de cette princesse, & je laisse à Dieu l'événement de sa cause. Car quel seroit le cœur si dur qui ne fût touché de l'adversité d'une jeune personne de sang royal, plus recommandable par sa vertu que par sa naissance ? Elle passe les journées à prier, à lire, ou à travailler de ses mains, & ne connoît point le jeu. Elle prie avec larmes depuis le matin jusqu'à midi, moins pour elle que pour le roi. Jamais elle n'est assise dans son oratoire, mais toujours debout ou à genoux. La pauvreté l'oblige à vendre pour subsister le peu qu'elle a d'habits & de vais-

Epist. 262.

AN. 1194.

ſelle. Elle demande des alimens, & dit que vous êtes ſon unique refuge, & que depuis le commencement de ſa diſgrace vous l'avez nourrie & ſecourue libéralement : ſoyez touché de ſes larmes, vous qui donnez ſi abondamment à tant de pauvres.

XLIV. Retour du roi Richard. *Cervaſ. pag.* 158.

Les députés de Hubert élu archevêque de Cantorberi revinrent de Rome au mois d'Octobre 1193, avec un nonce du pape qui lui apportoit le pallium. Hubert le reçut le 7 de Novembre, & fut intronifé le même jour. Quelque temps après il fut déclaré régent du royaume, à la place de l'archevêque de Rouen, qui alloit en Allemagne au-devant du roi Richard délivré par l'empereur; & ce prince étant enfin arrivé en Angleterre le douzième de Mars, 1194, Hubert vint au-devant de lui près de Cantorberi. Le roi deſcendit de cheval & ſe mit à genoux devant le prélat, qui en fit autant de ſon côté, & ils s'embraſsèrent tendrement. Par le conſeil des évêques, le roi Richard réſolut de ſe faire couronner ſolennellement, comme à un renouvellement de ſon règne; ce qui fut exécuté à Vincheſtre le dimanche de l'octave de Pâque dix-ſeptième d'Avril. Depuis ce temps, l'archevêque Hubert eut en Angleterre la principale autorité après le roi, qui le fit ſon chancelier, ſon grand juſticier, régent du Royaume en ſon abſence; & obtint pour lui du pape Celeſtin la légation d'Angleterre.

Rog. p. 738.

Goduin.

XLV. Plaintes contre Geoffroi archevêque d'Yorck. *Celeſt. ep.* 5. *Ap. Roger. p.* 749.

Le pape avoit reçu de grandes plaintes contre Geoffroi archevêque d'Yorck, frère naturel du roi Richard, tant de la part du chapitre de la cathédrale, que de pluſieurs abbés, dont il y en avoit deux de l'ordre de Prémontré. On accuſoit l'archevêque de négliger ſes fonctions, pour s'appliquer à la chaſſe & aux autres amuſemens de la nobleſſe : de n'avoir fait depuis ſa promotion ni ordinations de clercs, ni dédicaces d'égliſes, ni bénédictions d'abbés, ni tenu de ſynodes : de médire volontiers des clercs & des abbés, & de les excommunier légérement : de ruiner les libertés & les bonnes coutumes de ſon égliſe : de mépriſer les appellations à Rome, & d'avoir fait mettre en priſon pluſieurs perſonnes pour y avoir appelé, & d'avoir excommunié ou privé de leurs bénéfices des chanoines après leur appel. On diſoit encore que ce prélat n'avoit aucun égard aux privilèges des papes, & qu'au contraire il nuiſoit à ceux qui les produiſoient devant lui : que loin d'exé-

AN. 1194. cuter les jugemens des délégués du saint siége, il s'en offensoit, & chassoit avec violence ceux que ces juges avoient remis en possession : qu'il refusoit les personnes capables présentées pour remplir les églises vacantes, & y mettoit de sa seule autorité des enfans, ou des personnes décriées, ou s'en appliquoit les fruits sans qu'elles vacassent : que souvent en conférant les bénéfices, il les coupoit ou les chargeoit de pensions à son profit, & qu'il faisoit payer l'absolution des censures.

Sur ces plaintes le pape donna commission à saint Hugues évêque de Lincoln, avec un archidiacre & un prieur, d'aller à Yorck, & d'en faire les informations exactes. S'il se présente, dit-il, des accusateurs légitimes, vous les écouterez, & nous enverrez leurs dépositions closes sous vos sceaux, assignant aux parties un terme compétent pour se présenter au saint siége. S'il n'y a point d'autres accusateurs contre l'archevêque que la commune renommée, vous lui prescrirez la purgation canonique, avec trois évêques & trois abbés; & s'il ne peut y satisfaire, vous le suspendrez de ses fonctions, & nous l'enverrez pour être instruit de ses devoirs. S'il propose quelque reproche contre ses accusateurs, vous nous l'enverrez aussi sous vos sceaux. Mais si pour éluder notre mandement, avant que d'avoir reçu votre citation, il appelle ou se met en chemin pour venir à Rome, vous lui donnerez un terme de trois mois pour se présenter en personne devant nous; à faute de quoi, vous le déclarerez dès-lors suspens de toute fonction. La lettre est datée de Rome le huitième de Juin 1194.

Roger. p. 749. 750. L'évêque de Lincoln & ses deux collégues s'acquittèrent fidellement de leur commission. Ils vinrent à Yorck le dimanche après l'Epiphanie, huitième Janvier 1195; & ayant assemblé dans la cathédrale les abbés & tout le clergé du diocèse, ils informèrent sur tous les articles contenus dans leur commission, en présence des clercs de l'archevêque, qui dirent qu'il avoit appelé & pris le chemin de Rome. Les commissaires y envoyèrent les informations, donnant à l'archevêque un délai de six semaines au-delà des trois mois accordés par le pape; & marquant à ses adversaires, pour terme de leur comparution devant le pape, le premier jour de Juin de la même année 1195.

Il n'y avoit perſonne en Angleterre plus capable d'exécuter une telle commiſſion, que ſaint Hugues de Lincoln, dont la vertu étoit connue de tout le monde, particulièrement ſon attachement inviolable à la juſtice, ſon zèle pour la défenſe des opprimés, & ſon courage intrépide pour réſiſter aux puiſſances. Auſſi les papes ſous leſquels il vécut, lui déléguèrent les affaires les plus importantes de toute la province, comme dit l'auteur de ſa vie; & il ajoute que le ſaint prélat avoit reçu de Dieu une telle grâce pour diſcerner le juſte de l'injuſte, que les plus habiles juriſconſultes diſoient n'avoir jamais vu ſon pareil pour la déciſion des cauſes les plus difficiles, quoiqu'il n'eût point étudié cette ſcience. Ceux qui avoient de bonnes cauſes étoient ravis de l'avoir pour juge, ne craignant de ſa part ni négligence, ni foibleſſe pour ſe laiſſer ébranler aux menaces ou aux préſens. AN. 1194. XLVI. Fermeté de S. Hugues de Lincoln. Vita c. 23. ap. Sur. 17. Nov.

Le roi Richard après ſon retour en Angleterre paſſa en Normandie, & fit la guerre au roi Philippe, qui étoit entré ſur ſes terres. Ayant beſoin d'argent pour ſoutenir cette guerre, il envoya en Angleterre l'archevêque, j'entends Hubert de Cantorberi, avec ordre d'aſſembler les évêques & les autres prélats, & leur demander un ſubſide. Saint Hugues ayant examiné l'affaire attentivement, & trouvant qu'elle tourneroit à la charge du pauvre peuple, répondit qu'il ne conſentiroit point à l'exécution de cet ordre; & il ſe trouva un autre évêque, qui ayant ouï les raiſons qu'il déduiſoit amplement, ſe rangea à ſon avis. L'archevêque le trouva fort mauvais, & retourna promptement porter ſes plaintes au roi, qui outré de colère dit à un de ſes courtiſans: autant que tu aimes ma vie, je te commande de ruiner entièrement Hugues & l'évêque qui s'eſt attaché à lui. Ce dernier évêque fut donc chaſſé de ſon ſiége, tous ſes biens confiſqués, & il demeura quelque temps banni du royaume. Enfin par le ſecours de ſes amis, il fut reçu à ſe jeter aux pieds du roi, implorant ſa clémence & promettant de ne jamais s'oppoſer à ſes volontés. c. 18.

Mais quand il vint des gens armés pour traiter de même l'évêque de Lincoln, avant qu'ils euſſent touché à rien, il les fit tous dénoncer excommuniés au ſon des cloches dans les paroiſſes voiſines. Sa magnanimité les étonna, & ils ſe retirèrent ſans rien faire: car on craignoit terriblement les c. 23.

AN. 1194. censures du prélat, qui souvent étoient suivies de morts subites & affreuses, de possessions du démon, ou d'autres c. 19. marques sensibles de la vengeance divine. Toutefois craignant en cette occasion d'attirer sur son troupeau les effets de l'indignation du roi, il alla le trouver, quoiqu'éloigné, prenant le péril sur lui. Comme il approchoit de la cour, quelques gens de bien vinrent au-devant, le priant de se retirer, & ne se pas présenter au roi, de peur que sa mort n'attirât la colère de Dieu sur le royaume, comme la mort de S. Thomas. Mais il n'acquiesça pas à cette proposition ; & comme un de ceux qui la faisoient s'offroit pour médiateur, il lui répondit : quoi, vous voulez que je m'épargne pour vous mettre en danger, vous & vos enfans! Aussitôt il entra chez le roi, & sachant qu'il emtendoit la messe à la chapelle, il y alla ; & s'approchant du roi, il lui dit hardiment : donnez-moi un baiser. Vous ne l'avez pas mérité, répondit le roi. Je l'ai mérité, reprit l'evêque, parce que je suis venu de loin vous trouver. Vous me devez un baiser; & il le tiroit avec force par son manteau. Le roi se baissa en souriant, & lui donna le baiser.

Les évêques & les autres assistans, voyant Hugues triompher ainsi du roi, étoient hors d'eux-mêmes d'étonnement : & le roi voyant sa fermeté, & que laissant la place des évêques, il s'étoit mis près de l'autel pour prier avec plus de liberté, commença à le respecter du fond du cœur ; & quand on lui présenta l'instrument de paix, il le fit premièrement porter à l'évêque de Lincoln. On attribua à cet honneur qu'il avoit rendu au saint prélat, une insigne victoire qu'il remporta peu de temps après. La messe étant finie, Hugues mena le roi derrière l'autel, pour lui parler avec plus de liberté, & s'étant assis auprès de lui, il lui dit : dites-moi comment va votre conscience? Car vous êtes de mon diocèse, & je rendrai compte de vous au jugement de Dieu. Le roi répondit : ma conscience est en assez bon état, si ce n'est la jalousie qui me tourmente contre les ennemis de mon royaume. Que dites-vous? Reprit Hugues, d'un ton de reproche. N'opprimez-vous pas chaque jour les pauvres? N'affligez-vous pas les innocens? Ne chargez-vous pas votre peuple d'exactions? De plus, le bruit court que vous avez violé la foi conjugale. Ces pé-

chés vous paroissent-ils légers ? A ces paroles de l'évêque, le roi fut tellement épouvanté, qu'il n'osa ouvrir la bouche ; & le prélat ayant continué de lui faire une forte réprimande, il s'excusa humblement sur quelques articles, demanda pardon des autres, & promit de s'en corriger. Ensuite il représenta au roi devant toute l'assemblée, qu'étant pasteur, il n'avoit pu consentir à la vexation de ses ouailles ; & le roi reçut sa justification, se tenant encore heureux qu'il ne poussât pas plus loin la correction. Quand il fut parti, le roi se tournant vers les siens, dit : si tous les évêques étoient tels, ni les rois ni les seigneurs n'auroient aucun pouvoir contre eux. AN. 1194.

Le S. évêque défendit sévèrement à ses archidiacres, & aux autres supérieurs, d'exiger des pécheurs des amendes pécuniaires ; & comme ils lui représentoient que les méchans craignoient plus la perte de leur argent, que la honte de l'excommunication, il leur répondit : c'est votre faute ; vous négligez de leur faire accomplir leur pénitence, & n'avez soin que de leur faire payer les sommes qu'ils ont promises. Ils lui alléguèrent l'exemple de S. Thomas de Cantorberi, qui en avoit usé ainsi ; & il leur répondit : croyez-moi, ce n'est pas ce qui l'a rendu saint. Il ôta entièrement toutes les exactions que ses prédécesseurs avoient introduites sous des prétextes spécieux. Ils étoient convenus avec le roi de lui donner tous les ans un manteau fourré de martes zibelines, à condition d'en lever le prix sur le peuple ; & s'il y avoit de l'excédent, le garder pour eux, comme pour la peine de la collecte ; ce qui avoit passé en coutume depuis plusieurs années : mais Hugues délivra son diocèse de cette servitude, moyennant mille marcs d'argent qu'il donna au roi. c. 16. *Rog. p.* 758.

En faisant sa visite dans les maisons religieuses de son diocèse l'an 1191, il vint à l'abbaye de filles de Godestove ; & étant entré dans l'église pour faire sa prière, il vit au milieu du chœur devant l'autel un tombeau élevé, couvert de tapis de soie, & entouré de lampes & de cierge. Il demanda de qui c'étoit : on lui dit que c'étoit la tombe de Rosemonde, maîtresse du roi Henri II, qui pour l'amour d'elle avoit fait de grands biens à cette église. Hugues répondit : C'étoit une prostituée, ôtez-là d'ici, & l'enterrez hors de l'église avec les autres ; de peur que la religion chrétienne ne tourne à mépris, & afin que les autres femmes apprennent *Rog. p.* 712.

AN. 1194.

par cet exemple à fuir la débauche & l'adultère. Et son ordre fut exécuté.

XLVII. Punition du duc d'Autriche.

Rad. dicet. p. 675.

Le pape Celestin avoit excommunié Leopold, duc d'Autriche, pour avoir pris le roi Richard, qui comme croisé étoit sous la protection du saint siége, & en avoit exigé une grosse rançon, & pour sureté des ôtages. Le duc témoigna vouloir satisfaire; & le pape écrivit ainsi à l'évêque de Vérone son légat : nous voulons que vous preniez serment du duc d'Autriche, qu'il obéira en tout à nos ordres ; puis vous lui commanderez de délivrer tous les ôtages du roi d'Angleterre, de le décharger des conditions qu'il a exigées de lui, de restituer tout ce qu'il a reçu de sa rançon, & de satisfaire entièrement pour l'injure & le dommage qu'il lui a causé. Alors vous lui donnerez l'absolution, à lui & aux siens, & leverez l'interdit jeté sur ses terres. Vous leur ordonnerez de plus d'aller au plutôt à la terre sainte, & d'y faire le service de Jesus-Christ autant de temps que le roi a été en prison. A faute de quoi, vous les remettrez dans l'excommunication. La lettre est du sixième de Juin 1194.

Rog. p. 748.

Le duc d'Autriche aima mieux demeurer excommunié, à quoi on attribua les malheurs qui lui arrivèrent cette année. Toutes les villes de son duché furent brûlées, sans que l'on en fût la cause : le Danube en inonda une partie, où plus de dix mille personnes furent noyées : il y eut pendant l'été une sécheresse extraordinaire, & des vers consumèrent les herbages : les plus nobles du pays moururent de maladie. Tous ces fléaux ne le touchèrent point ; & il jura qu'il feroit mourir les ôtages du roi d'Angleterre, s'il n'accomplissoit au plutôt tout ce qu'il lui avoit promis. Mais la même année 1194, le lendemain de Noël, jour de saint Etienne, le duc d'Autriche étant sorti, son cheval tomba sur lui & lui rompit le pied, ensorte qu'il le lui fallut couper, & comme personne n'osoit faire cette opération, il la fit lui-même aidé par un valet de chambre, mais si mal, qu'on désespéra de sa vie. Alors il fit appeler les évêques & les seigneurs qui étoient venus célébrer avec lui la fête; & demanda aux prélats l'absolution des censures portées contre lui par le pape. Tout le clergé lui répondit qu'il ne seroit point absous, s'il ne promettoit par serment de se soumettre au jugement de l'église pour les faits dont il s'a-

giſſoit, & ſi les grands de ſon duché ne faiſoient avec lui le même ſerment, & ne promettoient de l'accomplir pour lui ſi la mort le prévenoit. An. 1194. p. 749.

Ayant reçu l'abſolution à ces conditions, il commanda de délivrer les ôtages du roi d'Angleterre, & il lui remit l'argent qu'il lui devoit. Il mourut ainſi; mais le duc ſon ſucceſſeur s'oppoſa, avec quelques ſeigneurs, à l'exécution de ces ordres: c'eſt pourquoi le clergé ne permit point que ſon corps fût enterré; & il demeura huit jours ſans ſépulture, juſqu'à ce qu'on eût délivré tous les ôtages. On leur offrit même quatre mille marcs d'argent pour reporter en Angleterre, de ce qui avoit été payé de la rançon; mais ils n'osèrent s'en charger à cauſe des périls du voyage.

XLVIII. Monaco patriarche de Jéruſalem.

Après Heraclius, mort au ſiége d'Acre en 1191, on donna le titre de patriarche Latin de Jéruſalem à Sulpice, qui ne le porta que trois ans; & en 1194 on élut à ſa place maître Michel, doyen de l'égliſe de Paris. Le titre de maître, qui ſignifie docteur, & qui s'eſt avili dans les derniers temps, étoit alors très-honorable, & ſe donnoit aux évêques mêmes & aux cardinaux. Michel, ſurnommé de Corbeil, étoit un profeſſeur célèbre dans Paris, qui fut premièrement chanoine & chancelier de la cathédrale, puis doyen de l'égliſe de Meaux, puis de Laon, & enfin de Paris; & comme le chapitre de Laon ſe plaignoit qu'on le leur eût ôté, Etienne abbé de ſainte Geneviève, & depuis évêque de Tournai leur écrivit pour les conſoler, leur repréſentant que les égliſes doivent exercer ce commerce charitable de ſe donner l'un à l'autre leurs meilleurs ſujets. Michel de Corbeil fut donc élu doyen de Paris en 1191, après la mort de Matthieu de Montmorenci; & il étoit renommé pour ſa vertu & ſa capacité, principalement dans la théologie. Il fut élu patriarche de Jéruſalem le vingt-quatrième d'Avril 1194; mais quinze jours après le clergé de Sens l'élut pour ſon archevêque, du conſentement du roi Philippe, & de tout le peuple de la ville. Ce grand ſiége étoit vacant par le décès de Gui de Noyers, mort le vingtième de Décembre 1193; & Michel le tint ſix ans.

Papebr. to. 14. p. 51. Rigor. p. 37.

Ep. 158. al. 175 & ibi not.

Gall. Chr. to. 1. c. 15.

A ſa place on élut patriarche de Jéruſalem un Florentin nommé Monaco, c'eſt-à-dire moine, ſavant en théologie, en droit canon & en médecine, que le patriarche Heraclius avoit choiſi pour ſon chancelier, & qui depuis avoit été

Hiſt. tranſl. br. S. Ph. Boll. to. 11. p. 16. Gio Villani. lib. v. c. 13.

AN. 1194. élu archevêque de Césarée par tous les suffragans & par le chapitre. Après la prise de Jérusalem par Saladin, Monaco revint à Florence, & y demeura environ deux ans ; mais ayant appris que les chrétiens avoient conquis Acre, il y retourna ; & peu de temps après il fut élu patriarche de Jérusalem, par le suffrage des archevêques, des évêques, du chapitre, & la permission du roi. Monaco tint ce siége neuf ans.

XLIX. Dosithée patriarche de CP. *Sup. liv. LXXIII. n. 61. Nicet. p. 259.*

Cependant Dosithée, patriarche Grec de Jérusalem, avoit été transféré à Constantinople ; car l'empereur Isaac l'Ange ôta de ce siége en 1192 Nicetas Montanès, que lui-même y avoit mis, & l'en ôta malgré lui, sans avoir autre reproche à lui faire que sa trop grande vieillesse : mais en effet, il avoit reconnu sa simplicité & sa légéreté. A sa place l'empereur mit un moine nommé Leonce, après avoir assuré par serment publiquement sur son tribunal, qu'il ne le connoissoit point auparavant ; mais que la sainte Vierge le lui avoit montré de nuit, lui faisant connoître son mérite, sa figure & le lieu où il demeuroit. Mais nonobstant les louanges qu'il lui avoit données, le représentant comme un homme divin, il ne le laissa pas un an sur le siége de Constantinople ; & en 1193 il y transféra Dosithée de Jérusalem.

p. 260. Or, comme il savoit que cette translation étoit contre les canons, il consulta artificieusement Theodore Balsamon, patriarche Grec d'Antioche, qui résidoit à Constantinople, & étoit le plus habile jurisconsulte du temps. L'empereur l'ayant pris en particulier lui dit, avec de grandes démonstrations de douleur : il est bien triste que l'église soit tellement dépourvue d'hommes distingués par la science & par la vertu, même chez les moines, que nous ne puissions en trouver un digne de remplir le siége de Constantinople. Il y a long-temps, ajouta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumière éclatante par la science des lois : mais je suis retenu par la sévérité des canons contre les translations. Si, par la profonde connoissance que vous en avez, vous pouviez montrer & persuader aux autres que cette translation est permise, je la regarderois comme un grand avantage, & ne différerois pas à l'exécuter. Theodore répondit que la chose étoit faisable : & depuis ce jour il y eut plusieurs conférences entre les évêques, pour examiner

examiner la queſtion de la tranſlation, qui fut auſſitôt jugée permiſe. L'empereur en fit un décret ; mais ce fut Doſithée qui fut transféré de Jéruſalem à Conſtantinople ; & Theodore Balſamon demeura patriarche titulaire d'Antioche. AN. 1194.

Cette tranſlation de Doſithée ſe fit en 1193 : & comme il étoit à CP. il fut intronisé en grande cérémonie & avec une eſpèce de triomphe. Mais les prélats trompés, en leur faiſant violer les canons pour un ſi indigne ſujet, ne purent s'empêcher de témoigner leur mépris, & tinrent des aſſemblées ſecrètes avec les principaux du clergé de Conſtantinople, où Doſithée fut traité d'uſurpateur & chaſſé du ſiége. L'empereur, ne voulant pas en avoir l'affront, le fit rétablir & remettre en poſſeſſion, accompagné de ſes gardes pour le garantir de la violence du peuple, à qui ſon ambition l'avoit rendu odieux. Enfin l'empereur fut contraint de l'abandonner; & il ſe trouva exclus de ces deux ſiéges, car on avoit donné à un autre celui de Jéruſalem. A ſa place on fit patriarche de CP. en 1164, George Xiphilin, grand tréſorier ou ſcevophilax de la même égliſe, qui tint ce ſiége trois ans & dix mois.

Vide Pagi. an. 1191. n. 16.
Catalog. Jus Græco. R. p 303. L.

Theodore Balſamon, & ſes écrits.

C'eſt à ce patriarche que Theodore Balſamon dédia ſon commentaire ſur les canons. Il y avoit long-temps qu'il avoit commencé cet ouvrage, & ſon expoſition ſur le nomocanon de Photius, par ordre de l'empereur Manuel Comnene & du patriarche Michel Anchiale. Theodore étoit né à CP. & dès-lors nomophylax & carthophilax, c'eſt-à-dire garde des lois & des chartes de ſainte Sophie, & premier prêtre de Blaquernes : mais il n'étoit pas encore patriarche d'Antioche. En cette expoſition il marque les lois qui étoient en vigueur de ſon temps, & celles qui étoient abrogées, n'ayant pas été miſes dans les baſiliques compoſées après la mort de Photius, qu'il nomme toujours très-ſaint patriarche. Il montre auſſi en quel endroit des Baſiliques ſe trouvent les lois que Photius cite ſelon les titres du code & du digeſte : il réſout les antinomies, & ajoute les déciſions des conciles ou des empereurs ſurvenus depuis les Baſiliques.

Verſ. init. libri. Præf. in Nomo.

Sup. l. LIV. n. 16.

Sur le texte de Photius, qui dit que Conſtantinople a les privilèges de l'ancienne Rome ; Theodore, pour faire voir en quoi conſiſtent ces privilèges, rapporte tout au

AN. 1194 long la prétendue donation de Constantin, comme une pièce authentique. Photius toutefois n'en avoit point parlé, quoiqu'elle fût connue de son temps, comme il paroît par l'écrit d'Enée évêque de Paris contre les Grecs. Theodore Balsamon a aussi commenté toutes les autres parties du droit canonique des Grecs, savoir les canons des Apôtres, ceux des sept conciles généraux, du concile de Carthage, c'est-à-dire le code des canons de l'église d'Afrique, des cinq conciles particuliers & des épîtres canoniques des pères. Nous avons plusieurs autres ouvrages de Theodore sur les mêmes matières, entre lesquels est une méditation ou réponse à une consultation au sujet des patriarches.

Sup. l. LI. n. 14.

Vide Cave p. 477.

Jus Græco. R. lib. 7. init.

Il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche, parce que S. Evode fut ordonné par saint Pierre; ce qu'il suppose sans le prouver. Peu de temps après, continue-t-il, le même Apôtre fit saint Marc évêque d'Alexandrie, S. Jacques de Jérusalem, & saint André de Thrace. Environ trois cents ans après, saint Silvestre fut nommé pape de l'ancienne Rome par Constantin qui venoit de se convertir, comme nous apprend l'histoire ecclésiastique. On voit par-là combien Theodore en étoit instruit, & quelle étoit sa critique. Car il répète encore ensuite que saint Silvestre fut le premier pontife de Rome. Il continue: la petite ville de Bysance n'avoit qu'un évêque soumis à celui de Périnthe, qui est Heraclée de Thrace; mais le siége de l'empire y ayant été transféré de l'ancienne Rome, Metrophane qui en étoit alors évêque prit le titre d'archevêque. C'est pourquoi le premier concile œcuménique, il veut dire le premier de Constantinople, lui donna des priviléges de l'ancienne Rome, comme étant la nouvelle. Ce que le concile de Trulle a confirmé, déclarant le siége de Constantinople le second après celui de Rome, & mettant ensuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem. C'est pourquoi les évêques de ces grands siéges sont ainsi honorés par toute la terre jusqu'à présent. Car encore que le pape de l'ancienne Rome ait été retranché des églises, c'est sans préjudice du bel ordre établi par les canons. Nous ne voyons point de quelle autorité, ni par quel décret avoit été fait ce prétendu retranchement; & c'est ici le premier témoignage que j'en trouve, & la première preuve formelle du schisme des Grecs. Or on ne

p. 450.

Sup. lib. XVIII. n. I.

p. 446.

fait point la date de cet écrit, & Theodore a vécu jusqu'à la prise de CP. par les Latins. Il ajoute peu après, que cette séparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la conversion du pape. AN. 1194.

Il s'étend sur les marques extérieures de la dignité des patriarches; le flambeau qu'ils faisoient porter devant eux, l'habit semé de croix & leurs autres ornemens, dont il rapporte les significations mystérieuses. Il soutient que les deux patriarches qui par les incursions des Gentils sont réduits à résider hors de leurs siéges, savoir celui d'Antioche & celui de Jérusalem, ne perdent rien pour cela de leur dignité & des honneurs qui leur sont dûs. Il dit que le titre de patriarche est propre à l'église d'Antioche, suivant l'ancienne tradition, qui a donné le nom de pape aux évêques de Rome & d'Alexandrie, & celui d'archevêque à ceux de CP. & de Jérusalem: & que ce seroit faire injure à Antioche de les nommer tous patriarches, si ce n'étoit que tous ensemble tiennent la place d'un seul chef de tout le corps de l'église, & représentent les cinq sens rassemblés dans la tête. Car il insiste fort sur cette comparaison. p. 444. p. 446. p. 449.

Il propose ensuite la question, pourquoi l'on donne le titre d'œcuménique au pape de Rome & au patriarche de Constantinople; & dit: mais puisque le démon de l'amour-propre a séparé le pape de la compagnie des autres patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident; & que le patriarche de Constantinople ne se pare d'aucun des priviléges du pape, & ne prend point dans ses souscriptions le titre d'œcuménique: je laisse cette question comme inutile, & je réponds à ceux qui osent soutenir qu'on doit refuser les honneurs de patriarche à celui d'Antioche & à celui de Jérusalem. Car, disent-ils, il est ordonné par les canons de ne pas même compter pour évêques ceux qui ne s'exposent pas à toutes sortes de périls pour se rendre à leurs siéges occupés par les barbares, & gagner la couronne du martyre. A quoi il oppose le trente-septième canon du concile de Trulle, qui porte que les incursions des barbares ne porteront point de préjudice aux évêques, qu'elles empêchent de prendre possession des siéges pour lesquels ils auront été ordonnés; & qu'ils ne laisseront pas de faire valablement les ordinations & les autres fonctions épiscopales. Il rapporte aussi la conf- p. 452. p. 452. Sup. l. XL. n. 51. Sup. liv. XLVI. n. 55.

AN. 1194. titution d'Alexis Comnene de l'an 1093, qui conserve à ces évêques *in partibus* non-seulement les droits épiscopaux, mais leurs abbayes & leurs pensions. Il est remarquable que les Grecs ne comptoient point le patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépossédés par les infidelles, quoique toute l'Egypte fût au pouvoir des Musulmans; mais seulement les patriarches d'Antioche & de Jérusalem, dont les siéges depuis près d'un siècle avoient été occupés par les latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci semble aussi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jérusalem, le patriarche Grec de cette ville demeura à Constantinople comme celui d'Antioche.

LI. Alexis l'Ange empereur. *Nicet. p. 289.*

L'empereur Isaac l'Ange, après avoir évité plusieurs conjurations qu'il s'attiroit par sa mauvaise conduite, méprisa les avis qu'on lui donnoit contre son frère Alexis. Mais celui-ci s'étant fait proclamer empereur, fit prendre Isaac à Stagire où il s'étoit enfui, & lui fit arracher les yeux; puis il le mit en prison, où on lui donnoit du pain & du vin par mesure, comme au moindre particulier. Isaac fut ainsi dépossédé le 10 d'Avril 1195, après avoir régné 9 ans & 7 mois, n'ayant pas encore quarante ans. Il avoit fait bâtir des églises & des hôpitaux, mais aux dépens du peuple qu'il accabloit d'impositions, & des autres églises qu'il pilloit pour orner les siennes. Alexis prit le surnom de Comnene, comme plus illustre que celui de l'Ange, & régna huit ans. *p. 295.*

LII. Concile d'Yorck. *Cœlest. ep. 7. 8. Rog. p. 753. To. X. conc. pag. 1791. Rog. p. 755. G. Neubrig. V. c. 12.*

La même année le pape Celestin accorda, à la prière du roi Richard & des prélats d'Angleterre, la légation en ce royaume pour Hubert nouvel archevêque de Cantorberi, comme il paroît par ses lettres datées du palais de Latran le dix-huitième Mars, la quatrième année de son pontificat qui est l'an 1195. En cette qualité de légat l'archevêque Hubert vint à Yorck le jour de saint Barnabé, qui étoit le dimanche onzième de Juin, & y fut reçu en procession par le clergé & mené à la cathédrale. Le lendemain il fit tenir par ses officiers les assises pour les affaires du roi, car il étoit grand justicier d'Angleterre; & tint par lui-même les palais de chrétienté, c'est-à-dire la juridiction ecclésiastique. Le mardi il alla à l'abbaye de sainte Marie d'Yorck, ou il fut reçu processionnellement par les moines; puis il entra dans leur chapitre, & sur leurs plaintes de ce que Ro-

bert leur abbé ne pouvoit plus être utile à la maison à cause de ses infirmités, le légat le déposa, quoiqu'il réclamât & appelât au pape. Les deux jours suivans, c'est-à-dire le mercredi & le jeudi, le légat tint un concile dans l'église de saint Pierre d'Yorck, où l'on ne voit point d'autre évêque que lui ; mais seulement le doyen, le chantre, les archidiacres & le chancelier de la même église, avec quelques chanoines, presque tous les abbés, les prieurs & les curés du diocèse. Le légat présidoit à ce concile, assis sur un siége élevé, & y publia douze canons, divisés en dix-huit selon une autre édition. AN. 1195.

On recommande premièrement ce qui regarde le saint sacrement de l'autel : que le prêtre ne célèbre point la messe sans avoir un homme lettré pour la servir : qu'il porte lui-même la communion aux malades en habit clérical, étant précédé de lumière : que le canon de la messe soit écrit lisiblement & correctement : que le prêtre n'impose point pour pénitence de faire dire des messes ; & se contente pour rétribution, de ce qui lui sera offert à la messe, sans faire aucune convention. Il n'y aura au baptême que deux parrains & une marraine, ou deux marraines & un parrain. On baptisera les enfans exposés, quoiqu'on trouve du sel avec eux, sans craindre de réitérer le baptême. Un diacre ne baptisera, ne donnera le corps de Jesus-Christ, ou n'imposera la pénitence, qu'en cas d'extrême nécessité. On croyoit donc encore qu'il le pouvoit faire en ce cas. Si les titulaires négligent de réparer les églises & de les fournir d'ornemens, il y sera pourvu par ordre du légat sur le revenu des églises. La justice sera rendue gratuitement dans les causes ecclésiastiques. La dixme que l'on dit ici être de précepte divin sera prise avant les frais de la moisson.

c. 1.
c. 2.
c. 4.
c. 5.
c. 7.
c. 8.

Les moines & les chanoines réguliers ne prendront point à ferme leurs obédiences, n'iront point en pélerinage, & ne sortiront que pour cause & en compagnie. Les religieuses ne sortiront de l'enclos du monastère qu'avec l'abbesse ou la prieure. Les faux témoins seront excommuniés trois fois l'année & dénoncés tous les dimanches. S'ils se repentent, on les renverra à l'évêque, ou en son absence au confesseur général du diocèse, pour recevoir la pénitence. Par ce confesseur général, j'entends le prêtre nommé depuis pénitencier. Les clercs concubinaires publics seront punis premièrement

c. 9.
c. 11.
c. 12.

AN. 1195. d'infamie, puis de suspense de leurs fonctions & des fruits de leurs bénéfices. S'ils sont seulement suspects, après les admonitions secrètes & publiques, on leur imposera la purgation canonique, pour laquelle on n'exigera au plus que douze personnes qui jurent avec eux. Tels sont les décrets de ce concile d'Yorck.

LIII. Geoffroi archevêque d'Yorck suspens. *Rog. p. 751.*

Cependant les adversaires de Geoffroi, archevêque d'Yorck, ne manquèrent pas de se présenter à Rome devant le pape au jour marqué par l'évêque de Lincoln, c'est-à-dire au premier Juin de cette année 1195, afin de poursuivre leur accusation; mais Geoffroi ne s'y trouva point, & les clercs qui étoient à Rome de sa part proposèrent ses excuses: savoir, que le roi son frère lui avoit défendu de venir, & qu'il craignoit le mauvais air de Rome pendant l'été. Sur cette remontrance ils obtinrent la cassation de tout ce qui avoit été fait contre l'archevêque depuis l'appel; & le pape lui donna terme pour venir à Rome dans
p. 759. l'octave de la saint Martin. Et comme il ne comparut pas même alors, les chanoines d'Yorck, qui en étoient bien avertis, sollicitèrent S. Hugues de Lincoln de prononcer contre lui sentence d'interdit & de suspense: mais le saint prélat leur répondit qu'il aimeroit mieux être suspendu lui-même, que de l'avoir fait. Les chanoines envoyèrent donc à Rome se plaindre au pape Celestin, que l'évêque & les
p. 760. autres juges délégués n'exécutoient point son mandement; & enfin, le pape pressé par leurs sollicitations, ayant attendu plus d'un mois au-delà du terme prescrit, prononça contre Geoffroi sa sentence, par laquelle il le suspendit de l'usage du pallium, de toute fonction épiscopale, de l'administration du spirituel & du temporel, & de la provision des bénéfices de l'église & de la province d'Yorck.
Epist. 13. To. x conc. p. 1786. Le pape manda à l'évêque de Lincoln & aux deux autres commissaires, de dénoncer cette suspense par tout le diocèse & la province: faisant défense à tous, tant clercs que laïques, de répondre à l'archevêque ou à ses officiers, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, jusqu'à ce que le pape en eût autrement ordonné; commettant cependant Simon, doyen d'Yorck, avec le conseil des chanoines résidans, pour le jugement des causes ecclésiastiques, & confirmant au surplus le pouvoir des commissaires. Le pape ajoute: nous vous ordonnons encore de déclarer nulle l'excommunication publiée par l'archevêque con-

tre quelques chanoines & autres, depuis l'appel interjeté à nous; à la charge toutefois que vous absoudrez ces personnes par l'autorité du saint siége, pour plus grande fureté: *ad majorem cautelam.* C'est la première fois que j'ai remarqué cette forme d'absolution, nommée par nos praticiens Absolution à cautèle. Le pape écrivit sur le même sujet au clergé & au peuple de la province d'Yorck, & au doyen Simon en particulier; & ces trois lettres sont datées du même jour 23 Décembre 1195. AN. 1195. *ep.* 11. 12.

Quelque temps après, un clerc de l'archevêque d'Yorck, nommé Raoul de Vigetot, étant tombé malade à Rome, & se voyant à l'extrémité, confessa devant le pape Celestin & tous les cardinaux, qu'il avoit fait expédier en cour de Rome plusieurs lettres fausses, tant pour l'affaire de l'archevêque son maître que pour la sienne, & qu'il les avoit déja envoyées en Angleterre. C'est pourquoi le pape donna commission à Hubert archevêque de Cantorberi, de retenir les lettres qu'il trouveroit contraires à la justice touchant l'affaire de l'archevêque d'Yorck. On trouva à Londres un clerc chargé de ces lettres, & de poison, pour faire périr Simon doyen d'Yorck, & quelques autres chanoines: le poison fut brûlé publiquement, & le porteur mis en prison; & les adversaires de Geoffroi, archevêque d'Yorck, le chargèrent encore de ce crime. *Roger. pag.* 768.

LIV. L'empereur Henri roi de Sicile. *G. Neubr.* v. *c.* 26.

Vers la saint André, c'est-à-dire la fin de Novembre 1195, l'empereur Henri tint à Vormes une diète avec les prélats & les seigneurs, dans l'église cathédrale, pendant huit jours. Là se trouva le cardinal Gregoire légat du pape Celestin, envoyé pour prêcher la croisade; & les plus éloquens de l'assemblée parlèrent aussi chaque jour sur le même sujet, & si efficacement, qu'un grand nombre de prélats, de seigneurs & d'autres braves gens se croisèrent. L'empereur vouloit aussi prendre la croix; mais on lui représenta qu'il étoit plus avantageux pour l'entreprise même qu'il demeurât chez lui, & qu'il pourvut à la subsistance de l'armée des croisés & aux recrues. Ainsi on préparoit une grande croisade d'Allemands & d'Italiens. L'empereur envoya en Pouille à Conrad évêque de Virsbourg, son chancelier, qui y étoit pour les affaires de l'empire; & lui manda de travailler avec tout le soin possible à tenir toutes choses prêtes pour l'année suivante, l'argent, les vivres, les vaisseaux. L'empereur passa lui- *Arnold. Lubec.* v. *c.* 1.

AN. 1195. même en Pouille pour y donner ses ordres : mais la guerre qu'il fut obligé d'y soutenir le détourna de la croisade.

Chr. Ric. de S Germain an. 1193. Vide Pagi. 1193. n. 5. Tancrede roi de Sicile perdit, vers la fin de l'année 1193, Roger son fils aîné, qu'il avoit fait couronner roi, & fit couronner à sa place Guillaume son second fils. Mais Tancrede ne survécut pas long-temps à cette perte : & étant tombé malade d'affliction, il mourut avant le mois de Mai de l'an 1194, laissant pour successeur Guillaume III encore enfant. L'empereur Henri, qui avoit toujours regardé Tancrede comme usurpateur, entra l'été même en Pouille, passa en Sicile où il se fit reconnoître roi, & fut couronné à Palerme le dimanche vingt-troisième d'Octobre.

Rad. Dicet. p. 678. Sup. l. LXIV. n. 14. LXVIII. n. 3. Ricard. an. 1194. Ainsi finit le règne des Normands en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II prit le titre de roi. A Noël 1194, l'empereur tint une cour générale à Palerme, où il fit arrêter la reine Sibille veuve de Tancrede, le jeune Guillaume son fils, & plusieurs autres tant évêques que comtes, qu'il accusoit de trahison, dont il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & envoya les autres en exil

Jo. de Cen. an. 1195. en Allemagne. L'empereur y revint lui-même l'année suivante 1195, emmenant Sibille & son fils, qu'il tint l'un & l'autre en prison perpétuelle, & fit crever les yeux au jeune prince.

LV. Croisade publiée. Vita MS. Ce qui excitoit le pape Celestin à faire prêcher la croisade, étoit la mort de Saladin, arrivée à Damas le treizième jour de Mars 1193. En parlant de ce prince & de ce qui arriva de son temps en Orient, j'ai rapporté plusieurs faits qui ne se trouvent point dans nos auteurs Latins, & j'ai cité sa vie manuscrite, composée il y a plusieurs années par M. l'abbé Renaudot sur les auteurs originaux, la plupart Arabes & manuscrits; entre autres sur la vie de Saladin écrite par Hamad son secrétaire. L'auteur n'a pas jugé à propos de donner encore au public cet ouvrage si curieux; mais il a bien voulu me le communiquer, en considération de l'utilité publique & de notre ancienne amitié. Quand on eut

Roger. pag. 717. Auct. Aquicinct. an. 1193. appris en Italie la mort de Saladin, & la division qui s'étoit élevée entre ses enfans & son frère, on crut que jamais les chrétiens n'auroient une occasion plus favorable de reprendre Jérusalem & le reste de la terre sainte. Le pape envoya

Ann. Godefr. mon. 195. pour ce sujet deux cardinaux en France, où il y eut une grande multitude de croisés; & il est à croire qu'il écri-

vit aux prélats des autres royaumes, comme il fit à Hubert de Cantorberi & aux évêques d'Angleterre; leur mandant de prêcher la croisade, aux conditions ordinaires d'indulgence & de protection du S. siége; & d'exhorter le roi à y envoyer ses sujets. Et comme l'archevêque de Cantorberi avertit le pape que plusieurs croisés manquoient à leur vœu, quoiqu'ils pussent l'exécuter; & que d'autres ne le pouvoient, soit par pauvreté, maladie, ou autrement: le pape lui ordonna de contraindre ceux qui le pouvoient, à accomplir leur vœu, par censures ecclésiastiques. Quant à ceux, ajoute-t-il, qui sont retenus par pauvreté ou maladie, vous leur permettrez de demeurer, en leur imposant une pénitence convenable, à condition de partir aussitôt qu'ils le pourront. Et pour ceux à qui il est absolument impossible d'y aller en personne, à cause de leur mauvaise santé, ils enverront à leurs dépens une ou plusieurs personnes suivant leurs facultés, pour faire le service de Jesus-Christ pendant une année ou plus, à votre discrétion. La lettre est du douzième de Janvier 1196.

An. 1195. Epist. 10. ex Mart. Paris. p. 150.

Ep. 14. ex Rog. p. 784.

LVI. Concile de Montpellier.

Radev. c. VII. c. 29. Vide Pagi an. 1195. n. 6. Rigord. p. 39. An. Godefr. mon. 1195.

En Espagne, Alphonse IX roi de Castille, excité par Martin archevêque de Tolède, qui commandoit ses troupes, pressa tellement les Mores, qu'ils appelèrent d'Afrique à leur secours l'émir Aloumenim, ou prince des fidelles, Jacob chef des Almoades, résidant à Maroc. Il passa en Espagne avec une armée immense, & défit les chrétiens à la bataille d'Alarcos, vers la Sierra Moréna, le dix-huitième de Juillet 1195, de l'ère espagnole 1233, de l'hégire 591. Le roi Alphonse ne vouloit pas survivre à sa défaite; mais il fut sauvé malgré lui par les siens, & se retira en France. On croit que cette défaite fut l'occasion pour laquelle le pape Celestin envoya en Espagne le docteur Michel, notaire de l'église Romaine, en qualité de légat.

Inn. III. 1. ep. 99. To. X. conc. p. 1796.

Il passa à Montpellier, où il tint un concile avec plusieurs prélats de la province de Narbonne au mois de Décembre de la même année 1195, & de leur consentement y publia les règlemens suivans. On observera la paix ou trève de Dieu selon les anciens décrets: & le légat ajoute cette clause remarquable: que les sujets de celui qui rompra la paix, seront absous du serment de fidélité qu'ils lui ont fait. On excommunie les pillards Arragonois & leurs mainades ou compagnies, avec ceux qui leur donnent retraite ou protection. On donne ce privilége à ceux qui marche-

Sup. l. LXXII. n. 7.

AN. 1195. Espagne contre les infidelles, qu'ils sont déchargés eux & leurs cautions des usures qu'ils ont promises, suivant un décret du pape Gregoire VIII en faveur de la croisade pour Jérusalem; & ils peuvent même répéter les usures qu'ils ont payées.

On recommande la sureté de toutes les personnes qui voyagent sans armes, particulièrement les pélerins. L'église prend sous sa protection les Juifs ou autres infidelles convertis, pour empêcher qu'on ne leur fasse aucun tort en leur bien. On recommande aux clercs la modestie en leurs habits, & la frugalité dans leurs tables, pour apaiser la colère de Dieu : principalement en ce temps, dit le concile, où les Sarrasins sont les maîtres de la terre sainte, & ravagent l'Espagne plus cruellement qu'à l'ordinaire. On confirme l'excommunication prononcée contre ceux qui avoient pris & rançonné Raimond, évêque de Lodève. Et parce qu'il y avoit des hérétiques, c'est-à-dire des Albigeois, en plusieurs endroits de la province, on laisse à la discrétion des évêques d'user des interdits comme ils jugeront à propos, de peur que les interdits généraux & de longue durée ne donnent occasion à ces hérétiques de séduire les simples. On commençoit à reconnoître l'inconvénient de ces interdits inconnus à la bonne antiquité, qui laissant le peuple sans exercice de la vraie religion, l'exposoit à la tentation d'en prendre une fausse.

LVII. Le roi Philippe se remarie. Rigard. p. 37.

Cependant le pape Celestin ayant appris comment le mariage du roi Philippe avec Ingeburge avoit été déclaré nul, & touché des plaintes du roi de Danemarck frère de cette princesse, envoya en France deux légats, Melior prêtre cardinal & Cencion sous-diacre; qui étant arrivés à Paris, y assemblèrent un concile de tous les évêques & les abbés du royaume, pour examiner la validité de ce mariage : mais la crainte les ayant empêchés d'agir avec liberté, leur légation fut sans effet. Après leur retour, le pape écrivit à Michel archevêque de Sens, se plaignant, qu'avant que de décider une affaire de cette importance, on n'eût pas consulté le saint siége : quoiqu'on doive lui rapporter toutes les causes majeures, suivant la maxime établie par les canons, & toujours observée par l'église gallicane. Il cite l'exemple du mariage de Lothaire & de Tietberge; & continue ainsi : nous avons exhorté le roi Philippe, par le

Ap. Rad. de Dic. p. 681.

Sup. l. 1. n. 6.

ſous-diacre Cencio envoyé exprès, & par nos lettres, à traiter maritalement la princeſſe ſon épouſe, ſans écouter les mauvais conſeils; mais il n'a pas reçu ce légat avec la dévotion convenable. C'eſt pourquoi ayant égard à l'acte public qui nous a été envoyé par l'archevêque de Lunden & ſes ſuffragans, touchant la généalogie de la princeſſe & la commune renommée, nous caſſons & annullons, de l'avis de nos frères, cette ſentence de divorce rendue contre la forme de droit: vous mandant & ordonnant que ſi le roi, du vivant de cette princeſſe, en vouloit épouſer une autre, vous le lui défendiez expreſſément de notre part. La date eſt du treizième de Mars 1196. Mais le roi Philippe ne laiſſa pas d'épouſer la même année, au mois de Juin, Marie fille du duc de Méranie & de Bohême. Ingeburge s'en plaignit au pape Celeſtin, par une lettre où elle dit: qu'il y a trois ans que Philippe l'a épouſée, & qu'il la retient en priſon dans un château. Mais Celeſtin ne fit plus de pourſuites ſur ce ſujet: ſoit qu'il ſe fût relâché, ſoit que ſon grand âge & le peu qu'il vécut depuis, ne lui permiſſent pas d'âgir plus vigoureuſement.

Rigord. p. 40. Geſta Inn. III. n. 50. Ap. Baluſ. I. Miſcel. p. 422.

LVIII
Mort de Maurice Eudes de Sully évêque de Paris.

La même année, le onzième de Septembre, Maurice évêque de Paris mourut, après avoir rempli ce ſiége trente-ſix ans. C'étoit le père des pauvres, & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre abbayes dans ſon diocèſe: deux de chanoines réguliers, Herivaux & Hermieres, deux de filles, Hiere & Gif. Il laiſſa aux pauvres tout ce qu'il avoit en fonds de terres. Et comme il étoit informé que de ſon temps pluſieurs ſavans doutoient de la réſurrection des corps, il fit écrire ſur un rouleau ce fameux paſſage de Job: je ſais que mon Rédempteur eſt vivant, & qu'au dernier jour je me leverai de terre, & le reſte. Il ordonna en mourant que l'on mît ſur ſa poitrine ce rouleau étendu: afin que tous les hommes de lettres qui viendroient à ſes funérailles, fuſſent confirmés dans la foi de la réſurrection. Il fut enterré à S. Victor au milieu du chœur.

Rigord. p. 40. Sup. l. LXX. n. 33.

Job. XIX. 25.

Son ſucceſſeur dans le ſiége de Paris fut Eudes fils d'Archambaud, ſeigneur de Sully & frère de Henri archevêque de Bourges. Pierre de Blois, qui étoit alors en Angleterre, écrivit ainſi ſur cette élection à l'abbé de Gloceſtre, qui lui avoit demandé ce qu'il en ſavoit: après la mort de Maurice, le chapitre de Paris délibéra ſur le choix du ſucceſſeur. Il y avoit pluſieurs vieillards, qui depuis long-temps

Epiſt. 126.

An. 1196. avoient amaſſé de l'argent pour employer en cette occaſion, & qui par leurs agens faiſoient des propoſitions honteuſes : mais cette ſage compagnie éluda leurs artifices, & choiſit tout d'une voix & malgré lui Eudes, le chantre de Bourges. Je l'ai connu à Paris, & chéri tendrement pendant le temps de ſes études, où l'onction ſpirituelle l'inſtruiſoit plus que les leçons de ſes maîtres. Son précepteur, qui étoit mon diſciple, m'a ſouvent rapporté avec quel ſoin, quelle dévotion & quel ſecret il s'appliquoit dès-lors, tout jeune qu'il étoit, aux œuvres de piété, particulièrement

Sup. l. LXXIII. n. 48. à l'aumône. Ayant atteint l'âge de puberté, il alla à Rome, dans le temps que Gregoire VIII ſuccéda à Urbain. J'y étois alors, & je vis avec plaiſir que le pape & les cardinaux lui rendirent des honneurs peu inférieurs à ceux des évêques. S'étant conſervé dès l'enfance dans une grande pureté, il travailla pendant la force de la jeuneſſe à réprimer l'inſolence de la chair, par les veilles, les jeûnes & les diſciplines. Il diſtribuoit aux pauvres un grand revenu qu'il avoit en Angleterre, & entretenoit trois écoliers, pauvres, mais ſtudieux & vertueux. Depuis qu'il eſt ſacré

Vide not. p. 745. évêque, on dit publiquement qu'il s'applique ſans relâche à ſes devoirs. Il eſt frère de l'archevêque de Bourges, deſcendu de princes très-illuſtres : parent d'un côté du roi d'Angleterre, & de l'autre encore plus proche parent du roi de France.

LIX. Queſtion ſur l'Euchariſtie.

Nang. Chr. an. Alberic. Chr. 1197. Jac. Vitr. hiſt. Occ. c. 8.

L'année ſuivante 1197, mourut Pierre le Chantre, docteur fameux par ſa ſcience & ſa vertu. Il avoit été chantre de l'égliſe de Paris, dont le ſurnom lui eſt demeuré : mais la dernière année de ſa vie il ſe retira dans l'abbaye de Longpont, ordre de Cîteaux, diocèſe de Soiſſons, où il mourut avant la fin de ſon noviciat. Il laiſſa pluſieurs ouvrages, dont il n'y a que la ſomme d'imprimée. Quoiqu'il fût un des plus célèbres théologiens de ſon temps, il n'a pas été ſuivi toutefois dans une opinion qu'il avoit de l'euchariſtie. C'eſt qu'il croyoit que la conſécration des deux eſpèces étoit indiviſible ; & que le pain n'étoit changé au corps de J. C. qu'après la conſécration du vin. D'où il s'enſuivoit que, ſi le prêtre mouroit ſubitement après la conſécration du pain, il n'y avoit rien de fait ; & ſi après la conſécration du calice il s'apercevoit qu'il n'y eût que de l'eau, il devoit recommencer, & conſacrer les deux eſpèces.

Diſt. IX. c. 27. Ceſaire d'Heiſterbac, moine de Cîteaux, qui vivoit dans

le même temps, attribue cette opinion à Pierre le Chantre, & à ses sectateurs; mais il dit que, suivant la coutume de son ordre, on étoit obligé de croire que la consécration de chaque espèce se faisoit séparément. Car, ajoute-t-il, si après la bénédiction du pain il ne se trouve point de vin dans le calice, nous ne la répétons point, mais seulement celle du calice. Cette question n'auroit pas eu lieu, si l'usage eût été dès-lors d'adorer & élever l'hostie avant la consécration du calice: aussi n'ai-je trouvé jusqu'ici aucun vestige de cette cérémonie, & on peut croire qu'elle a été introduite, pour empêcher que l'on ne doutât à l'avenir de la conversion du pain au corps de Notre-Seigneur avant celle du vin. Toutefois Jacques de Vitri, qui mourut l'an 1244, en parle comme d'une coutume déjà établie dans l'église.

An. 1197.

Hist. Occ. ult. p. 441. edit. 1596.

LX. Prison de Philippe évêque de Beauvais.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, petit-fils du roi Louis le Gros, ayant plus d'égard à sa naissance qu'à sa profession, étoit un prélat guerrier. Il fut pris par les Anglois au mois de Mai 1196, dans une course que fit le comte de Mortain avec le chef des Brabançons. Car ils vinrent piller jusqu'aux portes de Beauvais, & l'évêque sortit pour les repousser, accompagné de plusieurs nobles & du peuple armé. Peut-être croyoit-il pouvoir prendre les armes contre ces Brabançons, ennemis publics, & excommuniés au concile de Latran sous Alexandre III. Il fut pris & traité durement dans sa prison; & il s'en plaignit au pape Celestin par une lettre dont il chargea l'évêque d'Orléans son frère, & qui avoit été précédée de plusieurs autres. Il ne manque pas d'y relever la circonstance des Brabançons employés par le roi d'Angleterre; & prétend que ce prince a encouru les censures ecclésiastiques en le faisant prendre. Il en demande justice au pape, & lui fait entendre que s'il ne la rend, il se rendra lui-même complice. Le pape lui répondit, qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit, pour avoir voulu faire la guerre contre le devoir de sa profession, & avoir pris part à la guerre injuste que le roi de France faisoit au roi d'Angleterre, pendant qu'il étoit absent pour la croisade. Je ne laisse pas, ajoute-t-il, d'écrire en votre faveur au roi d'Angleterre: mais je ne puis en cette occasion que le prier, & non lui rien commander. Le roi Richard ayant reçu la lettre du pape, où il le prioit de délivrer son cher frère l'évêque de Beauvais, lui envoya la cote

Rog. pag. 768. G. Neub. v. c. 30.

Sup. liv. LXXIII. n. 7. Rog. p. 770. To. x. conc. p. 179.

ep. 13.

Jo. Brompt. p. 1273.

AN. 1197. *Gen. XXVII. c. 32.* de mailles avec laquelle le prélat avoit été pris, & lui fit dire : voyez si c'est la robe de votre frère ; faisant allusion à une parole de l'écriture, suivant l'usage du temps. L'évêque ne fut délivré qu'en 1202, la sixième année de sa prison.

LXI. Croisade des Allemands. *Otton. a S. Bl. c. 41. Roger. pag. 771. Arnold. Lub. v. c. 2.*

Les croisés allemands se trouvèrent en si grand nombre, qu'ils composèrent trois armées : dont la première que commandoit Conrad, archevêque de Mayence, alla par terre à Constantinople, & de-là par mer à Tyr. La seconde s'embarqua d'abord, côtoya la France & l'Espagne, prit en passant, sur les Maures, Silves en Portugal, & la ruina; puis se rendit par le détroit en Palestine à Acre. La troisième armée, qui étoit la plus forte, suivit l'empereur Henri en Italie, pour achever de lui soumettre la Pouille & la Sicile; après quoi il l'envoya au Levant, sous la conduite de Conrad évêque de Virsbourg, son chancelier. Cette flotte arriva au port d'Acre le vingt-deuxième de Septembre 1196. Mais le chancelier s'arrêta en l'île de Chipre, pour en couronner roi Gui de Lusignan, qui pour montrer qu'il ne dépendoit plus de l'empereur de Constantinople, avoit demandé avec empressement à l'empereur d'Allemagne de lui envoyer la couronne. Il reçut donc le chancelier avec un grand honneur, & le retint long-temps, après quoi le prélat se rendit à Acre.

Cependant Leon ou Livon, roi d'Arménie, pour s'attirer le secours des croisés, envoya aux seigneurs des ambassadeurs avec des présens & des lettres, par lesquelles il déclaroit qu'il étoit près de se soumettre à l'empereur, s'il vouloit lui faire l'honneur de lui envoyer la couronne qu'il désiroit depuis long-temps. D'abord on destina le chancelier à cette ambassade : mais comme il étoit à Barut, on y envoya l'archevêque de Mayence, qui couronna le roi d'Arménie au nom de l'empereur Henri. Il fit plus, & travailla par ses instructions à ramener ce prince & tous ses sujets à l'obéissance de l'église romaine ; & baptisa Rupin son petit-neveu, fils d'Alis sa nièce, & de Raimond prince d'Antioche. Il réconcilia même ce prince avec le roi, & apaisa pour lors leur division, qui apportoit un grand trouble dans l'église d'Orient. *Innoc. III. l. II. ep. 232.*

Quand les croisés Allemands arrivèrent en Palestine, ils trouvèrent que Valeran, comte de Limbourg, qui étoit arrivé devant, avoit déjà rompu la trève que le roi Richard

avoit faite avec les Sarrasins ; & Safadin, frère de Saladin, qui avoit la principale autorité sur eux, avoit assiégé Jaffa, qu'il prit & la ruina. Les chrétiens toutefois gagnèrent une bataille près de Sidon, & reprirent plusieurs villes ; mais s'étant attachés au siége de Toron, ils y perdirent beaucoup de temps, & levèrent enfin le siége par la trahison de quelques Templiers & de l'évêque de Virsbourg, qui se laissèrent corrompre moyennant une grande quantité d'or, encore se trouva-t-il faux.

AN. 1197.
Roger. pag. 773.
Otto. c. 42.

Les croisés Allemands étant à Acre, étoient extrêmement scandalisés de la vie déréglée des Templiers & des seigneurs chrétiens du pays ; & d'ailleurs ils étoient persuadés que ceux-ci les trahissoient, & s'entendoient avec les infidelles. Car ces francs Levantins, ne cherchant que leurs intérêts, se contentoient de la côte dont les terres sont très-fertiles, & ne se soucioient ni de Jérusalem, ni du saint Sépulcre. Les Allemands donc se séparèrent d'eux, & conduits par leurs propres chefs, eurent en diverses rencontres quelques avantages sur les infidelles. Ensuite de quoi on leur rapporta que les Levantins, de concert avec les Sarrasins, avoient résolu de les faire périr ; & que Henri, comte de Champagne & roi titulaire de Jérusalem, étoit de la conspiration. Aussi les Allemands regardèrent-ils comme une punition divine la mort funeste de ce jeune prince. Car étant à Acre, appuyé à une fenêtre, l'appui rompit, il tomba & se cassa la tête. Isabelle sa veuve épousa, en quatrièmes noces, Aimeri de Lusignan roi de Chipre, & lui porta le titre de roi de Jérusalem. Les Allemands s'étant séparés se retirèrent à Jaffa, qu'ils s'efforcèrent de rétablir, & eurent quelques avantages sur les Sarrasins : mais quand ils apprirent la mort de l'empereur Henri, & la division qu'elle causoit en Allemagne, ils ne songèrent plus qu'à revenir au plutôt chez eux. Ainsi cette grande croisade fut sans fruit.

LXII.
Mort de Henri VI.
Philippe & Otton rois des Romains.

L'empereur Henri étoit retourné en Sicile, & mourut à Messine la veille de saint Michel, vingt-huitième de Septembre 1197, extrêmement haï des gens du pays, même de l'impératrice Constance sa femme, à cause des cruautés qu'il avoit exercées contre eux. Le bruit courut même qu'elle l'avoit fait empoisonner. Il avoit régné sept ans depuis la mort de son père. Comme il étoit encore excommunié, à cause de la prise du roi Richard & de la rançon qu'il en avoit exi-

Roger. pag. 773.
Sup. n. 5.

AN. 1197. gée, le pape défendit de l'enterrer ; & l'archevêque de Messine fut obligé d'aller à Rome en demander la permission. Le pape ne l'accorda qu'à condition que le roi d'Angleterre y consentiroit, & que l'argent seroit rendu. L'archevêque de Messine demandoit encore le consentement du pape pour faire couronner roi de Sicile Frideric, fils de l'empereur Henri. Le pape répondit, qu'il le permettroit si les cardinaux y consentoient ; & pour cette permission, on donna mille marcs d'argent au pape, & autant aux cardinaux. Il fallut aussi que l'impératrice jurât sur les évangiles, que Frideric étoit fils de l'empereur & d'elle. Ce petit prince n'avoit pas encore trois ans, étant né le vingt-sixième Décembre 1194. On lui donna pour tuteur son oncle Philippe, duc de Suaube, frère de l'empereur Henri, qui fut élu roi des Romains par la haute Allemagne, & par la Pouille & la Sicile : mais la basse Allemagne élut Otton, duc de Saxe; & cette division dans l'empire en attira une grande dans l'église.

Rog. p. 774.

Al. Stad. an Ric. de S. Ger.

Auct. Aquicinct. an. 1197. 1198.

LXIII. Eglises du Nord.

La même année 1197, mourut en Livonie Berthold second évêque de Riga. Après la mort de Meinard fondateur de cette église, Berthold, dont le mérite étoit connu de tout le monde, fut élu d'un commun consentement du clergé & du peuple ; & étant venu à Brême, y fut sacré évêque. On lui donna même un revenu jusqu'à la valeur de vingt marcs d'argent. Par ses exhortations quelques seigneurs se croisèrent pour marcher contre les infidelles, & quelques ecclésiastiques promirent de les accompagner; mais comme il n'y avoit point alors de croisade pour Jérusalem, le pape Celestin permit à ceux qui avoient fait vœu d'y aller, de se joindre à ceux qui alloient en Livonie, leur promettant la même indulgence. Il se fit donc, de toute la Saxe, la Vestphalie & la Frise, une grande assemblée de prélats, de clercs, de chevaliers & de marchands, qui s'étant pourvus à Lubec de vaisseaux, d'armes & de vivres, arrivèrent en Livonie. Mais l'évêque Berthold s'étant mis à leur tête pour marcher contre les infidelles, il tomba entre leurs mains accompagné seulement de deux autres, & ils le tuèrent. On le tint pour martyr; & ce qui confirma l'opinion de sa sainteté, c'est que deux jours après, comme on cherchoit les morts, on trouva son corps sans corruption, quoique les autres fussent pleins de mouches & de vers. On l'enterra à Riga, & on lui donna pour successeur Albert chanoine de Brême, jeune homme, mais

Auct. Aquicinct. an. 1197. Arnold. Lub. l. VII. c. 9.

mais qui dans ses mœurs avoit déjà une grande maturité. AN. 1197.

Quelque temps auparavant étoit mort Bernon, premier évêque de Suérin. Car du temps des Ottons la résidence des évêques de cette province étoit à Méclebourg, & Bernon lui-même y avoit résidé du temps du pape Adrien : mais la crainte des Sclaves, qui avoient souvent insulté ces évêques, fit transférer le siége à Suérin. Bernon y fut donc établi le premier par Henri le Lion duc de Saxe. Il ne laissa pas d'être maltraité par les barbares : il fut battu, soufleté, & souvent mené avec dérision aux sacrifices des idoles. Toutefois il persévéra avec tant de fermeté, qu'il abolit l'idolâtrie coupa les bois consacrés aux faux dieux ; & au lieu du culte de Génédract, établit celui de S. Godehard évêque d'Hildesheim. Après la mort de Bernon, on élut évêque de Suérin Bernard, doyen de la même église. Henri le Lion mourut vers le même temps, c'est-à-dire en 1195.

Arnold. IV. c. 24. *Helm. l.* c. 88. *Sup. l.* LIX. n. 1. *Ch. Citiz.*

LXIV. S. Homobon de Crémone. *Vita ap. Sur.* 13 *Nov.*

A Cremone en Lombardie vivoit un citoyen nommé Homobon, d'une famille ancienne, mais d'une fortune médiocre. Son père qui étoit marchand l'éleva dans la même profession & le maria. Homobon vécut avec sa femme dans une grande pureté, & exerça son négoce avec une droiture & une fidélité parfaite. Se trouvant plus libre après la mort de son père, il résolut de ne plus travailler à s'enrichir sur la terre, & à n'amasser des trésors que pour le ciel : il se retira de la compagnie des hommes, & s'appliqua aux jeûnes, aux veilles & à la prière. Il commença à distribuer aux pauvres ce qu'il avoit gagné par le trafic ; & il n'attendoit pas qu'ils lui demandassent l'aumône, il alloit lui-même au-devant, & exerçoit toutes les œuvres de charité corporelles & spirituelles. Sa femme, moins détachée que lui des biens du monde, trouvoit mauvais qu'il les ménageât si peu. Des prières elle en vint aux reproches & aux injures : mais le saint homme, sans s'en émouvoir, lui représentoit doucement que ce que l'on donne à Dieu n'est jamais perdu.

Il alloit souvent, même la nuit, à l'église de S. Gilles, dont sa maison étoit proche ; & Obert qui en étoit curé, voyant sa dévotion, lui en ouvroit la porte toutes les nuits après que l'on avoit sonné matines. Mais il le trouva plusieurs fois dans l'église avant qu'il l'eût ouverte quoiqu'il l'eût fermée le soir ; ce qu'il regarda comme un mira-

AN. 1197. cle. On voit ici que dès-lors le peuple n'assistoit plus aux offices de la nuit. Homobon y venoit toutes les nuits, & demeuroit ensuite devant le crucifix prosterné en oraison jusqu'à la messe. Il eut même le don des miracles, & sa réputation s'étendit au loin; ensorte qu'il convertit plusieurs hérétiques qui furent plus touchés de ses vertus, que des disputes avec les hommes les plus doctes. J'entends par ces hérétiques, les Manichéens répandus en Lombardie.

Un jour Homobon, ayant assisté à matines, & prié jusqu'à la messe à son ordinaire, se prosterna au *Gloria in excelsis* les mains étendues en croix. Comme on vit qu'il ne se levoit point à l'évangile, on crut qu'il s'étoit endormi; on voulut l'éveiller, & on trouva qu'il étoit mort. C'étoit le treizième de Novembre 1197: on l'enterra dans la même église. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau; & deux ans après il fut canonisé par le pape Innocent III, sur la relation de Sicard évêque de Crémone, & du prêtre Obert. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort.

Martyr. R. 13 Nov.

Fin du dixième Volume.

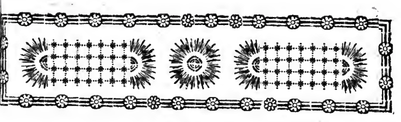


TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

F

S

V

Y

Z

Fin de la Table des matières.

